



Pas-de-Calais
Le Département

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU

23 SEPTEMBRE 2024

Sommaire

<u>1^{ère} partie</u>— Procès-verbal de séance	1
---	----------

Ordre du jour

1 – Rapport d’information – Mission d’étude sur l’acquisition de moyens de pompage et la gestion opérationnelle lors d’inondations de grande ampleur dans le Pas-de-Calais	14
2 – Défi Climat 62 : plan de transition pour la décarbonation 2024-2028.....	23
3 – Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026	30
4 – Levée de prescription quadriennale.....	32
5 – Propositions de modifications et de suppression d’emplois.....	33
6 – Communication du rapport social unique 2022.....	34
7 – Rapport du délégataire sur l’exécution de la délégation de service public de téléassistance.....	34
8 – Compte-rendu de l’exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil Départemental en matière de Fonds Solidarité Logement – Bilan 2023 des aides financières.....	36
9 – Information à l’Assemblée départementale de l’utilisation de la délégation au Président en matière de renouvellement des adhésions aux associations dont le Département est membre	38
10 - Représentation du Département dans les organismes extérieurs	39
11 – Compte-rendu de l’exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de mandats spéciaux pour l’année 2023.....	43
12 – Rapport d’activité des services départementaux – Année 2023	43
13 – Rapports d’activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) – Année 2023	52

<u>2^{ème} partie</u>— Voeux.....	59
--	-----------

<u>3^{ème} partie</u> – Délibérations et rapports.....	64
---	-----------

PREMIÈRE PARTIE

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

(La séance débute à 9 heures 38 sous la présidence de M. Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, M. Ludovic IDZIAK assure la fonction de Secrétaire de séance.)

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, veuillez rejoindre vos places, nous allons débiter nos travaux. Je vois que beaucoup de nos collègues sont en retard – on m'a dit que c'était à cause des bouchons à l'entrée d'Arras – et en particulier celui qui devait être Secrétaire de séance, Sébastien HENQUENET, mais je vais peut-être demander à Ludovic IDZIAK de, je ne sais pas si on dit le suppléer ou le remplacer, enfin temporairement ! Allez-y, Monsieur IDZIAK.

(M. Ludovic IDZIAK procède à l'appel)

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, M. René HOCQ, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Claude BACHELET M. Olivier BARBARIN, Mme Anouk BRETON, M. Steeve BRIOIS, Mme Nicole CHEVALIER, M. Bruno COUSEIN, M. Michel DAGBERT, M. Alain DE CARRION, Mme Maryse DELASSUS, Mme Audrey DESMARAI, M. Jean-Luc DUBAËLE, Mme Carole DUBOIS, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, M. Philippe FAIT, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, M. Pierre GEORGET, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Etienne PERIN, M. Bertrand PETIT, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Benoît ROUSSEL, M. Marc SARPAUX, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. François LEMAIRE, M. Daniel MACIEJASZ, M. Michel MATHISSART, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse POULAIN, Mme Stéphanie RIGAUD, Mme Cécile YOSBERGUE.

Mme Zohra OUAGUEF, absente, délégation de vote donnée à Mme Sylvie MEYFROIDT.

M. Michel MATHISSART, absent, délégation de vote donnée à M. Etienne PERIN.

M. Jean-Louis COTTIGNY, absent, délégation de vote donnée à Mme Maryse CAUWET.

Mme Maryse DELASSUS va arriver.

M. Sébastien HENQUENET va arriver également.

M. Raymond GACQUERE devrait nous rejoindre également puisqu'il y a un rapport qui le concerne ce matin.

Mme Sandra MILLE arrive.

Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, absente, délégation de vote donnée à M. Pierre GEORGET.

M. François LEMAIRE, absent, délégation de vote donnée à Mme Karine GAUTHIER.

Mme Stéphanie RIGAUX, absente, délégation de vote donnée à M. Philippe MIGNONET.

M. Daniel MACIEJASZ, absent, délégation de vote donnée à M. André KUHCINSKI.

Mme Cécile YOSBERGUE, absente, délégation de vote donnée à Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH.

Mme Brigitte BOURGUIGNON, absente, délégation de vote donnée à M. Marc SARPAUX.

Mme Maryse POULAIN, absente, délégation de vote donnée à M. François VIAL.

M. Claude BACHELET va arriver.

M. IDZIAK.- J'ai épuisé la liste, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur IDZIAK.

Le quorum étant largement atteint nous pouvons valablement délibérer.

Chers collègues, je vous propose d'adopter le procès-verbal de la précédente réunion.

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Je n'en vois pas. Il est donc adopté.

(Adopté à l'unanimité)

Je vais vous demander de bien vouloir vous lever.

(L'Assemblée départementale se lève.)

Chers collègues,

Je souhaiterais rendre un dernier hommage à Alain FAUQUET, décédé le jeudi 12 septembre dernier à l'âge de 77 ans.

Ancien adjoint au Maire d'Arras, en charge des finances aux côtés de Léon FATOUS, de 1989 à 1995, auquel nous rendons hommage dans cet hémicycle le 4 décembre dernier, Alain FAUQUET a participé à l'essor et à l'avancement de nombreux projets sur la commune dont l'un des plus marquants fut sans doute la Cité Nature.

C'est aussi au titre de son mandat de Conseiller régional qu'il exerça de 1986 à 2004 qu'Alain FAUQUET assura la présidence du Comité Régional de Tourisme.

Il sera élu en 2004 Conseiller Général du Canton d'Arras Ouest et ce jusqu'en 2011.

Alain FAUQUET était, entre autre, membre de la Commission Permanente, du Conseil d'Administration de l'EPDEF, des Conseils d'administration des collèges d'Arras, de la Commission Exécutive de la MDPH.

Son appétence pour les finances publiques lui vaudra d'accéder au poste de Rapporteur général du Budget.

Alain FAUQUET a également œuvré pour le développement de l'emploi local, la protection de l'environnement mais aussi l'impulsion de la politique culturelle.

La jeunesse, la sécurité des publics vulnérables, les personnes en situation de handicap figuraient aussi parmi ses chevaux de bataille.

Il travailla également à la préfiguration du Collège Diderot, de la salle de sport du Lycée Gambetta Carnot, l'implantation de la MDPH et de la MDS d'Arras dans la zone des Bonnettes.

Figure emblématique du Parti Socialiste, fidèle à ses convictions sociales et sociétales, Alain ne manquait pas une réunion du groupe. Roland HUGUET, en tant que Président de l'Institution, parlait de lui comme d'un élu clairvoyant, généreux et combatif et lui accordait toute sa confiance.

Les témoignages recueillis sont unanimes. Tous évoquent un homme chaleureux, juste, droit et humain. Un serviteur de l'Arrageois.

Je vous invite donc, chers collègues, à observer un moment de recueillement en mémoire de notre ancien collègue.

(L'Assemblée, debout, observe un moment de recueillement.)

Je vous remercie.

Mes chers collègues,

Nous nous retrouvons après une période estivale qui s'est avérée très intense avec des jeux Olympiques et Paralympiques pleinement réussis. Pour le Pas-de-Calais, cette période olympique a démarré dès le 3 juillet avec cette flamme qui a traversé notre département de Calais à Saint-Omer, de Boulogne à Berck, du Parc d'Ohain à Arras en passant par Lens.

Dès ce 3 juillet, nous savions qu'il y aurait un engouement populaire pour ces jeux parce que la population était déjà nombreuse et en attente de concorde.

Je remercie donc notre Assemblée d'avoir cru à la force des symboles et d'avoir acté le financement du passage de ces deux flammes dans le Pas-de-Calais.

Les trois médailles des badistes malaisiens ont été forgées sur le parquet de la salle d'Aire-sur-la-Lys. La moisson de médailles des judokas tricolores a commencé à pousser sur la Côte d'Opale et du côté d'Étaples en particulier. L'incroyable médaille d'or du 4x100 mixte hollandais battant la sélection américaine s'est préparée sur la piste bleue de Liévin. Et que dire de cette incroyable équipe de France de cécifoot dont le camp de base était à La Gaillette et au Racing Club de Lens !

Ce fut aussi pour notre collectivité le moyen d'accompagner les communes, les intercommunalités dans la rénovation de leurs équipements sportifs. Et nous savons tous que rien ne s'arrête avec les jeux Olympiques et Paralympiques. Ces équipements sont ceux désormais des sportifs du Pas-de-Calais, des clubs et des bénévoles.

Rien ne s'arrête mais il y a deux messages qu'il m'apparaît important d'adresser :

Le premier est en direction du monde sportif professionnel porté par des millions de passionnés et par des dizaines de bénévoles dans chaque club de notre pays. Tout commence toujours dans une cour d'école, à l'USEP, à l'UNSS ou dans un club amateur. Alors il serait normal et salutaire pour le sportif professionnel d'y retourner régulièrement pour susciter des vocations ou juste donner encore plus d'envie aux jeunes.

Le deuxième message concerne les jeux Paralympiques qui ont fait l'objet d'un incroyable engouement. Cela rentre en écho avec cette ambition que nous portons ici dans cette stratégie handicap portée par notre collègue Karine GAUTHIER visant à ne pas faire de différence entre les citoyens. Nous le constaterons d'ailleurs tout à l'heure dans le cadre du rapport d'activité des EPOA et le focus sur la MDPH. La prise en considération du handicap est une priorité de notre collectivité. Nous pourrions aussi évoquer ce qui est fait au collège avec l'accessibilité des bâtiments, l'équipement des unités localisées pour l'inclusion scolaire ou le transport des élèves en situation de handicap.

Nous pourrions enfin faire référence à cet indispensable soutien aux établissements spécialisés du médico-social qui réalisent au quotidien un travail extraordinaire.

Ces jeux Paralympiques montrent qu'il nous faut aussi aller plus loin et plus vite dans l'intégration, dans la citoyenneté réelle des personnes en situation de handicap qui représentent, je vous le rappelle, plus de 10 % de la population de notre département.

Mais cette volonté affichée par tous, risque malheureusement de se fracturer à la réalité du plan d'austérité que l'on annonce. En ouverture de cette séance plénière, il m'est apparu important que nous puissions avoir un échange sur la situation budgétaire des Départements. C'est ce que fera notre Rapporteur général du Budget dans quelques instants et, vous le verrez, la situation est édifiante.

Que la maîtrise des dépenses publiques et la réduction des déficits doivent être une préoccupation de tous est une évidence. Chaque année, nous faisons d'ailleurs la démonstration de notre esprit de responsabilité en réduisant les dépenses qui sont à notre main. Mais au fil des ans, ce qui est à notre main se réduit comme peau de chagrin avec des augmentations décidées unilatéralement par l'État, des restes à charge sur les allocations de solidarité toujours plus importants et des recettes sur lesquelles nous n'avons plus aucun levier.

Sauf que les besoins de la population du Pas-de-Calais restent les mêmes et qu'il s'agit assurément du plus mauvais moment pour se mettre à détricoter le lien social. Et je ne parle pas d'assistance sociale et encore moins d'assistantat comme beaucoup disent ; je parle de ce qui fait le lien social, de la main tendue aux plus défavorisés d'entre nous quand tout va mal, je parle d'égalité, d'accès à la culture, de cette éducation émancipatrice, du droit de partir en vacances ou de passer son permis de conduire, je parle aussi du droit d'avoir un médecin traitant près de chez soi ou un repas de qualité à la cantine du collège accessible à toutes les familles. Je parle d'égalité et de lien afin que notre société ne se délite pas ou pire encore ne s'oppose pas.

C'est finalement tout ce que vous pourrez voir dans le rapport d'activité des Services du Département.

Cette action au profit du lien social est aujourd'hui clairement remise en cause par la manière dont sont traités les Départements et les mensonges distillés depuis Bercy ne trompent personne.

Non, les Départements n'ont pas été énormément aidés ces dernières années, c'est tout l'inverse. Ils ont été étranglés et mis sous tutelle. Non, pour répondre à M. LE MAIRE, le principal responsable des déficits publics, ce ne sont pas les collectivités locales mais l'incapacité à réformer l'État et à travailler sur des solutions pérennes.

Reste qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation inextricable qui met en difficulté toutes les collectivités et particulièrement les Départements de France et nous met bien en difficulté.

En conséquence, nous sommes contraints de décaler notre calendrier budgétaire pour cette année 2025. Cela n'est évidemment pas sans conséquences pour nos partenaires et je pense en particulier aux associations qui vont devoir faire avec une trésorerie déjà bien mince. Mais le flou absolu suite à la dissolution de l'Assemblée nationale et à un processus budgétaire toujours pas engagé laisse bien trop d'incertitude sur nos dotations. Notre débat d'orientation budgétaire aura donc lieu le 27 janvier et le vote du budget 2025 lors de la réunion du Conseil départemental du 24 mars prochain.

En attendant, il nous faudra prendre un certain nombre d'initiatives pour tenter de contribuer à sortir de cette ornière institutionnelle et budgétaire qui n'a que trop duré et qui met en difficulté nos politiques et nos partenaires.

Il n'est pas question, chers collègues, de poursuivre dans cette voie et de continuer à mettre à mal 40 ans de décentralisation. Et qu'on ne se méprenne pas, je ne suis pas ici en train d'opposer l'État aux collectivités locales, ni Paris aux territoires, c'est tout l'inverse. Plus que jamais nous avons besoin d'une présence forte des services de l'État dans notre Département et d'une collaboration efficace.

Je ne parle donc pas d'opposition mais d'un respect mutuel qui ne soit pas que des mots et qui se traduise dans les faits. Tout le monde ne sort pas du chômage juste parce que les emplois sont disponibles. Il faut pouvoir lever les freins et être accompagné. Toutes les femmes ne vont pas se sentir soutenues et en sécurité parce qu'on a inscrit le droit à l'IVG dans la Constitution. Il faut des lieux d'écoute, des travailleurs sociaux dans les commissariats, des lieux d'accueil d'urgence. Tout le monde ne va pas avoir une activité physique parce qu'on a institué une fête annuelle du sport. Il faut des infrastructures et soutenir les clubs et les bénévoles associatifs. Tout le monde ne va pas vivre mieux parce que les prix commencent légèrement à baisser. Il faut des activités gratuites ou à moindre coût, des repas accessibles, des solutions économiques de mobilité.

C'est de tout cela dont il est question parce que le Département n'est pas un guichet d'aides sociales mais bien une fabrique de solutions quotidiennes, un assembleur du lien social.

Or asphyxier ainsi nos finances va nous contraindre de faire des choix. Que devra-t-on sacrifier ? s'interrogeait François SAUVADET, Président de l'Assemblée des Départements de France, dans le document que je vous ai adressé, je crois, la semaine dernière. Je le cite : « Devra-t-on sacrifier l'aide sociale aux plus démunis ? Abandonner nos communes à leur sort sans soutien pour leurs projets ? Laisser nos routes se dégrader et isoler ainsi des pans entiers de notre territoire ? Renoncer à accompagner les enfants de l'ASE ? Stopper le développement de la fibre optique en creusant la fracture numérique après des années de mesures non concertées mais financées par les Départements ? » Nous y sommes.

Et je le cite toujours : « La mobilisation toujours plus grande de nos ressources vers le social à laquelle nous contraint l'État nous oblige à en choisir certains au détriment d'autres. Alors qui ce sera ? Les collégiens ? Les personnes dépendantes ? Les demandeurs d'emploi ? Les pompiers ? Nous sommes entrés dans le temps des sacrifices, et ça nous ne pouvons pas l'accepter. »

Je souscris pleinement à ces paroles du Président de l'ADF et il n'est pas question de faire ces sacrifices qui seraient insupportables pour la population et nos partenaires.

Alors, puisqu'un nouveau Gouvernement se met en place, nous espérons que la parole des corps intermédiaires et des associations représentatives sera enfin écoutée et entendue. Les Départements seront en tout cas pleinement mobilisés pour se faire entendre et j'appelle à ce que le Pas-de-Calais y prenne une part aussi très active.

Dans la continuité de mon propos et avant d'examiner l'ensemble des rapports, je vais donc laisser la parole à André KUCHCINSKI, notre Rapporteur général du budget, pour évoquer la situation financière des Départements de France, et je laisserai ensuite la parole aux Présidents de groupe pour s'exprimer sur ce sujet.

Monsieur KUCHCINSKI, vous avez la parole.

M. KUCHCINSKI.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

Avant de vous donner quelques chiffres sur l'état des finances de notre Département, je souhaiterais revenir sur la situation budgétaire des Départements dans sa globalité car, vous le savez, cette situation financière dégradée est malheureusement nationale. Dans son récent rapport de juillet 2024 relatif à la situation budgétaire et la gestion des collectivités territoriales, la Cour des comptes précise que l'exercice budgétaire 2023 des Départements a été marqué par une baisse inédite des recettes de fonctionnement. Je parle bien d'une baisse qui s'est accompagnée d'une hausse des dépenses de fonctionnement bien plus élevée que l'inflation.

La conjonction de ces deux évolutions a entraîné une chute de plus d'un tiers de l'épargne brute niveau le plus faible depuis 2016. La Cour précise que, malgré la chute de leur capacité d'autofinancement, les Départements ont toutefois préservé leurs dépenses d'investissement en continuant à recourir à l'emprunt et en mobilisant leur fonds de roulement, recettes qui ne sont pas inépuisables.

Enfin, la Cour indique que, compte tenu des évolutions respectives de leurs recettes de DMTO et de leurs dépenses sociales, les Départements vont connaître une situation financière encore plus difficile en 2024 qu'en 2023.

S'agissant de notre Département, les données de notre compte administratif 2023 et les données d'exécution 2024 telles que projetées à ce jour coïncident point par point avec les principales tendances relevées par la Cour des Comptes. Vous le constaterez, notre situation financière dégradée n'est pas le fait d'une mauvaise gestion de notre part mais est bien la résultante d'un contexte national subi par l'ensemble des Départements.

Pour bien comprendre comment nous en sommes arrivés à cette situation, il est important de faire une brève rétrospective en nous rappelant de quelques chiffres déjà présentés lors des comptes administratifs 2022 et 2023.

Sur les trois derniers exercices, nos dépenses de fonctionnement ont augmenté de 239 millions d'euros alors que nos recettes n'ont évolué que de 85 millions d'euros, soit une perte de 150 millions d'euros.

C'est ce qu'on appelle l'effet ciseau ou plutôt, comme l'avait dit notre Vice-Président en charge des finances, Daniel MACIEJASZ, un véritable effet cisaille.

Vous le constaterez, si nos recettes n'ont pas été dynamiques, les dépenses n'ont quant à elles cessé de croître sous l'effet de mesures unilatérales de l'État. Quelques rappels : en 2022, plus 7 millions pour la PCH, plus 17 millions pour l'APA, l'avenant 43 et réforme de la tarification des SAAD, plus 25 millions sur l'Enfance, plus 11 millions sur la masse salariale.

En 2023, plus 29 millions sur les AIS, plus 34 millions sur l'Enfance, plus 8 millions pour le SDIS, plus 7 millions pour les frais financiers liés à la hausse des taux.

Toujours en 2023, l'avenant 43 visant la revalorisation de la rémunération salariale de l'aide à domicile, les mesures Ségur Laforcade impactant les métiers de la filière socio-éducative dans les champs du handicap et de l'enfance, le décret Taquet conduisant à la revalorisation de la rémunération des assistants familiaux, les revalorisations successives du point d'indice pour les agents, soit autant de mesures réglementaires prises unilatéralement par l'État avec, il faut bien le dire, peu ou pas de concertation et financièrement peu ou pas compensées par l'État.

Le poids de ces mesures complémentaires a fortement impacté nos finances départementales sur la période 2022-2024. Plus 86 millions pour les AIS sur lesquelles nous avons encore un reste à charge de près de 245 millions. Plus 87 millions au titre de la protection de l'enfance, plus 20 millions pour la masse salariale.

Les données d'exécution pour 2024 telles que projetées à ce jour s'inscrivent dans le sens d'une situation encore plus défavorable que celle de 2023. Situation similaire pour l'ensemble des Départements.

En ce qui concerne nos recettes, la chute des DMTO se poursuit : moins 23 % sur la période de janvier à juillet 2024 par rapport à la même période 2023, tandis que le montant de la TVA compensatoire est attendu à la baisse par rapport aux inscriptions prévisionnelles au BP 2024.

Globalement, près de 70 millions manqueront dans nos recettes départementales en 2024, niveau de recettes que nous ne maîtrisons plus suite aux dernières réformes fiscales.

Je vous rappelle que nous avons perdu toute autonomie financière.

Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement continuent de croître en 2024 : plus 33 millions pour les AIS, plus 28 millions pour la protection de l'enfance. Si depuis 2022, nous avons pu faire face à ces augmentations de dépenses, c'est grâce notamment à l'utilisation des réserves, réserves que nous avons eu la sagesse de constituer mais, malheureusement, cette source de recettes n'est pas inépuisable.

C'est dans ce contexte financier, très contraint, que nous avons abordé la préparation budgétaire 2025 dès le début de cette année 2024.

Nous l'évoquions lors de notre séance plénière du 24 juin dernier, des travaux ont déjà été entamés au premier semestre avec l'ensemble des Vice-présidents pour lister des pistes d'économies mobilisables à défaut d'une amélioration conjoncturelle. Le contexte va nous imposer d'accentuer et d'accélérer nos efforts financiers. C'est le travail que nous devons mener jusqu'à la tenue de notre débat d'orientation budgétaire en janvier prochain, la préparation du Budget 2025 devant absolument nous permettre de rétablir nos fondamentaux budgétaires.

Vous l'aurez compris, l'année 2025 sera forcément complexe. La conjoncture économique actuelle nous invite à préparer le Budget 2025 avec de la rigueur et de la prudence. Je vous informe qu'à la demande de notre Président, un point sur l'avancée de la construction budgétaire 2025 sera réalisé régulièrement en 6^{ème} Commission et elle servira donc de véritable Commission des Finances comme nous la connaissons dans nos communes ou nos EPCI.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, les éléments que je souhaitais partager avec vous afin qu'ils nourrissent nos travaux de prospective pour les années 2025 et suivantes. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Rapporteur général du budget.

Y a-t-il des demandes de prise de parole des Présidents de groupe ?

Je prends les inscriptions. Monsieur PAJOT, allez-y.

M. PAJOT.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Nous ne pouvons que vous rejoindre dans ce constat concernant la situation budgétaire très difficile des Départements en général et de notre collectivité en particulier. Mais nous ne sommes pas surpris de cette situation très délicate. Depuis plusieurs années, nous intervenons ici en séance plénière, notamment pendant l'étude du budget, pour alerter de la dégradation budgétaire de notre collectivité à cause des décisions de l'État.

Je rappelle ainsi que nous avons déjà mentionné un rapport de la Cour des comptes qui indiquait en novembre 2021 que, je cite : « puisque les Départements ne disposent plus de pouvoir en termes de fiscalité, ils deviennent davantage exposés à une dégradation de la conjoncture. »

La Cour des comptes s'inquiétait de l'état financier dégradé des Départements causé par un effet ciseau, cela a été rappelé tout à l'heure : baisse des droits de mutation et hausse des dépenses sociales.

La situation très délicate que rencontrent les collectivités est principalement due au désengagement de l'État qui impose des contraintes aux Départements mais qui ne finance ces contraintes que partiellement. Nous le voyons par exemple avec la prime Ségur.

Les collectivités territoriales doivent ainsi se substituer à un État qui est en quasi faillite.

Du côté du Parlement et de l'étude de la dernière loi de finances, les parlementaires parlaient même de budget insincère. Dans les prévisions, le déficit français devrait encore s'accroître pour l'année 2024 autour de 6 % du produit intérieur brut.

Enfin, lors des dernières élections législatives, lorsque notre mouvement politique demandait un audit des finances publiques pour connaître la situation financière du pays et adapter nos décisions en conséquence, nos adversaires nous critiquaient. Et pourtant, nous avons raison.

Le nouveau Premier ministre a déclaré récemment, je cite : « la situation budgétaire du pays que je découvre est très grave ». Alors aujourd'hui, alors que les collectivités territoriales ont toujours adopté des budgets en équilibre, l'État souhaite imposer aux collectivités plus de sacrifices pour faire face à la déroute budgétaire du pays.

Mais il est important de rappeler les responsabilités. Cette dégradation budgétaire est due en grande partie à ceux qui dirigent le pays depuis de nombreuses années dont sept ans pour les Macronistes. Ce sont eux qui ont mis la France en quasi faillite alors que l'on nous présentait M. MACRON en 2017 comme le Mozart de la finance.

Et rappelons que malgré nos alertes, malgré la dégradation flagrante des finances de notre pays, la Gauche et Les Républicains, vous avez tous appelé à voter pour M. MACRON en 2022, à voter pour ses candidats lors de la dernière dissolution et même pour les LR à participer au nouveau Gouvernement qui s'apparente plus à un remaniement qu'à une cohabitation.

Maintenant, le nouveau Gouvernement devra faire des choix pour redresser les finances du pays. De notre côté, nous refusons toute augmentation d'impôt ou de taxe pour les Français.

Nous demandons à ce que le Gouvernement s'attaque enfin à la fraude sociale, au millefeuille administratif, à la contribution excessive au budget de l'Union européenne et évidemment aussi au coût abyssal de l'immigration.

À titre d'exemple, le coût des mineurs étrangers isolés pris en charge par les Départements dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance a dépassé les 2 milliards d'euros en 2023. Ces chiffres ne cessent d'augmenter d'année en année du fait d'une politique laxiste en matière d'immigration et de la hausse du nombre de mineurs étrangers.

Au niveau départemental, nos marges de manœuvre sont limitées mais en tant qu'élus de terrain, nous travaillerons de manière constructive afin de faire face au désastre budgétaire qui nous attend.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur MALFAIT.

M. MALFAIT.- Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Rapporteur pour cet échange et pour la présentation de ces chiffres. Au final, cet échange correspond aux attentes de notre groupe puisque nous avons alerté au budget primitif 2024 sur le temps des choix, et nous y sommes visiblement entrés.

Je le dis tout de suite, si nous appelons à la co-construction budgétaire depuis trois ans, ce n'est pas pour servir de faire valoir au moment où les difficultés commencent à s'accumuler.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, la situation nationale reste incertaine et nous savons bien que la situation budgétaire du Département du Pas-de-Calais s'inscrit aussi et avant tout, cela a été rappelé, dans un contexte national.

Même avec un Gouvernement en place, nous n'avons toujours pas d'assurance de voir le budget voté et encore moins à ce stade, nous ne connaissons pas ses orientations définitives.

Mon petit doigt me dit tout de même que les collectivités territoriales seront une variable d'ajustement une fois de plus. Mais ne préjugeons pas des futures actions du Gouvernement.

Pour autant, regardons la réalité en face : la situation budgétaire du pays est catastrophique et dépenser encore plus d'argent public serait une pure folie.

S'agissant de la situation politique, ceux qui accusent aujourd'hui Emmanuel MACRON d'avoir cramé la caisse sont ceux qui, en grande majorité, réclamaient hier et sans doute demain toujours plus de dépenses publiques pour lutter contre les effets de l'inflation, pour amortir les effets dévastateurs d'une crise sanitaire sans précédent, pour les services publics qui continuent d'ailleurs de se dégrader malgré tout, pour mieux rémunérer les fonctionnaires, etc.

Pour autant, soyons honnêtes, Monsieur le Président vous l'avez dit, ce n'est pas parce qu'on va réduire les dépenses publiques qu'on va réduire les besoins. En revanche, on peut s'interroger légitimement sur qui devra supporter le financement de ces dépenses.

Oui, il y a bien un équilibre à trouver entre la surtaxation et le tabou de l'impôt. Il se trouve directement sans doute chez nos travailleurs.

Regardons les travaux d'Antoine FOUCHER qui ne peut pas être suspecté d'être un « vilain marxiste », si je puis dire, au vu de son parcours.

Antoine FOUCHER nous propose aujourd'hui un nouveau contrat social. Que nous dit-il ? Qu'un travailleur qui gagne 100 € aujourd'hui en garde après taxation seulement 54. Par contre, un héritier, lui, en conservera 94 sur les 100 perçus après avoir fait jouer tous les mécanismes d'abattement et d'exonération. Et un investisseur qui gagne 100 en gardera, lui, 70.

Moralité : le travail ne paie plus, l'effort ne paie plus et ne permet surtout plus d'élever le niveau de vie des gens. Car aujourd'hui, dans notre pays, on le taxe 8 fois plus que l'héritage et même 3 fois plus que les retraites.

On pourrait atteindre le plein emploi mais si le travail ne paie pas plus que le hasard de la naissance, posons-nous la question du fameux contrat social, et je pense aussi aux prélèvements sociaux. Un taux de CSG au même niveau pour le travailleur et le multipropriétaire de biens locatifs, est-ce juste ? Voilà peut-être d'ailleurs une solution et une nouvelle recette qui, affectée aux Départements, pourrait financer, au hasard, l'immense défi de l'autonomie.

S'agissant du Département, il y a aussi un juste équilibre à trouver pour nos budgets. Le contribuable doit-il financer les compétences obligatoires du Département, pour bien faire et même mieux faire, ou le laisser intervenir dans tous les domaines ? C'est ça le temps des choix. Car même, nous le savons, un fonds de soutien de l'État ne serait qu'un pansement sur une jambe de bois.

Si vous posez le sujet de la question budgétaire, de la gestion budgétaire, prenons-le à bras le corps mais allons au bout des choses. Vous me demanderez comment ? Vous avez posé, Monsieur le Président, les bases d'une méthode de travail. Je vous ai écrit au nom de notre groupe sur ce sujet. C'est un premier pas mais il s'agira d'abord de faire preuve de transparence. Il nous faudra une vision claire de la situation et je pense notamment bien sûr au compte administratif, si nous voulons pouvoir nous prononcer raisonnablement et notamment sur le sujet des choix à opérer.

Mais notre groupe, je l'ai dit à plusieurs reprises, est prêt à travailler comme depuis le début du mandat à la seule condition de nous en laisser l'opportunité.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MALFAIT.

Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

La population est harcelée dans les médias sur la nécessité de réaliser des coupes budgétaires dans les collectivités pour arrêter la soi-disant gabegie des deniers publics. Les ministres LE MAIRE et CAZENAVE s'inquiètent de l'augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités.

Les propos tenus par l'ex-ministre qui, durant sept années, a tenu les finances de la France et non contestés par la macronie et leurs alliés à la droite ne sont pas acceptables. Tout d'abord car les communes, les départements, les régions, les EPCI sont tenus par la loi de présenter les budgets à l'équilibre. Ensuite, et vous l'avez rappelé dans vos propos, Monsieur le Président, qui a décidé unilatéralement l'augmentation d'un certain nombre de nos dépenses ? Qui est comptable de la dégradation des moyens des conditions de vie de la population ? Qui est responsable des 10 millions de personnes pauvres ? Qui a créé les conditions qu'aujourd'hui un ouvrier sur trois vit sous le seuil de pauvreté ? Qui a accéléré l'effondrement du logement et notamment à vocation sociale en faisant, depuis 2017, 15 milliards d'économies chaque année ? Qui laisse menotter le pays et sa population au marché européen de l'énergie et aux spéculateurs ayant pour conséquence que nous achetons notre propre électricité à des tarifs bien plus chers que nous la produisons ? Qui se défile de ses responsabilités en ne compensant pas ou trop peu ses propres décisions ?

Je pourrais continuer le bilan. Toutes ces décisions ont une incidence plus ou moins directe sur les finances des collectivités. Pour le Département, cela se concrétise par la prise en charge des politiques publiques au-delà de ce que prévoient les accords, notamment en ce qui concerne les AIS et la hausse légitime et encore trop faible des traitements des agents.

Enfin, je rappelle que, depuis 2017, les 500 familles les plus riches, et je ne parle pas ici des familles qui possèdent un petit bien à transmettre, ces 500 familles détenaient 570 milliards d'euros de patrimoine. Aujourd'hui, grâce aux politiques en faveur des plus fortunés, ces 500 familles possèdent 1 200 milliards d'euros de patrimoine et les six premières s'accaparent 700 milliards des 1 200 milliards d'euros. C'est astronomique.

Le récent rapport d'Oxfam pointe que ces milliardaires, grâce à l'optimisation fiscale, sont imposés à 10 % alors qu'ils devraient l'être à 45 %. Si le taux normal de 45 % était appliqué, comme il l'est pour les autres patrimoines, ce sont 200 milliards d'euros qui abonderaient les caisses de l'État. Il y aurait de quoi remédier au déficit creusé par les gouvernements qui viennent de se succéder.

À cela, si l'on ajoute les 100 milliards d'euros que l'on offre aux entreprises sous forme d'aides, de contributions et de dispositifs d'exonération, l'État serait en capacité de financer les hôpitaux et notre système de santé, de recruter des enseignants pour que chaque enfant ait un prof devant lui chaque jour, de développer une réelle politique de réindustrialisation qui créerait de vrais emplois productifs de biens, de ressusciter une politique de logement digne des besoins exprimés par les locataires et les bailleurs sociaux ou encore attribuer aux collectivités locales, aux Départements, des moyens à la hauteur pour assumer leur politique obligatoire, de développer des politiques en direction des plus fragiles, de nos aînés, de la petite enfance, de la parentalité ou encore investir plus fortement dans la transition écologique.

Notre Département, après avoir subi plusieurs cures d'austérité, le contrat de Cahors et tout autre dispositif limitant la liberté d'administration de la collectivité, est à nouveau stigmatisé avec tous les autres pour en fin de compte dédouaner leurs choix politiques et leurs méfaits.

Nous le disons à nouveau, les collectivités locales ne sont pas le problème. Elles font partie de la solution car elles interviennent quotidiennement dans la vie des habitants. La population fait depuis longtemps beaucoup d'efforts. Elle doit être respectée et notamment celle du Pas-de-Calais qui subit toutes les crises.

Il est nécessaire que nous haussions le ton, qu'avec l'ensemble des partenaires, des associations, les agents, les syndicats, la population, nous nous fassions entendre, qu'avec toutes celles et tous ceux qui sont attachés à notre modèle social, au service public, nous nous rassemblions pour obtenir les moyens humains et financiers à la hauteur des besoins.

C'est pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, que vous pourrez compter sur la détermination du Groupe Communiste et Républicain.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur TELLIER.

Madame HINGREZ-CEREDA, vous avez la parole.

MME HINGREZ-CEREDA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je voudrais tout d'abord remercier Monsieur le Rapporteur du budget pour la présentation et l'analyse de la situation budgétaire de notre Département que vous venez de nous présenter. Vous avez clairement posé les enjeux et les explications sont malheureusement plus que limpides.

Il y a quelques mois, rappelez-vous, à l'occasion des discussions sur le débat d'orientation budgétaire et sur le budget primitif, je vous faisais ici la démonstration que l'asphyxie budgétaire des Départements était un lent processus qui nous étranglait pour in fine pointer notre impuissance à agir et ainsi envisager de contraindre et recentraliser nos compétences.

En ce qui concerne l'épuisement financier, nous y sommes.

Nous avons été maternés, bercés par les promesses de l'État face auxquelles nous étions plus que dubitatifs et nous avons bien raison, chat échaudé... vous connaissez tous la suite. Car la liste est longue des promesses : le remplacement de la taxe foncière par une frange de TVA qui devait nous rapporter des recettes dynamiques. Résultat : pour cette année, nous devons rendre 4 millions d'euros car l'État a justement et malencontreusement un peu surestimé le fameux dynamisme de cette recette. Je vous ferai grâce des Ségur ou autre avenant 43 qui, eux non plus, n'ont pas été compensés à hauteur de notre investissement, à la véritable hauteur du service qui, lui, a bien été rendu.

Cette situation finalement me laisse à penser que les seules mesures sociales des différents gouvernements MACRON ont été mises en œuvre par, sur le dos, avec l'argent et via les compétences de qui ? Des Départements !

Et il nous reviendrait aujourd'hui de sacrifier nos propres politiques publiques pour régler la facture de l'État ?

Pire, nous serions, nous, collectivités locales, directement responsables d'une part non négligeable de la dette publique. Cette situation, avouez-le, a de quoi rendre fou. Elle pourrait presque prêter à rire si nous ne parlions pas ici du devenir des mesures d'accompagnement de la population, des dotations aux établissements médico-sociaux, du soutien aux structures culturelles, sportives, de jeunesse, risible si nous ne parlions pas de la petite enfance, de l'accompagnement à l'emploi et de l'autonomie de nos seniors.

Au-delà de nos appartenances politiques, nous sommes tous et toutes des élus locaux dans cette assemblée. Dans notre Département, dans nos communes, lorsque nous faisons une dépense, nous avons l'obligation d'inscrire une recette. Il serait trop facile de dire « je dépense et, pour la facture, adressez-vous à la commune voisine, à la communauté de communes ou à la Région » !

Il est grand temps que l'État revienne à la réalité, qu'il assume ses dépenses et surtout qu'il remette en place un principe fondamental de la décentralisation et la libre administration des collectivités locales. Nous ne pourrions assumer pleinement cette responsabilité qu'avec la garantie de notre autonomie fiscale.

Monsieur le Président, cher collègue en charge du budget, le groupe que je représente aujourd'hui ne vous laissera pas tomber. Il ne laissera pas tomber les habitants du Pas-de-Calais. Pas question de sacrifier l'essentiel. Et nous, nous assumerons à vos côtés les efforts supplémentaires à mettre en œuvre. Nous expliquerons à l'ensemble de nos partenaires la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Vous pouvez également compter sur notre esprit de combat et notre détermination à dénoncer et à lutter pied à pied contre l'injustice qui nous est faite et à pointer les véritables responsabilités.

Un nouveau Premier ministre vient d'être nommé. Même s'il vient d'un territoire un tantinet plus riche que le nôtre, il connaît, à la différence de la plupart de ses prédécesseurs et de notre Président de la République, la difficile tâche d'un élu local et celle d'un Président de Département. En tout cas, j'ose l'espérer.

Cependant, nous nous rappelons aussi qu'il fut l'homme de la négociation du Brexit et, dans le Pas-de-Calais, on a pu en mesurer et on en mesure encore toutes les conséquences désastreuses notamment dans la filière halieutique.

Le nouveau Gouvernement a donc le choix entre poursuivre ce jeu de massacre avec les collectivités locales et avec le Département en particulier ou nous reconnaître comme un véritable partenaire. Je l'ai entendu répéter le mot « compromis » dans ses premières prises de parole. Mais nous ne nous contenterons plus de mots, nous jugerons à l'aune des actes et nous ne nous satisferons pas de demi-mesures.

Comptez sur nous, Monsieur le Président, pour lui rappeler l'importance de nos collectivités. Comptez sur nous pour lui signifier qu'il n'est plus tenable pour notre Département de faire et de payer à la place de l'État des politiques qui sont les siennes. Est-il normal par exemple de prendre en charge l'hébergement de personnels de l'État ? Dans ce contexte d'étranglement budgétaire, la question peut tout à fait se poser.

Et si l'État ne respecte pas ses engagements, comptez sur nous pour refuser toute nouvelle sollicitation de sa part pour une compétence qui lui incombe. Nous n'aggraverons plus artificiellement nos dépenses. À cet égard, nous pourrions prendre ici la décision de rejeter temporairement et par principe toute participation au tour de table financier organisé par l'État. On entend parler par exemple de construction de centres d'hébergement si le service national universel venait à se généraliser avec la participation des collectivités locales. Qu'irions-nous faire dans un dispositif à 100 % État pour lequel nous n'avons jamais eu aucun mot à dire ?

Et comptez également sur nous, Monsieur le Président, pour continuer à aller chercher des recettes que certains à Bercy seraient tentés de recentraliser. Je pense aux fonds européens. Et s'ils le font, comptez sur nous pour présenter l'ardoise aux services de l'État qui agissent avec nos bras et nos ressources.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur nous. Nous nous mobiliserons et puisque le Gouvernement semble enfin au travail après plus de deux mois de tergiversations, nous ne manquerons pas de proposer des solutions, des solutions qui existent et qui pourraient enfin répondre à l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame HINGREZ-CEREDA.

Aujourd'hui, ce n'est pas un débat, c'est une position exprimée par les groupes mais la situation des Départements est très difficile actuellement, je crois que nous avons tiré suffisamment la sonnette d'alarme. On a parlé de la baisse drastique des DMTO. Pour le Département du Pas-de-Calais, le chiffre est simple : on passe de 215 millions à 145. Vous imaginez ce que cela peut représenter. Et c'est la seule ressource des Départements. Le reste ce sont des dotations. Et quand les dépenses vont plus vite en quelque sorte mais par des dépenses contraintes transférées que les recettes, on comprend bien aujourd'hui que les difficultés sont là.

Je pense qu'il faudra reprendre toute la copie, pas uniquement dans les financements, les péréquations ou autres, il faudra reprendre aussi la décentralisation. Il faudra se poser les bonnes questions. Est-ce normal que ce soit les Départements qui financent les politiques de l'État d'une certaine façon avec nos propres finances départementales ? Il faudra peut-être envisager demain, et je crois que c'est un cheval de bataille, c'est le mien depuis déjà très longtemps, qu'une part de la CSG puisse être reversée aux Départements. Entre nous, cela a beaucoup plus de sens de transférer une partie de la CSG que la TVA puisqu'on transfère des compétences qui sont des compétences qui relèvent de la solidarité nationale aux Départements et c'est quand même logique que nous puissions avoir une partie d'un impôt d'État qui revienne aux Départements. C'est donc un des enjeux mais c'est un enjeu, je dis cela en tant qu'ancien parlementaire, qui relève du Parlement mais je crois qu'il est grand temps de se poser les bonnes questions.

Et puis aussi, il y a la question de la péréquation. Tous les Départements ne sont pas à égalité. Cela veut dire que lorsqu'on dit par exemple que sur l'APA ou demain je pense à l'ADF qui dira qu'on va se battre pour compenser à 50 % tous les Départements, mais 50 % pour la Savoie et 50 % pour le Pas-de-Calais, ce n'est pas du tout la même chose. Il va bien falloir introduire des paramètres qui permettent de dire : on va tenir compte des indices de pauvreté, des indicateurs de santé. C'est cela qui serait la justice, c'est rétablir le fléau de la balance pour que tout le monde soit à égalité.

Il y a de vrais débats qu'il faut engager. Ces débats-là sont des débats importants. Ils concernent notre Assemblée mais nous dépassent très largement. Ils concernent également l'Assemblée nationale et, au moment du vote du budget, je crois que ce sont des choses qu'il faudra rappeler parce que, à mon avis, elles sont essentielles.

En tout cas, le débat ne fait que commencer. Pour ce qui nous concerne, j'ai demandé que, dans le cadre du budget, on puisse travailler dans une hypothèse minimale qui fait que si aucune aide n'intervenait ou si aucune orientation n'intervenait, comment doit-on faire ? Il faut partir de cette hypothèse et puis après, si le Parlement décidait d'amender et d'attribuer des recettes supplémentaires, on corrigerait également la trajectoire. Mais aujourd'hui, tout le monde a bien compris qu'il est beaucoup trop tôt pour se prononcer, nous n'avons pas les éléments. La Commission des Finances de l'Assemblée nationale n'a toujours pas les éléments concernant les enveloppes qui sont consacrées ne serait-ce qu'aux collectivités locales.

Lorsque nous aurons tous ces éléments, nous retravaillerons et j'ai donc proposé comme méthode que la Commission des finances se réunisse régulièrement de manière à ce qu'on puisse d'abord trouver les sources d'économies mais elles sont très faibles, on a déjà travaillé, je ne sais à combien de reprises, sur ces éléments-là, on s'aperçoit bien qu'on a atteint la limite de l'exercice. Aujourd'hui, il va falloir intervenir au plus haut niveau de l'État de manière à ce que, dans le cadre du budget, on puisse effectivement prendre en compte la situation des Départements de France. Nous sommes, et je le dis toujours, le réceptacle de toutes les souffrances sociales. Nous faisons le travail souvent avec beaucoup de discrétion, peut-être trop de discrétion aussi, mais il est temps pour les Départements de s'exprimer et de dire aujourd'hui que quelque part ça suffit. Et puis il va falloir effectivement regarder ces collectivités qui sont les nôtres et qui sont garantes du lien social.

Voilà ce que je voulais dire en introduction à ce débat qui ne fait que commencer.

RAPPORT D'INFORMATION
MISSION D'ETUDE SUR L'ACQUISITION DE MOYENS DE POMPAGE
ET LA GESTION OPERATIONNELLE LORS D'INONDATIONS DE GRANDE AMPLEUR
DANS LE PAS-DE-CALAIS
(Rapport n°1 du rapport du Président)

M. LE PRESIDENT.- Chers collègues,

Le Département, vous le savez, a connu des épisodes d'inondations on peut dire dramatiques. Et au premier rang de cette lutte contre les inondations, on trouvait naturellement les élus, les collectivités locales, les habitants eux-mêmes dans des gestes de solidarité exemplaires et puis aussi naturellement les Services du SDIS, nos sapeurs-pompiers.

Le Contrôleur général RIGAUD vient de quitter ses fonctions, il a quitté ses fonctions il y a trois mois maintenant, mais j'ai considéré que toutes ses compétences pouvaient être mises à profit pour tirer tous les enseignements en matière de gestion opérationnelle sur ce qu'il fallait améliorer, ce qu'il fallait retravailler sans doute. Le Contrôleur général RIGAUD va donc nous exposer ce rapport que j'ai ici, qui est très riche, très bien documenté et va nous faire part de ses propositions qui seront à disposition y compris des services de l'État, mais il m'était apparu important de faire en sorte qu'on puisse, pendant quelques semaines, conserver ses observations qui avaient été consignées d'ailleurs aussi et qui vont peut-être permettre, je l'espère aussi, d'améliorer quelque peu la situation.

Il ne s'agit pas d'un débat sur les inondations, de parler de la responsabilité du Département parce que vous savez qu'en matière de gestion de l'eau et autre, nous n'avons plus cette compétence. Maintenant, c'est la GEMAPI, ce sont les intercommunalités. Mais ce que nous pouvons faire aussi, et je le dirai peut-être en clôture du propos du Contrôleur général, on peut demander également à Jean- Luc DEHUYSSER qui est parmi nous, Directeur de Pôle, qui pourra nous dire et nous exposer ce que le Département a de son côté fait pour faire sa part du travail qu'il nous semble aussi important de porter à votre connaissance.

Monsieur le Contrôleur général, vous avez la parole.

M. RIGAUD.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

L'étude que je vais vous présenter porte sur l'acquisition des moyens de pompage et la gestion opérationnelle lors d'inondations de grande ampleur qu'a connues le Pas-de-Calais.

(Diffusion d'un power point)

Les objectifs de cette étude ont été dégagés au travers de l'analyse des choix d'implantation des pompes mobiles dans les zones inondées lors des événements de 2023 et 2024.

Elle comprend aussi la proposition d'acquisition de moyens de pompage grand débit à destination du SDIS du Pas-de-Calais.

Également, ont été mises en perspective les problématiques liées à la gestion de l'eau de façon multipolaire et la question de la gouvernance future.

De même, la gestion de crise et la collaboration opérationnelle entre les organismes et les institutions gestionnaires, le SDIS, les services de l'État, les EPCI et les communes.

J'ai regardé aussi sous un angle particulier l'acculturation des élus locaux à la gestion de crise par la sensibilisation et la formation.

Ainsi, pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours, la gestion opérationnelle des effectifs et des moyens nous amène à formuler des préconisations d'acquisition de pompes et matériels afin de renforcer l'anticipation des Centres d'Incendie et de Secours dans le déploiement des futurs équipements.

De même, la vulnérabilité des territoires au travers du changement climatique, le vieillissement des ouvrages régulateurs des flux d'eau et la question sociétale de la prise en compte du risque au travers de la création prochaine de trois EPTB constitueront autant de réflexions et de décisions qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre au travers du plan de résilience dans l'intérêt des populations et pour l'aménagement du territoire.

Ainsi, j'ai été amené à faire plusieurs visites sur le terrain qui ont inexorablement leur utilité dans le cadre de cette étude car elles apportent tout d'abord le retour d'expérience qui a été vécu par les sapeurs-pompiers.

De même, l'avis des techniciens des MDADT a été particulièrement intéressant car il est venu conforter les retours opérationnels des sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs missions propres.

Ainsi, ces visites ont été effectuées sur les secteurs suivants : l'écluse de Cuinchy sur le canal d'Aire, le secteur de la Lys et de ses affluents, le secteur du Boulonnais, le secteur du Calaisis et le secteur d'Ardres.

Ensuite, un certain nombre d'entretiens ont pu être menés tout d'abord avec le Préfet délégué à la gestion des conséquences des inondations mais aussi les syndicats tels que le SYMSAGEL, l'Institution intercommunale des Wateringues et les Voies Navigables de France. Tout cela a permis de percevoir outre la position de l'État, les attentes des organismes gestionnaires.

Le constat c'est qu'il est nécessaire d'avoir aujourd'hui une organisation qui apporte une plus grande homogénéité avec la mise en œuvre des EPTB.

La résilience, c'est prendre les mesures qui visent à réduire les risques et les conséquences à moyen et long termes notamment par la nécessaire révision des PPRI et PAPI.

De même, l'acculturation des élus et de la population à la prévention du risque inondation est indispensable dans le Pas-de-Calais.

Ainsi, la première proposition est une formation sensibilisation à la gestion de crise qui doit être mise en place pour les maires du Pas-de-Calais. Elle pourrait utilement s'appuyer sur la formation qui est réalisée par l'École nationale supérieure des Officiers de sapeurs-pompiers et dispensée par le SDIS.

De même, l'accroissement de la réalisation des plans communaux de sauvegarde ou des plans intercommunaux de sauvegarde est d'une nécessité absolue.

Les entretiens ont amené à examiner la concertation entre les services.

Tout d'abord, une concertation approfondie entre le SDIS et les organismes gestionnaires tels que les Voies Navigables de France, les syndicats mixtes doit être envisagée pour rechercher l'efficacité des dispositions opérationnelles.

Quand je parle de concertation approfondie, je veux dire une meilleure connaissance des diverses structures et la perspective d'un travail en commun.

La gestion de la crise :

Le fonctionnement du Centre Opérationnel Départemental en Préfecture, le COD, doit absolument faire l'objet d'une réflexion partagée entre lui-même et des cellules territoriales qui seraient représentatives des différents bassins et serait ainsi un gage d'efficacité des propositions soumises au Préfet en situation de crise.

De fait, la préconisation 3 consiste à créer la fonction de référent de bassin. Ce référent de bassin participerait ainsi aux différentes cellules de crise locales qui seraient implantées et elles pourraient apporter, ces cellules, toutes les informations qui renforceraient les décisions du Centre opérationnel départemental de la préfecture.

De même, en matière de gestion de crise, la proposition 4 constitue la mise en œuvre de cellules de crise constituées par Voies Navigables de France, l'Institution intercommunale des Wateringues, les sections ainsi que les syndicats mixtes, sur une période qui irait d'octobre à mars, de façon à avoir une veille active.

Hors période de crise, il est recommandé :

D'établir une systématisation du partage des données entre les services impliqués au travers de la cartographie des relevés de mesure en période de crise et donc ainsi de pouvoir procéder à une analyse fine.

De considérer l'Institution intercommunale des Wateringues et VNF comme forces de propositions sur les actions à mener en période de crise. La gestion des flux permet de mieux appréhender, à ce moment-là, les conditions de transfert d'eau.

Également de programmer des entraînements communs préparatoires à la gestion de cette crise.

La préconisation 5 consiste en la diffusion des rapports qui résultent des différentes supervisions réalisées par ces organismes à disposition des élus et des services connexes lors des événements majeurs.

Sur l'acquisition des moyens de pompage, les entretiens ont révélé que le système permanent de pompage a été dimensionné dans les années 80. Aujourd'hui, il est nécessaire de recréer une stratégie à moyen et long termes sur le renforcement des ouvrages et les infrastructures. Une étude patrimoniale devra être menée dans ce sens.

Ainsi, dans la préconisation 6, l'acquisition des pompes par les différents organismes nécessitera un plan de déploiement et de mise en œuvre préalablement connu de tous afin d'éviter les difficultés opérationnelles lors de survenue de catastrophe. Car nous avons vu pendant cette étude qu'effectivement certaines collectivités avaient été démarchées par des organismes pour pouvoir être dotées de pompes.

Quant à la création des EPTB, préconisation 7, cet Établissement Public Territorial de Bassin permettra l'amélioration du réseau hydraulique à condition qu'il y ait un apport financier suffisant. Par ailleurs, il devra être le garant d'une coordination opérationnelle renforcée.

La préconisation 8 : la maîtrise de ces pompes en période de crise devrait être déléguée à un seul donneur d'ordre pour leur mise en œuvre. Il faudrait donc désigner un pilote technique pour le pilotage de cette mise en œuvre.

Les besoins en matière de pompage sur le territoire départemental :

Au niveau de l'écluse Carrée à Calais : renforcement de cette capacité de pompage par une pompe mobile grand débit.

Au niveau de l'écluse de La Batellerie : nécessité de doubler là aussi la capacité de pompage.

Il serait aussi opportun d'installer un exutoire supplémentaire au niveau du Grand port de Calais.

L'allègement de la Haute Meldyck aussi dans la traversée de Saint-Omer.

Et sur l'écluse de Cuinchy, nécessité d'installer une pompe fixe grand débit.

Sur la proposition d'acquisition des pompes pour le SDIS :

L'étude nous a amenés à regarder ce qui se faisait dans un pays pas très loin d'ici, les Pays-Bas, qui sont confrontés très régulièrement à ce type d'événement.

Nous avons consulté pour cela deux entreprises et celle qui figure dans le rapport est celle qui a le plus de capacité à déployer que ce soit en Europe ou dans d'autres pays et de produire des pompes qui correspondent à ce qui serait utile pour les sapeurs-pompiers.

Ainsi, une pompe dénommée HydroSub 150 est une pompe qui dispose d'une pompe submersible qui, entraînée hydrauliquement, permet de s'affranchir de tout problème d'aspiration et d'accessibilité jusqu'à 60 mètres de distance, horizontalement ou verticalement, ce qui permet aussi d'avoir du haut débit : 6 000 litres/minute à 5,5 bars, du très haut débit : 15 000 litres/minute à 2 bars et jusqu'à 50 000 litres/minute lors des périodes d'inondation.

Il existe un autre modèle de pompe qui est un peu la jumelle de celle que je viens de citer mais qui est plus importante : HydroSub 250 qui comprend aussi un groupe d'alimentation de très grande puissance avec une pompe submersible équipée d'un flotteur et d'un surpresseur. Cette pompe permet de s'affranchir de tout problème aussi d'aspiration et d'accessibilité jusqu'à 60 mètres de distance. L'ensemble est compact et utilisé dans une polybenne et permet d'avoir une performance de 8 000 litres/minute sous une pression de 10 bars.

De la même manière, il apparaît opportun de se doter de modules inondation. Ce module inondation comprend des pompes submersibles avec des rallonges hydrauliques qui sont constituées par des tuyaux d'inondation qui sont ultralégers et très faciles à mettre en œuvre.

Quand on ajoute la performance liée par la pompe à ce module inondation, on arrive au débit que je citais il y a quelques instants de 50 000 litres/minute.

Le coût de cet investissement :

Il a bien fallu donc regarder quels seraient au regard de ces moyens de pompage leur quantité et donc le chiffrage.

Quand on regarde l'offre complète de ces pompes HydroSub 150, il est nécessaire d'acquérir 3 groupes de pompage HydroSub 150, 3 modules inondation avec leur berce de transport et des berces comprenant 2 000 mètres de tuyaux et de pièces de jonction et des accessoires divers.

Sur cette offre des 3 pompes HydroSub 150, nous arrivons donc à un montant hors taxes de 2 418 844 €, soit un montant TTC de 2 902 613 €.

Quand on y ajoute l'offre complète de la pompe HydroSub 250, cette même pompe est couplée avec une berce avec 1 000 mètres de tuyaux et des pièces et accessoires nécessaires, et on a pour cette pompe-là un coût hors taxes de 683 247 € soit un coût de 819 897 € TTC.

Le coût total de cet investissement représente 3 102 091 € hors taxes, soit 3 722 510 € TTC.

Les secteurs qui sont concernés par l'implantation et le remisage des pompes :

L'acquisition de ces pompes a pour objectif de couvrir l'ensemble des secteurs impactés du département. À cet effet, nous recommandons de répartir les trois pompes HydroSub 150 dans les territoires suivants :

- Une pour le secteur de l'Audomarois,
- Une pour le secteur de la Lys,
- Une pour le secteur de la Canche et du Boulonnais.

Par ailleurs, l'intérêt de disposer d'une pompe HydroSub 250 permettra de couvrir le secteur de Calais afin d'accroître le rejet à la mer en complétant les pompes qui seraient mises en œuvre sur ce territoire par d'autres organismes comme nous l'avons connu.

L'ensemble de ces pompes serait remisé lors des périodes de non utilisation dans les Centres d'Incendie et de Secours assurant la couverture de ces territoires selon le choix de la Direction du SDIS.

Sur la mise en œuvre des pompes, pour la facilité, nous recommandons de répertorier les différents lieux d'implantation et de réaliser les travaux permettant la réception des pompes telles des plates-formes disposant des sources d'énergie lorsque les événements surviennent.

La recommandation n°10 permet d'avoir une planification de cette implantation au moyen d'une cartographie recensant toutes ces possibilités et approuvée par le Préfet et le pilote technique dont je parlais il y a quelques instants qui est donc impérative.

Enfin, l'acquisition de ces pompes par une commande à l'UGAP, acheteur public, au cours du deuxième semestre 2024 permettrait d'équiper totalement le Service Départemental d'Incendie et de Secours dans un délai de huit à neuf mois.

Enfin, les leçons tirées de l'opérationnel sur les événements 2023-2024 :

Le nombre de pompes grand débit était trop faible pour couvrir à la fois le Pas-de-Calais et le territoire national. Et c'est pour cela que cette étude amène cette proposition.

Un temps de latence également trop important dans l'engagement des moyens du mécanisme européen de protection civile pour des méga inondations.

Ainsi, la recommandation n°11 préconise la constitution d'une véritable task-force européenne composée des moyens des états-membres et reconnue dans le cadre du mécanisme européen de protection civile. Cette task-force doit être portée par la Direction Générale de la Sécurité civile avec le même engagement qu'elle sait avoir pour la lutte contre les feux de forêt.

De même, malgré nos demandes répétées, l'absence (*la présence*) d'un expert de haut niveau en hydraulique est absolument nécessaire pour renforcer la prise de décision.

Nous avons observé aussi des concurrences parfois problématiques entre des communes avec un impact non négligeable sur la répartition des moyens de secours.

Une insuffisance certaine dans la connaissance et l'apprentissage à la gestion de crise pour les élus communaux.

Un impact très fort sur la « vie » du SDIS lié à la durée de l'événement qui a été complexifiée par une décrue très lente des cours d'eau.

Toutes ces leçons tirées du vécu opérationnel sont là en fait pour améliorer la préparation aux prochains événements.

Et donc en conclusion, je dirai qu'il faut savoir tirer les leçons du passé pour anticiper les crises de demain.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Contrôleur général.

On a bien compris, il s'agit là de tirer les conclusions en ce qui nous concerne également parce que nous avons le SDIS en responsabilité puisque nous le finançons, je le rappelle aussi de tirer toutes les conclusions. Il ne s'agit pas de refaire le débat aujourd'hui sur les inondations puisque c'est sous l'égide du Préfet que ces débats ont lieu.

En tout cas, il nous appartient aujourd'hui de compléter les équipements dont sont dotés les différents CIS en particulier de ceux qui sont les plus exposés de matériels qui vont leur permettre aussi de faire face, si de tels événements devaient se reproduire, à ces événements douloureux, il faut le dire, dramatiques pour notre département.

Il faut savoir qu'on ne réglera pas tout. Les pompes, c'est l'élément curatif. On pompe à défaut de faire autre chose, à défaut surtout de travailler de façon plus structurelle.

Il y a deux choses qu'il faut régler à mon avis dans ce département :

Il y a d'abord ce que j'appellerai l'extrême urgence. L'extrême urgence c'est le pompage parce qu'on n'a pas d'autre solution.

La deuxième aussi c'est travailler structurellement sur ce qu'il faut faire dans la durée. Et là, il faut le travailler de l'amont à l'aval. Alain MEQUIGNON le dit souvent, il faut aussi à l'amont retenir la première goutte d'eau en quelque sorte. C'est cela aussi qui est important. Donc cela appellera demain une structure, mais là on ne va pas ouvrir le débat sur les EPTB, structure de coordination qui ferait que sur l'ensemble d'un bassin versant, on pourra coordonner les actions de manière à être vraiment opérationnel. C'est cela le débat qui est engagé actuellement avec l'État.

Mais en ce qui nous concerne aujourd'hui, il s'agit pour nous de dire et d'avoir posé la question tout simplement aux services du SDIS : de quoi avez-vous besoin pour compléter la panoplie et faire face aux défis que nous allons connaître encore malheureusement, il faut le dire parce qu'ils sont aussi devant nous et faire en sorte aussi de tirer toutes les conclusions des événements dramatiques que nous avons connus ces derniers temps ?

C'est cela simplement dont il s'agit aujourd'hui.

Je pense qu'en ce qui nous concerne, nous avons tiré les conclusions.

Je vais demander au Colonel Florent COURREGES qui actuellement assure la direction départementale et qui est Directeur départemental adjoint et à Raymond GAQUERE, Président du SDIS, de bien vouloir préciser en ce qui les concerne, dans le budget du SDIS actuellement, ce qui est prévu pour procéder à l'achat de ces matériels le plus rapidement possible.

Je laisse la parole à Raymond GAQUERE ou Florent COURREGES ?

C'est le Colonel COURREGES. Allez-y, Colonel.

Colonel COURREGES.- Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux.

Effectivement, aujourd'hui, on est en phase de commande de certains moyens de pompage. Mais avant cela, je vais peut-être expliquer la mécanique du pacte capacitaire qui est un système de subventionnement qui a été mis en place par l'État suite aux incendies dramatiques qu'a connus la Gironde en 2022 et qui permet pour chaque SDIS d'avoir un subventionnement spécifique pour l'acquisition de moyens de lutte contre les feux de forêt.

Ce système de financement, nous avons demandé à l'État, dès le mois de janvier 2024, d'en modifier la destination pour faire en sorte qu'il puisse financer notamment sur le Pas-de-Calais l'acquisition de moyens de pompage grande capacité.

Nous avons appuyé notre demande en expliquant que le Contrôleur général Philippe RIGAUD était en train d'assurer une mission d'audit au profit du Conseil départemental et que cette mission aboutissait à la nécessité d'acquérir les moyens de pompage grande capacité que le Contrôleur général vient de vous présenter.

Nous n'avons pas reçu de réponse. Le premier courrier date du mois de février. On a doublé ces courriers-là très rapidement et successivement de deux courriers à la Direction générale de la Sécurité Civile et de la gestion des crises, qui est une Direction générale du Ministère de l'Intérieur et nous n'avons, à l'heure où je vous parle, là aussi toujours pas de réponse.

L'objectif pour nous est très clair : il est de pouvoir acquérir des moyens de pompage grande capacité plutôt que d'acquérir dans le cadre de la mécanique conventionnelle qui a été mise en place par l'État avec les différents Départements des moyens de lutte contre les feux de forêt afin de ne pas aboutir à une situation complètement paradoxale.

Devant le silence de l'Administration centrale et devant la nécessité d'acquérir le plus rapidement possible tous ces moyens, ces quatre pompes grande capacité qui vont permettre d'assurer 9 000 m³ par heure de pompage, c'est-à-dire 2,5 m³ par seconde – pour vous donner une idée, le débit de l'Aa, c'est 10 m³ par seconde en phase de crue – on a pris le parti d'engager sans délai une commande de 1,2 million d'euros pour pouvoir disposer de deux pompes à l'horizon de février 2026.

Pourquoi ? Parce que la société qui est leader sur le marché, qui est une société hollandaise, a reçu, dès le début de l'hiver 2024, une grosse commande de l'Armée suisse qui a rempli son carnet de commandes et fait en sorte que la France ne soit servie qu'à l'issue de la Suisse.

On a pris le parti d'engager 1,2 million d'euros sur les fonds propres du SDIS. On va bénéficier aussi pour cela de subventions d'autres collectivités. Reste toujours en suspens 2 millions d'euros de commandes dont on espère avoir un financement de la part de l'État.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Colonel.

Il faut dire aussi que le financement ici ce n'est pas une fin en soi. Il faudra que l'État aussi prenne ses responsabilités sur les pompes à demeure, je pense au Calais, je pense à ce qu'on appelle « pompes Bergeron » également qui sont vétustes. Ça c'est la part de l'État.

C'est vrai que sur le pacte capacitaire, nous n'avons pas de réponse. Par conséquent, nous allons là aussi nous substituer pour un temps à l'État pour faire en sorte qu'on puisse commander ces matériels qui vont consister à sécuriser la population.

Mais je le rappelle encore une fois, ces moyens sont des moyens qui sont des moyens ajoutés aux moyens opérationnels du SDIS mais ne constituent pas encore une fois la réponse unique. La vraie réponse c'est encore une fois de travailler dans la durée sur l'amélioration structurelle. C'est l'action contre le ruissellement. C'est aussi naturellement le curage de ce qu'on peut curer : curer les canaux, les parties les plus basses des fleuves, Jean-Claude DISSAUX ne me démentira pas. C'est à la fois action contre le ruissellement, c'est curage lorsque cela est possible aussi, et puis naturellement aussi, quand on n'a pas d'autre solution, c'est l'évacuation par des moyens de pompage.

C'est tout cela qu'il faut essayer de mettre en place mais ce qu'il faut faire comme démonstration aux habitants de notre département, c'est que le Département fait le travail là où il est en responsabilité de le faire. Vous voyez qu'ici nous engageons effectivement des moyens qui sont indirectement des moyens de la collectivité pour encore une fois sécuriser les populations.

On a bien compris que la commande est passée. Ce que je demande quand même c'est qu'on puisse essayer d'accélérer les choses, qu'il puisse y avoir des actions qui soient menées même au plus haut niveau de l'État pour qu'on puisse aller chez les fournisseurs aussi pour expliquer également que nous sommes en situation de pouvoir exiger une livraison la plus rapide possible de ces matériels, à défaut de quoi il faudrait peut-être déjà réfléchir avec d'autres Départements sur la façon dont nous pouvons répartir ces moyens ou peut-être même les louer à des pays voisins. C'est peut-être aussi une solution qu'il faut envisager.

En tout cas, je crois que ce qui nous attend, c'est l'hiver prochain pour lequel il faut répondre de façon très pressante.

En tout cas, je remercie le Contrôleur général RIGAUD. Je remercie également le Président du SDIS et le Colonel COURREGES pour leur action, leur réactivité, je le dis encore une fois, mais les problèmes sont devant nous. Le réchauffement climatique est là. Nous sommes un département qui est exposé, qui le sera encore à l'avenir. Dire que quand on parle de crue centennale, on sait très bien que ces événements vont être à répétition maintenant. Les orages qui ont suivi récemment encore nous ont démontré que nous étions encore particulièrement exposés. Par conséquent, il faut travailler aussi dans la durée de façon structurelle.

Faire ce que les Hollandais ont fait. En 53, les Hollandais ont connu un épisode dramatique, il faut le dire. Le risque venait de la mer. Quelques années plus tard, en 92-93, il y a eu le débordement de la Meuse et du Rhin. À partir de là, on voit bien que tous ces événements risquent encore une fois de se reproduire et il faudra mobiliser tous les moyens.

Y compris ceux de l'Europe d'ailleurs puisque l'Europe a doté le Département de 43 millions, je crois, je dis ça de mémoire, qui devraient permettre aussi peut-être d'émarger sur ces subventions européennes de manière à faire avancer les choses.

En tout cas, il faut une réponse encore une fois globale, une réponse d'urgence, d'extrême urgence en quelque sorte et une réponse qui va être naturellement dans le temps mais il faut que chacun prenne sa part. C'est évident, chacun devra prendre sa part. Des réflexions doivent être engagées également sur nos territoires, sur l'urbanisation. Je crois qu'on va parler des PPRI et maintenant il faut se dire : je suis dans une commune où un moment donné la municipalité a décidé de renoncer à un programme immobilier parce que la parcelle a été inondée récemment. Ils ont dit : voilà, maintenant, on préfère renoncer parce que la population ne comprendrait pas qu'on vienne là-dessus construire alors qu'on avait vu 1m50 d'eau dans cette parcelle.

Cela aussi, ce sont des conclusions qu'il faudra tirer. Il faudra essayer de remettre à plat tous ces plans locaux d'urbanisme, intercommunaux d'ailleurs, ce qui est d'ailleurs peut-être l'intérêt, ce qu'il est intercommunal, il permet donc d'avoir une vision du territoire parce que l'eau ne connaît pas les frontières. C'est donc l'intérêt effectivement d'y réfléchir à l'échelon pertinent. Ce sera la communauté de communes puisque la compétence GEMAPI se trouve à ce niveau-là, mais c'est aussi à un niveau plus large également, c'est l'ensemble de ce que j'appelle le bassin versant. C'est cela qui est important, c'est le bassin versant. En tout cas, vous avez vu que dans la répartition opérationnelle des moyens, les territoires qui ont été impactés n'ont pas été oubliés, tous seront naturellement dotés des matériels nécessaires pour intervenir et permettre à nos sapeurs-pompiers d'intervenir dans de bonnes conditions et de façon tout à fait opérationnelle.

C'est une des premières conclusions qu'il fallait tirer en ce qui nous concerne.

Je vais peut-être donner la parole à Jean-Luc DEHUYSSER qui pourrait nous parler effectivement de l'état actuellement de notre réseau routier et des ouvrages qui ont été fortement impactés puisque vous savez que les dégâts sont considérables sur les réseaux départementaux. Nous sommes arrivés pratiquement à un constat qu'il y a 80 millions de travaux.

M. DEHUYSSER.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les Conseillers départementaux,

Un point de situation sur les inondations dans le champ de compétence de ce que sont les responsabilités départementales.

Le Président rappelait qu'effectivement le Département n'avait plus compétence sur le cycle de l'eau, mais là on est bien sur la réparation de dégâts et sur l'impact majeur qu'ont causé les inondations sur le réseau routier départemental et sur les ouvrages d'art.

Quelques éléments pour vous rappeler si besoin que le réseau a été fortement impacté. Le réseau départemental c'est à peu près 6 200 kilomètres de routes. On a eu, au plus fort de la crise, l'équivalent de 600 kilomètres de routes impactées et inondées. Ce qui représente un linéaire très conséquent. Avec des arrachements de chaussées, des effondrements de talus des affouillements de chaussées. On a vu tout ce que l'on voit dans les cours d'écoles d'ingénieurs sur les dégâts en réseau routier.

Les équipes du Département étaient d'ailleurs à côté de nos collègues du SDIS puisque, lorsqu'il y a eu l'engagement de tout le monde sur les différents fronts d'inondation, les équipes de régie départementale, des CER, étaient partout sur le territoire à côté du SDIS, aux côtés des communes pour accompagner les premières opérations de nettoyage, entretien, déviation de circulation, sécurisation du réseau routier qui était un sujet très important parce que vous savez que les routes inondées, les ouvrages saturés d'eau peuvent causer des problèmes lors du franchissement de poids-lourds, de bus, etc. Donc il fallait qu'on soit très vigilant et que l'on puisse, avec l'aide des maires des communes, organiser des déviations de circulation efficaces.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des désordres a été identifiée. De nouveaux dégâts apparaissent quand même régulièrement puisqu'on se rend compte que les dégâts sont évolutifs avec le temps. L'été heureusement n'a pas été très sec, donc il nous a épargné quelques dégâts liés au gonflement/dégonflement d'argile. Mais les inondations et les terrains humides en créent d'autres.

Sur l'analyse de tout cela, le Président a annoncé quasiment 80 millions d'euros, on a une estimation globale des dégâts de l'ordre de 85 millions d'euros sur les ouvrages d'art et les routes.

Sur les 800 ponts qui ont été impactés, globalement 400, donc la moitié, nécessiteront des travaux. 150 des travaux relativement conséquents et le reste des travaux plus légers d'aménagement ou de réparation ponctuelle. Ces travaux vont s'étaler sur à peu près trois années puisque certains nécessitent des études géotechniques beaucoup plus poussées. C'est par exemple le cas d'un ouvrage d'art à Cormont qu'il a fallu détruire, qu'il va falloir reconstruire là où il était ou plutôt à côté.

Les réflexions et les études intègrent aussi les sujets de résilience puisqu'il ne s'agit pas de reconstruire des choses à l'identique pour que les mêmes conséquences se reproduisent dans quelques années.

On intègre la résilience dans les réparations d'ouvrages d'art en particulier et de chaussées pour que les phénomènes à venir nouveaux puissent être intégrés complètement dans le dispositif.

Aujourd'hui, il y a 400 chantiers recensés. 150 ont été engagés pour plus de 20 millions d'euros. Une quarantaine est en cours actuellement. 150 sont terminés. Une quarantaine est en cours et environ 4 à 5 millions d'euros de travaux vont être engagés d'ici la fin de l'année pour pouvoir faire face à d'autres opérations de réparation.

Le financement des travaux : on est dans un contexte budgétaire que vous avez évoqué tout à l'heure, délicat. À ce jour, le Département finance seul les réparations sur le réseau routier départemental. Les subventions ont été sollicitées auprès des services de l'État à hauteur de 70 % du montant hors taxes des travaux mais à ce jour aucune subvention n'a été attribuée.

Le montant total des dossiers déposés en Préfecture pour subvention est à hauteur de 55 millions d'euros et donc on attend, si les subventions sont effectivement attribuées à cette hauteur-là, 32 millions d'euros de subventions pour ce qui a déjà été déposé.

Le montant des dégâts représente quasiment la moitié d'un budget de dépenses réelles d'investissement annuel. C'est très important en termes d'impact sur les finances départementales, sachant qu'à côté de cela, effectivement, il faut continuer à maintenir le réseau routier sur l'intégralité du territoire départemental.

Un effort majeur a été engagé par les équipes pour permettre de répondre très rapidement aux réparations. Il y a encore du travail pour quasiment deux années sur le réseau routier, simplement parce que les études sont nécessaires et importantes mais tout ce qui était urgent a été réalisé et, à la fin de 2024, les travaux urgents sur le réseau routier et sur les quelques ouvrages d'art prioritaires auront été terminés.

J'ai dit, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur le Directeur.

Voilà pour l'exposé. Nous ne sommes qu'au début du débat, je le dis encore une fois mais en tout cas, pour le Département c'est une note, il faut le reconnaître, importante qui vient encore s'ajouter à l'effort d'investissement qu'il faudra faire.

Je ne vous cache pas non plus que le débat est engagé avec l'État pour obtenir les subventions nécessaires.

Pour l'instant, nous avons pratiquement 30 % qui nous sont assurés dans le cadre de la DSEC je crois, je dis ça de mémoire. Il nous reste à aller chercher le complément pour faire 60 à 70 %. Ces sommes-là devraient venir prioritairement de l'Europe, m'a-t-on dit, mais en tout cas nous allons être extrêmement vigilants parce que ça voudrait dire que si on devait assumer le reste des travaux, cela impacterait considérablement ce qu'il y a réalisé, ce qui a été programmé dans le cadre du PPI routier. Là aussi, cela devrait impacter nos investissements futurs. Donc il faut être extrêmement vigilant et nous le sommes. Le débat est engagé là aussi avec l'État.

Voilà pour ce rapport n°1. Il en reste 12. C'était le premier rapport. Nous allons poursuivre nos travaux.

Je vais donner la parole à Alain MEQUIGNON (*Vice-Président en charge de la ruralité, de l'agriculture et du développement durable*) sur le rapport n°2 : Défi Climat 62, c'est le plan de transition pour la décarbonation. Allez-y, cher collègue.

DEFI CLIMAT 62 :
PLAN DE TRANSITION POUR LA DECARBONATION 2024-2028
(Rapport n°2 du rapport du Président)

M. MEQUIGNON.- Monsieur le Président, chers collègues,

Je ne vais pas revenir trop longuement sur le contexte de dérèglement climatique que nous subissons. Nous en voyons déjà les effets sur notre environnement avec bien sûr les inondations. Nous venons d'en parler longuement. Ces inondations qui ont touché notre territoire de plein fouet, il y a quelques mois mais aussi avec l'accentuation d'autres risques naturels comme la submersion marine ou encore la sécheresse pour ne citer qu'eux.

Nous le savons bien, ces effets sont principalement le résultat de plusieurs décennies d'émissions de gaz à effet de serre non contrôlées et la prise de conscience collective qui est aujourd'hui partagée, doit être suivie d'effet sans tarder si on souhaite limiter au maximum les impacts.

(Diffusion d'un power point)

À notre niveau, à notre échelle, nous avons souhaité faire de ce sujet de l'environnement et du climat une priorité transversale de l'ensemble de nos politiques publiques.

En décembre 2023, j'ai eu l'occasion de vous présenter le bilan des émissions de gaz à effet de serre des activités du Département du Pas-de-Calais en 2022.

Pour rappel, ce bilan des émissions de gaz à effet de serre doit être réalisé réglementairement tous les trois ans sur le patrimoine et les compétences du Département. Nous avons ainsi déjà réalisé deux bilans portant sur les émissions de CO₂ de 2014 et de 2017.

Les bilans précédents ont fait apparaître une diminution globale de 8 % des émissions de CO₂ à périmètre constant entre 2014 et 2017. Compte tenu des épisodes Covid, il a été décidé que le bilan 2020 serait reporté aux émissions de 2022 pour bénéficier d'une analyse sur une année complète et représentative de l'activité départementale.

Le bilan 2022 a ainsi permis de mesurer objectivement les résultats des efforts du Département pour décarboner ses activités et donc sa contribution contre le changement climatique.

L'analyse nous a fait constater un rejet total des activités du Département de 395 603 tonnes équivalent CO₂. Sur ce total, la part des immobilisations voirie pèse pour 300 000 tonnes équivalent CO₂ dans le bilan. On sait que ces immobilisations correspondent à des constructions et rénovations déjà réalisées et que nous ne disposons que peu de marge de manœuvre sur cette partie sauf à considérer que des routes seraient supprimées pour en faire des espaces verts qui capteraient du CO₂, ce qui relèverait bien entendu d'un cas assez exceptionnel.

C'est donc sur les près de 100 000 tonnes restantes que nous nous étions penchés afin de comparer sur plusieurs postes les évolutions entre 2017 et 2022. Sur les actions qui ont pu être comparées à périmètre égal, nous avons constaté une baisse de 23 % des émissions en cinq ans, soit une estimation de plus de 13 000 tonnes émises en moins par an.

Cela montre que nous allons dans le bon sens et à plus servir de fil conducteur pour réfléchir à des optimisations et des améliorations. C'est dans l'esprit de notre projet de mandat et de son Pacte des Solidarités territoriales et en cohérence avec la stratégie nationale visant à atteindre la neutralité carbone en 2050 en France, que nous avons souhaité mettre en place cette année une trajectoire de décarbonation des activités du Département jusqu'en 2028, ainsi qu'un plan de transition.

Dans le contexte de dérèglement climatique et de ses conséquences déjà mesurées sur le territoire départemental, ce travail et cette direction à prendre nous ont semblé d'autant plus indispensables. Pour fixer cette trajectoire et ce plan de transition, nous pouvons nous appuyer sur ce très bel outil du bilan 2022.

Depuis début 2024, nous avons donc eu l'occasion de travailler avec l'ensemble des Vice-présidents concernés et des services compétents pour réfléchir et fixer un certain nombre d'objectifs d'amélioration.

Au-delà de l'aspect environnemental, c'est aussi un sujet qui permet de se questionner sur un certain nombre d'aspects afin d'améliorer et encore optimiser nos politiques et la gestion administrative.

La démarche partenariale engagée a mobilisé de nombreux pôles et je tiens d'ores et déjà à remercier et féliciter l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration de ce plan de transition sur lequel nous sommes amenés à nous positionner aujourd'hui.

Après compilation de l'ensemble des pistes de travail fixées en la matière, nous sommes en mesure de vous proposer d'adopter un plan ambitieux de réduction de nos émissions.

Avec une réduction de 5 700 tonnes d'équivalent CO₂ en 2025 par rapport à 2022, une réduction de 10 000 tonnes équivalent CO₂ en 2028 par rapport à 2022.

Cela revient à un objectif de baisse de 10 % de nos émissions en 2028 par rapport à 2022 alors même que nous avons déjà fait d'importants efforts de baisse entre 2017 et 2022.

Comme vous le verrez dans le détail du rapport et des fiches opérations, cette diminution de nos émissions ne se fait pas en diminuant la qualité du service rendu à la population dont nous avons voulu qu'il reste absolument garanti.

Sans rentrer dans le détail et sans être exhaustif, on trouvera dans les 27 actions concrètes inscrites plusieurs points notables :

Sur l'immobilier, le travail sur l'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments, l'impulsion de changements de pratiques et d'habitudes dans l'usage des bâtiments.

Sur la voirie, l'augmentation du taux de recyclage des agrégats d'enrobés, le déploiement de la pratique de réduction des températures de fabrication des enrobés et de développement de l'usage des techniques nouvelles.

Sur l'immobilier comme sur la voirie, nous veillerons à la réduction de la production de déchets et au développement du réemploi et du recyclage.

Sur l'alimentation, l'accroissement de l'offre en matière de menus végétariens dans les collèges ainsi que le maintien des portions de carné au niveau recommandé par les nutritionnistes, sera un axe de travail intéressant.

Toutefois, nous serons particulièrement vigilants à ce que les enfants qui le souhaitent puissent effectivement encore se voir proposer une quantité de viande suffisante car nous n'oublions pas que la cantine est pour certains le seul lieu où ils sont assurés de pouvoir avoir de la viande dans l'assiette à l'heure où l'inflation impose aux familles des choix parfois difficiles dans la composition des repas à la maison.

Surtout, nous continuerons à agir pour développer l'approvisionnement de viandes locales, ce qui contribuera à réduire l'empreinte carbone en matière de transport.

Plus globalement, la rédaction d'un nouveau Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables permettra de mieux prendre en compte l'impact carbone dans l'ensemble de la stratégie de la commande publique à l'échelle de la collectivité.

Vous le voyez, mes chers collègues, ce plan de transition est à la fois très ambitieux et parfaitement conforme au projet de mandat que nous avons collectivement voté.

Il me permet d'affirmer que le Département du Pas-de-Calais reste parmi les collectivités les plus exemplaires au niveau national sur ce sujet comme sur l'ensemble des sujets environnementaux.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite à délibérer en faveur de ce plan de transition qui a recueilli un avis favorable dans l'ensemble des commissions thématiques.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MEQUIGNON.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Madame LEVEUGLE, vous avez la parole.

MME LEVEUGLE.- Monsieur le Président, chers collègues,

Nous pouvons nous réjouir de ce plan de transition ambitieux qui est le résultat d'un travail collectif conduit de longue date dans notre collectivité. Ce travail a déjà porté ses fruits ces dernières années puisque nous avons déjà enregistré une baisse importante de nos émissions de gaz à effet de serre entre 2017 et 2022. Cela nous permet aujourd'hui de proposer un plan ambitieux, cohérent qui va contribuer à limiter et à réduire l'impact de notre Institution sur le dérèglement climatique.

Notre collègue Alain MEQUIGNON a parfaitement repris l'ensemble de la logique qui a permis d'aboutir à cette stratégie et les principales actions qui seront menées dans les toutes prochaines années. On peut le compléter en précisant qu'un certain nombre d'autres actions concerneront la sobriété en matière numérique, le plan de déplacement de l'administration, le parc de véhicules départementaux ou encore la formation des agents à la culture décarbonation.

Ces actions concernent donc aussi et en grande partie le quotidien de nos agents. Ceux-ci sont une ressource essentielle pour notre collectivité et nous aurons absolument besoin d'eux pour mettre en place le plan d'action. C'est un changement d'habitudes qui sera à mettre en place progressivement et qui permettra à chacun de limiter son impact à la fois individuel dans le cadre de l'exercice de ses missions mais aussi collectif en déclinant les actions de réduction d'émissions dans les politiques publiques qu'il gère ou qu'il pilote.

Réussir à inculquer cette culture de décarbonation sera donc essentiel dans nos services et il sera important de prévoir les formations et les accompagnements nécessaires à la transition.

J'ajoute que ces changements vont pouvoir également permettre de changer nos habitudes dans la vie quotidienne. La réussite de ce plan passera aussi par un suivi régulier. Chaque action sera sous la responsabilité d'un pilote technique bien identifié, ce qui facilitera sa mise en œuvre.

Une gouvernance spécifique sera prévue avec un groupe technique de pilotage, un comité de pilotage et un comité stratégique politique qui réunira au moins une fois par an l'ensemble des Vice-présidents dont les délégations sont concernées par ces opérations à mettre en œuvre.

En tous les cas, ce plan de transition vient confirmer la volonté du Département du Pas-de-Calais d'agir pour l'environnement de manière concrète comme nous le faisons déjà depuis plus de 30 ans avec Eden 62 et comme nous l'avons encore confirmé il y a quelques mois avec la délibération cadre fixant la politique Biodiv' 62.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame LEVEUGLE.

Monsieur PERIN.

M. PERIN.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Nous évoquons souvent dans cet hémicycle la biodiversité et le rôle dévolu à Eden 62 mais que sera cette diversité biologique et celle des 670 000 hectares du Pas-de-Calais ? Comment se comportera-t-elle face au changement climatique qui s'annonce et se précise ?

Les événements particulièrement pluvieux de l'hiver dernier peuvent être qualifiés de cycliques mais leur intensité est bien causée par le réchauffement climatique. Évolution de température des mers et fonte des glaciers sont d'autres preuves de ces évolutions.

Notre enjeu est de réduire massivement nos émissions de gaz à effet de serre. La substitution des énergies fossiles par les énergies renouvelables n'est pas possible sauf à être en mesure de poser des éoliennes tous les kilomètres carrés en France. Nous devons donc être conscients que pour réussir ce bel enjeu, il sera indispensable de faire confiance au nucléaire et de réduire tant que possible nos consommations.

Le plan que vous présentez ce matin est particulièrement détaillé allant jusqu'à prévoir une réduction de la surface des collèges de 5 % d'ici à 2028. Malgré tous les engagements, il prévoit une baisse de 10 % des émissions de gaz d'ici 2028 hors infrastructures routières. Est-ce à dire que le Département a d'ores et déjà réduit de 45 % ses émissions par rapport à 1990 ?

Plus largement, nous avons tout intérêt à favoriser le développement des matériaux biosourcés qui ont la vertu d'être locaux et de stocker du carbone plutôt que de s'intéresser au gaz vert qui n'a parfois que le nom et in fine rejette du CO2.

Notre rôle d'élus est également d'acculturer nos habitants à ces enjeux pour que nous soyons tous acteurs de ce challenge.

Pour terminer, comme j'ai pu le dire en 1^{ère} Commission, en adoptant le plan vélo, en développant les véloroutes, le Département montre sa volonté. Faisons en sorte qu'elle se matérialise également dans les prescriptions d'aménagements de sécurité. Les écluses qui visent à ralentir la circulation doivent être traversantes pour les vélos pour favoriser leur développement.

Comme le disait Yann ARTHUS-BERTRAND, il est déjà trop tard pour être pessimiste. C'est dans cet esprit que notre groupe soutiendra ce plan de décarbonation.

Nous resterons attentifs aux premiers résultats de ce plan avec l'exigence nécessaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur PERIN.

Madame LOUCHAERT, vous avez la parole.

MME LOUCHAERT.- Monsieur le Président, chers collègues,

L'urgence de la décarbonation s'impose à nous tous.

Dans notre département, nous avons tous été impactés par les conséquences désastreuses du dérèglement climatique. Les dramatiques épisodes d'inondations qu'ont subis un tiers des habitants de notre territoire en sont un exemple.

Comme l'a récemment dit le Secrétaire général des Nations Unies, nous ne sommes pas seulement en danger, nous sommes le danger mais nous sommes aussi la solution.

En effet, nous partageons cette affirmation. Et pour ce faire, le Département du Pas-de-Calais est déjà engagé dans une démarche de transition écologique à travers différentes mesures sur la sobriété énergétique, sur les mobilités, sur l'alimentation durable ou la biodiversité. Une démarche qui va se renforcer avec ce plan de transition pour la décarbonation et ses objectifs chiffrés.

Selon une étude toute récente de l'Institut de l'Économie pour le Climat, les collectivités vont devoir plus que doubler leur investissement climatique actuel si elles veulent s'aligner avec l'objectif de la planification écologique.

Pour atteindre en 2030, en prenant pour référence l'année 1990, les 55 % de réduction des émissions de gaz à effet de serre imposés par la Loi Énergie Climat, les besoins d'investissements pour l'ensemble des collectivités territoriales sont estimés à 19 milliards d'euros par an en moyenne, soit 11 milliards d'euros supplémentaires dont 2 milliards d'euros pour les seuls Départements.

Comment les collectivités territoriales pourront-elles financer les investissements à une telle hauteur alors que le ministre démissionnaire et peut-être bien le nouveau ministre de l'Économie les accusent à tort d'être trop dépensières et qui, malgré le gel puis la baisse des dotations et les compensations partielles de l'État que l'on connaît, s'efforcent de présenter leur budget en équilibre et respectueux des habitants comme le fait le Département du Pas-de-Calais ?

Après une coupe de 10 milliards d'euros dans le budget en début d'année, de nouvelles baisses avaient été envisagées et le seront sans doute. Les dépenses affectées à la transition écologique en font partie.

Après avoir déjà coupé 400 millions d'euros dans le Fonds Vert en début d'année, le Gouvernement démissionnaire, enfin l'ancien Gouvernement, annonçait récemment la suppression de 1,5 milliard d'euros d'autorisations d'engagements consacrés à cette enveloppe qui passerait donc de 2,5 milliards d'euros à 1 milliard.

Une décision qui sera malheureusement certainement définitivement actée par le nouveau Gouvernement.

Nous attendrons de connaître quelle sera la stratégie pluriannuelle de financement de la transition écologique dont l'adoption est prévue avant la fin de l'année.

Nous voyons dans le plan de transition présenté ici que le Département prend sa part dans l'effort indispensable pour atteindre nos objectifs de décarbonation. Tous les axes sur lesquels nous pouvons agir sont exploités sur le court ou le plus long terme.

Nous aurons donc à diminuer notre impact carbone partout où nous pouvons agir et notamment maîtriser nos énergies et nos surfaces immobilières. La contraction patrimoniale est indispensable pour nous aider à réduire notre empreinte carbone et la sobriété qui s'impose à nous. Toutefois, il est tout autant impératif de conserver notre ancrage immobilier dans tous les territoires du département pour rester au plus proches des habitants et continuer à leur offrir ainsi qu'aux agents de très bonnes conditions d'accueil et de travail comme nous l'avons inscrit dans notre Pacte des Solidarités territoriales.

Au nom du Groupe Communiste et Républicain, je tiens à remercier l'ensemble des services pour l'écriture de ce plan de transition pour la décarbonation et pour sa mise en œuvre à venir.

Le Groupe Communiste et Républicain votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Merci, Madame LOUCHAERT.

Je ne vois plus de demande de prise de parole. Nous passons au vote.

Pas d'opposition ? ...

M. LE PRESIDENT.- Vous êtes inscrit maintenant, Monsieur BRIOIS !

M. BRIOIS.- Je ne savais pas qu'il fallait s'inscrire trois jours avant, désolé !

M. LE PRESIDENT.- C'est un peu comme ça dans toutes les assemblées.

M. BRIOIS.- Nous ne recommencerons plus, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Allez-y, Monsieur BRIOIS.

M. BRIOIS.- En tout cas le réchauffement climatique est en marche et les conséquences font désormais partie de notre quotidien, qu'il s'agisse des épisodes répétitifs de canicule, des inondations, des tempêtes, du risque de montée des eaux ou encore du dérèglement du cycle des saisons car on s'aperçoit maintenant qu'en janvier les bourgeons commencent à se faire connaître.

Ce constat est dramatique et les politiques doivent agir de manière urgente et ce à tous les niveaux, que ce soit au niveau de l'État mais aussi au niveau des collectivités y compris les communes.

Alors, tout le monde doit se mettre au travail, c'est une évidence. Mais le problème de fond c'est que demander aux Français d'être encore plus vertueux en matière d'écologie sera difficile, pour deux raisons majeures.

Tout d'abord, le système économique a poussé les gens d'année en année et c'est peut-être le fait de la sortie des 30 Glorieuses à consommer parfois surconsommer.

Deuxièmement, l'écologie est victime des écologistes. Je parle du Parti des écologistes qui ont hystérisé le débat en imposant une écologie punitive qui est anti populaire. Car, hélas, tout le monde n'a pas cette chance d'habiter dans une grande métropole, de se balader en bicyclette pour aller en vélo au travail, ou manger du quinoa.

Pensons aussi à l'ouvrier qui ne gagne que 2 000 euros par mois parfois et qui n'aura jamais les moyens de s'acheter une voiture électrique à 40 000 euros d'autant plus que si on mesure bien que l'échéance de 2035 arrive à grands pas, il y a une évidence : c'est que la France n'est pas prête en termes d'installation des bornes électriques et aussi parce que nous n'avons pas le nucléaire nécessaire pour pouvoir apporter ce privilège.

Alors le Département du Pas-de-Calais a souhaité mettre en place un plan de transition visant la décarbonation pour 2024-2028 avec un objectif qui est de réduire de 10 % les émissions de gaz à effet de serre. Cela va plutôt dans le bon sens et permettra au Département de s'inscrire dans un schéma vertueux.

D'ailleurs, les différents axes et actions qui figurent dans ce plan sont principalement mis également par les communes. Beaucoup de communes ont commencé à agir également dans l'isolation thermique de leurs bâtiments et lorsqu'on isole thermiquement une école, une salle de sport, un bâtiment administratif, on favorise à diminuer l'émission de gaz à effet de serre.

Les communes ont largement investi, et je tiens d'ailleurs à remercier les partenaires financiers tels que la FDE mais pour la transformation de leur éclairage public, passant du sodium à la led, je vois par chez moi, cela a permis de réduire de 75 % la facture mais aussi l'empreinte carbone.

Pensons aussi à ces collectivités qui ont fait le choix de valoriser leurs biodéchets des cantines scolaires en compost plutôt que de livrer, comme c'était le cas auparavant dans ma commune, 20 tonnes dans l'incinérateur.

Donc tout cela va dans le bon sens.

J'ajoute quand même une chose qui est essentielle : que la pollution atmosphérique malheureusement ne s'arrête pas aux limites administratives de la France, ni du département. Notre rôle d'élus c'est aussi de tenir compte du contexte national et international. Nous devons à ce titre faire pression sur le prochain Gouvernement mais aussi sur l'Union européenne. En effet, les décisions nationales et européennes ont des conséquences directes sur nous. Les mesures locales n'auront aucun effet si nous ne défendons pas certaines logiques au niveau national et européen.

Dans le rapport, il est prévu une diminution de l'impact carbone des déplacements. Mais dans le même temps, on continue à importer par des cargos qui polluent, des marchandises qui sont produites à l'autre bout du monde. La pollution de ces cargos, je pense, est équivalente à la pollution du parc automobile français sur un an.

Demandons aussi aux responsables politiques qui sont actuellement aux manettes d'arrêter de voter tous ces traités de libre-échange au sein de l'Union européenne parce que faire fabriquer des marchandises par des esclaves en Asie pour les vendre à des précaires en France, cela a des limites moralement.

Notre pays, je le signale, parce qu'on est en train de criminaliser et de culpabiliser les Français mais notre pays est très vertueux en matière d'émissions de gaz à effet de serre. On consomme en gros, la France représente moins de 1 % des émissions de CO2 dans le monde, grâce notamment au nucléaire qui est une énergie décarbonée nous assurant notre indépendance énergétique. Alors pourquoi faire des efforts pour remplacer une voiture thermique quand, dans le même temps, nous avons dû, depuis M. MACRON, rouvrir des centrales à charbon dans l'est très polluantes puisque nos dirigeants et les amis de Mme PANNIER-RUNACHER notamment, n'ont pas suffisamment investi dans le nucléaire.

Cette incohérence est due à des erreurs stratégiques impardonnables des différents gouvernements depuis dix ans, ceux de M. HOLLANDE et ceux de M. MACRON et ce sous la pression malheureusement de quelques écolos dingos.

M. LE PRESIDENT.- Tttt-ttt !

M. BRIOIS.- Il est évident qu'on aura beau faire les plus beaux efforts du monde ici dans le Département du Pas-de-Calais mais si, derrière, rien n'est fait au niveau international, eh bien les conséquences seront autres. Mais en tout cas, pour ce plan, nous ne disons pas non. Il y a des choses qui nous surprennent quand même lorsqu'on demande de cesser la consommation de viande dans les collèges. Je pense que c'est une hérésie et je pense plutôt qu'il serait préférable de s'attaquer au système économique qui favorise les importations, Monsieur le Président, plutôt que de culpabiliser encore une fois les Français et les habitants du Pas-de-Calais.

Merci beaucoup. Nous voterons donc favorablement pour ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour cette explication très dense.

Plus sérieusement, je crois qu'il faut que chacun prenne sa part, c'est ça qui est important. Pour le problème de la réindustrialisation de la France, nous sommes tous d'accord mais je crois me souvenir qu'il y avait un ministre socialiste qui avait plaidé dans ce sens, il s'appelait Arnaud MONTEBOURG d'ailleurs. Je ne suis pas sûr que tout le monde s'en souvienne mais quand il y a des droits d'auteur, il faut peut-être les rendre à son auteur et c'était Arnaud MONTEBOURG qui plaidait pour la réindustrialisation. Effectivement, cela semble aller dans le sens de l'histoire.

Merci.

On a terminé pour ce point ?

Nous sommes d'accord pour approuver ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ? Non.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Ce rapport est donc adopté.

Nous passons au rapport n°3.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026
 (Rapport n°3 du rapport du Président)

M. LE PRESIDENT.- Je vais demander à Mme HINGREZ-CEREDA, Mme PASSEBOSC, M. BARBARIN, M. CHOCHOIS, M. LOQUET, M. COUSEIN, Mme JACQUET, Mme MATRAT, Mme MULOT-FRISCOURT et M. HEDDEBAUX de quitter l'hémicycle puisque nous allons adopter les contrats de territoires qui les concernent et pour lesquels des subventions vont être accordées aux organismes dans lesquels ils siègent.

Mme HINGREZ-CEREDA, Mme PASSEBOSC, M. BARBARIN, M. CHOCHOIS, M. LOQUET, M. COUSEIN, Mme JACQUET, Mme MATRAT, Mme MULOT-FRISCOURT et M. HEDDEBAUX quittent l'hémicycle.

Cela nous obligera peut-être à l'avenir à scinder les délibérations de manière à ce que...

Madame LEVEUGLE, vous avez la parole.

MME LEVEUGLE.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues,

Il me revient donc la charge de vous présenter une nouvelle liste de contrats ainsi qu'un certain nombre d'opérations qui s'y rapportent.

Je ne reviendrai pas ici sur les motivations et la mécanique de la contractualisation que nous connaissons maintenant très bien. Il convient donc de statuer aujourd'hui sur 12 contrats : 1 contrat intercommunal, 9 communaux et 2 avec des structures tiers.

Avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais qui a travaillé sur son projet de territoire nous permettant de partager de nombreux enjeux autour du cadre de vie, de la culture, du tourisme et de la mobilité.

Après avoir inauguré, il y a quelques semaines, l'embarcadère, la Communauté d'agglomération nous propose un nouveau projet autour de la culture avec la rénovation du Conservatoire à rayonnement départemental. Une subvention de 200 000 € est proposée à cet effet.

Il vous est également proposé de contractualiser avec les communes de Dainville, Beaurains, Auchel, Houdain, Ardres, Courrières, Wingles, Berck-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer.

Vous pouvez découvrir le détail de chaque projet dans la délibération. Mais ce qu'il faut retenir c'est que chacun de ces projets s'articule autour de l'inclusion, du vivre ensemble, du respect de l'environnement et de la sécurité des populations. Autant de sujets qui sont au cœur de notre projet de mandat.

Enfin, deux contrats concernent des structures tiers :

L'un à l'initiative de nos collègues Sophie WAROT et Bertrand PETIT visant à garantir aux habitants visiteurs et maraîchers du marais de Saint-Omer une mobilité sécurisée grâce à la réfection des ponts. Cette action s'inscrit dans notre ambition de préserver une agriculture locale et de qualité.

Un second contrat concerne La Fabrique DEFI à Calais qui nous a demandé de les accompagner dans l'aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion. Encore un projet qui s'inscrit pleinement dans nos ambitions et nos compétences.

Voilà, mes chers collègues, il convient de statuer sur ces projets et d'autoriser le Président à signer ces contrats.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ces contrats ?

Non ?

Alors, voyez le paradoxe : c'est qu'ici on fait sortir les intéressés, et donc il n'y a pas de débat !

J'ai signalé cela aux autorités en charge de ces dossiers en disant : oui mais en faisant sortir les intéressés... à partir de là quelqu'un pourrait prendre la parole, le débat pourrait s'instaurer, mais voilà ! Donc vous demanderez les explications après, au moment de la pause.

Je ne fais qu'appliquer la loi strictement, je vous le dis.

Eh bien, faites rentrer les intéressés, si nous sommes d'accord.

Nous sommes d'accord pour approuver ces contrats ?

Oui ? Pas de problème ?

Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

Pour : 68 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absents sans délégation de vote : 10 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)

(Adopté)

Il en est ainsi décidé.

Faites rentrer les principaux intéressés, en leur précisant que cela a été adopté.

Mme HINGREZ-CEREDA, Mme PASSEBOSC, M. BARBARIN, M. CHOCHOIS, M. LOQUET, M. COUSEIN, Mme JACQUET, Mme MATRAT, Mme MULOT-FRISCOURT et M. HEDDEBAUX reprennent place dans l'hémicycle.

J'informe nos collègues que la délibération a été adoptée.

Nous poursuivons l'ordre du jour. Je passe maintenant au rapport n°4. C'est une levée de prescription quadriennale. Je vais donner la parole à André KUCHCINSKI (*Rapporteur général du Budget*) sur ce rapport n°4. Allez-y, Monsieur KUCHCINSKI.

LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE (Rapport n°4 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues,

La loi du 31 décembre 1968 relative à la prescription de créances sur l'État, les Départements, les communes et les établissements publics, précise que « sont prescrites toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de 4 ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis. »

L'article 6 de cette loi dispose qu'une décision de relèvement de la prescription à raison de circonstances particulières peut être prise par délibération de l'autorité compétente habilitée à approuver le budget de la collectivité.

Lors de notre réunion du 16 décembre 2019, nous avons attribué dans le cadre du contrat territorial de développement durable 2019-2022 avec l'Université du Littoral Côte d'Opale, une subvention de 350 000 € pour la réalisation de son projet de rénovation et de transformation de la bibliothèque universitaire du Campus calaisien en learning center.

L'Université du Littoral Côte d'Opale a sollicité le Département afin d'obtenir à titre exceptionnel une levée de prescription quadriennale pour ledit projet. Les raisons du retard dans l'exécution des travaux sont liées à la fois à une passation du contrat de maîtrise d'œuvre retardée et, après les études de conception engagées et l'enveloppe prévisionnelle de travaux définie, la nécessité de revoir entièrement le projet en raison de l'augmentation du coût des matières premières.

Dans ces conditions, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à levé la prescription quadriennale relative à la subvention octroyée à l'Université du Littoral Côte d'Opale pour la réalisation du projet que je vous ai exposé et donc de réactiver les engagements jusqu'au 10 décembre 2026 afin de pouvoir solder l'opération.

Notons que la 5^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa dernière réunion.

M. LE PRESIDENT.- Avis conforme à celui de la Commission ?

Oui ? Pas d'opposition ?

Pas d'abstention ?

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

C'est approuvé.

Rapport n°5, Monsieur KUCHCINSKI (*Rapporteur Général du Budget*), toujours.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS ET DE SUPPRESSION D'EMPLOIS

(Rapport n°5 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Nous continuons donc pour ce rapport n°5, propositions de modifications et de suppression d'emplois.

Au travers du présent rapport, il vous est proposé des compléments à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois afin de préciser les cadres d'emplois et de permettre l'éventuel recrutement de contractuels en raison de la spécificité des fonctions, notamment contractuels longue durée ou en CDI déjà en poste au sein des Services départementaux, étant précisé que la priorité est donnée aux agents titulaires ou inscrits sur liste d'aptitude.

Sont concernés ici 34 emplois dont vous avez pu prendre connaissance en annexe du rapport.

Il vous est proposé également des transformations d'emplois qui correspondent à des adaptations aux cadres d'emplois d'agents recrutés ou en cours de recrutement, à des emplois libérés par des départs (retraites, mouvements internes, mutations), redéployés, ou ouverts à d'autres cadres d'emplois.

Sont concernés ici 20 emplois. 7 ont une incidence financière, 9 engendrent un gain de masse salariale, 4 n'ont pas d'incidence financière.

En ce qui concerne les transformations d'emplois et notamment la transformation d'un poste d'adjoint administratif en un emploi social relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs que vous retrouverez en page 2 du présent rapport, il est fait référence à l'article L.3221-24 du Code général des Collectivités.

Cet article stipule que le Président du Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter au groupe d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil départemental ouvre au budget du Département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental, charges sociales incluses.

Dans le rapport, tel que vous l'avez reçu, la précision de « charges sociales incluses » n'était pas mentionnée. Je vous propose de modifier le rapport en conséquence afin de respecter strictement l'écriture de cet article du Code général des Collectivités territoriales.

Ce rapport propose finalement une suppression d'emploi pour le Pôle Réussites Citoyennes en lien avec la réorganisation de la Direction de l'Archéologie actée en Comité Social Territorial du 7 juin dernier.

Au total, pour cette délibération, le gain de masse salariale est estimé à 82 233 €.

Précisons que la 6^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Voilà, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur KUCHCINSKI.

Avis favorable également ? Oui ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Il en est ainsi décidé pour ce rapport n°5.

Vous avez également le rapport n°6. C'est la communication du rapport social unique pour lequel il s'agit de donner acte simplement. Allez-y, Monsieur.

COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022
 (Rapport n°6 du rapport du Président)

M. KUCHCINSKI.- Pour ce rapport, l'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'élaboration par les collectivités territoriales d'un rapport social unique antérieurement appelé bilan social ou rapport sur l'état de la collectivité.

Le rapport social unique rassemble les éléments et données regroupés autour d'une liste de thématiques fixée par arrêté : emploi, recrutement, parcours professionnel, formation, rémunération, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline.

Ce rapport est présenté après avis du Comité Social Territorial, à l'Assemblée délibérante au cours de la même année et rendu public par l'autorité territoriale sur le site internet de la collectivité ou à défaut par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion.

Lors de sa séance du 7 juin 2024, le Comité Social Territorial de notre collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport social unique 2022 du Département du Pas-de-Calais. Rapport dont vous avez pu prendre connaissance en annexe du présent rapport.

Il vous est proposé de donner acte au Président de la présentation du rapport social unique 2022 pour notre collectivité.

Notons que la 6^{ème} Commission a émis un avis favorable.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur KUCHCINSKI.

Acte est donné ? Oui ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Nous passons maintenant au rapport n°7. C'est Maryse CAUWET (*Vice-Présidente en charge des personnes âgées, santé*) qui rapporte. Rapport du délégataire sur l'exécution de la délégation de service public de téléassistance. Allez-y, Madame CAUWET.

RAPPORT DU DELEGATAIRE
SUR L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TELEASSISTANCE
 (Rapport n°7 du rapport du Président)

MME CAUWET.- Monsieur le Président, chers collègues,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les collectivités locales de se prononcer sur l'exécution des délégations de service public qu'elles ont décidées.

Ce contrôle implique l'examen du rapport du délégataire par une Commission consultative des services publics locaux puis par l'Assemblée départementale.

Composée de représentants de l'Assemblée délibérante et d'associations locales nommés par l'Assemblée délibérante, cette Commission vise à favoriser la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics. Elle a donc vocation à examiner chaque année le rapport que tout délégataire de service public doit produire et qui comporte notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services.

Son examen permet alors d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le rapport d'activité du délégataire GTS Mondial Assistance a été ainsi présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 28 juin 2024 et nous est donc aujourd'hui soumis.

Je m'arrêterai juste sur quelques points de ce rapport, quelques données qui représentent bien pour moi le service que nous apportons à 18 500 habitants du Pas-de-Calais. C'est un chiffre qui est relativement constant mois après mois, les ruptures de prestation, très majoritairement pour cause de décès ou départ en EHPAD, étant compensées par des prises d'abonnement.

Un service auquel ont plus recours les femmes que les hommes : 15 000 femmes pour 3 600 hommes.

Ensuite, vous signaler, mais vous le savez, que la téléassistance contribue au maintien à domicile de nos aînés. Deux chiffres l'illustrent : un abonné sur deux a entre 85 et 95 ans et nous comptons 138 abonnés centenaires.

Enfin, vous redire que ce service a, au-delà de son aspect très pratique, une véritable fonction de lien social. Ainsi, trois-quarts des appels reçus par le prestataire ne donnent pas lieu à une intervention mais simplement relèvent pour beaucoup d'un besoin de communiquer, de rompre un certain isolement. Plus de 22 000 appels se sont traduits par une intervention très majoritairement pour chute, désorientation, anxiété profonde, sécurité incendie et même tentative de suicide.

C'est la dernière fois que je vous présenterai le rapport de GTS La Mondiale puisque nous avons renouvelé la délégation lors de la Commission Permanente de juillet en l'attribuant à un nouveau prestataire : Vitaris SAS.

Pour rappel, si le tarif pour un couple est désormais porté à 13€68, cela représente une partie très limitée des abonnés, il faut signaler que nous avons pu baisser le prix de l'abonnement mensuel d'une personne seule à 6€84 en lieu et place de 8€77.

En précisant que la 2^{ème} Commission s'est prononcée favorablement, il nous appartient désormais de donner acte de la présentation du rapport d'activité au titre de l'année 2023 de la délégation de service public de téléassistance.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame CAUWET.

Pas de demande de prise de parole ?

Acte est donné ? Oui.

<p>Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>
--

(Adopté)

Nous considérons donc que cette délibération est... quand je dis approuvée, oui, parce qu'il faut l'approuver.

Rapport n°8, c'est M. HOCQ (*Vice-Président en charge de l'insertion, du RSA et du FSL*) qui va rapporter sur le compte rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de Fonds Solidarité Logement. Allez-y, Monsieur HOCQ.

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE
AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
EN MATIERE DE FONDS SOLIDARITE LOGEMENT
BILAN 2023 DES AIDES FINANCIERES
(Rapport n°8 du rapport du Président)**

M. HOCQ.- Monsieur le Président, chers collègues,

Comme ça se fait chaque année, il me revient de vous présenter le bilan 2023 des aides financières du Fonds de Solidarité Logement.

Même si cela ne figure pas dans le présent rapport, il convient de souligner que le FSL intervient outre des aides financières versées directement aux ménages sur le volet accès maintien eau énergie télécommunication, objet du présent rapport sur une dimension d'accompagnement social importante.

Celles-ci sont présentées chaque année en juin en Commission départementale FSL.

Concernant le présent rapport, il faut noter que 9 716 demandes ont été examinées par nos territoires. Le montant des dépenses relatives aux aides versées aux ménages s'élève en 2023 à 3 266 090 €. La présente présentation centrée sur les aides financières octroyées aura une teinte particulière cette année.

En effet, comme nous le savons tous, depuis deux années maintenant, les conditions de vie de nos habitants se sont durcies. Après la crise sanitaire, la crise énergétique et le contexte inflationniste sont venus accentuer nettement la baisse du pouvoir d'achat des ménages.

En outre, la crise du logement est aujourd'hui une réalité. En France, le mal logement touche près de 4 millions de personnes et on constate une explosion du nombre de sans domicile : 330 000 aujourd'hui soit 2,3 fois plus qu'il y a dix ans.

Si, jusqu'à présent, le Pas-de-Calais était assez épargné en matière d'offre de logement, les indicateurs actuels démontrent que l'accès au logement est devenu bien plus difficile qu'auparavant.

Ainsi, pour le Pas-de-Calais, le nombre de demandes de logements sociaux chez les bailleurs est passé de 40 711 en 2019 à 51 230 en 2023.

Concernant les attributions de logements, leur nombre était de 14 961 en 2019 contre 11 756 en 2023.

Ce constat se matérialise désormais au sein de l'activité du Fonds de Solidarité Logement, le FSL. En effet, l'année 2023 est marquée par un mouvement très net de l'activité du FSL : baisse de plus de 9 % des dépenses relatives à l'accès au logement et, à l'inverse, hausse de 8 % des dépenses relatives au maintien et de 20 % concernant le volet eau, énergie, télécommunications.

Les premiers mois d'activité de l'année 2024 laissent présager la poursuite de cette tendance. Ainsi, au 1^{er} septembre 2024, comparativement à 2023, on constate une baisse de 9,5 % des dépenses relatives aux aides à l'accès, une hausse des dépenses de 35 % sur le volet maintien et de 19 % sur le volet eau, énergie, télécommunications.

Conscient des difficultés auxquelles sont confrontés nos concitoyens, notre Département s'est engagé en adoptant, le 25 septembre 2023, le Schéma départemental intitulé « Garantir l'inclusion sociale professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais pour la période 2023-2027 ». Celui-ci a pour ambition de poursuivre les efforts collectifs et notamment de prévenir les

situations de précarité financière, de précarité énergétique et de favoriser l'inclusion des jeunes, de prévenir aussi les ruptures de parcours ou encore de répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes.

Il convient donc de donner acte à Monsieur le Président de la présentation de ce compte rendu de l'exercice de la présente délégation.

La Commission Solidarités Humaines a émis un avis favorable, le 3 septembre dernier.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur HOCQ.

Acte est donné ? Oui ?

Monsieur PAJOT.

M. PAJOT.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Ce compte rendu en matière de Fonds Solidarité Logement met en lumière les difficultés rencontrées par nos administrés.

Nous pouvons constater, dans ce bilan d'activité 2023, une augmentation de 5 % des demandes d'aides par rapport à 2022. Cela concernait soit l'accès à un logement, soit l'apurement d'un impayé de loyer ou soit encore l'apurement d'une dette d'énergie, d'eau ou de télécommunications.

Concernant les ménages en procédure d'expulsion, les dossiers traités ont augmenté de 12,4 % par rapport à 2022.

Concernant la précarité énergétique, c'est-à-dire l'eau, l'énergie, les télécommunications, les dossiers traités ont augmenté de 7,3 % par rapport à 2022.

Ces données confirment ce que nous rencontrons sur le terrain dans nos communes.

Ainsi, dans ma commune, l'un des bailleurs sociaux sur ce secteur me confiait récemment que le montant des impayés de loyers avait augmenté de plus de 8 % depuis mars 2023. Dans notre Centre Communal d'Action Sociale, le nombre de ménages rencontrés pour une aide financière liée à une facture d'énergie ou d'eau a augmenté de plus de 28 % sur les huit derniers mois.

L'inflation et notamment la hausse des coûts de l'énergie engendrent des difficultés pour les ménages à régler leurs charges courantes et entraînent une augmentation des demandes d'aides financières et alimentaires.

Sur certains secteurs, nous pouvons aussi constater une augmentation de 3,5 % des loyers des logements sociaux. Cette augmentation est censée permettre aux bailleurs sociaux d'investir dans des logements neufs pour répondre à la demande. Toutefois, cela n'empêche pas les organismes HLM de rencontrer des difficultés financières. Les loyers impayés, les dégradations et l'augmentation des tarifs des prestataires entre autres se répercutent sur le budget d'investissement financier du bailleur mais également sur les charges de quittancement des locataires.

Le logement social est donc plus cher à construire, notamment à cause de l'inflation des coûts des matières premières engendrant un surcroît au niveau des coûts de construction.

Sans oublier que les aides financières de l'État sont moindres et les taux d'emprunts bancaires pour les bailleurs sociaux augmentent. Le bailleur doit par conséquent financer majoritairement sur ses fonds propres.

Face à ces difficultés, nous en appelons à l'État. Ces difficultés ne pourront être traitées en grande partie que par une politique volontariste au niveau national.

Aux difficultés des locataires actuels dans les logements sociaux, s'ajoutent aussi tous ceux qui sont en attente de logement. Pour rappel au niveau national, 2,6 millions de Français sont dans l'attente d'un logement social.

Parallèlement à cela, il faut rendre ses lettres de noblesse au logement social. Cela passera par le rétablissement de l'ordre, la simplification de l'expulsion des fauteurs de troubles et les trafiquants de drogue. L'accès au logement est un droit social imposant une conduite exemplaire de ses bénéficiaires.

Et de manière urgente, et j'en finirai par là, afin d'apporter des solutions aux locataires qui sont de bonne foi et qui sont confrontés à la vie chère, le Gouvernement peut soutenir leur pouvoir d'achat en baissant immédiatement les taxes sur l'énergie, les carburants, le fioul, le gaz, l'électricité ainsi qu'en baissant la TVA sur les produits de première nécessité.

Nos compatriotes ne doivent pas devoir choisir entre se chauffer ou se nourrir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur PAJOT.

Voilà pour ce rapport qui était le rapport n°8.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non, je n'en vois pas.

Acte est donné sur ce rapport n°8 ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Rapport n°9, c'est M. KUCHCINSKI (*Rapporteur général du budget*), je crois.

**INFORMATION A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE
 DE L'UTILISATION DE LA DELEGATION AU PRESIDENT
 EN MATIERE DE RENOUVELLEMENT DES ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS
 DONT LE DEPARTEMENT EST MEMBRE
 (Rapport n°9 du rapport du Président)**

M. KUCHCINSKI.- Oui, Monsieur le Président, merci.

Lors de la séance plénière du 1^{er} juillet 2021, nous avons donné, comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Président en matière de renouvellement des adhésions aux associations dont le Département est membre. Cette délégation est assortie d'une information régulière du Président auprès de notre Assemblée. C'est l'objet de ce présent rapport.

Ainsi, 33 associations sont concernées par des adhésions renouvelées pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Il convient de donner acte de ce compte rendu de l'exercice de la présente délégation à M. le Président.

Notons que la 6^{ème} Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa dernière réunion.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur KUCHCINSKI.

Monsieur Alexandre MALFAIT veut prendre la parole.

M. MALFAIT.- Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour réitérer la demande que j'avais faite au nom de notre groupe il y a un an concernant l'Association des Départements de France. La participation du Département du Pas-de-Calais au niveau financier n'est pas négligeable au vu de son nombre d'habitants dans cette association. Nous avons proposé que nous puissions avoir un jour, un échange, peut-être hors d'ailleurs de la séance plénière, mais en tout cas avoir un échange avec l'Association des Départements de France mais aussi il pourrait être intéressant d'en connaître davantage aujourd'hui sur le travail qui est mené par notre Département au sein de l'ADF et notamment dans ces instances sur des sujets ô combien importants, et vous en parliez tout à l'heure, s'agissant notamment du sujet de la compensation par l'État des dépenses APA et PCH. On sait effectivement que le Pas-de-Calais, par exemple, n'est pas comme le Nord d'ailleurs parmi les Départements les plus favorisés sur le sujet.

Donc voilà, je me permets de réitérer cette demande d'échange avec l'ADF et le Département du Pas-de-Calais en mode plénier ou en commission pourquoi pas ?

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Pas d'autre demande d'intervention ?

Non ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Acte est donné sur ce rapport n°9.

Sur le rapport n°10, il s'agit de la représentation du Département dans les organismes extérieurs.

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT
 DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS**
 (Rapport n°10 du rapport du Président)

M. LE PRESIDENT.- Ce sont toujours des représentations. Je vous ai dit qu'à chaque session, il y avait des représentations jusqu'à extinction du mandat ! (*rires*) Très bien !

J'ai un amendement :

Suite à la réception du courrier du Président de l'Université d'Artois sollicitant la désignation des membres représentant le Département au Conseil d'Administration de l'Université d'Artois, dont le mandat arrive à échéance en novembre 2024, il vous est proposé d'ajouter cette demande de désignation.

Il convient donc de compléter le tableau « V – Conseils d'administration ou commissions des Établissements d'Enseignement » par la ligne F269 « Conseil d'administration de l'Université d'Artois » en ajoutant notamment le paragraphe suivant :

« Le mandat des membres arrivant à échéance, il convient de désigner un conseiller départemental en qualité de titulaire et un conseiller départemental du même sexe en qualité de suppléant, pour représenter le Conseil départemental au CA de l'Université d'Artois. »

Je mets aux voix cette proposition :

Nous sommes d'accord ?

Pas de problème ? Pas d'opposition ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Je continue.

On doit se prononcer sur la modification de la dénomination du collège « Paul Langevin » de Sallaumines en « Joséphine Baker ».

Avant de procéder aux désignations, je rappelle que suite au changement de dénomination du Collège de Sallaumines décidé par délibération de la Commission Permanente du 8 juillet, il convient de modifier la délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, ayant désigné au collège « Paul Langevin » de Sallaumines Mme DESMARAI et M. TELLIER en qualité de titulaires, ainsi que M. DUPORGE et Mme NACHEL en qualité de suppléants, en remplaçant la dénomination du collège de Sallaumines en « Joséphine Baker » en lieu et place de « Paul Langevin ».

Nous sommes d'accord également ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Troisièmement, je vous demande une position qui n'est pas une position de principe mais qui nécessite votre approbation, à savoir qu'on ne va pas procéder au scrutin secret pour ces désignations. Je pense qu'on est tous d'accord. C'est un gain de temps assez important.

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Pour les organismes pour lesquels les conseillers départementaux, candidats aux différents sièges doivent se déplacer, c'est-à-dire ne prendre part ni au débat, ni au vote.

- Conseil d'administration de l'Université d'Artois :

Pour ces désignations. Les conseillers départementaux sont Mme Blandine DRAIN et Mme Maryse CAUWET. Vous sortez !

(Mme DRAIN et Mme CAUWET quittent l'hémicycle)

Le mandat des membres de ce conseil arrivant à échéance en novembre 2024, il est proposé de désigner au Conseil d'administration de l'Université d'Artois :

En qualité de membre titulaire : Mme Blandine DRAIN ;

En qualité de membre suppléant : Mme Maryse CAUWET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Non, je n'en vois pas.

Donc je mets aux voix ces propositions de désignation de Blandine DRAIN comme membre titulaire et Maryse CAUWET membre suppléant.

Nous sommes d'accord ?

Oui. Très bien.

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absentes sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

- Conseil de gestion du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la Mer d'Opale :

On peut faire rentrer Mme DRAIN et Mme CAUWET.

Suite à la modification de la composition du conseil de gestion par décret du 17 juin 2024 et au renouvellement de ce dernier, il est proposé de désigner au Conseil de gestion du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la Mer d'Opale :

En qualité de membre titulaire : Mme Mireille HINGREZ-CEREDA ;

En qualité de membre suppléant : Mme Sandra MILLE.

Qui doivent sortir également.

(Mme HINGREZ-CEREDA et Mme MILLE quittent l'hémicycle)

Quand vous croiserez dans les couloirs Mme DRAIN et Mme CAUWET, vous leur direz de rentrer... Ah, les voilà !

(Retour dans l'hémicycle de Mme DRAIN et de Mme CAUWET).

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je n'en vois pas.

Je mets aux voix ces propositions :

Nous sommes d'accord pour approuver ces deux désignations ?

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absentes sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Il en est ainsi décidé.

- Conseil d'administration de l'Agence Régionale de Santé :

Madame CAUWET, vous auriez pu rester dehors !

(Mme CAUWET quitte l'hémicycle)

Il convient de proposer Mme Maryse CAUWET en qualité de suppléante de 2d rang, qui sera désignée par l'Association des Départements de France, pour siéger au Conseil d'administration de l'ARS.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette proposition ?

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absente sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Très bien.

- Commission interdépartementale d'établissement des listes électorales de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord-Pas-de-Calais :

Il est proposé de désigner un Maire : M. MEQUIGNON - Monsieur MEQUIGNON, vous sortez ! - Maire de Fauquembergues, en qualité de titulaire, pour siéger à la Commission interdépartementale d'établissement des listes électorales.

D'autres candidatures ?

Non, je n'en vois pas.

Je mets aux voix.... J'attends que M. MEQUIGNON soit sorti...

(M. MEQUIGNON quitte l'hémicycle)

Je mets aux voix cette proposition :

Nous sommes d'accord ? Oui ?

Pas d'opposition ? Parfait.

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Donc voilà pour ces désignations.

Nous allons maintenant aborder le rapport n°11 qui est le compte rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de mandats spéciaux pour l'année 2023.

(Retour dans l'hémicycle de Mme HINGREZ-CEREDA, Mme MILLE, Mme CAUWET et M. MEQUIGNON)

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE DELEGUEE
AU PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
EN MATIERE DE MANDATS SPECIAUX POUR L'ANNEE 2023**
(Rapport n°11 du rapport du Président)

M. LE PRESIDENT.- L'Assemblée générale du 12 décembre 2022, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, délégation m'a été donnée pour autoriser les mandats spéciaux que les membres de notre Assemblée départementale peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions.

Le présent rapport a pour objet d'assurer le respect de l'obligation légale de vous informer des actes que j'ai pris dans le cadre de cette délégation.

Vous avez pu prendre connaissance, dans le tableau joint en annexe du présent rapport, les mandats spéciaux que j'ai autorisés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il convient de me donner acte de la présentation du compte rendu de l'exercice de la délégation.

Acte est donné ?

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

Très bien. Voilà pour ce rapport n°11.

Nous allons maintenant aborder la deuxième partie de notre session à savoir le rapport d'activité des Services départementaux.

**RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
ANNEE 2023**
(Rapport n°12 du rapport du Président)

M. LE PRESIDENT.- Vous aurez probablement constaté, chers collègues, tout comme moi, à travers ces rapports, du travail qui met en exergue notre Collectivité, dans le cadre de ses compétences obligatoires et facultatives, demeure plus que jamais la collectivité de proximité et de projets au service des habitants de notre territoire.

C'est pourquoi, avant de parler des rapports en débat, je souhaite, par l'intermédiaire de Madame la Directrice Générale des Services, remercier l'ensemble des agents de notre collectivité pour la qualité de leur travail et leur sens du service public.

Nous commencerons, si vous le voulez bien, par le rapport d'activité des Services départementaux et plus particulièrement par un focus de notre politique d'insertion qui sera présenté par René HOCQ et un retour sur la rentrée scolaire avec Blandine DRAIN.

Nous poursuivrons ensuite par le rapport d'activité des EPOA dans la foulée avec une présentation du rapport d'activité de la MDPH par sa présidente Karine GAUTHIER et son Directeur Luc GINDREY.

Je voulais aussi saluer l'ensemble des responsables de Service qui sont ici présents ce matin. Je les charge naturellement de transmettre aux intéressés, à l'ensemble du personnel, nos remerciements pour la qualité de leur travail.

Je vais donner la parole à René HOCQ sur la politique d'insertion. Allez-y, Monsieur HOCQ.

M. HOCQ.- Monsieur le Président, mes chers collègues,

Depuis sa création en 2009, la Mission Insertion par l'Emploi du Département du Pas-de-Calais a permis, grâce aux passerelles tissées et renforcées avec le monde économique, le retour à l'emploi de 10 000 bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans.

Elle illustre la volonté des majorités de gauche successives ici au Département de remettre à l'emploi les bénéficiaires du RSA en utilisant toutes les opportunités qu'offre le marché du travail.

La motivation de la création de la MIE était d'aller chercher les emplois à la petite cuillère et de ne pas se substituer à l'ANPE de l'époque et, dès qu'une opportunité apparaissait sur le territoire, il s'agissait de bâtir des opérations de détection des bénéficiaires du RSA pour ensuite les former et les mettre à l'emploi rapidement.

Ce mode de fonctionnement, c'est celui de la MIE depuis sa création, une Mission réactive qui a su saisir toutes les opportunités comme la création du Louvre Lens pour y faire embaucher des vigiles, comme le BHNS pour former des chauffeurs et des contrôleurs, pour former des préparateurs de commandes quand Amazon s'est implanté dans le quartier de la République à Avion.

Au-delà du bassin minier, ce sont tous les secteurs du Département qui sont concernés et ont été concernés.

Sur le littoral, durant quatre ans, un plan d'action sur la fibre optique qui a permis d'aborder de nouveaux métiers et de faire du sur-mesure avec les opérateurs. Cela a ensuite été repris au niveau départemental lors du déploiement de la fibre.

Sur l'Audomarois, la première action de formation intérim mixte remise à jour des savoirs de base et travaux publics de France qui a permis de décliner de nombreuses actions ensuite. De nombreuses actions en intérim formation principalement dans l'industrie, la logistique, les BTP qui ont donné lieu au partenariat unique en France avec les instances de l'intérim.

Sur les territoires intérieurs, Arras, Artois, les actions d'insertion formation emploi dans le transport routier, action Hermès. Durant quatre ans, lorsque nous avons la compétence transport scolaire, formation recrutement de plus de 200 conducteurs en CDI. Les nombreuses actions dans le champ de services à la personne qui ont donné lieu à la naissance de professions autonomie et qui irriguent tout le territoire.

La mise à l'honneur de la 10 000^{ème} embauche grâce à la MIE c'est aussi l'occasion de revenir sur la situation de tension des collectivités territoriales et plus précisément les Départements.

Depuis le début de la crise inflationniste et en dépit des alertes répétées des Départements de France, le Gouvernement a alourdi structurellement les dépenses pesant sur le Département de plus de 2,5 milliards d'euros : augmentation du point d'indice, précédente hausse du RSA, extension du Ségur, prime de feu et j'en passe.

La chute brutale des DMTO consécutive à l'effondrement du marché de l'immobilier vient de surcroît les priver de plus de 3,5 milliards de recettes, moins 25 %.

Dans ce contexte, le Département du Pas-de-Calais a accompagné la diminution des foyers au RSA. En effet, en 2009, nous étions à 77 000 foyers bénéficiaires du RSA. À la sortie du Covid, nous étions à 55 000 foyers bénéficiaires du RSA. Et aujourd'hui, nous en sommes à 45 000 foyers.

De cette diminution, la MIE est un artisan et, à la MIE, on a la culture de la recette.

Depuis 2009, les recettes de la MIE sont constituées majoritairement de fonds européens, FSE, à hauteur de 8,5 millions d'euros pour le financement de la quasi intégralité des postes au sein de la MIE. Cela a permis de lancer et maintenir la MIE au fil des années.

Le Département du Pas-de-Calais souhaite maintenir les efforts pour venir en aide aux personnes les plus éloignées du marché du travail pour accompagner ce public vulnérable. Le Département cherche à apporter une réponse toujours plus adaptée aux besoins identifiés et consacre 26 millions d'euros à des actions d'insertion en 2024 dont 15 millions d'euros financés par le biais des subventions européennes et de l'État.

Ces actions doivent permettre de proposer des parcours sans coupure, fluidifiés, assurant une continuité dans l'accompagnement de la validation d'un projet professionnel jusqu'au retour à l'emploi.

Ces dispositifs sont rendus possibles grâce à un réseau partenarial dense et complémentaire. C'est cette continuité dans l'accompagnement qui nous a permis d'aller jusqu'à cette 10 000^{ème} embauche. Cette embauche, c'est celle de Mme Marie GERARD qui est entrée en action préparatoire à l'emploi afin de découvrir le métier d'aide à domicile chez Espace Learning Pro, organisme de formation implanté à Boulogne-sur-Mer. Pour pouvoir évoluer dans ce métier, il lui fallait lever le frein à la mobilité. C'est pourquoi une aide au financement du permis B a été activée avant sa sortie de l'action préparatoire.

Le parcours de Mme GERARD s'est poursuivi par une intégration en formation qualifiante via un titre professionnel d'assistante de vie aux familles sur la durée de ce parcours. Madame a obtenu le permis B. Au sortir de sa formation, Mme GERARD a signé un CDI chez A'DOM'Services 62, agence de Boulogne-sur-Mer et, dernièrement, elle a pu bénéficier d'un micro crédit personnel pour l'achat d'une voiture.

Ce parcours illustre parfaitement le niveau d'accompagnement que le Département, grâce à la MIE, met en œuvre pour faire retrouver le chemin de l'emploi aux bénéficiaires du RSA dans les secteurs en tension. Demain, avec le Président, nous irons à Boulogne pour mettre à l'honneur ce parcours, et je vous y invite tous !

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Très bien et Boulogne est une belle ville, vous le savez, en plus !

C'est très important, plus sérieusement, pour montrer le travail qui a été le nôtre. La polémique est toujours facile mais le travail, surtout quand il est abouti, est rarement mis en valeur. Et donc c'est la raison pour laquelle nous avons voulu marquer ce 10 000^{ème} contrat parce que c'est le résultat d'un travail considérable qui a été accompli pendant toutes ces années par la Mission d'Insertion par l'Économie.

Retenez bien le chiffre : en 2009, 77 000 foyers titulaires bénéficiaires du RSA ; à la sortie du Covid, 55 000 foyers ; et aujourd'hui, 45 000 foyers.

Bien évidemment, on dira qu'il y a la reprise économique qui a joué, pour partie en toute honnêteté il faut le dire bien sûr, mais il y a surtout l'effet d'amplification qui fait qu'on a accompagné tous ces bénéficiaires au moment où les circonstances économiques étaient plus favorables. Cela montre bien aussi que les politiques que nous avons menées bien souvent peut-être un peu trop discrètement d'ailleurs, raison pour laquelle demain nous allons en parler naturellement et mettre en valeur le travail qui a été accompli. Je pense notamment à Jérôme PRUVOST et l'ensemble des Services, cela mérite véritablement encore une fois d'être salué. Et d'ailleurs, cela se traduit aussi budgétairement par une diminution des crédits que nous consacrons au RSA parce que le retour à l'emploi est une réalité pour bon nombre de nos concitoyens.

C'est quelque chose qu'il faut mettre en valeur et dire. Je crois qu'il faut aussi préciser à nos concitoyens, il y a trop de choses qu'on peut entendre sur le RSA, de stigmatisation aussi souvent, et donc il est important de souligner le travail qui a été accompli par le Conseil départemental du Pas-de-Calais pendant toutes ces années.

Merci, Monsieur HOCQ.

Est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole ?

Blandine DRAIN, je crois, pour nous parler de la rentrée scolaire.

MME DRAIN.- Entre autres, oui.

Monsieur le Président, chers collègues,

Effectivement, ce rapport d'activité donne corps aux orientations stratégiques et budgétaires que nous avons définies ensemble et les visites de rentrée que nous avons effectuées avec le Président nous ont aussi permis d'illustrer les décisions prises en 2023 en adoptant en séance plénière du 20 janvier 2023 le Plan Collège « Construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances ». Nous avons décidé et pris pour point d'entrée la résorption des collèges métalliques et comme perspective la création d'un nouvel écosystème éducatif et civique ambitieux.

L'inauguration du collège George Sand Béthune justement, le 2 septembre, celle à venir du collège Joséphine Baker de Sallaumines dont nous évoquons le nom tout à l'heure et qui sera prochainement inauguré, l'inauguration également de la rénovation du collège Lucien Vadez, collège classé en REP+, illustrent notre volonté de résorber des collèges métalliques certes mais tout en assurant aussi les travaux nécessaires de sécurité et d'adaptation aux collèges qui en ont besoin.

Nous nous étions engagés à construire un collège sobre. Ces trois opérations que je viens de citer répondent à trois exigences :

Celle de la sobriété énergétique puisque nous avons là des bâtiments basse consommation qui ont été conçus pour consommer le moins possible et marquer le moins possible de leur empreinte carbone l'environnement.

Ils répondent également à une exigence d'accessibilité de tous au collège de son secteur.

Et enfin, l'exigence d'attractivité d'un collège que produit son écosystème que ce soit en centre-ville comme le collège George Sand de Béthune ou en quartier politique de la ville comme le collège Vadez à Calais.

Nos futures restructurations et constructions tiendront compte du nouveau référentiel que nous avons voté collectivement qui nous permettront d'aller plus loin dans la sobriété et la construction d'un collège responsable. D'ailleurs, Monsieur MALFAIT, vous signaliez tout à l'heure dans le plan décarbonation que nous avons cette ambition de réduire de 5 % les surfaces de nos collèges. C'est effectivement à travers ce référentiel sur lequel vous étiez tous entendus que nous y parviendrons.

Construire le collège de demain, sobre, égalitaire, responsable, c'était l'objectif que nous nous étions fixé en 2023 dans le cadre du projet de mandat et qui trouve d'ores et déjà son illustration dans ce rapport d'activité et dans les visites de rentrée.

Des visites de rentrée qui nous ont aussi permis de valoriser l'engagement des équipes pédagogiques à nos côtés dans un projet partagé au service de l'épanouissement des élèves. Je citerai par exemple la visite du collège Monsigny de Fauquembergues qui nous a permis de faire la démonstration de la pertinence de nos appels à projets co-construits avec la communauté éducative et qui suscitent l'engouement des équipes. Nous avons eu des élèves très impliqués qui nous ont présenté avec une grande fierté à la fois les projets qu'ils avaient menés l'année dernière et ceux qu'ils envisagent cette année. Je dois dire que c'était assez satisfaisant de voir à quel point ces projets leur permettent de travailler le sens de l'engagement, la construction de projet, les rudiments de la communication, la recherche de financements qui sont autant de bases d'une citoyenneté engagée. Et nous avons eu droit à une petite vidéo assez remarquable qui avait été réalisée par des élèves qui souhaitaient obtenir le budget participatif et notamment du mobilier pour leur coin lecture.

La présentation du rapport d'activité 2023 met en lumière également les actions mises en œuvre pour faire des collégiens de futurs citoyens responsables notamment sur la question environnementale. L'enjeu c'était de faire en sorte que les élèves exercent de réelles responsabilités, qu'ils prennent conscience de ce que chacun d'entre nous peut faire pour son pays, son village, son collège.

C'est exactement ce que les élèves se sont attachés à nous démontrer lors des visites des jardins pédagogiques du collège d'Angres que nous avons visité, celui de Fauquembergues aussi. Les élèves étaient vraiment extrêmement fiers de nous montrer leur investissement, leur réalisation et si d'aucuns pensent qu'on ne peut pas attendre davantage aujourd'hui des citoyens, davantage d'efforts en matière d'écologie, nous pouvons, avec le Président et les conseillers départementaux qui nous ont accompagnés, attester que les élèves, eux, ont envie de faire encore un peu plus chaque jour en matière d'écologie pour protéger leur environnement et qu'ils y sont prêts.

Vers un collège égalitaire, c'était enfin un autre de nos engagements. Le Département met tout en œuvre pour les élèves en situation de handicap pour qu'ils puissent vivre un enseignement adapté et la classe ULIS, là encore du collège de Fauquembergues a bénéficié comme d'autres d'un équipement numérique qui a été soigneusement défini et vraiment travaillé dans le détail avec l'inspection académique. Nous avons eu droit à la démonstration par deux élèves d'ULIS, une démonstration très touchante d'élèves qui étaient très fiers du matériel que nous avons mis à leur disposition et qui étaient surtout très fiers de nous montrer qu'ils le maîtrisaient déjà dès le premier jour de la rentrée. Cela donne vraiment du sens aux actions et aux budgets que nous votons dans cette Assemblée.

De plus, pour que chaque collégien puisse avoir une chance de réussir, cela suppose de traiter la question de la mobilité et du transport des élèves pour les élèves scolarisés en situation de handicap. Pour l'année 2023-2024, le Département a pris en charge le transport de 549 collégiens pour un montant de 2 300 000 €.

Nous avons pu visiter également le collège Jean Vilar d'Angres qui a mis en place un dispositif assez impressionnant sur le handisport. Cela nous a permis, avec notre collègue Karine GAUTHIER, de poser les bases d'une réflexion pour développer dans les politiques éducatives un accompagnement plus poussé de la pratique du sport adapté en lien notamment avec les Unités Locales d'Inclusion Scolaire dans la majeure partie des collèges maintenant.

Cette ambition égalitaire avait connu un vif succès dans l'appel à projets 2023-2024 puisque 86 collèges s'étaient engagés dans notre appel à projets départemental pour promouvoir l'égalité filles-garçons. Nous poursuivrons ce travail de fond engagé avec l'Éducation nationale pour mettre en œuvre des actions de sensibilisation, promouvoir l'égalité garçons-filles et également réfléchir à plus d'espaces égalitaires non genrés dans les établissements.

Nous pouvons être fiers des politiques éducatives que nous mettons en place dans le Pas-de-Calais et nous nous attachons à en démontrer la pertinence mais nous restons humbles et conscients que nous devons toujours faire plus pour adapter nos politiques aux enjeux du moment et aux préoccupations des citoyens.

La démarche d'aller vers est notre fil rouge. Nous restons à l'écoute et nous proposerons cette année encore, comme l'année dernière, trois temps dédiés à la concertation sur les territoires, fidèles à l'engagement que nous avons pris dans le projet de mandat.

J'aimerais saisir l'opportunité de la présentation de ce rapport d'activité 2023 pour remercier sincèrement les services de la DEC, les chargés de mission éducation sur les territoires qui permettent de déployer nos dispositifs au plus près des besoins, de donner du sens à nos politiques éducatives et qui sont des interlocuteurs privilégiés de proximité pour répondre vraiment dans l'urgence à tous les besoins qui pourraient se faire sentir. Ce travail de proximité est très apprécié. Qu'ils en soient donc remerciés.

Je voulais aussi remercier les agents des MDADT qui entretiennent une relation de confiance et qui assurent une maintenance de proximité qui nous permet là encore d'intervenir dans les meilleurs délais au sein des collèges.

Alors pour toujours aller plus loin, à l'image des innovations que nous avons introduites dans l'appel à projets dont l'un a particulièrement attiré l'attention en cette rentrée, et je me permets d'attirer votre attention sur ce dispositif. Vous avez peut-être déjà assisté à des « carrefours des parents » puisqu'ils ont été déployés dans un certain nombre de collèges. Avec le Président, nous avons eu l'occasion d'assister à ce « carrefour des parents » au collège des Quatre Vents de Guînes et je dois dire que l'opération a été assez remarquablement menée à la fois par l'équipe des responsables de l'établissement et par l'ensemble des partenaires communaux, intercommunaux, la Fédération des Parents d'élèves qui s'étaient tous mobilisés pour construire un temps d'accueil convivial des parents, leur donner des infos, les écouter, créer un échange, bref faire communauté éducative. Cette opération innovante vient évidemment compléter la journée de cohésion des 6^{ème} à laquelle je pense vous commencez à assister ici et là puisqu'elle se déroule progressivement depuis le début de la rentrée.

Comme a pu rappeler le Président, lors des visites de rentrée, un engagement fort du Département sera maintenu pour l'enfance et la jeunesse en continuant à faire de l'éducation une priorité malgré un contexte budgétaire, nous l'avons rappelé en début de séance, particulièrement contraint, commun à tous les Départements de France d'ailleurs.

Faire de l'éducation une priorité absolue, c'est un véritable choix politique qui exige de maintenir les moyens pour assurer le fonctionnement au présent et des moyens d'investir pour l'avenir de ces jeunes dont nous assurons l'épanouissement, l'autonomie et la réussite scolaire.

Ainsi, nous relèverons les défis de la nécessaire adaptation au monde de demain.

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame DRAIN.

Sur les collèges, est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Non ?

Je l'ai expliqué, l'autre jour, j'étais dans l'Arrageois, c'est dans l'Arrageois que nous avons encore une fois, je rappelle, réorienté le PPI et la réorientation, je profite que l'instance est le lieu où on peut préciser les choses, à l'adresse de la presse aussi qui peut éventuellement relayer, nous avons changé le PPI pour une raison simple : depuis Marquise, nous avons pris la décision de résorber tous les collèges métalliques dans le département du Pas-de-Calais pour faire en sorte qu'il n'y ait plus ce type d'événement que nous avons connu et qui a un impact aussi financier pour la collectivité. Parce que quand vous construisez le collège neuf, il y a le collège neuf à payer mais il y a le collège provisoire aussi. Donc vous imaginez !

C'était une nécessité. Il y a encore, je crois en France, 300 collèges métalliques dans la France entière mais la décision courageuse que nous avons prise est d'aller vers la résorption de tous les collèges métalliques. Cela ne veut pas dire pour autant que ceux qui étaient programmés ne feront pas l'objet de travaux. Bien au contraire, tous les travaux de sécurité sont privilégiés, de confort en quelque sorte, d'amélioration des demi-pensions aussi. Tout cela va être fait mais il nous faut dans un temps très, je vais presque dire très contraint, résorber les derniers collèges métalliques qui restent dans le département du Pas-de-Calais.

Voilà la décision qui a été prise.

Si nous revenons, à j'allais presque dire « meilleure fortune », si demain effectivement les situations financières faisaient qu'il y avait une amélioration – Blandine DRAIN l'a rappelé, la priorité pour nous c'est la jeunesse et la petite enfance, c'est-à-dire les ESMS à destination de l'enfance, cela reste nos deux priorités – l'argent serait prioritairement réinvesti dans ces deux domaines pour accélérer le programme de résorption des collèges métalliques et puis aussi pour éventuellement construire de nouveaux établissements et créer de nouvelles places sur le domaine de l'enfance parce que là aussi c'est un domaine qui est en souffrance, il faut le dire.

Beaucoup d'efforts ont été faits. Je rappelle que vous avez voté la création de 300 postes mais on s'aperçoit qu'avec le temps, ces 300 postes vont devenir presque insuffisants et nous allons devoir en permanence intervenir.

Il y a là une priorité qui est importante si nous ne voulons pas qu'une génération soit une génération sacrifiée. Je le dis parce que c'est une nécessité, c'est une question de justice sociale en plus.

Monsieur MALFAIT, parlez-nous du collège de Saint-Nicolas, du collège Verlaine.

M. MALFAIT.- Pas que, Monsieur le Président.

J'avais effectivement prévu, Monsieur le Président, de vous poser une question orale sur le sujet des collèges mais je profite de la présentation qui vient d'être faite par Mme DRAIN pour revenir en effet sur les récentes décisions du Département, certes qui aujourd'hui impactent notamment le collège Verlaine qui accueille d'ailleurs en cette rentrée 750 élèves et dont les travaux, après avoir tant attendu, ont été considérablement réduits à hauteur de 10 millions d'euros en moins.

Et bien sûr qu'on n'ignore pas les urgences que le Département du Pas-de-Calais peut avoir notamment vis-à-vis des collèges en structure métallique même si un moment donné le sujet des collèges à structure métallique évidemment, même s'il y a un enjeu de sécurité, ne peut pas être non plus l'alpha et l'oméga de ce qui, un moment donné, cadre les investissements dans les collèges...

M. LE PRESIDENT.- Ah si !

M. MALFAIT.- ... puisque si vous prenez aujourd'hui Verlaine avec plus de 600 demi-pensionnaires sur un collège de près de 750, une demi-pension complètement saturée, il y a aujourd'hui des établissements qui ont aussi des problématiques du quotidien qui sont également extrêmement importantes. Et si je dis que ça ne peut pas être l'alpha et l'oméga c'est parce que je sais aussi que des collèges notamment dans l'Arrageois sont passés devant le sujet Verlaine alors même qu'ils ne sont pas des collèges en structure métallique. Donc que mes propos ne soient pas non plus mal interprétés sur le sujet.

Ma question est simple, effectivement sur Verlaine, mais aussi sur les autres établissements qui pourraient être concernés, cela fait près de trois ans que nous avons de belles illustrations qui sont exposées dans ce collège, ma question est simple : est-ce que ces illustrations aujourd'hui doivent être jetées à la poubelle ?

Et cette situation qui semble amenée à se reproduire dans d'autres cantons par rapport à la situation budgétaire de notre Département suppose aussi de vous demander surtout la méthode que vous allez utiliser parce que, très franchement, sur le sujet du collège Verlaine, c'est bien surtout le sujet de la méthode où le bât blesse où on ne peut pas, après avoir présenté un projet d'une telle ampleur et encore une fois pour un établissement qui a tellement attendu, on ne peut pas venir informer par un simple courrier les équipes éducatives, les parents d'élèves, que ce projet est totalement remis en question. Je pense qu'il faut que le Département là-dessus reconnaisse que la méthode n'a pas été la bonne et qu'une concertation préalable aurait été nécessaire avant de faire de telles annonces.

Donc ma question est celle-ci. Aujourd'hui quelle est la méthode que vous allez mettre en place pour finalement recréer les conditions d'un dialogue serein avec les établissements et les équipes éducatives qui pourraient être concernés sur le département du Pas-de-Calais et surtout vis-à-vis de projets qui étaient clairement ficelés ? Eh bien quels engagements aussi vous prenez pour rassurer ces équipes et leur dire tout simplement que ces projets de grande ampleur ne sont pas aujourd'hui totalement remis en cause puisque les travaux en l'occurrence sur Verlaine qui sont prévus aujourd'hui à hauteur certes quand même de 2,4 millions sont des travaux qui étaient annoncés depuis très très longtemps et notamment sur le sujet du préau entre autre et qui malheureusement ne résoudront pas encore une fois des problématiques importantes que connaît cet établissement et notamment celui de la demi-pension qui est aujourd'hui complètement saturée.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MALFAIT.

Deux choses : dans l'Arrageois, on a mis Jehan Bodel avant. Vous comprenez bien aussi pourquoi on a mis Jehan Bodel. Il suffit de passer devant l'établissement pour se rendre compte à quel point il est urgent de rénover cet établissement.

Je rappelle aussi une chose parce que je cherche à dénouer les raisons pour lesquelles à l'époque on n'a pas mis ce collège dans les opérations ANRU, Monsieur MALFAIT. Maintenant, c'est le Département qui paie alors qu'à l'époque il y avait une belle opportunité.

M. MALFAIT.- Je suis complètement d'accord.

M. LE PRESIDENT.- On est bien d'accord, Monsieur MALFAIT. Reste à savoir qui en a la responsabilité parce que, là encore une fois, la détermination des responsabilités n'est pas simple du tout.

Madame DRAIN.

MME DRAIN.- Je propose de faire une réponse peut-être plus globale que le collègue Verlaine de Saint-Nicolas qui effectivement n'est surtout pas le seul à être concerné puisqu'il y a sept territoires qui sont concernés et sept autres collèges qui ont tout autant de raisons de s'inquiéter du report des opérations.

Alors est-ce qu'on peut jeter à la poubelle les projets de rénovation et les illustrations notamment qui avaient été largement diffusées dans ce collège et dans d'autres, d'ailleurs le collège du Portel, le collège Marie Curie et bien d'autres ? Non, bien évidemment. L'ambition du Département reste intacte. Seulement sur ce sujet-là comme sur bien d'autres, permettez-moi de reprendre la célèbre maxime « il s'agit d'aller à l'idéal en se confrontant au réel ». Et le réel c'est la situation financière que nous a évoquée M. KUCHCINSKI tout à l'heure. Et là, je mets au défi quiconque de nous faire la démonstration que nous avons les moyens financiers de poursuivre le PPI que nous avons défini.

Quant à la méthode, la méthode est très claire, en tout cas pour ce qui concerne ce collège-ci en particulier. L'ensemble des élus de l'Arrageois ont été réunis autour de leur Président de la CUA d'ailleurs, M. LETURQUE. Nous avons présenté la situation, les choix aux élus d'abord. Je me rends prochainement, alors je n'ai pas en tête la date du collège Verlaine mais je me rends prochainement dans les collèges concernés par ces reports d'opérations. Je serai ce soir au collège de la Morinie à Saint-Omer. Je serai jeudi, je crois, au collège de Marck-en-Calais. Bref, ils sont tous programmés. On a proposé aux chefs d'établissement que je puisse venir dans les conseils d'administration pour exposer la situation du Département et exposer les raisons qui nous poussent à reporter des opérations et puis échanger effectivement sur les opérations qui sont priorisées.

Nous avons fait le choix de prioriser pour l'ensemble de ces opérations l'accessibilité de tous les enfants parce que ça nous semble être absolument fondamental dans l'objectif égalitaire que nous nous sommes fixé et par ailleurs la loi nous impose de mettre en accessibilité tous types de handicap dans les collèges. Certains ne peuvent pas l'être en l'état, c'est le cas de Jehan Bodel et c'est pour cela qu'on le reconstruit par exemple. Mais nous nous sommes engagés également à prioriser les opérations qui concernent la sécurité. Si, dans les discussions au sein des CA, les équipes éducatives ou les conseillers départementaux souhaitent que nous fassions d'autres choix et que nous priorisions d'autres types de travaux, la discussion reste ouverte. Toutefois, il faudra aussi qu'on soit en phase avec l'enveloppe budgétaire et avec le projet de mandat que nous nous sommes fixé.

Quant aux engagements, quels engagements on peut prendre pour ces collèges-là ? Le même engagement que pour tous les autres collèges, c'est-à-dire de faire au mieux, d'être à l'écoute, d'assurer les meilleures conditions de vie et d'apprentissage mais dans la limite de nos moyens et dans la limite peut-être aussi des marges de manœuvre que l'État, le nouveau Gouvernement pourrait nous rendre.

C'est une situation exceptionnelle qui nous a poussés à reporter des opérations. Si, demain, le Département revenait à meilleure fortune, nous pourrions ensemble décider des orientations budgétaires et notamment de remettre au budget les sommes nécessaires à poursuivre les travaux dans ces collèges là.

En tout cas, l'engagement absolu que nous prenons et qui nous semblait le meilleur mais peut-être le Président acceptera-t-il de le remettre au débat, c'était d'assurer la sécurité et l'accessibilité qui nous semblait fondamental.

Quant aux problèmes de restauration, si les restaurations sont saturées, je vous rappelle qu'il y a encore et toujours des budgets qui sont mobilisables en cas d'urgence. On a notamment une enveloppe de 2,5 millions en cas d'urgence pour venir apporter des modifications qui rendent le service fonctionnel. Rien n'est absolument bloqué.

M. LE PRESIDENT.- Très bien.

Je signale également qu'on a invité les territoires à réfléchir à la future sectorisation du secteur scolaire. La perspective c'est : 2035, 10 000 collégiens de moins. Théoriquement je veux dire. C'est-à-dire les chiffres qui sont donnés par l'INSEE. Cela devrait amener aussi à calibrer correctement les futurs collèges que nous allons reconstruire mais réfléchir aussi peut-être à leur future implantation. Et ça, c'est le problème de l'aménagement du territoire. C'est le problème des territoires. C'est eux qui doivent nous répondre. Où va-t-on ?

Tout le monde dit : « je voudrais bien qu'on construise mon collège dans mon canton », en gros c'est ça, mais les choses sont en train de changer. Le monde n'attend pas, il avance. À partir de là, il faut savoir que les choses ont changé. On voit l'émergence de nouveaux quartiers. Il faut en tenir compte aussi. On voit parfois des quartiers qui ont vieilli énormément, une population qui est vieillissante. Les jeunes n'y sont plus. Par conséquent, ils vont plutôt dans les nouveaux quartiers, les nouveaux programmes d'aménagement. Alors peut-être qu'il y a une opportunité pour reconstruire au bon endroit le collège. Mais encore faut-il ne pas raisonner en disant : « c'est dans mon canton, c'est mon collège ». C'est l'intérêt des populations qui doit compter, c'est l'intérêt des jeunes.

Ce n'est pas simple, ce n'est pas un problème simple. Même si, il faut le dire, les choses se passent plutôt bien.

Alors pour ce qui est du Département, je rappelle encore, je ne vais pas reprendre les chiffres des magistrats financiers qui disaient que le Département du Pas-de-Calais était un de ceux qui consacrait le plus à ses collèges. On est parmi les meilleurs, je pense, en France d'ailleurs.

Il faut aussi savoir le reconnaître. Et puis je sais qu'à chaque rentrée, j'inaugure deux trois quatre nouveaux collèges. Le rythme est quand même soutenu. Michel DAGBERT est là, ce n'est pas d'aujourd'hui non plus. Ce rythme-là, nous l'avons depuis déjà un certain temps, d'ailleurs depuis que la décentralisation a transféré les collèges dans l'état qu'on sait. Pratiquement, vous aviez un nombre de Paillerons qui étaient considérable et ce sont les Départements qui ont dû assumer cette charge comme les Régions d'ailleurs. Par conséquent, nous avons adopté un rythme de deux, trois nouveaux collèges chaque année. Aller au-delà c'est très difficile parce que nos finances ne nous le permettent pas actuellement mais globalement l'éducation, les collèges c'est 100 millions chaque année. C'est quand même une somme importante qui montre à quel point on priorise effectivement l'éducation et les collèges dans notre département.

Voilà pour ce rapport sur l'activité des Services du Département.

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention ?

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Nous passons aux EPOA ? Avec un focus sur la MDPH.

Je regarde là-bas, Jean-Marie PETITPRÉ est toujours là ? Oui. On dira quelques mots à la fin. Je voulais m'assurer qu'il n'était pas parti parce que, comme on fait un focus sur la MDPH, je vais donner la parole sans plus attendre à Karine GAUTHIER pour nous parler de ce rapport d'activité ciblé sur la MDPH cette année. Allez-y !

**RAPPORTS D'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
ANNEE 2023**

(Rapport n°13 du rapport du Président)

MME GAUTHIER.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues,

Tout d'abord, merci. Je profite de l'occasion. Merci de mettre en lumière l'activité de la Maison Départementale des Personnes Handicapées parce que je suis un peu contrariée depuis ce week-end sur la visibilité sur le sujet du handicap. J'ai lu et relu, j'ai vu la composition du Gouvernement et je n'ai toujours pas trouvé le ministre délégué ou le secrétaire d'État chargé du handicap, et j'espère que ça ne présage de rien. Désolée, un petit aparté, petit billet d'humeur, Monsieur le Président, excusez-moi !

Mes chers collègues, peut-être revoir un peu le contexte de la MDPH.

(Diffusion d'un power point)

La loi confie à la Maison Départementale des Personnes Handicapées l'exercice des missions d'accueil, d'information, d'orientation des personnes en situation de handicap et de leurs proches, d'évaluation de leurs besoins, d'ouverture de droits à compensation et puis d'une aide, un accompagnement à la mise en œuvre quand ça s'avère nécessaire.

Créée en 2006, sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public par le Département, l'État et les organismes de protection sociale, le Département en assure la tutelle administrative et financière mais elle en est également le principal contributeur avec la CNSA et l'État. Et le Département apporte également son appui sur le plan logistique, sur le plan immobilier et système d'information.

L'effectif de la MDPH était, en 2023, de 106 équivalents temps plein. L'action de la MDPH est conduite en partenariat étroit avec les Services Sociaux du Département, avec l'Agence Régionale de Santé, avec l'Éducation Nationale, avec la Caisse d'Allocations Familiales qui sont chargés chacun pour ce qui les concerne de financer la mise en œuvre des droits individuels que la MDPH a ouverts.

Elle entretient également des relations étroites avec le secteur médico-social qui assure cette mise en œuvre.

Vous allez voir une diapositive. La MDPH inscrit son action dans le temps, un temps long marqué par l'augmentation régulière, vous le voyez sur le graphique, du nombre de personnes reconnues en situation de handicap. En fin 2023, c'était plus de 150 000 habitants du Pas-de-Calais qui bénéficiaient d'un droit actif ouvert par la MDPH, soit plus de 10 % de la population départementale. Ce nombre a augmenté de 84 % en 13 ans.

Il est significatif aussi que l'évolution du nombre de bénéficiaires est beaucoup plus rapide chez les enfants, c'est plus 44 % sur les cinq dernières années, que chez les adultes où on a plus de 11 % sur la même durée.

Vous dire aussi que ces proportions et évolutions ne sont pas propres au département puisqu'on les constate à des niveaux comparables sur le plan régional et national.

Elles traduisent d'abord la concrétisation des ambitions attachées à la loi de 2005, une déstigmatisation, une meilleure reconnaissance et un meilleur accompagnement des situations de handicap.

Si le nombre de bénéficiaires de la MDPH est en augmentation très régulière, le nombre de personnes qui s'adressent à elle chaque année connaît des variations fortes pour des raisons conjoncturelles qu'il n'est pas toujours facile de mettre à jour.

Ainsi, après une année 2022 stable, l'année 2023 a connu une hausse de 12 % avec 52 000 demandeurs dont 17 000 primo-demandeurs contre 15 000 en 2022. C'est une augmentation qui a concerné autant les enfants que les adultes - enfants on était à plus 14,5 % et adultes plus 11 %. Et si la hausse rapide des demandes enfants constitue une tendance lourde, en revanche le contexte lié à l'adoption en 2023 de la réforme du régime des retraites peut expliquer la forte hausse des demandes adultes puisqu'on trouve une augmentation constatée de 25 % de premières demandes de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé alors que celles-ci étaient stables depuis 2017. On peut ici faire un lien.

Sur les décisions, 156 000 décisions sont prises par la CDAPH. Pour mémoire, ce chiffre s'établissait à 88 000 il y a dix ans. L'année 2023 présente donc des niveaux jamais atteints jusqu'alors.

L'année a donc d'abord était marquée par un effort considérable des services de la MDPH pour y faire face, je les remercie encore. Des renforts humains ont également été mis en place en milieu d'année et en fin d'année, les trois-quarts du retard accumulé depuis janvier avaient été résorbés.

Le délai de traitement, je sais que c'est souvent le sujet : le délai moyen de traitement des demandes qui a régulièrement décru jusqu'en 2021 a légèrement augmenté pour s'établir à 3,6 mois en 2023. Maintenant, cependant, la MDPH du Pas-de-Calais a un niveau correct puisqu'on se situe toujours en deçà du délai moyen au niveau national qui était en 2023 de 4,6 mois.

Cette moyenne pourtant, puisqu'on parle bien de délai de traitement moyen, cache de fortes disparités. On est clairement sur 2,7 mois pour les dossiers enfants auxquels la priorité est donnée en vue de la rentrée scolaire et plus de 6 mois pour le traitement des demandes de PCH qui nécessitent souvent, et c'est ce qui rallonge les délais, une visite à domicile. Encore une fois, c'est gage de qualité, il faut savoir faire des choix, en tout cas trouver l'équilibre.

Ces performances quantitatives sont obtenues en garantissant et en maintenant la qualité des évaluations et des décisions rendues. La MDPH assure un traitement de masse mais garantit un contact direct avec le demandeur pour les situations qui l'exigent. Ainsi, ce sont 1 700 personnes qui ont été invitées et reçues en équipe pluridisciplinaire d'évaluation, 400 qui l'ont été dans la phase de décision en CDAPH donc en local. Je remercie encore mes collègues qui s'investissent largement dans ces commissions.

Près de 3 000 visites à domicile ont été réalisées par les équipes médico-sociales des Maisons de l'Autonomie dans le cadre de l'instruction des demandes de PCH.

Et enfin, chaque décision prise peut être incomprise ou contestée et la part de décisions qui font l'objet d'une demande d'explication à travers la conciliation de révision, par la formulation d'un recours demeure stable autour de 2 %.

La MDPH assure aussi une importante mission d'accueil de ses usagers. Elle a reçu plus de 9 000 personnes dans ses locaux. Elle a répondu à 61 000 appels téléphoniques et traité 42 000 mails en 2023. Afin d'améliorer la qualité du service qu'elle rend, elle a ouvert de nouveaux chantiers.

Vous en avez certainement entendu parler : la conclusion d'une convention cadre avec l'Union départementale des CCAS et sa déclinaison par ses conventions particulières avec une trentaine de CCAS en 2023 – aujourd'hui, c'est 44 – permettent d'offrir un accueil de premier niveau qualifié et structuré diffus sur les territoires. L'idée c'est avoir un accueil de proximité, un premier point de rencontre. Ce réseau de points d'accueil est élargi avec les 50 nouveaux sites par la convention conclue en début d'année avec le Réseau France Services. Par ailleurs, le développement de nouveaux outils de communication en 2023 : webinaires, réseaux sociaux puisqu'on est sur LinkedIn, le site Internet qui est désormais autonome qui vise à faciliter l'accès à la formation et aux droits.

La Mission d'Accompagnement des Publics pour la mise en œuvre de leurs droits a continué de reposer sur le dispositif « pour une réponse accompagnée pour tous » dont l'articulation avec les moyens nouveaux de la Communauté 360 a progressé. Il s'agit d'offrir une solution à des personnes en situation de détresse du fait de l'absence d'accompagnement adapté à leur situation, pour plusieurs raisons. Parfois c'est parce qu'elles sont beaucoup trop complexes ou plus simplement parce que l'offre médico-sociale est saturée ou inexistante dans le domaine.

La phylactique des situations accompagnées à ce titre par nos travailleurs sociaux se stabilise autour de 200 situations alors que 1 700 situations ont été traitées depuis le lancement de réponses accompagnées pour tous en 2016.

Pour chacune de ces situations, une solution a été trouvée avec les établissements et les services du territoire pour la construction d'une réponse alternative ou alors une admission prioritaire.

La qualité du service rendu par la MDPH est reconnue par les usagers. En 2023, ce sont près de 6 000 usagers qui ont renseigné l'enquête de satisfaction en ligne et qui expriment un niveau de satisfaction élevé et stable de 73 %. La qualité de l'accueil y est d'ailleurs particulièrement saluée.

Le mouvement de modernisation des procédures et des outils à disposition de la MDPH s'est poursuivi en 2023. La MDPH a continué à assumer le rôle de pilote pour le déploiement du système d'information harmonisé et d'assistance des 11 MDPH du même parc informatique, mission que lui a confiée la CNSA. Et enfin, toujours quelque chose qui me tient à cœur, la mise en œuvre de la démarche qualité qui a été lancée en 2020, qui se poursuit toujours.

Les années prochaines devraient être marquées par la mise en œuvre des orientations de la Conférence nationale du handicap 2023 qui vont avoir un impact direct sur les MDPH. La possibilité de mise en œuvre directe des aides à la scolarité par l'Éducation nationale, l'accompagnement systématique des personnes en situation de handicap par France Travail, la systématisation de l'accueil des primo-demandeurs et de la proposition d'un référent de parcours par les MDPH.

Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, ce que je souhaitais vous dire. Soyez en tous les cas assurés que les moyens budgétaires et humains qui sont mis à la disposition de la MDPH sont mobilisés de manière rigoureuse et efficace au service de nos concitoyens les plus fragiles.

Je reste maintenant à disposition avec son Directeur Luc GINDREY pour répondre aux éventuelles questions que susciterait cette présentation.

Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Merci, Madame GAUTHIER. Merci pour votre implication. Merci aux services de la MDPH.

On a bien retenu le délai de traitement moyen maintenant : 3,6 mois. J'ai connu il y a quelques années des délais qui étaient bien plus longs. Cela veut dire que les efforts ont été faits pour résorber une liste d'attente qui était devenue, il faut le dire, insoutenable pour nos concitoyens. Là, on est sur un délai qui est vraiment raisonnable parce qu'il y a le temps d'instruction qu'il faut intégrer aussi. Les choses se sont améliorées.

Allez-y, Madame.

MME GAUTHIER.- Des délais qui ont toujours été en dessous du niveau national. La MDPH du Pas-de-Calais est reconnue parce que les résultats sont plutôt corrects même s'il y a toujours cette volonté de répondre encore et toujours mieux aux demandes des usagers.

M. LE PRÉSIDENT.- Je note quand même une augmentation sensible du nombre de dossiers. Est-ce que c'est lié à la PCH ?

MME GAUTHIER.- Oui. La période où les délais ont été le plus élevés c'est la période où l'AGED a été mise en place, on était à un peu plus de 5 mois de délai. Cela demandait pour les équipes de s'habituer à une autre façon de travailler et puis de s'accaparer un nouvel outil.

Je vous remercie encore de m'avoir confié cette belle Maison parce que je vous sais attaché au service public et encore plus au service des personnes les plus vulnérables. J'ai la chance de présider cette MDPH qui n'a pas à rougir de son fonctionnement, loin de là, par rapport au national.

M. LE PRESIDENT.- Je vois Monsieur GINDREY qui approuve très largement vos propos, Madame.

En tout cas, voilà pour une présentation, il faut le dire, complète, qui va vraiment dans le sens de l'intérêt des usagers, et donc par conséquent il faut saluer ce travail.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Non ?

Vous donnez acte ?

On donne acte de la présentation.

J'ai deux vœux, qui ne font pas l'objet d'un commentaire...

J'ai peut-être l'avis des groupes sur ces... parce que j'ai demandé s'il y avait des demandes d'intervention, personne ne me répond. On me fait signe que non. Pas de demande d'intervention ? Donc allez-y, puisque vous voulez intervenir, Madame. Il n'y a rien de pire qu'un discours rentré, alors je vous donne la parole bien volontiers.

MME HINGREZ-CEREDA.- Merci, Monsieur le Président.

Par simplification, j'interviendrai bien évidemment sur les deux rapports successifs qui viennent d'être présentés.

Nous pourrions nous demander, chers collègues, s'il est encore utile, année après année, de présenter les rapports d'activité des services du Département et des EPOA tant, en effet, nous savons et nous constatons au quotidien que les missions du Département et de nos partenaires sont accomplies, remplies avec le sens du service public et en proximité avec la population.

A contrario, que dire de l'État dont nous n'aurons même pas le rapport des services ? Dommage. Nous aurions eu moult questions à poser pour lesquelles nous attendons des réponses concrètes. État donc qui, au gré des visites successives et au travers des nombreuses promesses de divers ministres dans notre département, lors d'événements tragiques, je pense aux inondations notamment, vient à la rencontre de nos agents, nos pompiers et se félicite de leur efficacité lors des interventions au secours de la population.

Alors s'il fallait encore faire la démonstration du caractère indispensable de l'action du Département, nous ne pourrions pas mieux faire qu'avec ces deux rapports d'activité. Rien de superflu, rien d'inutile, rien d'accessoire.

L'exemple de l'environnement est emblématique de cette complémentarité d'action au plus proche de la population. Ce qui est fait pour préserver la biodiversité, ce que nous engageons à partir de nos compétences en aménagement du territoire, en matière de prévention sur la santé animale, en matière d'éducation, notre manière de réduire les factures énergétiques, tout cela forme un système cohérent et vertueux.

Et ce qui est valable pour l'environnement l'est aussi pour toutes compétences obligatoires et volontaires qui se répondent et se complètent.

Le citoyen du Pas-de-Calais n'est pas un allocataire, un bénéficiaire ou un critère dans une case. Il est un individu confronté à de multiples situations. Alors oui, il faut souvent apporter des réponses de mobilité ou de santé pour accéder à l'emploi. Il faut agir sur le logement quand vient la dépendance. Il faut pouvoir faire du sport ou aller au spectacle quand on est en situation de handicap. Il faut penser au pouvoir d'achat des familles quand on aborde le volet mobilité, la vie au collège ou l'accès aux loisirs.

Et notre force c'est de pouvoir agir globalement et directement pour le citoyen à l'échelle du village ou du quartier.

Au nom de notre groupe, Monsieur le Président, je tiens donc à remercier vivement tous les agents de notre collectivité ainsi que les personnels des organismes partenaires qui ont un rôle fondamental au service de ce lien social que vous évoquiez tout à l'heure.

Et pour conclure, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous paraphraser en disant que, dans notre Département, le travail est fait et bien fait.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame HINGREZ-CEREDA. C'eût été dommage de ne pas vous donner la parole ! (*rires*) Je vous remercie beaucoup, Madame HINGREZ-CEREDA.

Madame CUVILLIER a demandé la parole également. Allez-y, Madame CUVILLIER, je vous en prie.

MME CUVILLIER.- Merci, Président.

Juste pour redire effectivement que la lecture des documents des rapports 12 et 13 qui font le bilan de l'activité pour l'année 2023 des Services du Département et des Établissements Publics et des Organismes Associés nous replonge évidemment dans de nombreuses délibérations et événements qui ont jalonné l'année 2023.

Des décisions que nous avons prises ici en séance plénière et qui ont impacté le quotidien des habitants de notre département, notamment, on en a longuement parlé dans les différentes interventions, la jeunesse bien entendu qui est mise au cœur de notre action départementale, dans les politiques culturelles, éducatives mais aussi grâce aux mesures jeunesse qui ont nécessité un travail important de la part des services et qui ont abouti en tout début d'année, au mois de janvier à une délibération « Objectif Jeunesse, génération des possibles » qui a été adoptée au mois de janvier.

Des engagements du Conseil départemental qui ont donc été tenus avec la décision de poursuivre la reconstruction et la réhabilitation des bâtiments, de garder un haut niveau de dispositif éducatif et de maintenir une restauration scolaire de qualité à un tarif accessible, entre autres.

Et d'autre part, nous l'avons évoqué en début de séance, les inondations historiques qui ont profondément marqué les habitants de nos territoires, qui ont endommagé fortement les infrastructures. Et là aussi, les services du Département mais aussi les services du SDIS ont été fortement mobilisés. Nos agents ont été réactifs, impliqués pour apporter du soutien, nettoyer les espaces ou encore réparer les routes départementales.

C'est pourquoi au nom du groupe Communiste et Républicain, je tiens à remercier également les agents de la collectivité pour leur engagement, pour leur notion du service public et puis remercier également les partenaires, les établissements publics et organismes associés pour la qualité des échanges qu'ils entretiennent avec le Département.

Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame CUVILLIER.

Je ne vois pas d'autres interventions ? Non.

Donc acte est donné de la présentation de ces rapports ?

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

En sachant que celui des services de l'État devrait nous parvenir, je pense, prochainement. Enfin, en tout cas, le Préfet s'est engagé qu'il puisse y avoir un échange entre l'Assemblée départementale et l'État sous forme de questions qui pourraient être posées suite à la transmission de ce rapport.

Je voulais vous dire aussi que j'ai deux vœux à transmettre :

- Un vœu relatif à la suppression des postes contractuels à la PJJ. J'attire votre attention sur ce vœu parce qu'il est à mon avis très important, signé par le groupe Socialiste, Communiste et Républicain, parce que 550 postes de supprimés à la PJJ, on sait ce que cela signifie. Cela veut dire qu'il y aura inévitablement des enfants qui seront confiés au Département, en l'absence de solution au niveau de la PJJ, sans compter que ce ne sera pas forcément une orientation très pertinente. On sait très bien que la PJJ a une mission bien spécifique dans la décision qui est prise par rapport à l'enfant. Ce sont des mineurs en danger ou des mineurs qui effectivement doivent être placés sous protection de la justice. Par conséquent, voilà encore indirectement un transfert de charge qui se profile à l'horizon.

C'est un vœu important et je pense que le prochain Ministre de la Justice aura à cœur de répondre favorablement, M. MIGAUD ayant été aussi élu local.

- Un vœu également sur la nécessité de soutenir les tiers-lieux culturels en milieu rural.

Pour cela, je vous demande l'autorisation de transmettre ces vœux au Gouvernement via le Préfet du Pas-de-Calais.

Il me reste une mission agréable : remettre à Jean-Marie PETITPRÉ qui attend, il va nous rejoindre, eh oui ! Jean-Marie PETITPRÉ, Directeur du Stade Couvert de Liévin qui fait valoir ses droits à la retraite puisqu'on dit « faire valoir ses droits à la retraite », qui est quelqu'un que vous connaissez, très sympathique, personnage familier lorsque vous arrivez au Stade couvert. C'est toujours très agréable d'être accueilli par un sourire. Le sourire de Jean-Marie est un sourire....

Asseyez-vous, Jean-Marie, si Madame consent à retirer son sac ! *(rires)*

MME CAUWET.- Mais bien sûr ! *(rires)*

M. LE PRESIDENT.- ...Stade Couvert de Liévin. Jean-Marie est un personnage qui est vraiment très agréable. Je le dis toujours, c'est très plaisant.

Je ne me livrerai pas à cela aujourd'hui parce que nous avons, il y a quelque temps, essayé de faire une énumération de tout ce qu'il avait vu comme sportifs de très haut niveau mais aussi d'artistes de variété en faisant un classement en fonction de la gentillesse des uns ou des autres. Je ne donnerai pas les noms aujourd'hui ! *(rires)* Mais c'était assez édifiant.

En tout cas, je le remercie parce que l'Aréna est un site emblématique du Pas-de-Calais qui accueille là un meeting international, vraiment on peut le dire des meilleurs meetings, qui est encore le premier meeting en salle, il faut aussi le préciser.

Par conséquent, son action a contribué aussi au rayonnement du Département et je voulais vraiment le remercier et le féliciter parce que, ici, on sait remercier aussi ceux qui ont été les grands serviteurs du Département.

Je voulais remercier Jean-Marie pour ses 40 années à la Direction, vous imaginez ! Je crois qu'on peut l'applaudir parce que 40 années... !

(Vifs applaudissements).

(M. le Président remet un cadeau à M. PETITPRÉ).

M. PETITPRÉ.- Merci beaucoup, Président.

Je ne vais pas vous embêter longtemps. C'est 40 ans au niveau du Stade et 48 ans en tout. Il fallait vraiment que j'y mette un terme !

J'ai eu beaucoup de plaisir depuis... j'avais commencé à la mairie de Liévin du temps d'Henri DARRAS, vous voyez ! Après, un passage à la trésorerie de Lille, à la Gendarmerie et puis après dans le bâtiment.

M. LE PRESIDENT.- Quel parcours !

M. PETITPRÉ.- Je voulais vous remercier tous parce que j'ai tissé des liens forts avec beaucoup d'entre vous, avec vous aussi, Monsieur le Président. Beaucoup d'entre vous sont des amis que je n'oublierai pas. D'abord, je reste dans le secteur. Et je me sens concerné par tout ce que vous faites parce que je suis un orphelin de guerre, pupille de la nation et j'ai vécu une jeunesse pas toute simple avec ma mère qui était veuve à 37 ans avec trois enfants et, à cette époque-là en 1956, ce n'était pas la même histoire qu'aujourd'hui. J'ai gardé ce que vous incarnez, ce que vous représentez, c'est l'empathie et l'envie d'aider les autres. Encore plus parce qu'un malheur ne suffisait pas, j'ai une fille qui a une maladie incurable, donc cela a été un combat permanent et qui est la femme de ma vie.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Jean-Marie.

(Longs applaudissements).

Voilà, un grand moment. Moments qui sont des moments empreints d'une grande simplicité. Le témoignage d'un enfant du Pas-de-Calais qui a mis son travail, son dévouement au service de notre Institution. Je crois qu'on peut lui dire encore une fois un grand merci.

Voilà, chers amis, nous en avons terminé pour cette matinée.

J'avais dit que nous allions terminer à 13 heures. Regardez : 13 heures ! *(rires)*

Bon appétit ! A bientôt !

La séance est levée à 13 heures.

LE SECRÉTAIRE

 Ludovic IDZIAK

LE PRÉSIDENT

 Jean-Claude LEROY

DEUXIEME PARTIE

VŒUX



SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Vœu relatif à la suppression de postes contractuels à la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) : la justice des mineurs en danger

Déposé par le groupe Socialiste, Républicain et Citoyen et le groupe Communiste et Républicain

Le 31 juillet, la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) a annoncé aux organisations syndicales un plan d'économie entre 1,6 à 1,8 million euros imputé sur le budget de recrutement des agents contractuels soient près de 300 postes mis en péril dans les directions territoriales. Il s'agit de contrats d'éducateurs, de psychologues et d'assistants sociaux, professionnels engagés dans l'accompagnement au quotidien des jeunes en difficulté.

Cette décision, prise sous la contrainte budgétaire, n'est pas sans conséquence puisque les professionnels de la PJJ travaillent avec des publics en grande précarité, en grande difficultés, parfois même abandonnés. Environ 130.000 mineurs sont pris en charge par la PJJ et, sans elle, des dizaines de milliers d'enfants isolés seraient livrés à eux-mêmes ou iraient directement en détention sans aucun suivi.

L'objectif de la PJJ est et doit rester l'insertion et l'éducation des mineurs en conflit avec la loi mais aussi la protection des mineurs en danger.

A cet égard, la PJJ est un maillon essentiel de l'accompagnement des jeunes auquel les services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Département ne peuvent se substituer. En effet, l'accompagnement des mineurs confrontés à des difficultés familiales ou éducatives n'est efficace que s'il engage et mobilise différentes compétences et différentes institutions des secteurs de la santé, de l'éducation, du social, de la justice et plus largement l'ensemble des acteurs qui interviennent auprès des enfants et des familles.

Dans de nombreux cas, une intervention de la PJJ aux côtés des services du Département est nécessaire pour répondre à des actes délictueux. Pour les situations les plus graves, un accueil dans une structure de la PJJ est indispensable pour donner du sens à la sanction et poser un cadre aux mineurs quand l'Aide Sociale à l'Enfance n'est pas la mieux placée pour y répondre.

La justice est déjà confrontée à des délais déjà trop longs dans la prise en charge des jeunes en établissement. Or, le surcroît d'activité, lié à ces pertes de moyens, va dégrader encore plus la situation. Ce risque d'aggravation dans la prise en charge des jeunes mineurs peut aussi avoir pour conséquence un maintien dans des structures de l'ASE pourtant inadaptées.

Face à cette situation, nous appelons le Ministère de la Justice à assurer les moyens humains nécessaires pour répondre aux besoins croissants des jeunes les plus vulnérables, qu'ils soient pris en charge au civil comme au pénal, par le secteur public ou par le secteur associatif.

La protection judiciaire de la jeunesse doit avoir les moyens financiers, humains et matériels pour assurer sa mission de service public éducatif.

Nous demandons la pérennisation des postes contractuels de la protection judiciaire de la jeunesse avec un réel plan de titularisation et de recrutement des postes vacants. Les postes actuellement vacants doivent être pourvus par des professionnels formés.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Marc TELLIER, président du groupe communiste et républicain, député du Pas-de-Calais

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Anouk BRETON, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Valérie CUVILLIER, Alain DE CARRION, Audrey DESMARAI, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Carole DUBOIS, Laurent DUPORGE, Philippe DUQUESNOY, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, René HOCQ, Ludovic IDZIAK, Michèle JACQUET, Daniel KRUSZKA, André KUCHCINSKI, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Laurence LOUCHAERT, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Brigitte PASSEBOSC, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.

The image shows several handwritten signatures. The top row contains three signatures in black ink: a stylized 'H' (likely HINGREZ-CEREDA), a signature that appears to be 'Chochois' (likely CHOCHOIS), and a signature that appears to be 'Leroy' (likely LEROY). The bottom row contains four signatures in blue ink: a signature that appears to be 'AIT CHIKHEBBIH', a signature that appears to be 'Barbarin' (likely BARBARIN), a signature that appears to be 'Breton' (likely BRETON), and a signature that appears to be 'Cauwet' (likely CAUWET).

SEANCE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**Vœu sur la nécessité de soutenir
les Tiers-lieux culturels en secteur rural**

Déposé par le groupe socialiste, républicain et citoyen.

En juillet dernier, le gouvernement a arrêté son Plan Culture et Ruralité qui devrait être doté de 98 millions € sur 3 ans pour accompagner les acteurs culturels. Avec 700 communes de moins de 1 000 habitants, le Pas-de-Calais est un département très rural et notre collectivité a pleinement conscience des difficultés pour que la culture soit accessible à tous dans ces secteurs.

En plus des structures reconnues comme relevant du champ de la culture dans ces secteurs ruraux, nous constatons le développement de nouvelles structures et en particulier de Tiers-lieux culturels (La Note Bleue à Ruminghem, La Bulle des champs à Velu, L'Etable des Possibles à Héricourt, Le Choucas des Tours à Mont-Saint-Eloi...). Ces nouveaux lieux d'engagement citoyens sont soutenus par notre collectivité au titre de notre politique d'Economie Sociale et Solidaire, notamment via le budget citoyen, mais le croisement avec nos crédits de droits communs dédiés à la culture est également possible pour tenter d'assurer une présence pérenne.

Or, comme le souligne fort justement un rapport de la Fondation Jean Jaurès et la sénatrice d'Ille-et-Vilaine, Sylvie Robert, ces Tiers-lieux culturels sont totalement absents du Plan Culture et Ruralité alors qu'une de ses ambitions est de « soutenir les acteurs et le maillage culturels de proximité ».

Aussi, au nom de l'égalité et de l'accès à la culture pour tous, nous demandons que ces Tiers-lieux culturels puissent être intégrés à cette politique de l'Etat.

Mireille HINGREZ-CEREDA, Présidente du groupe socialiste, républicain et citoyen

André KUCHCINSKI, Vice-Président du groupe socialiste, républicain et citoyen

Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental,

Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY,

Fatima AIT CHIKHEBBIH, Olivier BARBARIN, Maryse CAUWET, Sébastien CHOCHOIS, Jean-Jacques COTTEL, Jean-Louis COTTIGNY, Alain DE CARRION, Jean-Claude DISSAUX, Blandine DRAIN, Jean-Luc DUBAELE, Philippe DUQUESNOY, Laurent DUPORGE, Delphine DUWICQUET, Raymond GAQUERE, Karine GAUTHIER, Pierre GEORGET, Séverine GOSSELIN, Ludovic IDZIAK, Daniel KRUSZKA, François LEMAIRE, Emmanuelle LEVEUGLE, Ludovic LOQUET, Daniel MACIEJASZ, Caroline MATRAT, Alain MEQUIGNON, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Bertrand PETIT, Benoît ROUSSEL, Véronique THIEBAUT, Françoise VASSEUR, Sophie WAROT-LEMAIRE, Florence WOZNY, Cécile YOSBERGUE.



The image shows three handwritten signatures. The first is a black ink signature on the left. The second is a blue ink signature in the middle, with the name 'Chochois' written above it. The third is a blue ink signature on the right.

TROISIEME PARTIE

DELIBERATIONS ET RAPPORTS

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504232-DE-1-1

Date de télétransmission : 25/10/2024

Date de réception préfecture : 25/10/2024

Publication électronique le : 25 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Zohra OUAGUEF, M. Claude BACHELET, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel MATHISSART, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

RAPPORT D'INFORMATION - MISSION D'ÉTUDE SUR L'ACQUISITION DE MOYENS DE POMPAGE ET LA GESTION OPÉRATIONNELLE LORS D'INONDATIONS DE GRANDE AMPLEUR DANS LE PAS-DE-CALAIS

(N°2024-387)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

INFORME l'Assemblée :

Article unique :

De l'étude sur l'acquisition de moyens de pompage et la gestion opérationnelle lors d'inondations de grande ampleur dans le Pas-de-Calais, conformément au rapport de la mission d'étude en annexe et au rapport d'information joint à la présente délibération.

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Mission d'étude sur l'acquisition de moyens de pompage et la
gestion opérationnelle lors d'inondations de grande ampleur
dans le Pas-de-Calais

Juin 2024

Philippe RIGAUD,
Contrôleur Général de Sapeurs-Pompiers (ER)

SOMMAIRE

Liste des recommandations	2
Introduction	4
1. Visites de terrain pour l'emplacement des pompes	6
1.1 Ecluse de Cuinchy sur le canal d'Aire	6
1.2 Secteur de la LYS et ses affluents	7
1.3 Secteur de la Canche	14
1.4 Secteur du Boulonnais	20
1.5 Secteur du Calaisis	22
1.6 Secteur d'Ardres :	24
1.7 Les organismes gestionnaires (source IIW)	29
2. Les entretiens menés	31
2.1 Entretien avec Monsieur Thomas DEGOS - Préfet délégué à la gestion des conséquences des inondations, relatif à la gouvernance - 14 mai 2024	31
2.2 Entretien avec Monsieur Defives (SMAEL) et Monsieur Delattre (SYMSAGEL) - 15 mai 2024	33
2.3 Entretien avec Monsieur Parent et Madame Barbet (Institution Intercommunale des Wateringues) - 16 mai 2024	34
2.4 Entretien Monsieur Ryckebusch et Monsieur Matrat (VNF) - 16 mai 2024	37
3. Etude portant sur l'acquisition de pompes	39
3.1 Proposition d'acquisition de pompes pour le SDIS du Pas-de-Calais	49
3.2 La recherche des possibilités de financement	50
3.3 Fiche Financière	51
4. Conclusion	52
Annexes	54
Annexe 1. Liste des personnes rencontrées	55
Annexe 2. Carte du fonctionnement hydraulique (IIW)	57
Annexe 3. Fonctionnement des pompes grand débit - Ecluse de Cuinchy	58
Annexe 4. Cartographie des canaux (IIW)	59
Annexe 5. Protocoles de gestion des eaux (IIW)	60
Annexe 6. Les outils de gestion opérationnelle et de commandement (SDIS)	61
Annexe 7. Exemple de situation tactique (SDIS)	62
Annexe 8. L'apport du système d'information géographique (SIG)	63
Annexe 9. Documentation containers et pompes Hytrans	64
Annexe 10. Eléments de bibliographie	76

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Une formation/sensibilisation à la gestion de crise doit être mise en place pour les maires du Pas-de-Calais. Celle-ci pourrait utilement s'appuyer sur la formation réalisée par l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et dispensée par le SDIS. Accroître le taux de réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) ou des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

Recommandation 2 : Une concertation approfondie entre le SDIS et les organismes gestionnaires tels que Voies navigables de France (VNF), les Syndicats, doit être envisagée pour rechercher l'efficacité des dispositions opérationnelles.

Recommandation 3 : Il faudrait ainsi créer la fonction de Référent de Bassin, lequel participerait aux différentes cellules de crise locales implantées par Bassin. Celles-ci pourraient apporter toutes les informations pouvant renforcer les décisions du centre opérationnel départemental (COD).

Recommandation 4 : En matière de gestion de crise, la mise en œuvre de cellules de crise constituées par VNF, l'Institution intercommunale, les sections, ainsi que les syndicats mixtes sur une période allant d'octobre à mars permettrait une veille active.

Recommandation 5 : Diffusion des rapports résultant de la supervision aux élus et services connexes lors d'évènements majeurs.

Recommandation 6 : L'acquisition de pompes par les différents organismes nécessitera un plan de déploiement et de mise en œuvre préalablement connu de tous afin d'éviter les difficultés opérationnelles lors de la survenue de catastrophes.

Recommandation 7 : L'établissement public territorial de bassin (EPTB) permettra l'amélioration du réseau hydraulique à la condition qu'il y ait un apport financier suffisant. Par ailleurs il devra être le garant d'une coordination opérationnelle renforcée.

Recommandation 8 : La maîtrise de ces pompes en période de crise devrait être déléguée à un seul donneur d'ordre pour leur mise en œuvre. Il faudrait donc désigner un « pilote technique » pour le pilotage de la mise en œuvre.

Recommandation 9 : Répertorier les différents lieux d'implantation, et réaliser les travaux permettant la réception des pompes tels des plates-formes, les sources d'énergie, etc.

Recommandation 10 : La planification de l'implantation au moyen d'une cartographie recensant toutes les possibilités d'implantation et approuvées par le préfet et le pilote technique est impérative.

Recommandation 11 : La constitution d'une véritable « task force européenne », composée des moyens des états membres et reconnue dans le cadre du mécanisme européen de sécurité civile doit être portée par la Direction générale de la sécurité civile avec le même engagement que celui pour la lutte contre les feux de forêt.

Recommandation 12 : L'acquisition des pompes par une commande à l'UGAP, au cours du 2^{ème} semestre 2024 permettrait d'équiper totalement le Service départemental d'incendie et de secours dans un délai de 8 à 9 mois.

Introduction

A la suite de la tempête CIARAN du 1^{er} au 3 novembre 2023, de fortes précipitations ont touché le département du Pas-de-Calais, engendrant des inondations d'une ampleur exceptionnelle, avec un pic de crue atteint le 11 novembre 2023.

Les fronts pluvieux qui se sont abattus sur le territoire du Pas-de-Calais entre les mois de novembre 2023 et janvier 2024, ont généré des ondes de crues extraordinaires. Face à ces événements, le service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais a fait face à une charge opérationnelle inédite.

A la lecture du premier retour d'expérience réalisé par le service départemental d'Incendie et de secours, celui-ci a conduit à la mission confiée par le Président du département du Pas-de-Calais.

Les préconisations du rapport de la mission d'appui au préfet de la région des Hauts de France pour renforcer la résilience, ainsi que celles du rapport de la mission de parangonnage, viennent confirmer le constat effectué à la fin de la période de crise par le SDIS.

Nous avons rencontré les acteurs de la gestion de ces inondations, dont la plupart participaient aux réunions quotidiennes de gestion de la crise pilotées par M. Jacques Billant, Préfet du Pas-de-Calais.

Les entretiens réalisés avec les personnes suivantes ont permis des échanges nourris de par leur expérience de la crise et leurs réflexions qui nous conduisent à des constats constitutifs de recommandations pour faire face à de nouvelles inondations :

- Le préfet délégué pour la gestion des conséquences des inondations,
- La direction du syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Lys (SYMSAGEL),
- La direction de l'institution intercommunale des waterings (IIW),
- La direction territoriale des voies navigables de France (VNF),
- Les représentants de collectivités de l'Audomarois
- Les chefs de centres d'incendie et de secours ayant assuré la gestion des interventions sur leur secteur, accompagnés des représentants des maisons du département aménagement et développement territorial

Ainsi l'étude menée concerne principalement :

- ✓ L'analyse des choix d'implantation des pompes mobiles dans les zones inondées lors des événements de 2023 et 2024.
- ✓ La proposition d'acquisition de moyens de pompage grand débit, à destination du SDIS du Pas-de-Calais.

- ✓ Les problématiques liées à la gestion de l'eau de façon multipolaire et la question de la gouvernance future.
- ✓ La gestion de la crise et la collaboration opérationnelle entre les organismes et institutions gestionnaires, le service départemental d'incendie et de secours, les services de l'Etat, les EPCI, et les communes.
- ✓ L'acculturation des élus locaux à la gestion de crise par la sensibilisation et la formation.

Pour le service départemental d'incendie et de secours, la gestion opérationnelle des effectifs et des moyens nous amène à formuler des préconisations d'acquisition de pompes et matériels afin de renforcer l'anticipation des centres d'incendie et de secours dans le déploiement des futurs équipements.

Si la nécessité du financement est acquise par le président du département, il reste à déterminer les différentes sources et niveaux de contribution (Département, Région, Etat, Agence de l'eau, SDIS, etc...)

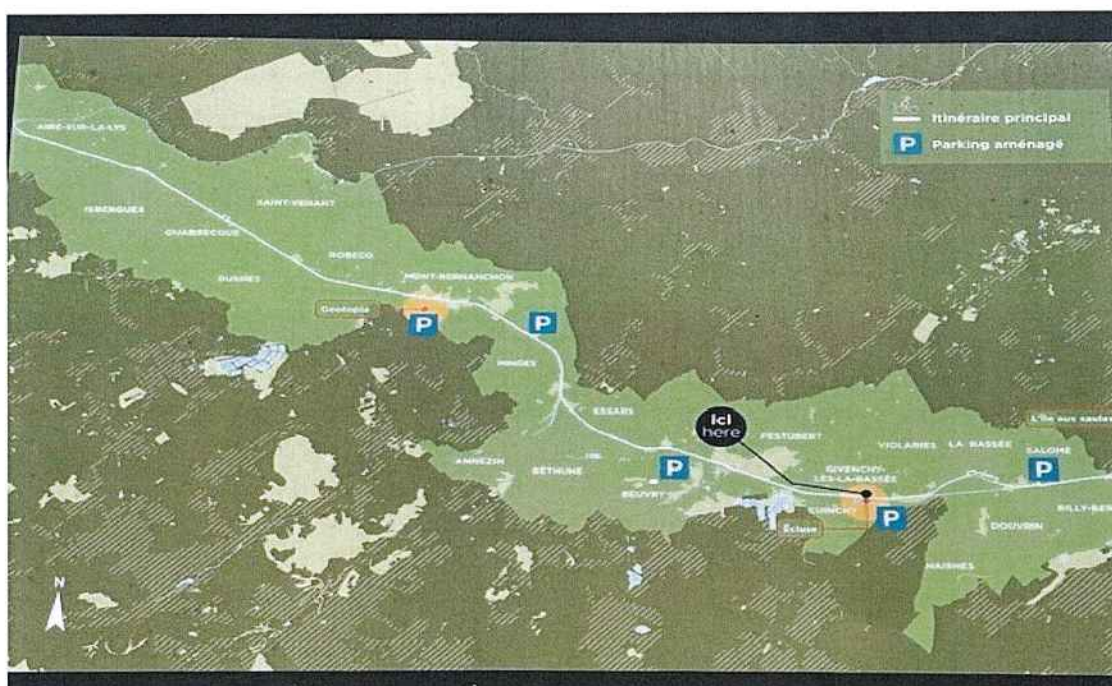
La vulnérabilité des territoires au travers du changement climatique, le vieillissement des ouvrages régulateurs des flux d'eau et la question sociétale de la prise en compte du risque au travers de la création prochaine des trois EPTB, constitueront autant de réflexions et de décisions qu'il sera nécessaire de mettre en œuvre au travers du plan de résilience dans l'intérêt des populations et pour l'aménagement du territoire.

1. Visites de terrain pour l'emplacement des pompes

Ces visites ont leur utilité dans le cadre de cette étude car elles apportent le retour de l'expérience vécue par les sapeurs-pompiers des centres d'incendie et de secours qui ont eu à procéder aux opérations de reconnaissance et d'évacuation de la population. L'avis des techniciens des maisons du département aménagement et développement du territoire (MDADT) est également particulièrement intéressant car il vient conforter les retours opérationnels des sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs missions propres lors de ces événements.

1.1 Ecluse de Cuinchy sur le canal d'Aire

Plan de situation



L'aire à proximité de l'écluse est particulièrement adaptée car elle permet de déposer des pompes grand débit sur un large emplacement stabilisé. Si nécessaire, il existe un emplacement en terre non stabilisé (ancienne écluse) situé de l'autre côté du canal en face de l'écluse actuelle pour des pompes de petit débit.



1.2 Secteur de la LYS et ses affluents

Lieux particulièrement sensibles à l'inondation Commune de Saint-Venant : Ecluse de Saint-Venant Chemin du halage





Commune de Saint – Venant (Chemin du halage angle rue du bas – Hamel)





Commune de Saint – Floris : Rue de la Lys angle chemin du halage (le long de la Lys canalisée)





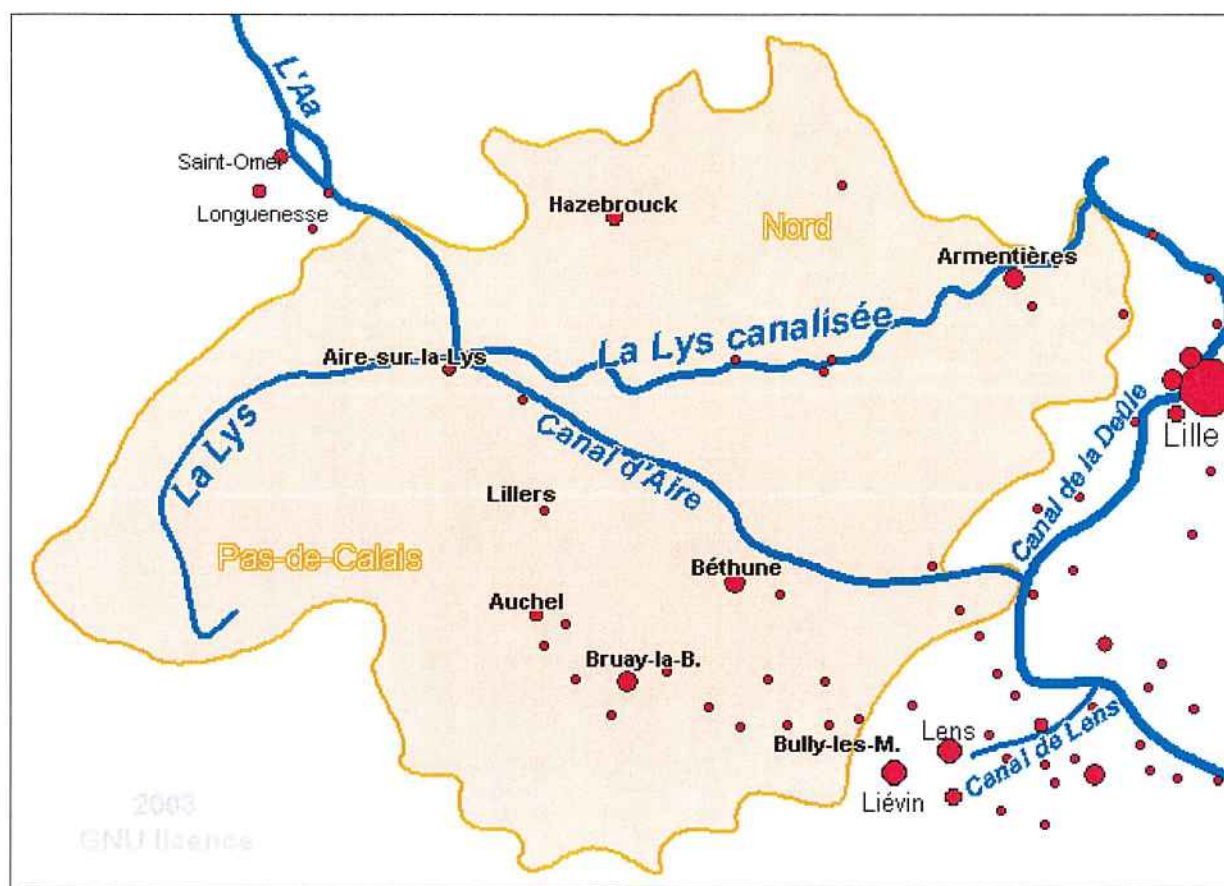
Commune d'Aire-sur-la-Lys

Nous avons visité les différents ouvrages hydrauliques au sein de la commune d'Aire-sur-la-Lys (cours d'eau, bassin des 4 faces, écluses de gestion des débits d'eau).

Aire-sur-la-Lys est un "**nœud hydraulique**" important pour l'ensemble du département. Il impacte l'ensemble des villes en amont et en aval de la commune.

Les différents épisodes d'inondations vécus en 2023 ont mis en exergue cette notion (cf. plan en pièce jointe).

La Lys prend sa source à LISBOURG et se dessine sur 193kms (en direction de la Belgique).



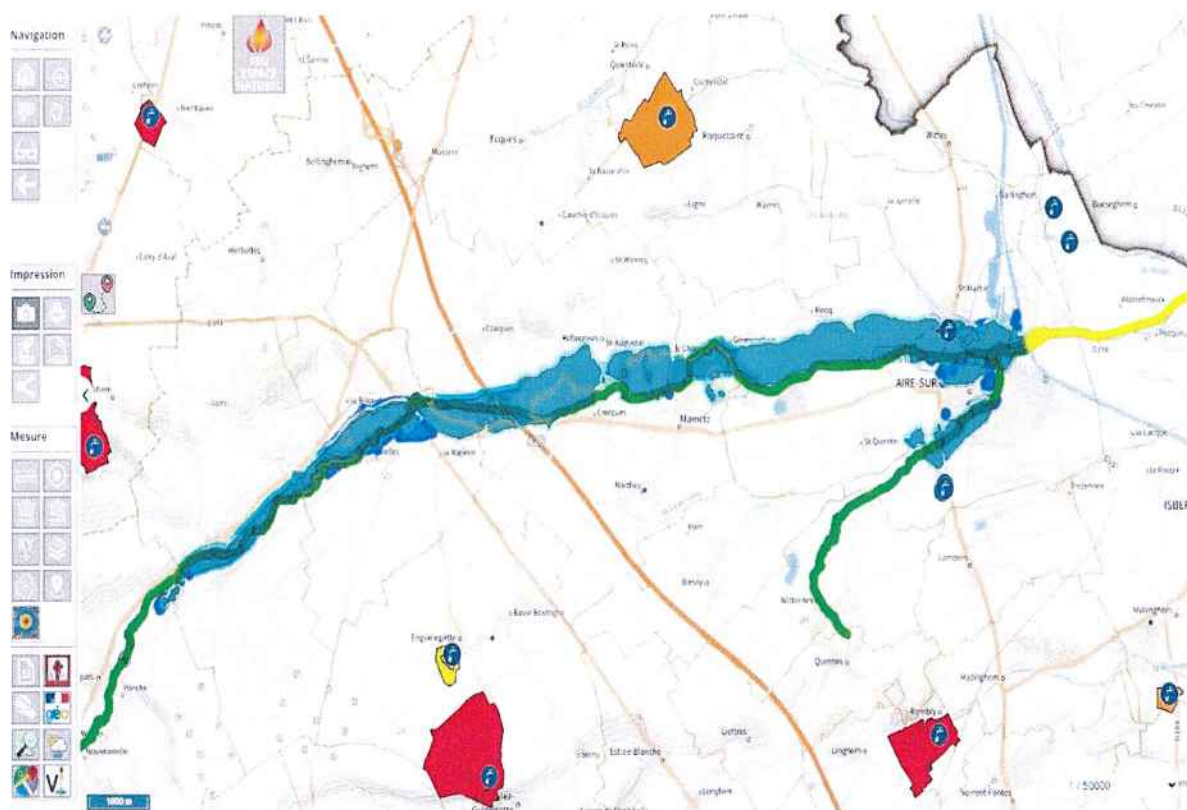
Sa faible pente d'écoulement est propice à la sédimentation.

Sur la nécessité de déposer des pompes aux lieux « stratégiques » de la commune :

- La mise en place de pompes grand débit n'aurait pas de véritable impact sur l'écoulement de la Lys, mais pourrait à contrario impacter les communes en aval.

Autres alternatives :

- Le nettoyage des cours d'eau est une première solution (la Lys : 193 kms, la Laquette : 24 kms, la Laque, l'Oduel, le Bruveau, la Liauwette, le Mardyck...);
- Favorisation des champs captants ;
- La création de bassins d'expansion de crue le long de la Lys peut être une solution pour permettre la temporisation de la montée des eaux et servir éventuellement à l'usage de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).



Bassin des 4 faces à Aire-sur-la-Lys





1.3 Secteur de la Canche

L'apparition de résurgences des sources alimentant les ruisseaux est flagrante, avec une alimentation notable du marais de Brimeux. Les lieux de pompage étaient déterminés au coup par coup par les reconnaissances effectuées par les sapeurs-pompiers. Un ressenti particulier des acteurs opérationnels est formalisé d'une part, par le constat d'un manque de prise de hauteur dans la conduite à tenir et d'autre part, par l'absence d'un « chef d'orchestre » face à la pression des élus locaux et des acteurs économiques. La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) présente une vue globale de tous les bassins versants. Une étude particulière sur la Calotterie aurait de l'intérêt au regard des actions de pompage « individuelles non concertées » entreprises par certaines communes lors des inondations.

La mise en place des réunions interservices par la sous-préfecture de Montreuil a permis avec le syndicat mixte Canche et Authie (SYMCEA) et la communauté d'agglomération des 2 baies en Montreuillois (CAB2M), la mise en œuvre de pompes moyen débit. La présence de sapeurs-pompiers avec leurs moyens de pompage a permis de diminuer la pression des élus face aux services. Le constat des visites a démontré l'existence d'équipements obsolètes avec des alimentations électriques à revoir. Il existe un certain nombre de portes à marée (13) gérées par la CAB2M qui fonctionnent plus ou moins bien.



Les actions de maintenance des portes à la mer (ou portes à marée) et les travaux d'urgence sont d'une nécessité absolue dans le secteur de la Canche. Le pompage devant être, en théorie, le dernier recours après la mise en œuvre des dispositifs préventifs et pallier le dysfonctionnement des structures fixes par la mise en œuvre de pompes moyen ou grand débit (pompes jumbo).



La CAB2M a réalisé des travaux pour évacuer l'eau vers les portes à marée. Le conseil départemental mène à bien des travaux de réalisation de pont cadre notamment sur la D145 (la D146 et D145 étant perpendiculaires au sens d'écoulement de la Canche). Par ailleurs les levées de terre ont confirmé le lit majeur de la Canche. L'utilisation des bas champs reste problématique.

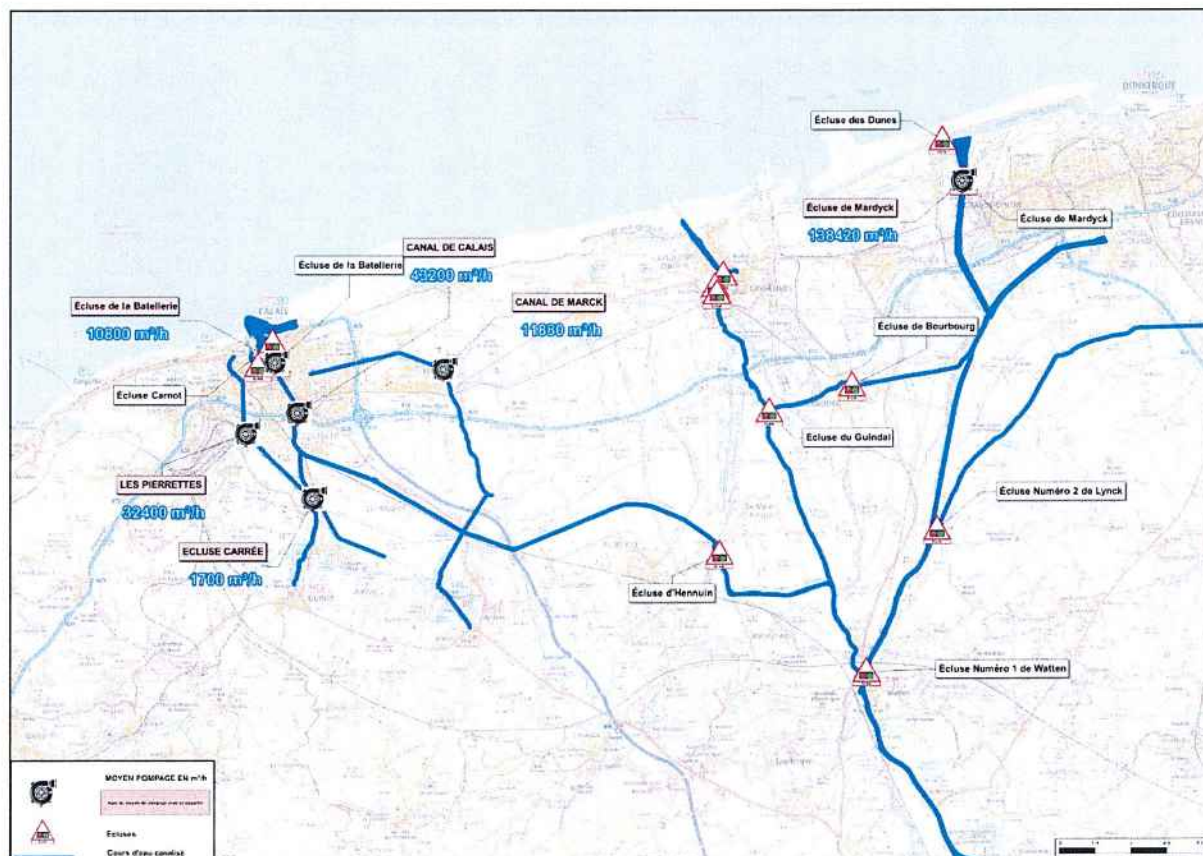
La mise en place de pompes et la visite permet de confirmer l'emplacement judicieux :

- 1 de 800m³/h ;
- 1 de 1 200 m³/h à la Calotterie (les lieux les plus touchés étant la rue du 8 mai et le chemin de la liberté) ;
- 1 de 650 m³/h à Neuville (Véolia) ;
- 2 de 450m³/h à Montreuil (Véolia).

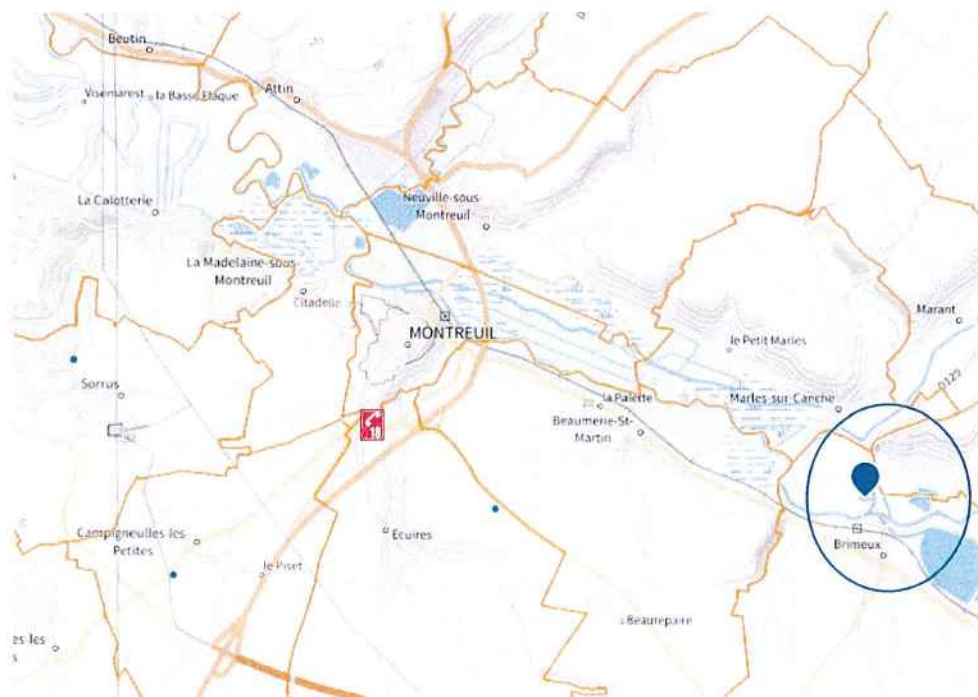
Pour l'inondation des RD901 et D126, des pompes couplées à des tracteurs présenteraient un intérêt certain et permettrait de « mobiliser » le monde agricole.

- ✓ A Brimeux les pompes de 30 m³/h mises en œuvre par les sapeurs-pompiers sont inadaptées. Le dimensionnement des débits de pompage nécessaires reste à évaluer en lien avec la communauté de communes des 7 vallées.
- ✓ A la Madelaine-sous-Montreuil, les nécessités sont dans d'autres alternatives, avec notamment des pompes thermiques de 60m³/h.

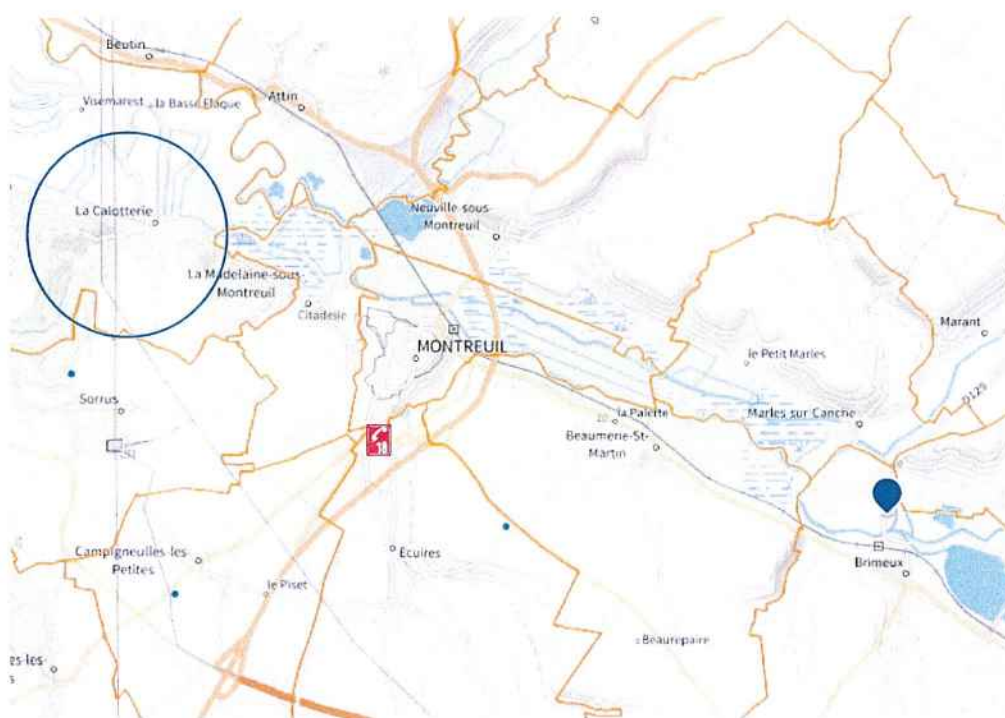
Représentation cartographique des moyens de pompage



Ci-dessous les moyens mis en œuvre sur le secteur de la Canche durant les inondations



Brimeux - 62170



La Calotterie – 62170

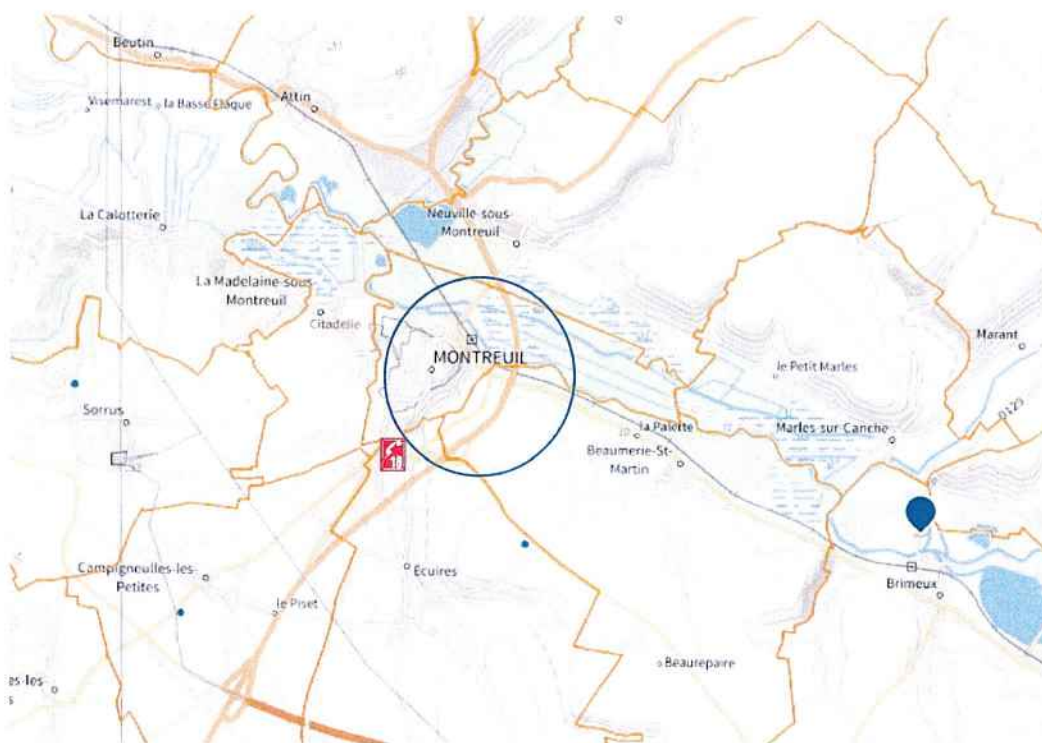
UIISC : 4 Jumbo 360 m³/h

1 UGPD 850 m³/h

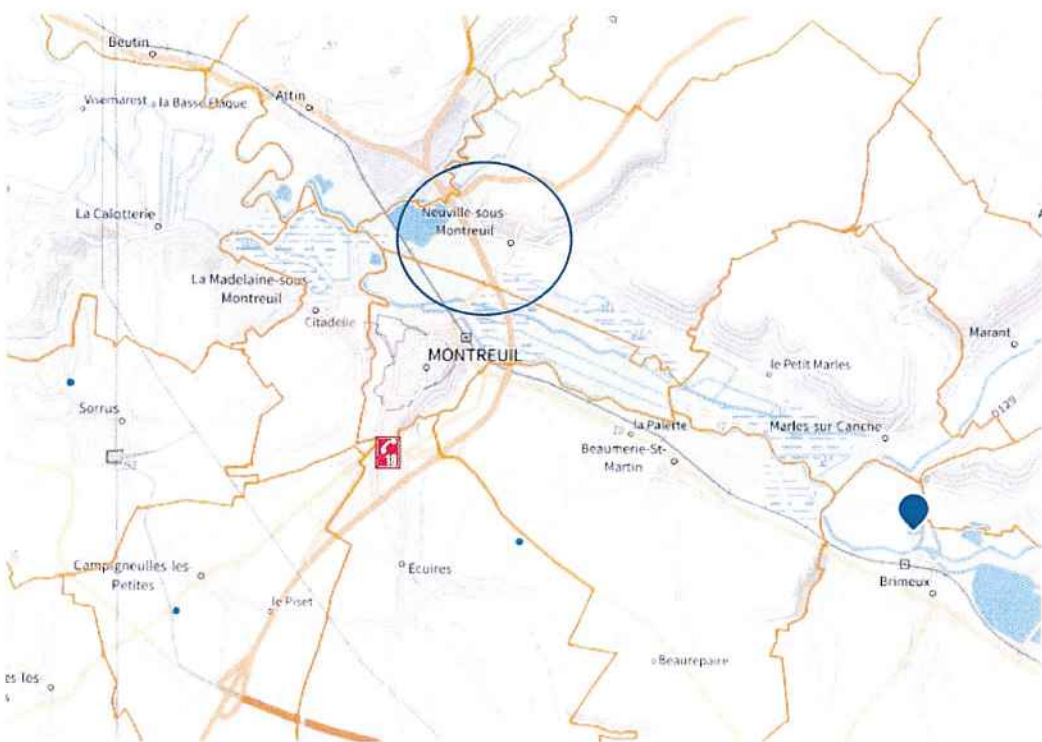


La Madelaine-sous-Montreuil - 62170

Réparation et renforcement des digues



Montreuil – 62170
3 pompes 450 m³/h



Neuville-sous-Montreuil - 62170
1 pompe 650 m³/h
1 pompe type Molex sur prise de mouvement tracteur 1 500 m³/h

- ✓ A Etaples, il s'est agi principalement d'un phénomène de ruissellement durant la période concernée. Deux affluents de la Canche particulièrement surchargés ont causé les inondations. La visite permet de constater que l'utilisation d'une berce inondations du SDIS 62, implantée à Bruay, correspond totalement aux besoins de pompage de cette commune (réflexion à mener sur le positionnement dans la bande côtière d'une 2^{ème} cellule inondations sur le groupement Ouest du SDIS 62). Un point d'attention : l'utilité de la mise en place de barrages par les associations agréées de sécurité civile (AASC), comme à Frencq, afin de canaliser les écoulements de l'eau, reste à démontrer.

1.4 Secteur du Boulonnais

Les actions de pompage doivent être dans la mesure du possible engagées avant les communes d'Hesdigneul et d'Hesdin l'Abbé sur la D240 (existence de 6 buses diamètre 1000). Il faut renvoyer l'eau après St Etienne au Mont, tout en sachant qu'il faut déterminer le positionnement des tuyaux de refoulement (ex : pour la Liane, on passe sous la D240). Sur l'ensemble du secteur ce sont des pompes mobiles moyen ou grand débit qui peuvent être utilisées.

- Bassin des Cames : la dépose de pompes mobiles aurait pu se faire car il existe l'espace le permettant. Cette localisation est à retenir pour de futurs épisodes d'inondation.





Au Bassin des Cames la question de l'entretien de l'espace reste d'actualité.

Les travaux commandés par la MDADT sont particulièrement judicieux dans la phase de travaux d'urgence.



Finalement, pour les communes impactées sur ce secteur, ce sont des pompes mobiles qu'il faut utiliser au regard des lieux-dits ou quartiers affectés.

Nota : les fossés gérés par le Conseil départemental ont seulement vocation à récupérer les eaux de ruissellement et non à canaliser les débordements.

1.5 Secteur du Calaisis

Ce secteur est essentiel avec ses écluses car il constitue l'endroit principal pour délester l'ensemble des rivières et canaux, et accélérer la sortie de l'eau à la mer (ex : de la rivière Neuve vers le canal des Pierrettes) et, notamment grâce à l'utilisation des vis sans fin.

Les lieux ci-dessous jouent ce rôle :

- Bassin des chasses : le constat du non-entretien du bassin à l'écluse du pont Henri Hénou à Calais est symptomatique d'une partie de la problématique de l'évacuation.



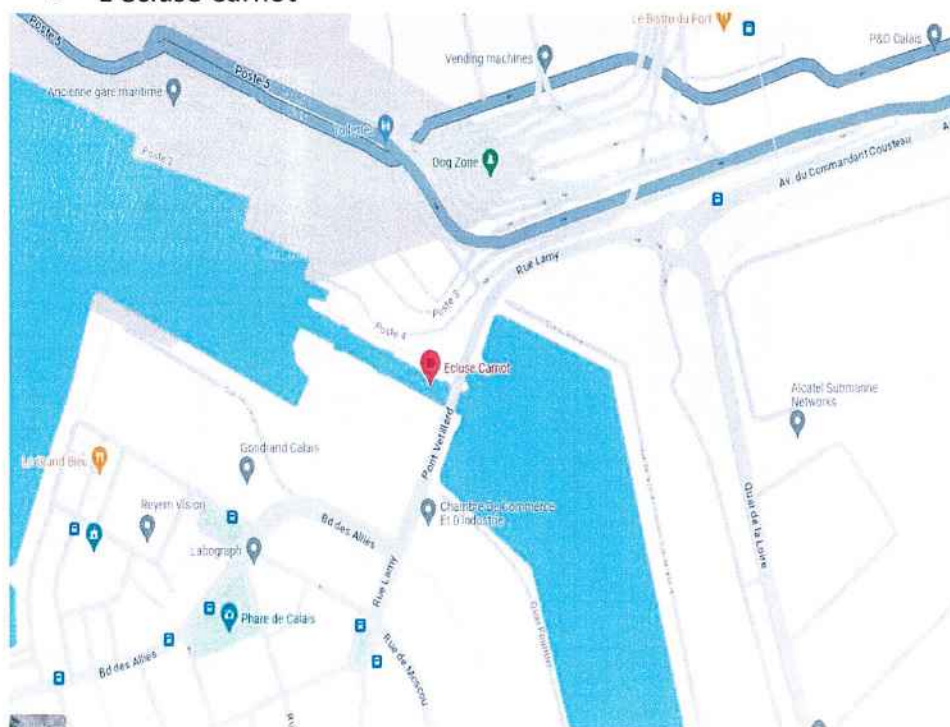
- Ecluse de la Batellerie, un endroit essentiel avec la mise en œuvre de deux unités de pompage mobile (UPM), car le canal de Calais permet le délestage des communes situées en amont du secteur d'Ardres.



- Ecluse carrée entre Calais et Guînes : la rivière Neuve passe sous le canal de Guînes. Les pompes de Tchèque avaient été installées à l'écluse Carrée, afin de renvoyer l'eau dans le canal « en jouant » avec les marées.



- L'écluse Carnot



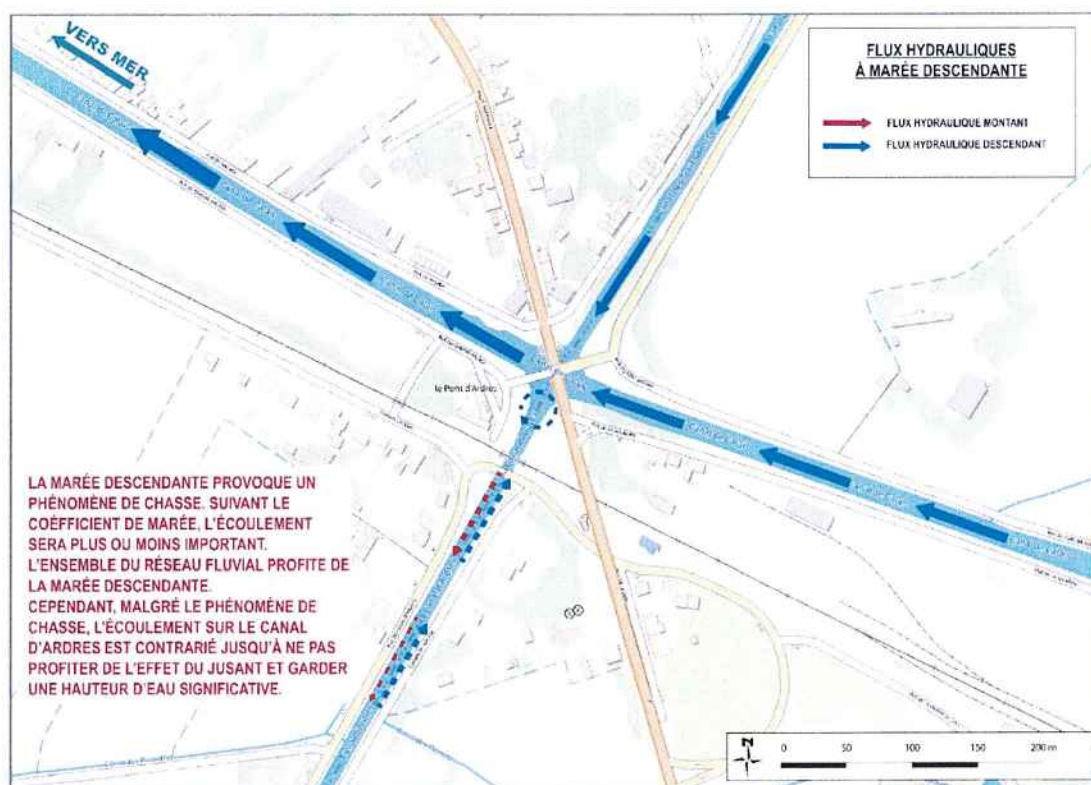
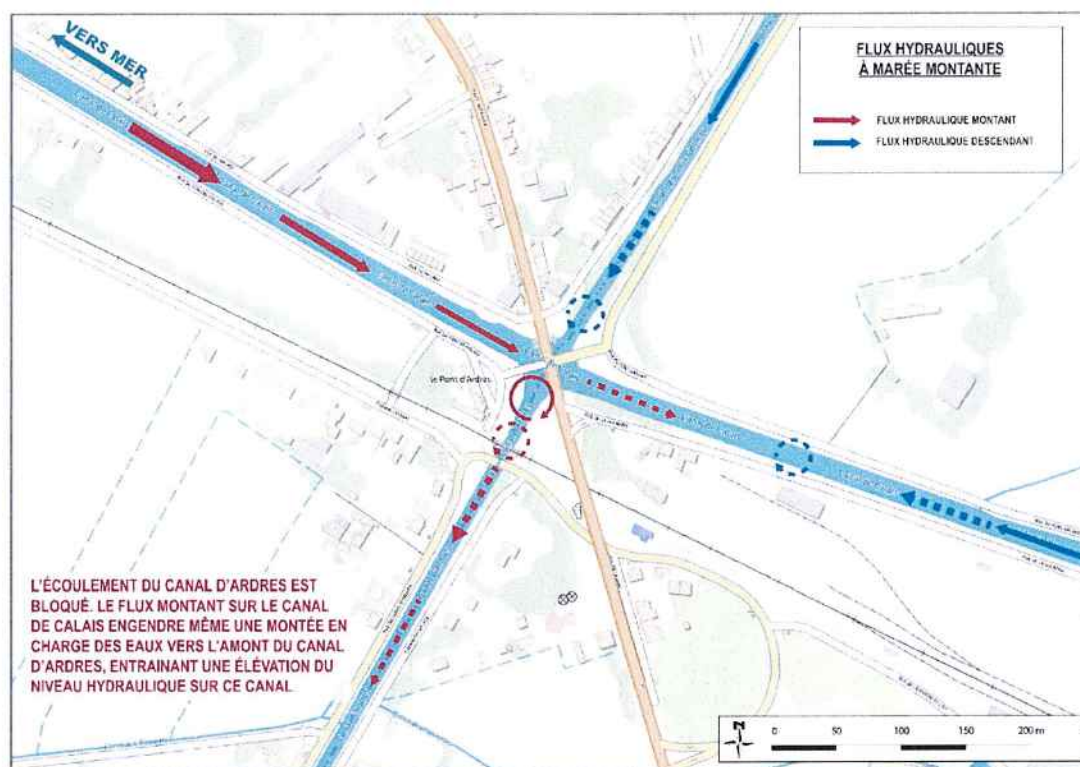
1.6 Secteur d'Ardres :

Le marais de Guînes était un des secteurs les plus inondés avec notamment la rue de la Commandance ainsi que le deuxième et le troisième banc. Les bancs sont des chemins de traverse sur lesquels des constructions ont été implantées. Toute la zone située entre Hames-Boucres et Ardres a été un des points d'attention des services impliqués dans ces inondations. Les pompes de l'institution des wateringues renvoyaient $1500\text{m}^3/\text{h}$ dans le canal d'Ardres. Le canal d'Ardres s'évacue gravitairement jusqu'au pont d'Ardres.

De surcroît, depuis Saint-Omer l'eau est renvoyée dans le canal de Calais jusqu'au pont d'Ardres. On assiste à des flux hydrauliques contradictoires (cf. la représentation des flux hydrauliques ci-après). Ainsi, il serait pertinent de réaliser une étude hydraulique sur le secteur afin de connaître les options possibles d'aménagement du canal d'Ardres.

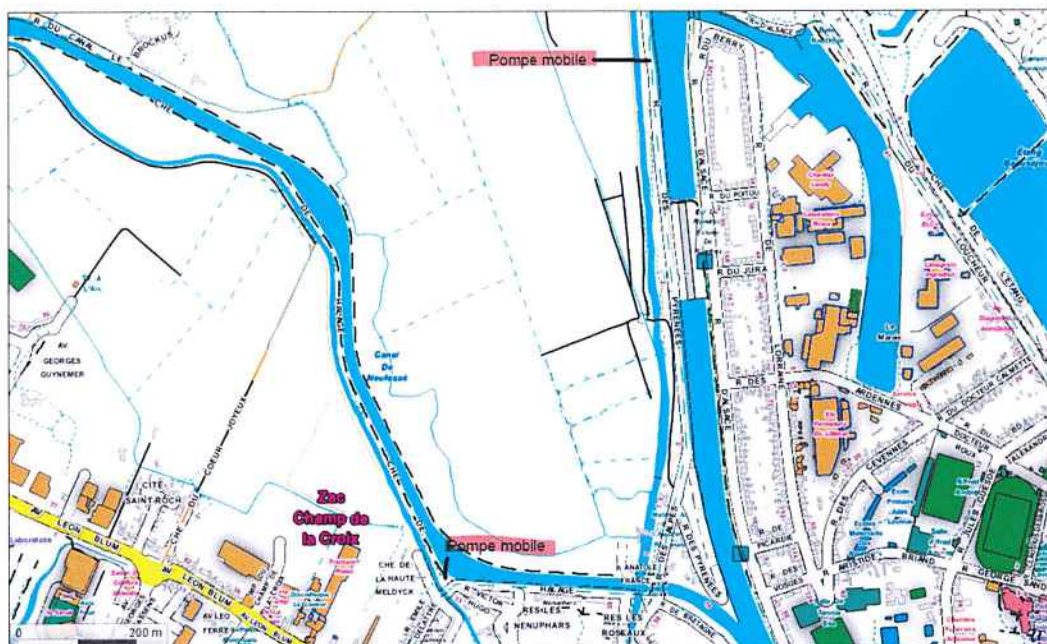


Cartographie des flux hydrauliques dans le canal d'Ardres



• Secteur de Saint-Omer :

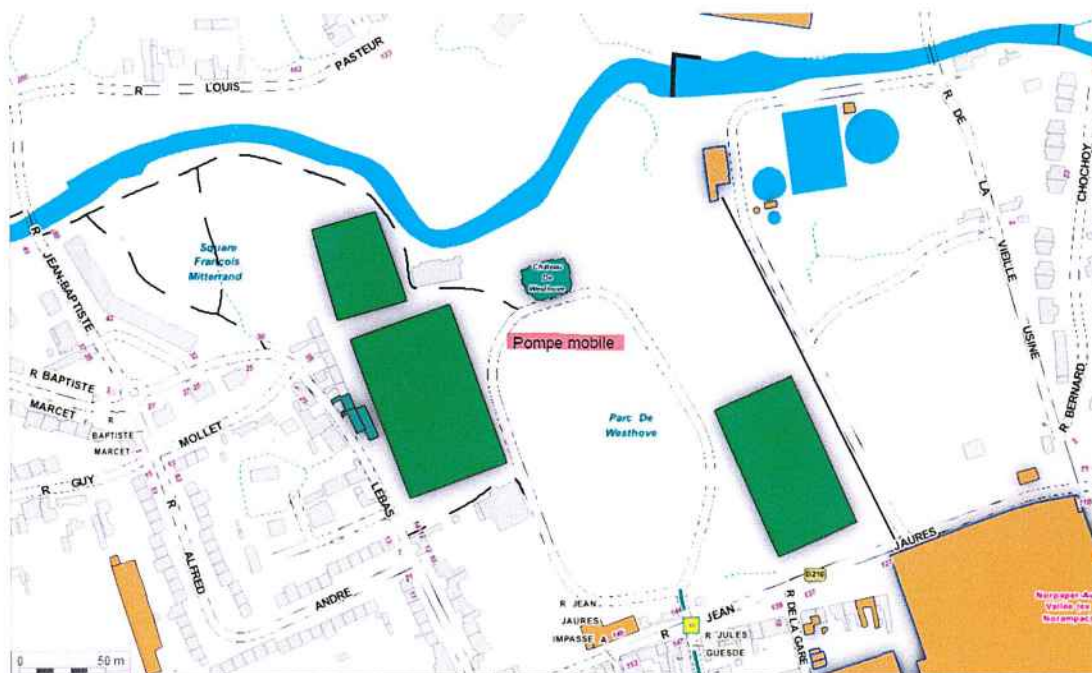
Implantation des pompes



Implantation des pompes mobile commune de Arques

Échelle 1 6200
Imprimé le 04/04/2024
10 23

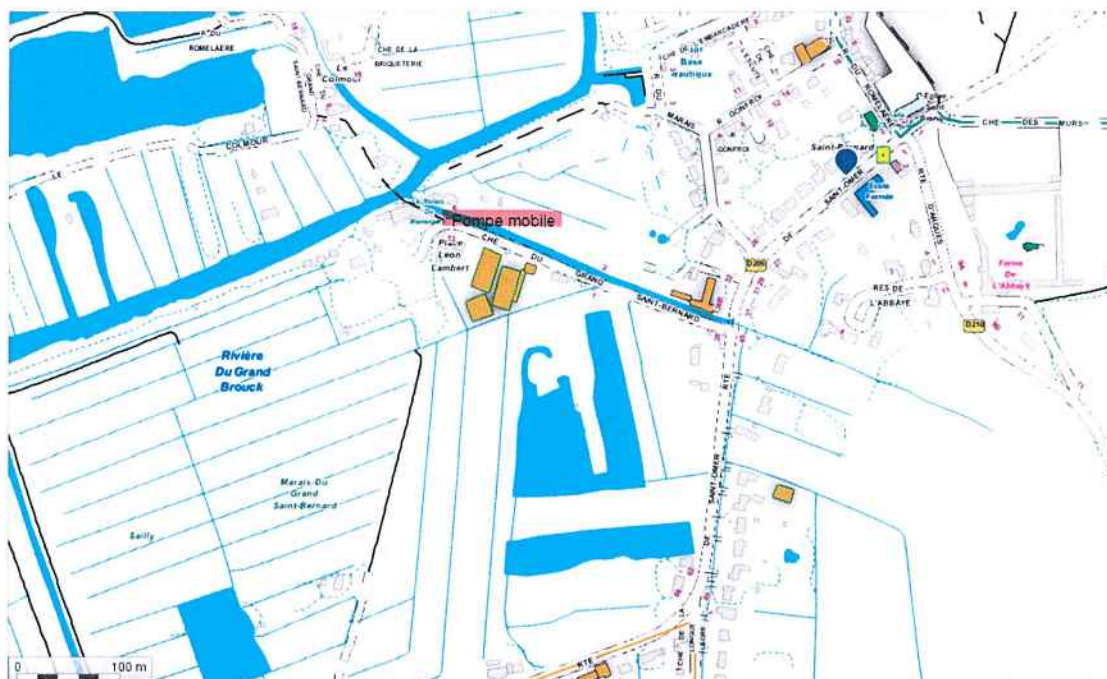
Sous-Direction Opérationnelle - Groupement Prévision des risques - Information Géographique %26 Outils Opérationnels



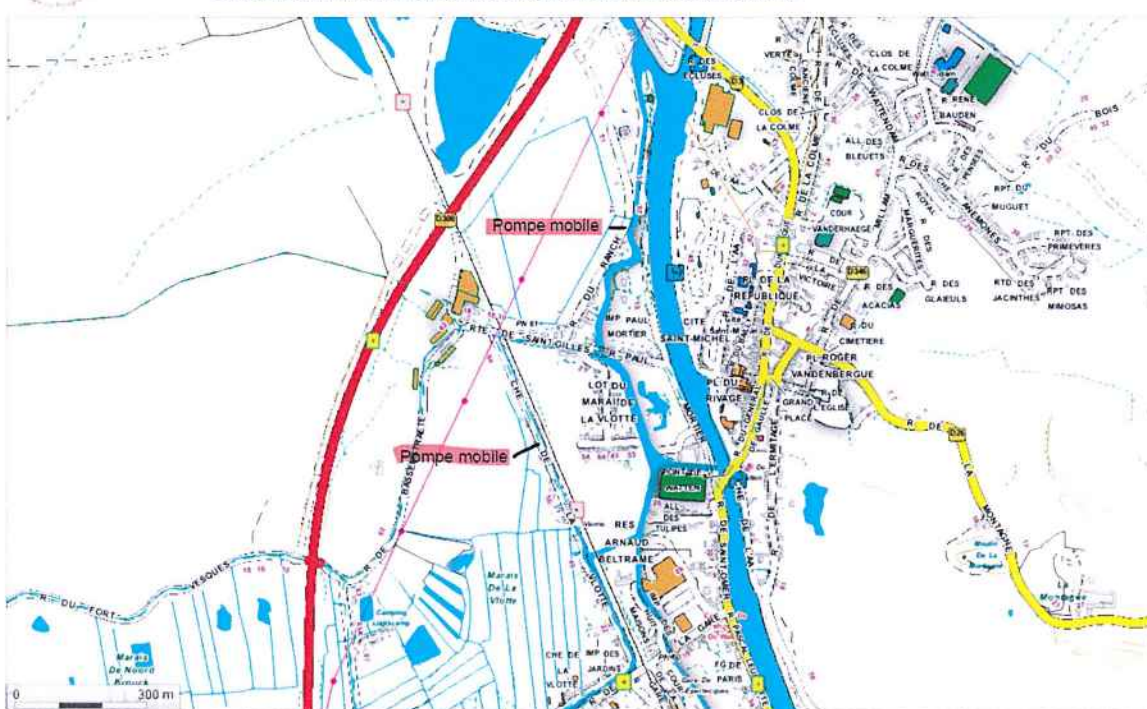
Implantation pompe mobile commune de Biendecques

Échelle 1 2300
Imprimé le 04/04/2024
10 33

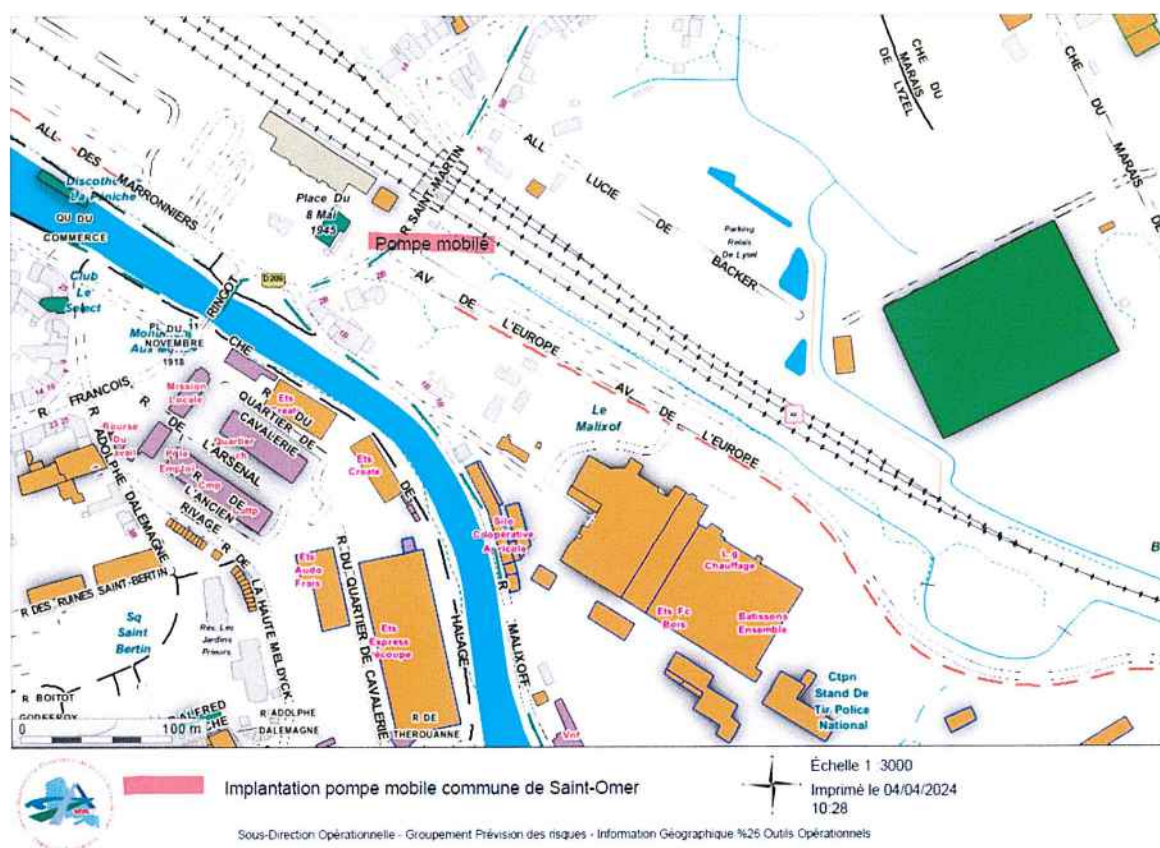
Sous-Direction Opérationnelle - Groupement Prévision des risques - Information Géographique %26 Outils Opérationnels



Implantation pompe mobile commune de Clairmarais
Echelle 1 : 4000
Imprimé le 04/04/2024 10:31
Sous-Direction Opérationnelle - Groupement Prévision des risques - Information Géographique %26 Outils Opérationnels



Implantation des pompes mobile commune d'Eperlecques
Echelle 1 : 9100
Imprimé le 04/04/2024 10:36
Sous-Direction Opérationnelle - Groupement Prévision des risques - Information Géographique %26 Outils Opérationnels



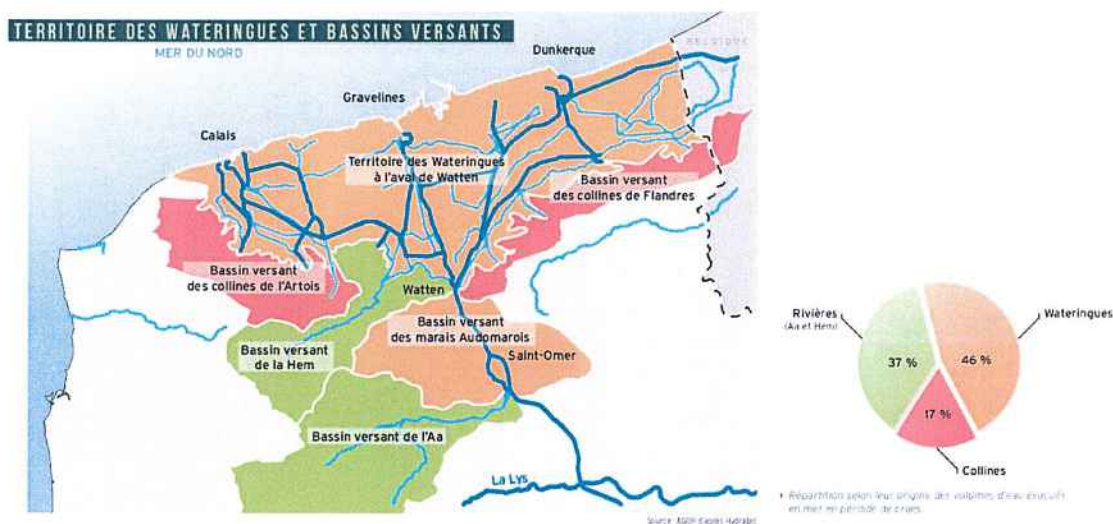
Les entretiens menés avec la ville de Saint-Omer, la communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer (CAPSO), la MDADT, le centre d'incendie et de secours (CIS) de Saint-Omer ont confirmé le fait que les collectivités s'engageaient sur les travaux d'urgence, avant le plan de résilience à venir dans les prochains mois, et le besoin de l'acquisition de pompes dont cette étude est l'objet.

Par ailleurs la CAPSO, a acheté pour le groupe de secours catastrophe français (GSCF), association de sécurité civile implantée sur le Pas-de-Calais, une pompe de $360\text{m}^3/\text{h}$ sans coordination préalable avec les services concernés. De toute évidence, cet investissement ne sera pas suffisant, même si l'institution interdépartementale des wateringues a pu rétablir le débit sur le secteur pour diminuer la « pression » sur le canal, avec la réparation des pompes Bergeron permettant ainsi de repasser d'un débit de $35\text{m}^3/\text{s}$ à $45\text{m}^3/\text{s}$.

Les communes de Blendecques et Eperlecques sont elles aussi particulièrement impactées par la montée des eaux et leur soudaineté. Sur le secteur audomarois, la réactivité doit également être de mise avec l'implantation très rapide de pompes mobiles disposant d'un débit approprié.

1.7 Les organismes gestionnaires (source IIW)

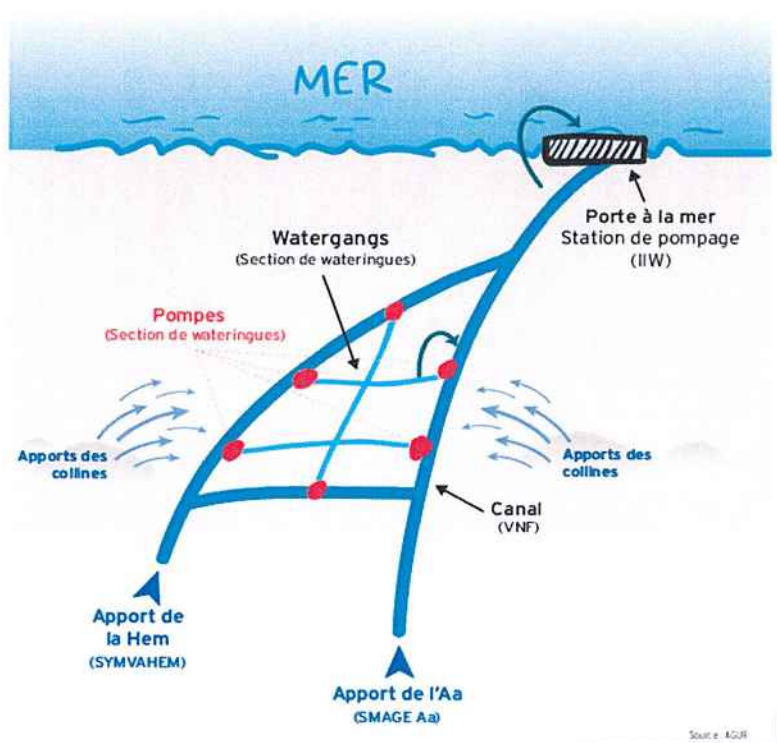
Carte de répartition des volumes d'eau (source IIW)



Les sections de Wateringues

Les terres basses du polder sont découpées en casiers hydrauliques ceinturés par des canaux et protégés par des digues. Ces casiers sont traversés par des fossés qui drainent les terres basses. Ces fossés sont appelés des watergangs. Lorsque les watergangs ne peuvent pas s'écouler gravitairement dans les canaux, les eaux excédentaires sont relevées par des stations de pompage. Sur le delta de l'Aa, ce sont les sections de Wateringues (5 dans le Nord et 6 dans le Pas-de-Calais), associations forcées de propriétaires, qui ont en charge l'entretien des watergangs et le fonctionnement des stations de pompage.

PRINCIPE D'ASSÈCHEMENT DU POLDER



Les voies navigables de France (VNF)

Les canaux navigables acheminent l'eau vers les exutoires. Ils sont gérés par les VNF et constituent les grandes artères du réseau hydrographique des waterings. Ils servent à la fois pour la navigation et contribuent aussi au transit des eaux de l'ensemble du territoire vers les stations d'évacuation à la mer.

Les VNF sont responsables de la gestion et de l'entretien des canaux navigables et des ouvrages de régulation des niveaux d'eau (vannes et écluses).



2. Les entretiens menés

2.1 Entretien avec Monsieur Thomas DEGOS - Préfet délégué à la gestion des conséquences des inondations, relatif à la gouvernance- 14 mai 2024

A la suite de la présentation des perspectives en matière de gouvernance, le 13 mai 2024, cet entretien a permis de préciser la nécessité d'avoir une organisation qui apporte une plus grande homogénéité avec la création de 3 EPTB dans le transfert de compétences avec les syndicats mixtes

Une nouvelle organisation

La mise en place d'une conférence inter-EPTB apportera l'assurance d'une concertation entre les trois structures. La recherche d'une rationalisation de l'organisation administrative actuelle était nécessaire. De fait les syndicats mixtes ouverts auront tout intérêt à fusionner dans les EPTB.

La résilience

La résilience c'est prendre des mesures visant à réduire les risques et les conséquences à moyen et long terme. Celles-ci seront répertoriées au travers des rapports d'activité annuels. Réviser les PPRI, les PAPI, constitue une nécessité et cela aura un impact sur la planification au travers des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), des schémas de cohérence territoriale (SCoT), des plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUI), etc...

La culture du risque

Au regard de ces évènements majeurs, l'acculturation des élus et de la population à la prévention des risques apparaissent indispensables dans des territoires qui constituent le plus grand polder de France.

La délocalisation de l'habitat

La question du changement de lieux d'habitation est cruciale pour des riverains qui ont été fortement impactés plusieurs fois. Ainsi la possibilité de rachat des habitations par l'intermédiaire du fonds Barnier est une opportunité pour la population concernée (actuellement une cinquantaine de demandes est envisagée avec une valeur de rachat qui est antérieure à la valeur connue avant la catastrophe).

Si le montant des dégâts est inférieur à 50% de la valeur, l'indemnisation est prise à moitié par le fonds Barnier et l'autre moitié par les collectivités locales.

Si le montant est supérieur à 50%, et à titre d'exemple, pour une habitation d'une valeur de 300k€, 140 k€ pourraient être versés dans le cadre du fonds Barnier, et 160k€ versés par les assurances, le tout dans la limite de 80%, soit 240k€.

Les mesures indispensables

Le rétablissement de ZEC dans les territoires ruraux est une nécessité incontournable et il faut étudier leur localisation à l'échelon départemental (ex des champs inondables à envisager avec la profession agricole).

Il faut « sanctuariser » la solidarité amont/aval entre les territoires. Ainsi la taxe GEMAPI concerne tout le monde. Elle est liée à la taxe foncière ou à la cotisation foncière des entreprises. Plus de 16000 communes prélèvent la taxe GEMAPI en France.

Sur la création des trois EPTB

En période « normale » cet établissement public assumera la gestion des flux d'eau et des milieux aquatiques avec les services spécialisés

L'EPTB constituera ainsi une organisation majeure avec la mise en place d'une veille en situation de crise, grâce à un échelon resserré autour du préfet. Cette structure devra agir en cohérence avec les bassins. Les syndicats mixtes ouverts pourront utilement être « absorbés » pour le bon fonctionnement de cette nouvelle structure.

Après la réalisation des travaux d'urgence jusqu'au 31 mai 2024, avec un simple porté à connaissance de l'administration, les rehaussements de berges, la levée des embâcles, et les curages auront constitué la première réponse.

Les travaux structurants sont répertoriés avec un subventionnement à 80% et pourront être réalisés en 3 phases :

Phase 1 : immédiate

Phase 2 : débute dans les 3 semaines à venir (fin mai -début juin)

Phase 3 : elle pourrait être étalée sur 1 à 2 ans ?

La gestion de crise et les élus

Cela passe par la mise à jour des DICRIM, l'établissement des PCS ou PICS sur l'ensemble des communes du Pas-de-Calais. A ce jour sur les 890 communes que compte le département, on dénombre :

- 287 PCS (251 obligatoires + 36 non obligatoires)
- 5 PICS en cours : CUA, CABBALR, CAPSO, CC Pays de Lumbres et CA2BM.

Une formation/sensibilisation à la gestion de crise doit être mise en place pour les maires du Pas-de-Calais. Celle-ci pourrait utilement s'appuyer sur la formation réalisée par l'EnsoSp et dispensée par le Sdis. Accroître le taux de réalisation des PCS ou PICS (**recommandation 1**).

2.2 Entretien avec Monsieur Defives (SMAEL) et Monsieur Delattre (SYMSAGEL)- 15 mai 2024

De grands volumes d'eau sont générés par les réseaux primaires et secondaires des waterings et les pompages doivent nécessairement aboutir à un exutoire. Un certain nombre de difficultés sont apparues dans la mise en œuvre des moyens de pompage, dont le manque d'une réflexion préalable sur le déplacement des pompes de moyen ou grand débit. Il faudrait à l'avenir avoir une méthodologie afin d'éviter les dysfonctionnements constatés lors de la période 2023 car on ne solutionne rien si on ne peut efficacement évacuer l'eau à la mer.

Le manque de coordination entre les différents gestionnaires a amené entre autres le syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Lys (SYMSAGEL) à développer 120 points de mesure lesquels sont visualisables par voies navigables de France (VNF) sur 1 800 km².

A chaque crise il y a indéniablement un enrichissement de l'expérience, laquelle est très empirique au départ et s'améliore avec les différents résultats observés notamment par les relevés des points de mesure.

Le cas de l'écluse de Cuinchy

Cet ouvrage a un débit de 4 m³/s, et le retour d'expérience démontre la nécessité d'implantation d'une pompe fixe à grand débit. Une étude menée par le SYMSAGEL conduit à l'obtention de crédits de l'Etat pour un montant de 3.2M€ HT, de façon à disposer à l'avenir d'un débit de 4.3m³/s grâce à une pompe fixe implantée sur l'écluse Freyssinet.

Une importante avancée technologique a permis au SYMSAGEL de disposer depuis mars 2024 de stations virtuelles développées par la société BlueWaterIntelligence (BWI). Ces 10 stations virtuelles développées sur la base d'algorithmes générés par l'intelligence artificielle (IA), couplées à des données satellitaires permettent de disposer d'une solution technologique très avancée et souple, ces stations pouvant être déplacées pour mailler le territoire.

Ainsi cette supervision est le point d'entrée qui permettrait d'informer les services opérationnels du SDIS 62 pouvant ainsi envisager ce qui va se passer à un endroit donné et disposer par anticipation les moyens de secours.

La concertation entre les services

Une concertation approfondie entre le SDIS et les organismes gestionnaires tels que VNF, les syndicats, doit être envisagée pour rechercher l'efficacité des dispositions opérationnelles **(recommandation 2)**.

La résilience dépendra d'une gestion raisonnée des cours d'eau et le rétablissement de zones humides, tout en gardant à l'esprit que la lutte contre les inondations ne relève pas du champ de la biodiversité.

Le fonctionnement du centre opérationnel départemental (COD)

La nécessité d'avoir une réflexion partagée entre le COD et des cellules territoriales représentatives des différents bassins serait un gage d'efficacité des propositions soumises au préfet.

Il faudrait ainsi créer la fonction de Référent de Bassin, lequel participerait aux différentes cellules de crise locales implantées par Bassin. Celles-ci pourraient apporter toutes les informations pouvant renforcer les décisions du COD (**recommandation 3**).

2.3 Entretien avec Monsieur Parent et Madame Barbet (Institution Intercommunale des Wateringues) - 16 mai 2024

Au regard du fonctionnement hydrologique général, l'institution intercommunale des wateringues (IIW) est en charge des réseaux principaux, alors que les sections de wateringues du Pas-de-Calais sont en charge des réseaux secondaires. 50% des pompages se produisent de manière gravitaire et 50% se produisent par évacuation.

Pendant les inondations de 2023 et 2024 c'est 400M m³ d'eau qui ont été traités. La mise en avant du problème de la perméabilisation est un sujet qui est posé au regard de la complexité de la coexistence d'un polder, de fleuves et rivières.

La coordination (protocoles de gestion) entre voies navigables de France et l'institution intercommunale des wateringues permet de réguler les flux ; VNF est le donneur d'ordre en la matière (cf. chevelu du réseau hydraulique des wateringues) :



VNF → IIW → sections des waterings

Les sections des waterings fonctionnent par casiers hydrauliques. Les protocoles de gestion déterminent ainsi les conditions de mise en route des stations de pompage. Elles ont été conçues pour stocker et pomper l'excédent d'eau.

Le point de vigilance est constitué par les pieds de coteaux des waterings, appelés également zones plates de pied de coteaux, lesquels reçoivent les eaux de ruissellement des collines. Ainsi lorsque les écoulements sont trop forts comme en 2023, les pieds de coteaux peuvent être inondés. Le renouvellement d'épisodes pluvieux intenses rend ces zones sensibles au phénomène d'inondation par le biais de fortes vitesses d'écoulement sur les parties pentues en amont et l'accumulation d'eau dans les parties plates en aval.

Plus on est éloigné de la mer moins on perçoit l'effet d'ouverture des portes. Ainsi le secteur à défendre est bien celui des pieds de coteaux jusqu'au marais.

Le constat sur les flux des canaux montre que le canal de Calais a un débit régulier, le canal des Pierrettes est assez sensible aux variations de niveau. Le canal de Marck rejette moins d'eau. L'eau est ainsi envoyée jusqu'aux stations de pompage.

Dans le cadre de la coordination et de l'expérience capitalisée lors des inondations 2023-2024, les protocoles de gestion devront probablement faire l'objet d'une révision. Des discussions pourraient être engagées avec les syndicats mixtes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP), afin d'établir une concertation sur les enjeux des territoires sous l'égide de l'Etat (préfet).

En matière de gestion de crise, la mise en œuvre de cellules de crise constituées par VNF, l'institution intercommunale, les sections, ainsi que les syndicats mixtes sur une période allant d'octobre à mars permettrait une veille active (**recommandation 4**).

Hors période de crise il est recommandé :

- D'établir une systématisation du partage de données entre les services impliqués (cartographie, relevés de mesure en période de crise, etc...) ;
- De considérer l'IIW et VNF comme force de proposition sur les actions à mener en période de crise (la gestion des flux permet de mieux appréhender les conditions de transfert d'eau) ;
- De programmer des entraînements communs préparatoires à la gestion de crise ;
- De diffuser des rapports résultant de la supervision aux élus et services connexes lors d'évènements majeurs (**recommandation 5**).

Une anticipation mieux établie entre VNF et l'IIW aurait permis lors des dernières inondations d'éviter ou nuancer certaines initiatives en matière de pompage ou de régulation des évacuations d'eau.

L'acquisition de pompes par les différents organismes nécessitera un plan de déploiement et de mise en œuvre préalablement connu de tous afin d'éviter les difficultés opérationnelles lors de la survenue de catastrophes (**recommandation 6**).

Le système de pompage permanent a été dimensionné dans les années 1980. Aujourd'hui il est nécessaire de recréer une stratégie à moyen et long terme sur le renforcement des ouvrages et des infrastructures. Une étude patrimoniale devra être menée dans ce sens.

Le choix de l'implantation de pompes fixes grand débit se confirme à l'écluse Carrée et l'écluse de la Batellerie.

Le pilotage des pompes devrait être confié à un seul acteur pour améliorer la réactivité en situation de crise.

La création des EPTB

L'EPTB permettra l'amélioration du réseau hydraulique à la condition qu'il y ait un apport financier suffisant. Par ailleurs il devra être le garant d'une coordination opérationnelle renforcée (**recommandation 7**).

La question du financement se posera pour répondre à tous ces enjeux : nécessité d'un recours à l'emprunt ?

2.4 Entretien Monsieur Ryckebusch et Monsieur Matrat (VNF)- 16 mai 2024

Pour VNF, tout commence par la chaîne d'alerte et les informations diffusées par Météo France. En effet les données de Météo France sont analysées H24 par VNF qui peut prévenir tous ses correspondants et se préparer ainsi à « l'évacuation » des réseaux à la mer ou vers la Belgique, afin d'abaisser les niveaux d'eau. Il apparaît nécessaire de renforcer la « robustesse » des informations délivrées par Météo France.

Les réseaux sont interpénétrés entre les wateringues et les syndicats mixtes. Les rejets se font vers 120 sites de captage. 80% des réseaux secondaires sont « recueillis » par les réseaux principaux que constituent les canaux gérés par VNF.

Ainsi l'image de « l'horloge hydraulique » citée par Monsieur Georges-François Leclerc, ancien préfet des Hauts-de-France, s'adapte bien au travail réalisé en la matière par VNF.

Difficultés de fonctionnement

Il a été constaté un temps de latence pour le repositionnement des pompes par suite de la décision du changement de leur localisation.

Le pilotage des pompes devrait être confié à un seul acteur pour améliorer la réactivité en situation de crise.

Ainsi la question de l'arrêt de fonctionnement de la pompe Bergeron pendant la période des inondations fait débat, avec une maintenance programmée en période hivernale.

La reconstruction

La réalisation des travaux structurants après les travaux d'urgence est l'axe majeur de la reconstruction. Les populations sont protégées par des berges en bon état, des zones d'exploitation contrôlée (ZEC) en nombre suffisant qui permettent l'expansion de l'eau et par les protocoles de gestion de VNF qui garantissent le déclenchement de l'ensemble du mécanisme d'évacuation et de régulation des flux d'eau.

La préfiguration des EPTB

Tous les acteurs rencontrés constitueront l'épine dorsale de l'établissement. La constitution d'équipes de préfiguration reposera sur la volonté d'une évolution des relations de travail entre les différents acteurs. La présidence confiée à un élu particulièrement investi sur le domaine, devrait amener à considérer les attributions des EPTB sous l'angle de celles dévolues au Commissaire du programme Delta aux Pays Bas.

« Nommé par le gouvernement, le Commissaire du Programme Delta (épaulé par une équipe d'une quinzaine de personnes) dispose de l'autorité requise pour faciliter la coopération interministérielle et la cohérence des actions initiées par les différents niveaux de gouvernance. »

Sa visibilité contribue en outre à sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de mieux prendre en compte les effets du changement climatique ». (Article Gilles Lepesant 6/03/2023, site de la Caisse des Dépôts).

Il est évident que même si l'acquisition des moyens de pompage relève de différents acteurs, la maîtrise de ces pompes en période de crise devrait être déléguée à un seul donneur d'ordre pour leur mise en œuvre. Il faudrait donc désigner un « pilote technique » pour le pilotage de la mise en œuvre (**recommandation 8**).

Sur les besoins en matière de pompage

- Port de Calais, la capacité de pompage y est la plus faible.
- Canal de Calais, grâce à l'écluse de la Batellerie où la capacité de pompage est tout à fait correcte.

Il faudrait cependant doubler les capacités de pompage pour avoir un résultat plus important.

- L'Ecluse Carrée permet l'allègement de la charge sur la rivière Neuve.

Le renforcement par une pompe mobile serait nécessaire.

- Allègement de la Haute Meldyck dans la traversée de Saint-Omer serait nécessaire.
- Déversoir de la Basse Meldyck vers le canal.
- La reconstruction d'un exutoire au niveau du Grand Port de Calais serait nécessaire.
- Ecluse de Cuinchy, un projet d'installation d'une pompe fixe grand débit suite à l'étude du SYMSAGEL est d'ores et déjà prévu.

3. Etude portant sur l'acquisition de pompes

L'étude réalisée sur l'acquisition future de pompes est basée en outre sur l'emploi des pompes de la sécurité civile, des pompes des colonnes de renfort zonales et nationales, des pompes de Slovaquie et de Tchéquie, dans le cadre du mécanisme européen de protection civile, lors des inondations 2023-2024 dans le Pas-de-Calais.

Le but est de permettre aux sapeurs-pompiers de disposer des équipements adaptés aux missions de pompage pour répondre de manière anticipée lors des prochaines inondations d'ampleur qui pourraient survenir dans le département.

Le constat présenté par la **mission d'appui au préfet de la région des Hauts de France**, dans son rapport de mars 2024, nous conforte dans la proposition d'acquisition que nous avons envisagée dès le mois de janvier 2024 (extrait du rapport p58-59) :

« L'installation de pompes à Cuinchy pour transférer des eaux vers la Deûle quand c'est possible pour limiter les apports vers l'Aa ou la Lys sera très utile pour optimiser le réseau et éviter d'atteindre le seuil critique dans le Bief Cuinchy-Fontinettes entraînant une obligation de décharge vers l'Aa par défaut. Afin d'abaisser la cote dans la Haute Meldyck et éviter le risque de rupture de berges, les acteurs du territoire réfléchissent également à un emplacement pour installer des pompes de secours.

Le pré positionnement de nouvelles pompes constitue également un enjeu pour le bassin versant de la Canche. Le facteur limitant pour l'évacuation des eaux est la Canche qui représente l'exutoire du territoire. La cote est telle depuis novembre qu'elle est constamment au bord du débordement. La CA2BM dispose de pompes près des portes à la Canche pour évacuer les eaux des fossés à marée, qui connaissent cependant quelques dysfonctionnements. L'EPCI-FP s'est engagé sur des travaux de réparation, d'installation de pompes de plus grandes capacités et surtout de mettre les installations hors d'eau. La topographie et les sites de pompage ne permettent pas d'utiliser des pompes de grande capacité sur le reste du linéaire.

Le pompage ne peut être efficace que par anticipation, si le niveau de la Canche le permet. En plus du réseau fixe de la CA2BM qu'il faut consolider, il convient de disposer de pompes mobiles facilement mobilisables en fonction des événements. Est donc envisagé un groupe de travail spécifique en coordination avec le SDIS pour définir la localisation et établir un plan de vérification et de mise à disposition rapide des équipements. »

« 3.4.3.1 Anticiper et préparer le pompage en crise (extrait du rapport p68)

Le rôle du système de pompage a déjà été abondamment souligné. Le retour d'expérience, même opéré chemin faisant, a révélé deux axes de progrès évidents :

Le premier porte sur la préparation au déploiement de moyens complémentaires aux pompes assurant la gestion en temps ordinaire. Il a fallu, dans de nombreux cas, avant d'installer des capacités complémentaires, trouver les emplacements adaptés, d'une portance suffisante par exemple, identifier précisément le positionnement des exutoires ou s'assurer de la qualité de l'alimentation électrique.

Il est indispensable de tirer tous les enseignements de la mise en place « en direct » d'un schéma de pompage adapté pour établir un vrai plan de déploiement en temps de crise, en identifiant de manière anticipée les emplacements idoines et en réalisant les investissements de pré-équipement permettant une installation rapide de moyens mobiles.

Le second renvoie au fonctionnement des ASA, qui disposent toutes de moyens de pompage dont l'emploi s'est révélé difficile à contrôler, voire parfois erratique et sans cohérence avec les objectifs généraux d'évacuation des eaux. Une logique de protection rapprochée, sans vision d'ensemble, a ainsi dans certains cas, prévalu.

Cette situation n'est pas acceptable et, dans le cadre d'une meilleure intégration des ASA dans la gestion d'ensemble, il convient de prévoir expressément qu'en situation de crise l'exploitation de leurs moyens propres s'effectue dans le respect des directives données par l'autorité préfectorale. »

Le rapport de la mission de parangonnage à la suite des inondations de novembre 2023 et janvier 2024 dans les Hauts-de-France met également en évidence les difficultés rencontrées avec la mise en œuvre de certaines pompes (extrait du rapport p12) :

« - Durant les inondations l'une des deux pompes de 10 m³/s dépendant du Grand port maritime de Dunkerque, à Mardyck, opérée pour le compte de l'institution intercommunale des Wateringues, était en maintenance, prévue, et l'autre sortait de maintenance. Cela a conduit à diminuer la capacité de pompage et a nécessité l'apport de moyens supplémentaires. La Direction générale de sécurité civile a fait appel à des moyens nationaux. A Cuinchy, des pompes appartenant à la Sécurité Civile, à Voies Navigables de France (VNF) et à des entreprises privées réquisitionnées par le préfet du Pas-de-Calais ont permis une capacité d'évacuation d'environ 7 000m³ d'eau par heure. Le déploiement de ces moyens demande de 3 à 4 jours, avec un travail de positionnement des équipements et une logistique importante. La totalité du parc de renfort français a été utilisée ; sur cinq pompes, trois ont été endommagées. Le coût du pompage a fait partie des soutiens apportés par l'Etat après la crise. Une demande forte, compte tenu de la récurrence des épisodes pluviaux, a été le maintien sur site des pompes de renfort, ce qui soulève, par ailleurs, des questions de maintenance des équipements. L'activation du Mécanisme européen de protection civile, réclamée par le maire de Saint-Omer, a finalement permis de déployer des renforts néerlandais en novembre, puis néerlandais, tchèques et slovaques en janvier. L'appel à la solidarité européenne a donné lieu à des hésitations de la part de certains acteurs au sein des services de l'Etat, là où le réflexe européen pourrait être encore développé. »

Ainsi la perspective d'acquisition de pompes de grande capacité pour le SDIS a nécessité de contacter les principaux fournisseurs de ce type de matériels aux Pays-Bas. Il s'agit de la société HYTRANS localisée à Lemmer (NL) et de la société BBA Pumps, localisée à Doetinchem (NL).

Pour la société HYTRANS, un déplacement a été organisé à Lemmer pour assister à des présentations et des essais de pompes le 18 et 19 mars 2024.

Ci-dessous le programme de la journée de présentation et les fiches techniques des pompes de la société Hytrans.



MAVESSE

Planning de la journée HYTRANS

19 MARS 2023

8 :00 : Accueil et présentation par Frank BOSVELD, directeur général d'Hytrans Systems b.v.

9 :00 : Présentation de l'HydroSub 250 à refoulement surpressé

9 :30 : Départ vers zone de d'établissement et de mise en œuvre

10 :00 : Démonstration n°1 comportant :

- Déploiement et pompage avec l'HydroSub 150
- Etablissement de tuyaux DN150 avec une berce CombiContainer 6500
- Relevage des tuyaux avec le système automatique HRU200 AF
- Dispositifs de franchissement ultra plats Squeeze Ramps

11 :30 : Retour vers l'usine

12 :00 Présentation du système de relevage semi-automatique HRU 200 et des pièces hydrauliques de jonction et d'interface

12 :30 Pause déjeuner et présentations de retours d'expérience en situations d'inondation et de feux d'espaces naturels

13 :30 Visite de l'usine

14 :00 Démonstration 2 comportant :

- Pompage avec l'HydroSub 250 et le module Inondation
- Présentation de l'HydroSub 60 avec pompe inondation

15 :00 Clôture

Adresse : HYTRANS SYSTEMS B.V – Lemsterpad 56 – 8531 AA – Lemmer (Pays-Bas)

mavesse.fr



HFS® HydroSub® 150



PRESENTATION GENERALE

L' HydroSub® 150 comprend principalement un groupe diesel de puissance avec une pompe submersible à entraînement hydraulique équipée d'un flotteur.

La pompe submersible, entraînée hydrauliquement, permet de s'affranchir de tout problème d'aspiration et d'accessibilité jusqu'à 60 m de distance (horizontalement ou verticalement). L'ensemble est compact et contenu dans une structure de type skid.

Standard:	3.800 L/min @ 10,0 bar
Haut Débit:	6.000 L/min @ 5,5 bar
Très haut Débit:	15.000 L/min @ 2.0 bar
Inondation:	jusqu'à 50 000 L/min



Version 062019

HFS® HydroSub® 150

HFS

Hytrans Fire System

mobile water supply

Principales caractéristiques

Portabilité

La pompe submersible, d'un poids de 115 kg, peut être déplacée grâce à ses quatre poignées, ses roues et son carter arrondi lui permettant de glisser. L'impulseur est en bronze.

Accessibilité

La portabilité de la pompe submersible et les 60 mètres de flexibles hydrauliques permettent d'accéder à la plupart des ressources en eau ouverte. Ces caractéristiques permettent une mise en œuvre rapide et un accès à l'eau jusqu'à 60 mètres (à l'horizontal, comme à la verticale).

Pompe submersible

Le flotteur permet une immersion de la pompe suffisamment profonde pour accéder à une eau non chargée sans être perturbée par la houle.

Transmission hydraulique

La transmission hydraulique est assurée par une pompe à piston axial. Celle-ci permet d'entraîner un moteur hydraulique fixé sur la pompe centrifuge submersible. La pression hydraulique maximale est de 350 bars.

Berce de transport

Tous les composants de l'Hydrosub (pompe submersible, flexibles hydrauliques, moteurs diesel ...) sont installés dans une structure skid insonorisée. Cette structure est compatible avec les bras de type polybenne.

Les dimensions sont 4200 / 1162 / 1840 mm / 3110 kg.

Remorque

En option, l'Hydrosub 150 peut être monté sur une remorque à 2 essieux.

Module Inondation

Capacité possible : jusqu'à 50 000 L/min à faible pression

Fonctionnement

Le fonctionnement de la pompe dépend de la vitesse rotation du moteur diesel définie à partir du panneau de contrôle.

Ce panneau utilise la technologie IQAN pour plus d'ergonomie.

Tous les paramètres de fonctionnement sont mesurés automatiquement comme la pression hydraulique, la température de l'huile, le niveau de carburant, la température moteur, le régime moteur etc ...

Le débit calculé de la pompe est également affiché sur l'écran de contrôle.

Des alarmes visuelles et sonores permettent de signaler tout dépassement d'un niveau d'alerte par un paramètre fonctionnement.

Si une alarme est ignorée, le système se régule automatiquement jusqu'à un niveau de fonctionnement sécurisé.

Capacity

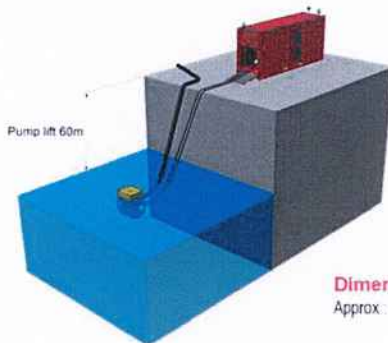
Standard impeller

- 2500 lpm @ 14 bar
(660 GPM @ 200 psi)

- 3800 lpm @ 10 bar
(1000 GPM @ 150 psi)

With optional Hi-Flow impeller

- 8000 lpm @ 2,5 bar
(2100 GPM @ 36 psi)



Dimensions / weight

Approx. 4200 / 1162 / 1840 mm / 3060-3110 kg

MAVESSE
Moteurs et Pompes - Pompes Centrifuges - Pompes à Piston

MAVESSE S.A.S - 12, rue Roger Planchon - 69 200 VENISSIEUX
Tel: 04 82 53 38 69 - Fax: 04 82 53 38 53 - contact@mavesse.fr
www.mavesse.fr

HFS® HydroSub® 250



PRESENTATION GENERALE

L' HydroSub® 250 comprend principalement un groupe diesel de puissance avec une pompe submersible à entraînement hydraulique équipée d'un flotteur et une pompe surpresseur.

La pompe submersible, entraînée hydrauliquement, permet de s'affranchir de tout problème d'aspiration et d'accessibilité jusqu'à 60 m de distance. L'ensemble est compact et contenu dans une structure de type skid, utilisable par un polybenne.

Performance :

8.000 L/min @ 10,0 bar



Version 102019

HFS® HydroSub® 250



Principales caractéristiques

Portabilité

La pompe submersible, d'un poids de 60 kg, peut être déplacée grâce à ses quatre poignées, ses roues et son carter arrondi lui permettant de glisser. Le corps de pompe et l'impulseur sont en aluminium..

Accessibilité

La portabilité de la pompe submersible et les 60 mètres de flexibles hydrauliques permettent d'accéder à la plupart des ressources en eau ouverte. Ces caractéristiques permettent une mise en œuvre rapide et un accès à l'eau jusqu'à 60 mètres.

Pompe submersible

Le flotteur permet une immersion de la pompe suffisamment profonde pour accéder à une eau non chargée sans être perturbée par la houle. Le réglage de la pompe permet d'éviter tout coup de bélier.

Transmission hydraulique

La transmission hydraulique est assurée par une pompe à piston axial. Celle-ci permet d'entraîner un moteur hydraulique fixé sur la pompe centrifuge submersible. La pression hydraulique maximale est de 350 bars.

Berce de transport

Tous les composants de l'HydroSub (pompe submersible, flexibles hydrauliques, moteurs diesel ...) sont installés dans une structure skid insonorisée. Cette structure est compatible avec les bras de type polybenne.

Les dimensions sont 4700 / 1162 / 1925 mm / 4400 kg.

Pompe surpresseur

Entraînée directement par le moteur diesel. Régulation de pression intégrée. La performance nominale de l'unité est de 8000 L/min @ 10 bar à un dénivelé négatif de 10 m.

Fonctionnement

Le fonctionnement de la pompe dépend de la vitesse rotation du moteur diesel définie à partir du panneau de contrôle.

Ce panneau utilise la technologie IQAN pour plus d'ergonomie.

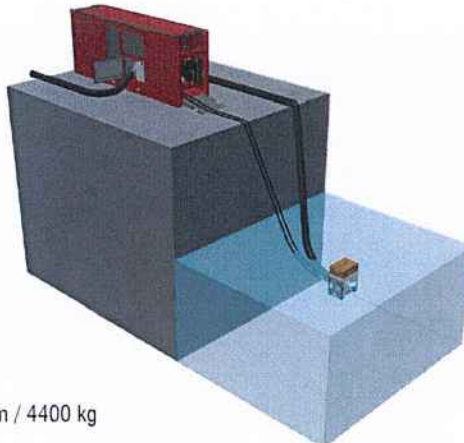
Tous les paramètres de fonctionnement sont mesurés automatiquement comme la pression hydraulique, la température de l'huile, le niveau de carburant, la température moteur, le régime moteur etc ...

Des alarmes visuelles et sonores permettent de signaler tout dépassement d'un niveau d'alerte par un paramètre fonctionnement.

Si une alarme est ignorée, le système se régule automatiquement jusqu'à un niveau de fonctionnement sécurisé.

Capacity

At 10m pump lift
- 8000 lpm @ 10 bar
(2100 GPM @ 150 psi)



Dimensions / weight

Approx.: 4700 / 1162 / 1925 mm / 4400 kg



MAVESSE S.A.S - 12, rue Roger Planchon - 69 200 VENISSIEUX
Tel: 04 82 53 38 69 - Fax: 04 82 53 38 53 - contact@mavesse.fr
www.mavesse.fr

Pour la société BBA Pumps, le commercial s'est rendu à Arras le 15 mars 2024 pour présenter les différents types de pompes et matériels fabriqués par l'entreprise.

Ci-dessous la proposition de la société BBA qui présente une offre différente de la précédente :



BBA Pumps BV
Edisonstraat 12
7006 RD Doetinchem - NL
Postbus 498
7000 AL Doetinchem - NL

Tel +31(0)314 368 436
Fax +31(0)314 378 403

info@bbapumps.com
www.bbapumps.com

Conseil départemental du Pas-de-Calais
Services administratifs
Rue Ferdinand Buisson
62000 Arras
France

Sujet	Référence	Date
Pompes pour inondation	25032024-BL	le 25 Mars 2024

M. Rigaud,

Référant à notre conversation au sujet des inondations en région Nord Pas de Calais, nous vous envoyons notre information de nos pompes et accessoires. Nous offrons des pompes standard avec gros débit et pression bas. Nous offrons des pompes diesel insonorisées et pompes avec PTO, entrainement tracteur. Les prix au offre sont des prix indications pour vous donner la possibilité de faire des prognoses et des budgets. Après vous pouvez spécifier et nous pouvons faire une offre final.

La pompe auto-amorçante à sec BA a été développée avec une vision claire de la fiabilité, de l'efficacité et de la durabilité. Vous trouverez les caractéristiques générales au section 1 de cette offre. Les conditions commerciales au section 2.

Séparément nous envoyons le fiche technique avec courbe, spécifications et assemblage de la pompe.

Quand il y a des questions, contactez-nous svp.

Salutations distinguées,

BBA Pumps BV
International Sales
0031-651556327

KvK Arnhem 08073172
BTW NL 805635877 B01
ISO 9001 2000

Rabobank Graafschap Midden
36 87 75 90
IBAN NL92 RABO 0368775909
BIC RABO NL 2U

Stadtsparkasse Emmerich-Rees (D)
Konto 13 12 92 BLZ 3585 0000
IBAN DE 1835 8500 0000 0013 1292
BIC WEI1DE33

Leveringsvoorwaarden zijn u ter beschikking gesteld



BBA Pumps BV
Edisonstraat 12
7006 RD Doetinchem - NL
Postbus 498
7000 AL Doetinchem - NL

Tel +31(0)314 368 436
Fax +31(0)314 378 403

info@bbapumps.com
www.bbapumps.com

Section 1, caractéristiques générales

Disposant d'un système d'amorçage mécanique, les pompes de la série BA aspirent et ré-aspirent rapidement, même en conditions secs. La construction robuste de la pompe rend la gamme BA idéale pour le marché exigeant. De plus, les capotages révolutionnaires garantissent excellente durabilité, même aux conditions les plus dures.

La gamme BA de BBA Pumps est conçue pour être utilisée sur les systèmes d'assèchement et d'assainissements 'By-Pass' les plus exigeants. Utilisant des pompes à haut rendement et des moteurs diesel 'première classe', les pompes offrent des performances maximales à un coût minimal, parfaitement conforme à la philosophie de BBA: 'Lowest Cost of Ownership'. De plus, les larges passages libres rendent ces pompes adaptées à une variété d'applications.

En se concentrant clairement sur le produit, lors du développement des pompes BA, il sera plus performant que tout concurrent dans les gammes de débits et de hauteurs. Afin de répondre aux différentes applications, un certain nombre de combinaisons roue / moteur sont disponibles offrant différentes gammes de débits et hauteurs.

Voici quelques caractéristiques techniques révolutionnaires de la pompe BA:

- Châssis galvanisé à chaud**
 En standard, les pompes BBA sont montées sur des châssis galvanisés, pour une durabilité optimale. Outre leur conception durable, les châssis offrent divers avantages innovants, tels qu'un réservoir de carburant en PEHD, un point de levage central intégré et des poches de fourches d'élevateur pour logistique facile et sûre. De plus, en installant des barres de protection, les endommagements pendant le transport sont limités au minimum, ce qui garantit un aspect neuf, même après des durées d'utilisation prolongées.
- Capotage insonorisé**
 Partout dans le monde, on s'intéresse de plus en plus à l'utilisation d'équipements silencieux dans des applications résidentielles. Sans doute, BBA est à la pointe de l'insonorisation, offrant des unités de pompage extrêmement silencieuses dans des capotages durables. En utilisant des portes en ABS non-corrosive et des panneaux en peinture poudre, l'équipement est adapté aux applications les plus exigeantes.
- Système à vide BBA haute performance**
 Les pompes BA sont équipées d'un système d'amorçage mécanique à haute performance. Le bac à flotteur en aluminium avec flotteur en composite, a une conception durable et de petites mesures intégrées. La pompe à vide à membrane MP50 ou MP100, refroidi par air, ne fuit pas d'huile et a une capacité de respectivement 50 ou 100 m³/h. avec un vide maximal de 8,5 m. En raison du fonctionnement continu du système d'amorçage, les pompes BBA amorceront et se réamorceront sans délai, même en conditions secs.

KvK Arnhem 08073172
BTW NL 805635977 B01
ISO 9001 2000

Rabobank Graafschap-Midden
36 87 75 90
IBAN NL92 RABO 0368775909
BIC RABO NL 2U

Stadtsparkasse Emmerich-Rees (D)
Konto 13 12 92 BLZ 3585 0000
IBAN DE 1835 8500 0000 0013 1292
BIC WEI1 4033 1292

Leveringsvoorwaarden zijn u ter beschikking gesteld



BBA Pumps BV
Edisonstraat 12
7006 RD Doetinchem - NL
Postbus 498
7000 AL Doetinchem - NL

Tel +31(0)314 368 436
Fax +31(0)314 378 403

info@bbapumps.com
www.bbapumps.com

- Pompe à haut rendement**
La pompe et le moteur sont configuré pour le fonctionnement le plus efficace, entraînant une consommation de carburant minimale. Les roues semi-ouvertes, résistantes à la corrosion et à l'abrasion, sont avec des grands passages libres. Equipé d'un palier de roulements robuste avec chambre de décompression pour garniture mécanique et voyants d'huile.
- Inspection facile**
Tous les points d'inspections, points de vidange et bouchons de remplissage sont facilement accessible et situé sur un côté de la pompe. Les larges couvercles d'inspection offrent un accès facile à la roue et au bague d'usure, ce qui permet de réduire des retards grâce à bouchages.
- Garnitures mécaniques**
Pour la série BA, BBA Pumps utilise un garniture mécanique de carbure de tungstène au bain d'huile qui permet de fonctionner à sec. Le carbure de tungstène est moins sensible au « thermo-choc » ce qui allonge la durée de vie. En cas d'un garniture défectueuse, la chambre de décompression empêche le fluide d'entrer dans le paliers de roulements. Comme le fluide sortira de la pompe par la chambre de décompression, une fuite est rapidement constatée et ne causera pas d'endommages supplémentaires à la pompe.

KvK Arnhem 08073172
BTW NL 805635877 B01
ISO 9001 2000

Rabobank Graafschap Midden
36 87 75 90
IBAN NL92 RABO 0368775909
BIC RABO NL 21

Stadsparkasse Emmenich-Rees (D)
Konto 13 12 92 BLZ 3585 0000
IBAN DE 1835 8500 0000 0013 1292
BIC WELADED1EMR

Levingsvoorwaarden zijn u ter beschikking gesteld

La pompe utilisée par les pompiers slovaques était une « hydrosub 150 » de la société Hytrans, pompe présentée dans les fiches techniques ci-dessus.

Par ailleurs, lors de la visite de la société Hytrans aux Pays-Bas, d'autres SDIS sensibilisés aux problématiques de pompage participaient à la démonstration et ont montré un intérêt prononcé pour l'acquisition de ces matériels par l'intermédiaire du pacte capacitaire, sans avoir passé de commandes dans l'immédiat :

- SDIS de Gironde ;
- SDIS de Charente-Maritime ;
- SDIS de l'Aisne ;
- SDIS de Saône-et-Loire.

3.1 Proposition d'acquisition de pompes pour le SDIS du Pas-de-Calais

L'étude menée aboutit à la proposition d'acquisition de 3 pompes Hydrosub 150 et 1 pompe Hydrosub 250, afin de couvrir l'ensemble du territoire départemental.

Cet investissement représente un coût global de 3 102 091 € HT, soit 3 722 510 TTC.

Il est conseillé de passer la commande à l'UGAP afin de réduire les délais de livraison.

Nous recommandons de faire l'acquisition des pompes Hytrans, compte-tenu de la qualité de ces équipements et de la notoriété de l'entreprise sur ce segment. Il serait préférable de formaliser la commande avant avril 2025 pour éviter l'augmentation tarifaire d'environ 5% et pour permettre l'acquisition dans les meilleurs délais, tout en sachant qu'il faut compter un délai de 8-9 mois avant la réception des matériels. Au plan technique la note d'information du Lieutenant-Colonel TRUPIN, Chef du groupement Logistique du SDIS 62, confirme l'adéquation de ces équipements avec les véhicules porte-berce du SDIS :

Les HydroSub sont des motopompes de grande puissance qui s'atfranchissent des contraintes d'aspiration des motopompes conventionnelles. Elles permettent de pomper avec des distances du point d'aspiration et/ou des hauteurs géodésiques d'aspiration 30 à 60 mètres selon les modèles.

Le principe de fonctionnement d'un HydroSub repose sur l'utilisation d'un moteur diesel couplé à un système de transmission hydraulique connecté à une pompe submersible. La transmission hydraulique dispose de flexibles d'une longueur de 30 à 60 m.

Cette conception permet de contourner des obstacles, de faire face à d'importants dénivelés négatifs d'accès à l'eau, et de vaincre de fortes contraintes d'accessibilité. Elles permettent ainsi d'acheminer de l'eau sur des distances de plusieurs centaines de mètres à plusieurs kilomètres. Ces caractéristiques répondant aux besoins opérationnels vécus lors des épisodes d'inondation de grande ampleur de fin 2023 et début 2024 dans l'arrondissement de St Omer, Calais tout comme celui de Montreuil.

Pour faciliter la mise en œuvre par le SDIS de ces nouvelles pompes, il conviendra de :

Répertorier dans le département du Pas-de-Calais et du Nord, les différents lieux d'implantation et réaliser les travaux permettant la réception des pompes tels des plates-formes, les sources d'énergie, etc. (**recommandation 9**).

L'identification de ces lieux se ferait avec les autres organisations partenaires, collectivités, VNF, IIV, Préfecture, etc...

La planification de l'implantation, au moyen d'une cartographie recensant toutes les possibilités approuvées par le préfet et le pilote technique, est impérative (**recommandation 10**).

La constitution d'une véritable « task force européenne » composée des moyens des états membres et reconnue dans le cadre du mécanisme européen de sécurité civile, doit être portée par la direction générale de la sécurité civile avec le même engagement que celui pour la lutte contre les feux de forêt (**recommandation 11**).

3.2 La recherche des possibilités de financement

Lors de sa visite le 17 mai 2024 à Calais, le Premier Ministre a annoncé une aide du fonds de solidarité européenne de 47 M€.

« Parmi ces projets, le Premier Ministre a notamment cité la rénovation de sections de waterings, la remise en état des remparts de Montreuil-sur-Mer ou encore le soutien au service départemental d'incendie et de secours (SDIS 62) pour renforcer les équipements des pompiers ». (Source Horizon Actu).

Le budget 2024 du SDIS 62 dans sa section investissement ne permet pas de financer l'achat des pompes grand débit ; réorienter les choix d'investissement dans le cadre du pacte capacitaire au détriment des moyens feux de forêt ne serait pas une bonne solution car la lutte contre les feux d'espace naturel dans le département est aussi une priorité opérationnelle.

Les sources de financement peuvent donc provenir de l'Etat via le financement européen, de la Région et du Département.

L'acquisition des pompes par une commande à l'UGAP, au cours du 2^{ème} semestre 2024 permettrait d'équiper totalement le service départemental d'incendie et de secours dans un délai de 8 à 9 mois (**recommandation 12**).

3.3 Fiche Financière

3 pompes Hyrosub 150, et 1 pompe Hydrosub 250

Société HYTRANS

▪ **Offre complète HS150**

- 3 x groupes de pompage HydroSub 150
- 3 x Module Inondation avec berce de transport DuoContainer 6500 FC
- 2 x Berce CombiContainer avec 2000 m de tuyauterie DN150 et pièces de jonction, accessoires
- Livraison / Déchargement / Formation / Visites usine

➤ **Montant HT : 2 418 844€**

➤ **Montant TTC : 2 902 613€**

▪ **Offre complète HS250**

- 1 x HydroSub 250
- 1 x Berce CombiContainer avec 1000 m de tuyauterie DN200 et pièces de jonction, accessoires
- Livraison / Déchargement / Formation / Visites usine

➤ **Montant HT : 683 247€**

➤ **Montant TTC : 819 897€**

Coût total de l'investissement

3 102 091 HT, soit 3 722 510 TTC

4. Conclusion

Le SDIS du Pas-de-Calais a démontré une nouvelle fois son engagement dans l'exceptionnel comme le quotidien particulièrement durant cette crise hors norme sur une temporalité peu commune. Les sapeurs-pompiers peuvent sans emphase, être reconnus désormais comme les « soldats du climat ». En effet le SDIS 62 appuyé par des colonnes zonales de renfort, des colonnes nationales, les pompes de la sécurité civile aura réalisé plus de 3 500 interventions concernant des opérations de pompage, d'épuisement, de protection des populations et des biens des particuliers et des collectivités.

Les leçons tirées de « l'opérationnel » :

- Le nombre de pompes grand débit trop faible pour couvrir à la fois le Pas-de-Calais et le territoire national ;
- Un temps de latence trop important dans l'engagement des moyens du mécanisme européen de protection civile pour des « méga inondations » ;
- L'absence d'un expert de haut niveau en hydraulique pour renforcer la prise de décision ;
- Des concurrences parfois problématiques entre des communes avec un impact non négligeable sur la répartition des moyens de secours ;
- Une insuffisance certaine dans la connaissance et l'apprentissage à la gestion de crise pour les élus communaux ;
- Un impact très fort sur la « vie » du SDIS lié à la durée de l'évènement, complexifié par une décrue très lente des cours d'eau.

Dans notre étude, nous avons déterminé le nombre et le type de pompes qu'il sera nécessaire d'acquérir dans les meilleurs délais, au regard des contraintes de fournisseurs pour la fabrication des équipements et des règles de passation des marchés publics, sauf à ce que les commandes se fassent par une centrale d'achat public (UGAP), ce que nous recommandons afin de minimiser le temps nécessaire entre la passation de la commande et la réception des matériels.

Si le principe de l'acquisition de pompes grand débit est reconnu par les autorités politiques locales (Département, Région, EPCI ...), il faudra déterminer dans les meilleurs délais la hauteur de la participation financière des différentes collectivités impliquées dans la gestion de ces inondations, ainsi que celle de l'Etat.

Les secteurs concernés par l'implantation et le remisage des pompes grand débit

Au cours des entretiens avec les acteurs de terrain, des évidences sont apparues. Ainsi l'acquisition des pompes a pour objectif de couvrir l'ensemble des secteurs impactés du département.

A cet effet nous recommandons de répartir les trois pompes Hydrosub 150 dans les territoires suivants :

- 1 pour le secteur de l'Audomarois
- 1 pour le secteur de la Lys
- 1 pour le secteur de la Canche et du Boulonnais

Par ailleurs l'intérêt de disposer d'une pompe Hydrosub 250 permettra de :

- Couvrir le secteur de Calais afin d'accroître le rejet à la mer en complétant les pompes qui seraient mises en œuvre sur ce territoire par d'autres organismes.

L'ensemble de ces pompes serait remisé lors des périodes de non-utilisation dans les centres d'incendie et de secours assurant la couverture de ces territoires, selon le choix de la direction du SDIS.

La question des équipements et des moyens en période hors crise se pose toujours. Il convient de mesurer le coût de l'anticipation par des investissements devenus nécessaires, à celui de la réparation après la catastrophe par suite de l'insuffisance de moyens.

Dans une période de tension financière pour les collectivités, il conviendrait d'être coordonné sur l'acquisition des moyens de pompage. On perçoit, dès à présent, une course « à l'armement » menée notamment par certaines associations auprès des collectivités locales. Nous recommandons une réflexion concertée entre les EPCI et le Département, afin que cela ne provoque pas, à l'avenir, une confusion dans les missions des différentes organisations d'assistance à la population au regard des missions dévolues au SDIS sous l'autorité du préfet du Pas-de-Calais.

Dans le rapport de la mission d'appui, nous retiendrons cette partie des éléments de conclusion sur le rôle de l'Etat :

« Il est, en outre, le pilote reconnu de la gestion de crise, occurrence à laquelle il convient de mieux se préparer que ce soit en améliorant la couverture en plans communaux de sauvegarde ou en revoyant le dispositif de pompage et les protocoles, dans une logique de coopération renforcée entre acteurs publics ».

La préparation à la crise est de la responsabilité de tous les acteurs (Etat, EPTB en devenir, collectivités, Service départemental d'incendie et de secours).

Il faut savoir « tirer les leçons du passé » pour anticiper les crises de demain.

« Les crises de demain sont souvent le refus des questions d'aujourd'hui » (Patrick Lagadec).

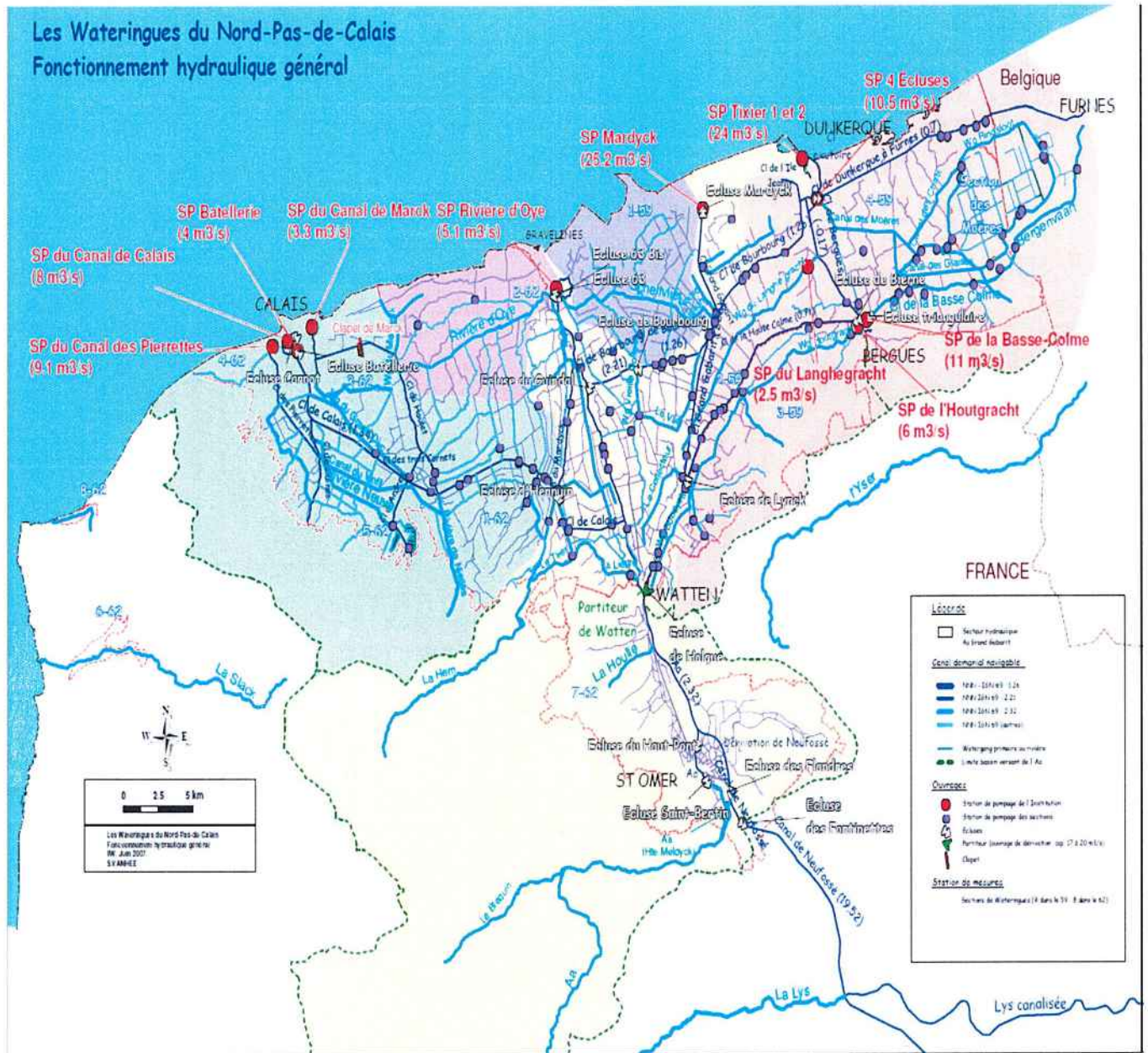
Annexes

Annexe 1. Liste des personnes rencontrées

- **Monsieur Jean-François RAPIN**, Sénateur du Pas-de-Calais, mission sénatoriale de contrôle
- **Monsieur Jean-Yves ROUX**, Sénateur des Alpes de Haute-Provence, mission sénatoriale de contrôle
- **Monsieur Thomas DEGOS**, Préfet délégué pour la gestion des conséquences des inondations
- **Monsieur Daniel DEFIVES**, Directeur du SYMSAGEL
- **Monsieur Julien DELATTRE**, Directeur adjoint du SYMSAGEL
- **Monsieur Raymond GAQUÈRE**, Président du SYMSAGEL
- **Monsieur Philippe PARENT**, Directeur Institution intercommunale des waterings
- **Madame Frédérique BARBET**, Directrice adjointe Institution intercommunale des waterings
- **Monsieur Gilles RYCKEBUSCH**, Directeur territorial Nord-Pas-de-Calais, voies navigables de France
- **Monsieur Olivier MATRAT**, Directeur territorial adjoint Nord-Pas-de-Calais, voies navigables de France
- **Monsieur Samuel MIEZE**, Directeur général des services de la CAPSO
- **Monsieur Frédéric SABLON**, Premier adjoint à la ville de Saint-Omer
- **Monsieur Jean-Luc DEHUYSSER**, Directeur du pôle aménagement et développement territorial, département du Pas-de-Calais
- **Monsieur Guillaume VERJOT**, Responsable de secteur les maisons du département aménagement et développement du territoire (MDADT pour le Montreuillois)
- **Monsieur Jérôme LECAILLE**, Responsable de secteur, les maisons du département aménagement et développement du territoire (MDADT pour Boulogne-sur-Mer)
- **Monsieur Xavier MANIEZ**, Responsable de secteur, les maisons du département aménagement et développement du territoire (MDADT pour Aire-sur-la-Lys et Saint-Omer)
- **Monsieur Maxime GALLET**, Responsable du secteur, les maisons du département aménagement et développement du territoire (MDADT pour Haisnes-Vermelles et Saint-Venant)
- **Monsieur Adrien DOLIGER**, Responsable unités routes mobilité (MDADT pour Calais et Ardres)
- **Colonel Florent COURREGES**, Directeur départemental adjoint SDIS 62
- **Lieutenant-Colonel Samuel TRUPIN**, Chef du groupement logistique - SDIS 62
- **Lieutenant-Colonel Jérémie DEGRANDE**, Chef de la sous-direction opérations, prévention, prévision – SDIS 62
- **Lieutenant-Colonel Cedric COURTIN**, Chef du groupement organisation et coordination des secours – SDIS 62

- **Commandant Thierry HERREMAN**, Adjoint au chef du groupement organisation et coordination des secours – SDIS 62
- **Capitaine Jonathan CARUSO**, Chef du CIS Boulogne-sur-Mer
- **Commandant Nicolas DEGROOTE**, Chef du CIS Calais
- **Commandant Patrick GAVELLE**, Chef du CIS Saint-Omer
- **Capitaine Anthony TRAHAN**, Chef du CIS Etaples
- **Lieutenant Ouahid MOHAMED BEN BACHIR**, Chef du CIS Montreuil-sur-Mer
- **Lieutenant Christophe DEVOS**, Chef du CIS Ardres
- **Lieutenant Bruno URACZ**, Adjoint au chef du CIS Haisnes-Vermelles
- **Lieutenant Olivier HANNEBICQ**, Chef du CIS Saint-Venant
- **Lieutenant Philippe PRUVOST**, Chef du CIS Aire-sur-la-Lys
- **Lieutenant Jean-Philippe LAISNE**, Adjoint au chef du CIS Aire-sur-la Lys
- **Monsieur Thomas AUGAGNEUR**, société Mavesse/Hytrans
- **Monsieur Aymeric MARTIN**, société Mavesse/Hytrans
- **Monsieur Ben LUKASSEN**, société BBA Pumps

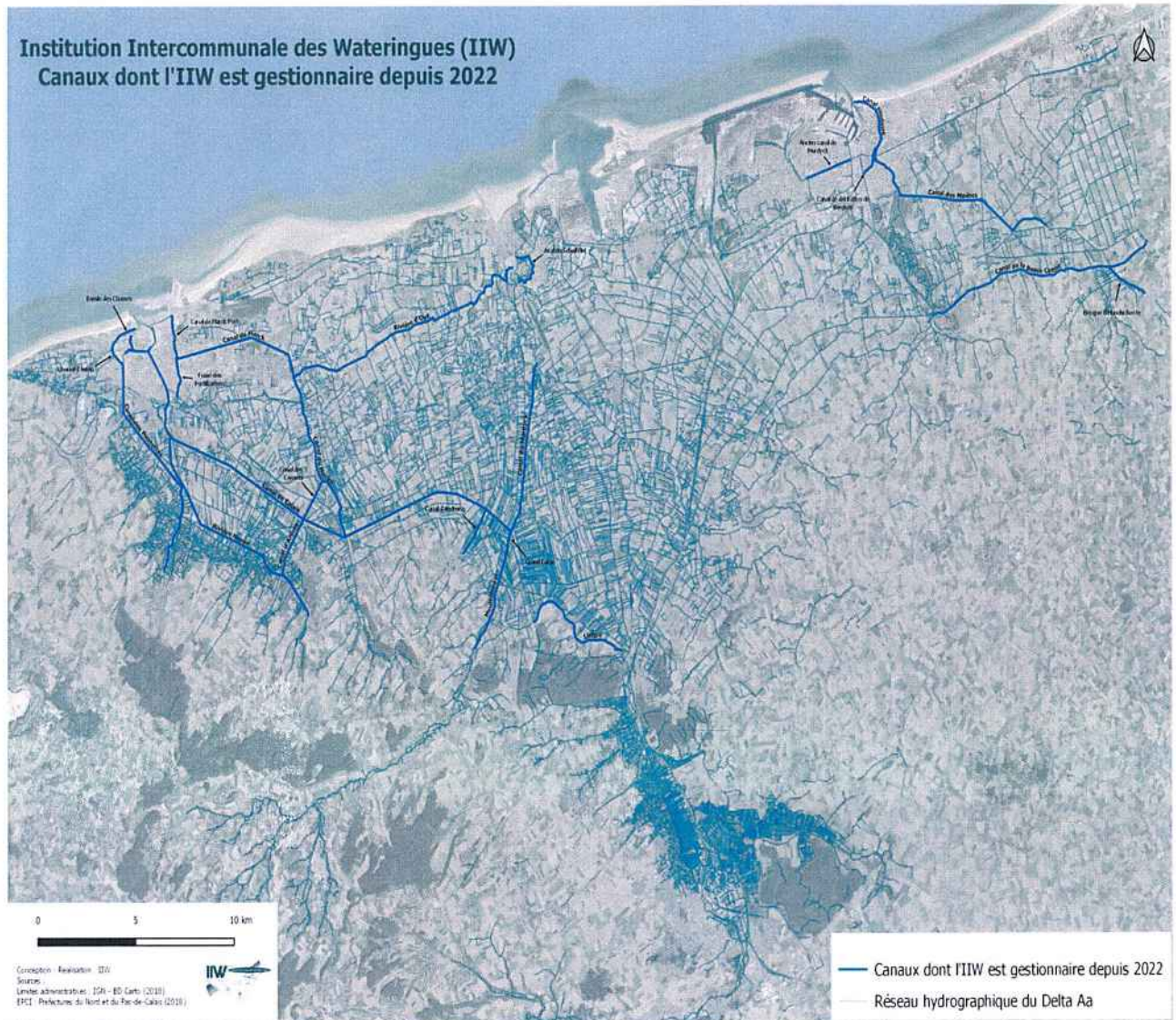
Annexe 2. Carte du fonctionnement hydraulique (IIW)



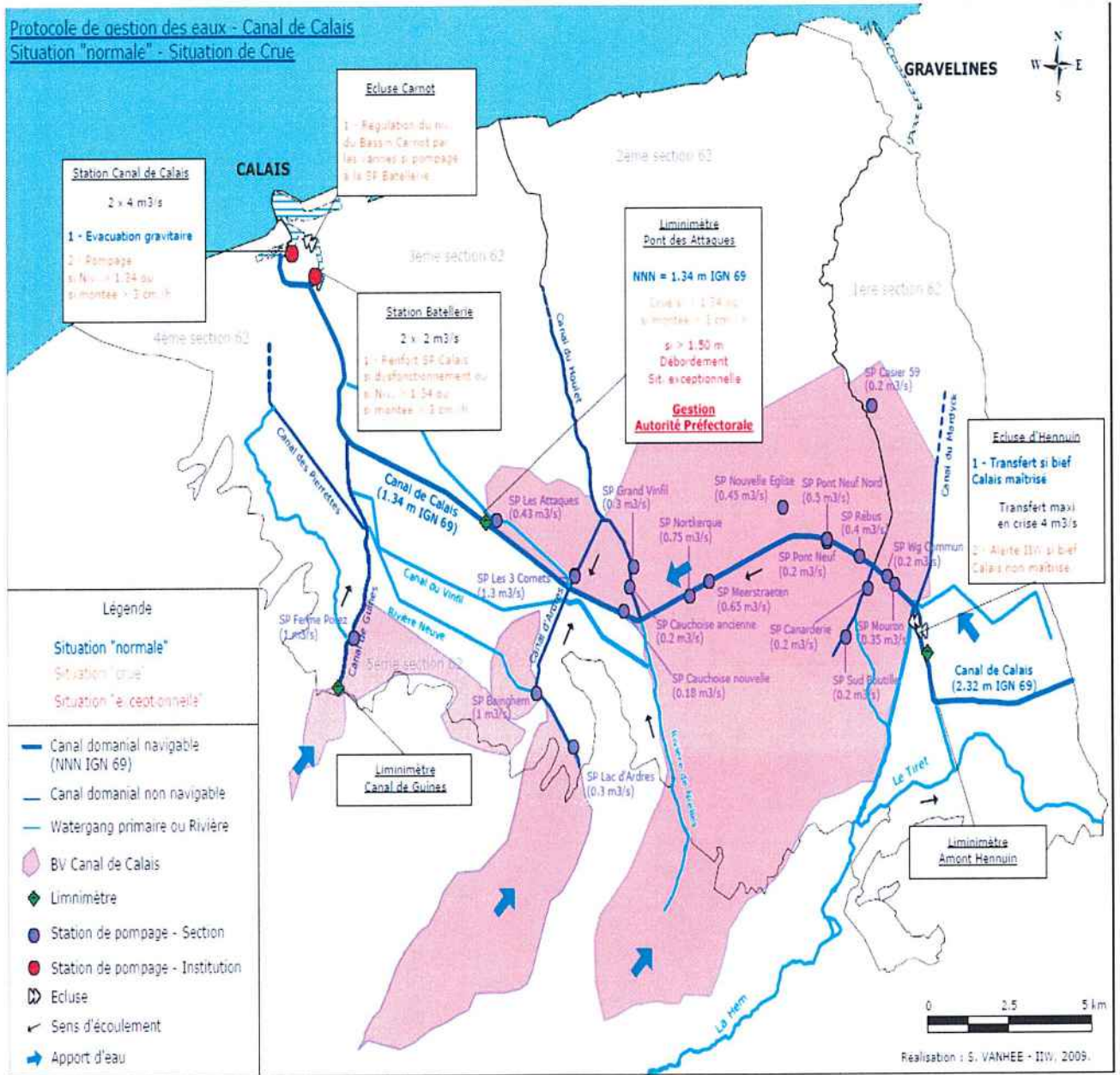
Annexe 3. Fonctionnement des pompes grand débit- Ecluse de Cuinchy



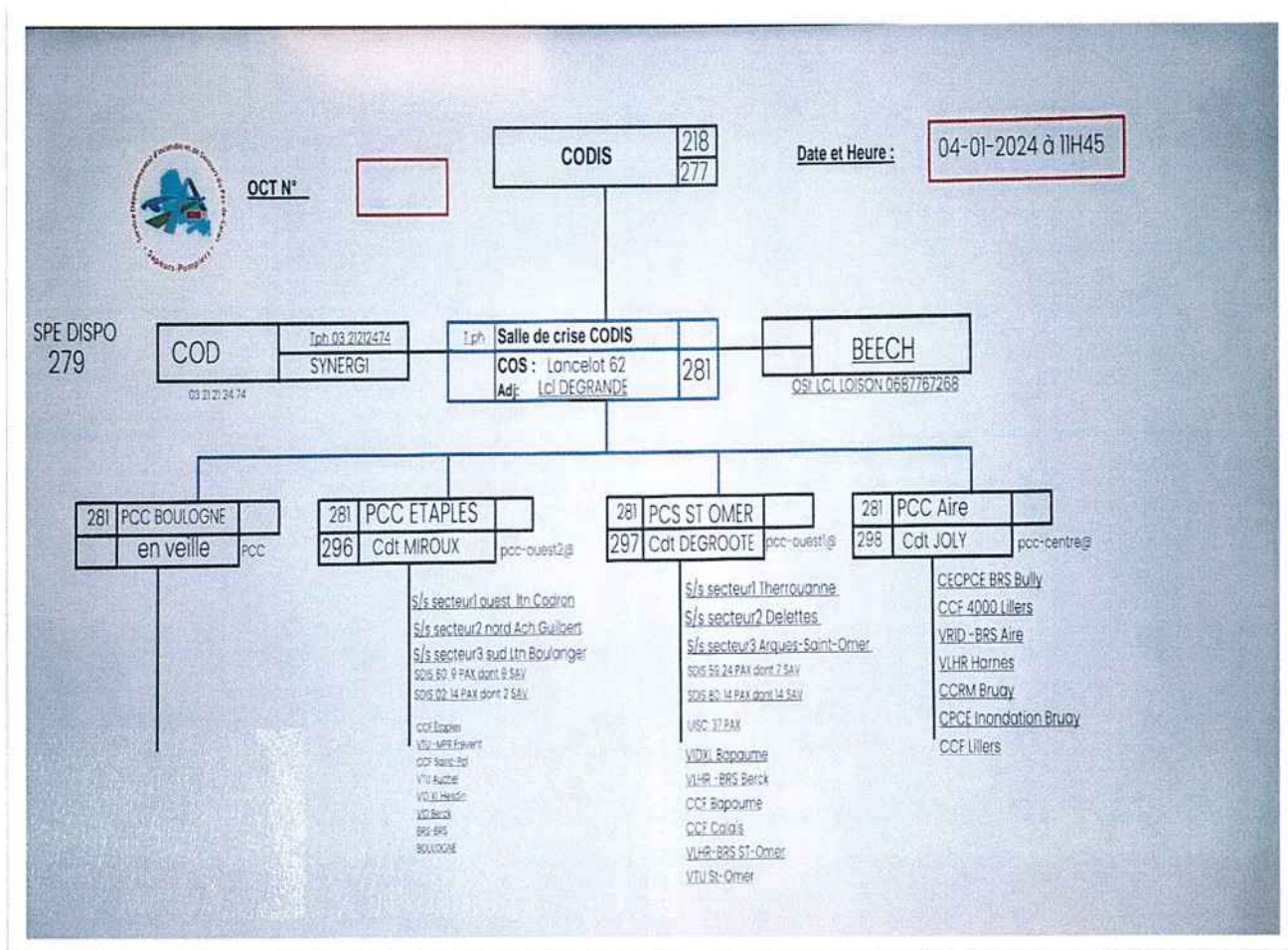
Annexe 4. Cartographie des canaux (IIW)



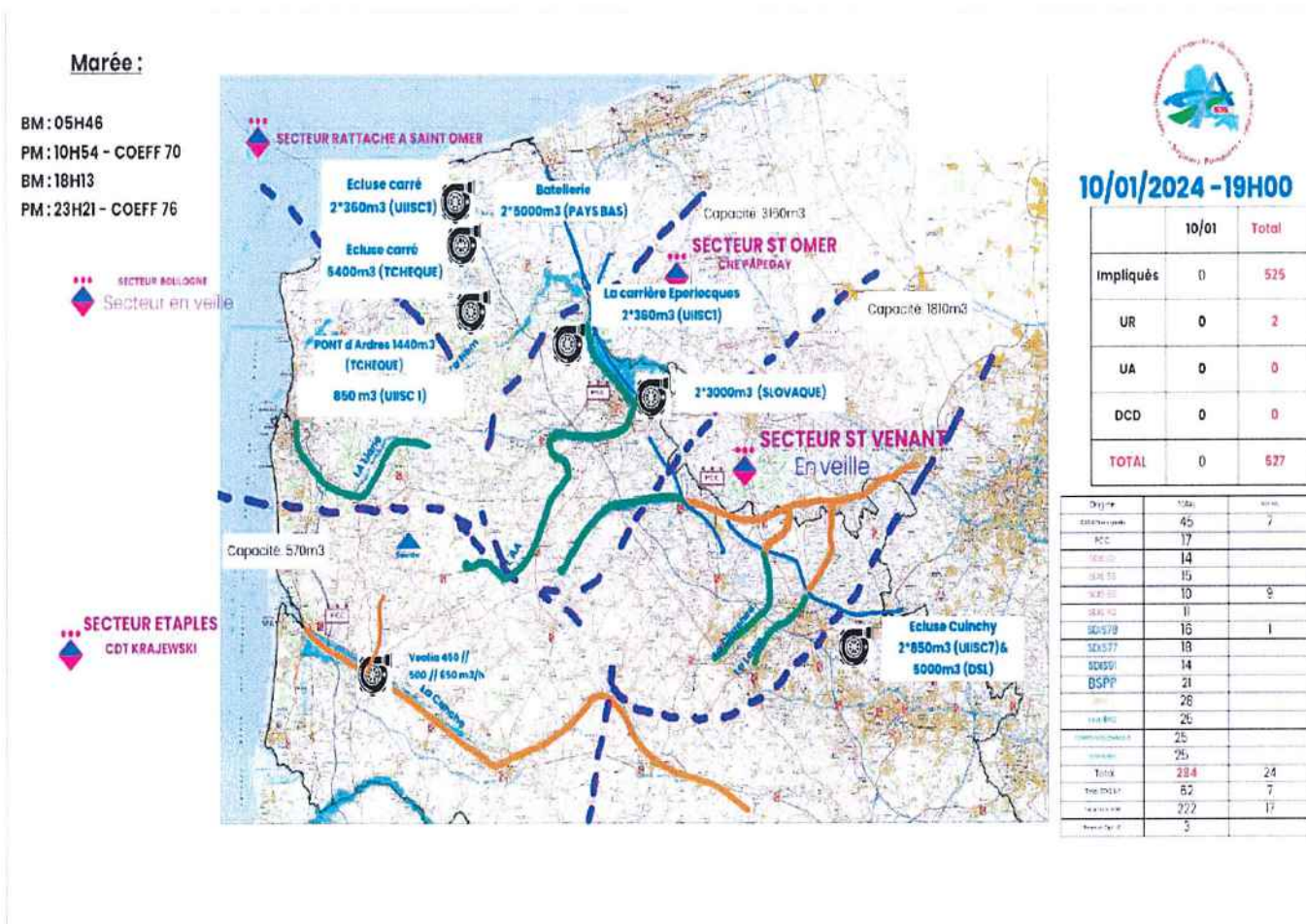
Annexe 5. Protocoles de gestion des eaux (IIW)



Annexe 6. Les outils de gestion opérationnelle et de commandement (SDIS)



Annexe 7. Exemple de situation tactique (SDIS)



Annexe 8. L'apport du système d'information géographique (SIG)

PRATIQUE

PAS-DE-CALAIS : LE SIG, UTILE POUR GÉRER UNE CRISE D'AMPEUR

PLUS DE 200 COMMUNES ONT SUBI DEUX INONDATIONS MAJEURES À QUELQUES SEMAINES D'ÉCART. INDISPENSABLE POUR METTRE EN SECOURS LES VILLES ET GÉRER LES RESEAUX, LE SIG BERT DÉFORMAIS À GÉRER LA RECONSTRUCTION ET À RÉVISER CERTAINS PLANS. ENQUÊTE RÉALISÉE PAR XAVIER FOOR

Le Pas-de-Calais est une région où les inondations sont fréquentes. En 2021, plus de 200 communes ont subi deux inondations majeures à quelques semaines d'écart. Cette situation a conduit les services de l'État à réviser certains plans de prévention des inondations (PPPI) et à mettre en place des mesures de protection. Le SIG est devenu un outil indispensable pour gérer ces crises et pour la reconstruction.



Le SIG permet de visualiser et d'analyser les données géographiques. Il est utilisé pour identifier les zones à risque, planifier les interventions et évaluer l'impact des inondations. Les services de l'État utilisent le SIG pour coordonner les actions de secours et de reconstruction.

Le SIG est également utilisé pour la planification et la gestion des réseaux. Il permet de visualiser les infrastructures et de planifier les interventions de maintenance. Les services de l'État utilisent le SIG pour optimiser les ressources et améliorer l'efficacité des interventions.

Le SIG est un outil essentiel pour la gestion des crises d'ampleur. Il permet de visualiser et d'analyser les données géographiques, de planifier les interventions et d'évaluer l'impact des inondations. Les services de l'État utilisent le SIG pour coordonner les actions de secours et de reconstruction.

PRATIQUE

MAINTENIR LE RESEAU ROUTIER

Le réseau routier est une infrastructure essentielle pour la gestion des crises d'ampleur. Il permet de transporter les secours et les évacués. Les services de l'État utilisent le SIG pour maintenir le réseau routier et pour planifier les interventions de maintenance.

Le SIG permet de visualiser et d'analyser les données géographiques. Il est utilisé pour identifier les zones à risque, planifier les interventions et évaluer l'impact des inondations. Les services de l'État utilisent le SIG pour coordonner les actions de secours et de reconstruction.

Le SIG est également utilisé pour la planification et la gestion des réseaux. Il permet de visualiser les infrastructures et de planifier les interventions de maintenance. Les services de l'État utilisent le SIG pour optimiser les ressources et améliorer l'efficacité des interventions.

Le SIG est un outil essentiel pour la gestion des crises d'ampleur. Il permet de visualiser et d'analyser les données géographiques, de planifier les interventions et d'évaluer l'impact des inondations. Les services de l'État utilisent le SIG pour coordonner les actions de secours et de reconstruction.

Le SIG est également utilisé pour la planification et la gestion des réseaux. Il permet de visualiser les infrastructures et de planifier les interventions de maintenance. Les services de l'État utilisent le SIG pour optimiser les ressources et améliorer l'efficacité des interventions.

Le SIG est un outil essentiel pour la gestion des crises d'ampleur. Il permet de visualiser et d'analyser les données géographiques, de planifier les interventions et d'évaluer l'impact des inondations. Les services de l'État utilisent le SIG pour coordonner les actions de secours et de reconstruction.

Le SIG est également utilisé pour la planification et la gestion des réseaux. Il permet de visualiser les infrastructures et de planifier les interventions de maintenance. Les services de l'État utilisent le SIG pour optimiser les ressources et améliorer l'efficacité des interventions.

Le SIG est un outil essentiel pour la gestion des crises d'ampleur. Il permet de visualiser et d'analyser les données géographiques, de planifier les interventions et d'évaluer l'impact des inondations. Les services de l'État utilisent le SIG pour coordonner les actions de secours et de reconstruction.

Source : SIG Mag – Mars 2024



MAVESSE



HFS COMBI-CONTAINER



PRESENTATION GENERALE

Le Combi-Container 5500 ou 6500 est constitué d'une berce comportant un compartiment fixe en partie gauche permettant de transporter jusqu'à 2 000 m de tuyaux de 152 mm (en version 6500).

La partie droite permet de transporter un HydroSub 150 ou un conteneur de tuyaux complémentaire de 1000 m.

Dans les compartiments situés à l'avant, le système semi-automatique de relevage HRU (Hose Recovery Unit) est intégré soit avec son groupe diesel d'entraînement, soit avec un convertisseur hydraulique connecté à la prise de mouvement. Les compartiments sont également prévus pour accueillir les accessoires hydrauliques.

Version 082023

MAVESSE



HFS COMBI-CONTAINER

Principales caractéristiques

Etablissement des tuyaux

Le Combi-Container permet d'établir jusqu'à 2000 m de tuyaux de 152 mm à près de 40 km/h (avec des raccords storz)

Dimensions et capacités

Les dimensions sont adaptables.

Combi-Container 5500 :

Lxlxh : 5,4 x 2,4 x 2,2 m

Poids : 3 400 kg (hors système de relevage)

Capacité : 1500 m de tuyaux 152 mm + 1 HydroSub 150 + compartiment de rangement

Combi-Container 6500 :

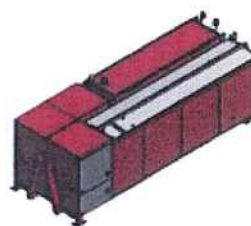
Lxlxh : 6,8 x 2,4 x 2,2 m

Poids : 4 200 kg (hors système de relevage)

Capacité : 2 000 m de tuyaux 152 mm + 1 HydroSub 150 + double compartiment de rangement

Structure Berce

- Parois latérales en inox
- Plancher en aluminium à damier
- Anneau de préhension pour bras polybenne
- Verrouillage norme NF R 17-108 et NF S 61-528
- Patins latéraux NF S 61-528
- Toit pliable en aluminium faisant office de garde-corps en situation de relevage
- Système de maintien des tuyaux HoseBloc®
- En option : système de rangement des dispositifs de franchissement Squeeze Ramps



Combi Container 6500 avec 1 HydroSub 150

MAVESSE

MAVESSE S.A.S - 12, rue Roger Planchon - 69 200 VERNISSE LIX
Tel : 04 82 53 38 69 - contact@mavesse.fr
www.mavesse.fr

MAVESSE



HFS DUO-CONTAINER



PRESENTATION GENERALE

Le Duo-Container 5500 ou 6500 est constitué d'une berce pouvant transporter :

- Soit 2 conteneurs d'une capacité de 1000 m de tuyaux de 152 mm chacun (2 x 1000 m)
- Soit 1 conteneur de tuyaux de 152 mm (1000 m) et 1 HydroSub 150
- Soit 1 HydroSub 150 et 1 module inondation 50 000 L/min (3 000 m³/h)

Le Duo Container permet une grande polyvalence dans l'organisation des interventions.

Dans les compartiments situés à l'avant, le système semi-automatique de relevage HRU (Hose Recovery Unit) est intégré soit avec son groupe diesel d'entraînement, soit avec un convertisseur hydraulique connecté à la prise de mouvement. Les compartiments sont également prévus pour accueillir les accessoires hydrauliques.

Version 082023

MAVESSE



HFS® DUO-CONTAINER

Principales caractéristiques

Etablissement des tuyaux

Le Duo-Container permet d'établir jusqu'à 2000 m de tuyaux de 152 mm à près de 40 km/h (Tuyaux équipés de raccords Storz)

Dimensions et capacités

Les dimensions sont adaptables.

Duo-Container 5500 :

Lxlxh : 5,8 x 2,4 x 2,2 m

Poids : 2 500 kg (hors système de relevage)

Capacité : 1000 m de tuyaux 152 mm + 1 HydroSub 150 + compartiment de rangement

Duo-Container 6500 :

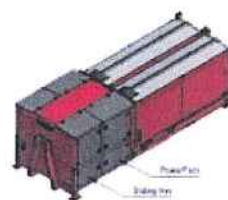
Lxlxh : 6,9 x 2,4 x 2,2 m

Poids : 3 500 kg (hors système de relevage)

Capacité : 1 000 m de tuyaux 152 mm + 1 HydroSub 150 + double compartiment de rangement

Structure Berce

- Parois latérales en inox
- Plancher en aluminium à damier
- Anneau de préhension pour bras polybenne
- Verrouillage norme NF R 17-108 et NF S 61-528
- Patins latéraux NF S 61-528



Duo Container 6500 avec 2 conteneurs de tuyaux

Structure Conteneur

- Parois latérales en inox
- Plancher en aluminium à damier
- Anneau de préhension pour bras polybenne
- Fourreaux pour chariots élévateurs
- Toit pliable en aluminium faisant office de garde-corps en situation de relevage
- Système de maintien des tuyaux HoseBloc®



Duo Container 5500 et conteneur de tuyaux



MAVESSE

MAVESSE S.A.S - 12, rue Roger Planchon - 69 200 VENISSIEUX
Tel. 04 82 53 38 69 - contact@mavesse.fr
www.mavesse.fr

MAVESSE

HFS **Hytrans Fire System**
mobile water supply

HFS[®] HydroSub[®] 150



PRESENTATION GENERALE

L' HydroSub[®] 150 comprend principalement un groupe diesel de puissance avec une pompe submersible à entraînement hydraulique équipée d'un flotteur.

La pompe submersible, entraînée hydrauliquement, permet de s'affranchir de tout problème d'aspiration et d'accessibilité jusqu'à 60 m de distance (horizontalement ou verticalement). L'ensemble est compact et contenu dans une structure de type skid.

Standard:	3.800 L/min @ 10,0 bar
Haut Débit:	6.000 L/min @ 5,5 bar
Très haut Débit:	15.000 L/min @ 2.0 bar
Inondation:	jusqu'à 50 000 L/min



Version 092023

HFS® HydroSub® 150

HFS

Hytrans Fire System

mobile water supply

Principales caractéristiques

Portabilité

La pompe submersible, d'un poids de 115 kg, peut être déplacée grâce à ses quatre poignées, ses roues et son carter arrondi lui permettant de glisser. L'impulseur est en bronze.

Accessibilité

La portabilité de la pompe submersible et les 60 mètres de flexibles hydrauliques permettent d'accéder à la plupart des ressources en eau ouverte. Ces caractéristiques permettent une mise en œuvre rapide et un accès à l'eau jusqu'à 60 mètres (à l'horizontal, comme à la verticale).

Pompe submersible

Le flotteur permet une immersion de la pompe suffisamment profonde pour accéder à une eau non chargée sans être perturbée par la houle.

Transmission hydraulique

La transmission hydraulique est assurée par une pompe à piston axial. Celle-ci permet d'entraîner un moteur hydraulique fixé sur la pompe centrifuge submersible. La pression hydraulique maximale est de 350 bars.

Berce de transport

Tous les composants de l'Hydrosub (pompe submersible, flexibles hydrauliques, moteurs diesel ...) sont installés dans une structure skid insonorisée. Cette structure est compatible avec les bras de type polybenne.

Les dimensions sont 4200 / 1162 / 1840 mm / 3110 kg.

Remorque

En option, l'Hydrosub 150 peut être monté sur une remorque à 2 essieux.

Module Inondation

Capacité possible : jusqu'à 50 000 L/min à faible pression

Fonctionnement

Le fonctionnement de la pompe dépend de la vitesse rotation du moteur diesel définie à partir du panneau de contrôle.

Ce panneau utilise la technologie IQAN pour plus d'ergonomie.

Tous les paramètres de fonctionnement sont mesurés automatiquement comme la pression hydraulique, la température de l'huile, le niveau de carburant, la température moteur, le régime moteur etc ...

Le débit calculé de la pompe est également affiché sur l'écran de contrôle.

Des alarmes visuelles et sonores permettent de signaler tout dépassement d'un niveau d'alerte par un paramètre fonctionnement.

Si une alarme est ignorée, le système se régule automatiquement jusqu'à un niveau de fonctionnement sécurisé.

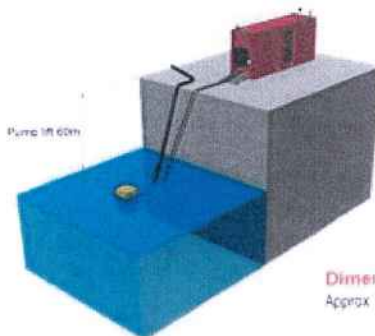
Capacity

Standard impeller

- 2500 lpm @ 14 bar (660 GPM @ 200 psi)
- 3800 lpm @ 10 bar (1000 GPM @ 150 psi)

With optional Hi-Flow impeller

- 8000 lpm @ 2,5 bar (2100 GPM @ 35 psi)



Dimensions / weight

Approx. 4200 / 1162 / 1840 mm / 3060 / 3110 kg

MAVESSE

MAVESSE S.A.S - 12, rue Roger Planchon - 69 200 VENISSIEUX

Tel. 04 82 53 38 69 - contact@mavesse.fr

www.mavesse.fr

MAVESSE



HFS® HydroSub® 250



PRESENTATION GENERALE

L' HydroSub® 250 comprend principalement un groupe diesel de puissance avec une pompe submersible à entraînement hydraulique équipée d'un flotteur et une pompe surpresseur.

La pompe submersible, entraînée hydrauliquement, permet de s'affranchir de tout problème d'aspiration et d'accessibilité jusqu'à 60 m de distance. L'ensemble est compact et contenu dans une structure de type skid, utilisable par un polybenne.

Performance :

8.000 L/min @ 10,0 bar



Version 062023

HFS[®] HydroSub[®] 250

HFS



Hytrans Fire System

mobile water supply

Principales caractéristiques

Portabilité

La pompe submersible, d'un poids de 60 kg, peut être déplacée grâce à ses quatre poignées, ses roues et son carter arrondi lui permettant de glisser. Le corps de pompe et l'impulseur sont en aluminium.

Accessibilité

La portabilité de la pompe submersible et les 60 mètres de flexibles hydrauliques permettent d'accéder à la plupart des ressources en eau ouverte. Ces caractéristiques permettent une mise en œuvre rapide et un accès à l'eau jusqu'à 60 mètres.

Pompe submersible

Le flotteur permet une immersion de la pompe suffisamment profonde pour accéder à une eau non chargée sans être perturbée par la houle. Le réglage de la pompe permet d'éviter tout coup de bélier.

Transmission hydraulique

La transmission hydraulique est assurée par une pompe à piston axial. Celle-ci permet d'entraîner un moteur hydraulique fixé sur la pompe centrifuge submersible. La pression hydraulique maximale est de 350 bars.

Berce de transport

Tous les composants de l'HydroSub (pompe submersible, flexibles hydrauliques, moteurs diesel ...) sont installés dans une structure skid insonorisée. Cette structure est compatible avec les bras de type polybenne. Les dimensions sont 4700 / 1162 / 1925 mm / 4400 kg.

Pompe surpresseur

Entraînée directement par le moteur diesel. Régulation de pression intégrée. La performance nominale de l'unité est de 8000 l/min @ 10 bar à un dénivelé négatif de 10 m.

Fonctionnement

Le fonctionnement de la pompe dépend de la vitesse rotation du moteur diesel définie à partir du panneau de contrôle.

Ce panneau utilise la technologie IQAN pour plus d'ergonomie.

Tous les paramètres de fonctionnement sont mesurés automatiquement comme la pression hydraulique, la température de l'huile, le niveau de carburant, la température moteur, le régime moteur etc ... Des alarmes visuelles et sonores permettent de signaler tout dépassement d'un niveau d'alerte par un paramètre fonctionnement.

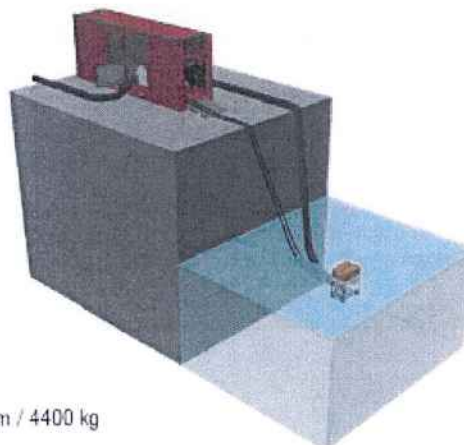
Si une alarme est ignorée, le système se régule automatiquement jusqu'à un niveau de fonctionnement sécurisé.

Capacity

At 10m pump lift
- 8000 lpm @ 10 bar
(2100 GPM @ 150 psi)

Dimensions / weight

Approx. : 4700 / 1162 / 1925 mm / 4400 kg



MAVESSE

MAVESSE S.A 5-12, rue Roger Planchon - 69 200 VENISSIEUX
Tel. 04 82 53 38 69 - contact@mavesse.fr
www.mavesse.fr

MAVESSE

HFS
Hytrans Fire System
 mobile water supply

Module Inondation pour HS® 150



Présentation générale

Le Module Inondation pour HydroSub 150 comprend 3 pompes submersibles avec rallonges hydrauliques et tuyaux inondation ultra-légers

Performance: HYDROSUB 150® + HFS® Module Inondation = 50 000 L/min



Module Inondation



Principales caractéristiques

Portabilité

Les pompes submersibles de très grand débit, d'un poids de 91 kg, peuvent être déplacées grâce à leurs quatre poignées et leurs roues

Accessibilité

La portabilité des pompes submersibles et les 60 mètres de flexibles hydrauliques de l'HydroSub 150 permettent d'accéder à la plupart des zones inondées. Ces caractéristiques permettent une mise en œuvre rapide et un accès à l'eau à plus de 60 m.

Berce de transport

Le module inondation comprend :

- 3 x pompes submersibles avec flexibles hydrauliques additionnels
- 3 x 50 m de tuyaux inondation ultra-légers de DN300
- 3 x divisions hydrauliques pour une utilisation avec un HydroSub 150
- 1 x structure skid compatible avec les bras de type polybenne, et comportant 2 fourreaux pour chariots élévateurs ainsi que 4 points de levage.

Les dimensions sont 4200 / 1060 / 1840 mm pour un poids de 1 730 kg.

Pompe Inondation

Matériaux :

- Pompe : Aluminium
- Impulseur : aluminium
- Structure : acier inoxydable

Poids : 91 kg

Dimensions : 712 x 686 x 870 mm

Maille de crêpine : 40 x 40 mm



Pour rappel : l'HydroSub® 150

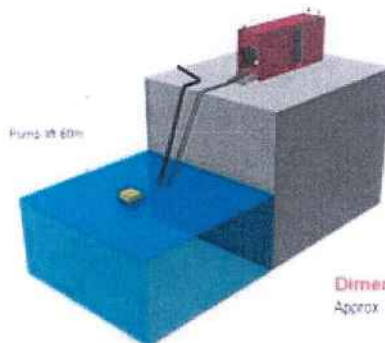
Capacity

Standard impeller

- 2500 lpm @ 14 bar (980 GPM @ 200 psi)
- 3800 lpm @ 10 bar (1000 GPM @ 150 psi)

With optional Hi-Flow impeller

- 6000 lpm @ 7.5 bar (2100 GPM @ 36 psi)



Dimensions / weight

Approx. 4200 / 1167 / 1840 mm / 3060 / 3110 kg

MAVESSE

MAVESSE S.A.S - 12, rue Roger Planchon - 69 200 VENISSIEUX

Tel. 04 82 53 38 69 - contact@mavesse.fr

www.mavesse.fr

MAVESSE

HFS **Hytrans Fire System**
mobile water supply

HFS Système de relevage de tuyaux



PRESENTATION GENERALE

Le système de relevage de tuyaux HRU permet une récupération rapide des tuyaux jusqu'au DN 200 pour la version HRU 200 et jusqu'au DN300 pour le HRU 300, avec un nombre très limité d'opérateurs

La version **Auto Flaker** permet un pliage en écheveaux de manière **automatique**, avec 1 seul opérateur : le conducteur du camion.



HFS® Système de relevage de tuyaux

Principales caractéristiques

L'unité de relevage (HRU) peut être installée sur tout type de conteneur ou berce, conçu par Hytrans, ou sur tout type de véhicule dévidoir automobile. Le HRU fonctionne soit à partir de la prise de mouvement du porteur via un convertisseur hydraulique, soit à partir d'un groupe diesel d'entraînement. Cette dernière configuration permet de transformer tout type de camion avec plateau en unité de relevage efficace.

Spécifications

Le HRU 200 est compatible jusqu'aux tuyaux de DN 200, le HRU 300 jusqu'au DN 300. Ces deux versions peuvent être fournies placées à demeure sur un camion dévidoir ou sur une berce dévidoir. Dans le cas d'un entraînement par convertisseur hydraulique, la plupart des prises de mouvement disposent d'une capacité largement supérieure à ce qui est nécessaire; c'est pourquoi les HRU sont équipés en standard d'un dispositif de limitation de pression et de débit : 16 L/min et 120 bars pour le HRU 200 ou 30 L/min à 150 bars pour le HRU 300.

Principe

Le HRU est constitué d'un jeu de rouleaux entraînés par une transmission hydraulique, tirant le tuyau dans le conteneur pendant que le véhicule se déplace le long du tuyau. Le HRU est normalement monté sur un système de rails et bloqué en position centrale pendant le déplacement du véhicule.

En version AutoFlaker, c'est le système HRU qui se déplace sur la partie supérieure du compartiment de rangement pour assurer le pli en écheveaux.

Relevage tuyaux raccordés

Les rouleaux sous pression qui s'ouvrent automatiquement pour laisser passer les raccords constituent la principale caractéristique du HRU, permettant de relever de grandes longueurs de tuyaux sans désaccoupler les raccords. Cette fonction est contrôlée par un détecteur électronique.

Opérations

Le HRU 200 mobilise une équipe de 3 personnes (1 conducteur et 2 opérateurs) et permet de relever 1 000 m de tuyaux en 30 minutes.

Le HRU 300 mobilise une équipe de 4 personnes (1 conducteur et 3 opérateurs) et permet de relever 1 000 m de tuyaux de très grand diamètre en 45 minutes.

Le HRU Auto Flaker, jusqu'au DN 300, ne mobilise qu'un conducteur et permet de relever 1 000 m de tuyaux de très grand diamètre en 60 minutes.

MAVESSE

MAVESSE S.A.S - 12, rue Roger Planchon - 69 200 VERNISSEUX
Tel: 04 82 53 38 69 - contact@mavesse.fr
www.mavesse.fr

Annexe 10. Eléments de bibliographie

- Rapport de la mission d'appui au préfet de la région des Hauts-de-France pour renforcer la résilience des territoires touchés par des inondations, avril 2024, 169 p.
- Rapport de la mission de parangonnage à la suite des inondations de novembre 2023 et janvier 2024 dans les Hauts-de-France, mars 2024, 106 p.
- Rapport d'évènement inondations de novembre 2023 SAGE LYS-SYMSAGEL, mars 2024, 29 p.
- Document sur les crues de novembre 2023 IIW, édition novembre 2023, 6 p.
- Diaporama Sdis pour la mission de contrôle sénatoriale, mars 2024, 8 p.
- Documentations société BBA Pumps, avril 2024.
- Documentations société MAVESSE-HYTRANS, mars 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement
Territorial
Bureau de la Maîtrise des processus

RAPPORT N°1**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****RAPPORT D'INFORMATION - MISSION D'ÉTUDE SUR L'ACQUISITION DE
MOYENS DE POMPAGE ET LA GESTION OPÉRATIONNELLE LORS
D'INONDATIONS DE GRANDE AMPLEUR DANS LE PAS-DE-CALAIS**

À la suite de la tempête CIARAN du 1^{er} au 3 novembre 2023, de fortes précipitations ont touché le département du Pas-de-Calais engendrant des inondations d'une ampleur exceptionnelle, avec un pic de crue atteint le 11 novembre 2023. Les fronts pluvieux qui se sont abattus sur le territoire du Pas-de-Calais entre les mois de novembre 2023, janvier 2024 et ultérieurement, ont généré des crues extraordinaires qui ont mobilisé tous les services et notamment le service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais (SDIS).

Après un 1^{er} retour d'expérience effectué par le SDIS, le Président du Conseil départemental a confié une mission d'étude à Monsieur Philippe RIGAUD Contrôleur Général de Sapeurs-Pompiers (ER). Elle porte sur l'acquisition de moyens de pompage et la gestion opérationnelle lors d'inondations de grande ampleur dans notre département.

L'étude a été produite en juin 2024 et s'appuie sur les retours de nombreuses rencontres et échanges avec les différents acteurs de la gestion de crise. Elle pose des constats constitutifs de recommandations pour faire face à de nouvelles inondations et évoque successivement :

- l'analyse des choix d'implantation de pompes mobiles dans les zones inondées lors des événements de 2023 et 2024 ;
- la proposition d'acquisition de moyens de pompage grand débit, à destination du SDIS du Pas-de-Calais ;
- les problématiques liées à la gestion multipolaire de l'eau et la question de la gouvernance future ;

- la gestion de la crise et la collaboration opérationnelle entre organismes et institutions gestionnaires, le service départemental d'incendie et de secours, les services de l'État, les EPCI et les communes ;
- l'acculturation des élus locaux à la gestion de crise par la sensibilisation et la formation.

L'étude, jointe en annexe au présent rapport d'information, formule 12 recommandations reprises in extenso ci-après :

► **recommandation 1** : une formation/sensibilisation à la gestion de crise à mettre en place pour les maires du Pas-de-Calais. Celle-ci pourrait utilement s'appuyer sur la formation réalisée par l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) et être dispensée par le SDIS. Accroître le taux de réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) ou des plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

► **recommandation 2** : une concertation approfondie entre le SDIS et les organismes gestionnaires tels que les voies navigables de France (VNF), les syndicats, doit être envisagée pour rechercher l'efficacité des dispositions opérationnelles.

► **recommandation 3** : il faudrait ainsi créer la fonction de Référent de Bassin, lequel participerait aux différentes cellules de crise locales implantées par bassin. Ces dernières pourraient apporter toutes les informations pouvant renforcer les décisions du centre opérationnel départemental (COD).

► **recommandation 4** : en matière de gestion de crise, la mise en œuvre de cellules de crise constituées par VNF, l'institution intercommunale, les sections, ainsi que les syndicats mixtes sur une période allant d'octobre à mars permettrait une veille active.

► **recommandation 5** : diffusion de rapports résultant de la supervision aux élus et services connexes lors d'évènements majeurs.

► **recommandation 6** : l'acquisition de pompes par les différents organismes nécessitera un plan de déploiement et de mise en œuvre préalablement connu de tous afin d'éviter les difficultés opérationnelles lors de la survenue de catastrophes.

► **recommandation 7** : l'établissement public territorial de bassin (EPTB) permettra l'amélioration du réseau hydraulique à la condition qu'il y ait un apport financier suffisant. Par ailleurs, il devra être le garant d'une coordination opérationnelle renforcée.

► **recommandation 8** : la maîtrise des pompes en période de crise devrait être déléguée à un seul donneur d'ordre pour leur mise en œuvre. Il faudrait donc désigner un « pilote technique » pour le pilotage de la mise en œuvre.

► **recommandation 9** : répertorier les différents lieux d'implantation et réaliser les travaux permettant la réception des pompes tels des plates-formes, les sources d'énergie, etc.

► **recommandation 10** : la planification de l'implantation au moyen d'une cartographie recensant toutes les possibilités d'implantation approuvées par le préfet et le pilote technique est impérative.

► **recommandation 11** : la constitution d'une véritable « task force européenne », composée des moyens des états membres et reconnue dans le cadre du mécanisme européen de sécurité civile doit être portée par la Direction générale de la sécurité civile avec le même engagement que celui pour la lutte contre les feux de forêt.

► **recommandation 12** : l'acquisition de pompes par une commande à l'UGAP, au cours du 2^{ème} semestre 2024 permettrait d'équiper totalement le Service départemental d'incendie et de secours dans un délai de 8 à 9 mois.

Ces recommandations relèvent principalement des compétences de l'État, des structures GEMAPI et/ou des futurs EPTB. A ce titre, il est proposé de partager les résultats de cette étude avec Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais et les structures GEMAPI concernées.

Le principe d'acquérir les équipements de pompage dimensionnés dans le cadre de l'étude pour faire face aux nécessités opérationnelles est reconnu par tous. Il convient désormais de déterminer la participation financière de l'État et des différentes collectivités impliquées dans la gestion des inondations.

Au titre de la solidarité territoriale, le Département du Pas-de-Calais pourrait contribuer au tour de table.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504249-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/10/2024

Date de réception préfecture : 11/10/2024

Publication électronique le : 11 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRES, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel MATHISSART, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

DEFI CLIMAT 62 : PLAN DE TRANSITION POUR LA DECARBONATION 2024-2028

(N°2024-388)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code de l'Environnement et, notamment, ses articles L.229-25 et suivants ;

Vu la loi n°2015-992 du 17/08/2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'adopter le plan de transition pour la décarbonation 2024-2028 du Département du Pas-de-Calais, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération, conformément à l'article L.229-25 du Code de l'Environnement.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Plan de transition pour la décarbonation

2024-2028



SOMMAIRE

Sommaire	1
Propos introductif	2
Partie 1 – Le cadre	3
1- Éléments de contexte	3
2- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre	3
3- La réglementation	6
Partie 2 – Le plan de transition	6
1- Les objectifs de réduction	6
2- Les axes de travail	7
Axe 1 – Diminuer l’impact carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier	8
Axe 2 – Diminuer l’impact carbone lié à la construction, l’exploitation et l’entretien de la voirie	9
Axe 3 – Diminuer l’impact carbone de l’alimentation	10
Axe 4 – Diminuer l’impact carbone des déplacements	11
Axe 5 – Développer une stratégie numérique responsable	12
Axe 6 – Traduire dans le budget et la commande publique les objectifs de décarbonation	14
Axe 7 – Créer et entretenir une « culture décarbonation » dans les services départementaux et auprès des partenaires	15
3- Le pilotage du plan de transition	17
a. La gouvernance	17
b. Le suivi	17
c. L’évaluation	17
Annexe 1 – Présentation synoptique du plan de transition	19
Annexe 2 – Les fiches actions	21

PROPOS INTRODUCTIF

Alors que des records de température ont à nouveau été relevés en cet été 2024, que le mois de juillet aura été le mois le plus chaud de toute l'histoire et que le territoire du Pas-de-Calais est encore marqué par les inondations et les tempêtes de l'hiver 2023-2024, les doutes ne sont plus permis. Ces bouleversements climatiques, observables partout à travers le monde même s'ils se manifestent de façon différente selon les régions, sont bien le résultat des activités humaines.

Depuis de nombreuses années, le Département s'emploie à agir pour préserver la biodiversité, encourager les mobilités douces et une alimentation durable, diminuer ses consommations d'énergie... Le Projet de mandat, adopté en 2022, posait le climat comme axe transversal à l'ensemble des politiques départementales, réaffirmant ainsi la volonté de la collectivité de renforcer son action en la matière. Plus précisément, le Pacte des solidarités territoriales fixait l'ambition de prendre en compte les enjeux climatiques dans l'ensemble des politiques départementales.

Aujourd'hui, trois grands champs sont largement investis par le Département pour agir en faveur du climat :

- **le domaine de la préservation de la biodiversité** à travers la politique en faveur des ENS, la délibération Biodiv'62, le verdissement des cours de collèges, ou encore le schéma durable de la route ;
- **le domaine de l'adaptation**, à travers la gestion des espaces naturels sensibles et les paysages, et la résorption des points cibles exposés à des risques climatiques (coulées de boues, ruissellement...);
- et enfin, **le domaine de l'atténuation ou de la décarbonation**, qui vise à réduire autant que possible les émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble des activités de la collectivité, ambition posée dans le présent plan de transition.

Aujourd'hui, il est évident qu'agir pour le climat passe par un changement profond de pratiques, à titre individuel bien sûr, mais surtout à titre collectif et notamment dans le champ professionnel. De tels changements requièrent de l'information pour améliorer la connaissance des phénomènes observés, une sensibilisation pour accroître la prise de conscience, de la formation pour s'adapter aux changements à l'œuvre... Bref, un accompagnement de tous.

Au sein de la collectivité, et conformément à ce qui était souhaité dans le Pacte des solidarités territoriales, la « démarche climat » inclut, en plus des trois domaines cités plus haut, une campagne de sensibilisation et de formation des agents. Prendre conscience de l'impact des politiques départementales est la première marche permettant d'améliorer les pratiques et d'enclencher un cercle vertueux pour la planète.

Ce plan de transition pour la décarbonation a été construit suite à la réalisation du Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) en 2022, base sur laquelle il s'appuie pour identifier les secteurs dans lesquels les efforts sont à porter. Les principaux résultats du BEGES seront rappelés avant de présenter les grands enjeux du plan de transition, ses modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation. Le détail des actions programmées figure en annexe.

Le plan de transition pour la décarbonation constitue une pierre supplémentaire au solide édifice construit par le Département pour agir à son niveau contre le réchauffement climatique.

PARTIE I – LE CADRE

1- Éléments de contexte

Afin de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degrés – seuil que le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) estime sécurisant – atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 est essentiel. Cet objectif est également défini dans l'Accord de Paris signé en 2015 par 195 pays, dont l'Union européenne.

Cette dernière s'est engagée dans une politique climatique ambitieuse, adoptant le Pacte vert pour l'Europe, qui vise à faire de l'Europe le premier continent à éliminer autant d'émissions de CO₂ qu'elle en produit d'ici 2050. L'objectif intermédiaire de réduction des émissions de l'UE pour 2030 est de 55 %.

L'objectif national de la France est calé sur l'objectif européen : se doter d'une stratégie nationale, globale et concrète pour réduire de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 et protéger la biodiversité. La volonté de territorialiser cette planification écologique s'est traduite par l'organisation de « COP » régionales (CONférences des Parties), qui visent à définir au sein de chaque région, les leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réductions de gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité.

Co-animées par le préfet de région et le président du conseil régional sous l'égide du secrétariat général à la planification écologique, ces réunions mobilisent l'ensemble des acteurs publics des territoires (préfecture, conseil régional, conseils départementaux, EPCI), du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, chambres consulaires) et de la société civile (associations environnementales, association de consommateurs, jeunes...).

En région Hauts-de-France, cette démarche, entamée en décembre 2023 aboutira prochainement à une feuille de route traçant la trajectoire de décarbonation à l'horizon 2030, déclinée secteur par secteur et dans les territoires.

Le Département du Pas-de-Calais s'inscrit pleinement dans cette démarche et le plan de transition vient contribuer à la définition de la trajectoire régionale.

Au-delà de ces éléments de contexte macro, l'observation du territoire du Pas-de-Calais permet d'identifier de nombreuses vulnérabilités. Les aléas climatiques ont laissé des traces ces dernières années : l'hiver 2023-2024 est encore dans tous les esprits avec ses inondations et ses tempêtes, mais il est bon de garder en mémoire la sécheresse de l'été 2022, l'érosion du trait de côte qui s'accroît, ou encore les problématiques liées aux retraits et gonflements d'argile, toutes observations largement documentées, notamment dans le feuillet climat réalisé en lien avec l'observatoire climat du Centre de Ressources pour le Développement Durable (CERDD).

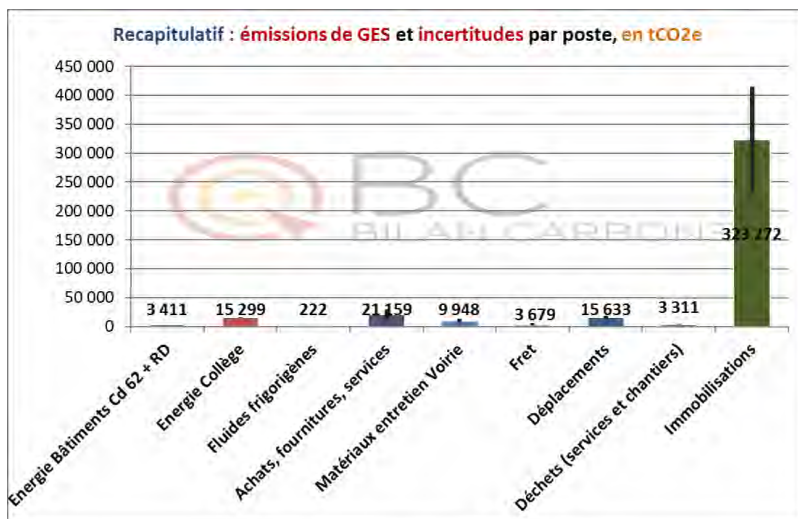
Si pour « gérer l'inévitable », il est nécessaire de s'adapter à des aléas climatiques de plus en plus fréquents et de plus en plus critiques, c'est en réduisant nos émissions carbone que nous « éviterons l'ingérable ». C'est toute l'ambition de ce plan de transition.

2- Le bilan des émissions de gaz à effet de serre

Le Département du Pas-de-Calais a réalisé son premier bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) en 2017. Le rythme d'actualisation étant tous les trois ans, il aurait dû être revu en 2020. Cependant, la situation sanitaire en 2020 et 2021 et la baisse d'activité qui en a résulté, aurait biaisé les résultats et justifiait pleinement le report de cette actualisation.

Cette actualisation a pu être conduite sur les activités de 2022 et le nouveau BEGES qui en est issu a fait l'objet d'une présentation dans l'ensemble des commissions thématiques de la collectivité en novembre 2023.

Selon la méthode du bilan Carbone[®], comme le montre le graphique co-contre, le BEGES établit que les émissions totales de GES du Conseil départemental pour l'année 2022 s'élèvent à 400 000 tonnes éq CO₂ dont 324 000 tonnes éq. CO₂ relèvent d'immobilisations (à l'instar d'un amortissement comptable, c'est un lissage sur la durée de vie des émissions de gaz à effet de serre liées à la construction d'un équipement)



Sur le volume d'immobilisations, 300 000 t_{éq} CO₂ concernent les immobilisations du patrimoine de la voirie départementale. Ce patrimoine immuable ne pouvant être réduit que de manière très marginale, la recherche de solutions de réduction des émissions de GES du Département se concentre sur les autres postes.

Au total, ceux-ci s'élèvent à 97 000 t_{éq} CO₂ et se répartissent comme indiqué dans les représentations graphiques ci-dessous :

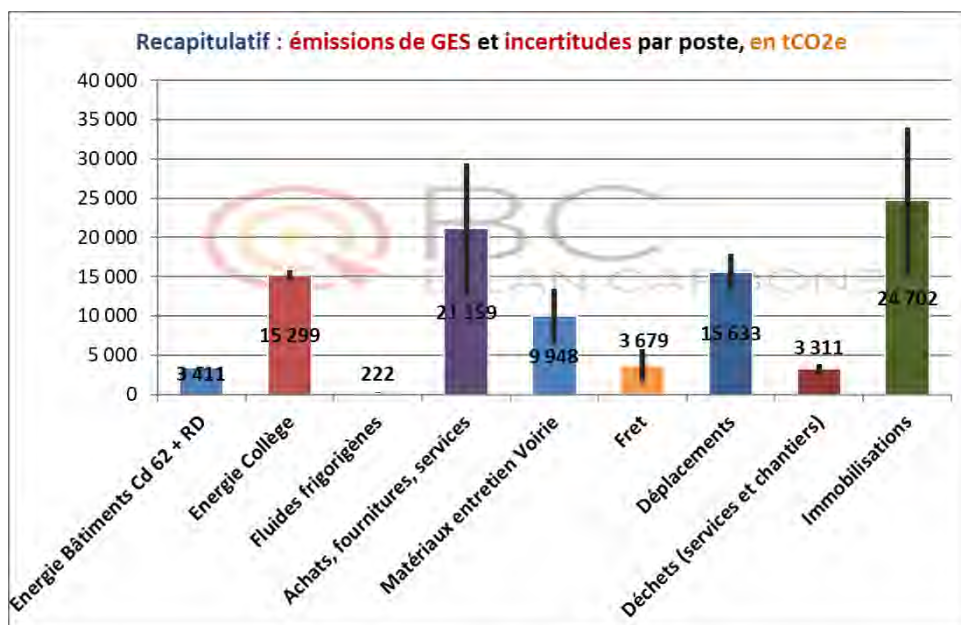


Figure 1 - Émissions de GES et incertitudes par poste, en tCO₂e, hors immobilisations voirie

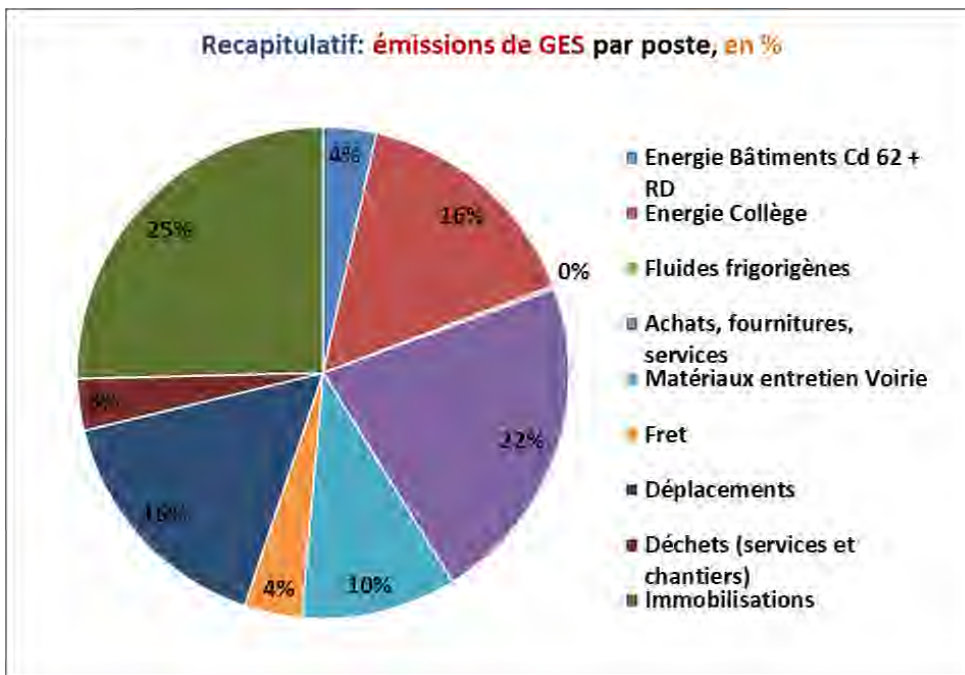
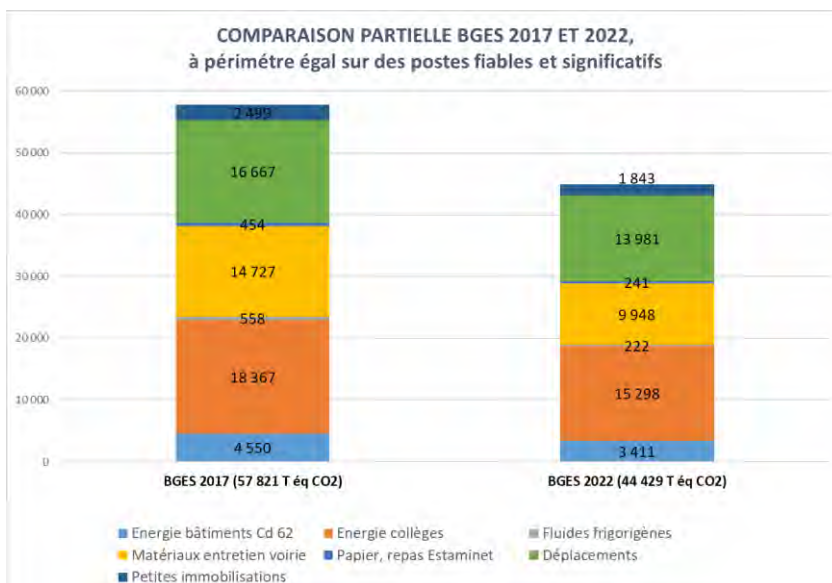


Figure 2 - Émissions de GES par poste, en %

La comparaison complète du Bilan Carbone® 2022 avec celui de 2017 n'est pas entièrement possible, du fait de l'élargissement du périmètre d'analyse et de l'évolution de la méthodologie entre les deux années.

On constate toutefois que les émissions des postes qui peuvent être comparés de façon fiable entre 2017 et 2022 ont diminué de 23 % en 5 ans (consommation d'énergies, de papier, repas estaminet, matériaux de voirie, consommation de carburant).



L'observation de ce graphique montre que malgré l'absence d'un plan global d'actions de décarbonation à l'échelle de la collectivité, les directions opérationnelles ont mis en œuvre ces dernières années des actions qui ont permis la baisse de 13 400 t éq CO₂ entre 2017 et 2022.

Sans prétendre être exhaustif, plusieurs mesures peuvent être évoquées :

- **Dans le domaine de l'immobilier départemental et des collèges** : baisse de la température de consigne à 19°, travaux d'isolation, marché groupé d'achat de gaz vert, marché global de performance énergétique, connexions aux réseaux de chaleur urbains, amélioration de la télérelève des collèges...

- **Dans le domaine de la mobilité** : réduction et électrification du parc de véhicules, mise en œuvre du télétravail, mise en œuvre du forfait mobilités durables, achats de vélos électriques, installation d'abris à vélos...
- **Dans le domaine de la voirie** : diminution des techniques d'enrobés à chaud, augmentation du taux d'incorporation des agrégats d'enrobés, matériaux recyclés...
- **Dans le domaine des achats** : recherche de la sobriété (lutte contre les achats inutiles et le gaspillage), achats de produits recyclés, issus du réemploi et incorporant des matières recyclables...
- **Dans le domaine de l'alimentation** : développement des repas végétariens, du bio et des produits locaux...

L'impact non négligeable de ces mesures montre l'importance des choix faits par la collectivité pour agir sur le niveau d'émissions de CO₂ qu'elle génère. Cela donne tout son sens à l'adoption d'un plan de transition en bonne et due forme, comportant des actions précises et évaluables, permettant de poursuivre cette baisse.

3- La réglementation

L'article L 229-25 du Code de l'Environnement rend obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, dont les Départements, **l'établissement, tous les 3 ans, d'un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES).**

Ce bilan doit porter sur le patrimoine et les compétences de la collectivité et doit être accompagné d'un Plan de transition présentant les objectifs, moyens et actions envisagés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le Plan de transition décrit les actions mises en œuvre au cours des années suivant le bilan précédant ainsi que les résultats obtenus. Il présente par ailleurs les actions et les moyens que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des années courant jusqu'à l'établissement de son bilan suivant. Il indique enfin le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu pour les émissions directes et indirectes.

Le BEGES et son Plan de transition sont rendus publics.

PARTIE 2 – LE PLAN DE TRANSITION

Afin d'écrire ce plan de transition, l'ensemble des directions concernées par les différents postes analysés dans le BEGES se sont mobilisées sous le pilotage de la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement. Plusieurs comités techniques et réunions par grands domaines d'émissions se sont tenus entre novembre 2023 et juin 2024 afin d'identifier les actions pouvant être versées au futur plan d'action. Parallèlement, plusieurs temps de travail ont aussi eu lieu avec les vice-présidents et vice-présidentes concernées afin de bien préciser le niveau d'ambition attendu.

1- Les objectifs de réduction

Le Plan de transition a pour ambition de faire contribuer le Département du Pas-de-Calais à l'atteinte de l'objectif national de neutralité carbone en 2050, en apportant sa part à la baisse globale des émissions de GES françaises.

Il porte sur la période 2024-2028 et s'appuie sur le cadre fixé par le projet de mandat. Il prend en compte l'ensemble des délibérations adoptées depuis 2022 et permet de rassembler, chiffrer,

évaluer, consolider les objectifs qu'elles fixent. Une attention particulière a été portée à la cohérence globale entre les différentes actions à l'échelle de la collectivité.

Toutes les actions proposées ne se prêtent pas à un chiffrage précis du niveau de réduction des émissions de CO₂ attendu. Néanmoins, l'estimation globale qui en est faite permet de s'attendre à **une baisse de 10 % des émissions carbone du Département (hors patrimoine voirie) d'ici à 2028**. En t éq CO₂, cela signifie :

- une réduction de **5 700 tonnes éq CO₂ à l'horizon 2025**, soit l'équivalent des émissions de 570 Français,
- une réduction de **10 000 tonnes éq CO₂ à l'horizon 2028**, soit l'équivalent des émissions de 1 000 Français.

Les émissions de référence servant de point de départ à la trajectoire correspondent aux émissions départementales de 2022, hors immobilisations voirie. Le graphique ci-contre indique la trajectoire visée.



2025 constituera une année charnière puisque conformément à la réglementation le BEGES sera actualisé et permettra d'évaluer l'impact des actions conduites et le cas échéant d'ajuster les objectifs à atteindre pour 2028.

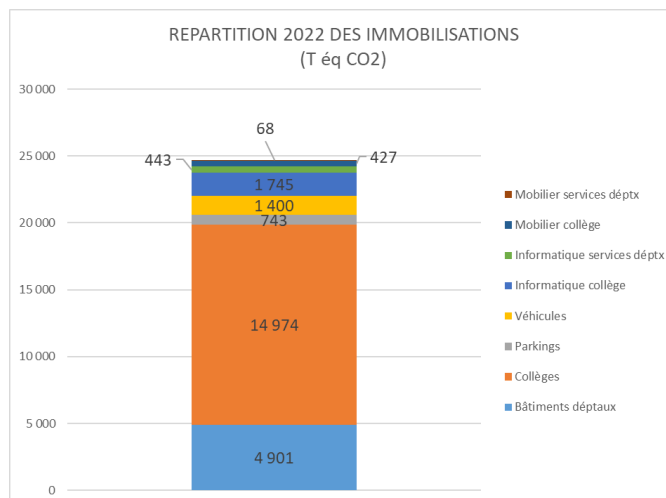
2- Les axes de travail

Le plan de transition est constitué de **27 fiches actions**, réparties dans **7 axes de travail** correspondant aux grandes catégories d'analyse du BEGES. Les 27 actions sont détaillées en annexe et la présentation des 7 axes, ci-après.

AXE 1 – DIMINUER L'IMPACT CARBONE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER

Les émissions identifiées par le Bilan Carbone®, liées à l'immobilier départemental s'élèvent à :

- Pour les bâtiments départementaux : 3 400 t éq CO₂ pour les émissions liées aux consommations énergétiques et 4 900 t éq CO₂ pour la partie « immobilisations » ;
- Pour les collèges : 15 300 t éq CO₂ pour les émissions liées aux consommations énergétiques et 15 000 t éq CO₂ pour la partie « immobilisations » ;
- Pour les fuites de fluides frigorigènes : 222 t éq CO₂.



Cela représente **38 600 t éq CO₂**, soit **40 % des émissions de GES du Département**.

Au-delà de son impact climatique, **le poste énergétique** représente aussi une source de vulnérabilité budgétaire pour le Département du fait de l'augmentation récente et importante des prix de l'énergie à des niveaux sans précédent (gaz, pétrole, électricité). Ce qui rend cruciale la maîtrise des consommations énergétiques.

Les fluides frigorigènes, bien qu'émis en petites quantités à l'échelle du BEGES départemental, possèdent un pouvoir de réchauffement global (PRG) beaucoup plus important (jusqu'à 23 000 fois plus que le CO₂) et certains persistent plusieurs dizaines de siècles dans l'atmosphère.

Enfin, la consommation d'énergie étant étroitement liée à la quantité de surface bâtie, il est essentiel de travailler sur **la gestion et la maîtrise des surfaces des bâtiments départementaux et des collèges** pour tenir compte :

- du développement du télétravail qui fait diminuer les taux d'occupation des bureaux ;
- du déclin démographique qui va imposer de repenser la carte scolaire, le maillage et la taille des collèges.

Cet axe comporte également un volet déchets. En effet, les chantiers du bâtiment et le fonctionnement des services génèrent des quantités importantes de déchets dont il faut chercher à réduire les quantités produites, mais également viser au réemploi et au recyclage du maximum de ce qui ne peut être évité.

Cet axe est donc composé des fiches actions suivantes :

Action 1.1 : Assurer un développement immobilier exemplaire

Action 1.2 : Maîtriser les énergies

Action 1.3 : Maîtriser les usages

Action 1.4 : Diminuer les émissions de GES issues de la fuite des fluides frigorigènes

Action 1.5 : Réduire la production de déchets des chantiers du bâtiment, développer le réemploi et le recyclage

Action 1.6 : Réduire la production de déchets du fonctionnement des services départementaux, développer le réemploi et le recyclage

AXE 2 – DIMINUER L'IMPACT CARBONE LIÉ À LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Le Département est gestionnaire de 6 200 km de voirie, patrimoine routier qui joue un rôle essentiel dans l'aménagement territorial du département et la vie économique et sociale du territoire.

Les émissions identifiées par le Bilan Carbone® pour l'exercice de la compétence « voirie » du Département, se répartissent entre :

- L'impact carbone des matériaux utilisés pour l'entretien de la voirie : 9 948 t éq CO₂
- Le fret lié au transport amont de ces matériaux : 3 170 t éq CO₂
- Les déplacements des véhicules techniques nécessaires aux opérations d'entretien et d'exploitation de la voirie : environ 3 000 t éq CO₂
- Le traitement des déchets de chantier : environ 1 500 t éq CO₂

Cela représente environ **18 000 t éq CO₂, soit 18 % des émissions de GES du Département.**

La **gestion et l'entretien de ce patrimoine routier** est indispensable pour maintenir le niveau de service rendu par les routes départementales et la sécurité des usagers.

Cette gestion doit toutefois respecter des impératifs de développement durable qui conduisent à réinterroger les pratiques et les conduites des politiques publiques d'aménagement et de gestion des infrastructures.

C'est dans cette volonté que le Département a signé le « Pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité » (dit Pacte IDRRIM), dont un des engagements concerne le développement d'une infrastructure bas-carbone.

La signature de ce document et la mise en œuvre de ses actions vient traduire de façon concrète la volonté du Département, inscrite dans le Pacte des solidarités territoriales (ambitions 4 et 8), d'adapter le réseau routier aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers, et à favoriser les nouvelles pratiques de mobilité.

Le **transport amont des matériaux** est une source d'émissions de GES. Or, la proximité entre les lieux de fabrication des matériaux et les chantiers où ils sont utilisés n'est pas toujours assurée. C'est un point d'amélioration pour la diminution des émissions de GES.

La **construction et l'entretien de la voirie** génèrent des quantités importantes de déchets. Il faut chercher à réduire les quantités produites et réemployer et recycler au maximum ce qui ne peut être évité.

Enfin, il faut rappeler que les 6 200 km de voirie qui constituent le **patrimoine départemental** pèsent à hauteur de 300 000 t éq CO₂ sur le poste « immobilisations ». Ainsi, au même titre que pour le patrimoine immobilier, le Département pourra chercher à appliquer une forme de sobriété à son patrimoine routier.

Cet axe est donc composé des fiches actions suivantes :

Action 2.1 : Mettre en œuvre les engagements du Pacte IDRRIM

Action 2.2 : Réduire l'impact du fret amont des matériaux de chantiers

Action 2.3 : Réduire la production de déchets des chantiers de voirie et développer le réemploi et le recyclage

Action 2.4 : Appliquer la sobriété au réseau routier départemental

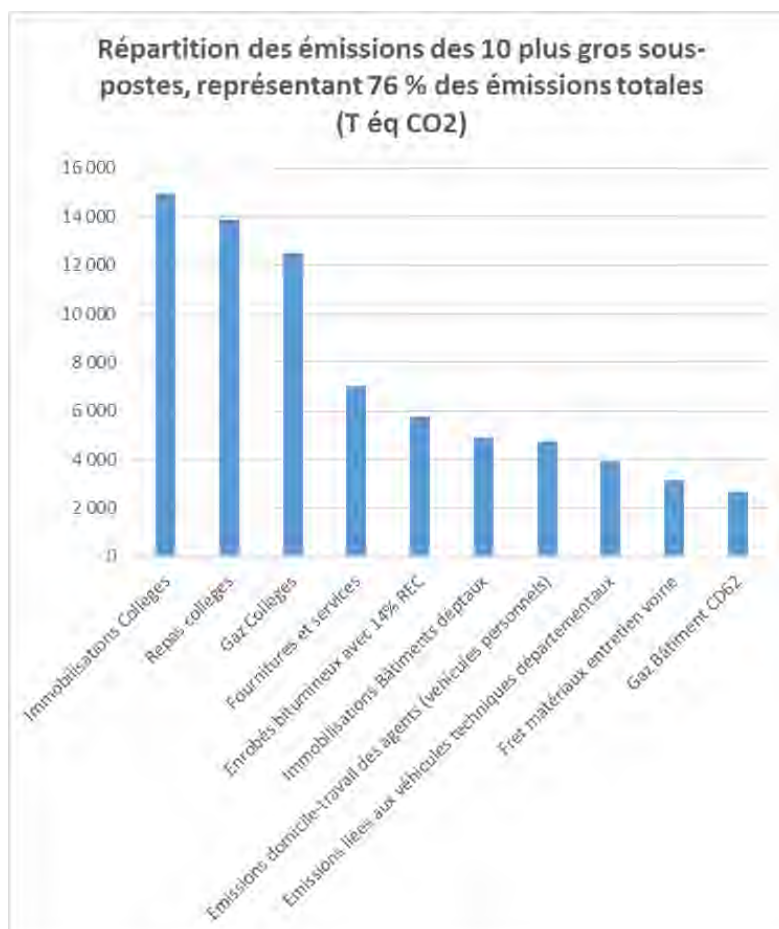
AXE 3 – DIMINUER L'IMPACT CARBONE DE L'ALIMENTATION

L'impact carbone de l'alimentation a été estimé à 16 000 t éq CO₂, soit 16 % des émissions de GES du Département. Il s'agit du deuxième plus gros sous-poste du Bilan Carbone®.

Il est constitué à 99 % de l'impact des repas servis dans les restaurations scolaires des collèges, le reste des émissions (1 %) concernant les repas servis au restaurant administratif des services départementaux (Estaminet).

L'alimentation durable est un axe de travail important pour le Département. Une délibération cadre existe, qui va faire l'objet d'une remise à jour.

De plus, les enjeux sur les produits locaux ainsi que les obligations de la loi EGALIM sur le bio, les plats végétariens et les produits durables et de qualité sont des contraintes qui s'imposent aux collèges et au Département.



Les actions mises en œuvre par le Département pour décarboner son alimentation sont les suivantes :

Action 3.1 : Ajuster la consommation de carné dans les restaurations scolaires

Action 3.2 : Augmenter la part de repas végétariens à l'Estaminet

Action 3.3 : Augmenter la part du bio et des produits locaux dans les restaurations scolaires

Action 3.4 : Améliorer l'offre de repas végétariens dans les collèges

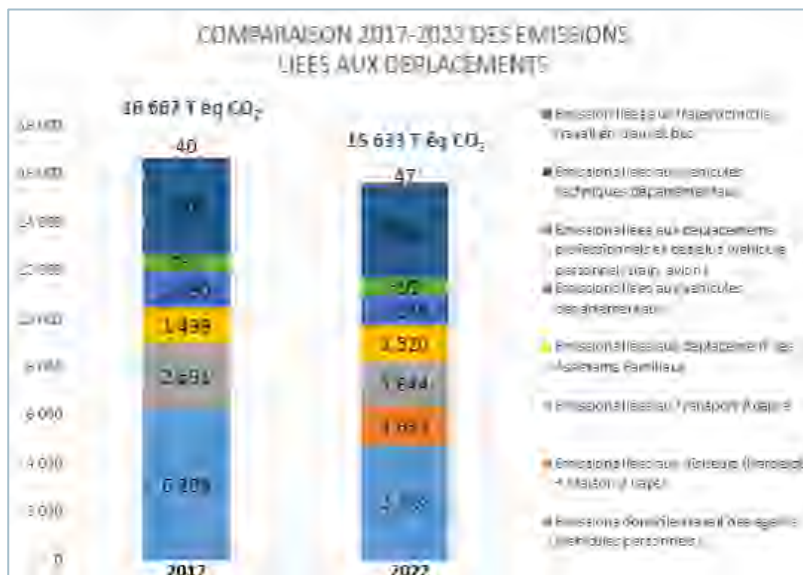
Action 3.5 : Modifier les pratiques des cuisines pour réduire les consommations énergétiques

Toutes ces actions ciblent les restaurations des établissements scolaires mais pourront également se décliner auprès des ESMS, hors périmètre Bilan Carbone® départemental.

AXE 4 – DIMINUER L'IMPACT CARBONE DES DÉPLACEMENTS

Le poste « déplacements » touche l'ensemble des activités essentielles du Département (déplacements domicile-travail, déplacements des véhicules techniques de voirie, transport adapté, déplacements des assistantes familiales...). Il représente **15 600 t éq CO₂ d'émissions de GES, soit 15,6 % des émissions de GES du Département.**

Des actions ont été réalisées ces dernières années qui ont contribué à une réduction notable des émissions de GES entre 2017 et 2022 (mise en place du télétravail, électrification de la flotte des véhicules, déploiement de salles équipées pour faciliter les visio-conférences...).



Cependant, un grand nombre de métiers départementaux ne sont pas télétravaillables (métiers du social, de l'entretien de la voirie, de l'événementiel...) et les contraintes « métiers » existantes nécessitent des déplacements constants (exploitation de la voirie...).

Une **bonne gestion de la flotte automobile départementale** est donc essentielle pour assurer le bon exercice des compétences départementales.

Le Département est présent sur de **nombreuses manifestations**, qu'il organise parfois lui-même. Cela nécessite à chaque fois une mobilisation de moyens départementaux pour assurer le bon déroulement de ces événements, avec des déplacements de véhicules et de matériel qui pourraient être optimisés. De plus, ces événements peuvent générer le **déplacement de très nombreux visiteurs**. Des actions peuvent contribuer à réduire l'impact carbone des événements concernés.

Le Département s'est doté en 2018 d'un **Plan de déplacement de l'administration (PDA)**. En 6 ans, des actions ont été mises en œuvre mais la dynamique a fini par s'essouffler. Il serait opportun de faire un retour sur les actions réalisées et leurs résultats pour se projeter vers un nouveau PDA.

Les actions déployées par le Département pour décarboner ses déplacements sont les suivantes :

Action 4.1 : Mettre en œuvre des actions d'optimisation de la flotte automobile de véhicules légers et lourds

Action 4.2 : Expérimenter une gestion territoriale du matériel de visibilité départementale

Action 4.3 : Limiter l'impact carbone des visiteurs des événements départementaux

Action 4.4 : Évaluer le Plan de déplacement de l'administration (PDA)

AXE 5 – DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Le développement du numérique est devenu indispensable au fonctionnement de toute organisation. Son impact n'est pourtant pas neutre sur le plan environnemental (gaz à effet de serre et utilisation de matériaux).

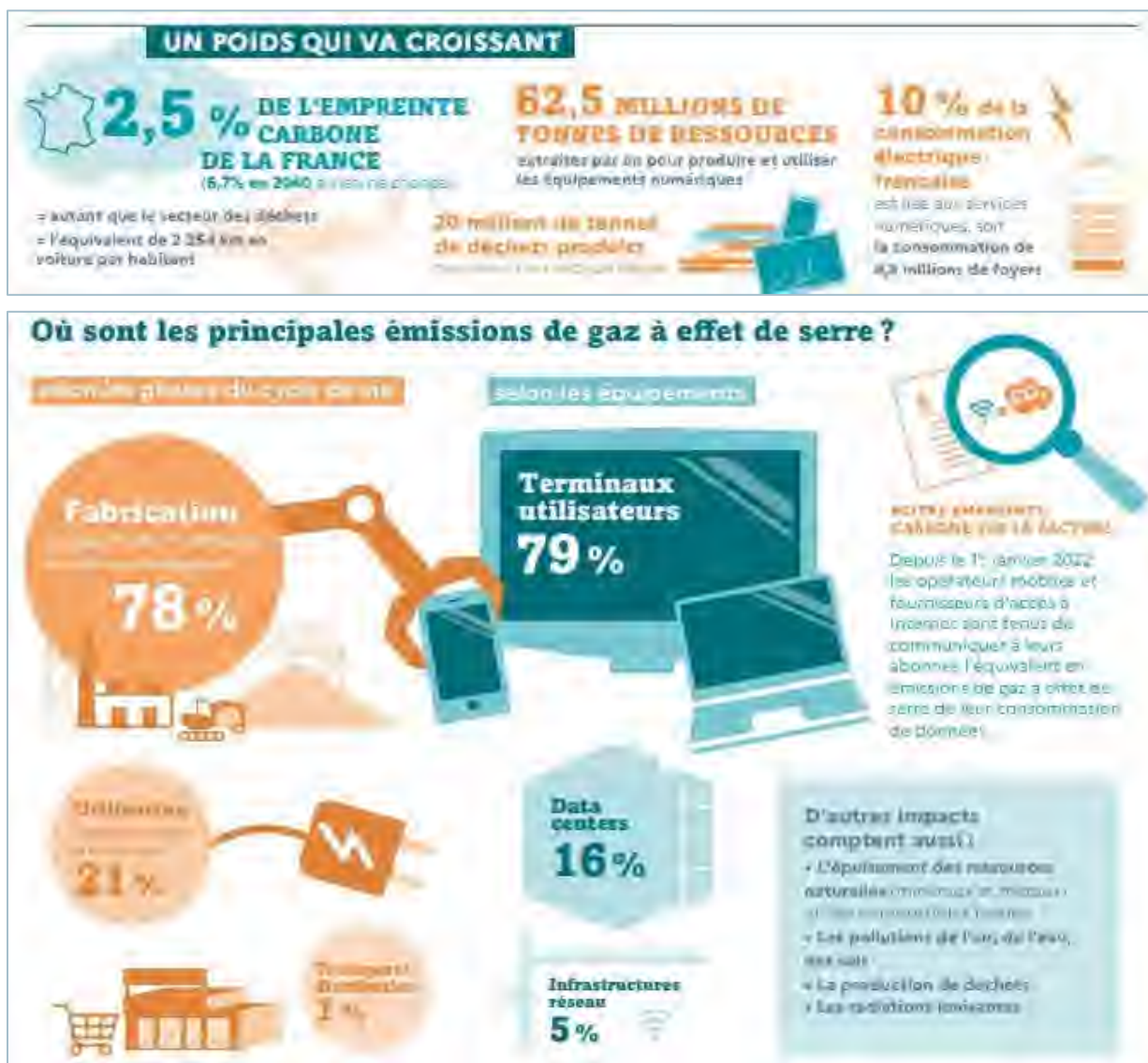
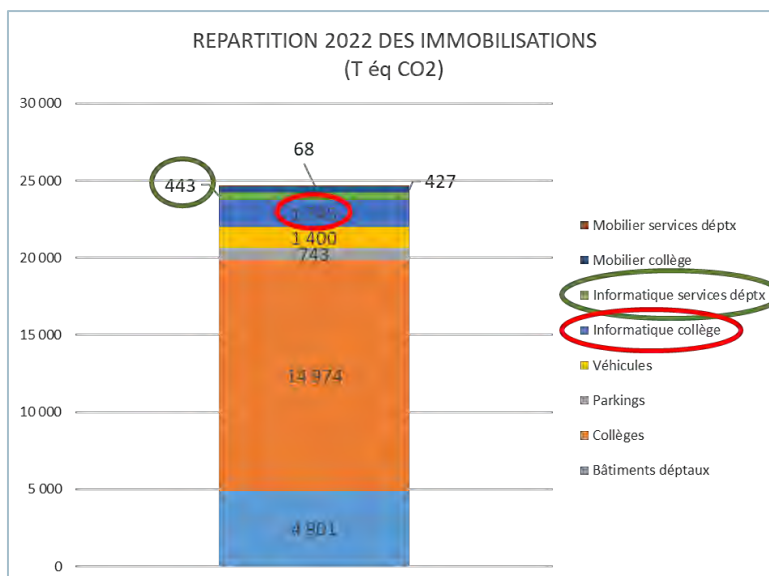


Figure 3 - Source ADEME

À l'échelle du Département, l'impact carbone du numérique est diffus, réparti dans plusieurs postes (voir graphique ci-dessous) :

- Énergie (consommation électrique des équipements informatiques, estimée à 15 % des consommations du Département)
- Déchets
- Immobilisations (patrimoine informatique départemental, surtout constitué des équipements disposés dans les collèges)



Cet impact carbone concerne l'ensemble des activités du Département, aussi, la Direction des services numériques a souhaité déployer un Plan de sobriété numérique dont les actions vont contribuer à faire diminuer les émissions de GES de la collectivité, action incluse dans cet axe :

Action 5.1 – Mettre en application le Plan de sobriété numérique

AXE 6 – TRADUIRE DANS LE BUDGET ET LA COMMANDE PUBLIQUE LES OBJECTIFS DE DÉCARBONATION

Quasiment toutes les actions des axes précédents vont devoir nécessiter des arbitrages budgétaires et/ou des rédactions adaptées dans les marchés publics.

La réussite de la politique de décarbonation impliquera que tous les acteurs (services prescripteurs, commande publique et financier) puissent coopérer en amont des projets afin de mettre en œuvre les possibilités réglementaires permettant d’atteindre les objectifs fixés dans le cadre d’un pilotage global de la commande publique départementale.

Dans le **domaine de la commande publique**, la réglementation impose aux collectivités dont le volume d’achats annuels est supérieur à 50 millions d’euros d’adopter un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Ce schéma détermine les objectifs de politique d’achat de biens et de services permettant, entre autres, de concourir à l’intégration des éléments visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d’énergie, d’eau et de matériaux. Il contribue également à la promotion de la durabilité des produits, de la sobriété numérique et d’une économie circulaire.

Sur le plan budgétaire, le Département est soumis à de fortes contraintes qui l’obligent à faire de nombreux arbitrages. Or, la transition énergétique et la décarbonation nécessitent parfois de **réaliser des investissements importants, dont les effets positifs ne se feront sentir que plusieurs années plus tard**.

La vision à long terme que nécessite la transition se heurte donc parfois aux contraintes budgétaires auxquelles fait face la collectivité (baisse des dotations, inflation, hausse des dépenses sociales...), sans oublier les dépenses imprévues qui grèvent les capacités d’investissement (réparation des routes et ouvrages endommagés par les inondations de novembre 2023 et janvier 2024).

Pourtant, tous les acteurs sont d’accord pour dire que l’atteinte de la neutralité carbone en 2050 ne peut passer que par un supplément d’investissement : ne rien faire aujourd’hui risque de coûter beaucoup plus cher demain.

Le Département pourrait résoudre cette équation en se dotant d’outils et de méthodes qui permettront d’intégrer les enjeux de décarbonation dans les arbitrages budgétaires (budget vert, intégrer les « coûts de l’inaction » et « coût global »).

Ainsi, les actions prévues pour traduire les objectifs de décarbonation dans le budget et la commande publique sont les suivantes :

Action 6.1 : Réaliser un nouveau SPASER en ayant comme enjeu fort d’inscrire la décarbonation dans les achats publics de la collectivité

Action 6.2 : Se doter d’outils et de méthodes budgétaires permettant de faciliter la décarbonation

AXE 7 – CRÉER ET ENTREtenir UNE « CULTURE DÉCARBONATION » DANS LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX ET AUPRÈS DES PARTENAIRES

La maîtrise d'une hausse des températures mondiales à + 2°C (par rapport à l'époque pré-industrielle) passe par **l'atteinte de la neutralité carbone en 2050**.

Comme le montre le graphique ci-dessous, cette notion de neutralité carbone désigne uniquement l'objectif mondial d'équilibrage entre :

- Les émissions de CO₂ d'origine fossile et issues de la déforestation
- Les capacités de séquestration du carbone des puits naturels (forêts, sols, biomasse...) et des solutions technologiques

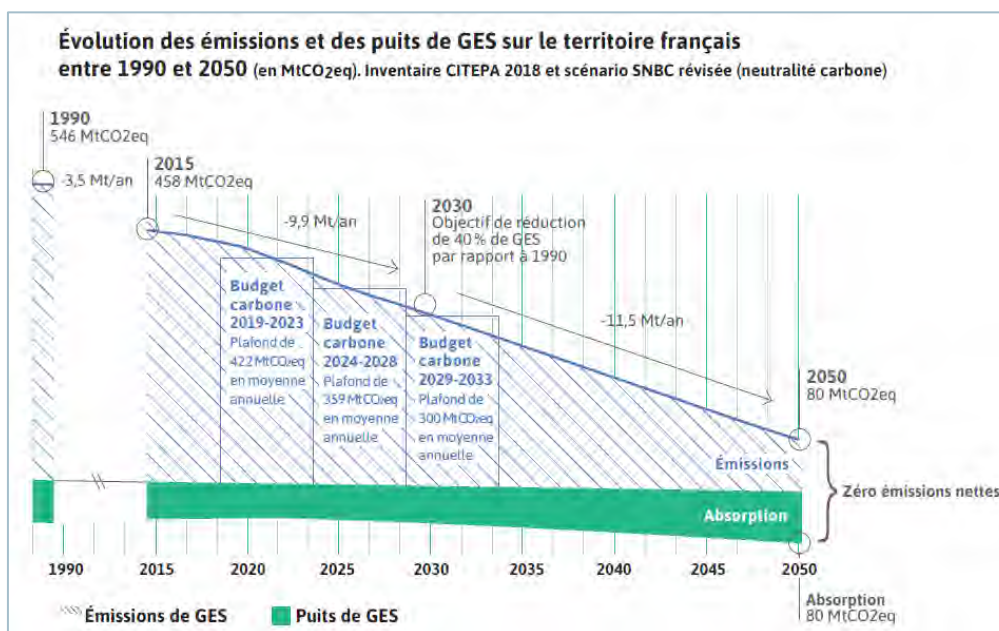


Figure 4 - Traduction de la neutralité carbone à l'échelle du territoire national français (Stratégie nationale bas carbone)

À ce titre, il ne peut donc pas exister de « neutralité carbone » à l'échelle d'une organisation. Une organisation ne peut être « neutre en carbone », par contre elle contribue à l'atteinte de cette neutralité carbone mondiale au travers des activités de son champ de compétence en :

- Réduisant ses propres émissions directes et indirectes ;
- Faisant réduire les émissions de ses partenaires (diffusion de solutions bas carbone, financement de projets bas carbone...);
- Augmentant les puits de carbone pour contribuer à l'augmentation des absorptions mondiales (agrandissement ou financement des puits de carbone dans et hors sa chaîne de valeur).

Le Département doit agir sur ces 3 piliers et inciter ses partenaires à faire de même.

La **collecte des données nécessaires à la réalisation du BEGES** et la phase de consultation préalable au Plan de transition ont été l'occasion de rencontrer les directions et de les faire s'interroger sur l'impact de leurs pratiques en termes d'émissions de GES. Certaines d'entre elles ont manifesté un intérêt prononcé pour la démarche et la volonté de contribuer activement à la réduction des émissions de GES départementales. À ce titre, il est nécessaire de les accompagner durablement en leur donnant les moyens d'atteindre leurs objectifs de décarbonation et de mesurer leurs efforts.

L'atteinte des objectifs départementaux en matière de réduction de GES passera par une **implication individuelle et collective des agents**.

Ils doivent pouvoir :

- y trouver du sens ;
- être en mesure de replacer dans le contexte mondial de lutte contre le changement climatique les modifications de pratiques qui pourront leur être demandées ;
- être tenus informés des avancées.

Une mise en œuvre efficace du plan de transition passe par l'implication des agents et l'existence de relais facilitant la circulation de l'information entre les directions, les territoires et la DDAE, chargée du pilotage global de la démarche. Un **réseau d'agents ambassadeurs de la transition** sera donc mis en place, qui facilitera la diffusion de retours d'expériences et la remontée des éventuelles difficultés rencontrées.

De plus, les enjeux en matière de transition écologique ne se limitant pas qu'aux enjeux de réduction de GES, les ambassadeurs pourront également intervenir sur des champs d'intervention proches (biodiversité, adaptation...).

De nombreux métiers au sein du Département sont confrontés à des **évolutions de pratiques professionnelles** liées à la nécessaire prise en compte des enjeux climatiques. Celles-ci s'ajoutent à de nouvelles pratiques organisationnelles (télétravail, bureaux partagés...) qui peuvent contribuer à réduire les émissions de carbone du Département, tout en répondant au besoin de maintien de la qualité de vie au travail.

Tous ces changements et évolutions vont d'une part nécessiter un accompagnement au changement auprès des agents, et d'autre part susciter des besoins de formation professionnelle.

Action 7.1 : Contribuer activement à l'atteinte de la neutralité carbone et y entraîner les partenaires

Action 7.2 : Donner des outils et des process aux directions pour améliorer leurs connaissances et évaluer leurs contributions aux réductions de GES

Action 7.3 : Sensibilisation et communiquer pour impliquer les agents autour des enjeux climatiques et énergétiques

Action 7.4 : Faire émerger un réseau d'« ambassadeurs de la transition » au sein de la collectivité

Action 7.5 : Accompagner la transformation des métiers et de l'organisation

3- Le pilotage du plan de transition

Le Plan de transition est, par nature, un document transversal qui concerne tous les pôles des services départementaux. Sa réussite et l'atteinte de l'objectif chiffré de décarbonation passe par un pilotage et une coordination impliquant l'ensemble des politiques publiques départementales concernées, tant à l'échelle technique que politique.

a. La gouvernance

La gouvernance politique sera assurée par un **comité de pilotage** composé des vice-président.es en charge des politiques concernées par le plan de transition, le cabinet, la direction du conseil et de la conduite du changement et de la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement. Ce comité de pilotage se réunira annuellement pour évaluer l'avancement des actions programmées et le cas échéant ajuster les orientations stratégiques.

Sur le plan technique, le **comité de direction générale** sera garant de la mise en œuvre du plan de transition. Des points d'avancement lui seront faits au moins deux fois par an.

Un **comité technique**, organisé et animé par la DDAE, se réunira en tant que de besoin, et a minima deux fois par an. Composé des directions pilotes de fiches actions, il permettra de faire le point régulièrement sur l'avancement des actions, les freins éventuels et les solutions à apporter. Il pourra, si nécessaire, être décliné en groupes thématiques.

La **Direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement (DDAE)**, pilote du plan de transition, sera chargée de l'organisation et de l'animation de ces instances, ainsi que de l'accompagnement des directions pilotes dans la réalisation de leurs actions. Elle s'assurera du respect de la trajectoire de décarbonation fixée et réalisera le Bilan Carbone® tri-annuel.

Les **directions pilotes** des différentes fiches actions sont chargées de leur mise en œuvre opérationnelle.

b. Le suivi

Le suivi du Plan de transition 2024-2028 se déroulera tout au long de sa mise en œuvre pour s'assurer que les actions menées contribuent bien à l'objectif de décarbonation.

Il sera réalisé à travers d'une part un suivi annuel des indicateurs techniques, et d'autre part, un suivi tri-annuel des réductions des émissions de GES.

Les indicateurs techniques seront relevés annuellement par la DDAE auprès des directions opérationnelles et la trajectoire de ces indicateurs techniques sera comparée avec les objectifs cibles 2025 et 2028.

Les effets du Plan de transition en matière de diminution des GES seront évalués en 2025 et en 2028, à l'occasion des BEGES tri-annuels.

c. L'évaluation

Le Plan de transition est un plan **sur 5 ans** qui doit être modulable pour tenir compte des évolutions qui vont survenir durant la période. En effet, sur ce sujet en particulier, les évolutions réglementaires sont fréquentes, des contraintes techniques imprévues peuvent retarder ou empêcher la réalisation de certaines actions, et l'apparition de nouvelles opportunités peut susciter la proposition de nouvelles actions.

La liste et le contenu des fiches-actions ne doivent donc pas être figés et pourront être amendés ou modifiés en fonction des circonstances.

En 2025, à l'occasion de la réalisation du BEGES, une évaluation des actions du Plan de transition sera effectuée, qui portera sur :

- La conformité ou non de la trajectoire 2022-2025 à la trajectoire de décarbonation prévue.
- L'atteinte ou non des objectifs de décarbonation et les raisons des éventuels décalages.
- L'adéquation entre les moyens engagés et l'ambition des objectifs.
- Les perspectives pour 2028 et l'éventuelle revue à la hausse ou à la baisse des objectifs initiaux.

Cette évaluation sera présentée en Comité de pilotage et permettra d'ajuster, si besoin, la trajectoire et l'objectif 2028 et d'adapter en conséquence le plan d'actions.

ANNEXE 1 – PRÉSENTATION SYNOPTIQUE DU PLAN DE TRANSITION

Axe 1 : Diminuer l'impact carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier	
1.1	Assurer un développement immobilier exemplaire
1.2	Maîtriser les énergies
1.3	Maîtriser les usages
1.4	Diminuer les émissions de GES issues de la fuite des fluides frigorigènes
1.5	Réduire la production de déchets des chantiers du bâtiment, développer le réemploi et le recyclage
1.6	Réduire la production de déchets du fonctionnement des services départementaux, développer le réemploi et le recyclage
Axe 2 : Diminuer l'impact Carbone lié à la construction, l'exploitation et l'entretien de la voirie	
2.1	Mettre en œuvre les engagements du Pacte IDRRIM
2.2	Réduire l'impact du fret amont des matériaux de chantiers
2.3	Réduire la production de déchets des chantiers de voirie et développer le réemploi et le recyclage
2.4	Appliquer la sobriété au réseau routier départemental
Axe 3 : Diminuer l'impact Carbone de l'alimentation	
3.1	Ajuster la consommation de carné dans les restaurations scolaires
3.2	Augmenter la part de repas végétariens à l'Estaminet
3.3	Augmenter la part du Bio et des produits locaux dans les restaurations scolaires
3.4	Améliorer l'offre de repas végétariens dans les collèges
3.5	Modifier les pratiques des cuisines pour réduire les consommations énergétiques

Axe 4 : Diminuer l'impact Carbone des déplacements	
4.1	Mettre en œuvre des actions d'optimisation de la flotte automobile de véhicules légers et lourds
4.2	Expérimenter une gestion territoriale du matériel de visibilité départementale
4.3	Limiter l'impact Carbone des visiteurs des évènements départementaux
4.4	Évaluer le Plan de déplacement de l'administration (PDA)
Axe 5 : Développer une stratégie numérique responsable	
5.1	Mettre en application le Plan de Sobriété Numérique
Axe 6 : Traduire dans le budget et la commande publique les objectifs de décarbonation	
6.1	Réaliser un nouveau SPASER en ayant comme enjeu fort d'inscrire la décarbonation dans les achats publics de la collectivité
6.2	Se doter d'outils et de méthodes budgétaires permettant de faciliter la décarbonation
Axe 7 : Créer et entretenir une « culture décarbonation dans les services départementaux et auprès des partenaires	
7.1	Contribuer activement à l'atteinte de la neutralité carbone et y entraîner les partenaires
7.2	Donner des outils et des process aux directions pour améliorer leurs connaissances et évaluer leurs contributions aux réductions de GES
7.3	Sensibiliser et communiquer pour impliquer les agents autour des enjeux climatiques et énergétiques
7.4	Faire émerger un réseau d'"ambassadeurs de la transition" au sein de la collectivité
7.5	Accompagner la transformation des métiers et de l'organisation

ANNEXE 2 – LES FICHES ACTIONS

AXE 1 - DIMINUER L'IMPACT CARBONE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DU PATRIMOINE IMMOBILIER

1.1	Assurer un développement immobilier exemplaire	Page 23
1.2	Maîtriser les énergies	Page 25
1.3	Maîtriser les usages	Page 28
1.4	Diminuer les émissions de GES issues de la fuite des fluides frigorigènes	Page 30
1.5	Réduire la production de déchets des chantiers du bâtiment, développer le réemploi et le recyclage	Page 31
1.6	Réduire la production de déchets du fonctionnement des services départementaux, développer le réemploi et le recyclage	Page 34



AXE 1 : Diminuer l'impact carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier

Action 1.1 : Assurer un développement immobilier exemplaire

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DIMMO	Maîtriser les surfaces du patrimoine bâti départemental et mettre en œuvre des actions d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et des équipements.

Contexte

Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique et devant l'ampleur de la crise énergétique qui se traduit par la flambée des factures liées aux dépenses d'énergie, la transition énergétique est devenue une priorité.

Il convient ainsi d'agir de façon coordonnée et cohérente à l'échelle du patrimoine départemental en vue de réaliser des actions de sobriété (utiliser moins de surface), d'efficacité (améliorer les performances énergétiques) ou bas-carbone (rénover efficacement).

De plus, la réglementation du décret tertiaire nous donne comme ligne de conduite la réduction de nos consommations de 60 % à l'horizon 2050. La première étape étant l'atteinte de – 40 % en 2030 pour notre parc. Cela engendre donc des actions importantes à mettre en œuvre.

Description de l'action

Maîtrise des surfaces

Un travail sur la gestion des **bâtiments départementaux** est en cours afin de mettre en œuvre un **schéma directeur de l'immobilier** et d'identifier les pistes d'amélioration relatives à la gestion des surfaces existantes, avec une réflexion allant vers une adaptation de nos surfaces.

Celle-ci découle du **changement comportemental** observé dans les pratiques quotidiennes qui permettent d'alimenter la réflexion d'une consommation des ressources en adéquation avec nos pratiques : rationalisation et partage des espaces, fermeture ponctuelle ou définitive d'étages ou de locaux non-utilisés, etc...

Chaque réflexion engagée devra être conforme au déploiement du schéma directeur de l'immobilier porté par la DIMMO. **La mise en place de ce document se déroulera en plusieurs phases, avec une évaluation courant 2024, une planification début 2025 et un pilotage jusqu'en 2028.**

Concernant **les collèges**, il conviendra d'avoir **une réflexion sur la carte scolaire** avant toute opération de restructuration et au gré des évolutions démographiques dans l'objectif de **maîtriser le ratio m² par élève**. De plus, chaque établissement, tant en exploitation qu'à l'occasion de travaux, devra **se conformer au référentiel pour un collège responsable, égalitaire et sobre** voté par le Conseil départemental de juin 2024.

Amélioration de la performance énergétique du parc immobilier

- Amplifier les campagnes de modernisation des installations et équipements techniques.
- Toutes les actions de construction ou de rénovation d'un composant bâtementaire (toiture, façades, équipements techniques...) devront s'inscrire dans l'objectif le plus performant des réglementations thermiques en cours (RE 2020...) permettant d'atteindre a minima les objectifs du décret tertiaire (réduction de consommation d'énergie de 60 % par rapport à l'année de référence 2019).

- Analyser et labelliser nos investissements de réhabilitation et reconstruction avec l'ambition de l'application d'un référentiel type REV 3. Ce travail permet également de faire le lien avec l'ambition de la « Fiche 1.5 : Réduire la production de déchets des chantiers du bâtiment, développer le réemploi et le recyclage » liée aux objectifs de mise en place des analyses de cycle de vie de la construction (matériaux bio-sourcés et réemploi).

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PADT / DIMMO – MDADT – PRC / DEC – PRA / DACP – DGS / D3C

ADEME – CD2E

Impact budgétaire

Le coût de cette action est inclus dans les opérations déjà programmées au Plan pluriannuel d'investissement (PPI). Elle représente un accroissement du coût de la construction de l'ordre de 5 % pour les bâtiments tertiaires.

Facilitateurs / Leviers financiers

Points de vigilance

Un enjeu de formation des compagnons (CD2E)

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Réduction des surfaces des <u>bâtiments départementaux</u> (poste « Immobilisations ») <i>- 1 % par an tous les ans (tendance indicative, dans l'attente du Schéma Directeur de l'Immobilier)</i>	188 500 m ²	183 000 m ² (- 143 t éq CO ₂)	177 000 m ² (- 300 t éq CO ₂)
Réduction des surfaces des <u>collèges</u> (poste « immobilisations ») <i>Évolution à horizon 2028, selon les évolutions de la carte scolaire et un échéancier exact à déterminer</i>	850 000 m ²	850 000 m ²	813 800 m ² (- 640 t éq CO ₂)
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 143 t éq CO ₂	- 940 t éq CO ₂

AXE 1 : Diminuer l'impact Carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier

Action 1.2 : Maîtriser les énergies

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DIMMO	Maîtriser les consommations d'énergies à travers la mise en place de pratiques efficientes dans l'ensemble de nos bâtiments et collèges.

Contexte

Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique et devant l'ampleur de la crise énergétique qui se traduit par la flambée des factures liées aux dépenses d'énergie, **la transition énergétique est devenue une priorité.**

La maîtrise de nos consommations est un axe majeur du plan de décarbonation. En effet la diminution de nos consommations d'énergies fossiles entraînera la diminution de nos émissions de gaz à effet de serre.

Il convient donc d'agir de façon coordonnée et cohérente à l'échelle du patrimoine afin d'avoir une approche efficiente.

De plus, la réglementation du décret tertiaire nous donne comme ligne de conduite la réduction de nos consommations de 60 % à l'horizon 2050. La première étape étant l'atteinte de – 40 % en 2030 pour notre parc. Cela engendre donc des actions importantes à mettre en œuvre.

Description de l'action

Une approche efficiente impose la mise en place de différentes actions :



Si la sensibilisation est traitée dans la « *Fiche 1.3 Maîtriser les usages* », il n'en reste pas moins que **l'énergie la moins polluante est celle que l'on ne consomme pas**. Pour cela, la présente action sera composée de plusieurs phases de déploiement qui peuvent permettre une réduction de consommation allant jusqu'à 20 %.

Être sobre dans nos consommations

- **Identifier notre patrimoine énergivore** à travers l'état des lieux patrimonial. En effet, de nombreux audits ont déjà été menés et seront étendus à l'ensemble de notre patrimoine permettant un premier point d'étape en 2025 en vue d'une priorisation des actions à mener.
- **Suivre nos consommations** à travers la mise en œuvre d'un outil de pilotage permettant une analyse fine de celles-ci et la production de bilans de consommation site par site, force l'action liée à la sensibilisation. Être informé donne la possibilité d'agir. Cette plateforme est compatible avec l'outil lié au décret tertiaire et nous permettra de nous assurer de l'atteinte de nos objectifs.
- **Optimiser l'exploitation des installations techniques et équipements.**

Agir avec efficacité sur nos équipements

- **Développer l'efficacité énergétique** consiste à avoir une vision optimisée, régulée et automatisée de nos installations techniques. Cette vision sera permise par **le déploiement de l'hypervision** : gestion technique du bâtiment permettant un pilotage à distance en cohérence avec les usages dans un but d'optimisation du confort et des consommations.

Développer nos énergies renouvelables

- **Identifier**, à travers un état de lieux et un schéma directeur du développement de nos ENR, **le potentiel de notre territoire** en fonction des énergies disponibles (solaire, géothermie, réseaux de chaleur urbain, etc...)
- **Développer**, chaque fois que possible, **le réseau de chaleur urbain et l'autoconsommation collective** nous permettant de décarboner à travers une énergie plus verte et diminuer nos consommations par de l'autoconsommation. De plus, nous étudierons lors du renouvellement du groupement d'achat **la possibilité d'achat d'une énergie plus verte**. Actuellement 75 % de l'électricité achetée est une électricité verte et 3 % de notre gaz est un gaz vert.

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PADT / DIMMO – MDADT – PRC / DEC – PRA / DACP – PADT / DDAE

Impact budgétaire

- Mission AMO énergie renouvelable pour mettre en place une cartographie du potentiel du territoire : 150 000 € HT
- Mission AMO Hypervision bâtiment : 350 000 € TTC
- Hypervision des collèges : 8 M € sur quatre ans
- Hypervision des bâtiments départementaux : 13 M € sur quatre ans
- Économies de flux sur les territoires : 4 ETP

Les **actions de sobriété** ont pour vocation de réduire les consommations énergétiques et donc de générer des **économies de fonctionnement immédiates**.

Les actions **d'efficacité** et de **développement des énergies renouvelables** entraînent des dépenses d'investissement sur une année donnée, dont les effets bénéfiques (économie d'énergie) sur les dépenses de fonctionnement **ne sont visibles que quelques années plus tard**.

Ce principe de « **retour sur investissement** » ou de « **coût global** », selon lequel il faut parfois dépenser plus sur une année pour économiser sur le long terme, n'est pas toujours bien pris en compte lors des arbitrages budgétaires.

Ce sont pourtant des notions qui doivent être intégrées aux réflexions, au même titre que le « **coût de l'inaction** », sans quoi il ne pourra y avoir de vision à long terme, pourtant nécessaire pour engager la transition énergétique et écologique.

Ces sujets sont traités dans la *Fiche 6.2 : Se doter d'outils et de méthodes budgétaires permettant de faciliter la décarbonation*

Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance
Subvention, financement des missions AMO et valorisation des CEE	

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Consommations énergétiques totales collèges (gaz, électricité, RCU, fioul...) <i>- 15 % en 2028, par rapport à 2022</i>	79 700 000 kWh (15 300 t éq CO ₂)	Diminution de 6 000 000 kWh (- 1 150 t éq CO ₂)	Diminution de 12 000 000 kWh (- 2 300 t éq CO ₂)
Consommations énergétiques totales Bâtiments départementaux (gaz, électricité, RCU, fioul...) <i>- 15 % en 2028, par rapport à 2022</i>	18 000 000 kWh (3 400 t éq CO ₂)	Diminution de 1 350 000 kWh (- 255 t éq CO ₂)	Diminution de 2 700 000 kWh (- 510 t éq CO ₂)
Connexions des bâtiments départementaux à de nouveaux RCU <i>+2 bâtiments en 2025</i> <i>+1 bâtiment en 2028 au regard des possibilités d'extension des réseaux connus actuellement</i>	11 195 000 kWh gaz 2 377 800 kWh RCU	9 750 000 kWh gaz 2 200 000 kWh RCU (- 10 t éq CO ₂)	8 300 000 kWh gaz 2 000 000 kWh RCU (- 16 t éq CO ₂)
Connexions des collèges à de nouveaux RCU <i>+2 établissements en 2025</i> <i>+4 établissements en 2028 au regard des possibilités d'extension des réseaux connus actuellement</i>	52 066 000 kWh gaz 6 779 000 kWh RCU	45 500 000 kWh gaz 6 300 000 kWh RCU (- 20 t éq CO ₂)	39 000 000 kWh gaz 5 700 000 kWh RCU (- 33 t éq CO ₂)
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 1 435 t éq CO₂	- 2 859 t éq CO₂

AXE 1 : Diminuer l'impact carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier
Action 1.3 : Maîtriser les usages

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DIMMO	Faire preuve d'exemplarité en impulsant le changement dans les pratiques et usages quotidiens au sein des bâtiments de manière systématique.

Contexte

Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique et devant l'ampleur de la crise énergétique qui se traduit par la flambée des factures liées aux dépenses d'énergie, **la transition énergétique est devenue une priorité.**

Cette transition est d'autant plus nécessaire pour le Département que **les dépenses énergétiques le rendent financièrement vulnérable, au même titre que la hausse des dépenses sociales.**

Cette vulnérabilité énergétique peut toutefois être combattue avec des **mesures de sobriété et des dépenses d'investissement** dont les bénéfices se retrouvent sur le long terme.

Il convient ainsi d'agir de façon coordonnée et cohérente à l'échelle du patrimoine départemental en vue de réaliser des actions de sobriété c'est-à-dire faire baisser les consommations énergétiques.

Description de l'action

D'un point de vue **sensibilisation**, on sait que l'usage approprié d'un bâtiment peut permettre une réduction de consommation allant jusqu'à 10 % par rapport à l'absence de gestion de celui-ci.

Il est donc nécessaire de mettre en place les éléments suivants :

- **Former les élus et les usagers** (les agents départementaux, l'équipe pédagogique et enseignante, les gestionnaires, les collégiens, etc...) à une meilleure prise en compte des objectifs de réduction de consommation des énergies et, de manière plus globale, à une prise de conscience de leurs moyens d'actions quotidien (fresque du climat notamment) ;
- **Sensibiliser** l'ensemble de nos partenaires à travers la mise en place, lors de réunion de démarrage, d'une action liée à la réduction des consommations d'énergie (éconotes et ambassadeurs de fresques, nudges) ;
- **Développer des challenges** entre bâtiments : Challenge ACTEE CUBE.S, Challenge ENERGIK, éco-énergies tertiaire, etc...
- **Réaliser** de manière systématique un **guide d'usage du bâtiment** après travaux à destination des usagers et de la maintenance (carnet de bord) ;
- **Évaluer** les gains liés aux actions de sensibilisation pratiquées dans les challenges à l'issue de chaque participation et en produire des retours d'expériences.

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PADT / DIMMO – MDADT – PRC / DEC – PRA / DACP – PADT / DDAE – PRA / DRH – DGS / D3C

Impact budgétaire

1 ETP Animation énergie	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance
	La mise en place d'actions de sensibilisation se rapproche de la pédagogie et sous-entend du temps humain à passer.

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Consommations énergétiques totales bâtiments départementaux (gaz, électricité, RCU, fioul...) <i>- 10 % en 2025, par rapport à 2022</i>	18 000 000 kWh <i>(3 400 t éq CO₂)</i>	Diminution de 1 800 000 kWh <i>(- 340 t éq CO₂)</i>	Maintien des actions pour pérenniser les niveaux sensibilisations
Consommations énergétiques totales collèges (gaz, électricité, RCU, fioul...) <i>- 10 % en 2025, par rapport à 2022</i>	79 700 000 kWh <i>(15 300 t éq CO₂)</i>	Diminution de 7 970 000 kWh <i>(- 1 530 t éq CO₂)</i>	Maintien des actions pour pérenniser les niveaux sensibilisations
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 1 870 t éq CO₂	- 1 870 t éq CO₂

AXE 1 : Diminuer l'impact carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier
Action 1.4 : Diminuer les émissions de GES issues de la fuite des fluides frigorigènes

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DIMMO	Diminuer les émissions de GES issues des fluides frigorigènes
Contexte	
<p>Les fluides frigorigènes sont les fluides présents dans les installations de production de froid (chambres froides, tables réfrigérées, climatisations préparations froides, climatisations des voitures...).</p> <p>Ces gaz sont émis en petites quantités par rapport aux autres gaz à effet de serre (CO₂, méthane...) mais ils possèdent un pouvoir de réchauffement global (PRG) beaucoup plus important (jusqu'à 23 000 fois plus que le CO₂) et certains persistent plusieurs dizaines de siècles dans l'atmosphère.</p> <p>Il est donc très important de maîtriser leurs émissions.</p>	
Description de l'action	
<p>L'action consiste à profiter des opérations d'entretien et de maintenance pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérifier l'étanchéité des équipements pour éviter les fuites dans l'atmosphère ; • remplacer progressivement les fluides les plus émissifs par des fluides moins émissifs. <p>On estime qu'il y aurait encore 60 % des équipements départementaux qui fonctionnent avec des gaz très émissifs.</p>	
Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre	
PADT / DIMMO – MDADT / UI	
Impact budgétaire	
Sans impact	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance
Règlementation incitative	Les fluides sont considérés comme des déchets dangereux qu'il faut faire traiter dans des installations adaptées et garder la traçabilité (bordereaux de suivi via TrackDéchets).

Objectifs de réalisation pour la fin de la période
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028

	2022	2025	2028
Émissions de GES	222 t éq CO ₂	172 t éq CO ₂	122 t éq CO ₂
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 50 t éq CO₂	- 100 t éq CO₂

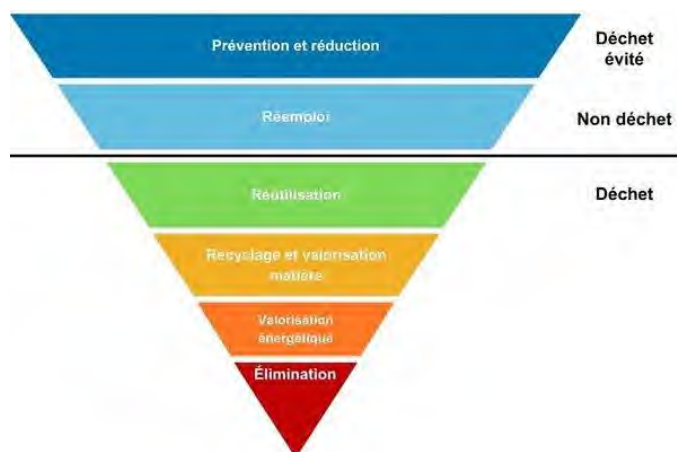
AXE 1 : Diminuer l'impact carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier
Action 1.5 : Réduire la production de déchets des chantiers du bâtiment, développer le réemploi et le recyclage

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DIMMO	Réduire la production de déchets
PADT / DDAE	Développer le réemploi et le recyclage

Contexte

En 2022, **128 000 t de déchets** ont été produits par les activités du Département (services et chantiers), dont 111 000 t de déchets de chantiers de travaux publics, **15 000 t de déchets de chantiers du bâtiment** et 2 000 t de déchets produits par les activités des services départementaux.

La réglementation (Art L 541-1 du Code de l'environnement) donne comme priorité **la réduction des déchets à la source (prévention) et le réemploi**, avant de chercher à les valoriser et les éliminer.



Elle fixe également un objectif de **70 % de valorisation matière pour les déchets du secteur du BTP**.

Les déchets de chantiers du bâtiment sont composés quasi exclusivement de **déchets inertes**. Pour autant, **une bonne partie des déchets non-dangereux non-inertes**, issus notamment **du second œuvre** lors des opérations de démolition ou de réhabilitation (menuiseries, mobilier...), **ne sont pas forcément triés à la source pour faire l'objet d'un réemploi ou d'une réutilisation**. Ils sont mis en benne pour être directement envoyés en élimination.

Description de l'action

La réduction de la production de déchets sur les chantiers du bâtiment passe notamment par la mise en œuvre des actions suivantes :

- **Réduire les déchets à la source** en favorisant l'utilisation in-situ des matériaux issus de chantiers, équilibrer les déblais-remblais ;
- **Favoriser l'éco-conception et la prévention des déchets** dès la programmation et tout au long d'un projet en concevant des ouvrages favorisant les possibilités de reconversion et/ou réhabilitation afin de reporter au maximum leur démolition

- **Appréhender dès sa conception la fin de vie de l'ouvrage** et son potentiel pour d'autres fonctions (concevoir un bâtiment comme un réservoir de ressources exploitables et réutilisables au moment de sa démolition), en lien avec le Building Information Modeling (BIM), afin de soutenir la déconstruction durable ;
- **Concevoir des ouvrages démontables**, avec des matériaux standardisés, adaptables, repositionnables, démontables, **pour éviter leur remplacement total lors de maintenance ou de déconstruction** ;
- **Systematiser**, quand les conditions le permettent, **les techniques de déconstruction permettant un recyclage optimal des matériaux récupérés** ;
- **Encourager l'écoconception des matériaux et produits utilisés** (de l'extraction de matières premières au process de recyclage), **utiliser des matériaux bio-sourcés et bas-carbone** ;
- **Systematiser les diagnostics « produits, équipements, matériaux, déchets »** pour avoir un état des lieux du gisement des matériaux disponibles potentiellement réutilisables ;
- **Favoriser le réemploi et la réutilisation des matières issues de la déconstruction**, en étudiant notamment la possibilité de recourir à des **plateformes d'échanges et de mise à disposition de matériaux** ([Cycle-Up](#)), voire de **travailler avec les recycleries locales** (publiques, privées ou associatives) ;
- **Systematiser la pratique du tri des déchets sur les chantiers du bâtiment** pour permettre la reprise des matériaux dans le cadre du dispositif REP PMCB (produits et matériaux de construction du bâtiment), en vue de leur réemploi ou de leur valorisation.

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PADT / DIMMO – PADT / DDAE – PRC / DEC

CD2E

Impact budgétaire

Une meilleure valorisation des déchets du bâtiment peut entraîner **des surcoûts liés au temps supplémentaire de main-d'œuvre** nécessaire à la dépose « propre » de certains éléments pour permettre leur réemploi.

Toutefois, **ce surcoût éventuel est à mettre en parallèle avec les gains financiers directs et indirects** :

- Recettes financières issues de la revente des éléments ;
- Économie de coûts de traitement (enfouissement ou incinération) ;
- Création d'emplois de la transition écologique (dépose, tri, réparation, reconditionnement, logistique) et soutien aux acteurs de la filière, dont certains sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Dans ce domaine, également les notions de « **coût global** » et de « **coût de l'inaction** » sont à appréhender dès la conception du projet (*Fiche 6.2 : Se doter d'outils et de méthodes budgétaires permettant de faciliter la décarbonation*).

Facilitateurs / Leviers financiers

Dynamique territoriale forte autour du réemploi et du recyclage des déchets du BTP (CD2E, Région, acteurs de l'ESS)

Mise en œuvre à venir de la REP Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (REP PMCB) qui doit permettre la reprise sans frais des déchets triés sur les chantiers

Points de vigilance

Rédaction des clauses adaptées dans les marchés, en lien avec le Schéma de promotion des achats responsables (Fiche 6.1 : Mettre en œuvre une commande publique durable – Réaliser le SPASER)

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
<p>À l'échelle régionale, le Plan de prévention et de gestion des déchets fixe comme objectifs une diminution de 5 % des déchets du BTP en 2030, par rapport à 2010.</p> <p>Les effets de la hausse du taux de valorisation des déchets sur la décarbonation sont difficiles à estimer à l'échelle aussi globale que le Bilan Carbone® du Département et ne méritent pas d'être creusés au regard du poids relativement faible du poste déchets dans le BEGES du Département.</p> <p>De plus, la majorité des déchets produits par la collectivité sont des déchets inertes dont le traitement est déjà faiblement émetteur, contrairement aux ordures ménagères et aux déchets dangereux des services. La marge de décarbonation reste donc faible pour ces déchets.</p> <p>La réduction des déchets est le levier prioritaire pour réduire les émissions de GES.</p> <p>La valorisation des déchets de chantiers est un objectif essentiel mais plutôt sur le volet « matière et préservation des ressources ».</p>			
<p>Réduction des déchets de chantiers du Bâtiment</p> <p><i>- 1 % en 2025 et - 2 % en 2028, par rapport à 2022 (trajectoire régionale)</i></p>	<p>15 000 t</p> <p><i>(227 t éq CO₂)</i></p>	<p>14 850 t</p> <p><i>(- 2 t éq CO₂)</i></p>	<p>14 700 t</p> <p><i>(- 5 t éq CO₂)</i></p>
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 2 t éq CO₂	- 5 t éq CO₂

AXE 1 : Diminuer l'impact Carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier

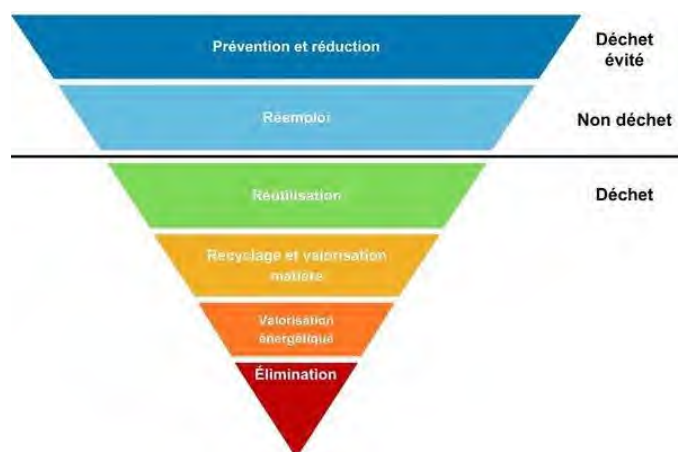
Action 1.6 : Réduire la production de déchets du fonctionnement des services départementaux, développer le réemploi et le recyclage

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DMG	Réduire la production de déchets
PADT / DDAE	Développer le réemploi et le recyclage

Contexte

En 2022, **128 000 T de déchets** ont été produits par les activités du Département (service et chantiers), dont 111 000 t de déchets de chantiers de travaux publics, 15 000 t de déchets de chantiers du bâtiment et **2 000 t de déchets produits par les activités des services départementaux**.

La réglementation (Art L 541-1 du Code de l'environnement) donne comme priorité **la réduction des déchets à la source (prévention) et le réemploi**, avant de chercher à les valoriser et les éliminer.



Les déchets des services sont quasi exclusivement des **ordures ménagères et du papier / carton**, ainsi que du mobilier et des déchets d'équipement électrique et électronique (DEEE).

Pour la gestion de ses déchets assimilés aux ordures ménagères, le Département s'appuie sur les services publics locaux de gestion des déchets (EPCI ou Syndicats de collecte), parfois en contrepartie du paiement d'une redevance.

Description de l'action

La gestion des déchets produits par les activités des services départementaux passe notamment par la mise en œuvre des actions suivantes :

- Prévenir la production des déchets ;
- S'assurer que le tri à la source est bien mis en œuvre dans tous les bâtiments et tous les sites, dans le respect du Décret 7 flux ;
- Mieux communiquer sur les consignes de tri ;
- Développer les filières de valorisation externe et interne. La ressourcerie interne existante devrait être développée et soutenue
- Assurer la traçabilité des déchets.

La gestion des déchets des collèges n'est pas dans le périmètre du Bilan Carbone® du Département.

Toutefois, la gestion des déchets des cantines, et principalement la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri des biodéchets, sont des axes de travail concourant fortement à la diminution des GES des établissements.

Le Département devra accompagner les établissements dans cette démarche.

À titre d'exemple, une tonne de biodéchets envoyée en valorisation organique au lieu d'être mise en ordures ménagères permet d'éviter l'émission de 230 kg éq CO₂, ce qui représenterait l'équivalent de 260 t éq CO₂/an évitées pour l'ensemble des collèges.

Le réemploi des matériels et des équipements de cuisine devra être développé, en partenariat avec le CMB. (Exemple vcc, groupe froid, pièces à récupérer sur des matériels vétustes...)

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PADT / DIMMO – PADT / DDAE – PRA / DACP – PRA / DMG – PRC / DEC

CD2E

Impact budgétaire

La hausse des coûts de traitement des ordures ménagères non-recyclables est inéluctable à travers la hausse programmée de la TGAP.

Il y a donc un intérêt financier à étudier toutes les possibilités de tri supplémentaires afin de diminuer la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Facilitateurs / Leviers financiers

Points de vigilance

La mise en place de flux de tri supplémentaires peut entraîner un surcoût, dont tout ou partie peut toutefois être compensée par le fait de ressortir ces déchets du flux d'ordures ménagères et générer ainsi une économie substantielle de traitement

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028

	2022	2025	2028
À l'échelle régionale, le Plan de prévention et de gestion des déchets fixe comme objectifs une diminution de 15 % des déchets ménagers et assimilés et de 5 % des déchets du BTP en 2030, par rapport à 2010.			
Réduction des déchets des services - 2 % en 2025 et - 5 % en 2028, par rapport à 2022 (trajectoire régionale)	2 000 t (1 370 t éq CO ₂)	1 960 t (- 27 t éq CO ₂)	1 900 t (- 69 t éq CO ₂)
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 27 t éq CO₂	- 69 t éq CO₂

AXE 2 – DIMINUER L'IMPACT CARBONE LIÉ À LA CONSTRUCTION, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

2.1	Mettre en œuvre les engagements du Pacte IDRRIM	Page 37
2.2	Réduire l'impact du fret amont des matériaux de chantiers	Page 39
2.3	Réduire la production de déchets des chantiers de voirie et développer le réemploi et le recyclage	Page 41
2.4	Appliquer la sobriété au réseau routier départemental	Page 43



AXE 2 : Diminuer l'impact carbone lié à la construction, l'exploitation et l'entretien de la voirie

Action 2.1 : Mettre en œuvre les engagements du Pacte IDRRIM

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DM2R	Augmenter le taux de recyclage des agrégats d'enrobés
	Limiter le recours aux matériaux de carrière
PADT / MDADT	Déployer la pratique de réduction des températures de fabrication des enrobés
	Déployer l'usage des techniques à l'émulsion

Contexte

Les infrastructures de mobilité jouent un rôle majeur dans la vie économique et sociale du Pas-de-Calais.

Maintenir un bon niveau de service pour les transports et déplacements est un enjeu crucial, encore faut-il que leur aménagement et leur gestion respectent les impératifs de développement durable.

C'est dans cet objectif que le Département a affirmé dans le Pacte des solidarités territoriales, son ambition d'adapter le réseau routier aux enjeux environnementaux, aux défis du changement climatique et aux attentes des usagers.

Cette ambition s'est traduite par la signature du **Pacte d'engagements des acteurs des infrastructures de mobilité (Pacte IDRRIM)**, dont un des engagements concerne le développement d'une infrastructure bas-carbone.

Description de l'action

L'action consiste à mettre en œuvre et appliquer le Pacte IDRRIM, signé par le Président du Département et les acteurs régionaux de la route.

Il repose sur une série d'engagements contenant des actions contribuant à la décarbonation des activités du Département. Parmi les actions les plus impactantes en termes de réduction des émissions de GES, on peut citer :

- **atteindre 20 % de recyclage des agrégats d'enrobés en 2025** pour s'inscrire dans une trajectoire visant à répondre à l'ambition globale d'atteindre 30 % en 2030
 - ⇒ Le Département est aujourd'hui à 14 %
- **atteindre 25 % d'enrobés tièdes fabriqués à température inférieure à 150°C (tests à 110°C) en 2025**
 - ⇒ **Le Département est aujourd'hui à 29 %**. Toutefois, la réalisation tardive dans la saison de certains travaux ne laisse pas d'autres choix que d'utiliser des enrobés chaud.
 - ⇒ Ce blocage pourrait être levé **en planifiant plus en amont les travaux pour qu'ils se déroulent d'avril à septembre, à des périodes de l'année où l'usage d'enrobés tièdes est encore possible. Cette simple mesure organisationnelle pourrait permettre d'aller au-delà des 30 %**.
- **limiter le recours aux matériaux de carrière** en favorisant le traitement de sol et réduire les excédents de chantiers.
- **déployer l'usage des techniques à émulsion** (plus sobre en consommation d'énergie que les solutions à chaud) en les limitant à des linéaires à petits trafic et en reprofilage, et ne pas les employer sur les giratoires

D'autres engagements du Pacte IDRRIM contribuent également à la décarbonation et sont développés dans d'autres fiches actions du Plan de transition :

- Développer **l'innovation, l'ouverture des marchés aux variantes et l'expérimentation** (Fiche 6.1 : *Mettre en œuvre une commande publique durable – Réaliser le SPASER*).
- Développer l'usage des **éco-comparateurs** (Fiche 7.2 : *Donner des outils et des process aux directions pour améliorer leurs connaissances et évaluer leurs contributions aux réductions de GES*).

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PADT / DM2R – PADT / MDADT – PRA / DACP

CEREMA, Fédération régionale des travaux publics, Routes de France, Syndicat des terrassiers de France, IDRRIM

Impact budgétaire

D'après différentes analyses nationales, les coûts des enrobés froids (27 à 38 € / m²) et des enrobés tièdes (31 à 44 € / m²) sont inférieurs au coût des enrobés chauds (30 à 60 € / m²). L'augmentation de leur utilisation en substitution des techniques à chaud génère donc des économies financières.

Les enrobés recyclés sont également source d'économie (des prix négatifs sont proposés par les entreprises dans les appels d'offres).

Facilitateurs / Leviers financiers

Points de vigilance

La hausse de la part d'enrobés tièdes fabriqués à moins de 150°C ne dépend que d'une meilleure planification et organisation des travaux

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Taux de recyclage des agrégats d'enrobés	14 %	27 %	30 %
Taux d'enrobés fabriqués à température inférieure à 150°C	29 %	30 %	40 %
Part des techniques de chaussées à froid	1 %	10 %	20 %
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 540 t éq CO₂	- 1 040 t éq CO₂

AXE 2 : Diminuer l'impact carbone lié à la construction, l'exploitation et l'entretien de la voirie
Action 2.2 : Réduire l'impact du fret amont des matériaux de chantiers

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DM2R	Réduire les distances de transport des matériaux de chantiers
Contexte	
<p>Les chantiers de voirie nécessitent de grandes quantités de matériaux qui viennent parfois de loin. Ainsi, en 2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 700 t d'émulsion de bitume sont venues de Sommessous (300 km) • 2 000 t de glissières de sécurité proviennent de Sarreguemines (500 km) • 26 600 t de granulats proviennent de Lessines en Belgique (150 km) <p>En ce qui concerne les enrobés, on estime qu'ils proviennent, en moyenne, d'un rayon de 35 km autour des chantiers.</p>	
Description de l'action	
<p>L'action consiste à essayer de privilégier au maximum des matériaux produits et fabriqués au plus proche des chantiers, pour réduire les émissions de GES liées à leur transport.</p> <p>Pour les enrobés, cela nécessite une bonne connaissance de l'offre sur le territoire et une rédaction adaptée des marchés, tels que les marchés subséquents déjà utilisés actuellement.</p> <p>L'augmentation du réemploi, du traitement en place et du recyclage vient également contribuer à la diminution des besoins en matériaux neufs à faire venir sur les chantiers (<i>Fiche 2.3 : Réduire la production de déchets des chantiers de voirie et développer le réemploi et le recyclage</i>).</p> <p>Pour la fourniture des matières premières, des critères de Bilan Carbone pourraient être étudiés avec la DACP pour réduire la production de CO₂ liée aux livraisons (<i>Fiches 6.1 : Réaliser un nouveau SPASER en ayant comme enjeu fort d'inscrire la décarbonation dans les achats publics de la collectivité et 7.2 : Donner des outils et des process aux directions pour améliorer leurs connaissances et évaluer leurs contributions aux réductions de GES</i>).</p> <p>Privilégier le fret via la voie d'eau sur des chantiers en proximité de canaux en intégrant le mode de transport directement dans le CCTP.</p> <p>Privilégier les accords-cadres s'agissant des marchés généraux d'enrobés. Ainsi, la remise en concurrence favorisera les entreprises situées dans un secteur plus resserré.</p> <p>Reconsulter lorsqu'il y a seulement la fourniture d'enrobés.</p>	
Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre	
PADT / DM2R – PRA / DACP	
Impact budgétaire	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Fret amont	23 553 000 t.km	23 000 000 t.km	22 500 000 t.km
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 74 t éq CO₂	- 142 t éq CO₂

AXE 2 : Diminuer l'impact carbone lié à la construction, l'exploitation et l'entretien de la voirie

Action 2.3 : Réduire la production de déchets des chantiers de voirie et développer le réemploi et le recyclage

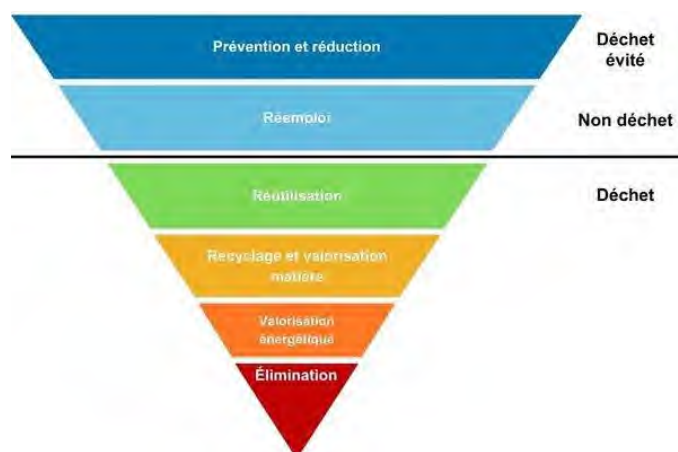
Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DM2R	Réduire la production de déchets
PADT / MDADT	Développer le réemploi et le recyclage

Contexte

En 2022, **128 000 t de déchets** ont été produits par les activités du département (service et chantiers), dont **111 000 t de déchets de chantiers de travaux publics**, 15 000 t de déchets de chantiers du bâtiment et 2 000 t de déchets produits par les activités des services départementaux.

Les déchets de chantiers de travaux publics sont composés principalement de **déchets inertes et de fraisats d'enrobés**.

La réglementation (Art L 541-1 du Code de l'environnement) donne comme priorité **la réduction des déchets à la source (prévention) et le réemploi**, avant de chercher à les valoriser et les éliminer.



Elle fixe également un objectif de **70 % de valorisation matière pour les déchets du secteur du BTP**.

Description de l'action

La réduction de la production de déchets sur les chantiers de TP passe notamment par la mise en œuvre des actions suivantes :

- **Intégrer, dans les appels d'offres, une exigence de priorité à l'utilisation des matériaux issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage ;**
- **Réduire les déchets à la source** en favorisant l'utilisation in-situ des matériaux de chantiers, le retraitement en place, équilibrer les déblais-remblais...
- **Recenser les matériaux stockés dans les CER**, leur trouver une voie de réutilisation à froid dans des chantiers et généraliser cette bonne pratique, à l'exemple de [l'expérience de la MDAT de l'Audomarois](#) et de la MDADT Montreuillois-Ternois (technique « Minimix »).

- Étudier la possibilité de recourir à des plateformes d'échanges et de mise à disposition de matériaux ([Terrass BRGM](#)) pour faire réutiliser nos propres stocks de matériaux ou réutiliser les matériaux d'autres Maîtres d'ouvrages.

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PADT / DM2R – PADT / MDADT

Impact budgétaire

Facilitateurs / Leviers financiers

Dynamique territoriale forte autour du réemploi et du recyclage des déchets du BTP (CD2E, Région, acteurs privés)

Points de vigilance

Rédaction des clauses adaptées dans les marchés, en lien avec le Schéma de promotion des achats responsables (*Fiche 6.1 : Mettre en œuvre une commande publique durable – Réaliser le SPASER*)

Les stocks de fraisats d'enrobés présentent des taux d'HAP hétérogènes. Une réutilisation à froid demandera des études détaillées, des criblages et calibrages pour obtenir une granulométrie adaptée aux chantiers (consommation en énergie)

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028

	2022	2025	2028
<p>À l'échelle régionale, le Plan de prévention et de gestion des déchets fixe comme objectifs une diminution de 5 % des déchets du BTP en 2030, par rapport à 2010.</p> <p>Les effets de la hausse du taux de valorisation des déchets inertes sur la décarbonation sont difficiles à estimer à l'échelle aussi globale que le Bilan Carbone® du Département.</p> <p>De plus, la majorité des déchets produits par le Département sont des déchets inertes dont le traitement est déjà faiblement émetteur, contrairement aux ordures ménagères et aux déchets dangereux des services.</p> <p>La réduction des déchets reste l'effet levier prioritaire pour réduire les émissions de GES.</p> <p>La valorisation des déchets de chantiers reste un objectif essentiel mais plutôt sur le volet « Matière et préservation des ressources ».</p>			
<p>Réduction des déchets de chantiers de voirie</p> <p>- 1 % en 2025 et - 2 % en 2028, par rapport à 2022 (trajectoire régionale)</p>	<p>111 000 t</p> <p>(1 678 t éq CO₂)</p>	<p>110 000 t</p> <p>(- 17 t éq CO₂)</p>	<p>109 000 t</p> <p>(- 34 t éq CO₂)</p>
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 17 t éq CO₂	- 34 t éq CO₂

AXE 2 : Diminuer l'impact carbone lié à la construction, l'exploitation et l'entretien de la voirie

Action 2.4 : Appliquer la sobriété au réseau routier départemental

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DM2R	Être sobre en matière de patrimoine voirie Convertir certaines voies en voies douces de circulation
PADT / MDADT	Envisager la réduction du patrimoine routier si l'occasion se présente

Contexte

Le Département est propriétaire d'un patrimoine routier important (6 200 km) qui est essentiel pour l'aménagement du territoire, le développement économique et la vie sociale.

Ce patrimoine se traduit dans le poste « immobilisations » du Bilan Carbone® à hauteur de 300 000 t éq CO₂.

Ce poste est déporté de la trajectoire de décarbonation du Plan de transition, du fait de son poids qui écrase les autres postes et des marges de manœuvre limitées pour le faire diminuer (retour à la nature de voirie existantes)

Toutefois, il faut garder à l'esprit que la création de voirie neuve consomme de l'espace foncier, souvent agricole, imperméabilise des surfaces et relargue le CO₂ contenu dans le sol lors des travaux de changement d'affectation des sols (estimé à 200 t éq CO₂/km de voirie neuve).

Description de l'action

Pour appliquer une forme de sobriété à son patrimoine routier, le Département pourra expérimenter la réaffectation à certains usages (modes doux, agriculture...), la réduction de largeur, voire la suppression, de certaines des voies de 3^{ème} catégorie, en lien avec la hiérarchisation du réseau et la classification des voies, avec un impact fort sur la biodiversité, la réduction de vitesse, la renaturation.

Le diagnostic des routes consécutif aux dégâts causés par les inondations de novembre 2023 et janvier 2024 peut être l'occasion de s'interroger sur le service qu'elles apportent et leur possible évolution.

Le Département cherchera également à limiter la création de nouvelles voiries sur des axes structurants pour des enjeux de sécurité et privilégier l'aménagement du réseau existant.

Le Département pourrait, dans le cadre de ses dispositifs d'accompagnement, proposer de ne plus financer le busage des chaussées pour préserver ceux-ci au maximum. Les dispositifs actuels (MMU-OSMOC) permettent déjà de récompenser (éco conditionnalité) les communes qui utilisent des méthodes alternatives de la gestion des eaux pluviales, le long des routes départementales en agglomération.

Il peut être envisagé que les voies classées dans la plus petite catégorie puissent être reconverties pour permettre les mobilités douces (pistes cyclables, chaudiou...) ou fassent l'objet d'un entretien réduit, favorisant ainsi une diminution des GES :

- à l'échelle territoriale en incitant les habitants à privilégier le vélo au lieu de la voiture
- à l'échelle du fonctionnement du Département, en réduisant les émissions de GES liée à l'entretien

Le cas échéant, certaines voiries pourraient même être déclassées, lorsque cela est possible.

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PADT / DM2R – PADT / MDADT

Impact budgétaire

Positif. La non-crédation de voirie, le déclassement de voies existantes, leur entretien réduit ou leur transformation en mode doux de circulation génère des économies financières.

Facilitateurs / Leviers financiers

Points de vigilance

Demande des habitants d'avoir plus de voies de circulation douces

Conformité avec le Plan de déplacement de l'administration

Problématique d'érosion des sols qui n'incite pas à l'imperméabilisation de surfaces supplémentaires

Conserver un niveau de service et de desserte des territoires suffisants

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028

	2022	2025	2028
Sans objet			
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022			

AXE 3 – DIMINUER L'IMPACT CARBONE DE L'ALIMENTATION

3.1	Ajuster la consommation de carné dans les restaurations scolaires	Page 46
3.2	Augmenter la part de repas végétariens à l'Estaminet	Page 48
3.3	Augmenter la part du bio et des produits locaux dans les restaurations scolaires	Page 49
3.4	Améliorer l'offre de repas végétariens dans les collèges	Page 52
3.5	Modifier les pratiques des cuisines pour réduire les consommations énergétiques	Page 54



AXE 3 : Diminuer l'impact carbone de l'alimentation

Action 3.1 : Ajuster la consommation de carné dans les restaurations scolaires

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PRC / DEC	<p>Diminuer les émissions de GES issues de la consommation de viande</p> <p>Amener un apport nutritionnel adapté aux catégories de convives</p> <p>Réduire le gaspillage alimentaire</p>
Contexte	
<p>La consommation de viande, surtout bovine, est fortement émettrice de GES. Elle apporte toutefois des nutriments essentiels au maintien d'un apport nutritionnel qualitatif permettant de couvrir les besoins en protéines de bonne qualité et en fer notamment. Une consommation excessive peut néanmoins avoir aussi des effets négatifs sur la santé.</p> <p>La réglementation nous rappelle que « <i>la taille des portions servies doit être adaptée au type de plat et à chaque classe d'âge</i> » (arrêté du 30/09/2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire).</p> <p>Les recommandations applicables à la population adolescente sont en moyenne de 100 à 120 g / convive / repas pour la majorité des plats carnés (sauf pour les rôtis où la recommandation est de 80 - 100 g).</p> <p>Ce sont ces portions qui sont servies dans les restaurations des collèges, pour un repas moyen total de 550 g.</p> <p>Toutefois, certaines restaurations scolaires accueillent ou produisent des repas pour des élèves de maternelles et de primaires pour lesquels les portions servies sont souvent abondées.</p> <p>En effet, les enfants sont incités à consommer une quantité supérieure à celle qui leur correspond, avec un apport protéique bien plus important que celui qui est préconisé pour leur âge. Or, la surconsommation de protéines dans l'enfance a un lien étroit avec un surpoids ou une obésité à l'adolescence. De plus, cela engendre du gaspillage alimentaire en sortie de plateau.</p>	
Description de l'action	
<p>L'action consiste à travailler sur les portions :</p> <ul style="list-style-type: none"> tendre vers une portion de 100 g pour les collégiens, tout en proposant des demi-portions aux convives qui en font la demande afin de respecter leur appétit ; pour les portions servies ou livrées aux convives maternelles et primaires, produites par nos collèges, ne leur proposer que 40 à 70 g carné / convive / repas. <p>Cette mesure va permettre de réduire les émissions de GES issues de l'alimentation carnée, tout en ajustant l'apport nutritionnel apporté aux convives, et diminuer le gaspillage alimentaire.</p>	
Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre	
<p>PRC / DEC – PADT / DDAE – PADT / LDA</p> <p>Collèges</p>	
Impact budgétaire	

La diminution des quantités servies et les économies de gestion des déchets liées à la diminution du gaspillage alimentaire doivent engendrer des économies qui peuvent compenser tout ou partie du surcoût lié à l'augmentation des produits bio ou locaux dans les assiettes.

Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance
Multiples bénéfiques : <ul style="list-style-type: none"> • santé publique (ajustement des portions) • climatique (réduction des GES) • déchets (réduction gaspillage alimentaire) • financiers (économie d'achat de denrées et économie de gestion de déchets) 	Garder un apport nutritionnel suffisant Organiser les services et les préparations de repas pour s'assurer que les portions adaptées soient servies aux bons convives.

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Quantité de repas servis aux convives maternelles et primaires dont les portions de viande sont ajustées (40 à 70 g carné / convive / repas)	-	75 % des repas servis aux maternelles et primaires sont concernés	100 % des repas servis aux maternelles et primaires sont concernés
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 254 t éq CO₂	- 340 t éq CO₂

AXE 3 : Diminuer l'impact carbone de l'alimentation

Action 3.2 : Augmenter la part de repas végétariens à l'Estaminet

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PRA / DMG	Augmenter le nombre de repas végétariens cuisinés sur place
Contexte	
L'Estaminet, restaurant administratif du Département du Pas-de-Calais, propose aujourd'hui 2 repas végétariens par semaine. Cette offre s'additionne aux offres de repas traditionnels.	
Description de l'action	
L'objectif est de proposer, dès 2024, 5 repas végétariens par semaine , permettant ainsi aux convives de disposer d'une offre alternative quotidienne. Le plus souvent possible, les repas végétariens seront préparés par les équipes de cuisine.	
Le Chef de l'Estaminet pourra participer au groupe de travail protéines végétales mis en en place par la DEC, ce qui permettra de partager les bonnes pratiques entre les équipes de l'Estaminet et des cuisines des collègues.	
Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre	
PRA / DMG	
Impact budgétaire	
Positif. Le coût de la production ou l'achat de denrées permettant la préparation des repas végétariens sont inférieurs aux repas carnés.	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance
Demande de plus en plus forte des convives Contraintes budgétaires encourageant à s'engager dans cette voie	Accompagnement des équipes de cuisine pour faire évoluer les pratiques. En cas de modification de menus, compte-tenu des reliquats de la veille, éviter de supprimer systématiquement le repas végétarien. Veiller à ce que le repas végétarien vienne en substitution d'un autre repas carné et non en ajout de l'offre existante

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028

	2022	2025	2028
Nombre de repas végétariens proposés	1 par semaine	5 par semaine	5 par semaine
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 40 t éq CO ₂	- 40 t éq CO ₂

AXE 3 : Diminuer l'impact carbone de l'alimentation

Action 3.3 : Augmenter la part du bio et des produits locaux dans les restaurations scolaires

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT/ DDAE PRC / DEC	Atteindre l'objectif EGALIM sur la part du bio Augmenter la part des produits locaux servis dans les restaurations scolaires

Contexte

La loi EGALIM du 30 octobre 2018 fixe un objectif de **50 % de produits de qualité ou locaux (dont 20 % de bio minimum)** dans l'approvisionnement de la restauration collective à compter du 1^{er} janvier 2022.

En 2023, les données Easilys déclarées par les établissements indiquaient **une part d'achat de produits bio de l'ordre de près de 5 %**.

La répartition par origine géographique était la suivante :

Monde hors UE	UE hors France	France hors HdF	HdF hors PdC	PdC et Approlocal	Inconnue
2,6 %	6,5 %	61,1 %	6,6 %	7,6 %	15,6 %

La Chambre d'agriculture a créé, pour les professionnels, la plateforme <https://www.approlocal.fr/> pour rapprocher l'offre et la demande locales. **Son utilisation par les collèges reste marginale.**

Les acteurs du bio disposent également d'un réseau régional, <https://www.aprobio.fr/>, pour lequel le Département a une convention de fonctionnement (DDAE).

Description de l'action

Concernant les produits bios

Privilégier et renforcer l'adhésion des collèges au marché académique bio.

Si les effets ne sont pas probants, alors tendre vers une centrale départementale d'achats de produits bios, à mettre en œuvre collectivement (directions départementales, collèges, partenaires extérieurs...).

Des expérimentations sur des territoires pourront également être mis en œuvre en 2025 pour tester des actions permettant d'améliorer fortement la part du bio dans les restaurations scolaires, avant un déploiement éventuel à l'échelle départementale.

Concernant les produits locaux

Afin de faciliter l'utilisation d'Approlocal, la plateforme pourrait être interfacée avec Easilys (abonnement à l'outil sur crédits DSN). Les achats des gestionnaires via Approlocal seraient ainsi directement intégrés dans Easilys, ce qui faciliterait la traçabilité et éviterait la saisie administrative en doublon pour les gestionnaires et chefs de cuisine. De préférence, les gestionnaires seraient encouragés à ce que les produits locaux viennent en substitution de produits de même nature en provenance, par ordre de priorité : 1) Hors UE - 2) UE - 3) France

Cette mesure permettra de soutenir l'agriculture locale tout en réduisant l'impact carbone du Département sur la partie fret.

❑ **Accompagnement par la Chambre d'agriculture :**

Outre le bio, il existe d'autres produits de qualité qui méritent de trouver leur place dans les assiettes. Ceux-ci sont identifiés par **une multitude de labels et de certifications** parmi lesquels il n'est pas facile de se retrouver pour les gestionnaires des cantines.

Également, **la complexité des procédures d'appels d'offres fait que les petits fournisseurs locaux ne répondent pas aux marchés**, surtout pour l'Estaminet. Un accompagnement ainsi qu'une vigilance pour ne pas complexifier les marchés et les procédures sont indispensables pour faciliter l'arrivée des produits locaux dans les assiettes des cantines.

- ⇒ **La chambre d'agriculture sera sollicitée dans le cadre de son partenariat avec le Département pour travailler sur ces axes de réflexion, sensibiliser et accompagner les collègues dans la recherche de produits locaux et les achats hors marché.**

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PRC / DEC – PRA / DMG – PRA / DACP

Collèges – Chambre d'agriculture – AproBio – Bio Hauts-de-France

Impact budgétaire

Le bio et les produits locaux vont augmenter le coût des denrées des repas (à ce jour fixé à 2,20 euros).

Cependant, ces dépenses supplémentaires permettraient de soutenir et développer l'activité agricole du territoire et le tissu économique qui l'entoure, contribuant ainsi à une juste rémunération des producteurs et à la valorisation du métier.

La DEC est déjà en accompagnement constant des équipes de direction et des personnels de restauration. La mise en œuvre et la réussite des actions importantes ci-dessus nécessiteront une présence et un accompagnement supplémentaires. L'augmentation des moyens nécessaires qui en découle vient pourtant se confronter avec l'objectif d'optimisation budgétaire attendue par la collectivité en 2025.

Facilitateurs / Leviers financiers

Générera des effets bénéfiques sur la préservation de la qualité de la ressource en eau (moins utilisation de traitement chimique) et la biodiversité (maintien des pâtures)

Inclure ces critères dans les audits de qualité qui ont lieu tous les 2 ans

Points de vigilance

Veiller à ce que le développement du Bio ne fasse pas en important des produits d'origines lointaines, au détriment des producteurs conventionnels locaux.

Veiller à ce que le développement des produits locaux ne se fasse pas au détriment des produits de qualité, au sens de la loi EGALIM.

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Part du bio dans les restaurations scolaires	5 %	20 % <i>(- 390 t éq CO₂)</i>	30 % <i>(- 670 t éq CO₂)</i>
Part de produits locaux dans les restaurations scolaires	2,6 % Monde hors UE 6,5 % UE hors France 61,1 % France hors HdF 6,6 % HdF hors PdC 7,6 % PdC et Approlocal 15,6 % Inconnue	2 % Monde hors UE 6 % UE hors France 60 % France hors HdF 8 % HdF hors PdC 9 % PdC et Approlocal 15 % Inconnue <i>(- 20 t éq CO₂)</i>	1 % Monde hors UE 4 % UE hors France 45 % France hors HdF 25 % HdF hors PdC 20 % PdC et Approlocal 5 % Inconnue <i>(- 160 t éq CO₂)</i>
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 410 t éq CO₂	- 830 t éq CO₂

AXE 3 : Diminuer l'impact Carbone de l'alimentation
Action 3.4 : Améliorer l'offre de repas végétariens dans les collèges

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PRC / DEC	Proposer une offre de plats végétariens de qualité Augmenter le nombre de repas végétariens
Contexte	
<p>Les plats végétariens sont proposés 1 fois par semaine dans les restaurations scolaires des collèges, conformément à la réglementation.</p> <p>Toutefois, il est constaté un gaspillage alimentaire plus important qu'avec les autres repas (150 g de gaspillage contre 80 à 110 g pour les autres plats), surtout lorsqu'il s'agit de plats végétariens industriels. Cela conduit à ce que les enfants repartent avec l'estomac vide et une production de biodéchets supplémentaires.</p> <p>Un groupe de travail protéines végétales est mis en place par la DEC, qui permet de partager les bonnes pratiques entre les équipes des cuisines des collèges.</p>	
Description de l'action	
<p>L'objectif serait d'améliorer, dans un premier temps, la qualité des repas végétariens produits afin d'en faciliter l'acceptation par les convives. Cela implique d'abandonner autant que possible les plats végétariens industriels pour privilégier des recettes préparées sur place par les équipes de cuisines.</p> <p>La formation des Chefs est essentielle et le GT protéines végétales devra se réunir régulièrement, en intégrant le Chef de l'Estaminet dont les équipes travaillent aussi sur le sujet (cf <i>Fiche 3.2 Augmenter la part de repas végétariens à l'Estaminet</i>).</p> <p>À terme, une fois que les plats végétariens seront montés en qualité et appréciés des convives, l'objectif serait d'augmenter l'offre proposée aux convives.</p>	
Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre	
PRC / DEC PRA / DMG – PADT / DDAE	
Impact budgétaire	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance
	Accompagnement des équipes de cuisine pour faire évoluer les pratiques. Veiller à ce que le repas végétarien supplémentaire vienne en substitution d'un autre repas carné et non en ajout de l'offre existante

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Nombre de repas végétariens servis	1 repas par semaine	15 % des collèges servent 2 repas végétariens par semaine	30 % des collèges servent 2 repas végétariens par semaine
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 385 t éq CO₂	- 750 t éq CO₂

AXE 3 : Diminuer l'impact carbone de l'alimentation
Action 3.5 : Modifier les pratiques des cuisines pour réduire les consommations énergétiques

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DIMMO PRC / DEC	Appliquer la sobriété et l'efficacité énergétique à la restauration scolaire
Contexte	
<p>La fabrication des repas dans les 115 demi-pensions des collèges est une source importante de consommation d'énergie. En parallèle, ces collèges sont soumis aux obligations du « Décret tertiaire » qui impose une diminution des consommations énergétiques de 40 % en 2030 par rapport à 2019 et qui a conduit le Département à écrire son Plan de sobriété énergétique pour le patrimoine immobilier (Fiche 1.1 : <i>Mettre en œuvre un Plan de sobriété énergétique pour le patrimoine immobilier du Département</i>).</p>	
Description de l'action	
<p>Les moyens de réduire les consommations d'énergie des restaurations scolaires passent par la modification de certaines pratiques et des actions sur le matériel.</p> <p>Concernant les pratiques, les personnels de restauration sont sensibilisés aux gestes écoresponsables lors de la production, tels que la cuisson basse température, par le biais des formations, et un guide sur les bonnes pratiques et les éco gestes en cuisine est en cours de rédaction via un groupe de travail constitué par des chefs de cuisine et des techniciens du Centre de maintenance des bâtiments.</p> <p>Concernant le matériel, la vigilance sera accrue sur leur état de fonctionnement pour améliorer leur efficacité énergétique (remplacement des joints défectueux des frigos, par exemple) et encouragement des établissements à la conclusion de contrat de maintenance préventive.</p>	
Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre	
PRC / DEC – PADT / DIMMO – MDADT / UI Collèges	
Impact budgétaire	
Positif. Sobriété + efficacité énergétique = diminution des consommations = diminution des factures	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance
	Changer les habitudes des équipes de cuisine nécessite un accompagnement et une sensibilisation

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Les économies d'énergie réalisées par ces « petits gestes » ne sont pas quantifiables. Elles vont permettre de contribuer à l'atteinte des objectifs de la fiche 1.1			
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022			

AXE 4 – DIMINUER L'IMPACT CARBONE DES DÉPLACEMENTS

4.1	Mettre en œuvre des actions d'optimisation de la flotte automobile de véhicules légers et lourds	Page 57
4.2	Expérimenter une gestion territoriale du matériel de visibilité départementale	Page 60
4.3	Limiter l'impact Carbone des visiteurs des évènements départementaux	Page 62
4.4	Evaluer le Plan de Déplacement de l'Administration (PDA)	Page 64



AXE 4 : Diminuer l'impact Carbone des déplacements

Action 4.1 : Mettre en œuvre des actions d'optimisation de la flotte automobile de véhicules légers (< 3,5 t) et lourds

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PRA / DMG	Diminuer le parc automobile Verdir le parc automobile
PADT / DM2R	Conserver un niveau de service satisfaisant

Contexte

Le parc automobile géré par la Direction des moyens généraux représente **542 véhicules (véhicules particuliers VP et véhicules utilitaires VU), dont 56 électriques**. L'âge moyen est de **9 ans**. Le parc est vieillissant et **100 véhicules ont plus de 200 000 km au compteur**, ce qui augmente les dépenses d'entretien.

Le renouvellement des véhicules est essentiel pour assurer la continuité des déplacements professionnels des agents, tout en devant tenir compte de la loi d'orientation des mobilités (LOM) qui impose 30 % d'achats de véhicules électriques.

Le Département gère également une flotte de **184 véhicules (VP et VU) nécessaires pour l'entretien et l'exploitation de la voirie**, qui doit rester en quantité suffisante et avec des caractéristiques qui permettent aux agents d'assurer la qualité du service. Aujourd'hui, des solutions d'utilitaires électriques commencent à être proposées chez les constructeurs mais l'autonomie (150 à 200 kms) reste limitée pour un usage lors des travaux d'exploitation.

Les contraintes budgétaires et le coût plus élevé d'un véhicule électrique vont empêcher le renouvellement en 1 pour 1 et favoriser une **contraction patrimoniale automobile**.

Description de l'action

En vue de planifier le renouvellement et l'évolution du parc automobile, **une mise à plat de la flotte automobile** est en cours. Elle repose sur **une série d'actions** visant à :

- diminuer la flotte de véhicules ;
 - ⇒ **À la date d'élaboration du Plan de transition, compte-tenu de la nécessité de réduire l'émission des GES et dans un contexte de contrainte budgétaire, il est estimé qu'une réduction d'une cinquantaine de véhicules thermiques sera réalisée à l'horizon 2026. L'objectif précis est encore incertain pour 2028 et sera précisé lors de l'évaluation du Plan de transition prévue en 2026.**
- repenser et remettre à plat les conditions d'affectation et d'utilisation des véhicules ;
- moderniser la gestion du parc à travers l'usage des outils connectés (autopartage, boîtiers de remontée d'utilisation, règlement d'utilisation des véhicules) ;
- poursuivre la transition vers un parc électrique ou vers une énergie plus propre.
 - ⇒ **Un tiers des véhicules thermiques renouvelés sont remplacés par des véhicules électriques, avec un effort qui se porte en majorité sur la flotte DMG, qui s'y prête plus que la flotte DM2R.**

Pour permettre la bonne réussite et l'efficacité de ces actions, elles devront être **accompagnées d'actions complémentaires** :

- Augmenter le **réseau de recharge électrique** ou développer la mutualisation des bornes électriques avec les autres gestionnaires publics (État, Région, EPCI...);
- Augmenter le nombre de **salles équipées pour la visioconférence** pour éviter les déplacements;
- Faire la promotion des **vélos de service** pour les petits trajets en zone urbaine et dans les zones où le déplacement en automobile est compliqué (exemple du littoral: zone touristique sur-fréquentée, parkings saturés, stationnement en centre-ville payant...), ou **se rapprocher des EPCI pour bénéficier de leurs offres de location longue durée de vélos à assistance électrique**.

Également, l'impact carbone des **transports adaptés (transport des enfants en situation de handicap)** sera réduit en intégrant dans le marché 2025-2028 des critères ouvrant la possibilité aux prestataires d'utiliser plus de véhicules électriques.

La DM2R lancera une démarche de contraction et de mutualisation de son parc matériel en lançant un **Plan stratégique matériel**.

Concernant **les véhicules techniques > 3,5 T** (hors périmètre des actions d'optimisation de la flotte VL), la sobriété en matière de déplacements professionnels est difficile à envisager, à niveau de service égal. Il est toutefois possible de travailler sur la modification des pratiques en **s'interrogeant sur des façons de travailler autrement pour réduire les déplacements**. Cela peut, par exemple, être le cas :

- de l'entretien des talus pour lequel on pourrait réduire la fréquence d'intervention en les végétalisant avec des plantes à pousse plus lente;
- d'une refonte des circuits de salage permettant une réduction des PL;
- d'un travail concerté des CER dans leur limite de zone d'intervention de fauchage (repenser l'organisation dans le cadre du DOGD).

L'électrification des véhicules > 3,5 T est également compliquée pour répondre à 100 % au service, du fait de leur insuffisante autonomie (surtout en viabilité hivernale ou en période de crise importante telle que les inondations). Des tests d'électrification pour une partie de la flotte qui pourrait s'y prêter (2 VU légers et 1 fourgon électriques en cours de test) seront néanmoins faits.

Enfin, une veille et une expérimentation seront menées et des études seront faites sur les carburations alternatives qui pourraient se développer (kits bio-éthanol, biogaz, hydrogène...).

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PRA / DMG – PADT / DM2R

Impact budgétaire

La réduction du parc de véhicules générera des **économies de fonctionnement** (économie d'entretien de véhicules).

L'électrification du parc de véhicules entraîne des dépenses d'investissement (surcoût de 10 000 € pour un VL et 20 000 € pour un utilitaire) sur le matériel et le déploiement de bornes de recharge.

Facilitateurs / Leviers financiers

Points de vigilance

Nécessité de garder un nombre suffisant de véhicules pour assurer l'activité départementale

Risque d'augmenter les déplacements professionnels avec les voitures personnelles

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Contraction du parc de véhicules <i>Uniquement thermiques car les plus anciens</i> <i>Poste « Immobilisations »</i>	542 véhicules DMG	<i>(- 35 t éq CO₂)</i>	<i>(- 50 t éq CO₂)</i>
Réduction des consommations d'essence	184 véhicules DM2R	<i>(- 170 t éq CO₂)</i>	<i>(- 205 t éq CO₂)</i>
Électrification progressive des déplacements du marché de transport adapté	8 750 000 km, intégralement en véhicules thermiques	6 véhicules électriques sur 250 <i>(marché 2025-2028)</i> <i>(- 40 t éq CO₂)</i>	
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 245 t éq CO₂	- 295 t éq CO₂

AXE 4 : Diminuer l'impact Carbone des déplacements
Action 4.2 : Expérimenter une gestion territoriale du matériel de visibilité départementale

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PRC / DIR Hardelot et événementiel	Créer des petits parcs territoriaux du matériel de visibilité départementale pour limiter la logistique
Contexte	
<p>La Direction de l'évènementiel est une direction d'appui, basée à Clarques, dont le quotidien consiste à répondre aux demandes de matériel nécessaire au bon déroulement des manifestations départementales. Cela va des déplacements pour l'organisation d'opérations évènementielles de grande envergure à ceux pour la simple pose et/ou livraison de petits matériels de visibilité départementale, ce qui nécessite donc des déplacements constants dans tout le territoire départemental.</p> <p>Cette organisation peut avoir du sens pour les grosses manifestations qui nécessitent une logistique adaptée, du matériel spécifique et une forte réactivité, mais perd son intérêt pour les petites opérations de « visibilité » qui ne nécessitent que du petit matériel de visibilité (oriflammes, roll-up, calicots...).</p>	
Description de l'action	
<p>Pour les opérations qui ne nécessitent que du petit matériel de visibilité départementale (oriflammes, roll-up, calicots...), de petits parcs territoriaux de matériels de ce genre pourraient être créés, qui seraient directement gérés par les MDADT ou les MDS. Les déplacements logistiques en seraient réduits car le matériel serait au plus près des opérations évènementielles organisées par les services, voire les inaugurations en présence d'élus. Les services les plus demandeurs pourraient ainsi avoir à leur disposition ces matériels qu'ils gèreraient directement.</p> <p>Une expérimentation pourrait être lancée avec un ou plusieurs territoires pilotes, avec un gestionnaire identifié (MDADT ou MDS) qui serait chargé de trouver le local adapté et d'organiser localement la logistique. Il reste à déterminer les quantités par maisons départementales selon les besoins sur une année.</p> <p><i>Proposition : 4 oriflammes, 4 roll-up (matériel le plus couramment utilisé)</i></p>	
Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre	
<p>PRC / DIR Hardelot et événementiel – DGS / DIRCOM (une étude est actuellement en cours sur ce sujet entre ces 2 Directions)</p> <p>PADT / MDADT – PSOL / MDS</p>	
Impact budgétaire	
<p>À étudier lors de l'expérimentation.</p> <p>Budget de la direction de la communication directement impactée</p>	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance
	<p>Locaux adaptés</p> <p>Disponibilité du personnel territorial</p>

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Expérimenter la démarche	-	2 expérimentations sur 2 territoires	Déploiement si concluant
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		À déterminer en fonction des retours des expérimentations	

AXE 4 : Diminuer l'impact Carbone des déplacements

Action 4.3 : Limiter l'impact carbone des visiteurs des évènements départementaux

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
<p>PRC / DIRSPORT</p> <p>PRC / DIR HARDELOT</p>	<p>Faire en sorte que les manifestations organisées par le Département ou auxquelles il participe contribuent à la décarbonation des déplacements des visiteurs</p>
Contexte	
<p>L'impact carbone le plus important de toute manifestation (sportive, culturelle...) est le déplacement des visiteurs. En effet, le Département est amené à organiser des évènements à destination du public ou être sollicité pour participer à des évènements organisés par des partenaires.</p> <p>Une attitude éco-responsable consiste à donner la possibilité aux visiteurs de venir sur le site avec des solutions décarbonées (transport en commun, vélo, covoiturage...).</p>	
Description de l'action	
<p><input type="checkbox"/> Pour les évènements organisés par le Département</p> <p>Le Département s'attachera à organiser ses évènements dans des lieux facilement accessibles en transport en commun ou desservis par une voie verte ou une piste cyclable.</p> <p>Le Département facilitera le covoiturage, en inscrivant, par exemple, chaque manifestation sur https://www.passpasscovoiturage.fr/covoiturations-evenements.</p> <p>Le Département informera de façon visible sur tous les documents de publicité (flyer, affiche, Internet, widget sur Escapade 62...) des possibilités de venir en transport en commun (numéro de ligne de bus et arrêt...) et en covoiturage.</p> <p>Une enquête auprès des visiteurs pourra être menée au cours de la manifestation afin de savoir de quelle manière ils se sont déplacés et si les actions citées plus haut ont contribué à réduire leur empreinte carbone.</p> <p>L'impact carbone global des plus grosses manifestations pourra être évalué avec des calculateurs adaptés (<i>Fiche 7.2 : Donner des outils et des process aux directions pour améliorer leurs connaissances et évaluer leurs contributions aux réductions de GES</i>).</p> <p><input type="checkbox"/> Pour les évènements organisés par des partenaires extérieurs auxquels le Département participe ou qu'il finance</p> <p>Le Département veillera à ce que l'organisateur applique, a-minima, les règles citées ci-dessus, en utilisant passpasscovoiturage ou une autre plate-forme de son choix</p>	
Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre	
DGS / DIRCOMM – PRC / DIRSPORT – PRC / DIR HARDELOT – PRC / DAC – PRC / MJC	
Impact budgétaire	
Sans	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance

--	--

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Hors périmètre Bilan Carbone® départemental			
Un suivi des effets bénéfiques par manifestation pourra être fait au cas par cas			
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022			

AXE 4 : Diminuer l'impact Carbone des déplacements
Action 4.4 : Évaluer le Plan de déplacement de l'administration (PDA)

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DM2R	Évaluer les effets du PDA Entamer la réflexion sur l'évolution à lui donner
Contexte	
<p>Le PDA voté en 2018 avait été construit sur un diagnostic des pratiques des agents.</p> <p>Au bout de 6 ans, il devient nécessaire de faire une évaluation des actions qui ont été menées et de leurs résultats sur ces pratiques pour juger de leur efficacité.</p>	
Description de l'action	
<p>L'évaluation du PDA sera initiée en 2024 et achevée en 2025 (enquête via Intranet, consultation des directions concernées et des partenaires extérieurs...).</p> <p>Son analyse permettra d'évaluer les résultats des actions menées, de recenser les points de difficulté rencontrés et de s'interroger sur la suite à donner à la démarche, y compris l'opportunité d'étudier ou expérimenter des modifications ou des évolutions de certaines pratiques RH (hausse des jours de télétravail, semaine de 4 j...).</p>	
Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre	
PADT / DM2R – PRA / DMG – PRA / DRH	
Impact budgétaire	
Sans (évaluation interne)	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2024 - 2025	Horizon à définir
Suivi du PDA	-	Evaluation du PDA	Réalisation d'un nouveau PDA si besoin
<p>Des changements de comportements ou des évolutions structurelles dans la société française en matière de mobilité peuvent avoir un impact sur les émissions du Département.</p> <p>Il s'agit de :</p>			

- **la hausse de la part de la voiture électrique dans le parc automobile français** (1 % en 2022, 3 % en 2025, 7 % en 2028, selon les projections du Secrétariat général à la planification écologique)
- **la hausse des déplacements en vélo ou en covoiturage** (x 6 en 2025, x 18 en 2025, selon les projections du Secrétariat général à la planification écologique)

Ces changements, appliqués aux habitudes de déplacements domicile-travail des agents départementaux, auront mécaniquement un effet positif sur les émissions de GES du département.

Le développement des transports en commun (bus, train...), dépendants de la SNCF ou des Intercommunalités, joue aussi un rôle dans la décarbonation des déplacements domicile-travail.

Ces effets ont été estimés ci-dessous sans qu'il s'agisse d'objectifs cibles pour le Département.

Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022	- 130 t éq CO₂	- 400 t éq CO₂
---	----------------------------------	----------------------------------

AXE 5 – DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

5.1 Mettre en application le Plan de Sobriété Numérique

Page 67



AXE 5 : Développer une stratégie numérique responsable

Action 5.1 : Mettre en application le Plan de sobriété numérique

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PRA / DSN	<p>Diminuer le stockage sur les serveurs</p> <p>Allonger la durée de vie des équipements</p> <p>Optimiser le parc informatique</p>

Contexte

Le parc numérique départemental est constitué de plus de 45 000 équipements numériques courants hors réseaux (écrans, ordinateurs portables et fixes, vidéoprojecteurs, tablettes, téléphones, réseaux), dont les 2/3 sont répartis dans les 125 collèges départementaux. Tous ces équipements :

- ont émis des GES et ont consommé des matières premières pour leur fabrication ;
- consomment de l'énergie pour leur fonctionnement, estimée à 10 % des consommations électriques totales en France (Lees-Perasso, 2022¹) ;
- deviennent des déchets.

Description de l'action

L'action consiste à mettre progressivement en application un **Plan de sobriété numérique**. Une proposition de plan de sobriété numérique sera intégrée dans la délibération cadre « Agir pour construire un Pas-de-Calais numérique citoyen », soumise au vote dans le courant du second semestre 2024.

Ce plan repose sur une série d'actions visant à :

- Sensibiliser sur l'archivage des données numériques, le recyclage et le réemploi (Digital Clean Up Day...)
- Développer l'usage des outils Intranet pour réduire le stockage sur les serveurs et les échanges de documents par mail ;
- Évaluer les possibilités d'éco-conception des services numériques départementaux puis les mettre en œuvre après arbitrage ;
- Affiner progressivement l'analyse du cycle de vie des équipements numériques selon les indicateurs disponibles, pour faciliter les arbitrages factuels dans les actions suivantes :
 - Allonger la durée de vie des équipements (évaluation rapport gain/coût au regard des augmentations prévisibles de maintenance sur du matériel plus ancien) ;
 - Développer l'utilisation de produits reconditionnés au regard du facteur gain/risque et favoriser le recours aux filières de réemploi et recyclage ;

¹ Etienne Lees-Perasso et al. (2022) pour l'ADEME et l'ARCEP, *Évaluation de l'impact environnemental du numérique en France et analyse prospective*, 20 p. (https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/note-synthese-au-gouvernement-prospective-2030-2050_mars2023.pdf)

- Ré-évaluer les règles de dotation en équipement numérique au regard de l'évolution des besoins voire des taux d'utilisation (réduction du parc informatique et en particulier les éléments non-indispensables /suréquipements, pertinence des dotations, mutualisations...).

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

Interne : PRA / DSN, DACP, SG – PRC / DAC, DEC, DAD prioritairement ; tous les services départementaux intervenant dans les demandes d'équipements et les validations des dotations, notamment par le biais des secrétariats généraux.

Partenaires externes dans le cadre de la concertation numérique citoyenne

Impact budgétaire

La réduction du parc informatique génère des **économies de fonctionnement immédiates** liées aux consommations électriques évitées.

Les éventuels coûts inhérents à la prise en charge du maintien en condition opérationnelle du matériel vieillissant devront être surveillés et évalués.

Facilitateurs / Leviers financiers

Points de vigilance

Portage politique et opérationnel, en accord avec le projet de mandat et sa mise en œuvre stratégique (cf. délibération cadre « Agir pour construire un Pas-de-Calais numérique citoyen »

La diminution du matériel informatique ne doit pas avoir un impact négatif sur le confort et la productivité

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028

	2022	2025	2028
Réduction du nombre d'équipements des collègues, au prorata de la baisse des effectifs <i>Poste « Immobilisations »</i>	30 000 ordinateurs + autres équipements	- 2 % <i>(- 40 t éq CO₂)</i>	- 5 % <i>(- 94 t éq CO₂)</i>
Réduction du volume des données stockées (messageries individuelles et génériques, M/S/P)	156 To	148 To <i>(- 1 t éq CO₂)</i>	140 To <i>(- 2 t éq CO₂)</i>
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022		- 41 t éq CO₂	- 96 t éq CO₂

AXE 6 – TRADUIRE DANS LE BUDGET ET LA COMMANDE PUBLIQUE LES OBJECTIFS DE DÉCARBONATION

6.1	Réaliser un nouveau SPASER en ayant comme enjeu fort d'inscrire la décarbonation dans les achats publics de la collectivité	Page 70
6.2	Se doter d'outils et de méthodes budgétaires permettant de faciliter la décarbonation	Page 72



AXE 6 : Traduire dans le budget et la commande publique les objectifs de décarbonation

Action 6.1 : Réaliser un nouveau SPASER en ayant comme enjeu fort d'inscrire la décarbonation dans les achats publics de la collectivité

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PRA / DACP	Réaliser le SPASER

Contexte

Lors des consultations menées pour l'élaboration du Plan de transition, de nombreuses directions ont fait part de leurs difficultés de traduire leurs objectifs environnementaux et de décarbonation dans la rédaction et l'exécution des marchés publics.

Le Département est soumis à l'obligation de rédiger un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) qui peut apporter des réponses.

Description de l'action

Un SPASER sera rédigé, qui fixera **une stratégie de commande publique durable** permettant aux directions de mettre en œuvre les actions contribuant à la décarbonation et la transition écologique. Il donnera des outils et des process qui permettront d'apporter, entre autres, des réponses aux sujets suivants :

- Permettre l'approvisionnement en produits locaux pour réduire le fret amont ;
- Privilégier les produits bas-carbone ;
- Intégrer des clauses et critères environnementaux pertinents dans les cahiers de charges ;
- S'y retrouver dans les labels existants ;
- Développer l'achat et l'utilisation de produits recyclés ou issus du réemploi ;
- Développer le recyclage et le réemploi de nos déchets ;
- Réaliser des sourcing des acteurs et des offres présentes sur le territoire régional, dont les acteurs de l'ESS ;
- Relancer une stratégie « achat » en direction des acteurs de l'ESS dont l'activité est liée à la décarbonation et la transition écologique ;
- Mobiliser les outils existants au service de la commande publique durable ;
- Encourager l'utilisation des éco-comparateurs (type SEVE) et l'ouverture des marchés aux variantes, à l'innovation, aux expérimentations ;
- Faire en sorte que les petits fournisseurs locaux répondent aux appels d'offres (simplification des marchés, accompagnement...);
- Etc...

La direction des achats et de la commande publique organisera des temps de travail avec les directions métiers afin de co-construire ce SPASER avec elles. Un état des lieux de l'existant sera une première étape afin de rédiger ce SPASER dans le respect de ce qui est déjà réalisé dans notre collectivité. Des outils et des méthodes pour une commande publique durable émergeront de ces échanges et chaque direction métier se les appropriera pour les appliquer dans leurs marchés, avec l'accompagnement de la DACP.

Le CD2E sera un partenaire privilégié en tant que gestionnaire du site <https://laclauseverte.fr/> et opérateur du service « **Guichet vert** », ainsi que le CERDD en tant que co-pilote du Réseau APuRe (Acheteurs Publics Responsables)

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre	
PRA / DACP – PPI / MESS CD2E	
Impact budgétaire	
Sans (réalisation en régie)	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Réalisation du SPASER	-	-	-
<p>La politique de commande publique durable qui sera mise en œuvre via le SPASER n'est pas directement quantifiable en terme de diminution de GES.</p> <p>Le SPASER sera un outil qui permettra de contribuer à l'atteinte des objectifs de la quasi-totalité des fiches actions opérationnelles.</p>			
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022			

AXE 6 : Traduire dans le budget et la commande publique les objectifs de décarbonation

Action 6.2 : Se doter d'outils et de méthodes budgétaires permettant de mettre en œuvre la décarbonation

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DDAE PRA / DF DGS / D3C	Pouvoir intégrer les enjeux de décarbonation dans les arbitrages budgétaires

Contexte

Le Département est soumis à des contraintes budgétaires fortes qui peuvent freiner, voire empêcher, les investissements nécessaires à la transition écologique et la décarbonation. Pourtant, **ne rien faire aujourd'hui risque de coûter beaucoup plus cher demain.**

C'est par exemple le cas pour les reports d'investissements liés aux travaux d'isolation de bâtiments ou à l'installation d'énergies renouvelables en auto-consommation, qui vont rendre in-fine le Département financièrement vulnérable aux évolutions haussières des énergies fossiles lors des années à venir.

Cela fait écho aux notions de :

- « **coût global** » calculé sur la durée de vie totale d'un bien (investissement + fonctionnement) ;
- « **coût de l'inaction** » en matière environnementale, que les économistes jugent supérieur au coût de l'action pour le climat, même si ce dernier n'est pas négligeable.

Extrait de [la synthèse du rapport sur « Les incidences économiques de l'action pour le climat »](#) (Jean Pisani-Ferry et Selma Mahfouz) :

« Il ne sert à rien de retarder les efforts au nom de la maîtrise de la dette publique. Sauf à parier sur la technologie, ce ne pourrait qu'accroître le coût pour les finances publiques et l'effort nécessaire les années suivantes pour atteindre nos objectifs climatiques. L'endettement public n'est pas le premier instrument de financement de la transition. Contraindre à l'excès la possibilité d'y avoir recours risque cependant de compliquer encore la tâche des décideurs publics. »

La Loi de finances de 2024 (art 191 et 192) a créé l'obligation d'annexer au compte administratif des collectivités :

- un état intitulé « impact du budget pour la transition écologique », dit **Budget vert**, qui présente les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France ;
- un état intitulé « état des engagements financiers concourant à la transition écologique », dit **dette verte**, qui présente l'évolution du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui contribuent positivement à tout ou partie des objectifs environnementaux et indique la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité.

Par anticipation, le Département a mené une expérimentation sur le budget vert, accompagné du CD2E.

Description de l'action

Le Département devra se doter d'outils et de méthodes permettant aux élus et aux directions d'intégrer les enjeux de décarbonation et de transition écologique dans les arbitrages budgétaires. Pour cela, les élus et directeurs seront formés et sensibilisés sur les notions de « *coût de l'inaction* » et de « *coût global* ». Pour tout projet d'envergure et lorsque cela s'avère pertinent, les directions pourraient fournir :

- une analyse sur le « *coût global* » de l'opération présentant les bénéfices environnementaux et financiers sur le long terme qu'un sur-investissement pourrait engendrer ;
- une analyse sur le « *coût de l'inaction* » présentant les coûts environnementaux et financier.

Le budget vert et la dette verte seront déployés progressivement dans le budget départemental et serviront d'outils de pilotage pour la transition écologique et la décarbonation.

Les financements extérieurs (Europe, État...) devront être mobilisés sous toutes leurs formes (subventions, certificats d'économie d'énergie...) pour diminuer la charge financière restant au Département, dans une optique de culture de la recette que les directions doivent s'approprier et mettre en œuvre.

Le Pôle partenariat et ingénierie, pour les fonds européens, et la direction des finances, pour les autres financements, pourraient être désignés pour effectuer une forme d'ingénierie financière afin d'accompagner les directions opérationnelles dans la recherche et la demande des financements.

Le CD2E pourra accompagner le Département dans ces démarches.

arties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PRA / DF – DGS / D3C – PPI – PRA / DRH

CD2E – CEREMA

Ressources : [Évaluer le coût de l'inaction](#)

[CEREMA – Coût de l'inaction face au changement climatique](#)

Impact budgétaire

À étudier au cas par cas. Les investissements d'une année N peuvent avoir des effets bénéfiques sur les finances du Département et réduire sa vulnérabilité financière aux énergies fossiles. Une partie de ces investissements peuvent être soutenus financièrement, permettant de minimiser le reste à charge du Département

Facilitateurs / Leviers financiers

Politiques publiques nationales et européennes et financements dédiés

Points de vigilance

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
Les actions décrites ne sont pas quantifiables en termes de diminutions de GES.			
Les méthodes et les organisations qui seront mises en œuvre permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs de la quasi-totalité des fiches actions opérationnelles.			
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022			

AXE 7 – CRÉER ET ENTRETENIR UNE « CULTURE DÉCARBONATION » DANS LES SERVICES DÉPARTEMENTAUX ET AUPRÈS DES PARTENAIRES

7.1	Contribuer activement à l'atteinte de la neutralité carbone et y entraîner les partenaires	Page 75
7.2	Donner des outils et des process aux directions pour améliorer leurs connaissances et évaluer leurs contributions aux réductions de GES	Page 77
7.3	Sensibiliser et communiquer pour impliquer les agents autour des enjeux climatiques et énergétiques	Page 79
7.4	Faire émerger un réseau d'"Ambassadeurs de la transition" au sein de la collectivité	Page 81
7.5	Accompagner la transformation des métiers et de l'organisation	Page 83



AXE 7 : Créer et entretenir une « culture décarbonation » dans les services départementaux et auprès des partenaires

Action 7.1 : Contribuer activement à l'atteinte de la neutralité carbone et y entraîner les partenaires

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DDAE	<p>Augmenter les capacités de séquestration des puits de carbone propriétés du Département</p> <p>Inciter les partenaires du Département à réduire leurs émissions de GES et augmenter leurs puits de carbone</p>

Contexte

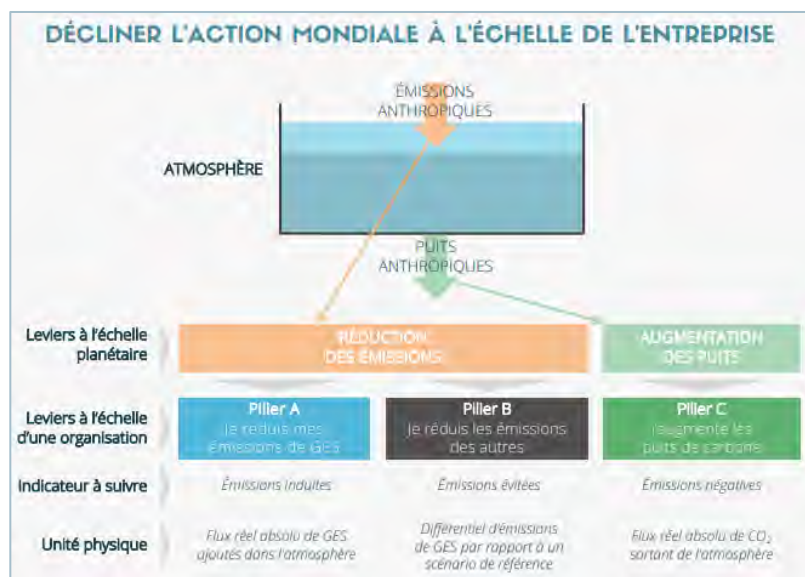
La neutralité carbone à atteindre en 2050 désigne uniquement **l'objectif mondial d'équilibrage entre émissions et absorptions. Ce terme ne s'applique pas à une organisation. Les organisations ne peuvent que contribuer à la trajectoire** vers cette neutralité carbone mondiale et ne peuvent se prétendre elles-mêmes « neutres en carbone ».

À l'échelle de son activité, une organisation dispose de 3 façons d'apporter sa contribution :

- Réduire ses propres émissions directes et indirectes ;
- Réduire les émissions des autres ;
- Augmenter les puits de carbone (chez soi ou chez les autres).

Le cabinet de conseil Carbone 4 a traduit ces leviers d'actions à l'échelle d'une organisation dans un référentiel intitulé Net Zéro Initiative.

Le Plan de transition n'agit que sur le « pilier A : Je réduis mes émissions ». Cependant, en s'inspirant du référentiel Net Zéro Initiative, le Département pourra agir sur les piliers B et C et rendre ainsi ses activités totalement compatibles avec un monde zéro émission nette en 2050.



Description de l'action

Pilier B : Le Département réduit les émissions des autres

À travers ses financements, le Département dispose d'un levier d'action pour inciter ses partenaires et bénéficiaires à s'engager dans la voie de la décarbonation et à soutenir ceux qui s'y sont déjà engouffrés. Selon des modalités restant à définir, le Département pourra inclure dans ses critères d'attribution des financements des critères environnementaux liés à la décarbonation des activités du bénéficiaire.

Le Département pourra également **conditionner sa participation financière aux manifestations les plus émissives en GES** (soit à cause de la nature de l'activité de l'évènement, soit à cause du nombre élevé de visiteurs ou de participants

qu'elle génère) à la réalisation d'un Bilan Carbone de la manifestation et à la réalisation d'un plan d'actions visant à réduire les émissions de GES induites.

❑ **Pilier C : Le Département augmente les puits de Carbone**

Le Département est propriétaire d'un très grand patrimoine foncier qui contribue à la séquestration de carbone (espaces naturels, délaissés routiers, bords de route...). Il serait intéressant d'estimer les capacités de séquestration de ces puits de carbone et de réfléchir aux moyens de les améliorer (agrandissement des surfaces, gestion ou plantations permettant une séquestration plus importante...).

Par ailleurs, le Département pourra faire bénéficier ses partenaires de son expérience et inclure dans ses critères d'attribution des financements des critères environnementaux liés à l'augmentation des puits de carbone du bénéficiaire.

Une stratégie globale pour emmener les services et les partenaires vers les piliers « B » et « C » sera rédigée et mise en œuvre. Cette stratégie pourra intégrer la mise en œuvre plus générale d'un outil d'analyse environnemental multi-critères des projets départementaux et la réflexion sur la mise en place de critères d'éco conditionnalité dans les dispositifs de financement.

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

Tous les pôles

Ressources Net Zéro Initiative :

- [Synthèse du référentiel](#)
- [Les 10 principes du référentiel](#)
- [Le lien vers Carbone 4](#)

Impact budgétaire

À définir en fonction des ambitions du Département en matière de critères financiers

Facilitateurs / Leviers financiers

Points de vigilance

Ne pas tomber dans le Greenwashing

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028

	2022	2025	2028
État d'avancement	-	Écriture de la stratégie « Piliers B et C » et création de l'outil d'analyse environnemental multi-critères en 2025, pour mise en œuvre à partir de 2026	
Hors périmètre Bilan Carbone® départemental			
Les actions vont au-delà du périmètre réglementaire mais maximisent la contribution du Département à l'atteinte de la neutralité carbone mondiale en 2050			
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022			

AXE 7 : Créer et entretenir une « culture décarbonation » dans les services départementaux et auprès des partenaires

Action 7.2 : Donner des outils et des process aux Directions pour améliorer leurs connaissances et évaluer leurs contributions aux réductions de GES

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DDAE	<p>Développer l'usage de calculateurs GES thématiques</p> <p>Faire en sorte que le critère GES puisse être pris en compte et mesuré lors des prises de décisions</p>

Contexte

Le BGES permet d'évaluer les effets des actions des directions en matière d'émission de GES. Cependant, sa réalisation ne se déroule que tous les 3 ans et ne constitue qu'une photographie générale, « macro », à l'échelle de la collectivité. Dans certains cas, les directions peuvent avoir besoin d'une analyse ponctuelle ou « micro » de leurs actions.

Pour cela, il existe de plus en plus de calculateurs thématiques qui peuvent constituer des outils intéressants d'aides à la décision.

Description de l'action

L'action consiste à apporter un accompagnement aux directions sur l'effet de certaines de leurs initiatives en matière de réduction de GES et leur mettre à disposition des outils existants. Cela peut ainsi faciliter les réflexions des directions lorsqu'il s'agit de trancher entre 2 scénarios possibles.

Le tableur Bilan Carbone® pourra être utilisé de façon plus fine pour l'élaboration du BGES, avec accompagnement de la DDAE, dans certains cas. Dans d'autres cas, des calculateurs spécifiques pourront être utilisés. Les domaines d'applications et les outils potentiellement disponibles peuvent être, sans être exhaustif :

- **Impact carbone des menus** (Estaminet et restauration scolaire) : Tableur Bilan Carbone®
- **Voirie** : Tableur Bilan Carbone® ou eco-comparateur type SEVE <https://www.seve-tp.com/>
- **Impact des manifestations sportives** (Fiche 4.3 : Limiter l'impact Carbone des visiteurs des évènements départementaux ...) : <https://www.coachclimatevenements.org/>
- **Capacités de séquestration des puits de carbone départementaux** (ENS, délaissés routiers...) : <https://aldo-carbone.ademe.fr/> ou Arboclimat
- **Impact carbone et environnemental de l'alimentation** : [Agribalyse](https://www.agribalyse.com/)
- **Bâtiment** : Base INIES de données environnementales du bâtiment - <https://www.inies.fr/>

Ces outils spécifiques pourront rentrer dans une **démarche plus globale d'évaluation environnementale multicritères des décisions départementale**, dont le volet décarbonation ne serait que l'un des éléments.

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PADT / DDAE
ADEME

Impact budgétaire

Sans, si utilisation d'outils en libre accès

Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance
Existence des outils Intérêt manifeste des directions	Accompagnement des directions pour l'usage des outils

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
<p>L'effet des outils et des process qui seront mis en œuvre n'est pas directement quantifiable en terme de diminutions de GES.</p> <p>Ils permettront aux directions utilisatrices d'atteindre plus facilement leurs objectifs de décarbonation.</p>			
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022			

AXE 7 : Créer et entretenir une « culture décarbonation » dans les services départementaux et auprès des partenaires

Action 7.3 : Sensibiliser et communiquer pour impliquer les agents autour des enjeux climatiques et énergétiques

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DDAE	<p>Communiquer plus efficacement sur les enjeux climatiques et environnementaux</p> <p>Élargir le nombre d'agents touchés</p> <p>Faire du Département une collectivité attractive</p>

Contexte

Un nombre croissant de salariés, surtout les plus jeunes, disent préférer travailler pour une organisation qui donne du sens à leur activité, notamment en matière de lutte contre le changement climatique et de préservation de l'environnement. Le Département se doit donc d'être **attractif** pour attirer ces candidats et se donner les moyens de les retenir dans la collectivité **en montrant ses ambitions climatiques**.

Le Département a mis en place depuis septembre 2023, auprès de ses agents, une stratégie de sensibilisation aux enjeux énergétiques et climatiques constituée :

- de sessions Fresque du Climat qui permettront de toucher près de 1 000 agents d'ici fin 2024 ;
- un parcours d'autoformation aux enjeux climatiques et énergétiques visualisé par une soixantaine d'agents.

Le nombre élevé de participants est révélateur de l'intérêt des agents sur ces enjeux. Les directions communiquent d'ailleurs régulièrement sur l'Intranet pour valoriser leurs réalisations et bonnes pratiques environnementales. Toutefois, de nombreux agents ne consultant pas régulièrement l'Intranet peuvent encore passer à côté de ces informations.

Enfin, il existe **un problème de lisibilité concernant l'articulation des différents documents de planification environnementaux** (Plan de transition, Plan de sobriété énergétique, Plan numérique responsable...), qui peut donner l'impression aux agents que les actions se chevauchent ou se dispersent.

Description de l'action

L'action consiste à **mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et de communication sur les enjeux climatiques et l'environnement de façon plus générale**. Cette stratégie sera définie et suivie par un « Comité de rédaction », qui :

- construira la stratégie de sensibilisation / communication sur la base d'un récit à définir ;
- sera chargé de donner de la lisibilité et de la cohérence entre les différentes démarches et les publications ;
- définira les modalités et les canaux de diffusion les plus adaptés pour toucher un maximum d'agents.

Des fresques thématiques (numérique, biodiversité...) ou des « sérieux games » sur le thème du climat (atelier 2 Tonnes...) pourront également être proposés. Les nouveaux arrivants seront particulièrement ciblés avec, par exemple, l'obligation de suivre une Fresque du Climat dans les 2 mois suivant leur date d'arrivée.

La cible pourra être élargie aux assistantes familiales, aux ESMS, aux collègues.

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PADT / DDAE – PRA / MCI – PRA / DRH – DGS / D3C – DGS / DIRCOM – Cabinet	
Impact budgétaire	
Sans (réalisation en interne).	
Facilitateurs / Leviers financiers	Points de vigilance
Viser les encadrants pour obtenir un effet d'entraînement	Ne pas rester dans l'entre soi avec toujours les mêmes agents

Objectifs de réalisation pour la fin de la période			
Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028			
	2022	2025	2028
État d'avancement	-	Écriture de la stratégie de communication et de sensibilisation au premier semestre 2025, pour mise en œuvre immédiate	
L'effet de la stratégie de sensibilisation et de communication qui sera mise en œuvre n'est pas directement quantifiable en terme de diminution de GES. Elle permettra une appropriation collective de la démarche qui facilitera l'atteinte des objectifs de décarbonation.			
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022			

AXE 7 : Créer et entretenir une « culture décarbonation » dans les services départementaux et auprès des partenaires

Action 7.4 : Animer un réseau d' « Ambassadeurs de la transition » au sein de la collectivité

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PADT / DDAE	<p>Poursuivre la sensibilisation et l'acculturation des agents de la collectivité aux enjeux climatiques, et notamment de décarbonation</p> <p>Faciliter le dialogue entre la DDAE et les directions (siège et territoires) impliquées dans la mise en œuvre des actions du Plan de Transition pour la décarbonation</p> <p>Constituer un réseau d'agents acteurs de la transition climatique</p>

Contexte

Plusieurs éléments plaident en faveur de la constitution d'un réseau d'agents ambassadeurs de la transition.

Tout d'abord, la mise en œuvre du Plan de transition étant **une démarche transversale qui concerne tous les pôles**, il est essentiel pour la DDAE, direction pilote du plan dans sa globalité, de disposer de **relais** auprès des équipes techniques. Ces relais joueront le rôle d'ambassadeurs afin de faciliter le dialogue avec les directions (siège et territoires) en charge du pilotage des différentes actions du Plan de transition et permettre ainsi les retours d'expériences et alertes éventuelles sur les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, il apparaît un besoin de clarification des rôles des différents groupes d'agents impliqués dans la sensibilisation aux enjeux climatiques : les Éconautes, les animateurs de Fresque du climat. Les regrouper dans un ensemble appelé « ambassadeurs de la transition » permettrait d'améliorer la lisibilité et de créer de la cohésion entre tous.

Enfin, les enjeux en matière de transition écologique ne se limitant pas aux enjeux de réduction de GES, réunir l'ensemble de ces acteurs sous une appellation unique **d'ambassadeurs de la transition** permettra également **d'élargir le champ d'interventions aux domaines liés que sont notamment** la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique...

Description de l'action

Un réseau d'« **Ambassadeurs de la transition** » sera constitué. Il sera composé, initialement :

- des agents du réseau des Éconautes ;
- des animateurs de la Fresque du climat ;
- de référents plan de transition désignés par les directions pilotes d'actions.

Il pourra être élargi dans un deuxième temps aux agents volontaires. Ce réseau devra être **animé** (rencontres et échanges réguliers) et **alimenté en ressources** (feuilles de route et objectifs, outils, formations, etc.) **et en contenus** (messages, informations et données clés, etc.). Les ambassadeurs auront aussi pour rôle de :

- **diffuser et faciliter les bonnes pratiques environnementales** dans leur direction, auprès de leurs collègues
- **alerter sur les éventuelles difficultés et points de blocage, et partager les bonnes pratiques et expériences réussies ;**
- **être force de propositions pour des pistes d'amélioration.**

Ce réseau, basé sur la transversalité et l'échange régulier, contribuera fortement à la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue des pratiques environnementales et de décarbonation du Département.

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

Tout agent volontaire, en accord avec sa hiérarchie.

Impact budgétaire

Sans

Facilitateurs / Leviers financiers

Points de vigilance

Le temps passé par les ambassadeurs ne doit pas les empêcher de réaliser leurs missions quotidiennes

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028

	2022	2025	2028
L'effet du réseau d'ambassadeurs n'est pas directement quantifiable en terme de diminution de GES. Il permettra une appropriation collective de la démarche qui facilitera l'atteinte des objectifs de décarbonation.			
Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022			

AXE 7 : Créer et entretenir une « culture décarbonation » dans les services départementaux et auprès des partenaires

Action 7.5 : Accompagner la transformation des métiers et de l'organisation

Porteur de l'action	Objectifs de l'action
PRA / DRH DGS / D3C En lien avec les directions concernées	Anticiper et accompagner les transformations professionnelles liées au changement climatique Identifier et mettre en place les modalités organisationnelles permettant de faire face aux enjeux climatiques

Contexte

De nombreux métiers au sein du Département, tels que les métiers de la route ou du bâtiment pour n'en citer que deux, **sont confrontés à des évolutions de pratiques liées à la nécessaire prise en compte des enjeux climatiques.**

L'intégration d'une approche décarbonation dans les pratiques professionnelles passe par plusieurs étapes :

- prise de conscience et sensibilisation à l'impact climatique de l'activité en question ;
- remise en question de modes de faire éprouvés mais qui ne répondent plus aux enjeux actuels ;
- expérimentation de nouvelles pratiques, tant en termes techniques qu'organisationnels ;
- formation et accompagnement des équipes ;
- anticipation des évolutions des métiers et des besoins.

Par ailleurs, **certaines pratiques organisationnelles** (télétravail, bureaux partagés, ...) **peuvent contribuer à réduire les émissions de carbone** du Département, tout en répondant au besoin de maintien de la qualité de vie au travail.

Description de l'action

Cette action s'inscrit dans la poursuite du groupe de travail sur la qualité de vie au travail actée par le Président avec les organisations syndicales dans l'agenda du dialogue social 2024, dans la perspective d'un accord collectif négocié. Il comprendra notamment des thématiques sur l'accompagnement des transformations et des nouveaux modes de travail et d'organisation. Dans ce cadre, deux grands axes peuvent avoir un impact sur la décarbonation et l'adaptation au changement climatique :

Accompagner la transformation des métiers

Au-delà de la veille sur l'évolution des métiers en lien avec la transition écologique à l'échelle nationale, il s'agira **d'accompagner les différentes directions concernées au sein du Département et de répondre aux besoins de formation, de (re)définition des métiers, d'anticipation de mobilités éventuelles, de réflexion organisationnelle.**

L'enjeu est, d'une part, de faciliter la réduction de l'impact carbone de ces activités, mais également de rendre ces évolutions professionnelles acceptables par les agents en sécurisant ces derniers grâce à des parcours de formation et accompagnements dédiés. Cela passe notamment par une implication importante des agents concernés dans la démarche et l'accompagnement du CNFPT.

Expérimenter de nouvelles modalités organisationnelles

Les enjeux de décarbonation seront posés et pris en compte dans le cadre de la concertation en cours avec les organisations syndicales. Cela pourra déboucher sur l'adoption de mesures ayant un impact significatif en termes de

diminution des émissions de GES du Département, notamment à travers **la proposition d'actions expérimentales sur un ou plusieurs sites ou territoires volontaires (semaine en 4 jours, télétravail, ...)**.

Une attention particulière sera portée également à l'essaiage des expérimentations concluantes, comme cela est actuellement fait en ce qui concerne les bureaux partagés, afin de les déployer largement pour les nouveaux locaux et selon les besoins, pour répondre aux besoins de regroupements d'équipes dans les locaux existants, afin d'accroître ainsi leur impact.

Parties prenantes internes et/ou externes à la mise en œuvre

PRA / DRH – DGS / D3C – PADT / DIMMO / DM2R / MDADT

Toute direction concernée par la transformation des métiers ou volontaire sur le volet expérimentation

CNFPT

Impact budgétaire

Facilitateurs / Leviers financiers

Points de vigilance

Veiller à ce que les agents concernés soient bien impliqués/concertés dans la mise en œuvre de ces actions afin d'en faciliter l'acceptation.

Objectifs de réalisation pour la fin de la période

Indicateur(s) technique(s) de suivi de l'action avec cibles 2025 et 2028

2022

2025

2028

L'accompagnement des métiers contribuera à l'appropriation collective de la démarche qui facilitera l'atteinte des objectifs de décarbonation

Les effets sur la décarbonation de nouvelles modalités organisationnelles ne pourront être estimés qu'à l'issue d'expérimentations (impact sur les déplacements domicile / travail, consommations énergétiques...)

Gains GES estimés totaux, par rapport à 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction du Développement, de l'Aménagement et de
l'Environnement
Service préservation des ressources et du climat

RAPPORT N°2

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****DEFI CLIMAT 62 : PLAN DE TRANSITION POUR LA DECARBONATION 2024-
2028**

« Relever collectivement les défis du changement climatique » : cette ambition, affirmée en 2022 comme l'une des trois grandes priorités du projet de mandat du Département, résonne tout particulièrement après les inondations dramatiques de l'hiver dernier qui succèdent aux différentes tempêtes et autres phénomènes de coulées de boue locales. Les effets du changement climatique imputables aux émissions anthropiques de gaz à effet de serre sont une réalité indiscutable dans le département du Pas-de-Calais.

A l'échelle planétaire, la communauté scientifique s'accorde à attribuer la fréquence et la criticité de ces événements extrêmes à l'augmentation de la température moyenne. Cette observation a conduit à des accords internationaux qui doivent se traduire par des actions menées à des échelles locales par tous les acteurs, chacun à son niveau et dans son champ de compétences. Ces actions sont de deux ordres :

- Actions de décarbonation afin « d'éviter l'ingérable » : réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- Actions d'adaptation des territoires aux évolutions du climat, afin de « gérer l'inévitable » en faisant preuve de résilience face à ces phénomènes.

Sur le volet de la décarbonation, l'enjeu est d'atteindre la neutralité carbone à l'échelle mondiale d'ici à 2050 pour contenir la hausse des températures à +2 °C par rapport à l'époque pré-industrielle. Cette notion de neutralité carbone désigne un objectif d'équilibrage entre :

- Les émissions de CO₂ d'origine fossile et issues de la déforestation,
- Les capacités de séquestration du carbone des puits naturels (forêts, sols, biomasse...) et des solutions technologiques.

La « neutralité carbone » ne s'entend donc pas à l'échelle d'une organisation. Une organisation ne peut pas être « neutre en carbone ». Par contre, toute organisation doit contribuer à l'atteinte de cette neutralité carbone au travers les activités qu'elle développe dans son champ de compétence en :

- Réduisant ses propres émissions directes et indirectes,
- Faisant réduire les émissions de ses partenaires (diffusion de solutions bas carbone, financement de projets bas carbone...),
- Augmentant les puits de carbone pour contribuer à l'augmentation des absorptions mondiales (agrandissement ou financement des puits de carbone dans et hors sa chaîne de valeur).

Le Département doit donc agir sur ces 3 piliers et inciter ses partenaires à faire de même.

L'article L.229-25 du Code de l'Environnement rend obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants l'établissement, tous les 3 ans, d'un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Ce bilan doit porter sur le patrimoine et les compétences de la collectivité et doit être accompagné d'un plan de transition présentant les objectifs, moyens et actions envisagés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Ce plan de transition 2024-2028 traduit donc le volontarisme du Département qui prend toute sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique et la décarbonation. Bien plus que la réponse à l'obligation fixée par la loi « Énergie-Climat » de 2019, l'adoption de ce plan revêt pour le Département une symbolique et un enjeu particuliers.

I- Le contexte

Le Département du Pas-de-Calais a défini sa stratégie dans le droit fil des ambitions internationales. Depuis des années, la limitation de l'empreinte carbone et de l'érosion de la biodiversité sont des préoccupations départementales. Elles avaient été réaffirmées avec force dans le projet de mandat.

Plusieurs délibérations d'application, schémas ou plans ont déjà été adoptés. Les actions qui en découlent sont mises en œuvre ou en cours de déploiement. Par exemple : les mesures de sobriété énergétique, le déploiement du plan vélo, le schéma durable de la route, les délibérations Défi biodiversité 62 ou Adaptation et résilience face au changement climatique – volet paysager. Cet écosystème constitue une base solide d'actions que le plan de transition pour la décarbonation s'emploiera à rassembler, chiffrer, évaluer, consolider.

D'autres démarches connexes accompagnent le mouvement au sein de la collectivité. Ainsi ont été engagées :

- D'une part la sensibilisation des agents grâce aux ateliers de la « Fresque du Climat » et au parcours de formation en ligne,
- D'autre part le développement d'outils pour améliorer les connaissances et éclairer les décisions : l'expérimentation du budget vert (rendu obligatoire dès le CA 2024), la réalisation du feuillet climat en lien avec le Centre de Ressources pour le Développement Durable (CERDD) ou le rapport de situation en matière de développement durable.

Cette démarche que le Département du Pas-de-Calais amplifie en agissant concrètement en faveur du climat répond aux attentes exprimées par les habitants en faveur

d'une transition écologique qui leur apporte des bénéfices directs : biodiversité, bien-être, résilience..., à l'origine des changements sociétaux consentis (et non subis) qu'elle implique, et qui représente une véritable opportunité pour inventer un nouveau modèle de société, de consommation et de vivre ensemble.

II- Se doter d'une trajectoire départementale de décarbonation au travers du Plan de transition 2024-2028

Le plan de transition pour la décarbonation 2024-2028, objet du présent rapport, prend pour référence le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) réalisé sur l'année 2022. Celui-ci établit à 97 000 tonnes « équivalent CO₂ » (t.éq.CO₂) les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du Conseil départemental issues de son activité sur lesquelles le plan de transition agit en intervenant sur les postes d'émissions suivants :

- Énergie Bâtiment,
- Énergie Collèges,
- Fluides frigorigènes,
- Achats fournitures et services,
- Matériaux d'entretien voirie,
- Fret,
- Déplacements,
- Déchets (services et chantiers),
- Immobilisations hors patrimoine voirie.

Il convient de rappeler que le poste d'émissions prépondérant estimé à 300 000 t. éq. CO₂ identifié par la méthodologie bilan Carbone[®] concerne les immobilisations liées à la constitution du patrimoine des routes départementales. Cet indicateur d'un patrimoine quasi-immuable ne pouvant être réduit que de manière très marginale (déconstruction et/ou renaturation de route), il n'est pas inclus dans la trajectoire de décarbonation proposée et pourra faire l'objet d'une réflexion particulière. Par contre, la trajectoire intègre les immobilisations autres (immobilier, matériel informatique...) pour lesquelles des propositions d'actions sont formulées.

L'élaboration du plan de transition a été menée de novembre 2023 à juin 2024 sous le pilotage du Vice-président en charge de la ruralité, de l'agriculture et du développement durable et de la Conseillère départementale déléguée à l'environnement. Le travail a été conduit en concertation avec l'ensemble des directions et les Vice-présidents et Vice-présidentes concernés.

Cette approche a permis de faire coïncider les actions du plan aux réalités opérationnelles et financières pour chacune des politiques publiques. Elle s'est appuyée sur les initiatives déjà existantes dans les directions et assure la cohérence globale des démarches engagées. Le travail en transversalité perdurera durant la phase de mise en œuvre du plan de transition.

Le plan de transition pour la décarbonation proposé, résultat d'un travail collaboratif, est constitué de 27 actions, articulées en 7 axes :

Axe 1 : Diminuer l'impact carbone des consommations énergétiques et du patrimoine immobilier

Axe 2 : Diminuer l'impact carbone lié à la construction, l'exploitation et l'entretien de la voirie

Axe 3 : Diminuer l'impact carbone de l'alimentation

Axe 4 : Diminuer l'impact carbone des déplacements

Axe 5 : Développer une stratégie numérique responsable

Axe 6 : Traduire dans le budget et la commande publique les objectifs de décarbonation

Axe 7 : Créer et entretenir une « culture décarbonation » dans les services départementaux et auprès des partenaires

Adopter et mettre en œuvre ce plan de transition signifie un engagement de réduction de 10% des émissions de GES de la collectivité à échéance 2028 (par rapport au référentiel 2022). Cette ambition représente une réduction de 10.000 tonnes « équivalent CO₂ », soit les émissions annuelles de 1.000 Français.

Les indicateurs techniques seront relevés annuellement et leur trajectoire comparée avec les objectifs cibles. Les effets du plan en matière de diminution des émissions de GES seront évalués et présentés en 2025 et 2028, à l'occasion des BEGES tri-annuels.

Pour réagir aux évolutions réglementaires, aux contraintes techniques et budgétaires ou à de nouvelles opportunités qui surviendraient durant la période, le plan de transition pourra être modulé et enrichi de nouvelles actions.

Acteur de la démarche de planification écologique, le Département, dans son champ de compétences fixe avec son plan de transition, le cap et une ambition pour contribuer à une réduction ambitieuse et continue des émissions de GES.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, d'adopter le plan de transition pour la décarbonation 2024 2028 du Département du Pas-de-Calais, dans les termes du projet joint au présent rapport, conformément à l'article L.229-25 du code de l'environnement.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504250-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/10/2024

Date de réception préfecture : 11/10/2024

Publication électronique le : 11 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Karine GAUTHIER, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Ludovic LOQUET, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Michèle JACQUET.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

(N°2024-389)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4, L.1111-9, L.1111-10 et L.1611-4 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.121-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-317 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment ses articles 18 et 20 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarité humaines » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Mesdames Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Michèle JACQUET, Caroline MATRAT, Maïté MULOT-FRISCOURT et Brigitte PASSEBOSC ainsi que Messieurs Olivier BARBARIN, Sébastien CHOCHOIS, Bruno COUSEIN, Guy HEDDEBAUX, Ludovic LOQUET, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes de Dainville, Beaurains, Auchel, Houdain, Ardres, Courrières, Wingles, Berck-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer, les Acteurs du marais audomarois (la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, les communes de Saint-Omer et Clairmarais, le Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de l'Aa et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale) ainsi que l'association « La Fabrique Défi », les contrats de territoires, dans les termes des projets joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer à la Communauté d'agglomération du Boulonnais, une subvention de 200 000 € pour son projet de rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Boulogne-sur-Mer, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer à la commune de Dainville, une subvention de 300 000 € pour son projet de Pôle sportif féminin, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer à la commune de Beaurains, une subvention de 110 000 € pour son projet de réhabilitation et amélioration de l'accueil du centre social Chico Mendès, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer à la commune d'Auchel, des subventions respectives de 28 000 € et 42 000 € pour ses projets d'aménagement d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité en centre-ville et d'aménagement qualitatif du bois de Saint Pierre, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer à la commune d'Houdain une subvention de 152 305 € pour son projet de sécurisation de la rue Aragon en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité de la Cité minière ERBM de la Victoire, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer à la commune de Saint-Omer, des subventions respectives de 30 227,53 € et 27 416,00 € pour ses projets de rénovation des ponts du chemin de Potermaert et du chemin du Boteman, dans le cadre du contrat avec les Acteurs du marais audomarois, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 8 :

D'attribuer à la commune d'Ardres, une subvention de 325 000 € pour son projet de restructuration des espaces à Bois-en-Ardres, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 9 :

D'attribuer à l'association « La Fabrique Défi », une subvention de 35 000 € pour son projet d'aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion « La fabrique en Pratique », selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 10 :

D'attribuer à la commune de Courrières, une subvention de 100 000 € pour son projet de requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 11 :

D'attribuer à la commune de Wingles, une subvention de 213 871 € pour son projet de réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu culturel, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 12 :

D'attribuer à la commune de Berck-sur-Mer, une subvention de 48 419,67 € pour son projet de requalification et accessibilité des installations de tennis, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 13 :

D'attribuer à la commune de Montreuil-sur-Mer, une subvention de 200 000 € pour son projet de requalification de l'entrée de ville - rue Saint Gengoult, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 14 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes de Dainville, Beaurains, Auchel, Houdain, Saint-Omer, Ardres, Courrières, Wingles, Berck-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer, ainsi que l'association « La Fabrique Défi », les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 15 :

Les dépenses versées en application des articles 2 à 13 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-501A01	2041482/20422/2041582/2324//90501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	6 550 000,00	1 812 239,20

Dans les conditions de vote ci-dessous :

<p>Pour : 68 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absents sans délégation de vote : 10 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais)</p>
--

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Territoire	Maitrise d'ouvrage	Opération		FIT
Arrageois	Dainville	1	Pôle sportif féminin	300 000,00 €
Arrageois	Beaurains	1	Réhabilitation et amélioration de l'accueil du centre social Chico Mendès	110 000,00 €
Artois	Auchel	1	Aménagement d'un ilot de fraîcheur et de biodiversité en Centre-ville d'Auchel	28 000,00 €
Artois	Auchel	2	Aménagement qualitatif du Bois de Saint Pierre	42 000,00 €
Artois	Houdain	1	Sécurisation de la rue Aragon en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité de la Cité minière ERBM de la Victoire	152 305,00 €
Audomarois	Saint-Omer	1	Rénovation du pont du chemin de Poterwaërt	30 227,53 €
Audomarois	Saint-Omer	2	Rénovation du pont chemin du Boteman	27 416,00 €
Boulonnais	Communauté d'agglomération du Boulonnais	1	Réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Boulogne-sur-Mer	200 000,00 €
Calaisis	Ardres	1	Restructuration des espaces à Bois-en-Ardres	325 000,00 €
Calaisis	La Fabrique Défi	1	Aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion « La Fabrique en Pratique »	35 000,00 €
Lens-Hénin	Courrières	1	Requalification l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri	100 000,00 €
Lens-Hénin	Wingles	1	Réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu culturel	213 871,00 €
Montreuillois-Ternois	Berck-sur-Mer	1	Requalification et accessibilité des installations de tennis	48 419,67 €
Montreuillois-Ternois	Montreuil-sur-Mer	1	Requalification de l'entrée de ville – rue Saint Gengoult	200 000,00 €
			TOTAL	1 812 239,20 €

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Communauté d'agglomération du **Boulonnais**

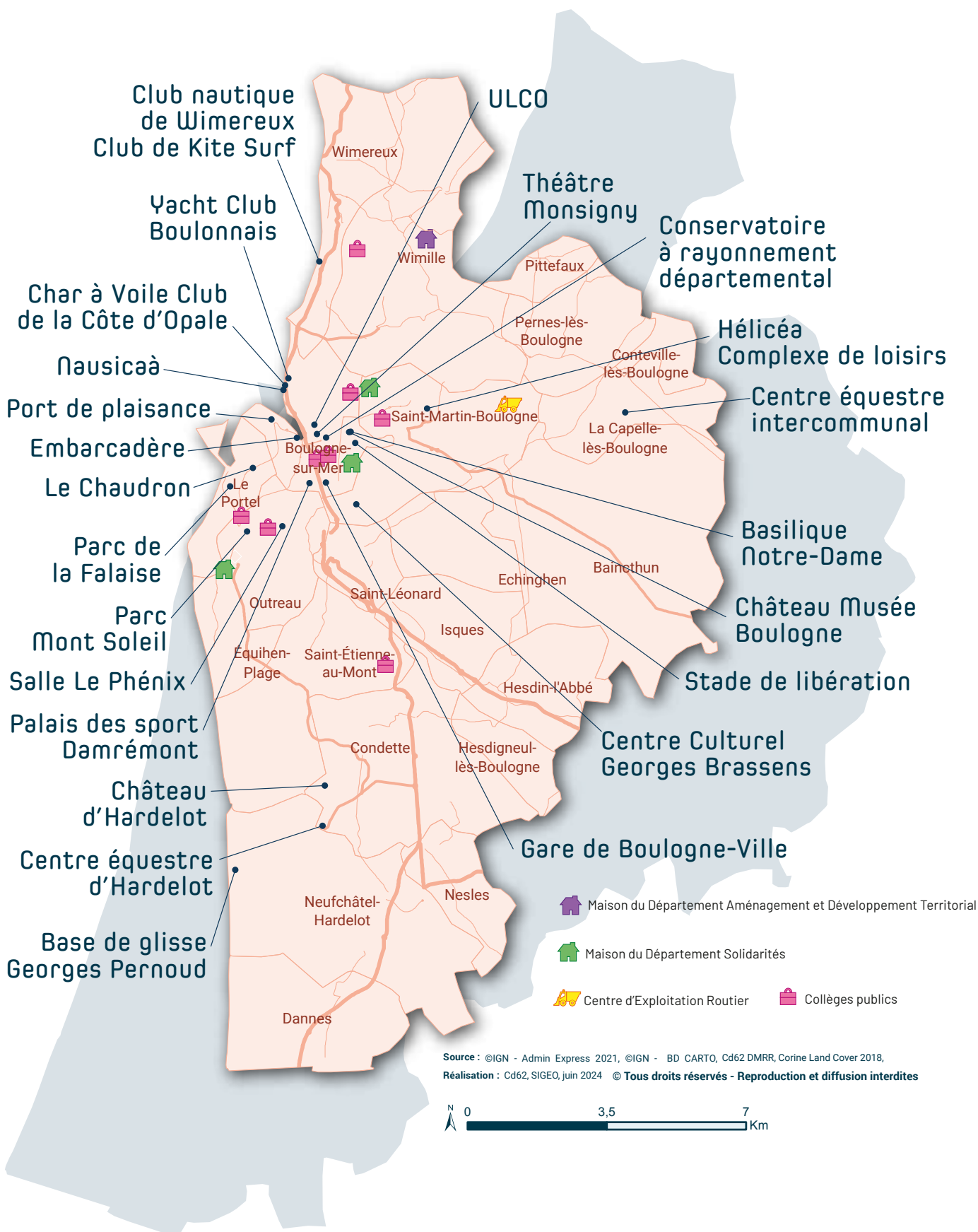


Photos Yamlek Caedart

Photo Jérôme Proulle

Solidarités humaines
 Réussites citoyennes
 Solidarités territoriales

Le territoire de la communauté d'agglomération du Boulonnais





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Depuis le printemps 2023, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et les 22 communes qui la composent travaillent à la formalisation d'un « Projet de territoire ». Il s'agit de répondre collectivement à cette double question : « Quel avenir souhaitons-nous pour notre territoire dans les prochaines années ? » ; « Comment nous organiser pour y parvenir ? ». C'est une démarche qui doit croiser de nombreux sujets, qui engage la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et les 22 communes sur des objectifs partagés et qui doit aussi s'ouvrir à de nombreux partenaires.

Au contexte anxiogène auquel nous sommes tous confrontés, notre projet de territoire doit opposer notre détermination à rester dans l'action, à s'écouter avec respect et à dessiner un avenir désirable pour nos enfants. Or, les atouts du territoire sont multiples. Ils tiennent à notre positionnement, à une géographie très enviable, entre Terre et Mer, entre la dynamique de notre port et la qualité de notre bocage. Ils tiennent aussi à notre histoire et aux luttes que nous avons su mener, à l'énergie et aux talents de nos entreprises, de nos habitants, à notre sens de l'accueil et des solidarités.

Cette nouvelle phase de contractualisation avec le Département du Pas de Calais contribuera pleinement à la déclinaison de notre projet politique « Le Boulonnais, Une terre d'exception, une terre d'ambition » en définissant des enjeux partagés afin d'agir conjointement dans les années à venir pour le bien de notre territoire et de ses habitants.

Je suis persuadé que ce contrat, fruit de cette démarche concertée, sera efficace, équilibré, et porteur de sens pour chacun des habitants de notre agglomération.

Frédéric Cuvillier,
Président de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais



Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Le centre de formation mutualisé à Saint-Martin-Boulogne ;
- Le Pôle d'échanges multimodal Capécure à Boulogne-sur-Mer.

zoom

*sur une opération
contractualisée*



Le Palais des spectacles et des congrès L'Embarcadère

L'ambition donnée à cet équipement culturel l'Embarcadère est de renforcer le rayonnement de l'offre culturelle du Boulonnais et de développer le tourisme dans la dynamique de Nausicaá.

Avec une architecture singulière, un emplacement idéal sur le site de l'Éperon qui accueille chaque année, Le Festival de la Côte d'Opale et le Festival de musiques actuelles « Poulpaphone », le palais des spectacles et des congrès L'Embarcadère sera LE lieu culturel et évènementiel de l'Agglomération boulonnaise et au-delà.

Cet équipement a été conçu pour offrir un maximum de modularité, confort et convivialité tant au public qu'aux organisateurs.

Côté spectacles, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais souhaite promouvoir une approche décloisonnée entre culture subventionnée et culture au sein de L'Embarcadère. Côté MICE (Meeting Incentive Congress et Events), la CAB souhaite faciliter l'organisation d'événements ouverts au grand public (salons, ...) mais aussi des congrès et des conventions.

Les deux salles de spectacles situées de chaque côté de cet espace de vie pourront accueillir jusqu'à 3 000 personnes (configuration debout) pour la grande salle et 400 personnes pour la petite salle. Deux salles de commissions, un bar et un foyer seront à disposition des usagers.

Ce projet a permis de valoriser l'insertion professionnelle. Il met également l'accent sur la valorisation des matériaux de réemplois sur site ou sur d'autres chantiers de la CAB. Cet équipement a pu voir le jour grâce au soutien des différents acteurs institutionnels dont le Département du Pas-de-Calais.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

La Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et les 22 communes qui la composent se sont engagées dans **une démarche de « Projet de territoire »** afin de définir l'avenir souhaitable à échéance 10 ans.

Les objectifs de ce projet de territoire étaient à la fois de formaliser un cadre stratégique clair et lisible ainsi que des priorités d'intervention et de réinterroger le binôme EPCI/communes.

Une véritable démarche de travail partagée et concertée a été proposée à travers des enquêtes à destination des habitants, élus et entreprises, des rencontres individuelles, un forum des élus puis des partenaires ainsi que des ateliers mixtes.

L'armature du projet de territoire se décompose en **3 grandes ambitions** :

- 1) L'excellence et l'innovation au cœur du développement ;
- 2) Les ressources et savoir-faire de la CAB au service de la transition écologique et énergétique ;
- 3) La cohésion et les solidarités garantes de la qualité de vie.

Ces 3 ambitions se déclinent en **6 caps structurants** :

1. Un territoire d'exception par son cadre de vie

90 % des habitants sont attachés au Boulonnais, c'est l'un des chiffres phares qui ressort de l'enquête réalisée. Ils mettent en avant la qualité de vie, la diversité des ambiances littorales, urbaines, rurales, les grands espaces forestiers ou dunaires qui le caractérisent.

La gestion du foncier dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLUI) et dans les opérations d'aménagement, la performance des grands services publics environnementaux (eau potable, assainissement, Gema-Pi), la gestion concertée des milieux naturels avec les partenaires (Parc Naturel Régional, Office National des Forêts, Conservatoire du littoral, etc.), un positionnement volontariste sur la thématique de l'habitat ont contribué à la préservation de la qualité de ce cadre de vie.

Les enjeux de préservation des patrimoines et de ressources sont à concilier avec la volonté de développement et d'attractivité. Dans un contexte démographique qui reste fragile (baisse de la population et vieillissement depuis plus de 20 ans), cette démarche se traduit par l'attractivité du territoire auprès de jeunes ménages.





L'accélération des effets du changement climatique ré-interroge et la CAB a souhaité décliner un Plan Climat Air Energie Territorial pour faire face à ces enjeux.

L'ambition est de renforcer la qualité d'aménagement et d'habitabilité dans le pôle urbain et les bourgs pour réduire les consommations foncières périphériques, en développant une approche multifonctionnelle pour une meilleure gestion des ressources, espaces naturels et agricoles. Ce travail sera développé avec les partenaires du « Grand Boulonnais » sur ce paysage bocager. De même, l'anticipation à long terme de la gestion quantitative et qualitative de cette ressource en eau est cruciale pour le développement résidentiel et économique mais aussi la prévention des dommages aux personnes et aux biens causés par les risques naturels dont les inondations au premier chef.

2. Un territoire d'excellence en écologie industrielle et maritime et un territoire d'innovations économiques

L'ambition de la CAB est de conforter cette place de leader national et de grand pôle européen de l'économie bleue de la pêche et des activités halieutiques.

Ces activités doivent s'inscrire dans un très haut niveau d'exigences environnementales et d'innovation. Le territoire teste un démonstrateur sur la thalassothérapie, énergie renouvelable qui participera à terme à la neutralité carbone du site Capécure. De même, l'intercommunalité vise la valorisation de l'intégralité des coproduits ou sous-produits de la transformation du poisson.

Le Boulonnais développe une économie plurielle : industrie (mécanique, électronique, imprimerie...), tertiaire privé et public, tourisme, commerce et artisanat, activités agricoles et agroalimentaires, etc.

Les acteurs locaux ont développé une réelle expertise dans l'accompagnement individualisé des porteurs de

projets tant en phase de création que de développement de leur activité.

La CAB élabore sa stratégie autour de l'économie bleue, des filières halieutiques, agricoles et sylvicoles afin de développer des débouchés alimentaires de proximité à travers un Projet Alimentaire Territorial, production d'énergies renouvelables, etc.

La CAB se positionnera comme un facilitateur de l'entreprenariat et de l'innovation sur le territoire et du parcours résidentiel de l'entrepreneur dans ses parcs d'activités (parc d'innovation, espace de coworking, institut des métiers de la mer).

De même, la CAB participe au fonctionnement et l'animation de l'écosystème Blue Tech d'innovation afin d'accélérer les projets. Elle renforcera les partenariats avec l'ULCO, l'Institut des Sciences de la Mer et du Littoral, les grandes écoles et participera à l'attractivité des métiers de la Mer.

3. Un territoire capital-(e) du tourisme en Côte d'Opale

Depuis plus de 5 ans, les élus du territoire ont impulsé la mise en réseau des partenaires (dont l'Office du Tourisme Intercommunal), la communication et la promotion du territoire, en ciblant en particulier les conditions d'accueil et d'organisation de séjours.

La mer est le premier facteur d'identification et d'activités du territoire : activités sportives ou contemplatives, randonnées, gastronomie maritime et Nausicaá qui en est un emblème exceptionnel. Le rétro-littoral, les massifs forestiers remarquables du Boulonnais, les grands espaces et paysages de bocage, les patrimoines urbains et villageois constituent aussi des atouts de plus en plus valorisés.

La dynamique est maintenant installée et la fréquentation touristique du territoire augmente d'années en années. En 2023, Nausicaá aura accueilli plus de 900 000 visiteurs.

Il convient d'assumer pleinement ce positionnement sans tomber dans le piège du « sur-tourisme », en évitant la saturation de certains sites et en veillant à la préservation des écosystèmes, en travaillant sur une gestion optimale des flux et aux éventuels déséquilibres des offres résidentielles ou de services.

La trajectoire du Projet de Territoire est celle d'un tourisme accessible et qualitatif, accueillant et responsable passant par la poursuite des travaux d'extension de Nausicaá, Hélicéa, ainsi que le tourisme de plaisance et le parcours napoléonien, la mise en valeur des patrimoines paysagers et naturels constitutifs de cette emblématique « boutonnière » du Boulonnais.

4. Un territoire de proximité(s), solidaire et citoyen

Les communes comme la ville-centre de Boulogne-sur-Mer s'investissent dans les écoles et l'offre extrascolaire, l'accompagnement social de proximité ou animation culturelle. La CAB, quant à elle, travaille sur les questions d'insertion sociale et d'accès à l'emploi : actions portées par l'Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais, chantiers jeunes citoyens. Elle travaille aussi sur des équipements et activités sportives-cultu-

relles ciblées comme les dispositifs « un été dans l'aglo » et « Enfance de l'art ».



La volonté générale est d'offrir une proximité de qualité, dans tous les domaines de la vie quotidienne, en impliquant de manière coopérative la CAB, les communes et de nombreux acteurs déjà très présents et actifs, ainsi que les citoyens et les associations. Pour ce

faire, Un maillage fin des équipements de proximité, une diffusion d'accès aux équipements, des politiques tarifaires adaptées, une communication efficace, des actions de médiation et d'accompagnement seront mis en œuvre.

Dans cet esprit, ce projet vise particulièrement l'animation d'un projet social et éducatif partagé notamment autour du « bien grandir » et du « bien vieillir », la valorisation des pratiques sportives et culturelles de proximité dans les offres de services, en travaillant une mise en réseau des équipements sportifs et culturels. La CAB lancera un Contrat Local de Santé ainsi qu'un Projet Alimentaire Territorial.

La CAB travaille sur les activités du bien-être et de la santé en confortant le centre hospitalier Duchenne selon une logique de coopération accrue avec les CHR d'Amiens et de Lille, dans la perspective de la création d'un pôle santé, sanitaire et social sur le site de Boulogne-sur-Mer.





5. Un territoire interconnecté, qui réinvente les mobilités de demain

Les besoins de mobilité sont croissants à l'échelle du grand bassin de vie et d'emploi du Boulonnais, particulièrement entre le pôle urbain et les secteurs ruraux ou côtiers. La CAB a développé son réseau de transports en commun Marinéo d'une quinzaine de lignes régulières, un service à la demande assurant le rabattement vers les lignes régulières, une offre dédiée pour les personnes à mobilité réduite.

La CAB s'investit dans les mobilités cyclables à travers l'aménagement de voies dédiées et une offre de location. L'ambition partagée de développer et promouvoir un bouquet diversifié et multimodal d'offres de mobilités alternatives à la voiture et adapté à des besoins et publics multiples, avec notamment comme objectif d'améliorer les offres ferroviaire et maritime. Il convient à la CAB de positionner, chacune à leur échelle, les 6 gares du territoire au cœur de la politique de transports : échanges multimodaux et intégration dans le réseau des transports urbains, services dans et autour des gares, offres immobilières économiques, accessibilité.

En lien avec l'ambition écologique de la CAB, il s'agira de tendre massivement vers la décarbonation des mo-

bilités. La politique en faveur d'une flotte « propre » de transports en commun, le soutien au développement de l'électromobilité, le volontarisme en faveur des mobilités douces sont autant de leviers sur lesquels la CAB accélérera dans les années à venir.

L'enjeu de l'accessibilité pour tous aux offres de services publics et privés (action sociale, équipements éducatifs, équipements et animations culturelles et sportives, etc.) constitue un fil conducteur dans toutes les politiques sectorielles. Dans cette logique d'accessibilité, l'intégration systématique de la problématique de la mobilité sera davantage prise en compte.

Fort de ce projet de territoire, du dialogue permanent avec les élus et les services du Département, et de l'expérience acquise grâce aux précédentes générations de contractualisation, la CAB et le Département s'orientent vers une quatrième génération de contractualisation.

À travers ce nouveau contrat, la CAB, et le Département s'engagent ainsi pour une action publique locale la plus efficace et harmonieuse possible au service du territoire, de ses forces vives et de ses habitants.

Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération du Boulonnais

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, dans le cadre de la contractualisation, ont décliné cinq grands enjeux transversaux communs.

Les solidarités et le cadre de vie au cœur des politiques

Le Département concourt, en tant que chef de file des solidarités humaines et territoriales, au bon maillage et à l'organisation de l'offre de service solidarités au plus près des habitants. La 1^{re} forme « **d'aller vers** » prend appui sur la territorialisation de l'organisation administrative du Département au travers des MDS et de ses sites.

Ce maillage de 1^{er} niveau est nécessairement complété sur le territoire

intercommunal par le déploiement d'une offre de services de grande proximité, notamment dans les quartiers prioritaires où les zones rurales les plus reculées avec des permanences sociales, des consultations de PMI, prenant appui sur un réseau d'acteurs incontournables que sont les services intercommunaux et communaux.

La CAB soutient les actions des centres sociaux, l'insertion professionnelle et les actions visent à accompagner les plus précaires et les

jeunes vers l'emploi en levant les freins à l'emploi, par le prisme de la mobilité, l'accès au logement, etc.

L'intercommunalité s'implique en faveur de l'aménagement de territoire au travers des grands projets : NPNRU, OPAH-RU, Action Cœur de Ville et Petites Villes de demain. Dispositifs, où la question du logement, mais aussi celle de l'attractivité économique, des services publics ou encore de l'accès aux soins représentent des sujets prégnants.



Elle soutient, accompagnée du Département, des démarches d'adaptation de projets au changement climatique. A ce titre, face aux récentes inondations, des actions ont été mises en œuvre auprès des communes sur les espaces publics et auprès des habitants et des entreprises sinistrés.

Un renforcement des services à la population

Le Département se porte garant des solidarités humaines et territoriales par le maintien et le renforcement des services aux publics. Il contribue à la conservation d'un maillage sur l'ensemble de son territoire par le soutien à l'investissement des intercommunalités et des communes.

Les services publics font également partis des sujets sur lesquels la CAB s'investit. La rénovation énergétique des bâtiments et l'accessibilité des ERP, le déploiement de systèmes de chauffage plus vertueux dans les bâtiments publics est une des réponses, en témoignent les aménagements prévus pour le Conservatoire à rayonnement départemental (CRD). L'accent est notamment porté sur les équipements communautaires et supra territoriaux dédiés aux sports et aux loisirs (Hélicéa, Nausicaá, piste d'athlétisme, organisation du Tour de France 2025, etc.). Tous ces investissements sont orientés en faveur des publics suivis par le Département, en place pour ces événements.

En parallèle, la CAB et le Département soutiennent ceux qui s'engagent et s'investissent pour la valorisation du tissu associatif, grâce à l'appui des organisations qui font vivre l'économie sociale et solidaire (ESS).

Valorisation du territoire par le biais du tourisme et des patrimoines culturel, historique et naturel

Le Département, au travers de la délibération « #Destination 62 pour un tourisme qui nous ressemble », soutient le tourisme comme vecteur d'attractivité pour les territoires, une ambition partagée par la CAB.

La CAB s'affirme comme une destination touristique sur des offres « quatre saisons », singulières et durables. L'office du tourisme maille son territoire par la présence de différents points d'information touristique.

À travers de grands équipements, côté Département, le Château d'Hardelot à Condette ou encore le Grand Site de France des Deux-Caps qui débute à Wimereux et qui sera élargi en partie au périmètre communal de Boulogne-sur-Mer et de Wimille, l'attractivité touristique et culturelle y est valorisée. Côté CAB, l'extension et la restructuration du centre national de la Mer Nausicaá, le développement de la plaisance, entre autres permettent d'étendre

son rayonnement touristique auprès d'un public européen. Ces projets ont été accompagnés par le Département respectivement à hauteur de 10 millions d'euros et de 1 million d'euros dans le cadre d'Autorisations de programme dédiées. Le patrimoine culturel est aussi un enjeu où ce partenariat est assuré par le soutien constant à l'investissement des grands projets portés par l'intercommunalité elle-même, à l'instar de l'Embarcadère, ou par les communes, le Centre culturel Georges Brassens à Saint-Martin-Boulogne et le Centre culturel Simone Veil à Neufchâtel-Hardelot. Cette mutualisation valorise la culture partout sur le territoire, à l'image de la Lecture Publique « Contrat Lecture Territoire ». La rénovation du Conservatoire à rayonnement départemental est un exemple supplémentaire de cette politique volontaire. Assurer les conditions d'accueil des élèves est une manière d'œuvrer au déploiement de la culture.

La valorisation du territoire par le biais culturel et patrimonial se caractérise par les événements culturels (la Côte d'Opale Fête de la Mer), et par les lieux dont le passé historique traduit la richesse de ce territoire.

Le patrimoine naturel est également mis en valeur à travers le travail de la CAB sur ces sentiers de randonnées avec l'interconnexion des sentiers de la Communauté de communes de Desvres-Samer et le classement de certains sentiers





dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), travail sur les filières qui soutiennent le tourisme. De plus, la CAB s'engage toujours davantage dans l'environnement, la qualité des espaces et au soutien de la biodiversité.

Une alimentation durable et locale pour une préservation de l'environnement et des ressources

Le Département encourage les politiques en faveur d'une alimentation durable et locale, notamment par la création d'un Fonds dédiés à l'Alimentation. Celui-ci a été créé pour accompagner les projets de production locale, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'amélioration de la qualité de la restauration, etc. La CAB développe une politique volontariste pour consommer localement. Une étude sur la situation actuelle et l'avenir de l'agriculture a été réalisée en 2023 sur l'ensemble

du territoire. La CAB porte une politique volontariste, qui engendre également des questions à propos de la préservation de l'environnement, de la biodiversité, des ressources et des paysages. La CAB a pour ambition de soutenir les structures qui favorisent le circuit-court, le maraîchage, l'accompagnement auprès des exploitants agricoles et l'ESS. La CAB s'investit également dans le devenir des parcelles agricoles et de leurs exploitants.

La CAB fait ainsi preuve d'innovation dans ses politiques, soutenues par le Département pour la préservation des ressources essentielles (eau,

air et biodiversité), notamment dans la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial et d'un Projet Alimentaire Territorial imminent.

Les collèges sont dès à présent impliqués dans cette démarche, notamment autour de l'alimentation durable et à la sen-

sibilisation pour la valorisation des déchets de table. Cet apprentissage se fait dès le plus jeune âge et les restaurations des collèges sont organisées pour optimiser le tri, en impliquant les agents départementaux.

Le Département promeut activement le développement et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence (Appel à Projet Halieutique). La CAB s'emploie à soutenir les bonnes pratiques et l'innovation dans tous les domaines de l'agriculture et de l'halieutique. En effet, Boulogne-sur-Mer étant le premier port de pêche, la CAB développe



toute une politique économique en faveur du développement de la filière, ainsi qu'au développement de sa zone économique dédiée : Capécure. Le Département a par ailleurs accompagné la CAB dans la création d'un bâtiment pour les activités halieutiques à hauteur de 2 000 000 d'euros également.

Vers une mobilité plus sobre et plus solidaire

Les compétences de la CAB lui permettent de réfléchir aux mobilités de demain, des mobilités partagées et solidaires pour nouer des liens physiques entre les habitants et les services mais aussi avec les autres territoires des intercommunalités voisines. Elle s'implique à la réduction des gaz

à effets de serres grâce à l'aménagement de pôles multimodaux, comme celui érigé à l'entrée de la zone économique Capécure, qui se situe également en entrée de ville. Elle s'investit pleinement dans les aires de covoiturage et dans les stationnements, afin de limiter l'usage de la voiture en centre-ville et ainsi privilégier les transports en commun.

La politique de l'intercommunalité converge vers celle du Département en ce qui concerne la poursuite des aménagements de pistes cyclables dans les communes. Elle se saisit de l'implantation des pôles gare afin de les renforcer. À l'instar du pôle gare de Boulogne-sur-Mer, dont une étude est en cours.

La CAB est également Autorité Organisatrice des mobilités. Marinéo, le réseau de transports en commun de l'agglomération parcourt l'ensemble de son territoire (avec intégration de la gestion des Services à la Demande (SAD), transport solidaire, location de vélos électriques longue durée et mise en place d'une billetterie en ligne et d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs sur le réseau de transports publics urbains).

Le Département et la CAB s'appuient sur la connaissance partagée du territoire par les élus départementaux et locaux ainsi que par leurs services, une vision commune et des orientations à décliner au sein d'une programmation concertée.

Ces actions peuvent ainsi se matérialiser à travers des dossiers de demande de subvention mais aussi de la mise à disposition d'ingénierie ou du prêt de matériel.

Au-delà des financements de droit commun, la contractualisation a contribué et continue de contribuer à une meilleure lisibilité et visibilité des actions partagées dans le respect des compétences de chacun.

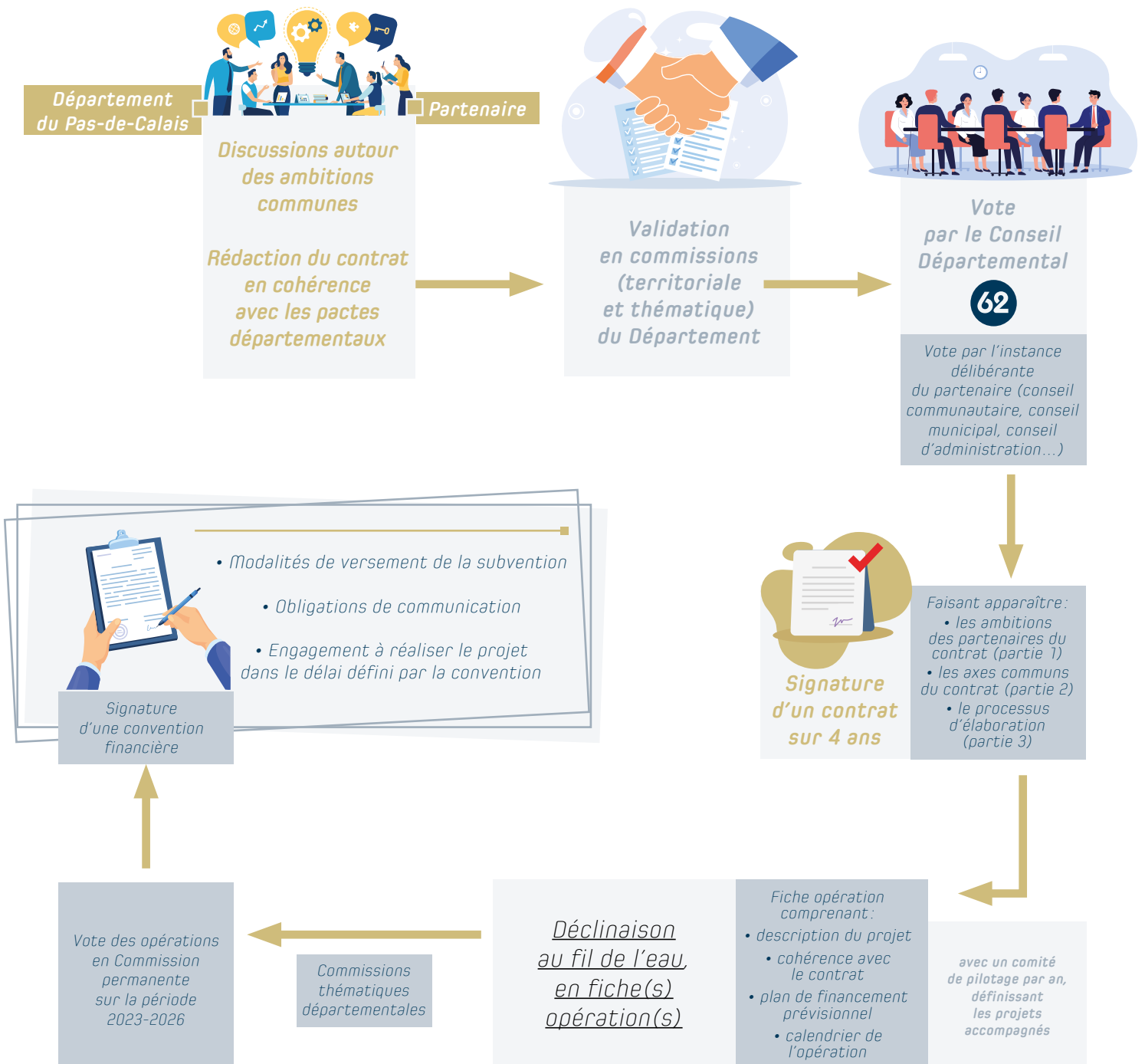


Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

partementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération

les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'ap-

prentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ Obligations de communication



Photo Magali Seplietter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a permis d'établir cinq axes de travail partagés :

- Renforcer les solidarités et le cadre de vie des habitants
- Consolider les services aux publics et leur accessibilité
- Valoriser le Territoire boulonnais par le biais du tourisme et des patrimoines culturel, historique et naturel
- Préserver l'environnement et les ressources grâce à une alimentation durable, le traitement des déchets, etc.
- Promouvoir et accompagner une mobilité plus sobre et plus solidaire.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté d'agglomération du Boulonnais,
Le Président,*

Jean-Claude LEROY

Frédéric CUVILLIER

■ *Au-delà des contrats :
l'action du Département...*



Basilique Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

2650 bénéficiaires
soit 12 590 150 €



Aides aux personnes
Âgées (APA)
Chiffres 2022

703 bénéficiaires
soit 4 623 631 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)
Chiffres 2022

4341 foyers allocataires
soit 27 948 791,50 €



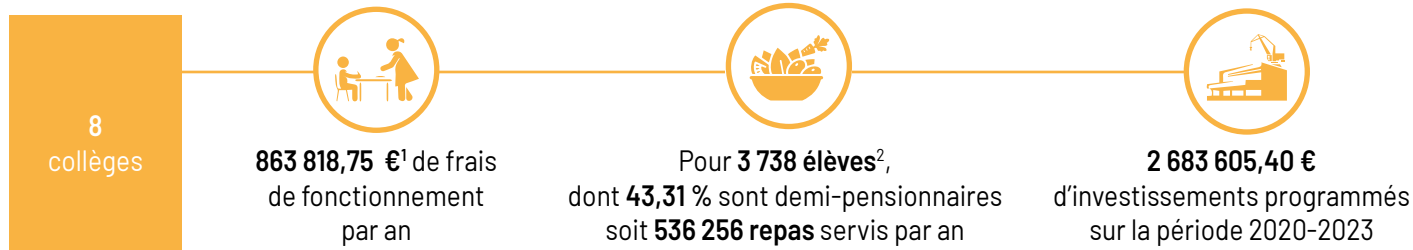
Revenu de solidarité active
(RSA)
Chiffres de mars 2023

83 assistantes
familiales



Pour protéger les enfants
et les familles
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :



• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 1 452 285 € d'investissements de 2019 à 2022 notamment pour restauration du dôme et des fresques de l'ancienne Cathédrale Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer ou la restauration des bas-côtés de la nef et ses élévations hautes de l'église de l'Immaculée Conception de Wimeux
- 2 343 159 € de fonctionnement de 2019 à 2022.



Pour le sport,

- 1 811 622 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- 42 projets, sur 10 communes pour 1 161 477 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 6 474 598,52 € investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS) :



74 220 500 d'euros par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, le centre d'incendie et de secours de Boulogne.

Solidarités humaines

Réussites citoyennes

Solidarités territoriales

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Boulonnais, Unité aménagement et animation territoriale du Boulonnais
- Maison du département solidarité du Boulonnais
- Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction générale des services
- Direction générale des services techniques
- Direction générale adjointe, directions finances, RH et SSI
- Direction des services à la population
- Direction habitat, urbanisme et politiques contractuelles
- Direction gestion des déchets ménagers
- Direction action économique, portuaire et touristique
- Direction eau environnement
- Direction des équipements communautaires
- Service mobilités et développement durable
- Service espaces publics et réseaux



Pas-de-Calais
Mon Département

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté d'agglomération du Boulonnais

Fiche opération n°1

Réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Boulogne-sur-Mer

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Boulonnais

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais
- **EPCI** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Simoens (étude), Olivier SION Architecte et SAS-Philippe Depeme (économiste)

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Rue des Pipots à Boulogne-sur-Mer

Contexte :

La Communauté d'agglomération a pour ambition d'améliorer et de renforcer le confort de vie dans un lieu emblématique de la ville de Boulogne. Le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais permet aux quelques 1100 élèves de se préparer au monde musical et chorégraphique, professionnel ou amateur, au travers de pratiques individuelles et collectives. Le CRD est composé de 3 sites et c'est le site principal de Boulogne qui doit bénéficier d'un traitement de façade et du gros œuvre pour améliorer l'isolation et remplacer l'ensemble des menuiseries.

Le site de Boulogne-sur-Mer est situé depuis 1987 rue des Pipots, dans l'ancien collège Angellier, bâtiment construit en 1841, à l'arrière de l'ancien musée dont les locaux sont actuellement occupés par l'université du Littoral Côte d'Opale. La Communauté d'agglomération décide d'en faire un lieu-pilote qui intègre les écoles municipales de musique de villes limitrophes de Wimereux et de Saint-Martin-Boulogne.

Aujourd'hui, l'accueil des élèves devient de plus en plus difficile, les menuiseries se dégradent et ne permettent ni un confort thermique, ni un confort acoustique. Des déperditions de chaleurs sont recensées en nombre. Des phénomènes de parois froide sont fréquents en hiver, et de surchauffes par apport solaire importants durant l'été. La résistance thermique des menuiseries est faible et leur étanchéité s'est beaucoup altérée au fil des années.

Certaines menuiseries ne ferment plus et ne permettent pas d'assurer les conditions de sécurité optimum. De fortes déperditions ont également été relevées au niveau du plancher haut du bâtiment.

Le bâtiment ne permettant plus d'accueillir convenablement les usagers, la Communauté d'agglomération a décidé de rénover l'ensemble du clos couvert afin de considérablement améliorer sa performance énergétique et de retrouver des conditions d'accueil de qualité.

Pour rappel, le Département accompagne de longue date le fonctionnement du CRD à travers son schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur dont le 6ème cycle a été adopté le 27



mars 23 pour 5 ans. En 2023, le CRD du Boulonnais a bénéficié d'une subvention de 35 000 € (évoluant en fonction des années, de l'activité réelle et des projets). Il participe aux comités techniques animés par le Département sur le bassin d'enseignement Boulonnais-Calaisis aux côtés des autres établissements d'enseignements artistiques volontaires.

Objectifs :

- Valorisation d'un équipement structurant culturel à rayonnement supra-territorial,
- Rénovation pour accueillir de nouveaux publics,
- Amélioration énergétique et acoustique pour le confort des usagers.

Descriptif détaillé :

Les travaux concernent le gros entretien et renouvellement (GER) du clos couvert, et des aménagements divers du Conservatoire à Rayonnement Départemental de Boulogne-sur-Mer.

Les menuiseries extérieures seront déposées et remplacées par de plus performantes et résistantes sur l'ensemble des façades (donnant sur les rues des Pipots, Charles Perron, les cours Ouest et Sud). Les châssis seront remplacés. Un ravalement de façade est prévu pour relever d'éventuels désordres sur toutes les façades (avec de potentielles ouvertures de fissures et rebouchage).

Un traitement des murs de façade (élimination de la mousse) et des murs d'enceinte est prévu. Les sorties de secours et les escaliers vétustes seront également retravaillés pour des raisons de sécurité.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Département, MDADT du Boulonnais.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Ingénierie du Département avec l'intermédiaire de la MDADT,
- Participation aux réunions de travail CAB-Département (MDADT – DDAE – Cabinet).

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le Département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Permettre à la Communauté d'agglomération de continuer sa transition écologique au sein de son patrimoine bâti,
- Assurer un confort pour l'ensemble des usagers (professeurs, élèves amateurs et professionnels),
- Aménager et sécuriser les espaces intérieurs.



C – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2^{ème} sem 2023	Rendu de la phase APS datant du 5 décembre 2023
Début des travaux	11/2024	
Fin des travaux	10/2025	

D – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Menuiseries extérieures	752 908,23 €	Département / FIT	200 000,00 €
Echafaudage	83 050,43 €	Etat (DSIL)	400 000,00 €
Ravalement	176 887,43 €		
Préau	99 908,29 €		
Travaux intérieurs	51 410,26 €		
Isolation	8 520,35 €		
Frais installation de chantier en sus (consommation eau, électricité, etc.)	58 634,25 €	Reste à charge MO	631 319,24 €
TOTAL	1 231 319,24 €	TOTAL	1 231 319,24 €

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Dainville**



Solidarités humaines
 Réussites citoyennes
 Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Depuis de nombreuses années, la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la biodiversité sont des enjeux que l'équipe municipale porte avec volontarisme afin de construire le Danville d'aujourd'hui et de demain. Parce que le contexte énergétique actuel l'exige mais aussi parce que, par conviction, il nous semble essentiel de préserver nos ressources et de garantir aux générations futures un avenir serein.

Après un audit de l'ensemble du patrimoine communal, nous nous sommes engagés depuis 2 ans dans un ambitieux programme de réhabilitation énergétique des bâtiments, notamment les équipements qui permettent le développement et le rayonnement des associations.

Dans le même esprit, nous portons également une attention particulière à la requalification de notre cœur vert de la commune. Cet espace est un lieu de rencontre reconnu des Dainvillois comme des habitants des communes voisines. Sa renaturation répond à un enjeu fort pour l'ouest arrageois en termes de préservation de la biodiversité, de création d'îlot de fraîcheur, de renouvellement urbain et de sensibilisation à la nature.

Partenaire de longue date, le Département du Pas-de-Calais nous a accompagné et conseillé dans nos réflexions. Le soutien financier du Département nous permet aujourd'hui de concrétiser ces projets ambitieux pour l'avenir de Dainville et l'ensemble du territoire.

Françoise ROSSIGNOL,
Maire de Dainville



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecals.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

Dainville est une commune située dans la première couronne urbaine d'Arras. Entre ville et campagne et forte de ses 5703 habitants, la commune est dotée de nombreux services publics : de la petite enfance aux résidences pour personnes âgées. Commune attractive et résidentielle, elle a connu depuis les années 70 un développement urbain et économique important, tout en faisant le choix de préserver en cœur de ville, un espace vert de plusieurs hectares où se concentrent les équipements publics.

Ce lieu est un véritable trait d'union entre les différents quartiers de la commune et surtout un lieu de rencontres au quotidien, avec ses nombreux équipements sportifs, culturels, de loisirs et ses pistes cyclables et piétonnes. Situé dans la Trame verte et bleue de la Communauté Urbaine d'Arras, cet espace très apprécié de l'ensemble des Dainvillois.e.s et des extérieurs.e.s. porte de nombreuses ambitions. Le projet de requalification de ce site a fait l'objet d'une importante démarche participative qui a mobilisé plus de 500 citoyens.



Les aménagements prévus s'inscrivent totalement dans une approche environnementale avec une volonté de renforcer la biodiversité (notamment aquatique), de conforter la gestion différenciée des espaces, de sensibiliser la population, de lutter contre les îlots de chaleur, de mettre en dialogue la ville et son environnement rural proche en favorisant notamment le développement de l'agroforesterie.

Implantés dans ce vaste espace vert, les nombreux équipements sportifs et de loisirs de la commune illustrent le dynamisme du tissu associatif et sportif qui rayonne bien au-delà du périmètre dainvillois.

La commune soutient les activités et initiatives des associations qui animent et font vivre la convivialité dainvilloise. Des Seniors aux plus jeunes, chacun y trouve un lieu approprié pour vivre sa passion ou pratiquer son sport. Fort de ce constat, la commune souhaite conforter ces équipements et offrir des conditions d'accueil de qualité dans le cadre du développement des pratiques, notamment féminines.

Les priorités que s'est donné l'équipe municipale rencontrent celles du Département, ouvrant ainsi une nouvelle étape de collaboration qui permettra d'améliorer la qualité et le cadre de vie de Dainville.

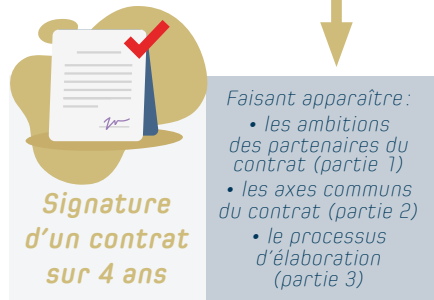
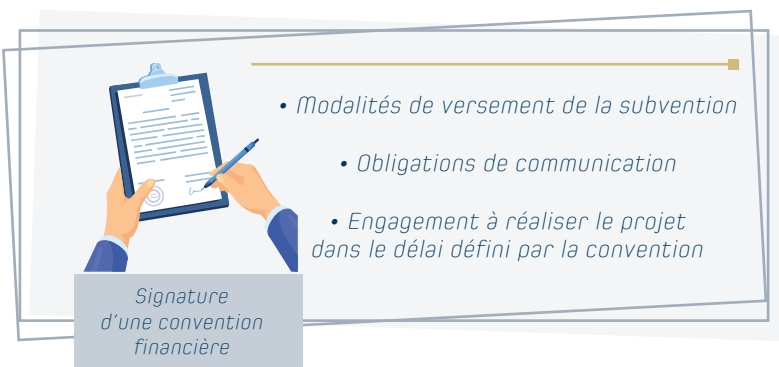
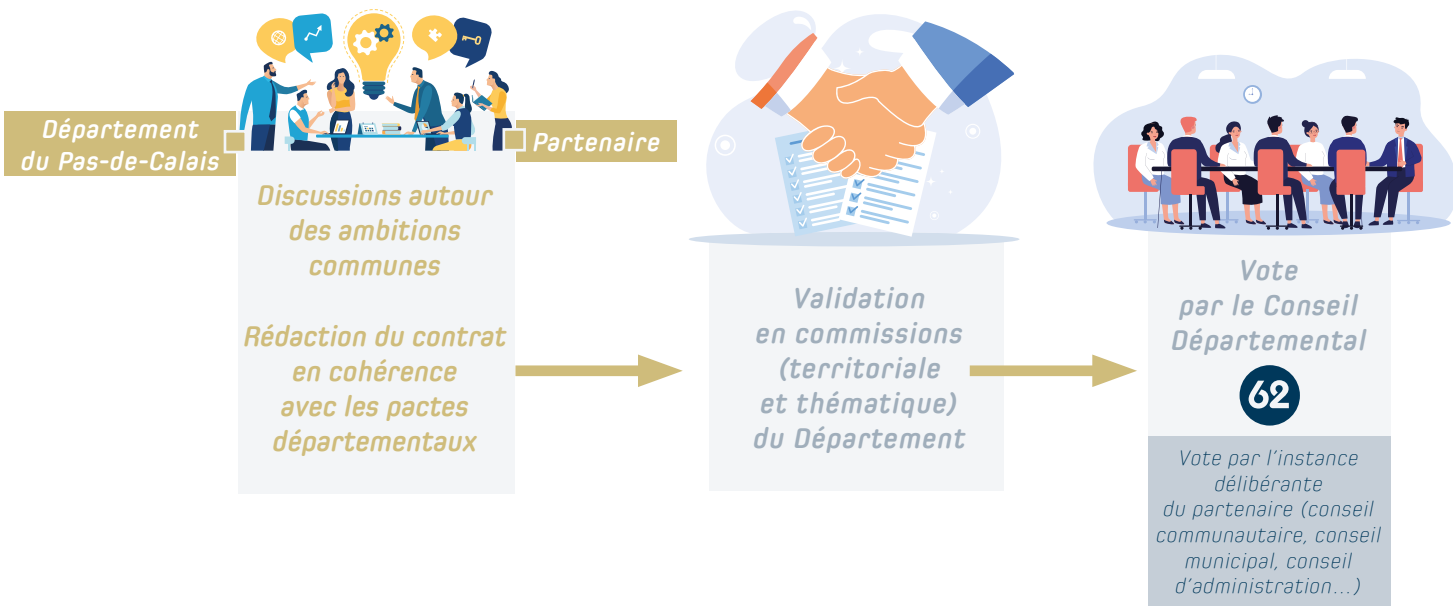


Partie 2

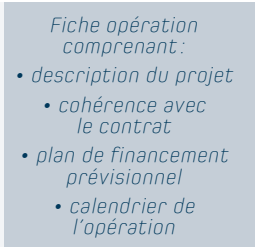
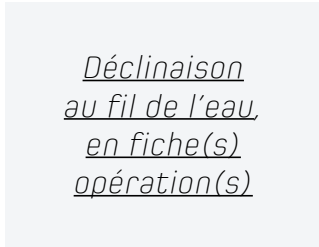
Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Commissions thématiques départementales



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Commune de Dainville en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de l'Arrageois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Dainville, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion

des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre

toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Dainville permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Poursuivre l'engagement de la commune dans la transition écologique et énergétique ;
- Aménager et sécuriser les voiries et espaces publics pour apaiser les déplacements et permettre une accessibilité de tous ;
- Transformer les lieux de pratiques et les espaces publics pour améliorer le bien-être des habitants et contribuer au renforcement de la cohésion sociale ;
- Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive et de haut niveau.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Dainville,
la Maire,*

Jean-Claude LEROY

Françoise ROSSIGNOL

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'arrageois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives

Côté partenaire :

- La Direction Générale des Services
- La Direction des Services Techniques

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Dainville

Fiche opération n°1

Pôle sportif féminin

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Dainville

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- **Commune** : Direction générale des services et Direction des services techniques

Maîtrise d'œuvre : PIXL Architecture et Keops ingénierie

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Dainville, rue Ampère.

Contexte :

La commune de Dainville a décidé de réaliser un Pôle Sportif Féminin, véritable équipement sportif de qualité indispensable à l'entraînement de la seule équipe de football féminine de l'arrageois. En effet, depuis des années, les sections féminines du RC Arras et du RC Lens ont fusionné et se sont installées sur Lens.

L'équipement a une vocation supra communale car le Club de Dainville attire de nombreuses joueuses des communes voisines. Les joueuses évoluent à un bon niveau et en novembre 2023, l'équipe Sénior féminine a disputé le 5^{ème} tour de la Coupe de France contre l'équipe de Saint-Denis qui évolue en D3.

Objectifs :

Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension des vestiaires football, du club house ainsi qu'à l'aménagement des abords depuis le parking rue Ampère pour répondre :

- au besoin des équipes féminines de l'association sportive football ;
- au confort d'utilisation et à la diminution résolue de l'empreinte écologique du bâtiment ;
- à l'ambition que porte la commune en termes de développement durable ;
- à la réglementation pour l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) aux personnes handicapées.

Descriptif détaillé :

Les travaux comprennent :

- la construction d'un club House avec sanitaires publics et d'un bureau ;
- la déconstruction de la zone vestiaires – club house existante et la construction de 6 vestiaires joueurs et 2 vestiaires arbitres ;
- la réhabilitation et la rénovation de la zone tribunes et des locaux annexes pour l'implantation des locaux techniques et process ;
- la réfection complète du réseau d'assainissement ;
- l'aménagement des abords depuis le parking pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite du site.



Surface existante : 212,3m² - Surface créée : 181,1m²

Le projet vise une qualité environnementale : construction à ossature bois (matériau renouvelable), isolation par l'extérieur ainsi qu'une partie de toiture végétalisée.

Il sera mis en place une production d'eau chaude sanitaire par système Héliopac (pompe à chaleur et nappes de capteurs sombres) ainsi qu'une centrale double flux haut rendement (90%) et système de production photovoltaïque Eclairage par LEDS avec détection de présence et récupérateur d'eau pour arrosage

Cibles environnementales du projet :

- Niveau Très Performant (3 demandés / 14) : 4 cibles atteintes : confort visuel, confort hygrométrique, maintenance – pérennité des performances environnementales, relation du bâtiment avec son environnement immédiat.
- Niveau Performant (4 demandés / 14) : 6 cibles atteintes : choix intégré des produits – systèmes – procédés de construction, chantier à faible impact environnemental, gestion de l'eau, gestion de l'énergie, confort acoustique, confort olfactif.
- Base (7 demandés au plus / 14) : 4 cibles atteintes : gestion des déchets d'activité, qualité sanitaire de l'air, qualité sanitaire de l'eau, qualité sanitaire des espaces.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- Communauté Urbaine d'Arras,
- Fédération Française de Football.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Ingénierie 62 – conseil et recherche de financement

Modalités de fonctionnement :

L'équipement est mis à disposition du Club de Football

Etudes réalisées :

Etudes réalisées à hauteur de 32 650 € :

- Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour accompagner la définition du projet en 2020 : Verdi Conseil,
- Diagnostic Plomb : Dekra,
- Diagnostic Amiante : Qualiconsult,
- Audit structure : SOCOTEC,
- Etude géomètre : Caron Briffaut,
- Etude sol : Ingéo.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social



Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Poursuivre l'engagement de la commune dans la transition écologique et énergétique ;
- Transformer les lieux de pratiques et les espaces publics pour améliorer le bien-être des habitants et contribuer au renforcement de la cohésion sociale ;
- Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive et de haut niveau.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2021	Choix du maitre d'œuvre
Début des travaux	04/2024	
Fin des travaux	12/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	1 435 000 €	Département / FIT	300 000 €
Maitrise d'œuvre	109 250 €	Etat (DETR)	144 508 €
Frais Etudes / bureau contrôle / Dommage ouvrage	35 750 €	Etat (DSIL)	294 702 €
		CUA	275 000 €
		FFF – dispositif FAFA	30 000 €
		Reste à charge MO	535 790 €
TOTAL	1 580 000 €	TOTAL	1 580 000 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Réduction de 35 % des consommations énergétiques
--

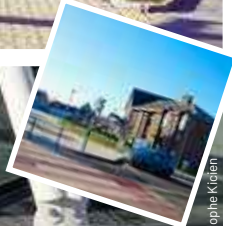
F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Beaurains



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



Photo Jérôme Pautille

À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Beurains est une « ville adossée à la campagne ». Par son slogan séculaire, elle prône le juste équilibre entre un développement promoteur de services de qualité tout en préservant une vie tranquille à la campagne, respectueuse des gens et de l'environnement.

Les engagements en faveur d'une éducation tout au long de la vie et accessible font socles dans la stratégie communale depuis plusieurs décennies. Ces valeurs issues de l'Éducation Populaire conduisent naturellement les élus à coordonner et intensifier cette offre locale dans le cadre d'un projet social de territoire quadripartite (Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Caisse d'Allocation Familiale, Communauté Urbaine d'Arras) dès 2008 et renouvelé depuis.

Le centre social municipal Chico Mendès devient dès lors le carrefour des engagements citoyens de la commune, le conseil participatif est créé (instance de gouvernance mixte du projet social) et Beurains devient en 2009 la première commune à délibérer et inscrire fondamentalement dans son schéma de gouvernance une instance décisionnelle composée d'élus et de citoyens. Conseil participatif qui lancera dès 2018 les premières réflexions sur la création d'une médiathèque rayonnant sur les villes de Beurains et d'Achicourt afin d'incarner le message essentiel « la lecture publique accessible pour tous ».

C'est l'enjeu du projet présenté ici avec le soutien du département : réorganiser les espaces d'accueils intérieurs et aux abords du centre social pour permettre de mieux accueillir les citoyens et faciliter plus encore les collaborations locales.

Nous sommes fiers de soutenir une action issue des concertations régulières entre les citoyens engagés dans le projet social et les élus du territoire, avec le soutien de Pas-de-Calais Habitat et de l'ingénierie départementale (Maison du Département Solidarité, Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement).



Pierre ANSART,
Maire de Beurains

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecals.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

La population de Beaurains a plus que doublé depuis les années 70 du fait de son développement urbain, son emplacement privilégié au sud d'Arras, mais également son offre de service reconnue. La ville maintient un niveau d'attractivité important de par la volonté de l'équipe municipale à inscrire la commune dans les défis de son temps. Ainsi les enjeux des transitions jalonnent les décisions et projets municipaux : la transition des âges et plus largement le lien social, la transition environnementale et la transition digitale.

La cohésion sociale est le vecteur historique de développement de la ville. Le projet de moderniser l'accueil citoyen au centre social fait écho à ceux récemment mis en œuvre à Beaurains : l'ouverture en 2021 d'un tiers lieu citoyen, la rénovation de l'accueil de l'hôtel de ville vers avec un lieu espace ouvert et attractif enrichi de l'Espace France Services ou du dispositif de recueil (pour les cartes d'identité et les passeports). Cette volonté est également soulignée par la création récente d'un service spécifique en charge de la participation et de l'accompagnement des initiatives des habitants ainsi que du projet interservices de « qualité de la relation usager ».

La cohésion sociale tient également à la richesse et la qualité des services aux familles déployés. Accessibles pour tous et favorisant les échanges, l'éducation tout au long de la vie, le sport ou le bien-être créent les conditions favorables au bien vivre à Beaurains. Le projet de Médiathèque Intercommunale Achicourt-Beaurains, dont la livraison prévue 2026, en est un exemple : les élu.e.s déploient un nouvel outil au regard de l'obsolescence évidente des deux équipements avec ambitions et innovations. Ambitions dans l'exigence qualitative du service et du niveau de performance de l'outil à développer. Innovations pour répondre aux transitions en cours : le site choisi est une ancienne friche dans la zone de la Tourelle à Achicourt et le futur équipement sera aux normes BePos. C'est également une expérience de coopération novatrice : pour la première fois dans l'Arrageois un service se mutualise dans un souci d'efficacité en créant un système de fonctionnement et de gouvernance selon les principes d'une coopération totale, horizontale et valorisant les compétences connues et utiles au projet identifiées sur le territoire rassemblé du projet. C'est enfin un projet de son temps : une bibliothèque troisième lieu, un lieu connecté, coopérant, intégrant un comité d'usager avant même l'ébauche du projet.



La ville accompagne la transition digitale incontournable. Avec le souci de moderniser ses services sans n'exclure personne, la médiation numérique prend la forme d'ateliers de sensibilisation, d'accompagnements personnalisés ou de cours dédiés. C'est aussi la proposition de maintenir le sens au-delà du digital en menant régulièrement des temps de réflexion via des conférences spécifiques sur l'usage du digital au quotidien. C'est enfin accompagner l'accès aux plateformes éducatives numériques, équiper les classes de matériels performants et prêter du matériel d'apprentissage gratuitement aux familles.

Enfin, la ville prend la mesure du changement climatique. L'équipe municipale par la signature de sa Charte Bello-Ramo s'inscrit dans un schéma de transition écologique durable. Nous développons ainsi le projet de reboisement et d'extension d'espaces verts, la transformation en profondeur de notre politique de gestion des espaces verts et des sites d'embellissement naturels. Nous nous soutenons un projet qui encourage la culture potagère et l'autoconsommation. Nous déployons un schéma de protection de la ressource en eau, ou une politique en faveur de l'écomobilité.

Pour autant le patrimoine bâti représente à lui seul un enjeu considérable dans la lutte contre le réchauffement climatique à hauteur de ville. Nous avons pris ce sujet avec force et conviction d'abord par une analyse précise de leurs états, de leurs consommations énergétiques et de leurs usages. Le plan pluriannuel d'investissement en cours d'élaboration suite aux différentes études et séminaires spécifiques menés tiendra lieu de feuille de route pour répondre à ce défi obligatoire.

Beaurains en relevant ces défis s'engage pour les générations à venir à vivre dans un territoire coopérant et résilient.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



- Modalités de versement de la subvention
- Obligations de communication
- Engagement à réaliser le projet dans le délai défini par la convention

Signature d'une convention financière



Signature d'un contrat sur 4 ans

- Faisant apparaître :
- les ambitions des partenaires du contrat (partie 1)
 - les axes communs du contrat (partie 2)
 - le processus d'élaboration (partie 3)

- Fiche opération comprenant :
- description du projet
 - cohérence avec le contrat
 - plan de financement prévisionnel
 - calendrier de l'opération

avec un comité de pilotage par an, définissant les projets accompagnés

■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Beaurains en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la commune de Beaurains.

Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Beaurains, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Beaurains permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Promouvoir les équipements favorisant le lien et la cohésion sociale ;
- Moderniser l'aménagement de l'espace public communal (végétalisation, sécurisation des piétons...);
- Améliorer la qualité des services au public pour tous ;
- Accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique par la rénovation énergétique de ses équipements publics.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale (CUA).

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Beaurains,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Pierre ANSART

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Arrageois ;
- Maison du Département Solidarité de l'Arrageois.

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services ;
- Coordinatrice du centre social municipal Chico Mendes ;
- Chargé de mission développement territorial et évaluation de politiques publiques.

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Beaurains

Fiche opération n°1

Réhabilitation et amélioration de l'accueil du Centre Social Chico Mendès

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Beaurains

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois, Maison du Département solidarité de l'Arrageois
- **EPCI** : Communauté Urbaine d'Arras

Maîtrise d'œuvre : LD Architecture, Amena Konzept

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Ville de Beaurains – Centre social municipal Chico Mendès, 2 avenue des Alpes 62217 Beaurains

Contexte :

La ville de Beaurains se distingue particulièrement par son offre de service. Pionnière des politiques jeunesse dès les années 70, l'importance de l'offre n'a cessé de croître et de se structurer pour en faire aujourd'hui un atout majeur de son attractivité.

La ville de Beaurains investit de manière importante dans la construction d'une offre de services publics directement liés aux besoins des habitants. Cette offre de service est construite à partir de valeurs et d'ambition affirmées au service d'une thématique centrale : « L'habitant au cœur du projet de développement social local ».

Le centre social Chico Mendès est un bâtiment des années 80, qui accueille de nombreux usages : école de danse, bibliothèque, restaurant scolaire, relai d'assistantes maternelles et salles pour les associations ou d'autres événements. Il est fréquenté principalement par les habitants de Beaurains et Achicourt mais rayonne également sur les communes du bassin de vie du Cojeul.

Il est implanté en recul de l'avenue des Alpes et de la rue du 19 mars 1962. Il est bordé par un parc également desservi par l'avenue des Alpes, qui se termine en impasse. Il se situe à proximité du Quartier Prioritaire de la ville d'Achicourt (quartier des 4 AS).

A l'est, des fonds de jardins marquent la limite avec le site. Un parking est disponible au nord-nord-ouest.

Le bâtiment a fait l'objet de rénovation d'isolation, il y a quelques années. Les menuiseries ont également été changées à cette occasion.

L'objet de l'opération vise à créer une extension au centre social pour permettre un meilleur accueil des usagers. Cet objectif contribue à l'ambition du Département du « aller vers ». Cette opération permettra en plus de sécuriser l'accès en redéfinissant les espaces.



Objectifs :

Le projet consiste en l'extension du Centre Social par la création d'un nouvel espace d'accueil ainsi qu'à l'aménagement des abords pour répondre :

- au maintien du contact avec les citoyens ;
- au confort d'utilisation et à la diminution de l'empreinte écologique du bâtiment ;
- à une offre de service de qualité pour tous et sa modernisation pour une relation citoyenne de confiance et optimisée ;
- à la réglementation pour l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) aux personnes handicapées.

Descriptif détaillé :

Le nouvel espace d'accueil consiste en un ensemble de 70 m² de surface utile. Il sera créé en extension de l'actuel Centre.

Il permettra que soient réalisées les missions du personnel d'accueil en cours de reconfiguration en accueil numérique.

Lieu de ressources locales, il accompagnera la création de projets de services, d'échanges de savoirs et leurs diffusions. C'est un espace de citoyenneté conçu par et pour les habitants.

La localisation de cet espace a fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'étude de MOE de réhabilitation/extension. Elle prend notamment en compte le temps long des possibles évolutions à venir du cadre bâti (notamment concernant la performance énergétique).

L'espace d'accueil tel que co-designé se définit comme tel :

- un hall d'accueil de 65 m² environ. Hall d'entrée principal du centre social, il en sera un passage obligé en interface avec la ville. Lumineux et visible, il en est l'image renouvelée. Modulable, il sera équipé d'un meuble/totem numérique. Ce dernier, modulaire, permettra toutes les fonctionnalités envisagées.
- un espace dédié au personnel d'accueil en conformité avec l'évolution de leur métier. Il sera en contact direct avec le hall. Il comprendra un sous-espace de 20 m² équipé de 2 postes informatiques et de meubles d'archives. Celui-ci bénéficiera d'éclairage naturel et sera complété par un espace de réception (10- 15 m²).

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- Région Hauts-de-France,
- CAF du Pas-de-Calais,
- Agence de l'eau,
- Etat,
- Communauté Urbaine d'Arras,
- Pas-de-Calais habitat – Increase,
- CAUE.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Pas-de-Calais habitat,
- Increase valorisation,
- Atelier de codesign,
- CAUE.

Modalités de fonctionnement :

Le centre social est ouvert tous les jours pour des publics variés :

- L'accueil administratif est ouvert du lundi au vendredi pour accompagner les familles et adhérents dans leurs démarches. Les professionnels de l'équipe sont présents dans cet accompagnement, pour animer les séances et projet et développer le projet social municipal
- Les activités récurrentes du centre social se déroulent du lundi au samedi selon un planning hebdomadaire établi en période scolaire : les ateliers adultes (créatif, culinaire, santé, inclusion digitale, ...), la restauration



scolaire, les mercredis loisirs, l'accueil de jeunes, les ateliers familles, la médiathèque, les écoles des musiques et de danse, ...

- En période de vacances : les accueils de loisirs prennent possession des locaux, les ateliers familles et adultes migrent d'autres espaces de la ville
- Le centre social accueille également des permanences de partenaires : Protection Maternelle Infantile, Maison du Département Solidarité et accompagnement des personnes bénéficiaires du RSA. Le centre organise également la coopération des acteurs de l'accompagnement social du territoire par l'animation de « la plate-forme des familles » avant chaque période de vacances
- Le centre et/ou ses partenaires organisent des temps forts et des événements liés au projet social en soirée, le samedi ou le dimanche
- Enfin le centre social est un lieu de résidence pour les associations tout au long de la semaine et le weekend.

Etudes réalisées :

- Séminaire interne de la fonction accueil du projet social ;
- Atelier de codesign en partenariat avec Pas-de-Calais habitat (programme) ;
- CAUE : étude de faisabilité et pistes de travail ;
- Etudes des sols.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 2	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent
Ambition 11	Développer de nouvelles formes d'habitat favorisant le lien social
Ambition 12	Adapter l'offre en lieux d'accueil et les ouvrir sur leur environnement
Ambition 14	Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Promouvoir les équipements favorisant le lien et la cohésion sociale ;
- Moderniser l'aménagement de l'espace public communal (végétalisation, sécurisation des piétons...) ;
- Améliorer la qualité des services au public pour tous ;
- Accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique par la rénovation énergétique de ses équipements publics.



D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	05/2018	Premières rencontres avec les habitants et les élus afin de définir les contours de la problématique et envisager des réponses viables et durables
Début des travaux	03/2024	
Fin des travaux	03/2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes	41 245,00 €	Département / FIT	110 000,00 €
Travaux	562 518,86 €	Etat	162 021,54 €
VRD	318 490,09 €	Région Hauts-de-France	122 188,00 €
Equipements	33 108,77 €	Communauté urbaine d'Arras	19 138,25 €
Autres	8 000,00 €	CAF	205 000,00 €
		Agence de l'eau	38 276,50 €
		Reste à charge MO	306 738,43 €
TOTAL	963 362,72 €	TOTAL	963 362,72 €

Les dépenses de VRD et Parking (216 993,50 €) et Places pour véhicules électriques et garage à vélo (80 000,00 €) sont prises en charge par la Communauté urbaine d'Arras.

Coût de fonctionnement de l'équipement :

2M€ annuel

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle





CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'**Auchel**



Photo Jérôme Pouille



Photo D. R.



Photo Yannick Gadrat



Photo D. R.

Solidarités humaines
 Réussites citoyennes
 Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Véritable feuille de route, le plan d'action établi par la commune d'Auchel depuis quelques années, a contribué à la réalisation de nombreux projets toujours au plus près des besoins des habitants.

La ville s'est ouverte à de nouvelles perspectives : création de béguinages, de lotissements, de squares... afin d'offrir un cadre de vie de qualité et favoriser l'arrivée de nouveaux habitants, sans oublier de développer le commerce et l'activité économique en renforçant l'attractivité du centre - ville.

De nombreux services sont dédiés à la parentalité : le C.C.A.S, la Cohésion Sociale, le Sport... Prochainement une Maison des 1000 premiers jours de l'enfant sera inaugurée, soulignant ainsi la réussite du travail partenarial entre la ville et les diverses institutions concernées.

Les autres usagers ne sont pas en reste : banquet des aînés, clubs des anciens, animations à la résidence autonomie, accompagnement du C.C.A.S, mise à disposition de structures sportives et de terrains dédiés pour les jeunes, rencontre avec les élus... Autant d'actions qui permettent de renforcer l'offre de services de la commune.

Enfin, la ville veille aux conditions de vie sociale et assure la sécurité de la population dans tous ses quartiers et au plus près des problématiques sociales en garantissant la tranquillité publique.

La contractualisation avec le Département est une véritable opportunité pour la ville d'Auchel qui pourra poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action en bénéficiant de nouveaux moyens mais surtout d'un partenariat qui a déjà fait ses preuves.

Philibert Berrier,
Maire d'Auchel



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecals.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Afin de répondre aux aspirations des Auchelloises et Auchellois, et par extension aux habitants du territoire de l'Artois, la commune d'Auchel a développé un plan d'action fondé sur 5 orientations stratégiques, déclinées en axes opérationnels :

- 1) Évoluer dans un cadre de vie de qualité.
- 2) Renforcer et diversifier l'action de la commune en matière de soutien à la parentalité, à la petite enfance/enfance.
- 3) Renforcer et développer l'offre d'accompagnement des usagers des services de la commune.
- 4) Développer le commerce et l'activité économique.
- 5) Garantir la sécurité et la tranquillité publique.

Les deux premières orientations font particulièrement écho aux compétences du Département, et permettent de proposer des projets susceptibles d'être menés en partenariat dans le présent contrat.

1) Évoluer dans un cadre de vie de qualité

Axe 1: Aménager les espaces publics en tenant compte des enjeux environnementaux et sociétaux.

Le cadre de vie des habitants est un point essentiel pour le bien-être, la mixité sociale, la tranquillité publique et la réussite. Les changements climatiques engendrent des conséquences également sur ces lieux de vie et la santé des habitants pour lesquels de nouveaux moyens de lutte doivent être mis en œuvre : création d'îlots de fraîcheur, désimperméabilisation des sols, plantation d'espèces locales... Forte de ce constat, la Ville envisage divers aménagements des espaces publics au sein du centre-ville, mais également dans les quartiers prioritaires tenant compte de ces nouveaux enjeux. Ces projets consistent en la réalisation de parcs, jardins... multigénérationnels permettant de renaturer la ville, de créer des lieux de rencontres et de repos. Autant de projets qui amélioreront l'attractivité d'Auchel à l'échelle du territoire.

Axe 2: Réhabiliter les équipements publics en tenant compte des enjeux de la transition énergétique

La commune est dotée d'un patrimoine immobilier important : 12 écoles primaires et maternelles, différents bâtiments administratifs et techniques, salles de sport et/ou polyvalentes..., dont l'état sanitaire est préoccupant. Le manque d'entretien de ces bâtiments depuis plusieurs années, engendre aujourd'hui des coûts énergétiques conséquents pour la commune, et parfois

même des fermetures temporaires qui ont un impact pour les usagers. L'objectif est d'optimiser la performance énergétique des bâtiments ciblés suite aux études, et d'améliorer le confort pour les usagers.

Axe 3: Préserver le patrimoine de la commune par des projets d'envergure.

Ancienne ville minière, Auchel a hérité d'un important patrimoine lié à cette époque, transformé aujourd'hui en équipements accueillant du public : écoles, Goutte de Lait, salles de sport et polyvalentes... La commune a la volonté de préserver ce patrimoine historique, et engage des projets d'envergure permettant leur maintien en bon état : Rénovation de l'église Saint-Martin, rénovation de la salle polyvalente Nelson Mandela...

Axe 4: Réhabiliter les voiries et développer la mobilité douce.

Dans un contexte de transition écologique, le développement des modes actifs est une solution d'avenir, un mode de transport porteur d'innovation pour le territoire. Dans ce cadre, la commune souhaite développer les mobilités actives et ce de manière sécurisée.



2) Renforcer et diversifier l'action de la commune en matière de soutien à la parentalité, de la petite enfance/enfance

Axe 1: Favoriser l'émergence et l'accès à des lieux dédiés à la parentalité, la petite enfance et l'enfance.

La parentalité, la petite enfance, l'enfance sont des sujets au cœur de différentes actions ou dispositifs portés par la commune : cérémonie des nouveaux-nés, Salon de l'enfance et de la famille, Programme de Réussite Éducative, Samedi en famille... Afin de renforcer cette démarche la Ville, en partenariat avec les structures du territoire, a ouvert une Maison des 1000 premiers jours au sein de la Goutte de Lait. Le multi-accueil Les p'tits loups y est désormais installé, ce qui a permis d'augmenter le nombre de places d'accueil, et d'offrir aux usagers un lieu de vie moderne et sécurisé.

Axe 2: Renforcer le partenariat avec les différents partenaires du territoire afin d'optimiser l'offre de services proposée aux parents, aux enfants...

Axe 3: Développer et renforcer l'offre culturelle, socio-éducative et sportive.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Auchel en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire. Un engagement commun

est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Auchel, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Commune d'Auchel a permis d'établir 2 axes de travail partagés :

- organiser une offre de services de qualité aux habitants d'Auchel et des communes environnantes ;
- requalifier les espaces et équipements publics en tenant compte des enjeux sociétaux et environnementaux.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune d'Auchel,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Philibert BERRIER

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Artois

Côté partenaire :

- Commune d'Auchel

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la commune d'Auchel

Fiche opération n°1

Aménagement d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité en Centre-ville d'Auchel

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Auchel

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois
- **Commune :** Direction générale des services, Direction des services techniques, Chargée d'étude de projets et de recherche de financements

Maîtrise d'œuvre : Agence AUTREMENT DIT Paysagistes Concepteurs

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Auchel – Centre – ville (quartier prioritaire)

Contexte :

Retenue au titre du dispositif des « Petites villes de demain » ainsi que pour une opération OPAH-RU, la ville d'Auchel porte une attention particulière à la revitalisation de son centre-ville, inscrit en périmètre prioritaire. Cette dynamique repose notamment sur l'amélioration du cadre de vie par diverses opérations de renaturation lors de la résorption de friches. Une pharmacie à l'abandon a ainsi fait l'objet d'une acquisition par la Ville, en vue de sa destruction afin de disposer d'une surface désimperméabilisée de plus de 600 m².

Une consultation publique a été lancée auprès des habitants de la commune afin de préciser la nouvelle vocation de cet espace. A l'issue de cette démarche participative, la commune a donc décidé de créer un square, au sein de ce quartier urbanisé, espace de détente arboré ouvert aux usagers du quartier et par extension aux habitants des communes avoisinantes de passage sur Auchel.

En effet, une offre commerciale assez dense, la présence de certains équipements comme le ciné théâtre, ou encore certaines animations telles que le marché hebdomadaire, concourent à l'attractivité de la Ville. Un lieu de détente, végétalisé, comprenant du mobilier urbain (bancs, tables, corbeilles...), susceptible d'accueillir des événements culturels (exposition de peintures...) et/ou d'information sur la préservation de la biodiversité confortera les atouts de la Ville.

Objectifs :

L'objectif principal est de renaturer la Ville afin de conforter son attractivité, de renforcer sa fonction de centralité à partir d'un urbanisme qui concilie l'amélioration du cadre de vie, l'inclusivité, la santé des habitants, la préservation de la biodiversité.

Un paysagiste « Autrement dit » a réalisé l'étude d'aménagement du site, avec comme autre priorité de d'impacter visuellement les usagers des rues adjacentes.



Ce site sera connecté aux différentes trames vertes de la commune, existantes ou en cours de création, qui permettent aux habitants de bénéficier de différents espaces végétalisés au sein de la ville et d'emprunter de nouveaux parcours entre ces derniers : Jardin public Les Charmes situé au Nord de la rue Raoul Briquet, trame verte et bleue au pied du terril. Ces parcours chaland favoriseront la traversée des rues commerçantes du centre-ville et par conséquent la visibilité des commerçants.

Situé aux abords d'un croisement de 4 voies très empruntées et très urbanisées (maisons de ville, commerces, architecture haute...), ce nouvel espace public permettra de favoriser la circulation des courants éoliens en cœur de ville, et ainsi lutter contre les stockages de chaleur qui se répercutent la nuit. La végétalisation du site permettra la concentration de carbone et ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en développant la biodiversité de cet espace.

Proche et connecté à la Vallée Carreau (notamment le terril N°23), le site constituera un nouveau maillon de la chaîne des terrils.

Descriptif détaillé :

Il s'agit de l'aménagement d'un site en square présentant un réel intérêt écologique et renforçant les liens entre les habitants d'Auchel et des communes voisines.

La proposition d'aménagement retenue garantit la continuité du front bâti, par la création d'un muret en béton préfabriqué de finition lisse beige surmonté d'une clôture en barreaudage.

La renaturation du site repose sur la plantation de différentes espèces végétales (arbustes, cépées, fleurs...) et la création de cheminements et placettes en sable stabilisé.

La création d'espaces ombragés et arborés va permettre de créer des îlots de fraîcheur appréciables lors des jours de fortes chaleurs, notamment pour les populations plus vulnérables telles que les enfants ou les personnes âgées.

Le sable stabilisé des cheminements permettra une infiltration naturelle des eaux pluviales. Les différents espaces végétalisés permettront de recréer de la biodiversité en ville, ils sont pensés sous forme de trames (trame arborée avec cépées et branchus, trame arbustive et herbacée...).

L'aménagement d'un espace de repos et de convivialité se traduira par l'installation de mobilier urbain adapté : bancs avec ou sans dossiers et méridiennes sur mesure en bois.

Un arbre remarquable sera implanté au cœur du site, et sera visible depuis les rues adjacentes.

Compte tenu du classement dans le périmètre des monuments historiques, il sera tenu compte des prescriptions de l'architecte des bâtiments de France :

- La grille périphérique installée sur les murets bas maçonnés aura un dessin de barreaux verticaux ou droits, sans motifs aléatoires, biais ou de type « bambou » ;
- Le muret bas aura une finition d'aspect peinte ou enduite, lisse et continue, sans visibilité des joints ou de la juxtaposition d'éléments préfabriqués.

Le service espace vert en charge de l'entretien du site, travaillant actuellement sur la mise en place de la gestion différenciée sur la commune et formé aux questions liées à la biodiversité, assurera le développement des différents végétaux plantés, de leurs entretiens et si besoin du remplacement.

Partenaires associés à l'opération :

- Région Hauts-de-France – Direction de l'aménagement du territoire et du logement / Service aménagement et appui aux territoires et Service cohésion sociale et urbaine ;
- Conseil D'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais. (CAUE).

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- CAUE,
- Architecte des Bâtiments de France,
- Interland.



Modalités de fonctionnement :

- Ouverture et fermeture du parc par les services communaux avec règlement intérieur ;
- Passage régulier des ASVP pour assurer la sécurité ;
- Une programmation culturelle annuelle (lecture, peinture, musique, ...).

Etudes réalisées :

- Une étude a été réalisée par le CAUE du Pas-de-Calais avec pour objectif un conseil sur l'aménagement du site de l'ancienne gare routière (Parc des Charmes aujourd'hui), et la création d'un espace public en Centre-ville qui fait l'objet de la demande ;
- Une étude a été réalisée par le cabinet Interland, financée par la Banque des Territoires, dans le cadre du dispositif des Petites Villes de Demain. Deux groupes composés d'élus locaux, de techniciens, de commerçants et de représentants des habitants ont mené une réflexion sur « Auchel de demain ». Ces travaux ont mis en avant la nécessité de transformer l'image du centre-ville en multipliant les espaces verts conviviaux et en promouvant la nature en ville ;
- Une étude paysagère a été réalisée par AUTREMENT DIT paysagiste concepteur afin de définir précisément le projet.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Requalifier les espaces et équipements publics en sites sobres et vecteurs de lien social.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	03/2022	Lancement conseil CAUE
Début des travaux	02/2024	
Fin des travaux	09/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	13 950,00 €	Département / FIT	28 000,00 €
Travaux	148 597,52 €	Conseil Régional – A.M.I	81 273,76 €
		Conseil Régional – Politique de la ville	20 000,00 €
		Reste à charge MO	33 273,76 €
TOTAL	162 547,52 €	TOTAL	162 547,52 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

3 044,44 € (entretien, taille des haies, ramassage papiers, levée des poubelles, astreinte ouverture/fermeture du site...). Une enveloppe budgétaire concernant la programmation culturelle du site est en cours d'élaboration.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et la commune d'Auchel

Fiche opération n°2

Aménagement qualitatif du Bois de Saint Pierre

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Auchel

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois
- **Commune** : Direction générale des services, Direction des services techniques, Responsable service Festivités, Locations et Vie Associative

Maîtrise d'œuvre : Christophe LABORDE – Paysagiste DPLG

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Auchel / Bois de Saint Pierre

Contexte :

Commune de plus de 10 000 habitants, située au cœur du bassin minier, Auchel possède une position géographique privilégiée dans l'agglomération de Béthune-Bruay, au cœur de l'agglomération urbaine du Bruaysis.

Au Nord de la ville, elle est propriétaire d'un bois de 46 hectares, communément appelé Bois de Saint Pierre, fréquenté par la population de l'ensemble du bassin de vie.

Cet espace est riche d'une nature vaste, avec une biodiversité à préserver tout en étant support à de nombreuses activités :

- De la randonnée pédestre ou à VTT,
- Des terrains de tennis,
- Un parcours santé,
- Un parcours de course d'orientation utilisé par les collégiens d'Auchel,
- Un espace récréatif pour les enfants avec des jeux et pour les adultes avec des terrains de pétanque,
- Un mini – golf,
- Une salle communale polyvalente où sont organisés divers évènements ou animations municipales,
- Une Maison de la nature consacrée à la défense de la biodiversité, accueille l'association Nature et Terrils et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) du Pas-de-Calais, et où sont proposées des animations de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable.

Le site accueille également de nombreux événements tels que la Festi color, la Fête de la musique... ; des animations socio-culturelles telles que des balades contées, des soirées en famille... Entre 350 et 600 personnes sont accueillies lors des festivités qui y sont organisées le dimanche, de fin Mai à fin Août, au sein d'une Guinguette.

Le bois offre donc un panel d'activités diverses et variées, pour un public tout aussi diversifié, de plus en plus nombreux venant d'Auchel et des environs : Artois, Audomarois, Arrageois....



Objectifs :

Avec l'aménagement de ce site, la municipalité souhaite donner une nouvelle dimension à cet espace par un rendu plus qualitatif afin d'en faire un lieu de rendez-vous incontournable pour la population du territoire et gagner en attractivité.

Descriptif détaillé :

- Création d'espaces de détente et de convivialité par l'installation de mobilier urbain,
- Création d'un espace boulodrome,
- Création d'un espace récréatif, comprenant des zones adaptées aux différentes tranches d'âge,
- Réfection du sol,
- Création d'un nouveau préau,
- Rénovation du podium existant dédié aux orchestres.

Partenaires associés à l'opération :

Organisation Nationale des Forêts.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Organisation Nationale des Forêts.

Modalités de fonctionnement :

- Ouverture toute l'année 7jrs/7 en libre accès,
- Programmation socio-culturelle (festi color, concerts, animations en famille...),
- De Juin à Août : repas dansant tous les dimanches,
- Passage régulier des A.S.V.P pour la sécurité.

Etudes réalisées :

- Etude géotechnique réalisée par la société Fondasol,
- Etude paysagère réalisée par Christophe LABORDE paysagiste D.P.L.G.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Requalifier les espaces et équipements publics en sites sobres et vecteurs de lien social.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	01/2023	
Début des travaux	04/2023	
Fin des travaux	09/2024	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux, aménagement paysager	99 750 €	Département / FIT	42 000 €
		Reste à charge MO	57 750 €
TOTAL	99 750 €	TOTAL	99 750 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

24 171,32 € (ramassage des feuilles, tontes, entretien aire de jeux/guinguette, levée des poubelles, entretien des massifs...). A cela s'ajoute un budget concernant le coût du contrôle de l'aire de jeux + un budget pour la programmation culturelle qui sont en cours d'élaboration.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

Développement durable



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Houdain



Solidarités humaines
 Réussites citoyennes
 Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Nichée au cœur du Pas-de-Calais, Houdain est une commune atypique qui affiche un visage à la fois rural et urbain. Elle nourrit des ambitions légitimes et raisonnables pour renforcer l'attractivité de son territoire. En découlent de multiples projets qui sont engagés dans des domaines variés, tels que l'éducation, la jeunesse, l'aménagement du territoire, le cadre de vie ou encore la biodiversité : aménagement du parc de la chaussée Brunehaut, réfection de la toiture de la salle de tennis avec la pose de panneaux solaires...

Dans ce cadre, une collaboration étroite et constructive a été mise en place avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais qui est devenu un partenaire incontournable de notre ville. Valorisation du groupe scolaire Elby (équipement classé au patrimoine mondial de l'UNESCO), aménagements pour sécuriser l'accès des élèves du collège Jacques Prévert, dans le quartier politique de la ville du Haut d'Houdain à proximité de la cité ERBM de la Victoire, reconquête de la Fosse 7 par la création d'un complexe sportif sont autant de chantiers d'envergure, dont la concrétisation passe par une démarche partenariale au service des habitants.



Isabelle Ruckebusch,
Maire de Houdain

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

Face aux défis à relever et aux enjeux de cohésion sociale et de réussite qui s'imposent pour l'avenir des 7091 habitants de la commune et plus particulièrement les 3000 habitants du quartier Politique Ville du Haut d'Houdain, le projet contribuera au développement de l'attractivité de la commune.

Le moteur de transformation du cadre de vie et son croisement inter générationnel est activé par l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), la rénovation des logements, l'embellissement du cadre de vie, le désenclavement du Haut d'Houdain et la mobilité des habitants.

A partir des études réalisées par la commune, des diagnostics partagés avec les habitants et des échanges avec les partenaires institutionnels entre 2017 et 2022, le périmètre du Haut d'Houdain qui comporte le collège Jacques-Prévert, l'aménagement sportif de la friche de la Fosse 7, l'école Jules-Elby classé UNESCO sont la colonne vertébrale conjointe de la future attractivité de la commune.

La sécurisation de la rue Aragon, en quartier prioritaire de la Ville et à proximité de la cité minière ERBM de la Victoire s'inscrit dans un processus de structuration et de valorisation nécessaire pour faciliter l'accès aux élèves, à leurs parents et aux équipes éducatives. Elle répond aux exigences environnementales et de sécurité, contribue aux objectifs de mobilité durable, et participe au renouveau du cadre de vie sur le quartier.

En proximité du collège, l'aménagement de La Plaine-Fosse 7, son terrain de football et ses équipements respectueux de l'environnement offriront aux familles un vaste espace multi-loisirs, social, sportif et culturel de 6 hectares.

Desservie par le BHNS, traversée par l'Eurovélo 5, la Plaine-Fosse 7 est un poumon vert pour tous les habitants de la commune, un cœur de vie intergénérationnel.

Le parc urbain Fosse 7 en devenir sera un lieu structurant de développement des liens sociaux, de la communication et du bien-vivre, élément central d'attractivité pour la commune.

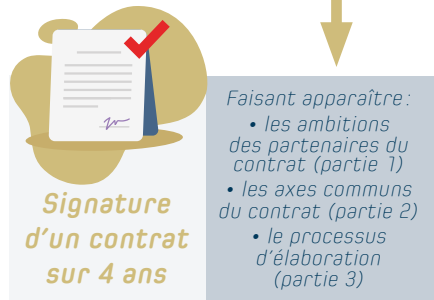
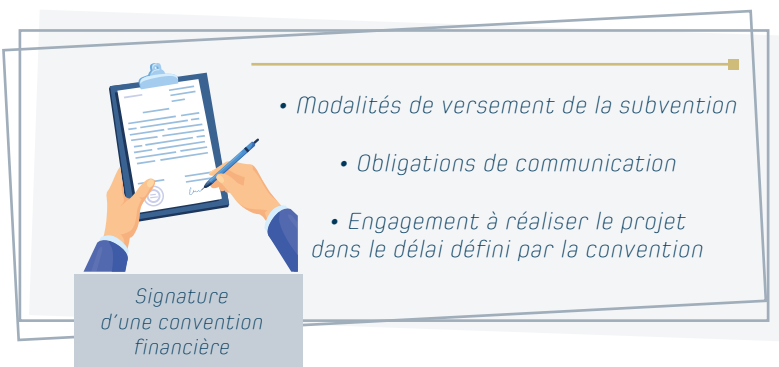
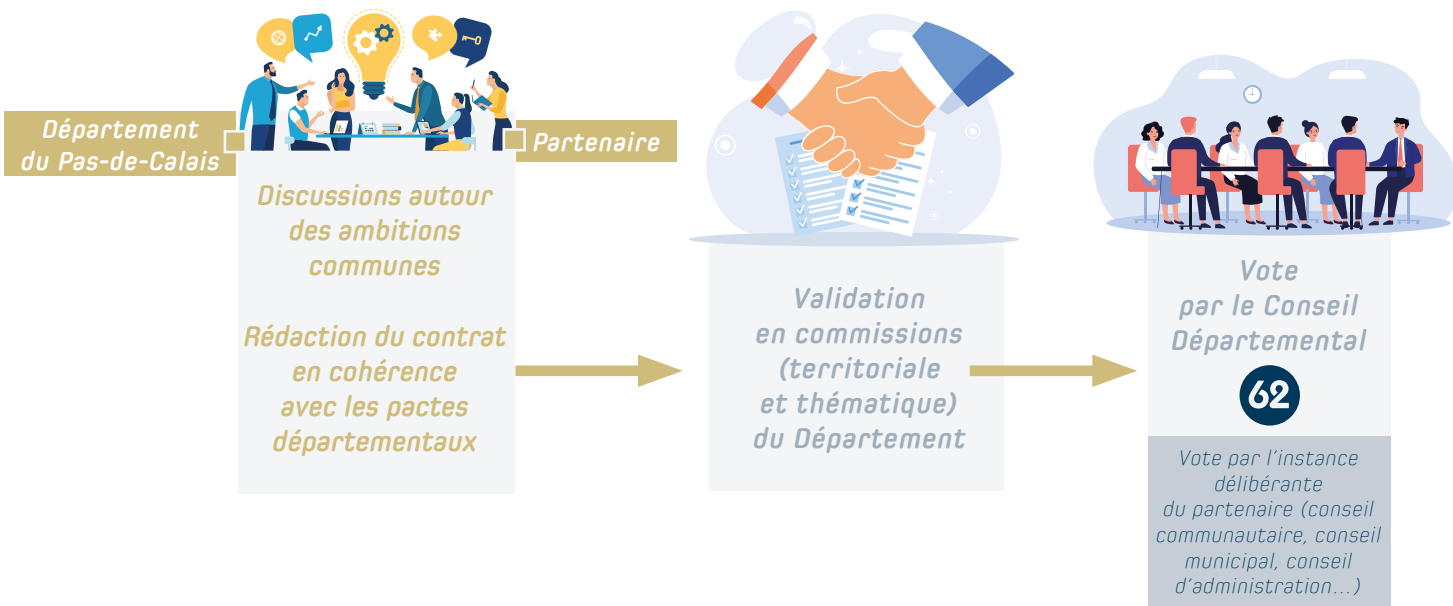


Partie 2

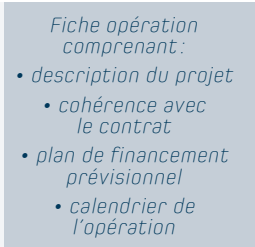
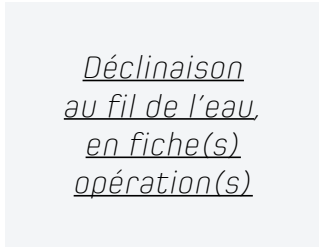
Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Commissions thématiques départementales



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Houdain en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Houdain, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Seppeler

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Houdain ont permis d'établir un axe de travail partagé autour du renouveau du quartier du Haut d'Houdain.

Cet enjeu commun inscrit au contrat permettra l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Houdain,
la Maire,*

Jean-Claude LEROY

Isabelle RUCKEBUSCH

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Artois

Côté partenaire :

- Commune d'Houdain
- Direction générale des services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Houdain

Fiche opération n°1

Sécurisation de la rue Aragon en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité de la Cité minière ERBM de la Victoire

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Houdain

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Artois
- **EPCI** : Maire d'Houdain

Maîtrise d'œuvre : Bureau SEMOTEC

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : rue Louis Aragon à Houdain

Contexte :

De par son passé minier, la commune de Houdain compte un patrimoine industriel remarquable, avec plusieurs biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO : la cité de la Victoire et son école, la cité des Arbres, son école et un dispensaire de la société de secours minière. De même, dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du Bassin minier (ERBM), la cité de la Victoire a été l'une des premières à être sélectionnée en vue d'une réhabilitation. Ceci implique une rénovation de la cité, dans le cadre d'une stratégie intégrée, phasée, en travaillant sur de nombreux sujets comme : les mobilités, l'offre de services et d'équipements offerts aux habitants.

Démarrées en 2023, les réhabilitations thermiques des logements et la requalification des espaces publics se poursuivent assurant la métamorphose du cadre de vie des habitants.

A proximité immédiate de la cité, et au cœur du quartier, la fosse 7 présente un enjeu urbanistique majeur pour la commune. Remblayée dans les années 80 après la destruction de son chevalement, il s'agit désormais d'une friche, dans un environnement social en difficulté qui a valu au quartier d'être situé en géographie prioritaire, en quartier politique de la ville tout comme la rue Aragon qui fait l'objet de la présente opération. La Ville souhaite conforter la modernisation engagée sur le quartier, en entreprenant de façon concomitante des travaux de modernisation de cette rue située à proximité du collège Jacques Prévert et de la salle du COSEC, fréquentée par les élèves de l'établissement.

Récemment, des travaux ont été assurés par le Département du Pas-de-Calais au niveau des façades du collège, concourant à améliorer le confort de travail des personnels et élèves de l'établissement ainsi que le cadre de vie des riverains. Cependant, les abords du collège et les accès voiries restent inadaptés aux besoins et aux enjeux actuels. Les surfaces sont dégradées, les structures dédiées aux véhicules motorisés et aux transports en commun compliquent les flux de circulation.

En termes de stationnements et de déplacement modes doux, les accès ne répondent plus à la sécurisation nécessaire pour les utilisateurs, collégiens, équipe enseignante, parents d'élèves comme habitants du quartier.



Les espaces de végétalisation ne répondent plus aux enjeux environnementaux et climatiques.

Au regard des enjeux présentés, une étude de conception d'un projet de refonte total de l'aménagement des abords du collège, a été confiée à la SEMOTEC. Elle tient compte de tous les critères techniques, des emprises, des besoins des utilisateurs, des nécessités environnementales, sociales et du cadre de vie notamment.

Par sa polarité éducative, cet espace, constituera un lieu structurant, un élément clé du renouveau attractif de la commune.

Objectifs :

- Valoriser l'espace structurant, l'embellir, le sécuriser et l'adapter aux exigences nouvelles et aux besoins des usagers,
- Métamorphoser l'espace en recréant une dynamique spatiale avec ses dimensions sociales d'inclusion sociale des utilisateurs et des habitants du quartier, qui participera à l'attractivité du Haut d'Houdain par l'amélioration, la réhabilitation et l'embellissement des accès au service public du quotidien et l'aménagement du cadre de vie,
- Embellissement de l'ilot d'accès au service qui tient compte des enjeux environnementaux,
- Conforter la sécurisation des collégiens, des équipes pédagogiques et des familles,
- Fluidifier et favoriser la mobilité durable, en cohérence avec la trame urbaine et les schémas de déplacement urbains et cyclables.

Descriptif détaillé :

- Travaux préparatoires et prestations de la chaussée et du stationnement : fraisage, pose/dépose/enlèvement/évacuation chaussée : 2200 m², trottoirs : 3880 m² ; 1390 m² de voies de circulation, 510 m² de voies de circulation de bus, 280 m² de Plateau surélevé, 330 m² de stationnements en enrobés, surfaces trottoirs : 1263 m² ; surfaces voie verte : 1790 m² ;
- Enfouissement partiel du réseau téléphonique, quai de bus, borduration, trottoirs et accès, stationnements/voie mixte/pistes cyclables, panneaux de signalisation, poubelles, matériel urbain, luminaires, création et réfection d'espaces verts, arbres, engazonnement, séparateurs entre la voie verte et la chaussée ;
- Renaturation des espaces de végétalisation.

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- CABBALR,
- Artois mobilités,
- Etat.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- CAUE 62,
- FONDASOL,
- GINGER.

Etudes réalisées :

- Etudes préalables,
- Etude mobilité (CAUE),
- Etude de perméabilité,
- Etude de sol.



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Assurer le renouveau du quartier du Haut d'Houdain

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	04/2024	
Début des travaux	06/2024	
Fin des travaux	12/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	812 866,00 €	Département / FIT	152 305,00 €
honoraires maîtrise d'œuvre	31 750,00 €	Département / Modes doux	32 695,00 €
		Département / Amendes de Police	15 000,00 €
		DETR	150 890,00 €
		CABBALR	72 693,50 €
		Artois mobilités	20 000,00 €
		Reste à charge Commune de Houdain	401 032,50 €
TOTAL	844 616,00 €	TOTAL	844 616,00 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

L'entretien de cet espace public sera assuré par les services techniques de la ville d'Houdain

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle
- Sécurisation des accès pour les élèves, enseignants et personnel divers
- Sécurisation des habitants des quartiers et de tous les administrés



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Acteurs du Marais Audomarois



Photo Yannick Cadart



Photo Jérôme Paullie

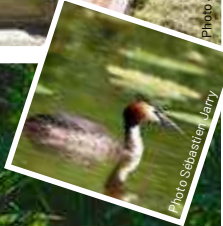


Photo Sébastien Jarry

Solidarités humaines
 Réussites citoyennes
 Solidarités territoriales

Photo Yannick Cadart



Photo Jérôme Pouille

À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire



Le marais audomarois est un espace singulier du Pas-de-Calais. Il constitue une vaste mosaïque de 3 726 hectares composée de 13 000 parcelles cadastrées, découpée par 170 kms de rivières (wateringues) et 560 kms de fossés (watergangs). Cet espace cultivé, habité et sauvage est intimement liée à l'histoire et au tissu urbain de l'agglomération audomaroise.

Cet espace atypique justifie le format de ce contrat de territoire qui est ouvert à une grande diversité d'acteurs, lesquels s'investissent également dans le cadre de la charte du Parc Naturel Régional.



Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

La précédente génération de contractualisation engagée par le Département du Pas-de-Calais en 2019, a permis d'accompagner plusieurs projets d'investissement de ce contrat atypique et pluri partenarial, dont en particulier :

- La rénovation des ponts Kempoucke et Baroen ;
- La restauration du sentier de la Houlle.

zoom *sur une opération contractualisée*



Aménagement de la Place du Rivage de Saint-Martin-lez-Tatinghem

Située à Saint-Martin-Les-Tatinghem, à proximité directe de la Maison du Marais, la place du Rivage est considérée comme la porte d'entrée urbaine du marais audomarois.

Vaste espace goudronné de 3 500 m², cette place nécessitait d'être réaménagée pour améliorer la sécurisation et mettre en valeur le patrimoine naturel à travers une approche paysagère permettant d'apporter une dimension végétale plus forte avec l'aménagement d'une aire de stationnement engazonnée ou encore la mise en avant de l'accès à l'embarcadère.

Au terme du chantier soutenu dans le cadre de la troisième génération de contractualisation ; le stationnement a été rationalisé et rendu perméable, plusieurs espaces végétaux ont été créés avec notamment la restauration d'une mare à grenouilles et l'agencement de mobiliers urbains en bois, l'ensemble constituant un îlot de fraîcheur. Par sa conception exemplaire, cette place est une des aires d'accueil privilégiées pour rentrer dans la Réserve de Biosphère du Marais audomarois.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



Photo Yannick Cadart

- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des



Photo D. R.

enjeux de réseaux de collègues, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le territoire du Marais Audomarois

Ce deuxième contrat de territoire est conclu avec cinq acteurs de l'écosystème partenarial du territoire du marais audomarois : la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, les communes de Saint-Omer et Clairmarais, le Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de l'Aa et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.



milieux sensibles en reconnaissant, à ce titre, le marais audomarois comme un espace à fort enjeu de développement économique, touristique et agricole ;

- Porte une politique de requalification des espaces publics visant à une amélioration des mobilités, du cadre de vie et à la recherche d'une attractivité nouvelle.

Le Département et ces cinq partenaires s'engagent à poursuivre le travail en commun visant à préserver l'équilibre dans les usages et fonctions existants de cet espace naturel artificiel, labélisé « Man and Biosphère » programme de l'UNESCO qui ambitionne d'établir une base scientifique afin d'améliorer les relations entre les peuples et leur environnement.

• La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer :

- Est engagée dans la transition environnementale pour contribuer à une meilleure indépendance énergétique du territoire, la préservation des sols contre l'érosion, la lutte contre les ruissellements et la protection des milieux aquatiques, la sauvegarde de la biodiversité et des

• La commune de Saint-Omer :

- Souhaite perpétuer la vocation agricole du marais tout en conciliant les usages variés qui le caractérisent ;

- S'engage dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et des mobilités, notamment par la promotion d'un tourisme responsable et respectueux de l'environnement.





• La commune de Clairmarais

- Souhaite pérenniser la vocation agricole du marais tout en conciliant les usages variés qui le caractérisent ;
- S'engage dans une démarche d'amélioration du cadre de vie et des mobilités, notamment par la promotion d'un tourisme responsable et respectueux de l'environnement.

• Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale :

- Contribue à la préservation et à la valorisation de sites naturels d'exception, à l'image du marais audomarois ;
- Soutient et promeut les acteurs et les initiatives qui favorisent un développement touristique sur le territoire, en particulier par la valorisation de son patrimoine naturel, rural et urbain ;
- Accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement et de développement durable afin de préserver les équilibres et le bien-être des habitants et des visiteurs ;
- S'engage dans une démarche d'amélioration du cadre de vie par la promotion d'un tourisme responsable et respectueux de l'environnement ;

- Anime et coordonne la Charte, projet de territoire qui engage tous les acteurs du Marais audomarois ;

- Participe à la reconnaissance internationale de l'exceptionnelle richesse naturelle du Marais audomarois, en portant et animant le label RAMSAR des zones humides et la reconnaissance UNESCO de Réserve de Biosphère.

• Le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa (SMAGEAa) :

- S'engage dans la protection et la restauration des milieux aquatiques ;
- Contribue à améliorer et à transmettre les connaissances sur les cours d'eau et zones humides.



Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et les acteurs du marais audomarois

Le marais audomarois est sans doute le paysage le plus emblématique du territoire. Sa notoriété dépasse désormais nettement les limites administratives du Pas-de-Calais, en témoigne sa reconnaissance par l'UNESCO en tant que « Réserve de biosphère ».

Ce paysage singulier présente des enjeux spécifiques à concilier. En effet, le marais est tout à la fois un écosystème riche et fragile, un lieu de production agricole reconnu, une aire d'attraction touristique de plus en plus forte et un secteur habité. Ces dimensions sont interdépendantes et l'équilibre est fragile comme le Schéma directeur de 2014 ou la troisième génération de contractualisation du Département ont permis de le rappeler.

Les récents événements météorologiques de l'hiver 2023/2024 constituent une mise à l'épreuve de ces équilibres séculaires et vulnérables. Leur préservation concerne avant tout les habitants, acteurs, usagers du marais mais également les territoires amont et aval. Cette



nécessaire solidarité territoriale trouve un écho dans la démarche de renouvellement et d'extension de la reconnaissance « Réserve de biosphère » que mène le syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

L'idée centrale de ce contrat demeure de persévérer dans la recherche d'un équilibre pérenne qui repose à la fois sur les usages humains et la préservation des milieux naturels. En effet, le marais a un rôle essentiel en terme de stockage d'eau et de CO₂, et de réserve de biodiversité. Ainsi, l'engagement en faveur d'une agriculture durable dans le marais reste prioritaire pour chacun des partenaires ; avec un enjeu particulier de maintien des accès au marais. Les signataires comptent également poursuivre le suivi de la qualité des eaux du marais, qui est exposé à de multiples pollutions plus ou moins diffuses.

La promotion touristique des lieux connaîtra des évolutions, la volonté étant de mieux maîtriser les flux routiers et de favoriser des déplacements via les modes doux (depuis le cœur urbain à destination du marais). Le déploiement de l'EV 5 en constituera l'un des piliers.

Certains sites destinés à la protection ou à la promotion de la biodiversité feront l'objet d'une attention particulière à l'instar de la Grange Nature ou de la ferme du Zuidbrouck. De même, les mesures de protection de la biodiversité auront à connaître certaines évolutions, qu'il s'agisse de la population d'amphibiens ou encore de la flore emblématique des zones humides.



Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise dé-

partementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par les cinq partenaires en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, les partenaires apporteront, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières des cinq partenaires. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part des cinq partenaires, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser

l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes

devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ Obligations de communication



Photo Magali Seplietier

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles des cinq partenaires de ce contrat de territoire permet d'établir 3 axes de travail partagés :

- S'engager dans la poursuite de l'amélioration de la qualité écologique de ce milieu naturel d'exception.
- Préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais ;
- Améliorer les mobilités depuis le pôle urbain, vers le cœur de nature (marais et forêt) ;

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage des partenaires apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Ces projets pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits avec le Département, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territoriale, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____
en six exemplaires.

*Le Président du Syndicat Mixte
pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa*

*La Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional des Caps et Marais d'Opale*

Alain MEQUIGNON

Sophie WAROT-LEMAIRE

Le Maire de Clairmarais

Le Maire de Saint-Omer

Damien MOREL

François DECOSTER

*Le Président de la Communauté d'agglomération
du Pays de Saint-Omer*

*Le Président du Conseil départemental
du Pas-de-Calais*

Joël DUQUENOY

Jean-Claude LEROY

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et les acteurs du marais audomarois

Fiche opération n°1

Rénovation du pont du chemin de Poterwaërt

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Omer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois, Unité aménagement et animation territoriale
- **Ville :** Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Sixense Engineering

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Ville de Saint-Omer, chemin du Poterwaert

Contexte :

L'élaboration du Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois (SDAEMA) en 2014 avait permis l'identification des facteurs qui fragilisent le Marais, en particulier en tant qu'espace agricole. Au rang des causes de vulnérabilité du secteur, la question des accès occupait une place prépondérante. Ainsi, un recensement des points noirs quant à l'accès au marais avait pu être mené. Il abordait notamment la situation très préoccupante des nombreux ponts desservant les ilots habités et/ou cultivés. La ville de Saint-Omer compte l'essentiel de ces ouvrages d'art sur son territoire. Au regard de leur nombre, une démarche de priorisation technique et stratégique a été menée. Les contractants ont considéré que la desserte de quartiers habités et de parcelles agricoles définissait les ouvrages prioritaires. Ainsi, le pont du Poterwaert franchit un watergang et dessert des habitations et entreprises agricoles situées Impasse des Clarisses.

Objectifs :

- Pérenniser l'accès aux habitations,
- Maintenir une activité agricole traditionnelle (limitation du tonnage).

Descriptif détaillé :

L'ouvrage s'avère particulièrement dégradé, la chaussée, les bordures, les trottoirs et garde-corps seront remplacés. La structure béton sera quant à elle renforcée, les appuis traités contre la corrosion.

Partenaires associés à l'opération :

- Chambre d'agriculture
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- CAPSO,
- 7^{ème} section de Wateringues,
- Etat.



Etudes réalisées :

- Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois en 2014,
- Diagnostic propre à chaque ouvrage d'art.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais ;
- Améliorer les mobilités depuis le pôle urbain, vers le cœur de nature (marais et forêt).

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	05/2023	Signature du marché
Début des travaux	05/2023	
Fin des travaux	Fin 2023	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	109 918,31 €	Département / FIT	30 227,53 €
		CAPSO	28 578,76 €
		Etat (DSIL)	21 983,66 €
		Reste à charge MO	29 128,36 €
TOTAL	109 918,31 €	TOTAL	109 918,31 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et les acteurs du marais audomarois

Fiche opération n°2

Rénovation du pont chemin du Boteman

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Omer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois, Unité aménagement et animation territoriale
- **Ville** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Sixense Engineering

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Ville de Saint-Omer, chemin du Boteman

Contexte :

L'élaboration du Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois (SDAEMA) en 2014 avait permis l'identification des facteurs qui fragilisent le Marais, en particulier en tant qu'espace agricole. Au rang des causes de vulnérabilité du secteur, la question des accès occupait une place prépondérante. Ainsi, un recensement des points noirs quant à l'accès au marais avait pu être mené. Il abordait notamment la situation très préoccupante des nombreux ponts desservant les îlots habités et/ou cultivés. La ville de Saint-Omer compte l'essentiel de ces ouvrages d'art sur son territoire. Au regard de leur nombre, une démarche de priorisation technique et stratégique a été menée. Les contractants ont considéré que la desserte de quartiers habités et de parcelles agricoles définissait les ouvrages prioritaires. Ainsi, le pont du Boteman franchit la rivière (le Stackelwaert) et dessert des habitations et entreprises agricoles situées Chemin du Boteman.

Objectifs :

- Pérenniser l'accès aux habitations,
- Maintenir une activité agricole traditionnelle (limitation du tonnage).

Descriptif détaillé :

L'ouvrage s'avère particulièrement dégradé, la chaussée, les bordures, les trottoirs et garde-corps seront remplacés. La structure béton sera quant à elle renforcée, les appuis traités contre la corrosion.

Partenaires associés à l'opération :

- Chambre d'agriculture,
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- CAPSO,
- 7^{ème} section de Wateringues,
- Etat.



Etudes réalisées :

- Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois en 2014,
- Diagnostic propre à chaque ouvrage d'art.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais ;
- Améliorer les mobilités depuis le pôle urbain, vers le cœur de nature (marais et forêt).

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	05/2023	Signature du marché
Début des travaux	05/2023	
Fin des travaux	04/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	99 790 €	Département / FIT	27 416 €
		CAPSO	27 416 €
		Etat (DSIL)	25 000 €
		Reste à charge MO	19 958 €
TOTAL	99 790 €	TOTAL	99 790 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'Ardres



Photo Pascal Brunet

Photos Yannick Dadant

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Nous tenons à saluer l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais et la mise en place des trois pactes : le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et celui des Réussites Citoyennes. Ces axes de développement reflètent et démontrent une compréhension profonde des besoins de notre département et une volonté partagée de répondre aux défis actuels.

En tant que commune partenaire, nous nous réjouissons particulièrement de la transversalité accordée à la jeunesse et à l'environnement, deux domaines essentiels pour garantir un avenir durable et prospère à notre territoire. La jeunesse est le socle sur lequel nous bâtissons les fondations de demain, et l'environnement, le garant de la qualité de vie des générations futures.

La feuille de route départementale que vous avez élaborée, en concertation avec les acteurs locaux, est un modèle d'efficacité et de pertinence. Sa déclinaison opérationnelle sur le terrain permet une mise en œuvre rapide et adaptée aux spécificités de chaque territoire. La nouvelle phase de contractualisation que vous proposez incarne parfaitement notre projet politique commun : un contrat flexible, innovant, et résolument tourné vers l'action locale.

L'approche que vous décrivez, fondée sur un dialogue permanent et une connaissance fine des territoires, est en totale adéquation avec nos valeurs et nos pratiques. Ce mode de gouvernance participative assure que chaque décision prise est en adéquation avec les besoins réels des populations et des territoires concernés.

Pour notre commune, la contractualisation avec le Département permettra de réaliser des projets concrets, répondant aux attentes de nos concitoyens en vue de poursuivre l'aménagement et l'amélioration du cadre de vie de nos habitants. Qu'il s'agisse de la rénovation de nos infrastructures ou de la protection de nos espaces naturels, ces collaborations seront porteuses d'avenir et d'innovations.

En conclusion, nous nous engageons pleinement à poursuivre cette dynamique positive aux côtés du Conseil départemental. Ensemble, nous continuerons de travailler avec détermination pour le bien-être de nos citoyens, le développement de notre jeunesse et la protection de notre environnement.



Ludovic Loquet,
Maire d'Ardres

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecals.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Commune de l'arrière-pays du littoral calaisien, Ardres est connue pour son patrimoine architectural et son cadre de vie agréable entre ses ruelles pavées, son lac et ses nombreux espaces naturels. Ardres, compte parmi les principaux pôles de services de la Communauté de communes du Pays d'Opale. Commune de 4 320 habitants, elle est également l'un des deux bourgs-centres de cette intercommunalité et concentre une grande majorité des services et équipements satisfaisant aux besoins des ardrésiens et des habitants des communes environnantes. Dans le contexte actuel et au regard notamment des derniers événements climatiques, la commune a priorisé quatre axes principaux d'action pour lui permettre de préserver ses ressources et de renforcer son attractivité.

Une qualité de vie améliorée pour tous

La commune d'Ardres souhaite offrir aux habitants un cadre de vie agréable et sécurisé. Cela passe par l'amélioration des infrastructures, la création de nouveaux espaces publics, et le renforcement des services de proximité. Une attention particulière sera portée à la sécurité et à la propreté des espaces urbains, ainsi qu'au développement des mobilités durables, en améliorant notamment les infrastructures routières et en promouvant l'utilisation des modes de transport doux (vélo, marche, etc.).

Une transition écologique réussie

La transition écologique est une priorité transversale. La commune s'engage à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire son empreinte carbone, protéger les espaces naturels, et promouvoir les énergies renouvelables.



Photo NAI

Un soutien fort à la jeunesse et à l'éducation

La jeunesse étant au cœur du projet de territoire, une attention particulière sera portée à l'amélioration des infrastructures scolaires, au développement de programmes pédagogiques novateurs, et à l'accessibilité des activités culturelles et sportives pour tous les habitants. L'objectif est de préparer les jeunes aux défis de demain en leur offrant un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement.

Un patrimoine culturel valorisé

La commune a décidé de s'engager dans la valorisation et la préservation de son riche patrimoine culturel et historique, dont l'attractivité dépasse les limites du bourg-centre. Ainsi, des projets de restauration et de mise en valeur de sites historiques seront menés, et une programmation culturelle variée sera proposée pour dynamiser la vie locale et attirer les visiteurs.

En cohérence avec les trois pactes du Conseil départemental, le projet communal vise à construire une commune résiliente, dynamique, et solidaire ; qui s'inscrit également dans le projet communautaire 2022-2032. Grâce à une gouvernance participative et à un dialogue constant avec les concitoyens, des actions concrètes et innovantes seront mises en place pour répondre aux défis de demain et améliorer durablement la qualité de vie de tous les habitants.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets qui seront portés par la commune d'Ardres en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Ardres, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi déco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune d'Ardres d'établir quatre axes de travail partagés :

- Amélioration de l'accessibilité et de la visibilité des équipements et services aux publics.
- Adaptation de l'aménagement du territoire aux impératifs d'adaptation au changement climatique.
- Favoriser la sécurisation du réseau routier pour concilier au mieux les différents types de mobilité.
- Répondre aux défis de demain par une prise en compte de la résilience et l'adaptation du territoire.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune d'Ardres pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune d'Ardres,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Ludovic LOQUET

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Calaisis

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services de la commune d'Ardres



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et commune d'ARDRES

Fiche opération n°1

Restructuration des espaces à Bois-en-Ardres

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Ardres

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis
- **Commune :** Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Ducrocq TP – ID VERDE – Eiffage Energie

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Bois-en-Ardres

Contexte :

La rue du Général de Saint-Just et la rue des rosiers constituent un axe structurant majeur du quartier de Bois en Ardres, centralité complémentaire au cœur de ville d'Ardres.

Devant le constat de son état dégradé et peu qualitatif, la Ville d'Ardres souhaite requalifier ces voiries et les parvis et places qui la bordent. Ce secteur est structurellement le cœur de vie du lieu-dit de Bois-en-Ardres et les équipements (écoles, gymnase, salle communale...) qui y sont présents viennent compléter l'offre de service présente dans le bourg-centre en permettant au public vivant dans ce secteur et donc plus éloigné d'accéder à des services en proximité.

Certains de ces équipements accueillent par ailleurs un public supra-communal notamment au regard des activités associatives.

Objectifs :

- Requalification des espaces et valorisation des espaces,
- Renaturation des parvis et places avec revalorisation des espèces végétales et création d'ilots de fraîcheur,
- Sécurisation de la route pour affirmer la place du piéton et des cyclistes,
- Création de places de stationnements désimperméabilisées,
- Restauration des réseaux d'eaux,
- Installation d'un éclairage public à faible consommation énergétique,
- Agrandissement des trottoirs et meilleur accès aux équipements publics.

Descriptif détaillé :

- Enfouissement des réseaux,
- Éclairage public sur l'ensemble du périmètre,
- Voirie, parvis,
- Assainissement (non inclus dans les dépenses éligibles),
- Aménagements paysagers, espaces verts et mobilier urbain.



Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Département,
- Région,
- FDE,
- Agence de l'eau.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Assistance à maîtrise d'ouvrage : bureau BPH GEOMETERS EXPERTS

Etudes réalisées :

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée en 2022 par les cabinet BPH et Paysage 360°

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Amélioration de l'accessibilité et de la visibilité des équipements et services aux publics,
- Adaptation de l'aménagement du territoire aux impératifs d'adaptation au changement climatique,
- Favoriser la sécurisation du réseau routier pour concilier au mieux les différents types de mobilité,
- Répondre aux défis de demain par une prise en compte de la résilience et l'adaptation du territoire.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début des travaux	04/2024	Enfouissement et assainissement : avril 2024 Parvis école : juillet 2024 Parvis éco-gymnase : septembre 2024 Parking salle en étoile et parvis église : janvier 2025 Rues : mai 2025
Fin des travaux	12/2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Enfouissements, éclairage public	403 646,00 €	Département / FIT	325 000,00 €
Parvis de l'école	296 774,46 €	Département / Droit commun ¹	260 000,00 €
Voiries, espaces verts, mobiliers	579 612,50 €	DETR	210 220,20 €
Parvis gymnase	272 344,86 €	DSIL	20 000,00 €
Parvis salle en étoile et église	418 917,20 €	Région Hauts-de-France	500 000,00 €
AMO	126 101,00 €	FDE 62	174 872,00 €
Diagnostics	8 160,00 €	Agence de l'eau	70 308,00 €
Mission SPS	9 343,75 €	Reste à charge MO	554 499,57 €
TOTAL	2 114 899,77€	TOTAL	2 114 899,77€

¹ FARDA 2024 et 2025 et amendes de police

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Fabrique Défi

Fabrique Défi

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
 FORMATION & INSERTION



Solidarités humaines
 Réussites citoyennes
 Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Afin de travailler davantage sur l'attractivité des métiers ainsi que leur accessibilité l'association « Fabrique DÉFI » souhaite proposer une plateforme d'échanges et de rencontres dédiée aux métiers en tension de notre territoire. Nous souhaitons offrir aux visiteurs la possibilité de tester les métiers, de s'informer sur les formations disponibles et d'être orientés vers les partenaires locaux pour concrétiser leur projet professionnel.

Les ateliers pratiques permettent de comprendre et d'appréhender divers métiers en s'immergeant directement dans les secteurs d'activité concernés.

Par ailleurs, nos conseillers offrent un accompagnement personnalisé pour aider chacun à définir et réaliser son projet professionnel, en partenariat étroit avec les entreprises locales et les services publics de l'emploi.

« La Fabrique DÉFI » par le biais de « la Fabrique en pratique » est un laboratoire d'innovation sociale, anticipant les évolutions du marché du travail pour offrir des services pertinents. Nous souhaitons développer nos activités, diversifier nos ateliers, élargir notre réseau de partenaires et renforcer notre capacité de suivi.



Ezedine Kara
Président de la Fabrique Défi

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Issue de la fusion en 2019 de la Mission Locale du Calaisis, de la Maison de l'Emploi, de la Formation du Calaisis et du PLIE de Grand Calais Terres et Mers, « la Fabrique DÉFI » (Développement Économique, la Formation et l'Insertion) a pour objet de promouvoir l'accueil, l'orientation et l'information. De par son implantation, l'association rayonne à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Grand Calais Terres et Mers et de la Communauté de communes du Pays d'Opale.

La démarche de l'association « Fabrique Défi » repose sur une vision globale et prospective, prenant en compte les dynamiques locales et régionales, pour mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi et des employeurs.

Elle accompagne les publics jeunes comme adultes dans la définition de projets d'insertion sociale, de formation et d'emploi dont notamment les bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de vingt-six ans, identifiés comme étant en mesure d'accéder à l'emploi, via un programme de suivi personnalisé afin de développer des compétences pour mieux appréhender le marché du travail.

Les principaux enjeux de « la Fabrique Défi » s'articulent autour de la mise en relation entre le public et les besoins de main-d'œuvre en tension, à travers quatre axes stratégiques :

Découverte des métiers en forte demande

L'un des principaux objectifs de l'association est de sensibiliser aux filières professionnelles qui se trouvent en tension. Elle organise régulièrement des ateliers pratiques et des rencontres avec des professionnels pour permettre aux publics en recherche d'emploi de découvrir concrètement différents métiers, d'en comprendre les exigences et les opportunités. Cette immersion pratique est essentielle pour susciter des vocations et orienter efficacement les demandeurs d'emploi vers des secteurs professionnels porteurs.

Parallèle avec les formations disponibles

Une découverte des métiers ne serait pas complète sans un ac-

cès direct aux formations correspondantes. Il est essentiel de faire le lien entre les aspirations professionnelles des individus et les offres de formation disponibles à l'échelle du territoire du calaisis. La Fabrique DÉFI collabore étroitement avec les centres de formation et les institutions éducatives locales pour offrir un panorama complet des cursus accessibles. L'association informe et oriente les demandeurs d'emploi vers les formations qui peuvent leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour intégrer rapidement le marché du travail. En mettant en lumière les parcours de formation adaptés, l'offre de services de l'association contribue à une montée en compétence efficace et rapide des publics.

Connexion avec les projets économiques locaux et régionaux

Un autre enjeu majeur est de tisser des liens solides entre les demandeurs d'emploi et les projets économiques en cours ou à venir, tant au niveau local que régional. La Fabrique DÉFI s'inscrit dans une démarche proactive de veille économique ; identifiant et analysant les projets de développement économique et les besoins en main-d'œuvre associés, pour mieux anticiper la préparation des publics et les opportunités dès leur émergence.

Son rôle est aussi de faciliter la communication et la collaboration entre les entreprises, les collectivités locales et les organismes de formation. En étant à l'écoute des entreprises et en comprenant leurs attentes, la Fabrique Défi est en mesure de proposer des parcours de formation et d'insertion professionnelle qui répondent précisément aux exigences du marché. Cette approche permet de réduire les écarts entre les compétences disponibles et les besoins des employeurs, favorisant ainsi une adéquation optimale entre l'offre et la demande d'emploi.

Vision Globale et Anticipative

Enfin, la stratégie de la structure repose sur une vision globale et anticipative du territoire. Au-delà des besoins immédiats, elle s'efforce de prévoir les tendances futures du marché du travail et de préparer dès aujourd'hui les demandeurs d'emploi aux métiers de demain, en intégrant les évolutions technologiques et économiques dans ses stratégies d'accompagnement et de formation.

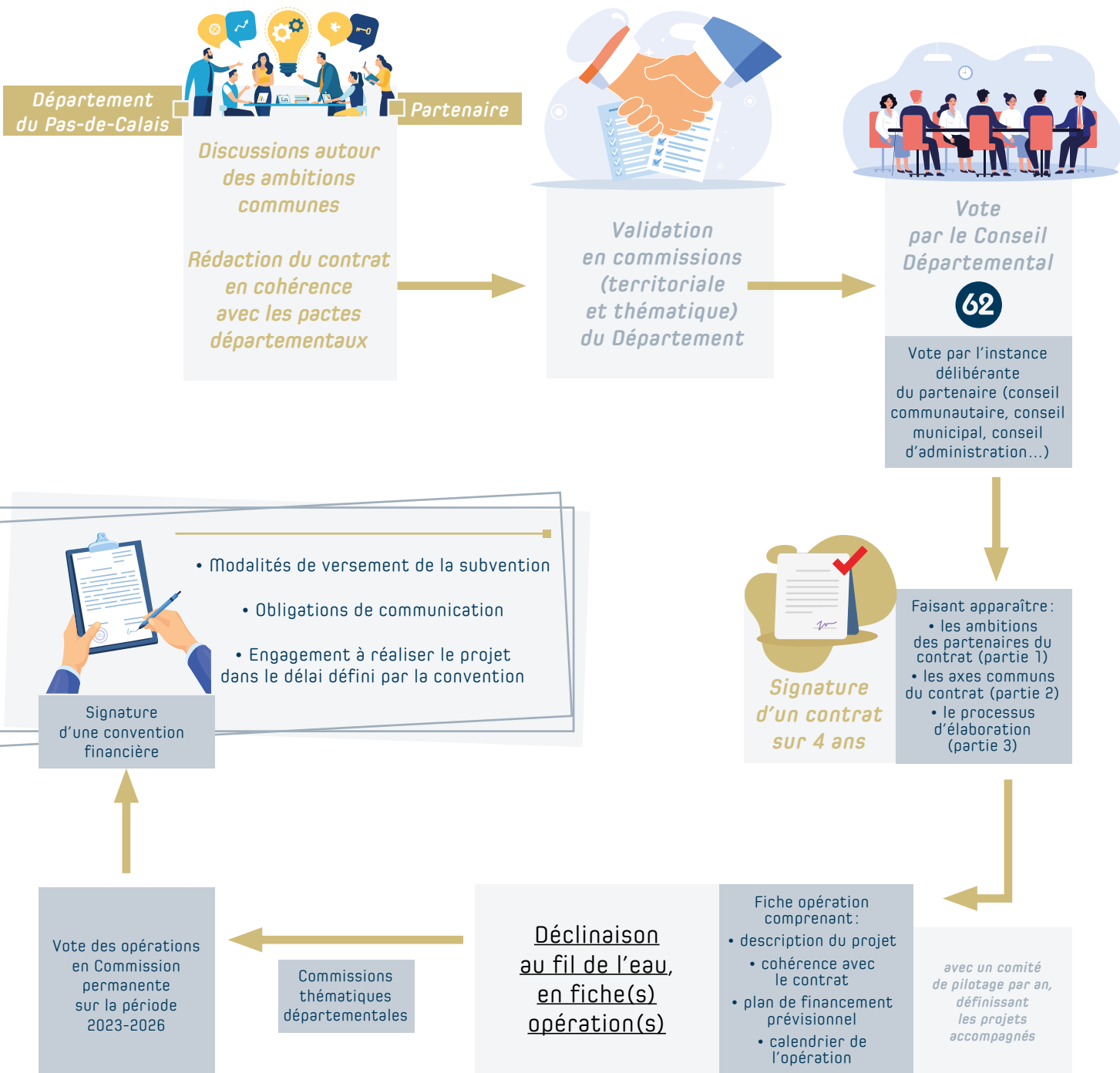


Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par l'association Fabrique Défi en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire du Calais. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de Fabrique Défi, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fonamen-

taux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'ap-

prentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de l'association Fabrique Défi permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Proposer des expériences immersives auprès des publics cibles du Département pour les accompagner vers l'emploi et les métiers qui recrutent.
- Poursuivre l'accompagnement spécifique des publics identifiés comme étant éloignés de l'emploi (BRSA, jeunes, femmes, publics sortants de l'ASE, ...).
- Permettre aux collégiens de découvrir les métiers autrement et notamment par la mobilisation des nouvelles technologies.
- Développer les partenariats autour de ce projet structurant.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'association Fabrique Défi apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'association pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'association, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Fabrique Défi
le Président,*

Jean-Claude LEROY

Ezedine KARA

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Calaisis
- Maison du Département des solidarités du Calaisis

Côté partenaire :

- Direction générale
- Pôle Recrutement Formation Prospective
- Pôle orientation, inclusion et mobilité
- Pôle accompagnement Jeunes
- Pôle accompagnement Adultes
- Service financier
- Service communication

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et La Fabrique Défi

Fiche opération n°1

Aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion « La Fabrique en Pratique »

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : La Fabrique Défi

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis et Maison du Département Solidarité du Calaisis
- **Fabrique Défi :** Direction

Maîtrise d'œuvre : La Fabrique Défi

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : rue des Salines à Calais

Contexte :

Les travaux collectifs du territoire sur les métiers en tension effectués en 2021, ont mis en avant la nécessité de travailler davantage sur l'attractivité des métiers ainsi que leur accessibilité, et ce, d'une manière innovante auprès du public (collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion professionnelle...).

La Fabrique Défi s'est emparée de ce sujet et un projet de « tests métiers » dans un lieu dédié a été proposé, validé par de nombreux partenaires du Service Public de l'Emploi Local. L'Etat a ainsi proposé le financement d'une phase de préfiguration entre septembre et décembre 2022 dans le cadre des crédits Politique de la Ville.

La Ville de Calais a accompagné cette démarche en mettant à disposition de la Fabrique Défi 3 salles au sein du SAS Coluche (centre de ressources pour les jeunes en décrochage).

Au regard de la fréquentation et des animations sectorielles proposées sur cette période, le projet s'est vu reconduit sur l'année 2023 avec des phases tests pour différents publics et sur différents secteurs d'activité.

Objectifs :

Au regard du développement du projet, la Ville de Calais a proposé de mettre à disposition un local beaucoup plus grand et plus adapté à cette innovation. Ce nouveau local doit permettre à la Fabrique Défi de créer un espace de ressources et de conseils « nouvelle génération » dédié à l'information sur les métiers d'avenir du bassin d'emploi de Calais. Ce projet s'inscrit dans une logique territoriale avec une mise en synergie des centres de formation et des entreprises locales. Les secteurs en tension sont priorités pour permettre de répondre aux difficultés de recrutement rencontrées.

Cette approche s'inscrit dans une démarche d'orientation professionnelle mais aussi d'information. La Cité Educative du territoire est déjà un partenaire majeur de l'opération, tout comme l'ensemble des collèges du territoire pourront l'être aussi. « La Fabrique en Pratique » sera un lieu unique où du matériel adapté (numérique et physique) sera disponible pour permettre une mise en pratique continue en fonction des métiers choisis.



Descriptif détaillé :

Ce bâtiment étant désaffecté, il est nécessaire de faire des travaux d'aménagement et de mise aux normes afin d'accueillir du public. L'objectif général est de conserver l'espace global atelier ainsi que le petit espace existant pour y proposer une salle cinéma/micro amphi et enfin, créer un bureau mixte salle de réunion et un SAS d'entrée vitré.

Pour cela, les travaux envisagés sont les suivants :

- Pose de cloisons en panneaux isothermes coupe-feu avec châssis vitrés,
- Installation d'équipements de distribution électriques, d'éclairage, de réseau informatique, de sécurité incendie et anti-intrusion,
- Aménagement plomberie, ventilation, chauffage, réseaux (sanitaires, bureaux et salle),
- Révision du système de chauffage,
- Remplacement de la grande porte (perte de chaleur),
- Isolation.

Effets et résultats attendus du projet sur le territoire :

- Pouvoir, de façon régulière, présenter des métiers afin de favoriser l'accès à la formation professionnelle, dont l'alternance,
- Favoriser les circuits courts dans la relation offre/demande de formation,
- Créer une salle de cinéma ou micro amphi afin d'expliquer en détail certains métiers, les mettre en pratique, via des professionnels ou des animateurs.

Partenaires associés à l'opération :

- L'Education Nationale :
 - o La Cité Educative pour les QPV de la Ville de Calais,
 - o L'ensemble des collèges/lycées du District attenant à notre bassin d'emploi.
- Pour les demandeurs d'emploi ou public sorti du système scolaire :
 - o Les centres sociaux,
 - o Le SAS Coluche (projet de prévention du décrochage scolaire sur les QPV de Calais),
 - o Pôle Emploi / France Travail,
 - o Les publics de la Solidarité (Conseil départemental du Pas-de-Calais).

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

BDI INGENIERIE

Modalités de fonctionnement :

Le lieu aura vocation à être ouvert toute la semaine.

L'accueil quotidien s'inscrit dans la volonté de faire de « la Fabrique en Pratique » un lieu fixe, accueillant du public en permanence et d'être mieux identifié par le grand public.

Cet accueil des visiteurs au sein de l'univers multi-métiers s'organise par le biais de deux grands types de sessions :

- les sessions tout public,
- les sessions de groupe.

Les matinées thématiques « métiers » ou « sectorielles » seront également une composante importante de cette organisation.

Cet espace sera animé par une équipe dédiée (actuellement 1 chargé de projet avec, à terme, 2 à 3 animateurs pour étoffer l'équipe).

L'espace sera aménagé par de nombreux tests métiers, des escape-games, du matériel de réalité virtuelle (5 casques de réalité virtuelle seront disponibles) qui permettront un accueil et un accompagnement immersif dès l'entrée dans le bâtiment.

L'espace permettra une certaine modularité pour les événements thématiques afin d'y intégrer des tests métiers en fonction des partenaires associés et de leurs possibilités.

Etudes réalisées :

Mobilisation d'un bureau d'étude pour l'accompagnement des travaux.



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent
	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 2	Faire de l'éducation un levier d'égalité
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Proposer des expériences immersives auprès des publics cibles du Département pour les accompagner vers l'emploi et les métiers qui recrutent,
- Poursuivre l'accompagnement spécifique des publics identifiés comme étant éloignés de l'emploi (BRSA, jeunes, femmes, publics sortants de l'ASE, ...),
- Permettre aux collégiens de découvrir les métiers autrement et notamment par la mobilisation des nouvelles technologies,
- Développer les partenariats autour de ce projet structurant.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	07/2024	
Début des travaux	07/2024	
Fin des travaux	10/2024	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant TTC	Nature de la recette	Montant TTC
Travaux plomberie/chauffage	40 643 €	Département / FIT	35 000 €
Portes sectionnelles	17 417 €	Grand Calais Terres et Mers	50 000 €
Electricité	35 544 €	Région Hauts-de-France	15 000 €
Menuiserie	24 990 €		
Bardage	25 000 €		
Sécurité	6 901 €		
BDI	10 800 €	Reste à charge MO	61 295 €
TOTAL	161 295 €	TOTAL	161 295 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

671 416,74 € (rémunération du personnel : 544 710,21 € TTC / achat de matériel : 45 000 € TTC / charges indirectes : 81 706,53 € TTC)

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Courrières**



Solidarités humaines
 Réussites citoyennes
 Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Courrières, commune de 10300 habitants de l'Agglomération Hénin-Carvin se caractérise par un tissu associatif développé en particulier dans le cadre sportif.

Convaincue de son bénéfice social, notre Ville accompagne cet engouement en proposant des infrastructures de qualité pour satisfaire le plus grand nombre : dojo, piscine, salles de sports, city-stade, halle de tennis, salle de boxe... sont autant d'exemples de notre dynamisme.

Aujourd'hui, le stade Gabriel Péri, véritable arène du sport aussi bien pour les associations, le Collège que pour le grand public nécessite de profondes rénovations et l'ouverture à de nouvelles pratiques (padel, pétanque, athlétisme...)

Assuré du gain sur le cadre de vie des habitants et résolument axé sur la recherche de diminution des impacts environnementaux dans la construction de ce projet, la contractualisation avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, qui plus est en ces temps de Jeux Olympiques 2024, m'apparaît comme primordiale.

Président de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin, la rénovation du stade constitue à mes yeux un enjeu majeur du mandat 2020-2026 pour la municipalité mais aussi pour les communes voisines. Il représentera, à terme, un équipement structurant d'un point de vue social sur lequel pourront s'appuyer les différents dispositifs municipaux et intercommunaux mis en place (Programme de Réussite Educative (PRE), lutte contre le Handicap, égalité hommes Femmes, prévention jeunesse...).

Christophe Pilch,
Maire de Courrières



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

La commune de Courrières se situe à l'intersection des axes Lens-Douai et Arras-Lille, ainsi qu'aux portes de la métropole lilloise (moins de 30 km). Son territoire, d'une superficie de 860 hectares, est entouré au Nord-Ouest jusqu'au Sud-Est par les canaux de la Deûle et de la Souchez. Détruite en grande partie durant la seconde Guerre Mondiale, la partie construite, sous la forme traditionnelle de structure urbaine, s'est développée de manière concentrique autour du carrefour des routes départementales 46 et 919.

L'activité des Houillères du Bassin Nord-Pas-de-Calais a également laissé de nombreuses traces visibles, résorbées grâce à des efforts importants de la municipalité ayant permis de requalifier les installations, friches et logements. L'opération de renouvellement urbain initiée de 2006 à 2016 sur le quartier prioritaire du Rotois

(1 600 habitants), grâce aux crédits de l'ANRU, a finalisé la mutation physique de la commune par l'intermédiaire de multiples opérations de démolition, de reconstruction, d'aménagements, de créations d'équipements, de réhabilitation et de résidentialisation. Le secteur rural quant à lui fait l'objet de mesures de protection sans pour autant s'opposer à l'urbanisation nécessaire de la commune.

Un peu plus de 10 300 habitants résident sur le territoire communal et bénéficient d'un maillage resserré d'équipements structurants que ce soit dans le domaine de la culture (médiathèque François Mitterrand, cinéma municipal « Le Travelling »), du sport avec une vingtaine d'équipements permettant une pratique sportive élargie, de l'éducation avec le collège Claude Debussy qui accueille plus de 500 élèves et la présence de 8 écoles





primaires et maternelles, de la jeunesse sans oublier le volet « nature » avec le parc des Berges de la Souchez qui s'étire sur une dizaine de kilomètres le long du canal de la Souchez, garant d'une attractivité permanente et d'un cadre de vie exemplaire pour les Courriérois.

Entre 2021 et 2023, une analyse des besoins sociaux a été menée sur la commune de Courrières. La santé de la population en ressort comme une priorité compte-tenu de son accès difficile pour le public précaire et âgé. Rendre accessible à tous la pratique sportive est donc primordial. La création d'un équipement sportif supplémentaire permettrait de proposer au public de découvrir différentes pratiques sportives. Au-delà de l'intérêt indéniable de la pratique du sport pour les administrés peu habitués à fréquenter nos structures (prévention de l'obésité, meilleure gestion des émotions, bien-être psychologique, reprise de confiance en soi...), Courrières mène de nombreuses actions permettant l'égalité entre les hommes et les

femmes. La pratique du sport sur des créneaux adaptés aux contraintes de ces femmes est l'un des objectifs du projet communal.

Dans le cadre des ateliers de lutte contre les violences faites aux femmes dispensés par le CCAS, celles-ci expriment la volonté de bénéficier d'ateliers sportifs nouveaux permettant la valorisation de leurs compétences et le développement de leur bien-être.



La situation des seniors isolés est au centre des préoccupations de la municipalité. Le boulodrome constitue un lieu de pratique sportive et favorise la rencontre entre les différents publics (tout âge, différents quartiers et milieu social). Actuellement un club de pétanque est constitué au niveau du quartier prioritaire de la ville. Nous avons pour objectif de valoriser l'exercice de la citoyenneté via ce nouveau lieu de rencontres. La ville mène également un atelier de football avec les jeunes peu habitués à fréquenter les structures communales. Ces ateliers permettent aux jeunes d'accéder à la pra-



tique sportive mais également de créer du lien avec les professionnels pouvant les accompagner dans le cadre de leurs démarches administratives, professionnelles...

Le Programme de Réussite Educative prévoit également de s'appuyer sur cette infrastructure sportive dans la création du lien de confiance éducatif en dehors des lieux de rencontres habituels et formels.

En outre, soucieuse des enjeux en matière environnementale, de préservation des ressources et de transition écologique, la commune de Courrières s'est engagée, depuis le 20 mars 2023, avec la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin au sein du Projet de Territoire Ecologique (PTE), consciente que ces enjeux

sont désormais une nécessité à laquelle elle ne peut se soustraire. En conséquence, l'équipe municipale a défini un programme d'opérations cohérent, ambitieux et innovant :

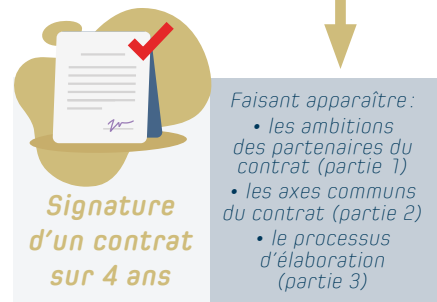
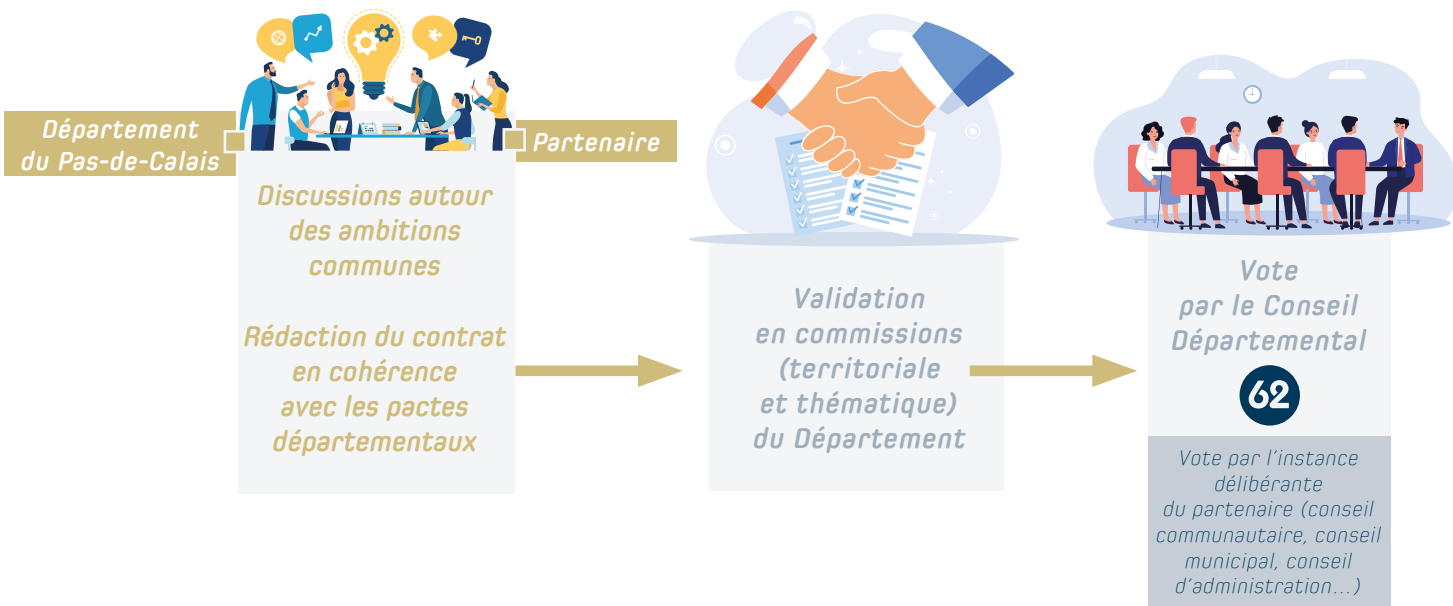
- La modernisation massive du parc d'éclairage public avec des matériels plus économes
- La rénovation énergétique/thermique des bâtiments communaux énergivores
- Les requalifications urbaines des ilots Lepoivre et de la rue Briquet
- Les opérations de renaturation
- La réhabilitation profonde du stade Péri pour offrir une meilleure pratique sportive, intergénérationnelle et inclusive.

Partie 2

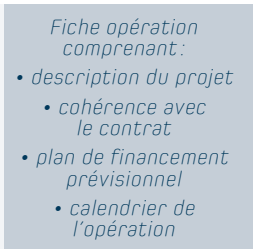
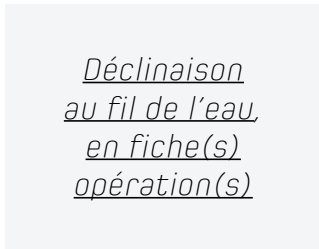
Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



Commissions thématiques départementales



avec un comité de pilotage par an, définissant les projets accompagnés

■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise

départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets qui seront portés par la commune de Courrières en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Courrières, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Courrières permet d'établir 4 axes de travail partagés :

- la recherche de l'épanouissement individuel, par le sport notamment,
- le soutien aux approches sociales, inclusives et intergénérationnelles,
- le renforcement de l'engagement de la commune dans la transition énergétique et écologique,
- la modernisation des équipements publics, leur accessibilité.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Courrières,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Christophe PILCH

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du département aménagement et développement territorial de Lens Hénin

Côté partenaire :

- La Direction Générale des Services



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Courrières

Fiche opération n°1

Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Courrières

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **EPCI** : Direction Générale des Services

Maîtrise d'œuvre : Services techniques (bureau d'études) + missions de maîtrise d'œuvre

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Courrières - Stade Péri à proximité du collège Debussy – allée du stade – 62710 Courrières

Contexte :

Depuis quelques années, il est constaté une augmentation continue des pratiquants :

- du club de football (341),
- des vétérans (23),
- de l'utilisation de plus en plus fréquente du collège (450 élèves),
- de l'association de running loisirs (46),
- des usagers en provenance des communes de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin.

La commune de Courrières a ainsi mené une réflexion sur la requalification du stade Péri, situé à proximité du Collège Debussy, de la salle de sports départementale Péri et de la halle de Tennis Cochet.

Aussi, il a paru nécessaire de revoir les aménagements et équipements actuels pour offrir une meilleure pratique sportive et inclusive.

Le projet a également pour objectif de diminuer de manière significative les coûts de fonctionnement de cet équipement grâce à l'utilisation de matériaux économes.

Objectifs :

La ville souhaite offrir à ces habitants des conditions d'apprentissage optimisées, et permettre un usage permanent des terrains existants, par tous les temps, adaptés notamment pour les personnes en situation de handicaps (cécifoot).

Actuellement, les terrains de jeux sur pelouse existants ne permettent plus une utilisation sur les 12 mois de l'année, notamment lors des périodes pluvieuses.



Descriptif détaillé :

La première phase du projet de développement de l'espace sportif consiste en :

- la réalisation d'un terrain synthétique de 105 mètres sur 68 mètres permettant son homologation par la Fédération Française de Football,
- la réhabilitation et la reconfiguration de 2 terrains en herbe.

Le choix d'un terrain synthétique permettra aux utilisateurs de jouer de manière constante sur le terrain, quel que soit le temps. De plus, il dispose de bonnes propriétés d'amortissement, et absorbe mieux les chocs que le gazon naturel. Il permet également de diminuer les coûts de fonctionnement (pas de tonte, pas de travaux de régénération, pas d'engrais, ni d'eau) et d'avoir une plus grande durabilité.

La dimension Développement Durable sera prise en compte à chaque étape du projet, comme le remplissage du nouveau terrain synthétique avec du liège, matière première naturelle et renouvelable qui réponds à de nombreux des critères environnementaux.

Il est prévu également, l'utilisation généralisée des dispositifs Led pour les nouveaux éclairages du stade Péri, afin de réaliser d'importantes économies d'énergie.

La prise en compte des Personnes en Situation de Handicaps (PSH) et la pratique féminine sont des enjeux intégrés à chaque phase du projet, afin d'apporter des solutions concrètes d'accès et de pratiques. A titre d'exemple, le terrain sera mis à disposition des équipes cécifoot et handifoot pour y organiser des tournois. De plus, l'ASC Foot hébergée au stade Péri, a dépêché un stagiaire BEPEJEPS, pour démarcher les écoles élémentaires, et trouver un partenariat pour sensibiliser, dès le tout jeune âge, à la pratique du foot féminin.

La dimension sociale sera développée grâce à ce nouvel équipement sur les thématiques santé, égalité femme – homme, lien intergénérationnel. A ce titre, plusieurs actions sont envisagées :

- Des ateliers « Foot » avec les jeunes peu habitués à fréquenter les structures communales sont déjà mis en place depuis plusieurs mois. A travers de ces ateliers, l'objectif est de créer un lien de confiance, et de travailler avec les jeunes sur les règles de vie du quotidien et de promouvoir les valeurs du vivre ensemble (l'hygiène, le respect des règles, le respect de l'autre...),
- Le CCAS mettra en place des ateliers de découverte réguliers destinés à rendre accessible à tous la pratique sportive,
- Des tournois de football en mixité seront organisés afin de permettre la rencontre des différents clubs et de valoriser l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge.

Enfin, le Programme de Réussite Educative (PRE) prévoit d'utiliser le stade Péri et ses équipements comme un support à la création du lien de confiance éducatif, en dehors des lieux de rencontres habituels et formels.

Partenaires associés à l'opération :

- Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- Agence Nationale du Sport (ANS),
- FAFA,
- Conseil Régional des Hauts-de-France,
- CAHC (Fonds de concours PTE),
- Etat / DETR.

Modalités de fonctionnement :

Associatif

Etudes réalisées :

- Scenario Ara Architectes : étude de faisabilité,
- GINGER CEBTP et APOGEO-MEURISSE : études de faisabilité, de sols, des structures et fondations,
- GEOLYS et INGEO : relevés topographiques, sondages réseaux,
- Espace Diagnostics : diagnostics amiante et plomb,
- URBYCOM : Étude d'infiltration des eaux de pluies, diagnostic zone humide,



- VEOLIA : Sondage réseau assainissement,
- BE : Étude d'éclairage du terrain synthétique.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires
Ambition 13	Promouvoir les pratiques de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme vecteur d'innovation pour les territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout
Ambition 7	Valoriser et soutenir ceux qui s'engagent
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- L'épanouissement individuel, par le sport notamment,
- Les approches sociales, inclusives et intergénérationnelles,
- La transition énergétique et écologique,
- La modernisation des équipements publics, leur accessibilité.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	02/2024	
Début des travaux	07/2024	
Fin des travaux	10/2024	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Installation de chantier	27 148,31 €	Département / FIT	100 000,00 €
Terrassement et VRD	144 495,50 €	Département / Droit commun	230 000,00 €
Electricité	63 742,40 €	Région Hauts-de-France	150 000,00 €
Eclairage	108 260,20 €	Etat / DETR	70 048,60 €
Infrastructure et équipements sportifs	289 485,88 €	Agence nationale du Sport	100 000,00 €
Gazon synthétique et naturel	407 153,38 €	Fédération Française de Football (FAFA)	40 000,00 €
Cheminements et abords	82 783,00 €	Communauté d'agglomération Hénin-Carvin	76 000,00 €
Serrurerie	173 151,26 €	Reste à charge MO	530 171,33 €
TOTAL	1 296 219,93 €	TOTAL	1 296 219,93 €

Les dépenses d'assainissement à hauteur de 6 531,96 € n'étant pas éligibles, cette dépense a été retranchée du montant total HT réel des travaux qui est de 1 302 751,89 €.

Coût de fonctionnement de l'équipement :

- Le nouvel éclairage sera peu consommateur car à LED,
- Pour l'usage de l'eau, un forage va être réalisé à proximité des terrains en herbe pour l'arrosage de ces derniers (demande d'autorisation de forage faite auprès de l'Agence de l'Eau),
- Le terrain synthétique quant à lui, ne nécessitera pas d'eau ni d'entretien-de tonte. Seul le remplacement du remplissage en liège sera effectué lorsque celui-ci s'avérera nécessaire.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux (jeunes, PA, PH) /Engagement Handicap du CD
- Tarif adapté aux publics cibles du Département : jeunes (collégiens)
- Inclusion des personnes avec handicap : adaptation cécifoot



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Wingles**



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



Photo Jérôme Poulille

À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Chef-lieu de canton, au cœur du bassin minier, la commune de Wingles symbolise à la fois les ambitions d'un territoire qui se réinvente au sortir des ères minières et industrielles qui ont longtemps marqué et imprégné la vie et les hommes.

Education, économie, emploi, mobilité, je vis en tant que Maire le quotidien de mes administrés dont l'accès aux services les plus essentiels est de plus en plus compliqué.

La commune a pris à bras-le-corps l'une de ces compétences principales : l'éducation, notamment des plus jeunes et l'a mise au centre de toutes ses actions. En 2020 un projet éducatif de territoire a été voté par le conseil municipal, les actions politiques de la ville ont intégralement été redynamisées et le PRE (parcours de réussite éducative) tourne à plein régime.

Cette dynamique ne peut pas, ne doit pas, être seulement incarnée par la commune, mais portée par ses habitants, et accompagnée par ses partenaires.

Le projet qui vous est proposé n'est pas celui d'une équipe municipale, mais celui de la population d'une ville, qui a été intégrée dès la réflexion, à toutes les phases de l'avant-projet. Une population qui partage la fierté d'être originaire du bassin minier, et qui a envie de montrer que le meilleur de ce territoire n'est pas derrière lui, mais devant nous.

Sébastien Messent,
Maire de Wingles



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

La commune de Wingles est chef-lieu d'un canton du bassin minier, rattachée à la communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Elle est inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, de par son patrimoine minier. Elle est l'une des rares communes minières de la région à présenter un solde migratoire positif.

Située en périphérie de Lens, à proximité de la Métropole Européenne de Lille, sa population va croître jusque 2032 via l'aménagement d'une ZAC, lancé en 2007, qui lui fera dépasser la strate des 10 000 habitants.

L'arrivée de cette population revêt de nos nombreux enjeux en termes de mixité sociale, 49 % de la population actuelle vivant en Quartier prioritaire au titre de la Politique de la Ville (QPV), de dynamisme commercial, et plus pragmatiquement, de capacité d'accueil au sein des structures de la ville.

C'est pour répondre aux enjeux actuels d'une population en grand besoin, tout en anticipant l'avenir, que la municipalité a lancé un chantier pluriannuel de renouvellement urbain.

La place centrale a été entièrement rénovée en 2021-23, le Parc Marcel Cabiddu (géré en SIVOM) poursuit sa mue qui doit permettre à la ville d'assumer son rôle de poumon vert sur son territoire (30 % de la ressource en eau de l'agglomération vient de la commune de Wingles) tandis que le centre-ville commence sa mutation. Après le CCAS en 2023, c'est la mairie qui subira une cure de jouvence, avant la réhabilitation d'une friche commerciale en Tiers-Lieu culturel juste en face de celle-ci.

Renforcer l'attractivité de son centre-ville est un enjeu important pour une ville dont la population est plus éloignée des réseaux de transport en commun développés dans les centralités du territoire (Lens notamment).

Portée par une ambition éducative forte, la ville prend à bras-le-corps ses responsabilités pour donner à sa population les meilleures chances de réussite. En 2022, la ville a voté et déployé un Projet Éducatif de Territoire.



Photo Jérôme Poulle



Photo Yannick Godart



En 2024, c'est un projet culturel de territoire qui viendra compléter le cadre d'une politique éducative, culturelle que la municipalité envisage comme émancipatrice et porteuse d'une dynamique locale marquée. 2025 verra l'ouverture du Tiers-Lieu à dominante culturelle tandis qu'en parallèle, une nouvelle école maternelle devrait sortir de terre en 2026.

La déclinaison de cette politique peut être précisée sur le Tiers-Lieu culturel à proprement parler. L'aménagement d'un Tiers-Lieu revêt de nombreux enjeux, qui peuvent être synthétiquement résumés par :

- Donner les moyens à la commune, et aux quartiers prioritaires de la ville qui la composent notamment, de jouer son rôle de primo-intervenant dans l'accompagnement vers la culture, première porte d'entrée vers l'éducation.

Les dernières études INSEE montrent un décalage de plus en plus marqué entre le taux de non diplômés de plus de 30 ans sur la commune par rapport au département.

Cet équipement est conçu et envisagé pour permettre d'accompagner les Winglois, par :

- la lecture publique et la lutte contre l'illettrisme ;
- l'apprentissage du numérique et l'autonomie à l'usage des nouvelles technologies ;
- les premiers apprentissages et enseignements artistiques sur la commune.

- Compléter le maillage territorial en termes d'équipements structurants de lecture publique en permettant à Wingles,
 - d'intégrer les réseaux des bibliothèques de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
 - de déployer sur la ville la politique artistique de la commune et les engagements communautaires liés à la

charte de coopération du contrat local d'éducation artistique et musicale (CLEA) signée avec la DRAC et la Région Hauts-de-France,

- d'offrir aux Winglois les mêmes possibilités d'apprentissage et d'ouverture sur le monde culturel qu'à leurs voisins.

Le Tiers-Lieu culturel est conçu comme un lieu hybride, qui n'a pas vocation à concurrencer les médiathèques des communes voisines ou les bibliothèques alentour, mais de proposer autre chose, en complétant, dans un lieu totalement atypique, l'offre culturelle du territoire. Pensé par la population wingloise, pour la population du territoire.



- Accélérer la mutation de la commune, dans la même philosophie qui anime les chantiers liés à l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), en remplaçant une friche commerciale d'une décennie par un équipement de centre-ville, en entrée des QPV.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des chantiers de rénovation lancés par la municipalité depuis 2020. Situé dans la principale artère de la ville, l'équipement est voisin du CCAS (rénové en 2023) et fait face à la mairie, qui connaîtra également une rénovation.

L'équipement est également pensé pour favoriser l'attractivité des commerces et la vie sociale de la ville en drainant une population habituée des marchés et de la vie commerçante locale.

- Donner aux services de la ville un outil à même de répondre aux enjeux culturels auxquels ils doivent répondre. L'actuelle Maison Municipale de la culture souffre de son obsolescence et n'est plus à même de jouer son rôle de catalyseur au sein de la ville, de ses écoles, de sa population.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets qui seront portés par la commune de Wingles en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, **une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département** et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Wingles, une attention particulière sur :
- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

À ce titre, la commune de Wingles s'inscrit dans une démarche forte de réemploi des matériaux existants sur le site de la friche commerciale et de minimisation de l'impact sur son environnement proche. L'aménagement intérieur permettra le réemploi des tuiles de la toiture, des briques sur la terrasse extérieure, l'escalier original sera conservé et travaillé.

Les éclairages et les fluides énergétiques seront pensés et déployés dans un objectif de sobriété énergétique.

La commune a par ailleurs amendé son projet suite au travail avec les services départementaux, dans un objectif d'optimisation, le projet incluant désormais un apport en énergies renouvelables (toitures photovoltaïques).

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

La politique d'inclusion portée par la ville a été validée par un certain nombre d'actions réalisées ces 2 dernières années.

La ville ainsi que le CCAS ont été labellisées S3A, validant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. Ce label valorise les nombreux travaux effectués au sein des services de la commune pour faciliter les démarches aux sourds, malentendants et malvoyants, tandis qu'un focus fort a été opéré en termes de formation des agents d'accueil à la gestion du public en situation de handicap mental.

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

L'incarnation de cette volonté se traduit au niveau communal par la rédaction d'un projet éducatif de territoire, voté en 2022 par le conseil municipal. Cette ambition, rare pour une commune de moins de 10 000 habitants, valorise l'engagement de l'ensemble des services de la ville, notamment dédiés à la jeunesse, dans une démarche collective visant à identifier les spécificités des besoins auxquels ils doivent répondre. Les liens entre le Point Information Jeunesse (labellisé en 2023) et le service économie local a été renforcé et la ville est désormais identifiée par les acteurs de l'emploi (France Travail, Mission locale) comme un laboratoire d'initiatives.

Le Parcours de Réussite Éducative est très dynamique et a grandement contribué à la validation de la pertinence du projet portée par la commune. L'intégration de la jeunesse a toutes les phases d'avant-projet est une dynamique que la commune souhaite généraliser à l'ensemble de ses projets.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Le Tiers-Lieu à dominante culturelle, en centre-ville mais à 500 m des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville se veut une réponse opérationnelle aux problématiques de cohésion et de lien social. Créé par la population, pour la population, ce projet se veut une réponse adaptée à sa population, tout en s'envisageant comme ouvert à tous, et à tout le territoire.

Obligations de communication



Photo Magali Seplater

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecals.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages #Le Pas-de-Calais).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Wingles permet d'établir 4 axes de travail partagés :

- rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et citoyennes,
- proposer une offre diversifiée, de qualité, en proximité,
- écouter les habitants et partenaires et agir avec eux,
- agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Wingles,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Sébastien MESSENT

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction Générale des Services de la commune de Wingles

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Wingles

Fiche opération n° 1

Réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu culturel

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Wingles

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune** : Direction générale des Services

Maîtrise d'œuvre : Oblik Architectes

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Wingles, rue Jules Guesde, rue principale

Contexte :

La commune de Wingles a acquis en 2022 un ancien local commercial, « l'oiseau bleu », inoccupé depuis 10 ans, face à la Mairie en vue de sa réhabilitation.

Elle a souhaité co-construire son projet et occuper dès que possible ce nouvel espace.

Dans un premier temps, durant l'année 2022-2023, des ateliers de Co Design ont été proposés aux services, aux associations et à la population. Ils ont permis de mener une réflexion et de valider les futures activités du site.

En complément, après la sécurisation du bâti pour l'accueil du public, la mise en place d'un projet du type urbanisme transitoire a permis aux associations et à la population de prendre possession du lieu rapidement et de tester leurs projets mis en évidence lors du Co Design, pendant une période de 6 mois (avril à septembre 2023).

Ceux-ci ont évolué pour répondre au mieux aux attentes des futurs utilisateurs et aux contraintes du bâti.

Objectifs :

Le projet a pour objectif de dynamiser le centre-ville et le quartier classé en politique de la Ville par l'aménagement un tiers lieu co-construit, ouvert à/pour tous au quotidien.

Il intègrera des enjeux forts tels que :

- Un lieu intergénérationnel : un accueil des enfants aux seniors,
- Un rayonnement supra-communal,
- Une requalification du bâtiment en co-construisant l'occupation des lieux,
- Un projet unique, sur mesure, au profit de tous favorisant le lien social, la cohésion,
- Une ambition d'obtention du label « Fabrique de Territoire » « Compagnie des Tiers Lieux »,

Descriptif détaillé du projet :

Le rez-de-chaussée sera composé de différentes espaces modulaires :

- Un espace Bibliothèque, ludothèque, marmothèque modulaire. L'espace modulable de lecture et de rangement d'ouvrages sera fractionné en trois sections : jeunesse, adolescence et adulte. Des rayonnages modulables seront prévus pour permettre de libérer de la surface au profit d'autres activités et un espace



marmothèque permettra une familiarisation avec le livre et ses différentes fonctions. Cet espace permettra de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à la lecture.

- Un espace numérique : espace modulable aménagé de tables mobiles équipées d'ordinateurs. Cet espace servira pour assurer des cours d'apprentissage en informatique. Il sera attenant et ouvert vers la scène. Il pourra également servir à des activités dédiées à l'emploi et à l'insertion professionnelle.
- Un espace « arts plastiques » : espace modulable accueillant les ateliers de l'école municipale d'arts plastiques mais pouvant également servir d'espace de bricolage, d'atelier de cuisine, petite menuiserie... Cet espace sera attenant et ouvert vers la scène. Une attention particulière sera apportée à l'isolation acoustique contre les nuisances en provenance de ce type d'activités (outillages...).
- Un espace polyvalent permettant l'accueil de plusieurs activités.
- L'espace scénique modulable comprenant une scène amovible qui pourra abriter des stands up, des concerts, du théâtre, des cours de danse, de la lecture, des visionnages de films, des jeux vidéo, etc. Cet espace sera attenant et ouvert vers l'espace polyvalent (numérique, art plastique...).

A l'étage sera implanté le service culture de la ville, composé de bureaux partagés et d'une salle de réunion.

A l'extérieur, une zone de transition entre l'intérieur du bâtiment et le jardin sera aménagée. Elle pourra servir pour assurer divers événements, barbecues, lectures de contes, etc.

Le site est accessible directement pour les écoles de la ville, le collège et le lycée. Des dessertes permettent également aux habitants des autres communes du territoire de s'y rendre.

Partenaires associés à l'opération :

- La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL),
- Le Département du Pas-de-Calais,
- L'Etat,
- Les associations.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- La Compagnie du Tiers lieu,
- Ingénierie 62.

Modalités de fonctionnement :

6 agents à temps plein et d'autres moyens humains déployables selon les besoins seront mobilisés.

Etudes réalisées :

Une étude énergétique a été menée pour valider la faisabilité de système de chauffage adapté aux enjeux climatiques.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté



Pacte des Réussites Citoyennes	
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- L'épanouissement individuel par la culture et l'éducation notamment,
- Le développement d'activités et de services, leur accès,
- La transition écologique et énergétique des bâtiments communaux,
- Les mobilités durables.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	01/2024	
Début des travaux	06/2024	
Fin des travaux	08/2025	Ouverture automne 2025

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT €	Nature de la recette	Montant HT €
Gros œuvre étendu	415 859,50 €	Département / FIT	213 871,00 €
Charpente couverture étanchéité	310 878,43 €	Etat / DSIL	285 580,52 €
Menuiseries extérieures	144 810,87 €	Etat / Fonds vert Friches	228 967,64 €
Chauffage ventilation plomberie	91 121,00 €	Communauté d'agglomération de Lens-Liévin	276 774,07 €
Electricité CFO CFA	42 978,00 €		
Plâtrerie plafonds menuiseries intérieures	190 887,01 €		
Peinture sols et carrelage	61 529,14 €	Reste à charge commune	252 870,72 €
TOTAL	1 258 063,95 €	TOTAL	1 258 063,95 €

La maîtrise d'œuvre pour un cout total de 159 514,09 € HT a déjà été payée par la commune. Elle n'est pas prise en compte dans le plan de financement ci-dessus.

Coût de fonctionnement de l'équipement :

550 000 € / an. Prévisionnel sur année 2, incluant la masse salariale dédiée, les fluides et bâtiment.
 (Année 1 : ameublement en sus)
 Jusqu'à 9 agents déployables selon les besoins. 1 spécifique.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

Développement durable : reconquête d'un bâtiment désaffecté abandonné depuis 10 ans une friche urbaine en plein centre-ville ; panneaux solaires d'autoconsommation ; réemploi de matériaux sur place. Aucune artificialisation supplémentaire de sols. Sobriété énergétique recherchée dans l'éclairage et l'isolation.

La nature du lieu et la structure existante limite cependant les possibilités d'emploi à grande échelle d'énergies dites renouvelables. La solution la plus adaptée au site reste donc le chauffage au gaz.



Facilité d'accès aux publics cibles départementaux : La commune de Wingles s'est vue remettre label S3A récompensant les dispositifs dédiés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Le projet s'inscrit dans cette même dynamique.

Insertion professionnelle : Les marchés ont tous été rédigés en intégrant une clause d'insertion et les lauréats retenus, notamment, sur ce critère.



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Berck-sur-Mer**



Photos Yannick Cadart

Photo Jessy Bourget

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Développer la pratique du sport et la rendre accessible à tous, favoriser l'éveil et faire rayonner les cultures, promouvoir les modes de déplacements doux, accélérer la transition énergétique ou encore améliorer les services à destination de nos usagers : les axes de développement décidés par la ville de Berck-sur-Mer s'inscrivent pleinement dans le sillage des ambitions que le Département du Pas-de-Calais porte au travers de ses 3 pactes votés fin 2022.

Par cette nouvelle contractualisation et comme il a pu le faire avec son soutien à de nombreux projets municipaux tels que les travaux du Palais des Sports, la création de la piste d'athlétisme, l'aménagement des quais bus du collège et du lycée ou le développement des pistes cyclables, le Département réaffirme son soutien aux projets portés par la ville de Berck-sur-Mer, projets qui ont vocation à permettre à chacun d'accéder à des services publics et des infrastructures de qualité.

À l'heure où l'argent public se raréfie, l'action coordonnée des collectivités et plus particulièrement ce partenariat entre le Département et la ville de Berck-sur-Mer permet de donner de la lisibilité sur le financement des projets mais également d'assurer leur réalisation, dans un esprit de développement harmonieux de notre territoire, résolument tourné vers l'avenir.

C'est dans cet esprit de partage, dans le souhait d'un développement coordonné qui prend en compte les spécificités territoriales et dans une volonté conjointe d'amélioration des services proposés aux habitants de notre territoire que s'inscrit cette nouvelle contractualisation départementale qui guidera notre action commune à Berck-sur-Mer.

Bruno COUSEIN,
Maire de Berck-sur-Mer



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecals.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

LE CONTEXTE

Lauréate du dispositif « Centres-villes et centres-bourgs » en 2019, Berck-sur-Mer a bénéficié de l'aide à l'accompagnement pour la revitalisation des communes de la Région Hauts-de-France.

Cette réflexion a permis à la commune de définir ses axes d'intervention stratégiques :

Enjeux n° 1 : Préserver et valoriser son patrimoine naturel

Enjeux n° 2 : Conforter l'attractivité touristique et culturelle

Enjeux n° 3 : Proposer une offre de logement, de formations et de services publics adaptée aux besoins de la population

Enjeux n° 4 : Poursuivre son développement en équipements sportifs

Enjeux n° 5 : Promouvoir les modes de déplacement doux

L'INTERCOMMUNALITÉ

Berck-sur-Mer est commune membre de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois. À ce titre, c'est

l'intercommunalité qui exerce les compétences en matière de développement économique, d'urbanisme, de logement et enfin de transport.

La ville poursuit quant à elle sa politique de projets dans les domaines qui lui sont propres en étroite collaboration avec la communauté d'agglomération.

Cette synergie entre les deux entités constitue un levier essentiel favorisant l'émergence d'opérations locales structurantes qui impactent favorablement la commune et l'arrondissement et contribuent de façon significative au développement et l'attractivité du territoire. On peut ici citer comme exemple le réseau de médiathèques et le complexe cinématographique.

LES ENJEUX

Afin de poursuivre sa stratégie de développement, la commune concentre ses interventions dans les domaines suivants :



Photo ville de Berck

1/ La préservation et la valorisation de son patrimoine naturel

La plage de Berck-sur-Mer s'étend sur douze kilomètres. C'est le lieu privilégié des touristes pour se reposer, se ressourcer mais aussi pratiquer des activités sportives en famille ou entre amis.

Le front de mer de Berck-sur-Mer est le témoin de nombreuses manifestations à l'instar des Rencontres Internationales des Cerfs-Volants, les six heures de char à voile, le « Beach Cross Berck-sur-Mer Pas-de-Calais » et bien d'autres événements.

Pendant la période estivale, la commune propose divers services à destination des touristes et de la population locale tels que la location des mythiques cabines de plage aux tons pastel qui font l'identité de Berck, un accès spécifique jusqu'au sable et des prêts de TIRALOS pour les personnes à mobilité réduite.

Elle met également en place l'été diverses animations comme « Mon village vacances », des concerts gratuits, des spectacles, etc...

Ainsi, la station est labellisée depuis 2012 « Pavillon bleu » pour sa politique de développement de tourisme durable et « Famille plus » pour l'organisation de toutes ses activités.

L'aménagement du site des STERNES s'inscrit dans une re-composition globale de la façade maritime débutée par la requalification de la digue côté Nord. La préservation et la valorisation de cet environnement naturel qui définit l'image de Berck-sur-Mer en tant que levier d'attractivité économique du territoire est donc une priorité pour la commune.



2/ Le développement de son rayonnement culturel, sportif, associatif et événementiel

Berck-sur-Mer a fait du sport et de la culture des vecteurs de développement et d'attractivité. La ville porte une véritable ambition et entend œuvrer au développement des politiques culturelles et sportives, en lien avec les équipements culturels (musée, archives municipales...), le patrimoine (notamment les parcours de découverte) et les infrastructures et terrains de sport.



Aussi, réunir services des sports, culture et vie associative au sein d'un espace de vie commun permettra de favoriser la transversalité et les échanges de pratiques entre sport et culture, d'encourager la mutualisation et les projets collectifs, l'objectif étant de permettre à chacun, quel que soit son âge, son quartier, son handicap, son état de santé... de pouvoir trouver, grâce à la culture et/ou au sport, un moyen de s'évader, de partager et de (se) construire.

La ville dispose par ailleurs d'un important réseau d'associations culturelles, patrimoniales, de loisirs et sportives qui participent à la dynamique de développement local.

3/ Une réponse aux besoins et attentes de la population en termes d'habitat, de formations et de services publics

À l'instar des communes du littoral, Berck-sur-Mer est confronté à une demande croissante en matière de logement et une diminution de son foncier constructible. La ville doit donc aujourd'hui répondre au défi du développement de son habitat en satisfaisant les besoins de la population locale en résidences principales, les demandes d'hébergements de tourisme et sans oublier les logements des travailleurs saisonniers.

Parallèlement, afin de renforcer son économie et assurer la pérennité de ses secteurs d'activité clés, Berck-sur-Mer souhaite maintenir localement une offre de formations professionnelles adaptées aux besoins du marché du travail local (en particulier dans les domaines du tourisme, la restauration, l'hôtellerie, les soins médicaux et le bâtiment).

Enfin, cette stratégie de développement communal nécessite le renforcement et l'amélioration des infrastructures des services publics déjà existants sur le territoire, en particulier en termes de sécurité publique, équipements sportifs et aménagements routiers.

Or, Berck-sur-Mer dispose aujourd'hui d'un site représentant un réel potentiel répondant à ces besoins et nécessités et offrant une véritable opportunité de développement et d'attractivité pour la commune.



Photo ville de Berck

4/ Le développement des équipements sportifs

Berck-sur-Mer bénéficie d'un tissu associatif riche dans la diversité des disciplines proposées au travers de plus de cent vingt associations dont quarante à vocation sportive. En parallèle, la commune consacre un budget d'investissement important dans les infrastructures sportives afin d'encourager la pratique de tous (licenciés, particuliers, élèves du primaire, collège, lycée et écoles de soins) sur l'ensemble du territoire. Ainsi, les récentes réalisations structurantes telles que le terrain synthétique et la piste d'athlétisme qui profitent à toute l'agglomération, témoignent de l'engagement communal pour ce développement.

Cependant, l'accessibilité de certains équipements reste un défi. Aussi, en étroite collaboration avec les associations et établissements, la commune tient compte des demandes et des besoins de chacun en termes de propositions d'activité et d'accessibilité et cela toujours dans un souci de renforcer la cohésion sociale.



Photo ville de Berck

5/ La promotion des mobilités douces

Commune dynamique du littoral, Berck-sur-Mer a également la particularité de vivre toute l'année (au dernier recensement : 13 500 habitants). Aussi chef-lieu de son arrondissement, elle accueille sur son territoire de nombreux établissements scolaires énumérés précédemment.

En période estivale, la station balnéaire est attractive. Sa population est en forte augmentation pendant les mois de juillet et août mais également plus ponctuellement lors de l'organisation d'événements majeurs. Ainsi, l'édition des Rencontres Internationales des Cerfs-volants 2023 a accueilli plus de 800 000 touristes.

C'est pourquoi la commune veille depuis plusieurs années à fluidifier et sécuriser la circulation à travers l'aménagement d'un réseau de pistes cyclables qui s'appuie sur « l'Euro Vélo Route Voie Verte ».

Par ailleurs, le Conseil Municipal a adopté son schéma directeur cyclable en avril 2022. Aussi, afin de faire face à la problématique de circulation et du stationnement, la commune souhaite poursuivre le développement de ses aménagements voirie pour offrir à tout un chacun une réelle alternative à l'utilisation de la voiture en toute sécurité.

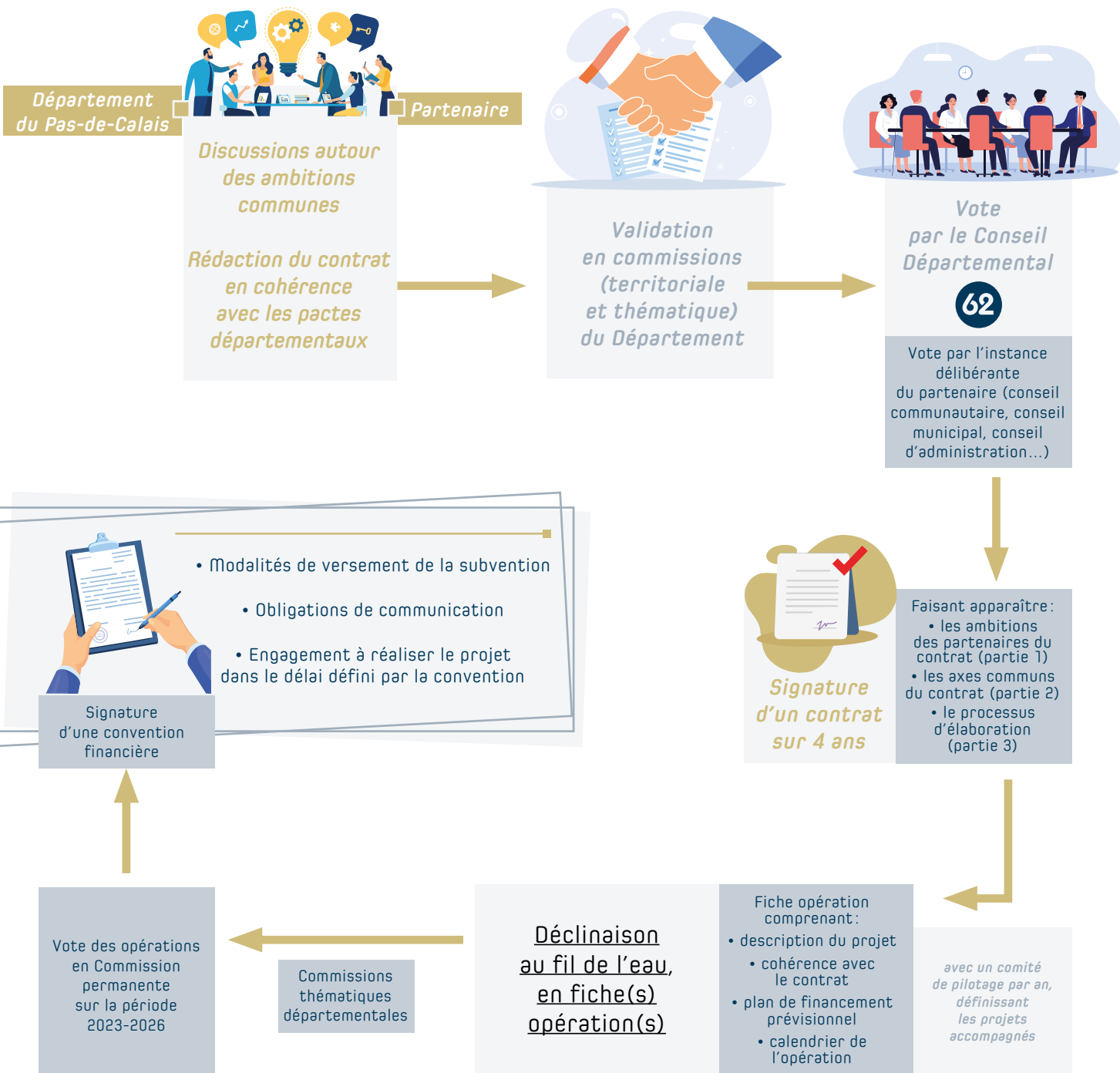
En déclinaison des axes stratégiques communaux présentés, les actions à mener sont identifiées et précisées en termes d'objectifs et de modalités de mise en œuvre. Elles ont pour vocation à guider les partenaires qui accompagneront Berck-sur-Mer dans sa démarche : être à la fois une commune où il fait bon vivre toute l'année et rester une station balnéaire attractive.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Berck-sur-Mer en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la commune de Berck-sur-Mer. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Berck-sur-Mer, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Dépar-

tement devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que

ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)..

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Berck-sur-Mer permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Proposer des équipements culturels et sportifs inclusifs et de qualité
- Renforcer l'attractivité du territoire grâce à l'écotourisme et aux sports de nature
- Encourager les mobilités durables pour l'accès aux pôles générateurs de déplacements dans la ville
- Garantir, à tous les âges de la vie, des lieux d'accueil et de services qualitatifs et écoresponsables.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Berck-sur-Mer
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Bruno COUSEIN

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois
- Maison du Département Solidarité Montreuillois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Berck-sur-Mer

Fiche opération n°1

Requalification et accessibilité des installations de tennis

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Berck-sur-Mer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois
- **Commune** : Directeur général des services, Chargée des Dispositifs Contractuels et du Secrétariat Général

Maîtrise d'œuvre : OPALINGENIERIE

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : commune de Berck-sur-Mer - Parc des sports - Boulevard de Paris

Contexte :

Le plan stratégique pour la revitalisation de la commune de Berck-sur-Mer, lauréate du dispositif « Centres-Villes et Centres-Bourgs » de la Région Hauts-de-France, recense 5 enjeux. Dans ce cadre, le développement d'équipements sportifs adaptés représente un des 5 axes d'intervention prioritaires pour la commune qui dispose actuellement d'équipements sur son territoire permettant la pratique de nombreuses activités :

- La salle multisports Jean Pomart, au collège Jean Moulin, ouverte aux clubs, et le terrain multisports de l'avenue du 8 mai, permettent la pratique des sports de balles en salle et en extérieur ;
- Le Bois Magnier, équipé d'un parcours permanent de disc golf et d'un parcours d'orientation ;
- Des équipements de crossfit en accès libres sur 3 zones en ville ;
- Le centre ;
- Les activités nautiques se pratiquant sur la base « Les Stermes » située face à la baie d'Authie et sur celle de l'Éole pour la pratique du char à voile ;
- La piscine intercommunale en cours de rénovation par la Communauté d'agglomération des 2 Baies en Montreuillois (CA2BM) ;
- Le parc des Sports, situé rue Emile Lavezzari dans le Quartier Politique de la Ville QPV 2024 « Les Vérotières », accueillant des équipements extérieurs (4 terrains de football, 7 courts de tennis, 2 pistes d'athlétisme, 1 aire de lancer, 1 skate-park et 1 boulodrome) et des salles (2 omnisports, 7 salles dédiées) permettant la pratique de l'athlétisme, des sports de balles, de combat (boxe, judo, karaté), de glisse, de musculation, du tir-à-l'arc, de la gymnastique et des jeux de boules (boules lyonnaise et pétanque).

Le parc des Sports et les équipements sont fréquentés par les habitants, les écoliers, collégiens et lycéens de la commune et ses environs, ainsi que par les 40 associations à vocation sportive de la ville de Berck dont le Tennis Club de Berck.

Le club de tennis est affilié à la Fédération Française de tennis et à la Fédération française Handisport. Il compte 210 licenciés dont plusieurs joueurs handisports qui participent au circuit français de tennis fauteuil « Handi Tennis ». Le club berckois est ainsi le plus grand club de paratennis de France.



7 joueurs du club sont présents au classement fédéral de tennis-fauteuil 2024. Une équipe évolue en Nationale 2 des championnats de France de tennis-fauteuil par équipe.

La ville de Berck a accueilli en 2023 son premier tournoi open de fauteuil tennis.

Il reçoit également les établissements scolaires du premier cycle et dispense des cours hebdomadaires à 20 enfants de l'Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Antoine de Saint Exupéry, structure d'enseignement du second degré pour enfants en grande difficulté situé à proximité immédiate de l'équipement. Celui-ci accueille majoritairement des élèves en situation de handicap moteur avec ou sans troubles des apprentissages associés, en lien avec le centre de rééducation fonctionnelle Jacques Calvé de la Fondation Hopale et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) PEP 62 de Berck.

Le club de tennis met à leur disposition des fauteuils de tennis pour la pratique de la discipline et pour accueillir tous ces publics, il dispose de 5 courts de tennis extérieurs (2 en quick et 3 en terre battue), 2 courts intérieurs et d'un club house pourvu de vestiaires et sanitaires.

Objectifs :

L'équipement date des années cinquante. Il comprend un bureau, une partie rangement, des vestiaires, sanitaires et douches femme et homme et une salle de réception.

Le bâtiment est vétuste et son enveloppe extérieure est amiantée. Il ne répond pas aux normes d'accessibilité en vigueur (présence de marches et absence de vestiaires, sanitaires et douches accessibles aux personnes à mobilité réduite).

Afin pouvoir accueillir tous les jeunes et les joueurs licenciés du club de tennis dans de bonnes conditions, la ville projette la démolition du bâtiment et la construction d'un nouvel outil avec un accès direct aux courts couverts, et conforme aux normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité et de performance énergétique et environnementale (RT 2012).

D'une superficie d'environ 150 m², le bâtiment projeté sera accolé au bâtiment des courts intérieurs de manière à y accéder depuis le couloir d'entrée, qui desservira également un local pour l'entretien, des sanitaires et vestiaires avec douches adaptés, un bureau et un espace d'accueil et de convivialité.

Le nouveau bâtiment accueillera un espace de rangement accessible uniquement par une porte à créer en façade du bâtiment des courts intérieurs.

Descriptif détaillé :

- Le bâtiment actuel sera démolé après désamiantage de la toiture et des faïences ;
- Le nouveau bâtiment en parpaings avec isolation laine de roche sera couvert d'une toiture en bac acier posée sur une charpente en bois pourvue d'une isolation de laine de verre ;
- Les fenêtres seront en PVC tandis que les portes seront en aluminium ;
- Les travaux comprendront tout le second œuvre permettant au bâtiment d'être exploitable à réception. De même, le projet prévoit la réalisation des cheminements extérieurs accessibles aux personnes à mobilité réduite ;
- L'éclairage intérieur et extérieur est prévu en LED à détection de présence ;
- Le chauffage sera assuré par un pompe à chaleur dotée de 6 unités intérieures de diffusion de l'air.

Partenaires associés à l'opération :

- Agence Nationale du Sport,
- CA2BM.

Modalités de fonctionnement :

L'équipement offre une large amplitude horaire d'ouverture de 9h à 23h soit 98 heures hebdomadaires.

Pour la pratique du tennis fauteuil, 3 créneaux de 2 heures sont réservés aux sportifs handisport et 1 créneau d'1 heure le mercredi est dédié aux enfants de l'EREA.

Les cours de tennis sont assurés par un professeur salarié du Club.



Etudes réalisées :

Etude énergétique du futur bâtiment

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX**Pacte(s) concerné(s) :**

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 5	Reconnaître nos singularités et faire de nos différences un atout

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Proposer des équipements culturels et sportifs inclusifs et de qualité

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	09/2024	
Fin des travaux	12/2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**Travaux :**

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Maitrise d'œuvre	18 125,00 €	Département / FIT	48 419,67 €
Démolition et reconstruction du club house	358 880,02 €	Agence Nationale du Sport	139 398,55 €
		CA2BM	72 629,51 €
		Reste à charge MO	116 557,29 €
TOTAL	377 005,02 €	TOTAL	377 005,02 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**
 Facilité d'accès aux publics cibles départementaux


CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de **Montreuil-sur-Mer**

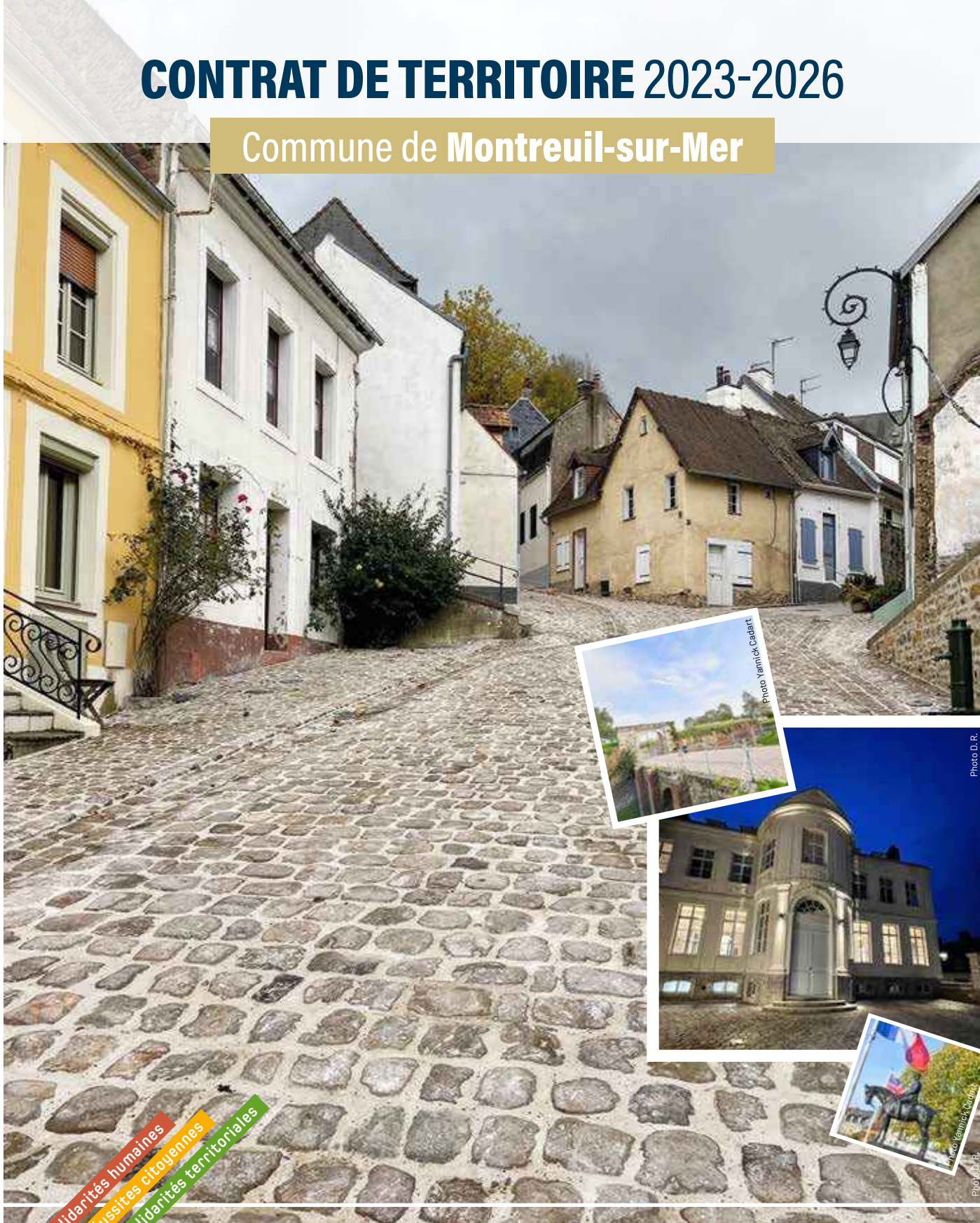


Photo Yannick Cadart

Photo D.R.

Photo Yannick Cadart

Solidarités humaines
 Réussites citoyennes
 Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Montreuil-sur-Mer, riche de son patrimoine historique et culturel associé à une offre touristique, gastronomique et commerciale d'exception se positionne au sein du Montreuillois comme un pôle structurant doté d'un centre-bourg dynamique et attractif.

La stratégie de revitalisation travaillée dans le cadre de la labellisation « Petites Villes de Demain » vise à conforter la qualité de vie de nos habitants - tout en attirant les jeunes - l'environnement économique et l'attractivité touristique de la commune.

Développer une offre de logements diversifiée, travailler les mobilités en s'appuyant sur le pôle gare, qualifier les espaces urbains, préserver le patrimoine naturel et architectural si singulier et développer les services publics afin de répondre aux besoins exprimés par les habitants, tels sont les défis à relever.

Dans cette logique, une attention particulière est apportée à la modernisation et à l'embellissement des espaces publics ainsi qu'à la préservation des patrimoines qu'ils soient matériels ou immatériels.

Convaincus de l'importance que revêt la présence d'équipements et de services publics pour le bien-être des concitoyens et au service de la cohésion sociale, la contractualisation avec le Conseil départemental est une opportunité à saisir pour affirmer/conforter cette volonté de moderniser et de développer les infrastructures publiques, que ce soit dans les domaines éducatif, culturel, patrimonial, sportif et social.

Renforcer l'attrait de la commune de Montreuil-sur-Mer, telle est l'aspiration qui anime la mandature actuelle et qui trouve écho auprès des partenaires institutionnels via les différentes contractualisations : État « Petites Villes de Demain » / Région « AMI Centres-Villes Centres-Bourgs ». Avec la formalisation des pactes départementaux, l'heure est venue de contractualiser avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais, partenaire historique de la Ville de Montreuil-sur-Mer.

Pierre Ducrocq,
Maire de Montreuil-sur-Mer



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecals.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.



Photo Sébastien Jarry

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

Les travaux menés dans le cadre de la labellisation « Petites Villes de Demain » - diagnostic et stratégie de revitalisation - ont conduit à l'identification de cinq enjeux que sont :

Enjeu n°1 - Conforter l'attractivité économique, touristique et culturelle

Enjeu n°2 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Enjeu n°3 - Renforcer la place des équipements et des services publics

Enjeu n°4 - Proposer une offre de logement attractive et adaptée aux besoins du territoire

Enjeu n°5 - Développer la mobilité et les connexions

Ces enjeux doivent être nécessairement appréhendés en fonction des compétences détenues par chaque niveau de collectivité.

Aussi, le périmètre d'action de la commune est nécessairement très limité sur les thématiques du logement, du transport, du développement économique, de la planification dans la mesure où l'EPCI est compétente en la matière.



Pour autant, la collectivité travaille de concert avec l'EPCI afin de mener à bien les projets qui impactent positivement la commune et qui font sens avec la stratégie de revitalisation validée avec les partenaires institutionnels. On peut notamment citer l'élaboration du Site Patrimonial Remarquable de Montreuil-sur-Mer, l'étude de faisabilité en lien avec le Pôle d'Echange Multimodal de Montreuil-sur-Mer ou encore l'élaboration d'un Programme Pluriannuel d'Investissement pour les travaux de restauration des Remparts.

Sur les compétences qui lui sont propres, l'action de la commune est essentiellement guidée par :

- La préservation de son patrimoine bâti et naturel (Requalification du Moulin du Bascon, restauration de la Chapelle de l'Hôtel Dieu, déploiement du plan de gestion du patrimoine arboré...)

La cité des remparts est atypique par sa morphologie (ceinturée de remparts construits au début du XIII^e siècle) et par son riche Patrimoine (naturel, architectural, immatériel) qui participe à son attractivité, lui donnant un caractère unique.





Au-delà de ces monuments classés ou inscrits au titre de monuments historiques, les ruelles pittoresques, les vieilles bâtisses et le cadre naturel exceptionnel offrent un spectacle gratuit et vivant aux visiteurs, les plongeant dans une ambiance « spécifique » remplie d'histoire.

Ces ressources patrimoniales doivent nécessairement être préservées/restaurées pour consolider l'identité de la Ville de Montreuil-sur-Mer comme ville fortifiée et participer ainsi au rayonnement touristique/ économique de cette belle « cité ».



L'affirmation du patrimoine comme élément identitaire est une clé de mobilisation des forces vives du territoire et permet *in fine* d'en assurer sa préservation.

- La requalification de ses espaces publics (Requalification des entrées de ville – avenue Saint Genoult, avenue du Général Leclerc, traitement de la rue d'Hérambault, réaménagement de la Grand'Place, valorisation des abords de la Citadelle...).

Depuis quelques années, la « belle endormie » qu'était Montreuil-sur-Mer s'est « réveillée » sous l'impulsion des dernières mandatures. Ce réveil s'est traduit par l'élaboration d'un programme de requalification de son bourg, visant à traiter les espaces publics autour d'un schéma directeur. Cette ligne directrice a été conçue comme un projet cohérent qui valorise un circuit de la « Ville Basse » vers la « Ville Haute » (espace Gare, cavée Saint Firmin, rue du Tongris, place Gambetta, traitement des venelles, rue d'Hérambault, Grand'Place, placette Porte de France et entrées de ville). Ce raisonnement a d'ailleurs été repris dans la récente étude de définition autour de la signalétique urbaine, commerciale, touristique et patrimoine.

Au-delà du traitement de la voirie, cette logique cherche à aménager les points stratégiques de la Ville de Montreuil-sur-Mer et de concilier l'ensemble des données afférentes (stationnement, circulation voiture, circulation piétonne, urbanisme durable...) le tout en respectant l'identité communale – l'utilisation de matériaux nobles (pavés, pierre naturelle, brique rouge ...), dès qu'il en est possible, témoigne de cette ambition.

- Des services et des équipements adaptés aux besoins exprimés par la population, (création d'un pôle enfance, création d'un parcours santé, installation d'une aire de jeux en Ville Basse, création d'un street-park/skate-park ...),



Polarité identifiée dans le SCOT du Montreuillois, la commune de Montreuil-sur-Mer rayonne sur une « couronne » / un bassin de vie d'environ 6 000 habitants – ce rayonnement s'explique par la diversité des services à la population, des services publics, des établissements scolaires, des associations, des services à la jeunesse, et des professionnels de santé présents sur le territoire communal (constat mis en exergue lors du diagnostic Petites Villes de Demain).

Cependant, une carence en équipements sportifs / de loisirs, en équipements de lecture publique et en structures petite enfance est constatée. Or, la volonté d'attirer une population plus jeune et active dans la commune est à corrélérer avec la présence d'équipements et de services présents sur le territoire.

Ainsi, l'objectif est de renforcer la place des équipements et des services publics en adaptant l'offre aux besoins actuels du territoire et en l'étoffant.

- Une attractivité touristique, culturelle et économique (Mise en tourisme de la Citadelle, rénovation du ciné-théâtre Montreuil-sur-Mer, déploiement d'une nouvelle signalétique urbaine/touristique & commerciale...)

Avec un commerce de proximité local et artisanal rayonnant, la ville de Montreuil-sur-Mer est centrale en matière de consommation sur le territoire. Le savoir-faire Montreuillois est reconnu et attire. Les points saillants à retenir sont la présence d'un artisanat d'art qui tend à se développer autour de la rue du Clape en Bas – rue pittoresque par excellence et la typicité commerciale (concept-store, un pressing écologique, potiers, etc...).

Cette attractivité économique va de pair avec l'attractivité touristique, stimulée par le panel d'événements (culturels ou non) proposés aussi bien par la commune que par le tisse-

su associatif local très dynamique. La présence de l'Office de Tourisme Communautaire sur le territoire communal témoigne de l'importance de cette thématique.

Aussi, la commune souhaite s'appuyer sur les forces de son territoire pour conforter son attractivité économique, touristique et culturelle.

Et ce afin de consolider les éléments caractéristiques qui font l'identité de la commune et qui participent à son rayonnement.

« Petite ville » patrimoniale inscrite dans un environnement naturel préservé, labélisée « 100 plus beaux détours de France » et surnommée « la Carcassonne du Nord » comme certains aiment à le dire, la ville subit depuis quelques décennies une baisse de population et il est devenu nécessaire d'inverser cette tendance en donnant envie de s'installer, de travailler, de vivre et de s'épanouir à Montreuil-sur-Mer.

Cette ambition doit donc prendre appui sur :

- le commerce de proximité et de qualité,
 - les ressources patrimoniales, ressources participant au développement d'activités singulières ayant une forte capacité d'attraction,
 - Une offre large et concentrée de services publics (services publics, enseignement, professions médicales et paramédicales, maisons de santé ...).

Points d'appui quelque peu fragilisés qu'ils convient de conforter par une action publique forte, concertée et cohérente.

Cette action passe nécessairement par des opérations structurantes (comme par exemple la requalification des entrées de ville) mais également par des réalisations moins « spectaculaires » qui répondent toutefois aux besoins de la population (comme par exemple la création d'une aire de jeux en « Ville Basse »).

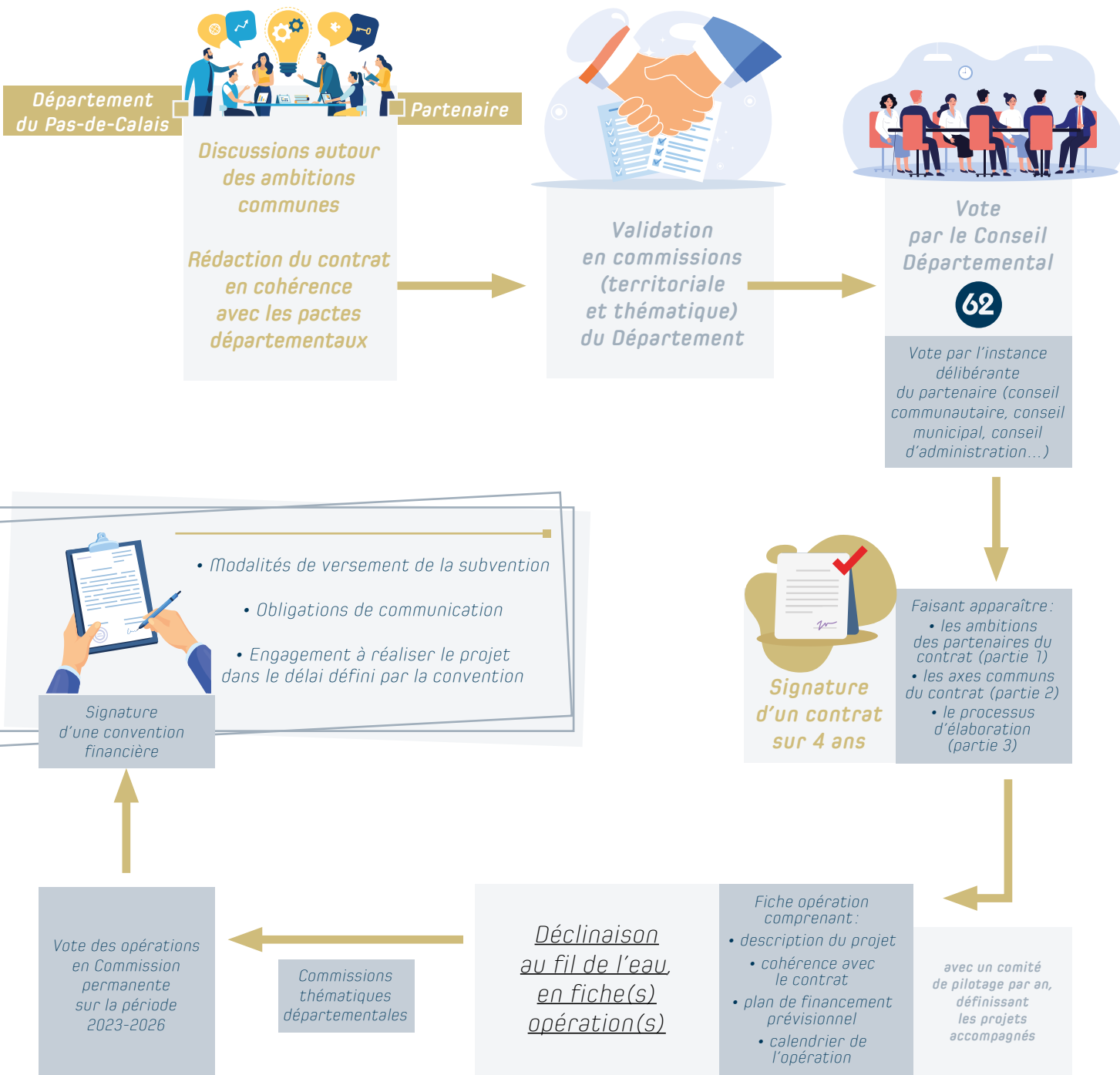


Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Montreuil-sur-Mer en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la commune de Montreuil-sur-Mer. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Montreuil-sur-Mer, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'in-

clusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage,

aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Seppietter



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Montreuil permet d'établir trois axes de travail partagés :

- Aménager et promouvoir un patrimoine exceptionnel pour renforcer l'attractivité touristique ;
- Embellir le cadre de vie à l'appui d'une mobilité raisonnée ;
- Offrir à tous les jeunes des équipements d'accueil et de loisirs variés et qualitatifs.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Montreuil apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune de Montreuil pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune de Montreuil, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, à minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Montreuil-sur-Mer
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Pierre DUCROCQ

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois
- Maison du Département Solidarité Montreuillois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine - Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction générale des services
- Service financier

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et commune de Montreuil-sur-Mer

Fiche opération n°1

Requalification de l'entrée de ville – rue Saint Gengoult

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Montreuil-sur-Mer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois
- **Commune** : Direction Générale des Services

Maîtrise d'œuvre : VIALE aménagement, Montreuil

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Montreuil-sur-Mer, rue Saint Gengoult

Contexte :

Sous-préfecture du département et labellisée Petite Ville de Demain, la revitalisation de la commune de Montreuil s'appuie sur sa position de centralité en termes de desserte, de services, d'attractivité, mais aussi sur son patrimoine historique et naturel remarquable pour offrir à ses habitants et ses usagers un cadre de vie agréable et fonctionnel.

A ce titre, la commune poursuit la requalification de ses espaces publics avec la mise en valeur des cheminements et des liaisons entre les points stratégiques que sont notamment les différentes places et les entrées de ville nord et sud.

La commune est entourée par les remparts qui constituent une frontière physique entre la partie « basse » au nord de la ville et la partie « haute » au sud.

La route départementale RD 349 est l'axe structurant de la « ville basse », polarité à consolider afin de trouver l'équilibre urbain avec la « ville haute ».

Connectée à la RD 939, axe économique et touristique majeur du département, elle supporte un trafic important au regard de la population de la commune (entre 5 600 et 6 700 véhicules par jour, pour une population municipale de 1 913 habitants). Elle dessert la gare ferroviaire et les arrêts de bus des lignes vers Hesdin et Hucqueliers.

La rue Saint Gengoult, portion de la route RD 349 entre la RD 901 et la voie ferrée, est l'entrée nord de la ville. Elle dispose de commerces et services divers et variés (restauration, santé, administration) et des activités, lieux de vie et paysages à valoriser (Canoé Kayak sur la Canche, promenade du Franc Marais).

La rue présente un profil très routier, la nature y est peu présente. La voie circulée est très large et le stationnement est peu organisé sur des vastes trottoirs. Le cheminement piéton est peu lisible et celui des cyclistes n'est pas intégré.



Afin de redonner de la lisibilité et de la cohérence à cette entrée et partie nord de la ville, et de l'intégrer dans un ensemble et une identité urbaine, la commune projette de requalifier et d'aménager la rue en favorisant les modes doux par une continuité cyclable depuis la piste longeant la RD 901 en direction de la gare de Montreuil-sur-Mer.

Objectifs :

Le projet répond aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux pour la revitalisation de la commune. Il vise à redonner une cohésion d'ensemble en reconnectant la « ville basse » et la « ville haute ». Développer une polarité en « ville basse » et améliorer le cadre de vie de ses habitants doivent permettre d'atténuer la fracture urbaine.

Le projet renforce la présence de la nature en ville et la pratique des mobilités douces, il encourage l'intermodalité en rationalisant la circulation et le stationnement.

Enfin, il améliore la gestion des eaux pluviales en limitant le ruissellement et l'évacuation vers les réseaux d'assainissement.

Descriptif détaillé :

Les travaux consisteront en un réaménagement raisonné et qualitatif de la rue Saint Gengoult à Montreuil-sur-Mer. Le profil de la rue sera restructuré avec un partage de l'espace public entre tous les usagers.

L'emprise des voies dédiées à la circulation automobile sera réduite pour créer, côté impair, une voie verte bidirectionnelle revêtue d'un matériau enrobé clair et séparée de la chaussée, tantôt par des noues paysagères d'infiltration des eaux de ruissellement, tantôt par des places de stationnement ou des espaces pavés dédiés au cheminement des piétons au droit des traversées de rue. Côté pair, un trottoir sera maintenu pour la circulation piétonne.

Les surfaces imperméabilisées seront réduites avec la création de ces noues d'infiltration et d'espaces verts le long de la voirie. Ils recevront une partie des eaux de pluie soulageant ainsi le réseau de collecte d'assainissement et seront plantés de graminées, espèces végétales adaptées qui diminueront la vitesse de ruissellement et favoriseront l'infiltration. Par ailleurs, une station de refoulement d'une capacité de débit ajustée et passant de 60 à 120m³/h au regard des inondations de novembre et janvier derniers sera réalisée.

Les différents espaces seront matérialisés par des éléments de construction qualitatifs et le stationnement sera organisé le long du bâti et par poches avec création notamment de 5 places aux dimensions adaptées aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

La borduration de la chaussée sera en pierre naturelle et la délimitation des places de stationnement sera réalisée en pavés de récupération que l'on retrouvera également en revêtement des surfaces d'accès aux passages piétons et sur les rampants des plateaux ralentisseurs créés aux intersections pour réduire la vitesse automobile.

Des parkings qualitatifs revêtus de pavés de récupération sciés et entourés d'espaces verts engazonnés seront créés le long de la Canche à proximité de la base de canoë-kayak, et à l'angle de la rue du Moulin Bacon et de l'Allée du franc marais.

La commune de Montreuil-sur-Mer s'engage à inclure une clause insertion pour la réalisation des travaux de la rue Saint Gengoult.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat : Sous-Préfecture de Montreuil-sur-mer,
- CA2BM.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Unité Etudes et Ressources de la MDADT du Montreuillois-Ternois

Etudes réalisées :

Etude AVP



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 4	Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Aménager et promouvoir un patrimoine exceptionnel pour renforcer l'attractivité touristique,
- Embellir le cadre de vie à l'appui d'une mobilité raisonnée.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	05/2024	Phase de préparation
Début des travaux	09/2024	Démarrage des travaux
Fin des travaux	03/2025	Fin du chantier

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	905 500 €	Département / FIT	200 000 €
Raccordement poste de refoulement	4 500 €	Département / Plan Vélo, aménagements cyclables	80 000 €
Frais d'étude, Maitrise d'œuvre	38 500 €	Département / MMU	180 000 €
		Département / Amendes de police	15 000 €
		Etat / Programme DETR	189 700 €
		Reste à charge MO	283 800 €
TOTAL	948 500 €	TOTAL	948 500 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable



Pôle partenariats et ingénierie
Secrétariat général
Mission pilotage administratif et budgétaire

..... **CONVENTION**

Objet : **XXX**

Entre **le Département du Pas-de-Calais**, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 23 septembre 2024,

ci-après désigné par « le Département » d'une part,

Et

La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX, dont le siège est situé **XXX**,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° **XXX**,

représentée par **Monsieur/Madame XXX**, Président(e) de la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**,

ci-après désignée par « le bénéficiaire » d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 septembre 2024 « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026 », par laquelle il a décidé d'accorder à **XXX** une subvention de **XXX** € pour le projet objet de la présente convention ;

Vu le Contrat signé le **XX** mois **XXXX** entre le Département et la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX** ;

Vu la délibération du **Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX** du **XX** mois **XXXX** adoptant le contrat de territoire 2023-2026 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de XXX) aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de XXX € sur un coût total prévisionnel hors taxe de XXX €.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

Uniquement pour les communes et groupements de communes :

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
 - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
 - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 7.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Un premier acompte de 50 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées,
 - Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
 - Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
 - Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 7.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE BIC : XXX

Article 6 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut de remplir ces deux obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 7 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat.

Sur les supports suivants, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur le site <https://pasdecalais.fr>).

- Sur les supports de communication :
 - Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette ...),
 - Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »),
 - Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux),
 - Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1^{ère} pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé :

- Communiqués ou dossiers de presse et lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.
- Le cas particulier des travaux « bâtiments »
 - Pendant les travaux :
 - Signalétique de chantier à la charge du partenaire (réalisation, pose/dépose) rappelant le partenariat avec le Département et le montant de sa participation financière
 - Temps protocolaire associant les élus départementaux : pose de 1^{re} pierre, visite de chantier, inauguration...
 - Après les travaux :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Réalisation et pose d'une plaque d'au moins 1m², mentionnant les partenariats, notamment celui avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Un Bon à Tirer devra être proposé au Département sur pao@pasdecals.fr avant de lancer la fabrication du panneau. Ce dernier devra rappeler le partenariat par une phrase synthétique (« Ce projet a été financé par le Département du Pas-de-Calais »), le montant de l'aide départementale (financière et technique) et faire figurer le logo de la collectivité.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Pose d'une plaque « Ici, le Département investit » fournie par le Département (ou fichier numérique fourni, si le bénéficiaire souhaite réaliser la plaque) dans le respect des critères de visibilité établis par le Département (placée à hauteur de vue, près de l'entrée principale).

Dans tous les cas, il est impératif de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée :

- Visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- Articles (journal, presse locale, site Internet, post réseaux sociaux),
- Reportages vidéo (par lien),
- Récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecals.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 9 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 7 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 10 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 11 : Exécution

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »
Le Président(e)/Le Maire

Jean-Claude LEROY

XXX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°3

Territoire(s): Tous les territoires

Contractualisation**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026**

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 26 septembre 2022, a adopté à l'unanimité la délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation avec les acteurs des territoires, pour la période 2023-2026.

Depuis près de 18 ans, le Département accompagne, par la contractualisation, des projets territoriaux qui répondent aux besoins des habitants et s'adaptent aux réalités diversifiées du Pas-de-Calais.

Les nouveaux contrats contribuent à cet objectif de proximité et d'adaptation de l'action publique, tout en intégrant les priorités des cosignataires traduites pour le Département au travers des 3 pactes départementaux. Ils intègrent également les trois orientations transversales, marqueurs du mandat : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et produire du lien social entre les habitants.

En croisant les enjeux départementaux avec ceux des partenaires, la rédaction des contrats de territoires est conclue avec les intercommunalités, les communes ayant des fonctions de centralité ou porteuses d'un projet à rayonnement supra-communal, ainsi que les structures tierces (les syndicats mixtes, associations, ...).

Les modalités de l'accompagnement financier en investissement de chaque projet sont fixées en tenant compte de leur contribution aux politiques départementales, des dynamiques de territoires et des cofinancements mobilisés dans le cadre du « Fonds d'innovation territorial ».

Le présent rapport propose donc d'adopter 12 contrats de territoires et de les décliner de manière opérationnelle par 14 fiches opérations jointes en annexe au présent rapport.

Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais :

Le contrat avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais vise à renforcer les solidarités et le cadre de vie des habitants, à consolider les services aux publics et leur accessibilité, à valoriser le Territoire boulonnais par le biais du tourisme et des patrimoines culturel, historique et naturel, à préserver l'environnement et les ressources grâce à une alimentation durable, le traitement des déchets, et à promouvoir et accompagner une mobilité plus sobre et plus solidaire.

- Opération « Réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Boulogne-sur-Mer »

La Communauté d'agglomération a pour ambition d'améliorer et de renforcer les conditions d'accueil du site du Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais (CRDB), structure culturelle de référence de la ville de Boulogne qui accueille chaque année plus de mille élèves, amateurs ou professionnels.

Implantés depuis trente-sept ans dans l'ancien collège Angellier construit en 1841, les locaux du CRDB n'offrent plus de conditions d'accueil satisfaisantes pour ses usagers mais également au regard du projet de développement de la CAB qui envisage d'en faire un site pilote intégrant les écoles municipales de musique des villes limitrophes de Wimereux et de Saint-Martin-Boulogne.

Ainsi, l'intercommunalité a décidé de rénover l'ensemble du clos et du couvert afin d'améliorer sa performance énergétique par le remplacement des menuiseries extérieures, des châssis, le ravalement des façades et le traitement des murs de façade et d'enceinte, et de retrouver des conditions d'accueil de qualité.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à soutenir la sobriété énergétique, à assurer une proximité et une diversité de services à tous les habitants, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Dainville :

Le contrat avec la commune de Dainville vise à poursuivre l'engagement de la commune dans la transition écologique et énergétique, transformer les lieux de pratiques et les espaces publics pour améliorer le bien-être des habitants et contribuer au renforcement de la cohésion sociale, améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive et de haut niveau.

- Opération « Pôle sportif féminin »

La commune de Dainville a décidé de réaliser un Pôle Sportif Féminin, équipement sportif de qualité indispensable à l'entraînement de la seule équipe de football féminine de l'arrageois. L'équipement a une vocation supra communale car le Club de Dainville attire de nombreuses joueuses des communes voisines.

Le projet consiste en la réhabilitation et l'extension des vestiaires de football, du club house, ainsi qu'à l'aménagement des abords depuis le parking de la rue Ampère pour apporter un confort d'utilisation et diminuer l'empreinte écologique du bâtiment.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales et du pacte des réussites citoyennes, ainsi qu'aux enjeux dans les domaines du sport et de la santé, il est proposé d'attribuer une subvention de 300 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Beaurains :

Le contrat avec la commune de Beaurains vise à promouvoir les équipements favorisant le lien et la cohésion sociale, améliorer la qualité des services au public pour tous, accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique par la rénovation énergétique de ses équipements publics, moderniser l'aménagement de l'espace public communal.

- Opération « Réhabilitation et amélioration de l'accueil du centre social Chico Mendès »

La ville de Beaurains se distingue par son offre de services publics directement liés aux besoins des habitants. Cette offre de service est construite à partir de valeurs et d'ambitions affirmées au service d'une thématique centrale : « l'habitant au cœur du projet de développement social local ».

Le centre social Chico Mendès est un bâtiment des années 1980, qui accueille de nombreux usages : école de danse, bibliothèque, restaurant scolaire, relai d'assistantes maternelles, salles pour les associations et événements divers. Le bâtiment a fait l'objet d'une rénovation de l'isolation il y a quelques années. Les menuiseries ont également été changées à cette occasion.

L'objet de l'opération vise à créer une extension du bâtiment pour permettre un meilleur accueil des usagers, favoriser le contact avec les citoyens (« aller vers »), tout en diminuant l'empreinte écologique du bâtiment.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales et du pacte des solidarités humaines, notamment aux ambitions visant à promouvoir des projets profitant aux personnes les plus vulnérables et à mobiliser les ressources du territoire en faveur du lien social, il est proposé d'attribuer une subvention de 110 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la commune d'Auchel :

Le contrat avec la commune d'Auchel vise à permettre aux habitants du territoire d'évoluer dans un cadre de vie de qualité, et à diversifier l'action de la commune en matière de soutien à la parentalité.

- Opération « Aménagement d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité en centre-ville d'Auchel »

Retenue au titre du dispositif des « Petites villes de demain » ainsi que pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU), la ville d'Auchel porte une attention particulière à la revitalisation de son centre-ville, inscrit en périmètre prioritaire. Cette dynamique se concrétise par plusieurs opérations de renaturation lors de la résorption de friches. Une pharmacie à l'abandon a ainsi fait l'objet d'une acquisition par la Ville en vue de sa destruction, permettant ainsi de disposer d'une surface désimperméabilisée de plus de 600 m².

A l'issue d'une démarche participative, la commune a décidé de créer un square au sein de ce quartier urbanisé, espace de détente arboré ouvert aux usagers du quartier et par extension aux habitants des communes environnantes.

Ce lieu de détente, végétalisé, comprenant du mobilier urbain (bancs, tables, corbeilles...), pouvant accueillir des événements culturels (exposition de peintures...) et/ou d'information sur la préservation de la biodiversité, confortera les atouts de la Ville.

Considérant que ce projet répond aux objectifs du pacte des solidarités

territoriales, et plus particulièrement à ses ambitions d'agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires, et d'assurer les services à la population, il est proposé d'attribuer une subvention de 28 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- **Opération « Aménagement qualitatif du Bois de Saint Pierre »**

Au Nord de la ville, la commune d'Auchel est propriétaire d'un bois de 46 hectares, communément appelé Bois de Saint Pierre, fréquenté par la population de l'ensemble du bassin de vie.

Cet espace est riche d'une nature vaste, avec une biodiversité à préserver tout en étant support à de nombreuses activités (randonnée pédestre ou VTT, terrains de tennis, parcours santé, parcours de course d'orientation utilisé par les collégiens, mini-golf...).

Une Maison de la nature, consacrée à la défense de la biodiversité, accueille l'association Nature et Terrils et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) du Pas-de-Calais. Il y est proposé des animations de sensibilisation à la nature, à l'environnement et au développement durable.

Le site accueille également de nombreux événements tels que la Festi color, la Fête de la musique... ; des animations socio-culturelles telles que des balades contées, des soirées en famille... Entre 350 et 600 personnes sont accueillies lors des festivités qui y sont organisées le dimanche, de fin mai à fin août, au sein d'une Guinguette.

Le bois offre donc un panel d'activités diverses et variées, pour un public tout aussi diversifié, de plus en plus nombreux venant d'Auchel et des environs : Artois, Audomarois, Arrageois....

Avec l'aménagement de ce site, la municipalité souhaite donner une nouvelle dimension à cet espace par un rendu plus qualitatif. Les travaux consistent ainsi à créer des espaces de détente et de convivialité, un espace récréatif avec des zones adaptées aux différentes tranches d'âge, un nouveau préau et rénover le podium existant.

Considérant que ce projet répond aux objectifs des pactes des solidarités territoriales et des réussites citoyennes, et notamment à leurs ambitions d'agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires, d'assurer les services à la population et de proposer une offre diversifiée de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 42 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial

Contrat de territoire avec la commune d'Houdain :

Le contrat avec la commune d'Houdain vise à assurer le renouveau du quartier du Haut d'Houdain. En 2023, le Département a soutenu la valorisation de ce quartier en accompagnant des travaux à l'école Elby, dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

- **Opération « Sécurisation de la rue Aragon en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité de la Cité minière ERBM de la Victoire »**

Au cœur de la cité minière, la fosse 7 présente un enjeu urbanistique majeur pour la commune. Remblayée dans les années 1980 après la destruction de son chevalement, il s'agit désormais d'une friche, dans un environnement social en difficulté, classé au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville, tout comme la rue Aragon qui fait l'objet de la présente opération.

La Ville souhaite conforter la modernisation engagée sur le quartier, en entreprenant de façon concomitante des travaux de modernisation de cette rue située à proximité du collège Jacques Prévert et de la salle du Complexe Sportif Evolutif Couvert (COSEC), fréquentée par les élèves de l'établissement. En effet, Les surfaces sont dégradées, les aménagements dédiés aux véhicules motorisés et aux transports en commun compliquent les flux de circulation. Les espaces de végétalisation ne répondent plus aux enjeux environnementaux et climatiques.

Les travaux consistent ainsi à sécuriser le site et ses accès (chaussée, pistes cyclables et stationnements), enfouir partiellement le réseau téléphonique, recréer des espaces de végétalisation et renouveler le mobilier urbain et les luminaires.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes des solidarités territoriales et des réussites citoyennes, et notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à mettre les jeunes au cœur de l'action départementale et à favoriser les nouvelles pratiques de mobilité, il est proposé d'attribuer une subvention de 152 305 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec les Acteurs du marais audomarois :

Dans la continuité des enjeux du précédent, ce contrat vise à préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais, à améliorer les mobilités depuis le pôle urbain vers le cœur de nature (marais et forêt) et à s'engager dans la poursuite de l'amélioration de la qualité écologique de ce milieu naturel d'exception. Il est conclu avec les cinq partenaires du marais audomarois (la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, les communes de Saint-Omer et Clairmarais, le Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de l'Aa et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale).

- Opérations « Rénovation du pont du chemin de Poterwaërt » et « Rénovation du pont du chemin du Boteman »

Cette protection du Marais s'est notamment traduite par la réalisation d'études et/ou d'actions destinées à la sauvegarde de la faune et de la flore, ainsi qu'à la restauration d'infrastructures permettant de préserver l'accès et les activités du Marais.

Parmi ces infrastructures, les ponts ont un rôle essentiel dans le maintien de l'accessibilité au Marais comme souligné dans le Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois (SDAEMA). Plusieurs d'entre eux présentent des signes de dégradation.

Les deux projets concernent la restauration du pont du chemin de Poterwaërt, et du pont du chemin du Boteman situés à Saint-Omer, identifiés comme prioritaires. Ils desservent des habitations et des entreprises agricoles localisées respectivement dans l'impasse des Clarisses et dans le chemin Boteman après avoir franchi la rivière « le Stackelwaert ». Les travaux concernent le remplacement des chaussées, des bordures, des trottoirs et des garde-corps, le renforcement des structures béton et le traitement des appuis contre la corrosion.

Considérant que ces projets répondent aux ambitions des pactes départementaux des solidarités territoriales et des réussites citoyennes, notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture, à écouter et agir avec les habitants et les partenaires.

Il est proposé d'attribuer des subventions respectives de 30 227,53 € et 27 416,00 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune d'Ardres :

Le contrat avec la commune d'Ardres vise à l'amélioration de l'accessibilité et de la visibilité des équipements et services aux publics, à l'adaptation de l'aménagement du territoire aux impératifs d'adaptation au changement climatique, à la sécurisation du réseau routier pour concilier au mieux les différents types de mobilité, et à répondre aux défis de demain par une prise en compte de la résilience et de l'adaptation du territoire.

- Opération « Restructuration des espaces à Bois-en-Ardres »

La ville d'Ardres est l'un des deux bourgs-centres de la Communauté de communes du Pays d'Opale et concentre une grande majorité des services et équipements répondant aux besoins des ardrésiens et des habitants des communes environnantes (identifiée pôle intermédiaire de services selon le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP)).

Souhaitant maintenir à la fois la qualité du cadre de vie et ses fonctions de centralité, la commune a décidé d'engager un important programme de requalification de certains de ses espaces publics fortement fréquentés compte tenu de l'implantation de nombreux services.

Ainsi, l'axe structurant majeur qui dessert les équipements du quartier de Bois-en-Ardres, centralité complémentaire au cœur de ville d'Ardres, nécessite d'importants travaux de rénovation et d'aménagement. Le projet consiste en la réfection des voiries et le réaménagement des trottoirs pour faciliter notamment les déplacements doux, la désimperméabilisation des places de stationnement, la renaturation des espaces publics afin de créer des îlots de fraîcheur ou encore l'installation d'un éclairage public à faible consommation énergétique.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales, notamment aux ambitions visant à aménager les territoires au quotidien, à assurer l'accessibilité des services aux habitants et à préserver les ressources naturelles essentielles, il est proposé d'attribuer une subvention de 325 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec l'Association Fabrique Défi :

Le contrat avec l'association Fabrique Défi vise à proposer des expériences immersives auprès des publics cibles du Département pour les accompagner vers l'emploi et les métiers qui recrutent, à poursuivre l'accompagnement spécifique des publics identifiés comme étant éloignés de l'emploi, à permettre aux collégiens de découvrir les métiers autrement et notamment par la mobilisation des nouvelles technologies, et à développer les partenariats.

- Opération « Aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion « La Fabrique en Pratique » »

Issue de la fusion de trois des principaux acteurs de l'insertion professionnelle du calaisien et de par son implantation, l'association « la Fabrique Défi » rayonne à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Grand Calais Terres et Mers et de la Communauté de communes du Pays d'Opale.

Structure spécialiste de l'insertion socioprofessionnelle, la Fabrique Défi dispose d'une large offre de services destinée à l'accompagnement de tous les publics en recherche d'emploi, depuis la découverte des métiers jusqu'à la mise en relation avec des entreprises partenaires. Elle déploie également un dispositif de sensibilisation à l'attractivité des métiers porteurs du territoire dédié aux salariés, demandeurs d'emploi ainsi qu'aux

lycéens et collégiens.

Ses locaux actuels n'étant plus adaptés compte tenu de la fréquentation de ses ateliers et du développement de ses activités, l'association a trouvé une nouvelle solution d'hébergement auprès de la ville de Calais.

L'exploitation d'une ancienne friche commerciale nécessite la rénovation et le réaménagement complet des 300 m² de surface : isolation, chauffage, plomberie, électricité et agencement.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à aménager les territoires au quotidien, à accompagner les publics fragiles vers l'autonomie et l'emploi et à mettre les jeunes et l'éducation au cœur de l'action départementale, il est proposé d'attribuer une subvention de 35 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Courrières :

Le contrat avec la commune de Courrières vise à favoriser l'épanouissement individuel par le sport notamment, à soutenir les approches sociales, inclusives et intergénérationnelles, à concourir à la modernisation des équipements publics et leur accessibilité, et à renforcer l'engagement de la commune dans la transition énergétique et écologique.

- Opération « Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri »

La commune de Courrières a constaté une augmentation continue des pratiquants depuis quelques années et mené une réflexion sur la rénovation du stade Péri situé à proximité du Collège Debussy, de la salle de sports départementale Péri et de la halle de Tennis Cochet.

La ville souhaite offrir à ses habitants des conditions d'apprentissage optimisées, et permettre un usage permanent des terrains existants, par tous les temps, et adapté pour les personnes en situation de handicaps (cécifoot).

Le projet a également pour objectif de diminuer de manière significative les coûts de fonctionnement de cet équipement grâce à l'utilisation de matériaux économes.

La première phase du projet de développement de l'espace sportif consiste ainsi en la réalisation d'un terrain synthétique de 105 mètres sur 68 mètres permettant son homologation par la Fédération Française de Football, et la reconfiguration de 2 terrains en herbe.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à mettre les jeunes au cœur de l'action départementale et à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Wingles :

Le contrat avec la commune de Wingles vise à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et citoyennes, à proposer une offre diversifiée de qualité en proximité, à écouter les habitants et les partenaires et agir avec eux, et enfin, à agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires, et assurer les services à la population.

- Opération « Réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu

culturel »

La commune de Wingles a acquis en 2022 un ancien local commercial, « l'oiseau bleu », situé face à la mairie et inoccupé depuis 10 ans. Elle a souhaité co-construire le projet du lieu et occuper dès que possible ce nouvel espace.

Dans un premier temps, sur la période 2022-2023, des ateliers de Co Design ont été proposés aux services, aux associations et à la population. Ils ont permis de mener une réflexion et de valider les futures activités du site.

Le nouveau projet prend en compte les attentes des futurs utilisateurs et les contraintes du bâti. Il consistera à aménager le lieu en tiers lieu ouvert à tous. Le Département interviendra au titre des aménagements réalisés sur les espaces ouverts au public, et sur les espaces modulaires situés en rez-de-chaussée, à savoir l'espace bibliothèque - ludothèque - marmothèque, l'espace numérique, l'espace « arts plastiques », l'espace scénique modulable ainsi que l'espace polyvalent.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à mettre les jeunes au cœur de l'action départementale et à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, ainsi qu'à viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments, il est proposé d'attribuer une subvention de 213 871 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Berck-sur-Mer :

Le contrat avec la commune de Berck-sur-Mer vise à proposer des équipements culturels et sportifs inclusifs et de qualité, à renforcer l'attractivité du territoire grâce à l'écotourisme et aux sports de nature, à encourager les mobilités durables pour l'accès aux pôles générateurs de déplacements dans la ville, et à garantir, à tous les âges de la vie, des lieux d'accueil et de services qualitatifs et écoresponsables.

- Opération « Requalification et accessibilité des installations de tennis »

Station balnéaire renommée nationalement pour son cadre de vie, ses installations sportives mais également son pôle d'activités de santé, la ville de Berck-sur-Mer souhaite continuer à renforcer ses atouts. Le développement d'équipements sportifs adaptés figure parmi les cinq priorités d'intervention du projet communal lauréat du dispositif régional « centres-villes, centres-bourgs ».

Le « parc des Sports », situé en quartier prioritaire de la politique de la ville, occupe une place centrale parmi les nombreuses installations sportives berckoises. Il rassemble vingt-cinq équipements sportifs dont 9 salles permettant la pratique d'un panel d'activités très large : football, athlétisme, gymnastique, sports de glisse, pétanque... Il est fréquenté par un grand nombre d'usagers, associations sportives, écoliers, collégiens, lycéens et habitants de la commune et de des environs.

Parmi les principales activités, le club de tennis compte 210 adhérents avec une section handisport, dont l'une des équipes participe au circuit français de tennis-fauteuil. La section organise également une compétition nationale et dispense des cours hebdomadaires à vingt enfants de l'Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Antoine de Saint Exupéry.

A l'image de certains équipements datant des années cinquante et fortement sollicités, les installations du club de tennis nécessitent des travaux de rénovation et de modernisation pour pouvoir continuer d'accueillir les usagers dans de bonnes conditions. Après démolition de l'ancien bâtiment, la ville prévoit la construction d'un nouveau local

disposant d'un accès direct aux courts couverts, conforme aux normes en vigueur, notamment en termes de performance environnementale et d'accessibilité pour les usagers en situation de handicap.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à aménager les territoires au quotidien, à encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, et à proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 48 419,67 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la ville de Montreuil-sur-Mer :

Le contrat avec la commune de Montreuil-sur-Mer vise à préserver le patrimoine par un aménagement confortant l'attractivité touristique et favorisant l'amélioration du cadre de vie par une mobilité raisonnée.

- Opération « Requalification de l'entrée de ville - rue Saint Gengoult »

La revitalisation de la commune de Montreuil s'appuie sur sa position de centralité mais aussi sur son patrimoine historique et naturel remarquable pour offrir à ses habitants et ses usagers un cadre de vie agréable et fonctionnel.

A ce titre, la commune poursuit la requalification de ses espaces publics avec la mise en valeur des cheminements et des liaisons entre les points stratégiques que sont notamment les différentes places et les entrées de ville nord et sud.

La rue Saint Gengoult, entrée nord de la ville, connaît une circulation importante et présente un profil très routier. Elle concentre un grand nombre de commerces et de services variés (restauration, santé, administration) et des activités, lieux de vie et paysages à valoriser (Canoé Kayak sur la Canche, promenade du Franc Marais).

Afin de redonner de la lisibilité et de la cohérence à cette entrée et partie nord de la ville, la commune projette de requalifier et d'aménager la rue en favorisant les modes doux et la renaturation des espaces.

Les travaux consisteront en un réaménagement raisonné et qualitatif de la rue avec un partage de l'espace public entre tous les usagers. L'emprise des voies dédiées à la circulation automobile sera réduite pour créer une voie verte séparée de la chaussée, tantôt par des noues paysagères d'infiltration, tantôt par des places de stationnement.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes départementaux des solidarités territoriales et des réussites citoyennes, notamment aux ambitions visant à renforcer l'attractivité touristique, à embellir le cadre de vie à l'appui d'une mobilité raisonnée, et à adapter le réseau routier aux enjeux environnementaux, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes de Dainville, Beurains, Auchel, Houdain, Ardres, Courrières, Wingles, Berck-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer, les Acteurs du marais audomarois ainsi que l'association « La Fabrique Défi » et les contrats joints en annexes au présent rapport ;
- d'attribuer à la Communauté d'agglomération du Boulonnais, une

subvention de 200 000 € pour son projet de rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental à Boulogne-sur-Mer ;

- d'attribuer à la commune de Dainville, une subvention de 300 000 € pour son projet de Pôle sportif féminin ;
- d'attribuer à la commune de Beaurains, une subvention de 110 000 € pour son projet de réhabilitation et amélioration de l'accueil du centre social Chico Mendès ;
- d'attribuer à la commune d'Auchel, des subventions respectives de 28 000 € et 42 000 € pour ses projets d'aménagement d'un îlot de fraîcheur et de biodiversité en centre-ville et d'aménagement qualitatif du bois de Saint Pierre ;
- d'attribuer à la commune d'Houdain une subvention de 152 305 € pour son projet de sécurisation de la rue Aragon en quartier prioritaire de la politique de la ville et à proximité de la Cité minière ERBM de la Victoire ;
- d'attribuer à la commune de Saint-Omer, des subventions respectives de 30 227,53 € et 27 416,00 € pour ses projets de rénovation des ponts du chemin de Potermaërt et du chemin du Boteman, dans le cadre du contrat avec les Acteurs du marais audomarois ;
- d'attribuer à la commune d'Ardres, une subvention de 325 000 € pour son projet de restructuration des espaces à Bois-en-Ardres ;
- d'attribuer à l'association « La Fabrique Défi », une subvention de 35 000 € pour son projet d'aménagement d'un lieu d'accueil des publics en insertion « La fabrique en Pratique » ;
- d'attribuer à la commune de Courrières, une subvention de 100 000 € pour son projet de requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri ;
- d'attribuer à la commune de Wingles, une subvention de 213 871 € pour son projet de réhabilitation d'une friche commerciale en tiers-lieu culturel ;
- d'attribuer à la commune de Berck-sur-Mer, une subvention de 48 419,67 € pour son projet de requalification et accessibilité des installations de tennis ;
- d'attribuer à la commune de Montreuil-sur-Mer, une subvention de 200 000 € pour son projet de requalification de l'entrée de ville - rue Saint Gengoult ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes de Dainville, Beaurains, Auchel, Houdain, Saint-Omer, Ardres, Courrières, Wingles, Berck-sur-Mer et Montreuil-sur-Mer, ainsi que l'association « La Fabrique Défi », les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-501A01	2041482/20422/2041 582/2324//90501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	6 550 000,00	2 808 400,00	1 812 239,20	996 160,80

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504253-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/10/2024

Date de réception préfecture : 11/10/2024

Publication électronique le : 11 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Sandra MILLE, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Alain MEQUIGNON, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Marine LE PEN, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, M. François VIAL, Mme Cécile YOSBERGUE.

LEVÉE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE

(N°2024-390)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu la loi n°68-1250 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics en date du 31/12/1968 et, notamment, son article 6 modifié ;

Vu la délibération n°2019-539 du Conseil départemental en date du 16/12/2019 « Mise en œuvre des contrats territoriaux de développement durable entre le Département et ses partenaires » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article unique :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, au nom et pour le compte du Département, à lever la prescription quadriennale relative à la subvention octroyée à l'Université du Littoral Côte d'Opale pour la réalisation de son projet de rénovation et de transformation de la Bibliothèque Universitaire du campus calaisien de l'ULCO en Learning Center, en raison des motifs évoqués au rapport joint à la présente délibération, et de réactiver les engagements jusqu'au 10 décembre 2026 afin de pouvoir solder l'opération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
 Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°4**Contractualisation****CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****LEVÉE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE**

La loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription de créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, précise que sont prescrites toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis.

L'article 6 de cette loi dispose qu'une décision de relèvement de la prescription à raison de circonstances particulières peut être prise par délibération de l'autorité compétente habilitée à approuver le budget de la collectivité.

Lors de sa réunion du 16 décembre 2019, le Conseil départemental a attribué, dans le cadre du contrat territorial de développement durable 2019-2022 avec l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), une subvention de 350 000 € pour la réalisation de son projet de rénovation et de transformation de la Bibliothèque Universitaire du campus calaisien de l'ULCO en Learning Center.

L'ULCO a sollicité le Département afin d'obtenir à titre exceptionnel une levée de prescription quadriennale pour ledit projet. Les raisons du retard dans l'exécution des travaux sont liées à la fois à une passation du contrat de maîtrise d'œuvre retardée et, après les études de conception engagées et l'enveloppe prévisionnelle de travaux définie, la nécessité de revoir entièrement le projet en raison de l'augmentation du coût des matières premières.

Les éléments du dossier :

Sous-programme concerné	Fonds d'innovation territorial - Enseignement
N° de dossier	2019-6149
Montant accordé	350 000 €
Montant déjà payé	0 €
Nouvel échéancier des travaux au 6 juin 2024	Juin 2024 à décembre 2026

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de m'autoriser, au nom et pour le compte du Département, à lever la prescription quadriennale relative à la subvention octroyée à l'Université du Littoral Côte d'Opale pour la réalisation de son projet de rénovation et de transformation de la Bibliothèque Universitaire du campus calaisien de l'ULCO en Learning Center, en raison des motifs évoqués ci-dessus et de réactiver les engagements jusqu'au 10 décembre 2026 afin de pouvoir solder l'opération.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504255A-DE-1-1

Date de télétransmission : 01/10/2024

Date de réception préfecture : 01/10/2024

Publication électronique le : 1 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Caroline MATRAT, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Guy HEDDEBAUX, Mme Marine LE PEN, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS ET DE SUPPRESSION D'EMPLOIS

(N°2024-391)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.313-1 et suivants ;

Vu le Décret n°88-145 en date du 15/02/1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le Décret n°85-643 en date du 26/06/1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction

publique territoriale et, notamment, ses articles 38 et 48 ;

Vu la délibération n°2024-82 du Conseil départemental en date du 25/03/2024 « Propositions de modifications d'emplois et de créations de vacances » ;

Vu la délibération n°2023-4 du Conseil départemental en date du 30/01/2023 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2022-114 du Conseil départemental en date du 28/03/2022 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2022-6 du Conseil départemental en date du 24/01/2022 « Propositions de transformations, de suppressions et de création d'emplois » ;

Vu la délibération n°2021-50 du Conseil départemental en date du 22/03/2021 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2020-306 du Conseil départemental en date du 28/09/2020 « Propositions de transformations d'emplois et de créations de vacances » ;

Vu la délibération n°2020-197 du Conseil départemental en date du 06/07/2020 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2019-531 du Conseil départemental en date du 16/12/2019 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2019-87 du Conseil départemental en date du 18/03/2019 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°2018-596 Conseil départemental en date du 17/12/2018 « Propositions de transformations d'emplois et de créations d'emplois non permanents et de vacances » ;

Vu la délibération n°2018-241 du Conseil départemental en date du 25/06/2018 « Propositions de transformations d'emplois et création d'un emploi » ;

Vu la délibération n°2018-86 Conseil départemental en date du 26/03/2018 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°19 du Conseil départemental en date du 20/06/2016 « Propositions de transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°12 du Conseil Général en date du 29/09/2014 « Propositions de création et transformation d'emplois » ;

Vu la délibération n°11 du Conseil Général en date du 29/09/2014 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des Services départementaux » ;

Vu la délibération n°4 du Conseil Général en date du 23/06/2014 « Propositions de transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°12 du Conseil Général en date du 19/05/2014 « Propositions de créations et transformation d'emplois » ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Général en date du 23/09/2013 « Propositions de créations et transformation d'emplois » ;

Vu la délibération n°10 du Conseil Général en date du 17/12/2012 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des services départementaux » ;

Vu la délibération n°6 du Conseil Général en date du 21/05/2012 « Complément à plusieurs délibérations antérieures ayant créé des emplois au sein des Services départementaux » ;

Vu la délibération n°2 du Conseil Général en date du 30/05/2011 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 16/02/2009 « Rapport Général - Projet de Budget Primitif 2009 » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 04/02/2008 « Rapport Général : projet de budget primitif 2008 » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 25/06/2007 « Rapport General – Budget

Supplémentaire 2007 » ;

Vu la délibération n°8 du Conseil Général en date du 18/12/2006 « Proposition de créations et de transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°13 du Conseil Général en date du 18/09/2006 « Propositions de transformation d'emplois » ;

Vu la délibération n°9 du Conseil Général en date du 19/06/2006 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération n°2 du Conseil Général en date du 06/02/2006 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 23/02/1999 « Rapport général – Budget primitif 1999 » ;

Vu la délibération n°4 du Conseil Général en date du 30/11/1998 « Propositions de créations et transformations d'emplois » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 15/02/1993 « Rapport Général – BP 1993 » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 18/02/1991 « Rapport général – Budget primitif 1991 » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 26/02/1990 « Rapport général – Budget primitif 1990 » ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 02/02/1987 « Rapport général – Budget Primitif 1987 » ;

Vu la délibération n°65 du Conseil Général en date du 11/01/1982 « Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales – créations d'emplois » ;

Vu la délibération n°50 du Conseil Général en date du 14/12/1970 « Budget Primitif 1970 - Services d'hygiène, de protection sanitaire et d'aide sociale » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu lors de sa réunion du 07/06/2024 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu lors de sa réunion du 13/09/2024 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

De valider les propositions de transformations d'emplois reprises à l'article 4 de la présente délibération.

Article 3 :

De valider la suppression d'emploi visée à l'article 4 à compter du 1^{er} octobre 2024.

Article 4 :

Les propositions et suppression visées aux articles 2 et 3 sont les suivantes :

I) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Le comité social territorial a émis un avis favorable sur les propositions de transformations et de suppression d'emplois présentées ci-dessous, lors de sa réunion du 13 septembre 2024.

A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES**GROUPES POLITIQUES****Groupe communiste et républicain**

- 1 adjoint administratif en 1 emploi social relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

Le 4^{ème} alinéa de l'article L.3121-24 du code général des collectivités territoriales dispose « Le Président du Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil départemental ouvre au budget du département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30 % du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental, charges sociales incluses. »

Dans le respect de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée, le groupe communiste et républicain sollicite cette transformation d'emploi.

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT**DIRECTION DES SERVICES NUMÉRIQUES****Service solutions numériques**

- 1 ingénieur en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet informatique.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ

Service des dynamiques territoriales et stratégies

Mission stratégies autonomie

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service départemental de la coordination des politiques enfance et famille

Bureau observation et pilotage des dispositifs

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de bureau.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L.332-8 2 du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

Service départemental de l'adoption et accès aux origines

- 1 psychologue en 1 emploi social relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de pilote de projet de vie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L.332-8 2 du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

Service évaluation et régulation

Mission transport et dispositifs spécifiques

- 2 adjoints administratifs en 2 emplois administratifs relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARTOIS

Service local allocation insertion

- 1 adjoint technique en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Site de Nœux-les-Mines

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN - CARVIN

Maison de l'autonomie

Mission évaluation

- 1 cadre de santé paramédical en 1 emploi de cadre A de la filière médico-sociale ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'évaluateur médico-social.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L.332-8 2 du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS – LIÉVIN

Service local de l'accueil familial

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU TERNOIS

Service local allocation insertion

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Service de la valorisation de la propriété départementale

Bureau foncier

- 1 attaché en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER

Service de la maintenance et ressources du réseau routier

Bureau des activités en régie

Unité travaux groupe sud

- 1 technicien en 1 emploi de cadre C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux

Unité équipements de la route

- 1 adjoint technique en 1 emploi de cadre C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS

Unité routes et mobilités

- 1 adjoint technique en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable de secteur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L.332-8 2 du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'AUDOMAROIS

Unité routes et mobilités

- 1 technicien en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LENS-HÉNIN

Unité études et ressources

- 1 technicien en 1 emploi de cadre B de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable d'unité.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L.332-8 2 du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux.

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES COLLÈGES

Collège Germinal à Biache-Saint-Vaast

- 1 adjoint technique en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux

II) SUPPRESSION D'EMPLOI**PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES****DIRECTION DE L'ARCHÉOLOGIE**

La réorganisation de la direction de l'archéologie mise en œuvre le 1^{er} juillet dernier, vise à clarifier et fluidifier l'organisation en rapprochant l'organigramme du fonctionnement réel du collectif de travail. Dans ce cadre et après un avis favorable du comité social territorial du 7 juin dernier, il est proposé de supprimer le poste de coordinateur de projet communication numérique en cohérence avec la nouvelle stratégie de visibilité numérique de la collectivité confiée à la direction de la communication. Ainsi les missions liées au poste de coordinateur de projet communication numérique sont réduites et ne justifient plus le maintien de cet emploi.

Les missions numériques restant à la direction de l'archéologie seront réparties sur les deux services « conservation et publics » et « archéologie préventive » dans le cadre d'une intégration des activités de valorisation dans les missions des professionnels.

Il est donc décidé de procéder à la suppression de l'emploi budgétaire de cadre B de la filière administrative ou culturelle exerçant les fonctions de coordinateur de projet communication numérique, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

ANNEXE		
Délibération initiale	Rédaction initiale	Modification proposée
Du 1 ^{er} décembre 1970	Portant création de cinquante emplois d'assistantes sociales au service d'hygiène de protection sanitaire et d'aide sociale.	La délibération du 1er décembre 1970 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à trois de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 11 janvier 1982	Portant création de dix-sept emplois d'éducateur à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.	La délibération du 11 janvier 1982 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à deux de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 11 janvier 1982	Portant création de soixante et un emplois d'assistant socio-éducatif à la direction départementale des affaires sanitaires et sociales.	La délibération du 11 janvier 1982 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à quatre de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille -

		<p>maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 2 février 1987	<p>Portant création d'un emploi de bibliothécaire adjoint à la bibliothèque centrale de prêt, intégré dans le cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques suite au décret n° 91 – 847 du 2 septembre 1991, puis dans le cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques suite au décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011.</p>	<p>La délibération du 2 février 1987 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Les fonctions confiées sont celles de responsable du portail et des ressources numériques – médiathèque départementale-site de Lillers – direction adjointe de la lecture publique – direction des affaires culturelle - pôle réussites citoyennes.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.</p>
Du 26 février 1990	<p>Portant création de quatre emplois de puéricultrice à la direction de la protection maternelle et infantile, direction générale adjointe n° 2.</p>	<p>La délibération du 26 février 1990 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice en service local de protection maternelle et infantile - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de puéricultrice et une expérience dans le domaine</p>

		requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.
Du 18 février 1991	Portant création de dix assistantes sociales au service social départemental, direction de l'action sociale et de la solidarité départementale, direction générale adjointe chargée des affaires sociales, scolaires et culturelles.	La délibération du 18 février 1991 est modifiée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 15 février 1993	Portant création de dix emplois de cadres A relevant des filières médico-sociale ou administrative à la direction générale adjointe chargée des affaires sociales, scolaires et culturelles, complétée comme suit par délibération du 17 décembre 2012 : Les grades correspondant à l'un des emplois de cadres A sont ceux des cadres d'emplois des attachés territoriaux ou des conseillers territoriaux socio-éducatifs. Les fonctions confiées sont celles de directeur de la maison du département solidarité du boulonnais, pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation de niveau bac + 3 et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles des cadres d'emplois des attachés territoriaux ou des conseillers territoriaux socio-éducatifs.	La délibération du 17 décembre 2012 est abrogée. La délibération initiale du 15 février 1993 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés, des administrateurs ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de directeur de la maison du Département solidarité du boulonnais – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés, des administrateurs ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux
Du 30 novembre 1998	Portant création d'un emploi d'attaché à la direction générale	La délibération du 30 novembre 1998 est complétée ainsi qu'il

	<p>adjointe chargée de la solidarité et du développement social, direction de l'action sociale et de l'insertion, en lien avec la promotion sociale.</p>	<p>suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission de pilotage du RSA et inclusion des jeunes – service RSA, coordination et pilotage budgétaire – direction des politiques d'inclusion durable – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 22 février 1999	<p>Portant création de deux emplois d'assistant socio-éducatif, service social départemental, direction de l'action sociale et de l'insertion, direction générale adjointe chargée de la solidarité et du développement social.</p>	<p>La délibération du 22 février 1999 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 6 février 2006	<p>Portant création d'un emploi de cadre A à la direction de l'enfance et de la famille, complétée comme suit par délibération du 22 mars 2021 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission pilotage aide sociale à l'enfance – direction de l'enfance et de la famille - pôle solidarités.</p>	<p>La délibération du 22 mars 2021 est abrogée. La délibération initiale du 6 février 2006 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission conseillers techniques inspecteurs ASE – direction de l'enfance et de la famille – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les</p>

	<p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 19 juin 2006	<p>Portant création d'un emploi de technicien au service études, développements et intégrations progiciels, direction des systèmes d'information, pôle de la stratégie départementale, modifiée comme suit par délibération du 6 juillet 2020 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet opérationnel – bureau centre de service SI social - service solutions numériques – direction des services numériques – pôle développement des ressources.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.</p>	<p>La délibération du 6 juillet 2020 est abrogée. La délibération initiale du 19 juin 2006 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'administrateur de bases de données – service solutions numériques - direction des services numériques - pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.</p>
Du 18 septembre 2006	<p>Portant création d'un emploi d'attaché au bureau des aides économiques, service territoires et économie, direction de l'aménagement du territoire et du développement économique, pôle de l'aménagement du territoire et du développement durable, complétée comme suit par délibération du 28 mars 2022 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission appui aux politiques de solidarité – secrétariat général du pôle solidarités – pôle solidarités.</p>	<p>La délibération du 28 mars 2022 est abrogée. La délibération du 18 septembre 2006 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission – mission de soutien et d'accompagnement des professionnels du pôle – secrétariat général adjoint – secrétariat général – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation</p>

	<p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 18 décembre 2006	<p>Portant création de neuf emplois d'assistant socio-éducatif pour les maisons du Département solidarité, pôle de la solidarité.</p>	<p>La délibération du 18 décembre 2006 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 25 juin 2007	<p>Portant création d'un emploi de cadre A au service accueil familial enfance, direction de l'enfance et de la famille, pôle solidarités, complétée comme suit par délibération du 16 décembre 2019 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de bureau gestion de carrière des assistants familiaux – service départemental de l'accueil familial – direction de l'enfance et de la famille – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra</p>	<p>La délibération du 16 décembre 2019 est abrogée. La délibération initiale du 25 juin 2007 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de bureau gestion de carrière des assistants familiaux – service départemental de l'accueil familial – direction de l'enfance et de la famille – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le</p>

	posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs ou des infirmiers en soins généraux territoriaux.	niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.
Du 4 février 2008	Portant création de six emplois d'assistant socio-éducatif à la direction de l'enfance et de la famille, pôle de la solidarité.	La délibération du 4 février 2008 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant socio-éducatif en service social départemental ou service enfance famille - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.
Du 16 février 2009	Portant création de dix-neuf emplois de puéricultrice pour les maisons du Département solidarité, pôle de la solidarité.	La délibération du 16 février 2009 est complétée ainsi qu'il suit : Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice en service local de protection maternelle et infantile - maisons du Département solidarité – pôle solidarités. En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.
Du 16 février 2009	Portant création d'un emploi de cadre A administratif à la	La délibération du 21 mai 2012 est abrogée. La délibération

	<p>direction des finances, du budget et de la commande publique, pôle de l'administration générale, complétée comme suit par délibération du 21 mai 2012 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission dette et trésorerie à la direction des finances et du budget, pôle développement des ressources.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent non titulaire pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra justifier d'un diplôme de niveau bac+3 et/ou d'une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribué sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>initiale du 16 février 2009 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'auditeur interne – mission audit et contrôle internes – direction générale des services.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 30 mai 2011	<p>Portant création d'un emploi de puéricultrice, service local de protection maternelle et infantile de Lillers, maison du Département solidarité de l'artois, pôle de la solidarité.</p>	<p>La délibération du 30 mai 2011 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice en service local de protection maternelle et infantile - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'Etat de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.</p>
Du 23 septembre 2013	<p>Portant création de six emplois d'attaché dans le cadre de la promotion interne, complétée comme suit par délibération du 26 mars 2018 :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de section pilotage budgétaire et financier – bureau pilotage budgétaire – service pilotage – direction adjointe</p>	<p>La délibération du 26 mars 2018 est abrogée. La délibération initiale du 23 septembre 2013 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de contrôleur de gestion – service suivi des établissements publics et organismes associés – direction des finances – pôle ressources et accompagnement.</p>

	<p>pilotage, expertise et relations sociales – direction des ressources humaines – pôle développement des ressources.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 19 mai 2014	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale au bureau des droits de l'enfant, service départemental de la prévention et de la protection de l'enfance, direction de l'enfance et de la famille, pôle solidarités, modifiée par délibération du 22 mars 2021 comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de bureau – bureau soutien à la parentalité, à l'enfance et à la jeunesse – service départemental de la prévention et de la protection de l'enfance – direction de l'enfance et de la famille - pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 22 mars 2021 est abrogée. La délibération initiale du 19 mai 2014 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de service – service évaluation et régulation – direction de l'enfance et de la famille – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 23 juin 2014	<p>Portant création de cinq emplois d'attaché au pôle des territoires, complétée par délibération du 29 septembre 2014 comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à trois de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées</p>	<p>La délibération du 29 septembre 2014 est abrogée pour l'un des emplois. La délibération initiale du 23 juin 2014 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions</p>

	<p>sont celles de chargé de développement territorial à la direction du développement territorial - pôle des territoires.</p> <p>En cas de recrutement d'agents non titulaires pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les candidats devront posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>confiées sont celles de chargé de mission – direction des ressources humaines – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 29 septembre 2014	<p>Portant création d'un emploi d'attaché au pôle développement des ressources, complétée comme suit par délibération du 18 mars 2019 :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de bureau d'appui au pilotage – service des achats et d'appui au pilotage – direction des achats, transports et moyens – pôle développement des ressources.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services dans le cadre de l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>	<p>La délibération du 18 mars 2019 est abrogée. La délibération initiale du 29 septembre 2014 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de mission – mission audit et contrôle internes – direction générale des services.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 20 juin 2016	<p>Portant création d'un emploi de puéricultrice au service local de protection maternelle et infantile de Saint-Pol-sur-Ternoise, service de protection maternelle et infantile du Ternois, maison du Département solidarité du Ternois, pôle solidarités.</p>	<p>La délibération du 20 juin 2016 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales. Les fonctions confiées sont celles de puéricultrice en service local de protection maternelle et infantile - maisons du Département solidarité – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme</p>

		d'Etat de puéricultrice et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des puéricultrices territoriales.
Du 25 juin 2018	Portant création de cinq emplois d'attaché dans le cadre de la promotion interne.	<p>La délibération du 25 juin 2018 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à l'un de ces emplois sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de conseiller retraite – mission carrière, retraite, droits et obligations – service carrière, temps de travail et conseil juridique – direction adjointe pilotage et administration RH – direction des ressources humaines – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 17 décembre 2018	Portant création d'un emploi de technicien, service du restaurant administratif, direction des achats, transports et moyens, pôle développement des ressources.	<p>La délibération du 17 décembre 2018 est complétée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'assistant qualité – service du restaurant administratif – direction des moyens généraux – pôle ressources et accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.</p>
Du 28 septembre 2020	Portant création d'un emploi d'attaché, mission insertion par l'emploi et partenariats stratégiques, service insertion et emploi,	La délibération du 28 septembre 2020 est complétée ainsi qu'il suit :

	direction des politiques d'inclusion durable, pôle solidarités.	<p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de mission – mission insertion par l'emploi – service insertion et emploi – direction des politiques d'inclusion durable – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés territoriaux.</p>
Du 24 janvier 2022	<p>Portant création d'un emploi de cadre A de la filière administrative ou médico-sociale au secrétariat général du pôle solidarités, pôle solidarités, modifiée par délibération du 30 janvier 2023 comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chargé de développement en action sociale – mission appui aux politiques de solidarités – secrétariat général du pôle solidarités – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>	<p>La délibération du 30 janvier 2023 est abrogée. La délibération initiale du 24 janvier 2022 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de conseiller technique stratégies – direction de l'enfance et de la famille – pôle solidarités.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.</p>
Du 25 mars 2024	<p>Portant création d'un emploi d'ingénieur, service solutions numériques, direction des services numériques, pôle ressources et accompagnement, comme suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'administrateur de bases de données.</p>	<p>La délibération du 25 mars 2024 est modifiée ainsi qu'il suit :</p> <p>Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles chef de projet opérationnel – bureau centre de services SI social – service solutions numériques – direction des services numériques – pôle ressources et</p>

	<p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>	<p>accompagnement.</p> <p>En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.</p>
--	---	--

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des ressources humaines
Service carrière, temps de travail et conseil juridique

RAPPORT N°5**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS ET DE SUPPRESSION D'EMPLOIS**

Afin de répondre à l'organisation de travail des services pour une meilleure réponse aux usagers et d'optimiser la gestion des emplois et postes, une adaptation permanente des ressources est nécessaire, c'est pourquoi les ajustements ci-après, vous sont proposés.

I) COMPLÉMENT À PLUSIEURS DÉLIBÉRATIONS ANTÉRIEURES AYANT CRÉÉ DES EMPLOIS AU SEIN DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

L'article L313-1 du code général de la fonction publique dispose que « les emplois de chaque collectivité [...] sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé [...]. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

Afin de répondre strictement au cadre juridique précité, il s'avère nécessaire de compléter, abroger ou modifier les délibérations initiales reprises dans le tableau en annexe.

II) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS

Le comité social territorial sera consulté sur les propositions de transformations et de suppression d'emplois présentées ci-dessous, lors de sa réunion du 13 Septembre 2024.

A) LIÉES À L'ORGANISATION DES SERVICES

GROUPES POLITIQUES

Groupe communiste et républicain

- 1 adjoint administratif en 1 emploi social relevant du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs

Le 4ème alinéa de l'article L. 3121-24 du code général des collectivités territoriales dispose « Le Président du Conseil départemental peut, dans les conditions fixées par le Conseil départemental et sur proposition des représentants de chaque groupe, affecter aux groupes d'élus une ou plusieurs personnes. Le Conseil départemental ouvre au budget du département, sur un chapitre spécialement créé à cet effet, les crédits nécessaires à ces dépenses, sans qu'ils puissent excéder 30% du montant total des indemnités versées chaque année aux membres du Conseil départemental. »

Dans le respect de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée, le groupe communiste et républicain sollicite cette transformation d'emploi.

PÔLE RESSOURCES ET ACCOMPAGNEMENT

DIRECTION DES SERVICES NUMÉRIQUES

Service solutions numériques

- 1 ingénieur en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de projet informatique.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

PÔLE SOLIDARITÉS

DIRECTION DE L'AUTONOMIE ET DE LA SANTÉ

Service des dynamiques territoriales et stratégies

Mission stratégies autonomie

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Service départemental de la coordination des politiques enfance et famille

Bureau observation et pilotage des dispositifs

- 1 conseiller socio-éducatif en 1 emploi de cadre A de la filière administrative ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de chef de bureau.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des attachés ou des conseillers socio-éducatifs territoriaux.

Service départemental de l'adoption et accès aux origines

- 1 psychologue en 1 emploi social relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de pilote de projet de vie.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant à la spécialité et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux.

Service évaluation et régulation

Mission transport et dispositifs spécifiques

- 2 adjoints administratifs en 2 emplois administratifs relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE L'ARTOIS

Service local allocation insertion

- 1 adjoint technique en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Site de Nœux-les-Mines

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ D'HÉNIN - CARVIN

Maison de l'autonomie

Mission évaluation

- 1 cadre de santé paramédical en 1 emploi de cadre A de la filière médico-sociale ou sociale

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux. Les fonctions confiées sont celles d'évaluateur médico-social.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder le diplôme d'État correspondant et une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux ou des assistants socio-éducatifs territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DE LENS – LIÉVIN

Service local de l'accueil familial

- 1 rédacteur en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT SOLIDARITÉ DU TERNOIS

Service local allocation insertion

- 1 adjoint administratif en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU PÔLE AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Service de la valorisation de la propriété départementale

Bureau foncier

- 1 attaché en 1 emploi administratif relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

DIRECTION DE LA MOBILITÉ ET DU RÉSEAU ROUTIER

Service de la maintenance et ressources du réseau routier

Bureau des activités en régie

Unité travaux groupe sud

- 1 technicien en 1 emploi de cadre C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux

Unité équipements de la route

- 1 adjoint technique en 1 emploi de cadre C de la filière technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'ARRAGEOIS

Unité routes et mobilités

- 1 adjoint technique en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable de secteur.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE L'AUDOMAROIS

Unité routes et mobilités

- 1 technicien en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

MAISON DU DÉPARTEMENT AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LENS-HÉNIN

Unité études et ressources

- 1 technicien en 1 emploi de cadre B de la filière administrative ou technique

Les grades correspondant à cet emploi sont ceux du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux. Les fonctions confiées sont celles de responsable d'unité.

En cas de recrutement d'un agent contractuel pour les besoins des services ou en raison de la nature des fonctions dans le cadre de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique, le candidat devra posséder une formation adaptée et/ou une expérience dans le domaine requis. Le niveau de rémunération attribuée sera fixé par rapport aux grilles du cadre d'emplois des rédacteurs ou des techniciens territoriaux.

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

Collège Germinal à Biache-Saint-Vaast

- 1 adjoint technique en 1 emploi technique relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques des établissements d'enseignement territoriaux

III) SUPPRESSION D'EMPLOI

PÔLE RÉUSSITES CITOYENNES

DIRECTION DE L'ARCHEOLOGIE

La réorganisation de la direction de l'archéologie mise en œuvre le 1^{er} juillet dernier, vise à clarifier et fluidifier l'organisation en rapprochant l'organigramme du fonctionnement réel du collectif de travail. Dans ce cadre et après un avis favorable du comité social territorial du 7 juin dernier, il est proposé de supprimer le poste de coordinateur de projet communication numérique en cohérence avec la nouvelle stratégie de visibilité numérique de la collectivité confiée à la direction de la communication. Ainsi les missions liées au poste de coordinateur de projet communication numérique sont réduites et ne justifient plus le maintien de cet emploi.

Les missions numériques restant à la direction de l'archéologie seront réparties sur les deux services « conservation et publics » et « archéologie préventive » dans le cadre d'une intégration des activités de valorisation dans les missions des professionnels.

Il est donc proposé de procéder à la suppression de l'emploi budgétaire de cadre B de la filière administrative ou culturelle exerçant les fonctions de coordinateur de projet communication numérique, à compter du 1^{er} octobre 2024.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'abroger, de modifier ou de compléter les délibérations reprises dans le tableau en annexe ;
- de valider les propositions de transformations d'emplois susmentionnées ;
- de valider la suppression d'emploi susmentionnée à compter du 1^{er} octobre 2024.

La 6^{ème} Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504257-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/10/2024

Date de réception préfecture : 11/10/2024

Publication électronique le : 11 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, M. Alain MEQUIGNON, Mme Caroline MATRAT, Mme Zohra OUAGUEF, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

(N°2024-392)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et, notamment, ses articles L.231-1 et suivants et L.232-1 ;

Vu la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et, notamment, son article 5 ;

Vu le Décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport unique dans la fonction publique ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis du Comité Social Territorial rendu lors de sa réunion du 07/06/2024 ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 03/09/2023 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du rapport social unique 2022, annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



IMPORTER VOS DONNEES ET EDITER VOTRE SYNTHESE



Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'étude des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

**Importer les données
RASSCT / HANDITORIAL / GPEEC**

Version 8

NOM DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE :

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS

Nom du correspondant : DHORNE SANDRINE

N° Département : 62

Téléphone : 0321219251

Code postal : 62000

Adresse mail : dhone.sandrine@pasdecald

**RAPPORT SOCIAL UNIQUE
PRÉSENTÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE
AU 31 DECEMBRE 2022**

LISTE NORMALISÉE DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Conformément à la loi du 6 août 2020 et au décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport

N° SIRET de la collectivité : 22620001200012

Type de collectivité :

02 - Département

Veuillez préciser :

* Est-elle affiliée au Centre de gestion ?

Non

* Dispose-t-elle de son propre CST ?

Oui

-
- 01 - Région (y compris collectivités territoriales uniques de Martinique, de Guyane et de Corse)
 - 02 - Département
 - 03 - Service départemental d'incendie et de secours
 - 04 - Centre de gestion de la fonction publique territoriale
 - 05 - Centre national de la fonction publique territoriale
 - 06 - Commune (y compris commune nouvelle)
 - 07 - Centre communal d'action sociale (CCAS)
 - 08 - Caisse des écoles (CDE)
 - 09 - Caisse de crédit municipal
 - 10 - Métropole (y compris métropole de Lyon)
 - 11 - Communauté urbaine
 - 12 - Communauté d'agglomération
 - 13 - Communauté de communes
 - 14 - Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)
 - 15 - Syndicat de communes à vocation multiple
 - 16 - Syndicat de communes à vocation unique
 - 17 - Syndicat mixte
 - 18 - Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
 - 19 - Office public de l'habitat (OPHLM - ODHLM)
 - 20 - Pôle métropolitain
 - 21 - Autre établissement public intercommunal
 - 22 - Autre

LB_COLL	CD_DEPA	CD_POST	NM_SIRE	LB_TYPE_C	CD_DGCL	BL_AFFI_CO	BL_CT_CDG	LB_NOM	LB_PREN	LB_TELE	LB_MAIL	FICHIER	BSC
DEPARTEMENT DU PAS DE CAL	62	62000	22620001200012	1,11111E+13	Département 02	Non	Oui	DHORNE	SANDRINE	0321219251	dhome.sandr	RSU_2022_2	62266

Sommaire

Cliquez dans la colonne "onglet" pour accéder directement à l'onglet désiré.

Onglet

A - L'EMPLOI

Agents sur des emplois fonctionnels de direction

- IND 1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2022, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement [IND 1.1.0](#)

Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein de fonctionnaires et caractéristiques des emplois

- IND 1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe [IND 1.1.1](#)

- IND 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe [IND 1.1.4](#)

Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein des contractuels et caractéristiques des emplois

- IND 1.2.1 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement [IND 1.2.1](#)

- IND 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie et par sexe [IND 1.2.4](#)

- IND 1.2.5 - Nombre de CDI conclus au cours de l'année 2022 [IND 1.2.5](#)

- IND 1.3.1 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe [IND 1.3.1](#)

Les autres personnels

- IND 1.3.2 - Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDG par filière ou intérimaires, selon le sexe [IND 1.3.2](#)

Pyramide des âges des agents

- IND 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2022 [IND 1.4.0](#)

Positions statutaires particulières au 31 décembre 2022 des agents gérés par la collectivité territoriale

- IND 1.4.1 - Nombre d'agents originaires de la collectivité [IND 1.4.1-1.4.4](#)

- IND 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure [IND 1.4.1-1.4.4](#)

- IND 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition [IND 1.4.1-1.4.4](#)

- IND 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97) [IND 1.4.1-1.4.4](#)

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap)

- IND 1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe [IND 1.6.1](#)

- IND 1.6.2 - Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi et taux d'emploi [IND 1.6.2](#)

Autorisation d'exercice d'une activité accessoire

- IND 1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire [IND 1.8.1](#)

B - RECRUTEMENT

- IND 1.9.0 - Bilan des arrivées et départs dans l'année 2022 [IND 1.9.0](#)

- IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2022, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe [IND 1.9.1](#)

- IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2022, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement [IND 1.9.2](#)

- IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2022, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe [IND 1.9.3](#)

C - PARCOURS PROFESSIONNEL

Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent

- IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2022, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie [IND 1.9.4.0](#)

- IND 1.9.4.1 - Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2022, par sexe et catégorie hiérarchique [IND 1.9.4.1-1.9.4.2](#)

- IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2022, par sexe et par catégorie hiérarchique [IND 1.9.4.1-1.9.4.2](#)

Evolution de carrière

- IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2022 [IND 1.9.5-1.9.6.1](#)

- IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2022 [IND 1.9.5-1.9.6.1](#)

- IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2022 par filière et catégorie hiérarchique [IND 1.9.6.2](#)

- IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2022 [IND 1.9.7](#)

- IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe [IND 1.9.8](#)

- IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure [IND 1.9.9](#)

D - ORGANISATION DU TRAVAIL

Congés et absences

- IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents [IND 2.1.0](#)

- IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les effectifs au 31/12/2022 [IND 2.1.1](#)

- IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2022 [IND 2.1.2](#)

- IND 2.1.3 - Nombre de fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2022 [IND 2.1.3](#)

- IND 2.1.4 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique [IND 2.1.4-2.1.6](#)

- IND 2.1.5 - Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique [IND 2.1.4-2.1.6](#)

- IND 2.1.6 - Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et catégorie hiérarchique [IND 2.1.4-2.1.6](#)

- IND 2.1.10 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique [IND 2.1.10](#)

- IND 2.1.7 - Entretiens avant et après des congés de six mois ou plus [IND 2.1.7](#)

- IND 2.1.8 - Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montants des sommes brutes retenues [IND 2.1.8](#)

- IND 2.1.9 - Modalités de contrôle des arrêts maladie [IND 2.1.9](#)

Temps de travail

- IND 2.2.0 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique [IND 2.2.0](#)

- IND 2.2.1 - Modalités d'organisation du temps de travail [IND 2.2.1-2.2.3](#)

- IND 2.2.2 - Contraintes particulières concernant le temps de travail [IND 2.2.1-2.2.3](#)

- IND 2.2.3 - Compte épargne-temps [IND 2.2.1-2.2.3](#)

- IND 2.2.4 - Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours [IND 2.2.4](#)

- IND 2.2.5 - Charte du temps	IND 2.2.5
- IND 2.2.8 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2022, par sexe, filière et cadre d'emplois	IND 2.2.8
- IND 2.2.9 - Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022	IND 2.2.9

Temps partiel

- IND 2.3.1 - Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984	IND 2.3.1
- IND 2.3.2 - Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe	IND 2.3.2
- IND 2.3.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe	IND 2.3.3
- IND 2.3.4 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe	IND 2.3.4
- IND 2.3.5 - Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe	IND 2.3.5
- IND 2.3.6 - Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant	IND 2.3.6

Télétravail

- IND 2.4.1 - Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière	IND 2.4.1
- IND 2.4.2 - Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail	IND 2.4.2

E - REMUNERATIONS**Rémunérations**

- IND 3.1.1 - Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
- IND 3.2.1 - Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
- IND 3.3.1 - Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
- IND 3.3.9 - Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat	IND 3.3.9
- IND 3.4.0 - Ecart de rémunération hommes-femmes	IND 3.4.0
- IND 3.4.0.1 - Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2022	IND 3.4.0.1

Indemnisation chômage

- IND 3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
- IND 3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
- IND 3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire	IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3

Dépenses de fonctionnement

- IND 3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel	IND 3.4.7
--	---------------------------

F - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL**Risques professionnels et mesures en matière de sécurité**

- IND 4.1.1 - Agents affectés à la prévention	IND 4.1.1-4.1.2
- IND 4.1.2 - Actions liées à la prévention dans l'année 2022	IND 4.1.1-4.1.2
- IND 4.1.3 - Nombre de visites médicales sur demande de l'agent	IND 4.1.3
- IND 4.1.4 - Existence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels	IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux	IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.1.6 - Existence de démarche de prévention des risques	IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.1.7 - Existence d'un registre de santé et sécurité	IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie	IND 4.2.5
- IND 4.2.6 - Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	IND 4.2.6

Protection fonctionnelle

- IND 4.2.7 - Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.	IND 4.2.7
--	---------------------------

Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents

- IND 4.2.1 - Accidents du travail reconnus dans l'année 2022 et jours d'arrêts de travail liés aux accidents survenus en 2022 ou avant	IND 4.2.1
- IND 4.2.2 - Maladies professionnelles reconnues en 2022 et jours d'arrêts de travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues	IND 4.2.2



1.10 Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2022, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi permanent fonctionnel rémunérés au 31/12/2022.

Tableau 1.1.0.a : Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale										
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0

Tableau 1.1.0.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)										
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.1.0.c : Contractuels sur emplois permanents

Emplois fonctionnels	Contractuels sur emplois permanents	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	1
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	1
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL	0	2



1.1.1 Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022.

Remarque importante : les agents occupant un emploi fonctionnel sont également comptés ici, mais uniquement dans leurs cadres d'emplois et

exemple : un attaché principal qui est en poste sur un emploi fonctionnel de directeur général adjoint, doit être comptabilisé en tant qu'attaché principal.

[Retour au sommaire](#)

*Uniquement pour les SDIS

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Sous-Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateur hors classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Administrateur	9	0	0	0	0	6	3	9	0	0
Administrateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADMINISTRATEURS	10	0	0	0	0	7	3	10	0	0
Attaché hors classe	26	0	0	0	0	13	13	26	0	0
Directeur territorial	16	0	0	0	0	5	11	16	0	0
Attaché principal	126	0	0	0	0	37	89	126	0	0
Attaché	121	0	0	0	0	31	90	121	0	0
Attaché stagiaire	11	0	0	0	0	2	9	11	0	0
ATTACHES	300	0	0	0	0	88	212	300	0	0
Secrétaire de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SECRETAIRES DE MAIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	143	0	0	0	0	20	123	143	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	136	0	0	0	0	14	122	136	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire	4	0	0	0	0	1	3	4	0	0
Rédacteur	72	0	0	0	0	13	59	72	0	0
Rédacteur stagiaire	10	0	0	0	0	0	10	10	0	0
REDACTEURS	365	0	0	0	0	48	317	365	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	308	0	0	0	0	43	265	308	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	231	0	0	0	0	41	190	231	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	147	0	0	0	0	19	128	147	0	0
Adjoint administratif stagiaire	27	0	0	0	0	3	24	27	0	0
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	713	0	0	0	0	106	607	713	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 388	0	0	0	0	249	1 139	1 388	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Sous- Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Ingénieur en chef	14	0	0	0	0	10	4	14	0	0
Ingénieur en chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEURS EN CHEF	15	0	0	0	0	11	4	15	0	0
Ingénieur hors classe	8	0	0	0	0	6	2	8	0	0
Ingénieur principal	56	0	0	0	0	39	17	56	0	0
Ingénieur	14	0	0	0	0	11	3	14	0	0
Ingénieur stagiaire	3	0	0	0	0	2	1	3	0	0
INGENIEURS	81	0	0	0	0	58	23	81	0	0
Technicien principal de 1ère classe	120	0	0	0	0	91	29	120	0	0
Technicien principal de 2ème classe	47	0	0	0	0	40	7	47	0	0
Technicien principal de 2ème classe stagiaire	4	0	0	0	0	3	1	4	0	0
Technicien	43	0	0	0	0	39	4	43	0	0
Technicien stagiaire	4	0	0	0	0	2	2	4	0	0
TECHNICIENS	218	0	0	0	0	175	43	218	0	0
Agent de maîtrise principal	126	0	0	0	0	120	6	126	0	0
Agent de maîtrise	129	0	0	0	0	123	6	129	0	0
Agent de maîtrise stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS DE MAITRISE	255	0	0	0	0	243	12	255	0	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	222	0	1	15	16	206	32	238	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	123	1	10	40	51	105	69	174	0	0
Adjoint technique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	145	1	2	30	33	142	36	178	0	0
Adjoint technique stagiaire	31	0	0	12	12	28	15	43	0	0
ADJOINTS TECHNIQUES	521	2	13	97	112	481	152	633	0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	559	0	0	0	0	275	284	559	0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	178	0	0	0	0	94	84	178	0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique des établissements d'enseignement	227	0	0	0	0	89	138	227	0	0
Adjoint technique des établissements d'enseignement stagiaire	39	0	0	0	0	10	29	39	0	0
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	1 003	0	0	0	0	468	535	1 003	0	0
FILIERE TECHNIQUE	2 093	2	13	97	112	1 436	769	2 205	0	0
FILIERE CULTURELLE										
Conservateur en chef	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Conservateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Conservateur en chef	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Conservateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur stagiaire	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	3	0	0	0	0	1	2	3	0	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	3	0	0	0	0	0	3	3	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	12	0	0	0	0	3	9	12	0	0
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	15	0	0	0	0	3	12	15	0	0
Bibliothécaire principal	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0
Bibliothécaire	7	0	0	0	0	1	6	7	0	0
Bibliothécaire stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIBLIOTHECAIRES	9	0	0	0	0	1	8	9	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ère catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois			Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
Professeur d'enseignement artistique classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	9	0	0	0	0	3	6	9	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	12	0	0	0	0	3	9	12	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Assistant de conservation	11	0	0	0	0	4	7	11	0	0
Assistant de conservation stagiaire	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	35	0	0	0	0	10	25	35	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	12	0	0	0	0	10	2	12	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	9	0	0	0	0	2	7	9	0	0
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	23	0	0	0	0	13	10	23	0	0
FILIERE CULTURELLE	86	0	0	0	0	28	58	86	0	0

FILIERE SPORTIVE										
Conseiller principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSEILLERS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal stagiaire de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur qualifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur qualifié stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OPERATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE SOCIALE										
Conseiller hors classe socio-éducatif	18	0	0	0	0	2	16	18	0	0
Conseiller supérieur socio-éducatif	19	0	0	0	0	1	18	19	0	0
Conseiller socio-éducatif	11	0	0	0	0	1	10	11	0	0
Conseiller socio-éducatif stagiaire	4	0	0	0	0	1	3	4	0	0
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	52	0	0	0	0	5	47	52	0	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	349	0	0	0	0	10	339	349	0	0
Assistant socio-éducatif	192	0	0	0	0	8	184	192	0	0
Assistant socio-éducatif de 2ème classe stagiaire	9	0	0	0	0	2	7	9	0	0
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	550	0	0	0	0	20	530	550	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0
Educateur de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois			Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
Moniteur-éducateur et intervenant familial stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASEM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	604	0	0	0	0	25	579	604	0	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Médecin hors classe	9	0	0	0	0	1	8	9	0	0
Médecin de 1ère classe	2	0	0	0	0	0	2	2	0	0
Médecin de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDECINS	11	0	0	0	0	1	10	11	0	0
Psychologue hors classe	19	0	0	0	0	2	17	19	0	0
Psychologue de classe normale	11	0	0	0	0	0	11	11	0	0
Psychologue de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PSYCHOLOGUES	30	0	0	0	0	2	28	30	0	0
Sage-femme hors classe	18	0	0	0	0	0	18	18	0	0
Sage-femme de classe normale	9	0	0	0	0	0	9	9	0	0
Sage-femme de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAGES-FEMMES	27	0	0	0	0	0	27	27	0	0
Cadre supérieur de santé	20	0	0	0	0	2	18	20	0	0
Cadré de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe	20	0	0	0	0	0	20	20	0	0
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	41	0	0	0	0	2	39	41	0	0
Puéricultrice-cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice-cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES-CADRES DE SANTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES (décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié) *	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice hors classe	69	0	0	0	0	0	69	69	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	62	0	0	0	0	0	62	62	0	0
Puéricultrice de classe normale stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18 août 2014) *	132	0	0	0	0	0	132	132	0	0
Cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier en soins généraux hors classe	32	0	0	0	0	0	32	32	0	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
infirmier en soins généraux de classe normale	32	0	0	0	0	4	28	32	0	0
Infirmier en soins généraux de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	64	0	0	0	0	4	60	64	0	0
Infirmier de classe supérieure	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Aide-soignant de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide-soignant de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide-soignant de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AIDE-SOIGNANT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois			Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
Auxiliaire de puériculture de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRES DE SOINS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	306	0	0	0	0	9	297	306	0	0

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	3	0	0	0	0	2	1	3	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	4	0	0	0	0	0	4	4	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	7	0	0	0	0	2	5	7	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
Technicien paramédical de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	9	0	0	0	0	3	6	9	0	0

FILIERE POLICE MUNICIPALE

Directeur principal de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brigadier-chef principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardien-brigadier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardien-brigadier stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GARDES-CHAMPÊTRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE INCENDIE SECOURS

Contrôleur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
--------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois			Dont SPV*		
	Temps complet	Temps non complet				Sous- Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire									
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus							
Colonel hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Colonel stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CONTRÔLEURS, COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenant-colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Commandant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Capitaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Capitaine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecin et pharmacien de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecin et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecin et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecin et pharmacien de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
MEDECINS, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenant hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenant de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenant de 1ère classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenant de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenant de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
LIEUTENANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadre de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadre de santé de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CADRES DE SANTE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmier hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmier de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmier de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
INFIRMIERS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjudant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sergent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sergent stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caporal-chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caporal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Caporal stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sapeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sapeur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SAPEURS ET CAPORAUX DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION											
Animateur principal de 1ère classe	2	0	0	0	0	2	0	2	0	0	
Animateur principal de 2ème classe	8	0	0	0	0	3	5	8	0	0	
Animateur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateur	5	0	0	0	0	1	4	5	0	0	
Animateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ANIMATEURS	15	0	0	0	0	6	9	15	0	0	
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial d'animation	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	
Adjoint territorial d'animation stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	2	0	0	0	0	2	0	2	0	0	
FILIERE ANIMATION	17	0	0	0	0	8	9	17	0	0	
TOTAL	4 503	2	13	97	112	1 758	2 857	4 615	0	0	



■ **Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré**
1. (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par
▲ sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, occupant un emploi à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2022 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires).

[Retour au sommaire](#)

Filières	Hommes 1.1.4(1)	Femmes 1.1.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	250,68	1 092,51
Catégorie A	96,68	213,70
Catégorie B	48,17	302,03
Catégorie C	105,83	576,78
FILIERE TECHNIQUE	1 442,97	722,14
Catégorie A	68,25	26,67
Catégorie B	177,87	40,34
Catégorie C	1 196,85	655,13
FILIERE CULTURELLE	28,97	54,75
Catégorie A	5,67	21,25
Catégorie B	9,90	23,09
Catégorie C	13,40	10,41
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,54
Catégorie A	0,00	0,54
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	24,47	539,94
Catégorie A	24,47	539,94
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	9,42	279,15
Catégorie A	9,42	278,15
Catégorie B	0,00	1,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	2,90	7,15
Catégorie A	2,90	7,15
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	8,00	8,91
Catégorie B	6,00	8,91
Catégorie C	2,00	0,00
TOTAL	1 767,41	2 705,09



Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2022 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires)

[Retour au sommaire](#)

Filières	Hommes 1.2.4(1)	Femmes 1.2.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	45,58	116,01
Catégorie A	36,71	62,73
Catégorie B	3,83	10,56
Catégorie C	5,04	42,72
FILIERE TECHNIQUE	44,72	55,87
Catégorie A	11,00	3,47
Catégorie B	8,25	3,84
Catégorie C	25,47	48,56
FILIERE CULTURELLE	6,38	7,85
Catégorie A	3,37	3,80
Catégorie B	3,01	4,05
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE	7,44	100,40
Catégorie A	7,44	100,40
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1,96	30,95
Catégorie A	1,96	30,95
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	1,65
Catégorie A	0,00	1,65
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00
Catégorie A	0,00	0,00
Catégorie B	0,00	0,00
Catégorie C	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	0,00	1,00
Catégorie B	0,00	1,00
Catégorie C	0,00	0,00
TOTAL	106,08	313,73

Avez-vous conclu un ou plusieurs contrats à durée indéterminée au cours de l'année ? Oui

Fondement du recrutement								Total
Article L332-8,1	Article L332-8,2*	Article L332-8,3*	Article L332-8,4*	Article L332-8,5*	Article L332-8,6*	Cas particuliers		
Pas de cadre d'emploi existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité			
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	1	
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	1	
FILIERE TECHNIQUE								
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	
Ingénieurs	0	1	0	0	0	0	0	
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints techniques	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE TECHNIQUE	0	1	0	0	0	0	0	

FILIERE CULTURELLE									
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE									
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE									
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE									
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE INCENDIE ET SECOURS								
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION								
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	1	0	0	0	0	1	2

Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe

[Retour au sommaire](#)

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents contractuels sur un emploi non permanent ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2022

Tableau 1.3.1.a - Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique

	Effectifs rémunérés au 31 décembre 2022			Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022		
	Hommes 1.3.1(1)	Femmes 1.3.1(2)	Total	Hommes 1.3.1(3)	Femmes 1.3.1(4)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	8	1	9	9	2	11
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	1	0	1	1	0	1
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	151	1 666	1 817	170	1 819	1 989
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	25	71	96	63	177	240
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	1	19	20	3	28	31
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement par les CDG)	0	0	0	0	0	0
Apprentis	38	52	90	49	73	122
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	0	0	0	0	0	0
Vacataires (hors jury de concours)	34	117	151	62	165	227
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	6	7	13	6	12	18
TOTAL	264	1 933	2 197	363	2 276	2 639

Tableau 131b - Autres contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré

	Nombre de contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré sur l'année 2022		
	Hommes 1.3.1b(1)	Femmes 1.3.1b(2)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	8,08	0,92	9,00
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0,33	0,00	0,33
Assistants maternels	0,00	0,00	0,00
Assistants familiaux	154,32	1 753,52	1 907,84
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0,00	0,00	0,00
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	19,09	62,80	81,89
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	1,83	19,07	20,90
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement par les CDG)	0,00	0,00	0,00
Apprentis	30,91	43,88	74,79
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	0,00	0,00	0,00
Vacataires (hors jury de concours)	6,55	20,30	26,85
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	4,98	6,22	11,20
TOTAL	226,09	1 906,71	2 132,80

Champ : personnes de droit public ou privé qui sont dans le cadre d'une mission temporaire et qui sont mises à disposition par les CDG ou intérimaires, ayant été présentes au moins un jour durant l'année 2022.

Avez-vous eu recours à du personnel temporaire provenant d'une entreprise privée ou bien un CDG ?	Non
---	-----

	Effectifs présents au 31 décembre 2022		Effectifs présents au moins un jour entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022	
	Hommes 1.3.2(1)	Femmes 1.3.2(2)	Hommes 1.3.2(3)	Femmes 1.3.2(4)
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE				
FILIERE TECHNIQUE				
FILIERE CULTURELLE				
FILIERE SPORTIVE				
FILIERE SOCIALE				
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE				
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
FILIERE INCENDIE ET SECOURS				
FILIERE ANIMATION				
Personnels employés dans le cadre du recours au service des entreprises (intérim)				

1.4.0

Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2022

[Retour au sommaire](#)

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les contractuels occupant un emploi permanent ou un emploi non permanent, présents au 31/12/2022.

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent	Contractuels occupant un emploi non permanent
		1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)
HOMMES	moins de 20 ans	1	1	19
	20 à 24 ans	11	6	20
	25 à 29 ans	34	11	14
	30 à 34 ans	104	15	8
	35 à 39 ans	185	17	24
	40 à 44 ans	228	14	21
	45 à 49 ans	319	15	43
	50 à 54 ans	373	13	50
	55 à 59 ans	358	13	38
	60 à 64 ans	138	11	16
	65 ans et plus	7	0	11
	TOTAL	1 758	116	264
FEMMES	moins de 20 ans	0	0	16
	20 à 24 ans	8	56	52
	25 à 29 ans	72	80	30
	30 à 34 ans	230	46	71
	35 à 39 ans	329	54	135
	40 à 44 ans	403	42	201
	45 à 49 ans	463	25	291
	50 à 54 ans	535	21	384
	55 à 59 ans	501	24	416
	60 à 64 ans	296	8	265
	65 ans et plus	20	3	72
	TOTAL	2 857	359	1 933
ENSEMBLE	moins de 20 ans	1	1	35
	20 à 24 ans	19	62	72
	25 à 29 ans	106	91	44
	30 à 34 ans	334	61	79
	35 à 39 ans	514	71	159
	40 à 44 ans	631	56	222
	45 à 49 ans	782	40	334
	50 à 54 ans	908	34	434
	55 à 59 ans	859	37	454
	60 à 64 ans	434	19	281
	65 ans et plus	27	3	83
	TOTAL	4 615	475	2 197

1.4.1 Nombre d'agents originaires de la collectivité en positions statutaires particulières au 31/12/2022, par sexe

[Retour au sommaire](#)

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, en positions statutaires particulières au 31/12/2022.

au 31/12/2022	Hommes	Femmes	Total
En congé parental (article 75) <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	0	5	5
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	31	51	82
<i>dont disponibilité de droit</i>	2	13	15
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	33	48	81
En congé spécial (article 99) <i>Fonctionnaires uniquement</i>	0	0	0

Détachés dans une autre structure (article 64) <i>Fonctionnaires uniquement :</i>	Hommes	Femmes	Total
Fonction publique d'Etat	1	12	13
Fonction publique hospitalière	0	5	5
Autre collectivité	2	8	10
Détachement d'office auprès d'une personne morale de droit privé ou d'une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial	0	0	0
Autres structures*	9	14	23

*Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

Détachés au sein de leur propre collectivité : <i>Fonctionnaires uniquement</i>	Hommes	Femmes	Total
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité	4	0	4
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité	7	2	9
Changement de filière	0	4	4

Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) <i>Fonctionnaires et contractuels</i>	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	7	11	18
<i>dont mis à disposition d'une organisation syndicale</i>	2	5	7

 E mlnsi

1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure

Champ : fonctionnaires originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2022.

au 31/12/2022	Emploi non fonctionnel		Emploi fonctionnel		Emploi de cabinet	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Détachés dans votre collectivité et issus de :						
Fonction publique d'Etat	26	15	0	0	0	0
Fonction publique hospitalière	3	35	0	0	0	0
Autre collectivité	0	0	0	0	0	0
Autres structures*	0	2	0	0	0	0

*par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition (*)

Champ : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2022.

au 31/12/2022	Fonctionnaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Mis à disposition de votre collectivité	2	1	0	0
<i>dont originaire de la fonction publique d'Etat</i>	2	1	0	0

(*) Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics

1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)

Le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

Avez-vous assuré la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi au cours de l'année ?	(Vide)
---	--------

Si OUI, afficher le tableau suivant :

au 31/12/2022	Hommes	Femmes	Total
Depuis moins d'1 an			0
De 1 an à moins de 2 ans			0
De 2 ans à moins de 5 ans			0
entre 5 et 10 ans			0

Fin de la prise en charge au terme de 10 années en raison :

- de l'expiration des droits à prise en charge financière			0
- de l'admission à la retraite			0
- du non-respect grave et répété de ses obligations			0
- du refus répété des offres d'emplois proposées			0



1.6.1

Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe

[Retour au sommaire](#)

Tableau 1.6.1.0 : Collectivités concernées

Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12/2022 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi - travailleurs handicapés (BOETH), y compris reclassés ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher les tableaux suivants :

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent ou non permanent), en situation de handicap et bénéficiant de

Tableau 1.6.1.a : Agents BOETH sur un emploi permanent

Catégorie hiérarchique	Titulaires et stagiaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	9	70	2	2
B	19	54	1	1
C	132	185	2	7

Tableau 1.6.1.b : Agents BOETH sur un emploi NON permanent

Contractuels sur emploi NON permanent			
TOTAL		Dont apprentis	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
5	29	3	0

1.6.2 - Respect de l'obligation d'emploi : dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi (ouvrant droit à réduction des unités manquantes) et

[Retour au sommaire](#)

Champ : toutes les collectivités sont concernées y compris celles de moins de 20 agents.

1.6.2a -- Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi	
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1	90 065 €
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2	0 €
Unités déductibles *	5,18

1.6.2b - Taux d'emploi (calculé sur le champ des emplois permanents)	
Nombre de travailleurs en situation de handicap bénéficiaires de l'OETH sur emploi permanent employés par la collectivité au 31/12/2022	484
Taux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap	9,51
Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap	9,61

(*) Les unités déductibles sont le résultat de la conversion en unités du montant en euro des quatre types de dépenses couvrant partiellement l'obligation. Le nombre d'unités déductibles est égal au quotient obtenu en divisant le montant des dépenses réalisées en application du premier alinéa de l'article L. 323-8 et de celles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (art. 6 du décret n°2006-501 relatif au FIPHFP), par le traitement brut annuel minimum servi à un agent occupant à temps complet un emploi public apprécié au 31 décembre de l'année 2020 (17 375,78 €).

1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire

[Retour au sommaire](#)

Tableau 1.8.1.a : Fonctionnaires

Existe-t-il au sein de votre collectivité des fonctionnaires autorisés à exercer une activité à titre accessoire ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	26	13	4	92	9	2	146
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	1	3	0	2	6
Activité agricole (Art.11, 4°)	1	0	4	1	0	0	6
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	1	0	1	2
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	0	6	0	0	6
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	1	0	0	0	0	1
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	27	14	9	103	9	5	167

Tableau 1.8.1.b : Contractuels sur emploi permanent

Existe-t-il au sein de votre collectivité des contractuels autorisés à exercer une activité à titre accessoire ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	0	0	0
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	5	0	0	12	1	0	18
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	0	0	0	0	0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	0	0	0
Total	5	0	0	12	1	0	18

TABLEAU INTRODUCTIF PARTIES B et C - RECRUTEMENT ET PARCOURS PROFESSIONNEL



1.9.0

Bilan des arrivées et départs dans l'année 2022

[Retour au sommaire](#)

Champ : le tableau qui suit concerne les agents en emploi permanent dans la collectivité au 31/12/2022 et ceux arrivés en 2022.

Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2022	Nombre d'arrivées dans la collectivité en 2022	Nombre de départs de la collectivité en 2022	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2022
Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse	Cf synthèse



Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2022, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi fonctionnel, arrivés en 2022 et rémunérés au 31/12/2022.

Tableau 1.9.1.a : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale arrivés sur un emploi fonctionnel en 2022

	Fonctionnaires de la fonction publique territoriale									
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.1.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH) arrivés sur un emploi fonctionnel en 2022

	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)									
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :										
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :										
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :										
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.1.c : Contractuels sur emploi permanent arrivés sur un emploi fonctionnel en 2022

	Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0

Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Unicornants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Soins-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION																							
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	37	64	0	4	11	0	1	0	2	35	3	6	0	2	0	4	6	6	181	63	107	0	11

* Comptabiliser les publications du cadre d'emplois du décret n° 92-853 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Champ : les tableaux suivants concernent les agents contractuels sur un emploi permanent, arrivés au cours de l'année 2022 et rémunérés au 31/12/2022

Tableau 1.9.3.a : Recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

	Contractuels					Total	Dont SPV Ensemble
	Temps complet		Temps non complet				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Remplaçants	12	61	0	2	75	0	
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0	0	
Retours (agent rémunéré pendant la période)	0	14	0	0	14	0	

Tableau 1.9.3.b : Recrutements sur emploi permanent (hors remplaçants, réintégrations et retours)

Cadres d'emplois	Contractuels (assimilés aux cadres d'emplois)					Total	Dont SPV Ensemble
	Temps complet		Temps non complet				
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	
Attachés	1	6	0	0	7	0	
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	
Rédacteurs	0	1	0	0	1	0	
Adjoint administratifs	0	3	0	0	3	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE	1	10	0	0	11	0	
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	
Techniciens	2	0	0	0	2	0	
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	
Adjoint techniques	1	0	0	0	1	0	
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	3	14	0	0	17	0	
FILIERE TECHNIQUE	6	14	0	0	20	0	
FILIERE CULTURELLE							
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	
Attachés de conservation du patrimoine	2	0	0	0	2	0	
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE	2	0	0	0	2	0	
FILIERE SPORTIVE							
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE							
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	
Assistants socio-éducatifs	2	8	0	0	10	0	
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE	2	8	0	0	10	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Médecins	0	1	0	0	1	0	
Psychologues	0	0	0	0	0	0	
Sages-femmes	0	1	0	0	1	0	
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrices*	0	1	0	0	1	0	
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	3	0	0	3	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE							
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	1	0	0	1	0	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	1	0	0	1	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE							
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	

FILIERE INCENDIE ET SECOURS						
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION						
Animateurs	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
TOTAL	11	36	0	0	47	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Champ : les tableaux qui suivent concernent d'une part les agents titulaires et stagiaires et, d'autre part, les agents contractuels sur emploi permanent

Code couleur

Agent rémunéré par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" au cours de l'année 2022

Agent non rémunéré ou indemnisé par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" ou définitif au cours de l'année 2022

Tableau 1.9.4.a - Départs des fonctionnaires sur emploi permanent au cours de l'année 2022

Motif de départ définitif ou "temporaire"		Hommes				Femmes			
		Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Départs "temporaires"	Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes)	0	0	0	0	1	0	1	2
	Décharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux (article 100)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Congé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	1	1	1	0	0	1
	Congé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984)	2	0	1	3	12	1	1	14
	Mise en disponibilité	2	1	9	12	13	2	1	16
	- de droit	1	0	1	2	0	0	0	0
	- sur demande	1	1	8	10	13	2	1	16
	Congé parental	0	0	0	0	5	0	5	10
	Mutation (changement de collectivité ; article 51 de la loi du 26 janvier 1984)	5	0	6	11	16	3	5	24
Départs "définitifs"	Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures: fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, ...dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2022)	1	0	1	2	1	0	0	1
	Décharge d'emploi et de fonctions pour exercice d'un mandat syndical	0	0	0	0	0	0	0	0
	Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	0	0	0	0	0	0	0	0
	Démission	1	1	1	3	0	1	2	3
	Départ à la retraite	6	8	28	42	38	24	53	115
	Licenciement	0	0	1	1	0	0	0	0
	Décès	0	0	7	7	1	0	5	6
	Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rupture conventionnelle	0	0	2	2	1	0	3	4
	Congé spécial	0	0	0	0	0	0	0	0
	Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	1	1	0	0	0	0
	Total	17	10	58	85	89	31	76	196
Départs Fonctionnaires (correspond au 3 du schéma de calcul de la variation des effectifs)		17	10	58	85	88	31	75	194

Tableau 1.9.4.b - Départs des contractuels sur emploi permanent au cours de l'année 2022

Motif de départ définitif ou "temporaire"		Hommes				Femmes			
		Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Départs "temporaires"	. mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes - ne concerne que les agents contractuels)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation rémunéré par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation au-delà d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé parental	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congés sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjoint)	0	0	0	0	1	0	1	2
Départs "définitifs"	. Démission	1	0	1	2	7	0	1	8
	. Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2022)	2	0	47	49	22	1	81	104
	. dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2022)	1	0	39	40	13	1	71	85
	. Départ à la retraite	0	0	0	0	4	0	0	4
	. Licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Décès	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Transfert de compétence	0	0	0	0	1	0	0	1
	. Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	0	0	3	3	0	0	11	11
	. Rupture conventionnelle	0	0	0	0	1	0	0	1
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	3	0	51	54	36	1	94	131
Départs Contractuels sur emploi permanent (correspond au 4 du schéma de calcul de la variation des effectifs)		3	0	51	54	36	1	94	131

Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2022, par sexe et catégorie hiérarchique

[Retour au sommaire](#)

Une procédure de rupture conventionnelle a-t-elle été initiée au cours de l'année 2022 au sein de votre collectivité ?	Oui
--	-----

Tableau 1.9.4.1.a : **Fonctionnaires**

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2022	0	0	1	1	0	2	4
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2022	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	1	1	0	2	4

Tableau 1.9.4.1.b : **Contractuels sur emploi permanent**

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2022	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2022, par sexe et par catégorie hiérarchique

Une convention de rupture conventionnelle a-t-elle été signée au cours de l'année 2022 au sein de votre collectivité ?	Oui
--	-----

Tableau 1.9.4.2.a : **Fonctionnaires**

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2022	0	0	2	1	0	3	6

Tableau 1.9.4.2.b : **Contractuels sur emploi permanent**

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2022	0	0	0	1	0	0	1

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, ayant fait l'objet d'une décision, au cours de l'année 2022.

	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	54	86
Prolongation de stage	1	2
Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap)	0	2
Refus de titularisation	0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2022	24	17
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2022	19	56
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2022	0	0

1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2022



Tableau 1.9.6.1.a : Avancements

Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année 2022 un :	Hommes	Femmes
. avancement d'échelon :	1 451	2 068
- ayant atteint l'indice sommital de leur grade	58	57
- n'ayant pas atteint l'indice sommital de leur grade	1 393	2 011
. avancement de grade :	102	216
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents	101	212
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel	1	4
- par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel	0	0

Tableau 1.9.6.1.b : Promotion interne

Nombre de fonctionnaires ayant été inscrits sur liste d'aptitude :	Hommes	Femmes
. Promotion interne sans examen professionnel :	20	12
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
. Promotion interne suite à un examen professionnel :	11	0
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
- Réussite à un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité :	11	21
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
Total	42	33

Champ : le tableau précédant concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement d'échelon, de grade ou une inscription sur liste d'aptitude au cours de l'année 2022.

1.9.6.2 Avancements de grade dans l'année 2022 par filière et catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement de grade, au cours de l'année 2022 et rémunérés au 31/12/2022.

Filières	Suite à l'avancement de grade					
	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C	
	Hommes 1.9.6.2(1)	Femmes 1.9.6.2(2)	Hommes 1.9.6.2(3)	Femmes 1.9.6.2(4)	Hommes 1.9.6.2(5)	Femmes 1.9.6.2(6)
FILIERE ADMINISTRATIVE	8	10	1	3	14	61
FILIERE TECHNIQUE	5	2	6	3	66	36
FILIERE CULTURELLE	0	1	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	2	93	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	7	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
TOTAL	15	113	7	6	80	97

1.9.7 Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2022

[Retour au sommaire](#)

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2022

Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent		
	Hommes	Femmes
Catégorie A	5	67
Catégorie B	6	10
Catégorie C	15	37

1.9.8 Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe

[Retour au sommaire](#)

Remarque : Seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

CADRE D'EMPLOIS	Concours		Examen professionnel		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrateurs					0
Attachés					0
Secrétaires de mairie					0
Rédacteurs					0
Adjoint administratifs					0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs en chef					0
Ingénieurs					0
Techniciens					0
Agents de maîtrise					0
Adjoint techniques					0
Adjoint techniques des établissements d'enseignement					0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE					
Conservateurs du patrimoine					0
Conservateurs des bibliothèques					0
Attachés de conservation du patrimoine					0
Bibliothécaires					0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique					0
Professeurs d'enseignement artistique					0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques					0
Assistants d'enseignement artistique					0
Adjoint territoriaux du patrimoine					0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE					
Conseillers des APS					0
Educateurs des APS					0
Opérateurs des APS					0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE					
Conseillers socio-éducatifs					0
Assistants socio-éducatifs					0
Educateurs de jeunes enfants					0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux					0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)					0
Agents sociaux					0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
Médecins					0
Psychologues					0
Sages-femmes					0
Cadres de santé paramédicaux					0
Puéricultrices cadres de santé					0
Puéricultrices*					0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques					0
Infirmiers en soins généraux					0
Infirmiers					0
Aides-soignants					0
Auxiliaires de puériculture					0
Auxiliaires de soins					0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE					
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes					0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale					0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens					0
Techniciens paramédicaux					0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Directeur de police municipale					0
Chefs de service de police municipale					0
Agents de police municipale					0
Gardes-champêtres					0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS					
Contrôleurs, colonels					0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels					0
Médecins, pharmaciens					0
Lieutenants					0
Cadres de santé					0
Infirmiers					0
Sous-officiers					0
Sapeurs et caporaux					0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION					
Animateurs					0
Adjoint d'animation					0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure

[Retour au sommaire](#)

Au cours de l'année 2022, votre collectivité comptait-elle des fonctionnaires bénéficiaires d'un détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure ?

Non

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A			0
Catégorie B			0
Catégorie C			0
Total	0	0	0

2.1.0 Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents

[Retour au sommaire](#)

Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire, ponts, etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	Oui
Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents (Exemple: 2 ponts = 2 jours)	2

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires présents dans les effectifs au 31 décembre 2022.

Tableau 2.1.1.1. : Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *		Nombre de journées d'absence (en jours calendaires)		Nombre d'arrêts**	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Compressible	Pour maladie ordinaire	1 020	1 831	34 928,0	65 724,0	1 637	2 991
		Pour accidents du travail imputables au service	84	59	4 209,0	5 480,0	78	51
		Pour accidents du travail imputables au trajet	2	10	36,0	315,0	2	7
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle ou contractée en service	16	21	3 165,0	4 411,0	15	17
		Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	54	94	11 459,0	21 109,0	113	230
		Pour congé de maladie de longue durée	22	79	6 487,0	24 215,0	11	43
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	39	71	9 406,0	16 713,0	0	1
Autres raisons		Pour maternité ou adoption	0	82	0,0	7 324,0	0	131
		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	31	0	686,0	0,0	69	0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Ouvriers Sociales, réserviste, pompier volontaire...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	458	1 037	1 394,0	3 086,0	0	0
		Total	1 726	3 284	71 810,0	148 377,0	1 925	3 471

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

- en congé maternité pour les fonctionnaires ;

Tableau 2.1.1.2. : Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

		Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année 2022*											TOTAL	
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible	Pour maladie ordinaire	0	9	71	217	328	382	473	552	513	280	26	2 851
		Pour accidents du travail imputables au service	0	1	6	7	23	8	17	34	35	12	0	143
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	2	2	1	3	3	1	0	12
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0	0	0	1	5	12	7	12	0	37
		Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	0	7	12	8	16	32	44	27	2	148
		Pour congé de maladie de longue durée	0	0	0	2	2	7	9	11	36	29	5	101
Autres raisons	Compressible	Pour maternité ou adoption	0	0	0	5	4	7	11	20	35	22	6	110
		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	2	1	14	7	4	2	1	0	0	0	31
	Non-compressible	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	4	35	174	274	290	262	194	171	86	5	1 495
		Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Total	0	16	128	460	675	718	797	859	844	469	44	5 010

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois

Tableau 2.1.1.3. - Nombre de journées d'absence des fonctionnaires par motif et par âge

		Nombre de journées d'absence des fonctionnaires dans l'année 2022											TOTAL	
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible	Pour maladie ordinaire	0	173	2 099	7 183	10 995	10 924	17 107	20 767	20 800	9 092	1 512	100 652
		Pour accidents du travail imputables au service	0	9	133	277	1 181	474	844	3 336	2 411	1 024	0	9 689
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	40	54	30	92	130	5	0	351
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0	0	0	0	0	95	1 347	2 657	960	2 517	0	7 576
		Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	0	0	0	1 968	2 668	1 624	2 456	5 838	11 427	6 489	138	32 608
		Pour congé de maladie de longue durée	0	0	0	730	584	2 139	3 178	3 314	10 047	8 360	1 550	30 702
Autres raisons	Compressible	Pour disponibilité d'office pour raison de santé	0	0	0	731	740	1 510	2 001	5 190	9 286	5 395	1 266	26 119
		Pour maternité ou adoption	0	0	1 338	3 100	1 846	1 005	35	0	0	0	0	7 324
	Non-compressible	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	35	28	293	153	107	49	21	0	0	0	686
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	12	117	627	907	904	761	486	451	204	13	4 480
		Total	0	229	3 715	14 909	19 114	18 836	27 808	41 701	56 312	33 086	4 479	220 187

Champ : les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi permanent présents dans les effectifs au 31 décembre 2022.

Tableau 2.1.2.1 : Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de contractuels sur emploi permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Compressible	Pour congé maladie	34	153	474,0	2 478,0	52	210
		Pour accidents du travail imputables au service	3	9	84,0	140,0	3	9
		Pour accidents du travail imputables au trajet	1	1	35,0	8,0	1	1
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour congé de grave maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
Autres raisons		Pour maternité ou adoption	0	6	0,0	773,0	0	10
		Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserveiste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	13	61	41,0	157,5	0	0
		Total	51	230	634,0	3 556,5	56	230

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

- en congé maladie pour les contractuels.

Tableau 2.1.2.2 : Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

		Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année 2022												
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible	Pour congé maladie	1	24	46	24	31	23	15	10	9	3	1	187
		Pour accidents du travail imputables au service	0	0	3	3	1	1	0	2	2	0	0	12
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	2
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres raisons	Pour maternité ou adoption (1)	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	6	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	3	22	12	19	8	4	1	4	1	0	74	
	Total	1	27	74	43	51	32	19	13	16	4	1	281	

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Tableau 2.1.2.3. : Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge

		Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent dans l'année 2022												
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible	Pour congé maladie	12,0	283,0	521,0	454,0	536,0	328,0	253,0	106,0	422,0	15,0	22,0	2 952,0
		Pour accidents du travail imputables au service	0,0	0,0	61,0	41,0	29,0	8,0	0,0	27,0	58,0	0,0	0,0	224,0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0	0,0	0,0	35,0	0,0	0,0	0,0	0,0	8,0	0,0	0,0	43,0
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour congé de grave maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres raisons	Pour maternité ou adoption (1)	0,0	0,0	345,0	428,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	773,0	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou	0,0	9,0	54,5	39,0	49,5	22,5	10,0	3,0	10,0	1,0	0,0	198,5	
	Total	12,0	292,0	981,5	997,0	614,5	358,5	263,0	136,0	498,0	16,0	22,0	4 190,5	

2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2022

[Retour au sommaire](#)

Champ : les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi NON permanent présents dans les effectifs au 31 décembre 2022.

Tableau 2.1.3.1. : Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

			Nombre de contractuels sur emploi non permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Compressible	Pour congé maladie	11	50	78,0	739,0	14	64
		Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0,0	0,0	0	0
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour congé de grave maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
		Pour congé sans rémunération pour maladie	0	0	0,0	0,0	0	0
Autres raisons	Pour maternité ou adoption	0	1	0,0	14,0	0	1	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0,0	0,0	0	0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Ouvriers Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFPA), hors motif syndical ou de représentation	3	20	9,0	36,0	0	0	
	Total	14	71	87	789	14	65	

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

- en congé maladie pour les contractuels.

Tableau 2.1.3.2. : Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

		Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année 2022												
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible	Pour congé maladie	0	9	5	12	6	5	10	5	4	5	0	61
		Pour accidents du travail imputables au service	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Pour congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pour congé sans rémunération pour maladie		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres raisons	Pour maternité ou adoption	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0	1	4	5	4	4	3	2	1	0	0	24	
	Total	0	10	5	12	6	5	10	5	4	5	0	86	

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Tableau 2.1.3.3. : Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent par motif et par âge

		Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi non permanent dans l'année 2022												
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus	TOTAL	
Médical	Compressible	Pour congé maladie	0,0	100,0	55,0	148,0	62,0	38,0	65,0	177,0	122,0	50,0	0,0	817,0
		Pour accidents du travail imputables au service	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	Non-compressible	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		Pour congé de grave maladie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pour congé sans rémunération pour maladie		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres raisons	Pour maternité ou adoption	0,0	0,0	0,0	14,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	14,0	
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (25 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFA), hors motif syndical ou de représentation	0,0	5,0	6,0	10,5	4,0	10,0	5,5	4,0	3,0	0,0	0,0	48,0	
	Total	0,0	105,0	61,0	172,5	66,0	48,0	70,5	181,0	125,0	50,0	0,0	879,0	

2.14 Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique

[Retour au sommaire](#)

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2022.

	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre des congés de paternité et d'accueil de l'enfant
Catégorie A	2	44,0
Catégorie B	1	25,0
Catégorie C	26	548,0

2.15 Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent,

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2022.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0

2.16 Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale au cours de l'année 2022.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents sur emploi permanent.

Tableau 2.1.7.1. - Départ en congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2022 dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	Oui
Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2022 dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé <u>sans entretien</u> ?	Oui

Tableau 2.1.7.2. - Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année 2022 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Oui
Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année 2022 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Oui
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé <u>sans entretien</u> ?	Oui

2.1.8 Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montant des sommes brutes retenues

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents ayant été rémunérés au moins un jour dans l'année, au cours de l'année 2022

Tableau 2.1.8.1. - Fonctionnaires

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	55	7 551	219	49	55
	B	82	7 975	252	82	82
	C	851	65 815	1 378	683	851
Femmes	A	594	68 889	1 232	535	594
	B	202	18 125	431	181	202
	C	981	71 109	1 393	778	981

Tableau 2.1.8.2. - Contractuels occupant un emploi permanent

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	18	1 737	74	13	18
	B	9	655	19	7	9
	C	18	844	88	13	18
Femmes	A	100	8 554	325	80	100
	B	12	823	31	9	12
	C	55	2 713	234	44	55

Tableau 2.1.8.3. - Contractuels occupant un emploi non permanent

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour délai de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	1	101	11	1	1
	B	3	73	1	1	3
	C	6	221	23	6	6
Femmes	A	3	259	26	3	3
	B	1	69	8	1	1
	C	53	2 359	66	40	53

Tableau 2.1.8.4. : Nombre de jours de carence prélevés aux agents par sexe et tranche d'âge

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires			Contractuels occupant un emploi permanent		Contractuels occupant un emploi non permanent	
		1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)				
HOMMES	moins de 20 ans	0	1	0				
	20 à 24 ans	6	3	0				
	25 à 29 ans	38	7	6				
	30 à 34 ans	80	7	1				
	35 à 39 ans	99	4	1				
	40 à 44 ans	134	8	0				
	45 à 49 ans	167	7	0				
	50 à 54 ans	197	5	0				
	55 à 59 ans	192	2	0				
	60 à 64 ans	69	1	2				
	65 ans et plus	6	0	0				
	TOTAL	988	45	10				
	FEMMES	moins de 20 ans	0	0	0			
20 à 24 ans		7	21	6				
25 à 29 ans		38	30	8				
30 à 34 ans		114	24	12				
35 à 39 ans		189	26	4				
40 à 44 ans		201	32	6				
45 à 49 ans		296	15	11				
50 à 54 ans		350	6	4				
55 à 59 ans		342	7	4				
60 à 64 ans		223	2	2				
65 ans et plus		17	4	0				
TOTAL		1 777	167	57				
ENSEMBLE		moins de 20 ans	0	1	0			
	20 à 24 ans	13	24	6				
	25 à 29 ans	76	37	14				
	30 à 34 ans	194	31	13				
	35 à 39 ans	288	30	5				
	40 à 44 ans	335	40	6				
	45 à 49 ans	463	22	11				
	50 à 54 ans	547	11	4				
	55 à 59 ans	534	9	4				
	60 à 64 ans	292	3	4				
	65 ans et plus	23	4	0				
	TOTAL	2 765	212	67				

* Age atteint au 31/12/2022

Année de naissance

moins de 20 ans
20 à 24 ans
25 à 29 ans
30 à 34 ans
35 à 39 ans
40 à 44 ans
45 à 49 ans
50 à 54 ans
55 à 59 ans
60 à 64 ans
65 ans et plus

2002 et années suivantes
1997 à 2001
1992 à 1996
1987 à 1991
1982 à 1986
1977 à 1981
1972 à 1976
1967 à 1971
1962 à 1966
1957 à 1961
1956 et avant

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	Non
Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	Non

2.2.0 Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

[Retour au sommaire](#)

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de proche aidant au cours de l'année 2022.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie B	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0
Catégorie C	Hommes	0	0,0
	Femmes	0	0,0

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002 ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent à temps complet concernés au 31 décembre 2022		
	Hommes	Femmes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	1 868	3 105	4 973
Cycle mensuel	0	0	0
Cycle saisonnier	0	0	0
Cycle annuel	0	0	0
Autre cycle	0	0	0
Forfait	0	0	0
Total tous types de cycles	1 868	3 105	4 973
dont cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002	0	0	0
Rappel : nombre total d'agents concernés			4 973

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2022.

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2022		dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2022		dont nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2022		Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2022	dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2022	dont nombre total d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2022
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total	Total
Catégorie A	288	1 396	22	93	148	648	1 684	115	796
Catégorie B	238	419	9	13	90	193	657	22	283
Catégorie C	779	857	38	30	170	284	1 636	68	454
Toutes catégories	1 305	2 672	69	136	408	1 125	3 977	205	1 533

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2022.

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2022		dont nombre de jours versés au titre de l'année 2022		Nombre de jours accumulés au 31/12/2022	dont nombre de jours versés au titre de l'année 2022
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total
Catégorie A	7 247	25 831	949	3 533	33 078	4 482
Catégorie B	4 433	7 523	507	998	11 956	1 505
Catégorie C	8 998	10 520	1 251	1 559	19 518	2 810
Toutes catégories	20 678	43 874	2 707	6 090	64 552	8 797

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents sur emploi permanent passés par la collectivité locale même s'ils n'y sont plus au 31/12/2022.

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2022		Nombre de jours indemnisés en 2022		Nombre de jours pris en compte au titre de la Rafp* en 2022		Nombre de jours donnés au bénéfice d'un agent public en 2022	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	222	1 469	0	181	0	0	12	22
Catégorie B	142	622	0	47	0	0	27	21
Catégorie C	256	449	210	274	0	0	2	2
Toutes catégories	620	2 540	210	502	0	0	41	45

* Régime de retraite additionnel dans la fonction publique (Rafp).

Tableau 2.2.2.2. : Fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE																	
Administrateurs																	
Attachés																	
Secrétaires de mairie																	
Rédacteurs																	
Adjoint administratifs																	
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																	
Ingénieurs en chef																	
Ingénieurs																	
Techniciens																	
Agents de maîtrise																	
Adjoint techniques																	
Adjoint techniques des établissements d'enseignement																	
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																	
Conservateurs du patrimoine																	
Conservateurs des bibliothèques																	
Attachés de conservation du patrimoine																	
Bibliothécaires																	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique																	
Professeurs d'enseignement artistique																	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques																	
Assistants d'enseignement artistique																	
Adjoint territoriaux du patrimoine																	
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE																	
Conseillers des APS																	
Educateurs des APS																	
Opérateurs des APS																	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																	
Conseillers socio-éducatifs																	
Assistants socio-éducatifs																	
Educateurs de jeunes enfants																	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux																	
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)																	
Agents sociaux																	
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE																	
Médecins																	
Psychologues																	
Sages-femmes																	
Cadres de santé paramédicaux																	
Puéricultrices cadres de santé																	
Puéricultrices*																	
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques																	
Infirmiers en soins généraux																	
Infirmiers																	
Aides-soignants																	
Auxiliaires de puériculture																	
Auxiliaires de soins																	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																	
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes																	
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale																	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens																	
Techniciens paramédicaux																	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																	
Directeur de police municipale																	
Chefs de service de police municipale																	
Agents de police municipale																	
Gardes-champêtres																	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS																	
Contrôleurs, colonels																	
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels																	
Médecins, pharmaciens																	
Lieutenants																	
Cadres de santé																	
Infirmiers																	
Sous-officiers																	
Sapeurs et caporaux																	
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION																	
Animateurs																	
Adjoint d'animation																	
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Tableau 2.2.2.3. : Contractuels sur emploi permanent

Avez-vous, parmi vos agents contractuel occupant un emploi permanent, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE																
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE																
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE																
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE																
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS																
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION																
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours

[Retour au sommaire](#)

Type de jours	Nombre de jours
Jours d'aménagement et de réduction du temps de travail	57
Jours de congés annuels	96
Jours épargnés sur un compte épargne-temps	107
TOTAL	260

2.2.5 Charte du temps

[Retour au sommaire](#)

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2022 ?	Non
---	-----

Dans votre collectivité, y-a-t-il des agents qui ont effectué des heures supplémentaires et/ou complémentaires au cours de l'année 2022?	Oui
--	-----

Si **OUI**, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2022

Cadres d'emplois Filières	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanent					
	Temps complets		Temps non complets				Temps complets		Temps non complets			
	Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022		Nombre d'heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022		Nombre d'heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
ADMINISTRATEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHÉS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SECRETAIRES DE MAIRIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
REDACTEURS	8,00	44,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	746,75	1 744,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE	754,75	2 189,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEURS EN CHEF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INGENIEURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIENS	6 215,50	85,50	0,00	0,00	0,00	0,00	160,25	68,75	0,00	0,00	0,00	0,00
AGENTS DE MAITRISE	16 165,98	132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TECHNIQUES	34 870,20	56,50	319,50	1 102,50	0,00	0,00	76,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	44,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE	57 295,68	274,00	319,50	1 102,50	0,00	0,00	236,25	68,75	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ATTACHÉS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIBLIOTHECAIRES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	37,50	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	3,08	0,00	0,00	0,00	0,00
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	21,00	22,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE	58,50	92,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	3,08	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EDUCATEURS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPERATEURS DES APS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0,00	0,00										
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	0,00	0,00										
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	0,00	0,00										
MONITEURS-EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0,00	0,00										
ASSISTANTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES	0,00	0,00										
AGENTS SOCIAUX	0,00	0,00										
FILIERE SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MEDECINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PSYCHOLOGUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SAGES-FEMMES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICES CADRES DE SANTE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PUERICULTRICES *	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
INFIRMIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AIDES-SOIGNANTS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUXILIAIRES DE SOINS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
PEDIICURES-PODILOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTROLOGIE MEDICALE	0,00	214,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0,00	214,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00										
CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00										
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00										
GARDES-CHAMPETRES	0,00	0,00										
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CONTROLEURS, COLONELS	0,00	0,00										
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0,00	0,00										
MEDECINS, PHARMACIENS	0,00	0,00										
LIEUTENANTS	0,00	0,00										
INFIRMIERS D'ENCADREMENT	0,00	0,00										
INFIRMIERS	0,00	0,00										
SOUS-OFFICIERS	0,00	0,00										
SAPERS ET CAPORAUX	0,00	0,00										
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ANIMATEURS	0,00	45,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
ADJOINTS D'ANIMATION	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION	0,00	45,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	58 108,93	2 814,62	319,50	1 102,50	0,00	0,00	246,25	71,83	0,00	0,00	0,00	0,00

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014

Votre collectivité dispose-t-elle d'un système de décompte des heures réalisées Non

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanent			
	Temps complets		Temps non complets		Temps complets		Temps non complets	
	Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs								
Attachés								
Secrétaires de mairie								
Rédacteurs								
Adjointes administratifs								
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingenieurs en chef								
Ingenieurs								
Techniciens								
Agents de maîtrise								
Adjointes techniques								
Adjointes techniques des établissements d'enseignement								
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs du patrimoine								
Conservateurs des bibliothèques								
Attachés de conservation du patrimoine								
Bibliothécaires								
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique								
Professeurs d'enseignement artistique								
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques								
Assistants d'enseignement artistique								
Adjointes territoriaux du patrimoine								
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS								
Educateurs des APS								
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs								
Assistants socio-éducatifs								
Educateurs de jeunes enfants								
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux								
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)								
Agents sociaux								
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins								
Psychologues								
Sages-femmes								
Cadres de santé paramédicaux								
Puéricultrices cadres de santé								
Puéricultrices*								
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques								
Infirmiers en soins généraux								
Infirmiers								
Aides-soignants								
Auxiliaires de puériculture								
Auxiliaires de soins								
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes								
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale								
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens								
Techniciens paramédicaux								
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale								
Chefs de service de police municipale								
Agents de police municipale								
Gardes-champêtres								
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels								
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels								
Médecins, pharmaciens								
Lieutenants								
Cadres de santé								
Infirmiers								
Sous-officiers								
Sapeurs et caporaux								
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs								
Adjointes d'animation								
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

2.3.1 Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

[Retour au sommaire](#)

		Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1	Nombre de demandes présentées	13	141	154
2.3.1.2	Nombre de demandes acceptées	13	141	154
2.3.1.3	Nombre de premières demandes satisfaites	13	141	154
2.3.1.4	Nombre de modifications de quotités	2	28	30
2.3.1.5	Nombre de retours au temps plein	6	82	88

2.3.1.1 il s'agit du nombre de demandes présentées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un

2.3.1.2 il s'agit du nombre de demandes acceptées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un

2.3.1.4 il s'agit du nombre de modifications présentées par des agents occupant un emploi permanent à temps complet et exerçant leurs

2.3.1.5 il s'agit du nombre d'agents occupant un emploi à temps complet et exerçant leurs fonctions à temps partiel choisi qui ne renouvellent pas leur demande de travail à temps partiel.

Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2022.

	FONCTIONNAIRES occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :								Total	
	TEMPS PLEIN		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)							
	100%		Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus		Hommes	Femmes
	Hommes 2.3.2(1)	Femmes 2.3.2(2)	Hommes 2.3.2(3)	Femmes 2.3.2(4)	Hommes 2.3.2(5)	Femmes 2.3.2(6)	Hommes 2.3.2(7)	Femmes 2.3.2(8)		
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateurs	7	3	0	0	0	0	0	0	7	3
Attachés	86	184	0	0	1	19	1	9	88	212
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	47	247	0	3	1	53	0	14	48	317
Adjoints administratifs	105	494	0	2	1	98	0	13	106	607
FILIERE ADMINISTRATIVE	245	928	0	5	3	170	1	36	249	1 139
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieurs en chef	11	4	0	0	0	0	0	0	11	4
Ingénieurs	55	17	0	1	2	4	1	1	58	23
Techniciens	170	25	0	0	2	15	3	3	175	43
Agents de maîtrise	238	12	0	0	4	0	1	0	243	12
Adjoints techniques	473	42	1	0	2	3	0	0	476	45
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	460	502	1	1	7	31	0	1	468	535
FILIERE TECHNIQUE	1 407	602	2	2	17	53	5	5	1 431	662
FILIERE CULTURELLE										
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Conservateurs des bibliothèques	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2
Attachés de conservation du patrimoine	3	8	0	0	0	2	0	2	3	12
Bibliothécaires	1	5	0	0	0	3	0	0	1	8
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	10	17	0	0	0	7	0	1	10	25
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	12	8	0	0	1	1	0	1	13	10
FILIERE CULTURELLE	27	40	0	0	1	14	0	4	28	58
FILIERE SPORTIVE										
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE SOCIALE										
Conseillers socio-éducatifs	5	45	0	0	0	2	0	0	5	47
Assistants socio-éducatifs	20	362	0	4	0	141	0	23	20	530
Educateurs de jeunes enfants	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	25	408	0	4	0	144	0	23	25	579
FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Médecins	1	8	0	1	0	1	0	0	1	10
Psychologues	2	17	0	0	0	7	0	4	2	28
Sages-femmes	0	20	0	0	0	6	0	1	0	27
Cadres de santé paramédicaux	2	36	0	0	0	3	0	0	2	39
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	77	0	4	0	43	0	8	0	132
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	4	39	0	0	0	20	0	1	4	60
Infirmiers	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	9	198	0	5	0	80	0	14	9	297
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE										
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	2	2	0	0	0	3	0	0	2	5
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	1	0	0	1	0	0	0	1	1
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	2	3	0	0	1	3	0	0	3	6
FILIERE POLICE MUNICIPALE										
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS										
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION										
Animateurs	6	8	0	0	0	0	0	1	6	9
Adjoints d'animation	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0
FILIERE ANIMATION	8	8	0	0	0	0	0	1	8	9
TOTAL	1 723	2 187	2	16	22	464	6	83	1 753	2 750

*comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2022.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
Catégorie A	Hommes	2	4
	Femmes	88	227
	Total	90	231
Catégorie B	Hommes	2	4
	Femmes	25	72
	Total	27	76
Catégorie C	Hommes	5	13
	Femmes	38	113
	Total	43	126

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent à temps complet, rémunérés au 31/12/2022

	CONTRACTUELS sur emploi permanent occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :								Total		
	TEMPS PLEIN	Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)						Hommes			Femmes
		100%	Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus				
	Hommes 2.3.4(1)	Femmes 2.3.4(2)	Hommes 2.3.4(3)	Femmes 2.3.4(4)	Hommes 2.3.4(5)	Femmes 2.3.4(6)	Hommes 2.3.4(7)	Femmes 2.3.4(8)	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE											
Administrateurs	1	2	0	0	0	0	0	0	1	2	
Attachés	37	53	0	0	0	4	0	3	37	60	
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteurs	4	11	0	0	0	0	0	4	4	11	
Adjointes administratifs	5	43	0	0	0	1	0	0	5	44	
FILIERE ADMINISTRATIVE	47	109	0	0	0	5	0	3	47	117	
FILIERE TECHNIQUE											
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Ingénieurs	11	1	0	0	0	3	0	0	11	4	
Techniciens	8	3	0	0	0	1	0	0	8	4	
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjointes techniques	3	3	0	0	0	0	0	0	3	3	
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	28	62	0	0	0	0	0	0	28	62	
FILIERE TECHNIQUE	50	69	0	0	0	4	0	0	50	73	
FILIERE CULTURELLE											
Conservateurs du patrimoine	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attachés de conservation du patrimoine	3	3	0	0	0	1	0	0	3	4	
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	3	2	0	0	0	2	0	0	3	4	
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjointes territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE	7	5	0	0	0	3	0	0	7	8	
FILIERE SPORTIVE											
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE											
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Assistants socio-éducatifs	9	113	0	0	0	4	0	0	9	117	
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE SOCIALE	9	113	0	0	0	4	0	0	9	117	
FILIERE MEDICO-SOCIALE											
Médecins	1	8	0	1	1	3	0	0	2	12	
Psychologues	0	7	0	0	0	1	0	0	0	8	
Sages-femmes	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Puéricultrices*	0	9	0	1	0	0	0	0	0	10	
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmiers en soins généraux	0	4	0	0	0	0	0	0	0	4	
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	30	0	2	1	4	0	0	2	36	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE											
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoplistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	2	0	0	0	1	0	0	0	3	
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	2	0	0	0	1	0	0	0	3	
FILIERE POLICE MUNICIPALE											
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE ET SECOURS											
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION											
Animateurs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
Adjointes d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	
TOTAL	114	329	0	2	1	21	0	3	115	355	

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

2.3.5 Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

[Retour au sommaire](#)

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2022.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
		2.3.5(1)	2.3.5(2)
Catégorie A	Hommes	0	1
	Femmes	6	16
	Total	6	17
Catégorie B	Hommes	0	0
	Femmes	2	1
	Total	2	1
Catégorie C	Hommes	0	0
	Femmes	0	1
	Total	0	1

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

[Retour au sommaire](#)

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps partiel annualisé de droit pour vos agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A				
Catégorie B				
Catégorie C				
Total	0	0	0	0

Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ : le tableau qui suit concerne les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2022.

		Hommes			Femmes		
		Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au cours de l'année 2022	FILIERE ADMINISTRATIVE	12	5	8	32	46	103
	FILIERE TECHNIQUE	6	7	3	4	7	9
	FILIERE CULTURELLE	5	4	0	9	7	2
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	4	2	0	37	111	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	47	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	1	0	0	2	0
	TOTAL	27	19	11	129	173	114
Nombre d'agents dont la demande d'exercice des fonctions en télétravail a été rejetée	FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2022	FILIERE ADMINISTRATIVE	64	33	68	199	217	407
	FILIERE TECHNIQUE	40	47	29	17	21	12
	FILIERE CULTURELLE	9	8	4	19	19	10
	FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE SOCIALE	10	6	0	138	272	0
	FILIERE MEDICO-SOCIALE	9	0	0	192	3	0
	FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0
	FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0
	FILIERE ANIMATION	0	6	0	0	5	0
	TOTAL	132	100	101	565	537	429

Définition du télétravail : Article L. 1222-9 du Code du travail :

Article 133 de la loi du 12 mars 2012 :

Les fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail tel qu'il est défini au premier alinéa de l'article L. 1222-9 du code du travail. L'exercice des fonctions en télétravail est accordé à la demande du fonctionnaire et après accord du chef de service. Il peut y être mis fin à tout moment, sous réserve d'un délai de prévenance. Les fonctionnaires télétravailleurs bénéficient des droits prévus par la législation et la réglementation applicables aux agents exerçant leurs fonctions dans les locaux de leur employeur public.

Le présent article est applicable aux agents publics non fonctionnaires et aux magistrats. Un décret en Conseil d'Etat fixe, après concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, les conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne les modalités d'organisation du télétravail et les conditions dans lesquelles la commission administrative paritaire compétente peut être saisie par le fonctionnaire intéressé en cas de refus opposé à sa demande de télétravail ainsi que les possibilités de recours ponctuel au télétravail.

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'une allocation forfaitaire de télétravail ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Nombre d'agents autorisés à travailler :	Hommes			Femmes			TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
- de manière ponctuelle	0	0	0	0	0	0	0
- de manière régulière	132	100	101	565	537	429	1864
- depuis leur domicile ou un autre lieu privé	132	100	101	565	537	429	1864
- depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- avec leur équipement personnel	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours fixes	124	87	97	517	493	407	1725
- sur des jours flottants	8	8	4	48	44	22	134
- un jour par semaine	60	38	29	280	296	216	919
- deux jours par semaine	63	54	67	142	116	187	629
- trois jours par semaine	0	1	1	5	6	4	17
- plus de trois jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.)	1	1	1	9	8	13	33
- plus de trois jours par semaine en raison d'une situation exceptionnelle	1	2	0	3	5	1	12

Champ : fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2022.

3.1.1.0 - Au 31/12/2022, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un cadre d'emplois ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher les deux questions suivantes :

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles	Oui
Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ?	Oui

3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités à l'exception des frais de déplacement		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont complément de traitement indiciaire (CTI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont SFT		dont IR	
	3.1.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.4		3.1.1.5		3.1.1.6		3.1.1.7	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	10 022 563	37 968 385	2 598 204	7 747 664	138 934	377 120	0	0	20 231	48 574	84 746	302 593	14 283	87 488
Catégorie A	5 341 853	10 434 169	1 647 367	2 483 198	103 195	209 900	0	0	0	0	45 311	91 011	6 393	13 424
Catégorie B	1 627 890	10 516 791	346 291	1 925 112	16 261	66 714	0	0	302	10 840	26 035	61 074	1 783	30 137
Catégorie C	3 052 820	17 017 425	604 546	3 339 354	19 478	100 506	0	0	19 929	37 734	13 400	150 508	6 107	43 927
FILIERE TECHNIQUE	48 274 757	21 959 640	9 875 624	4 251 097	602 154	263 915	0	0	1 226 916	17 859	433 055	153 930	135 341	89 828
Catégorie A	4 042 145	1 549 028	1 299 853	477 913	65 047	22 010	0	0	0	0	39 322	14 283	1 720	480
Catégorie B	6 901 108	1 583 885	1 644 088	387 565	90 639	17 326	0	0	164 853	2 170	64 243	16 847	14 131	1 366
Catégorie C	37 331 504	18 826 727	6 931 683	3 385 619	446 468	224 579	0	0	1 062 063	15 689	329 490	122 800	119 490	87 982
FILIERE CULTURELLE	962 511	1 980 282	194 088	411 502	10 633	20 261	0	0	1 361	1 740	5 848	17 187	2 470	4 047
Catégorie A	230 674	967 762	57 619	212 583	2 376	14 351	0	0	0	0	1 073	5 962	0	1 973
Catégorie B	332 231	732 785	66 955	143 354	1 953	3 877	0	0	766	1 207	1 825	10 902	1 058	1 557
Catégorie C	399 606	279 735	69 514	55 565	6 304	2 033	0	0	595	533	2 950	323	1 412	517
FILIERE SPORTIVE	0	17 158	0	4 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125
Catégorie A	0	17 158	0	4 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	125
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	1 045 777	23 498 787	235 732	4 771 690	31 659	537 850	23 842	887 744	0	0	4 646	236 312	5 933	116 891
Catégorie A	1 045 777	23 498 787	235 732	4 771 690	31 659	537 850	23 842	887 744	0	0	4 646	236 312	5 933	116 891
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	497 905	13 709 997	92 783	2 359 548	14 118	327 742	12 090	543 947	0	0	8 300	150 285	1 512	68 183
Catégorie A	497 905	13 663 913	92 783	2 350 617	14 118	326 598	12 090	541 832	0	0	8 300	150 285	1 512	67 837
Catégorie B	0	46 084	0	8 931	0	1 144	0	2 115	0	0	0	0	0	346
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	168 036	351 017	35 280	77 861	3 617	7 253	4 230	10 312	0	4 197	4 174	7 041	352	1 361
Catégorie A	168 036	351 017	35 280	77 861	3 617	7 253	4 230	10 312	0	4 197	4 174	7 041	352	1 361
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	267 003	296 831	51 502	56 509	1 910	6 975	10 574	12 460	0	904	1 423	1 825	1 303	1 735			
Catégorie B	208 430	296 831	39 194	56 509	1 910	6 975	6 344	12 460	0	904	1 423	1 825	1 091	1 735			
Catégorie C	58 573	0	12 308	0	0	0	4 230	0	0	0	0	0	212	0			
Total	61 238 552	99 782 097	13 083 213	19 680 271	803 025	1 541 116	50 736	1 454 463	1 248 508	73 274	542 192	869 173	161 194	369 658			



3.2.1

Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant de l'année 2022

Champ : contractuels sur un emploi permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2022.

3.2.1.0 - Au 31/12/2022, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents contractuels occupant un emploi permanent ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher la question suivante :

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles Oui

3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités		dont complément de traitement indiciaire (CTI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	3.2.1.1		3.2.1.2		3.2.1.3		3.2.1.4	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	2 071 804	4 245 994	515 110	1 045 619	141	1 054	0	0
Catégorie A	1 832 255	2 861 222	465 470	771 283	0	0	0	0
Catégorie B	104 936	293 820	20 058	53 455	141	1 054	0	0
Catégorie C	134 613	1 090 952	29 582	220 881	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	1 434 888	1 619 272	361 970	409 173	0	0	5 232	2 270
Catégorie A	493 779	162 987	131 590	46 698	0	0	0	0
Catégorie B	255 471	128 168	66 554	32 223	0	0	3 643	2 270
Catégorie C	685 638	1 328 117	163 826	330 252	0	0	1 589	0
FILIERE CULTURELLE	225 319	245 571	49 696	55 605	0	0	191	46
Catégorie A	145 097	131 831	32 595	32 252	0	0	0	0
Catégorie B	80 222	113 740	17 101	23 353	0	0	191	46
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	256 127	3 271 727	59 919	817 288	14 776	210 950	0	0
Catégorie A	256 127	3 271 727	59 919	817 288	14 776	210 950	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	149 559	1 463 555	35 825	323 623	0	41 528	0	0
Catégorie A	149 559	1 463 555	35 825	323 623	0	41 528	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	45 269	0	11 996	0	3 626	0	0
Catégorie A	0	45 269	0	11 996	0	3 626	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	26 902	0	5 614	0	0	0	0
Catégorie A	0	26 902	0	5 614	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	4 137 697	10 918 290	1 022 520	2 668 918	14 917	257 158	5 423	2 316



3.3.1

Rémunérations des contractuels occupant un emploi NON permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022

Champ : contractuels sur un emploi NON permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2022.

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	Hommes	Femmes
Assistants maternels	0	0
Assistants familiaux	5 875 546	77 838 216
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	1 970 069	3 332 813
Total	7 845 615	81 171 029



3.4.1

Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents TITULAIRES, vous êtes :

En auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi

	Nombre d'allocataires dans l'année 2022	
Anciens titulaires	7	
Anciens stagiaires	0	



3.4.2

Indemnisation du chômage pour les contractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels :

Vous avez adhéré au régime d'assurance chômage Si en AUTO-ASSURANCE, afficher et renseigner : Nombre d'allocataires dans l'année 2022 

3.4.3

Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Avez-vous prévu le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire ? Oui

Votre collectivité a-t-elle versé une indemnité de fin de contrat au cours de l'année ? Oui

Si OUI, afficher le tableau suivant

CADRE D'EMPLOIS	Fondement du recrutement									Total du nombre de contractuels
	Accroissement temporaire d'activité	Article L332-13 Remplaçants	Article L332-14 Affectés sur un poste vacant	Article L332-8,1 Pas de cadre d'emploi existant	Article L332-8,2* Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Article L332-8,3* Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants	Article L332-8,4* Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Article L332-8, 5* Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2 lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Article L332-8,6* Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la suppression dépend de la création ou la suppression d'une autorité qui s'impose à la collectivité	
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	34	14	1	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	35	15	1	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes techniques	30	102	24	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes techniques des établissements d'enseignement	21	1	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	51	103	24	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE										
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes territoriales du patrimoine	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE										
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE										
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	9	4	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	9	4	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE										
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE										
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthoptistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE										
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS										
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION										
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	94	129	30	0	0	0	0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n°92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n°2014-923 du 18 août 2014.

Cet indicateur reprend les informations par ailleurs disponibles dans différents indicateurs du bilan social. Il a pour but de calculer automatiquement les écarts de salaire entre hommes et femmes et n'est pas exporté dans le fichier transmis à la DGCL.

Fonctionnaires	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	39 982	34 753	13,08
Catégorie A	55 253	48 826	11,63
Catégorie B	33 795	34 820	-3,03
Catégorie C	28 846	29 504	-2,28
FILIERE TECHNIQUE	33 455	30 409	9,10
Catégorie A	59 226	58 081	1,93
Catégorie B	38 799	39 263	-1,20
Catégorie C	31 191	28 737	7,87
FILIERE CULTURELLE	33 224	36 170	-8,87
Catégorie A	40 683	45 542	-11,94
Catégorie B	33 559	31 736	5,43
Catégorie C	29 821	26 872	9,89
FILIERE SPORTIVE		31 774	
Catégorie A		31 774	
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE	42 737	43 521	-1,83
Catégorie A	42 737	43 521	-1,83
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-SOCIALE	52 856	49 113	7,08
Catégorie A	52 856	49 124	7,06
Catégorie B		46 084	
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	57 943	49 093	15,27
Catégorie A	57 943	49 093	15,27
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION	33 375	33 314	0,18
Catégorie B	34 738	33 314	4,10
Catégorie C	29 287		
Total	34 649	36 887	-6,46

Contractuels sur emploi permanent	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	45 454	36 600	19,48
Catégorie A	49 912	45 612	8,62
Catégorie B	27 398	27 824	-1,55
Catégorie C	26 709	25 537	4,39
FILIERE TECHNIQUE	32 086	28 983	9,67
Catégorie A	44 889	46 970	-4,64
Catégorie B	30 966	33 377	-7,79
Catégorie C	26 919	27 350	-1,60
FILIERE CULTURELLE	35 316	31 283	11,42
Catégorie A	43 055	34 692	19,42
Catégorie B	26 652	28 084	-5,37
Catégorie C			
FILIERE SPORTIVE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE	34 426	32 587	5,34
Catégorie A	34 426	32 587	5,34
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-SOCIALE	76 306	47 288	38,03
Catégorie A	76 306	47 288	38,03
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE		27 436	
Catégorie A		27 436	
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION		26 902	
Catégorie B		26 902	
Catégorie C			
Total	39 005	34 802	10,78



3.4.0.1 Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2022

Votre collectivité est-elle un département, une région, une collectivité territoriale de plus de 20 000 habitants ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Sommes brutes en euros (hommes)	Sommes brutes en euros (femmes)	Nombre de Hommes bénéficiaires	Nombre de femmes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
Les dix plus hautes rémunérations en 2022	668291	417679	6	4	120



3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel

Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). *Opérations réelles, hors opérations d'ordres.*

3.4.7(1)	Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	1 602 853 781
3.4.7(2)	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	337 578 208

4.11 Agents affectés à la prévention

[Retour au sommaire](#)

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents en 2022.

	Effectif au 31/12/2022 des agents de la collectivité	Effectif en équivalent temps plein sur 2022
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	5	
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	5	
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0	
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		3
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		2
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)	1	

4.12 Actions liées à la prévention dans l'année 2022

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au 31/12/2022

	Montant en euros (arrondi à l'euro supérieur)	Nombre de jours	Nombre d'agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0	2	1
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Formation dans le cadre des habilitations	0	287	178
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	0		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	519 484		



Comptabiliser seulement les visites médicales sur demande de l'agent.

	Hommes	Femmes
Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2022	184	396

Santé et sécurité au travail **1.4** Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2022 ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et indiquer :

L'année de création du document	2010
L'année de la dernière mise à jour	2022

Santé et sécurité au travail **4.15** Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)

Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2022 ?	Oui
---	-----

Santé et sécurité au travail **4.16** Démarches de prévention des risques

Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2022 :	
Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?	En cours
Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	Non
D'autres démarches de prévention des risques ?	Oui

Santé et sécurité au travail **4.17** Registre de santé et de sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail, au 31/12/2022 ?	Oui
---	-----

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2022.

Nombre total d'heures rémunérées sur l'année 2022	12 785 700,20	Si ce total n'est pas correct, vous pouvez le modifier	
---	---------------	--	--

Y a-t-il eu des accidents de travail ou des arrêts de travail en lien avec ces accidents en 2022 dans votre collectivité ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cadres d'emplois - Filière	Nombre d'accidents de travail* reconnus dans l'année 2022								Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents de travail survenus dans l'année 2022 ou auparavant)			
	Accidents de SERVICE				Accidents de TRAJET				Accident de SERVICE		Accident de TRAJET	
	Nombre d'accidents de SERVICE		dont nombre d'accidents sans arrêt		Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	6	0	5	0	0	0	0	0	133	0	86
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	2	4	0	3	0	1	0	0	109	541	0	7
Adjoints administratifs	1	8	1	5	0	1	0	1	0	1 072	0	16
FILIERE ADMINISTRATIVE	3	18	1	13	0	2	0	1	109	1 746	0	109
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	3	1	2	1	0	0	0	0	5	0	0	0
Agents de maîtrise	10	0	6	0	1	0	0	0	852	33	5	0
Adjoints techniques	54	6	12	2	0	0	0	0	1 871	357	0	79
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	36	38	10	10	2	2	0	0	1 056	1 055	66	99
FILIERE TECHNIQUE	103	45	30	13	3	2	0	0	3 784	1 445	71	178
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	2	2	0	2	0	0	0	0	14	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	2	2	0	2	0	0	0	0	14	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	181	0	0
Assistants socio-éducatifs	2	19	1	7	0	2	0	2	386	1 490	0	30
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	2	20	1	7	0	2	0	2	386	1 671	0	30
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	1	0	0	0	0	0	0	0	40	0	0
Sages-femmes	0	2	0	1	0	0	0	0	0	9	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	3	0	1	0	0	0	0	0	20	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices**	0	6	0	3	0	0	0	0	0	425	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	6
Infirmiers	0	1	0	1	0	0	0	0	0	292	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	13	0	6	0	1	0	0	0	786	0	6
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	110	99	32	42	3	7	0	3	4 293	5 648	71	323	

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2022.

Remarque : Ne pas remplir les cellules grisées (pré-remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Y a-t-il eu des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service ou des arrêts de travail en lien avec ces maladies en 2022 dans votre collectivité ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cadres d'emplois	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2022		Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans les années antérieures ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2022		Nombre de jours d'arrêts de travail			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe		Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans les années antérieures en fonction du sexe	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratifs	0	2	0	1	0	187	0	365
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	2	0	1	0	187	0	365
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	1	0	0	0	336	0
Agents de maîtrise	2	0	2	1	312	0	608	365
Adjoint techniques	2	1	0	1	189	288	0	59
Adjoint techniques des établissements d'enseignement	3	3	4	6	365	291	1 008	961
FILIERE TECHNIQUE	7	4	7	8	866	579	1 952	1 385
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	0	0	0	166	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territoriaux du patrimoine	1	0	0	0	181	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	2	0	0	0	347	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	1	0	3	0	146	0	1 095
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	1	0	3	0	146	0	1 095
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	2	0	0	0	289	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	1	0	0	0	365
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	2	0	1	0	289	0	365

Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	9	9	7	13	1 213	1 201	1 952	3 210

	Pour accidents du travail		Pour maladie professionnelle ou à caractère professionnel ou contractée pendant le service		Autres cas	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires et stagiaires	0	0	10	12	0	0
Contractuels sur emploi permanent*	0	0	0	0	0	0

* y compris pensions d'invalidité du régime général.

**4.2.5****Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie**[Retour au sommaire](#)

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2022 ?

Oui

4.2.6 Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux

[Retour au sommaire](#)

Tableau 4.2.6.1 : les fonctionnaires

Fondement	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Personnes reconnues travailleurs handicapés	9	19	134	71	54	182	469
Femmes enceintes				0	0	0	0
Fonctionnaires réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnaires occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnaires souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	9	19	134	71	54	182	469

Tableau 4.2.6.2 : les contractuels

Fondement	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Personnes reconnues travailleurs handicapés	2	1	2	2	1	7	15
Femmes enceintes				0	0	0	0
Contractuels réintégré après un congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	2	1	2	2	1	7	15

Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.

[Retour au sommaire](#)

Votre collectivité a-t-elle été saisie d'une demande de protection fonctionnelle au cours de l'année ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.2.7.1 : les fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	1	0	0	2	0	0	3
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	7	2	3	35	5	0	52
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	1	0	0	2	0	0	3
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	7	2	3	35	2	0	49
Total	16	4	6	74	7	0	107

Tableau 4.2.7.2 : les contractuels

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	6	6
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	0	0	2	0	0	19	21
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	0	0	0	0	0	6	6
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	0	0	2	0	0	17	19
Total	0	0	4	0	0	48	52

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents, titulaires et contractuels, y compris sur un emploi non permanent, présents au cours de l'année 2022.

Tableau 4.3.1.1 : Actes de violence physique envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) envers le personnel au cours de l'année 2022						Nombre d'actes de violence sexuelle envers le personnel au cours de l'année 2022					
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	1	0	0	2	0	2	0	0	0	1	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	2	10	0	12	1	0	0	2	0	1
Total	1	0	2	12	0	14	1	0	0	3	0	1

Tableau 4.3.1.3 : Harcèlement moral envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement moral en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	1	1	2	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	1	2	0	0

Tableau 4.3.1.4 : Harcèlement sexuel envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement sexuel en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	1	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1	0	0

Tableau 4.3.1.5 : Agissements sexistes envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'agissements sexistes en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes (cf. définition prévue par l'article L. 1142-2-1 du code du travail)					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	1	0	0
émanant du personnel sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
émanant des usagers sans arrêt de travail	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	1	0	0

Tableau 4.3.1.6 : Actes de discrimination envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de discrimination en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour actes de discrimination					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.7 : Menaces ou tout autre acte d'intimidation envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de menaces ou de tout autre acte d'intimidation en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour menaces ou tout autre acte d'intimidation					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail	0	0	0	0	0	1
émanant du personnel sans arrêt de travail	1	1	3	0	0	0
émanant des usagers avec arrêt de travail	1	0	0	5	0	3
émanant des usagers sans arrêt de travail	7	0	0	51	0	7
Total	9	1	3	56	0	11

Modalités organisationnelles

Quelles sont les modalités organisationnelles pour le dispositif de signalement ?	Assuré en propre par la collectivité
---	--------------------------------------

Modalités de traitement des faits signalés

Actes de violence physique

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence physique au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de violence sexuelle

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de violence sexuelle au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Harcèlement moral

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement moral au cours de l'année ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	1	1	2	0	0	4
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	1	1	2	0	0	4
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Harcèlement sexuel

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de harcèlement sexuel au cours de l'année ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	1	0	0	1
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	1	0	0	1
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	1	0	0	1
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Agissements sexistes

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'agissements sexistes au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Menaces

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de menaces au cours de l'année ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Tout autre acte d'intimidation

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement de tout autre acte d'intimidation au cours de l'année ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de saisines	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers dont la qualification est avérée	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux	0	0	0	0	0	0	0

Actes de discrimination

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalement d'actes de discrimination au cours de l'année ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et compléter les 2 tableaux suivants :

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par critère de discrimination

Critère de discrimination	Nombre d'actes recensés
Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses	0
Origine	0
Orientation sexuelle ou identité de genre	0
Age	0
Patronyme	0
Situation de famille ou de grossesse	0
Etat de santé	0
Apparence physique	0
Handicap	0
Appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race	0

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par contexte professionnel

Contexte professionnel	Nombre d'actes recensés
Recrutement	0
Promotion	0
Rémunération (dont primes)	0
Evaluation	0
Niveau et périmètre des missions	0
Autres	0

Nombre d'actes de violence physique ou sexuelle, discrimination, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agissement sexiste, menaces ou tout autre acte d'intimidation recensés ventilés par type de suite donnée

Si la collectivité a répondu OUI à au moins une des questions filtres précédentes, afficher et compléter le tableau suivant :

Type de suites données	Nombre d'actes recensés
Accueil	5
Accompagnement de la victime et orientation vers les professionnels compétents	5
Accompagnement de la victime pour dépôt de plainte	0
Mesures de mise à l'abri de la victime	2
Mise en place d'une enquête	4
Sanctions prises	1
Usage du droit de réponse ou de rectification	0
Signalement article 40 code de procédure pénale	0
Signalement plateforme PHAROS	0
Signalement auprès d'un hébergeur ou d'un fournisseur d'accès	0
Autres mesures	0

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2022.

		Hommes	Femmes
D e m a n d e s	Demande de reclassement au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Demande de reclassement au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	3	5
	Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année	3	5
D é c i s i o n s	Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année	3	5
	Période de préparation au reclassement refusée par l'agent au cours de l'année	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement	0	1
	Reclassement effectif au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	1
	Retraite pour invalidité	2	15
	Licenciement pour inaptitude physique	0	0
	Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2022 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme et travaillant dans la filière :	3	9
	<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	0	3
	<i>FILIERE TECHNIQUE</i>	2	3
	<i>FILIERE CULTURELLE</i>	0	0
	<i>FILIERE SPORTIVE</i>	0	0
	<i>FILIERE SOCIALE</i>	0	1
<i>FILIERE MEDICO-SOCIALE</i>	1	2	
<i>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE</i>	0	0	
<i>FILIERE POLICE MUNICIPALE</i>	0	0	
<i>FILIERE INCENDIE ET SECOURS</i>	0	0	
<i>FILIERE ANIMATION</i>	0	0	
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2022	34	93	
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	102	260	
Mises en disponibilité d'office	19	30	

Votre collectivité a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2022 ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.5.1.1 : les fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au cours de l'année 2022	0	0	1	0	0	0	1
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de l'année 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	1	0	0	0	1

Tableau 4.5.1.2 : les contractuels

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au cours de l'année 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de l'année 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

5.1.1.1

Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2022 ayant participé à au moins une formation en 2022

Retour au sommaire

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2022 et ayant participé à au moins une formation en 2022.

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Catégorie A	142	812	51	174	1 179
Catégorie B	220	322	13	17	572
Catégorie C	1 035	660	6	20	1 721
Total	1 397	1 794	70	211	3 472

5.1.1.2

Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2022 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins une journée de formation en 2022

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2022 et ayant participé à au moins une formation en 2022.

Titulaires et stagiaires	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par						Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année <i>ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation</i>			
	CNFPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire								
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	81	0	0	0	81	0	1	7	8	0
Formation prévue par les statuts particuliers	2	0	0	0	2	0	0	1	1	0
<i>dont formation d'intégration</i>	2	0	0	0	2	0	0	1	1	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	895	0	342	1 302	2 539	0	210	824	1 034	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	978	0	342	1 302	2 622	0	211	832	1 043	0
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	81	0	0	0	81	0	1	15	16	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	5	0	0	0	5	0	0	1	1	0
<i>- formation d'intégration</i>	5	0	0	0	5	0	0	1	1	0
<i>- formation de professionnalisation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	487	0	294	364	1 145	0	291	1 303	1 594	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	573	0	294	364	1 231	0	292	1 319	1 611	0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	261	0	0	0	261	0	21	50	71	0
Formation prévue par les statuts particuliers :	5	0	482	0	487	0	10	336	346	0
<i>- formation d'intégration</i>	5	0	482	0	487	0	10	336	346	0
<i>- formation de professionnalisation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	974	0	1 337	1 006	3 317	0	1 600	916	2 516	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1 240	0	1 819	1 006	4 065	0	1 631	1 302	2 933	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	2 791	0	2 455	2 672	7 918	0	2 134	3 453	5 587	0

Contractuels sur emploi permanent	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par						Nombre total de contractuels occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année <i>ex : 1 agent a suivi 2 types de formations, il est comptabilisé dans chaque type de formation</i>			
	CNFPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire								
	5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	13	0	0	0	13	0	1	4	5	0
Formation prévue par les statuts particuliers	63	0	0	0	63	0	1	6	7	0
<i>dont formation d'intégration</i>	63	0	0	0	63	0	1	6	7	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	162	0	48	226	436	0	54	181	235	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	238	0	48	226	512	0	56	191	247	0
Pour les agents de catégorie B										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	2	0	0	0	2	0	1	2	3	0
Formation prévue par les statuts particuliers	45	0	0	0	45	0	1	3	4	0
<i>dont formation d'intégration</i>	45	0	0	0	45	0	1	3	4	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	38	0	11	54	103	0	23	33	56	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	85	0	11	54	150	0	25	38	63	0
Pour les agents de catégorie C (y compris PACTE)										
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont formation d'intégration</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>dont formation de professionnalisation</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	26	0	18	22	66	0	11	30	41	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	26	0	18	22	66	0	11	30	41	0
Pour les autres agents non classables dans une de ces catégories	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Toutes catégories	349	0	77	302	728	0	92	259	351	0

5.1.2

Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2022

[Retour au sommaire](#)

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur un emploi non permanent, présents au 31/12/2022 et ayant participé à au moins une formation en 2022.

	Nombre total de journées de formation dispensées par					Nombre d'agents occupant un emploi non permanent et présents au 31/12/2022 ayant participé à au moins une action de formation dans l'année				
	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire 5.1.2 (1)	CNFPT au delà de la cotisation obligatoire 5.1.2(2)	Collectivité 5.1.2(3)	Autres organismes 5.1.2(4)	Total 5.1.2(5)	dont CPF (Compte Personnel de Formation) 5.1.2(6)	Hommes 5.1.2(7)	Femmes 5.1.2(8)	Total 5.1.2(9)	dont CPF (Compte Personnel de Formation) 5.1.2(10)
Collaborateurs de cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	4 966	0	900	0	5 866	1	44	489	533	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels	14	0	13	77	104	0	12	24	36	0
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	2	0	8	2	12	0	0	10	10	0
Total	4 982	0	921	79	5 982	1	56	523	579	0
Apprentis	7	0	23	12	42	0	12	30	42	0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	6	6	0	3	1	4	0
TOTAL Tous types	4 989	0	944	97	6 030	1	71	554	625	0



5.13 Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2022

[Retour au sommaire](#)

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au 31/12/2022.

	Titulaires et stagiaires présents au 31/12/2022		Contractuels présents au 31/12/2022		Total
	Hommes 5.1.3(1)	Femmes 5.1.3(2)	Hommes 5.1.3(3)	Femmes 5.1.3(4)	
Validation des Acquis et des Expériences (VAE)					
Dossiers déposés durant l'année	0	5	0	0	5
Dossiers en cours	0	4	0	0	4
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation	0	1	0	0	1
Bilans de compétence					
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale	4	12	0	0	16
Congé de formation					
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2022	1	1	0	1	3
- dont le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet	0	0	0	0	0
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	0

La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE) est un dispositif permettant aux agents pouvant justifier d'une expérience professionnelle de transformer cette expérience en un diplôme. Pour cela, un dossier doit être constitué et présenté à la commission placée auprès de la structure qui a délivré le diplôme sollicité par l'agent (école, université...). Ref. Loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002.

5.14 Coûts de formation

[Retour au sommaire](#)

Champ : le tableau qui suit concerne le coût des formations qui ont eu lieu en 2022.

		Montants pour l'année 2022 en euros
5.1.4.1	CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	1 318 537,00
5.1.4.2	CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	185,00
5.1.4.3	Autres organismes	429 234,00
5.1.4.4	Frais de déplacement à la charge de la collectivité	200 361,00
5.1.4.5	Coût de la formation des apprentis	101 947,00
Coût total des actions de formation		2 050 264,00

Vos instances sont-elles placées auprès d'un centre de gestion ?	Non
--	-----

Si NON, afficher et renseigner le tableau suivant :

Instances	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	10	10
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	10	10
Commission administrative paritaire	22	22
Commission consultative paritaire	15	15

Pour les centres de gestion uniquement :

Instances	Nombre de collectivités et d'établissements rattachés à l'instance placée auprès du centre de gestion	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	0	0	0
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Commission administrative paritaire	0	0	0
Commission consultative paritaire	0	0	0

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion

	Nombre de réunions dans l'année 2022
du comité technique *	6
des commissions administratives paritaires	1
des commissions consultatives paritaires	0

* pour les collectivités ayant un CT propre

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, uniquement :

Disposez-vous d'un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) au sein de votre collectivité?	Oui
---	-----

Si oui :

Nombre de réunions du CHSCT dans l'année 2022	3
Nombre de jours d'activité des représentants en CHSCT	81
Nombre de jours d'activité du secrétaire du CHSCT	4

Pour les centres de gestion, uniquement :

Votre comité technique (CT) a-t-il siégé en 2022 pour exercer les missions dévolues à un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) ?	(vide)
--	--------

Si oui :

Nombre de réunions du CT dans l'année 2022 pour exercer les missions dévolues à un CHSCT	
--	--

6.1.1.4 Nombre de saisines de la CAP ou de la CCP

Saisines de droit	Saisines effectuées à la demande des agents	Total

des commissions administratives paritaires	1	0	1
des commissions consultatives paritaires	0	0	0



6.1.2 Droits syndicaux

A renseigner par les CDG et les collectivités non affiliées.

Champ : cette rubrique concerne les fonctionnaires et contractuels, présents au cours de l'année 2022.

	Nombre de jours dans l'année 2022
Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	807
Journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	109
Journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	708
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	82

	Nombre d'heures dans l'année 2022
Volume du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	11 691
Heures de décharges d'activité de service :	
- auxquelles ont droit les organisations syndicales	18 000
- effectivement utilisées	17 612

	Nombre de protocoles dans l'année 2022
Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)	0

Votre collectivité a-t-elle été concernée par les grèves en 2022 ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cessations collectives et concertées du travail	Nombre de journées de grève en 2022
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	264
- sur mot d'ordre national	264
- sur mot d'ordre uniquement local	0
- non précisé, autres	0

Avez-vous engagé des négociations au cours de l'année 2022 ?	Oui
--	-----

Avez-vous conclu un ou plusieurs accords collectifs, en 2022 ou avant ?	Non
---	-----

Domaines de négociation	Nombre de négociations engagées à l'initiative de l'autorité territoriale au cours de 2022	Nombre de négociations engagées à l'initiative des organisations syndicales au cours de 2022	Nombre d'accords collectifs conclus et signés avant 2022	Nombre d'accords collectifs conclus et signés en 2022
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)	0	0		
Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail	1	0		
Mise en place du télétravail	1	0		
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services	0	0		
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations	0	0		
Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes	0	0		
Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières	0	0		
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap	0	0		
Déroulement des carrières et promotion professionnelle	0	0		
Apprentissage	0	0		
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie	0	0		

Intéressement collectif et modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires	2	0		
Action sociale	0	0		
Protection sociale complémentaire	1	0		
Evolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	0	0		

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents en 2022 ?	Non
--	-----

Si **NON**, EN COURS ou NE SAIT PAS,

A défaut, existe-t-il une délibération de l'organe délibérant en 2022 ?	Non
---	-----

Si **OUI** à 6.1.6.1 ou 6.1.6.2,

Quels sont les services publics concernés par la continuité de service en 2022 ?

Collecte et traitement des déchets des ménages	(vide)
Transport public de personnes	(vide)
Aides aux personnes âgées et handicapées	(vide)
Accueil des enfants de moins de 3 ans	(vide)

Accueil périscolaire	(vide)
Restauration collective et scolaire	(vide)

7.1.1 Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale

[Retour au sommaire](#)

Les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordre.

Montant des dépenses pour la réalisation des prestations d'action sociale (en € ; opérations réelles, hors opérations d'ordres)	4494153
---	---------

7.1.2 Modalités de mise en œuvre de l'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité (*)	Oui
Prestations servies par l' intermédiaire d'un centre de gestion (conclusion d'un contrat-cadre d'action sociale)	Non
Prestations servies par l' intermédiaire d'une association nationale	Oui
Prestations servies par l' intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (comité d'oeuvres sociales local, organisme propre à la collectivité)	Oui

(*) Chèques vacances, restauration, aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, prestation pour enfant en situation de handicap, autres...

7.1.3 Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation et par catégorie hiérarchique et sexe

Type de prestation		Nombre de bénéficiaires					
		Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Restauration	Subventions	49	168	89	172	219	340
	Titres restaurants	73	748	93	126	894	791
Logement		0	0	0	0	0	0
Famille	Places réservées en crèches	0	0	0	0	0	0
	Tickets CESU garde d'enfants 0-6 ans	0	0	0	0	0	0
	Allocation garde de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0
	Autres aides à la garde d'enfant	0	0	0	0	0	0
	Subventions pour séjours d'enfants (en colonie de vacances, en centres de loisirs, sans hébergement, séjours linguistiques...)	1	25	8	15	23	46
	Allocation aux parents d'enfants handicapés ou de jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage	1	24	3	11	24	36
	Séjours en centres de vacances spécialisés	0	0	0	0	0	0
Vacances et loisirs	Chèque-vacances	0	0	0	0	0	0
	Chèque lire	0	0	0	0	0	0
	Chèque culture	0	0	0	0	0	0
Prêts et aides exceptionnelles (situations difficiles)		0	9	0	4	18	52

7.2.0 Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord collectif sur la protection sociale complémentaire ?	Oui
--	-----

7.2.1 Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance

	Santé	Prévoyance
Via une convention de participation propre à la collectivité	Oui	Oui
Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le centre de gestion	Non	Non
Via un contrat ou un règlement labellisé	Non	Non

7.2.2 Nombre de bénéficiaires et montant des prestations de protection sociale complémentaire

Nombre de bénéficiaires	Santé	Prévoyance
Catégorie A	1 662	894
Catégorie B	680	392
Catégorie C	2 850	1 773
Agents sur emploi non permanent	130	18
Nombre total de bénéficiaires	5 322	3 077

Montant des participations (en €)	Santé	Prévoyance
Catégorie A	558 514	200 118
Catégorie B	229 592	111 029
Catégorie C	938 483	599 554
Agents sur emploi non permanent	44 497	4 797
Montant total des participations* (en €)	1 771 086	915 498

* arrondir à l'euro supérieur.



8.11 Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

[Retour au sommaire](#)

Champ : Les sanctions répertoriées concernent les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au cours de l'année 2022.

Des sanctions disciplinaires ont-elles été prononcées au cours de l'année 2022	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2022	
	Hommes	Femmes
Sanctions du 1er groupe :	11	0
Avertissement	2	0
Blâme	2	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	7	0
Sanctions du 2ème groupe :	0	0
Radiation du tableau d'avancement	0	0
- dont en complément d'une sanction du 2ème groupe	0	0
- dont en complément d'une sanction du 3ème groupe	0	0
Abaissement d'échelon	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0
Sanctions du 3ème groupe :	0	0
Rétrogradation	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	0	0
Sanctions du 4ème groupe :	0	0
Mise à la retraite d'office	0	0
Révocation	0	0

Fonctionnaires stagiaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 2022	
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0
Exclusion définitive du service	0	0

Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2022	
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions	0	0
Licenciement	0	0

Précision : compter un motif par sanction	Principal motif des sanctions prononcées concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2022	
	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	1	0
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	1	0
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	6	0
Ivresse	0	0
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	0	0
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	1	0
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	0	0
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	2	0
Autres	0	0

Comité social territorial du 7 juin 2024 à 14h00

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Le comité social territorial (CST) s'est réuni le vendredi 7 juin 2024 à partir de 14h00, salle de la commission permanente « la Canche », sous la présidence de monsieur André Kuchcinski, président de la 6^{ème} Commission - Finances et service public départemental.

Le CST a examiné les dossiers ci-dessous :

1. Consultation sur l'organisation de la direction de l'archéologie

Monsieur Olivier Brun, directeur de l'archéologie, a expliqué que le projet de réorganisation vise à clarifier et fluidifier l'organisation, tant en interne qu'en externe, en rapprochant l'organigramme du fonctionnement réel du collectif de travail.

Ainsi il est proposé à compter du 1^{er} juillet 2024 de :

- fusionner les services archives du sol et médiation et recrutement d'un chef du service sur le poste vacant ;
- maintenir un encadrement fonctionnel de l'équipe de médiation au sein de ce nouveau service ;
- rattacher au service archéologie préventive le poste de gestionnaire administratif et financier, sans évolution du cadre d'emploi ni des missions ;
- faire évoluer les fonctions de l'attaché de conservation archéologue documentaliste vers des fonctions d'archéologue responsable scientifique du diagnostic archéologique, spécialisé dans les périodes médiévales et modernes, sans modification de catégorie et rattachement au service archéologie préventive ;
- supprimer le poste de coordinateur de communication numérique. En effet, la visibilité numérique sera revue en collaboration avec la direction de la communication.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à la majorité des membres présents concernant l'organisation de la direction de l'archéologie (7 avis favorables – 3 avis défavorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant l'organisation de la direction de l'archéologie (8 avis favorables).

2. Consultation sur la création d'une indemnité spécifique de fonctions au sein du régime indemnitaire pour le métier de responsable des unités immobilières des territoires du Boulonnais et du Calaisis

Madame Caroline Mezière, directrice des ressources humaines, a indiqué que le CST a été consulté le 16 février 2024, sur l'ajustement de l'organisation des unités « immobilier » des maisons du Département aménagement et développement territorial (MDADT) du Boulonnais et du Calaisis. L'encadrement de ces unités « immobilier » est assuré par un responsable unique. Cette organisation implique de la part du responsable d'unité, des responsabilités d'encadrement, de coordination et de disponibilités particulières qui justifient le bénéfice d'un complément indemnitaire. Il est proposé que ce complément soit versé sous la forme d'une indemnité spécifique de fonction (ISF) d'un montant de 100 euros bruts mensuels. En conséquence, il est envisagé de compléter la liste des fonctions ouvrant droit à une ISF, figurant au point III/D de la délibération du 4 décembre 2023 portant application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents

départementaux, par la création d'une PISF supplémentaire dans le domaine « bâtiments », pour l'exercice des fonctions de « responsable des unités immobiliers des territoires du Boulonnais et du Calais ». Ce complément à la délibération du 4 décembre 2023 sera proposé à l'assemblée départementale du 24 juin 2024.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à la majorité des membres présents concernant la création d'une indemnité spécifique de fonctions au sein du régime indemnitaire pour le métier de responsable des unités immobilier des territoires du Boulonnais et du Calais (7 avis favorables – 3 abstentions).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant la création d'une indemnité spécifique de fonctions au sein du régime indemnitaire pour le métier de responsable des unités immobilier des territoires du Boulonnais et du Calais (8 avis favorables).

3. Consultation sur la mise en place d'une expérimentation d'autopartage pour la flotte automobile

Monsieur Cédric Bouillaut, directeur des moyens généraux, a indiqué que pour répondre aux besoins en déplacement, mieux connaître l'utilisation du parc automobile, renforcer la mutualisation des moyens et faire face aux contraintes budgétaires, il est proposé que la collectivité soit dotée d'une solution d'autopartage de la flotte automobile intégrant de la télématique. Le système permettra de rendre le véhicule accessible à la réservation sur un applicatif qui sera disponible via l'intranet et / ou sur smartphone. Après réservation, l'agent identifié pourra accéder directement au véhicule sur des emplacements dédiés, sans devoir récupérer ou redéposer les clés, comme actuellement au garage. Les données de réservation seront remontées via un boîtier connecté, et permettront d'accéder aux détails de la réservation de chaque véhicule ainsi qu'à leur utilisation. Le système permet ainsi de réaliser les déplacements tout en augmentant le taux d'utilisation des véhicules. La télématique, basée sur l'utilisation de boîtiers embarqués dans les véhicules, permettra une remontée automatique des données d'utilisation de ces derniers. Les gestionnaires de cette flotte disposeront ainsi de données concrètes et factuelles pour identifier plus précisément les besoins en déplacement des agents et faciliter la prise de décisions sur l'évolution du parc. Cet outil permettra au garage de s'affranchir des saisies manuelles et de programmer l'entretien des véhicules selon des données kilométriques fiables, ce qui contribue à la sécurité de la conduite et à la durabilité des véhicules. Les données remontées seront le nombre de kilomètres parcourus, les durées d'utilisation, ainsi que les dates et horaires d'utilisation du véhicule. L'accès aux données relatives à la géolocalisation ne sera activé qu'en cas de vol ou de perte de véhicule. Une première phase d'expérimentation est proposée avec environ 70 véhicules sur le siège, incluant les véhicules de réservation du garage départemental (55 véhicules) et environ 25 véhicules affectés auprès d'agents du siège (sur la base du volontariat avec une représentativité par pôle). Cette expérimentation sera engagée au dernier trimestre 2024. Sous réserve de validation, le dispositif sera ensuite élargi à l'ensemble du siège en 2025 puis aux territoires en 2026.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant la mise en place d'une expérimentation d'autopartage pour la flotte automobile (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant la mise en place d'une expérimentation d'autopartage pour la flotte automobile (8 avis favorables).

4. Consultation sur le plan 2024-2027 et information sur le bilan 2022-2023 du plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle (PPEP)

Madame Virginie Bourcier, chargée de mission appui et projets transversaux, a expliqué que le plan d'actions de la collectivité en matière d'égalité femmes-hommes pour la période 2024-2026 répond à plusieurs objectifs :

- évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunérations ;
- garantir les conditions d'emplois équitables ;
- concilier vie professionnelle et vie personnelle ;
- lutter contre toutes formes de violence ;
- diffuser les bonnes pratiques autour de l'égalité femmes-hommes.

Pour l'écriture de ce nouveau plan qui comprend 19 actions, une concertation a été organisée avec un échantillon d'agents et le CORIF, organisme spécialiste de l'égalité femmes-hommes.

Le pilotage de ce plan sera assuré par la direction des ressources humaines qui associera largement les différentes directions de la collectivité dont les compétences pourraient être utiles à la mise en œuvre des actions prévues.

Le bilan 2022 -2023 du premier PPEP a également été présenté :

Les actions réalisées :

- simplifier le parcours professionnel des agents ;
- former les encadrants, professionnels RH et permanents syndicaux aux violences sexistes et sexuelles ;
- poursuivre le développement du télétravail ;
- faciliter l'accès à la formation dématérialisée des agents ;
- développer l'accès au sport pour tous et toutes ;
- créer un dispositif de signalement ;
- mieux accompagner les victimes de violences au sein du département ;
- mettre en place une communication sur les engagements du département en matière d'égalité femmes-hommes.

Les actions non réalisées telles que prévues :

- systématiser la sensibilisation des encadrants sur la conciliation vie professionnelle-vie personnelle. Cette action sera déclinée dans la nouvelle stratégie de formation de la collectivité ;
- créer un vade mecum de l'égalité femme-homme (EFH) à destination des agents. En effet, l'animation de l'espace intranet EFH permet d'actualiser en permanence l'information sur ces sujets.

Les actions restantes à mettre en œuvre et reprises dans le nouveau PPEP :

- encourager la mixité des métiers au sein de la collectivité ;
- faire progresser la mixité au sein de l'encadrement des services du Département ;
- favoriser l'équilibre des salaires entre les femmes et les hommes, agents du Département ;
- mieux communiquer sur les impacts du temps partiel sur la retraite ;
- promouvoir un recours plus équilibré aux congés parentaux ;
- engager une réflexion sur l'organisation du temps de travail hebdomadaire et annuel ;
- sensibiliser l'ensemble des agents à la notion de violences sexistes et sexuelles.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant le plan 2024-2027 et information sur le bilan 2022-2023 du plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant le plan 2024-2027 et information sur le bilan 2022-2023 du plan pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle (8 avis favorables).

5. Consultation sur le bilan annuel de la formation 2022 et 2023 et la stratégie de formation pour 2024

✚ Bilan de la formation 2022 et 2023

Monsieur Joachim Legrand, responsable pilotage de la formation, a indiqué que la dynamique de reprise d'activité amorcée en 2021, suite à l'épisode de crise sanitaire, s'est poursuivie tout au long de l'année 2022. Les restrictions dues à la crise sanitaire ont été progressivement et totalement levées, ce qui a eu pour effet d'améliorer les conditions de réalisation des sessions de formation (notamment l'augmentation des jauges). Au total, 74 059 heures de formation ont été dispensées pour un total de 7 086 stagiaires en 2022. Le développement de la formation interne explique en grande partie la volumétrie importante d'apprenants formés, sur des contenus plus ciblés, et avec des durées plus réduites. Les trois quarts des heures de formation dispensées l'ont été au sein des pôles solidarités et aménagement et développement territorial (72% des heures de formations réalisées) avec presque la moitié des heures de formation pour les professionnels du pôle solidarités.

L'absentéisme reste un sujet important. Un total de 422 stagiaires absents (5,57 %) a été constaté sur l'année 2022. La plupart de ses absences (71%) ne sont pas justifiées. Par ailleurs, 68 annulations ont été observées, soit 0,9% (l'agent n'est plus demandeur au moment de la période d'inscription).

En 2023, 58 672 heures de formation ont été dispensées pour un total de 6 038 stagiaires. 87% des heures de formation ont été dispensées auprès du pôle solidarités (40%), du pôle aménagement et développement territorial (29%), et du pôle réussites citoyennes (18%). La répartition globale est en cohérence avec la volumétrie des effectifs au sein des différents pôles. L'absentéisme est également très marqué en 2023. Un total de 657 stagiaires absents (10,9 %) a été constaté sur l'année, soit un taux multiplié par deux par rapport à 2022. La plupart de ces absences (80%) ne sont pas justifiées.

Au-delà des formations d'intégration obligatoires (7,5% des heures de formation dispensées en 2022 et 8% des heures de formation dispensées en 2023), les domaines de formation les plus sollicités en 2022 et 2023 ont été les suivants :

- le développement social ;
- les formations liées à l'hygiène et la sécurité ;
- les formations bureautiques.

24 demandes au titre du compte personnel de formation ont été formulées sur les 2 années :

- 20 ont été accordées, pour un financement global de 43 080 € ;
- 4 ont été refusées.

✚ Stratégie de la formation pour 2024

Madame Penez-Hannedouche, directrice adjointe des ressources humaines, a présenté la stratégie de la collectivité en matière de formation. En 2024, la collectivité se concentre sur deux publics cibles principaux pour développer un socle de connaissances administratives commun à l'ensemble des pôles et des métiers de la collectivité. Pour cela, deux plans de formation sont déclinés, l'un à destination des cadres et l'autre à destination des agents de la collectivité. Cette étape apparaît nécessaire dans un premier temps afin de poser les bases d'une stratégie de formation pluriannuelle par la suite.

❖ Pour les cadres de la collectivité :

La collectivité souhaite développer la montée en compétences des cadres sur plusieurs domaines prioritaires. Cette démarche se décline sous trois modalités pour chaque thème :

- une auto formation (les bases) d'une durée maximum d'1h30 – avec un quiz de validation obligatoire pour tous les cadres dans un délai contraint (année 2024) ;
- des formations en présentiel ouvertes à tous, obligatoires pour un public ciblé par domaine hormis les formations liées au bien vivre au travail qui seront obligatoires pour tous les cadres (une journée maximum par formation). Ces dernières seront articulées sur les valeurs de la charte des valeurs et des engagements professionnels du Département ;

- des interventions spécifiques en comité des directeurs par le biais de conférences, d'interventions extérieures, de témoignages...

Depuis avril 2024 et jusqu'à la mi-2025, trois domaines seront déployés :

- le bien vivre au travail :
 - la santé et la sécurité des collaborateurs ;
 - la motivation et la mobilisation des collaborateurs.
- le juridique :
 - la déontologie ;
 - les fondamentaux juridiques.
- le numérique :
 - la cybersécurité ;
 - les outils numériques.

L'ensemble de ce plan de formation spécifique aux cadres de la collectivité fera l'objet d'un suivi des participations et des validations des autoformations et formations proposées ; ces dernières étant considérées comme des fondamentaux à maîtriser pour l'ensemble des cadres au sein du Département.

Les autoformations sont développées via Doceo⁶² sur l'espace formation disponible sur intranet. Les formations en présentiel seront quant à elle développées en interne et en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ou des partenaires externes (ex : cabinet d'avocat).

❖ **Pour l'ensemble des agents de la collectivité :**

Pour rappel, depuis fin 2022, un parcours de formation commun à l'ensemble des agents est travaillé afin de veiller à l'acquisition continue par les agents, des fondamentaux de gestion et d'exercice des missions du Département autour de quatre socles :

- connaître et se situer dans son environnement de travail ;
- maîtriser les fondamentaux de la culture administrative ;
- développer ses compétences numériques ;
- approfondir sa culture administrative.

Cette offre de formation est construite en interne par le biais de notre organisme de formation internalisé Doceo⁶². Au fur et à mesure de leur développement, les contenus de chaque parcours sont progressivement mis en ligne depuis l'espace formation sur intranet. L'ensemble des contenus sera finalisé en 2024.

❖ **Le plan de formation relative à l'hygiène et à la sécurité**

Ce plan s'articule autour :

- des formations obligatoires du code du travail (ACES, CACES, habilitations spécifiques..) pour lesquelles un suivi précis est réalisé par le service recrutement- mobilité-formation afin de satisfaire aux nécessités techniques liées aux métiers exercés ;
- du recensement annuel des recyclages obligatoires, réalisé par le service recrutement-mobilité-formation ;
- des besoins évalués lors de l'évaluation des risques professionnels dans le cadre du document unique ;
- des priorités décidées à l'échelle de la collectivité suivant des événements particuliers (ex : sensibilisation de l'encadrement de la filière exploitation suite à des accidents graves).

Des formations seront plus spécifiquement travaillées et déployées fin 2024 au fur et à mesure de la réalisation des évaluations des risques professionnels selon les besoins identifiés (sensibilisation au risque chimique, gestes et postures, sensibilisation au risque bruit, ...) et viendront consolider le plan de formation relatif à la santé et à la sécurité.

Différents axes de formation à portée collective seront également mis en œuvre :

- des formations existantes et les auto-formations seront mises à disposition des assistants familiaux. C'est le cas notamment de la formation PSC1 qui sera accessible aux assistants familiaux non formés ou ayant besoin d'un recyclage qui seront intégrés dans les sessions programmées sur 2024. Par ailleurs, la formation « gestion des émotions » a été ajoutée au catalogue de formation continue (CNFPT), deux sessions de 3,5 jours seront organisées pour les assistants familiaux (25 personnes pourront être formées) ;
- des formations seront plus spécifiquement travaillées et mise en œuvre en 2024 concernant notamment le pôle solidarités devant la recrudescence des situations complexes et de violence sur deux champs :
 - la direction interministérielle de la transformation publique a récemment créé la formation "Lutter contre les incivilités et les agressions" destinée aux agents d'accueil et à leurs encadrants afin de mieux prévenir, protéger et accompagner les agents face aux violences et aux agressions dont ils sont victimes dans leur travail ;
 - la gestion des situations de violence et d'agressivité dans le travail social avec plusieurs objectifs : définir et comprendre les processus de violence et d'agressivité, faire face à des situations de violence de manière adaptée, repérer ses réactions et ses émotions face à la violence, identifier les causes personnelles et institutionnelles à l'émergence de ces comportements pour mieux les prévenir ;
- de plus, dans le cadre de la prévention de l'absentéisme, un accent sera mis sur le déploiement de formations RPS à destination des agents de manière préventive et curative ;
- la dynamique autour du déploiement des formations premiers secours en santé mentale sera poursuivie en 2024 avec un minimum de 7 sessions de formation d'une dizaine de stagiaires chacune en privilégiant les agents du pôle solidarités, les agents chargés de l'accompagnement à la DRH et à la direction de l'éducation et des collèges. Par ailleurs, une sensibilisation moins approfondie, permettant de toucher davantage d'agents sera mise en œuvre à compter de septembre 2024 et concernera en particulier les relais hygiène et sécurité d'ici la fin 2024.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant le bilan annuel de la formation 2022 et 2023 et la stratégie de formation pour 2024 (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant le bilan annuel de la formation 2022 et 2023 et la stratégie de formation pour 2024 (8 avis favorables).

6. Consultation sur le rapport social unique

Madame Sandrine Dhorne, contrôleuse des données sociales, a présenté les données les plus significatives du rapport social unique 2022 du Département du Pas-de-Calais.

Le rapport fait apparaître un effectif total rémunéré de 6 907 agents au 31 décembre 2022, soit une diminution de 1,4 % entre 2021 et 2022. L'effectif sur emploi permanent (fonctionnaires et contractuels) a connu une légère diminution de 0,9 % entre 2021 et 2022. Il s'établit au 31 décembre 2022 à 5 090 agents.

18% des contractuels sont en contrat à durée indéterminée.

L'effectif sur emploi non permanent est passé de 305 à 380 entre les 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

Les filières techniques et administratives sont les deux filières les plus représentées parmi les effectifs permanents titulaires et non titulaires, soit respectivement 45,83 % et 30,49 % des agents.

Les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement représentent 47% des agents de la filière technique.

L'âge moyen au sein de la collectivité est de 46 ans et 3 mois.

Le taux d'emploi des personnels handicapés est de 9,51 %.

Les chiffres relatifs à l'absentéisme font apparaître une augmentation du nombre de journées d'absence, en hausse de 17,47 % en 2022 par rapport à 2021.

63% des bénéficiaires de l'aide au financement des prestations sociales complémentaires par le département le sont au titre de la couverture du risque « santé »* soit 5 322 agents et 3 077 agents bénéficient d'une aide au financement par le département du risque « prévoyance ».

*Il faut entendre ici IFSE santé ou part CD santé, dispositif mis en place en 2013 et supprimé à compter du 1er janvier 2024.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant le rapport social unique (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant le rapport social unique (8 avis favorables).

7. Consultation sur l'organisation du service départemental de protection maternelle et infantile à la direction enfance et famille

Monsieur Patrick Genevaux, directeur du pôle solidarités, a indiqué que le CST a été consulté le 16 février 2024 sur la nouvelle organisation de la direction enfance famille (DEF). La poursuite des concertations pour la mise en œuvre de l'organisation et l'écoute des différentes parties prenantes conduisent à des ajustements par rapport à la proposition initiale.

Afin de tenir compte des remarques exprimées, il est proposé de modifier l'organisation comme suit :

- le poste de chef de service de PMI sera ouvert au seul cadre d'emplois des médecins territoriaux ; il assurera l'encadrement direct des missions à dimension médicale prédominante :
 - o mission centre de santé sexuelle ;
 - o mission prévention maternité et parentalité.
- un poste de chef de service adjoint de PMI est créé dans le cadre d'emplois des attachés ou cadres de santé. Le chef de service adjoint secondera le chef de service dans les domaines administratif et numérique ainsi que pour la coordination avec les territoires. Le chef de service de service adjoint assurera par ailleurs l'encadrement hiérarchique direct des services suivants :
 - o bureau agrément et accueil du jeune enfant ;
 - o bureau coordination appui accueils collectifs ;
 - o mission prévention petite enfance.

Le bureau urgence et cas complexe (BUCC) est renommé bureau soutien des accueils immédiats et des parcours spécifiques (BSAIPS).

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant l'organisation du service départemental de protection maternelle et infantile à la direction enfance et famille (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant l'organisation du service départemental de protection maternelle et infantile à la direction enfance et famille (8 avis favorables).

8. Consultation sur la création d'une mission audit et contrôle internes auprès de la direction générale des services

Madame Maryline Vinclore, Directrice générale des services, a expliqué que le renforcement du contrôle interne et de la transparence au sein des institutions est fortement impulsé par les démarches nationales (déontologie, anticorruption, certification des comptes des collectivités, ...) et européennes (Fonds Social Européen 2021-2027 dit FSE+, ...). C'est également une recommandation récurrente des Chambres

Régionales des Comptes (CRC). Aussi, la collectivité s'est engagée depuis quelques années à travailler la sécurisation administrative, financière et juridique de l'ensemble des décisions prises et actes produits au sein de l'administration. Afin de répondre aux exigences de sécurisation, dans une logique de professionnalisation mais aussi de structuration pérenne des contrôles sur les processus de la collectivité, une mission d'audit et de contrôle internes sera ainsi constituée à compter du 1^{er} juillet 2024. Eu égard aux enjeux associés et afin d'en assurer le fonctionnement couvrant l'ensemble des domaines concernés de manière transversale, cette mission sera positionnée sous l'autorité hiérarchique directe de la Directrice générale des services. La mission nouvellement créée est une structure légère qui s'appuiera en particulier sur les expertises complémentaires portées par les directions support du pôle ressources et accompagnement pour conduire les travaux qui lui seront confiés. En cas de besoin, les fonctions support, notamment les secrétariats généraux des autres pôles pourront être mobilisées. Elle interviendra essentiellement sur les missions de contrôle permanent de niveau 2. Dans un premier temps, la mission sera constituée d'un responsable et de trois auditeurs internes, et pourra être complétée progressivement en fonction de la montée en charge des contrôles internes à assurer.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant la création d'une mission audit et contrôle interne auprès de la direction générale des services (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant la création d'une mission audit et contrôle interne auprès de la direction générale des services (8 avis favorables).

9. Consultation sur les propositions de modifications d'emplois au tableau des effectifs

Madame Mezière a expliqué qu'en vue de répondre aux besoins des services départementaux pour une meilleure réponse aux usagers, une adaptation régulière des emplois est nécessaire, en particulier par la modification des grades et cadres d'emplois liées aux évolutions des organisations. Ces transformations d'emplois correspondent formellement à une suppression suivie d'une création du nouvel emploi.

L'avis du comité social territorial a été sollicité sur des propositions de transformations d'emplois avant délibération de l'assemblée départementale le 24 juin 2024.

Le collège des représentants du personnel a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant les propositions de modifications d'emplois au tableau des effectifs (10 avis favorables).

Le collège des représentants de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents concernant les propositions de modifications d'emplois au tableau des effectifs (8 avis favorables).

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des ressources humaines
Service carrière, temps de travail et conseil juridique

RAPPORT N°6**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****COMMUNICATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022**

L'article 5 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a instauré l'élaboration, par les collectivités territoriales, d'un Rapport Social Unique (RSU), antérieurement appelé bilan social ou rapport sur l'état de la collectivité.

Le RSU rassemble les éléments et données regroupés autour d'une liste de thématiques fixée par arrêté : emploi, recrutement, parcours professionnel, formation, rémunération, santé et sécurité au travail, organisation du travail et amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et protection sociale, dialogue social et discipline.

Ce rapport est présenté, après avis du comité social territorial, à l'assemblée délibérante au cours de la même année et rendu public par l'autorité territoriale sur le site internet de la collectivité ou à défaut, par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion.

Conformément aux articles L. 231-1 à L. 231-4 et L. 232-1 du Code général de la fonction publique, les données à partir desquelles est élaboré le rapport social unique sont renseignées dans une base de données sociales définie pour toutes les collectivités et mise à disposition par le centre de gestion.

Lors de sa séance du 7 juin 2024, le comité social territorial de la collectivité a émis un avis favorable à l'unanimité sur le rapport social unique 2022 du Département du Pas-de-Calais.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de me donner acte de la présentation du rapport social unique 2022, annexé au présent rapport.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504266-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/10/2024

Date de réception préfecture : 11/10/2024

Publication électronique le : 11 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. Jean-Jacques COTTEL, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Florence WOZNY, Mme Caroline MATRAT, Mme Zohra OUAGUEF, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAU, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Cécile YOSBERGUE.

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TÉLÉASSISTANCE

(N°2024-393)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1411-3 et L.1413-1 ;

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment, son article L.3131-5 ;

Vu la délibération n°2023-412 du Conseil départemental en date du 25/09/2023 « Rapport du délégataire sur l'exécution de la délégation de service public de téléassistance » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu lors de sa réunion du 28/06/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation du rapport d'activité de la délégation de service public de téléassistance, au titre de l'année 2023.

Article 2 :

Le rapport d'activité visé à l'article 1 est annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Compte annuel de résultat du 01/01/2023 au 31/12/2023

Rubriques (€)	01/01/2021 31/12/2021	01/01/2022 31/12/2022	01/01/2023 31/12/2023
Services	1 477 465	1 527 036	1 592 497
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 477 465	1 527 036	1 592 497
Production immobilisée (Installations)	6 510	4 944	8 779
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 483 975	1 531 981	1 601 276
Coûts des plateaux	-802 744	-714 834	-643 389
Coûts des missions techniques	-601 841	-588 758	-653 559
Coûts des matériels	-272 683	-250 456	-265 558
Coûts standard & service client	-122 681	-109 580	-85 679
Coûts de structure	-271 227	-255 121	-279 715
Autres charges	-106 472	-157 320	-143 926
TOTAL DES CHARGES	-2 177 648	-2 076 068	-2 071 826
RESULTAT NET	-693 672	-544 088	-470 549

Présentation des méthodes retenues pour l'affectation des produits et charges directes et indirectes.

- **Les produits** : les produits sont tous affectés directement. Il s'agit des factures émises par GTS à l'attention des bénéficiaires de la Téléalarme du Pas de Calais.
- **Charges directes** : Les charges directes sont celles affectées directement à l'activité de Téléalarme du Pas de Calais. Ces charges ne nécessitent pas l'application d'une clef de répartition pour leur ventilation entre les activités de GTS pour le département du Pas de Calais et les activités de GTS pour ses autres clients. Les charges directes correspondent notamment aux dépenses listées ci-dessous, exclusivement induites par l'exécution de la Délégation de Service Public de Téléassistance du département du Pas de Calais,
 - Charges de personnel
 - Amortissement des transmetteurs et des détecteurs
 - Frais de déplacement des techniciens
 - Frais de locaux
- **Les charges indirectes** correspondent aux dépenses de support (Comptabilité, Ressources humaines, Informatique, Direction générale, Marketing, Management de l'équipe du Pas de Calais).

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des achats et de la commande publique
Service support administratif et budgétaire

RAPPORT N°7

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

CONSEIL DEPARTEMENTAL**REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE SUR L'EXÉCUTION DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE TÉLÉASSISTANCE**

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit l'obligation pour les régions, les départements et certaines catégories de communes, d'établissements publics de coopération intercommunale et de syndicats mixtes, de constituer une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Destinée à favoriser la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics, cette commission est composée de représentants de l'assemblée délibérante désignés à la représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Cette commission, présidée par le Président du Conseil départemental ou son représentant, a vocation à se prononcer sur les choix à effectuer en matière de gestion de services publics, préalablement à la délibération du Conseil départemental, et examine notamment chaque année le rapport du délégataire de service public.

En vertu des articles L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales et L.3131-5 du Code de la commande publique, le délégataire produit chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité des services et permet également d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport est au nombre de ceux qui doivent être examinés par la CCSPL. L'article L.1411-3 précité prévoit que l'examen du rapport communiqué « est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

La présente délibération porte sur le rapport du délégataire GTS Mondial Assistance sur l'exécution de la délégation de service public de télé assistance au titre de l'année 2023. Ce rapport d'activité joint en annexe de la présente délibération a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux du 28 juin 2024.


Il convient de me donner acte de la présentation du rapport d'activité au titre de l'année 2023 de la délégation de service public de télé assistance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



**TÉLÉASSISTANCE DU
PAS DE CALAIS
GTS
MONDIAL ASSISTANCE
BILAN ANNUEL 2023**

Châtillon, 29/05/2024



Pas-de-Calais
Mon Département



MONDIAL
ASSISTANCE⁶⁴⁵

RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL 2023

LES ABONNÉS ACTIFS



Date début période : 01/01/2023

Date fin période : 31/12/2023

Ensemble des abonnés

	Nb Abo
JANVIER	18106
FÉVRIER	18044
MARS	18026
AVRIL	18135
MAI	18138
JUIN	18335
JUILLET	18395
AOÛT	18483
SEPTEMBRE	18464
OCTOBRE	18428
NOVEMBRE	18441
DÉCEMBRE	18505

Dont les moins de 60 ans

	Nb Abo - 60 ans
JANVIER	511
FÉVRIER	519
MARS	521
AVRIL	532
MAI	538
JUIN	553
JUILLET	557
AOÛT	569
SEPTEMBRE	565
OCTOBRE	573
NOVEMBRE	582
DÉCEMBRE	596

LES ABONNÉS ACTIFS PAR CATÉGORIE



Liste par catégorie	Actifs fin de période	Dont moins de 60 ans	Opérations sur la période		
			Installations	Résiliations	Croissance
CNPC	18 306	580	3 727	3 525	202
PEC	199	14	38	30	8
Total au 31/12/2023	18 505	594	3 765	3 555	210

CNPC :

COLLECTIF NON PRIS EN CHARGE

PEC :

PRIS EN CHARGE

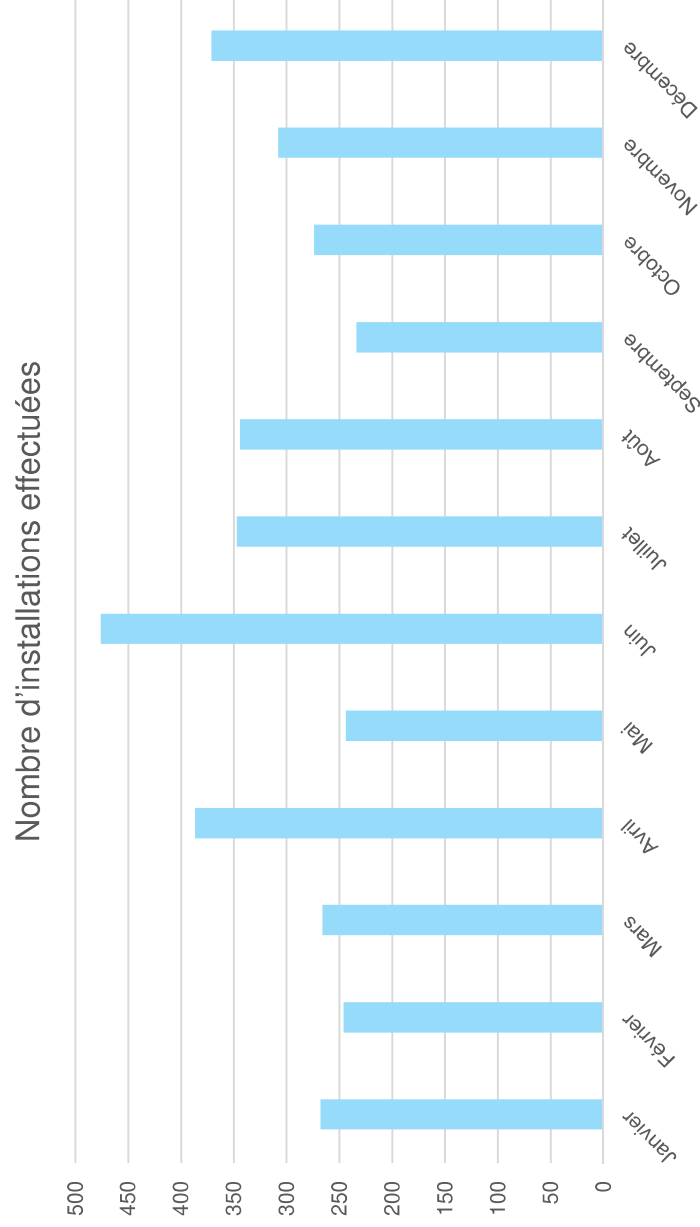


LES NOMBRES D'INSTALLATIONS PAR MOIS

Installations effectuées

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
268	246	266	387	244	476	347	344	234	274	308	371

Total
3 765



RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR TRANCHES D'ÂGE



596 abonnés	De moins de 60 ans	dont	213 hommes	383 femmes	soit	3,27 %
347 abonnés	De 60 à 64 ans	dont	130 hommes	217 femmes	soit	1,88 %
660 abonnés	De 65 à 69 ans	dont	226 hommes	434 femmes	soit	3,57 %
1126 abonnés	De 70 à 74 ans	dont	336 hommes	790 femmes	soit	6,08 %
2063 abonnés	De 75 à 79 ans	dont	435 hommes	1628 femmes	soit	11,15 %
3025 abonnés	De 80 à 84 ans	dont	515 hommes	2510 femmes	soit	16,35 %
5315 abonnés	De 85 à 89 ans	dont	877 hommes	4438 femmes	soit	28,72 %
4100 abonnés	De 90 à 94 ans	dont	709 hommes	3391 femmes	soit	22,16 %
1135 abonnés	De 95 à 99 ans	dont	146 hommes	989 femmes	soit	6,13 %
138 abonnés	100 ans et plus	dont	22 hommes	116 femmes	soit	0,75 %

MOYENNE
D'ÂGE

84 ans

Pour un total de 18505 abonnés rattachés durant la période dont 3609 hommes et 14896 femmes.

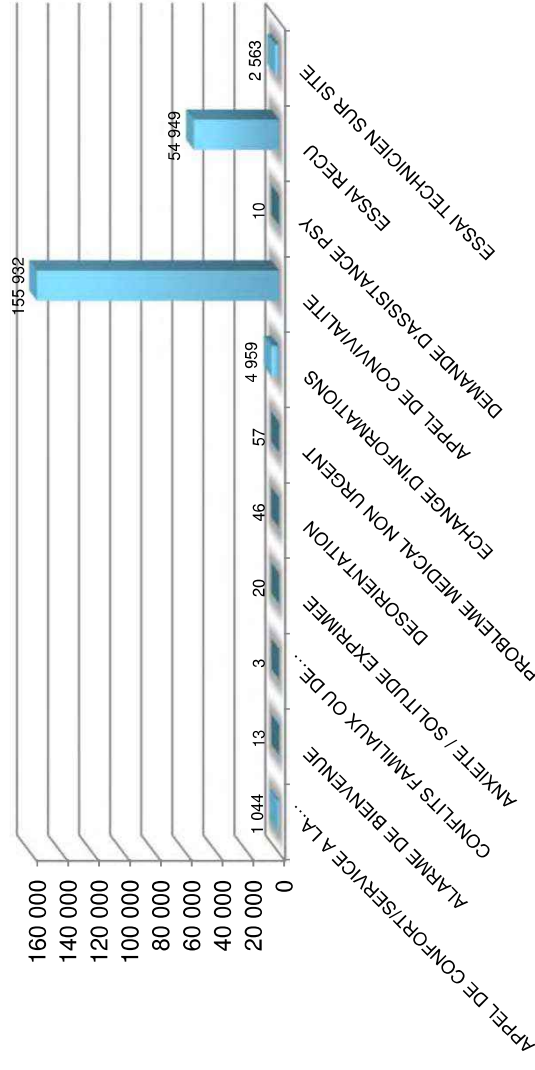


STATISTIQUES SUR LES ALARMES



STATISTIQUE ALARMES SANS INTERVENANT EXTERIEUR	
APPEL DE CONFORT/SERVICE A LA PERSONNE	1044
ALARME DE BIENVENUE	13
CONFLITS FAMILIAUX OU DE VOISINAGE	3
ANXIETE / SOLITUDE EXPRIMEE	20
DESORIENTATION	46
PROBLEME MEDICAL NON URGENT	57
ECHANGE D'INFORMATIONS	4 959
APPEL DE CONVIVIALITE	155 932
DEMANDE D'ASSISTANCE PSY	10
ESSAI RECU	54 949
ESSAI TECHNICIEN SUR SITE	2 563
TOTAL	219 596

Répartition des alarmes sans intervenant extérieur

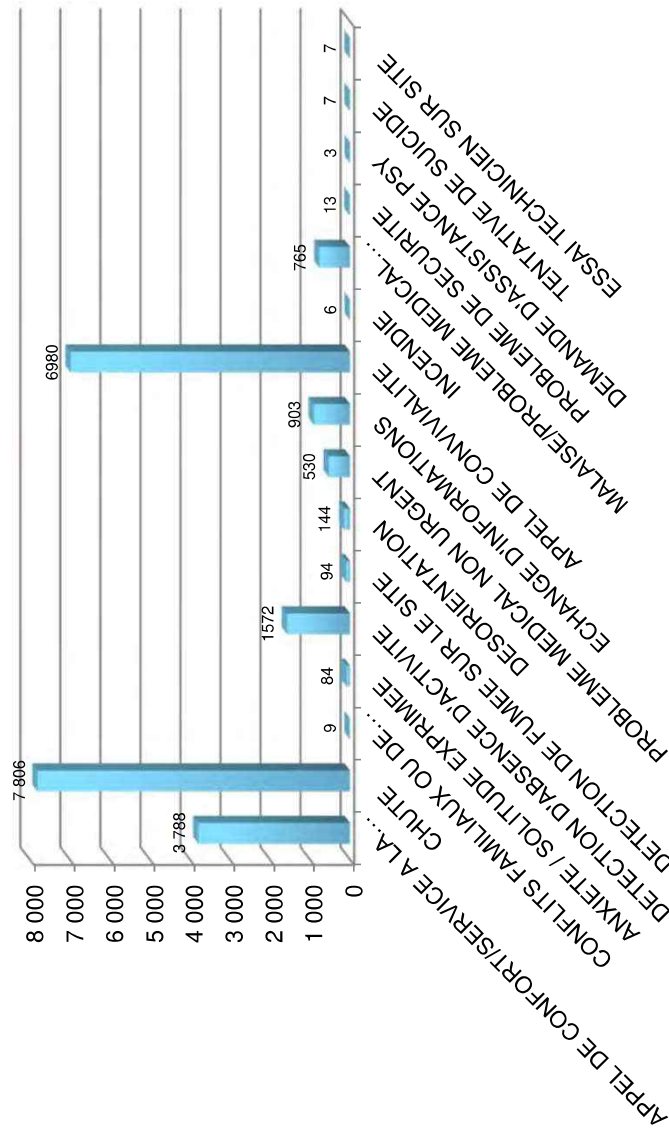


STATISTIQUES SUR LES ALARMES



STATISTIQUE ALARMES AVEC INTERVENANT EXTERIEUR	
APPEL DE CONFORT/SERVICE A LA PERSONNE	3 788
CHUTE	7 806
CONFLITS FAMILIAUX OU DE VOISINAGE	9
ANXIETE / SOLITUDE EXPRIMEE	844
DETECTION D'ABSENCE D'ACTIVITE	1 572
DETECTION DE FUMEE SUR LE SITE	94
DESORIENTATION	144
PROBLEME MEDICAL NON URGENT	530
ECHANGE D'INFORMATIONS	903
APPEL DE CONVIVIALITE	6 980
INCENDIE	6
MALAISE/PROBLEME MEDICAL URGENT	765
PROBLEME DE SECURITE	13
DEMANDE D'ASSISTANCE PSY	3
TENTATIVE DE SUICIDE	7
ESSAI TECHNICIEN SUR SITE	7
TOTAL	22 711

Répartition des alarmes avec interventions



STATISTIQUES SUR LES ALARMES



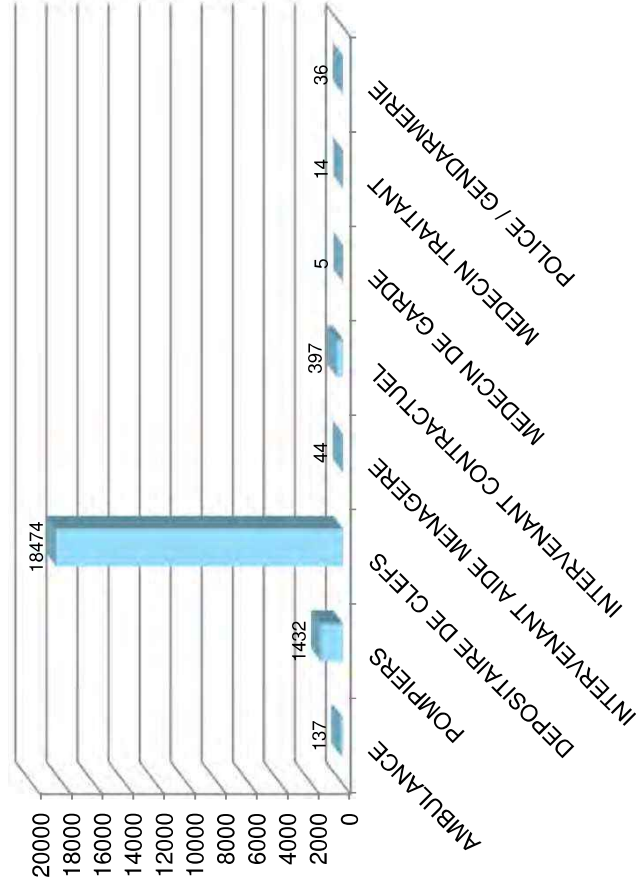
ANALYSE DES INTERVENANTS	
AMBULANCE	137
POMPIERS	1 432
DEPOSITAIRE DE CLEFS	18 474
INTERVENANT AIDE MENAGERE	44
INTERVENANT CONTRACTUEL	397
MEDECIN DE GARDE	5
MEDECIN TRAITANT	14
POLICE / GENDARMERIE	36
Nombre d'Intervenants déplacé	20 539
Nombre de contacts Centre 15	4 344

Taux de sollicitation des pompiers :

0,59 % de la totalité des alarmes reçues

6,3 % du nombre de sollicitations d'intervenants

Intervenants déplacés ou consultés



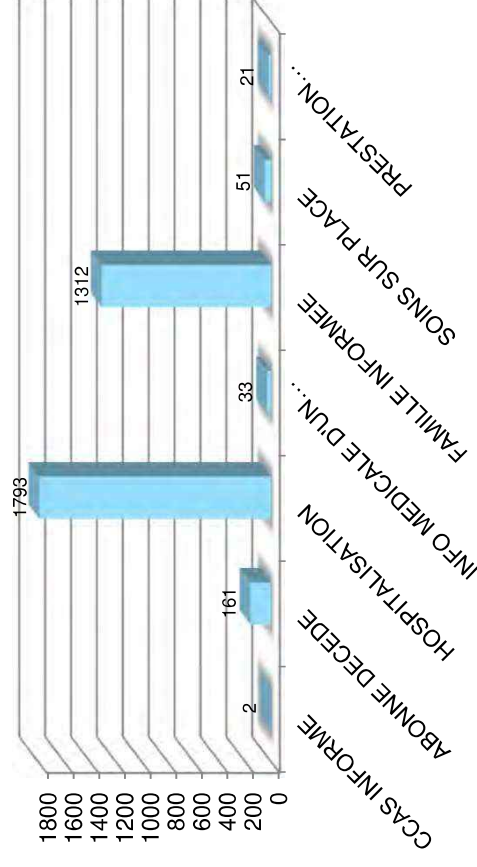
STATISTIQUES SUR LES ALARMES



ANALYSE DES DENOUEMENTS

CCAS INFORME	2
ABONNE DECEDE	161
HOSPITALISATION	1793
INFO MEDICALE D'UN MEDECIN A L'ABONNE	33
FAMILLE INFORMEE	1312
SOINS SUR PLACE	51
PRESTATION ASSISTANCE PSY	21

Dénouements



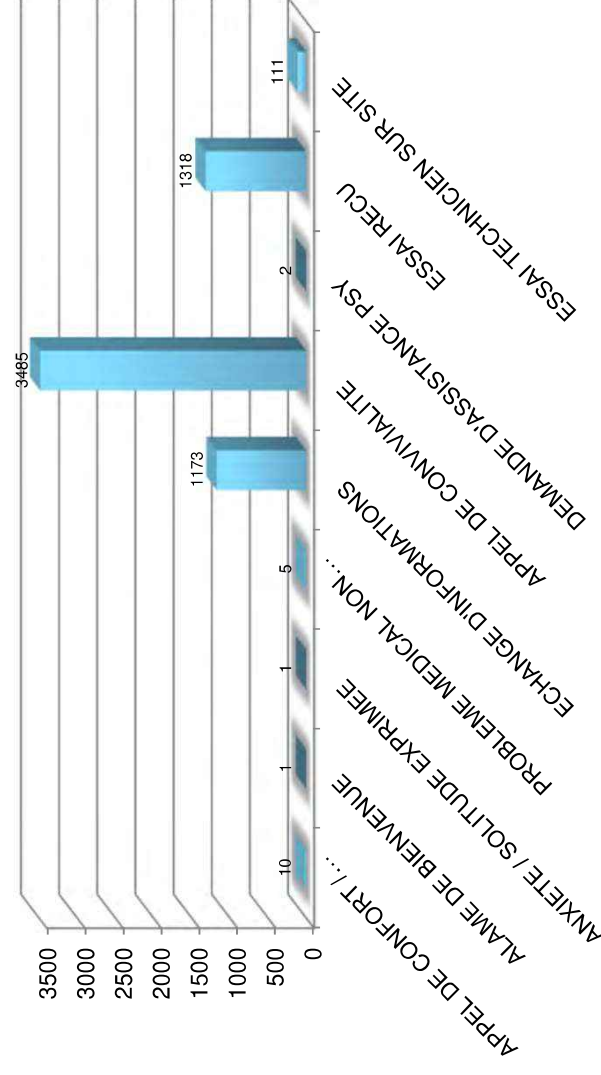
STATISTIQUES SUR LES ALARMES MOINS DE 60 ANS



STATISTIQUE ALARMES SANS INTERVENANT EXTERIEUR

APPEL DE CONFORT / SERVICE A LA PERSONNE	10
ALAME DE BIENVENUE	1
ANXIETE / SOLITUDE EXPRIMEE	1
PROBLEME MEDICAL NON URGENT	5
ECHANGE D'INFORMATIONS	1173
APPEL DE CONVIVIALITE	3485
DEMANDE D'ASSISTANCE PSY	2
ESSAI RECU	1318
ESSAI TECHNICIEN SUR SITE	111
TOTAL	5 050

Répartition des alarmes sans intervenant extérieur Abonnés de moins de 60 ans



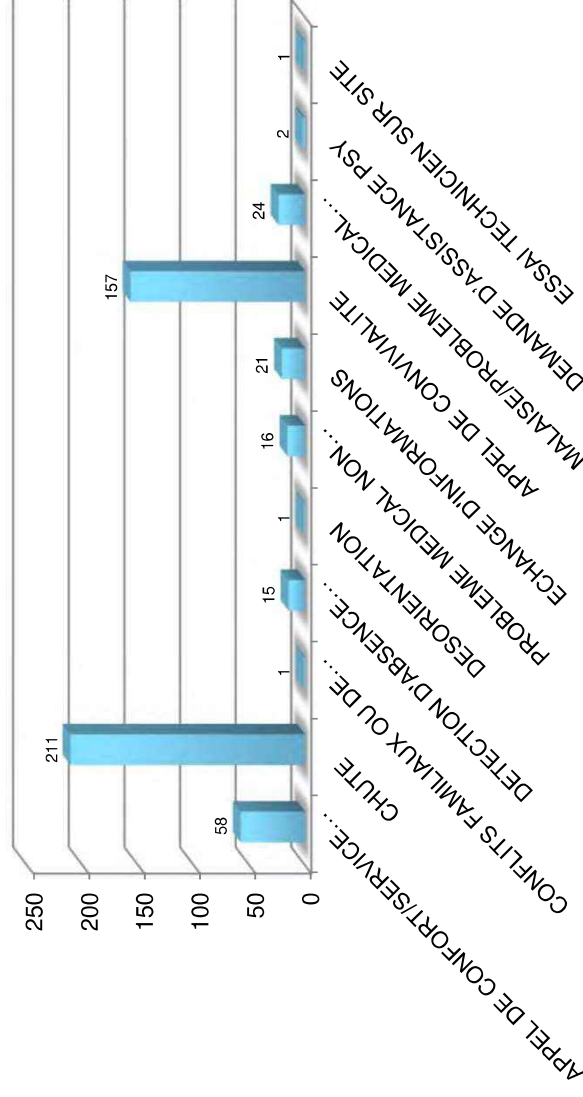
STATISTIQUES SUR LES ALARMES MOINS DE 60 ANS



STATISTIQUE ALARMES AVEC INTERVENANT EXTERIEUR ABONNES DE MOINS DE 60 ANS

APPEL DE CONFORT/SERVICE A LA PERSONNE	58
CHUTE	211
CONFLITS FAMILIAUX OU DE VOISINAGE	1
DETECTION D'ABSENCE D'ACTIVITE	15
DESORIENTATION	1
PROBLEME MEDICAL NON URGENT	16
ECHANGE D'INFORMATIONS	21
APPEL DE CONVIVALITE	157
MALAISE/PROBLEME MEDICAL URGENT	24
DEMANDE D'ASSISTANCE PSY	2
ESSAI TECHNICIEN SUR SITE	1
TOTAL	507

Répartition des alarmes avec interventions Abonnés de moins de 60 ans



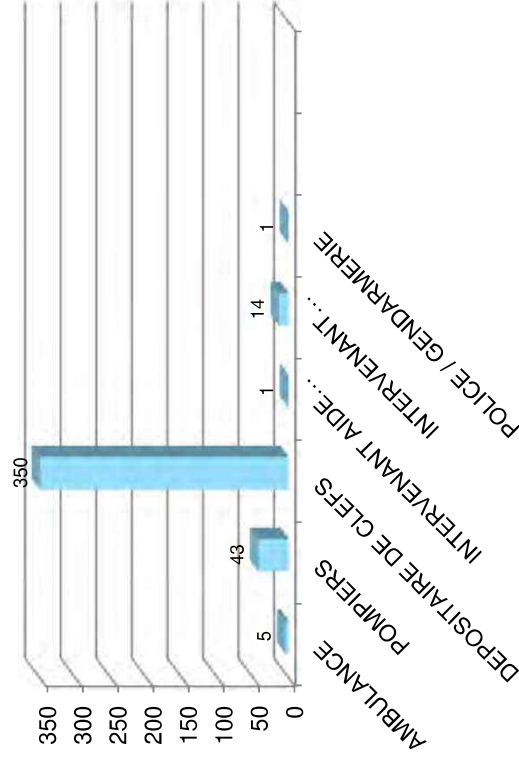
STATISTIQUES SUR LES ALARMES MOINS DE 60 ANS



Analyse des intervenants - Alarmes des abonnés de moins de 60 ans

AMBULANCE	5
POMPIERS	43
DEPOSITAIRE DE CLEFS	350
INTERVENANT AIDE MENAGERE	1
INTERVENANT CONTRACTUEL	14
POLICE / GENDARMERIE	1
Nombre d'intervenants déplacé	414
Nombre de contacts Centre 15	172

Intervenants déplacés ou consultés



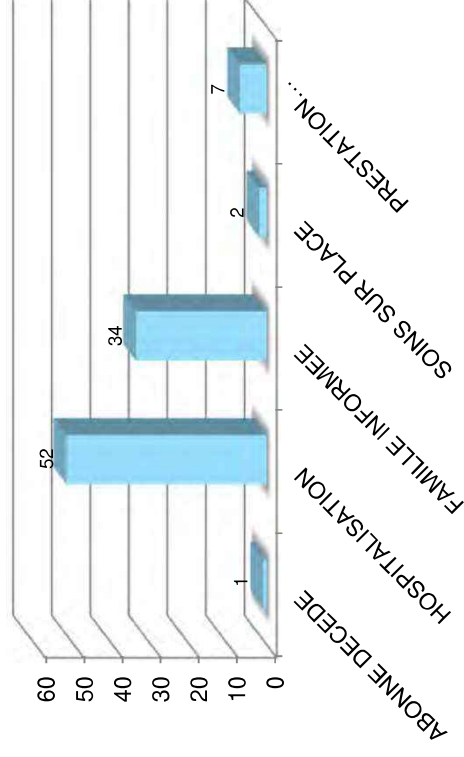
STATISTIQUES SUR LES ALARMES MOINS DE 60 ANS



ANALYSE DES DENOUEMENTS

ABONNE DECEDE	1
HOSPITALISATION	52
FAMILLE INFORMEE	34
SOIN SUR PLACE	2
PRESTATION ASSISTANCE PSY	7
TOTAL	35

Dénouements



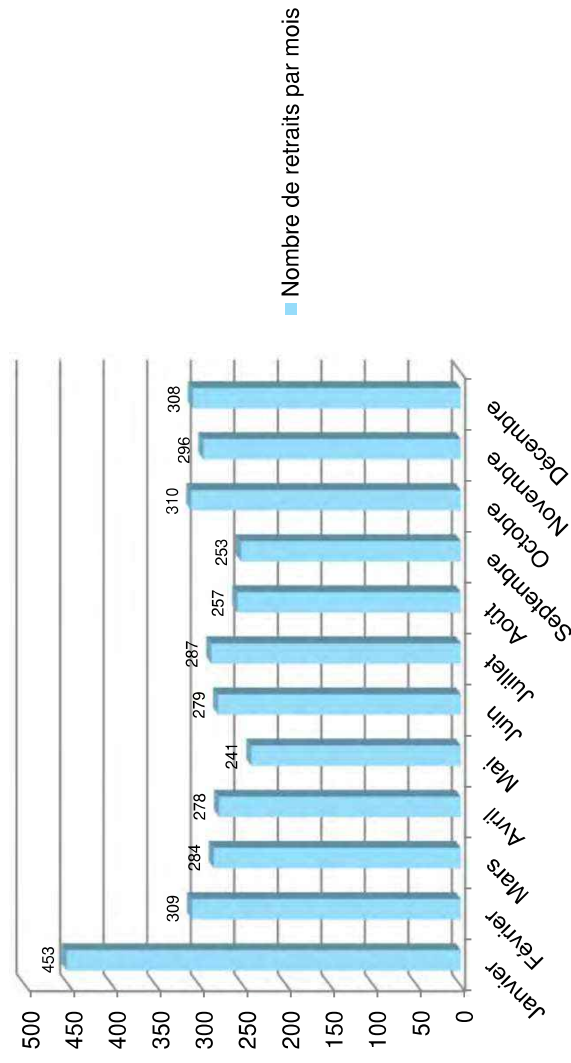


NOMBRE ET TYPE DE RETRAITS

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
453	309	284	278	241	279	287	257	253	310	296	308

Total
3 555

Nombre de retraits par mois



NOMBRE ET TYPE DE RETRAITS



Répartition des différents motifs de retrait

Décès	1706	47.99 %
Maison de retraite	829	23.32 %
Motif non communiqué	586	16.48 %
Déménagement	107	3.01 %
Hospitalisation	106	2.98 %
N'en a plus l'utilité	103	2.9 %
Fin de contrat	48	1.35 %
Présence à domicile	20	0.56 %
Service inadapté	20	0.56 %
Ne répond plus aux conditions	17	0.48 %
Amélioration état de santé	4	0.11 %
Problème financier	4	0.11 %
Changement de prestataire	2	0.06 %
Dégroupage total	2	0.06 %
Changement de matériel	1	0.03 %
Total	3555	100 %

Les principaux motifs de retrait (Décès, Maison de retraite, Hospitalisation) représentent **74 %** du nombre total de retraits.

NOMBRE ET TYPE DE MAINTENANCES

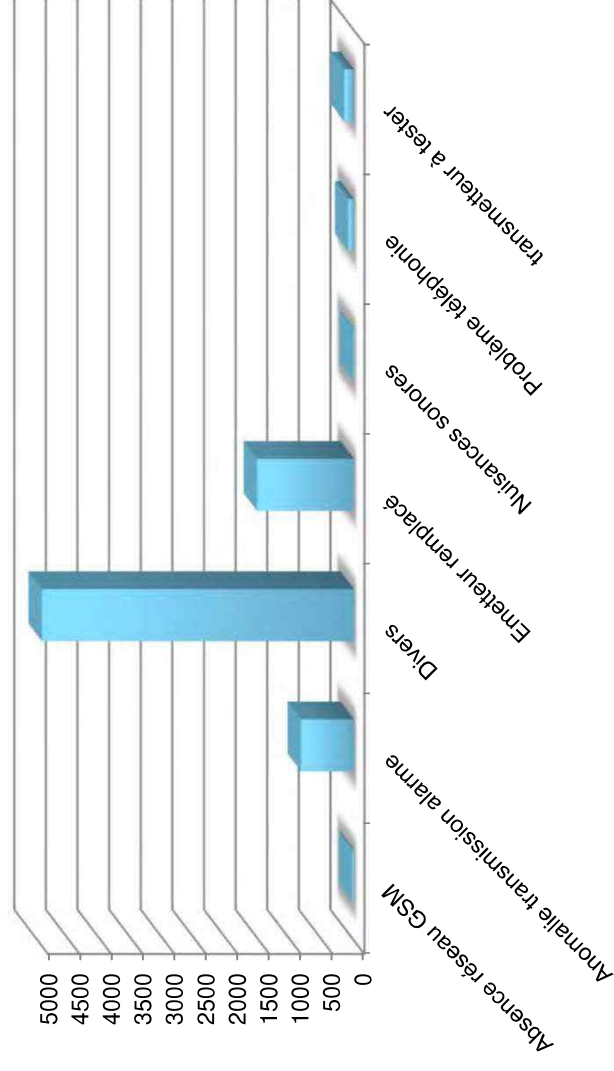


Nature de l'intervention

Absence réseau GSM	28
Anomalie transmission alarme	840
Divers	4 937
Emetteur remplacé	1 533
Nuisances sonores	13
Problème téléphonie	92
transmetteur à tester	157

Nombre Total d'interventions techniques 3 795

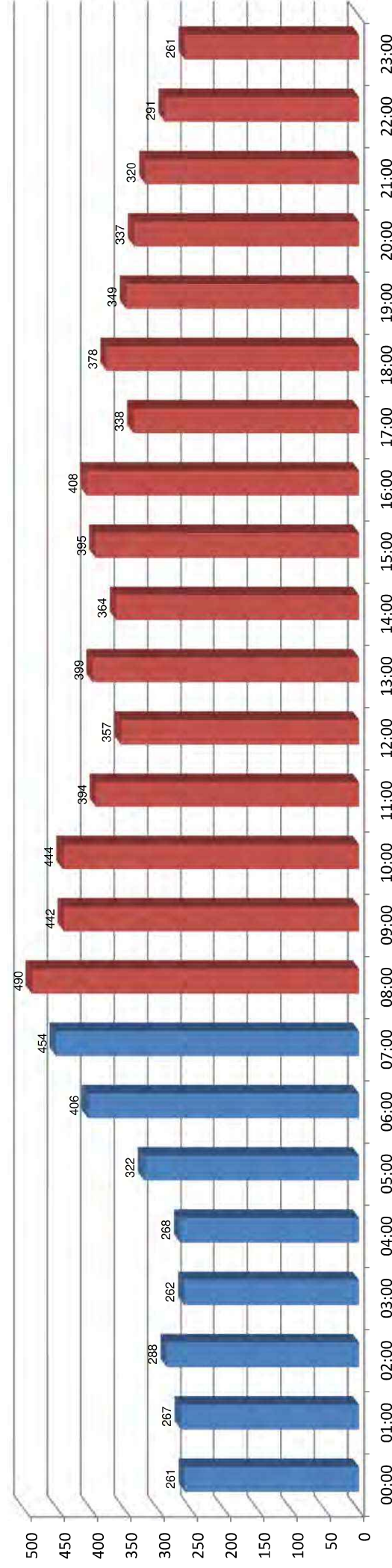
Type de maintenance



TRAFIC HORAIRE DES ALARMES



Trafic horaire des alarmes Chutes et malaise



Total des appels pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 : **8 495**

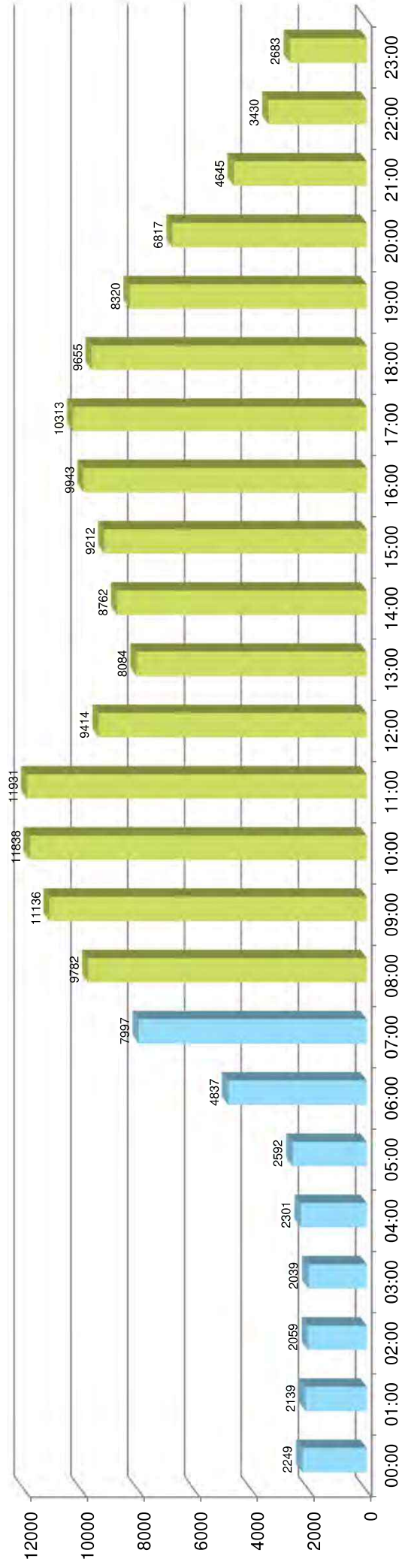
■ Alarme Nocturne : 29,76 % (2 528)

■ Alarme Diurne : 70,24% (5 967)

TRAFIC HORAIRE DES ALARMES



Trafic horaire des alarmes Appels de convivialité



Total des appels pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 : **162 178**

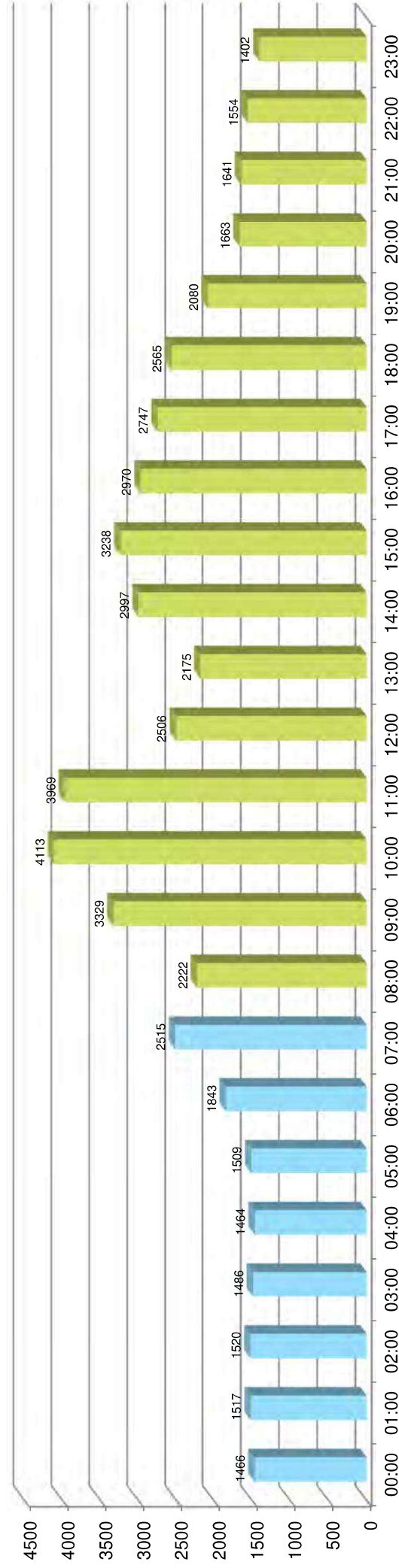
■ Alarme Nocturne : 16,16 % (26 213)

■ Alarme Diurne : 83,84% (135 965)

TRAFIC HORAIRE DES ALARMES



Trafic horaire des alarmes Essai de l'abonné



Total des appels pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 : **54 491**

■ Alarme Nocturne : 24,44% (13 320)

■ Alarme Diurne : 75,56% (41 171)

NOS COORDONNÉES :

Alain CAMPOS-MATEOS
Chargé d'affaires





TÉLÉASSISTANCE DU PAS DE CALAIS GTS MONDIAL ASSISTANCE BILAN ANNUEL 2023

Châtillon, 29/05/2024



Pas-de-Calais
Mon Département



MONDIAL
ASSISTANCE⁶⁶⁶

SOMMAIRE

- 1 RAPPORT D'ACTIVITÉ SERVICE
D'ASSISTANCE PSYCHOLOGIQUE 2023**
- 2 QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION 2023**



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
SERVICE D'ASSISTANCE
PSYCHOLOGIQUE**

01



Sommaire

- Vos Interlocuteurs
- Service d'Assistance Psychologique de Mondial Assistance :
Schéma des différents types de prestation et d'intervention

1. Récapitulatif global de l'activité 2023

- 1-1) Répartition des appels sur la période
- 1-2) Répartition des appels par type d'intervention
- 1-3) Les différentes formes de vigilance

2. Les types de prises en charge

- 2-1) Pour les abonnés sans prise en charge globale
- 2-2) Pour les abonnés avec une prise en charge globale

3. La Population TELEASSISTANCE contactée par le Service d'Assistance Psychologique

- 3-1) Répartition par sexe
- 3-2) Répartition par âge



4. Les problématiques dans le cadre d'une prise en charge globale

5. Les coordinations et les orientations

Synthèse

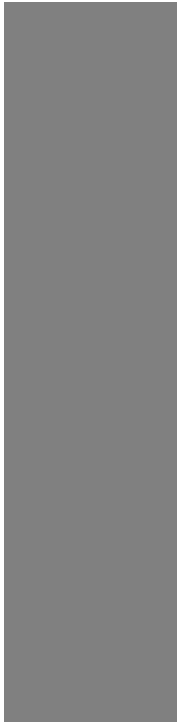
Annexes

- Intervention de la station dans les demandes de prise en charge
- Les prestations du service d'assistance psychologique
- Les interventions du service d'assistance psychologique
- Le lexique des problématiques

Votre interlocuteur

CHARGE D'AFFAIRES

Alain CAMPOS-MATEOS



RESPONSABLE SERVICE D'ASSISTANCE
PSYCHOLOGIQUE

Veena LOUANI



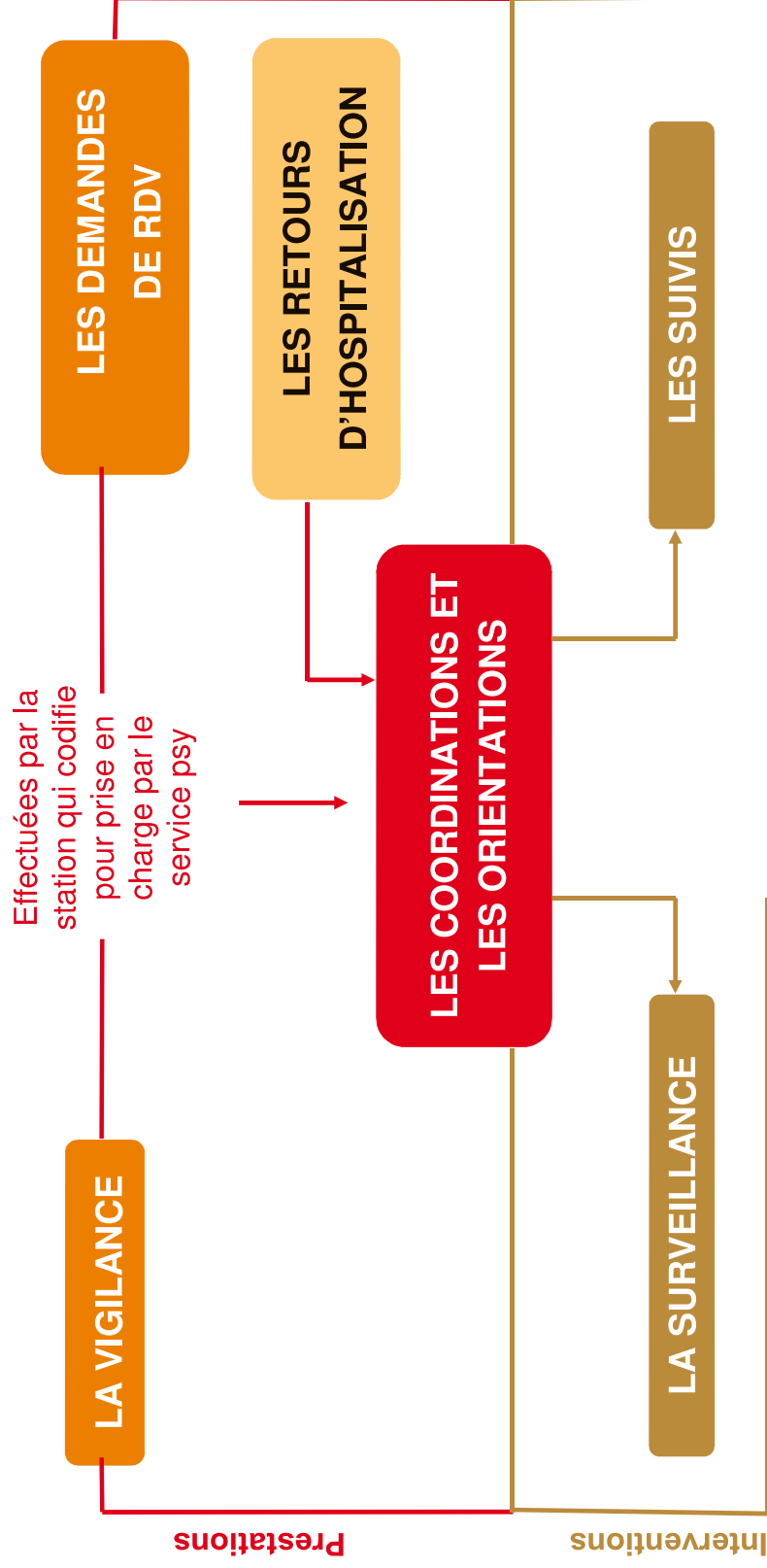
Mondial Assistance

Service d'Assistance Psychologique
81 Rue Pierre Sémard 92324 Châtillon CEDEX



Le Service d'Assistance Psychologique

Les différents types de prestations



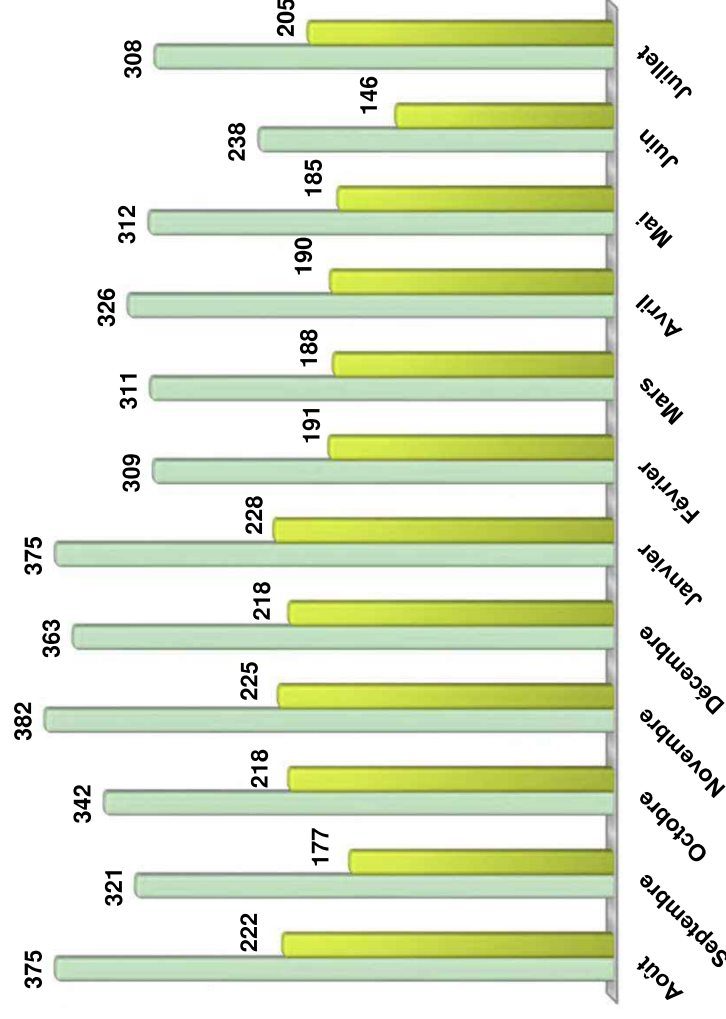
1. Récapitulatif global de l'activité 2023

1-1) Répartition des appels sur la période

Pour l'année 2023, le service d'assistance psychologique a effectué **3962 appels** au bénéfice des abonnés, de leur entourage et des coordinations entreprises. **2393 abonnés** ont été contactés par l'équipe des psychologues.

Nous avons pu enregistrer le nombre global d'appels pour tout type de prise en charge en tenant compte des appels de coordinations et de suivis.

Un léger pic d'activité intervient en Octobre.



■ Nombre d'appels passés ■ Nombre de demandes traitées

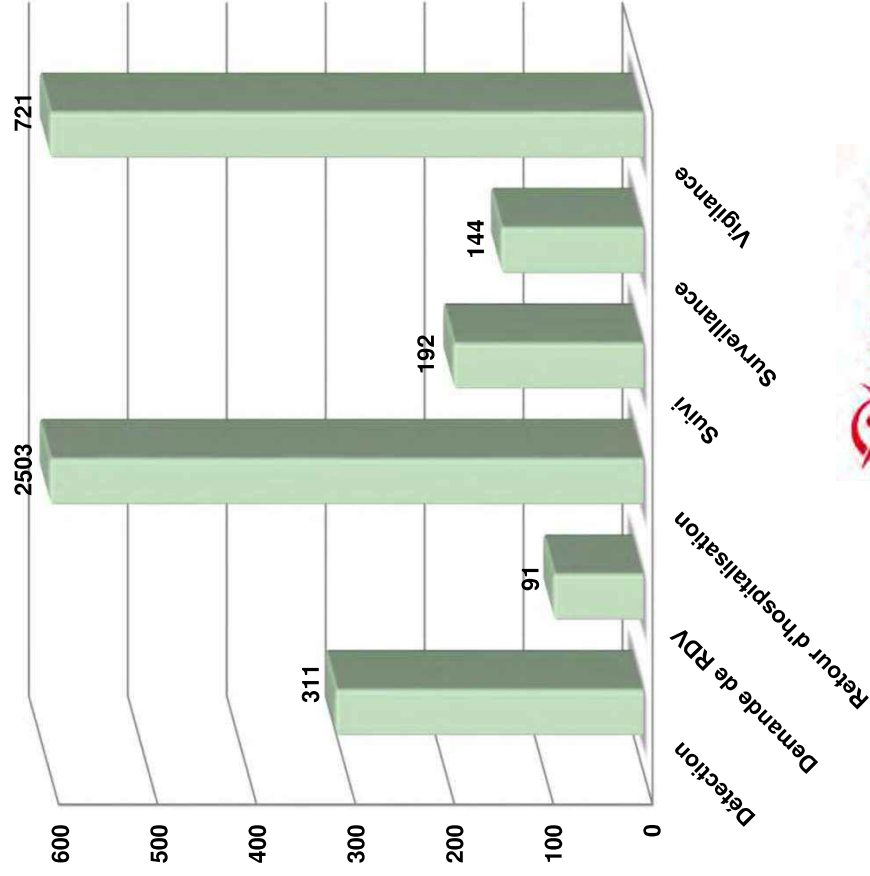


1-2) Répartition des appels par type d'intervention

Les Psychologues du service d'assistance psychologique interviennent de différentes manières auprès des abonnés :

- 1- A la demande du bénéficiaire ou d'un tiers (Famille, Opérateurs,...) : **91 appels**.
- 2- A l'issue de l'analyse mensuelle des alarmes (chutes fréquentes, erreurs de manipulation répétées, ...) ou de la vigilance des opérateurs : **1032 appels**.
- 3- Les psychologues accompagnent les abonnés en situation de fragilité dans le cadre de suivis et de surveillances : **336 appels**.
- 4- L'équipe a réalisé **2503 appels** suite à des retours d'hospitalisation.

Nombre total d'appels par type d'intervention



1-3) Les différentes formes de vigilance

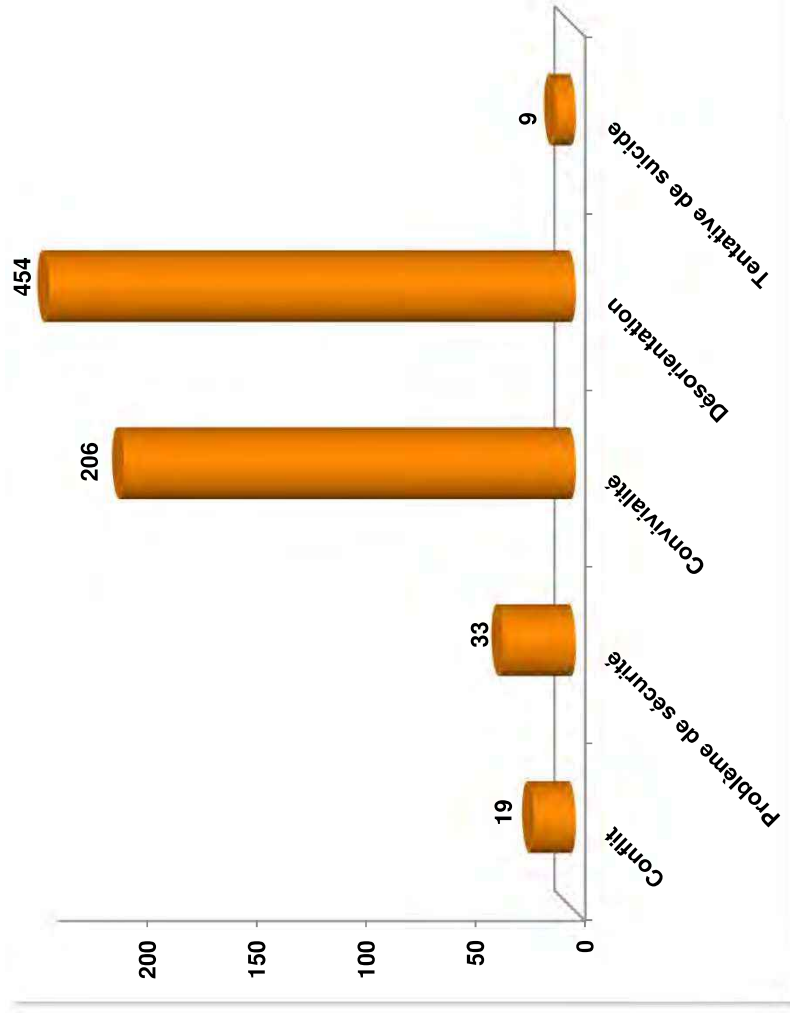
Notre méthode de codification des appels nous permet de préciser l'origine des demandes de prise en charge dans le cadre de la **prestation Vigilance**.

Les opérateurs, lors du premier contact avec l'abonné, affinent l'évaluation de l'appel et le codifient sous plusieurs formes.

Les appels sont ainsi préqualifiés en désorientation, problème de sécurité, tentative de suicide, anxiété/solitude et conflit.

On note une **prédominance des désorientations** sur l'année 2023.

Nombre d'appels selon les différentes formes de Vigilance



2. Les types de prises en charge

2-1) Les abonnés sans prise en charge globale

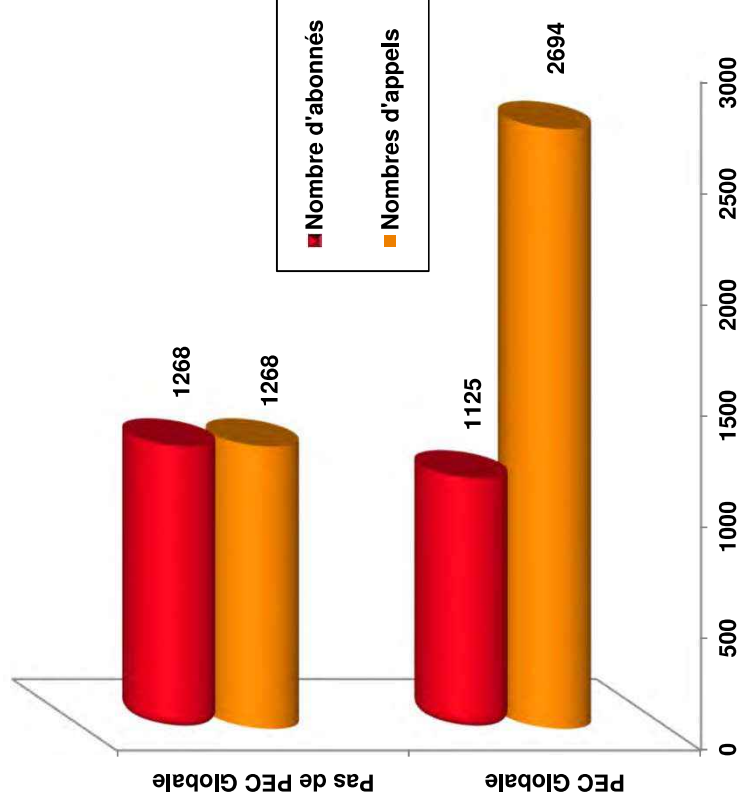
Les situations rencontrées par le service d'assistance psychologique ne nécessitent pas toujours la mise en place d'un suivi ou une prise en charge longue durée. L'intervention du service d'assistance psychologique peut se limiter à un appel d'évaluation de la situation ou un entretien unique de soutien.

2-2) Les abonnés avec une prise en charge globale

Nous évoquons une prise en charge globale, lorsque de multiples contacts ont été établis avec l'abonné, son entourage ou les intervenants extérieurs en vue d'une coordination.

L'abonné peut bénéficier d'un suivi de courte ou longue durée, et faire l'objet de plusieurs coordinations permettant d'envisager et trouver une solution à sa situation difficile et/ou à risques.

Notre méthode de reporting, incluant la prise en compte des divers contacts établis avec l'abonné, son entourage et les structures départementales, nous permet de parler de **prise en charge globale**.



Sur la population totale de Téléassistance, **2393 abonnés** ont bénéficié de la prestation d'assistance psychologique.



3. La population TELEASSISTANCE contactée par le Service d'Assistance Psychologique

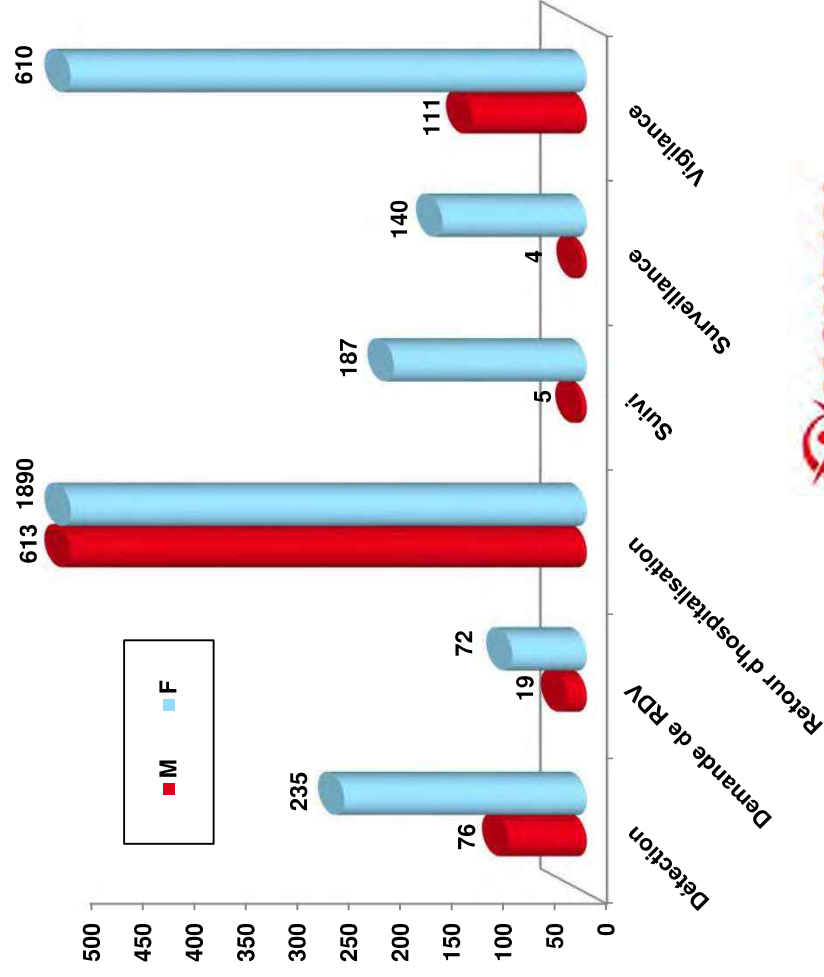
3-1) Répartition par sexe

3 134 appels réalisés par les psychologues du service ont concerné la population féminine,

Et 828 appels ont été passés auprès de la population masculine.

La population masculine représente environ 21% des abonnés TELEASSISTANCE appelés par le service d'assistance psychologique.

Répartition des appels par sexe et par type d'intervention



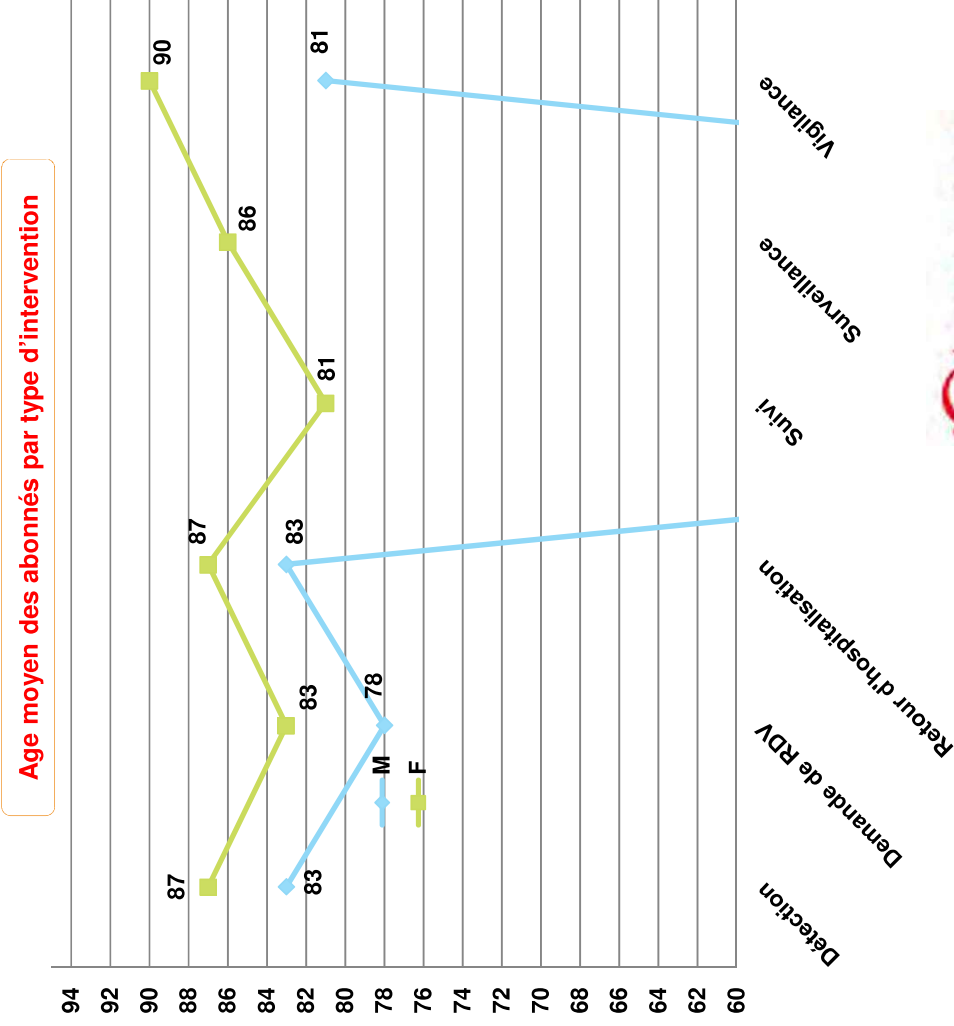
3. La population TELEASSISTANCE contactée par le Service d'Assistance Psychologique

3-2) Répartition par âge

L'âge moyen des abonnés contactés par le service d'assistance psychologique est de :

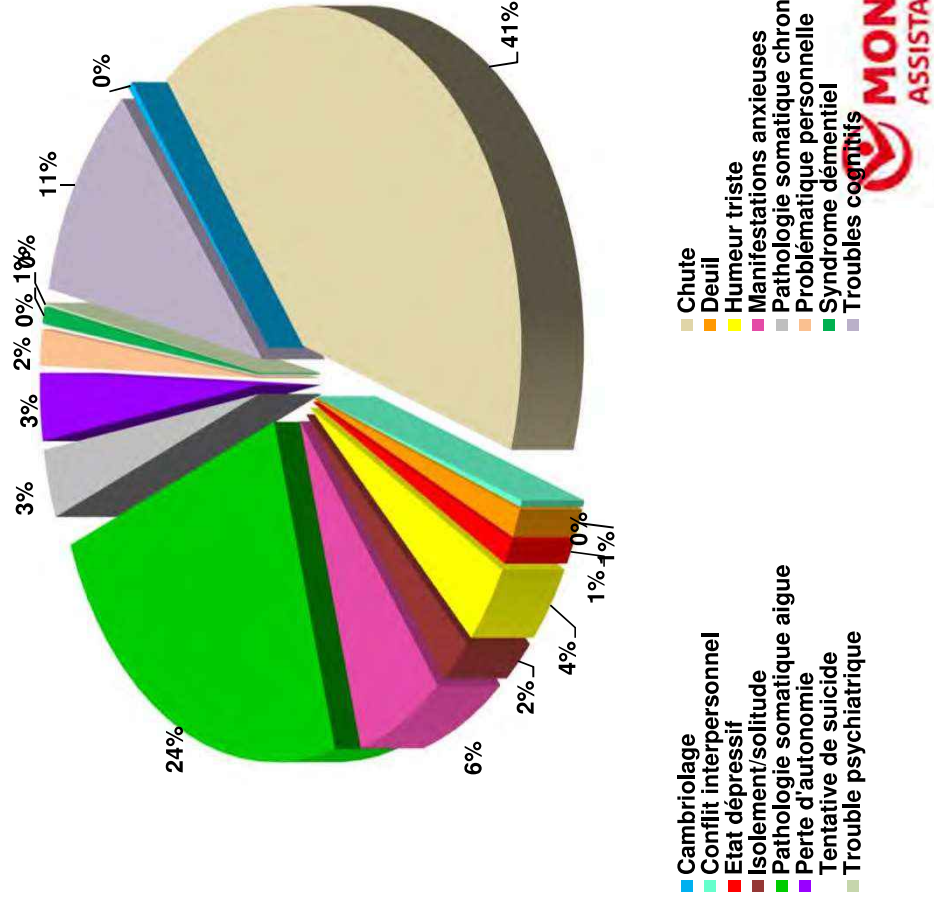
85 ans pour les femmes et 76 ans pour les hommes.

Celui-ci varie selon le type d'intervention.



4. Les problématiques dans le cadre d'une prise en charge globale

Répartition en pourcentage des appels par type d'intervention du psychologue



Une diversité des demandes de prise en charge est observée.

Les **chutes** et les **pathologies somatiques** sont les problématiques où la demande de soutien et de réconfort a été la plus remarquée.

Les entretiens auprès des bénéficiaires peuvent se limiter à un entretien unique de soutien ou évoluer vers la mise en place d'un suivi.

Synthèse

- Le Service d'Assistance Psychologique a contacté **2393 abonnés** sur l'année 2023.
- **1125 abonnés** ont bénéficié d'une **prise en charge globale**, ils ont été contactés à plusieurs reprises et/ou leur situation a nécessité une coordination
- des **coordinations** et **des orientations** ont été effectuées, principalement vers les médecins, les structures spécialisées et la famille des abonnés. Les échanges avec les différents intervenants ont permis de résoudre les problèmes rencontrés lors de la prise en charge.
- Les **RDV** et les **Suivis** sont des appels qui peuvent durer de **30 à 45 minutes**, parfois au delà d'une heure.
- Les **Retours d'hospitalisation** et la **Détection** sont des appels plus courts d'une durée moyenne d'environ **15 minutes**.

Annexes



Intervention de la Station d'écoute dans les demandes de prise en charge par le service d'assistance psychologique

La Vigilance Opérateurs

Tous les contacts **psychoaffectifs** ou les **problèmes de sécurité**, sont détectés par les opérateurs en traitant les alarmes. Ces situations de **détresse** et d'**anxiété** sont signalées au service d'assistance psychologique.

- **Cauchemars, crise d'angoisse, solitude, désorientation, anxiété, agression, cambriolage...**

Les Demandes de RDV

La **station d'écoute** ou les autres **services** de l'entreprise demandent au service d'assistance psychologique de prendre contact avec un abonné soit suite à la **détection** d'une situation de **fragilité** ou d'une situation **problématique** rencontrée ou à la demande de **l'abonné** ou de la **famille**.

- **Deuil, perte de mémoire, addiction, TDS, maltraitance, perte d'autonomie suite à une hospitalisation, dépression,...**

CODIFICATION

Prestations du Service d'assistance psychologique

Les retours d'hospitalisation

Le service d'assistance psychologique contacte chaque abonné **hospitalisé** suite à une alarme afin de **s'informer** de son **état psychique** et **physique** et d'**identifier** des situations de **souffrance** ou de **perte d'autonomie**.

Par ex:

- Suite à une **hospitalisation**, l'abonné peut avoir besoin de **soutien moral** pour faire face à la **dégradation** de son **état de santé**.
- Une demande de **réévaluation** de son état **physique** et **psychique**, peut être demandée auprès des **services médico-sociaux**.

Les coordinations et orientations

Certaines situations amènent le service d'assistance psychologique à se mettre en **relation** avec les **coordinations médico-sociales** et l'**entourage** de l'abonné. Les **conseiller** et les **orienter** des **professionnels** de santé et /ou des structures adaptées à leur situation.

Par ex:

- Suite à une situation de **maltraitance**, avec l'accord de l'abonné un **signalement** et une **coordination** sont faites vers le **Conseil général** ou le **CCAS**.
- Une situation de **solitude** et d'**ennui** peut générer la recherche d'une **association de bénévoles** pour tenter de rompre cet **isolement**.

Interventions du Service d'assistance psychologique

La surveillance

Un abonné est mis sous **surveillance** pendant une période d'environ **deux mois**, lorsqu'une situation de **fragilité** est apparue au cours d'un ou plusieurs appels passés vers l'abonné par le service d'assistance psychologique. Un contrôle régulier des alarmes est effectué.

Par ex :

- Un abonné en situation de **perte d'autonomie** avérée **refuse l'aide** apportée par le service d'assistance psychologique.
- Les **alarmes** de cet abonné seront **contrôlées** et des **appels de convivialité** seront effectués vers l'abonné.
- Objectif :** Arriver à ce que l'abonné accepte sa situation ou notre aide, et coordonner une prise en charge avec les structures partenaires si la situation s'aggrave.

Les suivis

On considère qu'un abonné bénéficie d'un **suivi** lorsqu'une **prise en charge** donne lieu à plus de **trois entretiens** téléphoniques. Avec pour **objectif**, l'**accompagnement** de l'abonné sur une période non définie selon sa **problématique**.

Par ex :

- Une situation de **deuil** ou de **dépression** peut générer un suivi.
- L'abonné est en général appelé **une fois par semaine** ou tous **les quinze jours**.
- Ce suivi peut s'étaler sur plusieurs semaines voire sur plusieurs mois.
- Une surveillance peut aboutir à un suivi.

Le lexique des problématiques

Les troubles cognitifs

Troubles suffisamment importants pour retentir sur la vie de la personne et entraîner une perte d'autonomie. Les fonctions cérébrales particulièrement atteintes peuvent être la mémoire, l'attention et le langage.

Les troubles cognitifs regroupent les plaintes amnésiques, les démences dégénératives (Alzheimer, Parkinson,...) et les démences non-dégénératives (accident vasculaire).

Les manifestations anxieuses

L'anxiété est une sensation normale. Elle est présente chez tous les êtres humains. Selon les circonstances elle peut revêtir des formes différentes, de la simple inquiétude à l'angoisse et même à la terreur. Parfois, elle se manifeste de façon anormale et devient une maladie à part entière. Phobies, panique, troubles obsessionnels compulsifs.

L'état dépressif

L'état dépressif est un trouble de l'humeur qui s'accompagne de tristesse et de souffrance morale. La dépression est d'intensité variable, depuis la démoralisation jusqu'au désespoir profond. Des facteurs personnels, liés à l'environnement, ou des facteurs génétiques favorisent l'état dépressif.

Le sentiment de solitude, l'ennui

Le sentiment de solitude est l'état, ponctuel ou durable, d'une personne seule, c'est-à-dire d'une personne qui n'est engagée dans aucun rapport avec autrui.

Sous quelle acceptation que ce soit, la solitude peut relever d'un choix ou d'une contrainte. Il ne faut, à ce titre, pas confondre solitude et isolement.

Le problème conjugal

Problèmes qui affectent le couple (conflits conjugaux, violence, infidélité, maladie chronique, etc.), générant une souffrance.

Les problématiques addictives

L'addiction est un asservissement d'un sujet à une substance ou une activité dont il a contracté l'habitude par un usage plus ou moins répété.

L'addiction se rapporte autant à des conduites telles que le « jeu compulsif », les conduites à risques qu'à la dépendance à des produits comme l'alcool, le tabac ou les psychotropes.

Les problématiques familiales

Difficultés au sein de la famille (conflits familiaux) entraînant une souffrance.

Les problématiques suicidaires

Le suicide est l'acte délibéré de mettre fin à sa propre vie.

Un acte de suicide qui ne se termine pas par la mort de la personne est appelé « tentative de suicide ».

Les problèmes graves de santé et les proches atteints d'une maladie grave

Une maladie grave est définie comme une maladie chronique, potentiellement invalidante, nécessitant des soins constants en vue de la guérir, d'en prévenir des complications éventuelles ou d'en freiner l'évolution. Exemples: cancer, diabète, maladie cardio-vasculaire...

La maladie grave d'un proche peut générer chez un individu des troubles psychosomatiques.

Les troubles psychiatriques

Toutes modifications pathologiques de l'activité cognitive entraînent des troubles de la personnalité, du comportement, de l'humeur et de l'affectivité.

La victimologie

Concerne les personnes qui ont vécu un événement traumatique (Accidents, agressions, agressions sexuelles, violences, attentats, catastrophes,...) et présentent des troubles psychiques suite à ce traumatisme.

La maltraitance

La maltraitance (physique, morale, financière, négligence active ou passive) désigne des mauvais traitements infligés à des personnes que l'on traite avec brutalité, rigueur ou sévérité.

Ces victimes sont souvent dépendantes et vulnérables. La maltraitance a fréquemment des conséquences durables sur la santé physiologique et psychique des victimes.

La perte d'autonomie

Diminution partielle ou totale des capacités physiques et psychiques de la personne.

Le deuil

Le deuil ou la perte d'un être cher, d'un projet implique une notion de disparition, de renoncement à un être, à un projet, dû à la mort de fait (décès) ou d'état (abandon, rejet). La perception de ce deuil est variable selon les individus (tristesse, accablement, révolte, incompréhension, culpabilité, amertume).

Les conflits interpersonnels (hors famille)

Difficultés relationnelles entre personnes dans des contextes aussi variés que le voisinage, le travail, les loisirs.

**QUESTIONNAIRE
DE SATISFACTION**

02



Résultats Enquête qualité 2023 – CD 62

Service Qualité
Pôle Marketing et Relation Client

Mai 2024



SOMMAIRE

01 BASES 2023

**02 SATISFACTION GLOBALE
ET 5 ETOILES**

03 BILAN COMPARATIF 2022/2023

04 VERBATIMS

01

BASES 2023



BASE SUR 2023

QUESTIONNAIRE PAPIER / QUESTIONNAIRE EN LIGNE

- 203 QUESTIONNAIRES « ABONNÉS » (200 EN 2022) ENVOYÉS PAR COURRIER AVEC ENVELOPPE POST RÉPONSE :

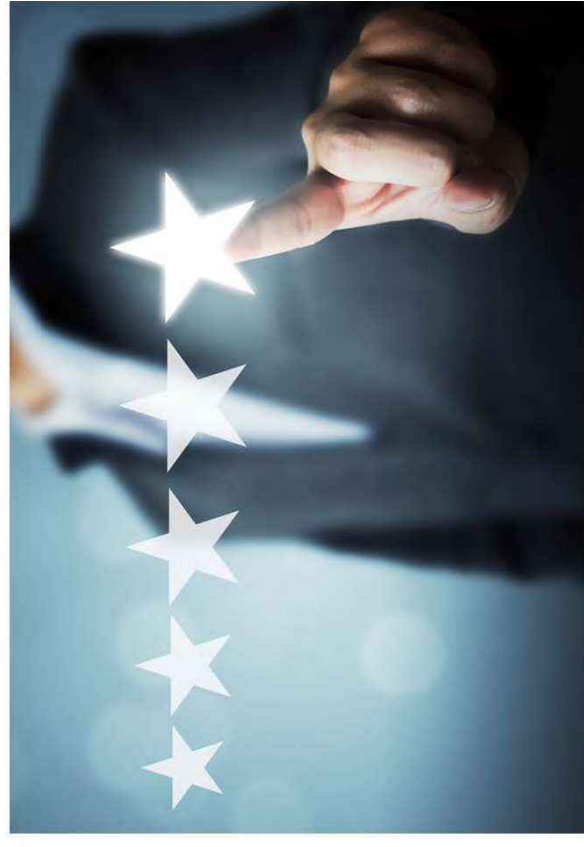
Taux de retour	2023	2022	2021	2020
Abonnés (totalité 2023)	31%	23%	28%	30%
Abonnés CD62	30%	20%	29%	28%

- 1150 QUESTIONNAIRES « ABONNÉS » (897 EN 2022) SÉLECTIONNÉS DE MANIÈRE ALÉATOIRE SUR LE PARC DU CD62 ENVOYÉS PAR MAIL INCLUANT UN LIEN SUR UN QUESTIONNAIRE EN LIGNE :

Taux de retour	2023	2022	2021	2020
Abonnés (totalité 2023)	11%	9%	7%	11%
Abonnés CD62	9%	9%	8%	14%

03

**SATISFACTION GLOBALE
ET 5 ÉTOILES**



SATISFACTION GLOBALE

- Calculée sur le retour des questionnaires Abonnés Téléassistance papier et en ligne
- Question n°7 des questionnaires :
« En définitive, par rapport à l'ensemble du service de Téléassistance, êtes-vous ? »

Satisfait : 91,73%

Non satisfait : 7,36%

Ne se prononce pas : 0,92%

Rappel résultats 2022 :

Satisfait : 94,10%

Non satisfait : 4,51%

Nsp : 1,39%

SATISFACTION GLOBALE

QUESTIONNAIRE PAPIER

Satisfait : 96,30%
Non satisfait : 3,70%

Ne se prononce pas : 0%

Rappel résultats 2022:
Satisfait : 94,44%
Non satisfait : 2,78%
Nsp : 2,78%

QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Satisfait : 87,16%
Non satisfait : 11,01%

Ne se prononce pas : 1,83%

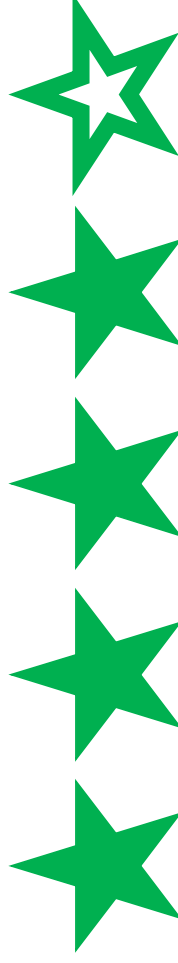
Rappel résultats 2022 :
Satisfait : 93,75%
Non satisfait : 6,25%
Nsp : 0%

5 ETOILES

- Calculée sur le retour des questionnaires Abonnés Téléassistance papier et en ligne
- Question n°8 des questionnaires :
« Nous souhaiterions faire évoluer notre manière d'évaluer le niveau de satisfaction de notre prestation de service de téléassistance.

Sur une échelle de 0 à 5 (où 0 est « pas du tout satisfait(e)», et 5 « Très satisfait(e) », entourez le nombre d'étoiles que vous nous donneriez ?

Note : 4,41/5



5 ETOILES

QUESTIONNAIRE PAPIER

Note : 4,60/5



QUESTIONNAIRE EN LIGNE

Note : 4,23/5



04

BILAN 2023/2022



BILAN 2023/2022

L'accueil téléphonique et administratif (hors déclenchement d'alarme) :

Une baisse de 5% sur la qualité de gestion de l'accueil téléphonique globalement (88,09% de personnes satisfaites VS 93,50% en 2022).

- le temps d'attente lors de votre appel : 87,73% de personnes satisfaites VS 89,30% de personnes satisfaites en 2022.
- L'amabilité de vos interlocuteurs: 93,09% de personnes satisfaites VS 89,90% de personnes satisfaites en 2022.
- La qualité de communication de vos interlocuteurs: 90,29% de personnes satisfaites VS 91,30% de personnes satisfaites en 2022.
- La compréhension de votre demande: 89,34% de personnes satisfaites VS 89,40% de personnes satisfaites en 2022.
- La pertinence des éléments de réponses: 87,80% de personnes satisfaites VS 90,70% de personnes satisfaites en 2022.

L'intervention de notre technicien au domicile :

Une augmentation de presque 2% de personnes satisfaites sur la qualité de l'intervention du technicien globalement (90,90% de personnes satisfaites VS 89% en 2022)

- Le délai proposé pour intervention technique : 93,84% de personnes satisfaites VS 96,75% de personnes satisfaites en 2022.
- Le respect de la date de RDV : 94,61% de personnes satisfaites VS 94,70% de personnes satisfaites en 2022.
- Son amabilité : 95,04% de personnes satisfaites VS 93% en 2022.
- Sa présentation : 94,54% de personnes satisfaites VS 94,60 % en 2022.
- Les explications apportées : 92% de personnes satisfaites VS 94,50% en 2022.
- Sa compétence et son efficacité : 93,98% de personnes satisfaites VS 92,90% en 2022.

BILAN 2023/2022

Le matériel de téléassistance:

Sur la qualité du matériel globalement : **95,41%** de personnes satisfaites.

- Sa simplicité d'utilisation: **93,64%** de personnes satisfaites.
- Sa robustesse: **91,73%** de personnes satisfaites.
- Son aspect esthétique: **88,71%** de personnes satisfaites.
- Sa qualité sonore: **94,37%** de personnes satisfaites.

L'échange avec les opérateurs station :

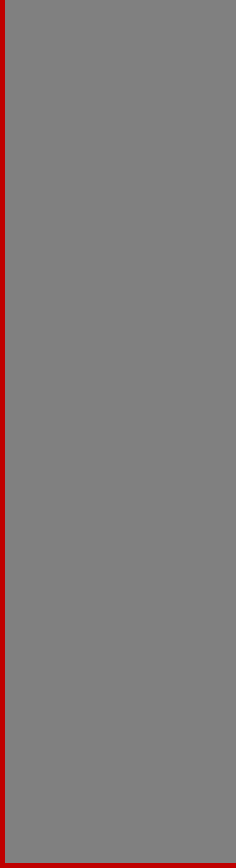
Une baisse de **1%** sur la qualité de l'échange avec les opérateurs station globalement (**85,19%** de personnes satisfaites VS **86,20%** en 2022)

- Le délai de mise en relation avec l'opérateur/trice : **87%** de personnes satisfaites VS **85,70%** en 2022.
- L'amabilité de l'opérateur/trice : **91,68%** de personnes satisfaites VS **87,20%** en 2022.
- La capacité d'écoute de l'opérateur/trice : **87,23%** de personnes satisfaites VS **88%** en 2022.
- La rapidité de traitement de votre situation: **84,59%** de personnes satisfaites VS **83,90%** en 2022.
- Le suivi et information tout au long de votre demande: **81,05%** de personnes satisfaites VS **80,20%** en 2022.
- L'adaptation des solutions à votre situation : **82,71%** de personnes satisfaites VS **82,60%** en 2022.

MERCI DE VOTRE ATTENTION AVEZ-VOUS DES QUESTIONS ?

NOS COORDONNÉES :

Alain CAMPOS-MATEOS
Chargé d'affaires



**Pôle Ressources et Accompagnement
Direction des Achats et de la Commande Publique**

**PROCÈS-VERBAL
Commission Consultative des Services Publics Locaux**

Le vendredi 28 juin 2024 à 11h30

Objet : Rapport annuel du délégataire de la téléassistance. Exercice 2023

Proposé à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 28 juin 2024.

Les services départementaux présentent le rapport d'activité de la délégation en matière de Téléassistance.

Le Président de la CCSPL souhaite connaître les modalités d'installation du matériel chez les bénéficiaires de la téléassistance.

Les services techniques indiquent que l'installation du matériel est à la charge du délégataire.

Les membres de la CCSPL relèvent l'allongement des délais de traitement du délégataire.

Les services techniques précisent qu'une des raisons invoquées par le délégataire concernant l'allongement des délais de traitement serait due à l'augmentation du nombre de dossiers à traiter.

Le représentant de l'UDAF souhaite avoir des précisions sur la hausse des appels liés à l'anxiété chez les bénéficiaires.

Les services techniques ne disposent pas de cette information mais l'anxiété pourrait être au contexte actuel et à la météo défavorable des derniers mois.

**Le Président du Conseil départemental
ou son représentant**

M. Daniel MACIEJASZ

Présent



Les Conseillers départementaux

Mme Blandine
DRAIN

Excusée

Mme Karine
GAUTHIER

Présent

SIGNE¹

Mme Anouk
BRETON

Excusée

Mme. Maryse
DELASSUS

Présente



M. André
KUCHCINSKI

Présent



Mme Maryse
CAUWET

Excusée

Mme Séverine
GOSSELIN

Excusée

Mme Evelyne
NACHEL

Excusée

M. Jean-Marc
TELLIER

Excusé

Mme.Emmanuelle
LAPOUILLE

Excusée

Le représentant d'UFC QUE CHOISIR

Absent

Le représentant de l'UDAF 62
Monsieur Jean-Jacques SCOAZEC

Présent



Le Payeur départemental
(ou son représentant)

Excusé

Le Directeur départemental
de la protection des populations

Excusée

¹ Présente à distance par visioconférence (voir mail joint de confirmation de présence)

Le secrétaire de séance
Le Directeur des achats et de la commande publique

Philippe MAILLARD





Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504273-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/10/2024

Date de réception préfecture : 11/10/2024

Publication électronique le : 11 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel MATHISSART, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE DE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT - BILAN 2023 DES AIDES FINANCIÈRES

(N°2024-394)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3221-12-1 ;

Vu la délibération n°2022-487 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Complément aux délégations d'attribution du Président du Conseil départemental » ;

Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégations de compétences au Président du Conseil départemental » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental

Article 1 :

De la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation de compétence en matière de Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2023.

Article 2 :

Le compte-rendu de délégation visé à l'article 1 est repris au rapport annexé à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction des Politiques d'Inclusion Durable
Service des Politiques Sociales du Logement et de l'Habitat

RAPPORT N°8**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE DE FONDS SOLIDARITÉ LOGEMENT - BILAN 2023 DES AIDES FINANCIÈRES**

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) regroupe plusieurs dispositifs d'aides financières et de mesures d'accompagnement social auprès des ménages les plus démunis.

Le FSL s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre du projet de mandat du Département et plus particulièrement l'ambition 8 du Pacte des solidarités humaines « *Soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique* » notamment en « *soutenant financièrement ceux qui ne peuvent pas payer leurs factures d'énergie* ».

Au titre de sa délégation de compétence, le Président a été amené à prendre les décisions relatives au FSL notamment sur les aides financières.

En 2023, les dépenses réalisées représentent 8 761 756,31 €, dont une partie, objet du présent rapport, qui s'élève à 3 266 090,70 €, dédiée au financement des aides financières auprès des ménages, pour accéder et se maintenir dans un logement dans de bonnes conditions. Les autres dépenses concernent les mesures d'accompagnement individuel et collectif, faisant l'objet de conventions soumises régulièrement à la décision de la Commission Permanente, et les charges de fonctionnement du fonds.

Les recettes représentent 8 761 756,31 € dont 8 113 326,76 € de dotations, 648 429,55 € de remboursements de prêt.

Les dotations se répartissent comme suit :

- 5 900 180 € du Département ;
- 653 000 € de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole ;
- 686 446,76 € des bailleurs sociaux ;
- 873 700 € des fournisseurs d'énergie et d'eau.

Le compte de résultat net de 2023 est de 1 195 667,36 €. La Commissaire aux Comptes, lors de la présentation des comptes le 6 juin 2024, a certifié sincères et véritables les comptes présentés.

LE BILAN D'ACTIVITE 2023 DES AIDES DIRECTES AUX MENAGES

La part des dépenses dédiées au financement des aides s'élève à 3 266 090,70 € dont 806 708,50 € sous forme de prêt.

Les 8 territoires ont examiné, en Commission Locale Fonds Solidarité Logement (CL FSL), sur l'ensemble du dispositif 9 716 demandes d'aides soit une augmentation de 5% par rapport à 2022. 6 795 ont été accordées soit pour l'accès à un logement, soit pour l'apurement d'un impayé de loyer ou soit pour l'apurement d'une dette d'eau, d'énergie ou de télécommunication.

1. L'Accès au logement

Son objectif est de permettre à un ménage en situation de mal logement d'accéder durablement à un logement autonome adapté à sa situation familiale et financière.

Cette aide se décompose comme suit :

- Une aide à la recherche de logement par l'octroi d'une recevabilité dans le cadre des Logements Non Identifiés (LNI).

En 2023, les CL FSL ont statué sur 3 044 dossiers, contre 2 653 en 2022, dont 2 375 recevables. Le taux d'accord est de 78 %.

- Une aide à l'entrée dans le logement par l'octroi d'une aide financière pour le paiement du dépôt de garantie, du 1^{er} loyer, des ouvertures de compteurs eau et énergie, de l'assurance locative, de l'achat de mobilier de première nécessité ainsi qu'une garantie de loyer.

En 2023, les CL FSL ont statué sur 2 606 dossiers, soit une baisse de 11 % par rapport à 2022, dont 2 143 accords pour un montant financier de 1 469 004,67€ dont 444 386,39 € en prêt. Le taux d'accord est de 82 %.

En matière de garanties de loyer, 88 ont été accordées contre 83 en 2022. Ces garanties courent sur les 36 premiers mois de location et permettent de prendre en charge, au maximum, 18 mois d'impayés de loyer.

2. Le Maintien dans le logement

Son objectif consiste à apurer une dette de loyer sous réserve que le bailleur accepte de maintenir le ménage dans le logement ou de le muter dans un logement adapté à sa situation financière et familiale. Cette aide peut intervenir auprès de ménages en procédure d'expulsion.

En 2023, les CL FSL ont statué sur 1 526 dossiers, soit une augmentation de 12,4 % par rapport à 2022, dont 771 accords pour un montant financier de 1 076 585,40 € dont 393 120,85 € en prêt soit une aide moyenne de 1 410 € auxquels s'ajoutent 61 accords

de principe actifs au 31 décembre 2023. Le taux d'accord est de 51 %.

En matière de garanties de loyer, 47 ont été mobilisées, contre 64 en 2022, pour un montant financier de 42 354,79 € soit une aide moyenne de 911 €.

3. La lutte contre la précarité énergétique

3.1 Eau-Energie-Télécommunication : EET

Son objectif consiste à apurer une dette d'eau, d'énergie ou de télécommunication sous réserve que le ménage habite dans un logement adapté à sa situation financière et familiale.

En 2023, les CL FSL ont statué sur 2 335 dossiers, soit une hausse de 7,3 % par rapport à 2022, dont 1 506 accords pour un montant financier de 618 504,55 € auxquels s'ajoutent 53 779,72 € sous forme d'abandons de créances, de la part des opérateurs d'eau, soit une aide moyenne de 487 €. Le taux d'accord est de 64 %.

3.2 Le fonds de travaux

C'est une aide financière qui vise à favoriser le maintien des ménages les plus fragiles dans un logement adapté et de qualité par le financement de travaux de rénovation énergétique. C'est un dispositif complémentaire aux aides de l'Anah.

En 2023, 8 dossiers ont été finalisés pour un montant financier de 34 380 €. A cela s'ajoute 9 accords de principe pour un engagement financier de 45 500 €.

Il convient de me donner acte de la présentation de ce compte-rendu de l'exercice de la présente délégation.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504279-DE-1-1

Date de télétransmission : 11/10/2024

Date de réception préfecture : 11/10/2024

Publication électronique le : 11 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maité MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMÉZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRES, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. Michel MATHISSART, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE L'UTILISATION DE LA DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS AUX ASSOCIATIONS DONT LE DÉPARTEMENT EST MEMBRE

(N°2024-395)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation de compétences au Président du Conseil départemental » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation accordée par le Conseil départemental au Président du Conseil départemental en matière de renouvellement des adhésions aux associations dont le Département est membre, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 dont les décisions prises en la matière figurent au tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE L'ADHESION	NATURE
ABC Carbone - 2024	1 716,00 €	Association qui a pour objet de favoriser la transition bas carbone des organisations et des citoyens et de promouvoir et partager auprès des acteurs concernés les méthodes et outils les plus adaptés. Cette association délivre la licence qui permet de réaliser les bilans de gaz à effet de serre (BGES). Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
ADF (Assemblée des Départements de France) - 2024	114 049,03 €	Association qui a pour but de représenter les Départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens, de constituer un centre de ressources pour les Départements, d'offrir un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les élus et les techniciens départementaux, d'être un lieu de confrontation d'idées et d'élaborations de positions communes sur des grands dossiers nationaux, de valoriser l'action et le rôle des Départements auprès des citoyens.
ADMICAL (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial) - 2024	2 000 €	Association qui a pour but la promotion du concept et la diffusion de la pratique du mécénat d'entreprise dans tous les domaines de l'intérêt général : culture, solidarité, recherche, éducation, environnement, sport. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie – Mission Mécénat.

ADOPTA - 2024	700,00 €	Association qui a pour objet la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Elle promeut des techniques alternatives au « tout tuyau » et aide les maîtres d'ouvrages à concevoir leurs politiques en matière d'eaux pluviales. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
ADULOA – année 2023 année 2024	200,00 € 200,00 €	Association qui regroupe les utilisateurs des logiciels Archimed, applicatif utilisé au sein de la Direction adjointe de la Lecture Publique.
AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) - 2024	10 201,00 €	Association qui organise la diffusion d'informations en matière européenne, notamment concernant la politique de cohésion territoriale, les services publics ou l'impact des politiques communautaires sectorielles sur les compétences des collectivités. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.
Agence « Quand les livres relient » - 2024	70,00 €	Association qui a pour but de fédérer tous les acteurs intervenant dans les pratiques d'accès à la littérature dès le plus jeune âge. Cette adhésion permet à la Direction adjointe de la lecture publique de bénéficier d'informations, de contribuer aux échanges et réflexions avec d'autres partenaires engagés dans la lecture à l'enfant dès le plus jeune âge et à la lutte contre l'illettrisme. Adhésion sollicitée par la Direction adjointe de la lecture publique.
Alliance Villes Emploi - année 2023 année 2024	8 970,00 € 8 970,00 €	Réseau national dont l'une des compétences est l'ingénierie des clauses d'insertion dans les marchés publics. Le département y adhère afin de disposer de son offre de services en vue de promouvoir ce dispositif en constante évolution juridique et technique. Adhésion sollicitée par la Direction des Politiques d'Inclusion Durable.

AFF (Association Française des Fundraisers) - 2024	298,00 €	<p>Association des professionnels de la collecte de fonds exerçant dans tous les secteurs de l'intérêt général, de l'action sociale et humanitaire à l'enseignement supérieur, en passant par la recherche, la culture ou l'environnement.</p> <p>Permet au Département d'approcher des mécènes, de développer des partenariats et de cultiver un réseau professionnel.</p> <p>Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie – Mission Mécénat.</p>
ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) - 2024	5 933,35 €	<p>Association qui a pour but de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus, et d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes et leur association à la construction des politiques publiques.</p> <p>Adhésion sollicitée par la Mission Jeunesse et Citoyenneté du Pôle Réussites Citoyennes.</p>
ANEL (Association Nationale des Élus du Littoral) - 2024	10 235,00 €	<p>Association qui rassemble les élus des collectivités du littoral de métropole et d'Outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.</p>
ANMDA (Association Nationale des Maisons Des Adolescents) - 2024	500,00 €	<p>Association qui constitue un réseau national des Maisons des Adolescents.</p> <p>L'adhésion permet de participer à la mise en place d'une politique commune en faveur de la santé des jeunes, de fédérer et dynamiser le réseau des MDA, de valoriser les expériences de territoires et de proximité (en faveur de l'accès aux soins, de l'éducation et la prévention à la santé...), de mettre en valeur le maillage territorial institutionnel ou associatif, de participer à une réflexion commune et d'échanger sur les pratiques au sein des MDA.</p> <p>Adhésion sollicitée par les Maisons des Adolescents de l'Artois et du Littoral.</p>

AVICCA - 2024	5 550,00 €	Association qui regroupe les collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques liées à l'aménagement du territoire en réseaux de communications électroniques et développement des services et des usages. Adhésion sollicitée par la Direction des Services Numériques.
CLUSIR Nord de France (CLUB de la Sécurité de l'Information Régionale) - 2024	500,00 €	Association qui a pour but de favoriser les échanges autour de problématiques dans le domaine de la sécurité de l'information. Ses membres s'engagent à promouvoir une politique active de sécurité dans leur entreprise et / ou organisation. Adhésion sollicitée par la Direction des Services Numériques.
Coter Numérique - 2024	480,00 €	Association qui regroupe les collectivités territoriales françaises et qui a pour objet l'organisation et la promotion de toutes actions et retours d'expériences dans le domaine du numérique et de ses usages. Adhésion sollicitée par la Direction des Services Numériques.
Culture co - 2024	1 225,00 €	Association qui rassemble les organismes départementaux de développement du spectacle vivant. Elle a pour objectif de valoriser les politiques et l'aménagement culturel des territoires départementaux, de favoriser le dialogue et de contribuer au développement de partenariats innovants. Adhésion sollicitée par la Direction des Affaires Culturelles.
CUTO (Club des Utilisateurs d'Orphée) – année 2023 année 2024	200,00 € 200,00 €	Association qui regroupe les utilisateurs du logiciel Orphée, logiciel utilisé par la Direction adjointe de la Lecture Publique.

FNCS (Fédération Nationale des Centres de Santé) - 2024	1 345,00 €	Association qui a pour objet de fédérer et d'accompagner les personnes morales qui gèrent les centres de santé ou porteuses de projets de création de centre, et de promouvoir les centres, leurs modèles et leurs valeurs auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé, des patients et du grand public. Adhésion sollicitée par le Pôle Solidarités - Direction de l'Autonomie et de la Santé.
France Festivals - 2024	1 500,00 €	Association qui constitue un réseau de festivals de musique et de spectacle vivant. Adhésion sollicitée par la Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel.
Groupement national des animateurs en gérontologie - 2024	4 200,00 €	Association qui a pour objet de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à une structure de ressources et d'expertises en animation sociale avec les personnes âgées. Cette adhésion permet au Département de disposer d'un accès à la plateforme Culture à vie et d'en autoriser l'accès à l'ensemble des établissements de la gérontologie et du handicap. Adhésion sollicitée par le Pôle Solidarités - Direction de l'Autonomie et de la Santé.
IDRRIM (Institut Des Routes des Rues et des Infrastructures) - 2024	900,00 €	Association qui fédère l'ensemble des acteurs publics-privés agissant dans le domaine des infrastructures de la mobilité et des espaces urbains. Permet au Département d'être informé de l'actualité dans ce domaine, de collaborer au sein de comités opérationnels et de bénéficier de nombreuses publications de référence. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.

IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes) - 2024	522,00 €	<p>Cette association rassemble les professionnels de l'audit et du contrôle internes et plus largement de toutes les fonctions contribuant à la maîtrise des risques.</p> <p>L'adhésion permet d'accéder à l'ensemble des prestations développées par cet institut.</p> <p>Adhésion sollicitée par la Mission Management des risques - Direction du Conseil et de la Conduite du Changement.</p>
IFET (Institut pour la Formation des Élus Territoriaux) - 2024	6 100,00 €	<p>Organisme qui a pour vocation de proposer des formations répondant avec pertinence, aux problématiques départementales auxquelles sont confrontés les élus.</p> <p>Adhésion sollicitée par la Direction de l'Assemblée et des Elus.</p>
Jardins des Hauts de France - 2024	200,00 €	<p>Association qui a pour vocation le recensement et la valorisation des jardins. Elle est affiliée au comité des Parcs et Jardins de France et à la Société nationale d'horticulture de France. Elle a pour but de faire connaître et de promouvoir les parcs et jardins du Nord / Pas-de-Calais, de participer à la sauvegarde et à l'entretien du patrimoine paysager, de participer à la création d'une filière touristique ...</p> <p>Les intérêts de ces jardins sont multiples : botanique, culturel, historique.</p> <p>Adhésion sollicitée par La Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel.</p>
Lianes Coopération - 2024	1 500,00 €	<p>Lianes Coopérations est un acteur reconnu en matière d'assistance aux porteurs de projets pour la coopération internationale.</p> <p>L'association met en réseau les acteurs locaux et apporte une ingénierie précieuse aux collectivités et associations impliquées dans des coopérations.</p> <p>Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.</p>

Norlink Fluvial – 2023	2 500,00 €	Association dont la vocation est de soutenir le développement du réseau navigable de la région Hauts-de-France, et de venir en aide aux artisans bateliers ou aux entreprises du transport fluvial qui en font la demande. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Canal Seine Nord Europe.
Place de la Communication, Réseau Nord-Pas-de-Calais - 2024	2 400,00 €	Réseau de professionnels communicants qui a pour vocation d'être un lieu privilégié d'échanges sur les métiers et les pratiques professionnelles, de partage d'expériences et de savoir-faire, de réflexions sur les grands sujets liés à la communication, ses enjeux et son évolution, de rencontres pour tisser et développer un réseau relationnel. Adhésion sollicitée par la Direction de la Communication.
Réseau CAREL année 2023 année 2024	50,00 € 50,00 €	Association qui met en place une coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques. Elle contribue à améliorer, clarifier et faire évoluer l'offre des fournisseurs de ressources numériques vis-à-vis des bibliothèques publiques. Permet au Département de bénéficier d'informations et de contribuer aux échanges entre prestataires et bibliothèques publiques dans l'élargissement et la clarification de l'offre numérique. Adhésion sollicitée par la Direction adjointe de la Lecture Publique.

RTES (Réseau des Territoires pour une Économie Solidaire) -2024	3 960,00 €	Association qui a pour vocation de promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie sociale et solidaire, de constituer un lieu ressources en terme d'information et lieu d'appui à la mise en œuvre de projet, de contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ; d'élaborer une réflexion à partir de pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Économie Sociale et Solidaire
Rivages de France - 2024	35,00 €	Association qui fédère, représente, anime et valorise un réseau national de gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
Section française de l'ICOMOS - 2023	1 820,00 €	Comité national qui a pour objet de promouvoir la connaissance, la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur des monuments, des ensembles architecturaux et urbains, des sites et des paysages. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
Seine Nord - Alliance Seine Escaut - 2023	3 000,00 €	Association qui a pour objectif de promouvoir et de favoriser par tous moyens, auprès des pouvoirs publics et de l'opinion, la réalisation effective et dans les meilleurs délais de la liaison fluviale à grand gabarit Seine Nord Europe entre Compiègne et le canal Dunkerque – Valenciennes, ainsi que tous les travaux de modernisation nécessaire en amont et en aval de ces deux liaisons. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Canal Seine Nord Europe.

Vélo et territoires - 2024	5 000,00 €	Réseau qui a pour vocation d'être facilitateur de la mobilité à vélo en impulsant une dynamique collégiale pour construire la France à vélo à l'horizon 2030. Partenariat essentiel pour la bonne réalisation des aménagements cyclables sur le territoire du département du Pas-de-Calais. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
-----------------------------------	------------	--

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Mission Développement de l'Information et de l'Ingénierie
Documentaire
Bureau du Suivi des Acquisitions et des Collections

RAPPORT N°9**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****INFORMATION À L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE DE L'UTILISATION DE LA
DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT EN MATIÈRE DE RENOUVELLEMENT DES
ADHÉSIONS AUX ASSOCIATIONS DONT LE DÉPARTEMENT EST MEMBRE**

Lors de la réunion du 01 juillet 2021, le Conseil départemental a donné, conformément à l'alinéa 15 de l'article L.3211-2 du CGCT, délégation au Président en matière de renouvellement d'adhésions aux associations dont il est membre.

Ainsi à l'alinéa 11 de la délibération n°2021-256 « délégation de compétences au président du conseil départemental », il est indiqué que le Président du Conseil départemental peut procéder aux renouvellements des adhésions aux associations dont le Département est membre.

Cette délégation est assortie d'une obligation annuelle du Président de rendre compte au du Conseil départemental. La dernière information a été présentée lors de la réunion du Conseil départemental du 25 septembre 2023.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après le détail des décisions prises en matière de renouvellement des adhésions aux associations pour la période du 1er juillet 2023 au 30 juin 2024.

ASSOCIATIONS	MONTANT DE L'ADHESION	NATURE
ABC Carbone - 2024	1 716,00 €	Association qui a pour objet de favoriser la transition bas carbone des organisations et des citoyens et de promouvoir et partager auprès des acteurs concernés les méthodes et outils les plus adaptés. Cette association délivre la licence qui permet de réaliser les bilans de gaz à effet de serre (BGES). Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
ADF (Assemblée des Départements de France) - 2024	114 049,03 €	Association qui a pour but de représenter les Départements auprès des pouvoirs publics nationaux et européens, de constituer un centre de ressources pour les Départements, d'offrir un lieu d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques pour les élus et les techniciens départementaux, d'être un lieu de confrontation d'idées et d'élaborations de positions communes sur des grands dossiers nationaux, de valoriser l'action et le rôle des Départements auprès des citoyens.
ADMICAL (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial) - 2024	2000 €	Association qui a pour but la promotion du concept et la diffusion de la pratique du mécénat d'entreprise dans tous les domaines de l'intérêt général : culture, solidarité, recherche, éducation, environnement, sport. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie – Mission Mécénat.
ADOPTA - 2024	700,00 €	Association qui a pour objet la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Elle promeut des techniques alternatives au « tout

		tuyau » et aide les maîtres d'ouvrages à concevoir leurs politiques en matière d'eaux pluviales. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
ADULOA - année 2023 année 2024	200,00 € 200,00 €	Association qui regroupe les utilisateurs des logiciels Archimed, applicatif utilisé au sein de la Direction adjointe de la Lecture Publique.
AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe) - 2024	10 201,00 €	Association qui organise la diffusion d'informations en matière européenne, notamment concernant la politique de cohésion territoriale, les services publics ou l'impact des politiques communautaires sectorielles sur les compétences des collectivités. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.
Agence « Quand les livres relient » - 2024	70,00 €	Association qui a pour but de fédérer tous les acteurs intervenant dans les pratiques d'accès à la littérature dès le plus jeune âge. Cette adhésion permet à la Direction adjointe de la lecture publique de bénéficier d'informations, de contribuer aux échanges et réflexions avec d'autres partenaires engagés dans la lecture à l'enfant dès le plus jeune âge et à la lutte contre l'illettrisme. Adhésion sollicitée par la Direction adjointe de la lecture publique.
Alliance Villes Emploi - année 2023 année 2024	8 970,00 € 8 970,00 €	Réseau national dont l'une des compétences est l'ingénierie des clauses d'insertion dans les marchés publics. Le département y adhère afin de disposer de son offre de services en vue de promouvoir ce dispositif en constante évolution juridique et technique. Adhésion sollicitée par la Direction des Politiques d'Inclusion Durable.
AFF (Association française des Fundraisers) - 2024	298,00 €	Association des professionnels de la collecte de fonds exerçant dans tous les secteurs de l'intérêt général, de l'action sociale et humanitaire à

		l'enseignement supérieur, en passant par la recherche, la culture ou l'environnement. Permet au Département d'approcher des mécènes, de développer des partenariats et de cultiver un réseau professionnel. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie – Mission Mécénat.
ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) - 2024	5 933.35 €	Association qui a pour but de promouvoir la participation des enfants et des jeunes à la décision publique et leur concertation au niveau local avec les élus, et d'accompagner les collectivités locales dans la mise en place d'instances de participation des jeunes et leur association à la construction des politiques publiques. Adhésion sollicitée par la Mission Jeunesse et Citoyenneté du Pôle Réussites Citoyennes.
ANEL (Association Nationale des Elus du Littoral) - 2024	10 235,00 €	Association qui rassemble les élus des collectivités du littoral de métropole et d'Outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux.
ANMDA (Association Nationale des Maisons Des Adolescents) - 2024	500,00 €	Association qui constitue un réseau national des Maisons des Adolescents. L'adhésion permet de participer à la mise en place d'une politique commune en faveur de la santé des jeunes, de fédérer et dynamiser le réseau des MDA, de valoriser les expériences de territoires et de proximité (en faveur de l'accès aux soins, de l'éducation et la prévention à la santé...), de mettre en valeur le maillage territorial institutionnel ou associatif, de participer à une réflexion commune et d'échanger sur les pratiques au sein des MDA. Adhésion sollicitée par les Maisons des Adolescents de l'Artois et du Littoral.
AVICCA - 2024	5 550,00 €	Association qui regroupe les collectivités engagées dans le numérique, pour faciliter l'échange des pratiques liées à l'aménagement

		du territoire en réseaux de communications électroniques et développement des services et des usages. Adhésion sollicitée par la Direction des Services Numériques.
CLUSIR Nord de France (CLUB de la Sécurité de l'Information Régionale) - 2024	500,00 €	Association qui a pour but de favoriser les échanges autour de problématiques dans le domaine de la sécurité de l'information. Ses membres s'engagent à promouvoir une politique active de sécurité dans leur entreprise et / ou organisation. Adhésion sollicitée par la Direction des Services Numériques.
Coter Numérique - 2024	480,00 €	Association qui regroupe les collectivités territoriales françaises et qui a pour objet l'organisation et la promotion de toutes actions et retours d'expériences dans le domaine du numérique et de ses usages. Adhésion sollicitée par la Direction des Services Numériques.
Culture co - 2024	1 225,00 €	Association qui rassemble les organismes départementaux de développement du spectacle vivant. Elle a pour objectif de valoriser les politiques et l'aménagement culturel des territoires départementaux, de favoriser le dialogue et de contribuer au développement de partenariats innovants. Adhésion sollicitée par la Direction des Affaires Culturelles.
CUTO (Club des Utilisateurs d'Orphée) - année 2023 année 2024	200,00 € 200,00 €	Association qui regroupe les utilisateurs du logiciel Orphée, logiciel utilisé par la Direction adjointe de la Lecture Publique.
FNCS (Fédération Nationale des Centres de Santé) - 2024	1 345,00€	Association qui a pour objet de fédérer et d'accompagner les personnes morales qui gèrent les centres de santé ou porteuses de projets de création de centre, et de promouvoir les centres, leurs modèles et leurs valeurs auprès des pouvoirs publics, des professionnels de santé, des patients et du grand

		public. Adhésion sollicitée par le Pôle Solidarités - Direction de l'Autonomie et de la Santé.
France Festivals - 2024	1 500,00 €	Association qui constitue un réseau de festivals de musique et de spectacle vivant. Adhésion sollicitée par la Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel.
Groupement national des animateurs en gérontologie - 2024	4 200,00 €	Association qui a pour objet de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à une structure de ressources et d'expertises en animation sociale avec les personnes âgées. Cette adhésion permet au Département de disposer d'un accès à la plateforme Culture à vie et d'en autoriser l'accès à l'ensemble des établissements de la gérontologie et du handicap. Adhésion sollicitée par le Pôle Solidarités - Direction de l'Autonomie et de la Santé.
IDRRIM (Institut des Routes des Rues et des Infrastructures) - 2024	900,00 €	Association qui fédère l'ensemble des acteurs publics-privés agissant dans le domaine des infrastructures de la mobilité et des espaces urbains. Permet au Département d'être informé de l'actualité dans ce domaine, de collaborer au sein de comités opérationnels et de bénéficier de nombreuses publications de référence. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes) - 2024	522,00 €	Cette association rassemble les professionnels de l'audit et du contrôle internes et plus largement de toutes les fonctions contribuant à la maîtrise des risques. L'adhésion permet d'accéder à l'ensemble des prestations développées par cet institut. Adhésion sollicitée par la Mission Management des risques - Direction du Conseil et de la Conduite du Changement.
IFET (Institut pour la Formation	6 100,00 €	Organisme qui a pour vocation de

des Elus Territoriaux) - 2024		proposer des formations répondant avec pertinence, aux problématiques départementales auxquelles sont confrontés les élus. Adhésion sollicitée par la Direction de l'Assemblée et des Elus.
Jardins des Hauts de France - 2024	200,00 €	Association qui a pour vocation le recensement et la valorisation des jardins. Elle est affiliée au comité des Parcs et Jardins de France et à la Société nationale d'horticulture de France. Elle a pour but de faire connaître et de promouvoir les parcs et jardins du Nord / Pas-de-Calais, de participer à la sauvegarde et à l'entretien du patrimoine paysager, de participer à la création d'une filière touristique ... Les intérêts de ces jardins sont multiples : botanique, culturel, historique. Adhésion sollicitée par La Direction du Château d'Hardelot et de l'Événementiel.
Lianes Coopération - 2024	1 500,00 €	Lianes Coopérations est un acteur reconnu en matière d'assistance aux porteurs de projets pour la coopération internationale. L'association met en réseau les acteurs locaux et apporte une ingénierie précieuse aux collectivités et associations impliquées dans des coopérations. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie.
Norlink Fluvial – 2023	2 500,00 €	Association dont la vocation est de soutenir le développement du réseau navigable de la région Hauts-de-France, et de venir en aide aux artisans bateliers ou aux entreprises du transport fluvial qui en font la demande. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Canal Seine Nord Europe.
Place de la Communication , Réseau Nord-Pas-de-Calais - 2024	2 400,00 €	Réseau de professionnels communicants qui a pour vocation d'être un lieu privilégié d'échanges sur les métiers et les pratiques professionnelles, de partage d'expériences et de savoir-faire, de réflexions sur les grands sujets liés à

		la communication, ses enjeux et son évolution, de rencontres pour tisser et développer un réseau relationnel. Adhésion sollicitée par la Direction de la Communication.
Réseau CAREL année 2023 année 2024	50,00 € 50,00 €	Association qui met en place une coopération pour l'accès aux ressources numériques en bibliothèques. Elle contribue à améliorer, clarifier et faire évoluer l'offre des fournisseurs de ressources numériques vis-à-vis des bibliothèques publiques. Permet au Département de bénéficier d'informations et de contribuer aux échanges entre prestataires et bibliothèques publiques dans l'élargissement et la clarification de l'offre numérique. Adhésion sollicitée par la Direction adjointe de la Lecture Publique.
RTES (Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire) -2024	3 960,00 €	Association qui a pour vocation de promouvoir les démarches des adhérents pour sensibiliser d'autres territoires à l'économie sociale et solidaire, de constituer un lieu ressources en terme d'information et lieu d'appui à la mise en œuvre de projet, de contribuer à la formation des élus et des techniciens des collectivités adhérentes ; d'élaborer une réflexion à partir de pratiques locales pour être force de proposition auprès des pouvoirs publics. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Economie Sociale et Solidaire
Rivages de France - 2024	35,00 €	Association qui fédère, représente, anime et valorise un réseau national de gestionnaires d'espaces naturels littoraux et lacustres préservés. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
Section française de l'ICOMOS - 2023	1 820,00 €	Comité national qui a pour objet de promouvoir la connaissance, la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur des monuments, des ensembles architecturaux et urbains, des sites

		et des paysages. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.
Seine Nord - Alliance Seine Escaut - 2023	3 000,00 €	Association qui a pour objectif de promouvoir et de favoriser par tous moyens, auprès des pouvoirs publics et de l'opinion, la réalisation effective et dans les meilleurs délais de la liaison fluviale à grand gabarit Seine Nord Europe entre Compiègne et le canal Dunkerque – Valenciennes, ainsi que tous les travaux de modernisation nécessaire en amont et en aval de ces deux liaisons. Adhésion sollicitée par le Pôle Partenariats et Ingénierie - Mission Canal Seine Nord Europe.
Vélo et territoires - 2024	5 000,00 €	Réseau qui a pour vocation d'être facilitateur de la mobilité à vélo en impulsant une dynamique collégiale pour construire la France à vélo à l'horizon 2030. Partenariat essentiel pour la bonne réalisation des aménagements cyclables sur le territoire du département du Pas-de-Calais. Adhésion sollicitée par le Pôle Aménagement et Développement Territorial.

Il convient de me donner acte de ce compte rendu de l'exercice de la présente délégation, en matière de renouvellement d'adhésions aux associations.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504267-DE-1-1
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

Publication électronique le : 30 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDÉBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. Michel MATHISSART, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

(N°2024-396)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-6, L.3121-15 et L.3121-23 ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Départemental et, notamment, ses articles 14, 18 et 20 ;

Vu l'amendement déposé en séance par le Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Monsieur Sébastien HENQUENET, sorti de la salle au moment du vote des articles 1 et 2, a donné une délégation de vote.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'adopter l'amendement déposé par le Président du Conseil départemental visant à ajouter la demande de désignation au sein du Conseil d'Administration de l'Université d'Artois, tel que joint en annexe 1 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Article 2 :

De modifier la délibération n°2024-245 du Conseil départemental en date du 15 juillet 2021, ayant désigné les conseillers départementaux au collège « Paul Langevin » de Sallaumines (F248), en remplaçant la dénomination du collège de Sallaumines par « Joséphine Baker », conformément aux modalités exposées au tableau en annexe 3 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Article 3 :

De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix

(Adopté)

Mesdames Blandine DRAIN et Maryse CAUWET, intéressées à l'affaire, sont sorties de la salle. Elles n'ont donc pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :**Article 4 :**

De désigner les représentants du Conseil départemental au Conseil d'Administration de l'Université d'Artois repris au tableau « V – Conseils d'Administration ou commissions des Établissements d'Enseignement » (ligne F269), joint en annexe 3 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absentes sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Mesdames Mireille HINGREZ-CÉRÉDA et Sandra MILLE, intéressées à l'affaire, sont sorties de la salle. Elles n'ont donc pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :**Article 5 :**

De désigner les représentants du Conseil départemental au Conseil de Gestion du Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale repris au tableau « III - Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat » (ligne E245), joint en annexe 2 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 76 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absentes sans délégation de vote : 2 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

Madame Sandra MILLE, sortie de la salle au moment du vote de l'article 6, a donné une délégation de vote.

Madame Maryse CAUWET, intéressée à l'affaire, est sortie de la salle. Elle n'a donc pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 6 :

De proposer la désignation de la représentante du Conseil départemental, en qualité de suppléante de 2^o rang, au Conseil d'administration de l'Agence Régionale de Santé (ARS) reprise au tableau « VI – Conseils d'Administration ou Commissions des Établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux » (ligne H 184), joint en annexe 4 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absente sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

Monsieur Alain MEQUIGNON, intéressé à l'affaire, est sorti de la salle. Il n'a donc pris part ni au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 7 :

De désigner Monsieur Alain MEQUIGNON, en sa qualité de Maire de Fauquembergues, pour siéger à la Commission interdépartementale d'Établissement des Listes Électorales (CELE) de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais repris au tableau « Commission interdépartementale d'Établissement des Listes Électorales (CELE) de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais » (ligne L 111), joint en annexe 5 à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
 Contre : 0 voix
 Abstention : 0 voix
 Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
 LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
 La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

AMENDEMENT AU RAPPORT n°10

Représentation du Département dans les organismes extérieurs

En application de l'article 14 du Règlement Intérieur du Conseil départemental, il est proposé un amendement. Ce dernier consiste en l'ajout à l'annexe « V – *Conseils d'Administration ou commissions des Etablissements d'Enseignement* » au rapport « Représentation du Département dans les organismes extérieurs », une demande de désignation au Conseil d'administration de l'Université d'Artois.

Monsieur MAMMONE, Président de l'Université d'Artois, a en effet sollicité la désignation des membres représentant le Conseil départemental au sein du Conseil d'Administration de l'Université d'Artois. Ce Conseil devant être renouvelé en novembre 2024.

Le mandat de ces derniers arrivant à échéance, il convient de désigner un conseiller départemental, en qualité de titulaire, et un conseiller départemental du même sexe, en qualité de suppléant, pour représenter le Conseil départemental au Conseil d'Administration de l'Université d'Artois.

Compte tenu de ces éléments, il convient, d'ajouter au tableau « V – *Conseils d'administration ou commissions des Etablissements d'Enseignement* » en annexe au rapport, la ligne F269 reprise ci-après :

DESIGNATION DE LA COMMISSION	DESIGNATIONS A OPERER		OBSERVATIONS
	Titulaires	Suppléants	
F269 – Conseil d'Administration de l'Université d'Artois	1 titulaire : -	1 suppléant : -	<p>Par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021, ont été désignées pour siéger au Conseil d'administration de l'Université d'Artois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - madame Blandine DRAIN, en qualité de titulaire ; - madame Maryse CAUWET, en qualité de suppléante. <p>Conformément aux dispositions des articles L.719-1 et suivants et D.719-46 du Code de l'Éducation, ainsi que de l'article 10 des statuts de l'Université du 04/07/2014, le Président de l'Université d'Artois sollicite le renouvellement des membres représentant le Conseil départemental : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant du même sexe. Le conseil devant être renouvelé tous les 4 ans, soit en novembre 2024.</p> <p>Le mandat des membres arrivant à échéance en novembre 2024, il convient de désigner un conseiller départemental, en qualité de titulaire et un conseiller départemental du même sexe, en qualité de suppléant, pour représenter le Conseil départemental au Conseil d'Administration de l'Université d'Artois.</p>

Il vous est proposé d'adopter cet amendement.

Le Président du Conseil départemental

Jean-Claude LEROY



ANNEXE – Conseil départemental du 23 septembre 2024

III. Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat- E

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
E245	Conseil de gestion du Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'opale		1 titulaire : - Mireille HINGREZ-CEREDA	1 suppléant : -Sandra MILLE	<p>En application du décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'opale, ont été désignés lors du Conseil départemental du 27 septembre 2021, Mme HINGREZ-CEREDA, titulaire, et Mme MILLE, suppléante, au Conseil de gestion du Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'opale.</p> <p>Le Décret n°2024-554 du 17 juin 2024 a modifié la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'opale, fixée par décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012, induisant le renouvellement des membres de ce conseil.</p> <p>Suite à cette modification et au renouvellement de ce dernier, sont désignées, madame Mireille HINGREZ-CEREDA, en qualité de membre titulaire, et madame Sandra MILLE, en qualité de membre suppléante, pour siéger au Conseil de gestion du Parc naturel marin des Estuaires Picards et de la Mer d'opale</p>

ANNEXE – Conseil départemental du 23 septembre 2024
V-Conseils d'Administration ou commissions des Etablissements d'Enseignement - F

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			Observations
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
F248	Modification de la dénomination du Collège de Sallaumines « Paul Langevin » dénommé « <u>Joséphine Baker</u> »				<p>En application des articles R421-14, R421-33 et suivants du Code de l'éducation, ont été désignés, par délibération du Conseil départemental du 15 juillet 2021 au collège de Sallaumines « Paul Langevin » :</p> <p>-2 titulaires : Mme DESMARAI, M. TELLIER -2 suppléants : M. DUPORGE, Mme NACHEL</p> <p>Par délibération n°2024-245 de la CP du Conseil départemental du 17 juin 2024, suite à la reconstruction du Collège de Sallaumines « Paul Langevin », il a été décidé de modifier la dénomination de ce dernier en « Joséphine Baker ».</p> <p>Ainsi, la délibération du CD du 15 juillet 2021, ayant désigné au collège « Paul Langevin » de Sallaumines (F248) Mme DESMARAI et M. TELLIER, en qualité de titulaires ainsi que M. DUPORGE, Mme NACHEL, en qualité de suppléants, est modifiée comme suit :</p> <p>La dénomination du collège de Sallaumines est désormais « Joséphine Baker » en lieu et place de « Paul Langevin ».</p> <p>Les représentants repris ci-dessus restent inchangés.</p>

F269	Conseil d'administration de l'Université d'Artois		1 titulaire : - Blandine DRAIN	1 suppléant : - Maryse CAUWET	<p>Conformément aux dispositions des articles L.719-1 et suivants et D.719-46 du Code de l'Éducation, ainsi que de l'article 10 des statuts de l'Université du 04/07/2014, le Président de l'Université d'Artois sollicite le renouvellement des membres représentant le Conseil départemental : 1 membre titulaire et 1 membre suppléant du même sexe. Le conseil devant être renouvelé tous les 4 ans, soit en novembre 2024.</p> <p>Le mandat des membres arrivant à échéance en novembre 2024, sont désignées Madame Blandine DRAIN, en qualité de membre titulaire et Madame Maryse CAUWET, en qualité de membre suppléant, pour représenter le Conseil départemental au Conseil d'Administration de l'Université d'Artois.</p>
-------------	--	--	--	---	---

ANNEXE – Conseil départemental du 23 septembre 2024

VI. Conseils d'Administration ou Commissions des Etablissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux - H

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
H184	Conseil d'administration de l'Agence Régionale de Santé (ARS)		1 titulaire : le Président du Conseil départemental de droit, désigné par l'Association des Départements de France	Proposition d'un suppléant de 2 ^d rang : -Maryse CAUWET	<p>Le décret n°2024-566 du 19 juin 2024, entrant en vigueur 1^{er} octobre 2024, modifie la composition et le fonctionnement des conseils d'administration des Agences Régionales de Santé (ARS).</p> <p>L'Association des Départements de France a saisi le Département afin que l'Assemblée propose un conseiller départemental, en qualité de suppléant de 2^d rang du Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, lui-même titulaire de droit, au Conseil d'administration de l'ARS. La désignation sera ensuite opérée, conformément à l'article D.1432-15 Code de la Santé Publique (CSP) par l'association des départements de France.</p> <p>Est proposée en qualité de suppléante de 2^d rang du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, madame Maryse CAUWET, qui sera désignée par l'association des départements de France, pour siéger au Conseil d'Administration de l'Agence Régionale de Santé, conformément à l'article D.1432-15 du CSP. Étant précisé que le Président du Conseil départemental sera désigné, de par sa qualité de Président, en tant que titulaire, par l'ADF.</p>

ANNEXE – Conseil départemental du 23 septembre 2024

Commission interdépartementale d'établissement des listes électorales (CELE) de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord - Pas-de-Calais

DESIGNATION DES COMMISSIONS		DESIGNATIONS A OPERER			OBSERVATIONS
		PCD ou son représentant	Titulaires	Suppléants	
L111	Commission interdépartementale d'établissement des listes électorales (CELE) de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord - Pas-de-Calais		Un Maire : - Alain MEQUIGNON		<p>Dans le cadre des opérations électorales préalables à l'élection des membres de la chambre interdépartementale d'agriculture du Nord -Pas-de-Calais en janvier 2025, la préfecture du Nord a saisi le Département, afin que le Conseil départemental désigne un Maire de la circonscription de la chambre pour siéger à la Commission interdépartementale d'établissement des listes électorales, conformément aux dispositions de l'article R.5511-96-10 du Code rural et de la pêche maritime.</p> <p>M. MEQUIGNON est désigné de par sa qualité de Maire de Fauquembergues pour siéger à la Commission interdépartementale d'établissement des listes électorales (CELE) de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord - Pas-de-Calais.</p>

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Coordination de l'assemblée départementale

RAPPORT N°10**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****REPRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

En application de l'article L.3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Conseil départemental procède à la désignation de ses membres ou de ses délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions régissant ces organismes.

En l'espèce, il convient au Conseil départemental de procéder à la désignation ou à la proposition de désignation des représentants du Département au sein des commissions relevant des chapitres suivants:

III - Commissions présidées par un représentant de l'Etat ou constituées par les services de l'Etat

V - Conseils d'administration ou commissions des établissements d'enseignement

VI - Conseils d'administration ou commissions des établissements sanitaires, sociaux, ou médico-sociaux

Par ailleurs, concernant la Commission interdépartementale d'établissement des listes électorales de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais : Conformément à l'article R.511-96-10 du Code rural et de la pêche maritime, un maire est désigné par chaque conseil départemental de la circonscription de la chambre afin de siéger à la commission interdépartementale d'établissement des listes électorales, tel que repris au tableau en annexe au présent rapport.

Ainsi que l'autorise l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est possible pour le Conseil départemental de décider à l'unanimité de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret.

Enfin, il est précisé qu'un conseiller départemental désigné pour représenter le Conseil départemental dans une instance, ne peut y siéger à un autre titre.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, :

- De modifier la délibération n°2024-245 du Conseil départemental du 15 juillet 2021, ayant désigné les conseillers départementaux au collège « Paul Langevin » de Sallaumines (F248), en remplaçant la dénomination du collège de Sallaumines par « Joséphine Baker », conformément aux modalités exposées au tableau en annexe 2 au présent rapport ;
- De décider à l'unanimité, au titre de l'article L.3121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à ces nominations au scrutin secret ;
- De désigner et proposer de désigner les représentants du Département ou du Conseil départemental au sein des commissions et instances des organismes extérieurs repris aux tableaux en annexes au présent rapport ;
- De désigner un maire pour siéger à la Commission interdépartementale d'établissement des listes électorales de la Chambre interdépartementale d'agriculture du Nord – Pas-de-Calais, conformément à l'article R.511-96-10 du Code rural et de la pêche maritime, tel que repris au tableau en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504262-DE-1-1

Date de télétransmission : 25/10/2024

Date de réception préfecture : 25/10/2024

Publication électronique le : 25 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, M. François LEMAIRES, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. Michel MATHISSART, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE DE MANDATS SPÉCIAUX POUR L'ANNÉE 2023

(N°2024-397)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3211-2 et L.3123-19 ;

Vu la délibération n°2022-487 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Complément aux délégations d'attribution du Président du Conseil départemental » ;
Vu la délibération n°2021-256 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation de compétences au Président du Conseil départemental » ;
Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;
Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Finances et service public départemental » rendu lors de sa réunion du 03/09/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article unique :

De la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation en matière de mandats spéciaux pour l'année 2023, conformément au tableau en annexe à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Date	Elu(e)	Déplacement	Lieu
31 janvier et 1er février 2023	Madame Mireille HINGREZ-CEREDA	Comité exécutif du comité du Détroit et commémoration nationale	Burgh-Haamstede et Ouwkerk
8 et 9 février 2023	Madame Mireille HINGREZ-CEREDA	Comité de pilotage du programme Interreg France-Wallonie-Flandre	Sedan
9 et 10 février 2023	Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	Séminaire de cybersécurité de Départements de France et commission Innovation et numérique dans le cadre du festival mondial de l'intelligence artificielle	Alpes-Maritimes
14 et 15 mars 2023	Madame Mireille HINGREZ-CEREDA	Evènement jeunesse et comité exécutif du comité du Détroit	Lille
4 et 5 juillet 2023	Madame Mireille HINGREZ-CEREDA	Comité exécutif du comité du Détroit	Douvres (Kent)
6 et 7 juillet 2023	Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	Assemblée générale du réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire	Nantes
14 et 15 septembre 2023	Madame Emmanuelle LEVEUGLE	D d'or des départements de France édition 2023	Poitiers (Futuroscope)
17, 18 et 19 octobre 2023	Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY	Voyage apprenant du réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire	Bruxelles
12 et 13 novembre 2023	Madame Mireille HINGREZ-CEREDA	Comité permanent France - Royaume-Uni	Londres
29 et 30 novembre 2023	Madame Mireille HINGREZ-CEREDA	Comité exécutif du comité du Détroit	Rotterdam

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Direction de l'Assemblée et des Elus
Coordination d'appui aux élus

RAPPORT N°11**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE DÉLÉGUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL EN MATIÈRE DE MANDATS SPÉCIAUX POUR L'ANNÉE 2023**

Lors de sa réunion du 12 décembre 2022, conformément à l'article L. 3211-2 19° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil départemental a donné délégation au Président du Conseil départemental pour autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil départemental peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions.

Le présent rapport a pour objet d'assurer le respect de l'obligation légale d'information du Conseil départemental des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Le tableau joint en annexe recense les mandats spéciaux autorisés pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Il convient de me donner acte de la présentation du compte-rendu de l'exercice de la délégation en matière de mandats spéciaux pour l'année 2023, conformément au tableau en annexe au présent rapport.

La 6^{ème} Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/09/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504246-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/10/2024
Date de réception préfecture : 11/10/2024

Publication électronique le : 11 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. Michel MATHISSART, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2023

(N°2024-398)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :**Article 1 :**

De la présentation du rapport d'activité des services départementaux pour l'exercice 2023, ainsi que du rapport financier correspondant, et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 2 :

Le rapport d'activité et le rapport financier visés à l'article 1 sont annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

62
Pas-de-Calais
Mon Département



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



SPÉCIAL
INONDATIONS

RAPPORT D'ACTIVITÉS

- ANNÉE 2023 -



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Notre projet de mandat 2022-2027, intitulé « construisons notre Pas-de-Calais », s'est déployé en cette année 2023 au travers d'actions concrètes qui ont donné tout leur sens aux défis et ambitions contenus dans les pactes des solidarités humaines, des réussites citoyennes et des solidarités territoriales.

L'essentiel des délibérations structurantes devant décliner les pactes et redessiner ainsi le contenu de politiques départementales majeures, ont été adoptées.

Ainsi, le soutien aux personnes en difficultés, personnes âgées, porteuses de handicap s'est traduit dans les schémas sociaux et l'engagement handicap, acte fort du mandat. Les jeunesses ont été mises à l'honneur, donnant un nouvel élan au développement de l'engagement citoyen, renforçant la lutte contre les inégalités, et apportant une plus grande lisibilité des dispositifs déployés à leur intention, à travers les délibérations Objectif jeunesses 62 et la nouvelle politique éducative. Nous nous sommes également inscrits dans la dynamique des jeux olympiques et paralympiques de Paris, levier d'attractivité et de transformation de notre territoire et véritable vitrine pour notre département, au travers desquels l'institution incite les populations à la pratique sportive. Enfin, le climat a été placé au cœur de nos préoccupations, irriguant nos politiques en matière de biodiversité, de mobilités, d'aménagements, mais également de sensibilisation à ces enjeux dont nous voyons déjà les effets sur le territoire.

Nous sommes une fois encore « allés vers » les populations, dans tout le département, en poursuivant notamment notre « tournée des territoires ». Nous les avons accompagnées, à tous les âges de la vie, à la fois par l'animation de nos politiques publiques, mais aussi dans l'adversité.

L'adversité, les habitants du Pas-de-Calais l'ont fortement vécue, lors des inondations de fin d'année qui ont provoqué de lourds dégâts matériels et ont profondément marqué les populations par la récurrence et l'intensité des événements. Prenant la mesure de la situation, les élus départementaux se sont mobilisés auprès des habitants et ont décidé de déployer des fonds d'urgence afin de venir en aide aux sinistrés. Dans le même temps et avec un engagement qu'il faut souligner, les agents des services départementaux ont fait preuve d'une particulière réactivité dans le nettoyage et la réparation des espaces de circulation, dans l'assistance administrative et la mise en œuvre de la cellule départementale de relogement, en collaboration avec les services de l'État et les partenaires.

Je remercie les élus pour leur investissement constant en cette année riche d'événements majeurs. J'exprime ma reconnaissance aux agents départementaux qui ont pleinement accompli leur mission de service public et ont, avec énergie et dévouement, traduit en actes la volonté politique de notre institution.



Éditorial de la Directrice générale des services départementaux du Pas-de-Calais

L'année 2023 a marqué la mise en œuvre concrète des pactes constitutifs du projet de mandat du Conseil départemental, votés au dernier trimestre 2022. Et c'est dans l'ensemble des directions du siège et des territoires que l'administration départementale a déployé les ambitions déclinées dans chacun de ces trois pactes.

L'année écoulée a également été consacrée à l'évolution des pratiques à l'interne de notre collectivité.

Ainsi, afin d'aligner le fonctionnement de la collectivité sur les enjeux du projet de mandat mais aussi de répondre aux multiples défis de transformation dans un contexte de changements permanents impactant notre organisation, le projet collectif de l'administration a été réactualisé. Il couvre désormais la période 2023-2028 et s'inscrit dans une nouvelle dynamique à travers notamment la déclinaison de contrats d'objectifs, véritables feuilles de routes réalisées par l'ensemble des directions et services. Il s'agit pour chaque entité de s'engager dans des actions concrètes sur 3 grands axes : la mise en œuvre du projet de mandat, l'évolution des organisations et des pratiques ainsi que l'adaptation des fonctions managériales et de l'animation des équipes.

Parallèlement, au sein de notre administration, des chantiers relatifs aux conditions de travail, à l'animation du collectif des agents ou encore à la sécurisation des systèmes informatiques ont été réalisés. Ces actions permettent de renforcer la coopération et la transversalité et assurent la sécurisation juridique et financière, indispensables à une action publique efficiente. Nous avons également valorisé l'engagement, développé la convivialité et innové, pour permettre aux agents de cultiver leur sentiment d'appartenance à notre institution.

L'année 2023 a également montré une grande mobilisation de l'ensemble de l'administration, aux côtés des élus, lors des terribles épisodes d'aléas climatiques. Les populations de nombre de territoires du département, y compris nos agents, ont particulièrement souffert. Il s'agit ici de souligner la forte solidarité des agents des services départementaux envers nos concitoyens touchés par les inondations. Qu'ils en soient tous sincèrement remerciés.

Au-delà de ces faits inévitablement marquants dans les esprits, les interventions quotidiennes et la présence des services auprès des habitants et des territoires, tout au long de l'année, dans le domaine des solidarités territoriales, des réussites citoyennes comme en matière de solidarités humaines, nous permettent de constater que la grande chaîne du service public départemental montre son efficacité.

La seconde édition de la tournée des territoires en 2023 nous a montré que cet « aller vers » les habitants du Pas-de-Calais, pour promouvoir l'action du Département et renforcer la visibilité de notre institution était nécessaire. Les élus départementaux et les dizaines d'agents ambassadeurs, ont fait vivre les missions et les dispositifs du Conseil départemental, au long de ces 10 escales dans les territoires.

La priorité de l'administration reste centrée plus que jamais sur la qualité à la fois du service rendu à l'utilisateur mais également de la relation aux habitants, en conformité avec la priorité voulue par nos élus de renforcer notre proximité auprès de la population.

Ce rapport d'activité annuel témoigne pleinement des réalisations de l'ensemble des services départementaux, à l'œuvre auprès des populations, des partenaires, des territoires, aux côtés des élus départementaux.

SOMMAIRE



6 Le Département du Pas-de-Calais

8 L'organisation politique

9 L'organisation administrative

10 La situation financière

11 Les temps forts dans le département

14 Les temps forts dans les territoires



Pour mettre en œuvre l'ensemble de ses politiques publiques et conduire les missions de service public nécessaires au quotidien des habitants du Pas-de-Calais, le Département exécute un budget annuel de 2,015 milliards d'euros, décidé par les 78 élus qui composent l'assemblée départementale. La collectivité peut également s'appuyer sur les 7 000 agents qui la composent pour assurer une proximité de tous les instants, auprès de tous.

Le département du Pas-de-Calais est constitué de 7 territoires dont la diversité nécessite une réponse spécifique. L'organisation territorialisée des services départementaux permet de conduire des missions de service public adaptées aux besoins des élus, des habitants et des partenaires des territoires. En 2022, l'activité départementale s'est traduite en « temps forts » sur chaque territoire démontrant ainsi la capacité des services à apporter une réponse de proximité et cohérente face aux besoins.

LES SOLIDARITÉS HUMAINES

Protéger, aider les populations à tous les âges de la vie

22 Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

26 Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

28 Le numérique, un outil au service des usagers



Servir les habitants au cœur des territoires

30 Cartographie des Maisons du Département Solidarité (MDS)

31 Les Maisons du Département Solidarité dans les territoires

En tant que chef de file des solidarités humaines, le Département œuvre tous les jours à assurer toujours plus de justice sociale, de protection et d'aide aux populations. Il s'engage pour un accueil social de proximité et pour aller au-devant des personnes les plus vulnérables.

Ces politiques de solidarité s'appuient sur le renforcement de l'autonomie et de la santé de tous, afin que chaque habitant puisse s'épanouir pleinement. Les actions menées en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'accès à l'emploi et au logement, aux outils numériques et à leur utilisation, permettent de faire face aux problématiques socio-économiques de nos territoires. Enfin, l'attention toute particulière portée à la protection de l'enfance et plus largement de la famille, constitue un pilier majeur de l'action départementale.

Pour conduire ces actions, les services départementaux s'appuient sur les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS), dont les différents sites apportent une réponse de proximité aux besoins de la population.

LES RÉUSSITES CITOYENNES

Favoriser l'émancipation et l'accomplissement de tous

50 Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

52 Faire de l'éducation un levier d'égalité

54 Accroître l'accès à la culture

56 Favoriser les activités sportives

58 Préserver notre histoire et notre patrimoine

60 Lutter contre les discriminations



Le Département œuvre à l'émancipation et l'accomplissement des habitants, à tous les âges de la vie. Il conduit donc de nombreuses politiques volontaristes en matière d'éducation, de culture et de sport. Il accompagne les jeunes et leurs parents et mobilise ses ressources au service de l'émancipation de chacun. Les jeunes sont placés au cœur de l'action départementale. En valorisant leur engagement, en contribuant à l'éducation à la citoyenneté, en favorisant l'intégration et en luttant contre les discriminations, il s'agit de faire société. En favorisant la cohésion sociale et en soulignant les initiatives individuelles et collectives, le Département souhaite optimiser les conditions de la réussite et du bien vivre ensemble, à partager par le plus grand nombre, habitants des villes comme des villages.

La citoyenneté au plus proche des territoires

63 Cartographie des structures et des professionnels au service des réussites citoyennes

LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Aménager au quotidien les espaces de vie

78 SPECIAL INNOVATION Les inondations dans les territoires

79 Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

81 Aménager le territoire et préserver l'environnement

83 Optimiser la gestion du patrimoine départemental

85 Grand Site de France Les Deux Caps

87 Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Servir les populations des territoires

89 Cartographie des Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial

90 Les MDADT dans les territoires

Le Département partenaire du développement des territoires

104 Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

107 Le canal Seine-Nord-Europe

109 Promouvoir l'économie sociale et solidaire

111 Des EPOA partenaires de l'institution

113 Le port d'Étaples-sur-Mer



Le Département est un acteur majeur de l'aménagement du territoire. Il assure la mobilité de tous en entretenant un réseau routier de plus de 6000 km. Il contribue à préserver l'environnement en conduisant des politiques volontaristes dans le domaine. Le Département entretient un parc immobilier de près d'1 million de m² pour offrir des conditions d'accueil de qualité aux collégiens et usagers.

Acteur engagé auprès des territoires, le Département dispose de 7 Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT). C'est ainsi l'ensemble du département qui est maillé par ces structures et leurs centres d'exploitation routiers (CER), dont les agents assurent la sécurité de tous.

Le Grand Site de France Les Deux Caps, comme le port d'Étaples et la maison du port, constituent des valeurs sûres de l'attractivité du territoire. Le laboratoire départemental d'analyses, par sa qualification et son expertise est au service des populations. Il est un acteur de la vie économique du Pas-de-Calais.

Le Département est enfin un véritable partenaire pour accroître les services aux populations. Des contrats à passer avec les intercommunalités, les communes, les associations, aux partenariats avec l'Europe, au titre de l'économie sociale et solidaire (ESS), ou les établissements publics et organismes associés (EPOA), en passant par le canal Seine Nord, le Département négocie au mieux les intérêts des habitants des territoires.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

116 Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Des ressources au service des publics et pour accompagner les directions

117 Sécuriser, accompagner, aider au pilotage au service des politiques publiques et des agents

122 Communiquer pour rendre lisible l'action départementale



L'administration départementale s'appuie sur des directions et fonctions supports en charge d'accompagner les transformations et les directions, mais également de sécuriser l'action des services au regard des obligations réglementaires, administratives et financières qui s'appliquent au fonctionnement de la collectivité. Ces missions sont essentielles à l'exécution d'un service public adapté et de qualité. Enfin, la communication portée par les services de la collectivité permet d'assurer, auprès de tous, la bonne lisibilité de l'action départementale favorisant ainsi l'accès au droit et la citoyenneté.



- 6 Le Département du Pas-de-Calais
- 8 L'organisation politique
- 9 L'organisation administrative
- 10 La situation financière



Pour mettre en œuvre l'ensemble de ses politiques publiques et conduire les missions de service public nécessaires au quotidien des habitants du Pas-de-Calais, le Département exécute un budget annuel de 2,015 milliards d'euros, décidé par les 78 élus qui composent l'assemblée départementale. La collectivité peut également s'appuyer sur les 7 000 agents qui la composent pour assurer une proximité de tous les instants, auprès de tous.



UNE PROXIMITÉ QUOTIDIENNE



39 cantons

7 territoires

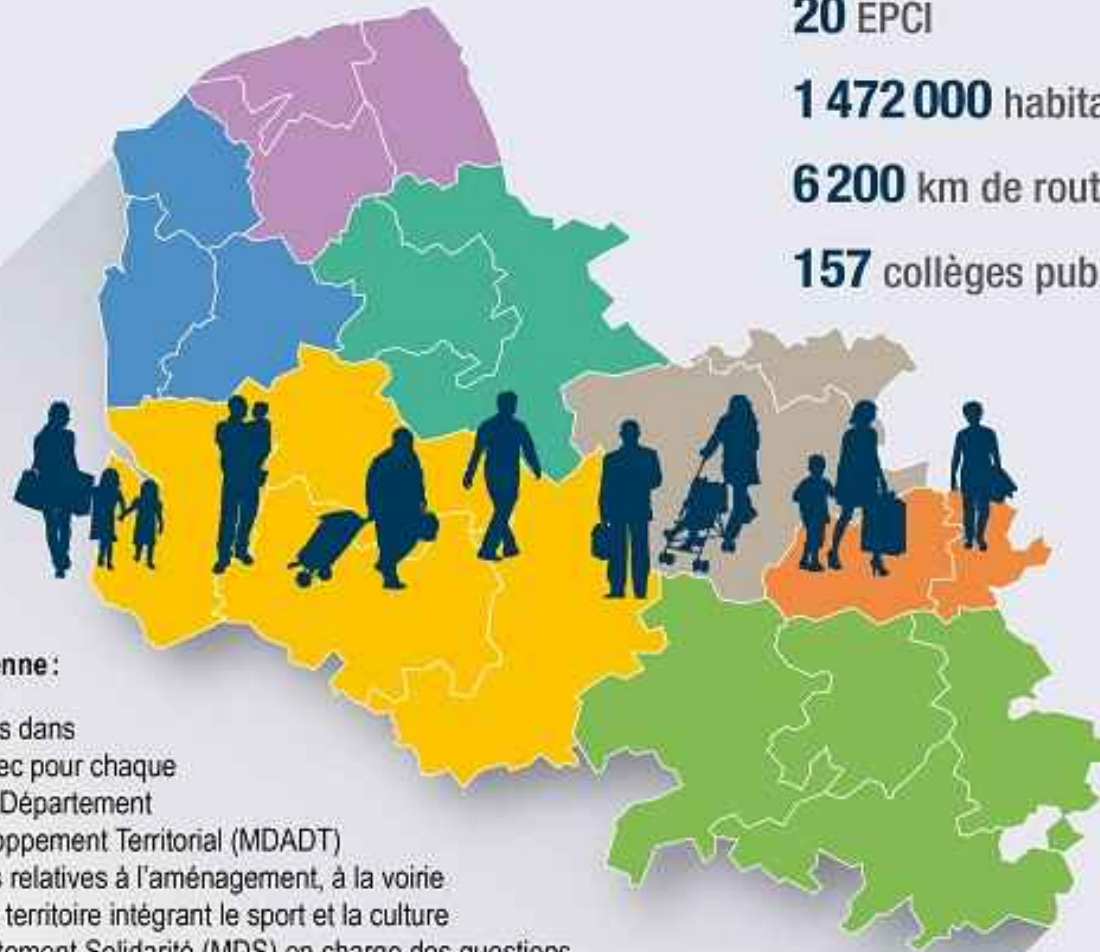
890 communes

20 EPCI

1 472 000 habitants

6 200 km de routes départementales

157 collèges publics et privés



Une proximité quotidienne :

34 sites d'accueil répartis dans tout le Pas-de-Calais avec pour chaque territoire une Maison du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) en charge des questions relatives à l'aménagement, à la voirie et au développement du territoire intégrant le sport et la culture et une Maison du Département Solidarité (MDS) en charge des questions relatives aux solidarités (logement, emploi, enfance, famille, insertion...).

L'ORGANISATION POLITIQUE

(DÉCEMBRE 2023)



1 AUDOMAROIS Vice-président Jean-Claude DISSAUX Florence WOZNY	2 ARRAGEOIS Zohra OUAJUEF Michel MATHISSART	3 ARRAGEOIS Emmanuelle LAPOUILLE Alexandre MALFAIT	4 ARRAGEOIS Vice-présidente Maryse CAUWET Jean-Louis COTTIGNY	5 ARTOIS Ludovic IDZIAK Michèle JACQUET	6 MONTREUILLOIS-TERNOIS Aline GULLUY Etienne PERIN	7 ARRAGEOIS Maryse DELASSUS Sébastien HENQUENET	8 LENS-HÉNIN Audrey DESMARAI Jean-Marc TELLIER	9 ARRAGEOIS Vice-présidente Jean-Jacques COTTEL Véronique THIEBAUT	10 MONTREUILLOIS-TERNOIS Bruno COUSEIN Maryse JUMEZ
11 ARTOIS Sylvie MEYFROIDT-LEFANT Jean-Pascal SCALONE	12 ARTOIS Raymond GAQUERE Emmanuelle LEVEUGLE	13 BOULONNAIS Vice-présidente Jean-Luc DUBAËLE Mireille IINGNEZ-CEREDA	14 BOULONNAIS Olivier BARBARIN Sandra MILLE	15 ARRAGEOIS Vice-présidente Pierre GEORGET Mireille MESSIANE-GODELLOY	16 ARTOIS Ludovic PAJOT Marie-Line PLOUVIEZ	17 LENS-HÉNIN Vice-président Anouk BRETON François LEMAIRE	18 CALAISIS Guy HEDDEBAUX Mathé MULOY-FRISQUOIT	19 CALAISIS Vice-président Ludovic LOQUET Caroline MATRAT	20 CALAISIS Stéphanie RIGAUD Philippe MIGNONET
21 LENS-HÉNIN Vice-président Daniel MACIEJASZ Cécile YOSBERGUE	22 BOULONNAIS Brigitte BOURGUIGNON Marc SARPAUX	23 ARTOIS Alain DE CARRION Séverine GOSSELIN	24 MONTREUILLOIS-TERNOIS Philippe FAIT Geneviève MARQUERITTE	25 MONTREUILLOIS-TERNOIS Vice-président Alain MEQUIGNON Françoise VASSEUR	26 LENS-HÉNIN Vice-présidente Valérie CUVILLIER Philippe DUQUESNOY	27 LENS-HÉNIN Maryse POULAIN François VIAL	28 LENS-HÉNIN Steeve BRIOIS Marine LE PEN	29 LENS-HÉNIN Fatima AIT CHIKHEBBIH Daniel KRUSZKA	30 LENS-HÉNIN Vice-président Laurent DUPORGE Evelyne NACHEL
31 ARTOIS Carole DUBOIS René HOCQ	32 AUDOMAROIS Delphine DUWICQUET Benoît ROUSSEL	33 AUDOMAROIS Vice-présidente Blandine DRAIN Jean-Claude LEROY	34 CALAISIS Nicole CHEVALIER Frédéric MELCHIOR	35 ARTOIS Michel DAGBERT Karine GAUTHIER	36 BOULONNAIS Vice-présidente Sébastien CHOCHOIS Brigitte PASSEBOSC	37 AUDOMAROIS Bertrand PETIT Sophie WANOT-LEMAIRE	38 MONTREUILLOIS-TERNOIS Claude BACHELET Ingrid GAILLARD	39 LENS-HÉNIN Vice-présidente André KUHCINSKI Laurence LOUCAERT	

L'exécutif départemental est composé du Président et de 15 vice-présidents et vice-présidentes.

La Commission permanente : elle est composée de l'exécutif départemental, soit le Président et 15 vices présidents et vices présidentes et de 28 autres membres

Les commissions thématiques : elles sont au nombre de 6.

1^{re} commission : attractivité départementale et emploi

2^e commission : solidarités humaines

3^e commission : éducation, culture, sport et citoyenneté

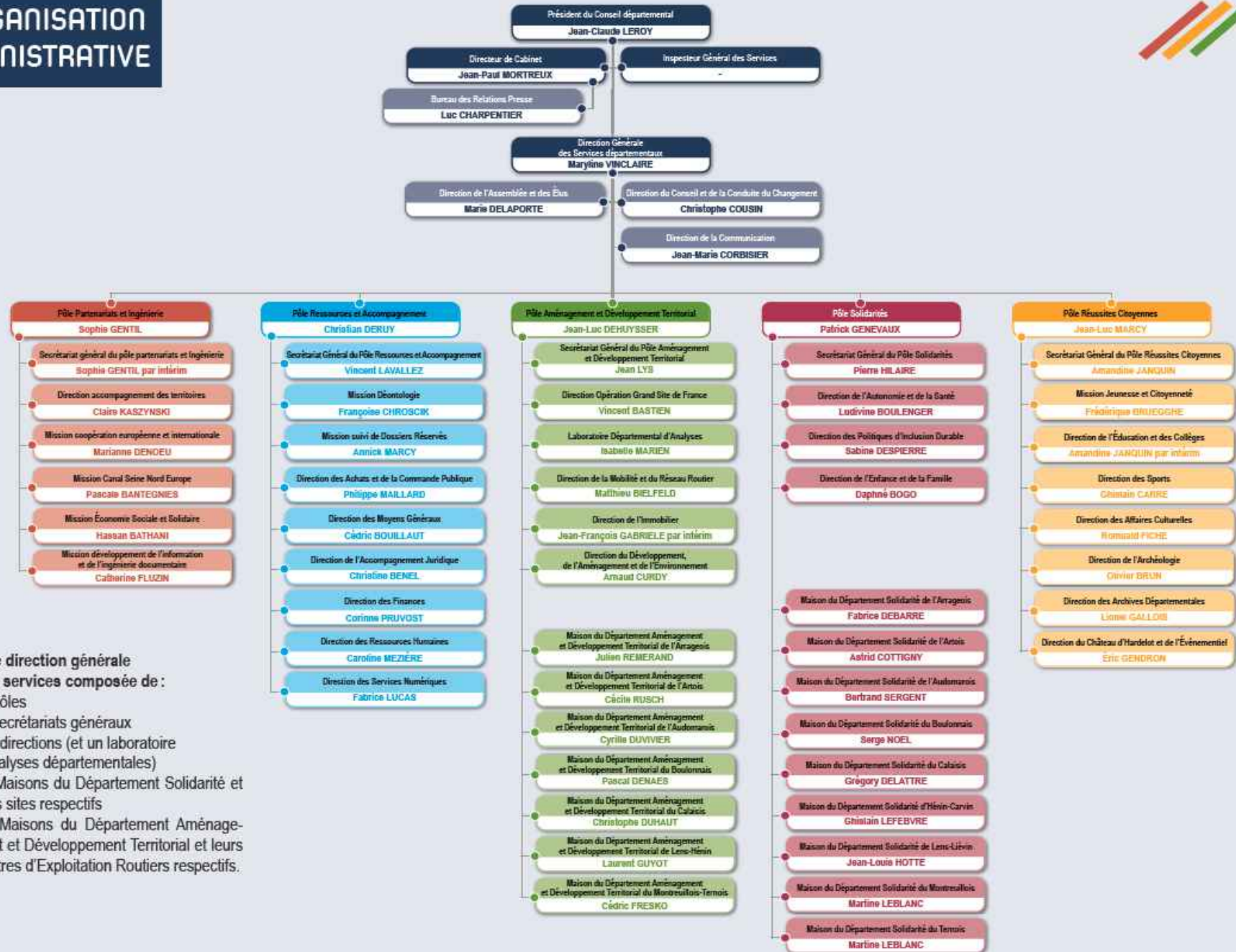
4^e commission : équipement et développement des territoires

5^e commission : solidarité territoriale et partenariats

6^e commission : finances et service public départemental

39 cantons
78 conseillers départementaux

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE



- Une direction générale des services composée de :
- 5 pôles
 - 5 secrétariats généraux
 - 21 directions (et un laboratoire d'analyses départementales)
 - 9 Maisons du Département Solidarité et leurs sites respectifs
 - 7 Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial et leurs Centres d'Exploitation Routiers respectifs.



LA SITUATION FINANCIÈRE

(issues du CA 2023)

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette):

214 M€

(en hausse de 28 M€ par rapport au CA 2022)



Les dépenses d'investissement

ont permis de réaliser :

163 millions d'euros

relevant de la maîtrise d'ouvrage départementale

51 millions d'euros de subventions d'équipement versés aux partenaires.

La dette par habitant est de

488 euros

pour une moyenne de 539 euros des autres départements millionnaires en habitants.

Montant total
des Allocations
Individuelles de Solidarité :
609 M€



**RECETTES
DE FONCTIONNEMENT**
1 790 M€

**DÉPENSES
DE FONCTIONNEMENT**
1 731 M€

ÉPARGNE BRUTE
59 M€



15 Les temps forts dans le département

18 Les temps forts dans les territoires



Le département du Pas-de-Calais est constitué de 7 territoires dont la diversité nécessite une réponse spécifique.

L'organisation territorialisée des services départementaux permet de conduire des missions de service public adaptées aux besoins des élus, des habitants et des partenaires des territoires.

En 2023, l'activité départementale s'est traduite en « temps forts » sur chaque territoire démontrant ainsi la capacité des services à apporter une réponse de proximité et cohérente face aux besoins.



LES TEMPS FORTS DANS LE DÉPARTEMENT EN 2023

JANVIER

Hauts-de-France
**Contrat de Plan
État-Région**

9 janvier • Signature du contrat de plan État-Région - CPER 2021-2027
Partenariat unique en Hauts-de-France mobilisant l'État, la Région, les cinq Départements, la Métropole européenne de Lille et Amiens métropole



PROJET DE MANDAT Le pacte des solidarités territoriales en action : le FARDA 2023, un nouveau programme d'aides départementales en faveur des territoires ruraux

PROJET DE MANDAT 30 janvier • Plan collèges - Adoption de la délibération en Conseil départemental - « *Construisons ensemble le collège de demain en Pas-de-Calais pour une égalité réelle des chances* »

PROJET DE MANDAT 30 janvier • Adoption de la délibération relative au plan vélo départemental

FÉVRIER



2 février • Réunion d'installation du premier comité départemental de protection de l'enfance



Les stations bébé mobile du Centre Pompidou : un déploiement dans les bibliothèques, dans les bibliothèques, Centre d'Art et structures accueillant des tout-petits

Adoption du plan de développement de l'agriculture biologique en Hauts-de-France pour la période 2023-2027

MARS



PROJET DE MANDAT 27 mars • Adoption de la délibération du Conseil départemental - Lancement de la plateforme « Professions autonomie 62 » sensibiliser et accompagner aux métiers d'aide à domicile



PROJET DE MANDAT 27 mars • Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques en amateur

AVRIL



3 au 7 avril • 4^e édition « les clés pour réussir » organisée par le Département et Pôle Emploi sur tous les territoires. Semaine des métiers pour les bénéficiaires du RSA »

Spectacle en collèges - Ovaire the top dans le cadre de la saison culturelle départementale ce spectacle traite de l'égalité femme-homme, entre lecture, séance d'aérobic, réflexion sur les données et partage d'informations...

MAI



24 mai • Offrir un accompagnement aux jeunes en rupture ! Création de 14 postes de coach jeunesse dans les missions locales : une « maraude en rose »

13 et 14 mai • 20^e édition des Portes Ouvertes des Ateliers d'Artistes, mise à l'honneur des artistes plasticiens du Pas-de-Calais et leurs créations



MAI
« Mai à vélo », promotion des mobilités douces



11 mai • Conseil départemental de l'économie sociale et solidaire avec la participation de l'association A Bouts de Films

JUIN

PROJET DE MANDAT 19 juin • Adoption de la délibération en Conseil départemental « *Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027* »



21 juin • Le Département comme modèle des solidarités humaines ! Rencontre avec une délégation de l'Agence pour une Vie de Qualité - Région wallonne, Belgique

PROJET DE MANDAT 19 juin • Adoption de la délibération en Conseil départemental – « *Le Département s'engage dans l'aventure Paris 2024* »

PROJET DE MANDAT 19 juin • Adoption de la délibération en Conseil départemental – « *Défi biodiversité 62, un plan d'actions pour la biodiversité ordinaire et extraordinaire du Département* »



Ados au micro : WR62 sur les ondes – Quand les collégiens se transforment en journalistes, retrouvez les capsules WR62 sur l'ENT « Collèges 62 »

LES TEMPS FORTS DANS LE DÉPARTEMENT EN 2023

JUILLET



8 juillet • Randonnée « Marchons sur le canal » : balade participative sur le projet du canal Seine-Nord Europe à Hermies



Des ateliers « fresque du climat » ont été animés par les agents départementaux pour l'ensemble des agents, dans tous les territoires, tout au long de l'année.



Des aménagements de mares et de noues qui participent au premier objectif de la délibération « DéfiBiodiv'62 » « donner de l'espace à la biodiversité »

AOÛT



12 août • Journée internationale de la jeunesse



Les mercredis de l'été • 3 mois pour se rendre sur les plages du Pas-de-Calais

SEPTEMBRE



25 septembre • Adoption de la délibération en Conseil départemental – « Faire du Pas-de-Calais un département inclusif et accessible à toutes et tous : l'Engagement handicap ». Le schéma « Garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement des habitants du Pas-de-Calais »

16 au 22 septembre • Semaine européenne de la mobilité - Mamobilité62 se mobilise !



Mois des sports de nature



15 septembre • World cleanup day, un jour pour la planète

OCTOBRE

Signature du pacte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité du Département du Pas-de-Calais. Les partenaires du Cd62 sont : la fédération des travaux publics, Route de France Hauts-de-France et le syndicat professionnel des terrassiers de France.

2 mois - 15 500 collégiens et 20 sites de sport et nature lors de la journée d'intégration des 6^e !



Congrès des maires : le Département présente les ingénieries à disposition des élus et sa politique en faveur de la biodiversité.



12 octobre • Comptoir des fondations et de la finance solidaire, destiné aux acteurs de l'économie sociale et solidaire

NOVEMBRE



28 novembre • Présentation de la labellisation de l'accompagnement RSA faite aux 120 partenaires, professionnels de la coordination et de l'accompagnement



29 novembre • Le Pas-de-Calais à l'honneur pour accueillir le club des territoires du Logement d'abord

Mois du film documentaire - Projections - Débats dans les bibliothèques partenaires du Département



Accompagnement des structures candidates aux dispositifs 62 Coopération Mobilité européenne et internationale et jumelages innovants par la mission coopération européenne et internationale et ses partenaires.

Inondations de novembre 2023 • Les services départementaux au secours des habitants des territoires sinistrés !

DÉCEMBRE



4 décembre • Adoption de la délibération en Conseil départemental – « Schéma Autonomie 2023-2027 : Vivre en autonomie dans un département inclusif »

5 décembre • 1^{re} journée de rencontre des intervenants sociaux en commissariats et gendarmeries (ISCG), organisée par Département du Pas-de-Calais avec le soutien de l'ensemble des porteurs de l'ensemble des postes et de l'État



12 décembre • 1^{er} Comité responsable du PDALHPD



12 décembre • séminaire égalité fille-garçon avec les collèges publics du Pas-de-Calais et Edith Maruejols, géographe du genre

... dans l'Arrageois

762



- ⇒ 211 425 habitants (soit 14,53 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 1 984,8 km² (soit 29,6 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 106,5 habitants/km²
- ⇒ 255 communes
- ⇒ 240 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 4 EPCI : communauté urbaine d'Arras, communauté de communes des campagnes de l'Artois, communauté de communes Osartis-Marquion, communauté de communes du Sud-Artois
- ⇒ 60 bâtiments départementaux
- ⇒ 16 collèges
- ⇒ 1 450 kilomètres de voiries départementales

9 février - Journée de rencontre ESMS/SAAD – Rencontre des gestionnaires d'EHPAD, de résidences autonomie et des établissements et services pour adultes en situation de handicap puis des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Près de 270 participants pour échanger sur les difficultés conjoncturelles des gestionnaires, la qualité de la prise en charge, les réformes nationales dans un contexte économique dégradé.



Février — Les métiers du Département expliqués aux collégiens de l'Arrageois. Une journée riche : les agents ont présenté les compétences du Département, leur métier, ils ont échangé avec les parents, les élèves. Les collégiens ont été sensibilisés aux différentes mesures proposées dans le cadre de la politique jeunesse permis citoyen, sac ados, les aides pour l'obtention du BAFA/BAFD ainsi que les missions possibles lors d'un engagement volontaire en service civique.

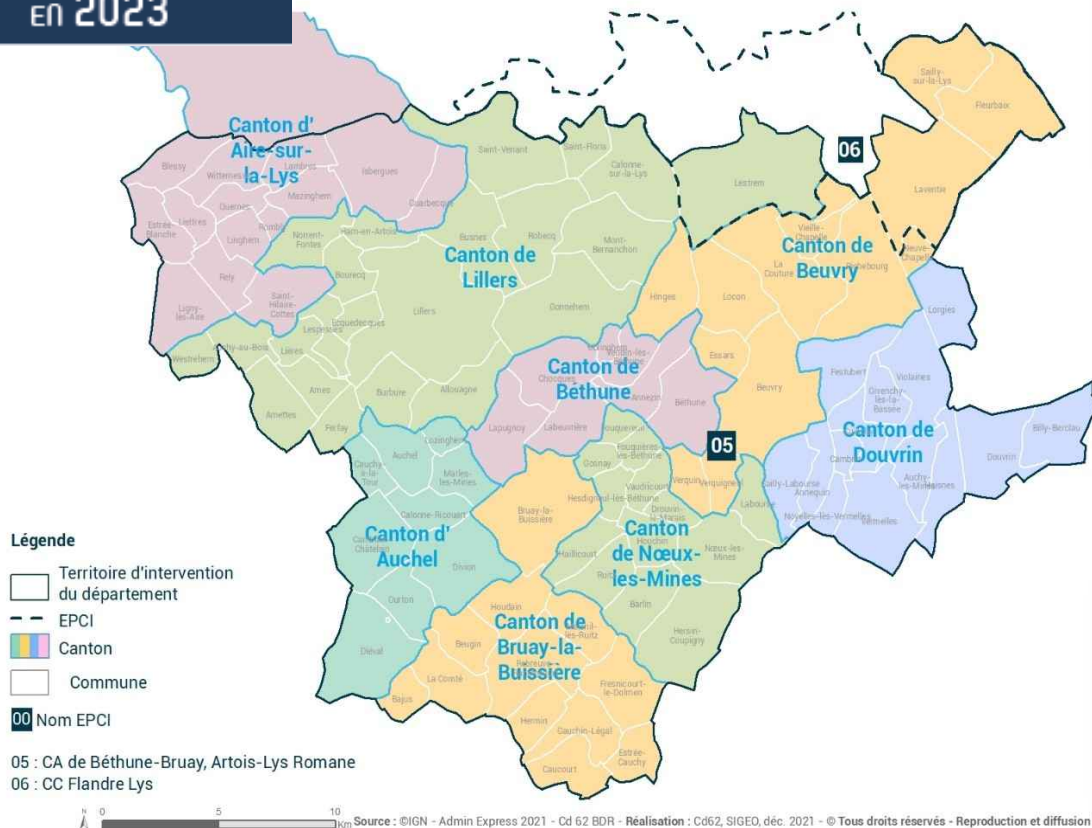
28 mars – Participation du Département à l'évènement « sud job Artois », forum de l'emploi, de la formation et de l'insertion, organisé par la communauté de communes Sud-Artois à Bapaume : le canal Seine-Nord Europe, vecteur d'emploi local.



Mars—Animation de la Ligue de Protection des Oiseaux à destination des agents départementaux occupant la MDADT de l'Arrageois, pour sensibiliser aux bons gestes, à la biodiversité et favoriser l'accueil des oiseaux.

Le jeu pour fédérer et informer—Des séances d'animation collective ont été organisées **toute l'année 2023** autour de trois thèmes : les aides au logement, l'éducation budgétaire et la sensibilisation à la précarité énergétique avec l'acquisition du jeu ECO'N'HOME. Après un travail avec le SLAI sur les publics BRSA, des animations se sont mises en place pour des majeurs protégés en fin de mesure de protection.





- ⇒ Plus de 288 000 habitants (soit 20 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ Plus de 700 km² (soit 11 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 310 habitants/km²
- ⇒ 104 communes
- ⇒ 62 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 2 EPCI : La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) et la Communauté de Communes Flandre Lys (CCFL)
- ⇒ 12 bâtiments départementaux
- ⇒ 25 collèges
- ⇒ 806 kilomètres de voiries départementales

4 février - 6 et 7 avril - la MDADT était en représentation le 4 février à l'IUT de Béthune mais aussi les 6 et 7 avril au lycée professionnel de Bruay-la-Buissière. L'objectif de ces deux manifestations ? faire connaître les missions du Département aux jeunes, pari réussi ! En plus de présenter ses métiers, le Département a apporté son concours financier avec la mobilisation de la « TP mobile », outil de la Fédération Régionale des Travaux Publics, permettant aux visiteurs de s'essayer à la conduite d'engins de chantier via son simulateur.



23 mai : village de l'emploi pour les métiers du bâtiment et des travaux publics, à Bruay-la-Buissière. Organisé par le Conseil départemental, la commune, Maisons et Cités, le PLIE et le Pôle Emploi, ce grand événement avait pour objectif de faire découvrir et tester les métiers du bâtiment et des travaux publics aux personnes en recherche d'emploi pour anticiper les futurs recrutements nécessaires à la réalisation des travaux.



4 septembre - Océane Carnez, membre de l'équipe olympique et paralympique du Département est venue rencontrer les élèves du collège Anatole France de Noeux-les-Mines, classe qui porte son nom depuis la rentrée de 2023.

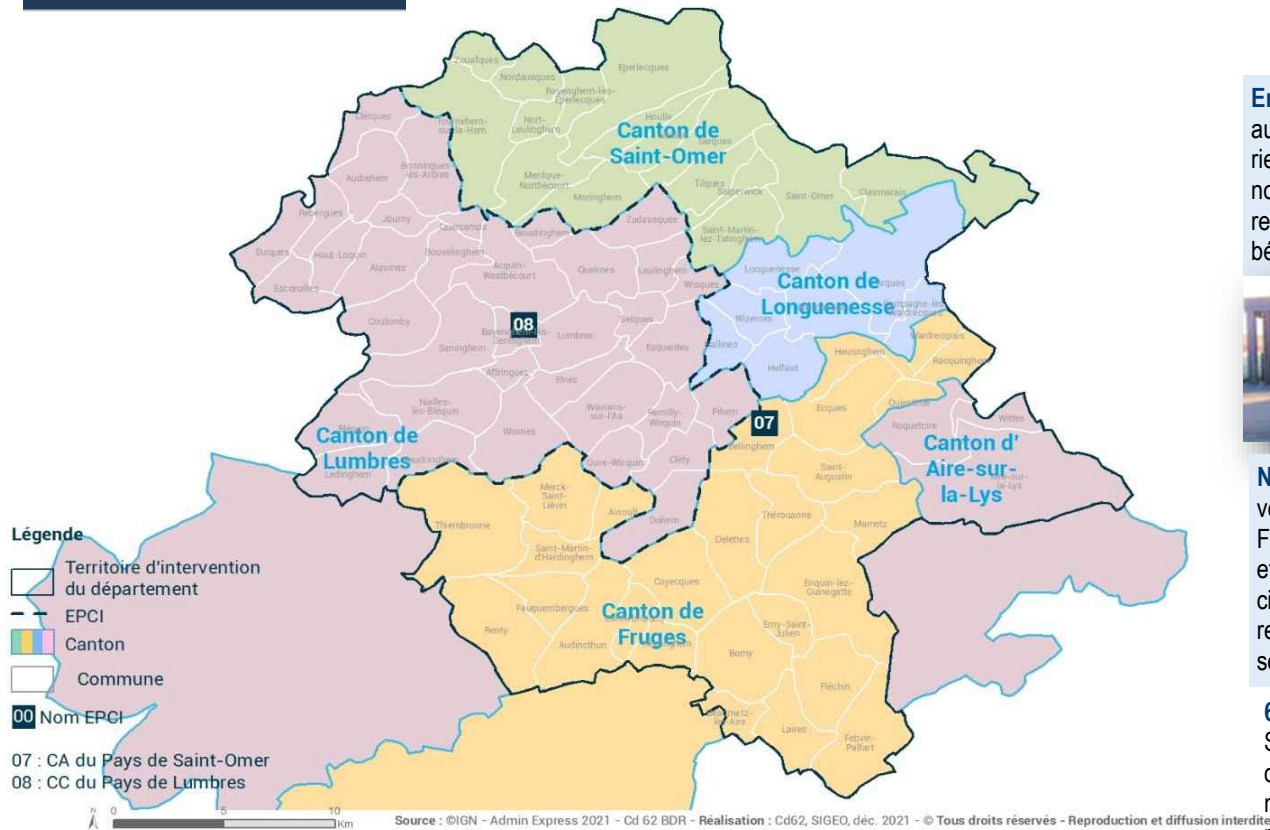


25 octobre - 1er forum des 1000 premiers jours, à Béthune. Démarche dans laquelle la ville s'est engagée à travers la labellisation « cité éducative ». Parents et futurs parents ont pu trouver des réponses auprès des professionnels et des ateliers proposés (portage bébé, massage bébé, initiation aux gestes de premiers secours du nourrisson, coin lecture, parcours psychomoteur pour le tout petit...). Ce dispositif innovant est complémentaire des lieux de soutien à la parentalité.

Noeux-les-Mines et Béthune - Récollections 62 ! ou l'amélioration du cadre de vie des collégiens, enseignants et personnels éducatifs, par la végétalisation des cours des établissements. Après l'état des lieux écologique, les préconisations avant la mise en œuvre. Les collèges Anatole France de Noeux-les-Mines et Verlaine de Béthune ont expérimenté cette coopération verte interservices !

10 novembre - Noeux-les-Mines - Le Département est impliqué depuis plusieurs années dans la lutte contre les violences faites aux femmes. La MDS de l'Artois participe activement au réseau VIF (violences intra familiales) initié par la sous-préfecture de Béthune et s'implique dans les différentes manifestations organisées dans ce cadre. En ce 10 novembre se tenait une conférence qui clôturait 3 jours de formation VIF à destination des élus du territoire. 40 référents municipaux ont été formés à la détection, la compréhension et l'orientation des





29 septembre - Découvrir le métier d'auxiliaire de vie de manière innovante pour mieux en faire la promotion, grâce à un escape game et la collaboration entre le service local allocation insertion (SLAI) de l'Audomarois et le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) !



En 2023, la maison de l'autonomie a organisé 7 sessions d'information par micro-territoires autour de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), en réponse à un besoin des mairies et des CCAS de l'Audomarois. La démarche des professionnels de la maison de l'autonomie « d'aller vers » les partenaires pour échanger autour d'un sujet commun a permis de renforcer davantage les liens et de relancer la dynamique partenariale guichet intégré au bénéfice de l'utilisateur.



Organisé conjointement par Ingénierie 62, les MDADT et le CAUE62 : les maires de Vieille Eglise et Bellinghem ont accueilli ceux de Maresquel-Ecquemicourt, Zutkerque et Hames-Boucres pour un retour d'expérience et une visite de leur nouvelle école.

Novembre - Un territoire impacté par les inondations de novembre ! Des agents départementaux mobilisés ! Le collège François Mitterrand de Théroouanne s'est retrouvé sous les eaux et 15% du réseau des voiries départementales a été fermé à la circulation. 36 agents de la voirie ont été mobilisés H24. Les renforts du Calais et de l'Artois ont permis de nettoyer, sécuriser, curer, élaguer pour rendre les voies circulables.



6 décembre - Les producteurs locaux prennent leurs quartiers à Saint-Omer - Rencontres de la restauration collective au collège de la Morinie - 5 chefs cuisiniers du secteur y participent. Le bien-manger est une priorité du Département et de ses 117 restaurants collectifs de collèges.



Ouverture d'une maison de santé intercommunale à Lumbres, pour pallier le déficit de soins dans le territoire. Cet équipement de 1,4 millions d'euros, labellisé par l'Agence Régionale de Santé, regroupe 5 cabinets de médecins généralistes, 1 cabinet infirmiers, 4 cabinets de spécialistes. Le Département a accompagné le projet, dans le cadre de la contractualisation, à hauteur de 200 000 euros.

- ⇒ 129 339 habitants (soit 8.8 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 690.3 km² (soit 10,3 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 187.4 habitants/km²
- ⇒ 89 communes
- ⇒ 77 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 2 EPCI : Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, Communauté de Communes du Pays de Lumbres
- ⇒ 10 bâtiments départementaux
- ⇒ 9 collèges
- ⇒ 801 kilomètres de voiries départementales



15 décembre - 6^è édition du Pas-de-Calais urban trail. 1 thématique « Les 4 éléments », 2 500 trailers qui ont profité de spectacles pyrotechniques, acrobatiques, aquatiques et rencontré d'étranges créatures souterraines.



Légende

- Territoire d'intervention du département
- EPCI
- Canton
- Commune
- Nom EPCI

- 09 : CA du Boulonnais
- 10 : CC de Desvres-Samer
- 11 : CC de la Terre des Deux Caps



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Cd 62 BDR - Réalisation : C662, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

- ⇒ 158 258 habitants (soit 10,8% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 480,6 km² (soit 7,2% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 329,3 habitants/km²
- ⇒ 74 communes
- ⇒ 58 communes rurales éligibles au FARDA
- ⇒ 3 EPCI : la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, la communauté de communes de la Terre des 2 Caps et la communauté de communes de Desvres-Samer
- ⇒ 18 bâtiments départementaux
- ⇒ 11 collèges
- ⇒ 573 kilomètres de voiries départementales



24 janvier - Podcast en faveur de la pratique sportive au féminin sur le boulonnais dans le cadre de la journée internationale du sport féminin par le Département aux parents et futurs parents

20 mars - Un collège en 4 mois à Marquise !

Depuis mi-novembre 2022, le fonctionnement du collège de Marquise était éclaté sur plusieurs sites. Grâce à la mise en place sur un terrain de foot adjacent, d'un chantier absolument hors normes dans son dimensionnement (jusqu'à 80 ouvriers sur place, 11 000 tonnes de remblais, 5,4 km de canalisation créés, 299 modules pour la construction de 13 modulaires...), le nouveau collège de Marquise a effectué une seconde rentrée le lundi 20 mars sous un format de 13 modulaires « Marinéo ».



25 mai - Médiathèque de le Portel - Présentation du métier d'assistant familial au forum des métiers de l'aide à la personne dans le domaine sanitaire et social

22 juin - Inauguration de l'exposition « Le Pas-de-Calais, terre d'innovations » à Wimereux : « Le canal Seine-Nord Europe », un exemple d'innovation majeure.



Contractualisation 2023-2026 - 2 intercommunalités ont fait le choix de travailler de concert autour de l'alimentation durable, en déclinant des axes communs dans le cadre de leur Plan Alimentaire Territorial (filière halieutique et agricole) et selon 3 orientations stratégiques : la santé des habitants, le respect du bon état écologique des sols, de la biodiversité et de l'environnement et l'équilibre économique de la relation producteurs/consommateurs.

24 juin - Un forum naissance pour présenter aux parents et futurs parents, l'ensemble de l'offre existante dans le Boulonnais en matière d'accompagnement à la parentalité :

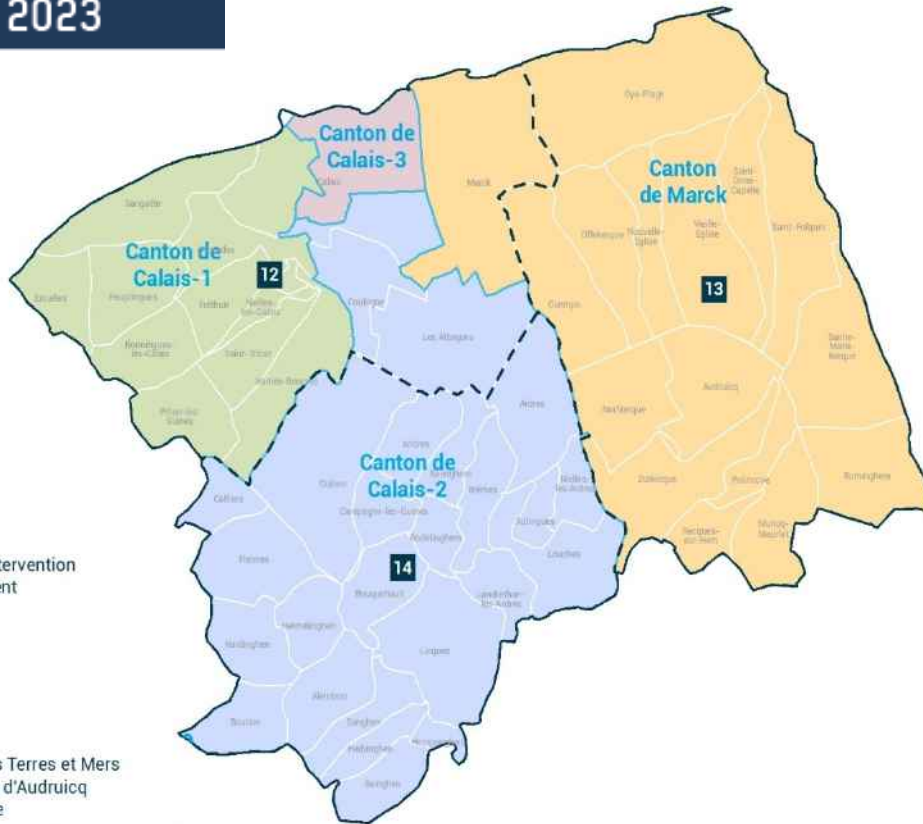


accompagnement anténatal, visite à domicile en sortie de maternité, conseils et accompagnement à la parentalité, suivi médical du jeune enfant - Clinique de la Côte d'Opale à Saint-Martin-Boulogne, en partenariat avec de nombreux professionnels de la petite enfance et organisé par la CAF



FARDA 2023-2026 - les secrétaires de mairie des communes rurales éligibles au FARDA et aux bourgs-centres du territoire ont été conviés à une présentation technique et détaillée des différents dispositifs existants. Ce temps fort a permis de souligner l'engagement du Département envers les collectivités rurales du territoire.

... dans le Calaisis



- ⇒ 157 185 habitants (soit 10,7 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 401 km² (soit 6 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 392 habitants/km²
- ⇒ 52 communes
- ⇒ 42 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 3 EPCI : Grand Calais Terres et Mers, Communauté de communes de la Région d'Audruicq, Communauté de communes de Pays d'Opale
- ⇒ 23 bâtiments départementaux
- ⇒ 15 collèges
- ⇒ 450 kilomètres de voiries départementales

Avril 2023 - Objectif : préparation à l'autonomie !

C'est autour du jeu « Dilemme », organisé par le service logement, que 8 jeunes en décrochage scolaire dont 4 accompagnés par les services de l'ASE se sont mobilisés. Le budget est devenu un jeu au sein des locaux du SAS Coluche (Dispositif de remobilisation socio-professionnel).



Juin - Pleine réussite de l'édition 2023 « Du stade vers l'emploi ». Les valeurs du sport comme tremplin et accélérateur de recrutements ont bien été défendues au stade de l'Epopée. 90 jeunes ont participé à cet évènement innovant et qui répond à nos objectifs d'« Accompagner autrement ». Bel exemple de réussite collective pour favoriser l'insertion professionnelle.

Juin : Un premier forum logement jeunes réussi

Les acteurs locaux (ADIL, bailleurs, CAF...) et les collègues du SLISL œuvrant autour de la réponse logement ont répondu à l'invitation du partenaire HAJ pour un forum dédié à un public 16-25 ans. Des jeunes accompagnés par l'ASE, la Fabrique Défi, le SAS Coluche, ont pu bénéficier de conseils et d'accompagnements adaptés à leur situation.



Octobre - Un musée mobile pour partager une expérience artistique et esthétique sur les territoires ! Le MuMo a sillonné le territoire et proposé une exposition "Ça carbure !", en résonance à la 2ème édition de la triennale Art & Industrie : Chaleur humaine



Du 1^{er} novembre au 31 décembre, entre les fermetures de routes départementales, la tempête Ciaran qui a provoqué des chutes d'arbres et le soutien aux communes sinistrées, les équipes de MDADT du Calaisis ont enregistré nombre de sorties quotidiennes de jour comme de nuit !



Zoom sur un chantier de renforcement de berges par technique de génie végétal à Zutkerque (RD 226) Dans le cadre de la gestion concertée et différenciée des accotements routiers dans une démarche écologique, un chantier de renforcement de berges, de 90 mètres linéaires a été réalisé.



Légende

-  Territoire d'intervention du département
-  EPCI
-  Canton
-  Commune

- 00** Nom EPCI
15 : CA de Lens - Liévin
16 : CA d'Hénin-Carvin



Source : BIGN - Admin Express 7021 - D4 62 BOR - Réalisation : Cof2, SIGEO, éoc. 7021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

- ⇒ 368 000 habitants (soit 25 % du Pas-de-Calais)
- ⇒ 353 km² (soit 5,3% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 1043 habitants/km²
- ⇒ 50 communes
- ⇒ 8 communes éligibles au FARDA
- ⇒ 2 EPCI à fiscalité propre : CALL, CAHC.
- ⇒ 20 bâtiments départementaux
- ⇒ 35 collèges
- ⇒ 325 kilomètres de voiries départementales



11 mai : 13 collèges d'Hénin-Carvin et Lens-Liévin et 1163 jeunes rassemblés pour la 8^e course contre la faim pour soutenir les programmes de lutte contre la sous-nutrition au Cameroun!



7 juin – Au cœur de la grande résidence de LENS Le service de PMI et le service social ont participé au "forum partenaires" en présence de nombreuses structures associatives et organismes : CAF, EPDEF, Droit au Travail, la Mission locale. L'occasion de présenter les services et les missions du site de Lens1 au cœur du quartier lensois, et aussi de découvrir et redécouvrir réciproquement les partenaires. Usagers et professionnels étaient au rendez-vous.

22 juin – MDS Hénin-Carvin - Le 22 juin l'heure du bilan a sonné sur un projet qui a duré 9 mois entre la MDA et la MDS d'Arras sud. En effet, 27 assistants familiaux ont pu bénéficier de 10 séances d'échanges avec les professionnels de la maison des adolescents de l'Artois : sur différentes thématiques comme le développement de l'adolescent, les émotions, la sexualité, les consommations, le harcèlement, les Réseaux sociaux et le numérique, l'autonomie...



Réalisation du 1^{er} tronçon du contournement de courrières inauguré en **juillet** et réalisation du pont au-dessus de la Souchez, moments phares pour le territoire.

La 4^e génération de contractualisation a permis d'engager les contrats pour les communautés d'agglomérations (CALL et CAHC) ainsi que le cofinancement de projet par le fonds d'innovation territorial (FIT), pour la commune de Leforest et la Banque Alimentaire 62, **fin septembre**.



16 et 19 octobre - Les clefs pour réussir - L'équipe du service local allocation insertion a organisé avec le pôle emploi de Carvin, d'Hénin-Beaumont deux événements sur Libercourt et Noyelles-Godault dans le cadre du dispositif « les clefs pour réussir » intitulés: « Intérimisez-vous ». Au total plus de 130 bénéficiaires du RSA ont été reçus par 14 entreprises, intervenants sur le territoire Hénin/Carvin, qui ont pu proposer leurs offres d'emploi.

... dans le Montreuillois - Ternois



Légende

- Territoire d'intervention du département
- EPCI
- Canton
- Commune
- Nom EPCI

17 : CA des Deux Baies en Montreuillois
18 : CC des Sept Vallées
19 : CC du Haut Pays du Montreuillois
20 : CC du Ternois

Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Cd 62 BDR - Réalisation : C062, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdite

- ⇒ 149 549 Habitants (soit 10,2% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 2 018,6 Km² (soit 30,1% du Pas-de-Calais)
- ⇒ 74,1 Habitants/km²
- ⇒ 266 Communes
- ⇒ 252 Communes éligibles au FARDA
- ⇒ 4 EPCI : Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois, Communauté de Communes des Sept Vallées, Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois, Communauté de Communes du Ternois
- ⇒ 28 Bâtiments départementaux
- ⇒ 14 Collèges
- ⇒ 1 796 kilomètres de voiries départementales

Juin - Semaine des maternelles - Cette année encore, les enfants attendaient la venue de Nana dans leurs écoles et n'étaient pas en reste pour lui restituer tous les contenus des vidéos « Nana tu as eu des poux » « Nana tu as fait de la soupe de carottes avec ta maman » « Nana tu as mis les chaussures trop grandes de ta sœur » etc... Avec les parents, une belle occasion d'échanger autour du bien-être de l'enfant.



6 octobre - « Pas sans les 11 millions d'aidants (es) » - Lors de la journée nationale consacrée aux aidants, dans le Montreuillois, différents événements se sont déroulés autour de cette date : forums, portes ouvertes... avec plusieurs partenaires du territoire.

20 octobre - Prévention des chutes à Frévent – Le public a apprécié la conférence et les conseils donnés par l'ensemble des partenaires pour le maintien à domicile des personnes âgées dans les meilleures conditions.



Après la tempête Ciaran du **2 novembre**, le Montreuillois-Ternois a également été frappé par les crues historiques de la Canche et nombre de ses affluents, l'Aa et la Lys ainsi que des phénomènes d'érosion exceptionnelle entraînant des coulées de boue. La vie des services de la MDADT a été rythmée par les alertes inondations et la gestion de leurs dégâts (mise en sécurité, travaux à réaliser). Fin décembre, 37 communes étaient impactées dont 24 classées en état de catastrophe naturelle. 240 km de routes départementales, talus, bassins, et fossés ont été touchés pour une estimation globale à l'époque de près de 7 millions d'euros de travaux.



Décembre - salon WE TECH Côte d'Opale du Touquet – Projet inter-territoires « Innovation et numérique – Découverte par les collégiens du territoire des outils numériques.

Décembre - « Mille et un Livres » se poursuit dans le Montreuillois - Après un an et demi de mise en place, l'action lecture destinée aux tout-petits s'est invitée pour les fêtes de Noël au sein du site de Berck de la MDS du Montreuillois pour favoriser un temps convivial parents et enfants.



La contractualisation de 4^e génération - L'année 2023 a permis d'adopter les premiers contrats sur le territoire : les collaborations avec la Société Nationale des Sauveteurs en Mer, le club de voile de Berck, la communauté de communes des 7 Vallées ou encore la communauté de communes du Ternois ont abouti sur des engagements concrets se traduisant par un soutien départemental global exceptionnel de 802 860 €.



LES SOLIDARITÉS HUMAINES

Protéger, aider les populations à tous les âges de la vie

28 Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

30 Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

26 Le numérique, un outil au service des usagers

Servir les habitants au cœur des territoires

34 Cartographie des Maisons du Département Solidarité (MDS)

35 Les Maisons du Département Solidarité dans les territoires



En tant que chef de file des solidarités humaines, le Département œuvre tous les jours à assurer toujours plus de justice sociale, de protection et d'aide aux populations. Il s'engage pour un accueil social de proximité et pour aller au-devant des personnes les plus vulnérables.

Ces politiques de solidarité s'appuient sur le renforcement de l'autonomie et de la santé de tous, afin que chaque habitant puisse s'épanouir pleinement. Les actions menées en matière d'insertion sociale et professionnelle, d'accès à l'emploi et au logement, aux outils numériques et à leur utilisation, permettent de faire face aux problématiques socio-économiques de nos territoires. Enfin, l'attention toute particulière portée à la protection de l'enfance et plus largement de la famille, constitue un pilier majeur de l'action départementale.

Pour conduire ces actions, les services départementaux s'appuient sur les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS), dont les différents sites apportent une réponse de proximité aux besoins de la population.



Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers

Les chiffres clés de l'autonomie et la santé

Budget de 500.09 M€ dont :

- ◆ 296.27M€ pour les personnes âgées
- ◆ 203.67M€ pour les personnes handicapées
- ◆ 15 000€ pour la santé
- ◆ 130 000€ pour le dispositif CESU
- ◆ 720 000€ pour les centres de santé (hors budget DAS)
- ◆ 32705 demandes de prestations instruites :
- ◆ 21291 demandes d'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile et 1039 APA U
- ◆ 5041 cartes mobilité inclusion.
- ◆ 419 demandes d'APA en établissement (hors département).
- ◆ 3018 demandes d'aide sociale à l'hébergement (ASH)
 - 636 demandes d'aide ménagère et frais de restauration
 - 2300 demandes d'accueil de jour et d'hébergement temporaire
- ◆ 29035 bénéficiaires de l'APA à domicile
- ◆ 8467 bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH)
- ◆ 1006 bénéficiaires de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP)
- ◆ 7301 bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement (ASH)
- ◆ 107 actions financées dans le cadre de la conférence des financeurs à hauteur de 1071265M€
- ◆ 13 inspections réalisées en EHPAD conjointement avec l'ARS dans le cadre du programme national de contrôle 2022-2024.
- ◆ 12 habitats inclusifs et 90 bénéficiaires

Le schéma « vivre en autonomie dans un Département inclusif » 2023/2027, fixe le cadre d'intervention des services départementaux dans le domaine des compétences confiées à la collectivité au titre de l'action sociale. Les 4 engagements de ce schéma s'inscrivent pleinement dans les orientations fixées par le pacte des solidarités humaines du projet de mandat.

Le Département agit pour prévenir et retarder la perte d'autonomie

Conscient que la prévention reste la meilleure réponse pour retarder la perte d'autonomie, le Département s'organise grâce à ses différents sites d'accueil du public mais également à son réseau de partenaires, pour assurer le repérage et l'évaluation de l'ensemble des besoins le plus en amont possible. Cette organisation permet ensuite de rechercher et structurer le développement de réponses de prévention de la perte d'autonomie.

Le Département répond aux besoins des personnes vivant à domicile et à celles qui les accompagnent

Le soutien à domicile est une priorité de l'action départementale au regard des enjeux démographiques, de l'évolution des besoins et des attentes des personnes en perte d'autonomie. Celle-ci s'articule, par ailleurs, avec une action particulièrement volontariste à destination des aidants qui contribuent largement à la réussite du maintien au domicile des personnes en perte d'autonomie. Enfin, en développant des offres d'habitats inclusifs, le Département innove dans ses réponses à ces enjeux.

Le Département assure l'évolution et l'adaptation de l'offre d'accueil

Le vieillissement de la population génère des nouveaux besoins en matière d'offre d'accueil. Pour y répondre, le Département investit pour construire, entretenir et rénover les établissements d'accueil sur tout son territoire. Il veille par ailleurs à garantir des conditions d'accueil de qualité pour tous dans ces établissements.

Le Département veille à la coordination des acteurs

Le Département assume son rôle de chef de file et d'assembler au service de la coordination des acteurs et d'une meilleure lisibilité de l'action pour l'utilisateur. Il s'agit notamment d'engager et de soutenir les ressources nécessaires pour relever collectivement les défis du schéma autonomie.

Les solidarités humaines

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers



Les réalisations majeures

771



Une forte mobilisation des acteurs de l'autonomie pour répondre aux inondations

Suite aux événements climatiques de novembre 2023 et janvier 2024, le Département a décidé de soutenir les sinistrés devant être relogés dans un établissement médico-social. (EHPAD ou résidence autonomie). Par ailleurs, les services d'aide et d'accompagnement (SAD) localisés dans les secteurs sinistrés ont également bénéficié d'un financement exceptionnel pour les heures qui n'ont pu être réalisées au domicile des bénéficiaires.

Adoption du schéma départemental de l'autonomie, « VIVRE DANS UN DÉPARTEMENT INCLUSIF »

L'assemblée départementale a adopté le 5 décembre 2023, le schéma départemental de l'autonomie 2023-2027 « Vivre dans un département inclusif », déclinaison sur le champ des politiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap du pacte des solidarités humaines. Les orientations de ce schéma sont définies sur une logique de parcours de vie de la personne et se déclinent autour de 4 engagements : agir auprès de la population pour prévenir et retarder la perte d'autonomie, répondre aux besoins des personnes vivant à domicile et à ceux qui les accompagnent, assurer l'évolution et l'adaptation de l'offre d'accueil et d'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap, garantir la mobilisation et la coopération avec les acteurs pour répondre autant aux enjeux du quotidien qu'aux ambitions du schéma. 11 fiches actions concrétisent les ambitions de ce schéma. Comme le prévoit la loi, ce dernier a reçu un avis favorable du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), ainsi que de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Lancement de la plateforme « professions autonomie 62 »

Le Département, lauréat de l'appel à projets de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) a effectué le lancement du dispositif le 17 mars 2023, journée nationale des aides à domicile. Cette rencontre rassemblant les services d'autonomie à domicile (SAD) du département a permis d'illustrer les missions principales de la plateforme qui est de valoriser et sensibiliser aux métiers du secteur, d'accompagner les parcours d'orientation et de formation, de favoriser le recrutement et d'accompagner les employeurs. Les différents témoignages d'usagers, de responsables de structure, d'intervenants à domicile, de professionnels de l'accompagnement ont porté sur des sujets variés (risques professionnels, équipe autonome, maintien dans l'emploi, quotidien des intervenants...). La journée s'est clôturée sur une présentation des défis à mener et des perspectives à venir.

Evaluation des haltes répit

Depuis 2013, le Département soutient le développement de haltes répit, offre de répit non institutionnelle pour les aidants. Des disparités de fonctionnement ayant été repérées et la crise sanitaire ayant également entraîné une baisse de leur fréquentation, ce dispositif a alors fait l'objet d'une évaluation en 2023 concernant 10 porteurs. Des axes d'amélioration ont été soulevés portant notamment sur les modalités de fonctionnement, sur les aspects financiers et organisationnels ainsi que sur la coordination des acteurs. Fort de cette évaluation, le cahier des charges a été rénové et un nouvel appel à candidatures a été lancé en octobre 2023 afin de renforcer l'accès à cette solution de répit et favoriser le parcours de l'aidant.

Le Département se mobilise dans le cadre du plan national de contrôle des EHPAD

Dans le cadre du plan national de contrôle des EHPAD 2022-2024, le Département s'associe systématiquement à l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la réalisation des inspections sur site, sous forme d'inspection globale ou ciblée qui va concerner environ 1/3 des structures : 11 en 2022, 13 en 2023 et 13 à venir en 2024.

Les solidarités humaines

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers

Les chiffres clés de l'insertion et du logement

316,5 M€ pour l'allocation RSA

Foyers RSA :

46 686 foyers RSA dont 63% de femmes, 56% dans le dispositif depuis + de 5 ans.

98 343 personnes couvertes

51 406 bénéficiaires soumis droits et devoirs

Orientations: **8,4.M€** pour l'accompagnement

51 311 orientations réalisées : 45,53 % sphère solidarité, 22,03 % sphère professionnelle , 32,44 % vers Pôle emploi

Aides financières : **2,1 M€**

6 144 secours d'urgence (SU) : 1,5M€

747 aides financières personnalisées (AFP) : 0,3M€

228 fonds d'aide aux jeunes (FAJ) : 0,1M€

115. coups de pouce compétence (CPC) : .0,2M€

Logement : **10M€** dont **5,9M€** pour le Fonds Social Logement (FSL)

4 420 accords FSL

Accompagnement social FSL : 2800 ménages accompagnés en ASLL dont 1 330 nouvelles mesures, 199 AML dont 73 nouvelles mesures et 610 ménages accompagnés au titre du FAL

Insertion & emploi : **25 M€** dont **7,6M€** de contrats aidés

Actions d'insertion : 5 240 participants BRSA et jeunes de moins de 26 ans (mobilité, ISIP, 100% insertion...)

Emploi : **9140 bénéficiaires**

4 001 participants en insertion par l'activité économique

947 contrats aidés (CDDI / PEC/ CIE)

895 retours à l'emploi facilités par la mission insertion par l'emploi

3297 accès à l'emploi via les clauses sociales

Adopté en 2023, le schéma « garantir l'inclusion sociale, professionnelle et l'accès au logement » décline de manière opérationnelle et pour la période 2023/2027 l'action du Département dans l'exercice de sa compétence en matière d'inclusion. Il s'inscrit dans les grandes orientations fixées par le pacte des solidarités et se décline en 5 engagements qui constituent donc désormais le cadre d'intervention des services départementaux en la matière.

Le Département favorise l'accès aux droits

Le Département s'engage à assurer, à tous, un accueil social de qualité. Chaque habitant, rencontrant une difficulté, peut bénéficier d'un accueil, qu'il soit physique, téléphonique ou numérique, qui lui permette d'être pris en compte, peu importe sa situation, écouté, informé et orienté. Cela suppose de garantir un accueil de qualité au sein des services, principalement en Maisons du Département Solidarité (MDS) ; mais également de s'assurer, en tant que chef de file de l'action sociale, de la coordination des partenaires de l'accueil social.

Le Département investit dans des missions de prévention

Il est capital de pouvoir agir en amont afin d'éviter que ne s'aggravent les situations de précarité et leurs conséquences dans la vie des ménages à travers une approche résolument préventive. Le Département se mobilise donc pour prévenir les situations d'expulsion locative, les difficultés d'insertion professionnelle et sociale et, finalement, les situations, voire de marginalité totale.

Le Département aide et soutient dans les moments difficiles

Face à la pauvreté et aux problèmes financiers rencontrés par une partie de la population, le Département met en place plusieurs aides individuelles. Qu'il s'agisse d'un besoin ponctuel ou d'une aide pour surmonter les accidents de la vie, le Département s'engage à apporter une réponse adaptée pour prévenir les ruptures.

Le Département construit des parcours intensifs d'insertion

De nombreux emplois sont, malgré les difficultés, à pourvoir dans le Pas-de-Calais. Le Département se mobilise donc pour permettre aux publics accompagnés d'accéder à ces emplois et de s'y maintenir. Des parcours d'insertion sont donc adaptés aux réalités des besoins des acteurs économiques et des publics accompagnés pour y arriver.

Le Département fédère les acteurs

Le profil des bénéficiaires du RSA a fortement évolué ces dernières années rendant plus difficile la mise en œuvre des parcours d'insertion et le retour à l'emploi. De nouvelles problématiques sont apparues telles que des difficultés psychologiques ou de santé, qui, par ricochet, peuvent engendrer d'autres freins tels que le manque de confiance en soi et le renforcement de l'isolement. Le Département assume donc pleinement un rôle de fédérateur des différents acteurs de l'insertion, pour renforcer l'efficacité des actions.

Les solidarités humaines

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement
Le numérique, un outil au service des usagers



Suite aux inondations, installation de la cellule relogement

Les services du Département se sont mobilisés depuis novembre 2023 et continuent de l'être pour mettre en place aux côtés de l'Etat, une démarche spécifique visant à accompagner le relogement des ménages sinistrés sur les territoires impactés. Les services locaux d'insertion sociale et logement (SLISL) des 4 territoires concernés (Montreuillois, Calaisis, Boulonnais et Audomarois) participent à cette cellule dite de « relogement », en réalisant des diagnostics sociaux permettant de connaître les situations des ménages et leurs besoins de relogement.

Adoption du schéma départemental de l'inclusion 2023-2027

Ce schéma est la déclinaison opérationnelle du pacte des solidarités humaines dans le champ des politiques d'accès et de maintien dans le logement, d'insertion et de lutte contre les exclusions. Il s'articule autour de 5 engagements : favoriser l'accès aux droits, investir dans les missions de prévention, construire des parcours intensifs pour favoriser l'accès à l'emploi, aider et soutenir dans les moments difficiles. Il a été adopté le 25 septembre 2023.

Déploiement du dispositif « Logement d'Abord »

Tous les territoires, sauf le Calaisis et l'Arrageois /Ternois sont couverts par des plateformes « Logement d'Abord ». Afin d'entamer notamment le recrutement de 2 nouveaux coordinateurs sur ces territoires, une réflexion a été entreprise pour recourir aux crédits Fonds Social Européen + (FSE+) ».

Restitution de l'enquête de l'entreprise Exaeco « Mieux comprendre pour mieux agir »

Entre 2020 et 2022, EXAECO a mené, à la demande du Conseil départemental et de la CAF du Pas-de-Calais, une recherche sur les bénéficiaires du RSA, appelée «mieux comprendre pour mieux agir»; Il s'agissait de comprendre la manière dont on pouvait entrer dans le dispositif du RSA et la raison pour laquelle certains bénéficiaires y restaient longtemps, ou encore appréhender le mode de fonctionnement des phénomènes de reproduction sociale.

La formation des référents RSA

Pour proposer des accompagnements de qualité des Bénéficiaires du RSA, le Département soutient les professionnels dans la mise en œuvre des dispositifs à travers la réalisation d'un plan de formations, d'informations et d'interconnaissances. A ce jour 230 professionnels réalisent l'accompagnement du public. En 2023, c'est plus de 40 formations qui se sont déroulées sur l'ensemble des territoires.

Escape game à Calais

Au travers d'un parcours dans la ville durant toute la journée, plus de 200 jeunes ont pu découvrir, sous forme de jeux, différentes thématiques en faveur de leur autonomie et des professionnels pouvant les accompagner dans chaque étape. Parmi ces jeunes, 15 étaient en situation de handicap.

L'accueil des agents en situation d'insertion professionnelle : une mission transversale des services !

Le 25 janvier dernier le service accompagnement des métiers de la direction de l'éducation et des collèges et le service insertion et emploi de la direction des politiques d'inclusion durable réunissaient une vingtaine de personnes pour échanger autour de la question de l'accueil et de l'intégration des agents en situation d'insertion professionnelle dans les collèges du Pas-de-Calais.

Des coach jeunesse pour éviter les ruptures de parcours et s'engager avec le jeune dans un projet de vie

Financement de 14 postes de coach jeunesse dans les missions locales : co-construire avec le jeune une réponse globale et adaptée, afin de sécuriser son parcours (santé, social, logement, scolarité, formation, emploi, ressources...) autour d'un accompagnement de proximité et innovant.

Les solidarités humaines

774

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers

Les chiffres clés de la protection de l'enfance et de la famille

26 578 enfants de 0 à 5 ans révolus ont bénéficié d'une consultation

14 486 enfants ayant bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle

9 225 consultations médicales en centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF)

2 611 jeunes accompagnés par les maisons des adolescents

37 adoptions dont 28 adoptions tardives

1 569 aides financières aux familles

8 500 informations préoccupantes et signalements reçus en 2023

1 115 actions éducatives à domicile dont 137 renforcées

3 536 actions éducatives en milieu ouvert dont 642 renforcées

6 954 mesures d'accueil dont 934 concernant les mineurs non accompagnés (MNA) et les JMNA

717 contrats Jeunes Majeurs

308.2 M€ de dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2023

Le schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023/2027 « bien grandir dans le Pas-de-Calais » constitue également le cadre d'intervention de l'action départementale dans le domaine de la protection de l'enfance et de l'accompagnement familial. Les 4 engagements de ce schéma structurent donc désormais le fil conducteur de la mobilisation des services départementaux en charge de cette politique publique.

Le Département acteur majeur du service public de la petite enfance

La protection maternelle infantile mène des actions de prévention, d'écoute et de conseils auprès des 30 000 parents qui accueillent chaque année un nouvel enfant dans le Pas-de-Calais. Elle assure par ailleurs le suivi des 1 000 premiers jours, allant de la grossesse aux deux ans de l'enfant.

Le Département aux côtés des jeunes en difficulté

Chef de file de la protection de l'enfance, le Département est en première ligne face aux situations de précarité et de vulnérabilité des familles et de leurs effets sur les enfants, de surexposition aux écrans et aux réseaux sociaux, de mal-être des adolescents et des conséquences des violences intrafamiliales. Le Département porte des actions d'évaluation et des dispositifs de prévention et d'accompagnement des enfants confrontés à des difficultés.

Le Département au service de l'amélioration du cadre de vie des enfants accueillis en protection de l'enfance.

Le Département assure la protection de près de 7000 enfants qui lui sont confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance. A ce titre, il s'appuie sur un réseau de près de 1 700 assistants familiaux, des établissements et structures spécialisés qui accueillent ces enfants afin de leur offrir les conditions d'épanouissement nécessaires.

Le Département en soutien des jeunes pour une vie d'adulte autonome.

Le Département prend en charge chaque année près de 900 jeunes adultes qui ont connu un parcours en protection de l'enfance. Le Département mobilise une large palette de solutions dans le domaine du logement, de l'insertion ou de la santé sexuelle, afin de permettre à ces jeunes de mener une vie autonome, en évitant la reproduction des schémas familiaux.

Les solidarités humaines

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement

Le numérique, un outil au service des usagers



Les réalisations majeures

Création d'une nouvelle offre d'accueil

Ouverture en février 2023 du service Ulysse situé au Portel : géré par l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) ce service de 8 places propose des séjours de répit à des jeunes de 10 à 18 ans déjà accueillis en maison d'enfants ou en famille d'accueil et des séjours de pause pour des jeunes sans lieu d'accueil pérenne.

Ouverture en avril 2023 du service d'accueil d'observation et d'orientation (SAOO) à Saint-Nicolas-les-Arras : également géré par l'EPDEF, cet établissement de 20 places propose des accueils en urgence de primo-arrivants, une évaluation pluridisciplinaire de la situation des jeunes accueillis (de 6 à 18 ans) afin de proposer l'orientation la plus adaptée à leurs besoins.

Qualité de prise en charge au sein des établissements et services de protection de l'enfance

- ◆ Signature de 2 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les associations Cazin-Perrochaud et Le Regain.
- ◆ 179 signalements d'évènements indésirables en établissement ont été traités.
- ◆ 3 inspections ont été réalisées.
- ◆ Déménagement des 80 places de mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA) sur deux sites, l'un à Longuenesse, l'autre à Arras. Les nouveaux lieux d'accueil offrent des conditions d'hébergement de qualité.

Accompagnement financier des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)

Intégration dans la tarification des ESMS de mesures nouvelles destinées à compenser les effets de l'inflation et des revalorisations salariales mais également à améliorer la qualité de prise en charge des enfants accueillis : taux d'évolution des dépenses (3%), revalorisations SEGUR, revalorisation du coût des places d'accueil d'urgence (+30%), renforts ponctuels en personnel pour situations complexes...

Signature de 3 conventions d'aide à l'investissement destinées à accompagner financièrement les projets immobiliers des ESMS pour un montant total de 10,6 M€.

159 nouvelles places d'accueil et d'accompagnement créées en 2023

45 places d'accueil classique, 24 places d'accueil immédiat, 74 places de dispositif de maintien à domicile/dispositif d'accompagnement au retour en famille, 8 places de répit, 8 places d'accueil de jour et 5 places d'accueil familial spécialisé.

305 nouvelles mesures d'interventions à domicile ont été créées (aides éducatives à domicile, aides éducatives en milieu ouvert, dont 155 mesures renforcées).

Les solidarités humaines

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité
Garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement
Le numérique, un outil au service des usagers

Les chiffres clés du numérique

4 095 pass numériques distribués dans l'ensemble du territoire départemental pour 410 bénéficiaires

MonJob62 :

13 940 personnes inscrites sur MonJob62

7300 personnes inscrites avec au moins 1 CV en ligne

33 380 offres d'emploi déposées depuis le lancement avec une majorité de CDI qui relèvent principalement des 3 secteurs d'activité suivants : service à la personne, transport & logistique et construction / bâtiment / travaux publics

Néogestion :

500 utilisateurs au quotidien dont 40 % sont des bénéficiaires du RSA

87 demi-journées de formation organisées en 2023 par les services pour former les collaborateurs internes, les plateformes d'orientation et les référents RSA...

Les services numériques constituent désormais des outils indispensables dans la relation entre les administrations et leurs usagers. Ils offrent de nouvelles possibilités en matière d'accessibilité et de rapidité de la prise en charge des demandes. Ils sont, cependant, des freins pour les personnes exclues des usages et des ressources numériques. Face à ce constat, l'une des ambitions du pacte des solidarités humaines consiste à faire du numérique une opportunité. Cet engagement vient confirmer la mobilisation des services départementaux dans le déploiement de nouvelles solutions numériques adaptées et inclusives.

Le Département aide aux usages du numérique

Avec un taux d'illectronisme de près de 20%, la population du Pas-de-Calais est particulièrement exposée à la « fracture numérique ». C'est conscient de cet enjeu que le Département déploie, en propre, ou avec l'appui de partenaires des accompagnements à destination des personnes les plus éloignées des usages du numérique. C'est également dans cette même logique d'aide aux usages du numérique que des initiatives en matière de sensibilisation aux risques (cyberharcèlement, exposition aux écrans, ...) sont également proposées.

Le Département adapte ses outils aux évolutions technologiques

Le secteur du numérique est sans doute un des domaines qui connaît les plus fortes et rapides évolutions technologiques. Ces dernières constituent indéniablement de véritables opportunités pour améliorer le service rendu à l'utilisateur. C'est pourquoi le Département fait régulièrement évoluer ces services numériques à destination des usagers ou des services, à l'interne. Il s'agit par ailleurs de veiller à ce que ces services maintiennent le plus haut niveau de sécurité possible.

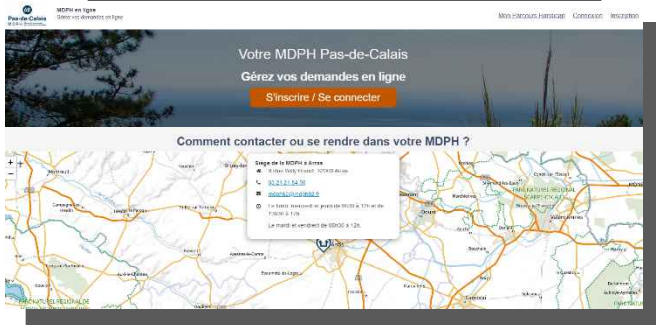
Les solidarités humaines

L'autonomie et la santé

L'insertion sociale et professionnelle, le logement

La protection de l'enfance et de la famille

Le numérique, un outil au service des usagers



Les réalisations majeures

Mise en place d'outils facilitateurs pour les usagers !

- ◆ Les flux numériques entre la Caisse Nationale des Allocations Familiales et le Département ont été automatisés pour permettre la réduction du délai moyen de traitement, passant, pour les avis de grossesse de 29 jours à 8 jours.
- ◆ Une plateforme service en ligne MDPH a été mise en oeuvre. En collaboration avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, une plateforme « service en ligne MDPH – SEL MDPH62 : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/62> », permet aux usagers de formuler une demande de prestations auprès de la MDPH62.
- ◆ La mise à disposition d'une plateforme numérique / Ouverture du centre de santé de Oye Plage, permet d'assurer la prise de rendez-vous. Les médecins utilisent une plateforme numérique de gestion du dossier médical des patients et la facturation des consultations.
- ◆ Du 15 octobre 2022 au 15 janvier 2023 une plateforme de réservation en ligne a été mise en place pour l'Egyptobus. Plus de 5500 réservations ont été réalisées via internet.
- ◆ La Médiathèque Numérique 62 : programme Bibliothèque Numérique de Référence. « Le Circuit » est un laboratoire d'innovation numérique et de design pour les bibliothèques et les territoires. Ce projet contribue à l'inclusion numérique sur les territoires, propose un nouveau service à l'utilisateur et favorise l'accès aux pratiques numériques pour tous.
- ◆ Escapade62 . Le projet Escapade62 a fait l'objet d'un cadrage et d'un suivi pour une mise en production en juin 2022. C'est une plateforme ouverte aux usagers qui regroupe les informations sur les sports de nature qu'il est possible de pratiquer dans le Pas-de-Calais.
- ◆ La solution rdv solidarités qui permet une prise en ligne de certains rendez vous sociaux a été déployée sur tous les territoires en 2023.
- ◆ Plus de 4000 PASS numériques ont été distribués qui ont permis à plus de 400 personnes de disposer d'une formation aux usages du numérique en 2023.

Servir les territoires, au plus proche des populations

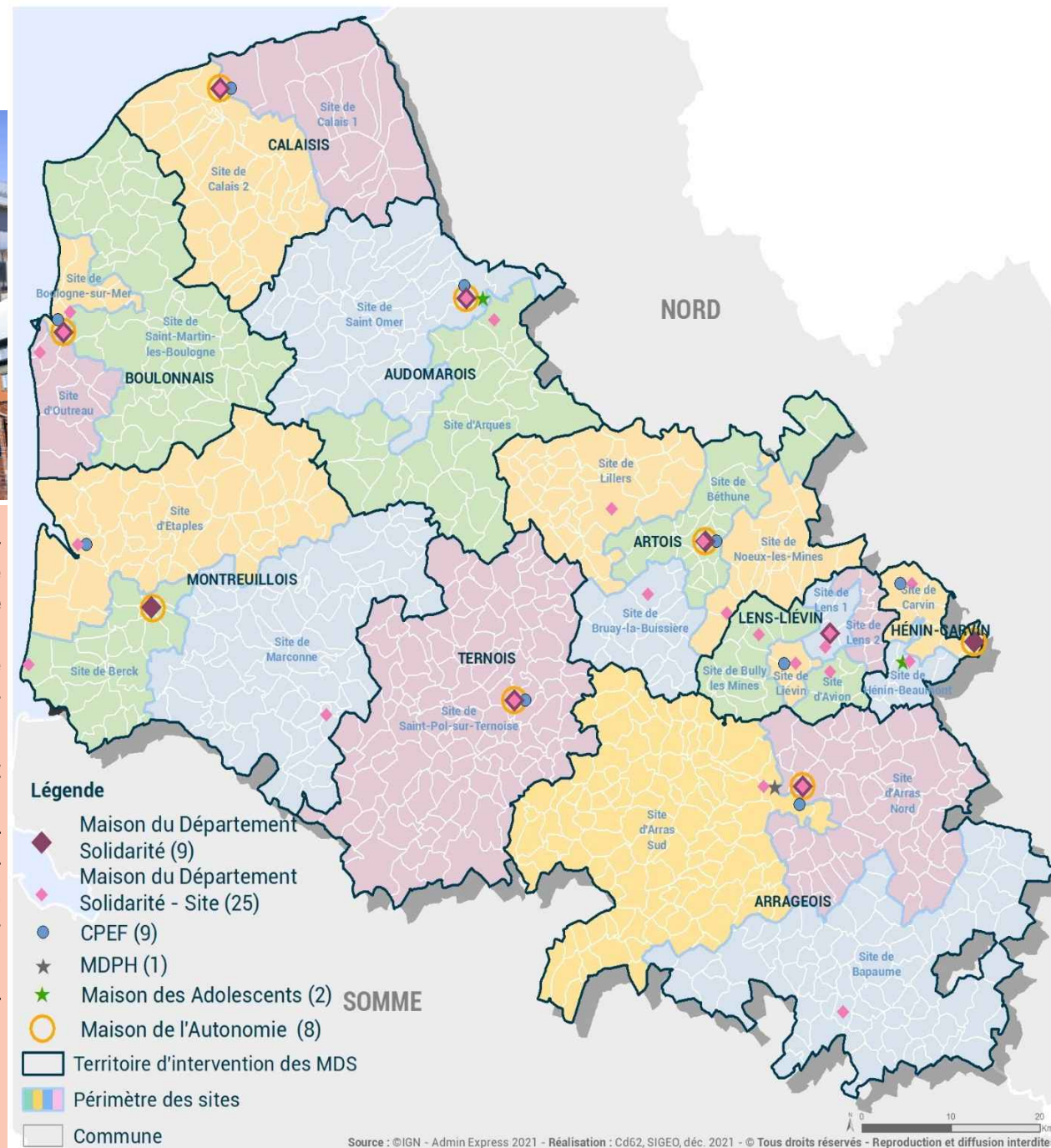
Les Maisons du Département Solidarité



Les 9 Maisons du Département Solidarité (MDS) participent à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques départementales de solidarité et de développement social : politiques dédiées à l'insertion sociale, dénommée « inclusion sociale » et professionnelle, au soutien des enfants et des familles, des personnes âgées, en situation de handicap, en situation de vulnérabilité et aussi de politiques transversales à tout public relatives à la santé, au logement.

Elles sont chargées d'accueillir les publics, d'écouter leurs besoins et attentes, de les orienter, les accompagner, les conseiller et, le cas échéant, les protéger. En proximité immédiate des 1 453 934 habitants (Source : INSEE, estimation 1^{er} janvier 2023), les agents de la MDS exercent leurs missions, en tant que de besoin, au domicile des personnes, au sein des 25 sites, des 2 maisons des adolescents (MDA), des 9 antennes de Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) et des 371 points d'accueil hors sites.

Les MDS organisent également les commissions consultatives d'attribution des aides et prestations individuelles, sous la présidence d'un élu, ainsi que les instances techniques locales de travail pour organiser la pluridisciplinarité des approches et des expertises dans les réponses de proximité.



Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

• MDS de l'Arrageois

- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Légende

- ◆ Maison du Département Solidarité
- ★ MDPH
- ◆ Maison du Département Solidarité - Site
- Territoire d'intervention des MDS
- CPEF Montreuillois
- ▨ Périmètre des sites
- Maison de l'Autonomie
- Commune

Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	779
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 4406 allocataires du RSA	
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Electricité tél)	437
Aides recevables (accès à un logement non identifié)	360
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	192
Secours d'Urgence (SU) accordés	606
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	28
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	34
Enfance - Famille	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	717
Actions Educatives à domicile, en Milieu Ouvert administratives et judiciaires	358
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	640
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	4900
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	1187
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	4450
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques,	14364
Accueils téléphoniques	44388
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	170
Equivalents Temps Plein (ETP)	163.53

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

• MDS de l'Arrageois

- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

Dans le champ de l'accueil social inconditionnel de proximité

Dans le cadre de la contractualisation et des échanges avec les 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire, les services ont ré-impulsé la dynamique et les enjeux autour de l'utilisation de l'outil « WIKISOL 62 » et la mise en place en 2024 de nouvelles sessions de formations et d'informations inter institutionnelles.

Dans le champ de l'enfance et de la famille

En matière de violences intrafamiliales, les services ont accompagné le renouvellement du poste de travailleur social en commissariat et gendarmerie pour la communauté urbaine d'Arras (CUA) et le projet de création d'un poste de travailleur social en gendarmerie (TSG) pour la communauté de communes d'Osartis-Marquion. Le territoire de l'Arrageois compte désormais 4 TSG, soit 1 par établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Dans le Sud Artois également, les services ont participé à l'écriture d'une convention territoriale globale (CTG).

Dans le champ de l'insertion et de l'inclusion durable

Des passerelles, entre le secteur économique et celui de l'insertion, ont été renforcées au sein du territoire, afin d'accompagner le projet de Canal Seine Nord Europe, notamment dans les communautés de communes du sud Artois et d'Osartis-Marquion. Cet accompagnement a pris la forme d'actions multiples d'information à la population et aux partenaires et de mobilisations des publics jeunes et bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA). Des parcours de découverte des métiers, de formations et de qualification ont, d'ores et déjà, été engagés en lien également avec les centres de formation du bâtiment et des travaux publics.

75 000 heures de clauses d'insertion ont été réalisées sur le territoire et ont concerné 238 personnes, majoritairement bénéficiaires du RSA et jeunes de moins de 26 ans, auxquelles s'ajoutent plus de 115 000 heures et 135 emplois pour le Canal Seine Nord-Europe.

En matière de logement et d'habitat, les services ont participé aux travaux de renouvellement de l'expérimentation du logement d'abord au sein de la CUA, tandis qu'il a ré-impulsé la mise en œuvre de groupes de résolutions des situations particulières (GRSP) et l'utilisation de la fiche de repérage de la précarité dans le logement sur les autres EPCI du territoire. En outre, les services ont participé à la réflexion pour la mise en œuvre du logement d'abord sur les 3 EPCI du territoire non-couverts jusqu'à présent.

Dans le champ de l'autonomie et de la santé

Un réseau local de prévention de la perte d'autonomie des seniors a vu le jour sur le territoire et a permis de proposer des ateliers d'accompagnement collectif sur le sujet.

Les services ont participé à la réécriture du projet territorial d'aide aux aidants 2023-2026 avec les partenaires de la plateforme mais également aux travaux de déploiement de la maison des aidants sur la communauté de communes d'Osartis-Marquion et en particulier dans les communes de Bربیères, Izel-les-Equerchin et Ecourt-Saint-Quentin.

Les services ont participé également à l'élaboration et à la réécriture d'un contrat local de santé (CLS) de la communauté urbaine d'Arras et à son écriture pour la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- **MDS de l'Artois**
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



INCLUSION SOCIALE ET LOGEMENT	781
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 9143 allocataires du RSA	
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	1005
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	438
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	208
Secours d'Urgence (SU) accordés	1222
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	83
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	39
ENFANCE - FAMILLE	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	1334
Actions éducatives à Domicile, en Milieu Ouvert Administratives et Judiciaires	942
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	974
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	5200
AUTONOMIE	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	1480
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	6081
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	24050
Accueils téléphoniques	74217
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	259
Équivalents Temps Plein (ETP)	250,19

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- **MDS de l'Artois**
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calais
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

En 2023, le « aller vers » et le « accompagner autrement » ont continué d'être le fil rouge du territoire de l'Artois. Le développement de l'interconnaissance, le déploiement d'outils renforçant la qualité de l'accueil, mais aussi la mise en place de personnes ressources favorisant l'approche globale des situations participent à l'ambition d'amélioration de la qualité de service rendue à l'utilisateur.

Dans le champ de la prévention

Les services de la Maison du Département Solidarité (MDS) ont été partenaires des 2 projets territoriaux « Maisons des 1000 premiers jours » qui favorisent l'accompagnement des futurs et jeunes parents. Ainsi la protection maternelle et infantile (PMI) de l'Artois a participé, à Béthune, au premier forum des « 1000 premiers jours », démarche dans laquelle la ville s'est engagée à travers la labellisation « cité éducative ». Parents et futurs parents ont pu trouver des réponses à leurs nombreuses questions auprès des professionnels mais également grâce aux divers ateliers proposés (portage bébé, massage bébé, coin lecture, parcours psychomoteur pour le tout petit...). Ce forum était une première étape du projet préfigurant l'ouverture d'une maison des 1000 premiers jours.

Dans le champ de l'enfance

Actions individuelles et actions collectives sont mises en œuvre au service des jeunes et de leurs familles pour renforcer le lien parent-enfant, ou pour favoriser l'autonomie des jeunes confiés à l'aide sociale enfance (ASE). Favoriser la participation de familles aux rencontres internationales des cerfs-volants de Berck-sur-Mer, mobiliser des familles pour préparer un « séjour vacances en famille », organiser un atelier budget pour les futurs jeunes majeurs confiés à l'ASE, autant d'actions qui ont permis aux enfants, jeunes et parents de rêver, de s'émerveiller ensemble, de découvrir des possibles, de développer des compétences et de favoriser leur autonomie.

Dans le champ de l'insertion et de l'inclusion durable

Le territoire fait face à de forts besoins de main d'œuvre, notamment dans les domaines du bâtiment, de la restauration, des métiers de la santé et des services à la personne. L'ensemble des services et notamment le service local allocation et insertion (SLAI) s'est fortement mobilisé pour valoriser ces métiers : orienter les usagers vers ces secteurs en tension et susciter des vocations (participations au premier salon des métiers du bâtiment et au salon des métiers de la santé et des services à la personne, informations collectives sur les métiers d'assistant familial et assistant maternel, ...).

Dans le champ de l'autonomie

Utiliser les compétences de chacun pour renforcer le partenariat, mieux communiquer avec ses pairs, s'épanouir en découvrant les ressources du territoire, c'est le challenge qu'a relevé la maison de l'autonomie de l'Artois. C'est ainsi que la Comédie de Béthune a permis à des étudiants de travailler sur l'accessibilité de la structure aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs accueillants familiaux, et de découvrir l'offre culturelle. Aussi, les accueillants familiaux, accompagnés par les services de la MDS, ont participé au salon des métiers de la santé pour promouvoir leur métier et la maison de l'autonomie a participé, avec la MDPH, à Isbergues au salon « Handiscuter » qui réunissait 60 partenaires du champ du handicap.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- **MDS de l'Audomarois**
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Légende

- ◆ Maison du Département Solidarité
- ◆ Maison du Département Solidarité - Site
- CPEF Audomarois
- Maison de l'Autonomie
- ★ Maison des Adolescents du Littoral
- Territoire d'intervention des MDS
- ▨ Périimètre des sites
- Commune

Source : © IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	783
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 3258 allocataires du RSA	
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	283
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	181
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	127
Secours d'Urgence (SU) accordés	412
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	65
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	24
Enfance - Famille	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	459
Actions éducatives à Domicile, en Milieu Ouvert Administratives et Judiciaires	275
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	346
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	2771
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	550
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2035
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	9 675
Accueils téléphoniques	32 392
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	134
Equivalents Temps Plein (ETP)	127 55

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- **MDS de l'Audomarois**
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures



L'Audomarois, touché par les inondations

80 communes de l'Audomarois ont été reconnues au titre des catastrophes naturelles après les différents épisodes d'inondation. Tous les services de la Maison du Département Solidarité (MDS) ont été mobilisés pour soutenir les assistantes familiales, accueillantes familiales, assistantes maternelles, référents RSA, structures de petite enfance, maisons d'enfants à caractère social (MECS)...et pour accueillir les usagers. Un maillage fort entre les communes et les intercommunalités a permis le repérage des personnes touchées par ces inondations. Au-delà des habitants, les professionnels ont également été impactés et ont fait preuve d'agilité pour assurer avec engagement leurs missions.

La culture au service de l'éveil des tout-petits

Les services de protection maternelle et infantile (PMI) de St-Omer et Arques ont œuvré de concert avec la direction de la culture et de la médiathèque départementale pour proposer des activités d'éveil autour de la lecture et de l'éveil des sens, avec deux actions phares en 2023. L'exposition « tout un petit monde pour lire », initiée par la médiathèque départementale du Pas-de-Calais, et un espace de lecture itinérant dédié à l'éveil artistique des tout-petits et de leurs accompagnants. Enfants, parents et professionnels ont pu s'installer dans un décor "marin" pour profiter d'une séance de lecture, puis d'une séance d'éveil à travers des temps de jeu, de créativité et de découvertes sensoriels. Ces ateliers ont permis aux jeunes enfants de partager un moment privilégié avec leurs parents ou avec les professionnels accompagnants. L'exposition « station bébé mobile » a permis aux services de PMI de mener une action de prévention au service de l'éveil des tout-petits. En février, les enfants âgés de 0 à 2 ans ont pu découvrir ce parcours sur le corps à travers une dizaine d'ateliers co-animés par la médiathèque d'Arques et les services de PMI. Au programme : lectures sur le thème du corps, peintures mains-pieds, éveil au son, détente bébé...Le lancement de cette action a permis de découvrir en toute simplicité et dans la bonne humeur, la facilité avec laquelle les enfants s'approprient des « guirlandes d'intestins », une bouche géante, de gros yeux ballons, des colliers de dents rugueuses.

Le Point Information Jeunesse (PIJ) de l'Audomarois rejoint les locaux de la maison des adolescents de l'Audomarois

Le 22 mars 2023, l'équipe du point information jeunesse (PIJ) a intégré les locaux de la maison des adolescents de l'Audomarois au 32 rue Wissocq à Saint-Omer, ce qui permet de mutualiser les compétences, d'élargir et de rendre davantage lisible l'offre de services destinée aux adolescents et jeunes adultes du territoire. Le PIJ accueille les jeunes de 13 à 30 ans afin de leur proposer des services pratiques (aide au CV, jobs d'été, aides diverses...), de répondre à leurs préoccupations sur diverses thématiques (information jeunesse, mesures coup de pouce...) et de les orienter plus facilement vers les collègues de la maison des adolescents.

Pour croquer les soucis des petits !

Les enfants accompagnés par les services de la MDS ont parfois bien des soucis qui pèsent sur leur cœur, mais ce n'est pas toujours facile de s'exprimer auprès d'un adulte. Le club de couture « au fil des liens » de Muncq-Nieurlet a fait don de 22 croque-soucis cousus mains, pour aider les enfants accompagnés par les services à partager leurs émotions. Ces jolis petits monstres doudous dévorent les soucis qui leur sont confiés sur papier (un petit mot pour les plus grands, un dessin pour les plus petits) grâce à une poche ventrale magique. Ils serviront de supports de médiation aux professionnels pour faciliter les entretiens et seront offerts aux enfants qui en ont le plus besoin.

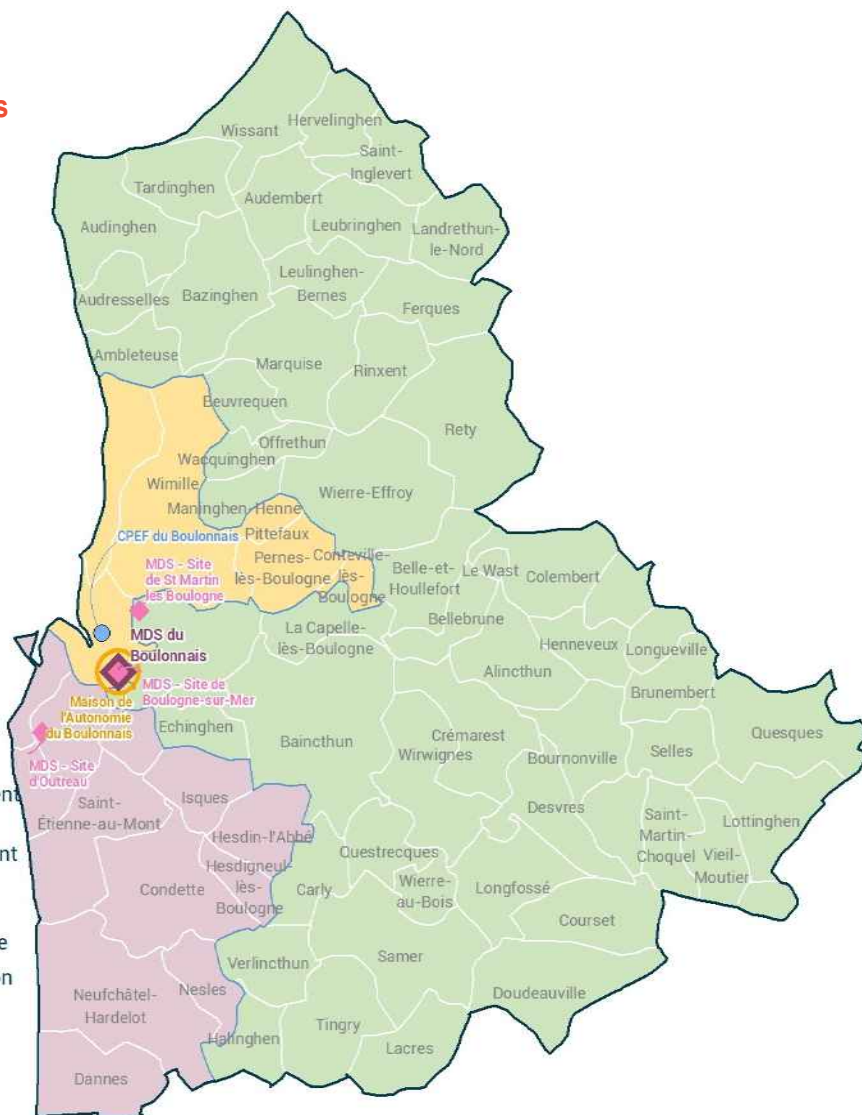
Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- **MDS du Boulonnais**
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois

Légende

- ◆ Maison du Département Solidarité
- ◆ Maison du Département Solidarité - Site
- CPEF Boulonnais
- Maison de l'Autonomie
- Territoire d'intervention des MDS
- ▨ Périmètre des sites
- Commune



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites



Inclusion sociale et logement	785
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 4922 allocataires du RSA	
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	420
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	231
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	169
Secours d'Urgence (SU) accordés	749
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	67
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	54
Enfance - Famille	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	846
Actions éducatives à Domicile, en Milieu Ouvert Administratives et Judiciaires	548
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	473
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1602
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	978
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3784
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	16191
Accueils téléphoniques	58417
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	182
Equivalent Temps Plein (ETP)	174 33

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- **MDS du Boulonnais**
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

786

Les CTEC de l'Arrageois-Ternois et du Boulonnais ont eu lieu les 19 et 23 janvier. Mais qu'est-ce qu'un CTEC ?

Un CTEC, c'est un comité territorial d'échange et de concertation : instance de gouvernance pour la mise en œuvre du plan logement-hébergement, piloté par le Département et la préfecture du Pas-de-Calais. Le CTEC se réunit 2 fois par an, pour rendre compte des besoins du territoire, partager les initiatives locales et proposer des solutions concertées. Le CTEC se décline en groupes de travail pour avancer plus concrètement sur certains enjeux, tels que l'habitat indigne, la précarité énergétique ou encore les expulsions locatives. Le CTEC du Boulonnais s'est réuni le 23 janvier à Wimille, présidé par madame Mireille Hingrez-Cereda, Vice-présidente du Conseil départemental élue du canton de Boulogne-sur-Mer, et madame Martine Nougarede, secrétaire générale de la sous-préfecture représentant M. le Sous-préfet. Ce fut aussi l'occasion de dresser le bilan des ateliers menés dans le cadre du précédent plan logement-hébergement, tout en mettant en avant les projets initiés depuis, comme le « logement d'abord » ou encore le « plan pauvreté-précarité ». S'en est suivi un focus sur les difficultés d'accès au logement sur le territoire.

Le Boulonnais en action... Les olympiades de l'emploi... une belle aventure !

Du 09 au 13 octobre 2023, dans le cadre de l'action « les clés pour réussir », le service local allocation insertion (SLAI) de Boulogne-sur-Mer, en partenariat avec le Pôle Emploi de Saint-Martin, ont continué d'agir ensemble sur le territoire au bénéfice des demandeurs d'emploi allocataires du RSA. Durant 5 jours, ils ont bénéficié d'un parcours jalonné d'ateliers sur la mobilité, le sport, la santé et la découverte d'une zone d'activité économique.

10 employeurs ont ouvert les portes de leurs entreprises à l'occasion d'un jeu de piste réalisé dans la zone de l'Inquétrie de Saint-Martin Boulogne.

Des séquences de débriefing collectives ont été organisées avec chaque participant autour des informations capitalisées suite aux échanges avec les professionnels : secteurs d'activité de chaque entreprise, compétences et savoir-être attendus.

La mise en place d'ateliers de simulation d'entretiens de recrutement : les conseils apportés par les équipes, le dynamisme des participants et les mises en situation ont permis à chacun d'identifier les bonnes pratiques afin de mettre en avant ses compétences et ses savoir-être.

Un job dating a clôturé cette belle semaine avec des emplois à la clef, ainsi que des immersions professionnelles.

Au terme de ces olympiades, des diplômes ont été remis à l'ensemble des participants pour souligner leur mobilisation et les encourager. L'aventure n'est pas finie : les participants sont unanimes pour que des suites de parcours soient engagées avec les conseillers. A vos marques, prêts ? partez !!

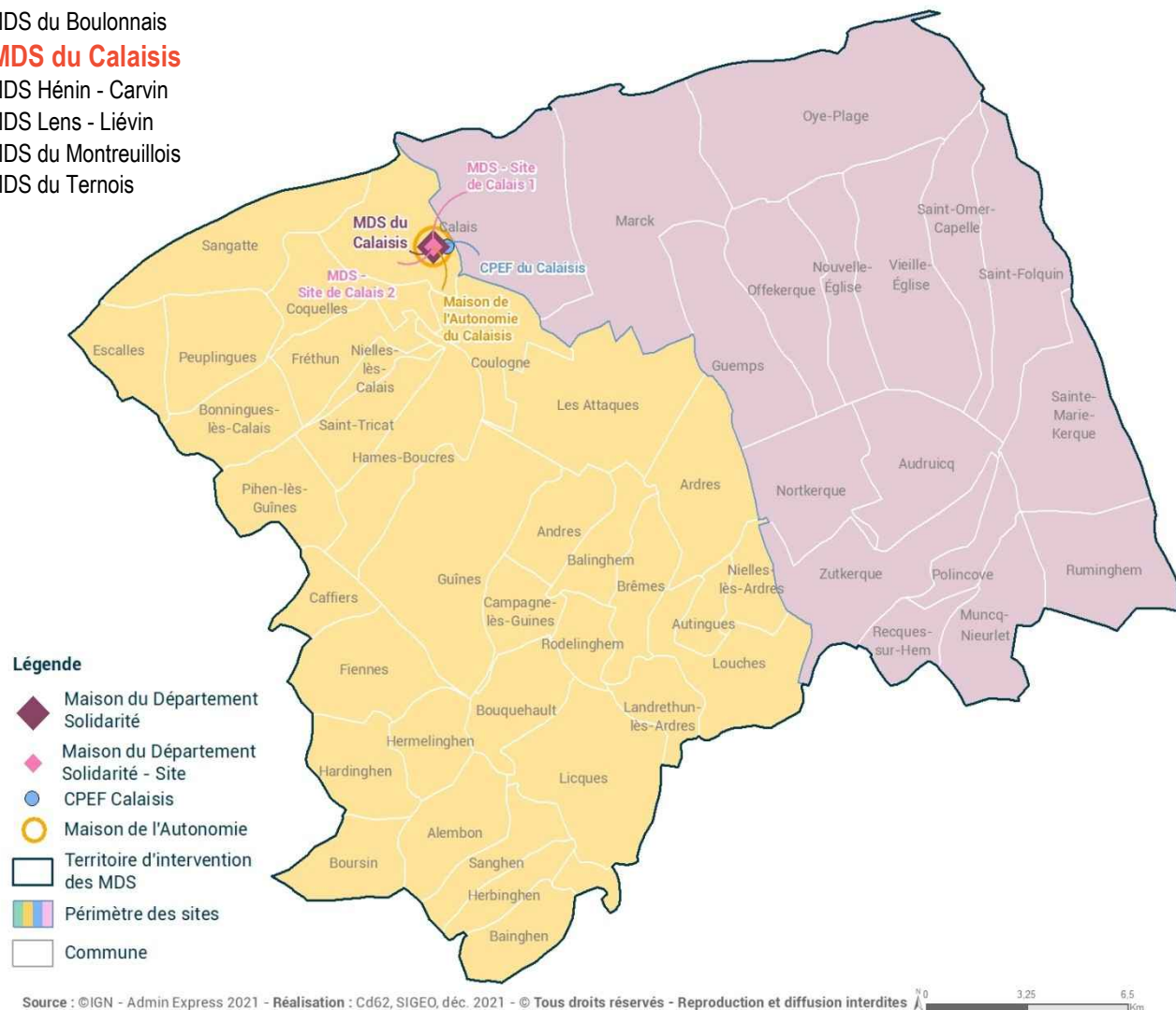
Une nouvelle étape pour la maison des adolescents du Boulonnais !

La maison des adolescents a emménagé au 178 rue Faidherbe et cohabite maintenant avec le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF). C'est dans ce nouveau lieu que l'équipe continue d'accueillir les adolescents, leurs parents ainsi que les professionnels, pour répondre à toutes leurs questions ou toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Pour l'année 2023, c'est plus de 700 jeunes, de 10 à 20 ans, qui ont poussé la porte de la structure ; une fréquentation en perpétuelle augmentation depuis sa création.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- **MDS du Calaisis**
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Inclusion sociale et logement	
787	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 5705 allocataires du RSA	
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	372
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	194
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	267
Secours d'Urgence (SU) accordés	489
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	117
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	7
Enfance - Famille	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	881
Actions éducatives à Domicile, en Milieu Ouvert Administratives et Judiciaires	498
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	505
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	2831
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	733
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2801
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	10921
Accueils téléphoniques	36018
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	161
Equivalents Temps Plein (ETP)	154 80

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- **MDS du Calaisis**
- MDS Hénin—Carvin
- MDS Lens Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

**SPÉCIAL
INONDATIONS**

Aux côtés de chacun dans les moments de fragilité

Suite aux inondations, la mobilisation des professionnels a plus particulièrement visé à accompagner, avec nos partenaires locaux, les situations les plus complexes, à épauler les services d'aide à la personne, puis à réaliser les diagnostics en vue de proposer des relogements aux personnes sinistrées ; sans oublier d'accompagner les professionnels eux-mêmes victimes, donnant tout son sens au mot solidarité. Deux actions fortes ont été réalisées pour les jeunes (notamment ceux confiés ou sortants de l'aide sociale à l'enfance) : un premier forum logement jeunes salle du Minck à Calais et un escape game géant porté par La Fabrique Défi. Ce dernier a réuni en juin environ 200 jeunes et leur a permis d'obtenir de nombreuses informations sur les thématiques du logement, de la santé et de la mobilité, sous une forme ludique, très adaptée à ce public. Les jeunes les plus chanceux ont remporté les superbes lots offerts par le Département (trottinette électrique, etc.)

Pour une société qui reconnait la place de chacun

A travers la dimension du « aller-vers », le service local de l'inclusion sociale et du logement (SLISL) s'est associé aux bailleurs locaux, le 10 octobre, pour réaliser une action innovante au pied des immeubles de la résidence Chanzy. Une cinquantaine de résidents ont pu échanger autour des stands tenus par les professionnels pour exposer leurs difficultés, obtenir des réponses à leurs questions ou tout simplement s'informer. Durant les échanges, le centre social « Espace Centre » prenait en charge les enfants, permettant aux parents de profiter pleinement de ce temps. Cette action, plébiscitée tant par les professionnels que par le public, sera renouvelée en 2024.

Garantir la qualité de vie dans l'accueil et dans l'accompagnement

Les différentes rencontres organisées avec les bailleurs sociaux, à l'image de celle réunissant la maison de l'autonomie et Terre d'Opale Habitat en octobre, ont permis de sensibiliser les acteurs à la prévention de la perte d'autonomie. L'adaptation du logement est un sujet important au regard du vieillissement de la population sur le territoire et de la volonté des habitants à rester dans leur domicile aussi longtemps que possible. Cette rencontre a permis d'envisager les collaborations pour mieux accompagner les publics. Le 23 octobre 2023, 30 places de cirque ont été distribuées aux familles accompagnées, illustrant la qualité des relations partenariales avec le CCAS de Calais. 2023, le lancement de l'action APPI (ateliers de parentalité pédagogiques et inclusifs), portée par les services de protection maternelle et infantile (PMI), les sages-femmes et les psychologues, vise à travailler les compétences parentales au bénéfice des futurs parents en situation de handicap. L'utilisation du « facile à lire et à comprendre (FALC) » a permis d'intégrer plus d'une dizaine de parents, permettant notamment de mieux prévenir les placements précoces à l'aide sociale à l'enfance (ASE).

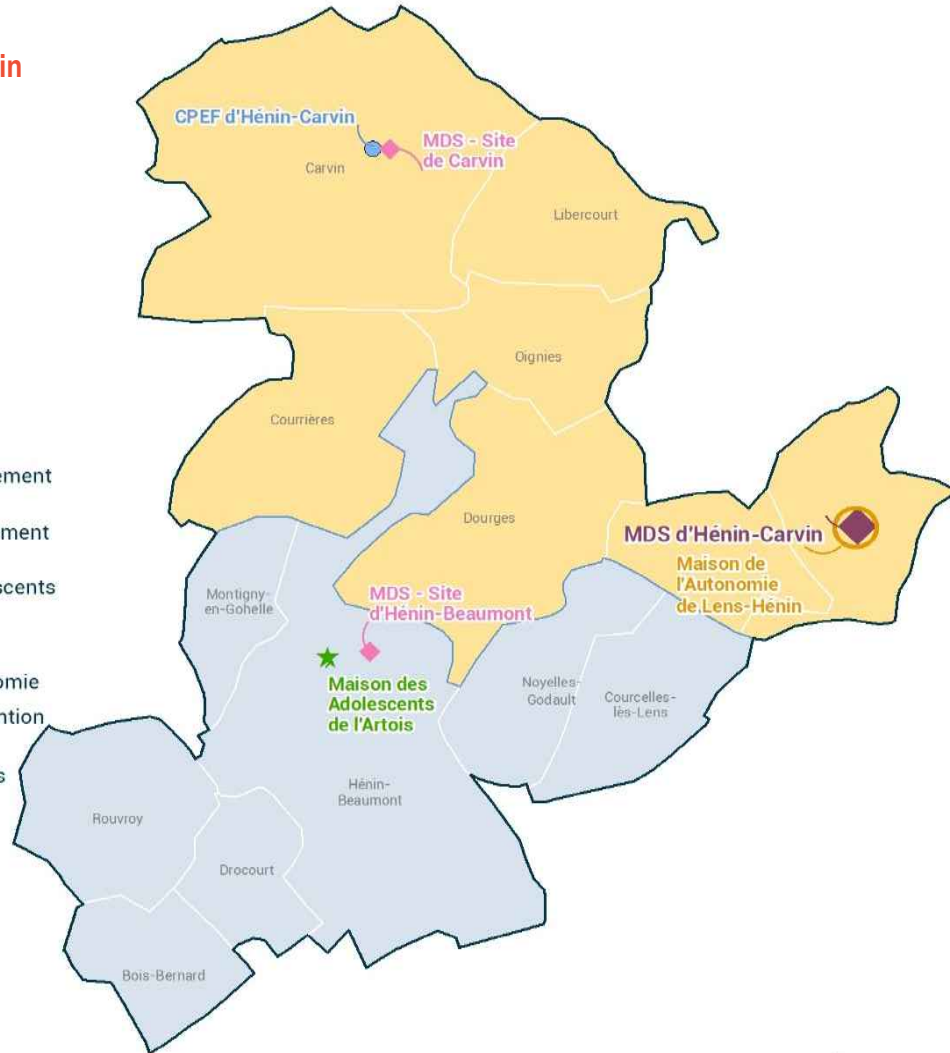
Fédérer pour développer les solidarités, l'aide aux aidants !

L'aide aux aidants illustre parfaitement les objectifs d'association des populations à la construction des actions ou dispositifs qui les concernent. Les habitants du territoire ont été associés à l'élaboration d'un nouveau projet à travers des questionnaires réalisés sur les marchés sur les 3 intercommunalités. Une démarche ambitieuse et fédératrice au service des aidants du Calaisis.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- **MDS Hénin - Carvin**
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	789
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 5043 allocataires du RSA	
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	538
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	223
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	273
Secours d'Urgence (SU) accordés	941
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	63
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	22
Enfance - Famille	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	614
Actions éducatives à Domicile, en Milieu Ouvert Administratives et Judiciaires	342
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	283
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	984
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	910
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2574
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	11125
Accueils téléphoniques	38683
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	180
Equivalents Temps Plein (ETP)	175 13

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites
des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- **MDS Hénin - Carvin**
- MDS Lens-Liévin
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

37 partenaires au rendez-vous du forum de l'autonomie pour les jeunes !

Le 31 mai, la maison des adolescents de l'Artois a mis en place la 2ème édition du forum de l'autonomie, l'occasion pour les jeunes, leurs parents et les professionnels de découvrir les ressources qui s'offrent à eux pour promouvoir leur autonomie sur des champs divers (logement, insertion, loisirs, culture...) et échanger sur leurs projets. 37 partenaires ont répondu présents pour tenir un stand dont des professionnels départementaux de différents services, tels que les conseillers insertion du service local allocation insertion (SLAI), une conseillère conjugale du centre de planification et d'éducation familiale (CPEF), la mission jeunesse et citoyenneté, une chargée d'emploi du service recrutement mobilité formation du pôle solidarité, la mission de pilotage du RSA et inclusion des jeunes avec la présence des coaches jeunesse. 137 personnes ont été reçues sur ce forum dont 94 adolescents, 11 parents et 32 professionnels.

La maison de l'autonomie à la rencontre des 110 partenaires du territoire, des services départementaux au rendez-vous et une belle interconnaissance !

Le 6 avril se tenait le comité territorial de l'autonomie de Lens Hénin où l'équipe de direction de la maison de l'autonomie a pu exposer aux 110 partenaires du territoire présents l'évolution de ses missions et ses instances d'animation partenariale, ainsi qu'un focus sur l'habitat inclusif et un point d'actualité sur l'offre médico-sociale du territoire.

Les assistants familiaux avaient besoin de connaître les missions du CPEF pour qu'ils puissent orienter au mieux les jeunes accueillis. Des ateliers de connaissance autour des émotions et la sexualité ont été mis en place et proposés à l'ensemble des assistants familiaux du territoire sous la forme d'une demi-journée par groupe.

Des référents de l'aide sociale à l'enfance (ASE) se sont également joints à ces ateliers. Ces professionnels ont eu des temps de partage et d'échange autour de la sexualité des jeunes, dans un cadre différent. Ces temps de partage, permettant de se connaître autrement, ont été bénéfiques pour la relation référent et assistants familiaux.

Le service enfance famille (SEF) d'Hénin-Beaumont a accompagné 12 enfants, âgés de 8 à 13 ans, à la station touristique du Val Joly, pour 4 jours du 10 au 13 juillet 2023. Les jeunes ont profité d'une session biathlon, accrobranche, piscine, visite d'une ferme, pédalo et des jeux de société. Un séjour qui s'est achevé avec la création d'une vidéo, remise à chacun des enfants, de manière individuelle. Une aventure riche pour petits et grands ! Et de bons moments partagés.

La parent'ART'ilité : Un voyage au Burkina Faso pour les familles accompagnées par le SEF Prévention d'Hénin-Carvin

Les familles accompagnées ont pu assister à une représentation musicale au 9-9 bis de Oignies. Le spectacle intitulé "une journée à Takalédougou" a permis aux 10 enfants (entre 4 mois et 5 ans) et leurs parents de découvrir le Burkina Faso. Une première pour toutes ces familles !

Cette découverte a permis à chacun de partager un moment en famille. Les objectifs pour les professionnels étaient de favoriser le lien parent-enfant, d'accompagner les familles vers l'extérieur, d'accéder à la culture, de vivre une expérience nouvelle et commune.

Enfants et parents étaient captivés, bougeant des épaules ou tapant dans les mains au rythme des percussions, musique électronique, chants et kora (instrument de musique à cordes originaire du Mali). Les étoiles dans les yeux et le rythme dans la peau, le bilan de ce premier projet est positif pour chacun, induisant une volonté de réitérer. Certains envisagent désormais de faire des sorties avec leurs enfants de façon autonome.

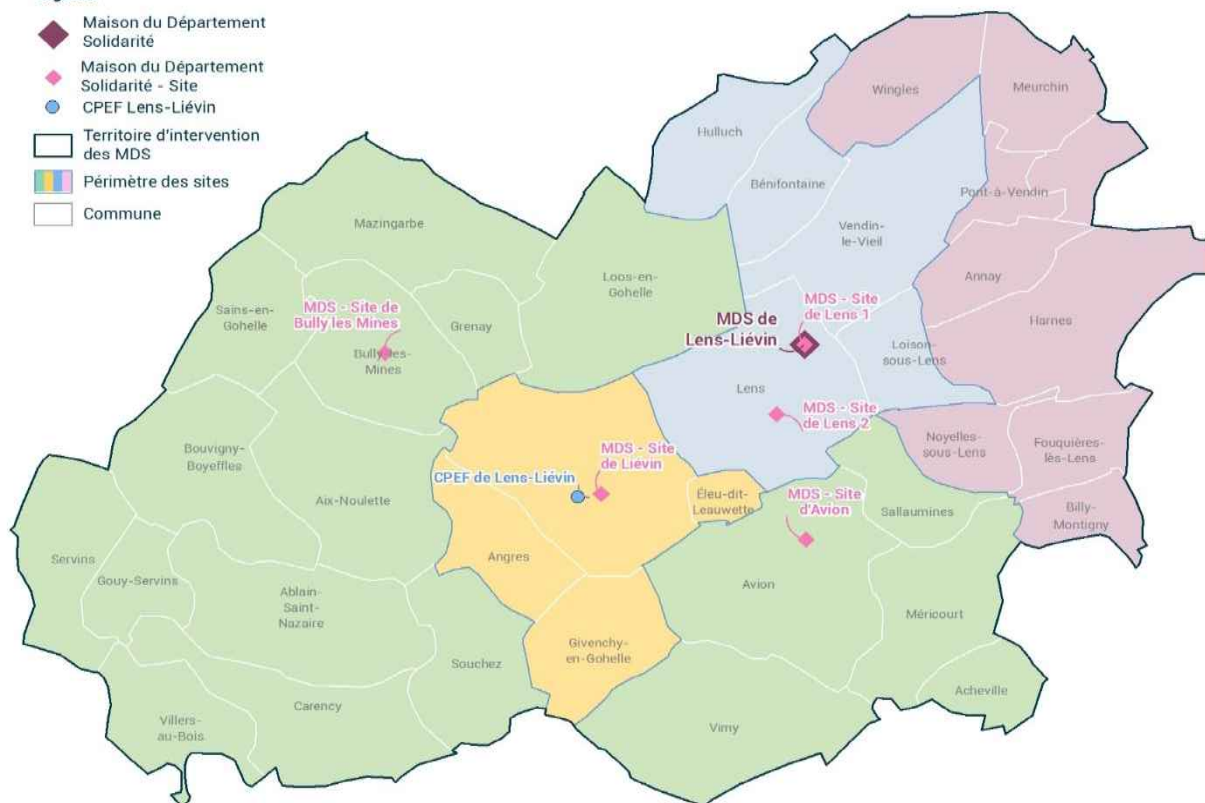
Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- **MDS Lens - Liévin**
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois

Légende

- ◆ Maison du Département Solidarité
- ◆ Maison du Département Solidarité - Site
- CPEF Lens-Liévin
- Territoire d'intervention des MDS
- ▨ Périètre des sites
- Commune



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : C62, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	791
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 10 933 allocataires du RSA	
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	1109
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	576
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	189
Secours d'Urgence (SU) accordés	1268
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	207
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	40
Enfance - Famille	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	1379
Actions éducatives à Domicile, en Milieu Ouvert Administratives et Judiciaires	812
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	849
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	5994
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	1848
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	3591
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	20 245
Accueils téléphoniques	63 561
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	237
Equivalent Temps Plein (ETP)	228 90

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- **MDS Lens - Liévin**
- MDS du Montreuillois
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

De nombreuses rencontres et des échanges riches pour la journée logement de la MDS !

Le 28 mars dernier, la MDS de Lens-Liévin réunissait à la maison des associations de Bully-les-Mines l'ensemble des professionnels œuvrant dans la vie sociale du territoire, pour une journée consacrée au logement.

L'occasion pour les acteurs accompagnant des personnes aux difficultés diverses de rencontrer et d'échanger avec tous les membres du réseau partenarial, réunis sous la forme de stands et d'ateliers. Des thématiques variées ont pu être abordées: les leviers pour accéder à un logement, les aides pour s'y maintenir et prévenir les expulsions locatives, les accompagnements et aides financières pour lutter contre la précarité énergétique, etc.

Cette journée fut une réussite, avec plus de 200 personnes présentes tout au long de l'événement.

Des professionnels venant d'horizons divers : de l'insertion professionnelle, des CCAS, du secteur de la santé, des structures d'hébergement et de logement adapté...

Cet engouement a démontré les besoins d'informations et de création d'un réseau partenarial renforcé autour de la thématique du logement.

Journée dédiée aux professionnels de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de Lens-Liévin

Le service local allocation insertion (SLAI) de Lens Liévin organisait ce mardi 17 octobre 2023, au Trait d'Union à Vendin-le Vieil, une journée dédiée aux professionnels de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA du territoire de Lens-Liévin.

L'objectif de cette journée était de permettre aux professionnels de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA de s'informer sur l'offre de service insertion du territoire, tant celle du Département que celle de nos partenaires.

Sous la forme d'un forum, cette journée a permis d'aborder différentes thématiques telles que l'allocation, l'insertion, le logement, la santé, le numérique, la mobilité, le handicap, l'insertion par l'activité économique et la jeunesse.

De nombreux acteurs étaient présents: les services du Département mais aussi les partenaires du Département comme par exemple la Mission Locale, le Pôle Emploi, l'association Le Cheval Bleu, la communauté d'agglomération Lens-Liévin ou encore la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Remerciements, félicitations et... transmission aux assistants familiaux

Tel était le ton donné lors du moment convivial organisé par l'équipe du service local de l'accueil familial de Lens-Liévin.

Objectif atteint : remercier nos retraités assistants familiaux 2022/2023, féliciter nos diplômés du DEAF (diplôme d'Etat d'assistant familial) et permettre les échanges transgénérationnels d'une grande richesse !

Un moyen également pour promouvoir ce métier particulier porteur de grandes valeurs humaines.

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites
des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- **MDS du Montreuillois**
- MDS du Ternois



Inclusion sociale et logement	
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 2123 allocataires du RSA	
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	187
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	157
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	96
Secours d'Urgence (SU) accordés	217
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	66
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	8
Enfance - Famille	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	490
Actions éducatives à Domicile, en Milieu Ouvert Administratives et Judiciaires	241
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	314
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	1511
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	499
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	2751
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	9977
Accueils téléphoniques	35747
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	116
Equivalents Temps Plein (ETP)	108 78

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- **MDS du Montreuillois**
- MDS du Ternois



Les réalisations majeures

794



Inondations, la MDS aux côtés des sinistrés

Au moment des inondations de novembre, le service logement de la MDS s'est engagé auprès de la DDETS, de la sous-préfecture et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour répondre au mieux aux demandes de relogement des personnes sinistrées, chacun dans son champ de compétences.

Ce partenariat solidaire et inédit témoigne de la réactivité et de l'adaptabilité des différents services du territoire, soucieux d'accompagner au mieux les sinistrés dans ce contexte exceptionnel. Durement éprouvés, tout a été mis en œuvre pour les aider à faire face : aides financières, accompagnement dans les démarches administratives, orientations vers les bons interlocuteurs.

De la médiation animale pour retrouver confiance en soi et aux autres

Comment fédérer 7 jeunes âgés de 10 à 16 ans qui grandissent à travers les écrans et qui ont un besoin de réassurance ? Mission accomplie sur le site de Berck grâce à un travail avec des ânes et des chèvres, organisé par le service social départemental (SSD) et un agriculteur - éleveur de chèvres et d'ânes, spécialisé dans la médiation avec ces animaux. Les jeunes ont travaillé sur la notion du partage, de la confiance en soi et aux autres, de l'estime de soi, du dépassement de soi, du respect et du bien-être. Cette belle aventure a fait l'objet d'un film que les adolescents ont souhaité visionner ensemble, sur le site, en y conviant parents et professionnels. Un beau moment de fierté pour chacun d'entre eux et leur famille.

L'industrie recrute, une belle opportunité d'insertion professionnelle pour les bénéficiaires du RSA

En lien avec RANDSTAD, agence d'intérim, une nouvelle méthode de recrutement a été engagée pour l'entreprise VALEO implantée à Etaples. 7 sessions ont été organisées sur le territoire pour les publics bénéficiaires du RSA et les jeunes. Un recrutement innovant : présentation de l'entreprise VALEO, tests collectifs et débriefings individuels. Pour 2023, une quarantaine de contrats ont été signés (jeunes et/ou BRSA).

Marchons ensemble ! Référénts et assistants familiaux

Une marche organisée le 12 octobre a réuni une cinquantaine de professionnels des Maisons du Département Solidarité (MDS) et des assistants familiaux pour un moment d'échanges « autrement », de rencontres autour de la marche.

Quelques retours à l'issue de la journée : « ça nous a fait du bien de nous retrouver autrement, on a pu connaître des professionnels du site avec qui on ne travaille pas, bon moment de rire et partage... »

Les retrouvailles des partenaires autour du thème de l'autonomie

Le comité territorial de l'autonomie (CTA) du Montreuillois s'est réuni le 21 mars et a accueilli plus de 100 personnes, professionnels du Département, partenaires du sanitaire, du médico-social, du social et associations. Ce comité a permis de présenter l'évolution des missions de la maison de l'autonomie et l'ensemble des travaux qui ont accompagné cette évolution. Ce fut également un temps d'échanges très riche et constructif avec les participants autour des dynamiques à l'œuvre sur le territoire : habitat inclusif, conférence des financeurs, plateforme territoriale des aidants.

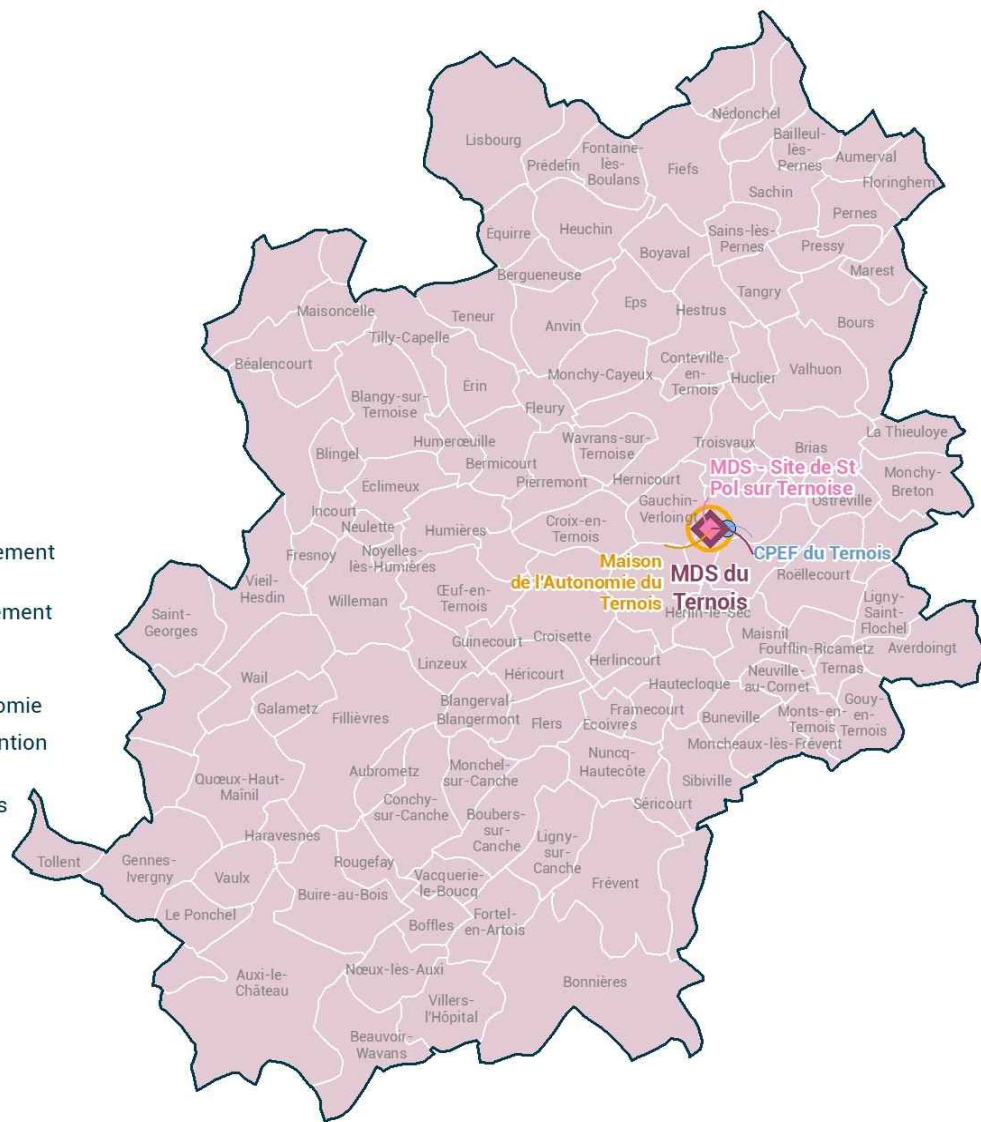
Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- **MDS du Ternois**

Légende

- ◆ Maison du Département Solidarité
- ◆ Maison du Département Solidarité - Site
- CPEF Ternois
- Maison de l'Autonomie
- Territoire d'intervention des MDS
- ▨ Périmètre des sites
- Commune



Source : © IGN - Admin Express 2021 - Réalisation : CdG2, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Inclusion sociale et logement	795
Le Revenu de Solidarité Active (RSA) : 956 allocataires du RSA	
Le Fonds de Solidarité Logement	
Aides accordées (Accès à un Logement Identifié / Maintien / Eau Électricité Tél)	62
Aides recevables (Accès à un Logement Non Identifié)	23
Les aides financières	
Aides Financières d'Aide Sociale à l'Enfance (AFASE) accordées	40
Secours d'Urgence (SU) accordés	107
Aides Financières Personnalisées (AFP) accordées	22
Accords du Fonds d'Aides aux Jeunes (FAJ)	0
Enfance - Famille	
L'Aide Sociale à l'Enfance	
Bénéficiaires d'une mesure d'accueil (dont placement direct et surveillance adm)	234
Actions éducatives à Domicile, en Milieu Ouvert Administratives et Judiciaires	127
L'aide et l'accompagnement des familles	
Familles suivies dans le cadre d'une mesure familiale (TISF, AESF, AGBF, ASAP)	120
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	
Enfants vus en consultation PMI	832
Autonomie	
Personnes en situation de handicap	
Bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	217
Personnes âgées	
Bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile	939
Accueil sur les territoires	
Accueils physiques	4756
Accueils téléphoniques	17049
Les moyens humains sur les territoires	
Agents territoriaux	49
Equivalent Temps Plein (ETP)	47 27

Les solidarités humaines

La couverture géographique des sites
des Maisons du Département Solidarité (MDS)

- MDS de l'Arrageois
- MDS de l'Artois
- MDS de l'Audomarois
- MDS du Boulonnais
- MDS du Calaisis
- MDS Hénin - Carvin
- MDS Lens - Liévin
- MDS du Montreuillois
- **MDS du Ternois**



Les réalisations majeures

Convention territoriale globale du Ternois : Un bilan riche et de belles perspectives !

Ils sont nombreux à avoir répondu présents le 6 juin, à Saint-Pol-sur-Ternoise, pour ce temps fort dédié au bilan de la première CTG du Ternois et dessiner les perspectives de demain.

Durant deux heures, un tour d'horizon, présenté par les acteurs eux-mêmes, a permis de mettre en exergue tout le travail accompli depuis 5 ans. Valoriser les actions phares mises en place mais aussi travailler collectivement à l'écriture de la 2ème CTG : logement, petite enfance, insertion, aide à la parentalité, ASIP (accueil social inconditionnel de proximité) sont autant de sujets sur lesquels les participants ont pu s'exprimer et démarrer ainsi l'écriture de la prochaine convention.

Madame Evelyne Nachel, Vice-présidente enfance, famille, protection maternelle et infantile du Conseil départemental, a salué les actions mises en place.

Archéologie et solidarité : deux mots qui vont très bien ensemble

Lors des travaux de restructuration de la Maison du Département Solidarité du Ternois (MDS), les archéologues du Département ont engagé des fouilles dans la cour du bâtiment, rue des Procureurs.

Une belle occasion pour mener avec succès plusieurs actions de médiation avec les riverains mais aussi avec les personnes accompagnées par les services de la MDS.

Grâce au savoir-faire de la médiatrice du patrimoine archéologique et la mobilisation des collègues de la MDS, le projet a mobilisé des enfants et leurs parents, des adultes en situation de handicap accueillis en famille autour du thème « ma ville au Moyen Âge ».

À quoi correspondent tous ces murs découverts par les archéologues ? Quels sont les matériaux de construction ? Comment s'est construite la ville de Saint-Pol au fil du temps ? Autant de questions « fil rouge » des différentes séances.

Une belle expérience humaine et une magnifique exposition photos qui prendront place prochainement dans les nouveaux locaux de la maison du Département.

Forum « professions autonomie 62 » : une première réussie

Le mardi 12 décembre a eu lieu à Frévent le 1^{er} rendez-vous « Professions autonomie 62 ». Un forum qui a réuni, dans une ambiance conviviale, les acteurs de l'insertion et les acteurs du champ de l'autonomie pour agir ensemble afin de mieux faire connaître les métiers d'aide à la personne.

Ainsi, collégiens, bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, au travers des 18 stands, ont pu aller à la rencontre des professionnels des métiers d'aide à la personne, de l'emploi et de la formation. Les échanges étaient également facilités par des animations ludiques et interactives. L'enquête réalisée a révélé une satisfaction globale, tant au niveau des partenaires que des visiteurs.

Un travail collégial pluridisciplinaire entre les différentes directions concernées (direction autonomie santé, direction des politiques inclusion durable et MDS) a permis de renforcer les liens sur les thématiques autonomie/insertion.



LES REUSSITES CITOYENNES

Favoriser l'émancipation et l'accomplissement de tous

- 54 Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
- 56 Faire de l'éducation un levier d'égalité
- 58 Accroître l'accès à la culture
- 60 Favoriser les activités sportives
- 62 Préserver notre histoire et notre patrimoine
- 62 Lutter contre les discriminations

La citoyenneté au plus proche des territoires

- 64 Cartographie des structures et des professionnels au service des réussites citoyennes



Le Département œuvre à l'émancipation et l'accomplissement des habitants, à tous les âges de la vie. Il conduit donc de nombreuses politiques volontaristes en matière d'éducation, de culture et de sport. Il accompagne les jeunes et leurs parents et mobilise ses ressources au service de l'émancipation de chacun, de la lutte contre les discriminations et de la valorisation de l'engagement citoyen.

En favorisant la cohésion sociale et en soulignant les initiatives individuelles et collectives, le Département souhaite optimiser les conditions de la réussite et du bien vivre ensemble, à partager par le plus grand nombre, habitants des villes comme des villages.



Les réussites citoyennes

798

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité
Accroître l'accès à la culture
Favoriser les activités sportives
Préserver notre histoire et notre patrimoine
Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés des jeunes au cœur de l'action départementale

2,4 millions € consacrés aux mesures jeunes

4850 jeunes bénéficiaires d'un dispositif jeunesse dont :

2600 permis citoyens financés

1627 stages BAFA/BAFD financés

601 packs « Sac Ados » remis

22 projets portés par **35** jeunes soutenus avec la « bourse initiative jeunes »

8 associations jeunesse et d'éducation populaires, partenaires du Département

335 jeunes sont accueillis dans les services départementaux, du stage d'observation en 3^{ème} au master 2

100 jeunes en situation d'apprentissage dans les services et les collèges

16 jeunes en service civique ont réalisé une mission citoyenne et d'utilité sociale

Il ne suffit pas d'affirmer que nous avons confiance en la jeunesse, il faut lui en donner la preuve. C'est ce parti pris qui a conduit le Département à engager, depuis plus de dix ans, une politique volontariste en faveur de la jeunesse (pacte départemental pour la jeunesse de 2012, délibération annuelle sur l'évolution des mesures jeunesse...). Une ambition qui se décline dans ses différentes politiques sectorielles et au travers des mesures universelles qui s'adressent à tous les jeunes du Pas-de-Calais (mesure permis engagement citoyen, aide au BAFA/BAFD, bourse initiatives jeunes pour l'aide au projet et sac ados).

Le Département accompagne l'autonomie des jeunes

L'action départementale se veut en cohérence avec la réalité des parcours des jeunes dans leur construction et leur quête d'émancipation, car les besoins diffèrent en fonction de l'âge, du lieu de vie, ou des réalités personnelles et familiales. Le Département en lien avec ses partenaires, propose donc des dispositifs ou des actions à destination de jeunes inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle et/ou de jeunes ayant besoin d'un accompagnement spécifique, ponctuel ou inscrit dans la durée. Une attention toute particulière est portée en faveur des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance ou tout naturellement, les questions de la formation, du logement, de l'insertion restent prédominantes.

Le Département ouvre les champs des possibles

« Donner des perspectives, ouvrir le champ des possibles », est une volonté forte qui se traduit concrètement par l'accueil et le recrutement des jeunes au sein de la collectivité. L'apprentissage est un outil qui facilite l'épanouissement et l'insertion des jeunes. Avec plus de 95 % de taux d'obtention du diplôme pour les apprentis accueillis dans les services départementaux, il a fait la preuve de son efficacité. Dans cet esprit, il apparaît essentiel d'ouvrir encore davantage l'apprentissage à des métiers identifiés comme étant « en tension » et aux métiers liés aux compétences du Département. L'apprentissage est également un vecteur de lutte contre les stéréotypes professionnels de toute nature en favorisant, notamment, l'accès à l'emploi public des jeunes en situation de handicap ou encore en favorisant la mixité dans les métiers.

Le Département donne la parole aux jeunes

Pour répondre au besoin légitime d'expression des jeunes, le Département soutient le développement des initiatives jeunes sur les territoires qui favorisent la participation des jeunes. Il tend également à simplifier et à organiser la communication envers les jeunes, pour la rendre plus accessible notamment en matière d'accès aux droits.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale

- Faire de l'éducation un levier d'égalité
- Accroître l'accès à la culture
- Favoriser les activités sportives
- Préserver notre histoire et notre patrimoine
- Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures

Opération « SAFER » : les jeunes volontaires en service civique et apprentis du Département s'engagent

L'opération « SAFER », initiée au sein du Mainsquare festival à Arras en 2022 est reconduite et permet la participation de jeunes volontaires en service civique et apprentis du Département, en tant que bénévoles. SAFER est une application sur smartphone qui vise à lutter contre les agressions sexistes et sexuelles en milieu festif. La mission des jeunes est d'aller à la rencontre des festivaliers pour les informer de l'existence de l'application et répondre plus facilement aux personnes en difficulté : faire le lien entre les victimes, les témoins d'agression et les services de sécurité. Au total, 120 jeunes se sont mobilisés et ont œuvré lors du festival.

1^{ère} édition du budget participatif des collégiens

La concertation, engagée dans le processus d'élaboration du projet de mandat, a mis en exergue la volonté des collégiens d'être acteurs de leur lieu de vie et de travail au collège. Premiers usagers de ces espaces pendant 4 ans, les élèves expriment des souhaits, des propositions qu'ils ne peuvent pas toujours concrétiser, faute d'un cadre approprié. Afin de permettre aux jeunes, d'être en responsabilité, d'avoir davantage de prise sur ce qui les entoure et de développer concrètement leur citoyenneté, le Département entend valoriser l'engagement et éveiller chez les collégiens un sens de l'initiative citoyenne, en offrant la possibilité de s'impliquer concrètement dans la vie de leur collège et en décidant des projets qui seront financés et réalisés à partir de leur proposition. Ainsi, « les projets pensés, élaborés et réalisés par les collégiens et pour les collégiens » visent à améliorer le cadre de vie et de travail, par des initiatives solidaires, intergénérationnelles, des actions de sensibilisation et de prévention, des projets éco-citoyens et de développement durable... L'objectif est d'accompagner les collégiens dans leurs projets, leur donner confiance en eux, comme en l'avenir, les amener à se respecter, respecter les autres et leur environnement, les encourager dans leur prise de responsabilité en les rendant acteurs.

L'engagement, c'est mon affaire !

Sur le thème de l'engagement, une centaine de jeunes sont invités au Louvre-Lens pour réfléchir ensemble, à travers leurs expériences vécues. La rencontre a permis de mettre en exergue les défis relevés par les jeunes, souvent avec brio et de prendre conscience qu'il faut valoriser et/ou encourager davantage l'engagement des jeunes, que ce soit dans leurs projets personnels et dans leur cadre professionnel. Cette valorisation des jeunes s'appuie sur une reconnaissance des compétences, notamment avec l'utilisation des « open badges ».

Les collégiens en ordre de marche contre le gaspillage alimentaire

Dans le cadre du projet anti-gaspillage alimentaire, impulsé par le Département et la communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane), les élèves des brigades anti-gaspi des collèges Jean Moulin de Barlin, Jacques Prévert d'Houdain et Maurice Piquet d'Isbergues, ont œuvré pour limiter le gaspillage alimentaire dans leurs restaurants scolaires. Après une année de coopération entre les élèves, les agents départementaux dans les collèges et les équipes pédagogiques, les résultats témoignent de l'efficacité de l'action : 23% de gaspillage alimentaire en moins ! Les collégiens ont participé à une journée de restitution au stade de glisse de Nœux-les-Mines où ils ont présenté les actions engagées (un exercice parfait pour les préparer à l'oral du brevet des collèges) avant de bénéficier d'un moment convivial autour de la pratique du ski.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Faire de l'éducation un levier d'égalité
 Accroître l'accès à la culture
 Favoriser les activités sportives
 Préserver notre histoire et notre patrimoine
 Lutter contre les discriminations

Le Département a la charge des collèges publics, dont il assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. Considérant cependant que l'éducation constitue un des piliers de l'émancipation et de l'égalité réelle, la collectivité porte également de nombreuses actions volontaristes visant à la réussite des collégiens.

Le Département œuvre avec la communauté éducative et les partenaires

Le Département s'est fortement engagé sur le champ de l'éducation et le collège reste un passage important dans un parcours scolaire. Afin d'aborder la vie de l'élève dans sa globalité et d'accroître les chances de réussites, le Département travaille, de manière concertée, avec l'ensemble des acteurs qui concourent à la formation et à la construction des adolescents, pour qu'ils puissent vivre pleinement leur citoyenneté et réussir leurs projets.

Le Département garantit l'égalité des chances au collège

Le collège, lieu de vie et d'apprentissage des collégiens, est un cadre privilégié pour concrétiser toutes les formes de réussite. Dans cet esprit, le Département met tout en œuvre pour que les collégiens y soient accueillis dans des conditions optimales et les accompagne dans leur parcours. Les 157 collèges publics et privés du Pas-de-Calais sont dotés des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement pour contribuer à la réussite des collégiens et bénéficient, depuis de nombreuses années, d'une politique volontariste ambitieuse permettant de soutenir les projets de la communauté éducative.

Le Département promeut l'égalité dans l'assiette au collège

L'alimentation est l'un des grands marqueurs des inégalités sociales en France et la politique en matière de restauration scolaire doit viser l'égalité réelle. Fort de cette ambition, le Département s'engage à aider les concitoyens en difficulté à faire face au contexte de crise et à faire de l'alimentation saine, locale et de qualité, un droit pour tous. Ainsi, dans le cadre de sa compétence en matière de restauration scolaire, il assume cette responsabilité de deux manières complémentaires. D'une part, en maintenant un service de restauration à un tarif adapté : il participe, auprès des parents, aux 2/3 du coût d'un repas et mène une politique volontariste d'aide à la restauration scolaire des collégiens boursiers demi-pensionnaires. D'autre part, en pilotant une démarche, avec l'appui des équipes des collèges, qui propose aux collégiens une alimentation de proximité et de qualité.

Le Département fait des collégiens des citoyens engagés sur les enjeux climatiques

Pour la génération qui se déclare inquiète du dérèglement climatique, le changement actuel est vécu comme une urgence. C'est une réalité que certains collégiens ont malheureusement vécu avec les inondations au sein même de leur foyer, ou de leur école. Le Département porte l'ambition, au-delà de la simple sensibilisation, d'initier et de porter des actions qui permettent de modifier les comportements, limitant ainsi les perturbations grâce à des actions individuelles et collectives.

Le Département accompagne les parents pour la réussite des collégiens

En tant que premiers éducateurs, les parents jouent un rôle déterminant dans le processus d'apprentissage des collégiens. Pour s'assurer d'une coéducation efficace, le Département est convaincu qu'il est nécessaire que les parents aient toute leur place. De ce fait, il convient de renforcer les liens entre le collège et les parents, et de les maintenir tout au long de l'année afin de leur donner les clés de compréhension des grandes étapes de la scolarité. Pour ce faire, le Département souhaite donc prendre davantage en compte la question de la parentalité en veillant notamment à réduire la fracture numérique et en intégrant dans ses projets, la place des parents.

Les chiffres clés de L'éducation

Dotations de fonctionnement des collèges :
30,2 millions € pour les collèges publics et
4,9 millions € pour les collèges privés (part matériel)

Nombre de collégiens : **75 517**
61 520 pour les collèges publics;
13 997 pour les collèges privés.

Ressources humaines consacrées à l'éducation : **51 millions €**

Forfait d'externat (part personnel) : **6,5 millions €**

Insertion par l'emploi : **6,1 millions €**

Aide à la restauration scolaire : **11426 boursiers demi-pensionnaires aidés**

Projets éducatifs : **1,8 millions €**

Partenariat numérique : **6 millions €**

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures

Une alimentation saine et équilibrée : le réseau de professionnels s'y emploie

La volonté d'une restauration scolaire accessible et de qualité est une priorité départementale avec près de 6,8 millions de repas produits et délivrés chaque année dans les collèges publics ! Pour y répondre, la formation des équipes de restauration est un maillon essentiel qui se traduit par la rencontre régulière de l'ensemble des chefs de cuisine des 115 demi-pensions couvrant le territoire départemental. Ces échanges entre professionnels facilitent le partage d'informations et la mise en place des groupes de travail sur les thématiques telles que les achats locaux, la diversification des sources de protéines, l'élaboration de menus végétariens, la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'expérimentation autour des matériels innovants.

Des élèves au cœur du projet pour la planète et leur quotidien

Pour un meilleur climat scolaire, pour protéger la planète, les éco-délégués du collège Jehan Bodet à Arras se sont mobilisés autour de l'aménagement des espaces extérieurs, en favorisant la participation de l'ensemble des élèves. A partir des différentes propositions, la cour de récréation est revisitée permettant d'identifier les différents espaces. En lien avec les services départementaux, les élèves ont choisi les mobiliers (tables, chaises, pot de fleurs, récupérateur d'eau de pluie, racks pour les vélos...) et réalisé les plantations avec l'accompagnement de leur professeur et des agents ATTEE maintenance.

Un partenariat éducatif départemental pour travailler sur l'égalité filles-garçons et l'ouverture à l'art.

12 collèges de l'Artois ont souhaité travailler sur le projet de citoyenneté autour de l'égalité filles garçons. Dans un contexte sociétal où les emplois sont invariablement « genrés », typés « féminin » ou « masculin », un séminaire a permis d'aborder des thématiques sensibles en une question : *Comment lutter contre les préjugés genrés dans l'orientation et aider à l'épanouissement de tous les potentiels de réussite pour une carrière ambitieuse ?* La problématique a été déclinée en 3 axes : changer les représentations des métiers genrés pour une orientation choisie, s'armer contre les micro-violences sexistes dans le monde du travail et poursuivre le combat des femmes et leur émancipation par le travail. Les collégiens devaient réaliser une vidéo sur l'un des 3 axes de travail et réaliser une restitution commune.

Au collège de Saint-Etienne-au-Mont, c'est une résidence d'artistes qui a permis aux collégiens de s'ouvrir à l'art, avec un spectacle qui a pu aborder des thématiques complexes avec les adolescents. L'expérience de Saint-Étienne-au-Mont a démontré que le dispositif de résidence d'artistes décuplait l'impact de l'ouverture culturelle auprès des élèves, souvent très éloignés des salles de théâtre. En sortant de son quotidien, en accueillant des professionnels, le collège devient un lieu de vie et d'échanges stimulant.

L'inclusion numérique des parents, facteur de réussite des collégiens

L'espace numérique de travail (ENT), financé par le Département dans les 125 collèges publics, se veut être à la fois un outil de travail pédagogique pour les enseignants et les élèves, et un lien de communication entre les parents et le collège. Or, certains parents rencontrent des difficultés pour se connecter et accéder à cet outil. C'est pourquoi le Département met en place une démarche expérimentale, associant 6 collèges du territoire du Montreuillois avec 6 partenaires locaux, structures associatives ou publiques, œuvrant dans le champs de l'inclusion numérique et de la parentalité. A travers différentes rencontres et temps forts, ces professionnels accompagnent les parents à la première connexion et aux premiers usages de l'ENT. Cette action permet, par ailleurs, aux équipes de direction, de renforcer leur communication vis-à-vis des parents et de créer des passerelles avec les ressources numériques du territoire.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Faire de l'éducation un levier d'égalité

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives
Préserver notre histoire et notre patrimoine
Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés de l'accès à la culture

Soutien aux structures culturelles : **5,1 millions €** finançant **8** centres culturels de rayonnement départemental, **11** territorial, **21** local

Soutien aux artistes, créations et projets avec la population pour **2,6 millions €** pour **198** projets

Soutien à la diffusion culturelle : **76** aides à la diffusion de proximité, **7** saisons culturelles intercommunales

Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques : **82** écoles aidées soit **19 202** élèves concernés, **16** orchestres au collège, **119** aides aux sociétés musicales

Plan lecture publique : **1,8 millions €** d'aides (aménagement, informatisation, acquisition de documents pour les bibliothèques)

Près de **5000** collégiens ont bénéficié d'une initiation à l'archéologie et ses métiers.

1274 collégiens ont participé à une offre culturelle au château d'Hardelot

80 909 visiteurs et spectateurs sont venus au château d'Hardelot.

2500 élèves accueillis dans les 100 ateliers de médiation des archives départementales

18 000 visiteurs sur les expositions itinérantes des archives départementales

Le Département entend favoriser l'épanouissement de chacun et créer les conditions d'une citoyenneté active. Rendre accessible la culture est ainsi au cœur des préoccupations du Département tant le domaine de ses compétences obligatoires en matière de lecture publique ou d'enseignement et de pratique artistique que dans des actions plus volontaristes.

Le Département permet la participation à la vie culturelle

Pour permettre à chacun d'apprécier la diversité et la richesse patrimoniale, culturelle du Pas-de-Calais, le Département orchestre de nombreux rendez-vous pluridisciplinaires, proches des habitants et en relation avec les acteurs des territoires. A travers 145 représentations proposées dans le cadre de sa saison culturelle, avec plus de 150 partenaires et 80 actions de sensibilisations, le Département pose la culture comme l'un des piliers de l'émancipation et de l'égalité réelle.

Le Département co-construit les politiques culturelles avec les habitants

Les ambitions, portées par le Département, visent à accompagner le développement et l'aménagement des territoires, à favoriser l'épanouissement de tous par la culture. Pour y répondre, la collectivité pose le principe d'associer, tout au long du processus, les habitants afin que les plans d'actions culturelles répondent aux enjeux identifiés et s'inscrivent bien au cœur des préoccupations. La diversité des intervenants et leurs aspirations sont une véritable source de richesse. D'ailleurs, cette méthode est déjà appliquée dans sa politique en matière de lecture publique (compétence obligatoire transférée au Département depuis 1986), mais également dans celle de l'enseignement et de la pratique artistique amateur en musique, danse et art dramatique (compétence obligatoire transférée au Département en 2004).

Le Département promeut l'éducation artistique et culturelle au collège

Le Département renforce la présence artistique dans les collèges et promeut l'éducation artistique et culturelle comme tremplin vers une pratique régulière et une fréquentation des lieux culturels. Dans cet esprit, le partenariat éducatif, associé à la saison culturelle départementale, propose de nombreuses démarches qui favorisent l'expression, l'émancipation, le partage, la connaissance du monde culturel ou encore l'engagement collectif au service d'un projet.

Le Département propose une offre de qualité et en proximité

C'est par un maillage des équipements culturels adaptés et par une présence en proximité de ses services, que le Département agit envers ses habitants. La sensibilisation des habitants du Pas-de-Calais à la culture britannique et à l'histoire de la relation franco-britannique au château d'Hardelot en est l'illustration. Le site propose une programmation culturelle, historique, patrimoniale et vivante, rythmée de grands temps forts. C'est une offre culturelle pluridisciplinaire, accessible à tous, avec une attention particulière aux publics des solidarités et aux collégiens : visites guidées, ateliers de pratique, représentations de spectacle, bords plateaux, sensibilisation, masters-class, rencontres des équipes sont autant d'outils pour contribuer à l'éducation artistique et culturelle des différents publics.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures

Un accès à la culture dès le premier âge

Rendre accessible la culture à tous est au cœur des préoccupations du Département, tant ces pratiques sont fondamentales pour découvrir des horizons qui peuvent parfois être éloignés du quotidien. C'est dans cet esprit que le service local de PMI d'Avion et la médiathèque d'Avion ont proposé une démarche de découverte à l'attention des parents et des jeunes enfants. Cette découverte a valorisé les ressources de la médiathèque et facilité les échanges sur les bienfaits du sommeil et sur la parentalité positive.

“To be or not to be”, ce n'est plus la question !

Lors du temps fort « les Shakespeare Nights », l'équipe du château d'Hardelot propose un espace spécifique avec le festival Shakespeare des collégiens qui permet aux élèves de découvrir les œuvres du grand maître, son histoire, ses thèmes de prédilection. Les collégiens créent, sur le temps d'une année scolaire, une pièce de théâtre autour de l'une de ses œuvres emblématiques et apprennent à la présenter devant un public. Le groupe bénéficie d'un apprentissage de qualité grâce à l'intervention d'artistes qui les accompagnent dans cet exercice. La restitution, événement fédérateur et émancipateur se déroule dans l'écrin du théâtre élisabéthain.

L'archéologie au cœur des migrations

Les collégiens ont appréhendé le vaste et complexe sujet des migrations en découvrant l'exposition "Migrations, une archéologie des échanges". Les familles ne sont pas en reste puisqu'elles sont également accueillies lors des temps spécifiques à la Maison de l'Archéologie où un programme varié et adapté à tous les âges est proposé. Les ateliers connaissent un véritable succès auprès des enfants, stimulant leur imagination, tout en leur faisant découvrir l'histoire de manière ludique.

Exposition « Le Pas-de-Calais, terre d'innovations »

Après le succès de l'exposition "Le Pas-de-Calais, terre de labeurs" en 2022, le Département propose une nouvelle exposition "Le Pas-de-Calais, terre d'innovations", permettant de découvrir l'histoire et l'actualité du département par la mise en valeur des nombreuses innovations qui ont vu le jour sur ses territoires. Cet événement propose aux habitants et aux visiteurs de passage d'apprécier, de manière illustrée (photographies anciennes et contemporaines, documents d'archives...), la capacité du Pas-de-Calais à créer et à se renouveler dans de multiples domaines : agriculture, industrie, environnement, nouvelles technologies mais aussi la culture.

Clap de fin pour les commémorations du centenaire de la convention franco-polonaise

L'année 2023 a constitué la dernière année des commémorations voulues par le Département pour le centenaire de la convention franco-polonaise d'émigration et d'immigration du 3 septembre 1919. Le cirque s'affiche ! Un regard sur l'affiche polonaise, exposition conçue conjointement avec la maison de l'art et de la communication de Sallaumines et accueillie par cette dernière (11 septembre-18 novembre 2023), a permis de mettre à l'honneur les collections confiées au fonds d'art contemporain de Sallaumines comme aux archives départementales par le musicien amateur de jazz Henri Juskowiak.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés de la politique sportive

8,3 millions € de subvention aux équipements sportifs

61 équipements financés

43 partenaires siègent à la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, répartis en 3 collèges (institutions, usagers et acteurs du développement durable)

27 226 connexions à « Escapade 62 »

69 sections sportives en collège financées

135 évènementiels sportifs accompagnés sur le territoire (manifestations d'intérêt territorial, sportif ou départemental)

62 actions des comités départementaux soutenues.

71 clubs de haut niveau et clubs structurants

22 sportifs membres de l'équipe olympique et paralympique du Pas-de-Calais

223 aides apportées aux associations dans le cadre de l'achat de petits équipements à 500 €.

Tout comme la culture, le développement de la pratique sportive pour tous est également un enjeu d'émancipation et d'épanouissement de tous. Le sport est également vecteur de santé et de bien-être. Enfin, le Département exerce pleinement sa compétence en matière de développement maîtrisé des sports de nature

Le Département favorise le bien-être et la santé de tous par la pratique du sport

Une partie de notre équilibre repose sur une activité physique adaptée, gage d'un bien-être et d'une meilleure santé. Aussi, faire du sport près de chez soi, à son rythme, doit être possible pour tous. Le Département est sensible à l'accessibilité de l'offre sportive. Aussi, il accompagne les associations sportives qui favorisent l'accès à la pratique de ceux qui en sont éloignés, et finance des équipements de proximité au sein des communes.

Le Département favorise les liens entre sport santé, sport scolaire et sport en club

Le Département a fait le choix de participer au fonctionnement du sport scolaire dans les établissements publics et d'accompagner ceux-ci par son soutien aux fédérations sportives scolaires et aux sections sportives rectorales. À ce titre, sont ainsi soutenues les sections qui disposent d'un véritable partenariat avec une structure associative locale, gage d'un transfert optimal entre la pratique en milieu scolaire et celle dans le cadre associatif. Par ailleurs, considérant le sport comme un véritable élément structurant du développement des territoires, le Département a souhaité contractualiser avec les clubs sportifs en reconnaissant certains d'entre eux comme des acteurs à part entière favorisant le développement sportif, éducatif, social et culturel de notre population.

L'accompagnement du Département permet d'identifier et de soutenir l'excellence sportive avec l'attribution d'un label « club d'excellence départementale », qui valorise les structures déployant des efforts envers la formation et l'animation sportive sur le territoire et pour le territoire.

Enfin, l'équipe olympique et paralympique est un dispositif qui accompagne tous les ans une vingtaine d'athlètes du Pas-de-Calais, afin de les aider à atteindre leurs objectifs de très haut-niveau et ainsi à faire rayonner nos territoires.

Le Département au service du développement maîtrisé des sports de nature

Le Pas-de-Calais dispose de très importants atouts en matière de sports de nature particulièrement prisés par de nombreux pratiquants. Le Département assume donc pleinement sa compétence en matière de développement maîtrisé de ces activités en animant la commission départementale des espaces sites et itinéraires (CDESI), instance qui a la charge de classer les sites de pratiques afin de les préserver et de les promouvoir mais également de prévenir les conflits d'usage.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures

La dynamique olympique et paralympique dans le Pas-de-Calais

Considérant le sport comme un véritable élément structurant du développement des territoires, le Département s'est fortement impliqué sur la question des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024. Pour que cet événement sportif soit une fête populaire, le Département du Pas-de-Calais a joué pleinement son rôle d'animateur en s'appuyant sur les 3 axes définis par le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJOP) : l'engagement : conforter le leadership du Département, la célébration : 2024, le Pas-de-Calais orienté vers les JOP et enfin l'héritage : les JOP au service du développement de la pratique sportive. Parmi les nombreuses initiatives départementales, un appel à projet « insufflons l'esprit des jeux olympiques et paralympiques partout dans le département du Pas-de-Calais » a été lancé afin de soutenir les communes et les intercommunalités du territoire à mener des projets d'animation sportive territoriale autour des valeurs portées par le COJOP.

Escapade 62 : une première année de fonctionnement pleine de promesses

Saisissant l'opportunité d'un projet européen baptisé "EXPERIENCE", l'application Escapade 62 a connu en 2023 sa première année de fonctionnement. Fondée sur le concept de tourisme expérientiel, celle-ci a pour objectif d'inviter habitants et visiteurs à découvrir le Pas-de-Calais autrement, à travers le prisme des sports de nature. Ainsi, l'outil apporte de la lisibilité sur les espaces, sites, itinéraires et propose une variété de services ! En effet, les espaces naturels sensibles ouverts au public, le programme événementiel, ainsi que les points d'intérêts culturels et patrimoniaux sont autant de données complémentaires consultables sur Escapade 62. 27 226 visites ont été enregistrées en 2023, avec un taux d'interactivité significatif. Preuve que cette application a trouvé son public.

Le Département aux côtés des associations sportives

Le Département a renouvelé le dispositif d'accompagnement à l'acquisition de petits équipements sportifs dédié aux associations sportives affiliées à une fédération nationale. Ce soutien, largement reconnu par les partenaires pour son utilité, a vocation à aider les associations sportives à développer leurs activités et améliorer les conditions d'accueil et d'entraînement de leurs licenciés. 223 clubs sportifs départementaux ont bénéficié de ce coup de pouce en 2023.

La pratique sportive, vecteur de citoyenneté

Avec l'aide du Département, l'UFOLEP 62 développe un projet intitulé « multisports jeunes » pour répondre aux problématiques de santé, d'insertion, et d'éducation dans les quartiers prioritaires. Les différentes pratiques hebdomadaires associées à des événements trimestriels permettent de fidéliser les bénéficiaires, devenus aujourd'hui de nouveaux pratiquants réguliers. La mobilisation des partenaires est réalisée sur des thématiques de prévention et de promotion telle que la santé, le numérique, la citoyenneté ou encore le développement durable. Cette dynamique permet à certains jeunes de faire leurs premiers pas associatifs, de s'investir sur une manifestation et de faire émerger de nouvelles initiatives dans les quartiers.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés de la politique mémorielle et patrimoniale

23 diagnostics et fouilles préventives réalisés sur près de 13 hectares

La maison de l'archéologie a accueilli **3600** visiteurs en 2023, dont **2500** visiteurs pour l'exposition temporaire « migrations, une archéologie des échanges »

La collection permanente du château d'Hardelot est composée de **650** œuvres dont 150 prêtées par des musées nationaux et régionaux. Elle a accueilli **37642** visiteurs en 2023.

Conseil et contrôle scientifique et technique de la direction des archives : **64** visites et inspections - **54** actions de formation, sensibilisation à l'archivage électronique et audit de projet de dématérialisation

Fonds des archives départementales : près de **37** km linéaires

La collection départementale des peintres de la côte d'Opale compte **373** œuvres

144 activités culturelles et pédagogiques organisées par les archives départementales dans ses locaux ou hors les murs

12156 documents issus des archives départementales consultés en 2023

Le Pas-de-Calais est un territoire riche d'un patrimoine dense, témoin d'une histoire particulièrement tumultueuse. C'est conscient des enjeux de préservation et de valorisation de cet atout, que le Département porte des actions particulièrement volontaristes en la matière.

Le Département valorise le patrimoine pour que les habitants s'approprient leur histoire

Parce que le patrimoine culturel est entendu comme un élément structurant des identités territoriales et comme un vecteur économique et touristique indéniable, le Département s'engage dans la restauration et la valorisation des biens culturels dans le cadre d'une politique patrimoniale volontariste. Dans cet esprit et à titre d'exemple, le château d'Hardelot est le fruit de cet engagement avec un lieu dédié à la culture, aux arts et à l'histoire où sa collection permanente narre l'histoire passionnée des relations franco-britanniques.

Le Département préserve le patrimoine archéologique

Le Département favorise l'accès au patrimoine archéologique au plus large public, grâce, notamment, aux expositions temporaires et aux projets pédagogiques menés dans les collèges. Il accompagne le développement et l'aménagement des territoires et apporte des réponses opérationnelles en archéologie préventive, adaptées aux projets stratégiques départementaux et territoriaux. La maison de l'archéologie conserve les objets archéologiques découverts dans le département au sein du centre de conservation et d'étude archéologiques, conventionné avec l'Etat. Cette structure accueille des étudiants et des chercheurs qui viennent consulter ce patrimoine unique.

Le Département entretient la mémoire

Par sa politique mémorielle volontariste, le Département associe étroitement l'ensemble des territoires et s'appuie sur des axes spécifiques annuels ou pluriannuels, définis en fonction du calendrier des commémorations. Au travers de ses archives départementales, qui cumulent les compétences d'un service administratif généraliste et celles d'un établissement culturel et scientifique, il permet en outre à chacun de connaître la diversité et la richesse historique du Pas-de-Calais, de répondre à la demande sociale d'information (familiale, citoyenne) et de partager avec tous les publics les fonds d'archives dont il est le dépositaire

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures

Une collection qui s'enrichit !

Le Département a acquis l'œuvre « Les cierges de Saint-Josse » du peintre Jules WENGEL lors d'une vente aux enchères à Munich en Allemagne. Le sujet de cette œuvre est lié à l'histoire du territoire de la Côte d'Opale. L'objectif de cette acquisition est de sauvegarder une œuvre, témoin important de l'histoire locale à savoir le culte de Saint-Josse. En effet, si la collectivité conserve des œuvres représentant le calvaire d'Étaples ou celui de Berck, Saint-Josse n'était pas représenté. Une fois acquise, l'œuvre est restaurée grâce à la contribution d'un mécène, qui n'est autre que l'arrière-petite-fille de Jules WENGEL, avant d'être découverte par un large public.

Benjamin Lacombe, un invité de prestige au château d'Hardelot

Après l'exposition « les mondes de Conan Doyle, à l'ombre de Sherlock Holmes » présentée en 2022, le château d'Hardelot poursuit son exploration de la littérature à travers le travail de l'auteur, illustrateur et peintre, Benjamin Lacombe, représentant phare de la nouvelle illustration française. L'exposition intitulée « Benjamin Lacombe et le victorien », a proposé un voyage historique, littéraire et graphique. L'artiste a investi l'ensemble du site par une approche artistique complète autour des romans de Lewis Carroll. Près de 16 200 personnes ont fréquenté cette exposition.

Sauvegarder la mémoire dans les communes victimes des inondations

Les archives départementales interviennent auprès de l'ensemble des producteurs d'archives publics, en particulier auprès des communes et établissements publics de coopération intercommunale, à la fois au titre de la mission d'ingénierie territoriale du Conseil départemental et au titre du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques. Lors des épisodes de crues de la fin de l'année 2023 et du début de l'année 2024, ont ainsi été apportés aide et conseils aux organismes publics sinistrés : recensement des dommages, interventions spécifiques au sein d'une commune, d'un collège et d'un hôpital (conseils sur les premiers gestes à adopter pour sauver les archives qui pouvaient encore l'être et visas de destruction réglementaire des autres documents).

Insertion et archives, un projet pour l'avenir

Des opérations de dépoussiérage et de reconditionnement des archives encore en liasses, lancées en interne en 2022, se sont poursuivies en 2023. Pour en faciliter la mise en œuvre, il a été fait appel à un marché d'insertion pour traiter 8,7 kml d'archives en deux ans avec l'aide de 11,5 ETP (accompagnés par un encadrant technique et un encadrant socio-professionnel à mi-temps), sur des contrats de 24 heures par semaine (20 heures d'activité et 4 heures destinées à la définition du projet professionnel et à la recherche d'emploi). 35 personnes ont bénéficié ainsi de ce chantier en 2023.

L'inscription des sites mémoriels de la Première Guerre mondiale sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco

L'association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre, constituée en juillet 2011 et associant les conseils départementaux du front, a porté pour la France le dossier de candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale, front ouest (France et Belgique). Le 20 septembre 2023, lors de sa 45e session à Riyad en Arabie saoudite, le comité du patrimoine mondial a voté l'inscription de l'ensemble du bien. Le Pas-de-Calais est concerné par 14 des 139 sites.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations

Les chiffres clés de la lutte contre les discriminations

L'équipe olympique et paralympique du Pas-de-Calais était composée de **22** athlètes dont **9** femmes.

10 clubs « féminins » sont soutenus financièrement.

86 collèges publics sont engagés avec le Département dans la démarche égalité femmes – hommes.

200 agents départementaux formés à la lutte contre les stéréotypes de genre et à la violence sexiste et sexuelle

Chef de file des politiques de solidarités humaines, le Département agit en direction de publics vulnérables et susceptibles d'être victimes de discriminations. Lutter contre les discriminations, c'est permettre à chacun, d'avoir accès à l'éducation, à la culture et au sport. C'est également faire en sorte que les politiques éveillent les populations à la tolérance et au respect les uns des autres.

Le Département soutient l'égalité femmes - hommes

L'égalité des femmes et des hommes dans la vie quotidienne n'est toujours pas une réalité. En dépit de nombreux exemples d'une reconnaissance formelle et des progrès accomplis, les femmes et les hommes ne jouissent pas des mêmes droits dans la pratique. Droit fondamental pour toutes et tous, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue pourtant une valeur capitale pour la démocratie. Parvenir à la diffuser et à l'ancrer dans la société requiert une attention dans tous les domaines. Cette volonté se traduit au sein même de la collectivité par une politique de ressources humaines qui permet d'ouvrir à tous des métiers parfois encore très genrés, ou de sensibiliser les agents aux stéréotypes de genre, ou à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Elle se décline également dans les politiques de réussites citoyennes : sensibilisation à l'égalité filles-garçons au collège, formation à l'égalité femmes-hommes, programmation culturelle équitablement répartie entre femmes et hommes, soutien à la pratique sportive féminine.

Le Département agit pour l'intégration des personnes en situation de handicap

Le Département agit quotidiennement auprès des personnes en situation de handicap, pour favoriser leur autonomie, leur permettre de faire leurs propres choix et de réaliser leur projet de vie, leur rendre accessibles tous les services proposés. Ainsi, l'éducation, la culture et le sport, sont des domaines essentiels auxquels les personnes en situation de handicap doivent avoir accès, afin de pouvoir être pleinement parties-prenantes de la société et exercer leur citoyenneté. Favoriser la mobilité des jeunes en situation de handicap, rendre toujours plus de collèges accessibles aux élèves en situation de handicap et leur offrir de bonnes conditions d'accueil et d'apprentissage, rendre le sport accessible à tous par l'aménagement des infrastructures et l'information auprès du grand public, ... autant d'exemples de leviers qui contribuent à donner toute leur place aux personnes en situation de handicap et que le Département s'emploie à mobiliser.

Les réussites citoyennes

Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Faire de l'éducation un levier d'égalité

Accroître l'accès à la culture

Favoriser les activités sportives

Préserver notre histoire et notre patrimoine

Lutter contre les discriminations



Les réalisations majeures

Un livret pour tous sans distinction

Considérant la culture comme un pilier de l'émancipation, de l'égalité réelle et de l'épanouissement des habitants, le Département propose des contenus exigeants et veille à les rendre accessibles à tous. C'est ainsi que la maison de l'archéologie propose un livret « facile à lire et à comprendre » pour chaque exposition. Conçu en partenariat avec des usagers de l'association de parents d'enfants inadaptés (APEI), il rend accessible les textes des expositions à tous (personnes handicapées, non-lectrices, allophones, jeunes enfants, personnes âgées).

Les professionnels du livre et de la lecture se mobilisent autour de l'accessibilité du livre

Mise en place dans le cadre du plan départemental de développement de la lecture publique, la démarche portée par la médiathèque départementale intensifie son soutien aux bibliothèques, en favorisant le développement de la pratique de la lecture auprès des publics éloignés du livre ou empêchés de lire. Elle s'intègre dans un cycle de rencontres professionnelles appelés « rendez-vous autour de la lecture » qui associe les acteurs des bibliothèques et le monde social, éducatif ou associatif intervenant auprès des différents publics.

La démarche égalité fille-garçon dans les collèges

A l'initiative du Département, les équipes éducatives, issues de 86 collèges publics travaillent sur la thématique de l'égalité filles-garçons, en lien avec le tissu associatif local autour des enjeux d'orientation professionnelle, de déconstruction des stéréotypes de genre, et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Edith Maruejols, spécialiste de l'aménagement non stéréotypé des cours de récréation, a présenté ses travaux de recherche et ses expérimentations réalisées dans de nombreux établissements scolaires. Elle a ainsi démontré la représentation géographique des enfants dans les cours de récréation et la réalité est quasiment toujours la même : les garçons occupent la grande majorité de la cour de récréation pour jouer au foot ou au basket quand les filles sont reléguées en périphérie. Ce constat en amène bien d'autres notamment sur l'occupation de l'espace public par les hommes et les femmes et l'utilisation genrée des équipements au cœur des villes.

Une formation club inclusif : une première dans la région des Hauts-de-France

La pratique sportive des personnes en situation de handicap reste largement sous représentée dans le paysage sportif français. Plusieurs leviers de développement de la pratique para sportive ont été identifiés : la formation, l'accessibilité des équipements, le transport et le développement de l'offre de pratique. En proposant la mise en place de la formation « club inclusif » dans le Pas-de-Calais, le Département contribue à améliorer à la fois le développement de l'offre de pratique ainsi que la formation des cadres /dirigeants du milieu sportif. La formation vise avant tout à « dédramatiser » l'accueil des personnes en situation de handicap au sein d'un club dit « valide ». La formation « club inclusif » est un moyen de démontrer que l'activité physique reste compatible avec le handicap et qu'il existe de nombreux moyens de compensation permettant une pratique sportive pour tous.

Les réussites citoyennes au plus proche des habitants et des partenaires,

L'ensemble des ressources mobilisé au service de l'émancipation de chacun, de la lutte contre les déterminismes et de la valorisation de ceux qui s'engagent.

Les femmes et les hommes oeuvrant aux réussites citoyennes, dans la diversité des compétences et des métiers, réunis autour de valeurs communes, contribuent aux services publics de l'éducation, de la culture et du sport.

Sur leurs 140 lieux de travail, au premier rang desquels les collèges, chez les partenaires, au sein des médiathèques ou lors des manifestations sportives, culturelles, des spectacles, concerts, événements, expositions, ils sont dans la proximité avec l'usager voulue par les élus départementaux, ils créent chaque jour les conditions d'un épanouissement du citoyen et d'un mieux vivre ensemble.

Le Département accompagne et soutient ainsi chacun des territoires, dans les projets relatifs à l'éducation, la culture et le sport.



La citoyenneté au plus proche des territoires

• Le territoire de l'Arrageois

- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois

811

Le Département apporte son soutien :

Culture

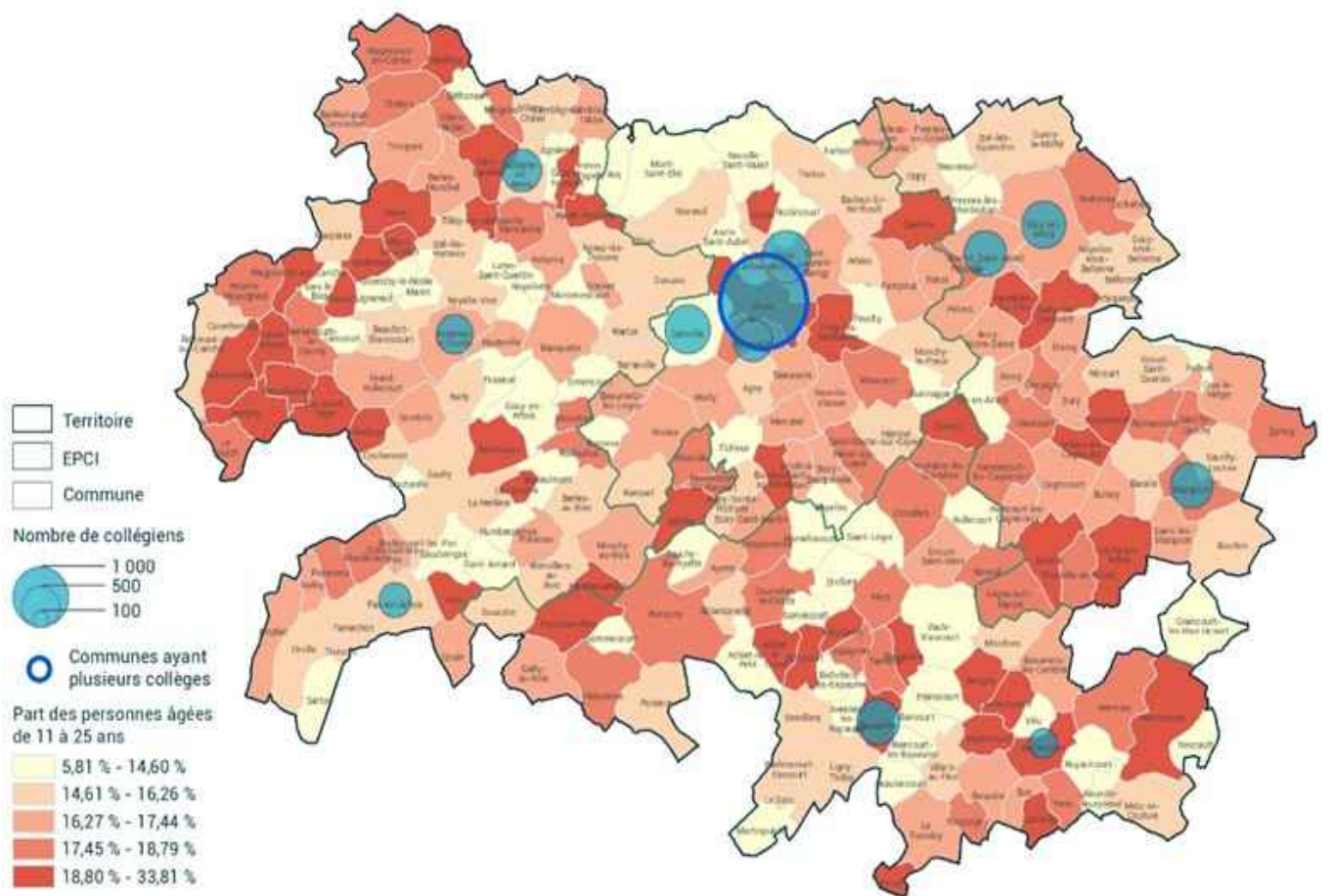
3 structures culturelles en production, diffusion, médiation dont une scène nationale avec Tandem (hippodrome de Douai et théâtre d'Arras)

La scène nationale propose une programmation dense (54 spectacles programmés, 135 levers de rideaux) et éclectique, résolument tournée vers les écritures contemporaines, avec une représentation des grands courants artistiques ouverts sur le monde (30 % d'artistes internationaux par saison).

- ◆ 26 projets culturels, fonctionnement associatif, projets avec la population
- ◆ 14 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 conservatoire à rayonnement départemental
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège de Bapaume

Sport

- ◆ 9 clubs de haut niveau aidés dont un club structurant
- ◆ 17 équipements financés au cours de l'année
- ◆ 23 événements sportifs accompagnés
- ◆ 31 associations accompagnées dans le cadre de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500€



Source : INSEE - Admin Express 2021, INSEE RP2019, Cd 62 Direction de l'Éducation et des Collèges - Réalisation : Cif52, SIGECO, s.r.l. 2023 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

La citoyenneté au plus proche des territoires

• Le territoire de l'Arrageois

- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Avant la construction du collège, les archéologues départementaux en action !

La direction de l'archéologie est intervenue à l'emplacement du futur collège Bodel, sur le parking de l'Esplanade à Arras. Les archéologues ont mis au jour les remparts de la ville d'Arras construits au XVIII^e siècle, des aménagements de berges en bois de la « Vive Fontaine », ancien cours d'eau aujourd'hui disparu et des édifices militaires. Le centre de conservation et d'étude archéologique du Pas-de-Calais a accueilli, en 2023, 73 nouvelles collections provenant d'opérations archéologiques menées dans le département, soit 673 contenants d'objets et d'archives papiers.

Un nouveau stade nautique à Saint-Laurent Blangy, porte d'entrée des JOP

Le stade nautique du Grand Arras est le nouveau site d'entraînement pour le club sportif ASL canoë-kayak du Grand Arras. Reconnu centre de préparation aux jeux Paris 2024, cet équipement de très haut niveau, soutenu par le Département, est un lieu d'accueil des sportifs nationaux et internationaux dans le cadre de leur préparation aux futures échéances olympiques et paralympiques.

Histoires de femmes, histoires d'institutrices

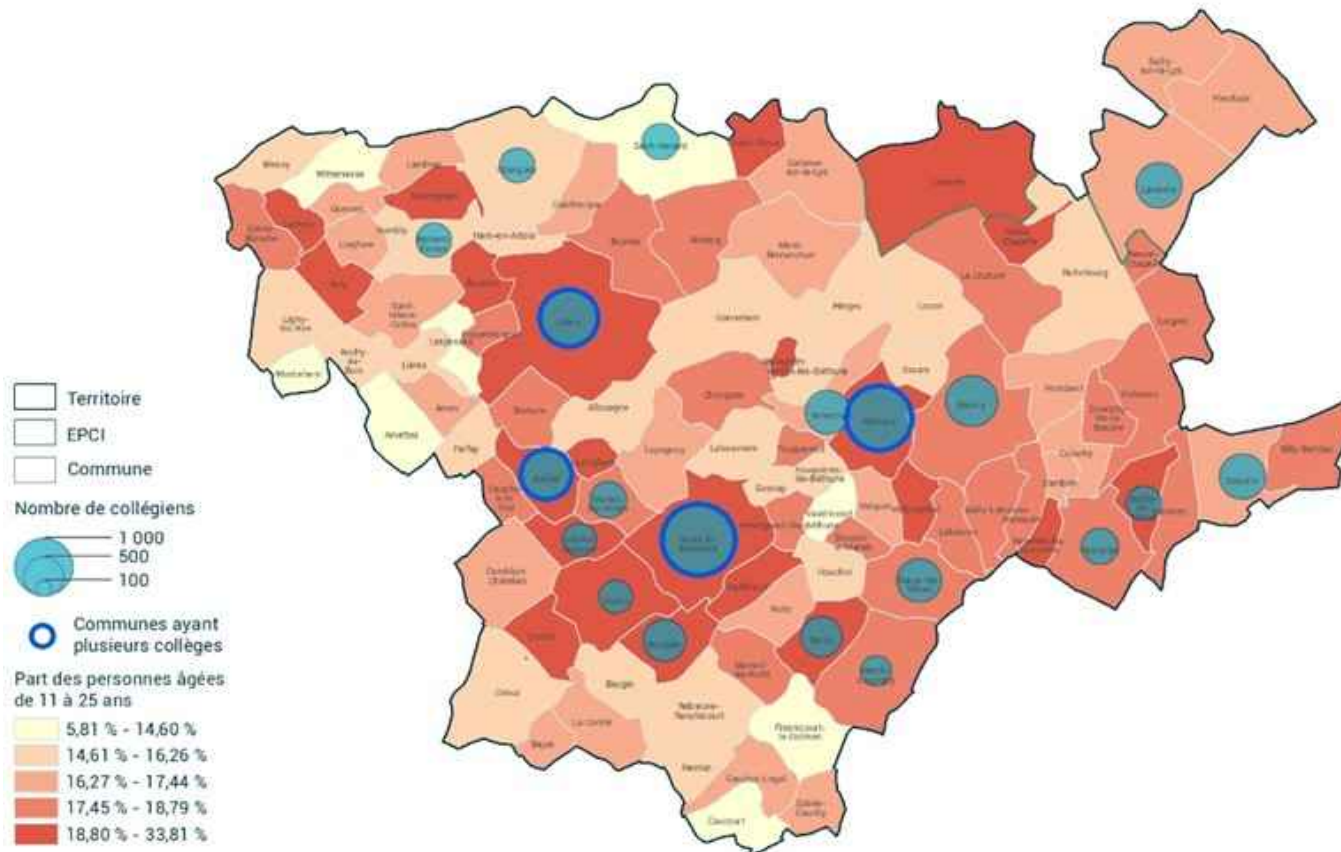
Ce projet « un lieu, une histoire, un métier, des femmes » questionne l'histoire d'un lieu et la mémoire des femmes qui ont étudié à l'École Normale de filles d'Arras, située 37 rue du Temple à Arras. Les normaliennes sollicitées ont ainsi participé au montage du projet, prêté des documents personnels et travaillé activement avec la section cinéma du collège François Mitterrand à Arras. A partir des récits et des documents d'archives, les collégiens réalisent des scénettes « comme à l'époque ». Cette démarche partenariale, à l'initiative du Département, est une opportunité pour réfléchir sur la question de l'égalité Femmes-Hommes dans de nombreuses matières et fait l'objet d'une présentation au public lors des journées portes ouvertes du site.

Les archives départementales et la transmission de la mémoire

En parallèle à la circulation des expositions itinérantes (14 en 39 étapes dans tout le département), les autres modes de diffusion du patrimoine archivistique ont été poursuivis en 2023, tels que la participation aux journées européennes du patrimoine (expositions, visite du bâtiment de Dainville, intervention d'un illustrateur, Laurent Libessart, autour des contes et légendes) ainsi qu'à l'opération conjointe « levez les yeux, » à destination des établissements scolaires du territoire. En outre, 44 ateliers pédagogiques à destination des scolaires ont été organisés au sein du centre Mahaut-Artois à Dainville et 54 sessions hors les murs pour un total de 2500 élèves. Par ailleurs, 17 activités culturelles et pédagogiques ont été mises en ligne à destination d'un public de plus en plus nombreux.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- **Le territoire de l'Artois**
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Source : INSEE - Admin Express 2021, INSEE RP2019, Cd 62 Direction de l'Éducation et des Collèges - Réalisation : Cd62, SIGÉO, sur 2023 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Le Département apporte son soutien :

Culture

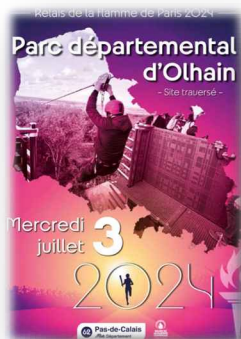
- ◆ 5 structures culturelles en production, diffusion, médiation dont un centre dramatique national avec la Comédie de Béthune.
- ◆ La Comédie de Béthune a renouvelé son public grâce à une nouvelle proposition programmatique, un travail de sensibilisation et de médiation repensé au plus proche des publics et un travail hors les murs important.
- ◆ 18 projets culturels, fonctionnement associatif, projets avec la population
- ◆ 20 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège de Noeux-les-Mines

Sport

- ◆ 7 clubs de haut niveau aidés dont un club structurant
- ◆ 24 équipements financés au cours de l'année
- ◆ 24 événements sportifs accompagnés
- ◆ 45 associations accompagnées dans le cadre de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500€

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- **Le territoire de l'Artois**
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Le parc départemental d'Olhain accueillera une étape du relais de la flamme olympique

Le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJOP) de Paris 2024 a dévoilé le tracé du relais de la flamme. Plus de 60 territoires français seront traversés, avant que la flamme ne gagne Paris où elle embrasera alors la vasque au soir de la cérémonie d'ouverture le 26 juillet 2024. Le Département a saisi l'opportunité d'accueillir la flamme olympique sur son territoire en signant une convention avec le COJOP qui a retenu sept sites: Arras, Berck-sur-Mer, Boulogne-sur-Mer, Calais, Saint Omer, la communauté d'agglomération Lens Liévin et le parc départemental d'Olhain. Le passage de la flamme permettra de mettre en valeur des sites emblématiques du Département afin de valoriser son patrimoine culturel, historique, humain, associatif, sportif et touristique.

Le patrimoine départemental à l'honneur

La ferme Sénéchal de Vieille-Chapelle a ouvert ses portes et accueilli un large public dans le cadre de la saison culturelle départementale. Après une opération de sauvegarde, soutenue par le Département, conjuguant préservation de l'authenticité du lieu et aménagements contemporains, la ferme Sénéchal connaît une nouvelle vocation. En effet, depuis 2021, l'association « Sourire d'autistes » propose un accueil de jour et en semaine à des jeunes autistes dès 16 ans. Les visiteurs peuvent découvrir de manière ludique l'histoire et la vie actuelle de ce lieu, entre rallye photo et escape game théâtralisé, orchestrés par les jeunes du site. Le Département a accompagné cette découverte en proposant la mise en place des balades contées. Une autre façon de découvrir ce lieu atypique.

Scènes appartagées, culture, solidarité et inclusion

La volonté du Département est d'inciter les différents publics à profiter de l'offre culturelle à leur disposition. Pour ce projet, le choix a été fait de renverser les rôles. Alors plutôt que d'emmener les participants au spectacle, les comédiens des « Scènes Appartagées » leur ont proposé de s'essayer chez eux à la lecture et la mise en scène d'un texte, avec pour public, leurs proches, leurs amis ou leurs voisins. Le projet a ainsi permis à huit familles du territoire et à un groupe de jeunes de l'institut thérapeutique éducatif et pédagogique de l'établissement public de santé mentale de Saint-Venant de transformer leur logement le temps d'une journée en salle de spectacle avec pour ambition de mettre en valeur les personnes et leurs talents, tout en facilitant la rencontre et les échanges avec les travailleurs sociaux de la collectivité. Une fois leurs textes choisis, les familles et les jeunes ont ainsi bénéficié des conseils des intervenants qui les ont guidés dans le travail de répétitions. Un travail qui a prouvé à l'ensemble des participants qu'en plus d'être accessible, la pratique de la lecture ou du théâtre leur a permis de réaliser à quel point ces activités pouvaient être plaisantes et synonymes de bons moments passés ensemble, tout en permettant à certains de se découvrir au passage des talents d'acteur ou de conteur. Pour les travailleurs sociaux de la Maison du Département Solidarité de l'Artois, ce projet fait de la culture un nouvel outil pour rencontrer leurs publics et leur permettre d'exercer leurs missions dans un cadre moins conventionnel.

La citoyenneté au plus proche des territoires

Le territoire de l'Arrageois

Le territoire de l'Artois

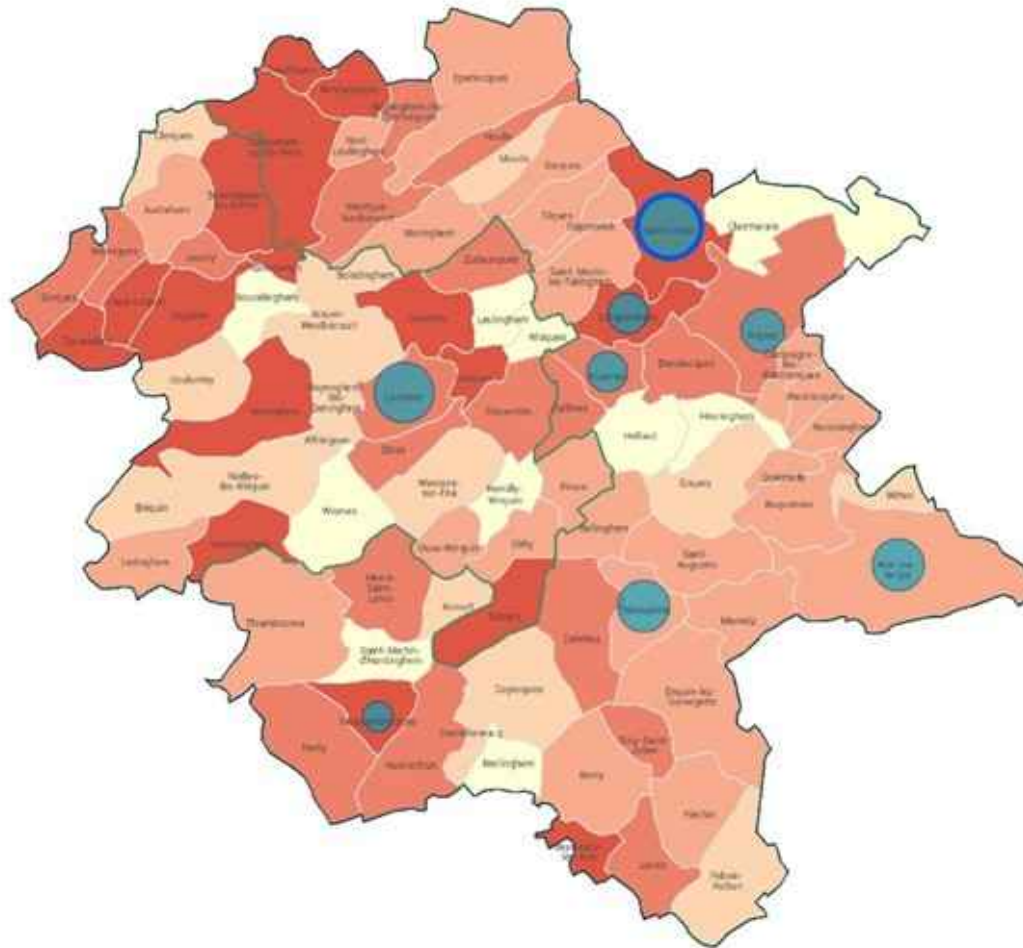
Le territoire de l'Audomarois

Le territoire du Boulonnais

Le territoire du Calaisis

Le territoire Lens-Hénin

Le territoire du Montreuillois - Ternois



Le Département apporte son soutien : ⁸¹⁵

Culture

- ◆ 4 structures culturelles en production, diffusion, médiation dont un établissement public de coopération culturelle : La Barcarolle.
- ◆ La Barcarolle assume un rôle majeur pour le développement culturel du territoire et pour la filière artistique. La programmation, l'action de ses artistes associés et l'intense dynamique d'éducation artistique et culturelle, lui permettent de rayonner sur l'ensemble du territoire de l'Audomarois.
- ◆ 13 projets culturels, fonctionnement associatif, projets avec la population
- ◆ 2 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 conservatoire à rayonnement départemental
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège de Arques

Sport

- ◆ 8 clubs de haut niveau aidés dont 2 clubs structurants
- ◆ 10 équipements financés au cours de l'année
- ◆ 15 événements sportifs accompagnés
- ◆ 18 associations accompagnées dans le cadre de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500€



Source : BRGN - Admin Express 2021, INSEE RP2019, Cd 52 Direction de l'Éducation et des Collèges - Réalisation : C652, SIGLO, avr. 2023 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- **Le territoire de l'Audomarois**
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Championnat d'Europe de badminton : un coup de projecteur sur le Pas-de-Calais

Les championnats d'Europe par équipe mixte de badminton ont été un événement majeur, organisé dans le Pas-de-Calais, en 2023. Le complexe sportif régional d'Aire-sur-la-Lys a accueilli l'élite du volant, en rassemblant les 8 meilleures équipes européennes, dont la France, devenue une référence dans l'organisation de cette discipline olympique. A l'occasion de ce championnat d'Europe, la communauté du badminton a eu les yeux braqués sur la ville d'Aire-sur-la-Lys, ce qui a peut-être contribué à inciter l'équipe de Malaisie à y venir préparer les jeux olympiques de Paris.

Les stations bébé mobile de Stéphanie Marin et d'Émilie Faïf

La station bébé mobile est un espace pour les tout-petits imaginé par l'artiste Emilie Faïf. Autour du corps humain, le dispositif permet d'explorer son propre corps dans ses aspects visibles et non visibles : la bouche, les yeux, le nez, le cerveau... Chacun d'entre eux est en grand format, pour que chaque élément devienne un sujet en soi. Ainsi, composées de feutres et de divers tissus, les différentes parties se transforment en pouf, en tente, en tuyau et en bien d'autres éléments graphiques et physiques pour une expérience visuelle mais aussi sensorielle. La direction des affaires culturelles impulse le déploiement des stations bébé mobile dans les bibliothèques, structures sociales et/ou culturelles du département.

Du Bronx aux jeux olympiques : les ateliers de pratiques artistiques au collège de Wizernes.

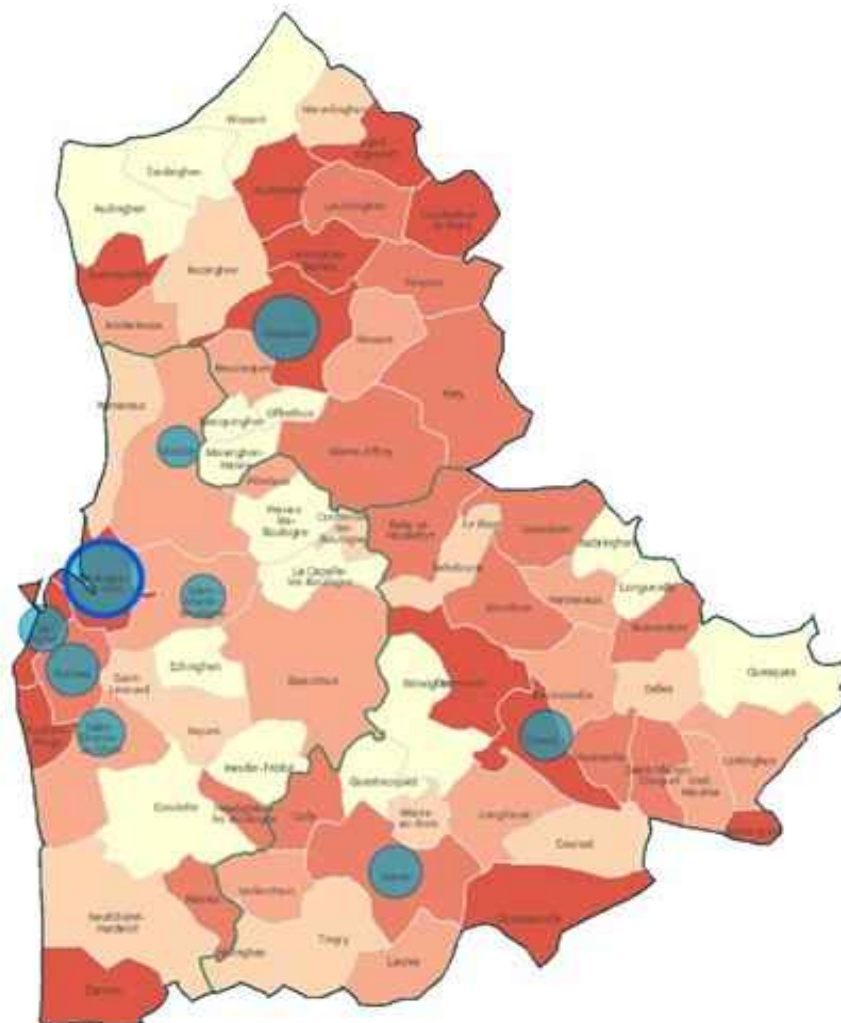
Afin d'accompagner la dynamique sportive portée par l'organisation des jeux olympiques et paralympiques à Paris, le Département associe culture et sport à travers des projets mêlant découverte de pratiques sportives et de champs artistiques. Au collège René Cassin de Wizernes les collégiens se sont immergés dans la pratique du break danse, en tant que nouvelle discipline olympique. Ce projet a insisté notamment sur l'adaptation de ces pratiques aux différents handicaps notamment physiques et a complété la réflexion autour du sport / handicap en ajoutant une dimension artistique par le biais de la danse hip hop.

Les ateliers de pratiques artistiques, à l'APEI Les Papillons Blancs de Saint-Martin-Lez-Tatinghem

Le public de l'APEI a participé à des ateliers de création plastique en compagnie de l'artiste Luc-Vincent Perche, à partir de son spectacle intitulé « Bibliotron ». En clôture, les œuvres créées ont été exposées et le spectacle « Bibliotron » a été proposé aux familles et aux proches ainsi qu'aux professionnels de la structure.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- **Le territoire du Boulonnais**
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Le Département apporte son soutien : ⁸¹⁷

Culture

- ◆ 2 structures culturelles en production, diffusion, médiation dont le centre culturel Brassens.
- ◆ Le centre culturel Brassens propose une programmation pluri disciplinaire et un volet d'actions culturelles ouvert à un large public.
- ◆ 21 projets culturels, fonctionnement associatif, projets avec la population
- ◆ 6 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 conservatoire à rayonnement départemental
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège de Saint-Etienne-au-Mont

Sport

- ◆ 10 clubs de haut niveau aidés dont deux clubs structurants
- ◆ 4 équipements financés au cours de l'année
- ◆ 17 événements sportifs accompagnés
- ◆ 24 associations accompagnées dans le cadre de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500€

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- **Le territoire du Boulonnais**
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Les Shakespeare Nights au château d'Hardelot !

Le château d'Hardelot propose, à travers un temps fort « les Shakespeare Nights », la découverte du comédien, dramaturge, poète et écrivain : William Shakespeare (1564-1616). S'appuyant sur cette programmation, environ 100 collégiens, issus des établissements du territoire, travaillent, durant plusieurs semaines, avec des compagnies de théâtres afin de préparer des scénettes du répertoire de William Shakespeare. Ces élèves acteurs réalisent ainsi deux représentations sur les planches du théâtre Elisabethain. Le Département encourage la création artistique, la participation des habitants, l'activité de production et de diffusion, notamment au travers d'un équipement culturel départemental unique dans sa conception, le château d'Hardelot.

Le Département, acteur de tous les sports

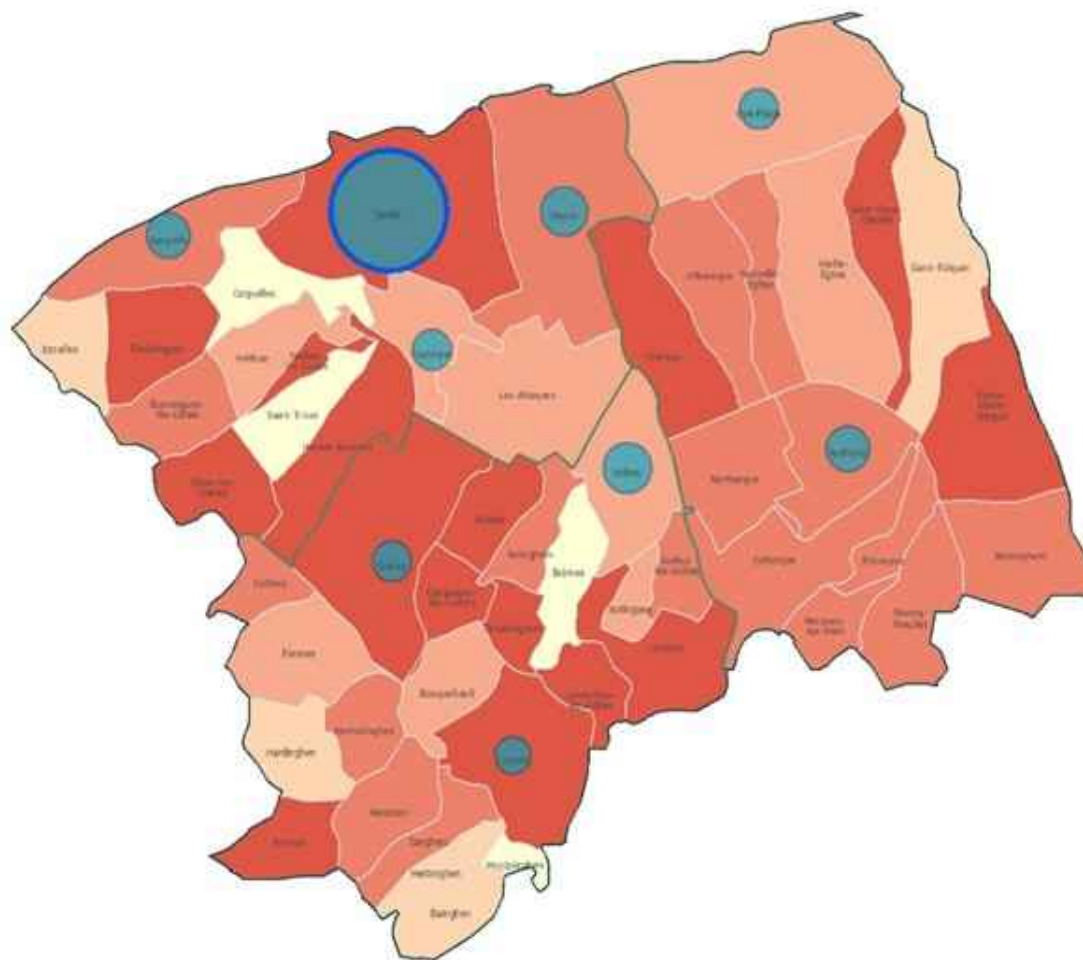
Dans le cadre de sa politique sportive le Département apporte son soutien aux manifestations sportives organisées sur les territoires. Pour l'année 2023, dans le Boulonnais, ce sont 22 manifestations qui ont été accompagnées. A titre d'exemple, le club de char à voile « les Drakkars » a organisé les finales du championnat de France de char à voile à Hardelot. Cette manifestation a été organisée dans le Pas-de-Calais grâce à la base de glisse, équipement structurant du territoire financé par le Département.

Osez la terre ! Journée de découvertes de la terre crue, dans le cadre des "rendez-vous aux jardins"

Le festival « osez la terre ! » co-organisé par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et le Département, en partenariat avec les différents membres du groupe « torchis terre crue du Nord-Pas-de-Calais » s'est déroulé à la maison du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale. En amont de ce festival, le service du patrimoine et des biens culturels du Département, a proposé aux écoliers, une médiation axée sur le patrimoine et l'utilisation du torchis. Cette opération est également l'occasion de rappeler le rôle essentiel du Département dans la politique de préservation et de sauvegarde d'un patrimoine fragile.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- **Le territoire du Calaisis**
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Le Département apporte son soutien : ⁸¹⁹

Culture

- ◆ 2 structures culturelles en production, diffusion, médiation sont une scène nationale, le Channel à Calais.
- ◆ Le Channel, propose une programmation variée et accessible sur le site des anciens abattoirs de Calais. Son activité repose sur les trois axes d'un équipement labellisé scène nationale : production et diffusion dans les champs de la création artistique, développement culturel et actions auprès des publics et valorisation des pratiques amateurs.
- ◆ 13 projets culturels, fonctionnement associatif, projets avec la population
- ◆ 3 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 conservatoire à rayonnement départemental,
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège de Guînes

Sport

- ◆ 12 clubs de haut niveau aidés
- ◆ 5 équipements financés au cours de l'année
- ◆ 16 événements sportifs accompagnés
- ◆ 16 associations accompagnées dans le cadre de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500€

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- **Le territoire du Calaisis**
- Le territoire Lens-Hénin
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Les archéologues départementaux retracent 2000 ans d'histoire à Nouvelle Eglise

Les archéologues départementaux ont réalisé une fouille en amont d'un projet de la communauté de communes de la région d'Audruicq à Nouvelle Eglise. Ils ont ainsi retracé 2 000 ans d'histoire du paysage local et mesuré l'impact de l'activité humaine sur l'environnement. Situé sur le littoral en limite de la plaine maritime flamande, le site a été régulièrement inondé et ensablé. Entre ces événements naturels, les hommes se sont installés et ont exploité les terres à partir de l'antiquité. Les occupants ont dû s'adapter à cette contrainte environnementale à l'aide notamment de fossés de drainage. L'étude des vestiges a établi que ces dispositifs ont été impuissants face à la montée des eaux. Ce n'est qu'à partir du XIXe siècle que, grâce aux watergangs, le site a limité les incursions maritimes.

Cross des collèges : une activité intemporelle

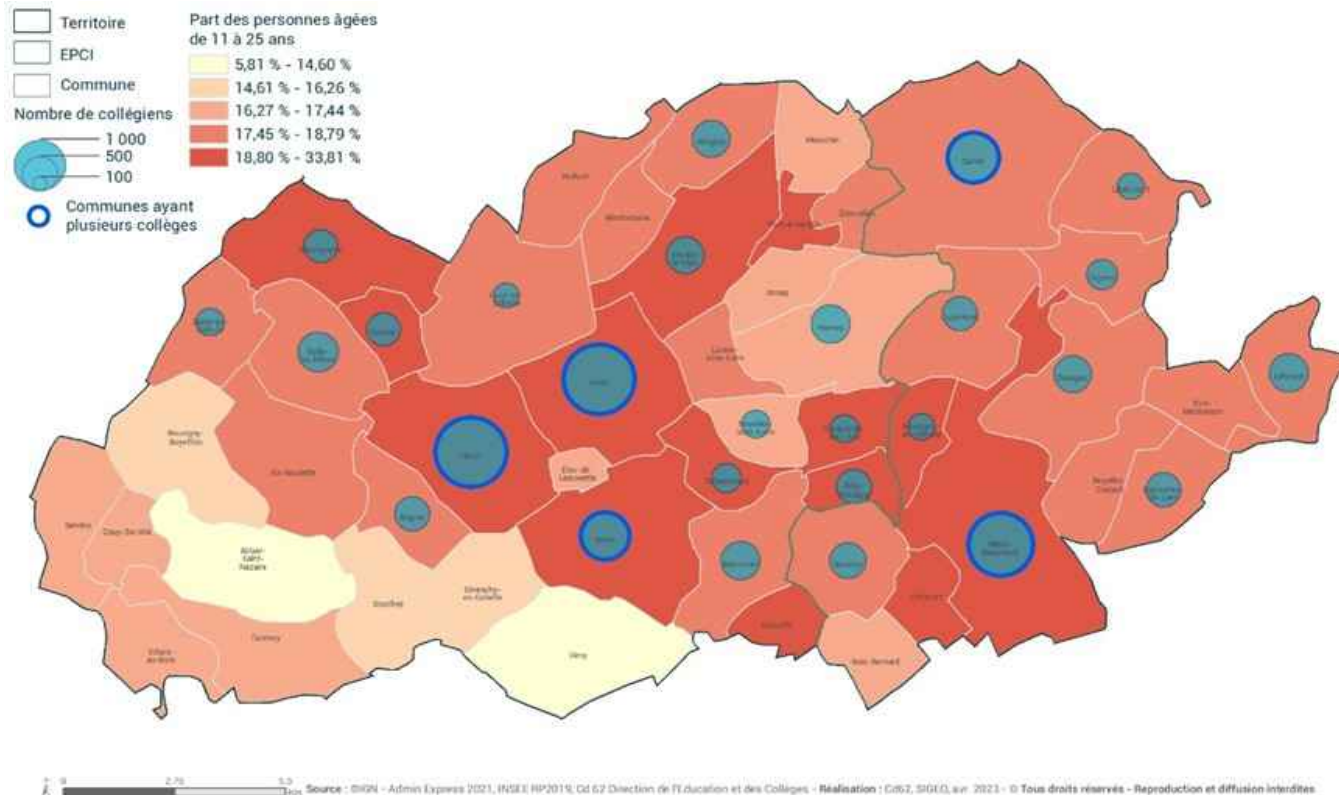
Le cross est un temps fort du premier trimestre dans l'ensemble des collèges publics du Pas-de-Calais. La pratique du cross au collège favorise le développement des facultés physiques et mentales et participe à la promotion de la santé des élèves. Après avoir passé les qualifications, plus de 2000 collégiens venus de l'ensemble du Pas-de-Calais ont couru au stade du Souvenir à Calais pour participer à la finale départementale. Cet événement a été encadré par des élèves engagés dans le dispositif jeunes officiels.

Pararaid à la base Tom Souville pour 130 personnes handicapées ... une réussite !

En parallèle de la formation club inclusif, le Département contribue à lutter contre les phénomènes d'autocensure en démontrant le champ des possibles en matière de sport et handicap et tout particulièrement dans le champ des sports nature qui peut sembler inaccessible pour les personnes en situation de handicap. Et pourtant, un pararaid, organisé en collaboration avec le comité handisport et le comité sport adapté, a rassemblé 130 personnes en situation d'handicap à la Base Tom Souville de Sangatte. Les participants ont eu l'occasion de tester des activités telles que la voile, des épreuves de triathlon, le fauteuil tout terrain, la randonnée pédestre, la course d'orientation, le disc golf.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- **Le territoire Lens-Hénin**
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Le Département apporte son soutien :

Culture

- ◆ 12 structures culturelles en production, diffusion, médiation dont Culture commune, scène nationale.
- ◆ Culture commune, scène nationale du bassin minier sans lieu de diffusion, propose une programmation éclectique et accessible à destination des publics du territoire. Son activité s'articule autour des trois axes d'un équipement labellisé scène nationale : production et diffusion dans les champs de la création artistique, développement culturel et actions auprès des publics et valorisation des pratiques amateurs.
- ◆ 17 projets culturels, fonctionnement associatif, projets avec la population
- ◆ 23 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 conservatoire à rayonnement départemental,

Sport

- ◆ 23 clubs de haut niveau aidés dont deux clubs structurants
- ◆ 11 équipements financés au cours de l'année
- ◆ 18 événements sportifs accompagnés
- ◆ 59 associations accompagnées dans le cadre de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500€

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- **Le territoire Lens-Hénin**
- Le territoire du Montreuillois - Ternois



Les réalisations majeures

Sport ressources 62, plateforme digitale départementale pour accéder au matériel sportif et à la reprise d'une activité sportive !

Tous les joueurs du centre de formation du Racing Club de Lens ont collecté des équipements de football dans le but d'en faire don à un club amateur. Une remise officielle a eu lieu, à l'occasion d'un match de la Ligue des champions des U19, opposant Lens à Arsenal. Cette opération a été possible grâce au dispositif « Sport Ressources 62 », une plateforme digitale mise en place par le Département et le comité départemental olympique et sportif du Pas-de-Calais. Cette interface facilite l'accès au matériel sportif pour tous et à moindre coût. Elle contribue également à développer la pratique sportive notamment pour ceux qui en sont le plus éloignés et dont la reprise d'une activité constitue un réel enjeu de santé publique.

La Fraise : de la conception à la réalisation concrète d'un objet

La classe de SEGPA du collège David Marcelle de Billy Montigny a développé un projet avec la Fraise, une structure composée d'une remorque, équipée d'une machine à bois assistée par ordinateur, permettant de réaliser avec les collégiens des objets sur place. C'est un outil de sensibilisation au développement durable et la démocratisation d'une technologie numérique jusqu'alors réservée aux industriels. En partenariat avec les artistes du Collectif Faubourg 132, les élèves sont engagés dans la réappropriation des objets et leur réparation. Le projet permet de développer des recherches de solutions alternatives à la production de rebuts.

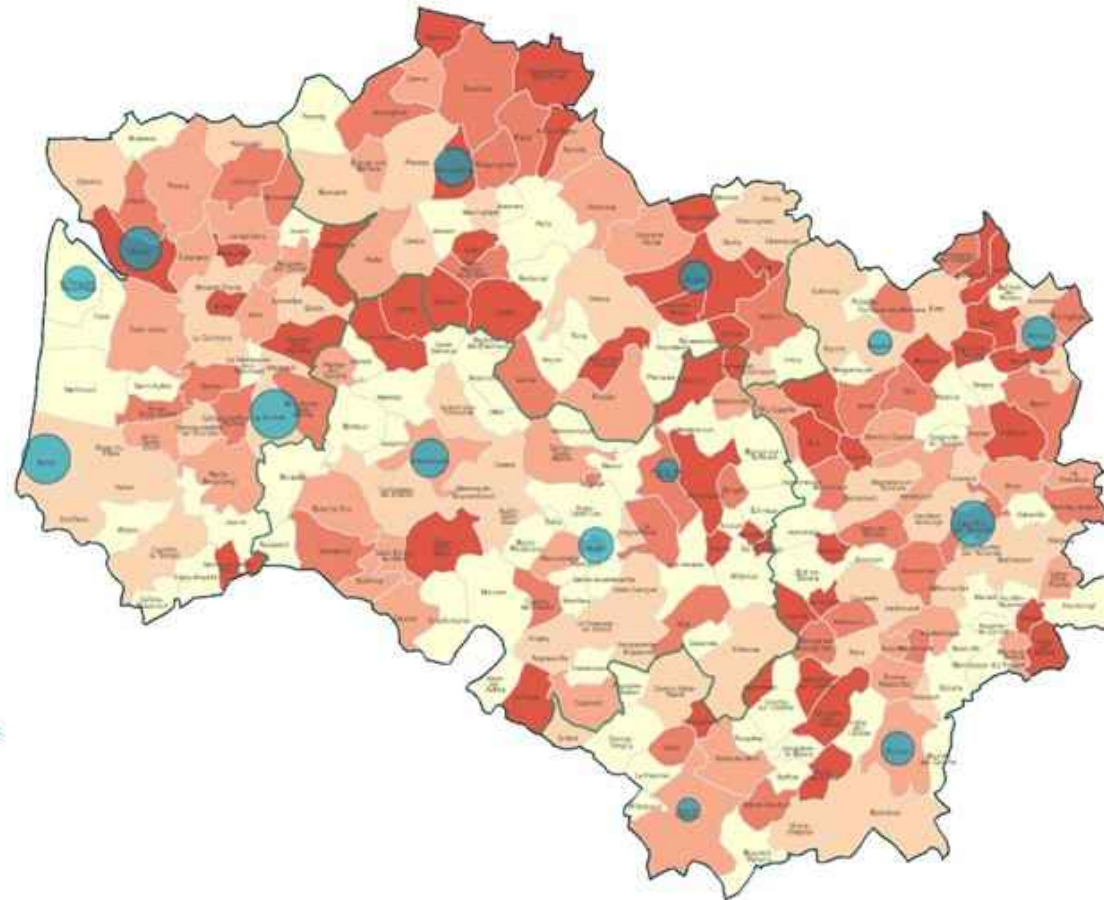
Quand l'écologie est traitée dans l'univers culturel au collège

Sous l'impulsion du Département dans le cadre de sa saison culturelle, les collégiens du collège Victor Hugo à Harnes et Langevin de Rouvroy, se sont engagés en faveur de la défense de l'écologie et la lutte contre le réchauffement climatique, en participant au spectacle très original et dans l'espace public, « PARKLAND » de la compagnie La lune qui gronde. En effet, le spectacle propose une déambulation au sein de l'établissement avec des élèves complices qui interprètent les chants et emmènent leurs camarades le long du parcours de la fausse manifestation. Il s'agit pour ces jeunes de comprendre et combattre les causes de la pollution. Les jeunes interprètes transforment l'espace de jeu au gré des situations : recueillement, manifestation, débat, action de désobéissance civile, procès.

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin

- **Le territoire du Montreuillois - Ternois**



Source : IGN - Admin Express 2021, INSEE RP2019, Cd 62 Direction de l'Éducation et des Collèges - Réalisation : C&S, SIGEO, avr. 2023 - © Tous droits réservés - Reproduit

Le Département apporte son soutien :

Culture

- ◆ 4 structures culturelles en production, diffusion, médiation
- ◆ 17 projets culturels, fonctionnement associatif, projets avec la population
- ◆ 8 établissements d'enseignement artistique
- ◆ 1 résidence de création en collège au collège d'Hesdin

Sport

- ◆ 7 clubs de haut niveau aidés
- ◆ 11 équipements financés au cours de l'année
- ◆ 22 événements sportifs accompagnés
- ◆ 30 associations accompagnées dans le cadre de l'aide aux petits équipements à hauteur de 500€

La citoyenneté au plus proche des territoires

- Le territoire de l'Arrageois
- Le territoire de l'Artois
- Le territoire de l'Audomarois
- Le territoire du Boulonnais
- Le territoire du Calaisis
- Le territoire Lens-Hénin
- **Le territoire du Montreuillois - Ternois**



Les réalisations majeures

Médiation autour des fouilles et de l'extension de la MDS de Saint-Pol-sur-Ternoise

Suite à la démolition des bâtiments, les archéologues ont mis au jour des vestiges appartenant à plusieurs fonds de parcelles d'habitations construites entre le 16^{ème} et le 18^{ème} siècle. Il faut rappeler l'importance de la localisation du site dans l'ancienne artère principale de la ville de Saint-Pol-sur-Ternoise à l'époque médiévale. Grâce au service de la médiation archéologique, un projet a réuni personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants de l'aide sociale à l'enfance, familles, autour de l'histoire de la ville. Une occasion d'aborder l'histoire locale et sa propre histoire. Encadré par un studio professionnel, chacun a immortalisé des détails de l'architecture de sa ville et rédigé les légendes. L'exposition sera présentée dans les nouveaux bâtiments de la MDS.

Parasport sur la base nautique à Conchil-le-Temple, rendre accessibles les sports de pleine nature !

Parasport nature s'est tenu à Conchil-le-Temple sur le seul plan d'eau intérieur du territoire du Montreuillois. L'objectif de cet événement est de rendre accessible les sports de pleine nature pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Ce rendez-vous rassemble tous les amoureux des sports nature et propose des initiations aux personnes à mobilité réduite sur des supports adaptés : canoë, paddle, VTT, voile.

Olympiades benjamins à Berck-sur-Mer : 38 collèges au rendez-vous !

Les olympiades des benjamins qui se sont déroulées sur la plage de Berck-sur-Mer ont associé 38 collèges venus de tout le département. Ce grand rassemblement sportif a permis aux 700 collégiens de pratiquer des activités sportives sur le sable autour des valeurs olympiques de respect, d'excellence et d'amitié.

Résidence d'artistes à la maison d'enfant à caractère social : traiter des difficultés de la jeunesse en chanson !

Les artistes de la compagnie de marionnette La Mécanique du Fluide ont investi la maison d'enfant à caractère social de Campagne-les-Hesdin, pour créer avec les enfants chansons et théâtre d'ombre en association avec la compagnie Les Petites Voix. Il s'agit, à travers un conte musical de traiter les difficultés que peuvent rencontrer les jeunes, « ces voix intérieures qui nous accompagnent, nous encouragent ou nous freinent parfois, qu'on aimerait parfois réprimer vibrer... » .



LES SOLIDARITÉS TERRITORIALES

Aménager au quotidien les espaces de vie

78 **SPECIAL** Les inondations dans les territoires

79 Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

81 Aménager le territoire et préserver l'environnement

83 Optimiser la gestion du patrimoine départemental

85 Grand Site de France Les Deux Caps

87 Le Laboratoire Départemental d'Analyses

Servir les populations des territoires

89 Cartographie des Maisons du Département
Aménagement et Développement Territorial

90 Les MDADT dans les territoires

Le Département partenaire du développement des territoires

104 Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels
pour les populations

107 Le canal Seine-Nord-Europe

109 Promouvoir l'économie sociale et solidaire

111 Des EPOA partenaires de l'institution

113 Le port d'Étaples-sur-Mer



Le Département est un acteur majeur de l'aménagement du territoire. Il assure la mobilité de tous en entretenant un réseau routier de plus de 6000 km. Il contribue à préserver l'environnement en conduisant des politiques volontaristes dans le domaine. Le Département entretient un parc immobilier de près d'1 million de m² pour offrir des conditions d'accueil de qualité aux collégiens et usagers. Acteur engagé auprès des territoires, le Département dispose de 7 Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT). C'est ainsi l'ensemble du département qui est maillé par ces structures et leurs centres d'exploitation routiers (CER), dont les agents assurent la sécurité de tous.

Le Grand Site de France Les Deux Caps, comme le port d'Étaples et la maison du port, constituent des valeurs sûres de l'attractivité du territoire. Le laboratoire départemental d'analyses, par sa qualification et son expertise est au service des populations. Il est un acteur de la vie économique du Pas-de-Calais.

Le Département est enfin un véritable partenaire pour accroître les services aux populations. Des contrats à passer avec les intercommunalités, les communes, les associations, aux partenariats avec l'Europe, au titre de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou les établissements publics et organismes associés (EPOA), en passant par le canal Seine Nord, le Département négocie au mieux les intérêts des habitants des territoires.



CALAISIS



ARDRES

MONTREUILLOIS



BRIMEUX



ESTREE

BOULONNAIS



ISQUES



Dès le début des événements climatiques exceptionnels de novembre 2023, les équipes techniques du Département ont procédé sans délai à la mise en sécurité du réseau, au nettoyage de chaussées et au confortement provisoire de talus... en mobilisant les moyens humains et matériels de la régie départementale (500 agents concernés). Un appel aux entreprises a quand même été nécessaire au plus fort de la crise pour un coût de 0,4 M€ pour du louage d'engins et des travaux de curage urgents.

Les équipes territoriales et du siège ont d'abord été mobilisées dans la gestion des conséquences des inondations, la préservation du réseau routier départemental et des conditions de sécurité des usagers. Elles sont également intervenues rapidement en appui aux nombreuses communes sinistrées.

Au Centre Opérationnel Départemental (COD) mis en place par le préfet, les agents se sont relayés en continu au plus fort des événements afin de mettre à disposition de l'Etat tous les éléments d'information en temps réel nécessaires au pilotage et à la prise de décision de gestion de crise.

Au plus fort de l'événement, 300 km de routes ont été barrées simultanément. Au total, 620 km de R.D. (10 % du réseau départemental) ont été impactés.

La solidarité territoriale a joué à plein lors de cet événement entre les équipes départementales.

Les dégâts considérables concernent principalement le patrimoine routier départemental : routes, dépendances et ouvrages d'art. Ils nécessiteront un effort majeur, long et continu pour leur reconstruction. Les équipes techniques des 5 MDADT concernées (Audois, Calaisis, Boulonnais et Montreuillois-Ternois) et de la DM2R ont engagé dès décembre 2023, le recensement de ces dégâts. Leur estimation a rapidement conduit à un premier chiffrage global de 50 M€.

Lors de la commission permanente 11 décembre 2023, le Département a décidé d'exprimer sa solidarité avec les territoires, en mobilisant son dispositif d'aide à la voirie communale inondation en subsidiarité des aides que les communes pourraient obtenir de l'Etat et de l'Europe aux titres des solidarités nationales et européennes. A titre dérogatoire du cadre du FARDA, il n'a pas été imposé de seuil de population maximal et le taux de subvention a été majoré à 50 % avec un plafond de subvention doublé à hauteur de 30 000 €.

AUDOMAROIS



BLENDÉCQUES



LONGFOSSÉ

ARTOIS



OÙVE-WIRQUIN



WITTERNESSE



SAINT-VENANT



AUDEMBERT

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps
Le laboratoire départemental d'analyses

Assurer la maintenance, l'exploitation, l'adaptation et le développement raisonnés d'un réseau routier départemental de plus de 6000 kms constitue un enjeu stratégique pour le Département. Il s'agit de permettre aux habitants du Pas-de-Calais de se déplacer en sécurité, tout en adaptant les pratiques pour une meilleure préservation de l'environnement. Cet enjeu doit aujourd'hui prendre pleinement en compte les nouveaux défis en matière de qualité de l'air, de réduction des nuisances.

Les chiffres-clés de la mobilité et du réseau routier

Les chiffres clés de la mobilité et du réseau routier :
Gestion patrimoniale sur l'ensemble du réseau routier départemental : **40,8 M€** dont :

- ◆ chaussées : 31,3 M€
- ◆ ouvrages d'art : 5,3 M€
- ◆ équipements de la route : 4,2 M€

En fonctionnement

- ◆ Gestion Patrimoniale chaussée : 4,1 M€
- ◆ Entretien matériel PADT = 3,5M€

Investissements pour la modernisation et la sécurisation du réseau routier : **22,4 M€** dont :

- ◆ voirie : 16,1 M€
- ◆ mobilité : 6,3 M€

Réalisation en régie :

- ◆ **4,5 km** de glissières de sécurité
- ◆ **520 km** de signalisation horizontale
- ◆ **63 km** de pontage de fissures,
- ◆ **8900T** d'enrobés appliqués en régie
- ◆ 208 000m² de gravillonnage localisé
- ◆ **1 567 600 m²** d'enduits superficiels d'usure

Renouvellement du matériel de la régie routière : **2,8 M€**

Vente aux enchères de matériels : **257 000€**

Veille qualifiée : 2681 appels reçus pour des interventions d'urgence sur le réseau (accidents, intempéries...)

Intégrer la route à son environnement

Le pacte des solidarités territoriales a pour ambition dans son action 4 d'adapter le réseau routier aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers. L'objectif affiché est de réduire l'empreinte carbone de la route.

Cela passe par la prise en compte de la biodiversité, de la maîtrise de l'énergie et de la préservation des ressources (l'eau en particulier), dans les activités d'entretien et d'exploitation de la route et l'aménagement du réseau routier comme cyclable. Le département intègre pleinement ces démarches environnementales en partenariat avec les services de l'État compétents (transparence hydraulique, réelle inscription dans la démarche « éviter, réduire, compenser ».).

Promouvoir un réseau routier performant, aux impacts environnementaux limités

Courant octobre, le pacte d'engagement de l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM) a été signé entre le Département et les organismes professionnels. Celui-ci traduit en engagements opérationnels les objectifs fixés nationalement, tendant à développer une infrastructure bas carbone, intégrer les infrastructures à leur environnement, améliorer les conditions d'acceptabilité des infrastructures, digitaliser les infrastructures et leurs métiers...

Les engagements consisteront à favoriser encore plus le recyclage des chaussées routières, l'ouverture des marchés publics aux variantes, limiter le recours aux matériaux de carrière, favoriser la communication avec les riverains lors des chantiers. A titre d'exemple, la diminution de l'empreinte carbone dans le cadre de la mise en œuvre des enrobés se décline par l'augmentation du taux d'agrégats recyclés dans les formulations (8,7 % en 2021 et 14 % en 2022, 25% en 2023 sur l'ensemble des enrobés mis en œuvre annuellement par le Département), la diminution des températures de fabrication pour une mise en œuvre d'enrobés tièdes et le déploiement de l'usage des techniques à froid pour l'entretien des routes.

Être à l'écoute des partenaires et usagers

Le projet de mandat de la collectivité a rappelé l'importance que le Département attache à la concertation avec les habitants dans la mise en œuvre des politiques publiques. En matière de construction des projets de voirie et de mobilité, cette démarche est devenue indispensable. La construction des projets de voirie et de mobilité passe donc par une concertation devenue indispensable. Celle-ci facilite d'une part, l'acceptation des projets, et d'autre part, permet de les enrichir. Cette concertation se fait à plusieurs niveaux avec les institutionnels (élus, organismes consulaires, EPOA, ...) mais aussi en associant le grand public. L'objectif est que la réponse en matière d'aménagement intègre le mieux possible les attentes des usagers de demain. Les projets de véloroutes qui se multiplient, pour favoriser la mobilité du quotidien et renforcer l'attractivité du Département sont particulièrement concernés. Le partenariat avec l'Association Droit Au Vélo continue de se développer. En outre, le bureau des politiques de mobilité participe chaque année à l'opération « Mai à vélo »

Moderniser les aires de co-voiturage pour mieux les intégrer à l'offre de mobilité

Le Département met en œuvre depuis 2014 le schéma interdépartemental de covoiturage (avec le Département du Nord) pour mailler le territoire. Le déploiement des aires contribue à la décarbonation de la mobilité du quotidien, au service des usagers, et à la préservation de l'environnement. L'évaluation de la première phase de déploiement est en cours pour renforcer l'offre de services que peuvent apporter ces aires aux usagers de la route du quotidien, et pour respecter les nouvelles normes concernant les espaces de stationnement.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses



Gestion de crise - Inondations 2023

Centre opérationnel départemental



EV4 Wimereux-Ambleuse



EV4 à Nouvelle-Eglise



Déviations de Courrières

Les réalisations majeures

828



Gestion de crise – Inondations novembre 2023

Sur le plan routier, les mois de novembre et décembre 2023 ont mobilisé pleinement les équipes départementales pour gérer les urgences liées aux inondations exceptionnelles qu'a connu le Département, sur plus de la moitié de son territoire. Dès le début de l'évènement, les équipes de la direction de la mobilité et du réseau routier ont été présentes en centre opérationnel départemental pour participer activement au soutien des actions menées par les services de secours. Leur rôle a été essentiel dans la remontée des informations des routes barrées, à partir des informations transmises par les équipes des MDADT, pleinement mobilisées sur le terrain. La solidarité territoriale a, à cette occasion, joué à plein, les équipes ayant également apporté un appui aux communes sinistrées. L'après-crise s'est traduit par le recensement des dégradations et la réalisation d'investigations complémentaires, menées conjointement avec les MDADT, pour affiner les études. Le programme des travaux qui en ressort totalise plus de 300 chantiers de voirie et 120 ouvrages d'art pour un montant total estimé de 55M€.

Les agents de la direction de la mobilité et du réseau routier ont également porté les dossiers de subvention et le suivi financier des opérations.

Des travaux sur voirie, ouvrages d'art et de sécurisation ...

Le Pacte des Solidarités Territoriales vise à favoriser la mobilité sous toutes ses formes, au travers notamment de ses ambitions 4 et 8. Ces ambitions se traduisent d'abord par les interventions réalisées par le Département sur son patrimoine routier pour le maintenir en bon état pour les usagers. Le Département a ainsi poursuivi ses efforts importants pour la maintenance de ses ouvrages, avec des chantiers importants à Méricourt, St-Laurent-Blangy, et Courrières. Il a également réalisé des chantiers d'envergure pour requalifier des itinéraires importants, tels que les RD 341 et 942 dans l'Audomarois, 301 et 947 dans l'Artois, en complément des interventions plus modestes sur les chaussées de l'ensemble du territoire départemental.

Il a poursuivi la réalisation de la déviation de Courrières, pour contribuer à améliorer la qualité de vie des habitants de la commune.

En matière de mobilité, de nouveaux itinéraires cyclables

Le Département vise également à travers le Pacte des Solidarités Territoriales à favoriser les mobilités décarbonées. L'approbation du Plan Vélo le 30 janvier 2023 s'est concrétisée par la réalisation de 25 kms d'aménagements cyclables sur la Vélomartime, l'EV5, une expérimentation en territoire rural. Le Département a poursuivi le croisement de ses politiques mobilité et jeunesse, avec la réalisation de 6 nouvelles études de sécurisation de desserte cyclable de collèges, et l'accompagnement de travaux sous maîtrise d'ouvrage du bloc communal. Le Plan Vélo a également permis le renforcement des actions de sensibilisation du grand public à la pratique cyclable, à l'occasion de Mai à Vélo et de la Semaine Européenne de la Mobilité

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses

Les chiffres-clés de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Partenariat air climat développement durable :

128 020 € de participations cumulées ATMO CERDD CD2E AGATE-CLI

1 feuillet climat départemental coproduit avec l'observatoire climat régional (CERDD)

38 opérations soutenues au titre du fonds biodiversité

Fond pêche, subventions accordées : **14 473 €**

Partenariats agricoles : 14 partenaires – **637 380 € + 20 800 €** de soutien à la race « cheval boulonnais »

FARDA AMENAGEMENT : **304** projets – montant de travaux : **33M€** - subventions : **6,8 M€**

FARDA aide à la voirie communale : **195** dossiers – montant de travaux : **12,5 M€** - subventions : **2,6M€**

Fonds Alimentation Durable : **15** projets – subventions : **263 880 €**

URBANISME : **41** sollicitations du Département en tant que PPA sur l'évolution des documents d'urbanisme.

Appui au développement local et touristique :

Partenariats - programmes d'actions concertées avec 5 partenaires - **147 620 €**

Aménagement foncier et boisement

Aménagement foncier lié au Canal Seine Nord Europe (**45** communes et **23 400** hectares).

Aménagement foncier Haute Qualité Environnementale : **7** opérations sur 15 communes sont en cours

Réglementation des boisements : **1** opération en cours

Itinéraires de randonnée

Réalisation de passerelles à Boubers-sur-Canche :

34 370 €

Ambition transversale du projet de mandat, la lutte contre le dérèglement climatique et pour la préservation de l'environnement est au cœur de l'action départementale. Cet engagement se traduit notamment par des actions en matière de protection de la biodiversité, la gestion solidaire de l'eau ou la préservation des espaces naturels par exemple. Le Département soutient également des acteurs de la pêche, de l'agriculture et du tourisme engagés dans des démarches de développement durable. Enfin, le Département entend rester un partenaire majeur des communes dans leur démarche d'aménagement grâce au dispositif FARDA.

Le Département préserve la biodiversité et l'environnement

Le Pas-de-Calais est aussi riche de sa biodiversité. Or, le dérèglement climatique et les activités humaines mettent en péril les grands équilibres de la faune et de la flore. C'est pourquoi le Département s'est doté d'une politique volontariste en la matière qui vise à répondre à ces enjeux. Celle-ci vise notamment à mieux intégrer ces questions dans tous les domaines d'intervention de la collectivité, renforcer des partenariats au travers des conventions d'objectifs et d'engager des démarches novatrices telles que le budget vert. Enfin, une assistance technique réglementaire est proposée par le Département auprès des communes et/ou groupements intercommunaux à caractère rural, éligibles pour la gestion et le suivi des ouvrages d'assainissement et d'eau potable.

Le Département valorise et préserve les espaces naturels

Depuis 1978, le Département conduit une politique en faveur des espaces naturels, des continuités écologiques et du paysage dans un double objectif de préservation de la biodiversité et d'ouverture au public. Cette action départementale est exercée en partenariat avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL). Depuis le 1er Janvier 2007, les propriétés départementales sont mises à disposition du syndicat mixte Eden 62 véritable outil technique de valorisation de la politique des espaces naturels sensibles (ENS).

Le Département contribue au développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence

En application d'une convention de partenariat avec la Région en matière d'intervention dans les domaines agricole et halieutique, le Département soutient les acteurs de l'agriculture et de la pêche engagés dans une démarche durable et d'excellence.

Le Département soutient les territoires ruraux

Le programme d'aide départemental en faveur des territoires ruraux (FARDA) constitue un levier majeur pour le développement de ces territoires. Le FARDA revu à l'aune du projet de mandat permet d'accompagner financièrement des études d'assistance à maîtrise d'ouvrage, le schéma de défense contre l'incendie (DECI), ou des études stratégiques, en plus de nombreux travaux d'équipements éligibles. Ce soutien financier permet aux élus de mieux définir leurs projets et de préciser leurs besoins, dans un objectif de vision globale et qualitative de développement et d'aménagement

Le Département soutient le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

Le développement touristique inscrit au sein du défi 3 « valoriser les atouts de notre territoire exceptionnel » et plus particulièrement au travers de l'ambition 11 du pacte des solidarités territoriales vise à « soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires ». Cela se traduit par le soutien au comité départemental du tourisme et le financement de projets et hébergements touristiques portés par les communes et intercommunalités.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses



Port de plaisance de Boulogne-sur-Mer



Aménagements à Notre Dame de Lorette

Les réalisations majeures

830

Bilan des émissions de GES ...

Le Département a réalisé en 2023 son bilan des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il débouchera en 2024 sur un plan de transition de décarbonation visant à diminuer les émissions de GES des activités du Département.

Déterminer les enjeux de l'alimentation durable

La promotion d'une alimentation durable constitue aussi une ambition du projet de mandat. L'année 2023 a donc été marquée par la réunion du comité de pilotage de la démarche, réunissant 10 Vice-présidents qui a permis d'établir les enjeux liés à l'alimentation durable (restauration collective, santé, contexte climatiques...) et les opportunités d'actions à développer.

La fresque du climat pour sensibiliser les agents

Afin de sensibiliser les agents aux origines et conséquences du changement climatique, la fresque du climat a été déployée à grande échelle (1 500 agents sensibilisés).

Aménager les délaissés routiers dans le cadre du schéma durable de la route

Des techniques végétales pour renforcer les berges en bord de route sur 3 sites (Montreuillois/Boulonnais/Calais) ont été déployées. Parallèlement une journée de retours d'expériences des techniciens en charge de ces travaux a été réalisée pour envisager de nouvelles opérations. Enfin des aménagements de délaissés routiers sur les territoires (Lens-Hénin et Montreuillois notamment) ont eu lieu.

Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols

L'opération d'aménagement foncier des communes de Amplier, Famechon, Halloy, Mondicourt, Orville, Pas-en-Artois, Pommerehne et THIEVRES s'est achevée. Le programme de travaux connexes de plus de 3 millions d'euros, essentiellement orienté vers la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols a été validé.

Cession d'espaces naturels sensibles

Le Département a cédé 20 ha d'espaces naturels sensibles au conservatoire du littoral (Noires Mottes à Sangatte et Grand Bagard à Clairmarais...) pour en renforcer la préservation.

Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

La campagne d'attractivité "en vrai, c'est dans le Pas-de-Calais" a reçu le grand prix de la communication publique et territoriale Cap.Com. (27,5 millions de vues, 400 000 clics, 41000 visiteurs). Un nouveau site web a été développé et l'animation des réseaux sociaux s'est renforcée (28 000 abonnés sur Instagram, 134 000 abonnés sur Facebook) 43 accueils de presse ont été organisés, 55 parutions en presse écrite/radio/télé ont eu lieu sur les 3 marchés prioritaires (France, UK, Benelux).

Deux projets majeurs d'équipements touristiques ont été accompagnés : Notre Dame de Lorette - parking paysager + construction d'un bâtiment d'accueil (220 000 €), amélioration des services aux plaisanciers et touristes du port de plaisance de Boulogne-sur-Mer (41 933,33 €). La convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027 avec l'agence Pas-de-Calais Tourisme a été revue.

Assistance Technique Réglementaire

Conventionnés : 57 stations d'épuration, 48 forages.

Assainissement : 100 bilans 24h, 12 bilans métrologie, 18 visites simples

Eau potable : 11 visites, 6 passages caméra

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps
Le laboratoire départemental d'analyses

831

Les chiffres clés de la gestion patrimoniale

- ◆ 1,2 M de m² de surface de plancher
- ◆ 55,9 M € de crédits d'investissement
- ◆ 29 opérations PPI collèges
- ◆ 15 opérations PPI bâtiments
- ◆ 4,6 M € dépensés pour l'énergie sur les bâtiments départementaux
- ◆ 20 M € d'achat énergétique pour les collèges
- ◆ 592 345 € de dépenses loyers
- ◆ 1 357 974 € de recettes loyers
- ◆ 3,4 M € de recettes en subventions (FEDER, DSID), revente d'électricité et CEE
- ◆ 6140 interventions CMB et atelier

La gestion patrimoniale des bâtiments départementaux couvrant 1,2 million de mètres carrés de surface plancher est un enjeu majeur. L'objectif consiste à préserver et améliorer les conditions d'accueil des usagers, tout en s'adaptant au contexte, aux évolutions réglementaires et aux usages, visant à maîtriser les impacts environnementaux du fonctionnement des bâtiments, ou des opérations de construction.

Le Département modernise sa stratégie collèges

Le Département a adopté son « plan collège de demain pour l'égalité réelle des chances » fixant les orientations en matière de stratégie patrimoniale et de politique éducative. Définissant les besoins du collège de demain avec la volonté d'anticiper et de s'adapter aux exigences économiques, écologiques ou sociétales, il répond à des enjeux patrimoniaux liés à une baisse significative des effectifs et la nécessité de faire évoluer le maillage des collèges.

Le Département reconstruit les collèges métalliques

L'impératif de sécurité des élèves et des personnels a conduit le Département à engager un plan pluriannuel d'investissement important pour mener les reconstructions de 7 collèges métalliques. En cours d'études, ces opérations offrent l'opportunité de réinterroger la sectorisation des collèges.

Le Département mène des actions en faveur de la sobriété énergétique et de la transition environnementale

S'inscrivant dans une nécessaire sobriété énergétique, les actions déjà mises en œuvre ont permis de diminuer la consommation des bâtiments occupés par les agents départementaux de 16 %. Pour répondre à l'enjeu collectif de décarbonation, les chantiers développant les énergies renouvelables, dont celui du siège, se poursuivent. Les marchés publics globaux de performance, initiés sur le patrimoine et la reconstruction des archives départementales en cours de chantier, participent à cet enjeu.

Le Département expérimente le « flex bureau »

En tenant compte de l'occupation effective des locaux et de l'évolution des modes de travail, la direction de l'immobilier a procédé à l'aménagement flexible des espaces de travail de trois services. La direction du conseil et de la conduite du changement (D3C) et le secrétariat général du pôle ressources et accompagnement (SGPRA) ont optimisé les locaux occupés par 15 agents, par la direction générale, par les secrétariats généraux et a conduit l'emménagement de la direction des achats et de la commande publique au pôle logistique. Capitalisant ces différentes expériences, une réflexion prospective est engagée sur l'organisation future du patrimoine en adéquation avec l'activité des occupants et les métiers.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier

Aménager le territoire et préserver l'environnement

Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses

Calais, nouvelle entrée du collège Lucien Vadez



Vue aérienne collège de Fruges

Sallaumines, chantier du collège



Perspective - Entrée des archives départementales

Les réalisations majeures

832

Achèvement de l'opération de restructuration avec extension du collège Lucien Vadez à Calais

24,3 millions d'euros ont été investis pour permettre la reconstruction de la cuisine centrale, de la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), des locaux de maintenance et rendre l'entrée plus fonctionnelle et sécurisée. Les travaux permettront de diminuer de 40 % la consommation énergétique en développant les énergies renouvelables et contribuant à la diminution de l'empreinte carbone. Le chantier s'achèvera en août 2024 avec la construction d'équipements sportifs.

De nouveaux équipements offerts aux collégiens et aux internes du collège de Fruges

L'internat de Fruges répondant aux besoins des élèves et des familles ancrés dans les territoires a été valorisé par une nouvelle cuisine centrale, une entrée requalifiée, la construction d'un pôle culturel mutualisé et l'aménagement des nouveaux locaux scolaires en cours de finalisation. Le montant de cette opération est de 12,2 millions d'euros.

Réaménagement des équipements sportifs de Bully-les-Mines

La reconstruction du collège Anita Conti issue de la fusion du collège métallique Jules Verne et celui d'Eugène Phalempin a permis de dégager une emprise foncière valorisable, en partie réaménagée pour de nouveaux équipements sportifs. Cette déconstruction participe aux objectifs de décarbonation et a été l'occasion de conduire une démarche vertueuse de gestion des déchets de chantier à la source et de réemploi. Le montant de l'opération est de 2,5 millions d'euros.

Poursuite du chantier de reconstruction du collège métallique de Sallaumines

Le gros œuvre du nouveau collège est achevé. La déconstruction de l'ancien collège, courant 2024-2025, laissera place à de nouveaux aménagements favorisant la biodiversité. Ce nouveau collège répond aux exigences de performance énergétique du Label BEPOS Effinergie dépassant les exigences réglementaires et développant les énergies renouvelables, avec notamment une chaudière bois et 74 panneaux photovoltaïques. Le montant de l'opération est de 26,7 millions d'euros.

Reconstruction des archives départementales à Dainville

Projet entrepris car les capacités de conservation des deux sites actuels étaient à saturation. Il vise à répondre aux besoins actuels et sur les 30 prochaines années en terme de volume de conservation, avec la réalisation de 34 magasins équipés pouvant accueillir 60 253 mètres linéaires. La proximité de la médiathèque départementale et de la maison de l'archéologie représentait une opportunité pour la réalisation d'un pôle culturel départemental. Le montant de l'opération est de 36 millions d'euros. Elle a débuté à l'été 2021 et se terminera début 2025.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps
Le laboratoire départemental d'analyses

833

Les chiffres clés du Grand Site de France Les Deux Caps

1,6 km aménagés sur la Vélomaritime entre le parking des Allemands à Wimereux et Ambleteuse. Ce projet a mobilisé le service étude et travaux et la direction Opération Grand Site de France, et a reçu le soutien du Conservatoire du Littoral, d'Eden 62, de l'Association Droit au Vélo (ADAV) et du CEREMA. Il se compose d'une voie douce partagée par les piétons et les cyclistes et d'un aménagement des accès à la plage des Dunes de la Slack et de celui du belvédère de la Pointe aux Oies. En outre, ce projet a permis la renaturation de plus de 4 500 m². L'aménagement comprend un volet de protection de la biodiversité avec la conception, en lien avec le CEREMA, d'un dispositif innovant sous-terrain de passage de la petite faune et des batraciens.

664 108, comme le nombre de visiteurs comptabilisés sur les écompteurs à l'occasion des animations proposées dans le cadre de la seconde édition du "Deux-Caps photos festival" avec **21** expositions réparties dans les **8** communes du Grand Site de France Les Deux-Caps de Wimereux à Sangatte Blériot-Plage.

33 partenaires rassemblés autour du renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps pour la période 2024-2032.

De l'adoption de la révision du schéma d'accueil stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps... aux premières délibérations validant le dossier de renouvellement au label Grand Site de France

Le 22 juin 2023, sous la coprésidence du Préfet du Pas-de-Calais et du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, a été adoptée la révision du schéma d'accueil stratégique du Grand Site de France Les Deux-Caps. Initié en 2012, ce document cadre de la démarche Grand Site de France Les Deux-Caps a mobilisé les élus communaux, intercommunaux, départementaux et régionaux, l'ensemble des élus et techniciens représentant les différents organismes partenaires, mais aussi les bénévoles d'associations et les habitants du territoire élargi aux dix-huit communes du projet de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps. Chacun a pu s'exprimer et partager son attachement à ce site exceptionnel, son point de vigilance, ses questionnements et ses attentes à l'horizon 2032. Les résultats de ce travail collectif sont riches et denses. Ils illustrent la capacité des acteurs locaux à se projeter demain dans un périmètre élargi.

Ce schéma d'accueil stratégique se décline au travers de cinq schémas d'accueil locaux, Blanc-Nez, Gris-Nez, Baie de Wissant et Mont de Couple, Dunes de la Slack et Pointe de la Crèche. Il confirme la nécessité d'améliorer la qualité d'accueil, tout en conciliant les usages multiples, une maîtrise de la fréquentation cohérente avec la fragilité des espaces naturels et la capacité des communes à recevoir les visiteurs. La mobilité douce et le travail autour d'une offre de découverte sans voiture prendra une place centrale dans le futur projet de renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps. Cumulées au changement climatique et son impact sur l'érosion du trait de côte et le risque de submersion marine, les habitudes devront immanquablement changer. Enfin, l'innovation et la mise en œuvre d'expériences continueront d'animer la démarche Grand Site de France en s'appuyant sur la palette unique des paysages et le lien fort qui unit les habitants à ce territoire des Deux-Caps.

Obtenu en 2011, renouvelé en 2018 pour une période de six ans, la candidature pour le renouvellement du label pour la période 2024-2032 s'appuie sur un dossier solide et un triptyque de priorités :

- ◆ Préserver, gérer et valoriser les paysages emblématiques des Deux-Caps
- ◆ Concrétiser la révision du schéma d'accueil stratégique au sein du périmètre élargi du Grand Site de France Les Deux-Caps
- ◆ Innover et expérimenter

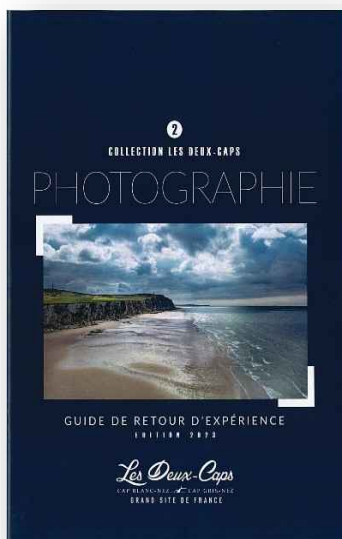
Début octobre 2023, les premières communes, intercommunalités et organismes associés ont débuté la séquence de délibération, légitimant la dynamique participative d'élaboration du nouveau dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Les Deux-Caps attribué au Département du Pas-de-Calais.

Les solidarités territoriales

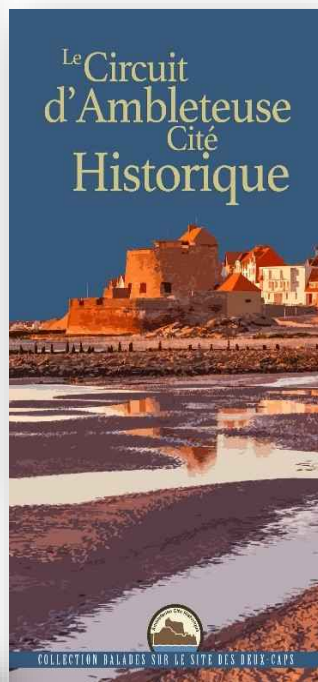
Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental

Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses



Seconde édition du guide de retour d'expérience



Nouvel itinéraire de découverte sur le Grand Site de France



Nouvelle aire d'accueil à Wimereux

Les réalisations majeures

834

Seconde édition du guide de retour d'expérience

Cette seconde édition a été l'occasion de proposer un nouvel opus des guides de retour d'expérience du Grand Site de France Les Deux-Caps consacré à l'utilisation de la photographie dans la démarche Grand Site de France. Un document richement illustré qui a fédéré de nombreux témoignages et contributions du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du réseau des Grands Sites de France, des Parc Naturels Régional des Caps et Marais d'Opale et Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale, d'Eden 62 et du Département du Pas-de-Calais. L'occasion de profiter de l'observatoire-photographique.lesdeuxcaps.fr, initié en 2020, qui regroupe sur 17 sites un suivi photographique en drone, de Wimereux à Sangatte Blériot-Plage.

Nouvel itinéraire de découverte sur le Grand Site de France Les Deux-Caps...

Après le sentier des Peintres à Wissant, celui des Pêcheurs à Audresselles, un troisième itinéraire de découverte du patrimoine des communes du Grand Site de France Les Deux-Caps a été concrétisé à Ambleteuse. C'est une boucle de 3,5 km avec sept étapes pour découvrir ou redécouvrir cette cité historique avec son fort, témoin toujours vivant.

Ce projet réalisé et financé par le Département du Pas-de-Calais, a reçu le soutien de l'association des Amis du Fort d'Ambleteuse, par l'intermédiaire de son président Jean-Yves MÉREAU, la commune d'Ambleteuse, l'implication de Jean-François BLAREL, habitant d'Ambleteuse, des archives municipales de Boulogne-sur-Mer et des archives départementales du Pas-de-Calais.

Nouvelle aire d'accueil à Wimereux

L'aire d'accueil du Bon Air a été ouverte en juin dernier au nord de Wimereux en compensation de la suppression du parking des Allemands situés au cœur du site naturel des Dunes de la Slack. Elle peut accueillir 65 véhicules légers dont 2 emplacements réservés aux PMR ainsi qu'une zone spécifique au stationnement de vélos. Elle pourra, à terme, accueillir 4 bornes de recharge électrique.

Les connexions vers la vélomaritime, le GR 120 du littoral, la Pointe aux Oies, mais aussi le centre et la digue de Wimereux via l'arrêt de bus, ont été privilégiées. Cet aménagement a bénéficié d'un traitement paysager fin et attentionné.

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps

Le laboratoire départemental d'analyses

835

Les chiffres clés du laboratoire départemental d'analyses

Budget de fonctionnement : **2 665 922 €**

Budget d'investissement : **43 900 €**

Effectif : 30 personnes

- ◆ Administratif : environ **6 500** clients, **65 500** dossiers, **500** bons de commande, près de **22 000** factures clients et **730** factures fournisseurs

Activités :

- ◆ Hygiène alimentaire : **10 300** analyses + **2 500** contrôles de surface + contrôles de l'équilibre alimentaire
- ◆ **184** audits hygiène + **196** visites de suivi
- ◆ Santé animale : **355 000 analyses** + **126** autopsies
- ◆ Eau : **7 370** analyses chimiques – **3 500** analyses microbiologiques

Le laboratoire départemental d'analyses : un outil à compétences multiples au service d'une pluralité d'acteurs

- ◆ ... de la population : laboratoire de proximité, il est doté d'une équipe de 4 agents qui sillonne le territoire chaque jour ;
- ◆ ... de la qualité de la restauration collective : (demi-pensions des collèges du département + restauration à la charge des communes ou de type ESMS) : il réalise à intervalle régulier des prélèvements et analyses sur les aliments, des contrôles de surface, des formations, des audits et des visites de suivi pour conseiller sur les actions à mettre en place. Doté de la compétence diététique, il participe au contrôle de l'équilibre alimentaire des menus ;
- ◆ ... des politiques publiques du Département via un partenariat avec les directions comme la direction de l'éducation et des collèges sur le suivi de la qualité de la restauration des 115 demi-pensions, de la DRH pour réaliser la formation des personnels intervenant en restauration scolaire, de la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement, en lien avec le service d'assistance technique de l'eau et celui dédié à l'agriculture et la pêche, des MDADT ou autres directions métiers pour des études ponctuelles ;
- ◆ ... des collectivités avec la réalisation de leurs analyses de contrôle des stations d'épuration ;
- ◆ ... de la profession agricole : il participe au service public de veille sanitaire en lien avec la Direction Départementale de Protection des Populations, les éleveurs, la Fédération des Chasseurs, le Groupement de Défense Sanitaire, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la profession vétérinaire, la Chambre d'Agriculture ;
- ◆ ... des acteurs économiques du territoire : Prélèvements, analyses et conseils auprès des TPE (bouchers-charcutiers, traiteurs) pour assurer la sécurité sanitaire de leur production alimentaire ;
- ◆ ... de l'Etat : il est un outil de veille sanitaire qui se doit d'être opérationnel pour faire face aux crises sanitaires (TIAC, grippe aviaire,...).

Les solidarités territoriales

Favoriser la mobilité et entretenir le réseau routier
Aménager le territoire et préserver l'environnement
Optimiser la gestion du patrimoine départemental
Grand Site de France Les Deux Caps
Le laboratoire départemental d'analyses



836

Les réalisations majeures

Poursuite du travail d'optimisation budgétaire

Dans le cadre de l'amélioration de son fonctionnement et de l'optimisation des ressources humaines, un travail sur la gestion des bons de commande a été réalisé, aboutissant à la mise en place de commandes multicodes et multiservices pour un même fournisseur. En 2023, à activité équivalente, le nombre de bons de commande réalisés a ainsi chuté de 10%.

Depuis début 2017, le processus de mutualisation des fonctions supports (achat - qualité/métrie - comptabilité analytique) s'est progressivement mis en place. En 2023, de nouveaux objectifs ont été fixés, comprenant la mutualisation des savoirs et compétences techniques et vétérinaires. Pour y répondre, des groupes de travail entre techniciens se sont progressivement mis en place.

Un laboratoire qui poursuit sa modernisation

- Poursuite des processus de dématérialisation avec la mise en place de la gestion électronique et documentaire de l'ensemble des procédures qualité du laboratoire permettant une gestion simplifiée et un accès facilité;
- dématérialisation de l'ensemble des actions d'amélioration menées au sein du laboratoire (audits, fiches d'écarts, suivi des réclamations, ...) afin de faciliter leur traçabilité.

Servir les population des territoires,

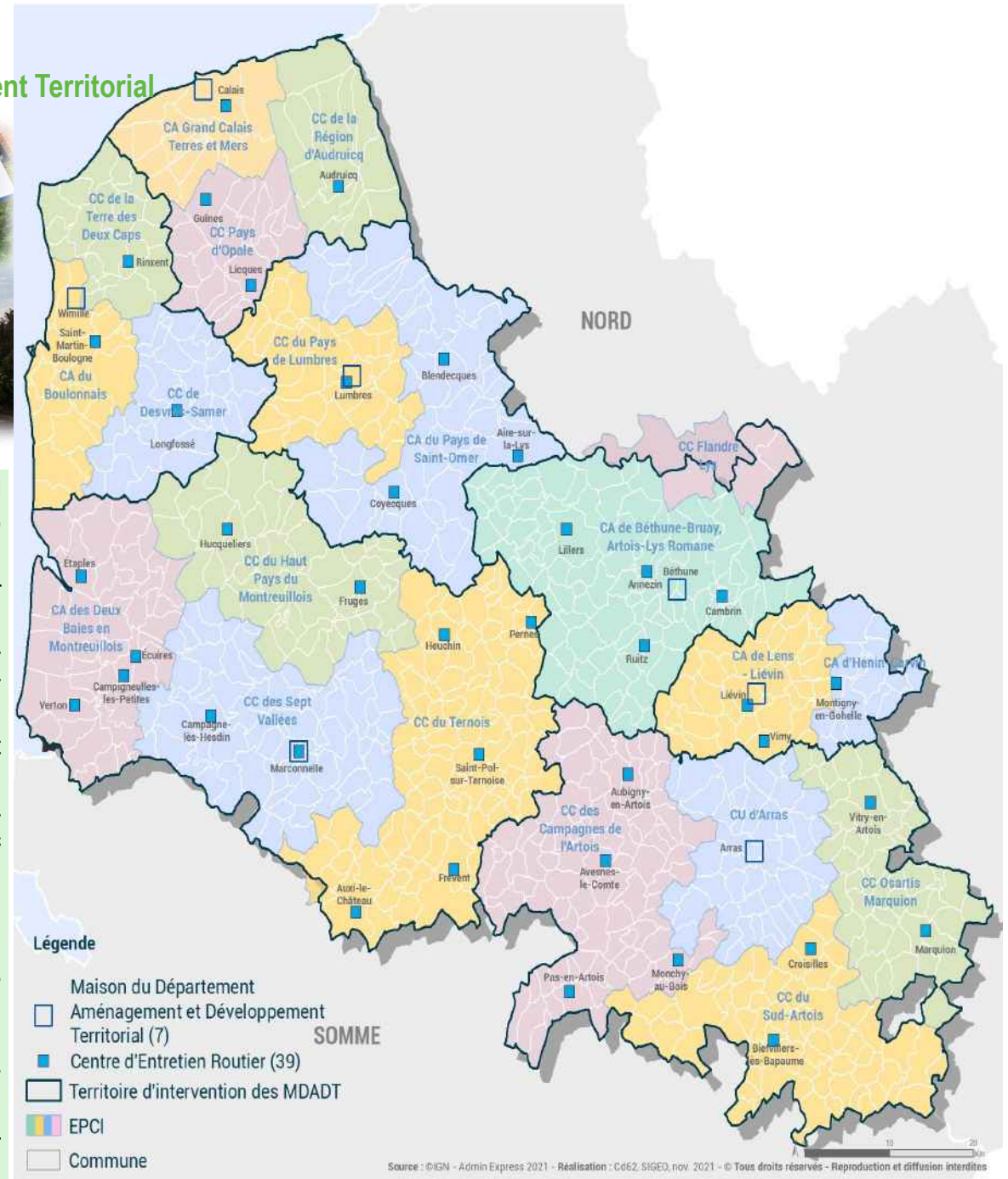
Les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial



Les Maisons du Département Aménagement et Développement Territorial (MDADT) font partie des services territorialisés du Département du Pas-de-Calais, aux côtés des Maisons du Département Solidarités (MDS).

Le territoire départemental est structuré par **7 MDADT** qui assurent les missions suivantes :

- ◆ élaborer le « cadre d'intervention territorial » et l'adaptation des politiques départementales au contexte territorial et aux partenariats locaux, et conduire la contractualisation dans les champs de compétence du pôle;
- ◆ conduire des opérations d'études et de travaux concernant le patrimoine bâti et le patrimoine routier du Département;
- ◆ conduire, sur le territoire, la politique d'exploitation et de maintenance du patrimoine routier, bâti et naturel du Département, et la gestion du domaine public routier;
- ◆ porter les enjeux départementaux d'aménagement et d'attractivité du territoire, incluant la préservation de l'environnement;
- ◆ accompagner les projets d'investissement des collectivités, en particulier les communes rurales, dans la prise en compte des politiques départementales, notamment par la gestion des subventions d'investissement relevant du pôle;
- ◆ animer le partenariat territorial dans l'esprit des délibérations relatives aux solidarités territoriales;
- ◆ conforter le rôle d'interlocuteur de proximité sur l'ensemble des champs de compétence du pôle et de « porte d'entrée » en matière d'ingénierie publique.



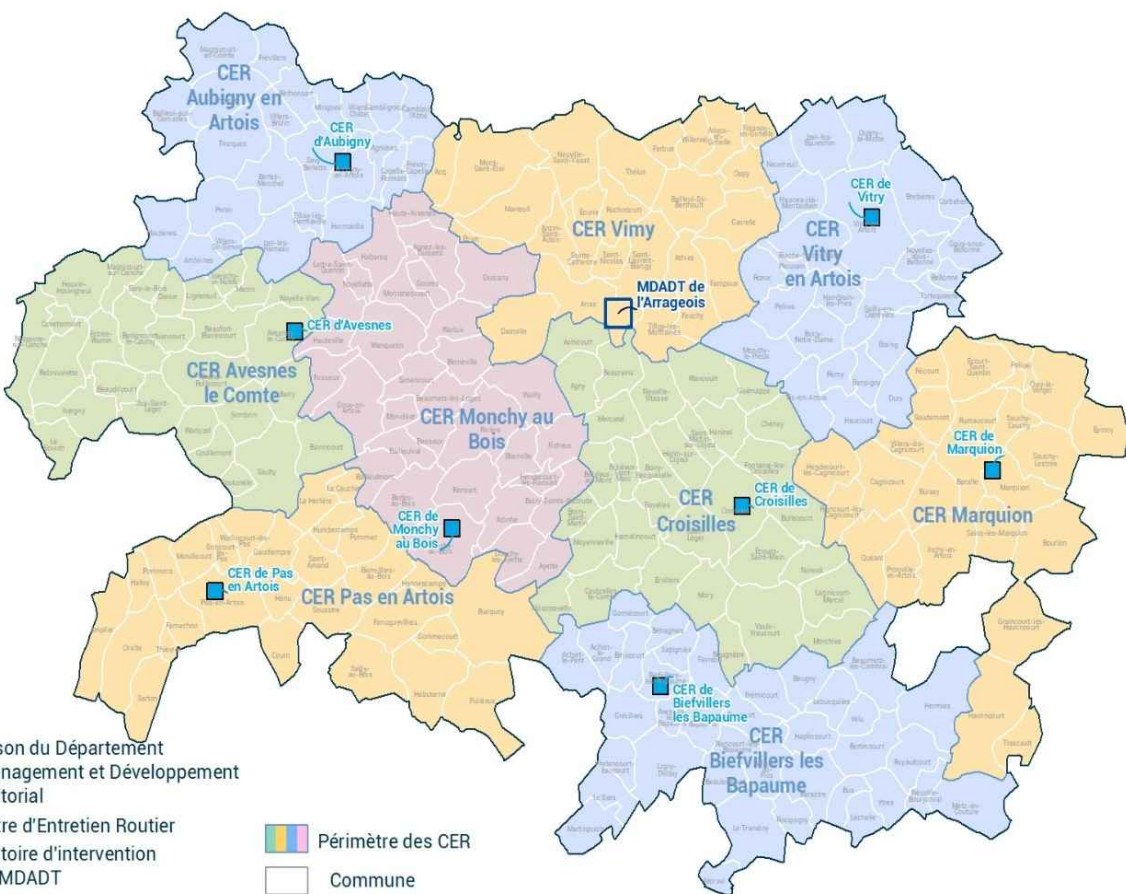
Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois
MDADT de l'Audomarois
MDADT du Boulonnais
MDADT du Calaisis
MDADT de Lens/Hénin
MDADT du Montreuillois/Ternois



Légende

-  Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
-  Centre d'Entretien Routier
-  Territoire d'intervention des MDADT

-  Périmètre des CER
-  Commune



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Cd 62 BDR - Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Montant de subventions versées (AVC, FARDA, FAD)	2 740 913.18 €
Montant de participations versées (MMU et OSMOC)	614 068.58 €
Nombre d'équipes d'exploitation	15
Autorisations de voirie délivrées	246
Alignements délivrés	268

CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	6 655 622.00 €	826 987.00 €
Collèges et bâtiments	11 288 797.65 €	456 232.82 €

Projets	Nombre
FARDA équipement et aménagement	71
Bourg-centre/équipement structurant	0
Aide à la voirie communale (AVC)	35
AVC inondations	0
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	3
FARDA-Abribus	1
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	8

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



RD 30 - mai 2023 - reprofilage mini finisseur

Warlencourt-Eaucourt et Ligny Thillois
septembre 2023 Chaucidou



QUEANT - Septembre 2023 -
Aménagement parc intergénérationnel



Dainville - Médiathèque - Mise
en accessibilité du bâtiment
administratif - Après

Les réalisations majeures

Une gestion immobilière dynamique ...

Au collège Pégy à Arras : Travaux de réfection de toiture avec mise en place de protection collective pour un montant de 210 700 € ttc.

Collège Val du Gy à Avesnes-le-Comte : Travaux de mise en conformité électrique avec mise en place double flux dans le bâtiment administration / externat pour un montant de 230 850 € ttc.

Médiathèque de Dainville : Travaux de mise en accessibilité du bâtiment administratif pour un montant de 709 069 € ttc.

Des subventions pour l'innovation : le parc intergénérationnel de Quéant : un aménagement ambitieux en milieu rural

Cette commune d'environ 700 habitants a souhaité réaliser un espace récréatif sur le site de l'ancien terrain de football situé en cœur de village, à proximité de la salle des fêtes. Un conseil CAUE a dans un premier temps été réalisé et a proposé différentes hypothèses d'aménagement. La commune a ensuite fait appel à un paysagiste-concepteur pour mener à bien son projet. Ce parc, qui longe l'Hirondelle, se veut à la fois un espace de loisirs avec un parcours santé, un pumptrack, des jeux pour enfants, un terrain multisports, des terrains de pétanque, mais aussi de nature avec la plantation d'essences locales, d'un verger, la création d'une mare, de noues et d'un refuge pour les chauve-souris. Au titre du FARDA, une subvention de 87 500 € a été accordée lors de la Commission Permanente du 13 juin 2022, ainsi qu'une subvention de 37 987 € au titre du FIEET. Le coût total des travaux s'élève à 873 000 €.

Gestion patrimoniale des routes départementales

En 2023, la régie routière de l'Arrageois a réparé 100 km de routes départementales (réseau secondaire). Ces réparations indispensables ont permis à la fois la réalisation des enduits superficiels d'usure (ESU) et aussi l'utilisation d'un mini-finisher en reprofilage de rive avec l'application de 3000 tonnes d'enrobés dont 500 en matériaux 100% recyclés. 7000 tonnes de produits de rabotage ont été réutilisées, soit dans des formulations d'enrobés soit en retraitement hydrocarbonés. La MDADT dans cette action prouve que l'objectif de maintien des routes au moindre coût est atteignable.

L'économie circulaire : une décarbonation de l'investissement

Suite aux investigations menées sur la RD 38 entre Cherisy et Hendecourt-les-Cagnicourt, une technique innovante a été testée pour la maintenance de cette RD. Sur ce chantier, 3000 tonnes de produits de rabotage provenant d'un chantier à proximité ont été apportés pour réaliser un retraitement hydrocarboné en place. Cette technique a permis d'éviter l'évacuation de 1500T de produits pollués.

Développement des modes doux

Afin de développer les itinéraires cyclables dans le milieu rural, la MDADT de l'Arrageois a réalisé un itinéraire cyclable sur le réseau de 3ème catégorie (route à faible trafic) en aménageant un « chaucidou » en agglomération et hors agglomération de plus de 5 km entre Warlencourt-Eaucourt et Bapaume. Cette initiative a permis de comprendre qu'il était possible de réutiliser le réseau existant en changeant l'usage pour développer les modes actifs.

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

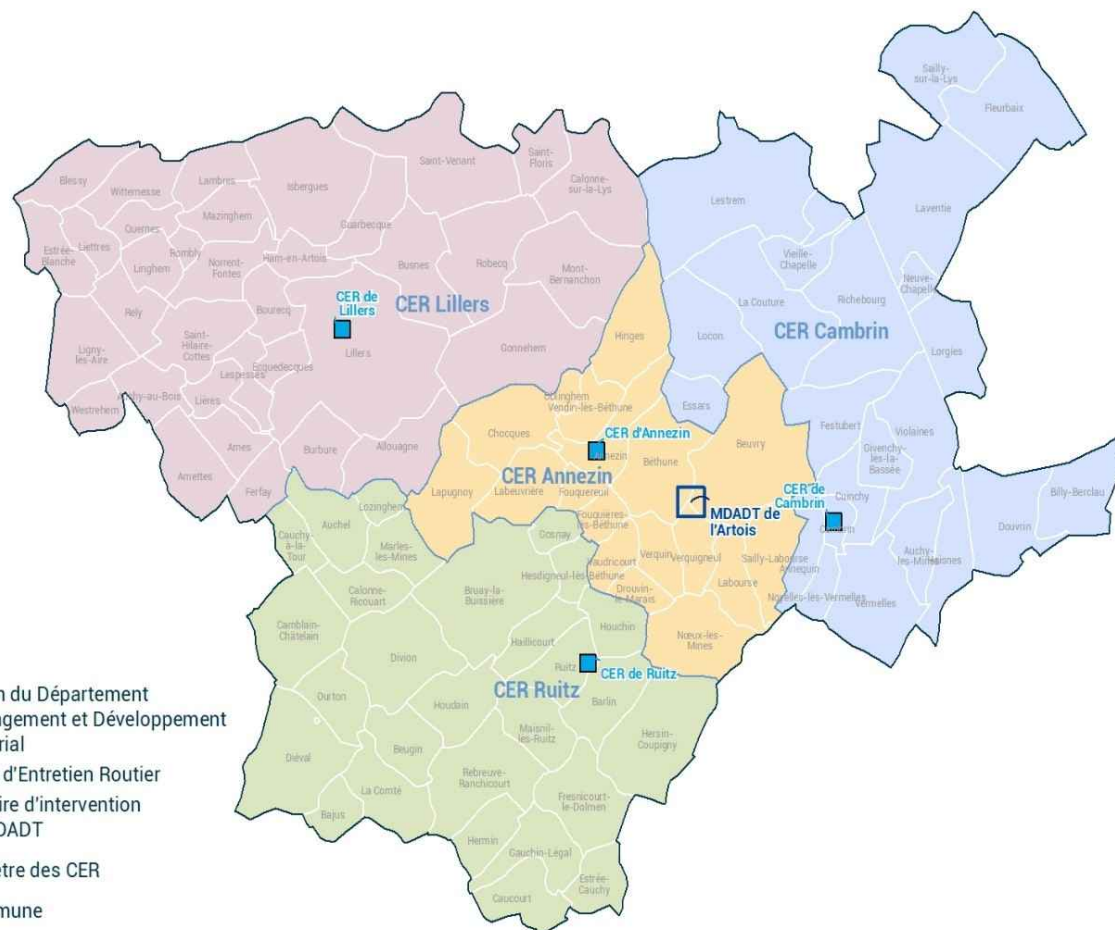
MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Montant de subventions versées	933 727 €
Nombre d'équipes d'exploitation	4
Autorisations de voirie délivrées	1 050
Alignements délivrés	392

CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	4 600 000 €	529 000 €
Collèges et bâtiments	2 797 000 €	584 000 €

Projets	Nombre
FARDA équipement et aménagement	18
Bourg-centre/équipement structurant	/
Aide à la voirie communale (AVC)	12
AVC inondations	/
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	1
FARDA-Abribus	/
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	2

Légende

- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
- Centre d'Entretien Routier
- Territoire d'intervention des MDADT
- Périmètre des CER
- Commune

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Sécurisation des itinéraires cyclables des collégiens



Renaturation écologique - Burbure



Chantier participatif –
Chaussée Brunehaut

Les réalisations majeures

841

Etudes sur la sécurisation des itinéraires cyclables empruntés par les collégiens

En 2023, ce sont les collèges Liberté d'Annezin et Georges Brassens de Saint-Venant qui ont bénéficié de ces études. La démarche se veut participative et s'appuie sur l'expérience cycliste des collégiens afin de formuler des pistes d'amélioration, des propositions en termes d'aménagements. Cette année, la présentation des résultats de l'enquête menée auprès des jeunes aura également donné l'opportunité de promouvoir les activités de pleine nature et de découverte du territoire via l'application Escapade 62.

Ouverture de l'intranet Artois à l'ensemble des agents départementaux

Intranet Artois permet de faciliter l'interconnaissance, renforcer la qualité et la transversalité des interventions, adopter une culture commune entre agents du territoire, quel que soit le pôle d'appartenance. Dans un premier temps, ce nouvel espace a été expérimenté auprès des agents de l'Artois (plus de 800!) pendant un semestre. Après évaluation, l'espace a été ouvert à l'ensemble des agents départementaux, dès janvier 2023.

Travaux de modernisation de deux sites départementaux : privilégier l'accueil du public et le confort de travail

Deux bâtiments départementaux ont fait l'objet d'importants travaux en 2023 : le CER d'Annezin et le site de Noeux-les-Mines de la MDS. Des travaux qui participent tant à l'amélioration du confort de travail des agents, qu'à la qualité d'accueil des publics. Ainsi, une partie de l'ancien bâtiment du CER a été entièrement déposée, avant la construction d'une extension au bâtiment principal, d'une surface de 150 m². C'est par cette extension qu'est désormais assurée l'entrée du site, qui distribue les bureaux du CER, le réfectoire, et un atelier de stockage. A Noeux-les-Mines, le site de la MDS a également bénéficié d'une extension qui a permis la création de trois bureaux et d'une petite salle de réunion. Les professionnels et publics profitent également d'un accueil rénové et réaménagé, beaucoup plus convivial. Les travaux se sont achevés en avril.

Un chantier partenarial et participatif dans le cadre du schéma de la route durable en Artois !

Un chantier hors normes, mis en place par une soixantaine de participants, chasseurs et jeunes se destinant aux métiers de l'agriculture a vu le jour en décembre 2023. Avec des kits d'arbustes régionaux fournis par la fédération de chasse, ce sont 400 mètres de haies doubles qui ont été plantées en quinconce sur les emprises foncières du Département, sur la chaussée Brunehaut, Cette opération qui s'inscrit en déclinaison du schéma durable de la route a été également menée en partenariat avec la chambre régionale d'agriculture.

Renaturation, de la RD 916

Pour permettre une gestion « durable » de la route, il s'agit de prendre conscience de l'intérêt écologique de certains délaisés routiers tout d'abord, mais aussi de développer la fonctionnalité écologique et épuratrice des bassins et des différents espaces naturels. Forts de ces éléments, un chantier sur un délaissé de la RD 916 à Burbure a été mis en oeuvre, consistant en la plantation de 210 mètres linéaires de haies soit : - 310 arbustes d'essences régionales - l'aménagement d'un mini-verger, de haies sèches, de sursemis de jachères fleuries sur 1500 m², - la mise en place de 2 mâts à rapaces et également en la plantation de 3500 bulbes variés : jonquilles, crocus et perces-neige. Au final, une belle opération de renaturation en droite ligne de l'ambition 4 du pacte des solidarités territoriales privilégiant l'adaptation du réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers.

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

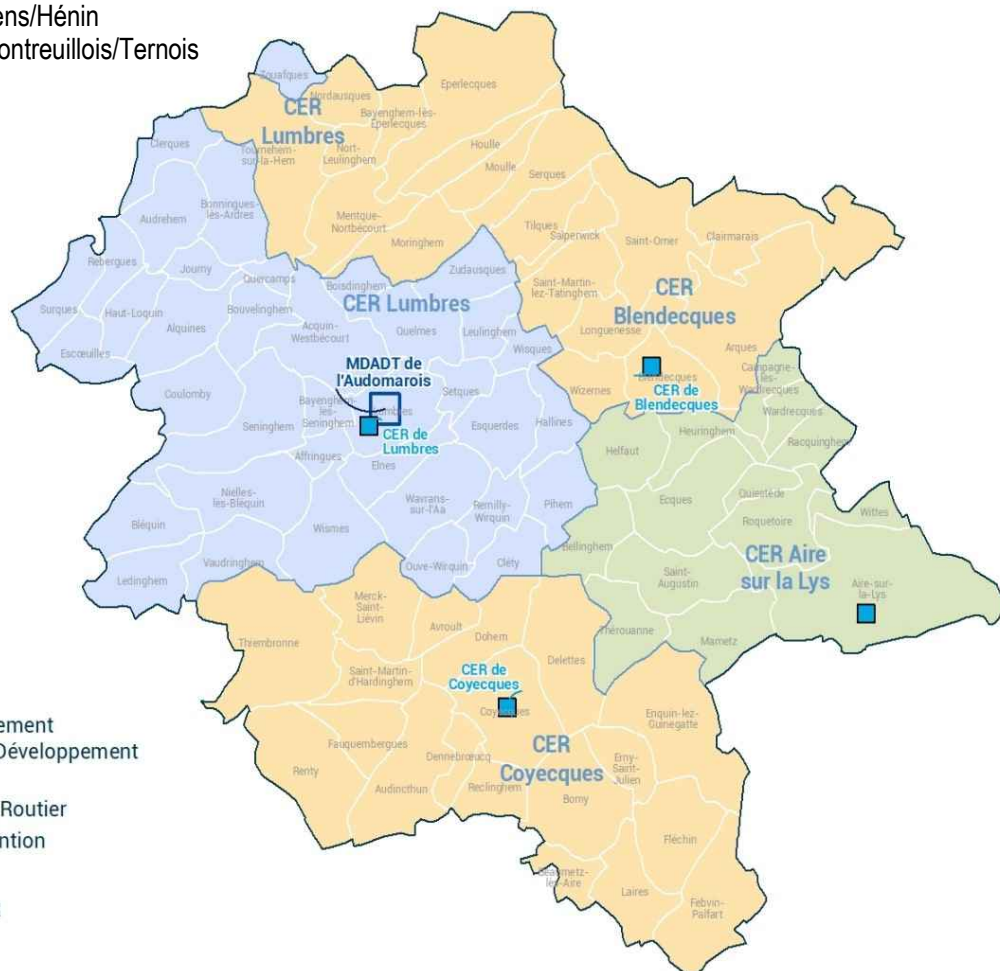
MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Montant de subventions versées	3 062 977,44 €	
Nombre d'équipes d'exploitation	8 (4 Centres d'Entretien Routier)	
Autorisations de voirie délivrées	347	
Alignements délivrés	106	
CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	4 915 025,81 €	398 600,68 €
Collèges et bâtiments	2 099 267,44 €	159 207,00 €

Projets	Nombre
FARDA équipement et aménagement	25
Bourg-centre	0
Aide à la voirie communale (AVC)	20
Modes doux – pistes cyclables	8
AVC ponts berges	3
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	2
FARDA-Abribus	1
Alimentation durable	1
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	4

Légende

-  Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
-  Centre d'Entretien Routier
-  Territoire d'intervention des MDADT
-  Périimètre des CER
-  Commune



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Cd 62 BDR - Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département
Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois

Lumbres - octobre 2023 -
RD 131 Retraitement 3



Bassin RD341 – printemps 2023 – pose
de clôtures – CER de Coyecques



Extension du foyer élèves au
collège « Albert Camus » à
Lumbres

Le collège de Théroanne lors
des inondations

Les réalisations majeures

843

**SPECIAL
INONDATIONS**

Un territoire impacté par les inondations de novembre 2023

Le collège François Mitterrand de Théroanne s'est retrouvé sous les eaux. La crue de la Petite Lys a affecté l'administration, la demi-pension, tout le rez-de-chaussée de l'établissement et la salle de sport. Lorsque la décrue s'est amorcée, c'est un véritable spectacle de désolation qui s'offrait à la vue : une couche de boue tenace recouvrait les sols, s'infiltrant même sous les revêtements plastiques. Avec force et volonté, les personnels et élèves ont pu retrouver leurs locaux. L'installation de déshumidificateurs a été nécessaire pendant une semaine. Le réseau départemental a été impacté également, 119 km de RD soit 15% du réseau audomarois a été fermé à la circulation. Aucune zone n'a été épargnée, avec un impact plus élevé en extrémité de bassin versant. L'intervention en régie a nécessité la mobilisation de 36 agents H24 avec 480h effectuées en dehors des heures de service afin de gérer l'épisode. Durant ces phénomènes, nous avons pu compter sur le renfort des collègues du Calaisis et de l'Artois. Les travaux de sécurisation, nettoyage, élagage, curage de fossés s'élève à 74 000 € de frais de fonctionnement.

Renaturation du bassin de Merck-Saint-Liévin

La revalorisation de cet espace de 3 hectares situé le long de la RD 341 vise à renforcer la biodiversité, le tout en appliquant un entretien simplifié du site par le pâturage de moutons et de chèvres. De nouvelles ouvertures paysagères sont créées par l'ouverture d'un layon central de 3 m de large permettant la libre circulation des chèvres ou moutons, mais encore d'augmenter les capacités d'accueil du site pour les chiroptères. De nombreux gestes écologiques ont pu avoir lieu : la plantation de haies et arbres fruitiers locaux, le semis prairie fleurie, le pose de portails du type boulonnais, de clôtures piquets châtaigner sur 1400 ml. Enfin, le site est doté de gîtes à insectes, gîtes à rapaces, nichoirs, haies sèches, mare et d'un dispositif d'abreuvement. Le tout entièrement réalisé par les équipes du CER de Coyecques, en lien avec les agents de la MDADT pour la conception.

Extension du foyer élèves au collège « Albert Camus » à Lumbres

Depuis la mise en accessibilité de l'établissement, en 2021, et la création de nouvelles toilettes élèves, les collégiens ne disposaient plus de lieu de vie. Depuis le printemps 2022, les travaux du foyer du collège Albert Camus de Lumbres ont commencé afin d'offrir un nouvel espace d'accueil composé d'une surface largement éclairée par un mur rideau donnant sur la cour, mais aussi par de grandes fenêtres sur la façade opposée, qui peut être divisée en deux, grâce à une cloison amovible. On y retrouve aussi une salle indépendante de lecture ou « cinéma ». La coopérative n'est pas en reste puisqu'elle dispose d'un bel espace. Dans le cadre de ces travaux, de la vitrophanie a été posée non seulement pour décorer les fenêtres, mais aussi pour être conforme à la réglementation accessibilité, ces grandes surfaces vitrées ont besoin d'être visibles par les déficients visuels. Le coût de l'opération foyer et réfection de la laverie, votée en 2019, est de 540 000 € ttc.

Retraitement de la RD 131

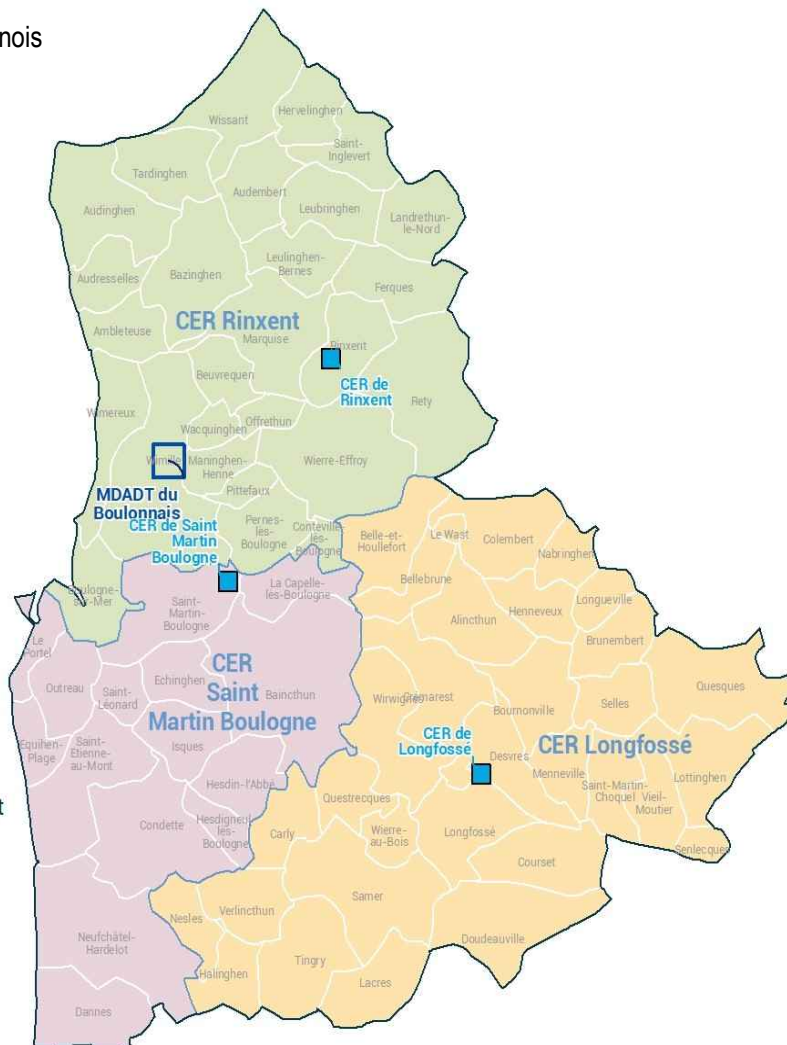
La RD 131 est un axe d'intérêt territorial permettant la liaison entre la RD 341 (Chaussée Brunehaut), la RN 42, ainsi que la descente de la ville de Lumbres. Elle supporte un trafic de 3 400 véhicules par jour dont 279 PL. Le retraitement en place est un procédé qui permet de réduire l'empreinte environnementale des chantiers. Outre la régénération d'une ancienne assise pour un nouveau cycle de vie, il améliore sa résistance mécanique pour une augmentation de sa durée de vie. Cet atelier de régénération, supervisé par les équipes du CER de Lumbres, a été mené par Eiffage, à hauteur de 430 000 € ttc. Le recyclage des chaussées est une technique d'entretien du réseau routier économique. Elle réduit le coût global de la voirie : plus de 50 % la consommation d'énergie, plus de 70 % les émissions de gaz à effet de serre et réemploi à 100 % les matériaux des anciennes chaussées.

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais**
- MDADT du Calaisis
- MDADT de Lens/Hénin
- MDADT du Montreuillois/Ternois



Montant de participations financières versées (MMU, OS-MOC, modes doux)	660 523 €	
Montant de subventions versées FARDA + Appels à projets	1 302 896 €	
Nombre d'équipes d'exploitation	6	
Autorisations de voirie délivrées	109	
Alignements délivrés	191	
CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	3 965 283 €	389 940 €
Collèges et bâtiments	1 357 280 €	461 337 €

Projets	Nombre de dossiers instruits
FARDA équipement et aménagement	87
Bourg-centre/équipement structurant	24
Aide à la voirie communale (AVC)	27
AVC inondations	5
Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	5
FARDA-Abribus	2
Fonds Biodiversité- FIEET	11

Légende

- Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
- Centre d'Entretien Routier
- Territoire d'intervention des MDADT
- Périmètre des CER
- Commune



Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Cd 62 BDR - Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département
Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Chantier Maintenance en Milieu Urbain - (MMU)- commune de Baincthun



Pose d'un « arbre à basket » - Collège du Caraquet- Desvres



Renaturation d'un site naturel – commune de St-Léonard

Les réalisations majeures

845

Le Département a réaffirmé en 2023 son rôle de chef de file des solidarités territoriales, en poursuivant son rôle de 1er partenaire du développement des territoires, de collectivité de proximité à l'égard des collectivités locales à travers des dispositifs de soutien financier adaptés aux besoins, avec notamment :

La contractualisation, un outil de développement au service des habitants

La contractualisation est un outil de développement au service des territoires et de ses habitants. Parmi les projets accompagnés et réalisés, on retiendra la requalification de l'ancienne poste en centre culturel de la commune de Neufchâtel-Hardelot - Projet accompagné à hauteur de 141 000 € pour un montant de travaux de 1 384 860 €. Objectifs visés : proposer de bonnes conditions d'accueil et de pratiques en matière de musique, danse, cirque, théâtre, photographie en mutualisant les espaces et en regroupant l'ensemble des activités des associations culturelles en un seul et même bâtiment.

Des infrastructures qui répondent aux enjeux de sécurité, de mobilité, en intégrant la route à son environnement et en promouvant un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités

C'est le cas d'une opération de maintenance en milieu urbain (MMU), couplée à un chantier d'ouvrage d'art à Baincthun. Idée directrice du projet : sécuriser la traversée de la commune en séparant dans la mesure du possible les flux de véhicules, des flux piétonnier et cycliste, pour favoriser la mobilité douce. Ce projet s'est inscrit dans la continuité des travaux départementaux déjà réalisés ; ainsi, les espaces dédiés à la mobilité douce sont « séparés » de la RD 341, par des aménagements paysagers. Le Département a profité de ce projet pour renforcer la RD 341 sur l'ensemble de l'aménagement et a reconstitué une structure neuve entre l'ouvrage d'art (OA) et la départementale et, pour limiter les contraintes et la gêne à l'usager, l'étanchéité de l'ouvrage a été réalisée en parallèle.

L'ingénierie technique, les subventions à travers le dispositif FARDA renouvelé pour la période 2023-2026, programme majeur pour la ruralité

Ce ne sont pas moins de 82 projets qui ont bénéficié de l'aide financière du Département. A titre d'exemple, le projet porté par la commune de Brunembert au titre du dispositif « ponts et berges » pour la réfection du pont de la rue du Château. La commune s'est inscrite au programme national Ponts, initié par l'Etat et piloté par le CEREMA, qui lui a permis d'obtenir un diagnostic de l'ensemble des ponts et ouvrages de la commune, financé à 100%. La commune a ensuite bénéficié de l'aide du Département dans un premier temps, pour la réalisation d'une étude complémentaire (pour le chiffrage des travaux) et dans un deuxième temps, pour la réalisation des travaux (environ 14 000 € d'aides cumulées). A noter que ce chantier a été valorisé par le CEREMA et SOS Pont lors du congrès des Maires, à Paris, en 2023.

Autre exemple de projet communal accompagné au titre du fonds biodiversité investissement: celui porté par la commune de St Léonard de renaturation d'un site naturel (avenue Croquelois). La rétrocession par l'EPF à la commune d'un terrain a fait l'objet d'une obligation de création d'un « cœur de nature »; la MDADT a accompagné le projet en co-construisant avec le PNR, le projet de renaturation du site : réalisation d'un éco-pâturage, réouverture et mise en sécurité de mares, création de vergers, taille sanitaire des arbres à risque et fruitiers existants, débroussaillage, création d'andins et de chandelles ... Montant de la subvention accordée: 11 856 €.

Des travaux dans les collèges pour garantir la sécurité, améliorer l'accueil et le confort de tous

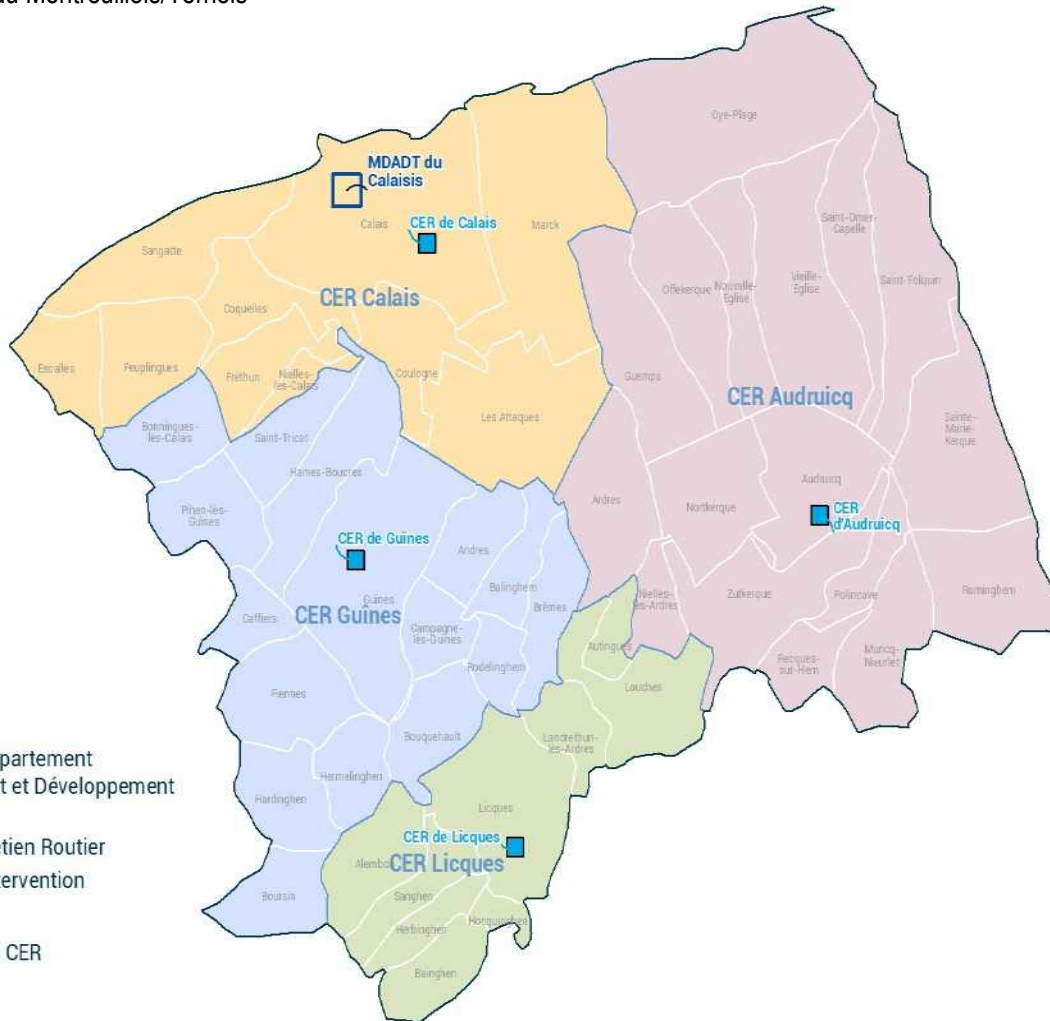
On retiendra les travaux de démolition de la salle polyvalente et le traitement de la cour de récréation au collège du Caraquet de Desvres : aménagement de la cour en béton drainant de couleur, installation d'assis-debout, de clôtures et pose d'un « arbre à basket », plantation d'arbres tiges et de graminées pour un montant de 120 000 €.

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis**
- MDADT de Lens/Hénin
- MDADT du Montreuillois/Ternois



Montant de subventions versées	2 000 000 €
Nombre d'équipes d'exploitation	6
Autorisations de voirie délivrées	443
Alignements délivrés	173

CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	2 440 000 €	366 000 €
Collèges et bâtiments	641 200 €	313 000 €

Dispositifs	Nombre de dossiers
FARDA Accompagnement aux projets structurants et patrimoniaux communaux (PSP)	20
FARDA Travaux du quotidien	13
FARDA Aide à la voirie communale (AVC)	24
FARDA Ponts et Berges	3
FARDA AVC inondations	12
FARDA Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	3
FARDA-Abribus	3
Fonds d'Intervention pour les Enjeux Ecologiques Territoriaux (FIEET)	2
Fonds d'Intervention pour les Espaces Naturels (FIEN)	1
Appel à Projet Quartier Prioritaire de la Ville (QPV)	1
Appel à Projet Fonds Alimentation Durable	2
CONTRACTUALISATION	2 contrats et 4 opérations

Source : © IGN - Admin Express 2021 - Cd 62 BDR - Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Groupe scolaire de Fréthun



Salle de classe école St Exupéry - Calais

Les réalisations majeures

847

La transition écologique et énergétique en œuvre ...

Déjà bien présente les années précédentes, la transition écologique et énergétique telle que fléchée au sein du pacte des solidarités territoriales, était dans cette première année d'application du pacte au cœur de l'activité de la MDADT du Calaisis. Elle s'est concrétisée de multiples manières.

Ainsi, les travaux d'amélioration du patrimoine des collèges, entrepris par la MDADT du Calaisis se sont concrétisés par le remplacement des menuiseries et la rénovation des sanitaires du collège Les Argousiers de Oye-Plage, pour un montant de 180 000 €. Ces travaux apportent de réelles améliorations en matière d'isolation du bâtiment et par conséquent des économies d'énergies, en matière de consommation d'eau pour les sanitaires et, surtout, en font un bâtiment entretenu et respectant les normes énergétiques.

En terme d'écomobilité et de changement de l'usage routier départemental, le développement des mobilités douces s'est concrétisé par la création d'une passerelle piétonne, avec la modification du tablier de l'ouvrage d'art de la RD247E1 à Hames-Boucres, pour un montant de 62 000€. Il en est de même pour l'aménagement des trottoirs de la RD248 à Andres, avec des travaux s'élevant à 670 000€.

Enfin, une particulière attention a été portée à l'environnement et à la préservation de la biodiversité dans le cadre du dispositif FIEET, lequel permet d'accompagner les communes du territoire dans leurs projets. A Landrethun-les-Andres, par exemple, l'aménagement d'un espace nature au city-stade a vu le jour, avec une participation financière du Département à hauteur de 14 544,33€ pour des travaux chiffrés à 18 180,41€.

Mise en œuvre du « nouveau » cadre du FARDA 2023-2026 !

Le dispositif « Equipement et Aménagement » fortement sollicité a bénéficié aux communes d'Andres, pour la création d'un bâtiment périscolaire à l'école "Les Sources bleues" (Budget : 388 620€ - Subvention : 87 500€) et de Fréthun, pour la rénovation et la réhabilitation du groupe scolaire (école et garderie) (Budget : 200 000€ - Subvention : 87 500€). La politique des quartiers prioritaires de la ville a également été mobilisée à Calais, avec le désamiantage des sols et la pose d'un nouveau revêtement dans les écoles Eve Curie, Saint-Exupéry et Mouchotte (Budget : 122 381 €-Subvention : 85 069€).

L'accessibilité des collèges, axe toujours prioritaire de nos travaux dans les collèges

Le plan de déplacement des collèges repose sur un diagnostic de la mobilité des collégiens et de l'accessibilité du collège. C'est suite à ce plan que le collège du Brédenarde d'Audruicq a réhabilité sa cour de collège et son entrée, en créant des pentes d'accès pour les personnes handicapées, ainsi qu'une place de stationnement PMR. Le tout pour un montant de 130 000€.

Les solidarités territoriales

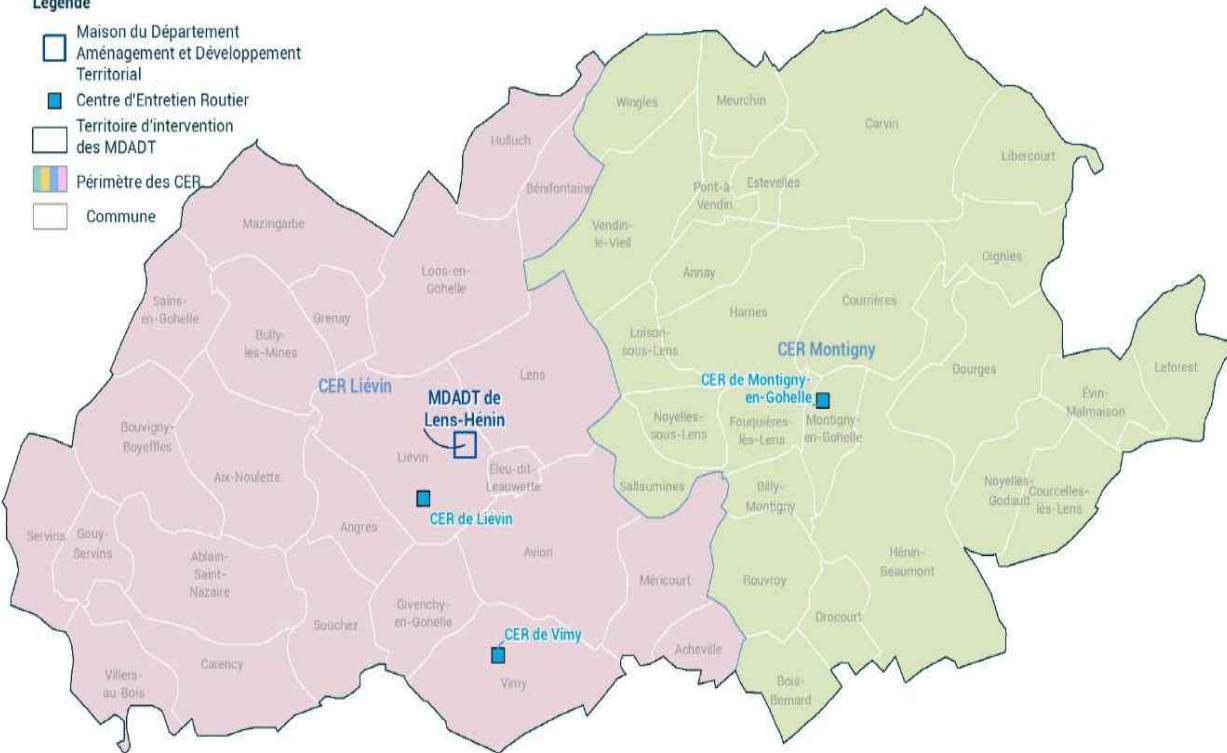
Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT de Lens/Hénin**
- MDADT du Montreuillois/Ternois

Légende

-  Maison du Département Aménagement et Développement Territorial
-  Centre d'Entretien Routier
-  Territoire d'intervention des MDADT
-  Périmètre des CER
-  Commune



Montant de subventions versées	1 862 028 €
Nombre d'équipes d'exploitation	4
Autorisations de voirie délivrées	Permissions de voirie : 28 Accord techniques Préalables : 461 dossiers GDP : 648
Alignements délivrés	93

CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OU-VRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	4 537 541.78 €	370 000 €
Collèges et bâtiments	5 905 681.74 €	1 127 500 €

Projets	Nombre
FARDA	6
Farda équipement et aménagement	4
Farda études	2
Modes Doux	4
OSMOC	4
MMU	1
FIEET Fonds d'Intervention Enjeux Écologiques Territoriaux	1
FIEN Fonds d'Initiative pour l'ENvironnement	1
BIODIVersité Investissement et Associations	2
FAD (Fonds Alimentation Durable)	3
Fonds ERBM équipement	1
Contractualisation G4 FIT	4
26 communes Quartiers Politique Ville AAP	26

Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Cd 62 BDR - Réalisation : C462, SIGED, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département

Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Les réalisations majeures

Des aménagements cyclables pour les collégiens

La mobilité durable est un enjeu majeur. 4 études en 2023 ont été menées pour identifier avec les collégiens, les aménagements cyclables sécurisés : Wingles, Oignies, Hénin-Beaumont, et Billy-Montigny, ou cofinancement d'aménagements cyclables à Carvin, Courcelles-les-Lens, Harnes et Montigny-en-Gohelle...

Des financements départementaux au titre du FARDA

Le FARDA a contribué à Ablain-Saint-Nazaire à la construction d'une annexe à la garderie, ou encore, l'étude thermique de l'école à Bois-Bernard, ainsi que l'extension d'une salle polyvalente à Gouy-Servins.

Des réalisations dans le cadre de la politique de la ville

La politique de la ville a notamment accompagné la construction d'un pôle social à Rouvroy, ou la mise aux normes sanitaires PMR d'un groupe scolaire à Lens.

La contractualisation pour aménager les espaces collectifs

La contractualisation aura participé, à Souchez, à la construction d'un espace d'accueil de groupes à vocation touristique et sportive, ou encore à l'extension du dépôt de stockage de denrées alimentaires au siège de la Banque Alimentaire du 62, à Carvin.

Utiliser les fonds départementaux écologiques pour préserver la biodiversité

La préservation de la biodiversité et la protection de l'environnement sont des enjeux majeurs, en particulier en tissu urbain. Aussi le Département accompagne des projets via le fonds écologique (FIEET FIEN, Fonds BIODIV) tels que la réfection des berges de la Souchez à Loison-sous-Lens, ou encore, des opérations de boisements et de plantations à Liévin, Méricourt et Wingles.

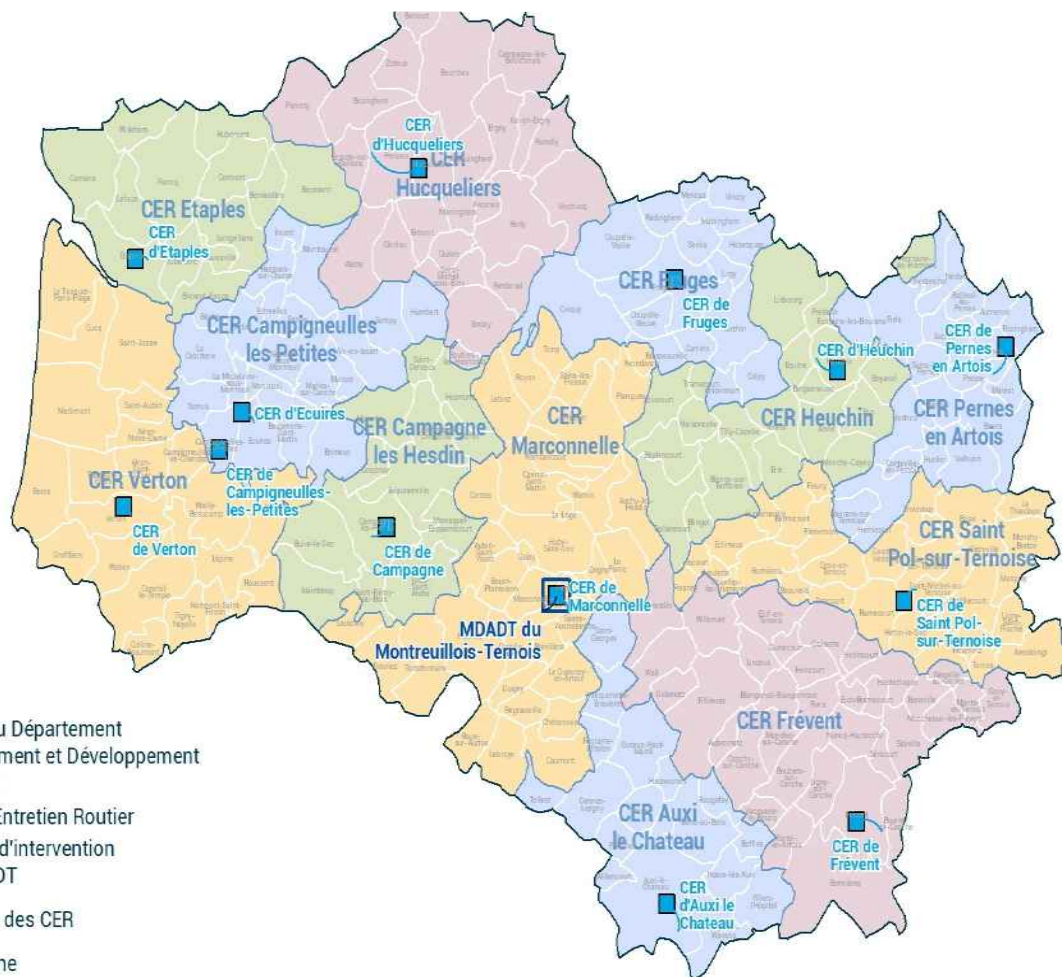
Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

- MDADT de l'Arrageois
- MDADT de l'Artois
- MDADT de l'Audomarois
- MDADT du Boulonnais
- MDADT du Calaisis
- MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



0 5 10 Km Source : ©IGN - Admin Express 2021 - Cd 62 BDR - Réalisation : Cd62, SIGEO, déc. 2021 - © Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites

Montant de subventions versées	2 654 834 €
Nombre d'équipes d'exploitation	20 (12 CER)
Autorisations de voirie délivrées	467
Alignements délivrés	453

CREDITS DE PAIEMENT DE-PENSES EN MAITRISE D'OUVRAGE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Routes départementales	6 557 065 €	842 192 €
Collèges et bâtiments	681 130 €	205 500 €

Projets	Nombre
FARDA Volet Travaux	121
Dont AVC	47
Dont AVC Ponts et berges	1
Dont AVC Inondations	1
Dont Atribus	6
Dont DECI	2
Dont accompagnement de projets d'aménagement	64
FARDA Volet Etudes	9
FARDA Volet Bourg-centre	0
Fonds Biodiversité / FIEET / FIEN	6

Les solidarités territoriales

Le Département, partenaire du développement des territoires

La couverture géographique des sites des Maisons du département Aménagement et Développement Territorial

MDADT de l'Arrageois

MDADT de l'Artois

MDADT de l'Audomarois

MDADT du Boulonnais

MDADT du Calaisis

MDADT de Lens/Hénin

MDADT du Montreuillois/Ternois



Aménagement des 3 parcelles du délaissé de Gouy-Saint-André



Renaturation du bassin de Ramecourt



Désamiantage et rénovation complète du logement de fonction du futur gardien au collège Jean Rostand à Auchy-les-Hesdin

Les réalisations majeures

851

Renaturation de bassins et de délaissés routiers le long de la RD 939

À Gouy-Saint-André, sur près de 3ha, 3 des 4 parcelles autour de l'échangeur ont fait l'objet d'aménagements écologiques distincts, créant des habitats naturels favorables aux insectes pollinisateurs, intégrant l'ophrys abeille, orchidée protégée révélée après un inventaire mené par le Département (Haie serpentant au centre permettant d'abriter des moutons du Boulonnais sur la 1^{ère} photo; pré-verger composé de variétés rustiques locales sur la 2^{ème}, et bosquet central apportant baies et fleurs sur la 3^{ème}).

À Sainte-Austreberthe, sur 2ha, des dépressions humides, pelouses rases, prairie, bandes fleuries et micro vergers ponctueront le paysage.

À Ramecourt, un bassin accueille des radeaux végétalisés propices aux amphibiens et à la ponte de libellules.

Dans le domaine de l'immobilier

- Désamiantage et rénovation complète du logement de fonction du futur gardien au collège Jean Rostand à Auchy-les-Hesdin;
- mise en conformité des systèmes de sécurité incendie aux collèges d'Auxi-le-Château et Heuchin;
- mise en place de films de protection solaire au collège d'Etaples;
- installation d'alarme intrusion dans les CER;
- poursuite de la mise en sûreté des collèges;
- coordination des contrats d'exploitation-maintenance chauffage-ventilation pour les collèges d'Auxi-le-Château, Beaurainville, Berck, Etaples, Hesdin, Le Touquet, St-Pol-sur-Ternoise et le CER de Campigneulles-Petites;
- gestion de 1 106 demandes d'interventions sur le patrimoine immobilier.

Mise en œuvre du FARDA rénové

Le Farda, dispositif phare pour les communes rurales, permet d'accompagner les projets profitant au plus grand nombre.

- Rénovation thermique du complexe scolaire de Fillièvres (phase 1) ;
- extension de l'école de Coupelle-Veille ;
- installation d'équipements sportifs et de loisirs à Beaurainville ;
- aménagement d'une cour d'école végétalisée à Fressin ;
- création d'une maison d'assistantes maternelles à Montcavrel ;
- restructuration du centre-bourg de Parenty ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) amenant à l'appui en matière de définition de schéma de défense extérieure contre l'incendie (DECI), d'aménagement d'espaces naturels, d'espaces sportifs ou encore de réhabilitation de friches.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Le port d'Étaples-sur-Mer

Les chiffres clés Ingénierie 62

- 373 sollicitations enregistrées en 2023
- 97% sont formulées par une commune
- La moitié des communes qui font appel à Ingénierie 62 ont moins de 540 habitants.
- 65% des sollicitations portent sur des questions de fonctionnement des services et de réglementation
- 35 communes accompagnées par la centrale d'achat,
- 147 sollicitations ont fait l'objet d'un ou plusieurs rendez-vous sur le terrain : réunions techniques, visites ou ateliers thématiques.

Contractualisation

82% de l'enveloppe globale dédiée à la contractualisation 2019-2022 a été consommée (19,75 millions d'euros pour 110 opérations)

Nouvelle contractualisation 2023-2026 : 5,77 millions d'euros votés en 2023 (29 opérations).

Pas-de-Calais Coopération Mobilité Internationale (62 CMI)

86 214 € au titre de l'appel à projets Pas-de-Calais, coopération, mobilité internationale pour 8 projets,
17 156 € au titre de l'appel à manifestation d'intérêt Jumelages Innovants, pour 8 projets

Programmation FSE 2014-2020

660 opérations

36 800 participants

37M€ d'aide FSE validée et certifiée

4,7M€ au titre des crédits REACT

19 Appels à projets publiés en 23 avec un engagement de 36,3 M€ de soutien européen prévisionnel (23,4 M€ FSE+ et 12,9 M€ FTJ).

Le Pas-de-Calais est, comme de nombreux territoires, en pleine mutation. Sa situation géographique, au carrefour de l'Europe, son histoire ou sa topologie rurale, urbaine et maritime, constituent cependant des particularités que le Département intègre dans son action au service de tous les acteurs des territoires.

Le Département accompagne les communes

La plateforme ingénierie 62 portée par le Département est un véritable outil d'accompagnement aux services de toutes les communes du Pas-de-Calais. Au travers de l'expertise des agents départementaux qui la composent, mais également du réseau de partenaires (CAUE, FDE, agences de développement ...) cette plateforme offre un accompagnement de proximité et de qualité dans la mise en place des projets portés par les collectivités.

Le Département accompagne le renouvellement du bassin minier

Le Département participe activement aux travaux consécutifs à l'engagement pour le renouvellement du bassin minier signé en 2017. A ce titre, les services du Département participent aux comités de cités partenariaux pour accompagner les communes à mobiliser les dispositifs de droit commun départementaux et à travailler en amont ces projets d'équipements favorisant le lien social: crèches, centres sociaux, écoles...tout en accompagnant spécifiquement les projets sélectionnés par le comité de pilotage multi partenarial.

Le Département contractualise avec les acteurs des territoires

En application du projet de mandat, une 4ème génération de contrats de territoire a vu le jour en 2023. Cette démarche ouverte aux EPCI, communes et associations, permet de croiser les priorités départementales avec celles portées par les partenaires. Ce travail permet d'identifier les projets communs et pour lesquels un financement départemental constituera un levier majeur de développement.

Le Département s'ouvre aux partenariats internationaux

Développer l'ouverture du Département et des territoires vers l'Europe et l'international est une ambition du pacte des solidarités territoriales du projet de mandat. Ainsi, la collectivité s'investit dans de nombreuses démarches de coopération transfrontalière telles que les programmes Interreg, le Comité du Détroit qui réunit les collectivités bordant le détroit du Pas-de-Calais ou des initiatives visant à encourager la participation citoyenne dans le cadre de projets européens et internationaux. Il s'agit, à travers ses mobilisations et la gestion de crédits européens que le Département assure également, de permettre aux habitants du Pas-de-Calais de profiter pleinement des opportunités de développement qu'offrent ces partenariats. Ces actions permettent également de renforcer la solidarité internationale, vecteur de paix.

Les réalisations majeures

Des partenariats territoriaux

De nouveaux accompagnements pour Ingénierie 62

En complément des accompagnements individuels, les partenaires de la plateforme mènent des visites-atelier permettant aux équipes municipales qui ont des projets de rénovation, de construction et d'aménagement des espaces publics de découvrir une réalisation et d'échanger avec leurs homologues. En avril, organisé conjointement par les MDADT, I62 et le CAUE62, les maires de Vieille Église et Bellinghem ont accueilli ceux de Maresquel-Ecquemicourt, Zutkerque et Hames-Boucres pour un retour d'expérience et une visite de leur nouvelle école. En juin, atelier-visite « De l'idée au projet » initié par le CAUE62 avec l'AMF et, avec l'appui d'Ingénierie 62 à Cagnicourt. Les maires de Cagnicourt (430 habitants) et de Saudemont (437 habitants), ont présenté leurs projets et partagé leur expérience avec une trentaine d'élus et techniciens. En septembre, rencontres de l'éco-transition du CD2E : participation à l'atelier « Outils et financements de l'éco-transition, comment mobiliser et agir à la hauteur des enjeux ? » devant une cinquantaine d'élus et techniciens des Hauts-de-France. En décembre, intervention lors du Comité de coordination d'urbanisme durable devant des élus du PNRCMO.

Adoption des premières opérations de la quatrième génération de contrats de territoire 2023-2026

La mise en œuvre de la quatrième génération de contractualisation a débuté en juin 2023 avec l'adoption des premiers contrats et opérations. Parmi les premiers contrats, le Département a accordé son soutien à la communauté de communes de la région d'Audruicq pour l'aménagement d'un espace culturel de l'écopôle alimentaire. Le Département a également souhaité soutenir l'action de la Banque Alimentaire du Pas-de-Calais, acteur central de la lutte contre la précarité alimentaire et la réduction des fractures sociales et territoriales. En complément des 30 000 € du fonds alimentation durable, le Département a attribué 25 416 € au titre du FIT, portant l'aide départementale à hauteur de 10% du montant de ce projet de 612 598 €.

Agir pour les enfants des quartiers classés en politique de la ville

49 projets ont été financés en 2023 pour des établissements scolaires et des établissements d'accueil de la petite enfance situés en quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, pour un montant total de 929 228,57 € de subvention aux communes. Les travaux concernaient essentiellement l'embellissement et l'aménagement de salles de classes et de crèches, l'achat de mobilier pédagogique et l'aménagement d'espaces de jeux. Les établissements d'accueil de la petite enfance ont été inclus en 2023 dans les projets susceptibles d'être accompagnés au titre de cet appel à projet. Cinq projets ont ainsi pu concerner ces établissements.

À titre d'exemple, l'accompagnement auprès de la commune d'Outreau a permis de rénover les sols et la peinture de la crèche Suzanne Lacore. Ce projet d'un montant de 30 819 € a été accompagné à hauteur de 6 607 €.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe
Promouvoir l'économie sociale et solidaire
Des EPOA partenaires de l'institution
Le port d'Etaples-sur-Mer



Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Le port d'Etaples-sur-Mer



Les réalisations majeures

Accueil des structures

En novembre 2023, la mission coopération européenne et internationale (MCEI) a accueilli à l'Hôtel du Département une dizaine de structures ayant bénéficié d'un soutien financier du Département dans le cadre des appels à projets « 62 coopération mobilité internationale » et « Jumelages ». La rencontre, en partenariat avec Lianes Coopérations, a permis aux acteurs de se rencontrer et de partager leurs expériences, afin de préparer leur bilan de fin de projet.

Évènement annuel du Comité du Détroit « La force de l'eau »

Sous le titre « La force de l'eau », le Comité du Détroit a consacré son événement annuel 2023 aux défis liés à l'eau qui résultent du changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer, la sécheresse, la salinisation et les inondations. Des experts de toutes les régions du Détroit ont été invités à participer à un programme de trois ateliers, organisés au cours de l'année :

Une introduction aux défis liés à l'eau et aux acteurs clés dans chaque région, Zélande (NL), janvier 2023.

Exploration des possibilités d'apprentissage et de coopération sur les défis communs identifiés, Kent (RU), juillet 2023.

Préparation des futures activités communes en réponse aux défis du changement climatique liés à l'eau, Hollande Méridionale (NL), novembre 2023.

Un réseau de 30 experts issus de toutes les régions du Détroit a été créé. Ce réseau a joué un rôle crucial en facilitant les échanges lors des ateliers, tout en favorisant des collaborations indépendantes entre les experts et les régions, mettant en avant l'importance de cette structure.

Signature de l'accord cadre État/Département/TerriMouv Inclusion

Le Département a un rôle d'animation des fonds européens en lien étroit avec les services de l'État (Direction régionale et départementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités - DREETS et DDETS) mais aussi les plans locaux pour l'insertion et l'emploi-PLIEs regroupés au sein de l'association Terrimouv Inclusion qui assure la gestion des fonds européens délégués aux PLIEs.

L'année 2023 a permis de finaliser la signature d'un accord-cadre tripartite État/Département/TerriMouv Inclusion fixant le socle commun de partenariat dans la mise en œuvre des interventions du FSE+ et du FTJ pour la période 2021-2027, en direction des personnes en situation de précarité économique et sociale.

Cet accord a aussi pour objectif de favoriser la lisibilité des interventions croisées, particulièrement celles relevant des fonds européens et celles relevant de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Cet accord-cadre a été entériné lors de la Commission Permanente du 18 septembre 2023.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Le port d'Etaples-sur-Mer

Les chiffres clés

Du canal Seine-Nord Europe

5,12 milliards d'euros HT : coût estimatif du projet à terminaison (estimation 2019).

141 millions d'euros HT : contribution du Département soit 12.9% du financement total des collectivités territoriales.

11,5 millions d'euros HT : montant de la participation départementale à fin 2023.

2 délibérations adoptées par l'assemblée départementale relatives au projet.

4 réunions du conseil de surveillance de la Société du Canal Seine-Nord Europe.

4 réunions du comité des engagements et des risques.

2 réunions du comité de suivi de la convention de financement.

4 réunions du comité de stratégie des achats technique (dit comité technique allotissement).

Une soixantaine de réunions dans le cadre de la « démarche grand chantier » du projet.

Le bilan cumulé du dispositif « Canal Solidaire » à fin 2023 :

plus de 50% des marchés analysés intègrent une clause d'insertion par l'activité économique (CIAE). **149** personnes bénéficiaires au total. + de 110 000 heures d'insertion cumulées. **80 %** des heures réalisées en emploi durable.

Plus de **200** personnes rencontrées lors de la tenue de **11** permanences en mairie et des 3 réunions publiques organisées sur les territoires dans le cadre de la concertation « grand public ».

2 randonnées découvertes « Marchons sur le canal » organisées courant été 2023 à Hermies et Havrincourt-Moeuvres avec **72** participants.

Le Département accompagne le grand projet « canal Seine-Nord Europe »

Le canal Seine-Nord Europe est un projet majeur d'investissement. Il constitue notamment une opportunité importante d'emploi et d'insertion professionnelle pour les publics cibles.

Afin d'assurer une expertise transversale globale et une gestion des interfaces nécessaires entre le réseau d'acteurs concernés (Société du Canal Seine Nord Europe et partenaires extérieurs impliqués) et le Département du Pas-de-Calais, la mission dédiée assure une représentation technique au sein de toutes les instances mises en place pour la conduite du projet.

À travers son pacte des solidarités territoriales, le Département a affiché son ambition d'être le premier partenaire du développement des territoires en mobilisant son ingénierie et celle de ses partenaires.

Une collaboration spécifique entre le CAUE du Pas-de-Calais et le Département a ainsi été définie en 2023 au bénéfice des deux territoires traversés par le CSNE (la communauté de communes Sud-Artois et la communauté de communes Osartis-Marquion), pour une mise en œuvre fixée en 2024.

Au titre des compétences en aménagement du Département, on peut souligner la poursuite des opérations d'aménagement foncier sur une superficie d'environ 23 400 hectares et 49 communes du Nord et du Pas-de-Calais, avec des modalités permettant de couvrir globalement les besoins d'emprise évalués à 750 hectares.

Une attention particulière s'exerce aussi sur le volet mobilité et infrastructures, afin d'assurer des liaisons viaires pertinentes qui s'inscrivent dans les nouvelles pratiques de mobilité.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

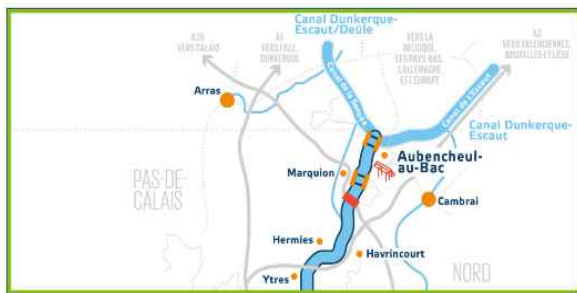
Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Le port d'Étaples-sur-Mer

Zoom sur le secteur 4 (Artois-Cambrésis)



28 kilomètres de linéaire entre Ytres et le débouché dans le canal de la Sensée.

11 communes et 2 intercommunalités (communauté de communes Osartis-Marquion et communauté de commune Sud Artois) traversées dans le Pas-de-Calais, ainsi que 2 communes dans le Nord.

2 écluses, l'une à Marquion-Bourlon et l'autre à Oisy-le-Vergier (hauteur de chute de 25 mètres), un pont canal au-dessus de l'A26 et un passage grande et petite faune à Hermies.

Le port intérieur « Marquion-Cambrai » de 156 hectares (le plus vaste des 4 ports intérieurs du projet).

2 quais, l'un pour le futur port intérieur de "Marquion-Cambrai"

(1 000 mètres) et l'autre à Graincourt-les-Havrincourt (300 mètres).

11 rétablissements de voiries départementales.

1 voie accessible aux cyclistes et aux piétons en rive Ouest.

Démarrage des travaux fin 2024 après autorisation environnementale – Echelonnement des travaux principaux de 2025 à 2029 – Mise en service du canal 2030.

Les réalisations majeures

Le projet se concrétise ... des premiers travaux préalables

Des travaux préparatoires se sont déroulés sur le territoire Artois-Cambrésis notamment en terme d'opérations d'archéologie préventive et de travaux environnementaux (mesures compensatoires).

Le suivi des procédures réglementaires

Le dossier d'autorisation environnementale pour le secteur Artois-Cambrésis a été déposé au 1er trimestre 2022. L'enquête publique environnementale se tient de mars à avril 2024, pour une autorisation attendue dans le courant de l'été 2024, ce qui doit permettre d'engager les grands travaux du canal sur le territoire.

Le canal à la rencontre et à l'écoute des habitants

Dans la continuité des phases de concertation lancées en 2021 et 2022, les actions de communication et d'appropriation en direction du grand public se sont poursuivies en 2023 (réunions publiques et permanences en mairie, poursuite des balades découverte-informative « Marchons sur le Canal, production de supports et de vidéos). Par ailleurs, les services concernés du Département ont eu l'occasion de collaborer avec la Société du canal Seine-Nord Europe à l'élaboration d'un panneau sur le projet dans le cadre de l'exposition « Le Pas-de-Calais, terre d'innovations ».

Un projet de développement pour les territoires et leurs habitants

La démarche « projets des territoires » qui vise à apporter une plus-value au canal, est réalisée en lien avec les politiques publiques départementales. Un travail de synergie se met en œuvre sur l'ensemble du tracé avec les territoires et partenaires du tourisme concernés afin d'en valoriser les atouts (écluses visitables, mise en tourisme de la véloroute voie verte). Le devenir du canal du Nord, est, quant à lui, un enjeu majeur pour les territoires concernés.

La mise en œuvre des différents volets de la démarche grand chantier a nécessité la mise en place de groupes de travail thématiques afin de garantir l'insertion territoriale du projet et d'en faire un levier de développement et d'attractivité. Les services du Département sont étroitement associés aux travaux de ces différents groupes qui conduiront à la définition des axes du contrat territorial de développement en 2024.

Le port intérieur de Marquion-Cambrai

Le Département participe au suivi technique et assure la nécessaire coordination dans le cadre de la réalisation future du port intérieur de Marquion-Cambrai (opérations d'aménagement foncier, connexions de dessertes routières, attractivité...). La gouvernance des quatre ports intérieurs a été finalisée par la publication en août 2023 de l'arrêté préfectoral portant création du « syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe ». Le suivi du projet s'inscrit en cohérence avec la proximité du site d'activités logistiques e-Valley (à 60% dans le département du Pas-de-Calais).

Un accompagnement autour des projets d'aménagement et de développement

Une attention particulière est également portée sur tous les projets d'aménagement et de développement en lien avec le CSNE, qu'ils soient du domaine fluvial, portuaire ou logistique. Le Département est adhérent de « Norlink fluvial » et d'« Alliance Seine-Escaut », ce qui lui permet de participer aux réflexions stratégiques en la matière.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Le port d'Étaples-sur-Mer

Les chiffres clés de l'économie sociale et solidaire :

Budget consacré à la politique ESS : **1 494 623 €**

6^{ème} budget citoyen proposé par le Département

179 participants

8 comptoirs à initiatives citoyennes organisés dans les territoires

16 956 votants

59 lauréats, répartis par catégories :

- 30 « Pratiques ESS »
- 4 « Coopération »
- 15 « Innovation sociale »
- 2 « Coopération et Innovation sociale »
- 8 « Transformation économique, environnementale et sociétale »

Conscient du rôle que peut jouer l'économie sociale et solidaire dans le développement de modèles économiques inclusifs et durables conduisant à une transformation écologique, économique et sociale plus équitable, le Département porte depuis 2012 une politique volontariste de promotion de l'ESS.

Le Département développe l'économie sociale et solidaire pour répondre à des enjeux d'intérêt général

L'objet principal de la politique du Département en matière d'économie sociale et solidaire (ESS), est d'accompagner les acteurs de l'ESS, à faire connaître et reconnaître l'ESS, de soutenir et d'accompagner les structures de l'ESS et de les fédérer pour favoriser leur développement. Il s'agit d'impulser de nouvelles actions d'intérêt départemental, apportant une réponse aux besoins exprimés par les acteurs du CDESS, dans le but de répondre à des besoins communs et des enjeux d'intérêt général.

Le Département développe l'économie sociale et solidaire et fait participer la population

Le budget citoyen du Département permet aux habitants du Pas-de-Calais, par leur vote, de flécher l'affectation d'une partie du budget de fonctionnement de la collectivité dédié à l'économie sociale et solidaire vers des projets proposés par des citoyens du Pas-de-Calais. L'objectif est de soutenir les projets relevant des compétences de la collectivité et dont la finalité est de mettre en œuvre des initiatives économiques, sociale et environnementales innovantes, afin d'accompagner la transformation économique, environnementale et sociétale du département. Par ailleurs, le Département a développé et mis en œuvre des partenariats formalisés avec une diversité d'acteurs, ainsi que plusieurs fondations, dans le cadre de l'accompagnement des projets du budget citoyen.

Le Département fédère les acteurs

Le Conseil Départemental de l'Economie Sociale et Solidaire (CDESS), est une instance créée par le Département qui permet de fédérer les acteurs de l'ESS. Ce lieu d'expression, d'échanges, d'information et de propositions pour co-construire avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire, se réunit plusieurs fois par an et constitue une réelle force de dynamique.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Le port d'Étaples-sur-Mer

62 Pas-de-Calais
Mon Département

Votez pour vos projets d'Économie Sociale et Solidaire

du 1^{er} au 30 septembre

ESS 62

Rendez-vous sur budgetcitoyen.fr

Les réalisations majeures

Un budget citoyen au succès grandissant !

Cette 6^{ème} édition du budget citoyen a permis à près de 179 porteurs de projets de participer aux 8 comptoirs à initiatives citoyennes, temps de rencontres et d'ateliers organisés en mars et avril 2023.

Le budget citoyen 2023 a été marqué par un nombre croissant de dossiers déposés : 89 dossiers ont ainsi été étudiés et analysés par la mission ESS et ses partenaires lors des comités de labellisation. En septembre, près de 17 000 habitants du Pas-de-Calais ont voté pour leurs projets préférés et 59 lauréats ont été récompensés et mis à l'honneur lors du Conseil Départemental de l'ESS du 23 novembre 2023.

Un partenariat renforcé avec le CD2E

En lien avec la direction du développement, de l'aménagement et de l'environnement, la mission ESS a renforcé son partenariat avec le Centre de Déploiement de l'Éco-transition dans les Entreprises et les Territoires (CD2E), pour faire bénéficier les porteurs de projet d'éco-transition du budget citoyen d'un accompagnement avec proposition d'ateliers spécifiques.

En 2023, des structures telles que l'association Château d'Acquembronne, Noeux-environnement et l'association Utopia ont été accueillies, orientées et accompagnées par le CD2E.

Valorisation de l'action départementale auprès de la Commission européenne

Le Département adhère au réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES). Dans ce cadre, il a participé au voyage apprenant sur le thème « Europe et ESS » organisé à Bruxelles les 18 et 19 octobre 2023. Les objectifs de ce déplacement étaient les suivants :

- Découvrir différents réseaux et institutions qui travaillent sur l'ESS à l'échelle européenne.
- Appréhender ce que représente l'ESS en Europe et dans les autres pays européens.

Découvrir les opportunités que représentent les politiques européennes pour les collectivités et l'ESS : actualités du plan d'action européen pour l'ESS, transition de l'écosystème économie de proximité et ESS, programmes associés... Cette rencontre a permis au Département de mettre en valeur sa politique ESS auprès des instances européennes, de nouer des partenariats avec d'autres collectivités et de préciser les leviers financiers destinés à accompagner les acteurs de l'ESS.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Le port d'Étaples-sur-Mer

Les chiffres clés des principaux partenaires

Le SDIS 62

Les pompiers du Pas-de-Calais ont réalisé environ 137 000 interventions en 2023, dont plus de 3 000 suite aux inondations



Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale



Son territoire est composé de 10 intercommunalités regroupant 154 communes. Il est étendu sur 132 507 hectares d'une grande diversité et abrite 80% de la biodiversité régionale.

Des établissements publics et organismes associés (EPOA), véritables partenaires du Département

Les établissements publics et organismes associés (EPOA) accompagnent le Département dans la mise en œuvre de l'action publique au bénéfice des usagers, dans une volonté de proximité et de développement des territoires.

Les liens partenariaux sont multiples et s'inscrivent dans la démarche d'élaboration du nouveau projet de mandat « construisons ensemble notre Pas-de-Calais ».

Concrètement cela s'est traduit par la conclusion de nouveaux partenariats en 2023 :

- ◆ La mise en place d'une convention entre le Département du Pas-de-Calais et de le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (applicable au 1er janvier 2023) ;
- ◆ La mise en place de la nouvelle convention de gestion avec l'agence départementale de réservation touristiques (ADRT) renforçant les relations avec le Département.

Des EPOA au cœur du service aux populations du Département

L'action départementale se décline au travers des trois pactes (agir avec vous dans le Pas-de-Calais) : Le pacte des solidarités territoriales (pour bien vivre), le pacte des réussites citoyennes (pour se réaliser), et le pacte des solidarités humaines (pour l'épanouissement de tous). Les services offerts à la population, via les EPOA, sont variés :

- Les solidarités humaines par l'aide à la personne vulnérable ou en souffrance (la MDPH et l'EPDAHAA sur le champ du handicap, l'EPDEF pour l'aide sociale à l'enfance) ;
- L'aide et le secours à la personne menés par nos sapeurs-pompiers (SDIS 62) ;
- L'amélioration et le développement de l'habitat social avec des bailleurs clés tels que Pas-de-Calais-habitat et Maisons et Cités ; des aides pour l'accès et le maintien dans le logement avec le Fonds de Solidarité Logement ;
- La mise en valeur de nos territoires, en matière touristique avec l'Agence Départementale de Réservation Touristique (ADRT / Pas-de-Calais-Tourisme), et environnementale avec EDEN62, ou encore le Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, chacun offrant aux citoyens la possibilité de se promener au sein de sites exceptionnels ;
- L'accueil du public sur des lieux de loisirs de proximité et d'activités de pleine nature (parc d'Olhain), de culture (Le musée du Louvre-Lens), de mémoire (La Coupole d'Helfaut), ou encore des lieux dédiés à la pratique sportive (l'Arena Stade Couvert de Liévin) ;
- L'aménagement et la préservation de nos territoires (le CAUE, la Fibre Numérique 59/62, Territoires 62, ou encore la Mission bassin minier).

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Le port d'Étaples-sur-Mer



Le parc d'Olhain

Sur la période estivale, le parc a enregistré près de 120 000 tickets d'activités vendus : la luge fait 58 000 entrées, les filets suspendus 34 000 et la piscine 12 000. Pour sa première année, la tyrolienne enregistre 5 800 entrées.

EDEN62

Au début Eden 62 gérât environ 2000 hectares, aujourd'hui, il préserve et aménage plus de 6 200 hectares



Les réalisations majeures

Au titre des partenariats et opérations menées en 2023 il s'agit de retenir les points saillants suivants :

- ◆ La Coupole d'Helfaut a accueilli près de 131 500 visiteurs en 2023, soit une hausse de 10% par rapport à 2022. Une journée historique a même été enregistrée le 27 juillet avec plus de 2 000 entrées. 80 000 entrées ont été enregistrées au planétarium en 2023 ; 50 000 billets jumelés (centre d'histoire et planétarium) ont été vendus.
- ◆ L'Arena stade couvert a reçu le 24 février 2023, la ministre des sports, Amélie Oudéa-Castéra où des athlètes ukrainiens ont été hébergés dès le début du conflit jusqu'au mois d'avril. En mars 2023, ils étaient encore sept Ukrainiens hébergés à l'Arena stade couvert de Liévin pour fuir la guerre. Cela a permis à ces jeunes athlètes d'évoluer dans un cadre calme et serein, entre compétitions, reprises d'études et d'entraînements. Le 10 juin, plus de 2 500 enfants des Hauts-de-France en situation de vulnérabilité ont découvert des disciplines olympiques en compagnie des sportifs de nos ligues régionales : ligue d'athlétisme, ligue de football, ligue de rugby...
- ◆ L'EPDEF, en 2023, poursuit sa dynamique de développement de son offre de service et de modernisation de son fonctionnement. En février 2023, un service Ulysse a été créé dans la commune de Le Portel pour accueillir des enfants et jeunes en situation de répit. En avril 2023, un service d'accueil d'observation et d'orientation (SAOO) a été mis en place à St-Nicolas-lez-Arras de 20 places permettant l'évaluation disciplinaire des enfants confiés à l'ASE. Enfin, en juillet 2023, un accueil de journée expérimental « Carpe Diem » a été ouvert à Arras, destiné aux enfants confiés à l'ASE se trouvant en attente de solution de placement au sein des MDS.
- ◆ Le parc départemental d'Olhain a poursuivi son développement avec le passage à un effectif de plus de 50 ETP et le renouvellement de l'écolabel européen (2023-2025). Le parc départemental a accueilli en août 2023 son premier festival bivouac qui a pour objectif de mêler concerts, activités ludiques et vie familiales/amicales. En octobre 2023, le Département a financé pour un montant de 100 K€ HT le revêtement de la salle polyvalente. Enfin, le parcours de filets suspendus a été de nouveau accessible à partir du 11 novembre, après une dizaine de jours de fermeture, en raison de la tempête Ciaran.
- ◆ EDEN 62 assure un entretien et une présence quotidienne sur les sites : les gardes nature départementaux effectuent de nombreux travaux récurrents sur les sites avec 248 kilomètres de sentiers à entretenir : fauche, débroussaillage indispensable au maintien de la biodiversité... Eden 62 a fêté ses 30 ans en 2023, occasion de célébrer cet événement avec les habitants et usagers des sites autour de 4 temps forts organisés sur la réserve naturelle du Romelaëre, au mont Pelé/mont Hulin, au domaine de Bellenville et dans les dunes de Slack.
- ◆ Le Service Départemental d'Incendie et de Secours a connu une très forte explosion de son activité opérationnelle lors des événements climatiques de l'automne et des inondations qui ont touché de nombreuses communes du Pas-de-Calais dès le début novembre. Les sapeurs professionnels ou volontaires ont ainsi mené plus de 3000 opérations de secours ou de sécurisation lors de ces phénomènes d'inondation (sur les 137 000 réalisées au total).

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Le port d'Etaples-sur-Mer

Les chiffres clés du port d'Etaples

Entretien et maintenance

10 600 m³ : volume de sédiments extrait lors de l'opération de curage de la Canche. Montant des travaux : 395 000 €

76 116 € : somme consacrée à l'aide à la navigation maritime et qui permet l'entretien de 23 espars, 10 bouées et 2 feux.

Le port, pôle d'animation dans la ville

108 000 : nombre de visiteurs estimé lors des 15 manifestations récréatives et fêtes maritimes organisées sur le port.

Le port, un espace d'art et de culture

7 525 : nombre de visiteurs accueillis à la Maison du Port pour l'exposition « Eugène Chigot, peintre de la Côte d'Opale qui s'est déroulée du 24 juin au 31 décembre 2023.

Le port, des recettes pour le Département

273 500 € : recettes produites par les activités portuaires au titre des redevances d'occupation domaniale et de la concession de service public concédée à la commune d'Etaples.

Le port d'Etaples, un port au cœur de la ville ...

Symbolisant à lui seul l'image maritime d'Etaples, il est depuis 2009 la propriété du Département du Pas-de-Calais, et également seul port sous gestion départementale sur notre territoire. Le Département réalise depuis un peu plus de 10 ans ce qui constitue une véritable modernisation du port à hauteur de 18 000 000€. Situé au cœur de la ville, le port départemental constitue l'âme de la cité et à vocation à redevenir un lieu de vie pour la population, un site touristique de renom, mais aussi un poumon économique pour le territoire.

Nos missions et notre raison d'être

Selon le code maritime et le code des transports, le Département est responsable de l'organisation de l'ensemble des activités qui sont développées sur le port et notamment :

- ◆ L'exploitation du port ;
- ◆ Les travaux d'extension, d'aménagement et de modernisation des infrastructures portuaires et du chenal d'accès ;
- ◆ Les concessions d'exploitation ;
- ◆ Les tarifs et conditions d'usage des outillages publics.

La gouvernance

La gouvernance du port s'articule autour du conseil portuaire, instance privilégiée de gouvernance et de concertation du port, présidée par la 1^{ère} Vice-présidente du Département, madame Mireille Hingrez-Cereda.

De nouveaux défis à relever, et des enjeux qui font lien

En lien avec ses acteurs économiques et sociaux, le port doit poursuivre sa mutation et s'adapter aux enjeux environnementaux, de développement économique et d'aménagement urbain en liaison avec les projets menés par la commune et le territoire. La stratégie d'attractivité à élaborer doit s'inscrire dans le cadre d'un partenariat et d'une mutualisation des ressources pour répondre aux différents enjeux que sont : la gestion du port, ses projets et sa gouvernance ; le développement économique; les défis environnementaux.

Les solidarités territoriales

Du territoire à l'Europe, des partenariats essentiels pour les populations

Le Canal Seine-Nord-Europe

Promouvoir l'économie sociale et solidaire

Des EPOA partenaires de l'institution

Le port d'Étaples-sur-Mer



Les réalisations majeures

Le port d'Étaples au rythme des événements

Le port départemental d'Étaples accueille des événements et manifestations tout au long de l'année avec quelques temps forts qui ont attiré, en 2023, plus de 108 000 visiteurs. Ainsi, le port est tour à tour le théâtre de fêtes traditionnelles où le patrimoine culturel et maritime est mis en valeur (fête du Hareng Roi - qui célébrait, en 2023, ses 30 ans - Ducasse de la Saint Michel, Joutes à Canotes, fête de la Coquille), de manifestations musicales et artistiques (Renc'Art du port, Rock en Stock) et lieu de rencontres sportives (Trail nature de la Passe-Pierre).

Les missions de curage et d'entretien

En tant que propriétaire du port, le Département est responsable de son entretien et de sa maintenance. Soumis aux mouvements des marées et à l'ensablement, le lit de la Canche, entre l'aire de carénage et le pont rose, est curé en moyenne tous les 3 ou 4 ans. Ces travaux de curage et de mise en sécurité du port ont donné lieu, en 2023, à l'extraction de 10 600 m³ de sédiments et ont coûté 395 000€.

Les expositions de la maison du port

Du 24 juin au 31 décembre 2023, l'exposition « Eugène Chigot, peintre de la Côte d'Opale » s'est déroulée à la maison du port. Réalisée par le Département et la ville d'Étaples-sur-mer et présentée sur deux lieux - la maison du port départemental et le musée de la Marine - elle invitait à redécouvrir (ou simplement découvrir) l'œuvre de ce peintre à l'occasion du centenaire de son décès. Celle-ci a connu un beau succès en attirant plus de 7 500 personnes.

UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DE TOUS LES PUBLICS

116 Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Des ressources au service des publics et pour accompagner les directions

117 Sécuriser, accompagner, aider au pilotage au service des politiques publiques et des agents

123 Communiquer pour rendre lisible l'action départementale



L'administration départementale s'appuie sur des directions et fonctions supports en charge d'accompagner les transformations et les directions, mais également de sécuriser l'action des services au regard des obligations réglementaires, administratives et financières qui s'appliquent au fonctionnement de la collectivité. Ces missions sont essentielles à l'exécution d'un service public adapté et de qualité. Enfin, la communication portée par les services de la collectivité permet d'assurer, auprès de tous, la bonne lisibilité de l'action départementale favorisant ainsi l'accès au droit et la citoyenneté.



Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents
Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les chiffres clés de l'accompagnement à la conduite du changement

17 directions accompagnées dans le cadre de la mise en œuvre des projets de transformation et de modernisation (sécurisation et optimisation des process, ajustements structurels, simplification administrative...)

L'intranet : 160 espaces collaboratifs, dont 34 espaces projet et 50 espaces réseau professionnel

404 formations individuelles à l'intranet (hors auto-formations en ligne et accompagnements spécifiques)

Réalisation et diffusion de 10 numéros du "6.2 Cœur numérique", lettre d'information mensuelle des agents du Département

Réalisation et diffusion de 10 numéros de la "Lettre du projet collectif"

L'administration départementale joue un rôle primordial dans le bon fonctionnement des instances départementales, elle agit au quotidien pour optimiser le service auprès de tous les publics. Elle sécurise les actes et procédures, aide au pilotage des politiques publiques et accompagne des agents qui mettent en musique le projet politique. L'administration communique aux usagers, partenaires, institutions, son action au travers d'une communication essentielle pour rendre lisible ses interventions, dans tous les domaines objets de ses compétences.

Les réalisations majeures

Faire évoluer les pratiques à l'interne de notre organisation et décliner un nouveau projet collectif de l'administration

L'ambition affirmée à l'occasion du projet de mandat et sa déclinaison traduite au sein des 3 pactes induisent un travail d'alignement des pratiques et conditions d'exercice des missions, en particulier celles adressées à l'usager.

Cette nécessité d'alignement en lien avec les enjeux managériaux associés ainsi que ceux liés à l'exigence d'une plus grande sécurisation administrative, financières et juridique de l'ensemble des décisions prises et des actes produits au sein de l'administration, a guidé l'élaboration et la déclinaison d'un nouveau projet collectif de l'administration, et ce dans la continuité des travaux engagés depuis quelques années.

Pour ce faire les directions et services ont travaillé sur la traduction concrète de ce projet par le biais de contrats d'objectifs reprenant les différents engagements des collectifs de travail sur l'année à venir et répondant aux différents enjeux ainsi partagés.

Un travail d'animation et de communication du collectif des agents dans le cadre de l'élaboration, mais aussi de la mise en œuvre de ces contrats d'objectifs, a été réalisé à travers :

- ◆ L'organisation de séances de sensibilisation, de réflexion et de co-production en particulier au sein du comité des directeurs, avec l'appui ponctuel d'experts sur les domaines concernés.
- ◆ L'animation d'ateliers réunissant les collectifs de cadres au sein de chacune des directions pour proposer les pistes d'engagement à inscrire au sein des contrats d'objectifs
- ◆ La mobilisation des compétences et outils au titre de la communication interne, afin de renforcer la visibilité des premières mises en œuvre du projet de mandat, mais aussi accompagner la relance du projet collectif de l'administration :
 - Une gouvernance collective de l'intranet qui a vu notamment le renforcement du nombre de formations ainsi que la formalisation des stratégies intranet de chacun des pôles.
 - L'essor d'une communication interne « sectorielle » permettant de sélectionner chaque jour certains de ces articles en page d'accueil pour en assurer une promotion plus globale au niveau de la collectivité.
 - Une ligne éditoriale centrée sur la valorisation de la transversalité, la coopération, le sentiment d'appartenance, la convivialité "team building", l'engagement, l'innovation et le savoir-faire, ainsi que sur la pédagogie sur les politiques publiques départementales. Dans les nouveautés 2023, le 6.2 Cœur numérique accueille 3 fois par an un "Zoom" consacré à un territoire.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage, au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les réalisations majeures

Les chiffres clés des directions ressources

567 consultations juridiques tous pôles confondus

104 avis sollicités au titre de la RGDP

2 669 marchés notifiés par le Département

262 M€ de masse salariale hors assistants familiaux, **381 M€** au total

6 735 agents dont **1 781** assistants familiaux

2 270 télétravailleurs

42 295 sollicitations annuelles pour l'assistante technique informatique

231 agents ont réalisé le parcours PIX

79 000 sollicitations téléphoniques

4 511 usagers accueillis à l'accueil

110 000 courriers reçus

412 345 courriers expédiés

542 véhicules dont 56 électriques et 19 hybrides

1 467 élèves en situation de handicap transportés par 9 transporteurs vers 320 établissements scolaires

5 réunions du Conseil départemental

10 réunions de la Commission Permanente

65 réunions de commissions thématiques

605 délibérations votées

2131 actes administratifs publiés (délibérations, arrêtés ...)

Les fonctions supports au service des enjeux de sécurisation juridique

La sécurisation du fonctionnement de la collectivité est un enjeu stratégique. Ce processus de sécurisation accompagne tout le cycle de mise en œuvre des politiques publiques. En effet, il passe par la mobilisation des directions support afin de veiller au strict respect du cadre réglementaire du fonctionnement des instances délibératives (assemblée départementale, commissions permanentes); à l'accompagnement juridique des directions opérationnelles; à la construction, l'exécution et le suivi du budget départemental ; au respect du code de la commande publique.... La sécurisation du fonctionnement de la collectivité passe également par la protection de son système informatique face au risque de cybercriminalité.

L'accompagnement des directions opérationnelles et des agents, un enjeu fort

Au-delà du travail de sécurisation des actes et des procédures de la collectivité, les fonctions supports se doivent également de jouer un rôle d'accompagnement des directions opérationnelles. Elles apportent leur expertise afin de les aider à lever les difficultés administratives, juridiques et financières qu'elles peuvent rencontrer dans l'exécution de leurs missions de service public. L'accompagnement des agents dans le développement de leurs compétences professionnelles, dans leur connaissance de l'action départementale et dans leur adaptation à un environnement évolutif est également un enjeu fort pour une grande collectivité comme le Département. Les directions supports, en portant les dispositifs de formation, en constituant et animant des réseaux professionnels autour de leur thématique, ou en animant l'Intranet, œuvrent à y répondre.

Aider au pilotage stratégique et opérationnel

Une collectivité de près de 7000 agents, affichant un budget proche des 2 milliards d'euros et disposant de compétences aussi larges doit se doter d'outils de pilotage stratégiques et opérationnels efficaces. Ces outils permettent de produire une image en temps réel de l'activité des services et de l'environnement dans lequel ils agissent. Grâce aux données financières, ou en matière de ressources humaines, dont elles disposent, ou de leur expertise en matière de cartographie et de veille documentaire, les directions supports de la collectivité œuvrent à produire régulièrement - à l'attention des élus, de la direction générale ou des services - des tableaux de bord, des études permettant ce pilotage.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

866

Les réalisations majeures

Des fonctions supports alignées sur les engagements du projet de mandat

La politique RH de la collectivité s'inscrit pleinement dans les orientations de « l'engagement handicap » et de la politique jeunesse du Département, deux thématiques majeures du projet de mandat

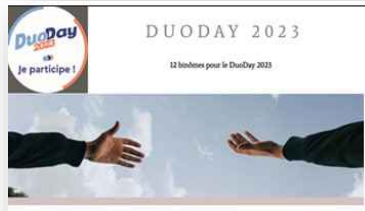
Ainsi, en 2023, le taux d'emploi des personnels en situation de handicap est de 7,59 %. 22 recrutements de personnes en situation de handicap dont 10 apprentis ont eu lieu sur cette période. Par ailleurs, lors de la journée nationale Duoday, le Département a accueilli 12 personnes en situation de handicap extérieure à la collectivité afin de lui faire découvrir un métier. De même, le Département a poursuivi en 2023 son action et son engagement auprès des jeunes du Pas-de-Calais en accueillant 100 contrats d'apprentissage, 340 stagiaires école et 21 jeunes en mission de service civique.

Les services en charge des fonctions supports de la collectivité se sont pleinement mobilisés pour contribuer aux engagements en faveur de l'environnement pris par le projet de mandat

Par exemple, le restaurant administratif (113 068 convives sur 251 jours ouverts, soit une moyenne de 450 repas servis par jour en 2023) a poursuivi ses actions en matière de réduction des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction de l'usage plastique, etc. Il s'inscrit donc pleinement dans la démarche portée par la collectivité en matière d'alimentation durable afin notamment d'atteindre les objectifs de la loi climat et résilience qui fixe l'objectif de 60% de produits durables et de qualité pour les viandes et poissons au 1er janvier 2024. Dans la même logique, les services départementaux ont été accompagnés en 2023 par le Cd2e, pôle d'excellence régionale en matière d'éco transition, en vue de la construction d'un budget vert de la collectivité.

Le projet de mandat a rappelé la volonté de la collectivité de renforcer la participation des citoyens à la définition des politiques publiques

Dans ce domaine, les différentes directions en charge des fonctions supports ont porté ou accompagné des initiatives. Ainsi et afin de redéfinir la stratégie numérique de la collectivité, une concertation partenariale a été lancée fin 2023. Au cours d'une réunion de lancement et de 4 rencontres territoriales, 250 participants ont pu apporter leurs contributions lors des ateliers proposés. Dans la même logique, la tournée des territoires 2023, 70 agents se sont mobilisés pour aller à la rencontre des habitants du Pas-de-Calais lors de 10 événements. Cette démarche a permis de recueillir les besoins et les attentes des usagers.



Une administration au service de tous les publics

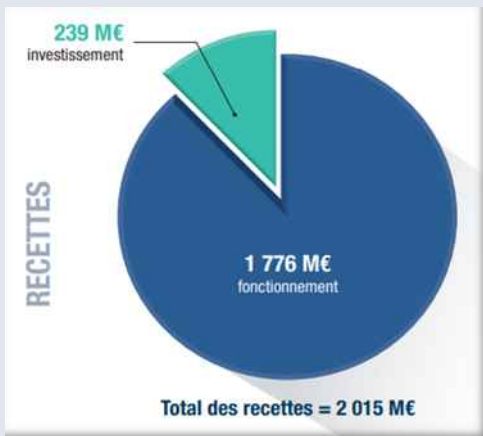
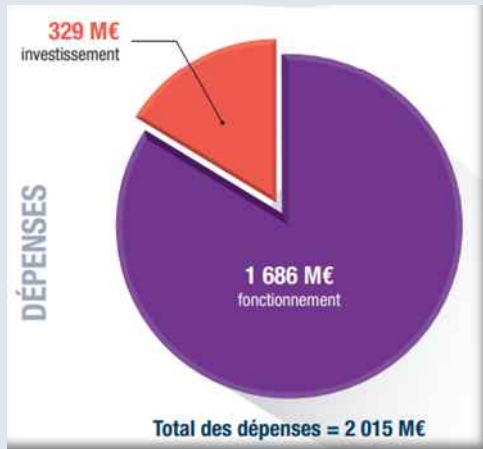
Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les réalisations majeures

Les chiffres clés du budget départemental



Une administration qui sécurise

Le règlement budgétaire financier est un document formalisant les règles internes relatives à la gestion budgétaire et comptable d'une collectivité

Il porte donc une importance majeure pour assurer le bon fonctionnement des procédures financières. Dans le souci de moderniser ce document et l'adapter notamment à la nouvelle nomenclature budgétaire (M57) qui s'applique au budget principal et aux budgets annexes du Département, un travail collaboratif a été mené au cours de l'année 2023 afin d'écrire le nouveau Règlement Budgétaire et Financier (RBF). Il est donc pleinement applicable depuis le 1er janvier 2024, apportant quelques changements et nouveautés, notamment la procédure applicable en matière de fongibilité des crédits.

La sécurisation du fonctionnement administratif et financier de la collectivité passe par la structuration d'un processus de contrôle interne

Ce processus est nécessaire afin de prévenir et réduire les risques auxquels la collectivité est exposée. Un travail collectif a été engagé autour de 8 processus à documenter afin de disposer de procédures harmonisées au sein des services : l'exécution des marchés publics, l'exécution des marchés travaux, l'ordonnancement de la paie (hors AF), le suivi de l'inventaire, la sortie de l'agent (hors AF), la création du dossier agent (hors AF), les achats inférieurs à 40 000 €, les subventions de fonctionnement. Pour ce faire, 56 agents ont participé à l'élaboration de 8 procédures qui ont été soumises à une analyse des risques. 30 agents ont également été identifiés comme pouvant être mobilisés dans la réalisation de contrôles. 12 nouvelles procédures ont été identifiées comme prioritaires et font l'objet du même travail.

Afin de garantir l'intégrité et la probité de l'action départementale, l'administration départementale s'est dotée d'un collège de déontologie

Ce collège est composé de 14 agents nommés par arrêté du président du Conseil départemental. Ce collège assure les fonctions de référent déontologue des agents, référent laïcité et référent lanceur d'alerte. En 2023, le collège s'est réuni 3 fois en formation plénière. Se sont également tenues 19 réunions en formation restreinte. Ainsi le collège a rendu 16 avis en 2023. Des fiches ont également été publiées qui rappellent et expliquent les obligations déontologiques des agents et formulent des recommandations et bonnes pratiques. Dans le même temps, ont été développées des actions de sensibilisation dont les temps forts ont notamment été le point sur les obligations déontologiques des agents, les deux jours de formation des membres du collège, la formation sur l'espace intranet.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les réalisations majeures

**SPÉCIAL
INONDATIONS**

Une administration au service des publics...

Pour répondre aux conséquences des inondations qu'a connu le Pas-de-Calais à l'automne 2023, le Département a porté des initiatives visant à accompagner les victimes

En application des décisions prises par la commission permanente du 20 novembre 2023, une permanence avec un numéro de téléphone et une boîte mail uniques a été installée pour faciliter les démarches des habitants sinistrés auprès du Département. Près de 900 appels ont ainsi été traités en 2023. Parallèlement, les services départementaux ont organisé et géré le dispositif de prise en charge des franchises d'assurance des habitations inondées co financé par le Département et la Région. Ce sont ainsi 3923 dossiers qui ont été reçus en 2023 dans le cadre de ce dispositif.



Une démarche d'amélioration de l'accueil des usagers au sein des services départementaux a également été initiée au cours de l'année 2023

Tous les sites du Conseil départemental ont ainsi été dotés d'un kit d'accueil uniformisé. Il s'agit à travers cette dotation d'améliorer le cadre dans lequel les usagers sont accueillis. Il a été complété d'une charte d'accueil. Enfin, l'équipement en wifi a également été élargi sur tous les sites, afin, là encore d'améliorer les conditions de fonctionnement des sites et le confort des usagers

...et des agents

L'année 2023 a été marquée par plusieurs mesures prises pour accompagner la qualité de vie au travail des agents de la collectivité

Les modalités d'organisation du télétravail ont été renouvelées afin notamment de les adapter aux besoins des agents et des services. Effectif depuis le 1^{er} janvier 2023, le nouveau règlement permet plus de souplesse dans la gestion du travail lié à la modulation des jours de télétravail. Par ailleurs, pour accompagner les agents face aux conséquences de l'inflation, le Département s'est engagé à verser la prime pouvoir d'achat. Près de 5000 agents éligibles ont ainsi reçu une aide de 300 € bruts fin 2023. Enfin, le Département a mis en place un dispositif de signalement d'acte de harcèlement (moral ou sexuel), discriminations et violences (physiques, sexistes ou sexuelles) pour les agents de la collectivité, qu'ils soient victimes ou témoins. Le dispositif HDV compte en 2023 une prise en charge de 28 saisines. Le passage aux 1 607 heures du temps de travail des agents de propreté a également permis de lutter contre le temps partiel, très largement présent et subi par les agents en charge de l'entretien des bâtiments départementaux.



Une administration au service de tous les publics

869

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics

Sécuriser, accompagner, aider au pilotage au service des politiques publiques et des agents

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les réalisations majeures

Les chiffres clés des directions ressources

Information et ingénierie documentaire

- ◆ **3580** personnes accueillies en salle de lecture et au cyberspace
- ◆ **1200** usagers formés et accompagnés au numérique et aux ressources (personnes, agents de la collectivité et usagers externes accompagnés dans l'appropriation des outils et ressources à leur disposition)
- ◆ **18721** demandes de recherches et analyses documentaires.
- ◆ **33** expositions prêtées auprès d'établissements scolaires, bibliothèques, EPCI

Observatoire départemental et SIG

- ◆ **360** cartes réalisées en 2023
- ◆ **7** agents formés aux outils SIG
- ◆ **20** réponses à des sollicitations émanant de différents services départementaux : fourniture de données à façon (recherche, traitement), analyse et conseil

Accompagner les usagers, partenaires, mais aussi les agents de la collectivité dans la gouvernance de l'information métier, opérationnelle et stratégique

Les usagers, les partenaires (collectivités territoriales, collèges, associations, etc...), les élus et les agents de la collectivité, tous les publics, peuvent disposer de ressources documentaires, des informations métier, opérationnelles et stratégiques dans les différents espaces dédiés de l'hôtel des services, comme la salle de lecture, la bibliothèque pluridisciplinaire, le fonds pédagogique, le cyberspace, gérés par une équipe de professionnels en sciences de l'information.

Offrir aux services, des indicateurs, des outils cartographiques, d'analyse et d'observation des territoires

En 2023, l'observatoire départemental a notamment réalisé les travaux suivants :

- ◆ actualisation des données de diagnostic du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) ;
- ◆ développement de l'application de cartographie statistique Géoclip ;
- ◆ portrait social du département à la maille des maisons départementales des solidarités (MDS) et des EPCI ;
- ◆ accompagnement de l'observatoire des aménagements cyclables ;
- ◆ appui au Grand Site de France Les Deux Caps dans le cadre de l'extension du périmètre du label...

Évaluation des politiques publiques et prospectives

La mission évaluation peut être sollicitée pour rendre évaluable à terme un schéma, un dispositif, pour bénéficier d'un benchmark sur la mise en œuvre d'une compétence ou l'évaluation d'une politique. En 2023, elle a notamment contribué aux démarches suivantes :

- ◆ évaluation des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM), entre le Département et les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire ;
- ◆ évaluation de la démarche égalité femmes hommes ;
- ◆ co-organisation et co-animation de l'atelier évaluation des 27èmes assises de l'AFIGESE (Association Finances, Gestion Évaluation) du 27 au 29 septembre 2023 à Troyes, sur le thème « soutenabilité de l'action publique locale : le verre à moitié plein ?

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics
Sécuriser, accompagner, aider au pilotage au service des politiques publiques et des agents
Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les réalisations majeures

Les chiffres clés de la communication

90 projets vidéos menés
10 numéros de l'Echo du Pas-de-Calais diffusés (700 000 exemplaires par édition)
Facebook : **6 029** abonnés en plus (92 007 à 98 036)
X : **3 042** abonnés en plus (16 976 à 20 018)
Instagram : **2 169** abonnés en plus (16 394 à 18 563)
193 articles publiés sur Pasdecals.fr
92 plans médias menés
37 campagnes sur le réseau d'affichage départemental
440 reportages photos
Budget : optimisation budgétaire constatée grâce à des productions et réalisations internalisées (- 45 000 € sur les impressions et - 35 000 € sur les prestations audiovisuelles)

Les chiffres clés de l'évènementiel

782 prestations évènementielles proposées
43 sorties du car podium du Département
440 contrats de recrutement gérés (Guso) pour les intermittents, techniciens et artistes

Communiquer pour rendre lisible l'action départementale auprès des habitants

En 2023, le Département s'est attaché à proposer une communication très directe et en phase avec les besoins et les préoccupations des usagers et habitants du Pas-de-Calais.

Un projet d'aménagement des espaces d'accueil des bâtiments départementaux recevant du public a été mené. Les MDS, dans un premier temps, ont reçu un roll-up permettant de visualiser le Département dès l'entrée dans le bâtiment. Une charte de bonne conduite à destination des usagers a été formalisée sur une affichette pour rappeler les droits et devoirs vis-à-vis des agents de la collectivité. Enfin, des photos de lieux emblématiques du Pas-de-Calais, rendent les espaces d'accueils plus conviviaux.

Un Kit communication numérique, destiné aux clubs de haut-niveau a été créé pour leur permettre de signaler le partenariat soutenu du Département.

Lors des événements d'envergure régionale et nationale, comme les rencontres internationales de cerfs-volants à Berck-sur-Mer, un stand dédié au marketing territorial a été réalisé, avec les principaux EPOA (Etablissements Publics et Organismes Associés) à vocation touristique, comme Eden 62, Pas-de-Calais Tourisme, le Parc départemental d'Olhain, en plus des structures administrées par le Département comme le Centre culturel de l'Entente cordiale et le Grand site de France Les Deux-Caps.

La communication départementale s'est efforcée de présenter les trois pactes du projet de mandat adopté par le Département en 2022, avec notamment plusieurs dossiers spéciaux détaillés dans l'Echo du Pas-de-Calais, dédiés par exemple au budget et au plan vélo, à l'accessibilité aux pratiques artistiques, au retour à l'emploi des personnes en difficulté, à la réussite des collégiens, ou encore à la priorité donnée à la biodiversité en octobre.

Les sujets vidéos réalisés en interne, publiés sur la chaîne YouTube du Département et relayés sur les comptes Twitter, Instagram et Facebook du Département ont eu davantage de succès, notamment ceux destinés à apporter des informations concrètes à l'utilisateur.

La série documentaire lancée en partenariat avec Wéo s'impose désormais dans la ligne éditoriale, véritable complément éditorial au profit de la valorisation de politiques publiques départementales (thématiques du bien vieillir et des politiques éducatives abordées notamment en 2023).

Une forme de sobriété éditoriale sur le digital

« Publier moins pour publier mieux », pour répondre à une tendance réelle sur les réseaux sociaux. Douze posts publiés chaque semaine sur Facebook, au lieu de 14, afin d'améliorer l'impact de notre communication, les publications trop fréquentes étant « sanctionnées » par le 1^{er} réseau social mondial. Ceci n'a pas engendré de pertes d'abonnés, bien au contraire.

Des campagnes de communication départementales largement relayées !

Les campagnes comme celles des mesures jeunesse « Coup de pouce », du plan vélo, des priorités soulignées lors de la rentrée scolaire, de la politique sportive en prévision des J.O. de Paris 2024 ont été largement relayées sur les comptes réseaux sociaux du Département, mais aussi via les autres médias de la collectivité comme l'Echo du Pas-de-Calais, Pasdecals.fr ou la newsletter l'Essentiel62. Un certain nombre de plans médias dédiés ont également permis une diffusion sur les médias locaux et régionaux (radios, presse quotidienne et hebdomadaire, digital). A noter le succès de la publication relative à la nouvelle formule des Mercredis de l'été 2023 » : 400 partages en moyenne sur facebook pour annoncer au public l'élargissement du dispositif à 3 mois, dès le mois de juin.

Une administration au service de tous les publics

Accompagner la conduite du changement pour optimiser le service à tous les publics
Sécuriser, accompagner, aider au pilotage au service des politiques publiques et des agents
Communiquer pour rendre lisible l'action départementale

Les réalisations majeures



Des visuels explicites pour les usagers !

Du nouveau en 2023 !

Naissance de nouveaux médias : l'Essentiel 62 et la lettre d'info aux partenaires

L'Essentiel 62 est une newsletter dont les objectifs sont d'apporter chaque mois une information très diverse et éclectique, utile aux usagers par des textes assez courts, relevés en général par la parole d'élus départementaux et un ton volontairement journalistique, avec en moyenne, 30 articles par édition.

La naissance de la rubrique « 1 question/1 réponse » a été imaginée pour apporter des réponses très directes et concrètes sur les services rendus aux usagers par le Département, dans la newsletter, mais aussi en format vidéo.

La lettre d'info aux partenaires est également une newsletter, mensuelle, destinée à l'ensemble des partenaires (institutions, associations, organismes divers...) qui sont informés des actualités dans tous les domaines objets des compétences départementales. Cette newsletter donne à voir la présence départementale sur l'ensemble des territoires du Pas-de-Calais, mais met également en valeur ces partenaires, qui peuvent ainsi expliciter leurs missions, ou des actions spécifiques. Il s'agit par ailleurs de montrer la complémentarité de nos actions.

Des événements phares, à destination des habitants et des agents départementaux ...

La diversité des initiatives et des dynamiques sur le territoire constitue une richesse remarquable qui contribue à faire vivre les villes et villages du département, tout en permettant l'épanouissement individuel et le renforcement du vivre ensemble. Le Département du Pas-de-Calais soutient certains événements qui contribuent à développer le rayonnement et l'attractivité de ses territoires. L'année 2023 a permis de retrouver les habitants sur des événements phares, ancrés sur les territoires. Les services du Département étaient à la manœuvre pour garantir la réussite de ces événements.

Des arbres de Noël pour tous les agents départementaux et leurs enfants !

La formule des arbres de Noël a été renouvelée, permettant l'accueil des assistants familiaux, de leurs enfants et de ceux qui leur sont confiés.

De nouveaux sites internet pratiques ont été proposés au public

Trois sites ont été développés rapidement et mis en ligne en 2023

Hardelot <https://www.chateau-hardelot.fr/>

Deux caps <https://www.lesdeuxcaps.fr/>

Usine à formulaires <https://formulaires.pasdecals.fr/>

L'usine à formulaire a permis de répondre rapidement au besoin d'un formulaire pour l'urgence inondation et la prise en charge des franchises d'assurance, avec plus de 6 000 dossiers déposés et une facilité d'administration et d'efficacité soulignée par les habitants concernés.



62 Pas-de-Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •    



RAPPORT FINANCIER 2023

Table des matières

A.	PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT	4
B.	EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	6
C.	ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7
1.	Les recettes de fonctionnement	7
a.	<i>La fiscalité directe</i>	7
b.	<i>La fiscalité indirecte</i>	7
c.	<i>Les dotations et participations de l'Etat</i>	8
d.	<i>Les compensations et les attributions de péréquation</i>	8
e.	<i>Autres recettes</i>	8
2.	Les dépenses de fonctionnement	9
D.	LE ROLE CENTRAL DE L'EPARGNE BRUTE	11
E.	ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12
1.	Les dépenses d'investissement	12
2.	Les recettes d'investissement	14
F.	ÉTAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE	14
1.	La dette départementale	14
a.	<i>Répartition de l'encours</i>	15
b.	<i>Les frais financiers</i>	17
c.	<i>Les ratios d'analyse de la dette</i>	17
2.	La dette garantie	18
	ANNEXE : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AGREGATS BUDGETAIRES (EN M€)	20
	LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE	21

Comme nombre de ses homologues, le Département du Pas-de-Calais constate en 2023 une dégradation sensible de ses fondamentaux budgétaires.

La collectivité subit en effet un effet de ciseau redoutable entre des dépenses de fonctionnement extrêmement dynamiques (+ 8 % en 2023), en particulier sur le champ social, et des recettes de fonctionnement atones (+ 0,9 %).

Il convient de préciser que les recettes de fonctionnement de l'exercice 2023 intègrent la reprise, à hauteur de 29,4 M€, d'une partie des droits de mutation affectés en réserves au cours de l'exercice 2022. A défaut, elles auraient accusé une diminution de - 0,7 %.

Côté dépenses, le Département supporte le coût de mesures de portée nationale sur lesquelles il n'a aucune prise : majoration des rémunérations des agents, des assistants familiaux et des personnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux, revalorisation des allocations de solidarité, alors que l'action sociale monopolise déjà 73 % de la section de fonctionnement. Lorsqu'elles sont prévues, les compensations allouées par l'Etat sont loin de couvrir les charges supplémentaires assumées par le Département.

En ce qui concerne les recettes, la plupart des départements sont frappés de plein fouet par la chute des droits de mutation qu'ils perçoivent sur les transactions immobilières. Pour le Département du Pas-de-Calais, le repli s'établit à - 21 % en 2023, soit une perte de produit de 45,6 M€. Quant aux recettes de TVA, censées compenser la fiscalité directe perdue par les départements ces dernières années, elles affichent en définitive une dynamique très inférieure aux prévisions optimistes de Bercy.

Au terme de l'exercice 2023, il en résulte une dégradation significative des ratios de solvabilité de la collectivité, dont la plupart excèdent aujourd'hui les ratios prudentiels. Si elle devait perdurer, cette situation exceptionnelle pourrait hypothéquer la capacité du Département à emprunter pour le financement de son programme d'investissements.

2023 EN QUELQUES CHIFFRES-CLES :

Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) : 214 M€

Recettes réelles de fonctionnement : 1 790,2 M€

Dépenses réelles de fonctionnement : 1 730,6 M€

Epargne brute : 59,6 M€

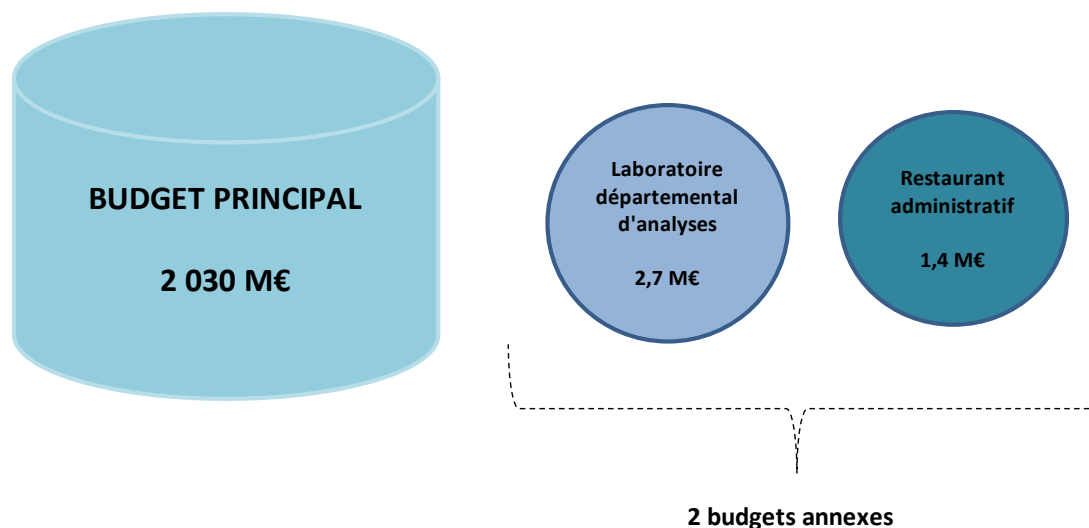
Taux d'épargne brute : 3,3 % (ratio prudentiel : 7 %)

Epargne nette : - 25,5 M€

Capacité de désendettement : 12,2 ans (ratio prudentiel : 10 ans)

La structure budgétaire du Département est organisée autour d'un budget principal et de deux budgets annexes. Le schéma ci-dessous illustre le montant cumulé des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement de chacun des budgets de la collectivité.

DEPENSES REELLES 2023



Le présent rapport financier porte sur l'analyse des réalisations du seul budget principal de la collectivité. Ce dernier intègre les contributions à l'équilibre des budgets annexes, qui constituent une dépense de fonctionnement.

En outre, pour assurer une plus grande lisibilité, dans l'ensemble de ce document, les opérations relatives aux mouvements sur crédits revolving sont neutralisées. Ces opérations, équilibrées en dépenses et en recettes, ressortent à 23,40 M€ pour l'exercice 2023.

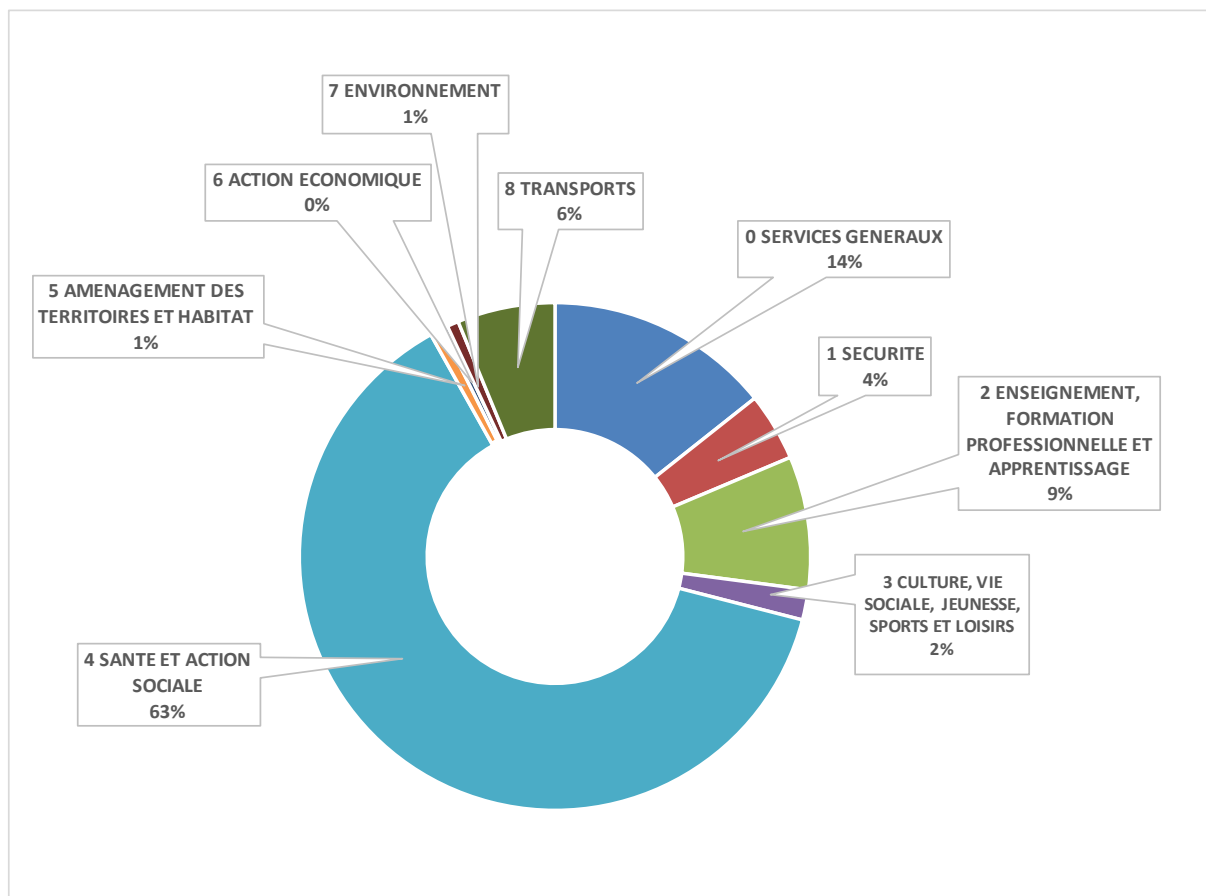
A. PRESENTATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT [hors mouvements sur crédits revolving]

Les dépenses totales de l'exercice 2023 ressortent à 2 030 M€, en augmentation de 159 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation en volume des dépenses se concentre essentiellement et à 80 % sur la section de fonctionnement.

Dépenses	CA 2022 (en M€)	CA 2023 (en M€)	Variation (en M€)
Fonctionnement	1603	1731	128
Investissement	268	299	31
TOTAL	1871	2030	159

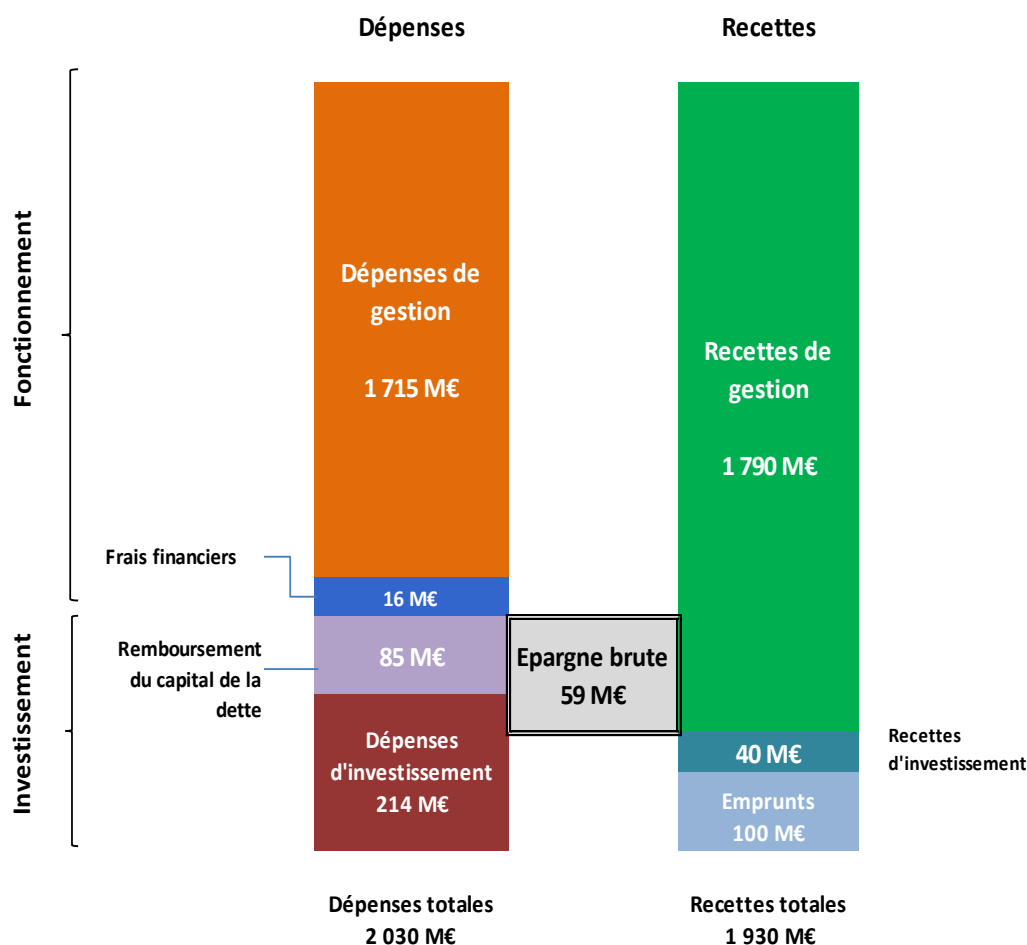
En effet, les dépenses de fonctionnement enregistrent une hausse de 128 M€ (+ 8 %) d'un exercice à l'autre, alors qu'en section d'investissement le niveau des dépenses progresse de 31 M€ (+ 11,6 %).

Le graphique suivant détaille la ventilation par fonction M.57 des dépenses cumulées en investissement et en fonctionnement au cours de l'exercice 2023 :



Le poids déjà prépondérant des politiques de solidarité (fonction 4 Santé et action sociale) dans le budget départemental continue de se renforcer, comme l'illustre cette représentation. Les politiques sociales représentent en 2023 63 % du total des moyens alloués aux politiques publiques départementales. En 2023, 1,28 Md€ auront ainsi été consacrés aux politiques publiques de solidarité. L'évolution des moyens alloués à ces politiques s'explique en partie par des besoins croissants, notamment en matière d'APA et de PCH.

B. EQUILIBRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023



En 2023, les dépenses de fonctionnement constatées au compte administratif s'établissent à 1 731 M€, tandis que les recettes de fonctionnement atteignent 1 790 M€. Le Département dégage donc une épargne brute de 59 M€, en chute de 65 % par rapport à 2022 (171 M€). Après déduction des 85 M€ de remboursement du capital de la dette, l'épargne nette est négative à hauteur de - 26 M€.

Le Département a financé la section d'investissement en utilisant :

- 100 M€ de ressources liées à l'emprunt ;
- 40 M€ de recettes d'investissement propres, dont une part importante relève du FCTVA.

Le fonds de roulement a dû être fortement mis à contribution, à hauteur de 101 M€ ; il s'établit à 49 M€ au terme de l'exercice 2023.

C. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement

En 2023, le Département a perçu 1 790 M€ de recettes de fonctionnement, en très faible augmentation de 16 M€ (+ 0,9 %) par rapport à 2022.

Dans le détail, les évolutions des principales recettes sont les suivantes.

a. La fiscalité directe

Depuis la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) par la loi de finances pour 2023, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) constitue l'unique recette de fiscalité directe perçue par les départements.

Son produit, qui provient majoritairement des éoliennes terrestres et des stations radioélectriques, est en nette progression en 2023 à 5,70 M€ (+ 16 %).

b. La fiscalité indirecte

Depuis 2021, en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les départements se sont vu attribuer une fraction du produit net national de TVA. Le produit perçu par le Département en 2023 s'est établi à 338,65 M€ (+ 2,7 %).

Toujours depuis 2021, les départements perçoivent une fraction complémentaire de TVA d'un montant de 250 M€ répartie en fonction de critères de ressources et de charges. Le Département a perçu à ce titre un montant de 13,11 M€.

La suppression de la CVAE en 2023 a été compensée aux collectivités territoriales par l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA nationale, qui a représenté pour le Département un produit de 69,54 M€ en 2023.

L'évolution des autres recettes de fiscalité indirecte a été très contrastée.

D'une part, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) constituent une ressource historiquement volatile car corrélée au dynamisme du marché immobilier. Après plusieurs années de croissance continue (214,80 M€ en 2022), l'effondrement des transactions a provoqué une chute brutale du produit, lequel s'est établi en 2023 à 169,20 M€, en baisse de 45,6 M€ (- 21 %) par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), qui représente par son poids une recette très importante pour le Département, a fait preuve de dynamisme. Son rendement a atteint 270 M€ en 2023, en progression de 17 M€ (+ 6,8 %) par rapport à 2022.

Enfin, une évolution atone a été constatée pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), qui est censée compenser le financement des allocations de RMI (devenu RSA) et représente 198 M€, pour l'accise sur l'électricité à hauteur de 16,2 M€ et pour la taxe d'aménagement dont le rendement s'est élevé à 12 M€ en 2023.

c. Les dotations et participations de l'Etat

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) perçu par le Département en 2023 s'établit à 266 M€, en baisse de 1 M€ par rapport à 2022. En effet, depuis plusieurs années, le Département subit un écrêtement sur sa dotation forfaitaire, en raison d'un potentiel financier par habitant légèrement supérieur à 95 % du potentiel financier moyen des départements.

Par ailleurs, les dotations versées par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) enregistrent en 2023 une progression de 14,3 M€ (+ 13 %). A côté des concours classiques destinés à compenser la charge des allocations APA et PCH, la CNSA a également versé des participations au financement des revalorisations salariales accordées aux personnels des services d'aide et d'accompagnement à domicile (avenant 43 de la branche aide à domicile, Ségur de la santé), ainsi qu'un soutien au dispositif d'habitat inclusif. Les dotations versées par la CNSA au Département ont ainsi représenté un montant global de 124,2 M€ en 2023.

d. Les compensations et les attributions de péréquation

Attribués en compensation de la suppression de la taxe professionnelle intervenue en 2010, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) sont stables à hauteur de 90 M€.

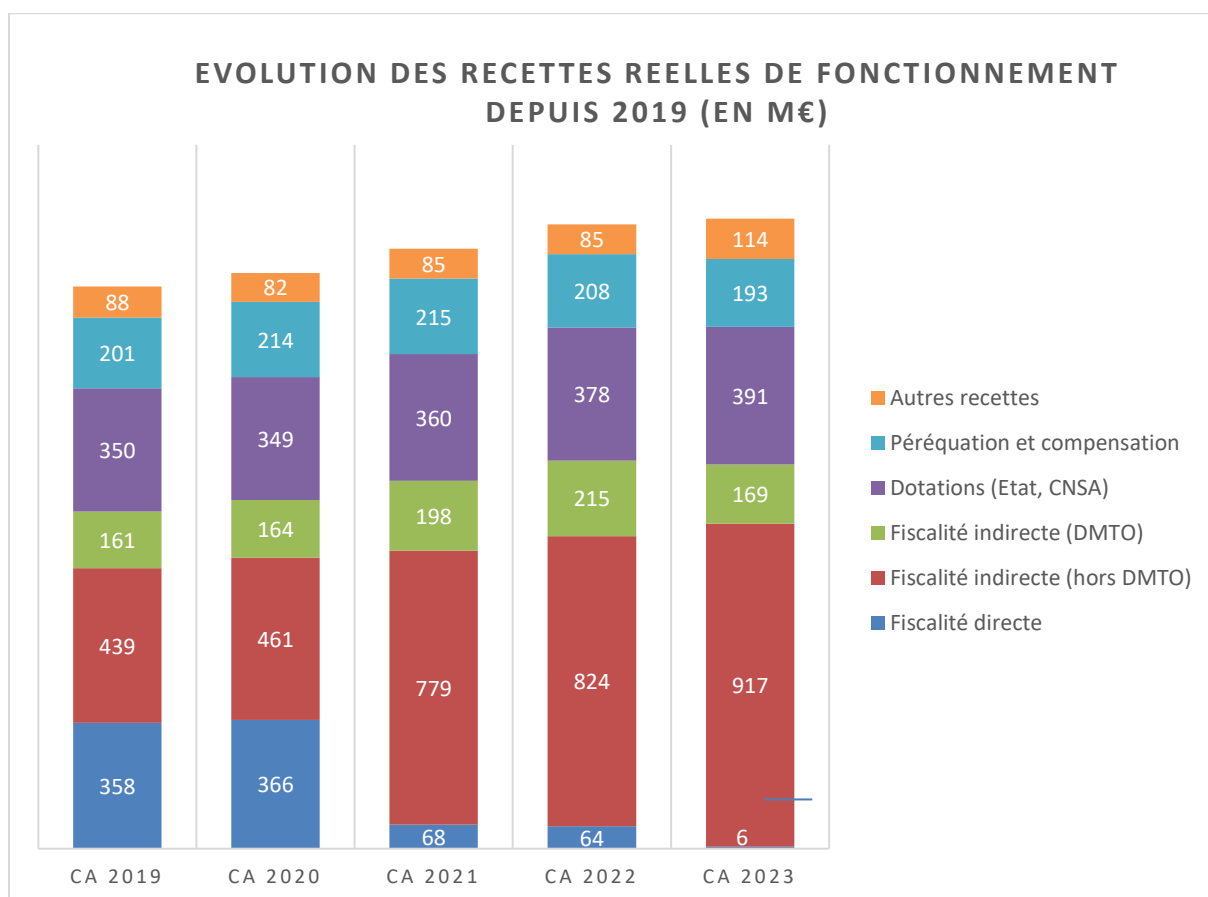
Au titre du fonds national de péréquation des DMTO, le Département a perçu en 2023 une attribution nette de 47,5 M€, en baisse de 5,8 M€ par rapport à 2022.

Le produit encaissé au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties ressort à 27 M€ en 2023, en diminution de 2,6 M€ par rapport à 2022. Quant à la dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale, elle s'établit à 9,2 M€, en repli de 0,2 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Enfin, le Département a perçu l'attribution de compensation financière de 4,5 M€ due annuellement par la Région depuis 2018, à la suite du transfert de la compétence transports intervenu en 2017.

e. Autres recettes

Les autres recettes, d'un montant global de 114 M€, progressent de 29 M€ en 2023, montant qui correspond à la reprise, décidée lors de l'étape du budget primitif 2023, d'une partie des DMTO affectés en réserves au cours de l'exercice 2022.



Le graphique ci-dessus, qui détaille la typologie des recettes, illustre la part désormais majoritaire de la fiscalité indirecte, qui représente aujourd’hui plus de 1 Md€, et dont les postes les plus importants sont la TVA (421 M€ en 2023), la TSCA (270 M€), la TICPE (198 M€) et les DMTO (169 M€).

Le Département dispose de marges de manœuvre de plus en plus limitées sur ses recettes de fonctionnement, d’autant plus que l’évolution de ces dernières dépendra étroitement du contexte économique national, sans aucun lien avec le territoire.

2. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement du budget principal s’établit à 1 731 M€ fin 2023, en hausse de 128 M€ par rapport à l’exercice précédent, comme l’indique le tableau suivant ventilé par fonction :

FONCTION	CA 2022 (en M€)	CA 2023 (en M€)	Variation (en M€)
0 SERVICES GENERAUX	163	178	15
1 SECURITE	78	86	8
2 ENSEIGNEMENT	93	114	21
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	19	21	1
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	1183	1263	79
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	2	3	1
6 ACTION ECONOMIQUE	6	6	
7 ENVIRONNEMENT	7	8	
8 TRANSPORT	52	53	1
TOTAL	1603	1731	128

En ce qui concerne la fonction 4 Santé et action sociale, les dépenses augmentent de 79 M€. Il convient de retenir particulièrement les points suivants :

- Les allocations individuelles de solidarité (AIS) enregistrent une augmentation nette de 29 M€.

Tandis que la charge des allocations de RSA a modérément progressé (+ 5 M€ par rapport à 2022) dans un contexte favorable de retour à l'emploi, le coût de la PCH et de l'APA a significativement augmenté : + 17 M€ pour l'APA et + 7 M€ pour la PCH, sous l'effet conjugué de l'accroissement du nombre de bénéficiaires et du renforcement des plans d'aide. Il convient également de rappeler que ces deux allocations ont été largement impactées par les revalorisations salariales intervenues dans les services d'aide à domicile, portant effet pour 2023 en année pleine.

AIS	CA 2022 (en M€)	CA 2023 (en M€)	Variation (en M€)	Variation (en %)
APA	213	230	17	7,98%
PCH	55	62	7	12,73%
RSA	311	316	5	1,61%
TOTAL	579	608	29	5,01%

- La protection de l'enfance enregistre une progression de 34 M€, dont 19 M€ pour l'accueil en établissement et 10 M€ pour l'accueil familial, conséquence de la revalorisation de la rémunération et des indemnités versées aux assistants familiaux employés par le Département.
- A noter également l'impact en 2023, en année pleine, des mesures Ségur-Laforgade destinées à la revalorisation salariale des métiers de la filière socio-éducative, qui ont largement impacté les champs du handicap et de la protection de l'enfance.

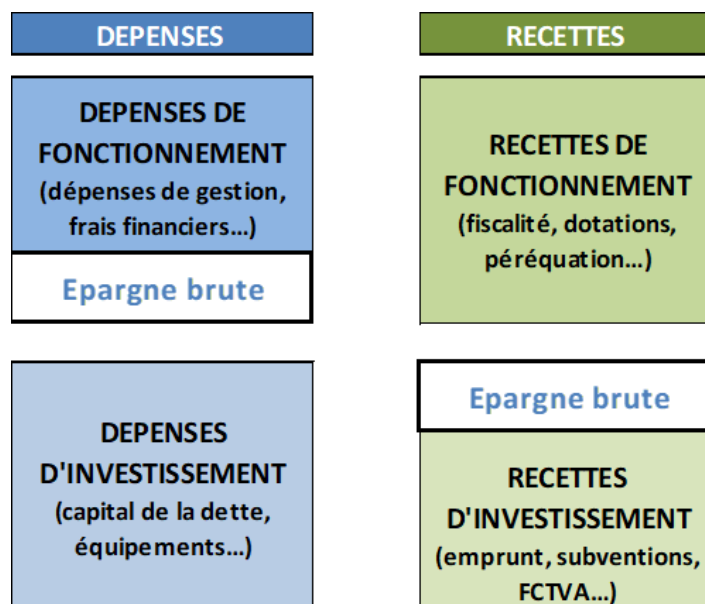
Hors bloc social, sont à retenir :

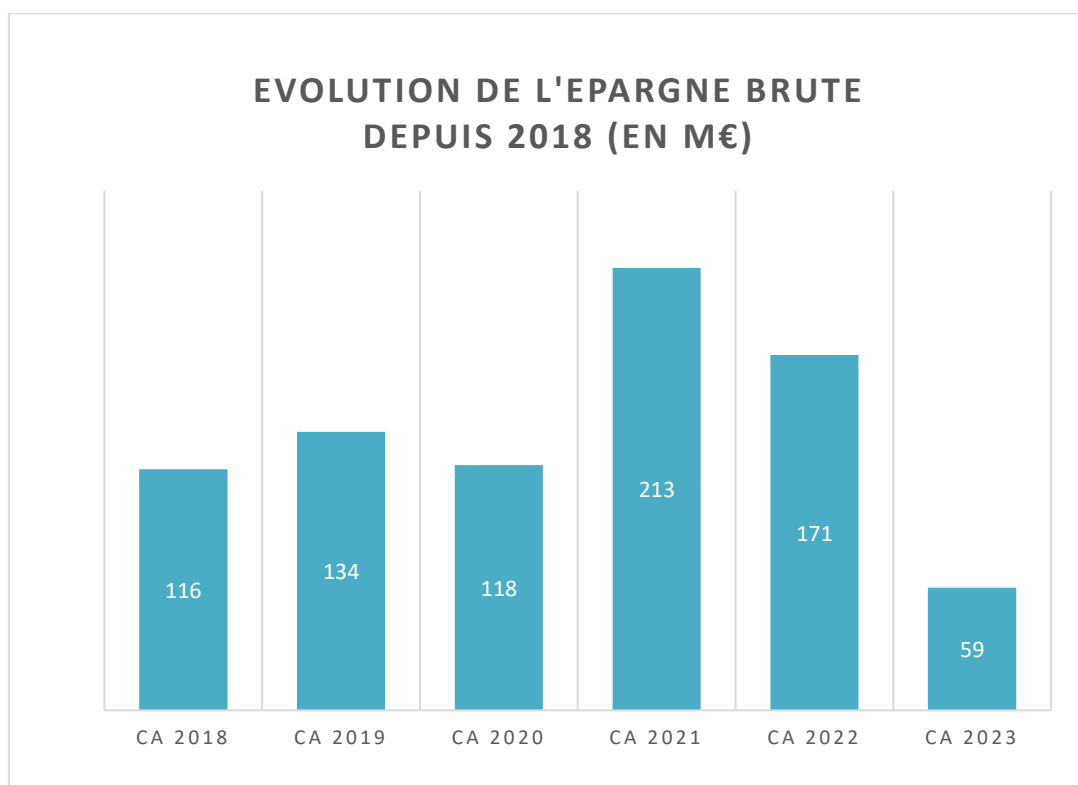
- En fonction 0 Services généraux, la forte progression des frais financiers (+ 7 M€) consécutive à la hausse des taux d'intérêt bancaires.
- En fonction 1 Sécurité, l'augmentation de 8 M€ de la participation au fonctionnement du SDIS, qui s'établit à 85,7 M€ en 2023.
- En fonction 2 Enseignement, une majoration de 17 M€ des dotations de fonctionnement des collèges, due à l'inflation des coûts énergétiques.

En outre, les dépenses de personnel sont en progression de 12 M€. Cette évolution s'explique principalement par des mesures nationales qui s'imposent au Département, dont l'augmentation du point d'indice (+ 3,5 % au 1^{er} juillet 2022 et + 1,5 % au 1^{er} juillet 2023) et l'effet des mesures Ségur applicables au personnel social et médico-social de la collectivité.

D. LE ROLE CENTRAL DE L'ÉPARGNE BRUTE

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio est la clé de voûte de l'équilibre financier de la collectivité. Il reflète sa capacité à dégager des ressources suffisantes pour rembourser le capital de la dette, mais également à assurer l'autofinancement partiel de ses investissements. En 2023, le Département a dégagé une épargne brute de 59,6 M€.





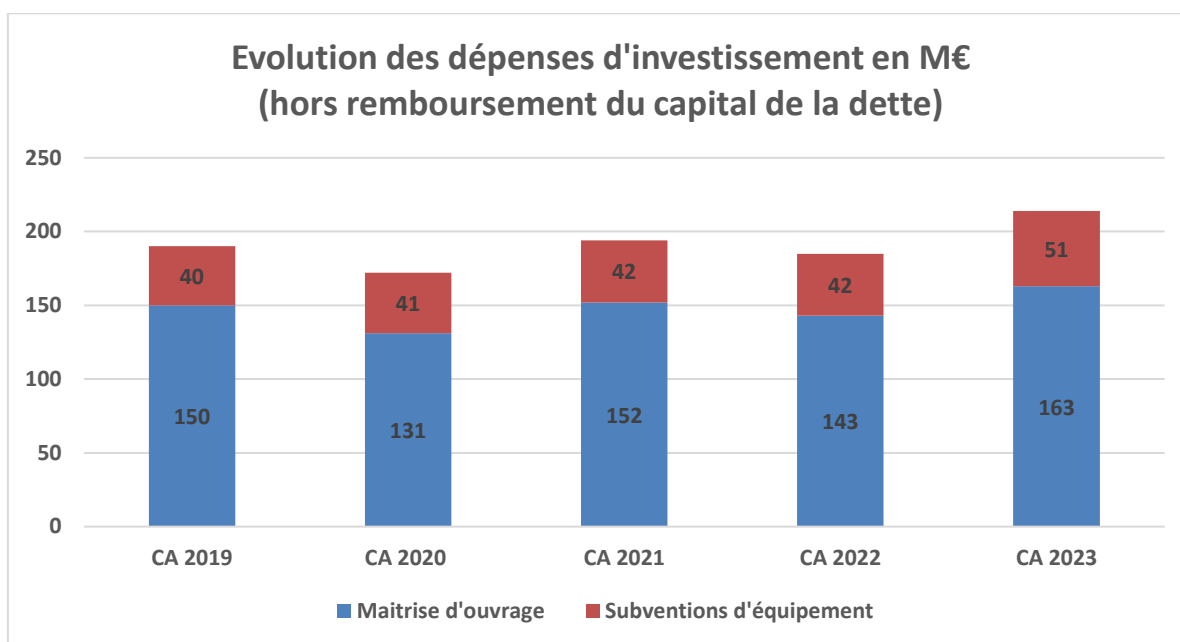
En 2023, l'autofinancement ressort à 59 M€, en chute de - 112 M€ et de - 65 % par rapport à 2022. Le taux d'épargne brute représente alors 3,3 % du total des recettes de fonctionnement. Quant à l'épargne nette, elle est négative et s'établit à - 25,5 M€.

E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

NATURE DES INVESTISSEMENTS	CA 2022 (en M€)	CA 2023 (en M€)	Variation (en M€)
Maîtrise d'ouvrage	143	163	20
Subventions d'équipement	42	51	9
Remboursement du capital de la dette	82	85	3
TOTAL	267	299	32

L'intervention du Département en 2023 repose, comme traditionnellement, sur la conduite d'opérations en maîtrise d'ouvrage (163 M€) et sur l'attribution de subventions d'équipement (51 M€), en hausse respectivement de 20 et de 9 M€.



Hors remboursement du capital de la dette, la répartition des dépenses d'investissement par fonction est la suivante :

FONCTION	CA 2022 (en M€)	CA 2023 (en M€)	Variation (en M€)
0 SERVICES GENERAUX	13 M€	27 M€	14 M€
1 SECURITE	3 M€	2 M€	-1 M€
2 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	50 M€	58 M€	8 M€
3 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	16 M€	18 M€	2 M€
4 SANTE ET ACTION SOCIALE	9 M€	14 M€	5 M€
5 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	12 M€	13 M€	1 M€
6 ACTION ECONOMIQUE	3 M€	2 M€	-1 M€
7 ENVIRONNEMENT	6 M€	7 M€	1 M€
8 TRANSPORTS	74 M€	73 M€	-1 M€
TOTAL	186 M€	214 M€	29 M€

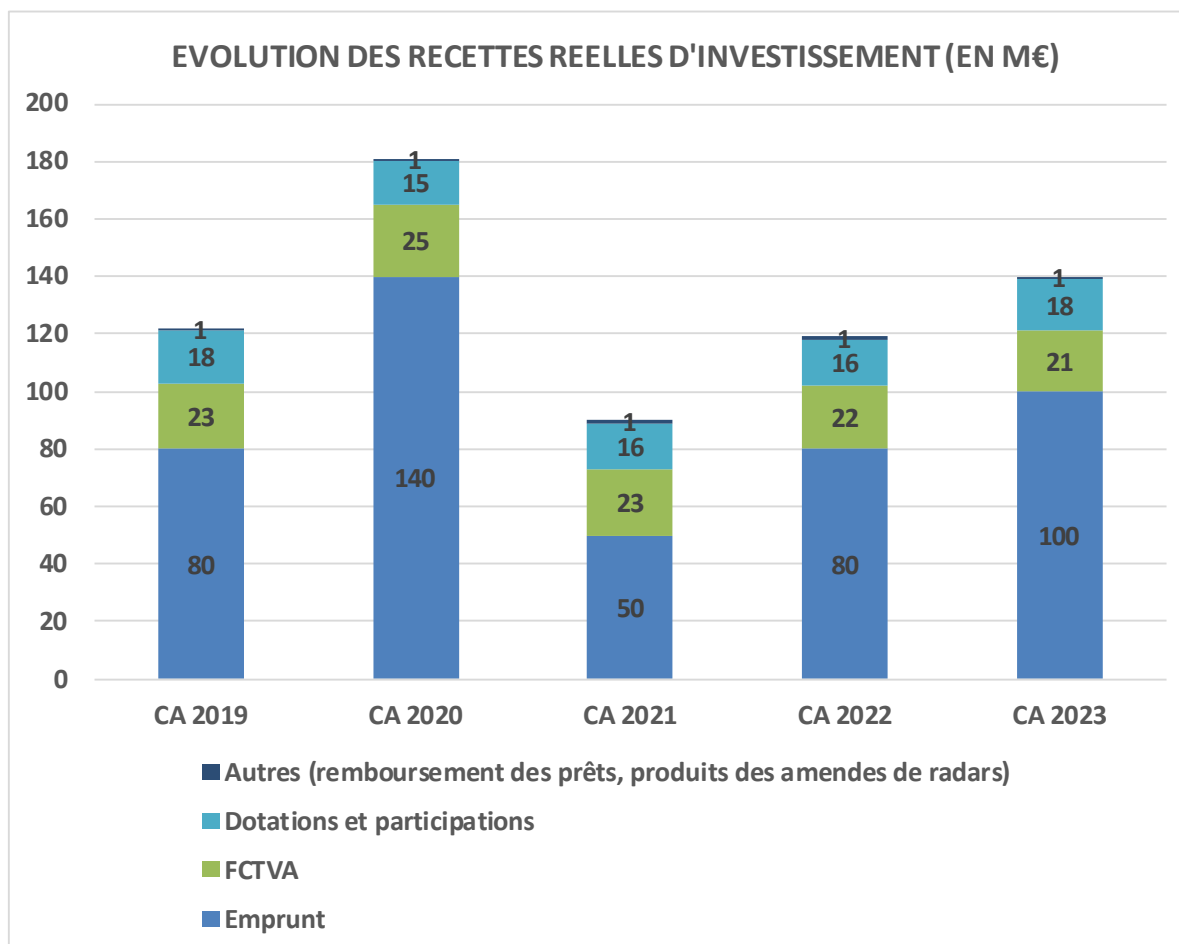
Les principales évolutions sont les suivantes :

- En fonction 0 Services généraux, l'augmentation des dépenses de + 14 M€ résulte de la montée en charge des travaux de construction du bâtiment des Archives départementales.
- En fonction 2 Enseignement, les dépenses de travaux de construction-restructuration-maintenance dans les collèges enregistrent une hausse de + 8 M€.
- En fonction 4 Santé et action sociale, la progression des dépenses de + 5 M€ concerne pour l'essentiel les subventions d'équipement octroyées aux établissements d'accueil dans les champs de la protection de l'enfance et du handicap, et pour le solde les travaux de maintenance dans les MDS.

2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont crû de 21 M€ entre 2022 et 2023 pour atteindre 140 M€, essentiellement sous l'effet d'un recours à l'emprunt plus important : le Département a mobilisé des financements bancaires à hauteur de 100 M€ en 2023, contre 80 M€ en 2022.

A titre subsidiaire, une subvention de 1,6 M€ a été versée en 2023 par les services de l'Etat au titre des opérations de voirie structurantes.



F. ETAT DE LA DETTE PROPRE ET DE LA DETTE GARANTIE

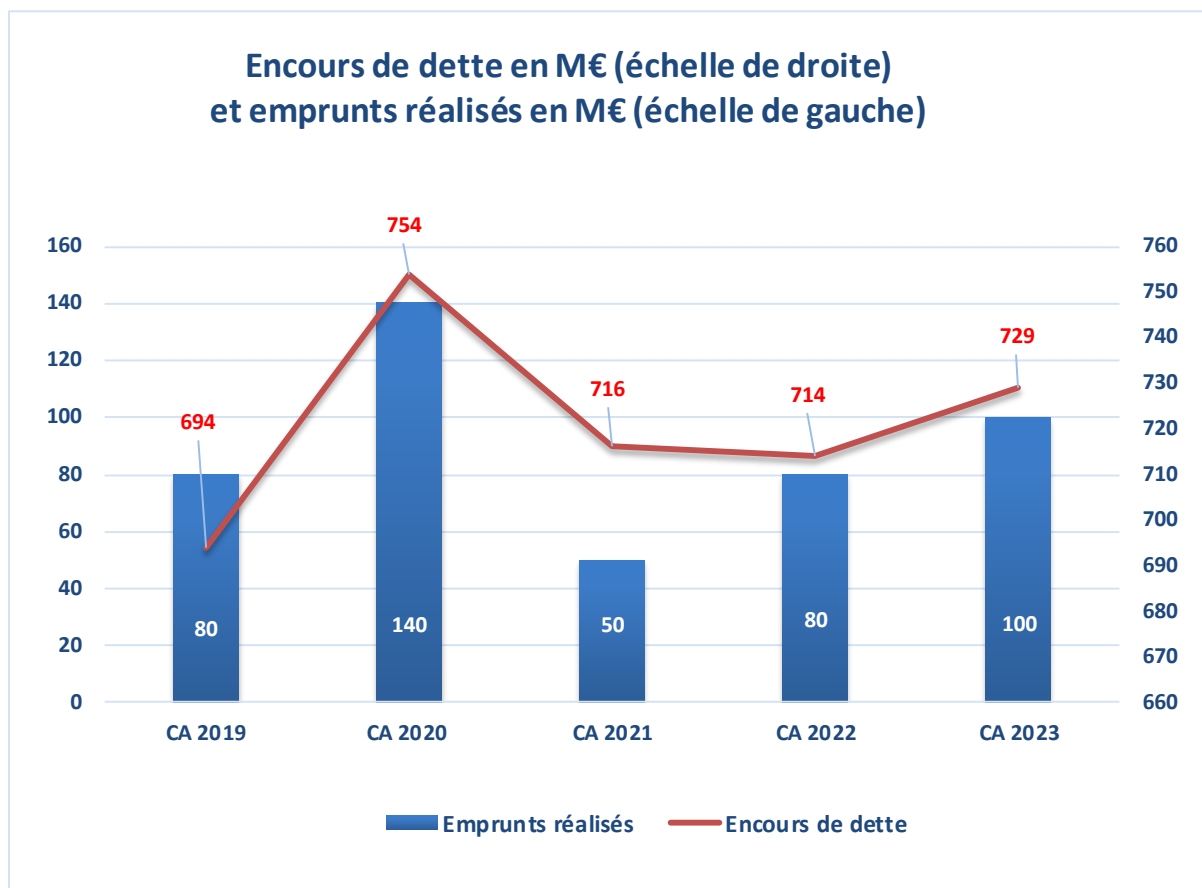
1. La dette départementale

Resté fidèle à une stratégie de gestion prudente de son encours, le Département du Pas-de-Calais continue de rechercher une optimisation de la charge des intérêts induits. La totalité de l'encours de la collectivité est catégorisée 1A selon la classification de la charte Gissler issue de la circulaire du 25 juin 2010, soit la moins risquée de toutes. Le Département ne dispose d'aucun emprunt structuré.

Dans le cadre d'une stratégie active d'optimisation des frais financiers, le Département dispose encore d'un encours de 23,4 M€ d'emprunts revolving.

Le financement du programme d'investissement de l'exercice 2023 a conduit à la souscription de 100 M€ d'emprunts nouveaux, selon la répartition suivante : 60 M€ souscrits auprès de la Société Générale et 40 M€ auprès de La Banque Postale.

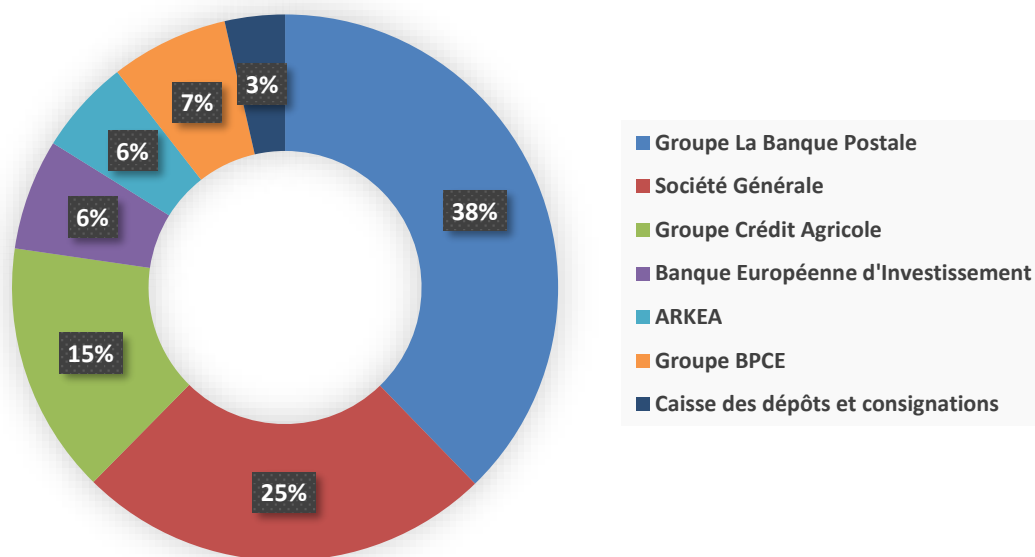
Au 31 décembre 2023, l'encours de dette de la collectivité enregistre une hausse de 15 M€ et ressort à 729 M€.



a. Répartition de l'encours

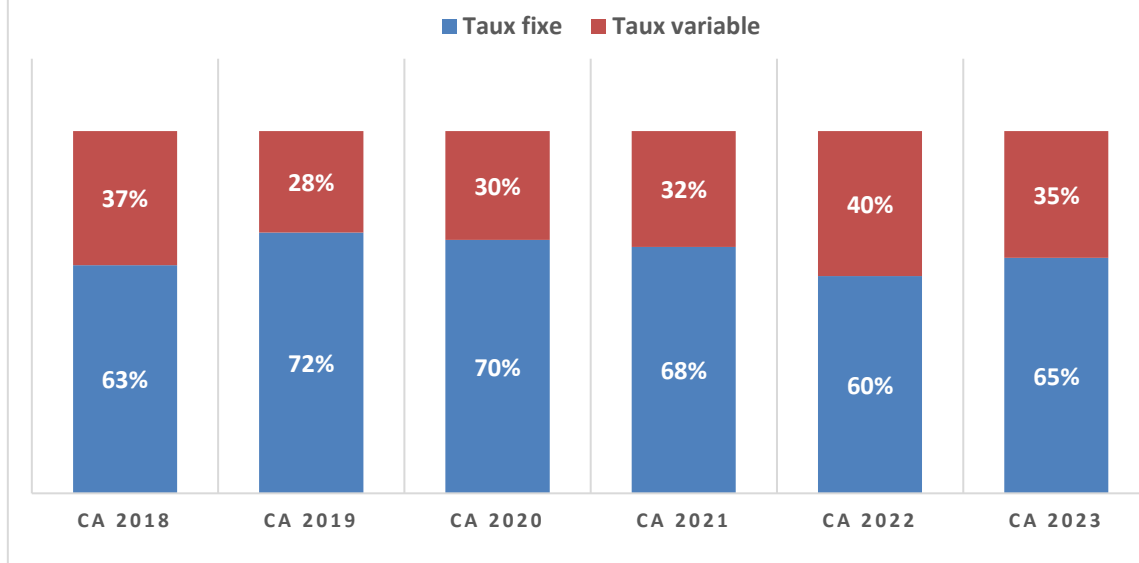
Sept acteurs principaux constituent les partenaires traditionnels du Département, selon la répartition suivante :

Répartition de l'encours de dette au 01/01/2024



Au terme de l'exercice 2023, les emprunts à taux fixe représentent 65 % de l'encours de la dette départementale. Cette dernière présente toujours une maturité courte, avec une durée de vie résiduelle moyenne de 10 ans à fin 2023.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS (HORS CREDITS REVOLVING) SELON LE TAUX



b. Les frais financiers

Les taux d'intérêt bancaires sont en forte hausse depuis mars 2022. Le Département a consacré en 2023 une somme de 15,55 M€ aux charges financières, en hausse de 79 % par rapport à 2022. Ces frais sont composés essentiellement des intérêts de la dette, avec un coût moyen (frais financiers/encours de la dette) de 2,13 % à fin 2023.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Frais financiers	9 948 708,04 €	9 654 071,47 €	9 173 412,31 €	8 489 853,29 €	8 691 172,34 €	15 548 171,00 €
Coût moyen	1,43%	1,39%	1,40%	1,19%	1,22%	2,13%

c. Les ratios d'analyse de la dette

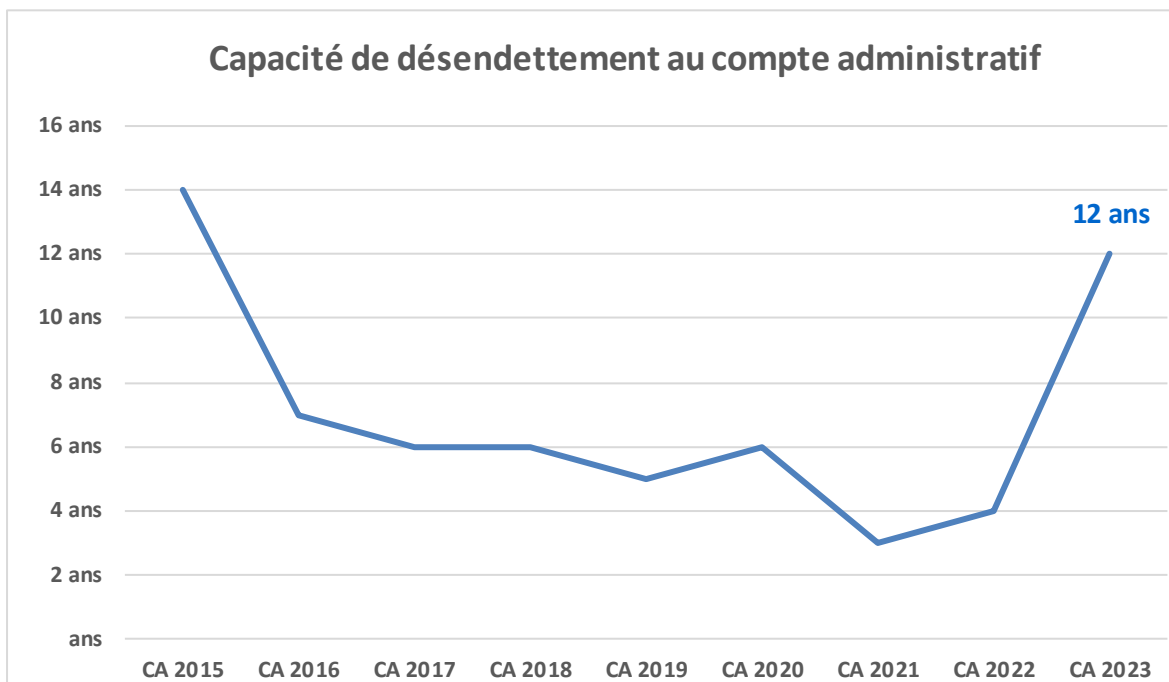
Le niveau d'endettement de la collectivité s'apprécie à travers trois ratios principaux :

- le ratio d'endettement ;
- la charge de la dette ;
- la capacité de désendettement.

Le ratio d'endettement correspond au rapport entre l'encours de dette et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de s'assurer que l'endettement de la collectivité n'est pas disproportionné, et que la dette du Département n'est pas excessive au regard de ses ressources propres. A fin 2023, ce ratio s'établit à 40,7 %.

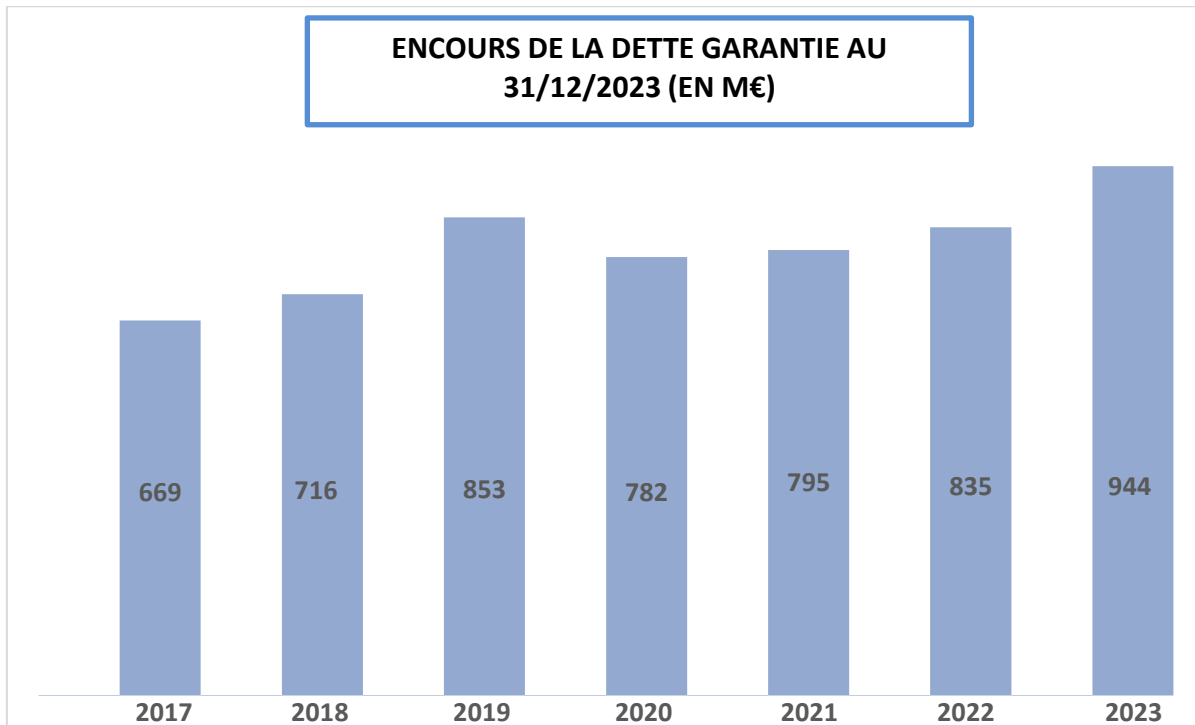
La charge de la dette se mesure en rapportant l'annuité de la dette (capital et intérêts) aux recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Pour 2023, ce ratio est de 5,62 %. Il est à interpréter avec prudence en comparatif, car il ne prend pas en compte la durée effective de la dette des collectivités. Le Département du Pas-de-Calais se caractérise par une dette dont la durée de vie est courte, ce qui vient augmenter le remboursement en capital et dégrade le ratio.

La capacité de désendettement est obtenue en rapportant l'encours de dette à l'épargne brute dégagée. Ce ratio traduit le nombre d'années d'épargne nécessaires au remboursement de la totalité du stock de dette. Plus il est faible, plus la collectivité dispose de marges d'endettement importantes. A fin 2023, ce ratio ressort à 12 ans.

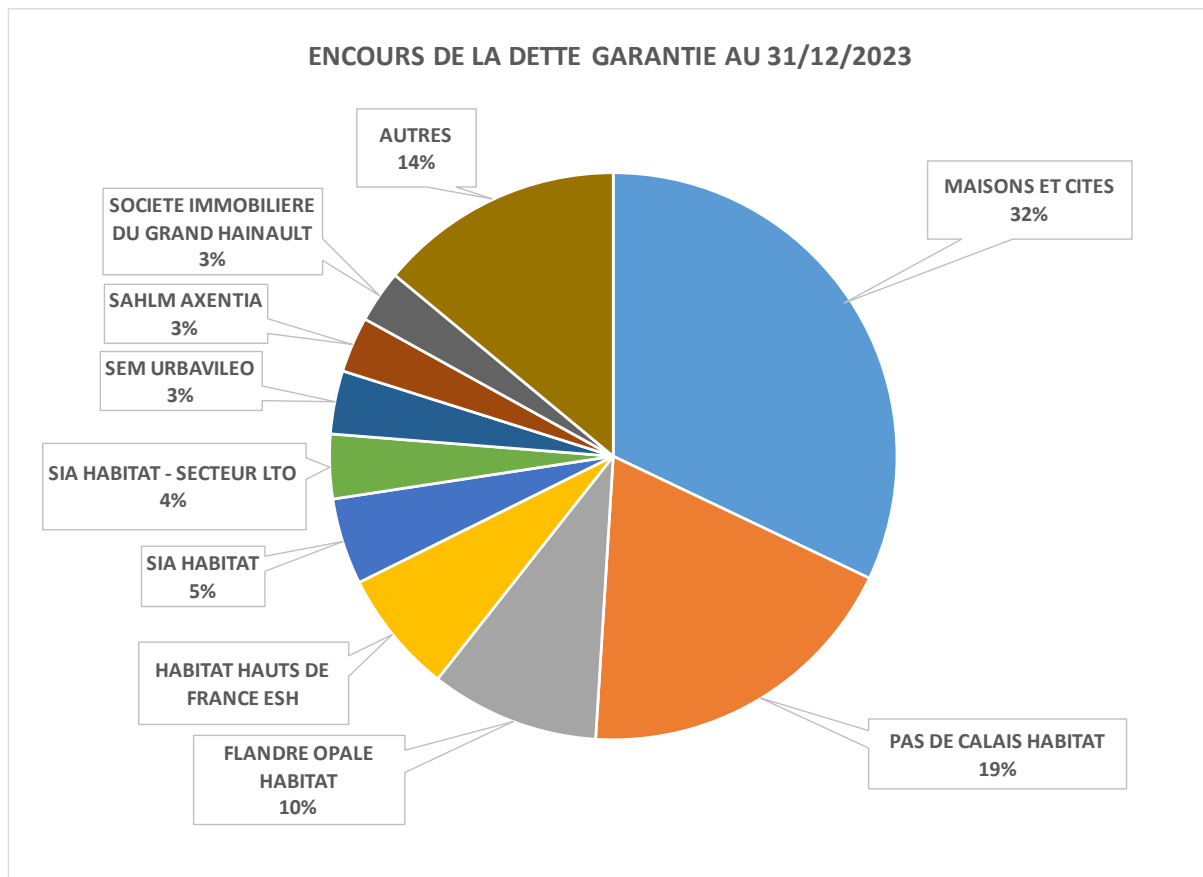


2. La dette garantie

L'encours de dette garantie s'élève à 944 M€ au 31 décembre 2023, essentiellement orienté vers les bailleurs sociaux.



L'encours garanti concerne à 86 % des opérations de logement social et à 14 % des opérations portées par des établissements sociaux et médico-sociaux, comme l'indique le graphique suivant :



Si ces engagements ne génèrent pas de charges financières directes pour l'institution, ils constituent toutefois un risque à suivre et à évaluer, dans la mesure où la collectivité pourrait être amenée à se substituer à l'emprunteur en cas de défaut de ce dernier. Le Département du Pas-de-Calais n'a pas fait l'objet de mise en jeu de garantie depuis plus de 20 ans.

ANNEXE : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES AGREGATS BUDGETAIRES (EN M€)

		CA 2019	Evolution	CA 2020	Evolution	CA 2021	Evolution	CA 2022	Evolution	CA 2023	Evolution
Recettes de fonctionnement	A	1 596	2,97%	1 636	2,51%	1 705	4,22%	1 774	4,05%	1 790	0,90%
Fiscalité directe (1)		358	2,87%	366	2,23%	68	-81,42%	64	-5,88%	6	-91%
Fiscalité indirecte (2)		599	5,27%	625	4,34%	977	56,32%	1039	6,35%	1086	4,52%
<i>dont DMTO</i>		160		164	2,50%	198	20,73%	215	8,59%	169	-21,40%
Dotations de l'Etat (3)		350	-2,51%	349	-0,29%	360	3,15%	378	5,00%	391	3,44%
<i>dont DGF</i>		272	-0,73%	271	-0,37%	268	-1,11%	267	-0,37%	266	-0,37%
<i>dont dotations CNSA</i>		78	-8,24%	78	0,00%	92	17,95%	111	20,65%	98	-11,71%
Attributions de péréquation et compensations fiscales (4)		201	11,05%	214	6,47%	215	0,47%	208	-3,26%	193	-7,21%
Autres recettes		88	54,39%	82	-6,82%	85	3,66%	85	0,00%	114	34,12%
Dépenses de gestion (hors frais financiers)	B	1 451	1,9%	1 509	4,0%	1 483	-1,7%	1 594	7,5%	1 715	7,59%
Epargne de gestion	C = A - B	145	0	127	0	222	0	180	0	75	-58%
Frais financiers	D	10	0,00%	9	-10,00%	9	0,00%	9	0,00%	16	77,78%
Epargne brute	E = C - D	135		118	0	213	0	171	0	59	-65,50%
Remboursement du capital de la dette	F	78	8,33%	80	2,56%	97	21,25%	82	-15,46%	85	3,66%
Epargne nette	G = E - F	57		38		116		89		-26	
Recettes d'investissement (hors emprunt)	H	42	0,00%	41	-2,38%	40	-2,44%	39	-2,50%	40	2,56%
dont FCTVA		23	4,55%	25	8,70%	22	-12,00%	22	0,00%	21	-4,55%
dont dotations (DSID, DDEC)		18	-5,26%	15	-16,67%	17	13,33%	16	-5,88%	18	12,50%
dont autres recettes		1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%	1	0,00%
Dépenses d'investissement (hors remboursement du capital de la dette)	I	190	2,70%	172	-9,47%	194	12,79%	186	-4,12%	214	15,05%
Besoin de financement	J = I - H	148	3,50%	131	-11,49%	154	15%	147	-2%	174	18%
Emprunts mobilisés	K	80	-20,00%	140	75,00%	50	-64,29%	80	60,00%	100	25,00%
Solde de l'exercice	L = G - J + K	-11		47		12		22		-100	

(1) TFPB (jusqu'en 2020), CVAE (jusqu'en 2022), IFER.

(2) TICPE, TDCFE, TSCA, DMTO, taxes additionnelles aux DMTO, taxe d'aménagement et autres impôts locaux, TVA (à partir de 2021).

(3) DGF, DGD, FMDI, concours CNSA.

(4) Fonds de péréquation de la CVAE (jusqu'en 2022), fonds de péréquation des DMTO, frais de gestion de la TFPB, DCRTP, FNGIR, dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité locale, autres compensations

LEXIQUE D'ANALYSE FINANCIERE

Classification Gissler : destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, elle permet de les classer selon une matrice à double entrée, dont le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser.

Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) : concours de l'Etat perçu en investissement destiné à financer le transfert de la compétence d'équipement des collèges.

Dotation générale de décentralisation (DGD) : dotation annuelle égale à la différence entre les charges et les impôts transférés aux départements lors de la décentralisation. Elle est depuis 2004 intégrée, pour 95 % de son montant, à la DGF de chaque département.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) : principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités. Pour les départements, elle se compose de la dotation forfaitaire, de la dotation de compensation et de la dotation de péréquation urbaine accordée selon des critères de richesse et de charge.

Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : destinée à soutenir l'effort d'investissement des départements.

Droits de mutation à titre onéreux sur les transactions immobilières (DMTO) : taxe assise sur le volume des transactions immobilières. Depuis 2014, les conseils départementaux peuvent relever le taux des droits de mutation de 3,8 % à 4,5 %. Les départements perçoivent plus de 82 % des DMTO affectés aux collectivités locales, le reste revenant au secteur communal.

Épargne brute : différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, il s'agit de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Épargne de gestion : différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors produits financiers et les dépenses réelles de fonctionnement hors frais financiers.

Épargne nette : épargne brute après déduction des remboursements de dette.

Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : prélèvement sur les recettes de l'Etat, qui assure une compensation à un taux forfaitaire de la charge de TVA que les collectivités territoriales supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Fonds de roulement : excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie. Il s'agit de la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) : ressources versées en compensation des pertes de recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle en 2010, afin de répondre au principe de neutralité financière.

Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : dernier impôt économique. Le département perçoit 50 % du montant sur les éoliennes terrestres, 50 % sur les centrales électriques et 33 % sur les stations radioélectriques.

Recettes réelles, dépenses réelles : montants effectivement encaissés, décaissés, par opposition aux recettes et dépenses d'ordre.

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) : perçue en 2004 au titre de la compensation financière du transfert des allocations de RMI aux départements. Depuis 2009, elle finance le transfert des allocations de RSA majoré. La TICPE intervient par ailleurs en complément de la TSCA, dont le rendement au plan national est insuffisant, pour financer les transferts de compétences.

Taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA) : transférée en partie aux départements en 2005 pour compenser les transferts de compétences et financer le SDIS. Depuis 2011, la totalité de la taxe est transférée pour compenser la perte de recettes engendrée par la réforme de la fiscalité locale.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Mission audit et contrôle internes

RAPPORT N°12**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX - ANNÉE 2023**

Le rapport d'activité, présenté annuellement par le président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante, est prescrit par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier dispose que « chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation du Département, de l'activité et du financement des différents services du Département et des organismes qui dépendent de celui-ci. Le rapport précise également l'état d'exécution des délibérations du Conseil départemental et la situation financière du Département ».

Le rapport d'activité annexé présente ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les services départementaux durant l'année 2023.

Ce rapport d'activité est accompagné du rapport financier correspondant à cet exercice.

Il convient de me donner acte de la présentation du rapport d'activité des services départementaux pour l'exercice 2023, ainsi que du rapport financier, et de l'organisation du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20240923-lmc1504238-DE-1-1
Date de télétransmission : 11/10/2024
Date de réception préfecture : 11/10/2024

Publication électronique le : 11 octobre 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Ludovic IDZIAK

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, M. Daniel KRUSZKA, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Daniel MACIEJASZ, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Frédéric MELCHIOR, M. François LEMAIRE, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Marine LE PEN, M. Michel MATHISSART, Mme Maryse POULAIN, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Cécile YOSBERGUE.

Absent(s) : M. Michel DAGBERT.

**RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES
ASSOCIÉS (EPOA) - ANNÉE 2023**

(N°2024-399)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3121-21 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE au Président du Conseil départemental :

Article 1 :

De la présentation des rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) au Département pour l'exercice 2023 et de la tenue du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des collectivités Territoriales.

Article 2 :

Les rapports d'activité visés à l'article 1 sont annexés à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 77 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 septembre 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



Pas·de·Calais
Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)

PAS-DE-CALAIS TOURISME

AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET DE RESERVATION TOURISTIQUES

PAS-DE-CALAIS
TOURISME



Nouveau Tourisme – Nouveaux Horizons

ANNEE
2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais

Le visiteur est le bienvenu en Pas-de-Calais, et ses habitants savent depuis longtemps les accueillir.

A quelles conditions faut-il le faire : pourquoi, où, quand, comment ? C'est sur ces questions que le débat peut être utilement engagé.

Conseil d'administration, assemblée générale, salariés de l'agence Pas-de-Calais Tourisme sont dans ces interrogations. Les actions 2023 rassemblées dans ce rapport d'activités sont le reflet de cela. C'est un engagement de tous les instants.

2023, c'est 4 piliers principaux :

- Une campagne de communication numérique, « En vrai, c'est dans le Pas-de-Calais » qui propose 250 expériences inédites à vivre en automne et en hiver. Campagne remarquée et récompensée par le GRAND PRIX CAP' COMM 2023 ;
- L'organisation de la première édition du « Voyage au centre de la Tech » qui porte sur l'humanisation de la technologie dans le champ du tourisme ;
- La transition écologique du tourisme assumée et accompagnée à travers l'animation du Fonds Tourisme Durable de l'ADEME ;
- La participation de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à la définition auprès des services du Département d'une nouvelle politique publique du tourisme pour la période 2024 – 2027, en faveur du bloc communal. C'est ici l'occasion de remercier notre vice-président au Tourisme, François LEMAIRE, avec lequel nous avons eu plaisir à travailler dans ce cadre.

2023, ce sont aussi les actions au quotidien :

- Une présence très active et pro-active sur les principaux réseaux sociaux ;
- Des accueils presse en partenariat avec les offices de tourisme et parfois avec Hauts-de-France Tourisme ;
- L'enrichissement de la base de données DATATOURISME62 ;
- La commercialisation de séjours sur mesure pour les groupes ;
- L'animation de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- L'accompagnement des porteurs de projets privés en collaboration avec les services de la Région Hauts-de-France ;
- L'accompagnement des porteurs de projets publics avec les services du Département ;
- La qualification de l'offre touristique ;
- L'accompagnement des offices de tourisme et des territoires à travers de nouvelles méthodes acquises dans le cadre du Club Ingénierie d'ADN Tourisme ;
- L'animation des filières emblématiques du Département : le cyclotourisme, la randonnée pédestre, la gastronomie, le tourisme de mémoire, le golf, les sports de nature ;
- L'animation du réseau des Greeters du Pas-de-Calais qui humanise tant le tourisme en Pas-de-Calais.

La fin de l'année 2023 et le début 2024, c'est aussi un Pas-de-Calais montré nationalement comme un département sinistré, et là nous avons un sujet commun, collectif à traiter.

Créée dès les années 1960 à l'initiative du Département, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Pas-de-Calais développe l'attractivité touristique dans le contexte d'une compétence partagée entre la Région, le Département et le bloc communal, au regard de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

Basée à Wimille, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (agence Pas-de-Calais Tourisme) rayonne sur l'ensemble du Pas-de-Calais. Depuis 2012 et l'inauguration du musée du Louvre-Lens, la mission d'ingénierie Autour du Louvre-Lens est venue renforcer l'équipe.

Organisme associé du Département, l'agence Pas-de-Calais Tourisme prépare et met en œuvre les politiques de développement et de promotion touristiques du Département. Elle est organisée sous la forme d'association loi 1901 depuis sa création.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme contribue au développement du tourisme en accompagnant les territoires et les porteurs de projets touristiques privés et publics, en assurant le suivi des politiques en matière d'aides à l'hébergement et aux équipements, en proposant des ateliers ou des séances de créativité aux prestataires touristiques dans le cadre de sa stratégie marketing « Sélection Grandir Ensemble ».

L'agence Pas-de-Calais Tourisme mène des actions de promotion, de communication et de commercialisation auprès du grand public et des professionnels du tourisme en France, en Grande-Bretagne, en Belgique, aux Pays-Bas.

Afin de renforcer le positionnement du Pas-de-Calais comme destination incontournable, l'agence Pas-de-Calais Tourisme affirme son identité et valorise les 3 territoires :

- ◆ Grande Côte d'Opale
- ◆ Campagne & Marais
- ◆ Autour du Louvre-Lens.

Ce positionnement sert 3 ambitions :

- ◆ Exceller dans l'accueil de nos visiteurs et satisfaire leur envie d'expériences inoubliables ;
- ◆ Parfaire l'accompagnement des acteurs privés et publics du tourisme ;
- ◆ Apporter aux territoires des compétences qui complètent utilement celles existantes localement.

Ce faisant, l'agence Pas-de-Calais Tourisme renforce l'attractivité du département et contribue à l'enrichissement de l'offre touristique de la destination régionale Hauts-de-France.

MISSIONS :

L'agence Pas-de-Calais Tourisme accompagne les territoires, les acteurs et les filières touristiques, par :

- ◆ La mise en réseau des hébergements et des sites touristiques dans le cadre de la stratégie « Sélection Grandir Ensemble » ;
- ◆ La mise en œuvre de projets européens dans le cadre des programmes transfrontaliers Interreg ;
- ◆ La promotion de la destination via les éditions : guide et carte touristiques du Pas-de-Calais... et le web : réseaux sociaux, sites Internet grand-public et dédié aux professionnels ;
- ◆ L'organisation des relations presse multi-marchés ;
- ◆ La commercialisation de séjours à destination des groupes ;
- ◆ Le développement des filières : le cyclotourisme, la randonnée pédestre, la gastronomie, le tourisme de mémoire, le golf, les sports de nature...
- ◆ L'accompagnement des porteurs de projets touristiques privés et publics ;
- ◆ L'organisation de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- ◆ L'animation du réseau des « Greeters ».

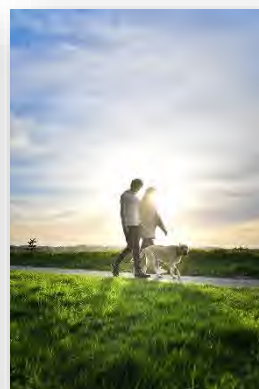
CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT :

L'agence Pas-de-Calais Tourisme agit dans le cadre d'une « convention d'objectifs et de partenariat 2023 – 2027 » signée avec le Département.

Ce texte a été adopté par le conseil d'administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme en date du 27 janvier et par la Commission Permanente du Conseil départemental lors de sa séance du 27 février 2023.

La convention est déclinée en 3 objectifs stratégiques comprenant chacun 4 objectifs opérationnels :

- ◆ Objectif stratégique 1 : Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale ; Campagne & Marais ; Autour du Louvre-Lens en déclinant la stratégie de tourisme durable Grandir Ensemble ;
- ◆ Objectif stratégique 2 : Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable ;
- ◆ Objectif stratégique 3 : Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, composé de 26 membres de droit est organisé en 3 collèges :

- ◆ Un collège des membres désignés par le Conseil départemental du Pas-de-Calais : 13 conseillers départementaux sont ainsi désignés, dont le président M. Philippe DUQUESNOY et M. François LEMAIRE vice-président en charge de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire, du tourisme et attractivité territoriale.
- ◆ Un collège des membres représentant les professionnels du tourisme, composé de 7 membres désignés parmi les organismes socio-professionnels, dont un représentant des CCI territoriales, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, la Fédération Départementale de l'Hôtellerie de Plein-Air, Gîtes de France Pas-de-Calais, Clévacances Pas-de-Calais, Accueil Paysan, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Ils disposent chacun d'une voix délibérative.
- ◆ Un collège des territoires, composé de 6 membres désignés et disposant chacun d'une voix délibérative : le président de Hauts-de-France Tourisme, 5 offices de tourisme désignés au sein de la commission d'animation des offices de tourisme, à raison de 3 administrateurs et de 2 cadres.

MOYENS FINANCIERS ET RESSOURCES HUMAINES

En 2023, le Département a subventionné le fonctionnement et les actions de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à hauteur de 2 600 000 €.

L'agence optimise la portée de ses budgets et actions par :

- ◆ Des partenariats avec les socioprofessionnels, les offices de tourisme et les intercommunalités du département ;
- ◆ A l'échelle régionale, par la définition de convergence entre les agences départementales de développement touristique et Hauts-de-France Tourisme ;
- ◆ Par des réponses aux appels à projets européens dans le cadre de la programmation Interreg ;
- ◆ Par des réponses aux appels à manifestation d'intérêt de l'Etat dans le cadre du plan « Destination France » : Atout-France, ADEME...

UNE EQUIPE DE 26 SALAIRES, ORGANISEE EN 4 POLES

Direction :

- ◆ Diana HOUNSLOW, directrice ;
- ◆ Céline TRIPLET, assistante de direction et animatrice de l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais » ;
- ◆ Sébastien TRUQUET, responsable administratif et financier.

Pôle ingénierie - accompagnement :

- ◆ Jean-Marie JUTS, directeur-adjoint
- ◆ 6 collaboratrices : 1 responsable de projets et animatrice du Fonds Tourisme Durable de l'ADEME ; 2 chargées de l'accompagnement des prestataires de l'hébergement et du classement des meublés de tourisme ; 1 technicienne pour les projets européens ; 1 conceptrice multimédia et accompagnatrice des offices de tourisme, 1 animatrice de la filière cyclotourisme.

Pôle marketing :

- ◆ Valérie SOBIERAJSKI, responsable du pôle marketing
- ◆ 11 collaborateurs : 1 chargé d'accueil ; 3 chargés de commercialisation ; 4 chargés de promotion et relations presse ; 1 chargée de promotion groupes et filière randonnée pédestre ; 1 web master ; 1 community manager.

Mission Autour du Louvre-Lens (ALL) :

- ◆ Norbert CROZIER, directeur
- ◆ 3 collaboratrices : 1 chargée de projets ; 1 chargée de communication ; 1 manager du programme créatif et innovation touristique.



Afin de répondre au développement de la notoriété et de l'activité touristique du département, l'agence Pas-de-Calais Tourisme mène des opérations de promotion, d'accompagnement et d'ingénierie sur l'ensemble du département.

Certaines de ces opérations sont déclinées par destination : Grande Côte d'Opale ; Campagne & Marais ; Autour du Louvre-Lens, notamment dans le cadre de la stratégie « Sélection Grandir Ensemble » mise en œuvre depuis 2022.

I. Promouvoir les 3 destinations Grande Côte D'OPALE ; Campagne et Marais ; Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable « Grandir Ensemble »

Stratégie « SELECTION »

Les cinq animateurs chargés d'identifier les prestataires pouvant prétendre rejoindre le réseau ont recruté 33 prestataires supplémentaires, en 2023. Ce qui porte à 60 les prestataires « SELECTION » à la fin de l'année 2023.

Ces derniers sont engagés dans les 3 domaines suivants : la qualité ; l'écoresponsabilité ; offrir un parcours-client enrichi d'expériences inoubliables en Pas-de-Calais.

Offre de services

aux prestataires « SELECTION »

Les prestataires « SELECTION » bénéficient d'une visibilité accrue sur le site Internet de Pas-de-Calais Tourisme ; ont à leur disposition un kit numérique de communication afin de promouvoir leurs « recommandations » ; peuvent bénéficier d'accompagnements et d'ateliers proposés par l'équipe de l'agence Pas-de-Calais Tourisme ; sont invités à participer aux deux rencontres annuelles.

En 2023, les 2 thèmes retenus des rencontres ont été :

- En mai : « Les avantages d'être un prestataire reconnu « SELECTION » ;
- En novembre : « Spéciale marché britannique ».

Visibilité du département

sur les marchés prioritaires

Les marchés prioritaires sont :

- En fidélisation, les bassins de clientèles connues : Hauts-de-France ; Belgique ;
- En conquête, les bassins de clientèles moins courtisées : Grand-Est ; Normandie ; Pays-Bas ;
- En reconquête, les bassins en déclin : Grande-Bretagne.

Les éditions

En 2023, 3 supports-papier ont été édité :

- Le guide touristique français en 20 000 exemplaires ;
- La carte touristique en 30 000 exemplaires ;
- Le guide rando-cyclo en 15 000 exemplaires.

Certaines éditions sont en version numérique uniquement, tel l'agenda mensuel des manifestations.

Une édition exceptionnelle a été réalisée en 2023, le mini-roman policier : « Un rendez-vous manqué », un support original pour promouvoir la Côte d'Opale. Il vient donc compléter et clore la série des mini-romans du Pas-de-Calais, après « L'échappée belle », pour Campagne & Marais ; « Retrouvez-moi », pour Autour du Louvre-Lens.

La diffusion de la documentation se fait auprès des offices de tourisme du département et des départements limitrophes durant toute l'année et au cours de 4 bourses d'échanges à destination des offices de tourisme et des hébergeurs du Pas-de-Calais : terrains de camping ; locations de vacances ; hôtels ; hébergements collectifs...

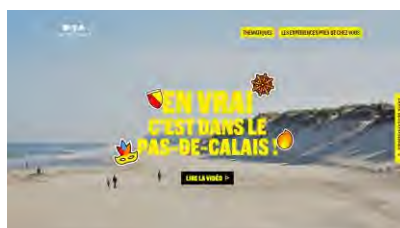
Le numérique

L'agence Pas-de-Calais Tourisme amplifie sa stratégie digitale autour de l'animation des sites Internet (total de 11) et des réseaux sociaux (total de 4), destinés au grand-public et aux socio-professionnels du tourisme.

Le nouveau site général mis en ligne en 2023, présente le département non simplement à travers ses 3 grandes destinations, mais en donnant également une plus grande visibilité aux expériences à vivre. Les prestataires « SELECTION » sont davantage mis en avant.

Les autres sites Internet dont l'agence Pas-de-Calais Tourisme assure l'animation et la promotion sont de plusieurs natures :

- Les sites dédiés aux marchés étrangers (néerlandophones, anglais) présentent le département à travers les thématiques recherchées par nos clientèles-cibles ;
- Le site à destination des acteurs du tourisme s'adresse aux porteurs de projets pour de nouveaux investissements, comme aux prestataires installés. Il présente les actualités de l'agence Pas-de-Calais Tourisme, et les programmes des ateliers et formations à destination des socio-professionnels du département.



Le cumul des visites tous sites confondus est le suivant :

- 197 417 visites uniques ;
- 178 162 sessions ;
- 535 048 pages vues ;
- Résultats naturels : 91 704 (50 %) ;
- Réseaux sociaux : 22 061 (12 %) ;
- Accès direct : 52 390 (29 %).

La stratégie digitale de l'agence Pas-de-Calais Tourisme est complétée par :

- L'animation du système d'information départementale : DATATOURISME62 ;
- L'animation de 5 réseaux sociaux : FACEBOOK ; X (ex TWITTER) ; LINKEDIN ; INSTAGRAM ; PINTEREST ;
- Les newsletters à destination du grand-public (23 400 abonnés) et des professionnels (2 600 abonnés).

Les relations presse

L'agence Pas-de-Calais Tourisme édite chaque début d'année un dossier de presse. Celui de 2023 a permis d'organiser :

- 43 accueils presse ;
- 7 workshops presse et 1 blog trip ;
- 3 tournages ;
- 9 enregistrements radio ;
- 85 parutions médias.

La commercialisation

Pas-de-Calais Tourisme, est aussi une agence de réservation de séjours pour groupes et individuels.

2023 confirme l'attractivité du département pour les séjours groupes adultes et scolaires. C'est ainsi que le département est à la 6^{ème} position en termes de volume d'affaires sur les 29 destinations présentes dans le club de la fédération nationale des organismes de tourisme, ADN Tourisme.

Les campagnes de communication

En 2022 - 2023, deux campagnes digitales ont été réalisées :

- Entre décembre 2022 et mars 2023, une campagne financée par le projet INTERREG C-CARE : « Attirer les visiteurs britanniques autour d'une nouvelle offre touristique », visant 3 cibles : familles ; groupes ; couples.
- Entre avril 2022 et mars 2023, une campagne financée par le projet INTERREG EXPERIENCE : « En vrai, c'est dans le Pas-de-Calais : développer le tourisme expérientiel en automne - hiver ». Campagne qui a remporté le grand prix CAP'COMM 2023 de la communication publique.

II. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

Pas de destination touristique sans office de tourisme dans la plénitude de son organisation. Ainsi, à fin 2023, sur les 18 offices de tourisme du département, 9 sont classés en catégorie I. L'agence Pas-de-Calais Tourisme les a tous accompagnés à chacune des étapes du classement.

Stratégies territoriales du tourisme

Pour accomplir pleinement le rôle d'accompagnateur des territoires, l'agence Pas-de-Calais Tourisme se forme en lien avec la fédération nationale des organismes de tourisme, ADN Tourisme à de nouvelles méthodes et outils.

Dans ce cadre, l'agence Pas-de-Calais Tourisme contribue activement au groupe de travail « Territoires durables ». L'objectif est de développer une méthodologie d'accompagnement des territoires en intégrant complètement la notion de tourisme durable. Trois productions sont en cours de création :

- Un guide méthodologique ;
- Une liste d'indicateurs durables pour les destinations ;
- Un discours argumenté présentant les enjeux de la transformation de la filière du tourisme.

Territoires et sites à enjeux spécifiques

Grand Site de France – Les Deux-Caps

Deux temps sont à distinguer :

- En avril, l'animation d'un atelier Tourisme sur le rendu du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) sur un périmètre comprenant les zones d'intervention des offices de tourisme de La Terre des 2 Caps, Pays d'Opale, Desvres-Samer, en complément des SADI élaborés pour Calais Côte d'Opale et Tôp Boulonnais ;
- La contribution à l'écriture du dossier de candidature au renouvellement du label pour la période 2024-2032, et notamment sur la mobilisation des acteurs du tourisme sur le choix d'une offre responsable et la recherche de clientèles sensibles à ces séjours ; la poursuite des travaux sur la mutation des terrains de camping de cette destination singulière par un accompagnement dédié en partenariat avec les services du Département, du CAUE62, du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Canal Seine-Nord Europe

L'agence a participé au lancement d'un premier atelier-groupe de travail sur les écluses visitables.

Port départemental d'Étaples-sur-Mer

L'agence a participé à la réflexion d'ensemble et à l'étude portant sur l'attractivité du port, notamment la fiche « Tourisme ».

Autour du Louvre-Lens

La mission Autour du Louvre-Lens accompagne cette destination via plusieurs opérations, dont certaines sur plusieurs années. Ces opérations sont réalisées en concertation avec les partenaires territoriaux et sont très souvent financées dans le cadre d'appels à projets ou d'appels à manifestations d'intérêt lancés au niveau national, notamment dans le cadre du plan « Destination France ». C'est ainsi qu'en 2023, les actions suivantes ont été conduites :

- L'organisation de la 1^{ère} édition du « Voyage au centre de la tech » ;
- L'organisation de la 2^{ème} édition d'« UPERNOIR », évènement autour de la créativité gastronomique ;
- La présentation de l'enquête visiteurs et des impacts de la destination. Les résultats ont fait l'objet d'une publication : « Profil, comportement, dépenses, impacts de la destination » ;
- La participation à la 1^{ère} édition de « Bivouac », un éco-slow festival au parc départemental d'Olhain, sur la mesure de l'empreinte carbone ;
- L'écriture de la stratégie touristique d'Autour du Louvre-Lens, en collaboration avec la Mission bassin minier. Cette stratégie vise particulièrement à accélérer la mise en tourisme des grands sites miniers inscrits au patrimoine de l'Humanité ; à créer des expériences touristiques dans le cadre du projet « Echappée noire » ;
- La poursuite du projet « Storytelling » visant à créer une vision européenne de l'intégration des jeunes dans les zones rurales et post-industrielles.

Territoires du département dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France

L'agence Pas-de-Calais Tourisme a accompagné les territoires du Montreuillois (3 intercommunalités) et ceux de la SPL Arras pays d'Artois dans la réflexion de leur contrat de destination touristique à intervenir avec la Région Hauts-de-France.

L'agence Pas-de-Calais Tourisme s'engage dans ce cadre à fournir de la donnée d'observation touristique afin d'établir l'état des lieux de l'offre et de la demande touristiques.

En échange, la donnée touristique est partagée entre l'agence Pas-de-Calais Tourisme, Hauts-de-France Tourisme et les offices de tourisme.

Opération « Fleurir le Pas-de-Calais »

Le palmarès 2023 de l'opération « Poursuivre la transformation écologique de l'opération Fleurir le Pas-de-Calais » est le suivant :

- 195 communes inscrites ;
- 71 communes labellisées ;
- Étaples-sur-Mer, prix national de la protection de la nature.

L'objectif visé est toujours le label « Département fleuri ». Pour y parvenir, un tiers des communes du Pas-de-Calais doivent participer à l'opération !

III. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

Accompagnement des porteurs de projets touristiques privés

L'agence Pas-de-Calais Tourisme est animatrice du Fonds Tourisme Durable, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'ADEME. Ce rôle a nécessité l'organisation de nombreuses réunions avec les prestataires, en collaboration avec les organisations professionnelles et les territoires. En 2023,

- 50 prestataires ont été rencontrés ;
- 26 diagnostics ont été réalisés ;
- 15 dossiers ont été déposés sur la plateforme « AGIR », pour un financement d'opérations.

Le projet « 3ST : speeding up sustainability in Tourism : accélérer la durabilité de l'activité touristique par le développement des compétences » retenu sur les fonds Interreg Mer du Nord a été lancé en fin d'année (il avait été présenté lors du Conseil d'Administration de Pas-de-Calais Tourisme, le 28 juin 2023). Il couvrira la période de décembre 2023 à février 2027. Rassemblant 14 partenaires des Pays-Bas, de Belgique, du Danemark, de Suède, d'Allemagne, il a pour objectif de promouvoir une offre toujours plus durable.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques publics

Durant l'année 2023, l'agence Pas-de-Calais Tourisme a accompagné les services du Département dans la définition de la nouvelle politique #DESTINATION62.

Par ailleurs, 2 projets touristiques ont bénéficié de l'appui de la plateforme Ingénierie62, à laquelle l'agence Pas-de-Calais Tourisme est associée.

Qualification de l'offre

L'agence Pas-de-Calais Tourisme a une activité soutenue dans la qualification de l'offre pour des clientèles bien identifiées. En 2023 :

- * 55 équipements labellisés « Accueil Vélo » ;
- * 59 équipements Tourisme & Handicap
- 19 chambres d'hôtes ont été qualifiées Chambres d'hôtes référence.

361 meublés de tourisme ont été classés dans le département, dont 306 par l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

Accompagnement de filières

6 filières sont accompagnées par l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour leur développement et / ou leur promotion et mise en marché : le cyclotourisme ; la randonnée pédestre ; la gastronomie ; le tourisme de mémoire, le golf ; les sports de nature ; participation au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires.

La convention d'objectifs et de partenariat entre le Département et l'agence Pas-de-Calais Tourisme pour la période 2023 - 2027 sert de cadre aux différents chapitres des perspectives 2024. Pour rappel, la convention est construite autour de 3 objectifs stratégiques et de 4 objectifs opérationnels dans chacun des 3 objectifs stratégiques.

Par ailleurs, le Conseil départemental, adoptera une nouvelle politique « #DESTINATION62, pour un tourisme qui nous ressemble », qui aura bien entendu des conséquences sur les actions portées par l'agence Pas-de-Calais Tourisme.

I. Promouvoir les 3 destinations Grande Côte D'OPALE ; Campagne et Marais ; Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable « Grandir Ensemble »

Stratégie « Sélection »

Les 250 expériences élaborées dans le cadre de la campagne de communication, « En vrai, c'est dans le Pas-de-Calais » alimenteront les différents outils de communication numérique, et de nouvelles expériences seront imaginées et rédigées avec et pour les prestataires « SELECTION ».

Un objectif de 100 prestataires « SELECTION » pour la fin de l'année 2024 devrait être atteint (60 au 31 décembre 2023).

Visibilité du département sur les marchés prioritaires

En 2024, les marchés prioritaires demeureront la France, la Belgique, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne. Des actions de prospection seront envisagées sur le marché allemand en accompagnement des offices de tourisme et des grands équipements.

Les actions digitales (sites Internet et réseaux sociaux), les relations presse, les éditions, l'enrichissement de la base de données ouverte DATATOURISME62 seront poursuivies.

Offre de services aux prestataires « SELECTION »

- Les ateliers à programmer au cours de l'année 2024 aborderont les thématiques suivantes : audit de sites Internet et réseaux sociaux ; mettre en œuvre la Responsabilité Sociétale dans les offices de tourisme et les entreprises touristiques ; bien utiliser les chiffres-clés du tourisme pour construire son business plan... ;
- Deux rencontres « SELECTION » seront organisées, en juin sur la thématique de l'intelligence artificielle dans les entreprises touristiques, et en novembre.

Commercialisation

Afin de conserver la compétitivité des réservations pour les groupes en Pas-de-Calais, la refonte du site Internet « RESA62 » est notamment prévue.

II. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable

Stratégies territoriales du tourisme

Trois chantiers sont prioritaires :

- Proposer l'accompagnement de la mise en œuvre de la Responsabilité Sociétale des Entreprises dans les offices de tourisme ;
- Accompagner le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information sur la zone géographique d'intervention de l'office de tourisme des 7 Vallées d'Opale, seul territoire à n'avoir pas été accompagné au SADI ;
- Suivre l'évolution de la marque nationale « Qualité Tourisme » pour les offices de tourisme (transformation en « Destination d'Excellence »).

Territoires et sites à enjeux spécifiques

Trois territoires et sites sont particulièrement concernés :

- Grand Site de France Les Deux-Caps, dans le cadre du renouvellement du label pour la période 2024-2032, notamment le volet évaluation ;
- Canal Seine-Nord Europe, dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société du CSNE, la participation au groupe de travail sur les écluses visitables (Oisy-le-Verger). La signature de la convention est programmée en octobre 2024 ;
- Autour du Louvre-Lens où de nouvelles actions seront mises en œuvre dans les domaines de la formation et de l'innovation. Une seconde édition du « Voyage au centre de la tech » aura lieu sur le thème de la bio-inspiration et du biomimétisme.

Territoires du département dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France

L'agence Pas-de-Calais Tourisme participe aux phases d'élaboration des nouveaux contrats de destination avec la Région Hauts-de-France, à la demande des territoires.

En début d'année 2024, le Conseil d'Administration de l'agence Pas-de-Calais Tourisme a délibéré sur le principe de signer ces contrats.

Opération « Fleurir le Pas-de-Calais »

Deux journées de formation sont programmées :

- Végétalisation des cimetières ;
- Taille des arbustes et pratiques innovantes.

III. Mettre à disposition l'ingénierie de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable

L'observation de l'activité du tourisme est une action prioritaire au service des nouveaux projets et de l'évolution des entreprises privées et publiques. Deux nouvelles approches seront mises en œuvre, en 2024 :

- L'adhésion de l'agence Pas-de-Calais Tourisme au dispositif national France Tourisme Observation, dans un cadre régional redéfini ;
- L'achat de la solution Flux Vision qui permettra une observation territoriale des flux touristiques.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques privés

Trois formes d'accompagnement sont proposées par l'agence Pas-de-Calais Tourisme :

- Dans le cadre du nouveau projet IN-TERREG 3ST, sur les thèmes des déchets ; de l'eau ; de l'énergie ;
- L'animation du Fonds Tourisme Durable de l'ADEME, pour la dernière année (fin du fonds par l'Etat) ;
- La participation aux revues de projets dans le cadre des aides économiques de la Région et de certains EPCI.

Accompagnement des porteurs de projets touristiques publics

Les projets publics que le Département a souhaité accompagner dans le cadre de sa nouvelle politique #DESTINATION62 émergent dès le début 2024. Les projets identifiés concernent des terrains de camping municipaux et des projets pouvant prétendre au dispositif : « Accompagner l'innovation touristique ».

Qualification de l'offre

- Le classement des meublés de tourisme poursuit sa progression dans un contexte d'évolution fiscale et de régulation dans les zones où le marché immobilier est déséquilibré au détriment du logement permanent.
- Les marques Tourisme & Handicap et Qualité Tourisme, reprises par Atout-France évoluent, incluant de nouveaux critères de développement durable.

Accompagnement de filières

En 2024, l'agence Pas-de-Calais Tourisme élaborera une feuille de route dans la perspective du développement de la visite d'entreprises.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la rentabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT)

FICHE D'IDENTITE

♦ **Forme juridique** : Association
 ♦ **Siège social** : 26-28 Route de la Trésorerie 62126 WIMILLE
 ♦ **Fonds propres** : 1 132 253 €
 ♦ **Date de clôture** : 31/12
 ♦ **Siret** : 325 920 080 00042
 ♦ **Effectif moyen** : 25 salariés
 ♦ **Président** : Philippe DUQUESNOY (Conseiller départemental)
 ♦ **Directrice** : Diana HOUNSLOW

Mission / Cœur de métier :
 L'agence a pour objet la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique du Département. De manière plus précise, elle promeut et assure la mise en marché des destinations en s'appuyant sur les valeurs de chacune des trois grandes communautés de vie que sont la campagne, le bord de mer et l'ancien bassin minier. Elle contribue à assurer le développement harmonieux et qualitatif des territoires, et contribue à la mise en réseau et à la coordination des acteurs du tourisme.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :
 Représentation au Conseil d'Administration : 13 membres sur 26 (50%)

Représentants du Département dans la structure :
 13 titulaires : Philippe DUQUESNOY, Bertrand PETIT, Jean-Luc DUBAËLE, Cécile YOSBERGUE, François LEMAIRE, Olivier BARBARIN, Benoît ROUSSEL, Brigitte PASSEBOSC, Maité MULO-FRISICOURT, Philippe FAIT, Claude BACHELET, Etienne PERIN, Steeve BRIOIS.

Contribution financière du Département :

BP 2024 : 2 600 000 €
 2023 : 2 600 000 €

Conventions :

Convention d'objectifs et de partenariat 2023-2027

ACTIVITES

CHIFFRES-CLES 2023

♦ **Données économiques** : 18 offices de tourisme, 154 hôtels classés, 131 terrains de camping classés, 3 ports de plaisance maritimes, 9 stations classées de tourisme.
 ♦ **Fréquentation et top 5 des équipements en 2023** : Nausicaa (908 000 visiteurs), Parc de loisirs d'Olhain (610 000 visiteurs), le Louvre-Lens (555 607 visiteurs), Bagatelle (345 753 visiteurs), Hélicéa (331 649 visiteurs).

♦ **Données de l'ADRT** :

- 10 promotions des trois destinations : Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens ;
 - 195 communes inscrites à l'opération « Fleurir le Pas-de-Calais », 71 communes labellisées ;

- 31 accompagnements en ingénierie touristique auprès des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable (Fonds Tourisme Durable de l'ADEME) ;
 - 22 accompagnements des territoires en faveur de leur développement touristique durable ;
 - 33 prestataires touristiques ont rejoint le réseau « Sélection » ;
 - Edition de 3 supports papier : 20 000 guides touristiques, 30 000 cartes touristiques, 15 000 guides rando-cyclo ;
 - Réseaux sociaux : 123 758 fans sur la page Facebook française, néerlandophone et anglophone (+ 4 991/N-1), 28 134 abonnés sur Instagram (+ 1 629/N-1), 1 423 abonnés sur LinkedIn (+680/N-1) ;
 - Relations presse : 49 parutions dans la presse française ; 43 accueils de presse, 3 tournages, 85 parutions médias ;
 - Ventes de séjours : 106 contrats, 4 382 voyageurs, 66 excursions à la journée, 40 séjours confectionnés sur mesure pour groupes individuels.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En 2023, l'agence s'est engagée autour de 4 piliers principaux :

- Une campagne de communication numérique, « En vrai, c'est dans le Pas-de-Calais » qui a proposé 250 expériences inédites à vivre en automne et en hiver. La campagne fut remarquée et récompensée par le GRAND PRIX CAP' COMM 2023 ;
- L'organisation de la première édition du « Voyage au centre de la Tech » qui portait sur l'humanisation de la technologie dans le champ du tourisme ;
- La transition écologique du tourisme assumée et accompagnée à travers l'animation du fonds tourisme durable de l'ADEME ;
- La participation de l'agence Pas-de-Calais Tourisme à la définition auprès des services du Département d'une nouvelle politique publique du tourisme pour la période 2024 – 2027, en faveur du bloc communal.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- En cohérence avec la nouvelle délibération tourisme en préparation pour 2024, la convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2027 signée avec le Département du Pas-de-Calais a intégré les axes suivants :
- Promouvoir les 3 destinations Grande Côte d'Opale, Campagne & Marais, Autour du Louvre-Lens et décliner la stratégie de tourisme durable « Sélection Grandir Ensemble » : mettre en œuvre la stratégie Grandir Ensemble, amplifier la visibilité du Département et des 3 destinations sur les marchés prioritaires, proposer une offre de services aux prestataires « Sélection », commercialiser des séjours pour la clientèle groupes ;
 - Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des territoires en faveur de leur développement touristique durable : accompagner les intercommunalités dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de développement et de promotion touristiques, accompagner les territoires et les sites à enjeux spécifiques, accompagner les territoires dans le cadre de la politique Tourisme de la Région Hauts-de-France, poursuivre la transformation écologique de l'opération Fleurir le Pas-de-Calais ;
 - Mettre à disposition l'ingénierie de Pas-de-Calais Tourisme au service des porteurs de projets en faveur d'un tourisme durable : accompagner les porteurs de projets touristiques privés, accompagner les porteurs de projets touristiques publics, qualifier les hébergements et les équipements touristiques, affirmer le positionnement des filières touristiques traditionnelles dans une démarche d'innovation.

COMPTE en EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 80 996 €	Capitaux propres : 1 118 762 €	Chiffre d'affaires : 73 564 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 839 449 €	Total des dettes : 469 046 €	Valeur ajoutée : - 1 353 929 €
Trésorerie : 993 472 €	Total du bilan : 1 913 917 €	Excédent brut d'exploitation : - 56 919 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : - 9 615 €
Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable		Résultat financier : 1 347 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : - 5 223 €
Rentabilité des capitaux propres : - 1,2 %		Résultat de l'exercice : - 13 491 €
Taux de rentabilité net : - 18,3 %		Capacité d'autofinancement : - 10 479 €
Ratio d'activité : 28,7 %		Total des produits : 3 219 035 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 152 jours		Financement du Département (€ et %) : 2 600 000 € soit 80,8 %
Fonds de roulement : 1 363 875 €		
Besoin en fonds de roulement : 372 834 €		

Date de mise à jour des données : 18/06/2024



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais

Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- LA COUPOLE -
CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D**

LA COUPOLE
CENTRE D'HISTOIRE
PLANETARIUM 3D

**ANNEE
2023**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Editorial du Président de La Coupole Centre d'histoire et planétarium 3D

Voilà plus d'un quart de siècle que, par la volonté du Département, *La Coupole* a ouvert ses portes. Transformer un bunker nazi unique destiné à lancer les premières fusées conçues pour terroriser et tuer les populations civiles en un lieu patrimonial, mémoriel et de culture historique et scientifique était un symbole fort.

Le site a évolué au fil du temps. Le monument historique dévoilant une construction inachevée accueille en son sein un centre d'histoire à la vocation double : présenter les spécificités de la Seconde Guerre mondiale dans notre région et expliquer la conception et le développement des armes secrètes allemandes qui s'inscrivent dans la face sombre des débuts de la conquête spatiale.

Puis, l'installation d'un planétarium a permis de compléter cette découverte historique et scientifique. Désormais doté de la toute dernière technologie (10K-3D), ses médiateurs invitent le grand public à continuer leur découverte de la conquête spatiale et de l'univers. Un centre de ressources en histoire et en sciences a été créé, accueillant des archives liées à la Seconde Guerre mondiale et portant des missions de recherche.

L'ancien site de guerre est ainsi devenu un lieu porteur de valeurs humaines avec une forte vocation pédagogique et un souci renouvelé de sensibilisation des publics.

Site pluriel, *La Coupole* se classe parmi les grands équipements de loisirs culturels car créée ex nihilo pour le développement territorial, avec des objectifs de fréquentation élevés et dont la thématique se situe entre culture et loisirs pour attirer un large public. Au regard des valeurs qu'elle véhicule, il est donc impératif qu'elle conserve son intégrité et reste fidèle à son éthique. Guidée par son projet scientifique et culturel, *La Coupole* a poursuivi ses missions historiques, scientifiques et mémorielles en 2023, année qui marque le début des 80 ans de la construction du site. Elle a aussi connu une année record en terme de fréquentation, portée par une belle dynamique touristique à l'œuvre dans notre Département.

Les équipes sont déjà tournées vers la préparation d'une année mémorielle importante avec les cérémonies des 80^e anniversaire du Train de Loos et de La Libération et la conception de « l'HistoPad », le nouveau système de visite sur tablette avec 3D et réalité augmentée au centre d'histoire.



Benoît ROUSSEL

Président de l'EPCC de *La Coupole*

MISSIONS ET ORGANISATION

La Coupole a toujours constitué, et ce dès avant son ouverture au public, un équipement particulier, n'entrant dans aucune catégorie connue, en raison de l'originalité de son site, de la diversité de ses missions et de ses activités.

L'engagement direct et permanent du Conseil départemental du Pas-de-Calais a favorisé le développement de l'établissement, désormais unanimement considéré comme un équipement rigoureux et dynamique, portant haut les couleurs du Département dans les domaines touristiques, culturels et éducatifs.

Ce développement est particulièrement remarquable du fait de la situation géographique, du budget et des effectifs en personnel de *La Coupole*, comparativement à d'autres sites. En effet, il ne faut pas oublier que *La Coupole* n'est pas située en centre-ville d'une grande agglomération (Lille, Arras ou Boulogne-sur-Mer) et n'est pas desservie par les trains (gare SNCF la plus proche à 8 km).

LES MISSIONS DE LA COUPOLE, CENTRE D'HISTOIRE ET PLANETARIUM 3D

Elles sont de natures très différentes puisque l'établissement assure :

- ◆ Une mission de travail de mémoire, à travers le contenu même de la scénographie, de la création d'un fonds d'archives (dont une partie est consultable au centre de ressources « Jacques Brun »), de l'organisation de colloques et d'expositions temporaires.
- ◆ Une mission de culture scientifique, avec le Planétarium 3D, des expositions et des manifestations consacrées à l'astronautique et à la connaissance de l'univers.
- ◆ Une mission éducative et pédagogique, à la croisée de l'histoire et des sciences, qui permet, chaque année, à notre service pédagogique, d'organiser

de multiples activités à destination des élèves ou des professeurs. Cette mission vient en complément de la fonction d'accueil des groupes scolaires. Par ailleurs, il convient de souligner la mise à disposition, par le Rectorat de l'Académie de Lille, d'un professeur d'histoire, d'un professeur de sciences physiques et d'un professeur de SVT, ce qui permet d'épauler le service pédagogique dans ses missions.

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Un Conseil d'Administration, composé d'élus et de personnalités qualifiées du Conseil départemental du Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, oriente la politique de l'établissement. Il est présidé, depuis le

20 octobre 2021, par M. Benoit Roussel. M. Philippe Queste exerce la fonction de directeur depuis le 1er septembre 2020.

Le projet scientifique et culturel validé en 2022 guide l'équipement dans son développement.

L'ORGANISATION AU 31 DECEMBRE 2023

- ◆ 33 personnes en CDI ;
- ◆ 8 personnes en CDD (dont 1 en apprentissage) ;
- ◆ 3 professeurs missionnés au service pédagogique par le Rectorat de l'Académie de Lille ;
- ◆ 6 bénévoles intervenants au centre de ressources « Jacques Brun » ;
- ◆ Le soutien de l'association des amis de *La Coupole*.

Budget principal : vue d'ensemble				Budget commercial : vue d'ensemble	
Recettes de fonctionnement	2 894 018,87 €	Recettes d'investissement	144 587,46 €	Recettes de fonctionnement	612 502,84 €
-		-		-	
Dépenses de fonctionnement	2 974 770,70 €	Dépenses d'investissement	98 032,19 €	Dépenses de fonctionnement	562 451,82 €
=		=		=	
Résultat de l'exercice	- 80 751,83 €	Excédent d'investissement	46 555,27 €	Résultat de l'exercice	50 051,02 €
+		+		+	
Report du résultat 2022	55 887,78 €	Report de l'excédent cumulé 2022	553 826,71 €	Report du résultat 2022	41 592,38 €
		=			
Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)	-24 864,05 €	Excédent cumulé de la section d'investissement	600 381,98 €	Excédent de fonctionnement (après report à nouveau)	91 643,40 €

BILAN DES ACTIONS

FAIT MARQUANT 2023

La Coupole s'est dotée en 2023 d'une solution data et l'a installée sur la billetterie lui permettant de pallier au manque de données de celle-ci et d'affiner les chiffres.

Ainsi la prise en compte des billets jumelés des visiteurs en groupe - jusqu'ici comptés deux fois - fait mécaniquement baisser le nombre de visiteurs « uniques » sans changer le chiffre d'affaire. Le nombre de visiteurs uniques se situe donc depuis 2012 entre 120 et 125 000 visiteurs par an (et non entre 140 et 150 000).

L'année 2023 constitue la plus forte fréquentation depuis l'arrivée du planétarium en 2012. Le record d'activité (plus de 1800) a été battu lors d'une journée en juillet.

LES PUBLICS

La fréquentation

131 561 visiteurs « uniques » (plus de 150 000 avec l'ancien mode de calcul) dont 34 141 scolaires et CLSH hors accompagnants. (F 77 %, B 10 %, GB 8 %...).

Les groupes représentent 74 863 personnes pour 1 329 dossiers. 504 groupes scolaires (39 579 personnes y compris les accompagnants) et 740 groupes adultes (35 254 personnes).

Le premier public auquel s'adresse La Coupole est le public jeune, dans toutes ses acceptions, et sur lequel travaille le service pédagogique.

La brochure pédagogique :

Suite à une réflexion sur la mise en place de visites guidées pour les scolaires, la brochure a été remplacée par une lettre de rentrée mentionnant les nouvelles activités pédagogiques pour l'année 2023-2024 et envoyée par mail à l'ensemble des établissements scolaires des Hauts-de-France. Elle a été mise à disposition des professeurs en format papier à l'accueil.

L'atelier « Chant des Partisans » a été supprimé. Un atelier dédié à la spécialité HGGSP du niveau lycée a été créé : Histoire et mémoire de la rafle. Le tarif des ateliers est passé à 4€ par élève à la rentrée 2023-2024.

Sensibilisation du jeune public au travail de Mémoire :

Le documentaire « sauvons les enfants » a été diffusé le 27 janvier en présence d'un témoin. Le documentaire du CERDI59/62 en partenariat avec La Coupole « Pour que l'oubli ne s'installe jamais », réalisé par des scolaires a été diffusé le 3 avril.

Deux rescapées de la Shoah sont venues témoigner pour les scolaires : Lili Keller-Rosenberg le 30 avril et de Ginette Kolinka le 29 septembre. Le documentaire « Elles n'ont rien oublié » a été projeté en présence des réalisateurs (15/12).

La fréquentation globale des scolaires :

34 141 scolaires et jeunes en centre de loisirs ont été accueillis.

Les ateliers :

- ◆ 459 ateliers ont été animés par les équipes des services pédagogique, accueil et planétarium ;
- ◆ 37 ateliers animés dans le cadre des gouters d'anniversaire ;
- ◆ 11 ateliers « Réminiscence » ont été organisés avec les résidents de l'EHPAD Devulder à Esquerdes ;
- ◆ Pour la 2e année, des journées d'intégration pour les élèves de 6e pour 7 collèges du Pas-de-Calais ont été organisées en septembre-octobre.

Au planétarium, l'équipe, soucieuse d'offrir toujours une nouvelle expérience à son public, a développé en interne une nouvelle séance en direct intitulée « Retour vers le Big Bang », proposée les week-ends, vacances et jours fériés depuis le 1/12.

La fréquentation, hors événementiels, s'établit à 79 148 spectateurs (source Apollo + / 80 629 source GTS) ce qui constitue un nouveau record pour la salle. Fréquentation dopée par le pass culture.

Les événementiels au planétarium, de toutes natures (démonstration, conférences, ateliers, diffusions spéciales de films et de documentaires ou d'événements, rando-astro) ont attiré 1883 personnes.

La Programmation

L'exposition « Vies brisées, vies sauvées » sur la rafle du 11 septembre 1942 s'est poursuivie avec une soirée sur la mémoire de la Shoah le 31 mars.

De même pour l'exposition « L'espace à la française » autour des 60 ans du CNES qui s'est accompagnée d'une programmation culturelle dédiée :

- ◆ expérience immersive sur Thomas Pesquet via des casques VR tout au long de l'exposition ;
- ◆ participation aux journées internationales des planétariums ;
- ◆ conférences sur Ariane par Céline Boutry d'Arianespace (24/03) ou le spatial français et l'éthique par

Jacques Arnould, expert éthique au CNES (26/05).

Pour la 40^e édition des JEP les 16 et 17/09, ont été proposées des visites des coulisses du planétarium, du centre de ressources avec découverte des collections et du monument.

Lors de la Fête de la science sur le thème du sport, ont eu lieu un village des sciences, une course d'orientation (7/10) et un film au planétarium (13/10).

Pour célébrer le début du 80^e anniversaire de la construction du site une exposition « La Coupole d'hier et d'aujourd'hui » avec des photographies et des témoignages le 20/10 et d'une fiction pour redécouvrir La Coupole « l'héritage du médaillon » ont été réalisés.

Une semaine « Résister à l'inhumanité » (2-13/11) a été organisée en partenariat avec La Barcarolle autour des déportés de Dora avec une exposition au théâtre (MAC) et la création et la diffusion de « La chanson de Dora » par la compagnie Les Lunaisiens (10&11/11).

Les Séminaires et privatisations ont concerné 11 groupes pour 678 personnes dont 3 privatisations le soir (Asso Education PdC ; JC Decaux et Les Francas) et 2 privatisations du Planétarium le matin

En termes de **stratégie de communication**, les efforts ont été très clairement portés sur l'angle numérique voulu dans le PSC. Cela implique la réalisation de plus en plus de vidéos à destination des cibles et la mise en place des podcasts entièrement réalisés en interne.



Des campagnes digitales ont été construites notamment sur *Le Bon Coin* et des campagnes audio-digitales ont également été mises en place, permettant de cibler précisément selon des critères et des zones géographiques.

Indispensable à la notoriété et à la communication auprès du grand public, les campagnes d'affichage se poursuivent avec une présence en deux temps : sur les vacances de Pâques et sur l'été.

Les zones stratégiques choisies sont la Côte d'Opale (de Dunkerque à Berck/Le Touquet) et l'intérieur des terres avec une forte présence sur la zone primaire qu'est l'Audomarois, puis Arras, Béthune-Bruay.

La Coupole a également des panneaux de longue conservation sur des axes routiers stratégiques.

Elle a pu également bénéficier d'un accompagnement du Département par affichage sur les abribus.

La Coupole est fortement présente sur les radios : Delta FM, NRJ, RFM, Virgin radio, Radio 6 et Banquise FM par le biais de campagnes payantes ou via des jeux-concours. L'ensemble de ces radios permettent de toucher plusieurs cibles et plusieurs tranches d'âges.

La campagne cinéma s'articule en deux temps forts, à savoir le lancement de la saison en avril et sur la période estivale. Dans les cinémas Ociné à Saint-Omer, le Kinépolis de Lomme ainsi que 17 salles réparties sur la Côte d'Opale.

Les réseaux sociaux :

Nous continuons d'être très présents sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn)

L'engagement de nos publics continue d'augmenter de manière significative notamment grâce à un gros travail fourni par Matthieu Dubois sur le contenu de la ligne éditoriale et le travail fourni par Victor Poinat, vidéaste à mi-temps.

Toucher les publics

Par le biais de « FHS Promotion », notre documentation est diffusée sur plus de 440 points en France. Le site est présent sur leurs 50 frontons répartis sur les zones de Saint-Omer, Lille, Arras, Calais, Boulogne-sur-Mer et Dunkerque. Nous figurons sur 250 emplacements des cartes « Visite passion » sur les frontons des présents.

Une collaboration a été liée avec une agence de relations presse « Mot Compte Double », afin de toucher des

journalistes régionaux et nationaux ainsi que des influenceurs ayant une communauté intéressée par les sites culturels et/ou touristiques. Cela nous permet également de toucher le jeune public, cœur de cible du PSC.

LE LIEU

L'un des temps forts de l'année, très chargé en émotions, aura été la mise à jour des portraits du mémorial des fusillés et déportés du Nord-Pas-de-Calais lors de la Journée nationale du souvenir de la Déportation le 30 avril. Après des années d'attentes liées à la pandémie, près de 300 portraits ont rejoint le mémorial accompagné de la présence de nombreuses familles.

La Coupole a également célébré le début du chantier de la construction du bunker de lancement de fusées V2 par la réalisation d'une exposition qui rend aussi hommage aux hommes qui ont travaillé sur le chantier et propose des photos d'époque remises en contexte tout au long des galeries.

Après un échec du premier appel d'offre pour adopter un nouveau système de visite du centre d'histoire, le projet a été repris et travaillé sous la forme d'une DSP avec rédaction d'un contrat sur 7 ans qui a abouti en novembre à retenir la société Histoverly. Les travaux de réalisation ont débuté dès début décembre pour une mise en fonction en juillet 2024.

En début d'année, les espaces du centre de ressources ont été restructurés avec le conseil des archives départementales afin de créer un magasin d'archive séparé de la salle de consultation et de la rendre inaccessible au public. Un règlement de consultation de la salle de lecture a été adopté en mars.

LES PARTENARIATS

Le service pédagogique de *La Coupole* apporte une aide précieuse et gratuite pour les élèves et leurs enseignants désirant préparer le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD).

Une aide a été apportée à plusieurs établissements tels que le lycée Ribot de Saint-Omer, le LYPSO, le collège René Cassin de Wizernes pour le CNRD.

Dans ce cadre, la classe CNRD du collège de Wizernes a présenté son *serious game* dans la salle de classe de guerre de *La Coupole* (2/06). Une classe du collège de Fauquembergues a présenté sa pièce de théâtre sur Anne Frank le 10/06.

Un partenariat a été instauré avec *La Barcarolle* et la compagnie *Les Lunaisiens* sur la thématique « Résister à l'inhumanité » : réalisation de visites guidées de l'exposition de *La Coupole* « Plongés dans l'enfer de Dora » au Moulin à café de Saint-Omer et création de la Chanson de Dora.



Une trentaine de notices historiques ont été réalisées et mises en ligne dans une application de visite avec la LRE sur les chemins de la Libération en région.

Au planétarium, la logique partenariale se poursuit sur les mêmes bases que l'an passé avec toujours une forte implication de *La Coupole* dans la vie de l'Association des Planétariums de Langue Française (APLF) à travers la tenue du festival « Fulldome », unique en France.

La fondation Saint-Omer Valeurs Transatlantiques a pu bénéficier du planétarium lors d'une soirée particulièrement suivie sur la situation ukrainienne avec la participation du Général Palomeros et du Consul d'Ukraine.

Arianespace a mis à notre disposition une ingénieure Céline Boutry, qui est venue évoquer l'avenir du spatial européen notamment avec *Ariane 6*. Le planétarium a aussi eu le plaisir d'accueillir diverses avant-premières et présentations tant scientifiques, qu'historiques ou mémorielles (lancement du film du CERDI, témoignage de Lili Leignel, etc.).

Une partie de l'équipe s'est déplacée à la base aérienne de Creil (BA 110), invitée à participer à la nuit des étoiles de la base.

À noter, un lien toujours très fort avec le CNES, qui nous a permis de recevoir Jacques Arnould son expert éthique, lors d'une conférence débat exceptionnelle en compagnie de Christian Vanpouille, ancien du LRBA de Vernon où une centaine d'Allemands mettront leur savoir au service du programme spatial français à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale.

Le directeur de *La Coupole* et le responsable du planétarium ont également été invités sur le pavillon du CNES aux côtés d'autres partenaires lors du salon du Bourget.

Un partenariat avec le CRD de la CAPSO a permis la création d'une pièce musicale « l'alto la tête en l'air » intégrant le planétarium. Les élèves ont préparé et joué au planétarium la création sur une présentation des planètes animée par le responsable du planétarium.

Sur les partenariats commerciaux, a été effectué un suivi des demandes de lots et des offres promotionnelles et des conventions de partenariat (partages de stands et accords tarifaires). S'y ajoute la gestion de la billetterie prévente avec 3744 billets vendus (+ 68% par rapport à 2019 et + 40% à n-1) pour un total de 27 152 €.

On note une forte **participation aux salons et évènements** :

Salon Herman & Vandamme à Menin – Tourissima Lille – Salon des vacances de Bruxelles – Convention LRE à Florence – Rendez-vous en France à Paris – AG des Gîtes du Nord – Bourses d'échanges régionales – RICV de Berck-sur-Mer (présence assurée par les RP) – Summer Space Festival au Luxembourg – Fête de la Mer à Boulogne-sur-Mer – Rassemblement historique d'Haillicourt – Journée anniversaire d'Eden 62 à Ambleteuse – IFTM à Paris – Salon des voyages à Liévin

LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

A la suite de la validation du Projet Scientifique et Culturel de *La Coupole*, un premier comité scientifique a été institué. Il est présidé par Philippe Diest (UCL) et composé d'une douzaine de personnes, universitaires ou spécialistes en histoire, histoire du droit, géographie, sciences...). Les choix de leurs spécialités ont été opérés en fonction des axes du PSC. Une première réunion s'est tenue en juillet.

L'activité scientifique du planétarium s'est concentrée vers deux axes. Le premier étant la réalisation de la séance en direct « Retour vers le Big Bang » et le deuxième la création du *serious game* « Tenacity », fruit du travail de stage d'Alicia Philip et Stéphane Waignier mais dont une grosse partie de la validation scientifique a été la tâche de l'équipe planétarium. Autre travail d'importance mené au sein du planétarium : la mise en place de patch photo haute résolution (20cm / px) au planétarium. Ce déploiement se poursuivra en 2024. L'équipe a également mis au point en lien avec l'exposition temporaire « L'espace à la française » une énigme scientifique permettant à la fois d'en apprendre davantage sur le lieu mais aussi sur le spatial français.

La Coupole contribue à la formation pour des professeurs en histoire-géographie de l'académie de Lille dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF). Deux formations ont été dispensées :

- ♦ une « Journée géopolitique : le renseignement et son rôle dans les relations internationales hier et aujourd'hui » le 9 février.
- ♦ une journée en partenariat avec le Mémorial de la Shoah : « Shoah, Arts et Littérature » le 9 mai.

♦ Laurent Seillier, professeur pour missionné au service pédagogique est intervenu au lancement du CNRD pour développer les pistes pédagogiques en lien avec la thématique annuelle.



La Coupole a accueilli la finale du concours scientifique « C génial » en avril.

Un travail de recherches a été mené pour réaliser l'exposition temporaire « La Coupole, d'hier à aujourd'hui » inaugurée le 20 octobre.

Le service pédagogique a participé à 2 Séminaires organisés par le Ministère des Armées (DMCA) le 05/07 sur l'accueil des adolescents dans les institutions mémorielles et le 18/11 sur les outils numériques dans la médiation.

Le travail mémoriel sur les déportés du train de Loos s'est poursuivi : recherches en archives sur les dossiers individuels pour transmettre aux auteurs, rédaction de biographies, collecte de photographies ; recherche d'un éditeur, définition de l'ouvrage et transmission des éléments ; projet pédagogique avec une classe du lycée Blaise Pascal de Longuenesse...

L'appel lancé via la presse pour recueillir des photos de déportés de la région afin d'implémenter le mémorial a connu un grand succès, impliquant des centaines de dossiers à traiter. La dynamique se poursuit encore.

La remise de livres des 9 000 déportés de France à Mittelbau-Dora s'est poursuivie avec 4 nouvelles cérémonies :

- ♦ au mémorial d'Alsace-Moselle à Schirmeck le 16 juin ;
- ♦ à La Coupole le 6 mai ;
- ♦ à la mairie de Chaulgnes (Nièvre) en août ;
- ♦ à Chancelade (Dordogne) en novembre.

Des recherches ont été menées afin de mener à bien plusieurs projets culturels :

- ♦ sur un déporté de Dora, Jean Maupoint, chansonnier autour de ses compositions à Dora dans le cadre du partenariat avec les Lunaisiens et La Barcarolle ;
- ♦ pour l'ONAC sur l'identification des fusillés étrangers du Nord-Pas-de-Calais pour l'obtention de la mention « Morts pour la France » dans le cadre d'un programme national.

Le centre de ressource a été sollicité à de nombreuses reprises afin de fournir des documents (iconographies, archives...) pour différents projets de publication ou de réalisation de documentaires.

La thèse sur les sites V dans notre région en partenariat avec le PMCO et l'ULCO, menée par Marc Deschamp depuis septembre 2021 s'est poursuivie.

Le travail de recherche pour la prochaine exposition temporaire consacrée à la Libération a débuté. Le service pédagogique a sollicité le lycée professionnel Bernard Chochoy de Lumbres afin de monter un projet pédagogique autour de la création d'un décor de scénographie.

LES COLLECTIONS

Suite à l'intégration du réseau Mémoire 14-45, une formation sur le logiciel d'inventaire « micromusée » a eu lieu en janvier au musée de Bondues. Les premières fiches d'inventaire ont été réalisées. Ce travail d'inventaire va prendre plusieurs années.

En vue d'une numérisation du fonds d'archives de l'amicale Dora-Ellrich (dont l'appel à projet a été reporté à 2024), un récolement du fonds a été commencé et se poursuivra en 2024.

Le Centre de Ressources a enregistré la réception de **23 donations** en 2023. Elles comprennent des archives, des photographies et des objets personnels. Elles concernent des déportés, des fusillés, des résistants mais également des armes, pansements, gourde, bande matricule et brassard d'un médecin de Dora...

Aux côtés de nombreux donateurs privés figure également le Tribunal judiciaire d'Arras (don de deux armes saisies et vouées à la destruction) et le Centre historique minier de Lewarde (gourde allemande).

Ces 23 dons ont fait l'objet d'une convention de donation puis été inventoriés sous la forme d'un fonds spécifique ou intégrés au fonds général de La Coupole. Ils seront conservés au centre de ressource dans le respect des mesures de conservation.

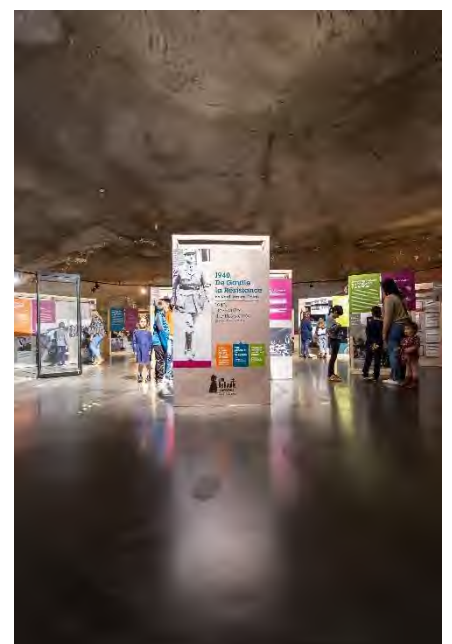
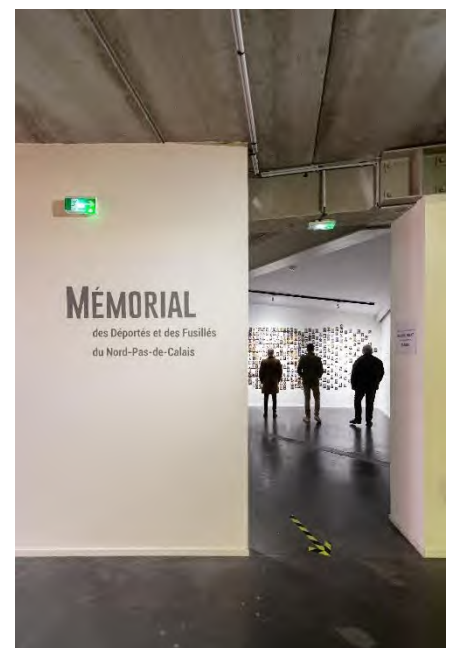
La Coupole s'est portée volontaire pour accueillir des armes de collection recueillies par l'Etat dans le cadre de l'opération « abandon d'armes à l'Etat ».

Les objets qui constituent la collection de La Coupole ne bénéficiaient d'aucun statut et étaient répartis dans différents lieux du site. Un travail de recensement a été initié et accompagné d'un regroupement des pièces dans une réserve dédiée. Ce travail qui se poursuivra en 2024 a déjà permis de mettre en évidence des pièces remarquables et d'en valoriser certaines dans la future

exposition temporaire⁹¹⁷ ou sur des publications numériques.

Deux séries de recueils de témoignages dans la région Hauts-de-France ont été initiées d'une part sur La Coupole pour l'exposition temporaire « La Coupole d'hier et d'aujourd'hui » et d'autre part autour de la Libération et de la Seconde Guerre mondiale en vue de la réalisation d'une exposition en 2024 « Les chemins de la Libération, entre joies et drames ».

Les collections du planétarium se sont enrichies d'une maquette 1/33e du lanceur Diamant : premier lanceur de satellite français ayant permis à la France de devenir en 1965 la troisième puissance spatiale. Cette maquette renforce notre série de lanceurs à l'échelle 1/33e et s'inscrit dans l'énigme scientifique « le fil d'Ariane ».



PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 inaugurera un cycle de commémorations autour de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ce sera d'abord le 80^e anniversaire de la Libération et des différents événements qui se sont déroulés puis celui du retour à la paix le 8 mai 2025. L'année sera aussi marquée par l'arrivée en juillet d'un nouveau système de visite du centre d'histoire en remplacement des audioguides ce qui constitue la principale évolution de cette partie site depuis la refonte de la scénographie en 2010.

LES PUBLICS

Dans le domaine scolaire, la hausse de la fréquentation devrait se maintenir avec le pass culture, voire s'amplifier si le Département se prononce sur la mise en place d'une classe mémoire départementale pour les 3^e dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les journées d'intégration des 6^e seront reconduites avec davantage de créneaux proposés.

Des outils de médiation seront créés en lien avec l'exposition temporaire « Les chemins de la Libération, entre joies et drames ». Une programmation autour de l'exposition sera réalisée.

Le lancement du nouveau film au planétarium « Magic Globe » aura lieu en début d'année.

Le festival « Fulldome » de l'APLF est pérennisé et va continuer à prendre de l'ampleur.

LE LIEU

La principale innovation concernant le site sera l'arrivée en juillet d'un nouveau système de visite du centre d'histoire, l'HistoPad.

La rédaction des contenus de la future tablette Histopad se prolongera jusque mi 2024. Plusieurs Comité scientifique (1 par mois) seront mis en place et feront appel à différents historiens afin de valider par étapes les contenus créés. La création des matériels (portes du temps) sera validée et l'organisation de l'installation du matériel (armoires de recharge des tablettes, fourniture électricité et accès internet, pose de « beacons » ...) est aussi à prévoir avec le prestataire. Les personnels seront formés à ce nouveau système de visite.

En prévision de la poursuite de la fréquentation scolaire et pour permettre de développer les ateliers,

un dépôt de permis de construire sera effectué pour l'installation d'une salle de classe modulaire supplémentaire. Deux manifestations principales auront lieu en extérieur :

♦ le 9 juin en partenariat avec EDEN62 « La nature nous livre ses secrets » autour du biomimétisme et de tout ce qui vole. Différents stands seront installés en lien avec cette thématique ;

♦ le 30 juin, dans le cadre du 80^e anniversaire de la Libération, une reconstitution sera proposée avec des associations, du matériel roulant, un concert, des visites gratuites des expositions, un tarif réduit sur le film DDay...

LES PARTENARIATS

La politique des partenariats se poursuivra. Une attention particulière sera portée à l'association Memhisto qui regroupe les musées de mémoire des Hauts-de-France afin de recréer un nouvel outil de communication et de valorisation de ces musées.

Des partenariats seront initiés pour le développement de l'exposition temporaire (collectionneurs, institutions...) et du livre sur le Train de Loos (éditeur, association...).

Le label national « 80 ans de la Libération » sera sollicité pour l'exposition et pour le film documentaire.

LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES

La sortie du livre sur le Train de Loos est prévue le 31 mai 2024 en préfiguration du 80^e anniversaire du départ des déportés (1^{er} septembre 1944). A cette fin le travail de rédaction, de relecture, de recherche des familles, des photographies, de cartographie, de statistique se poursuivra.

La co-organisation du projet scolaire des lycéens franco-allemands engagés dans la rédaction de l'ouvrage sur le Train de Loos se poursuivra également avec la réalisation d'un déplacement à Berlin (visite du camp de Sachsenhausen, de la ville, du Parlement et réception à l'ambassade de France).

La thèse sur les sites V dans notre région en partenariat avec le PMCO et l'ULCO va se poursuivre.

Les recherches historiques, l'écriture des textes et la recherche de témoins pour l'exposition « Les chemins de la Libération, entre joies et drames » se poursuivront. Des enregistrements seront réalisés, des films seront collectés auprès de l'INA et de Archipop, du matériel sera emprunté

à des collectionneurs. La scénographie, le graphisme, l'impression de panneaux seront réalisés pour une inauguration le 31 mai.

En complément de l'exposition et suite au recueil de nombreux témoignages sur la Libération, un film documentaire sera réalisé et proposé pour le 80^e anniversaire.

En partenariat avec EDEN62 dans le cadre de la journée La nature 9 juin, en amont, sera développé un projet scolaire sur le biomimétisme « Tout ce qui vole » avec les écoles de Wizernes, d'Helfaut, d'Hallines, de Longuenesse et le collège de Wizernes.

Un nouvel atelier « Ecrire l'histoire d'un déporté de répression » basé sur le livre Histoire et Mémoire des déportés du Train de Loos sera initié.

De même sera créé un nouveau jeu de piste pour le public individuel « Le secret des travailleurs de La Coupole » en lien avec l'exposition sur les 80 ans du chantier.

Des formations des professeurs inscrites au Plan Académique de Formation (PAF) seront organisées :

- « Shoah, arts et littérature »,
- « La géopolitique du sport »
- « CNRD, résister à la déportation ».

Des ateliers au centre pénitentiaire de Longuenesse et à l'EHPAD Bernard Devulder sont prévus.

Un nouveau parcours pédagogique basé sur le programme scientifique des 6^e/5^e est envisagé.

Le Service Planétarium participera aux colloques CAP 24 (Communiquer l'Astronomie aux Publics) à Toulouse en juin et IPS (International Planetarium Society) à Berlin en septembre.

Les collections

Le récolement du fonds des archives de l'amicale Dora-Ellrich sera poursuivi et son inscription dans l'appel à projet numérique de la DRAC des Hauts-de-France pour la numérisation de ce fonds effectuée.

Le récolement et l'inventaire des collections va également se poursuivre.

La réception de dons d'objets et d'archives par des particuliers se poursuivra. La Coupole s'associera aux Archives départementales pour la grande collecte sur la Seconde Guerre mondiale en septembre.

GLOSSAIRE :

La Coupole

Centre d'Histoire et PLANETARIUM 3D

919

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC)
- ◆ **Siège social** : Rue André Clabaux, 62570 Wizernes
- ◆ **Dotations** : pas d'apport
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 200 002 137 00012
- ◆ **Effectif** : 41 salariés (soit 36.6 ETP)
- ◆ **Président** : Benoit ROUSSEL (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : Philippe QUESTE

Mission / Cœur de métier :

Assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance du site de La Coupole (Centre d'histoire et planétarium 3D).
Assurer la gestion d'un service public culturel, pédagogique, éducatif, scientifique et de tourisme de mémoire dans la région Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 19, soit 42 %.

Représentants du Département dans la structure :

- ◆ 8 titulaires : Benoit ROUSSEL (Président), Bertrand PETIT, Philippe DUQUESNOY, Blandine DRAIN, Valérie CUVILLIER, Etienne PERIN, Maité MULOT-FRISICOURT, Sophie WAROT- LEMAIRE.
- ◆ 8 suppléants : Alain MEQUIGNON, Olivier BARBARIN, Jean-Luc DUBAELE, Sandra MILLE, Michèle JACQUET, Caroline MATRAT, Bruno COUSEIN, Stéphanie RIGAUX.

Contribution financière du Département :

- BP 2024 : 1 126 000 € en fonctionnement et 375 000 € en investissement (dont 300 K€ pour l'histopad)
- 2023 : 1 126 000 € (en fonctionnement incluant la contribution statutaire : 776K€ et une aide exceptionnelle de 350K€)

Conventions :

- Convention patrimoniale 1/01/2023- 31/12 : 2026 d'occupation du domaine public.
- Convention constitutive de groupement de commande 2022 – 2025 (électricité)

Mobilisation de la mission Mécénat du Département: toujours un accompagnement important en recherche de mécènes et en ingénierie

- ◆ Mise en place des deux signatures protocolaires:
Fondation du Crédit Agricole (50 000 euros de mécénat – tablette visite réalité augmentée).
Fondation Mutualiste de France (75 000 euros sur le V1) mécènes 2023
Des visites d'entreprises ont lieu à La Coupole grâce à cette mission.
- ◆ Organisation d'un petit déjeuner avec les partenaires et mécènes de La Coupole le 28 février 2023.

ACTIVITES 2023

CHIFFRES CLES

- ◆ Près de 3 millions de visiteurs depuis l'ouverture au public en 1997.
- ◆ En 2023, le nombre de billets vendus est de :
 - 81 271 pour le planétarium ;
 - 104 994 pour le centre de mémoire de La Coupole dont 52 581 jumelés soit 131 561 visiteurs uniques.
- ◆ 130 sièges au planétarium et 4 emplacements PMR.

- ◆ 34 141 scolaires (39 579 avec accompagnants) .
- ◆ 69 jeunes formés par l'école d'astronomie.
- ◆ Une vingtaine d'expositions temporaires mises en places depuis l'ouverture.
- ◆ 2 circuits de visite proposés.
- ◆ Plus de 1000 portraits et 8000 noms d'hommes et femmes sur le mémorial dédié aux fusillés et déportés du Nord et du Pas-de-Calais.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Réunion du comité scientifique.
- ◆ Reprise de la maintenance du Planétarium par l'EPCC La Coupole dans le cadre de la simplification des process administratif et de la commande publique.
- ◆ Extension des activités de l'EPCC à la maîtrise d'œuvre de mise en place ou de rénovation de planétarium
- ◆ La convention patrimoniale avec le Département a été renouvelée jusqu'en 2026.
- ◆ Ajout de 201 portraits au mémorial des 8000 fusillés et déportés du Nord-Pas-de-Calais, le 30 avril 2023.
- ◆ Poursuite des remises de « Livre des 9 000 » et travail mémoriel sur le train de Loos en vue d'un livre en 2024.
- ◆ Cérémonie de remise du « Livre des 9000 » aux familles de déportés du Pas-de-Calais, le 06 mai 2023. Elle a pu être organisée grâce au travail de recherches généalogiques mené par les Amis de La Coupole et cérémonie de mécénat en faveur du « Livre des 9000 » organisée par le cherche médi éditions, à Paris le 09 mai 2023. Plus de 1200 livres ont été remis lors de plus de 40 cérémonies à travers la France
- ◆ Le CERDI a organisé, le 3 avril, le lancement officiel du film « pour que l'oubli ne s'installe jamais » réalisé avec des enseignants et des élèves du secondaire du Nord et du Pas-de-Calais sur le thème de la Résistance et de la Déportation.
- ◆ Recours à une agence de communication pour accroître la visibilité nationale et mise en place de l'outil « Apollo plus » relié à la billetterie (vue plus précise de la fréquentation).
- ◆ Inondations historiques dans le Pays de Saint-Omer et dans une partie du Département, La Coupole a été fermée exceptionnellement le week-end des 11 et 12 novembre : les alentours ont été très impactés, les accès au site étaient compliqués mais l'EPCC n'a pas eu à déplorer d'atteinte à ses biens.
- ◆ Création musicale « La chanson de Dora » avec les Lunaisiens et exposition sur les déportés de Dora présentée au moulin à café, dans l'autre EPCC de l'Audomarois, La Barcarolle.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Cycle mémoriel 80 ans Libération : Préparer 2 expositions sur le train de Loos et sur les 80 ans de la Libération du Nord-Pas-de-Calais /journée commémorative en juin / film-documentaire témoignages en septembre
- ◆ Projet de livre du Train de Loos, prévu en mai 2024.
- ◆ Adaptation du projet scientifique et culturel 2022-2027 en fonction du contexte budgétaire.
- ◆ Développement et démarrage des visites en réalité augmentée à 360 degrés via une tablette tactile à partir de juillet 2024.
- ◆ Poursuite du développement de la fréquentation et du rayonnement de l'établissement.
- ◆ Révision de la charte graphique de communication
- ◆ Assurer la sécurité des personnels et des visiteurs en période d'urgence attentat du plan vigipirate qui oblige l'EPCC à mettre en place un point de filtrage à l'entrée de l'établissement
- ◆ Amélioration de l'offre de services auprès du grand public et l'efficacité commerciale par le recrutement d'une ou d'un responsable d'exploitation.
- ◆ Réviser le PPI pour améliorer l'accueil des publics et favoriser les investissements productifs (après 2028).
- ◆ Poursuivre le développement des partenariats européens (LRE Foundation, ERIH, réseau ECSITE).
- ◆ Prise en charge par le Département du coût de transport et de l'entrée au centre d'histoire, pour tous les élèves de 3^e de collèges publics du département pour l'année scolaire 2024-2025
- ◆ Installation d'une salle de classe modulaire supplémentaire

COMPTES COMBINES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET COMMERCIAL)

BILAN 2023

Actif immobilisé : 1 302 047 €	Capitaux propres : 1 761 795 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 320 184 €	Total des dettes : 334 375 €
Trésorerie : 469 446 €	Total bilan : 2 092 531 €

COMPTE DE RESULTAT 2023

Produits d'exploitation : 3 280 443 €
dont subventions et participations : 1 485 500 €
Charges d'exploitation : 3 325 707 €
Résultat d'exploitation : - 45 263 €
Résultat financier : - 1 447 €
Résultat exceptionnel : 16 010 €
Résultat de l'exercice : -30 701 €
Epargne brute : 1 564 €
Epargne nette : -22 830 €
Total des produits : 3 506 521 €
Financement du Département (€ et %) : 1 126 000 € soit 32 %



pasdecalais.fr •    



**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- LA FIBRE NUMERIQUE 59/62 -**

**ANNÉE
2023**



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président De La Fibre Numérique 59-62

En 2023, nous avons consolidé la phase d'exploitation du réseau fibre optique. Cela comprend une attention particulière portée à la maintenance du réseau public, aux raccordements restants, ainsi qu'à la mise en place par notre délégataire CapFibre d'un plan de continuité d'activité visant à assurer la connectivité en toutes circonstances. Un schéma de résilience du réseau viendra compléter ce plan en 2024.

Parallèlement, l'arrêt du réseau cuivre à Provin a marqué une étape significative dans la transition vers le réseau fibre, mettant en évidence les premiers avantages de cette initiative ainsi que les points de vigilance. Notre syndicat mixte maintient une collaboration étroite entre les différents acteurs afin de garantir que chaque citoyen continue de bénéficier d'un accès à la connectivité.

Nous avons également lancé une étude pour mettre en place un réseau public bas débit LoRaWAN dédié à l'Internet des Objets (IoT). Cette initiative s'inscrit dans notre volonté de développer un réseau multiservice pour optimiser les solutions proposées aux collectivités en termes de services et d'ingénierie publique. Notre objectif est de couvrir l'ensemble du territoire en termes de connectivité, d'uniformiser le déploiement des Gateways (antennes LoRa) dans le Nord-Pas-de-Calais, et de répondre à tous les usages envisagés.

En vue de renforcer le positionnement de notre centrale d'achats, nous avons reconduit la gratuité de l'adhésion. Cette mesure vise à permettre à toutes les collectivités et établissements publics de bénéficier d'achats mutualisés, favorisant ainsi l'optimisation des infrastructures et des coûts. Poursuivant l'accompagnement des collectivités et la promotion de nos services, deux conseillers numériques ont temporairement rejoint le syndicat mixte afin d'être au plus près des élus et des agents. Désormais, la centrale d'achats compte 283 adhérents, dont 165 bénéficiaires de l'opération Pack Mairie Connectée, qui propose des services numériques essentiels subventionnés par des fonds européens.

Toutes les écoles publiques du 1er degré dans le Nord bénéficieront du même espace numérique de travail grâce à l'outil One, couvrant 16 intercommunalités et 91 communes adhérentes. Pour rappel, le syndicat mixte est responsable du déploiement et du support dans le Nord, et propose un accompagnement avec une assistance aux collectivités.

En conclusion de cet éditorial, je suis heureux de constater les avancées concrètes de l'année 2023 qui renforcent notre engagement en faveur d'une transformation numérique et durable. Nous continuerons de collaborer étroitement avec nos partenaires et les collectivités afin d'assurer à chaque citoyen un accès équitable et fiable aux nouvelles technologies.

Christophe COULON

Président du Syndicat mixte La Fibre Numérique 59



MISSIONS ET GOUVERNANCE

Avec la création de la Fibre Numérique 59/62, le Conseil régional et les Départements du Nord et du Pas-de-Calais se sont dotés d'un outil pour apporter le très haut débit à tous les habitants du Nord et du Pas-de-Calais. Poursuivant une logique d'aménagement équitable du territoire régional, de développement économique et d'efficacité des politiques et services publics, le Syndicat a été mandaté par ses 3 membres fondateurs pour déployer la fibre optique dans les 1 153 communes où ces opérateurs n'ont pas manifesté d'intention d'investir et accompagner ces collectivités, communes et intercommunalités, dans leurs usages numériques au service de tous.

La construction du réseau fibre laisse place à la **phase d'exploitation** du réseau public de fibre optique pour une durée de 21 ans.

La **connectivité** améliore le quotidien des citoyens. Elle doit aussi améliorer le quotidien des collectivités. La Fibre Numérique 59 62 devient **Opérateur Public de Services Numériques (OPSN)**, avec la création d'une **centrale d'achats** pour permettre la mutualisation d'actions.

Le rôle du Syndicat mixte est de s'assurer qu'une fois déployée, la connectivité via la fibre optique publique aura des effets positifs à long terme.

Le syndicat, déjà en lien avec les collectivités sur le très haut débit, met à leur disposition des services qui nécessitent de maîtriser le **numérique** :

- **Vidéoprotection en zone publique** : Etude de réalisation et chiffrage associé, accompagnement aux démarches administratives, réalisation des travaux, suivi des garanties et de la maintenance.

- **Services télécom en zone publique mais aussi privée** : Les accès internet, l'interconnexion des bâtiments, la gestion de la téléphonie, le câblage des locaux et l'accompagnement.

- **Pack Mairie Connectée** (Priorité aux communes de -2000 habitants) : un socle numérique de base pour

les collectivités et leurs établissements publics, qui leur permet une meilleure présence en ligne (nom de domaine, messagerie, Page Internet minimale,

Démarche simplifiée), une continuité de services (réunions en ligne, partage de fichiers, plateforme marchés publics, contrôle de légalité, signature électronique), cybersécurité (Sauvegarde, archivage, conformité RGPD, antivirus).

- **Espace public connecté (ou Internet des objets - IOT) en zone publique** : Expérimentations en cours, achat mutualisé de capteurs, outil de visualisation des données (aide à la décision), interaction avec des applications métiers existant dans les collectivités, interfaçage avec des projets existants structurants autour de la donnée.

- **Espace Numérique de Travail** : Le Syndicat est mobilisé pour déployer l'Espace Numérique de Travail ONE, dans les écoles du Nord. Nous nous engageons également à faciliter l'accès à l'outil aux personnels des collectivités qui souhaitent partager des informations à destination des familles, contribuant ainsi à enrichir la communauté éducative. Le Syndicat mixte assure un accompagnement complet en mettant à disposition des ressources (création de comptes, connecteurs...), ainsi qu'un suivi régulier afin de garantir une utilisation optimale de cet outil.

LES INSTANCES

Un comité syndical composé de 22 élus :

- ◆ 5 représentants du Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ 5 représentants du Département du Nord ;
- ◆ 10 représentants de la Région Hauts-de-France ;
- ◆ 2 représentants du collège ENT

Composition du comité syndical au 31 décembre 2023 :

Pas-De-Calais	Nord	Hauts-De-France	
Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY - Vice-Présidente -	Luc MONNET - Vice-Président -	Christophe COULON - Président -	Ghislain TETARD
Claude BACHELET	Grégory BARTHOLOMEUS	Arnaud DECAGNY	Jean-Michel MICHALAK
Véronique THIEBAUT	Nicolas SIEGLER	Luc FOUTRY	Benoît TRIMARCHE
Sophie WAROT-LEMAIRE	Marie-Hélène QUATREBOEUF	Alban HEUSELE	Emilie BOMMART
Jean-Claude DISSAUX	Anne VANPEENE	Yvan HUTCHINSON	Valérie BIEGALSKI
	André Figoureux - Collège ENT -		
	Jean-Louis Dauchy - Collège ENT -		

ORGANISATION

UNE EQUIPE DE 11 PERSONNES AYANT EN CHARGE :

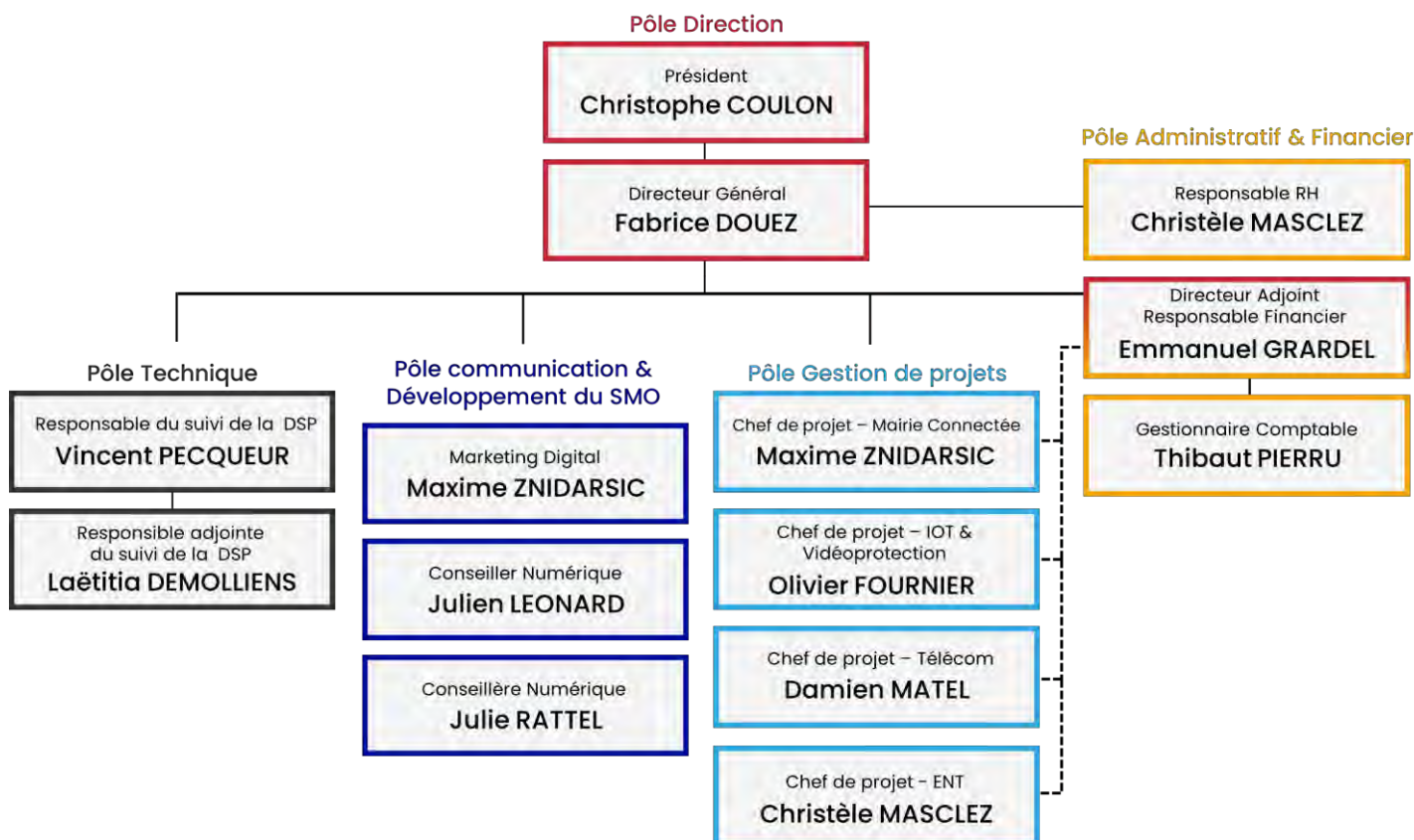
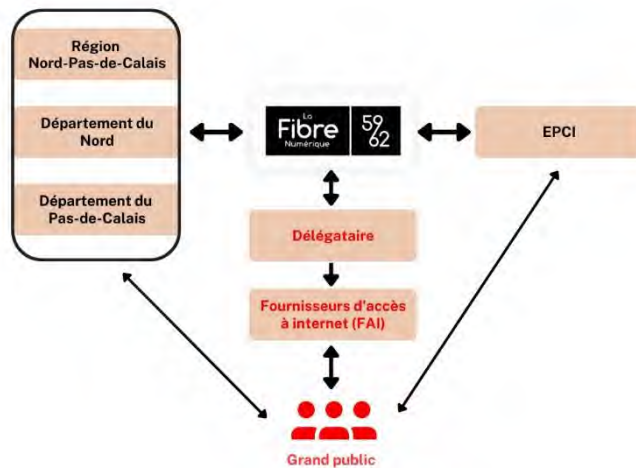
- ◆ La direction ;
- ◆ L'administration, les finances, le suivi des marchés publics et de l'organisation des instances du Syndicat ;
- ◆ Le développement, la promotion, la communication externe et les pistes de développements possibles pour les activités du Syndicat ;
- ◆ La mise en œuvre du projet public ;
- ◆ La gestion de projets, le développement des nouveaux services, l'accompagnement des collectivités et le suivi des partenariats.

MOUVEMENTS EN 2023 :

Bienvenue à : M. Damien MATEL chef de projet télécom, et Mme. Laëtitia DEMOLLIENS responsable adjointe du suivi de la DSP, sont arrivés le 3 janvier, Mme Julie RATTEL, conseillère numérique arrivée le 11 mai et M. Julien LEONARD, conseiller numérique arrivé le 19 juin.

Bonne continuation à M. Denis MASURE qui a quitté le syndicat le 31 août.

ORGANISATION - SCHEMA DE PRINCIPE



Le budget du Syndicat est destiné à financer son fonctionnement propre et l'accompagnement nécessaires à la mise en œuvre du réseau optique public à très haut débit sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que la part publique de ses travaux.

Ainsi, suivant le principe de la délégation de service public, le Syndicat verse des subventions d'équilibre à son délégataire pour l'établissement du réseau de fibres optiques, dont le raccordement des usagers.

LE BUDGET 2023 (nomenclature M57)

Le budget du Syndicat mixte a été voté lors du comité syndical du 2 février 2023 et le budget supplémentaire le 15 juin 2023. Il était prévu à 124 465 129 €. L'approbation du budget primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires (DOB) qui s'est tenu en décembre 2022. Le Syndicat mixte dispose aussi d'un budget annexe en M4 pour sa mission de centrale d'achats, équilibré en recettes et en dépenses.

Le DOB a permis de reconduire le montant des participations des trois collectivités membres du Syndicat et de présenter les actions majeures à financer sur l'exercice 2023.

Notamment :

- ✓ Les subventions au titulaire de la délégation de service public (DSP) relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques THD du Syndicat mixte,
- ✓ L'assistance à maîtrise d'ouvrage : conseil stratégique (cabinet TACTIS), conseil financier (cabinet Ernst & Young), conseil juridique (cabinet Seban & Associés) pour la mise en œuvre des procédures de DSP et marchés de travaux
- ✓ Le déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles du 1er degré du Nord.
- ✓ Les services de la Centrale d'achats (Pack Mairie Connectée et vidéoprotection notamment)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En 2023, le montant des dépenses de fonctionnement s'est fixé à 1 642 022 €, dont 917 847 € de dépenses de gestion courante.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des participations statutaires des collectivités membres du Syndicat, ainsi que des redevances versées par le délégataire de service public :

Région Hauts-de-France	701 840 €
Département du Nord	350 920 €
Département du Pas-de-Calais	350 920 €
Redevance pour frais de contrôle et de gestion	109 822 €
Redevance d'affermage	48 944 €



LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

En 2023, le montant des dépenses de la section d'investissement s'est fixé à 4 859 983,32 €.

Le poste majeur de dépenses est constitué des subventions versées au délégataire, qui diminuent en période d'exploitation à un niveau de 2 633 620 €.

Les sources du financement de cette section sont les participations publiques.

L'Etat et les EPCI participent au financement de l'établissement du réseau et des raccordements au fur et à mesure de leurs déploiements.

La Région et les Départements participent de la même manière au financement des raccordements. Leur participation au financement de l'établissement du réseau se fait

en revanche via un emprunt souscrit par le Syndicat :

État : subvention FSN	331 981 €
Région Hauts-de-France : fonds de concours	2 032 160 €
Département du Nord : fonds de concours	1 127 497 €
Département du Pas-de-Calais : fonds de concours	1 368 522 €
EPCI : subventions	527 360 €

CLOTURE DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 du Syndicat mixte seront présentés au comité syndical du 5 juillet 2024.

Le compte administratif présente un excédent en fonctionnement de 256 510 €, soit un cumul de 952 455 €, ainsi qu'un excédent en investissement de 584 158 €, soit un cumul de 16 440 030 €.

L'excédent de la section d'investissement, qui s'explique en majeure partie par des décalages de sorties et entrées de trésorerie autour du calendrier de déploiement qui a suivi le rythme prévu, a donc été en partie consommé en 2023 par le versement du solde des subventions pour la phase de construction du réseau. Cette résorption de l'excédent continuera en 2024.

LE COUT FINANCIER DES DEPLOIEMENTS

Depuis les 1^{ères} études effectuées dans le cadre du schéma d'ingénierie, le coût pour les collectivités publiques locales a été divisé par 4. En gérant désormais l'intégralité des prises (DSP 100 % concessive), le privé investit davantage dans le projet. Avec les subventions d'État, ces investissements ont pour effet de baisser le coût des prises optiques restant à la charge des collectivités.

RAPPEL DES OBJECTIFS FIXES POUR 2023

➤ Réseau fibre optique :

Continuité de l'exploitation du réseau : Assurer la maintenance adéquate des équipements et accorder une attention particulière aux cas de raccordement en échec en collaboration entre le syndicat mixte et son délégataire.

Régionalisation d'AXIONE : Mise en place d'un comité processus, mutualisation des indicateurs avec les autres délégataires, déploiement des processus pour PRIMO accédant et adductions inexistantes.

Plan de Continuité d'Activité (PCA) : Réalisation d'exercice pour simuler un problème majeur sur le réseau, vérifiant la capacité de CapFibre à maintenir la connectivité malgré les perturbations.

➤ Extinction du cuivre :

Orange a procédé à l'arrêt et au démontage du réseau cuivre à Provin, avec des propositions de communes pour l'expérimentation dans les lots 2 et 3 à l'Arcep, ainsi qu'un accompagnement des mairies du lot 1 via des forums et des rencontres avec le Syndicat.

➤ Internet des objets (IOT) :

Étude pour le lancement d'un réseau bas débit public : Objectif de répondre aux besoins de connectivité des utilisateurs et de favoriser l'Internet des objets (IoT) dans la région Nord-Pas-de-Calais.

➤ Réseau multi-services :

Réflexion sur la création d'un réseau multiservice pour optimiser les solutions proposées aux collectivités en termes de services et d'ingénierie publique.

➤ Telecom :

Les premiers contrats majeurs ont été signés pour la téléphonie mobile, fixe et l'accès à Internet pour la CAPH, la CA2BM, la CC7V ainsi que pour les collègues du Pas-de-Calais. Ces contrats permettent des optimisations significatives sur les factures, avec des réductions pouvant atteindre jusqu'à 40 % par rapport aux précédents contrats avec d'autres prestataires.

➤ Vidéoprotection :

Mise en œuvre des projets pour Cucq et la Communauté de communes des Hauts de Flandre.

DELIBERATIONS PRINCIPALES :

2023-02

Evolution des modalités d'adhésion à la centrale d'achats :

Il est décidé de renouveler la gratuité de l'adhésion à la centrale d'achats pour encourager plus de collectivités territoriales et leurs établissements publics à adhérer.

2023-17

Adhésion de la CA Valenciennes Métropole au Syndicat :

L'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole au Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, spécifiquement pour la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif ».

2023-18

Évolution des modalités d'exercice de la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » :

Renouvellement du marché avec le groupement porté par la Région Hauts-de-France. L'éditeur retenu est OpenDigitalEducation, qui utilise désormais le nom commercial Edifice depuis juillet 2023.

2023-19

Approbation de l'avenant n°10 à la Délégation de service public relative au financement, à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques très haut débit du SMO Nord – Pas-de-Calais Numérique :

Définition d'un programme de résilience et de sécurisation du réseau ainsi que les engagements associés. L'intégration d'une offre dédiée à l'hébergement NRO ainsi que l'évolution des offres FTTE et FTTH Passive.

2023-21

Adhésion de la CU de Dunkerque au Syndicat :

L'adhésion de la Communauté urbaine de Dunkerque au Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique, spécifiquement pour la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif ».

CHIFFRES ET FAITS MARQUANTS :

Projet NEWDEAL téléphonie mobile :

102 zones comportant chacune un maximum de 5 points d'intérêts ont fait l'objet d'une demande d'étude radio.

25 sites ont fait l'objet d'un arrêté pour mise en place du dispositif couverture ciblée.

13 pylônes ont été mis en service pour les 4 opérateurs.

La fin de l'opération Pack Mairie Connectée :

Sur 2022 et 2023, ce sont 165 communes qui adhèrent à l'opération Pack Mairie Connectée dans le Nord et le Pas-de-Calais. Cela nous pousse à adopter une approche modulaire, permettant aux municipalités de sélectionner les éléments spécifiques du pack qui répondent à leurs besoins. Dans ce contexte, nous nous engageons activement à rechercher de nouvelles sources de financement, y compris des subventions, afin de continuer à offrir ce service essentiel à nos partenaires municipaux. Notre objectif est de garantir la continuité et l'accessibilité du Pack Mairie Connectée malgré ces changements financiers.

La promotion des services de la centrale d'achats :

Participation à divers événements autour des collectivités territoriales. Lancement de plusieurs webinaires thématiques sur les services Mairie Connectée et Télécoms. Rencontres en physique avec les collectivités pour faire le point et les accompagner dans l'optimisation de leurs infrastructures et de leurs factures.



3 comités syndicaux le 02 février, le 15 juin et le 13 décembre.

283 adhérents à la centrale d'achats recensés en 2023.

5 forums des opérateurs organisés par CAP FIBRE du 02/06/23 au 16/06/23, **14 rencontres avec les communes** du 03/01/23 au 11/10/23 et **1 marché de plein vent** le 29 septembre 2023 à Caudry à destination des citoyens.

RÉSEAU FIBRE OPTIQUE :

La continuation de l'exploitation du réseau, qui consiste à veiller au respect des règles relatives à la bonne maintenance des équipements mis en œuvre. La finalisation du schéma local de résilience. Les cas de raccordement en échec feront toujours l'objet d'une attention particulière du syndicat mixte et de son délégataire.

Nous poursuivons l'accompagnement des communes concernées par l'extinction prochaine du réseau cuivre.



- Nombre de prises déployées : **671 000.**

♦ En mai 2022, 362 000 prises étaient raccordées dans le Nord et le Pas-de-Calais.
♦ En décembre 2023, 439 000 le sont !
Soit une progression de 21.27 % !

TELECOM :

Ces établissements publics portent un intérêt aux télécoms :

- CCI HDF : 960 lignes mobiles
- Artois mobilité (TADAO) : mobile et fixe
- SDIS59 : accès internet sur 130 sites
- CCPL : mobile et fixe

La possibilité d'ajouter une offre SD-WAN (Software-Defined Wide Area Network) au catalogue de Linkt. Le SD-WAN permet une gestion centralisée et une optimisation dynamique des réseaux étendus, ce qui peut améliorer la performance des applications, réduire les coûts opérationnels et accroître la flexibilité réseau.

ESPACE PUBLIC CONNECTE (IOT) :

La concrétisation d'une offre de connectivité bas débit avec un catalogue de capteurs répondant à tous les cas d'usage identifiés préalablement.

La poursuite de l'expérimentation sur la Communauté de communes du Ternois avec l'interfaçage de l'application permettant de remonter les données des capteurs IOT vers le site internet de l'intercommunalité. Cela vise à diffuser aux citoyens des informations utiles, comme par exemple le nombre de places de parking restantes.

ÉDUCATION NUMÉRIQUE :

La réflexion sur la mise en place d'un dispositif de sécurité tel que le WAF (Web Application Firewall) visant à réduire les risques de cybermenaces sur l'outil One. Ce système renforcera la sécurité en détectant et prévenant les attaques courantes.

VIDÉOPROTECTION :

L'intérêt pour la vidéoprotection est grandissant parmi les collectivités, soucieuses de protéger au mieux leurs territoires, de dissuader les actes malveillants et de faciliter la coopération avec les forces de police. Dans le cadre de la centrale d'achats, ce sont 29 projets de vidéoprotection qui ont vu le jour, dont trois portés par des intercommunalités ; trois sont au stade des études, les autres étant en cours de travaux ou finalisés.



MAIRIE CONNECTÉE :

L'amélioration de l'offre Mairie Connectée visant à proposer une nouvelle version du pack Mairie Connectée, incluant une dimension supplémentaire en cybersécurité et une diversification des niveaux de service. Notamment avec le lancement d'une consultation pour l'ajout d'un gestionnaire de mots de passe, avec un hébergement des données

dans le datacenter public de notre partenaire Somme Numérique.

DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE :

Les collectivités et établissements publics vont pouvoir bénéficier d'un diagnostic numérique gratuit pour évaluer la performance, l'efficacité et le coût des outils numériques en collaboration avec nos conseillers numériques. Cette initiative va permettre non seulement de prendre des décisions éclairées pour optimiser les solutions digitales actuelles, mais également de réaliser des économies.

CYBERSÉCURITÉ :

Nous prévoyons de réaliser un recensement exhaustif des structures publiques dans le Nord-Pas-de-Calais offrant des services liés à la cybersécurité. Ce projet inclura un benchmarking détaillé afin d'évaluer les dispositifs d'accompagnement, d'audit et de fourniture de services cyber. Parallèlement, le retour des diagnostics numériques jouera un rôle clé en fournissant une analyse approfondie des besoins des collectivités. Un nouveau service de cybersécurité pourrait ainsi être intégré au catalogue de la centrale d'achats pour compléter les prestations d'antivirus et de gestionnaire de mots de passe.

AUTRES PROJETS :

Par ailleurs, le Syndicat aura à travailler sur :

- L'évolution du catalogue de services de CAP FIBRE.
- La sensibilisation des territoires aux opportunités offertes par la fibre optique publique : innovation, internet des objets, relation collectivité-citoyen, développement économique, environnement...
- Le lancement de campagne de communication dédiée aux adhérents de la centrale d'achat du syndicat mixte.
- L'optimisation des conditions de travail des agents du syndicat mixte, notamment par la mise en place d'un objectif collectif.
- Le renouvellement d'une partie du parc informatique du syndicat mixte.
- La préparation d'une nouvelle demande de subvention européenne pour l'opération Pack Mairie Connectée.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

FICHE D'IDENTITE

♦ **Forme juridique** : Syndicat mixte
 ♦ **Siège social** : Euratechnologies, 165 avenue de Bretagne, 59000 Lille
 ♦ **Dotations** : Pas d'apport
 ♦ **Date de clôture** : 31/12
 ♦ **Siret** : 200 039 386 00038
 ♦ **Effectif moyen** : 11 agents
 ♦ **Président** : Christophe COULON (Conseiller régional des Hauts-de-France)
 ♦ **Directeur** : Fabrice DOUEZ

Mission / Cœur de métier :

Déploiement du très haut débit par la fibre optique dans les zones non couvertes par les opérateurs privés dans le cadre d'une politique volontariste des Départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Conseil Régional Hauts-de-France.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au Conseil syndical : 5 membres sur 22, soit 23%.

Représentants du Département dans la structure :

5 titulaires : Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Jean-Claude DISSAUX, Sophie WAROT LEMAIRE, Véronique THIEBAUT, Claude BACHELET

Contribution financière du Département :

BP 2024 : 1 498 000 € (dont fonctionnement : 410 000 € et investissement : 1 088 130 €)

2023 : montant versé 1 120 749 € (dont fonctionnement : 196 905 € et investissement : 923 841 €),

Convention :

Convention de financement (2017-2042) relative au déploiement du réseau d'initiative publique THD sur le territoire du Pas-de-Calais.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

Comités syndicaux : 3
 Centrale d'achat : 283 adhérents dont 165 bénéficiaires de l'opération Pack Mairie Connectée
 5 forums des opérateurs organisés par CAP FIBRE
 14 rencontres avec des communes

Etat des compteurs pour 2023 :

- NRO (local technique principal) : 127/127
- SRO (armoire technique secondaire) : 1 900/1 900
- Nombre de prises réalisées : 684 231 (dont 295 865 dans le Pas-de-Calais)
- Clients raccordés au 31/12/2023 : 484 899 soit 70% (dont 193 926 dans le Pas-de-Calais)

PRINCIPAUX EVENEMENTS

Consolidation de la phase d'exploitation du réseau fibre optique: maintenance du réseau public, aux raccordements restants, ainsi qu'à la mise en place par notre délégataire CapFibre d'un plan de continuité d'activité visant à assurer la connectivité en toutes circonstances

Arrêt du réseau cuivre à Provin

Lancement d'une étude pour mettre en place un réseau public bas débit LoRaWAN dédié à l'Internet des Objets (IoT).

Adhésion de la CU de Dunkerque et de la CA Valenciennes Métropole au Syndicat: pour la compétence « usages numériques / NTIC en matière de numérique éducatif » .

Approbation de l'avenant 10 à la délégation de service public.

Projet NEWDEAL téléphonie mobile: intervention du SM dans les études d'implantation des sites de téléphonie mobile, en appui des services des Départements.

Clôture des programmes Feder—React Eu au titre de l'ENT et du pack mairie connectée

Promotion des services de la centrale d'achats: Lancement de plusieurs webinaires thématiques sur les services Mairie Connectée et Télécoms. Rencontres en physique avec les collectivités pour faire le point et les accompagner dans l'optimisation de leurs infrastructures et de leurs factures

Videoprotection: dans le cadre de la centrale d'achat 29 projets ont vu le jour, 3 au stade d'étude et les autres sont en cours de travaux ou finalisés

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Evolution du catalogue des services de la centrale d'achat (cyber sécurité, diagnostic numérique, ...) qui nécessitera la poursuite du suivi financier afin de garantir l'équilibre financier de ces services (neutre pour les membres fondateurs).

Evolution du catalogue de service de la DSP : « Réseau Multi-Services ». La première phase serait le déploiement d'un réseau LORA Indoor en zone RIP.

Cette évolution nécessitera des études juridiques, financières et d'impact sur la gouvernance du syndicat mixte.

Projet CANOPE (décommissionnement du cuivre) : point d'attention sur les éventuels aspects financiers.

COMPTES EN EUROS (BUDGET PRINCIPAL)

BILAN 2023

Actif immobilisé : 125 466 288 €	Capitaux propres : 114 247 777 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 2 175 930 €	Total des dettes : 28 678 537 €
Trésorerie : 15 284 096 €	Total du bilan : 142 926 314 €

COMPTE DE RESULTAT 2023

Produits d'exploitation : 1 892 521 €
dont subventions et participations : 1 604 264 €
Charges d'exploitation : 920 716 €
Résultat d'exploitation : 971 805 €
Résultat financier : - 715 295 €
Résultat exceptionnel : 0 €
Résultat de l'exercice : 256 510 €
Epargne brute : 265 389 €
Epargne nette : - 1 739 771 €
Total des produits : 1 892 521 €
Financement du Département (€ et %) : 393 816 € soit 20,8 %

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) : 20 %	Résultat financier : - 715 295 €
Durée apparente de la dette : 108 ans	Résultat exceptionnel : 0 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 3 369 jours	Résultat de l'exercice : 256 510 €
Fonds de roulement : 17 392 485 €	Epargne brute : 265 389 €
Besoin en fonds de roulement : 2 108 389 €	Epargne nette : - 1 739 771 €



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- MDPH -**

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

ANNEE

2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente de la MDPH

2023 en quelques mots.

Créée en 2006, la Maison Départementale des Personnes Handicapées connaît une augmentation constante du nombre de ses bénéficiaires qui traduit le succès de cette jeune institution : elle est perçue comme un moyen d'obtenir une aide ou un accompagnement pertinent pour faire face à une situation de handicap dont la reconnaissance est de moins en moins vécue comme stigmatisante. Cette évolution concerne tous les domaines dans lesquels le handicap nécessite une compensation ou un accompagnement : scolarité, travail, vie quotidienne.

Les efforts réalisés ces dernières années en terme d'optimisation de l'organisation et du pilotage du processus de traitement des demandes ont permis de faire face à ce haut niveau d'activité. Le délai moyen de traitement des demandes, qui a régulièrement décru depuis 2017, a cependant légèrement augmenté pour s'établir à 3,6 mois en 2023. Cependant, les droits ouverts le sont pour des durées de plus en plus longues offrant ainsi davantage de sécurité aux bénéficiaires.

Afin d'assurer pleinement ses missions, dans un contexte de croissance continue de la demande, la MDPH est incitée à moderniser régulièrement son organisation, ses procédures et ses outils. Elle a continué à améliorer l'effort de communication en direction de ses publics et de ses partenaires. Elle a poursuivi la mise en œuvre du nouveau système d'information harmonisé pour lequel elle joue un rôle de pilote et de référent au plan national. Elle a développé et structuré le réseau des lieux d'accueil du public en situation de handicap par des conventions passées avec une trentaine de CCAS et le réseau France Service.

Le rapport d'activité reflète les efforts conjugués des équipes qui composent la MDPH et l'engagement des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) et des partenaires (associations, établissements et services) pour répondre, à ses côtés, aux besoins des usagers. Chacun à sa place contribue à servir avec efficacité les ambitions de la loi de 2005.



Karine GAUTHIER
Présidente de la MDPH

Créée le 1er janvier 2006, la MDPH est un guichet unique à l'usage de toutes les personnes en situation de handicap, pour :

- ◆ L'accès aux droits et aux prestations ;
- ◆ L'accès à la formation et à l'emploi, et l'orientation vers des établissements et services adaptés ;
- ◆ Faciliter les démarches des personnes.

UNE FONCTION DE GUICHET UNIQUE QUI S'EXERCE A TRAVERS 8 MISSIONS

- ◆ L'information ;
- ◆ L'accueil et l'écoute ;
- ◆ L'aide à la formulation du projet de vie ;
- ◆ L'évaluation des besoins de la personne en situation de handicap, selon ses capacités personnelles et son environnement ;
- ◆ L'élaboration du plan personnalisé de compensation ;
- ◆ Les décisions de la Commission des Droits et de l'Autonomie quant aux prestations possibles ;
- ◆ L'aide à la mise en œuvre des décisions ;
- ◆ La conciliation et la médiation.

MAIS LA MDPH, C'EST AUSSI ...

- ◆ La coordination, dans le cadre du GIP, de l'action des acteurs institutionnels (Etat, ARS, Département) compétents dans le champ du handicap.

- ◆ La coopération permanente avec les organismes spécialisés : AGEFIPH, Cap-emploi, Pôle Emploi, organismes de protection sociale, services du Département, santé scolaire, services de la médecine du travail, établissements et services médico-sociaux, CCAS ou CIAS...
- ◆ Le partenariat avec les professionnels du champ médico-social, de l'éducation, du monde du travail...
- ◆ La place faite aux associations, à travers leur présence dans les instances décisionnelles de la MDPH.

Par contre, les MDPH ne sont pas en responsabilité des volets de la loi de 2005 relatifs à l'accessibilité de la voirie, des transports, des équipements publics. La loi n'a pas non plus modifié la répartition des compétences : Le guichet unique ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun préexistants (scolarité, logement, formation/emploi, accès aux soins...).

La responsabilité de la mise en œuvre des

décisions prises par la MDPH relève de la compétence :

- ◆ Du Département pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le financement des établissements et services au titre de l'aide sociale.
- ◆ De l'Education Nationale pour la scolarisation.
- ◆ De l'Agence Régionale de Santé pour le financement des dispositifs médico-sociaux au titre de l'assurance maladie.
- ◆ De la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour le paiement des prestations financières : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH).

Le rôle de la MDPH est également, à partir du suivi des situations individuelles, de faire remonter aux autorités compétentes les besoins collectifs non couverts.

Le législateur a choisi d'organiser les MDPH sous forme de Groupement d'Intérêt Public (GIP) réunissant l'Etat, les organismes de protection sociale, les associations, ainsi que le Département, qui en assure la tutelle administrative et financière.

LES ORGANES DE DECISION DE LA MDPH

Organisme juridiquement autonome, la MDPH est administrée par une commission exécutive de 24 membres :

- ◆ 12 représentants du Département.
- ◆ 6 représentants des associations de personnes handicapées.
- ◆ 3 représentants de l'Etat.
- ◆ 1 représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale (CPAM et CAF).

Le Président du Conseil départemental préside la commission exécutive et nomme le directeur de la MDPH.

UNE COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES (CDAPH)

Elle est instituée au sein de chaque MDPH pour statuer sur les demandes des personnes handicapées.

Elle comporte 23 membres :

- ◆ 4 représentants du Département.
- ◆ 4 représentants de l'Etat et de l'ARS.
- ◆ 2 représentants des organismes de protection sociale.
- ◆ 2 représentants des organisations syndicales.
- ◆ 1 représentant des associations de parents d'élèves.
- ◆ 7 représentants des associations de personnes handicapées.
- ◆ 1 membre désigné par le Conseil Départemental Consultatif pour l'Autonomie.
- ◆ 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissement ou de

service, à titre consultatif.

Les décisions de la CDAPH s'imposent aux organismes chargés de les mettre en œuvre (État, assurance-maladie, Département). Un Fonds Départemental de Compensation du Handicap est alimenté par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, l'Etat et le Département. Il accorde des aides financières pour réduire le reste à charge des bénéficiaires de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en matière d'aides techniques, d'aménagement du domicile et du véhicule. Il peut, sous certaines conditions, intervenir pour des personnes ne pouvant bénéficier de la PCH. Les décisions d'attribution sont prises par les contributeurs, réunis en comité de gestion.

ACCUEIL/INFORMATION/ ORIENTATION/AIDE A LA FORMULATION DES PROJETS DE VIE : LE DEVELOPPEMENT D'UN RESEAU TERRITORIAL

Afin de remplir pleinement son rôle de guichet unique, la MDPH s'appuie à la fois sur son site central à Arras et sur un réseau de points d'accès diffus sur l'ensemble du territoire départemental. Le choix de démultiplication des lieux d'accueil vise à favoriser des réponses de proximité et faciliter le traitement des situations.

Ce maillage territorial est constitué des sites des MDS et d'un réseau de CCAS conventionnés. Il intégrera le réseau France Service début 2024.

L'EVALUATION : L'APPUI SUR LES EQUIPES MEDICO-SOCIALES DE L'APA POUR LE TRAITEMENT DE LA PCH

Composées d'infirmiers, d'ergothérapeutes, d'assistants sociaux, de rédacteurs médico-sociaux et de médecins, les équipes médico-sociales en charge de l'APA sont présentes sur chaque territoire pour évaluer les

besoins des personnes âgées dépendantes. Avec la prestation de compensation du handicap, la loi du 11 février 2005 introduit une approche comparable des modalités d'évaluation des besoins (visite à domicile, réponse personnalisée), et fait en partie appel aux mêmes compétences, avec de surcroît, un objectif de rapprochement des politiques de soutien à la perte d'autonomie. Dès lors, il était logique que soit recherchée une mutualisation des organisations et des moyens pour la gestion des 2 prestations.

POUR LES AUTRES DEMANDES : DES EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES SPECIALISEES ET TERRITORIALISEES

Dans la même logique, la MDPH a fait le choix d'étendre la territorialisation des évaluations aux autres demandes de prestation. Ainsi, sur chaque territoire, des équipes pluridisciplinaires d'évaluation réunissent les professionnels pertinents (de la MDPH, de l'Education Nationale, du service public de l'emploi, du secteur social, médico-social ou sanitaire)

pour étudier les situations qui lui sont soumises et rencontrer facilement les demandeurs.

Sont ainsi réunies régulièrement sur chaque territoire des Equipes Pluridisciplinaires d'Evaluation (EPE) selon la spécialisation suivante :

- ◆ EPE scolarisation.
- ◆ EPE insertion professionnelle.
- ◆ EPE vie quotidienne.
- ◆ EPE 16 à 25 ans pour étudier les situations de transition vers l'âge adulte.

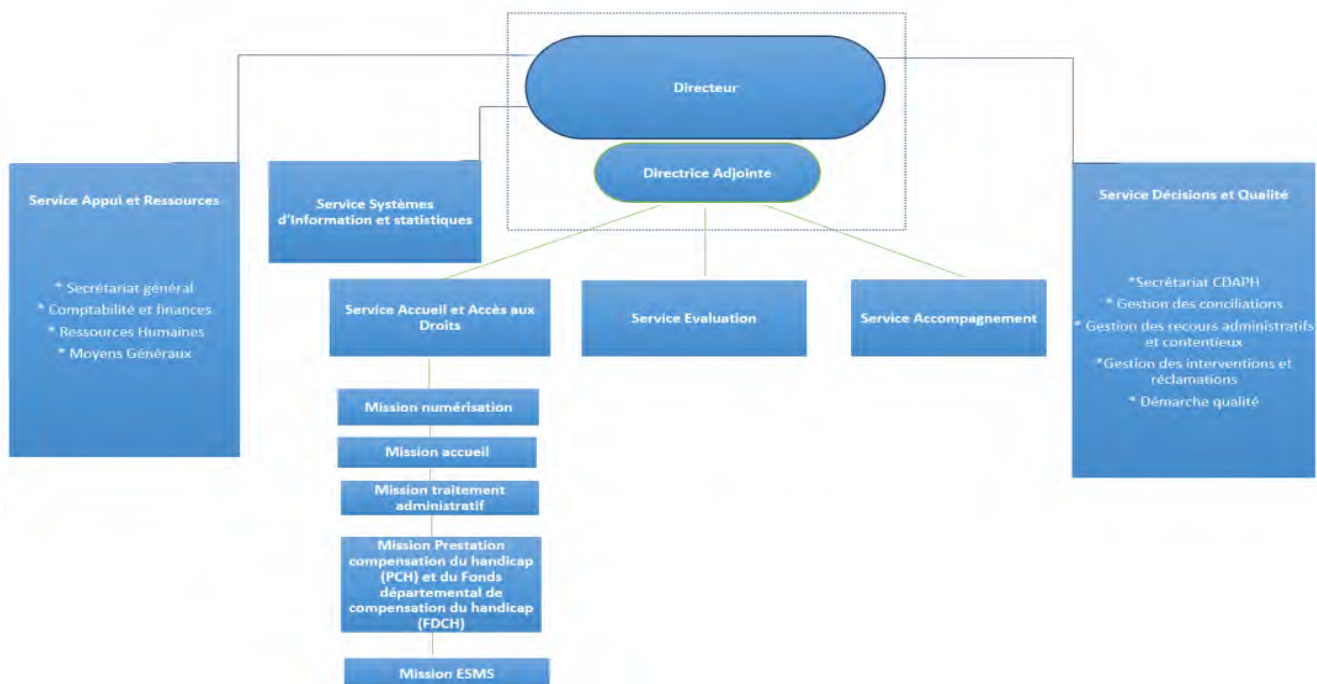
Il est cependant utile de préciser que 80% des demandes (les plus simples) sont évaluées sur pièces à la MDPH par des binômes spécialisés.

L'ATTRIBUTION DES DROITS : UNE CDAPH PAR TERRITOIRE

La CDAPH se réunit deux fois par mois à Arras pour statuer sur les demandes qui lui sont soumises. Des commissions locales de la CDAPH sont organisées chaque mois sur les territoires. Elles reçoivent les usagers qui en font la demande ou qui y sont invités. Leur taille réduite permet d'accueillir et entendre l'usager dans de bonnes conditions.



ORGANIGRAMME



LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

L'essentiel des moyens humains de la MDPH est localisé à Arras (Parc d'activité des Bonnettes).

Les effectifs de la MDPH (au siège et sur les territoires) représentent 104,8 Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023 (dont 4 créés à titre temporaire en 2023 pour faire face à la forte hausse d'activité).

Ces agents connaissent des situations administratives variées :

- ◆ Agents mis à disposition par les membres du GIP : 10,8 ETP.
- ◆ Agents contractuels : 94 ETP.

Par ailleurs, les missions réalisées, par délégation, par le Département (accueil, évaluation PCH) mobilisent 22,5 ETP.

Les dépenses de fonctionnement de la MDPH se sont élevées à 5,6 M€ en 2023.

Ses recettes proviennent principalement des contributions de ses membres (33,6 % du Département et 22,5 % de l'Etat) et du financement national de la CNSA pour 43,6 %.

UN NOMBRE DE DEMANDES QUI A ATTEINT UN NIVEAU HISTORIQUE EN 2023

52 276 personnes ont déposé un dossier à la MDPH en 2023 (+12%) élevant son activité à un niveau jamais atteint. Les dossiers déposés par des personnes déjà connues de la MDPH représentent les deux tiers des demandes. Le nombre de primo-demandeurs était de 17 145 en 2023 représentant également un niveau historique.

Le taux d'accord s'établit à 75 % pour les demandes adultes et à 86 % pour les enfants.

DES DELAIS DE TRAITEMENT EN LEGERE AUGMENTATION

Le délai moyen de traitement d'un dossier a diminué régulièrement depuis 2017. Cependant, dernièrement, celui-ci a légèrement augmenté, passant de 3,2 mois en 2021 à 3,6 mois en 2023.

UN NOMBRE DE BENEFICIAIRES EN AUGMENTATION CONTINUE

Au 31 décembre 2023, 150 222 personnes bénéficient d'un ou de plusieurs droits ouverts auprès de la MDPH (soit 10,3 % de la population du Pas-de-Calais).

Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 84 % depuis 2010.

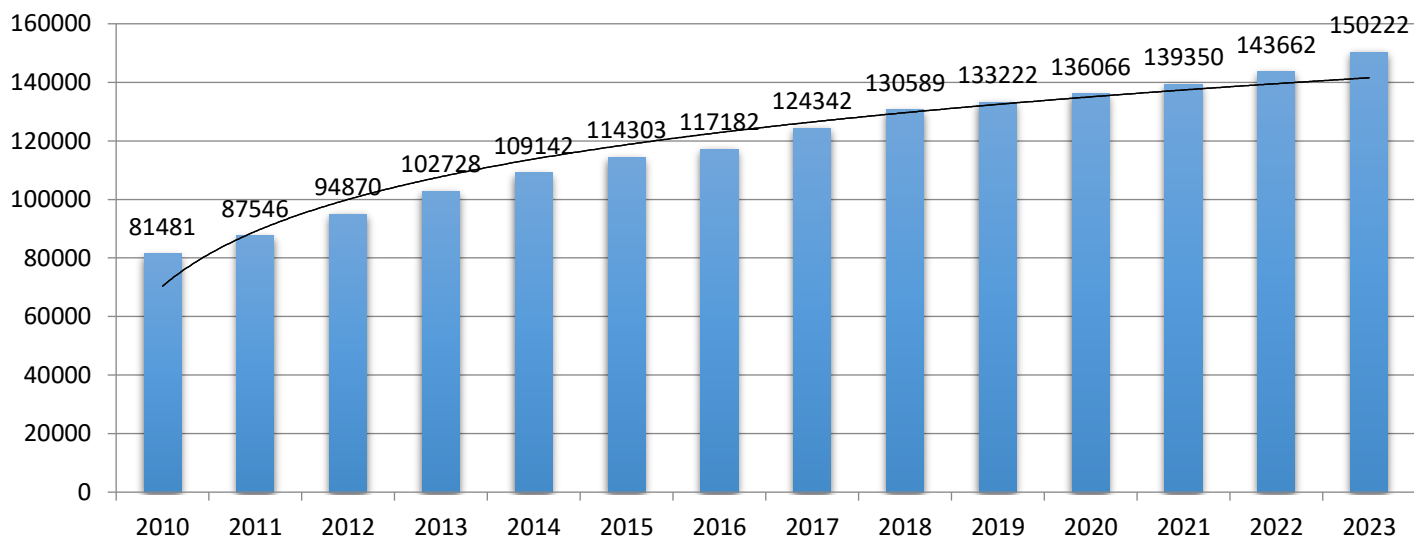
LES RESULTATS ENCOURAGEANTS DE L'ENQUETE EN LIGNE DE LA SATISFACTION DES USAGERS DE LA MDPH

Depuis septembre 2018, tout usager de la MDPH a la possibilité d'exprimer en ligne un avis sur le service qu'elle rend.

En 2023, 5880 personnes ont exprimé leur avis sur le service rendu par la MDPH du Pas-de-Calais. Le taux de satisfaction global exprimé est de 73% (74% en 2022) :

- ◆ 83% sont très satisfaits ou satisfaits.
- ◆ 17% sont très insatisfaits ou insatisfaits.

Evolution pluriannuelle du nombre de bénéficiaires d'au moins une prestation MDPH de 2010 à 2023



- ◆ 150 222 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (10,3% de la population).
- ◆ 52 276 demandeurs en 2023 (dont 28 % pour des enfants).
- ◆ 3,6 mois : délai moyen de réponse aux demandes en 2023.
- ◆ 152 666 décisions prononcées par la CDAPH en 2023.
- ◆ 61 000 appels téléphoniques répondus et 41 700 mails traités en 2023.
- ◆ 104,8 Equivalent Temps Plein.



TRAVAUX ET CHANTIERS EN COURS

L'ELARGISSEMENT ET LA STRUCTURATION DU RESEAU DES LIEUX D'ACCUEIL DU PUBLIC : CCAS ET FRANCE SERVICE

Après une réflexion globale sur les moyens d'améliorer les possibilités d'accueil des personnes en situation de handicap en proximité de leur lieu d'habitation, la MDPH du Pas-de-Calais a décidé de renforcer ses liens historiques avec l'UDCCAS et les CCAS. Elle leur propose des modalités de collaboration revisitées au service d'une meilleure qualité de réponse à l'utilisateur.

En 2023 l'UDCCAS, en tant que représentante du réseau des CCAS, a signé une convention cadre avec la MDPH qui se décline ensuite en conventions bilatérales avec les CCAS volontaires.

S'agissant de l'accueil physique, les CCAS conventionnés avec la MDPH sont désormais en capacité d'assurer dans de bonnes conditions l'accueil de premier niveau des publics. La MDPH prend le relais par téléphone si cet accueil nécessite des réponses de second niveau. Dans ce cadre, la Maison Départementale des Personnes Handicapées s'engage à :

- Animer des temps d'informations / formations sur l'ensemble des aspects de son champ de compétence (conditions d'accès aux droits et aux prestations, fonctionnement de la MDPH, circuits des dossiers, d'aide aux aidants, ...) auprès des agents d'accueil des CCAS/CIAS
- Fournir aux CCAS un numéro d'appel privilégié qui permet à leurs agents

d'entrer rapidement en contact avec la MDPH lorsque la sollicitation de l'utilisateur accueilli relève d'un accueil de niveau 2.

Au 31 décembre 2023, 30 CCAS avaient conventionné avec la MDPH. Tous agents d'accueil concernés avaient suivi une journée de formation en présentiel à la MDPH.

La même dynamique est engagée avec l'ensemble du réseau des 50 France Service du Département dont les agents seront formés en début d'année 2024.

LE DEVELOPPEMENT DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION DE LA MDPH

En avril 2023, une chargée de communication a été recrutée à la MDPH du Pas-de-Calais afin de donner un nouvel élan à la communication de l'institution. Ce recrutement a été l'occasion de réinterroger la stratégie globale de communication de la MDPH et définir de nouveaux axes de travail.

Etabli dans le cadre de la démarche qualité, le diagnostic de départ sur la communication de la MDPH laisse apparaître une satisfaction générale liée notamment au développement au cours de ces dernières années de plusieurs médias (la redéfinition des contenus du site Internet, la mise en place d'une news letter, la mise en place des « mardis de la MDPH » ...). Toutefois, une approche plus dynamique et moderne et la nécessaire mise cohérence des actions sont pointées.

En 2023, de nouveaux outils de communication de la MDPH qui s'adressent à fois aux usagers et aux

partenaires externes ont été conçus et lancés. La MDPH s'inscrit dans une démarche « d'aller vers » ses usagers et ses partenaires, en améliorant et intensifiant sa communication afin de faciliter la compréhension des démarches d'accès et d'ouverture des droits liés à un besoin de compensation du handicap.

Plusieurs actions ont ainsi été repérées qui sont d'ores et déjà mises en œuvre :

- **Création d'une page LinkedIn sur la MDPH** : La participation de la MDPH à ce réseau professionnel permettra de véhiculer une image positive, dynamique et moderne de l'institution. La parution régulière d'articles sur le fonctionnement et les actions de la MDPH, ainsi que le relais d'information sur les actualités du handicap et sur nos partenaires amèneront à une attention particulière sur la vie de cette page.
- **Migration des pages internet consacrées à la MDPH sur le site du Département du Pas-de-Calais vers un site propre à la MDPH** : Depuis la création de l'institution, les informations accessibles aux usagers sur le fonctionnement de la MDPH sont hébergées sur le site du Département. Il est proposé aujourd'hui que la MDPH se dote d'un site en propre afin de gagner en souplesse, en réactivité et en accessibilité dans la publication d'informations. En effet, à l'instar d'autres Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) comme le site des 2 caps ou le Château d'Hardelot, le Département du Pas-de-Calais propose une solution technique afin que la MDPH puisse bénéficier d'un site indépendant.

- **Lancement de Webinaires :** Ces webinaires sont destinés aux professionnels du champ social, médico-social et médical du Pas-de-Calais et animés par des experts de la MDPH sur des sujets variés liés au handicap.

LA MDPH DU PAS-DE-CALAIS, PILOTE POUR LE DEPLOIEMENT DU PALIER 2 DU SYSTEME D'INFORMATION HARMONISE NATIONAL ET REFERENTE AUPRES DES AUTRES MDPH

UN CHANTIER NATIONAL QUI REpond A UN BESOIN D'HARMONISATION DES OUTILS ET DE SIMPLIFICATION DU SERVICE A L'USAGER

Le Système d'Information (SI) commun des MDPH est un chantier impulsé par la CNSA.

Alors que chaque MDPH s'est équipée, à sa création, de son propre outil informatique (aujourd'hui trois éditeurs se partagent l'essentiel du marché), il est jusqu'à présent impossible à la CNSA de consolider les données issues de chacun de ces systèmes.

En 2016, après avoir envisagé plusieurs hypothèses, le choix a été fait d'inscrire l'ensemble des MDPH, Départements et éditeurs de logiciels dans un programme de convergence pluriannuelle vers un système d'information commun des MDPH.

Les objectifs à couvrir sont multiples :

- ◆ Améliorer l'efficacité du fonctionnement des MDPH.
- ◆ Harmoniser les pratiques.
- ◆ Améliorer l'exploitation des données et le pilotage tant au niveau local que national.

En 2020, la MDPH du Pas-de-Calais a été choisie par la CNSA pour jouer le rôle de pilote national pour le déploiement du projet cours. En 2021, elle a, en outre, été choisie pour jouer le rôle de référent (formation, appui et conseil) auprès des 10 autres MDPH qui sont équipées du même système d'information. Son rôle d'assistance a pris sa pleine mesure à partir de 2022.

LA MISE EN PLACE D'UNE COMMUNAUTE 360 DANS LE PAS-DE-CALAIS : UNE NOUVELLE ETAPE DE LA REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS

La Conférence Nationale du Handicap du 11 février 2020, a acté une ambition forte pour 2021 à travers l'objectif de constitution de 400 communautés d'accompagnement dites « 360 ». Une communauté 360 vise à améliorer la

capacité du territoire dans lequel elle est implantée à répondre collectivement aux besoins des personnes en situation de handicap. Les communautés sont composées des acteurs du social, du médico-social, du sanitaire et de la citoyenneté d'un territoire. Elles « sont responsabilisées sur leur environnement et ont vocation à accompagner, ponctuellement ou sur le long cours, toutes les personnes en situation de handicap, qu'elles aient ou non une notification de la MDPH, leurs proches aidants et les acteurs de droit commun. Inscrites dans la continuité de la Réponse Accompagnée Pour Tous et de la dynamique des Territoires 100% inclusifs, elles sont un levier fort de la transition inclusive. Placées sous le pilotage conjoint de l'ARS, du Conseil départemental et de la MDPH, elles seront demain un lieu d'innovation et la pépinière des nouvelles solutions d'accompagnement ».

La crise sanitaire a amené la secrétaire d'Etat au Handicap à accélérer le déploiement de ces communautés afin de faire face aux situations de détresse qui touchaient particulièrement les personnes handicapées.

La MDPH a très directement participé à la mise en place de la Communauté 360 du Pas-de-Calais aux côtés des associations et établissements et services médico-sociaux. La Communauté 360 du Pas de Calais a été officiellement créée dans un cadre associatif en 2023 et une équipe d'animation dédiée mise en place.

Cette dynamique a vocation à répondre à l'essentiel des besoins exprimés sur les territoires et alléger d'autant le nombre de situations traitées par les travailleurs sociaux de la MDPH et du Département dans le cadre actuel de la Réponse Accompagnée Pour Tous. Ce dernier dispositif continue à intervenir à titre subsidiaire pour les situations n'ayant pu trouver de solution localement.

ELABORATION ET LANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR L'AMELIORATION CONTINUE DU SERVICE RENDU PAR LA MDPH A SES USAGERS

La « démarche qualité » constitue un processus permanent qui vise à une amélioration continue du service rendu. Elle n'est pas une préoccupation ponctuelle dont l'actualité est chassée par de nouvelles priorités. C'est un processus entretenu et cyclique qui soumet périodiquement les objectifs fixés et les actions conduites à l'évaluation pour envisager les adaptations nécessaires.

Le lancement de la démarche a été proposé et validé par la Commission Exécutive fin 2020. En 2021, des instances de pilotage pérennes ont été mises en place et une première étape d'auto-évaluation réalisée.

L'enjeu de la phase d'autoévaluation était de s'assurer que la MDPH répond pleinement aux missions qui lui sont dévolues par la Loi de 2005 en mesurant le niveau de qualité pour chacune des 7 missions principales qui sont déclinées en objectifs (sur la base du Référentiel de Missions et de Qualité de Service édité par la CNSA) :

- 1- Information, communication et sensibilisation au handicap
- 2- Accueil, orientation et aide à la formulation du projet de vie des attentes et besoins des usagers
- 3- Évaluation, élaboration des réponses et des PPC
- 4- Gestion du fonctionnement de la CDAPH et des décisions
- 5- Gestion des litiges
- 6- Accompagnement à la mise en œuvre de la CDA et leur suivi
- 7- Management, pilotage et animation territoriale

En 2022, sur la base du diagnostic réalisé, un plan d'action a été élaboré et sa mise en œuvre engagée. La définition et le suivi de la mise en œuvre du plan s'inscrivent dans une démarche participative mobilisant tous les métiers et niveaux de responsabilité de la MDPH. Sa mise en œuvre s'est poursuivie en 2023.

PERSPECTIVES 2024

LE DEPLOIEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION NATIONAL RELATIF A L'EVALUATION DES BESOINS

La loi prévoit que les MDPH soient prochainement dotées d'un système d'information national unique pour l'évaluation des besoins de compensation des demandeurs. Ce système devrait être déployé dans chaque MDPH en fin d'année 2024. Au-delà des avantages attendus du nouveau système (harmonisation et sécurisation des pratiques des MDPH, meilleure traçabilité des résultats) la phase de déploiement nécessitera une période d'adaptation de nos évaluateurs susceptible de ralentir le traitement des demandes.

LA CONSTRUCTION DU SERVICE PUBLIC DEPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE

En Mars 2022, Dominique Libault a remis au gouvernement le rapport « Vers un service public territorial de l'autonomie ». L'objectif affiché étant de garantir un parcours simplifié et des services de meilleure qualité pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes en situation de handicap. Sur cette base, la CNSA prévoit la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans chaque département à partir de 2025. Le Pas de Calais fait partie des 12 départements sélectionnés par la CNSA pour engager la démarche en tant que département préfigurateur dès 2024 et

contribuer à l'élaboration du cahier des charges national.

La MDPH participe, avec le Département, l'ARS et l'Etat au consortium qui porte la structuration du futur SPDA.

LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA CONFERENCE NATIONALE DU HANDICAP 2023

Dans le cadre de la Conférence Nationale du Handicap réunie au printemps 2023 des engagements nouveaux ont été pris par le Gouvernement visant à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Certains d'entre eux concernent très directement les

MDPH et auront une incidence sur leur activité et leur organisation dans les années à venir :

- L'amélioration des conditions d'accessibilité des personnes handicapées à l'école et aux services de France Travail qui aura un impact significatif sur le rôle joué par la MDPH dans la mise en œuvre des mesures de compensation individuelles
- La systématisation d'un accueil par la MDPH de chaque primo-demandeur et la proposition d'un référent de parcours
- Le développement pluriannuel de l'offre de service médico-sociale (création de « 50 000 nouvelles solutions») alimenté par les orientations formulées par la MDPH.



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

□ Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Groupement d'Intérêt Public (GIP) ◆ Siège social : Parc d'activités des Bonnettes 9 rue Willy Brandt 62005 ARRAS Cedex ◆ Dotations : Pas d'apport ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 130 001 399 00018 ◆ Effectif moyen : 104,8 ETP (dont 2 ETP mis à disposition par le Département) ◆ Présidente : Karine GAUTHIER (Vice-présidente du Conseil départemental) ◆ Directeur général : Luc GINDREY 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>La MDPH assure les missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leurs familles, ainsi que la sensibilisation de tous les citoyens au handicap.</p> <p>Elle évalue les besoins de compensation du handicap des personnes qui s'adressent à elle, et ouvre les droits à prestations ou accompagnement à même d'y répondre. Elle accompagne les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs droits.</p> <p>Le GIP est placé sous la tutelle administrative et financière du Département.</p>
---	---

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département :</p> <p>50% de la commission exécutive (12 membres sur 24), 17 % de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH / 4 membres sur 23).</p> <p>Représentants du Département au sein de la commission exécutive de la MDPH :</p> <p>Membres titulaires : Karine GAUTHIER, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Maryse CAUWET, Alain DE CARRION, Audrey DESMARAI, Jean-Luc DUBAEL, Aline GUILLUY, Maryse JUMEZ, Sandra MILLE, Evelyne NACHEL, Ludovic PAJOT, Jean-Pascal SCALONE, Florence WOZNY.</p>	<p>Contribution financière du Département :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Budget 2024 (BP) : 2 000 000 € (subvention équilibre) + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH). - Participation 2023 : 1 766 840 € (subvention équilibre constatée au CA 2023) + 141 000€ (dispositif d'évaluation « employabilité » + 100 000 € pour le Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH). <p>Pour information : Budget du Fonds de compensation (FDC) 2023 : Dépenses (519K€) - Recettes (456K€) - Résultat (-63K€)</p> <p>Conventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> Convention constitutive de la MDPH et ses avenants. Convention de gestion 2023-2027 sur les prestations techniques, d'assistance et de conseil apportées par le Département à la MDPH.
--	--

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 150 222 bénéficiaires d'au moins un droit ouvert par la CDAPH (10.3% de la population) ; ◆ 52 276 dossiers de demandes reçus (dont 28 % concernant des enfants) ; ◆ 3,6 mois : délai moyen de réponse aux demandes ; ◆ 152 666 décisions prononcées par la CDAPH ; ◆ 61 015 appels téléphoniques répondus et 41 764 mails traités. 	<p>La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) s'est réunie 24 fois en formation plénière (168 dossiers étudiés) et 60 fois en formation locale (394 usagers ont été invités en CDA locale).</p>
--	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ La signature de la nouvelle convention de gestion (2023-2027) avec le Département du Pas-de-Calais, en date du 11 avril 2023 qui instaure les nouvelles modalités du partenariat à compter du 1er janvier 2023 (cf. convention) :
- Un nouveau partenariat en lien avec le pacte des solidarités humaines, le futur schéma de l'autonomie et la feuille de route stratégique issue de la convention conclue avec la CNSA.
- Une nouvelle typologie de dépenses, des engagements communs et réciproques entre la MDPH et le Département :
 - * Locaux, informatiques et téléphonie, travaux d'imprimerie, entretien des véhicules, accès au restaurant administratif, la documentation et outils de communication
 - * La mise à disposition (2 agents)
 - * La mise en place d'un comité de suivi de la convention le 13/06/2023 (dialogue de gestion, outils, indicateurs de pilotage et d'activité...)
- ◆ Lancement de la démarche Engagement Handicap par le Département du Pas-de-Calais et passage à la nomenclature M57 (application au 1er janvier 2024)
- ◆ Extension de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) aux personnes en situation de handicap psychique, intellectuel et cognitif.
- ◆ Augmentation des effectifs avec notamment :
 - la création d'un poste non permanent (parcours emplois compétences - PEC) à partir 1er juillet 2023 (durée 12 mois)
 - la création d'un poste infirmier titulaire non permanent
 - le recrutement de 2 postes en CDD pour le traitement dossiers en augmentation à partir 1er mai 2023 (durée 12mois)
- ◆ Participation de la MDPH au dossier de candidature pour Service Public Départemental de l'Autonomie
- ◆ Structuration d'un réseau territorial des lieux d'accueil avec le réseau des MDS, des CCAS et, à terme, des Maisons France Service, renouvellement de la convention de partenariat entre la MDPH et les services mandataires judiciaires à la protection des majeurs, signature de la convention de partenariat avec le CHRSO et le Centre Hospitalier d'Aire-sur-la-Lys, et signature de la convention avec la Fondation Hopale.
- ◆ Adoption en juin 2023, du règlement intérieur de la MDPH qui précise les missions, et les règles relatives aux personnels (organisation du temps de travail, aux déplacements, aux matériels, et conditions d'hygiène et sécurité).
- ◆ Développement de la stratégie de communication: pages LinkedIn, lancement de Webinaires, élaboration d'un site internet autonome

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Suivi de la convention de gestion avec le Département du Pas-de-Calais.
- ◆ Mise en place du nouveau système d'information national pour l'évaluation des besoins de compensation (fin 2024)
- ◆ Participation à la structuration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans le Pas-de-Calais
- ◆ Mise en œuvre des orientations nationales issues de la Conférence Nationale du Handicap 2023

COMPTES EN EUROS DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT (HORS FONDS DE COMPENSATION)

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 345 128 €	Capitaux propres : 664 829 €	Produits d'exploitation : 5 683 440 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 348 846 €	Total des dettes : 1 057 176 €	dont subventions et participations : 5 682 846 €
Trésorerie : 1 030 872 €	Total bilan : 1 724 847 €	Charges d'exploitation : 5 545 758 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : 137 682 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 0 % (aucun emprunt en cours)		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : 0 année (aucun emprunt en cours)		Résultat exceptionnel : - 1 000 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 66 jours		Résultat de l'exercice : 136 682 €
Fonds de roulement : 859 149 €		Epargne brute : 137 683 €
Besoin en fonds de roulement : -171 723 €		Epargne nette : 137 683 €
Financement du Département (€ et % des produits) : 1 766 840 € (hors dispositifs) soit 31%		Total des produits : 5 753 069 €

Date de mise à jour des données : 27/06/2024



pasdecalais.fr •





Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- EPDEF -

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**



ANNÉE

2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du Conseil d'Administration de l'EPDEF

Ce rapport d'activité 2023 permet de mettre en lumière le rôle très précieux que joue l'EPDEF dans ce domaine ô combien prioritaire de la politique enfance famille du Département.

Cette expertise particulière reconnue aux équipes, en particulier dans le cadre de l'accueil d'urgence, ainsi que la grande diversité des compétences en présence, conduisent à ce que l'EPDEF soit souvent sur tous les fronts.

La protection de l'enfance traverse, dans tout le pays, une période difficile.

Je ne vous apprend rien : situation des enfants et famille accompagnés souvent très lourdes, manque de places dans bon nombre de dispositifs médico-sociaux et pédopsychiatriques, problématique d'attractivité des métiers et donc de postes durablement vacants. Les services de l'EPDEF sont fortement sollicités, le volume des accueils d'urgence relai nuit et weekend augmente de plus de 100% d'une année sur l'autre : 250 en 2021 ; 580 en 2022 et 1400 en 2023.

Dans ce contexte, il est particulièrement important de vous rappeler l'engagement du Conseil départemental en faveur de la protection de l'enfance. Le soutien apporté à l'EPDEF en atteste pleinement.

Grâce à cette mobilisation, l'EPDEF parvient à assumer cette responsabilité cruciale pour les enfants et familles en difficulté de notre département.

Pour preuve, tous les projets annoncés l'année précédente ont été réalisés. Cela s'est traduit par l'installation, en 2023 :

- Du service Ulysse qui propose des séjours de ressourcement à des enfants et adolescents qui vivent difficilement leur placement (février 2023, Le Portel) ;
- De 45 nouvelles mesures d'AEMO renforcée (avril 2023, Arras) ;
- Du SA2O service d'accueil immédiat et d'évaluation (avril 2023, St Nicolas les Arras) ;
- de 50 nouvelles mesures d'accompagnement chez des tiers dignes de confiance (septembre 2023, Arras) ;
- De l'accueil de jour carpe diem de 8 places (sept 2023).

Cela montre la fiabilité et la capacité remarquable des équipes à mener à bien des projets de fond, tout en assurant la gestion d'un quotidien particulièrement complexe.

Ce constat se retrouve d'ailleurs dans le bilan de notre projet d'établissement 2018-2023 : malgré tous les défis que cette époque nous a réservés (en particulier l'augmentation très forte des accueils d'urgence, l'ouverture de grand nombre de nouvelles structures et la crise sanitaire), 85% des actions ambitieuses contenues dans notre projet ont pu être mises en œuvre.

Grâce à l'engagement de chacun et quelques soient les métiers exercés, le cap a toujours été maintenu. Je tiens à en remercier vivement l'ensemble des professionnels de l'EPDEF.

La période qui s'ouvre s'annonce à nouveau pleine de défis, de nouveaux développements de service se programment d'ores et déjà.



Daniel KRUSZKA
Président du Conseil d'Administration de l'Établissement Public Départemental
de l'Enfance et de la Famille

MISSIONS

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles.

La recherche de l'intérêt de l'enfant constitue le point de convergence du travail accompli par les 619 professionnels que compte l'établissement.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une visée préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est par conséquent étendu.

Aujourd'hui, l'établissement englobe une quarantaine de services implantés au sein de 30 sites.

Les ressources financières 2023 ont été prévues, lors du vote au budget exécutoire, à hauteur de 52 190 600,43 € (38 717 366,78 € en fonctionnement et 13 473 233,65 € en investissement).

Le nombre d'agent s'est accru fortement ; 619 agents étaient

présents au 31 décembre 2023 contre 551 au 31 décembre 2022.

Environ 4 000 enfants ont été suivis en 2023 dans le cadre de la protection de l'enfance, hors accueils d'urgence.

4 835 familles ont été accompagnées au sein des Maisons de la Parentalité et Maisons des Familles, contre 3 982 en 2022, soit une évolution de 853 familles.

11 familles ont été accueillies au Village Famille, contre 14 en 2022.

113 enfants suivis dans le cadre du dispositif Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD-TDC) et 63 tiers accompagnés.

117 enfants ont été accueillis dans les crèches gérées par l'EPDEF, contre 105 en 2022 et la fréquentation sur les temps d'accueil tout public est de 3 578 passages d'enfants à la ludothèque, contre 3 246 en 2022 soit une évolution de 332 enfants.

232 familles ont été suivies au sein des Relais Petite Enfance de Liévin et Méricourt.

Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sécurisé et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

L'EPDEF appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics (ESMS) dont le personnel relève par principe de la

fonction publique hospitalière. L'autonomie juridique que lui confère son statut conduit à ce que l'établissement dispose de ses propres organes de gouvernance : un conseil d'administration qui en définit la politique (compétence délibérative) et un comité de direction qui en assure la conduite générale (compétence exécutive).

A la différence du secteur associatif ou des collectivités territoriales, la représentation légale d'un établissement public est dévolue au directeur, lequel est nommé par arrêté du Centre National de Gestion (ministère de la santé). Le fonctionnement d'ensemble relève réglementairement de sa responsabilité aux plans administratif, civil et pénal. En conséquence, la capacité à engager juridiquement l'établissement lui est attribuée.

Attaché aux valeurs du Service Public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.



ORGANISATION

LES INSTANCES DE GOUVERNANCE, SES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS ET SON ORGANISATION.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En référence à l'article L.315-12 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration des établissements publics sociaux ou médico-sociaux définit la politique générale de l'établissement et délibère sur :

- ◊ Le projet d'établissement, ainsi que les contrats pluriannuels et les conventions d'aide sociale.
- ◊ Les programmes d'investissement.
- ◊ Le rapport d'activité.
- ◊ Le budget et les décisions modificatives, les crédits supplémentaires et la tarification des prestations.
- ◊ Les comptes financiers, les décisions d'affectation des résultats ou les propositions d'affectation desdits résultats, lorsque leurs financements sont majoritairement apportés par une collectivité publique ou les organismes de sécurité sociale.
- ◊ Les décisions affectant l'organisation ou l'activité de l'établissement.
- ◊ Le tableau des emplois du personnel.
- ◊ La participation à des actions de coopération et de coordination.
- ◊ Les acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles et leur affectation et les conditions des baux de plus de dix-huit ans.
- ◊ Les emprunts.
- ◊ Le règlement de fonctionnement.
- ◊ L'acceptation et le refus de dons et legs.
- ◊ Les actions en justice et les transactions.
- ◊ Les règles concernant l'emploi des diverses catégories de personnel, pour autant qu'elles n'aient pas été fixées par des dispositions législatives ou réglementaires.

LA DIRECTION GENERALE

En référence à l'article L.315-17 du code de l'action sociale et des familles, le directeur représente l'EPDEF en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration et lui soumet le projet d'établissement.

Il est chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Administration et met en œuvre les actions approuvées par celui-ci.

Il est compétent pour régler les affaires de l'établissement autres que celles qui sont énumérées à l'article L. 315-12 du CASF.

Il assure la gestion et la conduite générale de l'établissement et en tient le conseil d'Administration informé.

Il veille à la réalisation du projet d'établissement ou de service.

Le directeur peut déléguer sa signature dans des conditions et sur des matières définies par décret.

Pour l'exercice de certaines des attributions du Conseil d'Administration définies par décret, le directeur peut recevoir délégation du Président du Conseil d'Administration.

LES PÔLES OPERATIONNELS ET LES PÔLES FONCTIONNELS

Les activités de l'EPDEF sont structurées en 3 pôles d'activités complétées du pôle de Psychologie Clinique et de l'Administration Générale.

- ◆ **Le Pôle Hébergement et Accompagnement Familial** qui regroupe six Maisons d'Enfants et d'Adolescents (MEA), le service Opti'Mômes, le service Ulysse, le Service d'Accès à la Vie Adulte (SAVA), le service d'Accueil Familial Spécialisé (AFS), le dispositif

DELTA, le service d'Accueil de jour Carpe Diem et le service Appartements.

- ◆ **Le Pôle Soutien à la Parentalité et Intervention à Domicile** qui regroupe sept Maisons de la Parentalité et des familles, trois espaces de rencontres, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), un Point d'Accès au Droit (PAD), un Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF), un Dispositif d'Accueil Durable et Bénévole chez un Tiers (TBD-TDC), un Service d'Accueil de Jour (SAJ), un village famille et un service d'AEMO.
- ◆ **Le Pôle Petite Enfance** qui regroupe la Maison de la Petite Enfance, un multi accueil, une micro crèche, deux Relais Petite Enfance (RPE), une ludothèque, un Service d'Accompagnement de Jour et de Prévention Précoce aux Ecrans (SAJPPE), et le service Accueil Pour Tous.
- ◆ **L'Administration Générale** regroupe l'ensemble des services fonctionnels. Y sont intégrés le service des Ressources Humaines, le service des affaires financières et marchés publics, le service des affaires patrimoniales, le service qualité, le service Systèmes d'Informations, le service communication et événementiel.
- ◆ **Le Pôle de Psychologie Clinique** regroupe l'ensemble des psychologues au sein du pôle de Psychologie Clinique. Ils interviennent au sein des autres pôles au service des enfants et des familles.

BILAN DES ACTIONS 2023

LE POLE HAF

Les différents services du pôle :

- ◊ La MEA d'Arras ;
- ◊ La MEA de Liévin ;
- ◊ La MEA 2B2R ;
- ◊ La MEA de Blendecques ;
- ◊ La MEA de Longuenesse ;
- ◊ La SAOO de Saint Nicolas ;
- ◊ Le service Opti'Mômes ;
- ◊ Le service Ulysse ;
- ◊ Le dispositif DELTAA ;
- ◊ Le service d'accueil de jour Carpe Diem ;
- ◊ Le service appartements de Liévin ;
- ◊ Le Service d'Accès à la Vie Adulte ;
- ◊ L'Accueil Familial Spécialisé.

Le développement des services du pôle s'est poursuivi sur l'année 2023 par :

- ◊ La création du dispositif ULYSSE au Portel ;
- ◊ La création du Service d'Accueil, d'Observation et d'Orientation (SAOO) à Saint Nicolas ;
- ◊ La création de l'Accueil de jour CARPE DIEM ;
- ◊ Le nouveau déménagement de la MEA 2B/2R (Rebreuve-Ranchicourt vers Gouy Servins) ;
- ◊ Le démarrage de l'assistance à maîtrise d'ouvrage des projets situés à Saint Etienne au Mont et Avion ;
- ◊ La réflexion commune EPDEF/EPDAHAA sur un projet à destination d'enfants à double vulnérabilité (ASE/handicap) ;
- ◊ La rédaction du dossier Fonds Social Européen pour l'insertion professionnelle des jeunes en MEA ;
- ◊ La nomination d'un référent insertion au sein de chaque territoire ;
- ◊ Le développement des partenariats ;
- ◊ La finalisation de la formation commune pour l'ensemble des professionnels du Pôle (déployée sur 3 ans), dont des formations sur la thématique de l'accueil, de la santé mentale, des violences sexuelles.

1 964 jeunes ont été accueillis dans l'année dans l'ensemble des services, contre 1 515 en 2022.

21 Accueils d'urgence sur l'année et 1370 Accueils Urgence Relais ont été réalisés contre 552 en 2022. Il est comptabilisé 7 accueils 72 h et 35 replis DAF.

LE POLE SPID

Sur l'année 2023, il y a eu une diversification des partenariats (Maisons de solidarité, Magistrats, CDAD, centre pénitentiaire, ..., la poursuite des GAPP et la mise en place de diverses formations.

Le développement de la communication sur l'offre de service du pôle a été un axe fort.

◆ L'Axe Parentalité

Les différents services du pôle :

- ◊ La Maison de la Parentalité (MP) d'Arras ;
- ◊ La MP de Liévin ;
- ◊ La MP de Béthune ;
- ◊ La MP de Libercourt ;
- ◊ La MP de Montigny en Gohelle ;
- ◊ La Maison des Familles (MF) du Ternois ;
- ◊ La MF de l'Audomarois ;
- ◊ L'Espace de Rencontre (ER) du Calais ;
- ◊ L'ER du Boulonnais ;
- ◊ L'ER du Montreuillois ;
- ◊ Le Village Famille de Liévin.

L'année a été marquée par le développement de l'activité des services :

- ◊ La montée en charge de l'activité des Droits de Visites Médialisés de l'Aide Sociale à l'Enfance (DVM) sur l'ensemble des territoires ;
- ◊ La poursuite des auditions de mineurs sur les Tribunaux Judiciaires de Béthune et Arras ;
- ◊ Le développement des interventions en milieu carcéral ;
- ◊ La mise en place de temps forts sur la promotion de la médiation familiale ;
- ◊ Les participations à des expérimentations avec les Tribunaux Judiciaires (Audience de consensus Parental, prise en Charge des enfants victimes de Violences intra familiales) ;
- ◊ La mise en place de réunions « attente active » pour les parents sur la liste d'attente pour les espaces de rencontre, afin de permettre d'apaiser les situations et d'orienter si besoin en attendant la prise en charge ;
- ◊ La forte augmentation du nombre de refus d'admissions du village famille, suite au passage en commission ;
- ◊ La réécriture du projet de service du village famille, afin de le faire évoluer pour répondre au mieux aux besoins du territoire et l'aménagement d'un espace petite enfance, avec parcours de motricité au village famille.

4 835 familles ont été prises en charge par l'ensemble des services, contre 3 996 familles en 2022.

◊ La médiation familiale

L'équipe des médiateurs familiaux a assuré la prise en charge de 1873 familles (814 familles de plus qu'en 2022) pour 2 179 rendez-vous assurés sur l'année 2023, contre 2 244 en 2022 ;

- ◊ Les espaces de rencontre 1251 familles ont bénéficié de rencontres au sein de l'une des structures pour 13 337 rendez-vous en 2023 (contre 11 687 en 2022) ;
- ◊ L'espace d'accès aux droits des familles a assuré la prise en charge

de 518 situations pour 570 rendez-vous ;

- ◊ La thérapie familiale 166 familles ont été accompagnées au travers de 638 rendez-vous en 2023 ;
- ◊ Le point d'accueil écoute jeunes (PAEJ) a pris en charge 101 jeunes en 2023 ;
- ◊ Le Point d'Accès au Droit (PAD) 915 personnes ont été reçues en 2023 ;
- ◊ Le Lieu d'Accueil Enfants Parents a mis en place en 2023 le même nombre de séances qu'en 2022, soit 33 séances ;
- ◊ Le Village Famille de Liévin a accueilli 11 familles en 2023.

◆ L'Axe Intervention à Domicile

Les différents services du pôle :

- ◊ Le Service d'Accueil de Jour (SAJ) ;
- ◊ Le Dispositif d'Accompagnement Familial (DAF) - AEMOR/AEDR/DARF ;
- ◊ Le service Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) ;
- ◊ Le dispositif Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD / TDC).

L'année a été marquée par le développement de l'activité des services :

- ◊ La pérennisation du dispositif TBD/TDC et le développement de 50 mesures supplémentaires avec l'ouverture d'une nouvelle antenne du dispositif TBD TDC sur l'arrageois ;
- ◊ La poursuite du développement de l'AEMO renforcée avec le développement de 45 mesures supplémentaires et la création d'une 5^{ème} équipe sur le territoire de la CAHC et de l'Arrageois ;
- ◊ L'aménagement du service DAF dans les nouveaux locaux sur l'arrageois ;
- ◊ L'extension de l'activité AEMO à 50 mesures supplémentaires ;
- ◊ La diminution du nombre de mesures à 25 pour les Educateurs de Jeunes Enfants pour renforcer les actions auprès des jeunes enfants ;
- ◊ La diversification des ateliers proposés au sein du SAJ ;

Le DAF a pris en charge au titre de l'année 2023, 472 jeunes, contre 419 en 2022 ;

L'AEMO a accompagné 1022 mineurs en 2023.

Le taux de mesures judiciaires a légèrement diminué 69 % en 2023 contre 78 % en 2022, à contrario le taux de mesures administratives a légèrement augmenté 25 % contre 22% en 2022 ;

Le Service d'Accueil de Jour (SAJ) a accueilli 35 jeunes en 2023 ;

Le service TBD / TDC a accompagné 63 tiers et a suivi 113 enfants.

LE POLE PETITE ENFANCE

Le pôle Petite Enfance a maintenu son développement au cours de l'année 2023 avec la reconduction du projet Accueil pour Tous et la pérennisation du Service d'accompagnement de Jour et de prévention précoce aux écrans.

Également :

- ◊ L'élaboration du processus de formation continue des professionnels du pôle ;
- ◊ Le développement du programme PEGASE ;
- ◊ Le développement de la formation et ajustements des pratiques professionnelles ;
- ◊ Les travaux d'aménagement pour l'amélioration de la sécurité et des conditions de vie des usagers ;
- ◊ Le développement de nouveaux partenariats ;
- ◊ Le développement de la communication sur l'offre de service du pôle ;
- ◊ Le travail d'actualisation des outils de la loi 2002-2.

◆ Le Droit Commun

Les différents établissements et services du pôle :

- ◊ La micro-crèche de Méricourt ;
- ◊ Le Relais Petite Enfance (RPE) de Méricourt ;
- ◊ Le multi accueil de Liévin ;
- ◊ Le RPE de Liévin ;
- ◊ La ludothèque de Liévin ;
- ◊ Le Service Prévention Précoce aux Ecrans (SPPE) ;
- ◊ Le service Accueil pour Tous.

Le développement des services du pôle s'est poursuivi sur l'année 2023 par :

- ◊ la formalisation des contours du métier d'inter-médiatrice sociale petite enfance ;
- ◊ L'élaboration d'une charte de fonctionnement entre le service accueil pour tous et le RPE ;
- ◊ La définition du cahier des charges pour une évaluation du dispositif accueil pour tous par le CRFPE ;
- ◊ La remise en route du RPE de Méricourt, suite à la fermeture entre mai et septembre 2023 ;

◊ La redéfinition des modes d'intervention et du projet du Service de Prévention Précoce aux Ecrans.

1 644 enfants ont été accueillis sur l'ensemble des structures de droit commun, contre 1 300 en 2022 ;

◊ La micro-crèche de Méricourt a accueilli en 2023, 32 enfants contre 27 en 2022 ;

◊ Le RPE de Méricourt a accueilli 19 enfants, suivi 5 familles et 39 assistants maternels pour 19 ateliers réalisés ;

◊ Sur le dispositif VIP, 10 familles ont été suivies, pour 11 enfants accueillis en 2023. Pour le droit commun, 70 familles ont été suivies pour 74 enfants accueillis en 2023 ;

◊ Le RPE de Liévin a accueilli 411 enfants et suivi 227 familles contre 443 enfants et 259 familles suivies en 2022. 106 assistants maternels ont été suivis avec 249 ateliers réalisés contre 179 ateliers en 2022 ;

◊ La ludothèque de Liévin a réalisé 85 ateliers pour 786 enfants et 34 ateliers pour 311 enfants tout petits ;

185 nouvelles personnes se sont inscrites en 2023, ce qui a engendré le prêt de 894 jeux de société ;

◊ Le service de Prévention précoce aux Ecrans a accompagné 18 familles et mis en place 6 ateliers ;

◊ Le service Accueil pour Tous compte 356 entrées dans le dispositif, contre 273 en 2022, ce qui a permis à 183 enfants d'être accueillis en EAJE et à 31 enfants chez des assistants maternels.

◆ La Protection de l'Enfance

Les différents services du pôle :

- ◊ La Maison de la Petite Enfance (MPE) de Dainville ;
- ◊ Le Service d'Accompagnement de Jour (SAJ) ;

Le développement des services du pôle s'est poursuivi sur l'année 2023 par :

- ◊ La poursuite du programme de santé PEGASE ;
- ◊ La redéfinition du plateau technique du SAJ ;
- ◊ Le réajustement du projet du SAJ ;

◊ La MPE a accueilli 102 enfants, 6 accueils d'urgence, 24 accueils d'urgence relais et 6 replis DAF.

Le nombre de bébés nés sous secret a augmenté (10 en 2023 contre 7 en 2022).

19 enfants participent au projet Pégase ;

◊ L'activité du SAJ s'est stabilisée avec l'accueil de 11 enfants en 2023, contre 10 en 2022.

LE PLAN D' ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

L'EPDEF s'est mobilisé pour l'amélioration de la qualité par la mise en œuvre d'actions :

- ◊ Le recrutement d'une chargée de mission qualité pour le développement des actions d'amélioration de la qualité de l'accompagnement des usagers ;
- ◊ L'actualisation des outils de la loi 2002-2 ;
- ◊ La rédaction du nouveau projet stratégique de l'EPDEF ;
- ◊ La création d'un guide de gestion des faits de maltraitance à l'égard des usagers ;
- ◊ La création d'une procédure de gestion des événements indésirables ;
- ◊ La mise en place d'une démarche de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail ;
- ◊ Le démarrage des auto évaluations sur la base du référentiel HAS ;
- ◊ La mise en place de la première cellule de veille aux droits des usagers ;
- ◊ La réalisation de travaux dans les unités de vie pour le confort des usagers (salles de bain, espaces de restauration) ;
- ◊ La mise en place de groupes d'analyse des pratiques professionnelles ;
- ◊ La pérennisation des instances de paroles des usagers ;
- ◊ La mise en place d'un plan de sobriété énergétique ;
- ◊ La sécurisation des équipes de la micro crèche de Méricourt, à l'aide de protocoles de gestion de crises ;
- ◊ La mise en application des obligations liées aux contrôles réglementaires des bâtiments ;
- ◊ La réalisation d'un diagnostic RGPD.

PERSPECTIVES 2024

LE POLE HAF

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ La réflexion autour du développement d'un dispositif d'accueil à seuil adapté
- ◊ L'installation de l'unité de vie de la MEA 2B/2R de Gouy Servins dans un bâtiment plus adapté ;
- ◊ L'étude d'un projet de création d'une unité de vie pour enfants âgés de 6 à 12 ans à Cucq ;
- ◊ Le démarrage de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour une future maison d'enfants à Arras et Houdain ;
- ◊ La réflexion d'un projet semi autonomie à la MEA de Liévin suite à l'acquisition de la maison voisine ;
- ◊ La baisse du collectif des adolescents à la MEA de Liévin ;
- ◊ L'initiation des enfants et des professionnels à la Communication Non violente ;
- ◊ La création de paliers de préparation à l'autonomie en amont d'un accueil au service Appartements de Liévin ;
- ◊ Le développement de nouveaux partenariats, pour étoffer l'accompagnement proposé par les différents services ;
- ◊ La création de supports de communication.

LE POLE SPID

◆ L'Axe Parentalité

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ Le développement des interventions de Médiation Familiale carcéral en milieu ouvert ;
- ◊ La poursuite de la réflexion pour le changement de locaux pour la MP de Liévin et la MF de l'Audomarois ;
- ◊ La poursuite du projet de création d'une MP sur le territoire du Montreuillois ;
- ◊ La réflexion relative au développement d'espaces de rencontre pour faire face aux listes d'attente et la mise en œuvre de DVM JAF sur le TJ de Boulogne ;
- ◊ La réflexion sur le développement d'un axe autour de la prévention des violences intra familiales ;
- ◊ Le travail relatif au relogement des familles du village famille ;
- ◊ La poursuite de la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité.

◆ L'Axe Intervention à Domicile

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ L'extension des mesures d'AEMOR avec le développement de 50 nouvelles mesures ;
- ◊ Le développement de 45 mesures d'AEMO, avec la création d'une 6^{ème} équipe ;
- ◊ Le Développement d'actions collectives en faveur de la petite Enfance pour le DAF ;
- ◊ Le développement des formations et actions collectives ;
- ◊ La réflexion sur l'opportunité d'un projet immobilier pour les services IAD ;
- ◊ La mise en place d'un travail en transversalité pour optimiser le travail auprès des familles (services de médiation familiale, thérapie familiale, SJA, DVM ASE) ;
- ◊ La participation aux appels à projets FIPD et MILDECA pour le SAJ ;
- ◊ La poursuite du projet de réflexion de l'extension du SAJ sur le bassin minier ;
- ◊ Le développement du service TBD TDC.

LE POLE PETITE ENFANCE

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ Les perspectives d'externalisation de l'unité de vie 3/6 ans de la MPE ;
- ◊ Le travail de réaménagement des espaces à la MPE avec l'institut PIKLER LOCZY pour l'ajout de 2 unités de vie pouponnière ;
- ◊ La création d'une pouponnière sur le littoral ;
- ◊ La création d'un espace petite enfance comprenant une crèche 39 places/ un RPE/ un LAEP à Méricourt ;
- ◊ L'optimisation et le développement du circuit d'information et de la communication interne et externe ;
- ◊ Le développement des partenariats ;
- ◊ L'amélioration de la communication sur l'offre de service du pôle

◆ Le Droit Commun

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ L'actualisation et la poursuite de l'observatoire Petite Enfance ;
- ◊ L'accentuation de l'évaluation et le projet RPE ;
- ◊ L'accentuation de la participation des parents sur du long terme ;
- ◊ La continuité dans la mise en place des recommandations de la PMI pour le multi accueil ;
- ◊ Le développement des projets pédagogiques (éveils sensoriel et culturel) ;
- ◊ La valorisation du travail des assistantes maternelles sur le territoire ;
- ◊ L'accompagnement des assistantes maternelles dans la formation continue ;

- ◊ La création d'une charte d'accueil pour le multi accueil ;
- ◊ La réalisation d'enquêtes auprès des usagers

◆ La Protection de l'Enfance

Pour l'année 2024, le pôle a pour projets :

- ◊ La poursuite de la réflexion de l'extension de la MPE ;
- ◊ L'aménagement des espaces de vie de la MPE ;
- ◊ La pérennisation du projet expérimental du SAJ Petite Enfance.

PLAN D' ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

- ◊ La poursuite de l'écriture du projet stratégique et l'élaboration du plan d'actions ;
- ◊ La poursuite des groupes d'analyse des pratiques professionnelles ;
- ◊ La poursuite des travaux dans les unités de vie pour le confort des usagers (salles de bain, espaces de restauration) ;
- ◊ Le maintien des instances de paroles, afin de garantir une dynamique d'expressions des usagers ;
- ◊ Le travail sur les plans de gestion de crises des établissements ;
- ◊ Le suivi du plan d'actions, suite à l'inspection de la Maison de la Petite Enfance et de la MEA de Blendecques ;
- ◊ La poursuite de la démarche d'auto évaluation, sur la base du référentiel HAS ;
- ◊ La réalisation d'une évaluation du dispositif accueil pour tous, par le CRFPE et mise en œuvre de son plan d'action ;
- ◊ Le développement de la stratégie QVCT ;
- ◊ La poursuite de l'actualisation des outils de la loi 2002-2 et la traduction en FALC (Facile à Lire et A Comprendre) ;
- ◊ La formation des professionnels à l'utilisation du logiciel qualité ;
- ◊ La revue du circuit des médicaments ;
- ◊ L'accentuation de l'expression et de la participation des enfants et des parents à travers les Conseils de Vie Sociale (CVS) ;
- ◊ L'amélioration de la prise en charge de la santé des mineurs accompagnés ;
- ◊ La mise en conformité du recueil des données avec la réglementation générale de protection des données (RGPD).

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire à la structure pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de l'entreprise à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels.

Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance de l'entreprise à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence constatée, sur une période déterminée, entre d'une part, les produits (ou recettes) et, d'autre part, les charges (ou dépenses) auxquelles s'ajoute l'impôt sur les sociétés. Lorsque le résultat de l'exercice est négatif : il est appelé déficit ou perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice).

Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF)

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Etablissement Public
- ◆ **Siège social** : 1 rond point Baudimont - CS 40528 - 62008 Arras Cedex 8
- ◆ **Dotations** : 5 605 901 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 26620965900017
- ◆ **Effectif moyen** : 619 agents soit 590,39 ETP
- ◆ **Président du Conseil d'Administration** : Daniel KRUSZKA
- ◆ **Directeur Général** : François NOËL

Mission / Cœur de métier :

Institué par le Département du Pas-de-Calais en 1990, l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF) se compose d'un ensemble de services où se mettent en œuvre, en fonction des besoins, accompagnement des enfants et soutien auprès des familles. L'établissement appartient à la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux publics dont le personnel relève par principe de la fonction publique hospitalière.

Initialement inscrit dans le seul champ de la protection de l'enfance, l'EPDEF s'est construit par adjonctions successives de diverses structures préexistantes. Le développement de l'établissement s'est ensuite traduit par un élargissement de son offre de service tendant à y imprimer une action préventive affirmée. Progressivement, une multitude de prestations est venue enrichir le panel d'interventions proposé par l'EPDEF dont le rayonnement géographique s'est concomitamment étendu.

Quelle que soit la nature d'intervention des différents services, ceux-ci visent à favoriser l'instauration pour chaque enfant d'un environnement sûr et d'un climat relationnel lui permettant de vivre en bonne santé, de trouver un équilibre psychique en veillant à l'épanouissement de toutes ses possibilités.

Attaché aux valeurs du Service Public, l'EPDEF se veut être porteur de solutions face aux besoins, y compris les plus sensibles, relevant des politiques de l'enfance et de la famille en vigueur au sein du département. Culture partenariale, dynamique adaptative et continuité de service apparaissent comme des composantes essentielles du fonctionnement institutionnel.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au Conseil d'Administration : 6 Conseillers départementaux sur 13 membres soit 46%.

Représentants du Département dans la structure : 6 titulaires : Zohra OUAGUEF, Delphine DUWICQUET, Daniel KRUSZKA, Evelyne NACHEL, Maryse POULAIN, Jean-Pascal SCALONE.

Contribution financière du Département :

- ◆ BP 2024 : arrêtés de tarification en cours de rédaction

◆ 2023 : comptabilisation Cd62 : 35 571 968 € (dont 32 312 556 € en fonctionnement, et 3 259 412 € de subventions d'investissement) / comptabilisation EPDEF : 36 152 654 € (dont 32 267 678 € en fonctionnement, et 3 884 976 € de subventions d'investissement) - différences provenant d'opérations de rattachement ou report.

Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2023 : 1 139 545 €

Conventions avec le Cd62 : Convention annuelle point accueil écoute jeunes géré par l'EPDEF, convention pour l'expérimentation du « Programme PEGASE » (du 1/7/21 au 31/10/24), convention pour la prévention et l'accompagnement des conséquences d'une exposition précoce aux écrans chez les moins de 6 ans, Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Cd62 en cours de rédaction, convention Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD / TDC).

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ Une quarantaine de services implantés au sein de 30 sites ;
- ◆ Environ 3 500 enfants suivis par les services de l'EPDEF intervenant dans le cadre de la protection de l'enfance ;
- ◆ Accompagnement de 4835 familles au sein des maisons de la parentalité et maisons des familles, 113 enfants suivis dans le cadre du dispositif Tiers Bénévole Durable / Tiers Digne de Confiance (TBD-TDC) et 63 tiers accompagnés et 11 familles accueillies au village famille ;
- ◆ Le pôle Hébergement et Accompagnement Familial (HAF) :
 - 1 964 jeunes accueillis dans l'année ;
 - 21 accueils d'urgence et 1 370 accueils urgence relais réalisés en 2023.

◆ Le pôle petite enfance (PE) :

- Accueil de 117 enfants dans les crèches gérées par l'EPDEF ;
- Passage de 3 578 enfants à la ludothèque ;
- 232 enfants suivis au sein des relais de la petite enfance de Liévin et Méricourt.

◆ Le pôle de Soutien à la Parentalité et d'Intervention à Domicile (SPID) :

- Prise en charge de 4 835 familles sur l'ensemble des maisons de la parentalité ;
- Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) : 101 jeunes suivis ;
- Service d'Accueil de Jour (SAJ) : 35 jeunes concernés ;
- TBD/TDC : 113 enfants et 63 tiers suivis ;
- AEMO : 1 022 mineurs suivis sur l'année ;
- DAF : 472 jeunes suivis.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ La création du dispositif ULYSSE à Le Portel ;
- ◆ La création du Service d'Accueil, d'Observation et d'Orientation (SAOO) à Saint-Nicolas ;
- ◆ La création de l'accueil de jour Carpe diem ;
- ◆ La réflexion commune EPDEF/EPDAHAA sur un projet à destination d'enfants à double vulnérabilité (ASE/handicap) ;
- ◆ La montée en charge de l'activité des Droits de Visites Médiatisés de l'Aide Sociale à l'Enfance (DVM) sur l'ensemble des territoires ;
- ◆ La pérennisation du dispositif TBD/TDC et le développement de 50 mesures supplémentaires avec l'ouverture d'une nouvelle antenne du dispositif TBD-TDC dans l'arrageois ;
- ◆ La poursuite du développement de l'AEMO renforcée, avec la création de 45 mesures supplémentaires et une 5^{ème} équipe pour le territoire de la CAHC et de l'Arrageois ;
- ◆ L'extension de l'activité d'AEMO à 50 mesures supplémentaires ;
- ◆ Le développement du programme PEGASE pour la maison de la petite enfance ;
- ◆ La mise en place des premières auto-évaluations, sur la base du référentiel d'évaluation des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux de la Haute Autorité de Santé.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

En tant qu'établissement public départemental, l'EPDEF occupe naturellement une place particulière dans le dispositif d'aide sociale à l'enfance du Pas-de-Calais. Il est le premier acteur de la mise en œuvre des politiques enfance-famille du Département. Son activité et la qualité des réponses qu'il apporte doit être en permanence en phase avec l'évolution des problématiques et les orientations retenues par la collectivité. Dans ce sens, l'EPDEF, dans son champ de compétence, a vocation à être à la fois un laboratoire d'idées et de recherches, mais aussi une vitrine d'innovation et d'excellence dans la construction et la mise en œuvre des réponses.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 15 946 991 €	Capitaux propres : 20 988 197 €	Produits d'exploitation : 35 332 474 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 1 906 024 €	Total des dettes : 5 026 197 €	dont dotations et produits de tarification : 31 576 621 €
Trésorerie : 8 601 032 €	Total bilan : 26 456 599 €	dont subventions et participations : 2 059 787 €
RATIOS 2023		Charges d'exploitation : 35 909 252 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 5 %		Résultat d'exploitation : - 576 777 €
Durée apparente de la dette : non applicable (épargne brute négative)		Résultat financier : - 109 009 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 87 jours		Résultat exceptionnel : 683 025 €
Fonds de roulement : 8 445 492 €		Résultat de l'exercice : -12 760 €
Besoin en fonds de roulement : - 155 540 €		Epargne brute : - 150 694 €
		Epargne nette : - 297 212 €
		Total des produits : 36 159 606 €
		Financement du Département (€ et %) : 32 267 678 € soit 89 %



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)
- MAISONS & CITÉS -**

**ANNÉE
2023**



Le nouveau siège social de Maisons & Cités, situé à Douai, a été inauguré en juillet 2023

©Let's Fly



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de Maisons & Cités

Comment décrire cette extraordinaire aventure qui nous anime depuis plusieurs années ?

Il me suffit de repenser à ce mois de mars 2017, à Oignies, lorsque le Premier ministre nous annonçait le lancement de l'ERBM. Ce moment fut à la fois une victoire et un commencement.

Une quarantaine de nos cités sont concernées, soit près de 27 000 logements qui atteindront, d'ici 2028, la classe énergétique C. Depuis 2018, 9 348 logements ont été réhabilités dont 2 453 livrés en 2023 et plus de 14 000 lancés en chantier.

Mais au-delà des chiffres et des réussites techniques, cette transformation est avant tout une histoire humaine. Derrière chaque maison rénovée, il y a des familles, des hommes et des femmes qui y vivent depuis des décennies. Notre mission va bien au-delà de la simple rénovation : elle vise à améliorer la qualité de vie de nos habitants, à leur offrir un cadre de vie plus sain et plus agréable. C'est une démarche empreinte de responsabilité et de respect envers ceux qui nous font confiance.

Nous sommes également fiers de l'engagement de nos partenaires et de nos collaborateurs. Leur dévouement et leur expertise sont cruciaux à chaque étape de ce projet ambitieux. Ensemble, nous dépassons des défis organisationnels, financiers et environnementaux pour créer un modèle d'urbanisme durable et inclusif. Nous avons suivi notre conviction que chaque cité, chaque quartier, mérite une attention particulière et des solutions adaptées.

Aujourd'hui, grâce à notre engagement et à celui de tous nos partenaires, nous pouvons dire avec fierté que nous sommes en train de changer l'image de notre territoire. Nous avons traversé des épreuves, mais nous les avons surmontées ensemble. Nous faisons de notre région, un territoire attractif où il fait bon vivre.

Les défis ne sont pas terminés, mais nous avançons avec la conviction que nous sommes sur la bonne voie. Ensemble, nous continuerons de relever ce défi ambitieux et de transformer notre territoire pour les générations futures.

MISSIONS

NOTRE SOCLE STRATEGIQUE

NOTRE IDENTITE

Nous sommes la 1^{ère} entreprise d'habitat social des Hauts-de-France, fière des valeurs de son territoire et déterminée à mettre en œuvre des solutions innovantes répondant aux besoins d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE MISSION

Offrir à tous et dans tous nos territoires le bien-vivre chez soi et le bien-vivre ensemble.

NOTRE CŒUR DE METIER

Imaginer, bâtir, gérer avec nos partenaires, l'habitat et les services pour tous, à toutes les étapes de la vie.

NOTRE AMBITION

Être demain l'acteur de référence de l'habitat en Hauts-de-France, innovant et responsable qui :

- ◆ vise l'excellence de la relation client ;
- ◆ participe au développement des territoires ;
- ◆ favorise l'épanouissement de ses collaborateurs.

NOTRE PROJET STRATEGIQUE

Nous sommes à mi-parcours de notre projet stratégique baptisé « energiC 2025 » lancé en 2022. Au lancement, nous avons 11 chantiers en lien avec 3 thèmes : Client, Climat et Collaborateurs.

11 CHANTIERS PRIORITAIRES POUR ATTEINDRE NOTRE NOUVELLE AMBITION

Climat

- ◆ accroître la performance environnementale de nos logements ;
- ◆ améliorer l'impact environnemental de notre entreprise.

Clients et territoires

- ◆ renforcer l'impact territorial et la visibilité de Maisons & Cités à travers ses projets de territoire ;

- ◆ développer l'offre de logements et d'hébergement de demain ;
- ◆ développer l'innovation sociale au bénéfice des habitants ;
- ◆ moderniser la relation client par la digitalisation des services ;
- ◆ développer l'écoute de nos clients et partenaires ;
- ◆ proposer de nouveaux services répondant aux besoins de nos clients.

Collaborateurs

- ◆ encourager et accompagner la prise d'initiative des collaborateurs ;
- ◆ simplifier le quotidien des collaborateurs ;
- ◆ accompagner les parcours professionnels des collaborateurs.

A date, 6 chantiers sont clôturés, avec la mise en place de solutions adéquates :

- Simplifier le quotidien des collaborateurs ;
- Développer l'innovation sociale au bénéfice des habitants ;
- Développer l'écoute de nos clients et partenaires ;
- Encourager et accompagner la prise d'initiative des collaborateurs ;
- Accompagner les parcours professionnels des collaborateurs.

EnergiC 2025 a également évolué avec l'ajout de 2 chantiers :

- Réussissons ensemble la production exceptionnelle (Objectifs : gagner en simplicité dans la production et la livraison des logements) ;
- Mission Client (Améliorer le parcours et l'expérience client).

ORGANISATION

Le groupe Maisons & Cités s'est constitué en 2002 avec la création de l'Épinorpa et le rachat de la SAS Soginorpa, société créée en 1986 par Charbonnages de France ayant en charge la gestion des logements miniers. L'acquisition d'une coopérative HLM devenue depuis Maisons & Cités Accession, a ensuite permis d'engager une activité de construction et ainsi d'élargir l'offre de logements. L'établissement public Épinorpa, rattaché à la Région Hauts-de-France, est actionnaire de Maisons & Cités (SA d'HLM) aux côtés d'Adestia (CDC Habitat). Adestia est devenu actionnaire de Maisons & Cités en juillet 2018. À la fin de l'année 2022, l'Épinorpa et CDC Habitat ont renouvelé leur pacte d'actionnaires aboutissant à une nouvelle répartition du capital. Leur participation est désormais de 49 % chacun.

Pour préparer les travaux des réunions des conseils d'administration de Maisons & Cités, et assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques décidées, les administrateurs se réunissent régulièrement en commissions. Ces commissions thématiques concernent les finances et l'évaluation, l'immobilier, la gestion locative et les relations avec l'Agence Nationale pour Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM). De plus, depuis 2018, un comité de coordination, composé de représentants de l'Épinorpa et d'Adestia, se réunit avant chaque conseil d'administration ou assemblée générale. Un comité d'audit et un comité des rémunérations ont également été créés. Maisons & Cités Accession, coopérative HLM, est une filiale de Maisons & Cités SA d'HLM.

Créée en 2021, Fonsalia est une structure de type foncière visant à répondre aux besoins détectés dans les centres-villes et centres bourgs. Le capital de cette dernière est réparti entre la Caisse des Dépôts et Consignations (30 %) et Maisons & Cités (70 %).



BILAN DES ACTIONS 2023

Le défi croissant du logement dans le Pas-de-Calais...

La crise du logement dans le Pas-de-Calais s'est intensifiée ces dernières années. Selon les données de l'Union régionale pour l'habitat (URH), entre 2019 et 2023, le nombre de demandes de logement social a augmenté de 26 %, tandis que les attributions de logements sociaux ont diminué de 21 %. Cette situation met en exergue les défis croissants auxquels sont confrontés les demandeurs de logement social dans la région.

L'insertion par l'activité économique

Maisons & Cités a poursuivi en 2023 son action en matière d'insertion avec les entreprises titulaires de marchés de travaux et travaillé en lien étroit avec les structures « facilitatrices » de clauses d'insertion, soutenues par le Département. Elle bénéficie aussi de l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'insertion déployée depuis plusieurs années par le Département, au service de la réussite des clauses d'insertion dans les marchés de travaux de rénovation conclus dans le cadre de l'ERBM. La politique menée par Maisons & Cités en matière d'insertion par l'activité économique repose sur 3 axes :

- ◆ la généralisation de la clause d'insertion à l'ensemble des marchés travaux quel qu'en soit le montant. En 2023, 431 151 heures d'insertion ont été réalisées ;
- ◆ le développement des marchés réservés au profit des structures d'insertion par l'activité économique et des ESAT ;
- ◆ le développement des chantiers écoles et chantiers d'insertion sur des logements en amélioration de l'habitat isolé (AHI) ou en remise en état des logements libérés (RELL), depuis 2018 dans le cadre de la politique de la Ville (TFPB) et aujourd'hui dans le cadre de l'ERBM.

Temps fort pour l'emploi à Harnes

Le 26 septembre 2023, Maisons & Cités accompagné de la commune de Harnes, le pôle local d'insertion économique (PLIE) de la communauté locale de Lens-Liévin, la mission locale et la Région des Hauts-de-France ainsi que le Département du Pas-de-Calais, a participé à un temps fort ERBM.

L'objectif de cette opération était de favoriser l'emploi et de donner la possibilité aux personnes en recherche d'emploi de suivre des formations.

Ces partenaires se sont donc retrouvés au sein de la cité Bellevue de Harnes pour guider ces personnes vers une reprise d'activité. L'occasion pour elles de déposer leurs CV, voire d'apprendre à le mettre à jour, de se tester sur un simulateur d'engins ou de montrer leur savoir-faire dans des box (peinture, pose de carrelage, etc..).

Pour rappel, dans cette cité, cette première tranche de travaux concerne 122 logements dont 60 ont déjà été réhabilités. Soit un total de 13 776 heures d'insertion effectuées.

Une nouvelle preuve que Maisons & Cités est un acteur majeur de l'insertion à l'emploi dans le Bassin minier.

La cité du Nouveau-Monde au cœur d'un « Village de l'emploi » à Bruay-la-Buissière

Un forum intitulé « Un Village pour l'emploi » a été organisé à Bruay-la-Buissière le 23 mai 2023 pour présenter aux demandeurs d'emploi du secteur les métiers du bâtiment et leurs débouchés, et pour aider les entreprises en manque de main d'œuvre à recruter « en direct ». Cette initiative était liée en particulier au projet de rénovation de la cité du Nouveau-Monde, menée par Maisons & Cités.

Près de 120 logements doivent être réhabilités au Nouveau-Monde dans le cadre de l'ERBM et environ 3 800 heures d'insertion y seront générées.

Un stand Maisons & Cités était tenu par Christine Gardet et Julie Derouck afin d'inciter les clients demandeurs d'emploi, en décrochage social ou à la recherche d'une reconversion, à découvrir les opportunités liées à

l'ERBM, et postuler aux nombreux emplois et formations induites.

Le Village de l'emploi associait à la fois des ateliers de découverte des métiers du bâtiment, des ateliers dédiés aux travaux publics, avec la possibilité d'accéder à un simulateur de conduite d'engins, et des stands où les entreprises et l'ensemble des partenaires de l'emploi et de la formation du secteur étaient présents.



Action pour l'emploi organisée avec nos partenaires à l'antenne Axel, cité Declercq à Oignies en mars 2024



Accompagnement social des locataires en situation de fragilité

En 2023, Maisons & Cités a mis en place 400 accompagnements sociaux auprès de locataires (ou futurs locataires) en difficulté financière, administrative et/ou d'appropriation de leur logement, afin de stabiliser leur situation grâce à des aides adaptées. 40 ménages ont fait l'objet d'un accompagnement renforcé dans le cadre du marché d'accompagnement aux « situations complexes et santé mentale », ce qui leur a permis d'accéder pour certains à un parcours de soins et/ou à des services adaptés, et d'être guidés dans la recherche de solutions durables pour se maintenir dans le logement. En plus des dispositifs de droit commun du FSL, FSL accès et FSL maintien, Maisons & Cités a développé 2 dispositifs spécifiques : la réduction de loyer temporaire (RLT) pour prévenir ou stabiliser les impayés de loyer et la réduction de loyer énergie (RLE) pour lutter contre la précarité énergétique.



Participation de Maisons & Cités au Forum pour l'emploi à Sallaumines en novembre 2023

On peut en outre souligner d'autres actions spécifiques :

- le dispositif Chrysalide pour accompagner de façon très opérationnelle les victimes de violences conjugales et intra-familiales avec une gestion locative adaptée (attribution en « circuit court », caution et loyer adaptés aux situations, accompagnements renforcés...);

- un comité dédié à l'incurie pour appréhender les défauts d'appropriation du logement et des extérieurs, jusqu'à des problématiques d'incurie d'ordre psychologique.

Enfin concernant les seniors :

- 130 visites ont été réalisées chez les ayants droit en collaboration avec l'ANGDM afin de détecter les difficultés potentielles dans l'occupation du logement ;

- Maisons & Cités a été lauréat en 2023 d'un appel à projets lancé par la CARSAT, ce qui permettra de financer la formation des équipes de proximité à développer une approche spécifique dans la relation avec nos aînés au quotidien, ainsi que la réalisation de travaux d'adaptation d'une quarantaine de logements senior.

Maisons & Cités et le Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Maisons & Cités siège régulièrement au Comité technique du Fonds de solidarité pour le logement (CT FSL), contribuant activement aux discussions et décisions concernant l'attribution des aides.

En 2023, Maisons & Cités, aux côtés d'autres bailleurs et partenaires tels que la CAF, a contribué financièrement au FSL à hauteur de 226 116,11€. Les locataires de Maisons & Cités ont bénéficié de 543 486,24€ du FSL pour diverses aides en 2023.

Maisons & Cités a réalisé 258 relogements dans le cadre du FSL, dont 115 prioritaires dans le Département du Pas-de-Calais (en 2022, 305 relogements avaient été effectués, dont 128 prioritaires).

CHIFFRES CLES 2023

64 260 logements gérés à fin 2023

824 collaborateurs

CA : **293,5 M€** de loyers collectés en 2023

457 M€ investis dans la maintenance, la réhabilitation et le développement du patrimoine

2 612 ordres de services en réhabilitation et **2 453** réhabilitations livrés

Depuis 2018, **9 348** logements ont été réhabilités

277 logements vendus, dont 255 à des particuliers

527 logements neufs ou acquis dans l'année

PERSPECTIVES 2024



**Jean-François Campion,
Directeur général**



1. Quels ont été les temps forts de l'année 2023 pour Maisons & Cités ?

En 2023, nous avons franchi des étapes majeures. Nous avons livré 572 logements neufs et, dans le cadre de notre programme Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), réhabilité 2 453 logements et mis en chantier 2 612 autres. Cette année record est le fruit d'une organisation efficiente et d'une certaine maturité du cycle de production ERBM, qui combine la rigueur industrielle à une gestion personnalisée de chaque opération.

2. Comment assurez-vous la satisfaction et le bien-être de vos clients ?

La satisfaction de nos clients est primordiale. En 2023, plus de 2 500 familles ont été temporairement relogées pendant les travaux de réhabilitation, grâce à une planification et une coordination efficace. Ces relogements offrent l'opportunité de mieux répondre aux besoins de nos locataires, par exemple, en proposant des logements adaptés comme des plain-pied pour les seniors ou des logements plus spacieux pour les familles.

L'accompagnement personnalisé par nos pilotes sociaux est également au cœur de notre démarche. Grâce à leur expertise, nous pouvons offrir des solutions adaptées et personnalisées.

3. En quoi l'ERBM est-il central dans votre stratégie environnementale ?

L'ERBM est au cœur de notre plan stratégique Climat, visant à réduire l'empreinte carbone de nos logements. Nos rénovations ont déjà permis d'améliorer considérablement la performance thermique de nos logements et de diviser par 3,5 leur consommation énergétique.

L'étape suivante consistera à intégrer des énergies moins carbonées.

Ainsi, en 2024, nous lancerons des initiatives comme la création de dix hectares de forêts urbaines et le développement de fermes solaires. Ces projets favoriseront l'autoconsommation collective, permettant à nos locataires de bénéficier d'énergie verte locale et d'économies sur leur facture énergétique.

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...). Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Société Anonyme HLM, détenue à 49,25% par EPINORPA, 49,25% par Adestia, 1,5% autres.
- ◆ **Siège social** : 196 rue Ludwig Van Beethoven 59500 Douai
- ◆ **Capital social** : 558 228 554 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 334 654 035 0297
- ◆ **Effectif moyen** : 812
- ◆ **Président** : Frédéric Chéreau
- ◆ **Directeur général** : Jean-François Champion

Mission / Cœur de métier :

M&C a pour mission la location, la construction, l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, la réparation et la gestion des habitations collectives ou individuelles.
La gestion d'immeubles appartenant à d'autres organismes HLM, à l'Etat, aux collectivités territoriales, à une SEM de construction, à des organismes à but non lucratif.
L'accompagnement social de ses locataires.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Aucune participation au capital de M&C

Représentants du Département dans la structure :

Pas de représentant au Conseil d'administration de M&C

Représentation au Conseil d'administration de l'EPINORPA (actionnaire de référence de M&C) : Laurent DUPORGE, Daniel MACIEJASZ, Anouk BRETON et Zohra OUAGUEF

Contribution financière du Département :

Aucune contribution directe

Garantie d'emprunts : 306 807 559 € au 31/12/2023.

ACTIVITES 2023

CHIFFRES CLES

- ◆ **Patrimoine géré** : 64260 logements dont 11.4 % occupé par des ayants droits.
40,2 % des logements situés en quartier prioritaire politique de la ville
- ◆ **Construction / réhabilitation** : 532 logements livrés ou acquis / 2563 logements réhabilités et 2 955 ordres de services lancés (1639 ERBM & 1316 droit commun)
516 344 heures d'insertion (accord-cadre ERBM Département du Pas-de-Calais, Maisons et Cités, SIA Habitat, Pas de Calais habitat du 29 avril 2019)
- ◆ **Cession** : 299 logements — **Démolition** : 378 logements

Interventions :

- 3 834 attributions de logements
- 46% de ménages locataires recevant des aides au logement

Implantation : 5 Agences territoriales et 14 antennes de proximité

Relogement dans le cadre du FSL : 258 dont 115 familles prioritaires dans le département du Pas-de-Calais

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Apport en nature de 3 bâtiments administratifs des directions territoriales de Bruay-la-Buissière, Hénin-Beaumont et Loos-en-Gohelle auprès de FONSAIA pour un montant de 4,5 M€.
- ◆ Opérations capitalistiques réalisées au cours du premier trimestre ont permis à la société ADESTIA de porter sa participation à hauteur de 49,25 % du capital social de Maisons & Cités permettant d'atteindre la parité de détention avec EPINORPA.
- ◆ Des prêts d'actionnaires ont été consentis à Maisons & Cités pour un montant global de 121,5 M€.
- ◆ Déménagement dans le nouveau siège social en juin 2023 à la suite de la prise en location du LUM rue Beethoven à Douai.
- ◆ Des ventes de CEE ont été réalisées et des dégrèvements de TFPB ont été obtenus en 2023 pour un montant global de 17,1 M€.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ 2024 verra la poursuite des chantiers ERBM et de droit commun, ainsi que des diagnostics thermiques sur l'ensemble du patrimoine.
- ◆ Compte tenu de l'importance des programmes de réhabilitation déjà lancés, le montant des dégrèvements TFPB obtenus devrait fortement progresser en 2024.

COMPTE EN EUROS

BILAN 2023

Actif immobilisé : 2 982 405 400 €	Capitaux propres : 1 292 962 817 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 169 335 682 €	Total des dettes : 2 269 187 587 €
Trésorerie nette : 438 814 471 €	Total bilan : 3 590 703 591 €

COMPTE DE RESULTAT 2023 (source SIG HLM)

Chiffre d'affaires : 311 829 594 €
Valeur ajoutée : 50 559 105 €
Excédent brut d'exploitation : -7 132 906 €
Résultat d'exploitation : -995 138 €

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) : 61 %

Durée apparente de la dette : 15 ans

Rentabilité des capitaux propres : 0,8%

Taux de rentabilité net : 3,19%

Ratio d'activité : +3,29%

Trésorerie en jours d'exploitation : 493 jours

Fonds de roulement : 554 881 750 €

Besoin en fonds de roulement : 116 067 279 €

Résultat financier : 8 691 891 €

Résultat exceptionnel : 2 262 928 €

Résultat de l'exercice : 9 959 681 €

Autofinancement net HLM : 45 598 827 €

Total des produits : 426 960 965 €

Financement du Département (€ & %) : 0 euros



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- PAS-DE-CALAIS ACTIF -

PAS-DE-CALAIS ACTIF

**ANNÉE
2023**



PAS-DE-CALAIS ACTIF



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente de Pas-de-Calais ACTIF

Il y a bientôt 30 ans, le Département du Pas-de-Calais a initié la création de Pas-de-Calais Actif pour soutenir les initiatives créatrices d'emploi sur les territoires du Pas-de-Calais.

Cette vocation initiale à laquelle Pas-de-Calais Actif reste fidèle s'est enrichie au fil des années de la conviction que chaque entrepreneur peut apporter des réponses aux besoins sociaux, accompagner la transition énergétique ou environnementale, réduire les inégalités en créant de l'activité et de l'emploi et contribuer ainsi à bâtir une société plus solidaire.

Avec nos nombreux partenaires Pas-de-Calais Actif a bâti une offre de solutions d'accompagnement et de financement pour accélérer la réussite des entrepreneurs en leur donnant les moyens de s'engager.

Au fil des pages de ce rapport vous découvrirez cette offre et ses résultats.

Ainsi, en 2023 ce sont 1 782 projets représentant 5 465 emplois qui ont été accompagnés et/ou financés pour 21.1 M€ mobilisés sur le Département du Pas-de-Calais.

En 2024, nous accentuerons notre action tant au niveau des projets de création/reprise de très petites entreprises qu'au niveau des structures de l'Economie Sociale et Solidaire mais aussi de l'accompagnement des allocataires du RSA qui ont développé une activité indépendante.

Notre action sera toujours celle d'une structure de proximité, réactive et agile avec une équipe de professionnels engagés au service des projets et des territoires du Département du Pas-de-Calais.

Je ne peux terminer ce mot sans évoquer la mémoire de Claude Alphanféry fondateur du mouvement France Active qui nous a quitté il y a quelques semaines à l'âge de 101 ans.

Nous garderons tous l'image d'un Grand Homme engagé aux valeurs humanistes et aux convictions qui ont marqué tous ceux qui l'ont rencontré et pour qui il a été un exemple.

Peu de temps avant qu'il nous ait quitté Claude Alphanféry avait lancé un dernier appel pour nous inciter dans le contexte actuel à tout mettre en œuvre pour que ce qui a motivé sa vie, le combat contre le fascisme, contre la barbarie et pour les droits humains, soit à nouveau mobilisé dans une grande alliance humaniste des forces de vie.

Claude Alphanféry avait conclu cet appel par « Agissez comme si vous ne pouviez pas échouer ».

Françoise VASSEUR

Présidente du GIP Pas-de-Calais Actif

PAS-DE-CALAIS ACTIF



Cofinancé par
l'Union européenne

La mission du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pas-de-Calais Actif est d'accompagner et de soutenir financièrement les initiatives créatrices d'emploi sur le département du Pas-de-Calais :



LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT AUPRES DE QUATRE PUBLICS

- ◆ les personnes en situation de fragilité économique créateurs/repreneurs de très petites entreprises (TPE) en leur facilitant l'accès au crédit bancaire professionnel dans de bonnes conditions (taux de marché, limitation des cautions personnelles) au travers de la mobilisation de fonds de garantie, d'avances remboursables et de subventions ;
- ◆ les entrepreneurs engagés : qui sont des entrepreneurs qui s'engagent dans un projet d'entreprise qui va au-delà de la simple recherche de profit économique et dont le projet a un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale. Ces entrepreneurs engagés peuvent bénéficier de garanties, de prêts solidaires et de subventions ;
- ◆ les structures du champ de l'économie sociale et solidaire en émergence, création, développement ou retournement au travers d'outils financiers (fonds de garantie, apports en fonds propres, avances remboursables) et également de dispositifs d'accompagnement (fonds d'ingénierie conseil, financement d'études action) ;
- ◆ les allocataires du RSA ayant créé une activité indépendante, Pas-de-Calais Actif leur propose un diagnostic et un accompagnement pour les aider à augmenter les ressources tirées de leur activité pour sortir durablement du RSA ou pour les accompagner vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si leur activité n'est pas viable.

LE GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF INTERVIENT A TOUS LES STADES DE VIE DES PROJETS

Le GIP permet :

- ◆ de garantir jusqu'à 80 % des emprunts bancaires pour des créateurs/repreneurs d'entreprises avec un plafond d'intervention en garantie de 160 000 € (soit 200 000 € d'emprunt garantis à 80 %) ;

- ◆ d'octroyer des apports en fonds propres jusqu'à 2 000 € pour les créateurs d'entreprises des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- ◆ d'intervenir en fonds quasi-fonds propres dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire jusqu'à 1 500 000 € ;
- ◆ d'intervenir en garantie sur des emprunts moyen terme et court terme auprès des structures du champ de l'économie sociale et solidaire ;
- ◆ d'accompagner la consolidation des activités et des emplois dans les structures du champ de l'économie sociale et solidaire au travers du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) ;
- ◆ d'accompagner la création de nouvelles entreprises sociales et solidaires au travers du dispositif FIDESS (Fonds d'Investissement au Développement de l'ESS) ;
- ◆ d'accompagner la consolidation des entreprises de l'économie sociale et solidaire en situation de retournement au travers du DASESS (Dispositif d'Appui aux Structures de l'ESS) ;
- ◆ d'accorder des avances remboursables conditionnées à des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui connaissent des problèmes de trésorerie ;
- ◆ d'accompagner et financer les projets ESS en émergence sur les territoires au travers du Fonds Pas-de-Calais Territoire d'ESS ;
- ◆ d'intégrer les projets dans une démarche de financement participatif au travers de « Propulsons ! ».

HISTORIQUE ET GOUVERNANCE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été créé en 1995 à l'initiative du Conseil départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de sa politique d'insertion, avec la participation de partenaires économiques sensibilisés à la lutte contre l'exclusion.

LE STATUT CHOISI EST CELUI DE GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC A CAPITAL ET COMPTABILITE PRIVEE.

Les membres du GIP sont :

- ◆ le Conseil départemental du Pas-de-Calais ;
- ◆ la Région Hauts-de-France ;
- ◆ la Caisse d'Épargne Hauts-de-France ;
- ◆ la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ◆ l'association France Active ;
- ◆ la MACIF ;
- ◆ la Mutuelle AESIO ;
- ◆ EDF.
- ◆ l'Union Régionale des SCOP.

LE DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS EST L'ACTIONNAIRE MAJORITAIRE DU GIP PAS-DE-CALAIS ACTIF.

Le Département du Pas-de-Calais détient 71,59 % du capital et la majorité des postes au Conseil d'administration du GIP Pas-de-Calais Actif.

Sur 16 sièges au Conseil d'administration, 8 sont dédiés aux représentants du Département.

Le président du GIP Pas-de-Calais Actif est obligatoirement un Conseiller départemental.

Les postes de secrétaire et de trésorier peuvent être occupés par tout membre du Conseil d'administration.

Les mandats sont pourvus pour une durée de trois ans et sont renouvelables.

Le directeur du GIP est nommé par le Conseil d'administration sur proposition du président.

La loi de 2011 sur les GIP confère aux directeurs des pouvoirs élargis.

Dans ses rapports avec les tiers, le directeur engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de celui-ci.



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PAS-DE-CALAIS ACTIF :

NOM—PRENOM	FONCTION AU SEIN DU GIP	FONCTION EXTERIEURE
Mme Françoise VASSEUR	Présidente	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. François LEMAIRE	Vice-président	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Vianney LEVEUGLE	Vice-président	Vice-président de la Mutuelle AESIO
M. Bruno FIEVET	Secrétaire	Coordinateur Hauts-de-France MACIF
Mme Evelyne NACHEL	Trésorière	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Jean-Luc DUBAELE	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
Mme Bénédicte MESSEANNE -GROBELNY	Administrateur	Vice-présidente du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Mme Sylvie MEYFROIDT	Administrateur	Conseillère départementale du Pas-de-Calais
M. Etienne PERIN	Administrateur	Conseiller départemental du Pas-de-Calais
M. René HOCQ	Administrateur	Vice-président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
M. Frédéric HAVRET	Administrateur	Secrétaire Général Caisse d'Épargne Hauts-de-France
Mme Nadège FARVACQUE	Administrateur	Référente régionale Economie Sociale et Solidaire Banque des Territoires
M. Denis DEMENTHON	Administrateur	Directeur Général France Active
M. Didier GUENIN	Administrateur	Directeur Général SA SAFIDI
M. Hervé DESMULLIER	Administrateur	Représentant de l'URSCOP Hauts-de-France
Mme Sabine FINEZ	Administrateur	Conseillère Régionale des Hauts-de-France

PRESENTATION DE FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui accompagne depuis 30 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.

France Active est présidée par Pierre-René LEMAS.

UNE VOCATION : mettre la finance au service des personnes de l'emploi, et des territoires.

UNE MISSION : favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail.

TROIS PUBLICS :

- ◆ les créateurs d'entreprise qui créent leur propre emploi ;
- ◆ les entrepreneurs engagés ;
- ◆ les entreprises sociales et solidaires.

UN METIER : accompagner et financer leurs projets.

LES MOYENS : un réseau national impliqué en régions :

- ◆ 35 structures de proximité appelées associations territoriales ;
- ◆ 800 salariés ;
- ◆ plus de 3 000 bénévoles.

UNE OFFRE COMPLETE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ◆ des garanties d'emprunts bancaires ;
- ◆ des prêts solidaires ;
- ◆ des primes pour les créateurs des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les jeunes de moins de 30 ans.

DES RESSOURCES : France Active est soutenue par la Banque des Territoires, la BPI, l'État, les collectivités territoriales, les banques et la Commission Européenne, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.

LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

France Active compte 35 associations territoriales de dimensions variables :

- ◆ régionale ;
- ◆ départementale ou interdépartementale.

Chaque association territoriale est autonome et juridiquement indépendante de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les associations territoriales à France Active sont néanmoins nombreux :

LE PROJET :

L'appartenance des associations territoriales au réseau est formalisée par un contrat de réseau, qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

LA GOUVERNANCE :

France Active est membre du Conseil d'administration de chaque association territoriale. Réciproquement cinq présidents d'associations territoriales siègent au Conseil d'administration de France Active.

PRESENTATION DE FRANCE ACTIVE

France Active est un réseau de proximité qui accompagne depuis 30 ans les personnes en difficulté à créer leur entreprise individuelle ainsi que les entreprises de l'ESS. France Active soutient tous les entrepreneurs qui s'engagent dans un projet avec un impact positif sur la société : création de leur propre emploi et (re) dynamisation de leur territoire, développement d'une activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.

France Active est présidée par Pierre-René LEMAS.

UNE VOCATION : mettre la finance au service des personnes de l'emploi, et des territoires.

UNE MISSION : favoriser la création d'emploi, notamment pour les personnes éloignées du monde du travail.

TROIS PUBLICS :

- ◆ -les créateurs d'entreprise qui créent leur propre emploi ;
- ◆ -les entrepreneurs engagés ;
- ◆ -les entreprises sociales et solidaires.

UN METIER : accompagner et financer leurs projets.

LES MOYENS : un réseau national impliqué en régions :

- 35 structures de proximité appelées associations territoriales ;
- 800 salariés ;
- ◆ plus de 3 000 bénévoles.

UNE OFFRE COMPLETE DE SOLUTIONS DE FINANCEMENT :

- ◆ -des garanties d'emprunts bancaires ;
- ◆ -des prêts solidaires ;
- ◆ -des primes pour les créateurs des

- ◆ quartiers prioritaires de la politique de la ville et les jeunes de moins de 30 ans.

DES RESSOURCES : France Active est soutenue par la Banque des Territoires, la BPI, l'État, les collectivités territoriales, les banques et la Commission Européenne, mais aussi par l'épargne salariale solidaire et des centaines d'actionnaires, de souscripteurs et de donateurs.

LES LIENS ENTRE PAS-DE-CALAIS ACTIF ET FRANCE ACTIVE

Pas-de-Calais Actif est le représentant de France Active pour le département du Pas-de-Calais.

France Active compte 35 associations territoriales de dimensions variables :

- ◆ régionale ;
- ◆ départementale ou interdépartementale.

Chaque association territoriale est autonome et juridiquement indépendante de la gouvernance de France Active. Les liens qui unissent les associations territoriales à France Active sont néanmoins nombreux :

LE PROJET :

L'appartenance des associations territoriales au réseau est formalisée par un contrat de réseau, qui rappelle les fondamentaux du projet de France Active et les engagements réciproques.

LA GOUVERNANCE :

France Active est membre du Conseil d'administration de chaque association territoriale. Réciproquement cinq présidents d'associations territoriales siègent au Conseil d'administration de France Active et les associations territoriales participent à la définition de la stratégie et du plan d'actions de France Active.

LES OUTILS FINANCIERS :

Les entités financières de France Active (France Active Garantie, France Active Investissement et France Active Financement) gérées nationalement sont les principaux supports des outils financiers du réseau.

Les fonds de garantie de Pas-de-Calais Actif sont portés par la société de garantie France Active Garantie. France Active octroie une délégation d'engagement à Pas-de-Calais Actif moyennant le respect de procédures d'expertise et de gestion des risques.

LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT OU DES OUTILS FINANCIERS :

Les partenariats financiers pluriannuels de France Active notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations, la BPI, le Fonds de Cohésion Sociale, les gestionnaires d'épargne salariale couvrent une partie des besoins de financement des associations territoriales.

LA FORMATION DES SALARIES ET DES BENEVOLES DU RESEAU :

France Active met en place chaque année une offre de formation à destination des salariés et des bénévoles du réseau. Cette offre couvre de manière exhaustive les fonctions techniques ainsi que les aspects gestion, gouvernance et management.

La tête de réseau organise régulièrement des réunions et groupes de travail entre les associations territoriales :

- ◆ des réunions annuelles des directeurs des associations territoriales ;
- ◆ des réunions annuelles des présidents des associations territoriales ;
- ◆ un séminaire bisannuel réunissant l'ensemble des salariés du réseau.



Cofinancé par l'Union européenne

2023 en quelques chiffres

PAS-DE-CALAIS ACTIF

5 465 emplois créés ou consolidés



1 782 Structures accompagnées et/ou financées



21,1 M€ mobilisés



TPE

Je m'engage

488 Emplois créés ou consolidés

314 Entreprises accompagnées et financées

17,39 M€ Mobilisés

Entrepreneurs engagés

Je suis engagé

99 Emplois créés ou consolidés

21 Entreprises accompagnées et financées

1,65 M€ Mobilisés

ESS

Je transforme la société

3 788 Emplois créés ou consolidés ou sauvegardés

357 Entreprises accompagnées et/ou financées

2,07 M€ Mobilisés

Mission RSA

Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante

1 090 Bénéficiaires du RSA
Travailleurs indépendants accompagnés



Au travers de :



89 % des créateurs TPE financés étaient demandeurs d'emplois



33 % des projets engagés financés en TPE sont portés par des créatrices



17 % des porteurs TPE financés créent ou sont issus d'un QPV ou d'un quartier de ville



7 % des projets TPE financés sont en zone de redynamisation rurale (ZRR)



43 % des entreprises de ESS financées sont des créations.



57 % des entreprises de ESS financées sont en phase de développement



77 % des entreprises financées par Pas-de-Calais Actif passent le cap des cinq ans.

Je m'engage

LA FROMAGERIE DES DUNES
JUSTIN Miralles
(Merimont)

Création d'une épicerie fine
1 ETP
Garantie de 80% sur un prêt de 33 k€
PHS BPI 6 k€

EHRI PASSION & DETECTION
SALVAGE Vincent
(Bruay la Buisnière)

Création d'une boutique de pêche
1 ETP
Garantie de 80% sur prêt de 30 k€
Prime Cap Quartier de 2 k€

LE MONTFI
CAULFIS Sébastien & JJ Steke
(Sallaumines)

Reprise d'un bar tabac
2 ETP
Garantie de 80% sur un prêt de 50 k€
Prime Cap Quartier de 2 k€

EVEIL & SHINE
MIRNE Sanity
(Arras)

Création d'une micro-crèche
4 ETP
Garantie de 80% sur un prêt de 40 k€

Je suis engagé

SARL DOOZI
VERMEERCH Carole
(Liens)

Création d'une commerce de vente de produits cosmétiques éco-responsables
1 ETP
Ecolo Pur
Garantie de 85% sur un prêt de 6 k€
PHS BPI de 5 000 €

EFYBA
EHASSAGNE Lucas
(Saint Nicolas les Arras)

Développement société en ingénierie et conseils RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises)
4 ETP
Ecolo Pur
Garantie de 50% sur un prêt de 145 k€

SA SCOP
SANICHAUFF
(Arques)

BTP
31 ETP
Ethique
Prêt FAI de 150k€

SAS SCIC La Flamme
(Béthune)

Hôtellerie Restauration (Café citoyen)
2 ETP en création
EthicoTemtonal
Prêt FAI de 20k€
Garantie à hauteur de 50% sur un emprunt de 25k€

Je transforme la société

COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT
OLYMPIQUE 82 (Association)
(Angres)

Sport
5 ETP + 1 ETP en création
30 000€ d'apport à 0%
Garantie de 50% sur emprunt de 30k€

FLIE Béthunois (Association)
(Béthune)

Emploi, accompagnement social
18 ETP
30 000 € d'apport à 0 %
70 000€ de prêt FAI
Garantie de 50% sur deux emprunts de 100k€ au cumulé

GE Le Tremplin (Association)
(Etaples)

Emploi, Groupement d'Employeurs
3 ETP en création
10 000 € d'apport à 0 %

Passage à Niveaux (Association)
(Béthune)

Culture, tiers-lieux
5 ETP en création
25 000€ d'apport à 0%
Garantie de 50% sur emprunt de 25k€

LES MOYENS HUMAINS

En 2023, l'équipe de Pas-de-Calais Actif comptait 32 salariés.

- ◆ un directeur : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public. Le directeur représente par ailleurs le GIP dans les instances où celui-ci a mandat ;
- ◆ un directeur adjoint : en charge de la gestion, de l'animation et du développement du groupement d'intérêt public avec le Directeur ;
- ◆ une secrétaire générale : en charge de la gestion administrative du groupement d'intérêt public ;
- ◆ une responsable du pôle TPE : en charge du management, de la coordination et du développement du pôle TPE sur les fonctions d'accompagnement, d'expertise et de back office.
- ◆ une responsable du pôle ESS : en charge de la coordination et du développement du pôle ESS. Cette personne assure également des missions d'expertise à hauteur de 50 % de son temps ;

- ◆ un chef de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante ;
- ◆ 20 chargés de mission :
 - ◇ 6 chargés de mission accompagnement et financement des TPE dont 1 alternante.
 - ◇ 2 chargés de mission accompagnement et financement des structures de l'ESS.
 - ◇ 11 chargés de mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.
 - ◇ 2 chargés de mission dispositif local d'accompagnement.
- ◆ 1 chargée de mission « Propulsons ! » à 90 % de son temps et chargée de communication à 10 % de son temps;
- ◆ 3 assistant(e)s « TPE » : mise en place administrative des financements : garanties, avances remboursables ainsi que le reporting demandé par les partenaires du groupement.

- ◆ 1 assistante de pôle ESS : mise en place des concours financiers auprès des entreprises solidaires.

LES MOYENS MATERIELS

Le siège social du groupement est basé au Conseil départemental du Pas-de-Calais.

Le siège administratif est basé 23 rue du 11 Novembre à Lens.

Afin d'assurer une meilleure couverture géographique, 5 antennes ont été ouvertes (dont 3 en 2019 pour la mise en place de la mission accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante) :

- ◆ 2 agences à Calais (35 et 35 b rue du Général Chanzy) ;
- ◆ 1 à St-Nicolas-lez-Arras, (152 rue du Galibier) ;
- ◆ 1 à Lens, (71 route de Béthune) ;
- ◆ 1 à Béthune (218 Rue Fleming).

Chaque ouverture d'antenne s'est réalisée avec, pour objectif, de développer qualitativement (proximité) et quantitativement notre activité.

LE CHEMINEMENT D'UN PROJET CHEZ PAS-DE-CALAIS ACTIF

Pour financer les initiatives créatrices d'emplois, Pas-de-Calais Actif propose aux porteurs de projets :

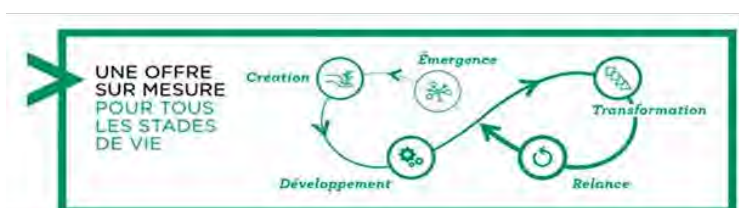
UNE EXPERTISE FINANCIERE :

- ◆ **ACCUEIL** : après avoir établi son plan d'affaires (étude de marché, comptes de résultat prévisionnels, besoins de financement), le porteur de projet est accueilli par l'un des chargés de mission de Pas-de-Calais Actif.
- ◆ **EXPERTISE** : le chargé de mission responsable du dossier évalue la viabilité du projet et valide sa faisabilité.
- ◆ **AIDE AU MONTAGE FINANCIER** : il est aidé, si nécessaire, à monter le plan de financement. Pour cela, on mobilise les outils financiers les plus adaptés à son projet.

SUIVI POST-FINANCEMENT :

- ◆ **ACCOMPAGNEMENT** : après intervention, le porteur de projet continue de bénéficier du soutien de Pas-de-Calais Actif, qui l'aide dans la suite de son projet.
- ◆ **APPUI D'UN RESEAU** : grâce à un ancrage territorial fort, Pas-de-Calais Actif va lui permettre de créer des liens solides avec les acteurs locaux de la région, mais va également le mettre en relation avec d'autres porteurs de projet qui, comme lui, ont été soutenus par la structure.

Pas-de-Calais Actif accompagne les projets qui ont un impact positif sur la société : création d'emplois, dynamisation du territoire, développement d'activité à fort impact social et/ou environnemental, promotion de nouveaux modèles entrepreneuriaux et de coopération territoriale, recherche d'utilité sociale.



LES OBJECTIFS QUANTITATIFS

En 2024, nous envisageons d'instruire 585 demandes de financement :

- ◆ 550 demandes de financement de TPE
- ◆ 35 demandes de financement de structures de l'ESS.

Dans le cadre de Pas-de-Calais Territoire d'ESS, nous envisageons de financer et d'accompagner plus de 20 structures.

En ce qui concerne le DLA, nous envisageons :

- ◆ 34 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 61 structures accompagnées en collectif en 9 accompagnements collectifs.

S'agissant du FIDESS, nous souhaitons accompagner financièrement 6 études-accions.

Dans le cadre du dispositif d'appui aux Structures de l'ESS en consolidation, nous prévoyons :

- ◆ 20 structures accompagnées individuellement ;
- ◆ 10 avances remboursables mobilisées.

LA CONSOLIDATION ET LE DEVELOPPEMENT DE LA PLATEFORME DEPARTEMENTALE DE FINANCEMENT PARTICIPATIF « PROPULSONS »

L'atelier « Financement » du CDESS, a permis l'émergence de la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif. En 2014, Pas-de-Calais Actif a été chargé de coordonner une étude sur la création d'une plateforme de financement participatif. Cette étude a débouché sur le lancement en 2015 de la plateforme de financement participatif du Pas-de-Calais « Propulsons ! » ; label de financement participatif du Pas-de-Calais soutenu par le Département, au travers duquel tout entrepreneur du Pas-de-Calais qui a la volonté d'associer et de fédérer les citoyens autour de son projet, via une campagne de financement participatif, peut le soumettre à la labellisation « Propulsons ! ».

Depuis 2016, 78 campagnes ont été lancées pour 301 008 € collectés et 5 166 citoyens mobilisés.

En 2019, après une évaluation du dispositif, « Propulsons! » a été accompagnée d'un plan d'action visant à renforcer sa visibilité et sa proximité entre initiatives et citoyens du Pas-de-Calais. En 2023, 100% des 7 campagnes lancées ont atteint leur objectif pour 27 745 € collectés et 350 citoyens mobilisés. En 2024, nous envisageons de lancer plus de 10 campagnes, de maximiser le nombre de projets accompagnés émanant du budget citoyen et de poursuivre nos axes de développement.

LA PARTICIPATION AUX COMPTOIRS A INITIATIVES ET AU BUDGET CITOYEN

Le Budget citoyen du Département, permettant aux habitants du Département de flécher l'affectation d'une partie du budget dédié, vers des initiatives relevant de la transformation économique, environnementale et sociétale, de l'innovation sociale, de la coopération ou porteuses de valeurs remarquables de l'ESS, a permis la mise en place des comptoirs à initiatives citoyennes, dont l'ambition est de faciliter la diffusion et le transfert de ces dynamiques.

Ces comptoirs à initiatives citoyennes guident les porteurs de projets dans la construction et le développement de leurs initiatives et leur permettent d'intégrer des pratiques nouvelles tant sur le plan de la coopération entre acteurs, de l'implication des citoyens, du processus de prise de décisions, des partenariats locaux, des résultats attendus et des attentes de changement.

Pas-de-Calais Actif s'est engagé dès 2018 à faire la promotion de ce dispositif.

En 2024, Pas-de-Calais Actif participera aux comptoirs à initiatives citoyennes au travers de :

- ◆ l'animation d'un atelier « découvrir et construire son modèle économique » ;
- ◆ l'animation d'ateliers pour « aller plus loin » après les comptoirs sur les thématiques du « coaching financier » et de la « construction d'un budget prévisionnel » ;
- ◆ l'animation de séances de « communication sur son projet » pour présenter aux porteurs de projets les techniques les plus efficaces pour mobiliser sur les réseaux sociaux autour de son projet, découvrir les bonnes pratiques pour faire parler de son projet dans les médias et sur son territoire, pitcher la présentation de son initiative ;
- ◆ l'organisation de journées de tournage d'un produit vidéo dédié à la mise en ligne des projets sur le site du Budget citoyen ;
- ◆ la mobilisation du dispositif Pas-de-Calais Cap ESS sur certains projets labellisés ;
- ◆ l'animation d'ateliers collectifs « rendre compte de son initiative ». Cet atelier a pour vocation de donner l'outillage nécessaire aux porteurs d'initiatives pour rendre compte des financements publics obtenus.

LA CONSOLIDATION DE PAS-DE-CALAIS TERRITOIRE D'ESS

Créé en 2020, Pas-de-Calais, Territoire ESS est un fonds permettant d'apporter des réponses en terme d'accompagnement technique et de financement aux initiatives ESS portées sur le territoire départemental.

Il est au service de la politique départementale l'ESS sur les territoires et a pour objectif de faciliter l'émergence ou le développement de projets qui naissent des collectifs de citoyens, de réflexions entre acteurs locaux qu'ils soient publics, privés ou associatifs. En effet, certaines de ces dynamiques et les projets qui en découlent ne rentrent pas dans les « cases habituelles » et bouleversent les codes. Ils ne sont donc pas aisément finançables au travers des outils et dispositifs existants. Pas-de-Calais Territoire d'ESS permet d'apporter des solutions à ces initiatives et ainsi de renforcer le développement de l'ESS sur le territoire départemental.

Le fonds est constitué de 2 enveloppes fongibles entres elles en fonction des besoins et sollicitations :

- ◆ Pas-de-Calais CAP ESS ;
- ◆ Pas-de-Calais Innovation ESS ;

En 2023, ce sont plus de 20 projets ou initiatives qui ont été soutenus dans le cadre de ce Pas-de-Calais Territoire d'ESS. Pour 2024, nous continuerons à accompagner les initiatives innovantes et en émergence du Pas-de-Calais, au plus proche des besoins.

L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA AYANT UNE ACTIVITE INDEPENDANTE

Le GIP Pas-de-Calais Actif a été sollicité en 2019 par le Département du Pas-de-Calais pour la création d'une mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

L'opération d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante repose sur la réalisation de deux phases formalisées et objectivées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Réciproque Professionnel (CERP) :

- ◆ une phase de diagnostic permettant une évaluation de la situation socio-économique et de la viabilité indépendante de leur entreprise ;
- ◆ une phase d'accompagnement déterminée par l'issue du diagnostic et pouvant se traduire soit par une aide au développement de l'activité si cette dernière est dite viable ; soit par une réorientation vers un dispositif de remobilisation à l'emploi si l'activité est jugée non viable. Une aide à la cessation d'activité peut alors être mise en place.

La mission a démarré en octobre 2019 et a été renforcée en 2020, 2021, 2022 et 2023. De juillet 2023 à fin décembre 2025 la mission sera cofinancée par l'Union Européenne au travers des fonds structurels FSE+ et FTJ et par le Département du Pas-de-Calais.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.)
- ◆ **Siège social** : rue Ferdinand Buisson, 62000 Arras
- ◆ **Siège administratif** : 23 rue du 11 novembre, 62300 Lens
- ◆ **Capital** : 1 177 218 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 186 200 093 000 83
- ◆ **Effectif moyen** : 31.8 ETP
- ◆ **Présidente** : Françoise Vasseur (Conseillère départementale)
- ◆ **Directeur** : Ludovic CANON

Mission / Cœur de métier :

Promouvoir et favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire dans le territoire du Pas-de-Calais en finançant et accompagnant les projets de création, de consolidation, de développement d'entrepreneurs relevant des dispositifs d'économie sociale et solidaire. Favoriser l'inclusion bancaire en facilitant et sécurisant l'accès au crédit bancaire des créateurs et repreneurs d'entreprise via la mise en œuvre de dispositifs de solidarité abondés par les financeurs de Pas-de-Calais Actif

4 types de publics sont concernés, les créateurs de TPE « *je m'engage* », les EE « *je suis engagé* », les entrepreneurs de l'ESS « *je transforme la société* » et les Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante (BRSA TI).

TPE : Très Petite Entreprise, EE : entrepreneurs engagés, ESS : Economie Sociale et Solidaire, BRSA TI : Bénéficiaires du RSA ayant développé une activité indépendante.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :
Représentation au Conseil d'Administration : 8 membres sur 16, soit 50 % Département actionnaire majoritaire : 72 % du capital

Représentants du Département dans la structure :
8 titulaires : Françoise VASSEUR, Bénédicte MESSEANNE GROBELNY, Evelyne NACHEL, François LEMAIRE, Jean-Luc DUBAËLE, Etienne PERIN, Sylvie MEYFROIDT, René HOCQ.

Contribution financière du Département :

BP 2024 : ESS : 538 187 € (dont dotation d'outils : 408 187 €) et BRSA TI : 688 359 € (dont FSE et FTJ 394 240 €, cofinancés par le Département pour 294 118 € (CP en cours pour le cofinancement))

2023 : ESS 538 187 € (dont dotation d'outils : 408 187 €) et BRSA TI : 338 976 € (FSE REACT EU: solde de la convention du 01/07/2022 au 30/06/2023)

Répartition du capital : Département : 72%, Caisse d'Epargne : 15 %, Région Hauts-de-France : 12%, autres 1%.

Conventions : Contribution aux politiques départementales en faveur de l'économie sociale et solidaire ; Convention de partenariat entre le Département et Pas-de-Calais Actif – Accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante.

ACTIVITES 2023

CHIFFRES CLES

- ◆ 1 782 structures accompagnées et/ou financées : 314 TPE, 21 EE, 357 ESS, 1090 BRSA TI ;
- ◆ 21,1 M€ mobilisés : 17,39 M€ en TPE, 1,65 M€ pour les EE, 2,07 M€ en ESS ;
- ◆ Action en faveur de l'emploi en 2023 : 5 465 ETP créés, consolidés ou sauvegardés : 488 en TPE, 99 chez les EE et 3 788 dans les structures de l'ESS ;
- ◆ 8 ème fonds territorial du réseau France Active sur 35.
- ◆ Typologie des entrepreneurs selon le nombre de projets qualifiés en comité des engagements : 88 % « je m'engage », 6 % « je suis engagé » (projet avec impact positif dans la société dans les domaines de l'emploi, de la zone géographique, le projet social, l'environnement, la gouvernance) 6 % « je transforme la société » (champ de l'ESS) ;
- ◆ Budget citoyen : 62 projets labellisés en 2023, 54 porteurs de projets accompagnés à travers 8 ateliers « découvrir et construire le modèle économique de son projet » organisés en visio, 8 journées de tournage de vidéo-pitch, 53 rendez-vous individuels d'accompagnement entre début juin et mi-juillet ;
- ◆ Propulsons ! : 7 projets propulsés, 26 420 € collectés, 351 citoyens impliqués.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ L'accord du Conseil Régional Hauts-de-France pour la mobilisation de Fonds FEDER pour le financement de nos missions d'accompagnement et d'expertise des projets sur le champs de la TPE et de l'ESS.
- ◆ La mobilisation de financement du FSE+ et du FTJ sur la mission d'accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2023.
- ◆ La mobilisation de cofinancements du Département du Pas-de-Calais sur les financements FSE+ et FTJ de la mission d'accompagnement des allocataires du RSA ayant une activité indépendante.
- ◆ Les Fonds Européens FSE React Eu sur la mission d'accompagnement des bénéficiaires du RSA ayant une activité indépendante a pris fin le 30 juin 2023 ;
- ◆ En 2023, le programme starter de la Région Hauts-de-France a été remplacé par le programme Maison des Entrepreneurs.
- ◆ La réponse à un appel d'offre de la Région pour la mise en place d'un fonds de garantie co-doté par le FEDER
- ◆ Le lancement de la nouvelle offre d'investissement solidaire de France Active
- ◆ La réorganisation du pôle TPE suite au départ de la responsable de Pôle TPE en Juin et d'un chargé de mission TPE en juillet. Suite à ces départs, il a été décidé de créer un « grand pôle TPE » en regroupant les fonctions d'expertise TPE et de Back Office TPE dans un même pôle. La responsabilité de ce pôle a été confiée à Madame Isabelle CANESSE-SEMEN.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Objectifs : instruction de 585 demandes d'entrepreneurs engagés dont 35 de l'ESS : accompagner 20 par le Pas-de-Calais Territoire ESS, financer 6 études-actions par le FIDESS, financer et ou accompagner 20 par le DASESS ;
- ◆ Mettre en place les évolutions en cours dans le cadre de la Maison des Entrepreneurs.
- ◆ Négociation sur la mobilisation des Fonds Européens pour nos activités d'accompagnement et de financement des TPE et des structures de l'ESS ;
- ◆ Mobilisation du FSE+ et FTJ pour l'accompagnement des Travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA (conventions prévues à la commission permanente de juin 2024)
- ◆ Poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie partagée en faveur de la promotion et du développement départemental de la finance citoyenne et solidaire ;
- ◆ Participation aux comptoirs à Initiatives et aux actions d'accompagnements destinées aux porteurs de projets du budget citoyen ;
- ◆ Consolidation et développement de la plateforme de financement participatif Départementale « Propulsons » ;
- ◆ Consolidation et développement du Fonds d'intervention Départemental pour les structures de l'ESS « Pas-de-Calais Territoire d'ESS » ;

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023 (RETRAITE HORS DISPOSITIFS)

Actif immobilisé :	104 673 €	Capitaux propres :	1 310 718 €
Actif circulant (hors trésorerie) :	1 238 776 €	Total des dettes :	419 108 €
Trésorerie :	386 377 €	Total bilan :	1 729 826 €

COMPTE DE RESULTAT 2023

Chiffre d'affaires :	132 870 €
Valeur ajoutée :	-284 460 €
Excédent brut d'exploitation :	-12 618 €

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) :	0 %	Résultat d'exploitation :	45 574 €
Durée apparente de la dette :	0 année (aucun emprunt en cours)	Résultat financier :	28 221 €
Rentabilité des capitaux propres :	0 %	Résultat exceptionnel :	- 65 010 €
Taux de rentabilité net :	2 %	Résultat de l'exercice :	2 632 €
Ratio d'activité :	-31.9 %	Capacité d'autofinancement :	- 2 992 €
Trésorerie en jours d'exploitation :	57 jours (hors dispositifs)	Total des produits :	2 603 699 €
Fond de roulement :	1 206 045 €	Financement du Département (€ et %) :	1 023 192 € soit 39.3%
Besoin en fonds de roulement :	819 668 €		

Date de mise à jour des données : 24/06/2024



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais

Mon Département

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES ASSOCIÉS (EPOA) - PAS-DE-CALAIS HABITAT -



**ANNEE
2023**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de Pas-de-Calais habitat

Les phénomènes météorologiques exceptionnels qui ont frappé le Pas-de-Calais et ses habitants lors des derniers mois de l'année 2023 nous rappellent, une fois de plus, l'urgence climatique et donc celle de notre action pour la préservation de la planète. En tant qu'Office Public de l'Habitat, Pas-de-Calais habitat ancre sa volonté de décarboner l'ensemble des activités de l'Office et de travailler à la résilience de son patrimoine.

Malgré la crise énergétique, la hausse du taux du livret A, les pénuries de matériaux ou encore les défaillances d'entreprises, nous poursuivons l'ambitieux programme de réhabilitation de nos logements, afin de disposer d'un parc vertueux énergétiquement à l'horizon 2035. **905 logements ont été réhabilités en 2023 et 1139 mis en chantier.** Néanmoins, plus de 25% de notre parc est encore en étiquette E et F. Le rythme des opérations va donc encore s'accélérer grâce, notamment, au soutien financier du Conseil départemental du Pas-de-Calais à hauteur de 4 millions d'euros pour soutenir nos investissements et de 5 millions d'euros destinés à la maintenance des résidences.

L'année 2023 a également été l'occasion de lancer les réflexions nécessaires à l'établissement de notre stratégie énergétique afin d'offrir aux locataires des bâtiments plus économes en énergie et plus écologiques. Avec un parc de logements majoritairement chauffé au gaz, notre objectif est de donner une place importante aux énergies renouvelables, de développer les réseaux de chaleur urbains et de réduire les besoins en énergie grâce aux innovations techniques, tout en continuant à informer et sensibiliser les locataires sur les usages. Ces transformations sont indispensables pour maîtriser le coût de l'énergie et ainsi éviter les situations de précarité que nous rencontrons de plus en plus fréquemment.

Les locataires du parc social sont malheureusement les premiers touchés par la crise du pouvoir d'achat et la hausse des coûts des énergies. La mobilisation des équipes de l'Office reste essentielle et permet à l'occasion du recouvrement du loyer d'accompagner les publics les plus fragiles, dans leur accès à un logement et durant tout leur parcours de vie. La formation et le retour à l'emploi sont deux leviers qu'il nous faut continuer à actionner. Le nouveau dispositif « Vis ma vie », qui permet aux locataires de se former à la recherche d'un emploi et de découvrir concrètement des métiers en tension, est une des innovations sociales de l'année 2023. Il va se déployer dans les prochaines années grâce aux multiples partenariats noués avec les acteurs de l'emploi et les entreprises du territoire. D'autres partenariats nous permettent également de maintenir dans un logement des locataires fragiles socialement ou psychologiquement. C'est grâce à l'addition de toutes les énergies du territoire, du monde associatif aux collectivités territoriales, que nous pourrons relever ensemble les défis qui se posent actuellement.

Jean-Louis Cottigny

Président de Pas-de-Calais habitat

MISSIONS

Fil conducteur stratégique et document de référence, le projet de mandat 2021-2027 oriente les travaux du Conseil d'administration et structure l'action des collaborateurs de l'Office, sous la responsabilité du Directeur général et du Comité de direction générale. Les dimensions sociales, humaines, architecturales, urbaines, environnementales se mêlent et se conjuguent au sein de ce projet de mandat. Il préfigure ce que sera le logement de demain, et au-delà du logement, la mission sociale qui est la nôtre. Il se structure autour de 4 axes :

Axe 1 - Accompagner dans le logement

L'Office s'engage à fournir des logements de qualité à des tarifs abordables, favorisant ainsi l'inclusion sociale de tous les publics, y compris les plus fragiles. Parmi eux, des personnes âgées et/ou handicapées, des jeunes adultes, des familles nombreuses ou monoparentales mais aussi des femmes victimes de violences conjugales. La réponse apportée à ces situations particulières, à ces parcours de vie singuliers, ne peut être unique. C'est par une offre dédiée et un accompagnement particulier que Pas-de-Calais habitat répond aux besoins spécifiques des habitants et rend ainsi le parc social accessible au plus grand nombre.

Axe 2 - Accompagner par le logement

Pas-de-Calais habitat explore constamment de nouvelles approches pour améliorer la vie en collectivité, encourageant la participation citoyenne. L'Office est proactif auprès de celles et ceux qui sont éloignés de l'emploi et cherche à donner à chacune et à chacun les moyens de son émancipation. Cet accompagnement par le logement se réalise, dans la quasi-totalité des cas, en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Axe 3 - Réinscrire le patrimoine de l'Office dans une perspective de long terme

Pas-de-Calais habitat contribue activement à la rénovation de quartiers existants tout en investissant dans de nouveaux projets de construction respectueux de l'environnement.

Il a entrepris des projets de rénovation énergétique de grande envergure, visant à améliorer la performance énergétique de son parc immobilier tout en réduisant son empreinte carbone.

Axe 4 - Faire des salariés les acteurs clés du projet et du changement

Les femmes et les hommes qui œuvrent au quotidien au sein de l'Office sont les premiers acteurs de la mise en application du projet voulu par le Conseil d'administration. Le sens du service public traverse l'ensemble de l'entreprise et la question des valeurs est au cœur de l'engagement de chacun.

Pas-de-Calais habitat se transforme pour mieux relever les défis qui se posent à l'entreprise et, au-delà, à l'ensemble du secteur du logement social. L'entreprise sera au rendez-vous vis-à-vis de ses salariés. L'Office maintiendra sa politique de proximité et pour cela cherchera à repenser son modèle de financement. Il accompagnera les collaborateurs et leur offrira des perspectives d'évolutions de carrière. Ainsi, l'Office met en œuvre la gestion des emplois et des parcours professionnels et son corollaire, le plan stratégique de formation à 3 ans. L'égalité professionnelle femmes-hommes reste un chantier prioritaire.

ORGANISATION

Créé en 1931, Pas-de-Calais habitat est l'Office Public de l'habitat du Département du Pas-de-Calais. Présent dans 214 communes du département, l'Office gère 39 425 logements et 1 564 places en foyer, pour près de 79 000 personnes logées. Acteur majeur de la cohésion sociale dans le département, l'Office se mobilise au quotidien afin d'offrir des solutions structurantes aux défis d'aujourd'hui et de demain : maîtrise des charges, transition énergétique, lutte contre l'isolement social, accompagnement des familles les plus en difficultés, maintien à domicile des personnes âgées, accès au logement des jeunes...

Pas-de-Calais habitat est ancré dans le territoire grâce à ses 4 directions territoriales et ses 41 lieux d'accueil. 5 directions supports apportent leurs expertises :

- la Direction des Ressources Humaines ;
- la Direction de la Performance ;
- la Direction du Patrimoine et de la Maîtrise d'Ouvrage ;
- la Direction des Politiques Locatives ;
- le Secrétariat général.

La gouvernance de l'Office

Le Conseil d'administration est composé de 27 membres avec voix délibérative :

- 6 Conseillers départementaux ;
- 9 personnalités qualifiées désignées par le Département ;
- 2 représentants d'associations œuvrant pour l'insertion ou le logement des personnes défavorisées désignés par le Département ;
- 5 représentants élus par les locataires ;
- 3 représentants des institutions sociales (CAF, UDAF, Action Logement) ;
- 2 représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département ;

Et 1 membre avec voix consultative :

- 1 représentant du CSE de Pas-de-Calais habitat.

Ses compétences sont larges puisque "il règle par ses délibérations les affaires de l'Office" (art. L.421-10 du CCH). Il exerce ainsi une compétence d'orientation générale et de contrôle de l'activité de Pas-de-Calais habitat.

Il a délégué certaines de ses compétences au Bureau du Conseil d'administration.

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois et le Bureau du Conseil d'administration 11 fois. 244 délibérations ont été adoptées.



LES CHIFFRES CLÉS 2023



BILAN DES ACTIONS 2023

ACCOMPAGNER DANS LE LOGEMENT

Pas-de-Calais habitat accompagne les aînés dans un logement inclusif et durable. **L'Office gère 61 béguinages soit 946 logements répartis dans 42 communes du département.** Le 11 avril 2023, la résidence Simone Veil à Tilloy-les-Mofflaines a été inaugurée. En front de rue, 16 appartements collectifs allant du type II au type IV et un cabinet médical sont sortis de terre. A l'arrière, se niche un béguinage de 10 maisons de type III adaptées aux seniors et accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Le béguinage s'articule autour d'une petite place aux allures de jardin à la française. On y trouve également un potager participatif à disposition des résidents. Le vieillissement général de la population invite également l'Office à adapter son parc de logements aux besoins spécifiques du grand âge.

En 2023, 4,68 millions d'euros ont été consacrés aux travaux d'adaptation.

Le service de courtoisie

Dans le cadre de la convention d'abattement de la TFPB, Pas-de-Calais habitat, en partenariat avec la ville de St-Nicolas-lez-Arras, a mis en place un service de courtoisie destiné aux seniors isolés. En l'absence d'intervention technique dans le logement pendant deux ans, cette visite à domicile permet de renouveler le contact avec le locataire et de recueillir ses besoins quant à l'usage du logement. Les dispositifs disponibles chez le bailleur et les partenaires en matière d'accompagnement et de maintien à domicile sont également présentés.

En 2023, 49 visites ont été réalisées, soit 94 heures au total.

Des solutions pour les jeunes

En réponse aux appels à projet du Conseil départemental, Pas-de-Calais habitat déploie en 2023 2 dispositifs : - **la solution Jeune** qui favorise l'accueil et l'accompagnement des jeunes de moins de 30 ans. Ils bénéficient d'un logement pré-équipé, de la possibilité d'inclure leurs charges de fluides dans leur quittance, et d'un accompagnement spécifique.

37 jeunes ont été logés grâce à ce dispositif en 2023, pour un objectif de 25.

- **la Solution logement pour les jeunes ayant eu un parcours ASE**, signée en octobre 2023 pour 1 an, qui favorise l'accès à un logement grâce à un accompagnement global. Des commissions, organisées par les services du Département, proposent et encadrent les sollicitations des jeunes ayant eu un parcours ASE qui souhaitent accéder au logement de manière autonome.

Accompagner les publics fragiles

Dans le cadre du Fonds National d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (FNAVDL), Pas-de-Calais habitat, en lien avec les associations Adis, Audasse, Solfa, le cheval bleu, le Fiac, Mahra Le Toit, Blanzly Pourre, l'Apsa et HI permet le maintien dans un logement des locataires fragiles socialement et/ou psychologiquement à l'échelle du département, des locataires en impayé locatif sans accompagnement de droit commun, ou encore des locataires présentant des troubles du comportement et de santé mentale.

Ce sont 116 familles qui ont été accompagnées en 2023.

ACCOMPAGNER PAR LE LOGEMENT

L'insertion par l'activité économique

Le dispositif « Un emploi, un toit » aide les jeunes de 18 à 30 ans bénéficiaires du RSA ou demandeurs d'emploi à renouer avec le monde du travail et à trouver un logement. Les salariés bénéficient d'un accompagnement social et d'une formation aux métiers du bâtiment. Une structure d'insertion propose des contrats de 26 heures par semaine durant 12 mois, à l'instar de Campagne Services avec qui Pas-de-Calais habitat a signé une première convention de partenariat en 2012, pérennisée jusqu'à ce jour. Chaque chantier école permet la remise en état de 10 logements par an et emploie 8 salariés. En 2023, 4 chantiers ont été réalisés par Campagne Services, l'Atelier Cré'Actif et la Régie de Quartier Impulsion.

Les chiffres de l'insertion 2023

15 chantiers d'insertion rénovation de bâtiments et débarrasage de logements, 61 078 heures d'insertion réalisées, 359 emplois créés en CDDI.

« Vis ma vie », un parcours vers l'emploi

Face aux difficultés de recrutement rencontrées par des entreprises, Pas-de-Calais habitat a signé une convention de partenariat avec Logista Homotech, Ateliance et McDonald's afin de développer conjointement des actions de découverte de métiers. Une vingtaine de locataires, répartis sur les trois événements « Vis ma vie » ont été accompagnés dans le cadre du « Parcours emploi ». L'opération « Vis ma vie » s'inscrit dans le cercle vertueux de l'insertion via trois leviers : le logement, la formation et l'emploi.

En 2023, les trois « Vis ma Vie » ont mobilisé 23 locataires dont 18 ont retrouvé le chemin de l'emploi.

Apprendre par le jeu 984

Co-construit avec une vingtaine de collaborateurs de l'Office et des collectifs d'habitants, le jeu « Parcours Eting'ailes » repose sur le parcours de vie du locataire, à la fois dans et par le logement. **Il répond à un enjeu de prévention et offre un temps d'échange direct, bailleur/locataires.** Il permet d'amorcer un premier niveau d'information et de sensibilisation dans la lutte contre toutes les formes de précarité (énergétique, alimentaire, santé). **160 questions-réponses permettent d'appréhender le parcours résidentiel.** Le projet s'inscrit dans le volet « accompagnement par le logement » de la démarche RSE initiée par l'Office. Pas-de-Calais habitat s'est associé aux collectivités afin de pouvoir proposer ce dispositif lors des animations estivales. Une version numérique du jeu est d'ores et déjà en cours de création. Elle s'inscrit dans la continuité et sur la base des premiers ateliers collaboratifs de codage de jeu vidéo organisés auprès d'un public jeune.

RÉINSCRIRE LE PATRIMOINE DE L'OFFICE DANS UNE PERSPECTIVE DE LONG TERME

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 26 mars 2021, le PSP de l'Office a été approuvé sur la totalité des logements collectifs du parc. Reposant sur une méthodologie aboutie, il a néanmoins été décidé de l'enrichir de données liées aux dynamiques territoriales pour mieux comprendre les enjeux auxquels l'Office doit répondre localement mais également répondre aux exigences de l'article L.411-9 du Code de la Construction et de l'Habitation. Une étude stratégique et prospective territorialisée sur l'habitat et le logement a été conduite de manière conjointe avec le Conseil départemental, contribuant pleinement à la prise en compte des besoins des publics cibles du Département. Les résultats de l'étude et ses conclusions permettent à l'Office de disposer d'une vision des enjeux à moyen et long terme en vue d'identifier les opportunités sur son patrimoine existant (en termes de rénovation, de transformation ou de cession) mais aussi pour son développement futur. Parallèlement, un important travail a été mené au cours de l'année 2023 afin d'enrichir les indicateurs techniques du PSP relatif aux logements individuels. Pour rappel, le patrimoine individuel de Pas-de-Calais habitat se répartit en 2 grandes catégories : les logements individuels groupés (11 263 logements) et les logements individuels diffus (884 logements).

Les chiffres clés

	2023
Nombre de logements réhabilités	905
Nombre de logements mis en réhabilitation	1 139
Investissement réhabilitations	32,1 M€
Nombre de logements construits	35
Investissement construction	2,8 M€
Nombre de logements démolis	238
Nombre de DPE réalisés	6 900
Investissement adaptation des logements	4,68 M€

Construire en hors-site

Un projet ambitieux de production de logements hors-site va permettre de livrer 99 logements à Arras et Frévent d'ici fin 2025. Il s'agit de produire en usine des logements modulaires en bois, puis de les acheminer sur les chantiers pour les assembler. Ce type de construction présente beaucoup d'avantages : rapidité (6 mois de construction contre 15 à 18 mois pour une construction classique), réduction de l'impact environnemental par l'utilisation majoritaire du bois, réduction des nuisances de chantier, souplesse de conception offrant la possibilité de concevoir des logements modulaires jusqu'à 6 pièces.

À Arras, 42 logements seront construits en lieu et place des 24 logements de la Cité des Acacias démolis en 2023. À Frévent, 57 logements sont prévus pour reconstituer l'offre locative en remplacement des résidences Quatre Vents, Camphin, Anne Franck, Clémenceau, vouées à démolition.

Ces chantiers responsables permettent aussi de former et d'employer des personnes en recherche d'emploi dans les métiers du bâtiment.

Ils illustrent également, par le nouveau procédé de construction employé, la volonté d'innovation de Pas-de-Calais habitat.

Une nouvelle résidence à Liévin

Un programme de 22 maisons a été mis en service fin octobre. Cette résidence, baptisée Victoria Bajoux, offre 10 T3 de 77 m², 10 T4 de 101 m² et 2 T5 de 113 m². Chaque maison bénéficie d'un jardin clôturé, d'une terrasse et d'un garage attenant. Les logements sont raccordés au gaz de Ville. Ces constructions s'inscrivent dans un projet plus global de création d'un nouveau quartier, la Zone d'Aménagement Concertée « la Tranchée de Calonne » qui s'étend sur 42 hectares. Pour cette opération, Pas-de-Calais habitat a investi 3 972 371 €.

Promouvoir le réemploi

Vendredi 27 octobre, la déconstruction du bâtiment A de 42 logements de la résidence Puvis de Chavannes a démarré alors même que son jumeau n'aura pas à connaître le même sort. Pour la première fois sur l'un de ses chantiers, Pas-de-Calais habitat a mis en place une déconstruction sélective. Le principe est de prélever sur site des équipements/matériaux en bon état afin de les réemployer. Cette initiative a permis d'éviter l'émission de 1350,81 tonnes de CO², tout en faisant travailler du personnel en insertion. Le bâtiment B bénéficiera d'une réhabilitation au dernier trimestre 2024.

Lutter contre les déserts médicaux

Pas-de-Calais habitat propose des locaux adaptés aux communes qui souhaitent compléter l'offre de soins. L'ouverture du nouveau centre FILIERIS de Lens en témoigne. Ainsi, depuis le 16 octobre, les patients du centre de santé FILIERIS, rue de Rome à Lens sont accueillis au sein d'un nouveau local situé au cœur du quartier de la Grande Résidence, à moins d'un kilomètre de l'ancien cabinet. Pas-de-Calais habitat a investi 269 990 € dans les travaux d'aménagement personnalisés. Le groupe de santé FILIERIS espère attirer de nouveaux médecins sur un territoire désormais en tension. Les locaux, d'une surface totale de 144 m², sont en effet conçus pour l'exercice de la médecine regroupée et favorisent la qualité de vie au travail des praticiens.

Au côté de la Gendarmerie nationale

Le mardi 21 novembre s'est déroulée la pose de la première pierre de la gendarmerie de Savy-Berlette. La sortie de terre des bâtiments permettra de concentrer en 2025 en un même lieu les brigades d'Aubigny-en-Artois et d'Avesnes-le-Comte.

Le projet comprend une brigade de gendarmerie d'une superficie de 414 m² ainsi que 18 logements de fonction dont 11 logements individuels (7 T4 – 2 T5 – 2 T6) et 7 semi-collectifs (1 T2 – 4 T3 – 1 T3R – 1 T4) répartis sur deux bâtiments. Pas-de-Calais habitat est le 1^{er} partenaire de la Gendarmerie pour la construction de nouvelles casernes dans le département. Depuis 2011, l'Office a ainsi réalisé 9 casernes, permettant à celles et ceux qui nous protègent, de remplir leurs missions dans les meilleures conditions. Le coût de l'opération est estimé à 5 578 286 €.

Lutter contre la vacance technique

Le 19 juin, une délibération du Conseil départemental, votée à l'unanimité, acte le versement d'une subvention de 4 millions d'euros à Pas-de-Calais habitat, afin de remettre en état au moins 400 logements sur les années 2023-2024. Le programme de rénovation porte sur des travaux en dehors des opérations de réhabilitation programmées afin de réduire la vacance technique de logements et ainsi répondre rapidement aux besoins des habitants.

LES SALARIÉS, ACTEURS CLES DU DEVELOPPEMENT

Pas-de-Calais habitat accorde une attention particulière à la formation. **En 2023, plus de 639 collaborateurs ont été formés, ce qui représente 14 893 heures de formations collectives et individuelles.** Le montant consacré à la formation représente plus de 2,27% de la masse salariale de l'Office, alors que l'obligation légale est de 1,31%. Le plan stratégique de formation 2023-2026 a également été déterminé. Il comporte 10 axes, qui permettront aux collaborateurs de l'Office de répondre aux nouveaux enjeux de l'entreprise.

En chiffres

Au 31 décembre 2023, Pas-de-Calais habitat compte 820 salariés en CDI et CDD dont 389 personnels de proximité. La moyenne d'âge est de 46 ans, la part des moins de 35 ans est de 17%. La répartition de l'effectif est de 55,6% de femmes et 44,4 % d'hommes. Les femmes représentent 56% du personnel d'encadrement, 72% des agents de maîtrise et 33,5% du personnel d'exécution. En 2023, 45 collaborateurs ont été recrutés et 40 salariés ont bénéficié d'une promotion interne.

Une entreprise inclusive

En 2023, Pas-de-Calais habitat comptait 65 travailleurs handicapés. 51 postes ont également été aménagés afin de soulager un handicap ou de le prévenir.

L'Office participe depuis de nombreuses années à la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées et à l'opération nationale « DuoDay », laquelle permet à des demandeurs d'emploi en situation de handicap de partager le quotidien professionnel de collaborateurs et découvrir ainsi leurs métiers.

Pour les personnes concernées, c'est l'opportunité de découvrir un environnement de travail, de préciser un projet professionnel ou d'amorcer un parcours d'insertion, de convaincre un employeur de ses possibilités en termes d'intégration, de performance et d'autonomie.

OBJECTIF NATURE

Pas-de-Calais habitat considère son patrimoine végétal comme un bien commun qu'il faut appréhender dans une perspective globale en lien avec la qualité de vie des locataires et la transition écologique. Ainsi, près de 6 000 arbres ont été qualifiés permettant d'anticiper les possibles risques, d'identifier les aménagements et les actions de terrain nécessaires au maintien de ce patrimoine végétal. Un nouveau marché d'élagage permet la préservation, l'entretien et la mise en valeur de 1600 arbres sur 4 ans. 140 résidences sont, depuis 2022, concernées par la tonte raisonnée afin de contribuer au maintien des habitats naturels nécessaires à l'écosystème. Enfin, pour chaque abattage, deux arbres d'espèces locales sont à minima plantés pour préserver la biodiversité et créer des îlots de fraîcheur. Un travail de concertation sur les espaces extérieurs est également mené avec les locataires de l'Office concernés par une réhabilitation majeure. Cette démarche permet de comprendre les besoins et envies des usagers, de proposer un projet cohérent tout en permettant aux techniciens de l'Office de partager avec les locataires leur engagement et leur expertise.

Quelques exemples :

· Avion : sur une parcelle arborée d'un demi-hectare au cœur de quartier de la République, était prévue la construction de logements. Le choix a été fait de préserver les 14 arbres du site et de construire sur une autre parcelle. Un entretien sanitaire de chaque arbre est prévu en 2024 afin de permettre à chacun de profiter de ce potentiel îlot de fraîcheur ;

· Arques : au sein de la résidence la Garenne, les locataires ont participé à une balade urbaine, afin de recueillir leurs avis sur les aménagements paysagers et la disposition du mobilier urbain. Cette démarche a permis d'éviter l'abattage d'un cèdre du Liban, tout en aménageant leurs espaces extérieurs.

· Noeux-les-Mines : au sein de la résidence Pagnol, la plantation d'arbres fruitiers et l'aménagement d'une prairie fleurie ont répondu à une demande des locataires. L'amélioration de leur cadre de vie par l'apport de végétal a pu se réaliser par le biais d'une action collective conviviale sur site, renforçant par la même occasion le lien social.

· Sains-en-Gohelle : l'aménagement du Bois aux Oiseaux, ancien site minier de 6 hectares propriété de l'Office, passe par une collaboration avec la municipalité et la Communauté d'Agglomération. Il s'agit ici de redonner du sens à un patrimoine foncier délaissé dans lequel la nature a repris ses droits et qui pourrait profiter aux habitants dépourvus d'espace naturel en leur offrant une « pièce verte » en plus, un espace de rencontres et d'échange de savoir-faire. Ce projet, dessine ses contours en 2023, dans le cadre d'un travail avec l'association AJONC, Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés, avec déjà les prémices d'un jardin partagé, de parcelles individuelles, d'un espace de convivialité et pédagogique.

UN OFFICE QUI SE TRANSFORME

Un Progiciel de Gestion Intégré

Pas-de-Calais habitat a mené tout au long de l'année 2023 un chantier structurant, ayant pour objectif de couvrir au travers du progiciel de gestion immobilière Ulis, l'ensemble des activités cœur de métier. En centralisant les activités au sein d'un PGI, Pas-de-Calais habitat bénéficie d'une solution unique s'appuyant sur une base de données et un référentiel unifiés permettant la mise à disposition de données fiables, sécurisées et transversales afin de servir la rationalisation des processus métiers et la réalisation du projet d'entreprise. 170 ateliers ont été réalisés en 2023, correspondant à plus de 1000 jours-hommes.

Une flotte plus verte

38 nouvelles voitures ont été livrées pour renouveler la flotte automobile de l'Office. Twingo thermiques et électriques, Clio et Mégane hybrides, Zoé, Kangoo et Express ont dévoilé un habillage plus sobre. La flotte compte désormais 90 véhicules en location longue durée, dont 51% sont soit électriques, soit hybrides. Pour la gestion de sa flotte, l'Office a décidé de mettre en place un nouvel outil de gestion qui permettra **un meilleur suivi des véhicules, une gestion et une répartition optimales de la flotte** de l'entreprise.

⁹⁸⁶ Un outil de pilotage des Contrats

Afin de suivre en temps réel les interventions des prestataires en charge des marchés multiservices, chauffage collectif et ascenseurs sur un patrimoine de près de 40 000 logements, Pas-de-Calais habitat mise sur la transformation numérique. L'Office dispose désormais d'une plateforme développée par Intent Technologies, centralisant l'ensemble des données nécessaires au suivi des services du patrimoine. Elle s'interconnecte avec les fournisseurs de services pour recueillir les données en temps réel et les mettre à la portée de l'ensemble des acteurs de la relation client. Le recours à IntentPlatform s'inscrit dans la volonté de Pas-de-Calais habitat d'adopter une logique préventive plutôt que curative à moyen terme

Mesurer la satisfaction des locataires

Pas-de-Calais habitat rejoint les bailleurs sociaux de la région en participant à l'enquête triennale organisée par l'Union Régionale pour l'habitat des Hauts-de-France. Comme chaque année, 2400 locataires ont été interrogés par téléphone entre le 22 mai et le 23 juin 2023. Cette enquête permet de connaître leur satisfaction sur plusieurs thèmes : la qualité de vie dans la résidence, dans le quartier, dans le logement, la relation de service avec le bailleur et la prise en charge des demandes exprimées par les locataires.

Près de 9 locataires sur 10 sont satisfaits de Pas-de-Calais habitat et 42% indiquent être tout à fait satisfaits. La satisfaction reste stable sur une grande majorité d'items mais la tendance est à la hausse. Elle est globalement supérieure au panel régional et national. Pas-de-Calais habitat s'illustre notamment par sa relation avec les locataires, son amabilité, sa joignabilité, l'information et la communication, l'efficacité, la réactivité, le rapport qualité prix ou encore le logement et ses équipements.

LES PERSPECTIVES 2024

Une accélération des opérations de maintenance du parc

La convention partenariale 2024-2033 entre le Département du Pas-de-Calais et l'Office public départemental de l'habitat Pas-de-Calais habitat délibérée le 29 janvier 2024 prévoit de concourir à l'objectif stratégique partagé entre les partenaires de garantir une offre de logement social de qualité, rénovée et performante thermiquement sur l'ensemble du territoire départemental.

La réhabilitation thermique de 10245 logements soumis aux obligations de la loi « climat et résilience » concourt concrètement à la réalisation de cet objectif. **Pour accompagner l'Office dans la réhabilitation de son parc de logements, le Département octroie à l'Office une subvention de 4 000 000 €.**

En complément des travaux de réhabilitation thermique, l'Office prévoit également de réaliser un programme de maintenance plus ciblé sur le reste de son parc en menant notamment des travaux d'amélioration renforçant leur attractivité.

Pour ce faire, le Département s'engage à accompagner financièrement Pas-de-Calais habitat dans la réhabilitation de son parc de logement y compris les opérations de démolition-reconstruction.

Cette subvention permettra à la fois d'augmenter le niveau d'intervention de l'Office au titre de la maintenance de son parc, d'accélérer la réduction de la vacance technique d'une partie des logements et plus généralement de faciliter la réalisation des travaux de maintenance nécessaires au maintien d'un niveau de qualité du parc locatif adapté aux besoins et attentes des locataires.

Elle participera au renforcement de l'attractivité du parc de l'office. L'Office contribuera ainsi à garantir l'équité entre les locataires, par l'amélioration de l'état intérieur des logements, des parties communes ou des abords, qu'ils bénéficient ou non d'un programme de réhabilitation thermique.

En 2024, le Département octroie à l'Office une subvention d'un montant **de 5 000 000 €, représentant au plus un tiers des dépenses prévisionnelles de maintenance 2024.**

Redéfinir la stratégie énergétique

Afin de répondre au défi climatique, à l'objectif de diminution des rejets de gaz à effet de serre fixée par la Stratégie Nationale Bas Carbone à l'horizon 2050, l'environnement réglementaire évolue régulièrement. C'est ainsi que le critère de performance énergétique (DPE) a été modifié depuis le 1^{er} juillet 2021. Le nouveau DPE comporte deux volets : la consommation d'énergie primaire et les émissions de gaz à effet de serre exprimées. Pour atteindre une étiquette DPE (de A à G), un logement doit en conséquence atteindre un seuil de performance minimale sur chacun des deux critères (le plus mauvais des deux critères donnant l'étiquette retenue). Cette nouvelle donne entraîne une mise à jour des priorisations énergétiques et un changement de paradigme qui aura une forte influence sur la stratégie patrimoniale et le PMT 2025-2035. Pour définir la stratégie de rénovation énergétique de son patrimoine, l'Office orientera donc ses choix techniques en matière de sources énergétiques, d'équipements de production et de distribution, de matériaux de construction et de décarbonation. Une étude portant sur le schéma directeur énergie de l'Office est lancée pour répondre à ces enjeux.

Des études ont également été lancées sur l'entretien, l'exploitation et le développement du photovoltaïque sur le patrimoine de l'Office. Afin de mieux en cerner les enjeux, un cycle de formation proposé par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France et le Cd2e a été suivi par des collaborateurs de la Direction du Patrimoine et de la Maîtrise d'Ouvrage.

Des études sont en cours sur le renouvellement des réseaux de chaleur de l'Office intégrant :

- le renouvellement du réseau de la ville d'Outreau, avec la volonté de le connecter à celui du Portel
- l'interconnexion potentielle des réseaux de Saint-Laurent Blangy / Saint-Nicolas et d'Achicourt
- le travail en partenariat avec la ville d'Avion et son AMO afin de créer un réseau de chaleur commun.

Poser la stratégie foncière

L'Office a conforté son PSP foncier afin de se préparer aux enjeux actuels et futurs, tels que la spéculation et les risques d'inflation des coûts du foncier liés au zéro artificialisation nette (ZAN) ou encore les risques naturels. L'étude stratégique et prospective territorialisée sur l'habitat et le logement menée conjointement avec le Conseil départemental citée précédemment, a permis d'identifier les besoins immobiliers futurs dans le Département, par commune en fonction de différents segments (le logement locatif social, le logement locatif intermédiaire, l'accession à la propriété, le logement à destination des jeunes, le logement à destination des personnes âgées). Le potentiel de développement de chaque segment a donc été évalué ainsi que les effets de ces besoins pour Pas-de-Calais habitat, sur son parc existant mais aussi celui à venir. L'Office s'est donc appuyé sur les résultats de cette étude pour positionner le potentiel d'attractivité des 60 réserves foncières situées sur 31 communes du département, représentant un total de 35 hectares.

Préparer la certification ISO 9001

L'Office s'est engagé dans une démarche Qualité avec comme guide la norme ISO 9001 pour l'obtention de la certification. Collectivement, les méthodes de travail seront interrogées et inscrites dans une démarche d'amélioration continue. La certification Iso 9001 est attendue pour le premier trimestre 2025.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Office Public de l'Habitat – Etablissement Public Local à Caractère Industriel et Commercial
- ◆ **Siège social** : 4 avenue des Droits de l'Homme 62000 Arras
- ◆ **Dotation** : 2 259 602 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 344 077 672 00022
- ◆ **Effectif moyen** : 826 ETP
- ◆ **Président** : Jean-Louis COTTIGNY (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur** : Bruno FONTALIRAND

Mission / Cœur de métier :

Réaliser des opérations de « construction, acquisition, aménagement, réservation foncière, réhabilitation, gestion d'habitations collectives ou individuelles », à destination de personnes sous plafonds de ressources.
Gérer des immeubles à usage principal d'habitation (qui appartiennent à l'État, aux collectivités locales, à des organismes d'habitation à loyer modéré, à des sociétés d'économie mixte, à des organismes à but non lucratif).
Réaliser des opérations d'aménagement (soit directement après accord des collectivités locales intéressées, soit en vertu d'une convention ou d'un traité de concession).
(art. L421-1 du CCH).

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : 22% (6/27) de Conseillers départementaux et 33% (9/27) de personnalités qualifiées désignées par le Conseil départemental. Le Président de l'Office est de droit un Conseiller départemental.

Représentants du Département dans la structure :

6 Titulaires : Jean-Louis COTTIGNY, Jean-Claude LEROY, Olivier BARBARIN, Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Alexandre MALFAIT, Sylvie MEYFROIDT.

Contribution financière du Département :

- ◆ En 2020, signature d'une convention financière pour la réhabilitation thermique des logements du parc de Pas-de-Calais habitat : 3 000 000 € alloués sur 40 000 000 € de dépenses prévues . 750 000 € versés à ce jour (impacts BP25-26)
- ◆ En 2023, signature de plusieurs conventions :
=> 4 000 000 € soutien à Pas-de-Calais Habitat pour l'année 2023 dans le cadre de la coopération renforcée entre le Département et l'Office (stratégie d'accompagnement du bailleur à moyen et long terme pour engagement et remise en état d'au moins 400 logements, versement d'1.2 M€ fin 2023 (rattaché en 2024 chez PDCH)
=> 30 000 € du 01/01/2023 au 31/12/2023 dans le cadre du projet « Solutions Logement Jeune : un jeune un logement »
=> 30 000 € du 01/10/2023 au 30/09/2024 dans le cadre du projet Solution Logement pour les jeunes majeurs de l'ASE (24 000 € versés en 2023)

Garantie d'emprunts : 178 544 498 € au 31/12/2023.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ **Patrimoine géré** : 39 425 logements (dont 12 109 logements individuels et 27 316 collectifs) et 1468 équivalents logements Résidences / foyers (collectifs).
- ◆ **Construction / réhabilitation** : 38 logements mis en service / 905 logements réhabilités / 1139 logements mis en chantier de réhabilitation.
- ◆ 42 logements vendus.
- ◆ **Démolition** : 238 logements.

Données sociales :

- 78 912 personnes logées dans le parc locatif de l'OPH ;
- 2 714 attributions de logements ;
- 19 665 ménages percevant l'APL.

Relogement dans le cadre du FSL :

- 454 dont 199 familles prioritaires dans le Département.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Etude stratégique et prospective territorialisée sur l'habitat et le logement finalisée.
- ◆ La mise en production au 8 janvier 2024 d'un nouveau système d'information.
- ◆ La conclusion de plusieurs conventions :
- En 2023, signature d'une convention pour la remise en état de 400 logements : 4 000 000 € alloués pour 400 logements réhabilités, 1 200 000 € versés à ce jour.
- Convention de partenariat avec la police municipale de la ville de Lens
- Convention GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de proximité- Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane
- Charte de gestion GUSP avec la Communauté d'Agglomération Lens Liévin
- Convention GUSP avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ En 2024, signature de trois conventions :
- Une convention cadre formalisant les enjeux et le cadre du partenariat entre l'office et le Département pour la période 2024-2033
- Le Département a formalisé une convention cadre sur 10 ans avec l'office qui s'est traduite par le vote au budget 2024 d'une autorisation de programme de 100 millions d'euros et d'une autorisation d'engagement de 50 millions d'euros sur la période 2024-2033, hors garanties d'emprunts, afin d'accompagner Pas-de-Calais habitat dans la réhabilitation de son parc de logements (y compris les opérations de démolition reconstruction). Cette convention cadre sera déclinée annuellement dans deux convention d'application.
- Signature des deux premières conventions d'application. La première concerne le financement par le Département d'une partie de maintenance. Cette convention prévoit le financement par le Département d'un tiers des dépenses de maintenance réalisée avec un plafond de subvention de 5 000 000 € pour 2024. Cette première enveloppe de 5 000 000 € est affectée sur l'autorisation d'engagement votée dans le cadre du budget 2024. La seconde convention concerne l'investissement et se traduira par le versement par le Département d'une subvention de 4 000 000 € en 2024 dans le cadre d'un accompagnement du Département pour une liste d'opération annexée à la convention. La subvention d'un montant maximum de 4 000 000 € en 2024, sera versée si le prix de revient des opérations prévues dans la liste dépasse les 40 000 000 € TTC.
- ◆ Convention de partenariat entre Coopertois, Pas-de-Calais habitat, Maisons et Cités, Maisons et Cités Accession
- ◆ Convention de gestion en flux du contingent de logements réservés par Action Logement Services
- ◆ La stratégie énergétique et son impact sur le plan à moyen terme 2025-2035

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023

Actif immobilisé : 1 358 556 546 €	Capitaux propres : 391 599 478 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 56 863 080 €	Total des dettes : 1 114 811 973 €
Trésorerie : 109 256 727 €	Total bilan : 1 524 676 353 €

COMPTE DE RESULTAT 2023 (source SIG HLM)

Chiffre d'affaires : 169 616 363 €
Valeur ajoutée : 23 394 255 €
Insuffisance brute d'exploitation : -7 223 375€
Résultat d'exploitation : - 10 099 098 €
Résultat financier : 2 537 848 €
Résultat exceptionnel : 2 545 275 €
Résultat de l'exercice : - 5 007 478 €
Autofinancement net HLM : 5 260 857 €
Total des produits : 248 253 301 €
Financement du Département (€ & %) : 60 000 € soit 0,02%

RATIOS 2023

Indépendance financière (poids de la dette) : 72 %
Durée apparente de la dette : 18 ans
Rentabilité des capitaux propres : -1,3%
Taux de rentabilité net : -3,0%
Ratio d'activité : 3,0%
Trésorerie en jours d'exploitation : 224 jours
Fonds de roulement : 117 480 622 €
Besoin en fonds de roulement : 8 223 895 €

Date de mise à jour des données : 24/07/2024



pasdecalais.fr •    



Pas·de·Calais⁹⁹¹
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX -

**ANNEE
2023**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

Pour la huitième année consécutive, si l'on excepte l'année 2020 marquée par l'épidémie de COVID, les résultats de Territoires Soixante-Deux font apparaître un bénéfice net positif.

L'endettement opérationnel, c'est-à-dire celui nécessaire à la bonne réalisation des projets, est désormais largement inférieur au plafond fixé en 2018 (55 M€).

Forts de ces résultats et d'une certaine sérénité retrouvée, la société a souhaité prolonger le plan stratégique opérationnel arrêté fin 2022 en l'inscrivant dans une démarche globale de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Avant de décliner le plan d'actions lié à cette démarche, les équipes et le Conseil d'Administration ont travaillé à la formulation de la raison d'être de Territoires Soixante-Deux.

Dans les contextes particulièrement chaotiques que nous traversons depuis quelques années avec l'enchaînement des crises sociales, sanitaires, économiques, écologiques et diplomatiques, il est en effet essentiel de s'assurer du bon partage des fondamentaux.

Cette raison d'être, « Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement à la transformation et au dynamisme de nos territoires » c'est bien ce que les actionnaires publics et privés attendent de Territoires Soixante-Deux et ils peuvent être assurés de l'engagement sans faille des collectifs en action.



Christophe PILCH
Président de TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX

MODES D'INTERVENTION

Territoires Soixante-Deux agit au moyen de modes d'intervention réglementés au sein desquels elle développe tout ou partie de ses compétences :

- ◆ **Concession d'aménagement** : réaliser une opération d'aménagement dans sa globalité : de l'acquisition des terrains à la commercialisation des parcelles.
- ◆ **Délégation de maîtrise d'ouvrage/mandat** : assurer tout ou partie des fonctions de la maîtrise d'ouvrage au nom et pour le compte du donneur d'ordre.
- ◆ **Permis d'aménager** : aménager et vendre des parcelles viabilisées.
- ◆ **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) / conduite d'opération** : conseiller la collectivité dans la réalisation d'études ou d'opérations de travaux d'aménagement ou d'équipements.
- ◆ **Vente en Etat Futur d'Achèvement (V.E.F.A.)** : construire des immeubles à vocation économique, habitat, médical, etc.) pour des investisseurs privés ou des particuliers.
- ◆ **Opération en propre** : intervenir pour son compte et assumer le risque financier d'une opération dans le cadre de constructions à vocation "habitat", "économique" ou l'aménagement de lotissements.

COMPETENCES

Territoires Soixante-Deux mobilise ses compétences, de la définition du projet à sa commercialisation. Elle déploie une expertise globale au service de projets concertés et durables :

- ◆ sécuriser les modes d'interventions ;
- ◆ acquérir le foncier par voie amiable ou par expropriation ;
- ◆ choisir les intervenants après appels d'offres ;
- ◆ gérer les démarches administratives ;
- ◆ élaborer, contrôler et respecter le budget, la trésorerie, rechercher des subventions et des financements
- ◆ coordonner les travaux de construction, de viabilisation ;
- ◆ animer les réseaux d'acteurs ;
- ◆ commercialiser les emprises constructibles et les logements neufs.

GOUVERNANCE

Elle repose sur 3 organes clés garants d'une réelle transparence et d'un dialogue continu et efficace avec ses clients :

- ◆ Le Comité de direction, placé sous l'autorité du directeur général, est l'instance au sein de laquelle se partage la prise de décisions pour assurer et concourir à la réalisation effective de la stratégie arrêtée par le Conseil d'Administration ;
- ◆ Le Comité stratégique, composé de représentants des principaux actionnaires et d'administrateurs, il est chargé de la validation préalable des engagements de projets, du suivi de la réalisation du plan d'affaires et d'émettre un avis au Conseil d'Administration sur les principales délibérations proposées par le directeur général ;

- ◆ **Le Conseil d'Administration**, présidé par Christophe PILCH, est composé de 16 administrateurs représentants des collectivités publiques, de la communauté bancaire et de grandes entreprises. Il définit et valide les axes d'intervention de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Christophe PILCH, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Administrateurs publics :

- ◆ Régis DELATTRE, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ◆ Laurent DUPORGE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ◆ Philippe DUQUESNOY représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ Hakim EL HAZOUZI représentant le Conseil régional des Hauts-de-France ;
- ◆ Michel HAMY, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ◆ Yvon LEJEUNE, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ◆ Charly MEHAIGNERY, représentant la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin ;
- ◆ Bruno TRONI, représentant la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ;
- ◆ Alain VAN GHELDER, représentant l'Assemblée Spéciale ;
- ◆ Cécile YOSBERGUE représentant le Département du Pas-de-Calais ;
- ◆ Hervé DEROUBAIX, représentant la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane.

Administrateurs privés :

- ◆ Philippe BAILLY, représentant la Caisse d'Epargne Hauts-de-France ;
- ◆ Frédéric LEFEBVRE, représentant EDF-SAFIDI ;
- ◆ Sandrine BONNOT, représentant la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- ◆ François ROSSIGNOL, représentant Pas-de-Calais habitat.

Représentants du personnel :

- ◆ Pierre-Olivier PAYEN, responsable de projets,
- ◆ Olivier LALOUX, Directeur adjoint Aménagement
- ◆ Sarah GUILLEMANT, assistante.
- ◆ Virginie FENET, assistante.



CAPITAL 13 108 900 €	
1 850 044 ACTIONS	
N.B. DES ADMINISTRATEURS PARTICULIERS	
EPARGNE ADMINISTRATEURS PARTICULIERS	14 424 EMPLOIS (dont 11 424 salariés et 3 000 entrepreneurs, CC)

ORGANISATION

Des effectifs partagés

A l'issue d'une première année complète de fonctionnement au sein de la grappe d'outils l'associant à la SPL de l'Artois et au GIE Villéam, Territoires Soixante-Deux affiche, au 31 décembre 2023, un effectif de 38 salariés. Ce dernier, principalement composé des équipes opérationnelles demeure constant. En 2023, quelques départs ont conduit à l'embauche de nouveaux collaborateurs, afin que la SEM puisse assurer, d'une part, le maintien de son activité et d'autre part ; le partage des compétences nécessaires au développement de la SPL de l'Artois, dans le cadre du fonctionnement de la grappe d'outils créée au dernier trimestre 2022.

La mise en commun de moyens tant opérationnels que supports contribue notamment au partage de compétences spécifiques à la réalisation de certains projets entrant dans le cadre des objectifs de développement de la SEM (traitement de friches, réhabilitation d'espaces publics ou d'équipements publics...) et d'optimisation de ses charges.

Les trois sociétés composant la grappe d'outils bénéficient entre elles de ce partage de compétences via une mise à disposition de salariés. Ces mises à disposition, permettent d'ajuster les effectifs à la charge de travail, tout en maintenant l'ensemble autour d'une soixantaine de personnes.

Ce prêt de main d'œuvre à but non lucratif donne lieu semestriellement à conventions conclues entre la SEM Territoires Soixante Deux et les deux sociétés utilisatrices. Pour l'année 2023, cinq salariés ont été mis à disposition par la SEM à la SPL et deux salariés au GIE. Territoires Soixante-Deux a, quant à elle, bénéficié des compétences techniques d'un salarié de la SPL de l'Artois.

Territoires Soixante-Deux et les sociétés composant la grappe d'outils réunies en Unité Economique et Sociale

Par jugement du 08 juin 2023, le tribunal de proximité de Lens a reconnu une Unité Economique et Sociale entre la SEM, la SPL de l'Artois et le GIE Villéam. Cette reconnaissance permet de renforcer la cohésion entre les trois sociétés et donne à l'ensemble des salariés le même statut social, un pilotage RH global et un Comité Social et Economique Commun.

FORMATION

Territoires Soixante-Deux accorde une importance particulière au développement des compétences de ses collaborateurs.

En 2023, elle a intégré à son plan de développement des compétences des formations leur permettant de s'adapter aux évolutions techniques, administratives et juridiques inhérentes à leurs métiers. La SEM a également veillé au développement personnel de ses collaborateurs en proposant cette année des formations en lien avec la gestion du stress et la gestion de conflits.

24 collaborateurs formés en 2023		
	Hommes	Femmes
Employé		4
Agent de maîtrise		2
Cadre	12	6
	12	12

NOUVELLE DELEGATION DU PERSONNEL

Les mandats des membres du CSE pour la période 2019-2023 étant arrivés à terme, le 21 novembre 2023, de nouvelles élections du personnel ont donc été organisées à l'automne. Ainsi, dans la continuité de la reconnaissance de l'UES, une nouvelle délégation du personnel sur le périmètre de la grappe d'outils a été mise en place le 14 décembre 2023, permettant ainsi à l'ensemble du personnel de disposer d'une représentation commune.

Au-delà des missions à mener sur les questions sociales et économiques de la grappe d'outils, cette nouvelle délégation jouera un rôle important dans la mise en place des « chantiers » nécessaires à l'évolution sociale des trois sociétés et dans la révision et la mise en place d'accords collectifs.

[L'INDEX EGAPRO](#)

Chaque année, les entreprises et les UES d'au moins 50 salariés doivent publier leur index égalité professionnelle. Pour 2023, les entreprises de la grappe d'outils réunies en UES obtiennent la note de 99/100.

RETROSPECTIVE 2023



Givenchy-en-Gohelle • Inauguration de la résidence le Buisson aux Oeufs



Billy-Berclau • Inauguration de 75 logements



Marles-les-Mines • Inauguration de 8 logements de la Foncière Chenelet



Méricourt • Construction d'un nouveau programme immobilier de 106 logements



Bully-les-Mines • Inauguration de la plateforme logistique du Groupe SEB, sur le parc d'activités de l'Alouette



Avion • Pose de la première pierre d'un programme immobilier de 18 maisons individuelles



Noyelles-Godault • Démarriage des travaux de la résidence de l'Europe



Oignies • Construction d'un nouveau programme immobilier de 24 logements



Wingles • Pose de la première pierre d'un programme immobilier de 64 logements

ACTIVITES 2023

L'activité opérationnelle de l'année 2023 a été globalement satisfaisante, malgré un contexte économique général particulièrement dégradé dans le secteur de la promotion.

La diminution significative du volume des ventes par rapport à 2022 s'explique principalement par la baisse des ventes aux particuliers (-43%) et surtout par celle des ventes en VEFA bailleurs (-66%).

Si la première est imputable à la crise immobilière, la seconde découle davantage du cycle des opérations, où la vente, bien que conclue à la signature de l'acte, se réalise progressivement durant la construction.

En 2023, pas moins de 166 logements ont été livrés et à la fin de l'année, 551 étaient en cours de construction.

Dans le domaine de l'aménagement, des chantiers importants ont été démarrés, tant pour des projets de développement économique (ZAC de la Turquerie, ZAC de l'Alouette) que pour des projets résidentiels (Tranchée de Calonne, Maille Verte, ZAC Multisites de Saint Martine Boulogne).

Cette dynamique se reflète dans une augmentation de 10% des dépenses opérationnelles, atteignant 47,7 M€.

Parallèlement, la concrétisation opérationnelle du projet stratégique adopté en septembre 2022 se manifeste à travers la réalisation de multiples missions d'AMO, le démarrage de chantiers d'immeubles d'activités et la collaboration avec la SPL de l'Artois, représentant déjà plus de 10% de l'activité.

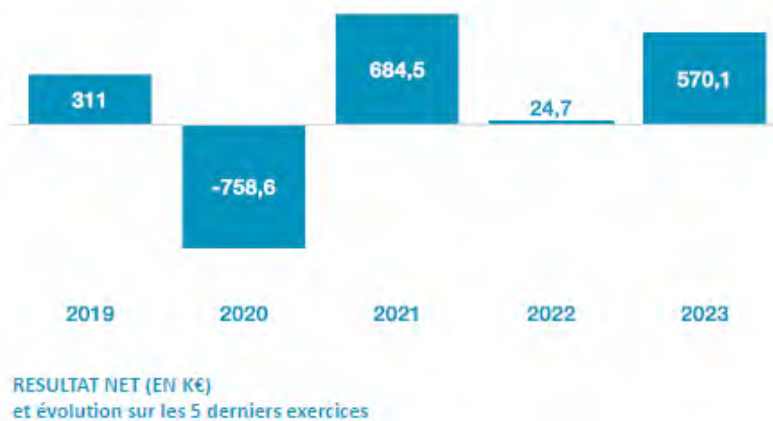
Enfin, l'année 2023 a permis aux équipes de mettre en perspective et de concrétiser le projet stratégique dans une démarche plus globale intégrant la responsabilité sociétale de l'entreprise.

En affirmant leur raison d'être « Requalifier, Construire, Réhabiliter, Aménager pour contribuer collectivement au dynamisme et à la transformation de nos territoires » - et en se dotant d'un plan d'actions détaillé, les équipes de Territoires Soixante-Deux, de la SPL de l'Artois et du GIE Villéam s'engagent résolument, ensemble, dans une démarche durable.

SITUATION FINANCIERE 2023

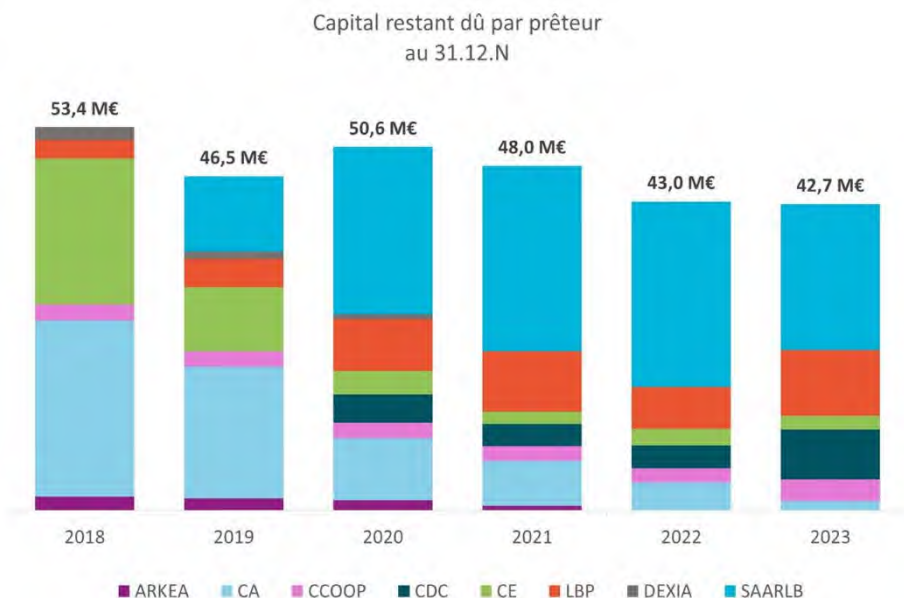
INDICATEURS FINANCIERS

Pour 2023, Territoires Soixante-Deux affiche un résultat net positif de 570 061 €. Ce résultat survient dans un contexte toujours en tension et marqué par l'adaptation aux changements structurels. Néanmoins, l'entreprise a su maintenir, cette année sa stabilité financière et démontrer sa capacité à générer des résultats positifs.



ENDETEMENT

Territoires Soixante-Deux poursuit la mise en œuvre de sa stratégie financière en stabilisant le volume de sa dette bancaire et en diversifiant ses partenaires bancaires



FAITS MARQUANTS

Le 6 juin 2023, le Conseil d'administration a arrêté définitivement les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022, faisant apparaître un bénéfice de 24 705 €. C'est ainsi, qu'au terme de l'Assemblée Générale du 28 juin 2023, les actionnaires ont approuvé des comptes positifs. Depuis, Territoires Soixante-Deux a su démontrer la pertinence des orientations prises dans le cadre de son plan stratégique. En effet, la déclinaison de ces orientations en objectifs opérationnels, financiers et sociaux permet d'afficher un résultat 2023 positif de l'ordre de 570 061€ et des perspectives 2024 qui s'inscrivent dans la continuité.

DEPLOIEMENT DU PMT 2023-2025 ISSU DE L'ETUDE STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT

Le 1er mars, le Conseil d'administration a validé le budget 2023 de la SEM. Lors de cette séance, la Direction générale a présenté aux administrateurs la note d'orientations stratégiques 2023 détaillant les conditions de déploiement du Plan Moyen Terme 2023-2025. S'appuyant sur les conclusions de l'étude stratégique de développement réalisée les deux années précédentes, ces nouvelles orientations permettront d'asseoir la position de Territoires Soixante-Deux en tant que pilier de l'organisation de la grappe d'outils, constituée au cours de l'année 2022 avec la SPL de l'Artois et le GIE Villéam. Ensemble, ils pourront répondre aux besoins et attentes des territoires du Département dans des domaines aussi variés que la réhabilitation thermique, le traitement et la requalification des friches ou le développement de projets d'aménagement longs et/ou complexes. La déclinaison en trois volets stratégiques (opérationnel, financier et capitalistique) du PMT élargi au périmètre de la grappe d'outils, permettra de mettre en oeuvre ses objectifs de développement sous la contrainte d'un contexte économique et géopolitique qui reste défavorable et d'un contexte réglementaire en perpétuelle évolution. Ainsi, dès fin 2022, la stratégie opérationnelle, axée sur le déploiement de nouveaux métiers, nouveaux produits et nouveaux modes de faire était engagée. Aujourd'hui une attention particulière est apportée afin que celle-ci soit conforme à ses ambitions de maintien des charges, de renouvellement du portefeuille d'opérations, de diversification et d'innovation. La stratégie financière s'est quant à elle déployée tout au

long de l'année 2023. En effet, après avoir appréhendé le volume maximal de financement qu'elle serait en mesure de mobiliser pour ses projets et identifié les besoins nécessaires à la viabilité de son modèle économique, l'ensemble des partenaires bancaires ont été approchés. Après un accueil majoritairement favorable des demandes d'encours, les partenaires bancaires historiques (Caisse des Dépôts, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole...) ont consolidé leur position, confirmant ainsi l'amélioration de l'image de Territoires Soixante-Deux et la confiance retrouvée.

C'est par la validation par le Conseil d'administration, le 27 septembre 2022, du cahier des charges d'une étude capitalistique, que ce volet stratégique s'est amorcé. Les enjeux de cette dernière, confiée le 04 mai 2023 au Cabinet Mazars, reposent principalement sur le traitement du report à nouveau négatif par le biais d'une réévaluation des actions de la SEM, ainsi que sur les conditions de retrait du capital de petits actionnaires souhaitant céder leurs actions. Elle s'appuie également sur la redynamisation de la gouvernance de l'entreprise grâce à l'entrée de nouveaux actionnaires privés dans son capital.

ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE RSE

Le plan stratégique mis en place sur le périmètre de la grappe d'outils a été inscrit en 2023 dans une démarche globale de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Pour se faire, un groupe de salariés volontaires issus des effectifs de la SEM, de la SPL et du GIE a travaillé, tout au long de l'année, à la mise en place de ce dispositif. Lors des Conseils d'administration des 06 juin et 4 octobre 2023, les administrateurs ont pu prendre connaissance des premiers travaux engagés.

AU SUJET DES PROCEDURES DE CONTROLE

Dans le cadre de l'examen ouvert par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) en 2022, un rapport d'observations définitives a été notifié à la SEM le 31 août et a été présenté aux membres du Conseil d'administration le 04 octobre 2023. Dans ses conclusions, la Chambre, note le redressement de Territoires Soixante-Deux, mais pointe la lenteur de l'apurement de son compte report à nouveau. Elle souligne également les risques associés à la réalisation d'opérations propres, à la création de la SPL et à l'existence de contentieux. Lors de cette séance, les administrateurs ont pu également prendre acte du seul rappel au droit formulé par la Chambre, que la SEM a d'ailleurs réfuté, des six recommandations qui ont été émises et des réponses apportées par la direction. S'agissant de l'enquête régionale sur la reconversion des friches, la CRC a exercé une partie de son contrôle sur la friche « du 4/5 sud de Méricourt » et a synthétisé

les observations définitives apportées par les collectivités et organismes contrôlés dans un rapport thématique qui a été notifié le 24 juillet 2023. La SEM et la collectivité ont apporté une réponse commune en date du 17 août 2023 qui a été annexé à ce dernier. Dans le cadre du contrôle initié par les services fiscaux sur la période 2017-2021, Territoires Soixante-Deux a su justifier de la bonne tenue de ses comptes et de ses paiements fiscaux.

EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE...

Lors du Conseil d'administration du 1er mars, les administrateurs ont procédé à la désignation de Monsieur André GENELLE, membre titulaire et Madame Amel GACQUERRE, membre suppléant, en tant que nouveaux représentants de la Région Hauts-de-France au Comité stratégique de la SEM. De plus, lors de l'Assemblée Générale du 28 juin 2023, les actionnaires ont acté le renouvellement pour une période de 6 ans, des postes d'administrateurs de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la société EDF / SAFIDI.

S'AGISSANT DES CONTENTIEUX

Lors de la séance du 4 octobre 2023, les administrateurs ont été informés de l'état des contentieux encore actifs. Deux des trois derniers contentieux ont connu des avancées significatives au cours de l'année. Concernant l'opération Opalopolis, sur la commune d'Etaples sur Mer, les différentes procédures contentieuses sont toujours pendantes. La demande engagée auprès du Tribunal administratif de Lille le 19 août 2021 relative à la résiliation du contrat de concession n'a pas connu d'avancée en 2023. L'affaire portant sur l'annulation du permis d'aménager qui oppose la SEM et la commune d'Etaples sur Mer au GDEAM, a quant à elle été renvoyée auprès de la Cour Administrative d'Appel le 13 janvier 2023, après arrêt du Conseil d'État du 11 octobre 2022. Les procédures contentieuses relatives à l'opération EHPAD de Fouquières-lez-Lens, ont connu quant à elles quelques avancées en 2023. Le contentieux principal opposant la SEM à l'État dans le cadre de sa responsabilité en matière de régularité de la procédure d'expropriation est aujourd'hui clos. En effet, lors de l'audience du 22 juin 2023, l'État a été condamné et n'a pas fait appel. Reste pendant le contentieux mineur qui oppose la société à ses anciens conseils dont une audience s'est déroulée le 17 janvier 2023. A l'heure du texte, la décision est en attente, une audience en plaidoirie étant prévue le 27 mai 2024.

Arras – Secteur Diderot

L'aménagement de ce nouveau quartier permettra de répondre aux besoins de constructions en logements mixtes neufs pour maintenir la population actuelle de la ville tout en participant à l'amélioration du cadre de vie. L'objectif est de créer une mixité sociale en proposant un parcours résidentiel diversifié avec l'implantation de logements en accession, privés ou aidés, de lots libres, mais aussi de logements sociaux. D'un point de vue opérationnel, outre l'extension du CESI livrée en 2021 et l'extension du Foyer de Jeunes Travailleurs en cours de chantier, un programme de 40 logements en accession à la propriété devrait être livré par le promoteur FIDUCIM en 2024. Par ailleurs, la SEM a livré en septembre 2023, à Flandre Opale Habitat, un programme de 32 appartements locatifs sociaux. Enfin, s'agissant du dernier programme collectif de 36 logements, un appel à projet à promoteur a été engagé fin 2023 pour une désignation au 2ème trimestre 2024. Les travaux d'aménagement devraient être lancés au cours du 1er trimestre 2024.



Avion – Quartier Montgré

Ce projet à vocation résidentielle s'inscrit pleinement dans une logique de renforcement de la centralité lensoise. L'aménagement du secteur Montgré présente l'opportunité de répondre aux besoins résidentiels de la population locale, en cohérence avec ses besoins en termes de mobilité et d'équipements, tout en créant un cadre de vie au service des usages et besoins de chacun. C'est en visant ces objectifs que la SEM travaille aux côtés de la mairie depuis maintenant deux ans à la refonte d'un schéma d'aménagement en réflexion depuis une dizaine d'années. L'année 2023 aura été marquée par la poursuite d'études nécessaires à la bonne appréhension du projet, par l'engagement d'une dynamique de groupe autour de la conception même du quartier aux côtés de la commune mais aussi de CDC habitat, Maisons & Cités et du CD2E. Ces derniers mois auront permis à Territoires Soixante-Deux, et à l'équipe de maîtrise d'œuvre qui l'accompagne, de préciser la programmation envisagée sur le site et de figer les ambitions en matière de cadre de vie. Ce sont aujourd'hui environ 400 logements qui sont envisagés sur ce périmètre, autour d'un mail central paysager et ludique, recréant sur ce secteur marginalisé un véritable morceau de ville.



Béthune – Ecoquartier de l'Horlogerie

Le site Testut, d'une superficie d'environ 10 hectares, s'est avéré être une opportunité majeure pour la rénovation du quartier de la gare. Le programme initial comprenait la construction de plus de 500 logements collectifs en accession et en location. Malgré un intérêt marqué pour ce projet, aucune parcelle n'a été commercialisée. Face à cet obstacle, une modification du programme s'est avérée nécessaire pour débloquer le projet. Lors d'un second lancement commercial en 2016, une diversité programmatique accrue a été proposée, mettant l'accent sur l'activité économique et les résidences services. Aujourd'hui, la quasi-totalité des parcelles a trouvé preneur. Réalités Life+ livrera en 2024 une résidence senior, suivie en 2025 d'une Maison Marianne avec Clésence et en 2026, de 80 logements collectifs en accession et locatifs intermédiaires. Enfin, l'opération devrait accueillir un centre de formation de la Chambre des Métiers et un immeuble de bureaux d'environ 2 500 m².



Coulogne – ZAC du Grand Duc

La ZAC a été créée au printemps 2013. Depuis 2015, Territoires Soixante-Deux accompagne la collectivité dans le développement de ce programme de 41,5 hectares situé à proximité des axes autoroutiers A16 et A21. Un programme de 38 logements locatifs sociaux en collectif mené par Habitat Hauts de France a été autorisé et est aujourd'hui en cours de construction. La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 prévoit une réduction de 50% à horizon 2030 de l'artificialisation des terres agricoles, naturelles et forestières, sur la base de la consommation réalisée sur la période 2011/2021. Dans ce contexte et pour pallier le déficit persistant de logements sociaux, la DDTM qui accompagne la collectivité et Territoires Soixante-Deux depuis l'origine du projet a validé le principe de mise en œuvre d'un programme alternatif sur une parcelle de 3,6 hectares non caractérisée en zone humide.

Ainsi, la SEM a travaillé à l'élaboration d'un projet d'aménagement inscrit dans le respect des dispositions actuelles du PLU. Ce nouveau programme prévoit la création de 152 logements et d'une micro-crèche. Le permis de construire est en cours d'instruction et le début des travaux est envisagé fin 2024 pour les premières livraisons de logements début 2026.



Oignies – ZAC de la Maille Verte

Depuis les premières actions menées entre 2005 et 2013 permettant de proposer une nouvelle offre d'habitat mixte de 70 logements et ont fait émerger en 2018 un nouveau quartier de 200 logements. En 2022, la livraison de différents programmes immobiliers a renforcé l'offre d'habitat disponible sur la ZAC. Deux immeubles de 21 et 42 logements construits par le groupe Pierreval et 36 logements intermédiaires réalisés par la SEM pour l'entreprise sociale pour l'habitat Clésence. Début 2023, elle a renouvelé sa confiance à Territoires Soixante-Deux, avec l'acquisition d'un nouveau programme immobilier de 24 logements, de ce nouveau projet implanté sur un foncier de près de 3 000 m² situé dans le prolongement du précédent ont débuté au printemps 2023. La livraison de ce programme développant 1 764 m² de surface de plancher, est envisagé au 1er trimestre 2025. En parallèle, suite à l'obtention de l'arrêté d'autorisation environnementale le 6 octobre 2020 et à la mise en place d'un financement à hauteur de 2 M€ auprès de la Banque Postale fin 2021, l'aménagement de la ZAC a pu reprendre.

Ainsi, en 2022 et 2023, les travaux de viabilisation d'une nouvelle phase ont été réalisés. Elle accueillera 23 lots libres de constructeur et 2 programmes immobiliers dont celui actuellement réalisé par la SEM. Le second accueillera, quant à lui, 14 maisons individuelles groupées en accession aidée.





Après une année 2022 largement consacrée à l'audit, à la réflexion et à l'élaboration de stratégies de développement en adéquation avec l'évolution des contextes économiques et réglementaires, l'année 2023 s'est résolument inscrite dans l'action. Fortes du projet stratégique validé fin 2022, les équipes se sont appliquées à sa concrétisation en transformant leurs idées en projets, leurs projets en chantiers, voire en réalisations tangibles.

Plusieurs initiatives issues de la réflexion sur les « nouveaux produits - nouveaux métiers - nouvelles façons de faire » sont déjà en cours de mise en œuvre.

Dans le même temps, la société s'est engagée dans une démarche plus globale de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE).

L'année 2024, la société a pour objectif de :

- formaliser le plan d'actions RSE au niveau des gouvernances, notamment par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ;

- formaliser la politique sociale ;

- poursuivre le déploiement de la grappe d'outils en maîtrisant les charges et en les équilibrant par les produits des rémunérations ;

- formaliser la stratégie environnementale de la grappe d'outils (sobriété énergétique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité) ;

- conforter et développer des partenariats locaux...



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

FICHE D'IDENTITE

◆ **Forme juridique** : Société d'Economie Mixte
 ◆ **Siège social** : 2 rue Joseph Marie Jacquard à Liévin
 ◆ **Capital** : 33 198 880 €
 ◆ **Date de clôture** : 31/12
 ◆ **Siret** : 327 910 634
 ◆ **Effectif moyen** : 38 ETP
 ◆ **Président** : Christophe PILCH (représentant de la CAHC)
 ◆ **Directeur général** : Michel DENEUX
 ◆ **% Détenion** : Actionnaires publics (82,02%), actionnaires privés (17,98%)

Mission / Cœur de métier :

◆ Réalisation d'opérations d'aménagement, de construction, réhabilitation d'immeubles.
 ◆ Réalisation d'étude.
 ◆ Promotion, location, exploitation, gestion immobilière.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :

Détention de 15,89% du capital social.

Représentants du Département dans la structure :

Au Conseil d'Administration : Philippe DUQUESNOY et Cécile YOSBERGUE
 En Assemblée générale : Philippe DUQUESNOY

Contribution financière du Département :

Détention au capital : 5 273 920 €

Garantie d'emprunt : 1 emprunt garanti (CRD = 1 539 456 € au 31/12/2023)

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

◆ 124 actes de cession signés : soit 16 actes à vocation économique pour un montant de 4,1 M€ ; 83 actes de lots libres pour un montant de 4,9 M€ ; 16 actes de VEFA pour un montant de 15 M€ ; 5 actes de macro lots logements pour un montant de 1,1 M€ et 4 actes de patrimoine cédé pour un montant de 0,1 M€.

◆ 97 opérations soit 588 M€ de budgets cumulés en aménagement et 273 M€ de budgets cumulés en construction. 47 concessions d'aménagement, 22 opérations propres de lotissement, 27 opérations de VEFA à destination de bailleurs et 12 opérations de VEFA à destination de particuliers. 2 opérations de construction de bureaux.

◆ 6 réunions du Comité stratégique / Comité d'engagement.

◆ 4 réunions du Conseil d'Administration.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

◆ Après le projet stratégique validé fin 2022, déploiement du fonctionnement en grappe d'outils en collaboration avec la SPL de l'Artois et le GIE Villéam, inscrit dans une démarche globale de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

◆ Déploiement du PMT 2023-2025 issu de l'étude stratégique de développement: déclinaison en 3 volets: opérationnel, financier et capitalistique.

◆ Désignation de Monsieur André GENELLE, membre titulaire et Madame Amel GACQUERRE, membre suppléant, en tant que nouveaux représentants de la Région Hauts de France au Comité stratégique de la SEM.

◆ Les actionnaires ont acté le renouvellement pour une période de 6 ans, des postes d'administrateurs de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la société EDF / SAFIDI.

◆ L'unité économique et sociale de la grappe d'outil est reconnue: constitution d'un comité économique et social commun.

◆ Conclusions des opérations de contrôle :

- De la Chambre Régionale des Comptes (CRC), ouverte en 2022, sur la gestion de la SEM sur la période 2016-2021, et sur l'opération éco quartier de Méricourt initiée dans le cadre d'une enquête régionale sur « la réhabilitation des friches en vue de créer des logements ».

- Du contrôle fiscal, ouvert aussi en 2022, couvrant les exercices 2017-2021.

◆ Evolution de procédures contentieuses :

- Opération Opalopolis (commune d'Etaples sur Mer) les différentes procédures contentieuses sont toujours pendantes. La demande engagée auprès du tribunal administratif de Lille, le 19 août 2021, relative à la résiliation du contrat de concession, n'a pas connu d'avancée en 2023. L'affaire portant sur l'annulation du permis d'aménager, qui oppose la SEM et la commune d'Etaples-sur-Mer au GDEAM, a quant à elle été renvoyée auprès de la Cour Administrative d'Appel le 13 janvier 2023, après arrêt du Conseil d'Etat du 11 octobre 2022.

- Opération EHPAD de Fouquières-lez-Lens: les procédures ont connu quelques avancées en 2023. Le contentieux principal opposant la SEM à l'Etat dans le cadre de sa responsabilité en matière de régularité de la procédure d'expropriation est aujourd'hui clos. En effet, lors de l'audience du 22 juin 2023, l'Etat a été condamné et n'a pas fait appel. Reste pendant le contentieux mineur qui oppose la société à ses anciens conseils dont une audience s'est déroulée le 17 janvier 2023. A l'heure du texte, la décision est en attente, une audience en plaidoirie étant prévue le 27 mai 2024.

- Opération Hénin-Beaumont concernant les concessions d'aménagement « sud »: en septembre 2022 recours contre la modification du PLU prévoyant le déclassement des terrains en zone agricole.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Poursuite de la stratégie et du PMT 2023-2025

Formaliser le plan d'actions RSE au niveau des gouvernances, notamment par la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et de gestion des risques ;

Formaliser la politique sociale ;

Poursuivre du déploiement de la grappe d'outils en maîtrisant les charges et en les équilibrant par les produits des rémunérations ;

Formaliser la stratégie environnementale de la grappe d'outils (sobriété énergétique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité) ;

Conforter et développer des partenariats locaux...

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 4 543 917 €	Capitaux propres : 22 972 968 €	Chiffre d'affaires : 43 999 597 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 166 141 972 €	Total des dettes : 144 757 691 €	Valeur ajoutée : -309 042 €
Trésorerie nette : 3 114 602 €	Total bilan : 174 297 014 €	Excédent brut d'exploitation : -3 248 174 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : 45 392 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 65%		Résultat financier : 314 577 €
Durée apparente de la dette : 169 ans		Résultat exceptionnel : 191 443 €
Rentabilité des capitaux propres : +2,5%		Résultat de l'exercice : 570 061 €
Taux de rentabilité net : +1,3%		Capacité d'autofinancement : 251 748 €
Ratio d'activité : -16,6%		Total des produits : 53 045 445 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 21 jours		Financement du Département (€ & %) : 0 euro
Fond de roulement : 80 090 636 €		



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- EDEN 62-



**ANNEE
2023**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial

De la Présidente d'EDEN 62

Cette année 2023 a été particulière à plus d'un titre.

Tout d'abord, nous avons fêté nos 30 années d'existence, au service de la biodiversité et donc du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais. 30 années durant lesquelles l'institution départementale ne s'est jamais départie de ses engagements auprès du Syndicat mixte ; la fidélité de son accompagnement nous a permis de nous inscrire dans une véritable continuité de l'action, tout comme il a permis de nous adapter aux évolutions de ces 3 décennies.

Cet anniversaire a été l'occasion d'organiser 4 fêtes sur des thématiques différentes aux quatre coins du département. L'accueil de publics variés a été chaleureux. D'autres actions de communication concoctées en 2023 ont vu le jour en 2024 comme le calendrier perpétuel, ou encore le livre « Le Pas-de-Calais au Naturel » à venir.

Le lancement du dispositif « 2 m² pour la biodiversité » nous a permis, avec l'aide des habitants, de consacrer 82 210 m² supplémentaires à la protection de la faune et de la flore.

Nous avons édité le livret de nos 30 ans, et entre photos et anecdotes ponctuant notre histoire, nous constatons encore aujourd'hui combien nous sommes atypiques et enviés au sein du paysage environnemental régional et national.

Nous avons su nous renouveler : la professionnalisation de l'écriture des plans de gestion et des suivis scientifiques, l'accueil du public au travers des sentiers proposés aux habitants, les démarches projets engagées dans la sensibilisation et l'éducation à la nature, les supports de communication de grande qualité, web et print, sont autant d'exemples d'évolution dont nous sommes particulièrement fiers.

Bien entendu, ces 30 ans n'ont pas toujours été de tout repos mais nous avons essayé, à chaque difficulté, de démontrer notre utilité sociétale et environnementale. La protection de notre nature, de notre cadre de vie n'est pas une variable d'ajustement.

Au-delà des 30 ans, nous avons subi le déchaînement des éléments ; la pluie et le vent de cette fin d'année, catastrophiques pour nos habitants, ont également eu raison de nombreux arbres... les boisements ont souffert et les équipements d'accueil du public ont été endommagés eux aussi. Alors, la solidarité interne a joué à plein et nous avons réparé la clôture du voisin, retiré les arbres couchés sur les sentiers, nettoyé les platelages noyés jusqu'alors.

Force est de constater que les zones humides de nos espaces protégés, même si elles n'ont pas suffi à elles seules à éviter le pire, ont elles aussi joué à plein leur rôle... en effet, ce sont des éponges naturelles ou bassines de luxe naturelles puisqu'en plus, elles filtrent l'eau polluée et alimentent nos nappes.

2023 a donc été une année réellement marquante de notre histoire.

Néanmoins, comme vous le verrez dans ce bilan, les affaires du quotidien ne s'arrêtent pas et nous les avons traitées avec notre professionnalisme habituel.

Le socle de nos actions a été assuré, avec peut-être, au regard des bouleversements climatiques, encore davantage de détermination et de volonté à faire savoir aux habitants du département, que la protection de notre biodiversité est la condition de la préservation de notre humanité.

Emmanuelle Leveugle
Présidente d'EDEN 62

MISSIONS

La conservation de la vie sauvage et de la végétation du département est au cœur des valeurs fondamentales d'Eden 62. Les Espaces Naturels Sensibles contiennent 80 % de la biodiversité de la région, pour une surface limitée à 1 % du territoire total. Leur préservation est donc essentielle.

Protéger

La protection des espaces naturels sensibles (ENS) s'articule autour de plusieurs mesures mises en place par Eden 62. Pour commencer, des suivis scientifiques sont effectués afin d'établir un état des lieux précis du patrimoine naturel de chaque ENS. Sur la base de ces connaissances, un plan de gestion est élaboré, permettant une approche cohérente de travail. Ce plan fixe des objectifs de conservation et d'accueil du public, qui se traduisent ensuite par des actions concrètes sur le terrain.

Outre les suivis scientifiques, de nombreux travaux d'entretien sont réalisés chaque année pour préserver la biodiversité des ENS. Les gardes nature sont chargés de l'entretien de 248 km de sentiers, de la fauche, de l'entretien des mares et des fossés, de la coupe des arbres, de l'ouverture des milieux, et bien d'autres tâches nécessaires à la conservation des habitats naturels. L'entretien des sites contribue également au confort et à la propreté des lieux, offrant ainsi une expérience agréable aux visiteurs.

Le pâturage joue également un rôle crucial dans la gestion des ENS, visant à préserver, restaurer et augmenter la biodiversité. Eden 62 dispose d'un cheptel de 726 animaux (chèvres, moutons, vaches et chevaux de race locale) et entretient des conventions avec des éleveurs locaux, totalisant 1 000 animaux qui paissent gratuitement sur les espaces naturels. Cette pratique de pâturage contribue à maintenir les écosystèmes ouverts et favorables à de nombreuses espèces végétales et animales.

Enfin, la protection des ENS passe également par l'information et la surveillance, deux missions essentielles assurées par les gardes nature. Ils veillent à la sécurité des promeneurs en s'assurant du respect des règles et réglementations en vigueur. Leur présence sur le terrain permet également de sensibiliser le public à la fragilité des milieux naturels et à l'importance de les préserver.



Aménager

Le Département a exprimé la volonté d'ouvrir les espaces naturels sensibles (ENS) aux habitants. Afin de répondre à cette demande, le Syndicat mixte d'Eden 62 met en place des aménagements visant à offrir et à garantir des conditions d'accès et de découverte optimales pour tous les utilisateurs. Pour mener à bien ces travaux, une équipe dédiée, composée de personnes en insertion professionnelle, a été mise en place. Cela offre aux membres de cette équipe la possibilité de se former à d'autres métiers en accord avec leurs projets professionnels.

Tous les aménagements nécessaires, tels que les observatoires, les belvédères, les platelages, les barrières, et autres infrastructures, sont réalisés en interne par cette équipe. Une approche de développement durable est privilégiée, en respectant l'équilibre entre la protection des ENS et leur valorisation. Ainsi, ces aménagements sont conçus dans le souci de préserver l'intégrité des écosystèmes tout en permettant au public de profiter pleinement des espaces naturels de manière respectueuse et durable.

Grâce à ces efforts d'aménagement, Eden 62 aspire à offrir des conditions d'accès et de découverte de qualité, tout en favorisant l'insertion professionnelle des membres de l'équipe dédiée. Cette approche globale contribue à la préservation

et à la mise en valeur des ENS, tout en créant des opportunités pour le développement personnel et professionnel des individus impliqués dans ces projets d'aménagement.



Sensibiliser

La sensibilisation est une composante essentielle de la protection de l'environnement et du développement durable, à la fois pour les générations présentes et futures. C'est pourquoi Eden 62 a constitué une équipe d'animateurs nature chargés de partager l'expérience de la nature avec le grand public et les jeunes afin de mieux la comprendre.

Afin de s'adapter au mieux à ces différents publics, de nombreux dispositifs de sensibilisation ont été développés :

- Cette année, 195 animations nature ont été organisées, accueillant plus de 2 378 visiteurs dans le cadre de cette mission de service public.
- Des projets collèges, anciennement connus sous le nom de club Eden, ont été mis en place à destination des élèves, leur offrant une expérience active de découverte de la nature environnante. Ces projets visent à explorer une espèce ou un milieu, comprendre le mode de vie d'une espèce ou l'évolution d'un milieu, et enfin agir pour leur préservation.
- Des projets écoles sont également proposés aux élèves des écoles primaires, quel que soit leur cycle, ainsi qu'aux classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) situées à proximité des espaces naturels gérés par Eden 62. Ces projets sont élaborés en lien avec les programmes scolaires et ont pour objectif d'amener les enfants à découvrir de manière ludique et pédagogique ces milieux naturels.

Depuis 2012, Eden 62 s'engage également dans une démarche de

sensibilisation à grande échelle en développant des événements spécifiques. L'objectif est de toucher un public plus large et de maximiser l'impact des actions menées. À cette fin, Eden 62 a créé de nombreuses expositions présentées lors de semaines dédiées dans les villes ou les collèges, ainsi que lors de diverses manifestations organisées dans tout le département.

Grâce à ces initiatives, Eden 62 vise à sensibiliser un large public et à promouvoir la protection de l'environnement à travers des animations, des projets éducatifs et des événements culturels. Cette approche vise à renforcer la conscience environnementale et à encourager l'engagement de chacun dans la préservation de la nature pour les générations présentes et futures.



ORGANISATION

Le Syndicat mixte Eden 62 est présidé par Emmanuelle LEVEUGLE et placé sous la direction générale des services de Philippe MINNE. Il s'organise en trois services distincts.

Tout d'abord, le service de l'administration générale, dirigé par Anthony PERON, est chargé de traiter les aspects administratifs, financiers et budgétaires, ainsi que la gestion des ressources humaines. Avec une équipe de 6 agents compétents, ce service assure une gestion efficace des procédures administratives et de la gestion interne.

Ensuite, le service de gestion, placé

sous la direction de Dominique DEROUT, est subdivisé en neuf secteurs distincts. Ces secteurs comprennent des chargés de mission, des chefs de secteurs et des gardes nature départementaux. De plus, une équipe d'aménagement est spécifiquement chargée de la réalisation des mobiliers et des aménagements des sites dans l'ensemble du département. Ce service occupe la plus grande partie des effectifs d'Eden 62, avec environ 80 agents déployés sur le terrain. Leur expertise et leur dévouement contribuent à la préservation et à la valorisation des espaces naturels.

Enfin, le service de communication et d'animation, sous la direction de Christian RINGOT, joue un rôle clé dans la sensibilisation du public et la promotion des actions d'Eden 62. Il est divisé en deux pôles distincts. Le premier est le pôle animation, qui compte 10 animateurs nature compétents, accompagnés d'un responsable de l'animation. Le second est le pôle communication, constitué de trois agents dédiés à la création et à la diffusion des documents, à la gestion du site internet, ainsi qu'à la communication globale de l'organisation. L'accent est mis sur le travail en interne et en régie pour garantir la qualité et la cohérence des supports de communication et d'animation produits.

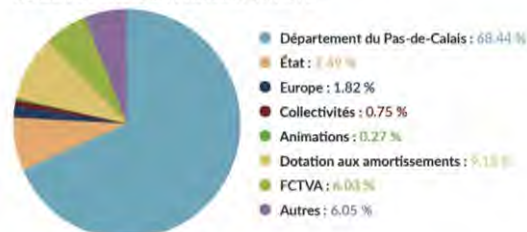
Dans l'ensemble, Eden 62 compte environ 118 personnes réparties entre les services techniques et administratifs. L'objectif est de maintenir une masse salariale équilibrée tout en assurant un fonctionnement optimal de l'organisation. Grâce à cette structure bien organisée, Eden 62 est en mesure de remplir ses missions avec efficacité, en préservant et en valorisant les richesses naturelles de son département.

TEMPS FORTS 2023

Depuis plusieurs années le Syndicat Mixte Eden 62 développe une stratégie de recherche de financement extérieurs afin de mener à bien ses projets tout en atteignant un équilibre financier. Ainsi, depuis 2011 près de 20 millions d'euros de

travaux d'entretien et d'aménagement ont été réalisés sur les Espaces Naturels Sensibles du Département du Pas-de-Calais et financés à hauteur de 80% notamment par le Département (68,44%), l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'Eau.

RECETTES DU SYNDICAT MIXTE



Vers une mobilité durable

En 2023, le Syndicat mixte Eden 62 s'est engagé dans une démarche de «verdissement» de la flotte automobile. Les véhicules les plus anciens et les plus polluants ont été remplacés par des véhicules à faible émission et les locaux techniques ont été équipés de bornes de rechargement. Nous comptons désormais 5 véhicules hybrides et 4 véhicules électriques au sein de la structure.

Au service de l'économie locale

Matériel, produits imprimés, vêtements, bois... Eden 62 est attaché à l'activité des entreprises et commerces de la région. En 2023, Eden 62 a dépensé 4 589 950 € auprès de 478 fournisseurs dont une très grande majorité sont des entreprises et commerces du Pas-de-Calais.

Au service des usagers

Le nombre d'Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT) a baissé par rapport à 2022. On en compte 168 dont par exemple 89 dans le domaine agricole ; 44 pour des manifestations sportives ou encore 3 dans le domaine apicole. Concernant les partenariats avec les agriculteurs, plusieurs AOT, actuellement en cours de renouvellement, n'ont pas été prises en compte.

Contrats Natura 2000

Le financement de l'état et de l'Europe se poursuit avec 7 contrats en cours et ont représenté près de 565 000 euros de travaux.

ACTUALITÉ DE LA GESTION

Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye

Intégration du plan d'eau Est de la carrière de Oye-Plage et de la digue interne à l'Espace Naturel Sensible du Platier d'Oye suite à la mise à disposition de terrains communaux au Syndicat mixte. Ces parcelles représentent une plus-value d'une vingtaine d'hectares dont environ 18 ha de plan d'eau libre.

Aménagement de l'îlot central pour maintenir l'attractivité du site pour les oiseaux et améliorer leur sécurité.



Dunes de Slack

Pose de 3 000 mètres linéaires de ganivelles par la société Terideal afin de reconstituer un bourrelet dunaire pour rendre le cœur du site moins accessible au public. Cette action devrait permettre de favoriser la nidification du Gravelot.

Fixation d'une plage d'envol de 160 m² par Rivages Propres dans la partie ouest du site pour freiner le déplacement des sables vers le sentier pavé au nord. Ces actions ont été financées par le Conservatoire du littoral.



Mont St Sylvestre

Restauration de 5 400 m² de pelouses calcicoles, par coupe des rejets arbustifs avec broyage et exportation des produits.

Fort Vert

Suite à la diminution récente de la population d'Hirondelles de rivage,

réalisation d'une restauration des pentes de la falaise avec une dévégétalisation et un reprofilage des pentes. Les effets bénéfiques de ces opérations ont déjà été observés.

9/9 bis

Restauration de plus de 5 ha de pelouses schisteuses avec de la coupe de bouleaux et évacuation des matières.

Curage et recalibrage du Courant de la Motte et effacement des obstacles hydrauliques sur son cours réalisés par la Communauté d'Agglomération de Hénin-Carvin sur 2 620 ml.

Marais Ouest Audomarois

Restauration de 4 ha de roselière et de 1 ha de frayère à brochet. Chantier mené par le Conservatoire du littoral et effectué par l'entreprise Lebleu.

Exploitation d'une peupleraie de 115 peupliers sur le secteur du Bachelin pour la convertir en un boisement plus diversifié. Débitage et fendage sur place puis évacuation par barge. Chantier mené par le Conservatoire du littoral et effectué par l'association Mahra - Le Toit.

CHANTIERS NATURE

Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Canche

Organisation de 10 matinées avec des classes d'écoles primaires afin de restaurer une pelouse dunaire en arrachant et en coupant les ligneux qui la colonisent.

Marais Audomarois

6 chantiers réalisés concernant la taille de saules têtards et la réouverture de mare. Ils ont regroupé 84 participants.



Bois d'Épinoy et 9/9 bis

Entretien des roselières par fauche exportatrice sur 2,2 ha, lors de 8 chantiers nature qui ont mobilisé une moyenne de 20 personnes par chantier.

LE SERVICE AMÉNAGEMENT

L'équipe aménagement est intervenue sur de nombreux chantiers. Voici quelques réalisations marquantes de cette année :

Dunes de Stella-Merlimont



Ouverture d'une nouvelle portion de sentier, installation d'un nouveau totem et PAI (Panneau d'Accueil et d'Information)

Installation d'une nouvelle passerelle reliant la commune de Cucq à celle de Merlimont au-dessus du ruisseau à tabac.

Val du Flot

Création d'un observatoire avec palissade, d'une passerelle de franchissement de plus de 5 m sur le Flot de Wingles, d'une barrière technique et d'une chicane sur la nouvelle parcelle à Billy-Berclau.

Fouquières Sud

Terrassement, pose d'escaliers, de portails, de lisses et de fascinage forestier avec l'aide des gardes du Bassin Minier. L'objectif est de préserver la biodiversité en canalisant le public sur des chemins bien définis et d'offrir un Espace Naturel Sensible sécurisé et agréable à découvrir. Les travaux ont été financés à hauteur de 720 000 euros dont 120 000 correspondent à la participation de la commune de Fouquières.



INSERTION

Le Syndicat mixte a travaillé avec 6 associations d'insertion en 2022. Elles réalisent des prestations sur les Espaces Naturels Sensibles via trois dispositifs. Deux sont pilotés par Eden 62 : via un marché de prestation triennal au titre de la gestion des ENS

et via la signature de contrats Natura 2000. Le troisième dispositif est lié au Grand Site de France sous maîtrise d'ouvrage de la Mission Grand Site du Département du Pas-de-Calais. Enfin, dans le cadre des aménagements réalisés par Eden 62 sur les sites, le syndicat mixte intervient via une équipe mixte regroupant 4 titulaires et 8 contrats aidés.



ACTUALITÉ DES SITES

Tempête Ciaran

À la fin du mois d'octobre, une partie de l'ouest de l'Europe a été touchée par la tempête Ciaran. Elle a été la source de nombreuses perturbations avec ses vents violents et ses pluies abondantes, causant de multiples inondations et dégradations dans le Pas-de-Calais. Cette tempête a donc énormément impacté nos Espaces Naturels Sensibles ainsi que le travail des gardes nature. Concernant les milieux boisés, de nombreuses chutes d'arbres ont été recensées ; nous pouvions estimer qu'au moins 2 000 arbres sont tombés sur l'ensemble de nos sites, suite à cette perturbation.

Les crues ont causé des inondations sur plusieurs sites, fragilisant parfois les platelages et les sentiers jusqu'à l'effondrement de certaines portions, comme au Cap Blanc-Nez. Beaucoup de chemins ont été rendus impraticables et un grand nombre d'ENS ont dû être temporairement fermés afin d'assurer la sécurité du public.

Certains animaux du cheptel présents sur les sites ont aussi dû être évacués en urgence pour les mettre en sûreté.

Ce fut notamment le cas au Marais de Guînes et sur la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre où plus de 80 bêtes ont été transportées vers des zones plus en hauteur.

Les équipes dont les sites étaient les moins touchés sont allées prêter main-forte aux secteurs qui en avaient

besoin et grâce à la solidarité de chacun, nous avons pu réagir rapidement face aux intempéries.

Crise migratoire



Le contexte migratoire sur le littoral des Hauts-de-France est bien connu depuis plusieurs années maintenant. Le ramassage des déchets liés aux zones d'attente, de ravitaillement et de départs des réfugiés fait malheureusement partie du travail quotidien des gardes. L'année 2023 a été particulièrement marquée par une intensification de ces passages de migrants sur la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye avec son lot de déchets, de dégradations (clôtures, chicanes, portails) et de dérangements d'espèces. Ce sont plus de 500 heures de ramassage qui ont été réalisées par les équipes d'Eden 62 soutenues, en fin d'année, par l'association Environnement et Solidarité après sollicitation d'une aide de l'État. Plus de 15 tonnes de déchets ont été ramassées en 2023. Nous pouvons ajouter à ce chiffre les dépôts ramassés directement par la commune de Oye-Plage ou par d'autres associations.

Permis engagement citoyen

En 2023, Eden 62 a accueilli des jeunes participants au programme Permis Engagement Citoyen. Pour rappel, ce dispositif octroie une aide financière de 400 € à des volontaires âgés de 18 à 25 ans, désireux de passer leur permis de conduire, en échange d'un engagement de 35 heures au sein d'une association. 19 jeunes ont été ainsi pu être accueillis durant l'année.

Renouvellement de la signalétique

Le travail de renouvellement de la signalétique sur les Espaces Naturels Sensibles est quasiment achevé. Un travail sur la signalétique directionnelle et réglementaire s'est poursuivi en 2023 pour améliorer la visite des usagers.

COMMUNICATION

Eden 62 fête ses 30 ans

Afin de lancer officiellement les 30 ans du Syndicat mixte, nous avons eu l'immense plaisir de réunir à nos côtés les anciens Présidents d'Eden 62, Monsieur Dominique Dupilet et Monsieur Hervé Poher, l'actuelle Présidente Madame Emmanuelle Leveugle ainsi que le Président du Département, Monsieur Jean-Claude Leroy. Cette matinée s'est clôturée par la plantation du premier des 200 tilleuls, « arbres de la biodiversité ».

4 fêtes ont donc été organisées durant l'année et chacune d'elles proposait des animations en rapport avec une thématique spécifique (l'artisanat sur la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre, le sport au Mont Pelé, le cheptel à la Prévôté de Gorre et l'Histoire dans les Dunes de Slack). Chaque fête s'est tenue sur deux jours : le vendredi pour les scolaires et le dimanche pour le grand public. Au total, 57 classes (1 500 élèves) et plus de 5 000 personnes ont répondu à notre invitation. Lors de ces événements, 4 nouveaux bancs sculptés et fabriqués en interne ont été présentés.



À l'occasion des 30 ans d'Eden 62, plusieurs créations ont été réalisées par le service communication. Tout d'abord, une série de 16 nouveaux posters a été éditée.

En plus du calendrier annuel, un calendrier perpétuel présentant 365 photos, mettant en valeur différentes espèces et espaces naturels, a été produit. Sa particularité réside dans le fait que chacune de ces photos est accompagnée d'anecdotes captivantes, et pour certaines d'entre elles, d'une petite vidéo accessible via un QR code.

Le système de QR Code a également été repris au sein de la création du nouveau livre intitulé «Le Pas-de-Calais au Naturel». En effet, ici chaque photographie est liée à une vidéo



Les « 2 m² pour la biodiversité »

Une opération a été lancée afin d'inviter les citoyens à aménager un coin de nature chez eux : les « 2 m² pour la biodiversité ». Dans ce cadre, 3 000 sachets de graines ont été distribués aux habitants du territoire lors de plusieurs événements et via les EPOA du Département. Un groupe Facebook public «2m2 Biodiversité» a été créé afin que chacun puisse partager ses expériences au sujet de cette opération ; il rassemble actuellement plus de 1 000 membres. Grâce à la participation de nombreuses personnes, 80 000 m² ont d'ores et déjà été rendus à la biodiversité.



En partenariat avec l'éducation nationale

Dans le cadre de la convention qui nous lie avec l'Éducation Nationale, plusieurs actions ont été menées :

- la formation de 35 directeurs des écoles de la circonscription de Saint-Omer sur les bénéfices apportés

par le fait de traiter le sujet biodiversité au sein de l'école ;

- la formation de deux groupes d'enseignants spécialisés et d'un groupe de professeurs de SVT sur une meilleure connaissance des sites naturels pour qu'ils puissent ensuite s'y rendre en autonomie avec leurs classes ;

- l'enseignant référent pour Eden 62 poursuit son travail d'accompagnement sur le contenu du catalogue des animations ainsi que la création d'activités et d'outils.



Le travail d'ancrage territorial



La recherche de nouveaux outils et de méthodes adaptées est aujourd'hui proposée pour chaque fois rechercher le meilleur équilibre entre l'histoire des usages d'un espace et la nouvelle vocation du site naturel. Un mot revient souvent et caractérise ce souhait d'informer et plus encore d'impliquer les usagers à notre travail, c'est l'ancrage territorial.

L'ancrage territorial dans le contexte d'un Espace Naturel Sensible (ENS) ou d'une réserve naturelle fait donc référence à la connexion profonde et significative entre la zone protégée et les habitants, les collectivités et les acteurs locaux qui l'entourent.

En 2023, un premier chantier de diagnostic d'ancrage territorial a été réalisé sur les sites du Terril de Pinchonvalles, Bois des Bruyères et Bois de Givenchy. De nombreux

nouveaux contacts se sont opérés avec des nouvelles communes et acteurs via les élus et leurs différents services. De nouvelles rencontres avec les services académiques (enseignants du premier degré) se sont faites. L'accompagnement des structures publiques et associatives a permis de voir naître des projets communs. Au-delà de l'action locale, un gros travail s'effectue à l'échelle nationale via le réseau des Réserves Naturelles de France pour échanger et construire des outils afin de mieux ancrer nos espaces naturels localement. Nous avons accueilli à l'automne un séminaire du réseau sur la RNR du Plateau des landes où une trentaine de gestionnaires sont venus travailler sur le sujet de la mobilisation citoyenne.

Programme d'animations

Sur cette année, 195 animations du programme ont été réalisées.

Ces sorties ont attiré 2 378 participants. 65 de ces animations proposaient d'aborder le sujet de la nature en le reliant avec d'autres thèmes (le sport, l'art, l'histoire, la santé...).

Animation

Dans le cadre des 30 ans d'Eden, il a été convenu avec le Département de marquer les esprits en revenant aux origines des clubs Eden et de ses fondamentaux, à savoir la découverte des ENS pour les collégiens. Les collèges inscrits ont bénéficié de la découverte d'un espace naturel avec une intervention d'une heure au préalable en classe pour présenter la structure et le site visité. Un concours photo a également été proposé aux classes afin de mettre en avant les sites naturels. 84 collèges et plus de 3 300 élèves ont participé, visitant 31 sites naturels. Cela traduit une prise en compte de la thématique biodiversité dans ces établissements scolaires.

36 écoles se sont engagées dans un projet de découverte de la biodiversité locale. Chaque projet porte sur une meilleure connaissance du site naturel proche de l'école et les moyens à mettre en œuvre pour protéger la biodiversité. 845 élèves étaient concernés avec en moyenne 6 interventions par établissement.

25 structures hospitalières et sociales ont été accompagnées. Ces projets permettent aux personnes souffrant de pathologies ou en rupture sociale de profiter de la nature comme un support de bien-être. 116 interventions ont été réalisées pour un total de 1 285 personnes concernées.

Enfin, 93 demandes de prestations payantes ont été satisfaites, impliquant 2 822 élèves d'écoles primaires.



Grange nature



En 2023, la Grange nature a accueilli 142 classes, soit 3 651 participants. 31 ateliers de découverte de la nature ont été proposés, pour 234 participants. Au total, plus de 28 000 personnes ont visité la Grange nature. Les 6 conférences prévues ont attiré 150 personnes.

Maison du Bois de Marœuil

En ce qui concerne la Maison du Bois de Marœuil, 39 classes ont été accueillies, pour un total de 1 063 participants. 24 ateliers de découverte de la nature ont été proposés, pour 208 participants. La conférence organisée a attiré 20 personnes.

Service événementiel

Le travail de l'équipe « événementiel » a été indéniablement centrée sur les 30 ans de la structure. Au-delà des 30 ans, le service a participé à 31 événements qui ont permis de

sensibiliser près de 22 000 personnes. Parallèlement aux actions de manifestations, Eden 62 met ses expositions à disposition de ses partenaires. En 2023, il a été décidé de réduire le nombre de prêts lors de la période des fêtes anniversaires.

Cependant, elles ont tout de même pu être présentées dans plusieurs territoires et ainsi sensibiliser de nombreuses personnes.

- Exposition « Pollinisateurs » : 11 semaines de sortie sur 5 communes
- Exposition « Marais » : 5 semaines de sortie sur 3 communes
- Exposition « Terrils » : 2 semaines et 1 journée de sortie sur 2 communes
- Exposition « Nature Originelle » : 3 semaines et 2 jours de sortie sur 4 communes



diversité biologique qui y a été restaurée. Ce projet illustre l'engagement d'Eden 62 à réhabiliter des sites en espaces naturels bénéfiques pour la biodiversité et la population.

En plus de ces projets phares, Eden 62 poursuit ses missions fondamentales de protection et de gestion des 6000 hectares d'espaces naturels sensibles et des 250 kilomètres de sentiers qui les parcourent. Nous nous efforçons d'accroître les connaissances sur la biodiversité, de surveiller les écosystèmes et de mettre en œuvre des actions de préservation. Tout cela est réalisé dans un cadre de gestion rigoureuse des ressources financières, garantissant ainsi une efficacité maximale dans l'utilisation des fonds disponibles pour la protection de l'environnement

PERSPECTIVES 2024

En 2024, Eden 62 continue de jouer un rôle crucial dans la sensibilisation du public à l'importance de la biodiversité, avec une attention particulière portée aux jeunes générations grâce à des programmes éducatifs en partenariat avec les collèges. Nous relançons également l'opération "2m² pour la biodiversité", invitant les citoyens à intégrer la biodiversité dans leur quotidien et à découvrir la richesse de la faune et de la flore qui les entourent. Cette initiative vise à étendre la préoccupation pour la biodiversité au-delà des espaces naturels protégés, en encourageant chaque individu à participer activement à sa préservation.

Un des temps forts de l'année sera l'achèvement des travaux d'aménagement des terrils de Fouquières, transformant cet ancien site minier en un espace naturel renaturé et accessible. Les visiteurs, qu'ils soient piétons ou cyclistes, pourront profiter de sentiers balisés et de panneaux informatifs détaillant l'histoire minière du site ainsi que la

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Espaces Départementaux Naturels du Pas-de-Calais (Eden 62)

1013

FICHE D'IDENTITE

Forme juridique : Syndicat mixte ouvert Siège social : 2 rue Claude - BP 113 - 62 240 Desvres Dotations : 48 471 € Date de clôture : 31/12 Siret : 256 203 365 00018 Effectif moyen : 118 agents Présidente : Emmanuelle LEVEUGLE (Conseillère départementale) Directeur : Philippe MINNE	Mission / Cœur de métier : Eden 62 assure l'aménagement, la gestion et la protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS) sur le territoire du Pas-de-Calais en qualité de gestionnaire de sites. Ces espaces sont soit mis à disposition, à titre gratuit, soit remis en gestion par le Conservatoire du littoral (58%), le Pas-de-Calais (29%), les communes et intercommunalités (8%). Eden 62 gère également du DPM lié au Réserves Naturelles Nationales (5%). Dans l'exercice de ses missions, Eden 62 conçoit et met en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des sites dans le but de préserver l'environnement naturel et les paysages, d'améliorer la biodiversité, d'animer, accueillir et sensibiliser le public.
--	--

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil syndical : 8 membres sur 45 (Les conseillers départementaux représentent 50% des droits de vote). Représentants du Département dans la structure : 8 titulaires (1 par territoire) : (Arrageois) Michel MATHISSART, (Artois) Emmanuelle LEVEUGLE, (Audomarois) Sophie WAROT LEMAIRE, (Boulonnais) Brigitte BOURGUIGNON, (Calaisis) Caroline MATRAT, (Lens-Liévin) André KUCHCINSKI, (Hénin-Carvin) Cécile YOSBERGUE, (Montreuillois) Blandine DRAIN	Contribution financière du Département : BP2024 : 7 143 K€ dont fonctionnement 5 878 K€ DDAE, 84 K€ club Eden, 102 K€ DPID/insertion emploi et investissement 1 080 K€ (80% de l'AP 2024-2026 qui est de 1 350 K€). 2023 : 6 381 K€, dont fonctionnement 5 751 K€ DDAE, 84 K€ club Eden, 119 K€ DPID/insertion emploi et investissement 427 K€. Conventions : Convention d'objectif 2014-2023, convention encadrement du RSA (annuelle 01/03/N au 31/03/N+1), conventions de partenariat tripartite CD62-Eden 62 et CEN / CPIE Artois, Authie, Chaîne des Terrils / CRP / CRRG / FDAPPMA / LPA du Calaisis Modification de l'annexe foncière de la convention entre le Conseil départemental, le Syndicat Mixte et le Conservatoire du Littoral
--	--

ACTIVITES

CHIFFRES CLES 2023

Sites gérés : 64 sites naturels au total dont 56 ouverts au public, répartis sur 6 388 ha (58 % Conservatoire du littoral, 29 % Département, 8% propriétés des communes et 5% domaine public maritime). Communication : 96 230 visiteurs sur le site internet- 17 234 abonnés sur Facebook et 2139 sur Instagram Fréquentation : 1 387 318 visiteurs comptabilisés sur les 19 sites équipés déco-compteurs, dont deux nouveaux sites: Pointe de la Crèche et Pointe aux Oies qui totalisent 226 337 visiteurs. En 2023, la Grange Nature a accueilli 142 groupes, soit 3 651 participants ; 31 ateliers de découverte de la nature ont été proposés à plus de 234 personnes ; le Bois de Maroeuil a accueilli 39 groupes, soit 1063 participants; 24 ateliers de découverte pour 208 participants. Au total 726 animaux qui constituent le cheptel d'Eden 62: dont 316 ovins, 57 jeunes Boucs	Activités : Gestion au quotidien, de nombreux aménagements de sites et la restauration des milieux naturels des animations et actions de sensibilisation auprès des habitants, collégiens, scolaires, organismes sociaux et hospitaliers, des inventaires et études sur les espaces naturels du Pas-de-Calais, une implication dans la vie locale; Gestion d'évènement exceptionnels : la tempête Eunice ayant causé d'importants dégâts dans les ENS, l'épidémie de grippe aviaire dans la RNN du Platier d'Oye mettant en danger les populations d'oiseaux, et l'impact lié à la crise migratoire avec la gestion rendue difficile des sites concernés; Large production de supports et d'outils de communication print, digital et audiovisuels.
---	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

<p>Un entretien et une présence quotidienne sur les sites : les gardes nature départementaux effectuent de nombreux travaux quotidiens et récurrents sur les sites avec 248 kilomètres de sentiers à entretenir : fauche, débroussaillage indispensable au maintien de la biodiversité... ;</p> <p>Le financement de l'Etat et de l'Europe se poursuit avec 7 contrats en cours dont le Cap Blanc-nez et le financement de la bergère ou la réserve naturelle du Romelaère avec le curage de près de 2 kms de fossés (contrats Natura 2000).</p> <p>En 2023, un premier chantier de diagnostic d'ancrage territorial a été réalisé sur les sites du terroir de Pinchonvalles, Bois des Bruyères et Bois de Givenchy.</p> <p>Eden 62 fête ses 30 ans en 2023, occasion de célébrer avec les habitants et usagers des sites 30 ans d'expérimentation, d'acquisition et de consolidations de compétences dans les domaines de la gestion des espaces naturels et de la sensibilisation à l'environnement : 4 fêtes organisées en 2023 sur la RNN du Romelaère, au mont Pelé/mont Hulin, au domaine de Bellenville et dans les dunes de Slack .</p> <p>En 2023, le syndicat mixte Eden 62 s'est engagé dans une démarche de « verdissement » de la flotte automobile.</p> <p>Inauguration du Sentier des Tritons à Ardres le 5 juillet 2023.</p> <p>Le Département a engagé d'importants travaux pour la construction d'une portion de vélo-route maritime reliant Wimereux à Ambleteuse et traversant donc l'espace naturel des Dunes de Slack</p> <p>Inondations de plusieurs sites causée par la tempête Ciaran. Au moins 2000 arbres sont tombés sur l'ensemble des sites.</p> <p>Participation pour la première fois à la formation « Elaborer le plan de gestion d'un espace naturel (EPGEN) en tant que structure formatrice organisée par l'OFB.</p> <p>Fin de l'étude hydrogéologique réalisée par Ecometrum portant sur un ensemble de zones humides du Platier</p> <p>Une opération a été lancée afin d'inviter les citoyens à aménager un coin de nature chez eux: les « 2m² pour la biodiversité »</p>
--

ENJEUX ET PERSPECTIVES

<p>Poursuivre les missions de la collectivité, en particulier la sensibilisation à l'importance de la qualité environnementale et de la protection de la biodiversité ;</p> <p>Travailler avec le Département au renouvellement de la convention d'objectifs en maintenant l'efficacité de nos missions et en intégrant les souhaits d'évolution portés par le Département.</p> <p>Mettre en œuvre le plan d'actions de la délibération « défi biodiversité 62 » voté au Conseil départemental du 19 juin 2023.</p> <p>Renouvellement de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2033 relatif aux modalités de mise à disposition et de gestion des terrains départementaux permettant de maintenir l'efficacité de nos missions en intégrant les souhaits d'évolution portés par le Département. (Délibération du 29/01/2024)</p> <p>Des actions de communication concoctées en 2023 verront le jour en 2024 comme le calendrier perpétuel, ou encore le livre « Le Pas-de-Calais au Naturel ».</p>

COMPTE en EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 12 150 381 €	Capitaux propres : 13 565 963 €	Produits d'exploitation : 7 570 113 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 1 106 235 €	Total des dettes : 289 795 €	dont subventions et participations : 7 130 227 €
Trésorerie : 828 622 €	Total bilan : 14 085 239 €	Charges d'exploitation : 8 354 781 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : -978 751 €
Indépendance financière (poids de la dette) : néant		Résultat financier : 0 €
Durée apparente de la dette : aucun emprunt en cours		Résultat exceptionnel : 190 749 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 40 jours		Résultat de l'exercice : -788 002 €
Fonds de roulement : 1 415 581 €		Epargne brute : -94 422 €
Besoin en fonds de roulement : 586 958 €		Epargne nette : -94 422 €
		Total des produits : 7 581 353 €
		Financement du Département (€ et %) : 5 954 000 € soit 78,5%

Date de mise à jour des données : 23/05/2024



pasdecalais.fr •





Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- CAUE 62 -

**CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

62 Pas-de-Calais

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

ANNEE

2023





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Être à l'écoute des territoires, mettre en évidence les enjeux qui émergent, croiser les points de vue ou encore valoriser les démarches inspirantes, ainsi s'engage le CAUE du Pas-de-Calais depuis près de 45 ans !

Véritable outil de proximité, il contribue, aux côtés de ses nombreux partenaires, à faire émerger des projets qui répondront aux défis de demain. Par son intervention très en amont, par la gratuité et la neutralité de son conseil, il œuvre à nourrir les réflexions des porteurs de projets, dans une approche basée sur l'intérêt public.

Vous trouverez, au fil de ce rapport d'activité, les actions et partenariats engagés par le CAUE en 2023, ainsi que les perspectives pour cette année 2024 !

Véronique THIÉBAUT

Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement (CAUE) du Pas-de-Calais

LES CHIFFRES CLEFS DU CAUE EN 2023



PROXIMITE

Intervenir à toutes les échelles, de la parcelle au grand territoire. Se déplacer, rencontrer et échanger avec les habitants, les élus et les professionnels. Apporter une écoute pour mieux accompagner les élus sur le terrain.

PEDAGOGIE

Écouter, sensibiliser, transmettre, partager, relayer et rendre accessible la qualité du cadre de vie. Cette approche est transversale à toutes les missions du CAUE.

RESPECT

Prendre en compte les lois, les pratiques et initiatives en matière de cadre de vie, les habitants et leurs modes de vie.

TRANSVERSALITE

Engager une réflexion pluridisciplinaire, croiser les compétences, échanger avec les partenaires et concerter tous les acteurs impliqués. S'investir dans tous les enjeux et thématiques actuels.

NEUTRALITE

Apporter un regard complémentaire de l'acte professionnel, expert, indépendant et dégagé de la maîtrise d'œuvre. Promouvoir une prise de décision qualitative du projet, dans un intérêt public.

ANTICIPATION

Apporter un suivi de l'accompagnement dans le temps, avec recul et expérience, faire évoluer le projet et l'adapter aux nouvelles pratiques, aux nouveaux modes de vivre et d'habiter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2023

1019

Le Conseil d'Administration se compose, conformément à ses statuts, de 4 collèges ainsi que d'un représentant l'équipe du CAUE. 5 administrateurs composent le Bureau (en gras).

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU EN 2023

Membres de droit, représentants de l'État :

Nathalie KREPA
et Alexis DRAPIER
Stéphane PILON
Jean-Roger RIBAUD

Représentant Edouard GAYET, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM),
Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP),
Inspecteur d'Académie, Directeur Académique de l'Éducation Nationale.

Représentants des Collectivités Territoriales désignés par le Département :

Claude BACHELET Conseiller départemental (Saint-Pol-sur-Ternoise), Maire de Croisette,
Vice-Président du CAUE,

Alain DE CARRION Conseiller départemental (Douvrin), Maire de Vermelles,
Jean-Luc DUBÄELE Conseiller départemental (Boulogne 1), Maire de Wimereux,
Aimé HERDUIN Maire de Carly,
Emmanuelle LEVEUGLE Conseillère départementale (Beuvry), Adjointe au Maire de Beuvry,
Trésorière,

Véronique THIÉBAUT Conseillère départementale (Bapaume), Maire de Biefvillers-lès-Bapaume,
Présidente.

Personnes désignées par le Préfet :

Mickaël DELMOTTE Artisan Peintre, Membre du Bureau de la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB),
Secrétaire,

Céline LEBLANC Paysagiste, Représentant la Fédération Française du Paysage (FFP),
Eric MATUSZAK Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Blandine MENAGER Urbaniste, Représentant l'Association des Urbanistes des Hauts-de-France (UHdF),
Sylvain NOIZET Architecte, Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA),
Christian RINGOT Directeur de la communication, de l'éducation à l'environnement et des partenariats, Eden 62.

Membres désignés au titre des membres de l'Assemblée Générale :

Maëlle ANCELLE Directrice de l'Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives (ADOPTA),

Gérard BARBIER Membre, représentant l'Association UFC Que Choisir,
René HOCQ Conseiller départemental (Lillers), Maire de Burbure,
Représentant l'Association des Maires du Pas-de-Calais,

Christian PIERARD Membre
Michel TILLIE Membre
Membre du Bureau,

Sophie WAROT-LEMAIRE Conseillère départementale (Saint-Omer),
Présidente du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

Représentant élu du personnel, siégeant avec voix consultative :

Antoine BAGUENIER
DESORMEAUX

Paysagiste concepteur, Salarié du CAUE.

L'ÉQUIPE EN 2023

Le CAUE concilie transversalité des approches et des disciplines : les **architectes et paysagistes concepteurs** croisent leurs regards avec les différents acteurs du territoire et invitent à réinterroger les besoins en lien avec les enjeux actuels.

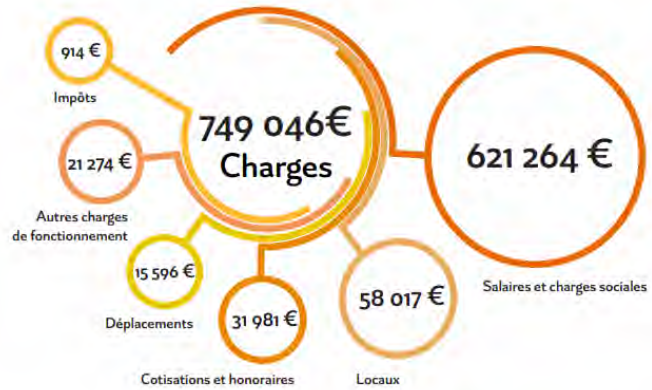
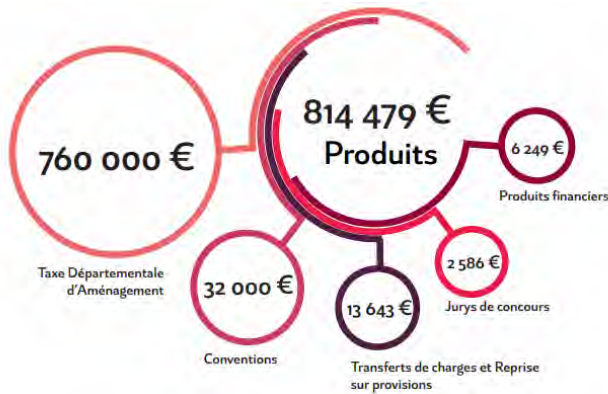
Le CAUE est également doté **de professionnels qui appuient ses actions dans les domaines du secrétariat et de la comptabilité, de la communication, de la documentation et des réseaux sociaux.**



En 2023, le CAUE a accueilli une stagiaire étudiante, ainsi que 7 stagiaires collégiens ou lycéens, au sein de son équipe.

Le CAUE finance son personnel et son fonctionnement, essentiellement, grâce à la **perception d'une part dédiée de la Taxe d'Aménagement départementale (TA)**.

L'intervention du CAUE est gratuite. Les statuts types des CAUE ouvrent la possibilité de moyens complémentaires à la TA, non issus de la fiscalité (Article 14 du décret n°78-172 du 9 février 1978) : le CAUE peut ainsi percevoir des contributions financières d'autres partenaires, dédiées à son fonctionnement.



Résultat 2023 : + 65 433 €

LE CAUE, UN RESEAU NATIONAL ET REGIONAL

FNCAUE

1200 professionnels, partenaires de proximité, composent le réseau des CAUE en France !

Sa Fédération Nationale est **un lieu d'échanges, de capitalisation et de mutualisation des savoir-faire**. Elle assure la représentation et la promotion des CAUE, développe des partenariats au niveau national et organise des rencontres, des congrès et des colloques avec ses partenaires.

Elle **porte la voix des CAUE dans les concertations nationales** sur les grands enjeux du cadre de vie, en particulier lors des débats préparatoires à l'élaboration de lois.

URCAUE DES HAUTS-DE-FRANCE

Depuis 2016, les 5 CAUE des Hauts-de-France sont constitués en Union Régionale. Les partenariats régionaux se mènent à cette échelle.

Au total, cette **Union Régionale représente plus de 60 professionnels** aux côtés des territoires.

Chaque année, les équipes se retrouvent pour partager leurs pratiques et alimenter des actions communes.



CONSEILLER

La mission de conseil constitue une part importante de l'action du CAUE avec, en 2023, 104 sollicitations de la part des communes et 174 sollicitations pour les particuliers.

→ LES COLLECTIVITÉS

Le CAUE s'inscrit dans une **démarche permanente de complémentarité et de mise en réseau des différentes ingénieries** présentes sur le territoire : la mission Ingénierie 62, les Maisons du Département, les Agences d'Urbanisme, ou encore le Parc Naturel Régional, la Mission Bassin Minier... Ces pratiques collaboratives permettent d'apporter aux collectivités une analyse globale de leurs problématiques et une vision partagée des enjeux. Elles favorisent le passage à l'opérationnel et la concrétisation des projets.

Membre actif du réseau d'expertise public Ingénierie 62, et régulièrement sollicité via cette plateforme, **le CAUE coordonne son conseil avec ses partenaires** pour apporter une réponse complète aux élus, leur permettant de concrétiser ensuite leurs projets. Grâce à cette articulation fine avec les partenaires d'Ingénierie 62, **les exemples de passage à l'opérationnel se multiplient !**

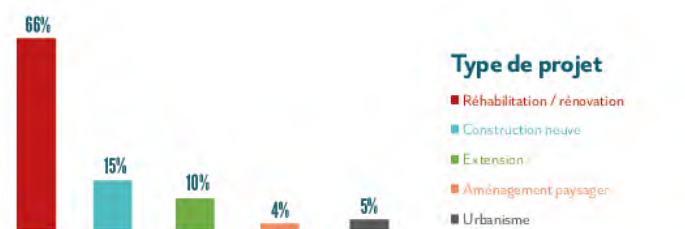
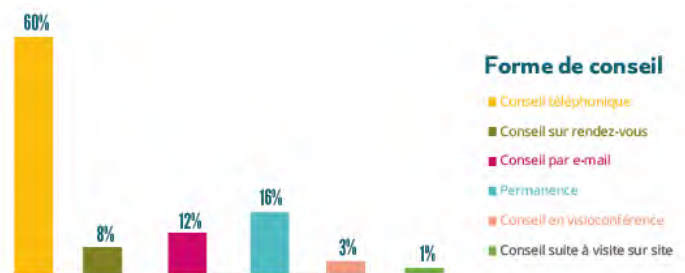
Les étapes du conseil aux collectivités



→ LES PARTICULIERS

En 2023, près de 200 particuliers ou maîtres d'ouvrage privés (associations, collectifs, organismes divers...) ont bénéficié d'un conseil du CAUE pour être accompagnés dans leurs projets. 32 d'entre eux étaient situés en périmètre de protection de monuments historiques.

Les architectes et paysagistes répondent à toutes les demandes en apportant, selon les situations, un **éclairage technique, des informations administratives, des pistes de réflexion architecturales et paysagères, ou encore un relai vers les structures compétentes.**



Montée en puissance des permanences de conseil !

Le conseil aux particuliers, réalisé à la demande, reste diffus. Afin de donner à cette mission plus d'impact, le CAUE a mis en place plusieurs conventions de partenariat avec des agglomérations ou Communautés de communes, afin d'organiser **des permanences de conseils et des ateliers thématiques** à destination de particuliers, porteurs de projets. D'autres sont en projet !



ACCOMPAGNER

1022

→ LES TERRITOIRES ET GRANDS PROJETS

Le CAUE accompagne les démarches et projets de territoires, en lien avec les sujets d'économie des ressources, d'enjeux environnementaux, ou encore de valorisation du cadre de vie des habitants.

En 2023, **6 conventions étaient opérationnelles**. D'autres, en préfiguration ou en discussion !

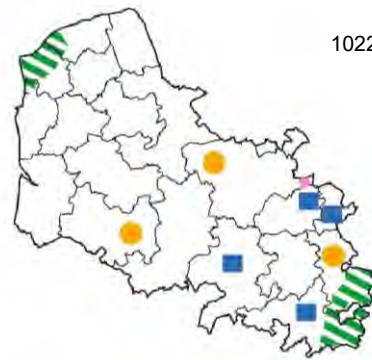
Légende :

■ Partenariats conventionnés
(CCCA - CCSA - CALL - CAHC)

● Partenariats conventionnés
(ZIZIAF)

● Accompagnement, hors convention ou en amont de partenariats conventionnés
(CC7V - CCOM - CABBALR)
(ZIZIAF)

▨ Accompagnement des grands projets (GSF - offre d'accompagnement / CSNE)



→ LE DEPARTEMENT

Le CAUE partage avec le Département du Pas-de-Calais les enjeux de valorisation du cadre de vie et de gestion durable du territoire. Ces engagements sont valorisés au sein d'une **convention partenariale 2023-2026**.

Le CAUE accompagne ainsi plusieurs démarches et projets départementaux : **Grand Site de France Les Deux-Caps** (convention d'accompagnement), **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires** (membre), **Biodiv'62** (sensibilisation des Chargés de Mission Développement Durable du Département), **Énergies renouvelables et Patrimoine** (contribution au séminaire organisé par la Direction Culture et Patrimoine).

→ LES INSTITUTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES & LES PARTENAIRES LOCAUX

Le CAUE accompagne les **politiques publiques** et les démarches engagées en faveur de la promotion de la qualité paysagère, urbaine et architecturale. Il est également **présent aux côtés des structures locales** engagées dans des actions ou démarches liées aux enjeux de qualité du cadre de vie et de gestion durable du territoire.

→ JURYS, LABELS ET COMMISSIONS

Le CAUE se mobilise aussi, tout au long de l'année, dans plusieurs jurys, labels et commissions. Il y apporte son expertise et participe à la **valorisation de démarches exemplaires sur les territoires**.

Les paysagistes participent aux jurys **Villes et Villages Fleuris**, **Fleurir le Pas-de-Calais** et **Village Patrimoine®**.



SENSIBILISER

→ LES ELUS, LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC

Le CAUE imagine, met en œuvre, ou encore contribue à des actions de sensibilisation à la qualité paysagère, urbaine et architecturale et à la préservation de l'environnement. Leurs **formats sont adaptés aux publics et aux enjeux**.

Avec ses partenaires, le CAUE organise et anime des **temps d'échanges**, favorisant ainsi le **débat public** et l'implication de tous dans l'avenir des territoires.

FORMER

→ LES PROFESSIONNELS ET LE GRAND PUBLIC

En intervenant lors de journées organisées et pilotées par des organismes qualifiés, le CAUE contribue à la formation des habitants et des professionnels, notamment des enseignants en formation continue. L'équipe de professionnels, paysagistes et architectes, y apporte sa **connaissance de terrain et son approche métier**.



LE CAUE COMMUNIQUE !

1023

Le CAUE dispose d'un **Centre de ressources riche de plus de 3300 documents** ! Il est **actif sur les réseaux sociaux**, **contribue à l'Observatoire CAUE** et réalise, avec ses partenaires, des **guides** de sensibilisation.



Les sports de nature dans le PLUi



A la découverte de mon école

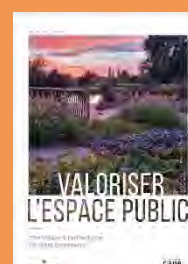
Productions réalisées dans le cadre de la convention Grand Site de France Les Deux-Caps



Prochainement :



Réhabiliter
équipement public



Valoriser
l'espace public



Du Projet au Permis de Construire



Urbanisme commercial

LES PERSPECTIVES 2024

Pour cette année en cours, les orientations stratégiques du CAUE s'inscrivent dans une **volonté, toujours très présente, de promotion de démarches innovantes, au service de la qualité du cadre de vie des habitants et du respect de l'environnement**. La stratégie se présente en 3 grands objectifs, déclinés en actions concrètes dont certaines sont déjà engagées :



Promouvoir les projets économes en ressources, plaçant l'habitant au cœur des réflexions

Accompagnement des porteurs de projets, publics ou privés, de l'idée vers l'opérationnel :

- conseil aux collectivités en partenariat avec l'ingénierie territoriale,
- permanences au sein des guichets uniques de l'habitat.

Contribution aux programmes de revitalisation des territoires et aux dispositifs de promotion du cadre de vie : Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain, Villages d'Avenir, Villes et Villages Fleuris, Fleurir le Pas-de-Calais, Village Patrimoine@...



Partager les démarches inspirantes et développer l'esprit de coopération

Développement des ateliers collectifs, à destination des élus, professionnels et citoyens

Organisation de formations, de visites de projets, de temps d'échanges et de témoignages

Publication de guides, vidéos, fiches de conseil et de promotion de démarches exemplaires

Mise en place de partenariats pour le partage et la diffusion des ressources du CAUE

Collecte et diffusion d'expériences innovantes via les Observatoires, le site du CAUE et les réseaux sociaux



Accompagner les projets des territoires, pour un développement soutenable et adapté aux enjeux de transition écologique

Accompagnement des projets d'envergure :

- Opération Grand Site de France Les Deux-Caps (convention avec le Département du Pas-de-Calais)
- Offre d'accompagnement autour du Canal Seine-Nord Europe (conventions avec les communes concernées, avec le soutien technique et financier du Département et des 2 EPCI : Osartis-Marquion et Sud Artois)
- Contribution aux démarches et actions des intercommunalités et agglomérations en faveur de la qualité architecturale, urbaine et paysagère (conventions de partenariat).

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Capacité d'autofinancement (CAF) : Elle représente le montant de la trésorerie potentielle générée par les activités de la structure. Elle correspond à l'Excédent brut d'exploitation (EBE) augmenté des produits encaissables (entrées de trésorerie) et déduction faite des charges décaissables (sorties de trésorerie). Une CAF structurellement négative constitue un risque de défaillance et une mise en cessation de paiement de la structure.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : Il mesure la ressource dégagée au cours d'une période par les activités de la structure d'exploitation, après paiement des charges de personnel des autres impôts sur la production, augmentée des subventions d'exploitation mais avant les dotations aux amortissements. Cet indicateur donne une vision objective de la rentabilité des activités de la structure et de son exploitation courante, sans prendre en compte sa politique d'investissement ni sa gestion financière. Cet indicateur doit être et demeurer positif à court et moyen terme.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Ratio d'activité : Il mesure l'évolution du chiffre d'affaires de la structure d'une année par rapport à l'année précédente. Une valeur positive exprime un accroissement du chiffre d'affaires, tandis qu'une valeur négative en exprime la contraction.

Rentabilité des capitaux propres : Ce ratio parfois appelé ROE (Return On Equity) ou rentabilité financière ou rentabilité des fonds propres. Il représente la rentabilité des fonds investis par les membres, et mesure la capacité de la structure à générer des profits.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Taux de rentabilité net : Le taux de rentabilité net, exprimé en pourcentage, mesure la rentabilité de la structure en fonction de son chiffre d'affaires. Il met en évidence la profitabilité des activités. Le taux de rentabilité net est calculé en divisant le résultat de l'exercice par le chiffre d'affaires. Un taux usuel se situe entre 2% et 10%. Un taux négatif marque l'absence de résultat, tandis qu'un taux supérieur à 50% indique la présence d'autres ressources telles que des dotations ou des subventions.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Valeur ajoutée : Elle correspond à la différence entre la valeur des produits (le chiffre d'affaires) et la valeur des achats faits pour exercer l'activité (marchandises, consommations intermédiaires : matières premières, services...).

Il y a création de « valeur » lorsque la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires : la différence entre le prix de vente de son produit et la valeur totale des biens et services qu'elle a achetés et qui sont contenus dans ce produit (après transformation) représente la valeur ajoutée.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Pas-de-Calais (CAUE 62)

1025

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Association
- ◆ **Siège social** : 43, rue d'Amiens, 62018 Arras Cedex 9
- ◆ **Fonds associatifs** : aucun
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 329 414 296 00031
- ◆ **Effectif moyen** : 8,8 ETP (+ 1 alternant jusqu'en août 2023)
- ◆ **Présidente** : Véronique THIEBAUT
- ◆ **Directrice** : Laurence MORICE

Mission / Cœur de métier :

Le CAUE exerce des missions d'intérêt public. Il est chargé de promouvoir, sur le plan local, la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, dans le respect du patrimoine et selon 4 missions : conseiller, accompagner, sensibiliser, former. Il a à cœur de mobiliser chaque acteur aux enjeux de l'adaptation au changement climatique et du bien-vivre ensemble, de favoriser les échanges d'expériences et la mutualisation des approches. Le CAUE intervient en amont de la maîtrise d'œuvre et fonde son action sur la transversalité des approches, la recherche d'innovation et l'esprit de participation de tous les publics.

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département :

Représentation au conseil d'administration : 5 conseillers départementaux soit 23 % et 1 représentant des collectivités territoriales désigné par le Conseil départemental soit 5% sur 22 membres du conseil d'administration.

Représentants du Département dans la structure :

Véronique THIEBAUT, Emmanuelle LEVEUGLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain DE CARRION, Claude BACHELET.

Contribution financière du Département :

Celle-ci s'inscrit dans les dispositions délibérées relatives à la Taxe d'Aménagement.

BP 2024 : 789 000 € dont 15 000 € pour l'opération d'accompagnement liée à l'arrivée du Canal Seine-Nord-Europe et 14 000 € liés aux actions spécifiques de l'opération Grand site de France.

2023 : 774 000 € :

760 000 € : conventionnement avec le Département 2023-2026 ;
14 000 € : conventionnement pour interventions spécifiques sur le Grand Site de France « Les Deux Caps ».

Conventions : convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 signée avec le Cd62 le 05/05/2023, convention d'occupation des locaux 2017-2028 et convention de partenariat pour la gestion durable du Site des Deux-Caps.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ **Conseiller** : 278 conseils apportés : 104 aux collectivités, 174 aux particuliers et maîtres d'ouvrages divers ;
- ◆ **Accompagner** : mobilisation du CAUE dans plus de 50 actions partenariales, 12 jurys de concours de maîtrise d'œuvre, 3 labels et 5 commissions ;
- ◆ **Informier, sensibiliser** : organisation et/ou participation à près de 10 manifestations, à destination d'élus, professionnels et habitants ;
- ◆ **Former** : intervention lors de 4 formations destinées à des professionnels et des habitants.

◆ 1200 professionnels dans le réseau des CAUE en France. Mobilisation du CAUE dans les groupes de travail nationaux.

◆ 5 CAUE constitués en Union Régionale Hauts-de-France : création d'un observatoire citoyen du cadre de vie et organisation d'un concours photo.

◆ 563 abonnés à la newsletter ; sur Instagram, 1 184 mentions « j'aime » et 13 973 personnes touchées ; sur Facebook, 695 mentions « j'aime » et 27 140 personnes touchées ;

◆ 3 300 ressources disponibles au centre de ressources du CAUE: livres, brochures, plaquettes, ...

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En mai 2023, les engagements du CAUE furent valorisés au sein d'une nouvelle convention 2023-2026 signée avec le Département du Pas-de-Calais.

Le CAUE a accompagné plusieurs démarches et projets départementaux : le grand site de France Les Deux Caps, Fleurir le Pas-de-Calais, la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI), le plan d'action « biodiv'62 » en faveur de la biodiversité, le séminaire « Energies renouvelables et patrimoine », des visites d'opérations d'aménagement exemplaires...

En 2023, le CAUE a multiplié ses partenariats avec des collectivités et structures d'échelles régionale, départementale et locale. Il est impliqué dans les programmes de revitalisation des territoires (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir). Il a co-rédigé plusieurs guides de sensibilisation (diffusé en 2024) et a adhéré à l'observatoire CAUE pour promouvoir les projets mis en œuvre dans le Pas-de-Calais : la contribution du CAUE 62 à l'Observatoire c'est, en 2023, 50 projets publiés (25 en architecture et 25 en paysage).

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Pour cette année 2024, les orientations stratégiques du CAUE s'inscrivent dans une volonté, toujours très présente, de promotion de démarches innovantes, au service de la qualité du cadre de vie des habitants et du respect de l'environnement.

La stratégie se présente en 3 grands objectifs, déclinés en actions concrètes dont certaines sont déjà engagées :

- ◆ Promouvoir les projets économes en ressources, plaçant l'habitant au cœur des réflexions ;
- ◆ Partager les démarches inspirantes et développer l'esprit de coopération ;
- ◆ Accompagner les projets des territoires, pour un développement soutenable et adapté aux enjeux de transition écologique.

Par exemple : offre d'accompagnement des communes pour favoriser l'émergence de projets et l'appropriation du futur canal Seine-Nord Europe. Une convention entre le CAUE et le Département sera signée en 2024. Pour ce faire, un architecte sera embauché en contrat à durée déterminée à objet défini en 02/2024.

Plusieurs guides seront également publiés en 2024, en partenariat avec le Département, dont la collection « Réhabiliter un équipement public », « Construire un équipement public » et « Aménager un espace public », ainsi qu'une brochure « Sécuriser et valoriser les traversées de communes ». Un guide sur la valorisation des espaces publics sera également proposé en partenariat avec Pas-de-Calais Tourisme.

En 2024, le centre de ressource s'ouvre au public et envisage des partenariats hors les murs, avec le réseau des médiathèques ou encore les collègues.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 12 586 €	Capitaux propres : 487 280 €	Chiffre d'affaires : 2 586 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 45 403 €	Total des dettes : 137 198 €	Valeur ajoutée : - 118 784 €
Trésorerie : 583 351 €	Total bilan : 641 339 €	Excédent brut d'exploitation : 19 952 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : 60 097 €
Indépendance financière (poids de la dette) : non applicable		Résultat financier : 6 249 €
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : 0 €
Rentabilité des capitaux propres : 13,4 %		Résultat de l'exercice : 65 433 €
Taux de rentabilité net : 2 530,3 %		Capacité d'autofinancement : 60 014 €
Ratio d'activité : - 87,6 %		Total des produits : 814 479 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 281 jours		Financement du Département (€ et %) : 774 000 € soit 95 %
Fonds de roulement : 493 359 €		Date de mise à jour des données : 14/06/2024
Besoin en fonds de roulement : - 89 992 €		



pasdecalais.fr •





Pas-de-Calais
Mon Département

1027

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)**

PARC DEPARTEMENTAL D'OLHAIN



**ANNEE
2023**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du parc départemental d'Olhain

Ce parc départemental de nature et de loisirs est un site magnifique. Il est un peu comme notre grand jardin, celui de tous les gamins et des familles de l'ouest du bassin minier. Écrin de verdure de 470 ha dont 300 ha sont gérés par l'ONF, ce lieu public et populaire est particulièrement ancré territorialement : 70 % des visiteurs sont originaires du Pas-de-Calais (familles, établissements scolaires, associations sportives, collectivités, entreprises...) et pour une grande majorité du Pôle Métropolitain de l'Artois (650 000 hab. soit 45% de la population départementale).

Avec près de 700 000 visiteurs par an, le parc d'Olhain occupe, en terme de fréquentation, le 2ème rang régional. Il participe aussi au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais par l'accueil de visiteurs venus de toute la France comme de l'étranger. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration, avec la reconnaissance du Parc comme centre de préparation des Jeux et lieux de passage de la flamme.

Créé avant tout comme un lieu à vocation sociale, il est la volonté des élus du Département du Pas-de-Calais dans les années 70. Il s'agissait de proposer aux habitants de notre territoire, touchés par les crises successives, les fermetures de mines et d'usines, et plus généralement par la désindustrialisation, un lieu agréable, de qualité et bien sûr accessible, en particulier pour les plus modestes. Cette détermination est aujourd'hui intacte et sans cesse revendiquée.

Le parc d'Olhain est une des vitrines des politiques départementales, 15 millions y ont été investis ces dernières années afin de le rendre accessible à tous les publics et à toutes les bourses. Site dédié aux loisirs de plein air, associant activités (luge 4 saisons, VTT, orientation, parcours filets, golf miniature, golf, parcours aventure...) et services (hébergement, restauration, accueil de réunions, animations), nous y mettons en application nos valeurs.

Le parc d'Olhain c'est aussi un opérateur touristique économique du territoire avec un budget de fonctionnement de 5.5 millions d'euros et plus de 70 collaborateurs en équivalent temps plein annuel (ETPA).

Venir au parc départemental d'Olhain, c'est donc être immergé dans ce schéma de valeurs et de développement durable, dans un esprit de justice sociale, dont le socle est bâti sur les solidarités, la bienveillance et l'équité.



Ludovic IDZIAK

Président du parc départemental d'Olhain

Après deux exercices particulièrement impactés par le COVID19 en 2020 et 2021, avec plusieurs périodes de fermeture qui ont notoirement perturbé les conditions d'exploitation, le Parc Départemental d'Olhain a vu se succéder en 2022 et 2023 **deux années d'exploitation**, sans aléas notoire et bénéficiant notamment de l'ensemble de l'offre de services d'hébergement et de restauration et d'un nouvel équipement, le Belvédère en 2023.

L'activité globale du Parc est en légère hausse par rapport à 2022, du fait en particulier de l'accroissement des fréquentations liées à l'activités « Groupes » des Pôles Hébergement et Restauration, et Activités Encadrées.

Toutefois les conditions estivales ayant été particulièrement maussades, les activités de loisirs « Grand Public » ont connu une fréquentation assez basse en comparaison aux autres années sur cette période. (Filet, Luge, Piscine, Mini-golf...) et l'augmentation des denrées alimentaires, de l'énergie et du SMIC n'ont pas permis de sortir un résultat excédentaire.

Sur le plan financier

Chiffre d'Affaire Commercial

Avec un Chiffre d'affaire d'environ 4 Millions d'Euros en 2023, qui constitue le plus important montant enregistré sur le Parc depuis sa création, l'activité globale liée aux recettes commerciales continue de croître. (Comparaison avec 2022 : 3,69 Millions soit + 8.40 %).

Les services restauration, animation encadrée, connaissent une croissance marquée.

- ✓ Restauration 16,91% ;
- ✓ Hébergement 12,48% ;
- ✓ Animation 18,05%.

Sur le plan du fonctionnement général

De nombreux évènements envers le grand public (Trail, Rallye équestre, Cyclisme, Jurasicpâque, Olhainween...) ont été organisés, connaissant des fréquentations assez variables en fonction des conditions météorologiques.

Des évènements d'envergure nationale se déroulant sur plusieurs jours ont été accueillis comme les rencontres des Agence de l'Eau, ou des séjours SNU.

Toutefois, comme évoqué précédemment, **l'activité de loisirs de proximité fut contrariée sur le second semestre dans tous les domaines d'activité, notamment en Juillet et Aout et aux vacances de Toussaint du fait de conditions météorologiques maussades.**

Il semble indispensable de considérer le modèle économique l'EPIC du Parc d'Olhain comme celui d'une structure à caractère commerciale à part entière.

Réimpacter de façon systématique l'augmentation des charges de d'exploitation sur le prix de vente des prestations est incontournable.

Ne pas s'y soustraire pourrait à court terme mettre en péril ce modèle économique et avoir des incidences graves sur l'équilibre financier de l'Etablissement, du fait d'un Fond de Roulement et de Reports à Nouveau particulièrement faible pour une structure approchant les 6 Millions de fonctionnement.

La politique tarifaire constitue donc le meilleur levier d'ajustement, ceci d'autant plus que la contribution du Conseil Départemental dans le cadre des MSP pourrait ne pas évoluer sur les prochains exercices.

Sur le plan des ressources humaines

Les effectifs ont été confortés au regard des besoins des différents services, de l'accroissement de certaines activités et de l'ouverture de nouvelles prestations (Tyrolienne/Belvédère)

Il conviendra de noter que le recours au dispositif d'Aide au Retour à l'Emploi étant de plus en plus contraignant et restreint, le Parc continue de s'engager significativement vers des contrats d'alternance.

La plupart de services sont concernés. Animation, Espaces vert, Service entretien des Locaux, Bar.

Suite au départ de plusieurs collaborateurs(trices), des promotions internes ont été réalisées, permettant ainsi d'assurer au sein de l'établissement la valorisation des salariés et de leur compétence.

Issu d'une politique volontariste du Conseil départemental du Pas-de-Calais, le parc d'Olhain est devenu aujourd'hui un acteur incontournable dans le domaine du tourisme et des loisirs de plein air. Véritable poumon vert, il répond aux attentes d'un territoire à forte densité de population. Il constitue surtout un espace aux multiples facettes, qui accueille les familles, les scolaires, les associations sportives ou encore les entreprises avec la même exigence de qualité au travers de ses équipements adaptés et divers. Dans une dimension locale, régionale, mais aussi nationale, le parc d'Olhain participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais hors de son territoire, par l'accueil de visiteurs étrangers. La perspective des Jeux Olympiques de 2024 en est l'illustration avec le passage de la Flamme ! En cohérence avec sa vocation initiale, le parc d'Olhain propose une offre attractive, originale et accessible, en associant des activités, des animations et des services d'hébergement et de restauration.

LES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Suite au travail collaboratif effectué avec les équipes du Département et celles du Parc en 2022 et 2023, le Département s'inscrit dans une nouvelle forme de partenariat avec le parc départemental d'Olhain pour l'exercice d'un certain nombre de missions de service public. Ce partenariat concrétise la volonté du Département et du parc d'Olhain d'initier et de soutenir des actions en faveur de l'accès au plus grand nombre aux activités et service de cet établissement.

Le Conseil Départemental verse annuellement, au Parc d'Olhain une contribution pour financer l'exécution de missions de service public pour le compte de la collectivité.

Afin de dépasser la logique de contrat de moyen, et parce que la mise en œuvre conjointe des politiques publiques suppose un partenariat clairement défini, le parc départemental d'Olhain et le Département ont proposé de se fixer de nouvelles contreparties et indicateurs d'évaluation.

Ainsi, l'aide départementale est accordée au parc d'Olhain pour les projets s'inscrivant dans le cadre des missions de service public, conduites par cette structure. Les déclinaisons opérationnelles de ses missions de service public prévoient des objectifs et des indicateurs de moyens et de résultats spécifiques.

Ceux-ci font l'objet d'un suivi dans le cadre d'un dialogue de gestion instauré entre les deux structures dans les domaines suivants :

1- Entretien de l'espace public :

Le parc départemental est un lieu ouvert qui accueille pas loin de 700 000 visiteurs par an.

Il constitue un poumon vert, rare et inestimable, à proximité de territoires à forte population qui doit être entretenu. L'espace public désigne donc l'ensemble des espaces destinés à l'usage de tous, sans restriction et relève ainsi d'une mission de service public. Des personnels dédiés du parc départemental œuvrent chaque jour pour l'entretien de l'espace public et propose ainsi aux visiteurs un environnement propre, agréable, accessible et sécurisé sur les 170 hectares de plaine et de forêt.

Indicateurs : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche, prestations réalisées par des tiers... ;

2- Entretien des bâtiments et des infrastructures :

Le libre accès à l'équipement est donc une priorité avérée. Un certain nombre d'aménagements sont ainsi mis gracieusement à la disposition du public (espaces de pique-nique et de détente, sentiers de promenade et de randonnée, jardin d'enfants, plaine de jeux, aires de stationnement, toilettes, parkings...). Le parc départemental assure donc l'entretien du patrimoine bâti (10 000 m² de bâtiments). L'ensemble des actions menées vise à assurer la sécurité des biens et des personnes fréquentant le parc, conformément aux contextes réglementaires qui s'imposent.

Indicateurs : surfaces entretenues, nombre d'agents affectés à cette tâche... ;

3- Soutien aux acteurs des mouvements sportifs, culturels et institutionnels :

Le parc départemental est un site privilégié pour l'organisation de manifestations à caractère sportif, culturel ou festif. Initiateur du projet ou partenaire associé dans le montage de ces manifestations, le parc départemental d'Olhain contribue à l'animation du territoire et participe ainsi au rayonnement du Département du Pas-de-Calais. Si le parc est un lieu de manifestations, il est également un lieu de rencontre pour le mouvement associatif sportif, éducatif et culturel.

Les infrastructures du parc sont ainsi mises à disposition pour l'organisation d'assemblées générales ou de conventions...

Indicateurs : nombre de manifestations sportives et culturelles, volume horaire annuel d'utilisation des installations... ;

4- Démocratisation des pratiques sportives, culturelles et de loisirs organisées par le parc :

Le parc départemental d'Olhain, s'inscrit parfaitement dans le cadre des politiques menées par le Département en initiant des actions éducatives, sociales et sportives, accessibles au plus grand nombre.

Il est un site ouvert à l'organisation d'événements divers.

Indicateurs : nombre de manifestations sportives et culturelles, nombre de bénéficiaires par an et par type d'activité, nombre d'actions destinées aux publics cibles... ;

5- Partenariat pour l'accueil de jeunes bénéficiaires de l'opération « Sac Ados » :

Parce que le Conseil départemental fait de la jeunesse une des priorités du mandat, le parc d'Olhain s'engage à ses côtés. Il s'agit d'un partenariat pour l'accueil de bénéficiaires de l'opération « sac ados », dispositif qui permet notamment aux jeunes de s'impliquer et exercer leur pleine citoyenneté et de soutenir leurs initiatives.

Indicateurs : nombre de jeunes accueillis et nombre de nuitées par an... ;

6- Gestion de la piscine :

La présence de « l'eau » constitue un point d'attrait indéniable pour le public de proximité du parc d'Olhain. Le parc possède à ce jour une piscine chauffée de plein air ouverte en période estivale. L'établissement est équipé d'un grand bassin sportif et d'un espace destiné aux enfants. En complément, un solarium est accessible autour du bassin. Cet équipement, très attractif, peut dépasser les 30 000 entrées par saison estivale. Il s'agit d'un outil permettant de mettre en œuvre la politique sportive départementale dans le cadre du « savoir-nager ». De nombreuses opérations sont organisées à cet effet, notamment en partenariat avec les comités sportifs départementaux.

Indicateurs : fréquentations par type de public, nombre d'heures d'ouverture par an, nombre de bénéficiaires du dispositif « savoir-nager »... ;

7- Relations avec les acteurs publics

(promotion du site afin de favoriser son rayonnement avec les acteurs du territoire) **et insertion sociale :** Il faut enfin souligner qu'il participe au rayonnement et à la promotion du Pas-de-Calais, hors de son territoire, par l'accueil de nombreux groupes touristiques provenant de toute la France et même de l'étranger. Par ailleurs, une attention particulière est portée sur le sujet de l'emploi et de l'insertion sociale par l'accueil d'emplois aidés, de stagiaires et de personnes en immersions professionnelles.

Indicateurs : nombre d'événements, nombre d'emplois aidés, nombre de stagiaires, nombre d'immersions professionnelles...

APPROCHE FINANCIERE SPA 2023						
	SPA : SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF					
	Domaine public		L'action culturelle, sportive et environnementale			
	Entretien espace public	Entretien bâtiments et infrastructures	Démocratisation pratiques culturelles et sportives : accompagnement et manifestations	Soutien aux mouvements culturels et sportifs : Mises à disposition	Piscine publique	Relations avec les acteurs publics, insertion sociale et professionnelle
Charges						
Charges à caractères générales	99 002	83 468	83 528	37 320	173 220	35 266
Charges de Personnel	124 807	206 380	262 400	220 009	170 162	51 160
Autres charges	26	45	32	39	32	38
Opération d'ordre Amortissements	23 415	8 127	3 339	4 112	3 922	3 122
Charges exceptionnelles				3 000	174	100
TOTAL DEPENSES	247 250	298 020	349 299	264 480	347 510	89 686
produits						
Recettes	650			7 775	48 029	
Recettes contrats aidés	4 826	4 569	4 963	3 916	3 263	
Recettes AUTRES	9 058	10 475	540	730	770	648
Produits exceptionnelles	499	1 587	649	773	623	773
CD62	240 000	254 000	312 000	252 000	252 000	90 000
TOTAL RECETTES	255 033	270 631	318 152	265 194	304 685	91 421

LES ACTIVITÉS COMMERCIALES

L'hébergement et la restauration, les animations et équipements de loisirs constituent l'essentiel de l'activité à caractère commercial du parc d'Olhain. Les services proposés génèrent des recettes d'exploitation significatives, essentielles au bon fonctionnement et à l'équilibre financier global. En 2023, celles-ci représentaient près de 75% du budget global de fonctionnement.

Ces services combinés aux nombreuses activités encadrées de loisirs et de plein air, constituent une offre touristique, répondant à la fois à une demande locale, régionale, mais également internationale sur certains segments (séjours scolaires et stages sportifs).

Pôle hébergement restauration Les résidences d'accueil et de séjour.

La résidence Éthic étapes propose 2 niveaux de confort. La résidence des Jardins est principalement dédiée à l'accueil des groupes. Elle est composée de 24 chambres dont 16 chambres à 3 lits et 8 chambres à 6 lits soit 96 lits.

La résidence des Terrasses, propose un confort hôtelier qui correspond à l'accueil des familles et des individuels, et aux sportifs de haut niveau. Elle est composée de 9 chambres à 3 lits, 7 chambres à 4 lits, 2 chambres single et 1 chambre double soit 19 chambres d'une capacité de 59 lits. Cette résidence est ouverte à la réservation en ligne via le site web du parc ou sur booking.com. Les résidences ont une capacité d'accueil total de 155 lits et ont enregistré **18 255 nuitées**.

Typologies de séjours : stages sportifs, séjours éducatifs, séjours touristiques, séjours ACM, séjours de séminaires, d'affaires ou de formations, séjours en famille ou en individuel.

L'accueil de réunions

Le parc possède 8 salles adaptées aux séminaires, assemblées générales, salons. Leur capacité d'accueil varie de 10 à 1400 personnes. Le parc est sollicité par les entreprises, les collectivités et associations qui trouvent en ce lieu un espace de travail, de restauration et d'activités de cohésion. Le parc enregistre 884 journées de location de salles.

L'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM)

En 2023, la commercialisation de cette opération estivale a connu un redémarrage normal faisant suite à 2 années de pandémie. Ce sont **4 936 enfants** qui ont été accueillis pour **7 264 nuitées** réalisées. 1/3 des enfants sont issus du Pas-de-Calais.

Pôle animation

Lors de l'année 2023, plus de 150 **challenges** ludiques et sportifs encadrés ont été organisés pour 179 écoles, 21 associations et 24 centres sociaux soit plus de **15 000 participants** Les deux événements « phares » avec plus de **1500** pour « Pakemone » et **7 500** pour « Olhainween ».

Pôle loisirs

	2021	2022	2023
Tennis (heures de location)	853	941	1014
Golf miniature	15 012	17 836	19 978
Parcours de filets	56 958	78 647	70 661
Luge 4 saisons	56 294	85 370	80 574
Tyroliennene			6325



SPIC : SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL											
	Pôle Hébergement, restauration, réunion					Pôle animation	Pôle loisirs				
	Hébergement résidence	Restauration	Bar	Location de salles	Hôtellerie de plein air	Animations encadrées	Luge 4 saisons	Filet suspendu	Tyrolienne	Activités en toute liberté	Pratique du golf
Charges											
Charges à caractères générales	167 543	737 530	369 283	56 281	71 475	57 356	54 401	56 395	33 851	26 222	168 173
Charges de Personnel	167 048	616 154	338 421	70 839	118 227	225 712	229 224	229 184	99 052	72 706	146 813
Autres charges	3 848	98	1 020	7	17	15	40	2 630	25	13	192
Opération d'ordre Amortissements	13 440	30 143	14 110	7 099	15 012	4 141	4 466	44 903	2 170	7 324	13 548
charges exceptionnelles		298		278	179	417	71	381	83		
TOTAL DEPENSES	351 879	1 384 223	722 834	134 504	204 910	287 641	288 202	333 493	135 181	106 265	328 726
produits											
Recettes COMMERCIALES	385 094	1 201 558	513 809	74 356	212 121	347 387	382 467	458 898	100 973	98 383	168 586
Recettes contrats aidés	3 641	11 095	8 484	653	1 958	1 580	4 569	4 569	2 737	1 557	2 885
Recettes AUTRES	4 706	15 301	45 025	108	749	576	756	756	439	228	523
Recettes Exceptionnelles	801	2 238	1 727	148	396	7 055	1 025	1 023	597	360	677
TOTAL RECETTES	394 242	1 230 192	569 045	75 265	215 224	356 598	388 817	465 246	104 746	100 528	172 671

BILAN D'EXPLOITATION ANNUEL GLOBAL :

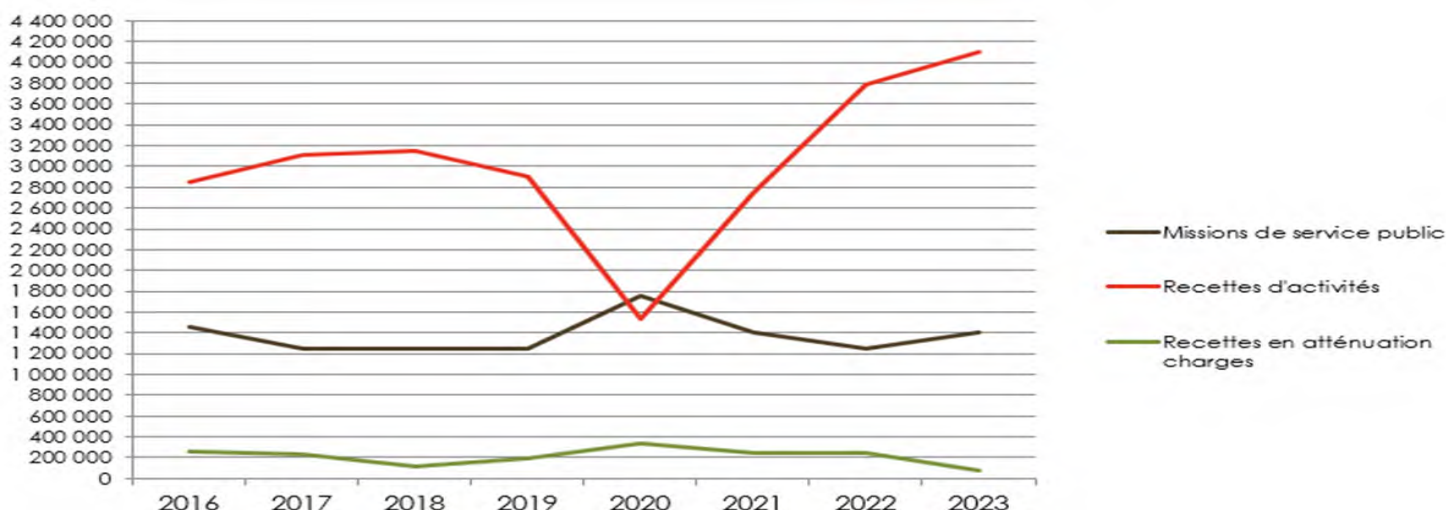
Participation du Département : 2023 : 1 400 000 € dans le cadre des missions de service public 2022 : 1 250 000 € ;

Recettes de fonctionnement : 2023 : 5 577 691€, 2022 : 5 283 973 € ;

Recettes hors CD62 : 2023 : 4 177 691 €, 2022 : 4 033 973 €.

Comparaison des exercices de 2016 à 2023

Exercice	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat NET	293 928	41 012	55 329	-80 210	-118 094	203 549	-82 101	-296 412
Résultat Exploitation	254 226	-80 631	-108 796	-115 115	-648 408	-344 173	-105 365	-310 103
Résultat financier	-707	0	-413	-376	-176	-761	-815	-2 590
Résultat Exceptionnel	40 409	121 643	164 537	35 281	530 489	548 480	24 079	16 281
Missions de service public	1 450 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 750 000	1 400 000	1 250 000	1 400 000
Recettes d'activités	2 855 599	3 108 507	3 143 450	2 906 835	1 538 403	2 742 586	3 792 261	4 101 619
Recettes en atténuation charges	261 391	237 041	120 354	196 508	335 547	247 429	241 712	76 072
Global	4 566 990	4 595 548	4 513 804	4 353 343	3 623 950	4 390 015	5 283 973	5 577 691



1- Equipements

Le Belvédère et la Tyrolienne prennent de la hauteur !

2023 a vu un impact très positif sur la fréquentation du Parc grâce à l'ouverture du Belvédère et de sa Tyrolienne.

Le Belvédère est une structure unique de 40 mètres, implantée sur le lieu le plus haut du parc et qui dispose de 8 plateformes. Une fois tout en haut, il offre une vue imprenable à 360° sur les paysages environnants : au nord l'ancien bassin minier et les Monts de Flandres, au sud l'Artois et sa campagne. Une table d'orientation en réalité augmentée est disponible via le téléchargement d'une application accessible en scannant un QR code.

Deux toboggans, à 6 et 10 mètres de hauteur, permettent de redescendre plus rapidement.

L'accès au Belvédère et à ses toboggans est gratuit.

La Tyrolienne propose un départ depuis la plateforme du Belvédère située à 21 mètres. Accessible aux PMR, elle procure de belles sensations pendant sa descente de 564 mètres, avec une vitesse pouvant atteindre les 85 km/h.

Le belvédère s'impose de plus en plus comme un « monument » incontournable du paysage dans le Pas-de-Calais.

2- Commercialisation

La vente en ligne se généralise

Les outils numériques de commercialisation ont été déployés sur l'ensemble de l'offre, activités et services du parc d'Olhain, afin de faciliter l'acte d'achat dans un monde toujours plus connecté.

Pour réserver en ligne une activité de loisirs (luge 4 saisons, parcours de filets, tyrolienne, terrains de tennis et piscine), il suffit désormais d'utiliser l'application smartphone MyOlhain ou le site de vente en ligne accessible depuis notre site web principal.

Outre les activités, il est également possible de réserver un séjour en famille ou entre amis dans la nouvelle résidence des Terrasses.

La dématérialisation de la billetterie permet de limiter les impressions au quotidien.

Plus simple, plus rapide... Tout le monde y gagne !

3- Gestion salariale

Accompagner et former

Depuis plusieurs années, le parc d'Olhain est soucieux de développer l'accompagnement de ses collaborateurs. La notion d'expérience est fortement marquée pour l'intégration des futurs salariés, et tout particulièrement pour les publics éloignés de l'emploi, mais aussi pour les étudiants en alternance et les contrats à durée déterminée.

L'expérience des salariés en CDI intervient dès l'intégration du nouvel employé et ce jusqu'à son départ ou son embauche.

La part des contrats à durée indéterminée est d'environ 51.5 % du volume horaire collectif, l'autre moitié est réservée aux autres types de contrat, d'où cette notion d'accompagnement qui prend ici tout son sens. Au-delà de la montée en compétence, l'objectif managérial repose sur trois piliers : « L'autonomie accompagnée » des collaborateurs, la qualité de vie au travail et l'environnement de travail des salariés.

Malgré son développement, le parc d'Olhain reste un établissement à échelle humaine, privilégiant la mixité sociale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, de formation et de promotion et l'implication des équipes dans la transition écologique. Enfin, la pyramide des âges continue de se rajeunir depuis ces dernières années avec l'intégration de jeunes dans les différents services (34 ans en moyenne).

Un employeur engagé dans une démarche RSE:

Du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi vers un CDI.

40% du personnel en poste au parc est issu de cette ascension sociale.

L'insertion sociale au sein du parc d'Olhain consiste à offrir des opportunités d'emploi et de développement professionnel à des personnes ayant des difficultés à trouver un emploi en raison de leur situation personnelle, de leur origine ou de leur handicap. Pour appréhender cet enjeu, le parc s'appuie sur des acteurs locaux comme les missions locales, Pôle Emploi, les services du Département, les établissements scolaires...

Le Parc a la volonté d'adopter une démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises), démontrant son engagement envers le développement durable et le bien être des personnes. En adoptant une approche responsable, notre établissement cherche à maximiser ses impacts positifs

Cela se traduit par la volonté de réduire notre empreinte écologique, de promouvoir l'égalité et la diversité sur le lieu de travail en intégrant toutes les parties prenantes. Grâce à cette démarche RSE, le Parc démontre sa volonté de jouer un rôle actif dans un avenir durable et équitable pour tous.

Les moyens humains

L'effectif du parc d'Olhain est composé de 83 collaborateurs. En haute saison, 162 contrats de saisonniers (68 hommes et 94 femmes) viennent renforcer les équipes.

4- L'environnement

De par son enracinement au sein du territoire et sa vocation sociale, le parc d'Olhain attache une attention particulière à la notion de durabilité.

L'environnement par et pour l'humain

Le parc d'Olhain a souhaité placer l'humain au centre de son dispositif par le développement d'actions de sensibilisation et d'éducation, auprès de ses collaborateurs et des différents publics accueillis. La labellisation AFNOR Ecolabel, constitue l'un des leviers essentiels quant à la mise en œuvre au quotidien de cet engagement.



PERSPECTIVES 2024

FIN DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT PARTAGE... VERS UN CONTRAT PLURI-ANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ (2015/2023)

Fil conducteur du développement du parc, le Contrat de Développement Partagé a été réalisé et mis en œuvre par le Conseil départemental du Pas-de-Calais financeur des investissements, et le parc d'Olhain, gestionnaire du site.

L'objectif principal fut d'affirmer la reconnaissance de cet établissement public, en tant qu'acteur départemental incontournable en termes de loisirs de proximité, activités de pleine nature, accompagnement du développement du sport et du tourisme, afin de faire de cet équipement structurant la vitrine des politiques départementales. Dans le même temps, il a permis de renforcer le partenariat parc d'Olhain / Conseil départemental du Pas-de-Calais mettant en valeur l'évolution du parc, tout en sécurisant les conditions de mise en œuvre : organisation, gestion, cadre juridique et financier et positionnement stratégique.

LES GRANDES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Tout d'abord, augmenter l'attractivité du parc auprès des clientèles de proximité concernant les loisirs de plein air (golf, belvédère, village enchanté, piste de luge 4 saisons, parcours de filets suspendus, golf miniature, Belvédère, Tyrolienne...).

Dans le même temps, développer et diversifier l'offre de service d'hébergement et de restauration par une montée en gamme (résidence d'accueil, hôtellerie de plein air, habitat innovant).

Enfin, requalifier et aménager l'espace pour une meilleure accessibilité des usagers (signalétique, sentiers, salle de sport, intégration paysagère, accessibilité).

REALISATIONS

- ◆ Golf miniature - mai 2015 ;
- ◆ Parcours filets - juin 2015 ;
- ◆ Village enchanté - août 2015 ;
- ◆ Luge 4 saisons - juin 2016 ;
- ◆ Camping - septembre 2016 ;
- ◆ Nouveau restaurant - juin 2020 ;
- ◆ Nouvelle résidence d'hébergement - mai 2021 ;
- ◆ Espace de récupération sportive et de bien-être - Octobre 2021 ;
- ◆ Le Belvédère et la Tyrolienne. Ouverture automne 2022.

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

- ◆ Requalification des espaces publics extérieurs, et des itinéraires ;
- ◆ Refonte des aménagements et des accès (piétons et véhicules) pour 2023/2024.

PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

L'accueil de la flamme olympique le 3 Juillet 2024, initié par le Département du Pas-de-Calais, sera un événement phare de 2024 coïncidant avec la célébration des 50 ans du Parc départemental d'Olhain. Cet événement vise à célébrer les valeurs de l'olympisme tout en impliquant activement les résidents du territoire, en particulier les jeunes, les associations sportives et culturelles.

LES 50 ANS DU PARC D'OLHAIN

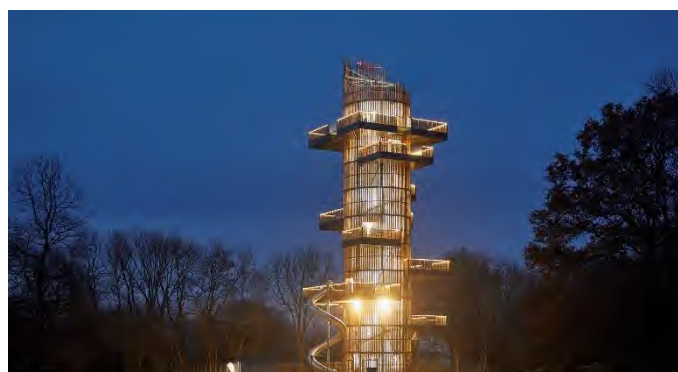
Le Parc Départemental d'Olhain célébrera « 50 années vouées à une cause originelle ».

Une série d'autres événements et de moments forts vont marquer cette étape importante pour mettre en valeur l'histoire du parc et proposer des activités inédites et mémorables.

SPORT, CULTURE ET SOLIDARITE

Manifestations sportives diverses : Championnat départemental CROSS, Championnat de Boxe Universitaire et Fédéral, 24 heures VTT, Ch'ti bike tour...

L'accompagnement de deux actions culturelles, l'une en juin, «Constellation Imaginaire», le festival «Bivouac» fin Aout et également un projet de construction de cabane collerette, des expositions, des accès aux activités avec des tarifs réduits, des soirées festives.....



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

Parc Départemental d'Olhain

FICHE D'IDENTITE

1037

- ◆ **Forme juridique** : Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC)
- ◆ **Siège social** : Rue de Rebreuve, 62620 Maisnil-les-Ruitz
- ◆ **Dotations** : 1 203 441 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 784 000 085 00034
- ◆ **Effectif moyen** : 83 salariés soit 80 ETP
- ◆ **Président** : Ludovic IDZIAK (Conseiller départemental)
- ◆ **Directeur général** : Yannick AUDINEAU

Mission / Cœur de métier :

Le parc a été créé par le Conseil départemental du Pas-de-Calais avec comme vocation la gestion du site. C'est un établissement emblématique dans le Département. Il dispose de nombreux équipements tels qu'un centre d'hébergement et de restauration, un camping, une salle de sports, une salle d'exposition, des salles de séminaire, une piscine découverte, un parcours de filets suspendus, une piste de luge 4 saisons, un belvédère, une tyrolienne et un golf 9 trous. Son offre de services est diversifiée et porte sur des formules séjours et des activités libres ou encadrées. Le Parc d'Olhain est un opérateur incontournable en termes de tourisme et de loisirs.

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département :

Représentation au Conseil d'Administration : sur 13 membres, 7 conseillers départementaux soit 54% et 6 membres qualifiés désignés par le Conseil départemental soit 46 %.

Représentants du Département dans la structure :

7 titulaires : Ludovic IDZIAK, Karine GAUTHIER, Etienne PERIN, Jean-Pascal SCALONE, Michèle JACQUET, Séverine GOSSSELIN, Philippe DUQUESNOY.

Contribution financière du Département :

BP 2024 : 1400 000 €

2023 : 1 400 000 € (dont 150 000€ d'aide supplémentaire sollicitée au BS)

Garantie d'emprunts : aucune

Convention : Contrat de développement partagé et convention de transfert de gestion en cours de réécriture.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

- ◆ 2014-2023 : 18 millions d'euros investis dans un équipement au service des politiques publiques du Conseil départemental

◆ Fréquentation :

- 70 661 entrées au parcours filets ;
- 12 453 entrées à la piscine ;
- 80 574 luges ;
- 18 255 nuitées à la résidence Ethic étapes ;
- 108 700 repas servis ;
- 6 785 nuitées au camping ;
- 601 nuitées en nid'île (hébergement insolite) ;
- 19 978 entrées au golf miniature ;
- 1 014 heures de locations de court de tennis ;
- 6 325 descentes de tyroliennes.

- ◆ Ressources humaines : le parc est un employeur engagé

8 contrats d'apprentissage ;
1 contrat de professionnalisation ;
7 contrats parcours emploi compétence (PEC) ;
56% des salariés ont moins de 30 ans ;
47% de salariés hommes - 53% de salariées femmes.

- ◆ Plus de 30 activités pour petits et grands ;
- ◆ Plus de 700 000 visiteurs ;
- ◆ 7 salles de réunion ;
- ◆ 4 points de restauration (en fonction de la saison) ;
- ◆ 170 hectares de forêt et de plaine ;
- ◆ 62 0000 abonnés sur Facebook.

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Passage à un effectif de plus de 50 ETP, le parc se voit doté à compter de 01/2023 d'un comité social économique ;
- ◆ Renouvellement de l'écolabel européen (2023-2025) : installation d'un composteur ;
- ◆ Création de trois instances de gouvernance afin d'engager les travaux sur le bilan du contrat de développement partagé et d'élaborer le nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance pour la période 2023-2027 ;
- ◆ Organisation de nombreux événements envers le grand public (trail, rallye équestre, cyclisme, pâkemone, olhainween...)
- ◆ Réfection du sol de la salle polyvalente pour un montant de 100 K€ HT financé par le Département en 10/2023 ;
- ◆ l'activité de loisirs de proximité fut contrariée sur le second semestre dans tous les domaines d'activité, notamment en juillet et en août et aux vacances de Toussaint du fait des conditions météorologiques maussades ;
- ◆ Première édition du festival bivouac.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Réactualisation des statuts (prévu en CD de 09/2024), rédaction d'une nouvelle convention de transfert de gestion (prévu en CP de 12/2024) ;
- ◆ Renforcement du partenariat Conseil départemental du Pas-de-Calais/Parc d'Olhain dans le cadre du nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;
- ◆ Démolition de la salle de sport prévue en 12/2024 : la fin des diagnostics est en cours ;
- ◆ Festivités 1974-2024 : les 50 ans du Parc d'Olhain ;
- ◆ Organisation du passage de la flamme Olympique le 3 juillet 2024 : volonté du parc de créer un principe de village sportif avec initiations et démonstrations sportives ;
- ◆ 2ème édition du festival Bivouac ; installation de cabanes collerette dans les arbres ;
- ◆ Accueil du festival « la constellation imaginaire # 10 » ;
- ◆ Accueil de jeunes dans le cadre du Service Nationale Unique ;
- ◆ Accueil de jeunes sportifs ukrainiens au cours de l'été ;
- ◆ Suite à la tempête Eunice, reforestation du parc, plantation de plus de 300 arbres ;
- ◆ Enquête CCI sur la fréquentation et sur l'impact économique et social du parc d'Olhain.

COMPTE en EUROS

Bilan 2023		Compte de résultat 2023	
Actif immobilisé : 4 544 423 €	Capitaux propres : 4 560 986 €	Produits d'exploitation : 5 488 574 €	
Actif circulant (hors trésorerie) : 294 959 €	Total des dettes : 766 700 €	dont subventions et participations : 1 465 265 €	
Trésorerie : 562 993 €	Total bilan : 5 402 375 €	Charges d'exploitation : 5 798 677 €	
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : - 310 103 €	
Indépendance financière (poids de la dette) : 4,7 %		Résultat financier : - 2 590 €	
Durée apparente de la dette : non applicable		Résultat exceptionnel : 16 281 €	
Trésorerie en jours d'exploitation : 36 jours		Résultat de l'exercice : - 296 412 €	
Fonds de roulement : 245 658 €		Epargne brute : - 110 758 €	
Besoin en fonds de roulement : - 317 336 €		Epargne nette : - 195 127 €	
		Total des produits : 5 509 836 €	
		Financement du Département (€ et %) : 1 400 000 € soit 25,41 %	

Date de mise à jour des données : 26/06/2024



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIÉS
(EPOA)**

- SDIS 62 -

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU PAS-DE-CALAIS**

**ANNÉE
2023**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année.

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

La mission des sapeurs-pompiers n'est jamais plus visible et évocatrice des valeurs de courage et de dévouement que lorsque nous faisons appel à eux. Avec une moyenne de 1 000 appels quotidiens aux sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais, il apparaît aisé de se figurer la somme d'interventions qu'ils réalisent chaque année.

L'année 2023 illustre d'une manière exceptionnelle l'engagement qui est le leur, tant elle a été émaillée d'« événements marquants». En matière de sécurité civile, ces phénomènes relèvent de la gestion de crise, une expression qui permet de replacer l'intensité et la diversité de la mobilisation des sapeurs-pompiers quand ces crises surviennent.

Les violences urbaines de l'été 2023, l'attentat de la cité scolaire Gambetta-Carnot, la prise en charge des migrants, victimes de traversées dramatiques de la Manche, les inondations calamiteuses du département sont autant de crises qui ont exigé des sapeurs-pompiers réactivité et actions réflexes, mais également endurance du commandement et adaptation dans la durée.

Il n'est pas question de graduer l'importance de ces événements. Mais, pour le SDIS comme pour le Département du Pas-de-Calais, les inondations de l'hiver 2023 ont et auront des conséquences durables sur nos politiques publiques, de l'aménagement des territoires à la prévention et à la prévision des risques.

Parmi les 139 137 opérations menées en 2023, les inondations ont généré plus de 3 500 interventions de pompage, d'épuisement, de protection biens. Plus de 1 500 personnes ont été mises en sécurité, dénombrant parmi elles une dizaine de blessés heureusement sans gravité. Un coût direct pour le SDIS de 880 000 euros, un bilan financier qui s'alourdira en 2024, les inondations ayant persisté bien au-delà du printemps.

Présider le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais (SDIS 62), c'est rendre hommage à l'engagement de 1 361 sapeurs-pompiers professionnels, 3 434 sapeurs-pompiers volontaires et 247 personnels administratifs, techniques et spécialisé. C'est surtout piloter un établissement pivot de la mission de service public de secours parmi les organismes gravitant autour du Département. C'est piloter une institution experte de sa mission, capable de projeter ses objectifs et ses ambitions sur le moyen terme à travers la révision régulière des documents réglementaires qui régissent son cadre d'intervention.

C'est surtout, dans un contexte de crises plurielles que toutes les administrations, collectivités et services publics traversent, tenter de devancer l'impact de la contraction des ressources financières publiques qui concourent à son fonctionnement et à son investissement.

Ce rapport d'activité confirmera auprès de chaque lecteur la densité des missions et obligations auxquelles répondent les sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais. Il éclairera l'augmentation et la diversité de ces sollicitations, résultant pour une partie d'entre elles de plusieurs constats :

- La fragilité de l'accessibilité aux soins dans les territoires ;
- La matérialisation d'enjeux migratoires et géopolitiques dans notre département ;
- L'expression toujours plus forte du besoin de service public par nos concitoyens ;
- L'accélération de l'incidence des crises et des événements calamiteux.

A l'aune d'une concertation nationale sur les enjeux qui se posent aux services d'incendie et de secours, alors que la vision du sapeur-pompier et plus particulièrement du volontariat soulève des débats, des choix importants se présentent pour l'établissement et la protection de la population. Le SDIS 62 s'inscrit dans la constance du dialogue financier et fonctionnel qu'il entretient avec le Département pour préserver la spécificité de son modèle. Je vous invite à en découvrir ou à en redécouvrir les caractéristiques dans ce rapport d'activité.

Raymond GAQUERE

Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

MISSIONS ET ORGANISATION

Les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

LES MISSIONS DU SDIS

- ◆ l'évaluation et la prévention de tous les risques de sécurité civile (accidents, sinistres, risques technologiques et naturels) ;
- ◆ la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;
- ◆ la lutte contre les incendies de toute nature ;
- ◆ le secours d'urgence en général ;
- ◆ la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement.

LA VIE INSTITUTIONNELLE

- ◆ 5 réunions du Comité social territorial (CST) : 42 avis ;
- ◆ 4 réunions de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Condition de Travail (F3SCT) : 21 avis ;
- ◆ 5 Commissions Administratives et Techniques des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) : 30 avis ;
- ◆ 3 réunions de dialogue social avec les organisations syndicales ;
- ◆ 5 réunions du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompier Volontaires (CCDSPV) : 36 avis ;
- ◆ 6 Conseils d'Administration (CA) : 78 délibérations ;
- ◆ 10 bureaux de Conseil d'Administration : 192 délibérations.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Le Service des Assemblées et des Instances (SDAI), en application de la loi de Transformation de la Fonction Publique, a mis en œuvre du Comité Social Territorial et de la Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail (ex CHSCT).



Le Groupement de l'Analyse, de la Stratégie et de l'Évaluation de la Performance

- ◆ Projet d'établissement : pilotage, suivi et accompagnement
 - 9 réunions du groupe de pilotage et de suivi ;
 - 15 réunions de suivi des groupes projets ;
 - 4 revues de processus ;
 - 1 revue stratégique.
- ◆ Démarche qualité : engagement d'une démarche de formation
 - Benchmarking autres SDIS, AFNOR ;
 - Formation démarche qualité CNFPT.
- ◆ Enquêtes nationales :
 - INFOSDIS sur 2022 ;
 - Données SPV en préparation de la visite de la DGSCGC en juillet 2023 ;
 - Volume d'interventions des SLIS (Service locaux d'incendie et de secours) ;
 - Enquête sur le parc engins.
- ◆ Cartographie des processus :
 - GFS : IHTS ;
 - GRH : Paye ;
 - GAF : Budget + facturation.
- ◆ Suivi des recommandations :
 - Inspection générale de la sécurité civile 2017 ;
 - CRC 2018.
- ◆ Co-construction du référentiel de développement des compétences managériales
- ◆ Suivi des carburants
- ◆ Suivi des fluides
- ◆ Acculturation du GASEP à la sociologie des organisations : restitution des ouvrages et auteurs majeurs dans la discipline.

LE BUDGET

POLE FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE ET JURIDIQUE

Budget Primitif 2023 de 173,77 millions d'euros
(163,16 millions d'euros réalisés en dépenses)

Une section de fonctionnement réalisée de 138,65 millions d'euros.

Principales dépenses de fonctionnement :

- ◆ 107,4 millions d'euros pour les charges de personnels et frais assimilés ;
- ◆ 17,6 millions d'euros pour les charges à caractère général ;
- ◆ 11,5 millions d'euros pour les opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- ◆ 754 000 euros pour les charges financières ;
- ◆ 1,3 millions d'euros pour les autres charges de gestion courante et charges exceptionnelles.

Principales recettes :

Contributions et participations : 130 285 millions d'euros dont :

- ◆ 85,68 millions d'euros par le Conseil départemental ;
- ◆ 44,60 millions d'euros par les communes et EPCI.

Une section d'investissement réalisée de 24,5 millions d'euros.

Principales dépenses d'investissement :

- ◆ 5,828 millions d'euros de dépenses hors AP/CP (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles, immobilisations en cours) ;
- ◆ 2,856 millions d'euros de dépenses sur autorisation de programme (AP) / Crédit de paiement (CP) / Construction ou extension de bâtiments ;
- ◆ 5,168 millions d'euros de dépenses AP/CP Acquisition de véhicules ;
- ◆ 5400 € de dépenses AP / CP Grosses réparations ;
- ◆ 578 696 € de dépenses AP / CP Systèmes d'information ;
- ◆ 5,887 millions d'euros d'emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital de la dette) ;
- ◆ 3,387 millions d'euros d'opérations d'ordre de transfert entre sections ;
- ◆ 215 963 € d'opérations patrimoniales ;
- ◆ 580 192 € d'autres dépenses.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Rédaction du règlement budgétaire et financier du SDIS 62 (M57), validé en CASDIS ;
- ◆ Organisation de la chaîne logistique alimentaire pendant les inondations ;
- ◆ Diminution du nombre de rejets par la paierie départementale ;
- ◆ Mise en place du processus de traitement des ordres de mission pour formation.

Le Groupement de la Commande Publique

Le Groupement de la Commande Publique pilote la stratégie des achats, procède à la passation des procédures des marchés publics et suit l'exécution des marchés publics. Il conseille les services dans le montage juridique du marché public à mettre en place (type de marché, allotissement, durée, conditions d'exécution, critères de jugement des offres...), contrôler les achats de faible montant et veille à la sécurité juridique des achats de l'établissement.

- ◆ Programmation des achats pour piloter les projets d'achat ou le renouvellement des marchés ;
- ◆ 49 consultations rédigées dont 15 appels d'offres ;
- ◆ 8 Commissions d'Appel d'Offres (CAO) ;
- ◆ 88 marchés notifiés ;
- ◆ 1 461 bons de commande contrôlés.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Arrivée d'un nouveau chef de groupement en novembre ;
- ◆ Déploiement du logiciel d'aide à la rédaction des dossiers de consultation (3P).

Le Groupement des Affaires Juridiques

Protection fonctionnelle

- ◆ 91 dossiers de dépôts de plainte (dont 54 pour agressions) ;
- ◆ 49 constitutions de partie civile ;
- ◆ 51 audiences ;
- ◆ 220 dossiers d'agressions d'agents en intervention en cours de gestion.

Discipline

- ◆ 7 conseils de discipline ;
- ◆ 22 procédures disciplinaires traitées (sans saisine du conseil de discipline).

Protection des données personnelles

- ◆ 14 fiches de traitement créées ou mises à jour ;
- ◆ 2 analyses d'impact sur la vie privée (logiciels GRH et GFS) ;
- ◆ Pilotage de la création d'une procédure de traitement des images issues des drones.

Archives

- ◆ 13 versements effectués pour un métrage de 122 ml soit environ 1 196 boîtes ;
- ◆ 100 ml d'archives éliminées équivalents à 3 T de papier ;
- ◆ 146 communications de boîtes archives/dossiers effectuées ;
- ◆ 9 visites effectuées en CIS (notamment 19 ml libérés à Harnes et 17 ml libérés à Berck).

Faits marquants 2023 :

- ◆ Refonte des dispositions du RI relatives à l'alcool et aux substances psychoactives ;
- ◆ Refonte des IP discipline ;
- ◆ Travaux en vue de la création du GIP METARISC ;
- ◆ Mise en place des nouveaux contrats d'assurance Dommage aux biens, tous risques matériels, protection sociale des SPV, RC et Cyber risques ;
- ◆ Mise en place de la convention de gestion déléguée des sinistres RC sous franchise avec le courtier et du contrat de prestations d'expertise avec le Cabinet EQUAD ;
- ◆ Déclaration et gestion du sinistre incendie du local chaufferie du CIS Liévin (dossier évalué à 100 000 euros) ;
- ◆ Acquisition et aménagement d'un nouveau local d'archives d'une capacité de 208 ml.

POLE PREVENTION, PREVISION, OPERATIONS

Le site de la direction départementale accueille le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours) et le CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) : celui-ci est la plateforme unique de réception des appels 18 dans le département et le CODIS assure la gestion opérationnelle des interventions.

Le pôle est composé de trois groupements de services.

Le Groupement Organisation et Coordination des Secours (GOCS)

La gestion des interventions des sapeurs-pompiers est fondée sur l'articulation CTA-CODIS avec les unités opérationnelles du département.

- ◆ 369 472 appels reçus au CTA/CODIS soit 1 012 appels en moyenne par jour ;
- ◆ 450 sapeurs-pompiers disponibles le jour. 436 disponibles la nuit.

Les interventions sont la partie la plus visible des missions des sapeurs-pompiers : **139 137 interventions** ont été effectuées en 2023 et **121 040 victimes** prises en charge par les sapeurs-pompiers.

La répartition des interventions :

- Secours à personne : 115 448 ;
- Opérations diverses : 9 164 ;
- Incendies : 6 426 ;
- Accidents de la route : 5 787 ;
- Risques technologiques et naturels : 2 312.

Le Groupement Prévision des Risques

La prévision vise à mieux appréhender les risques et apporter un maximum d'informations aux sapeurs-pompiers appelés à intervenir.

L'objectif est de faciliter la prise de décision et de permettre l'organisation d'un dispositif opérationnel adapté à chaque situation. Cette organisation des secours nécessite une préparation en amont pour apporter la réponse opérationnelle la plus efficace possible en situation d'urgence. Cette préparation à la gestion des crises passe par des études de dossiers relatives à la prévention industrielle et autorisations du droit des sols, par le suivi de la Défense Extérieure Contre l'Incendie, par la planification (organisation, exercices et retours d'expériences).

- ◆ SCDECI : 546. 142 réunions relatives à la DECI, 190 arrêtés DECI ;
- ◆ 26 756 points d'eau incendie ;
- ◆ SIG : 854 remontées de terrain ;
- ◆ mise à jour des atlas pour 4 CIS ;
- ◆ 210 études de dossiers de prévention industrielle à 135 PC, 7 AEU, 50 AIOT, 5 PAC, 6 cas par cas, 4 demandes préalables, 10 éoliens.
- ◆ 25 CSS, 11 CODERST, 26 CLAP ; 30 visios présentation de projet ; 46 visites sur sites.
- ◆ 13 exercices POI ; 1 PCS ; 6 PSBC dont la cathédrale d'Arras ; BINAT 33 (TSLM) ;
- ◆ 73 ETARE dont 2 créations + 90 FCO.

Dossiers grands rassemblements :

- ◆ Finale coupe de France des Rallyes ;
- ◆ Enduropale ;
- ◆ Rallye de la Lys ;
- ◆ Tour des 100 communes ;
- ◆ Touquet Music Beach Festival ;
- ◆ Les 4 jours de Dunkerque ;
- ◆ Festivités du 14 Juillet et feux d'artifices ;
- ◆ Marché de Noël Arras ;
- ◆ Main Square Festival.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Arrêté préfectoral RDDECI ;
- ◆ Commissions de sécurité : Canal Seine Nord Europe ;
- ◆ Tunnel-sous-la-Manche : réunions Groupe de Travail de Secours et Sécurité Civile ; Réunions Comité de Sécurité ;
- ◆ Création d'un portail Web pour les zones de ruptures capacitaires (VSAV/FPT/SR/FEN) ;
- ◆ Organisation et encadrement session PRS 1 ;
- ◆ FMPA chefs de site et PCC (Géoconcept Web) ;
- ◆ cartographie et suivi inondations ;
- ◆ Participation aux groupes de travail RO.

Le Groupement Prévention des Risques

La prévention vise à permettre l'évacuation des personnes en danger (risque de panique), à limiter les risques de déclenchement et de propagation d'incendie et faciliter l'intervention des secours.

- ◆ 2601 études de dossiers ;
- ◆ 22 208 établissements recevant du public (ERP) toutes catégories confondues ;
- ◆ 1849 visites (groupes de visite ou visites de commission) ;
- ◆ Taux d'avis défavorables proposés : 10,14% ;
- ◆ 13 interventions RCCI (Recherche des Causes et Circonstances des Incendies).

Etude et suivi de projets d'ampleur :

- ◆ Construction d'un complexe événementiel sur la commune de Boulogne-sur-Mer : « l'embarcadère » ;
- ◆ Projet du nouvel hôpital de Lens ;
- ◆ Construction d'un parc de loisirs indoor sur la commune d'Aire-sur-la-Lys : « planet'Aire ».

Faits marquants 2023 :

- ◆ Poursuite des travaux liés à la dématérialisation ;
- ◆ Poursuite des travaux de développement de Métarisc ;
- ◆ Application des évolutions réglementaires.

POLE RESSOURCES EMPLOIS ET COMPETENCES

Le pôle se compose de quatre groupements de services : le groupement emplois et gestion des compétences, le groupement ressources humaines (SPP et PATS), le groupement des SPV et le groupement formation/sport.

5 042 agents (tous statuts confondus) composent le SDIS. Les Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) et les Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés (PATS) sont gérés par le **Groupement des Ressources Humaines**

- ◆ **1 361** SPP ;
- ◆ **247** PATS.

On compte également 3 434 Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) gérés par le **Groupement des Sapeurs-Pompiers Volontaires et de la Citoyenneté**

- ◆ dont **217** SPV SSSM ;
- ◆ La durée moyenne d'engagement est de 10,1 ans ;
- ◆ **14** SNU et **3** services civiques ;
- ◆ **398** engagements ;
- ◆ **199** accidents en service.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Achèvement du plan de recrutement de 150 sapeurs-professionnels (2019-2023)
- ◆ Réalisation des Lignes Directrices de Gestion 2024-2026 ;
- ◆ Gestion administrative et financière des inondations ;
- ◆ Expérimentation de l'engagement gradué ;
- ◆ Nouvelle procédure de recrutement SPV en 10 étapes et fidélisation des recrues ;
- ◆ Finalisation du répertoire de métiers, des référentiels des activités et des compétences ;
- ◆ Expérimentation d'un cadencement des mobilités et des avancements de grades.

Le Groupement Formation/Sport

L'École Départementale d'Incendie et de Secours (EDIS) dispense une grande partie de la formation primordiale pour les personnels SPP, SPV et PATS en collaboration avec plusieurs organismes comme le CNFPT, ECASC, ENSOSP...

3 328 stagiaires ont été formés hors FMPA (Formation Maintien et de Perfectionnement des Acquis) dont 1 218 Sapeurs-Pompiers Volontaires.

Soit 15 551 journées stagiaires (hors FMPA) au total, réparties comme suit :

- ◆ 6 330 journées organisées à l'EDIS ;
- ◆ 6 867 journées organisées par les groupements territoriaux ;
- ◆ 1 623 journées organisées par les écoles nationales ;
- ◆ 731 journées organisées par le CNFPT.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Publication du Plan Formations et Compétences 2024-2026 ;
- ◆ Publication du Règlement de mise en œuvre du CPA et des autres dispositifs d'accompagnement et organisation d'une première commission de traitement des dossiers ;
- ◆ Abonnement à la plateforme en ligne SKILLEOS ;
- ◆ Organisation de 3 Formations d'Intégration de Sapeurs-Pompiers Professionnels (FI SPP) composées de 16 stagiaires chacune.

POLE DES MOYENS

Le pôle est composé de quatre groupements de services.

Le Groupement gestion du parc immobilier

Ainsi en 2023, le groupement patrimoine immobilier, chargé de la partie bâtiminaire avec notamment les constructions neuves ainsi que les travaux d'entretien et les grosses réparations concernant l'ensemble du SDIS du Pas-de-Calais, a lancé les projets suivants :

- ◆ poursuite des études pour la construction du CIS de Frévent et de la transformation de l'accueil ;
- ◆ finalisation des travaux d'extension du CIS d'Avesnes-le-Comte ;
- ◆ lancement des travaux de réhabilitation de l'ancien CIS de Lens en Groupement Territorial Est ;
- ◆ réception du CIS Arras et démarrage des études pour la construction du CIS Boulogne-sur-Mer sous maîtrise d'œuvre du Conseil départemental.

Le Groupement technique et logistique

Il est constitué d'un service logistique, d'un service contrôle et maintenance et d'un service véhicules. Un groupement qui a notamment la charge :

- ◆ de l'habillement des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP), Volontaires (SPV) et des personnels techniques. Au total, ce sont plus de 5 000 personnes qui sont habillées par le SDIS 62 ;
- ◆ des véhicules répartis sur le département ;
- ◆ la maintenance préventive et curative de tous les engins du SDIS du Pas-de-Calais ;
- ◆ de l'acquisition ou du renouvellement de véhicules.

Le Groupement des Systèmes d'Information et le Groupement réseaux et télécommunication

- ◆ Données embarquées : généralisation du déploiement des fiches bilans dématérialisées ;
- ◆ Pilotage, suivi et accompagnement des projets du schéma directeur des systèmes d'information ;
- ◆ Renforcement de la sécurisation du Système d'Information ;
- ◆ Mise en production des nouveaux logiciels de suivi et exécution financière, traitement de la paie et gestion des formations ;
- ◆ Travaux sur la réorganisation du groupement pour préparer les enjeux importants qui vont impacter le SDIS 62 : NEXSIS, RRF, téléphonie sur IP, urbanisation des SI, refonte du système de partage de données et la Di GEDE (Digitalisation de la Gestion Électronique de l'Information et des Documents de l'Établissement) au travers des processus métiers ; travaux en partenariat avec le BMPM sur le développement de METARISC.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Fusion du Pôle performance et système d'information avec le Pôle patrimoine immobilier et logistique.

POLE SANTE, SECOURS MEDICAL ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le Groupement Santé

Opérations :

En 2023, nous avons recensé :

- ◆ 7 807 interventions en VLSSSM (dont 2 194 à la demande du SAMU) ;
 - ◆ 104 missions de soutien santé opérationnel ont été assurées.
- #### Aptitude :
- ◆ 4 568 visites médicales ont été réalisées dont :
 - 65 à la Direction départementale ;
 - 1 674 au groupement territorial Est ;
 - 1 326 au groupement territorial Centre ;
 - 1 503 au groupement territorial Ouest.

Le Groupement Logistique Pharmacie

- ◆ Nombre de bouteilles d'oxygène délivrées : 4 597 ;
- ◆ Nombre de commandes VSAV/SUAP : 1 008 ;
- ◆ Nombre de maintenances préventives réalisées : 319 ;
- ◆ Nombre de maintenances préventives réalisées en interne : 216 ;

- ◆ Nombre de maintenances curatives réalisées par prestataire : 10 ;
- ◆ 1 440 demandes d'intervention technique ;
- ◆ Nombre de Pentrox utilisés : 118 ;
- ◆ Nombre d'ampoule de Morphine délivrées : 677.

Le Groupement Hygiène et Sécurité

Le Groupement Hygiène et Sécurité assiste et conseille l'autorité territoriale en matière de prévention des risques professionnels. Cette politique de prévention des risques est assurée par un réseau composé de 2 conseillers de prévention, 2 PATS spécialisés en hygiène et sécurité et 36 assistants de prévention. En 2023, 20 agents ont été formés en tant qu'assistant de prévention et 16 ont bénéficié d'une formation de maintien des acquis.

Dans le cadre de ses missions principales, le Groupement Hygiène et Sécurité assure l'évaluation des risques professionnels par la mise à jour du Document Unique. Le Groupement Hygiène et Sécurité assure également le suivi des accidents de service : 424 déclarations d'accident toute catégorie confondues transmises via l'Intranet, a mené 3 enquêtes accidents et 3 Partage d'Information d'Accident de Service (PIAS).

- ◆ nombre d'aménagements de poste de travail : 35 pour 18 746 € ;
- ◆ 1 dossier d'analyse « vecteurs de l'unité nautique » ;
- ◆ 1 procédure « punaises de lit » validée en F3SCT ;
- ◆ La participation à l'action HAP de la médecine du travail pour les ateliers automobiles (prévention des risques CMR)
- ◆ 1 étude ergonomique menée par un ergonomiste de la médecine du travail ;
- ◆ 28 agents formés en travail en hauteur.

Faits marquants 2023 :

- ◆ Recrutement interne de 20 nouveaux assistants de prévention et organisation au sein du SDIS62 de la 1ère formation préalable obligatoire ;
- ◆ Lancement de la démarche de l'évaluation des risques professionnels pour réaliser le Document Unique pour l'ensemble des CIS, groupements territoriaux et services de la Direction ;

- ◆ Coupe du monde de rugby : appui logistique sur Lille ;
- ◆ Fin des travaux de réaménagement des locaux du GLP ;
- ◆ Recrutement d'un technicien biomédical et création d'un laboratoire biomédical ;
- ◆ Audit Supply Chain : mise en place d'une optimisation de la chaîne logistique ;
- ◆ Modification du parc départemental en bouteilles Oyan ;
- ◆ Déploiement des DGT7 sur tout le département.

LES UNITES SPECIALISEES

Les Unités spécialisées du SDIS 62 sont prêtes à intervenir en renfort des secours traditionnels. Elles ont chacune un domaine d'intervention spécifique et sont identifiées comme suit :

- L'Unité **Risques Technologiques** (URT) ;
- L'unité **Secours en Milieu Périlleux et Montage** (SMPM) ;
- L'Unité **nautique** ;
- L'Unité **de Sauvetage d'Appui et de Recherche** (USAR) ;
- L'Unité **d'Intervention à Bord des Navires et des Bateaux** (IBNB).

LES FAITS MARQUANTS DE L'ETABLISSEMENT

Sur le plan opérationnel :

- ◆ Attentat à la cité scolaire Gambetta-Carnot ;
 - ◆ Une année marquante en matière d'accidentologie routière ;
 - ◆ Feux d'Espaces Naturels (FEN) : 347 incendies sur le département représentant 74 hectares brûlés ;
 - ◆ Tempête Ciaran et gestion de la première période de la crise liée aux inondations dans le département ;
 - ◆ Participation du SDIS 62 aux renforts dans le cadre des violences urbaines en région parisienne ;
 - ◆ Plusieurs interventions marquantes en matière de sauvetage de migrants.
- Sur le **plan** institutionnel :
- ◆ Inauguration du nouveau Centre d'incendie et de secours d'Arras ;
 - ◆ Travaux de refonte de l'organigramme ;
 - ◆ Travaux du Comité technique et de pilotage chargés de la révision du règlement opérationnel.

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Etablissement Public Administratif ◆ Siège social : ZA des chemins croisés 18 rue René Cassin 62052 Saint-Laurent-Blangy ◆ Dotations : 13 674 892 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 286 200 019 000 45 ◆ Effectif moyen : 4 783 agents (4 542 sapeurs-pompiers dont 1 321 professionnels et 3 221 volontaires, et 241 personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS)) ◆ Président : Raymond GAQUERE (Conseiller départemental) ◆ Directeur : Contrôleur général Philippe RIGAUD jusque 02/2024 	Mission / Cœur de métier : <ul style="list-style-type: none"> ◆ Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. ◆ Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.
--	--

Liens avec le Département

Niveau de représentation du Département : Représentation au Conseil d'administration : 18 membres sur 25, soit 78%.	Contribution financière du Département : <ul style="list-style-type: none"> - BP 2024 : 88 082 000 € en fonctionnement et 2 000 000 € en investissement - CA 2023 : 85 682 000 € en fonctionnement
Représentants du Département dans la structure : 18 titulaires : Raymond GAQUERE, Alain DE CARRION, Pierre GEORGET, Philippe DUQUESNOY, Evelyne NACHEL, Véronique THIEBAUT, Sébastien CHOCHOIS, Sandra MILLE, Jean-Luc DUBAELE, Alain MEQUIGNON, Jean-Jacques COTTEL, Benoit ROUSSEL, Karine GAUTHIER, Brigitte PASSEBOSC, Sébastien HENQUENET, Frédéric MELCHIOR, Emmanuelle LAPOUILLE, François VIAL.	Conventions : <ul style="list-style-type: none"> - Conventions de groupement de commandes sur les fluides : gaz et électricité. - Convention pluriannuelle: 01/01/2023 au 31/12/2027.

ACTIVITES 2023

CHIFFRES CLES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ 139 137 interventions , dont : <ul style="list-style-type: none"> - Secours à personnes : 115 448 ; - Accidents de la circulation : 5 787 ; - Incendies : 6 426 ; - Opérations diverses : 9 164 ; - Risques technologiques et naturels : 2 312 ; - Nombre total de victimes prises en charge : 121 040. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Gestion des interventions / Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) et le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS) : 369 472 appels (soit 1 012 appels en moyenne par jour). ◆ Périmètre départemental : <ul style="list-style-type: none"> - 4 721 sites ERP soumis à contrôle sur le territoire ; 33 sites SEVESO ; - 890 communes.
--	--

PRINCIPAUX EVENEMENTS

- ◆ Réalisation de plus de 139 000 interventions dont plus de 3000 suite aux inondations ;
- ◆ Aboutissement du projet « amélioration du parcours patient » avec la mise en place de la dématérialisation de la fiche bilan des victimes ;
- ◆ Signature d'une convention pluriannuelle 2023-2027 avec le Département du Pas-de-Calais qui renforce la relation partenariale et instaure la mise en place d'un comité de suivi ;
- ◆ Modification de l'organigramme du Service départemental d'incendie et de secours pour marquer l'arrivée des sous-directions ;
- ◆ Passage à la nomenclature comptable M57 et au compte financier unique ;
- ◆ Réalisation de plusieurs projets d'aménagements et de constructions : démarrage des travaux des CIS d'Avesnes-le-Comte et du groupement territorial Est dans l'ancien CIS de Lens ;
- ◆ Report de la construction du CIS de Frévent ;
- ◆ Mise en œuvre de la Loi Matras avec l'intégration des TSSU (Technicien en Soins et Secours d'Urgence), au travers de la reconnaissance des sapeurs-pompiers comme soignants et avec la réforme des transports sanitaires urgents et de leur participation à la garde créant une indemnité de substitution (12 euros par heure d'immobilisation) pour l'adaptation de la couverture opérationnelle du SDIS dans les secteurs non couverts par une garde ambulancière (principalement dans les secteurs ruraux) ;
- ◆ Conventions et partenariats :
 - ⇒ Conventions relatives aux conditions d'occupation du domaine public du SIDEN-SIAN (et ses régies NOREADE) afin de poursuivre l'exploitation d'un dispositif de radiocommunication par le SDIS ;
 - ⇒ Renouvellement de la convention de partenariat relative aux cadets de la sécurité civile entre le Service départemental d'incendie et de secours et le collège Paul Langevin de Boulogne-sur-Mer ;
 - ⇒ Convention RTE – ENEDIS / SDIS – Convention de partenariat ;
 - ⇒ Convention d'observation au profit d'étudiants de HEC.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

- ◆ Préparation à la succession du Contrôleur général Rigaud, en retraite à compter de 02/2024 ;
- ◆ Préparation au soutien opérationnel des jeux olympiques 2024 ;
- ◆ Acquisition de matériels de lutte contre les incendies répondant au pacte capacitaire sur les feux de forêts au plan national et formation de plus de 150 personnels à la lutte contre les feux d'espace naturel ;
- ◆ Rédaction et prévision d'adoption d'un règlement opérationnel et d'un règlement budgétaire et financier.

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 120 752 368 €	Capitaux propres : 75 304 230 €	Produits d'exploitation : 139 669 557 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 4 148 516 €	Total des dettes : 61 129 608 €	dont subventions et participations : 131 017 703 €
Trésorerie : 12 291 120 €	Total bilan : 137 192 004 €	Charges d'exploitation : 136 777 376 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : -1 363 623 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 42%		Résultat financier : -754 024 €
Durée apparente de la dette : 5,8 ans		Résultat exceptionnel : 3 388 584 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 35 jours		Résultat de l'exercice : 1 270 937 €
Fonds de roulement : 9 516 251 €		Epargne brute : 9 405 284 €
Besoin en fonds de roulement : -2 774 869 €		Epargne nette : 3 517 429 €
		Total des produits : 139 926 614 €
		Financement du Département (€ et %) : 85 682 000 € soit 61%

Date de mise à jour des données : 28/06/2024



pasdecalais.fr •    



Arena Stade Couvert
Liévin



Pas-de-Calais
Mon Département



Rapport
d'activité 2023
des établissements
publics et organisme
associés (EPOA)



ARENA STADE COUVERT



Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Éditorial du Président de l'Aréna Stade Couvert

Notre stade est un véritable lieu de vie pluridisciplinaire. Avec nos partenaires institutionnels, le milieu sportif, sans oublier l'Education Nationale et les nombreuses autres entités, chacun participe au développement de ce bel équipement. Le prochain projet d'établissement fixera les grandes lignes des différents secteurs d'activité et la perspective des Jeux Olympiques de 2024 va nous permettre d'aller encore plus loin dans nos objectifs.

La ligue d'Athlétisme, la ligue des Hauts-de-France de Football, le milieu sportif de manière générale, Vivalley Campus, avec ses startups innovantes liées à l'économie du sport et du sport-santé, participent également à son développement et à son rayonnement.

Les sociétés de production s'intéressent à l'Aréna Stade Couvert et génèrent de belles dates comme ce fût le cas avec le show de Redouane Bougheraba en avril, et les programmations de Patrick Bruel en mars 2024, les Goldmen, tribute Queen et Oasis en première partie et le concert de Renaud.

Élément exceptionnel, la nouvelle miss France a séjourné une semaine à l'Aréna Stade Couvert où elle a été élue miss Nord Pas-de-Calais avant de remporter le titre suprême avec plus de 4000 spectateurs.

Le meeting d'athlétisme, premier meeting en salle au monde, a marqué les esprits une fois de plus, avec à nouveau un record du monde à la clé.

L'ambition partagée est simple, proposer une actualité événementielle forte, multidisciplinaire et multi-activités, en investissant au mieux les deniers publics, et en développant au quotidien l'activité de l'équipement, au-delà des grands événements sportifs ou de spectacle.

La partie hôtellerie et restauration, en complément de l'arène, contribue à la bonne santé de la structure.

Comme toujours avec mes collègues élus, nous faisons en sorte de confirmer l'élan donné à notre Aréna, surtout à l'approche des jeux 2024. L'année 2024 ne fera que confirmer l'attrait de notre très bel équipement.

Antoine SILLANI

Président du Syndicat Mixte

L'Aréna a pu rayonner dans de nombreux domaines en 2023. De nombreux évènements très diversifiés ont pu s'y dérouler.

En effet, c'est cette même diversité qui nous permet de continuer à nous développer dans les différents secteurs que sont l'hôtellerie, la restauration, la formation, les concerts, manifestations sportives internationales, etc.

Dans le domaine du sport, le meeting de Liévin a été classé une nouvelle fois 1^{er} au monde et nous avons pu réaliser le super enduro moto avec des aménagements exceptionnels et 1 million de vues sur Youtube.

Comme chaque année, tout ceci a fait briller l'Aréna dans le monde entier.

Fait exceptionnel également, lors de l'élection de miss Nord-Pas-de-Calais, notre finaliste est devenue miss France 2024.

L'année 2024 sera très riche également en évènements avec le concert, entre autre, de Patrick Bruel et la 1^{ère} coupe du monde de Triathlon en salle.

Comme toujours l'équipe du Stade Couvert prend plaisir à participer et à œuvrer au développement de ce magnifique équipement.

PERSONNEL

L'état du personnel de la structure en 2023 :

Cadres :

- 1 Directeur
- 1 Directeur Adjoint Technique
- 1 Responsable Administrative et Financière
- 1 Responsable Hébergement et restauration

Non cadres :

- 4 Techniciens
- 6 Techniciennes de surface (dont un départ en décembre 2023)
- 2 Agents d'accueil (1 en arrêt maternité)
- 1 Assistante de développement
- 1 Chargé de communication (apprentie)
- 1 Assistant comptable

BILAN DES ACTIONS

LA RESTAURATION

Le coût des prestations de l'externalisation de la restauration pour 2023 représente 593 K€ contre 566 k€ pour 2022.

La cantine scolaire a pris fin la première semaine de juillet avec 22 800 repas en moins par rapport à 2022, compensés par les repas self liés aux prestations courantes, en hausse par rapport à 2022.

LA LOCATION DE SALLES DE COURS, DE SALLES DE REUNION ET DE L'AMPHITHEATRE

L'amphithéâtre est toujours un élément important et attractif dans le cadre des séminaires et colloques.

Par rapport à 2022 la location de cet espace est restée stable, tandis que la location des salles de cours a progressé de 20 000 €, tout comme les espaces de réception de 16 000 €.



CA	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Salles de cours	28 630 €	41 022 €	88 109 €	45 615 €	40 567 €	30 900 €	37 571 €	27 655 €	34 717 €	10 010 €	17 461 €	13 865 €	34 422 €
Amphithéâtre	25 550 €	9 120 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture	2 110 €	8 557 €	5 555 €	22 680 €	19 500 €	5 515 €	11 770 €	12 720 €
Salles de réception	300 €	750 €	Fermeture	Fermeture	Fermeture		1 117 €	1 099 €	4 899 €	960 €	2 766 €	8 425 €	24 008 €

L'HEBERGEMENT

1054

Pour 2023, ont été réalisés 17 328 nuitées, 73 119 repas dont 33 428 repas scolaires, pour la période de janvier à juillet.

Le chiffre d'affaires de la restauration principale représente 806 000 € en 2023.

Celui des nuitées a évolué de 30 % par rapport à 2022, soit 343 000 € en 2023, contre 262 000 € en 2022.



	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Pension Complète Confort	167	209	416	663	353	468	1402	373	23	891	777	612	6354
Demi-pension Confort	745	342	1145	371	829	696	0	149	669	549	1077	450	7022
Nuitée Confort	286	683	80	113	554	364	7	97	552	722	350	144	3952
Total nuitées	1198	1234	1641	1147	1736	1528	1409	619	1244	2162	2204	1206	17328

L'EVENEMENTIEL

Les données d'activités pour 2023 (petits et grands évènements)

- 20 évènements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting, Triathlon, Supercross) représentant 68 jours ;
- 4 spectacles et concert (12 jours) : miss Nord-Pas-de-Calais, Réduane Bougheraba ; Tattoo ; Frédéric François ;
- 38 foires, salons, congrès, séminaires (86 jours) ;

38 séminaires (Salon Green Business Days, Groupe LEMPEREUR, Caisse d'épargne...)



20 compétitions sportives (Meeting, Supercross handisport...)



4 concerts et spectacles (miss Nord-Pas-de-Calais, Réduane Bougheraba, Tattoo, Frédéric François).



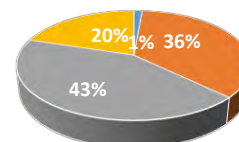
BILAN FINANCIER 2023

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE LA REGIE ASC

LE MONTANT DES RECETTES DE LA REGIE ASC

Pour l'exercice 2023 est de **4 702 160,42 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Prestations de services (dont taxe de séjour) : 1 683 447 €
- ◆ Subvention d'exploitation : 2 000 000 € ;
- ◆ Autres produits de gestion et exceptionnels : 12 464 € ;
- ◆ Atténuations de charges : 62 942 € ;
- ◆ Excédent reporté 2022 : 943 307 €.



- Atténuations de charges
- Produits de services
- Subventions d'exploitation
- Excédent reporté 2022

LE MONTANT DES DEPENSES DE LA REGIE ASC

Pour l'exercice 2023, **3 591 372,33 €** répartis de la façon suivante :

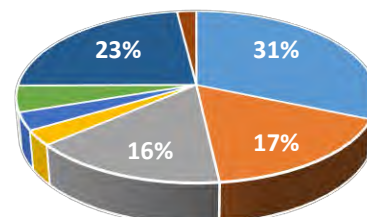
- ◆ Dépenses de fonctionnement : 2 511 915 € ;
- ◆ Dépenses de personnel : 1 008 388 € ;
- ◆ Divers (formation, titres annulés...) : 71 069 €.

Le poste dépenses de personnel est composé de :

- ◆ La masse salariale : 832 212 € ;
- ◆ Le personnel extérieur et intérimaire : 176 175 €.

Le poste dépenses de fonctionnement est composé, entre-autre, de :

- ◆ La sous-traitance : 1 124 971 € ;
- ◆ Les fluides : 606 481 € ;
- ◆ La maintenance et l'entretien : 660 665 €.



- Sous traitance
- Fluides
- Maintenance multitechnique et entretien
- Locations immobilières et mobilières
- Autres dépenses courantes
- Personnel intérimaire et extérieur
- Personnel Permanent
- Charges exceptionnelles

RESULTAT DE LA REGIE ASC POUR L'EXERCICE 2023

Avec un total de recettes de 4 702 160,42 € et de dépenses de 3 591 372,33 €, l'excédent de l'année 2023 de la régie ASC s'élève à **1 110 788,09 €**.

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SYNDICAT MIXTE –

PARTIE FONCTIONNEMENT

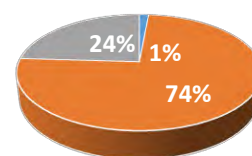
Le montant des recettes de l'exercice 2023 est de **4 971 223,73 €**, Répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Excédent de fonctionnement 2022 : 1 192 794 € ;
- ◆ Participation des collectivités : 3 694 111 € ;
- ◆ Amortissements sur équipement : 72 962 €.

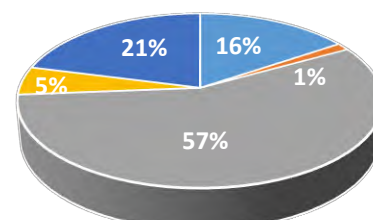
Le montant des dépenses de l'exercice 2023 est de **4 032 917,64 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Services extérieurs (impôts, locations, maintenance, honoraires, contrats de prestations...) : 629 785 €.
- ◆ Charges de personnel : 54 464 €.
- ◆ Remboursement emprunts (intérêts) : 211 000 €.
- ◆ Subventions aux associations : 2 290 002 €.
- ◆ Dotations aux amortissements : 847 666 €.
- ◆ Subvention du Syndicat Mixte : 2 000 000 €.

Un total de recettes de **4 971 223,73 €** et de dépenses de **4 032 917,64 €**, l'excédent de l'année 2023 de la section fonctionnement s'élève à **938 306,09 €**.



- Amortissements sur équipement
- Dotations, subventions et participations
- Résultat de l'exercice 2022

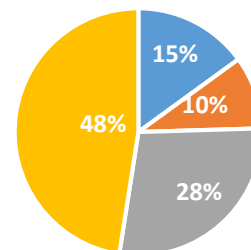


- Charges à caractère général (impôts 340 K€)
- Charges de personnel et frais assimilés
- Subvention Régie et Organismes Sportifs
- Charges financières Intérêts d'emprunts
- Opérations d'ordre de transfert entre sections

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU SYNDICAT MIXTE – PARTIE INVESTISSEMENT

Le montant des recettes de l'exercice 2023 est de **1 783 699,03 €** répartis, entre-autre, de la façon suivante :

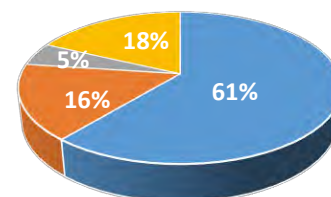
- ◆ Excédent de fonctionnement : 267 533 € ;
- ◆ Dotations aux amortissements : 847 666 € ;
- ◆ Subvention d'investissement : 170 000 € ;
- ◆ Emprunts et dettes assimilées : 498 500 €.



- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Subventions d'investissement reçues
- Emprunts et dettes assimilées
- Dotations aux amortissements

Le montant des dépenses de l'exercice 2023 est de **1 487 199 €** réparties, entre-autre, de la façon suivante :

- ◆ Emprunts et dettes assimilées : 907 503 € ;
- ◆ Immobilisations corporelles : 239 312 € ;
- ◆ Amortissements subvention d'équipements : 72 852 € ;
- ◆ Résultat de l'exercice 2022 : 267 533 €.



- Emprunts et dettes assimilées
- Immobilisations corporelles
- Amortissements subvention équipements

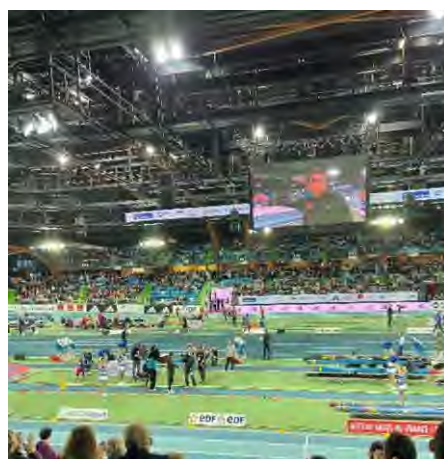
Avec un total de recettes de 1 783 699,03 € et de dépenses de 1 487 199,38 €, l'excédent de l'année 2023 de la section investissement s'élève à **296 499,65 €**.

BILAN DES ACTIONS 2023

Pour l'année 2023, la fréquentation s'est maintenue avec les manifestations suivantes :

I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Handisport EDF - 09 février 2023 ;
- Meeting d'athlétisme - 15 février 2023 ;
- Comité d'équitation - 12 mars 2023 ;
- 50km nocturne de Liévin - 25-26 mars 2023 ;
- Super Enduro - 25 novembre 2023 ;
- Stages et entraînements de football et d'athlétisme I



II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- Rencontres et Confidences RC LENS - 16 mars 2023 ;
- Rédouane Bougheraba - 01 avril 2023 ;
- Voitures anciennes - 28 mai 2023 ;
- Miss Nord-Pas-de-Calais - 14 octobre 2023 ;
- TATOO Musical - 02 septembre 2023



III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- Voeux de la ville de Liévin - 13 janvier 2023 ;
- Voeux de la Région - 20 janvier 2023 ;
- Pep 62 - 22 mars 2023 ;
- UFOLEP - 24-25 mars 2023 ;
- Assises Acom France - 31 mars 2023 ;
- Assemblée UNRP - 03-04 mai 2023 ;
- Job dating Pôle Emploi - 02 juin 2023 ;
- Caisse épargne - 16 et 21 juin 2023 ;
- Pôle emploi - 19-28 juin 2023 ;
- Marathon UNEAL - 23 septembre 2023 ;
- Séminaire des pompiers - 03-05 octobre 2023 ;
- DRAJES - 10 octobre 2023 ;
- AG CD62 - 11 novembre 2023 ;
- Spectacle du Département - 29 décembre 2023 ;
- Séminaire FFA 01-03 décembre 2023 ;
- Green Business Days CALL - 30 mars 2023 ;
- Salon du groupe Lempereur - 14 mai 2023 ;
- Salon du voyage - 09 décembre 2023.



IV. LES CONCOURS :

- Concours rédacteur CDG 62 -19 octobre 2023 ;
- Concours gardien de la paix - 07 mars 2023.



PERSPECTIVES 2024

I. DANS LE DOMAINE DU SPORT

- Meeting d'athlétisme - 10 février 2024 ;
- Triathlon Indoor coupe du monde - 30 mars 2024 ;
- 50km nocturne de Liévin - 30 mars 2024 ;
- Arena trail - 06 juillet 2024 ;
- Grand trail nocturne - 26 octobre 2024 ;
- Stages et entraînements de football et d'athlétisme toute l'année.



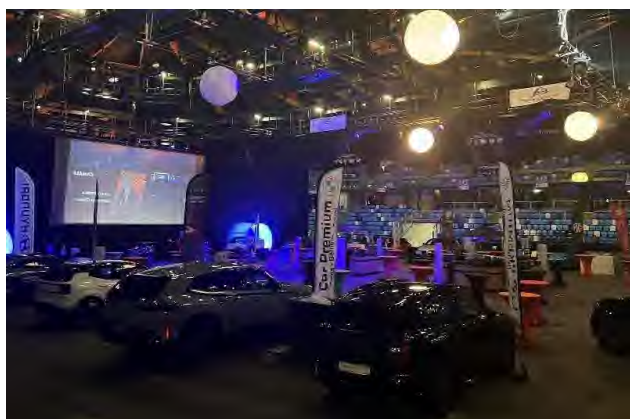
II. DANS LE DOMAINE CULTUREL :

- Concert Patrick BRUEL – 24 mars 2024 ;
- Triathlon indoor – du 25 au 30 mars 2024 ;
- Concert de Frédéric François – 06 avril 2024 ;
- Concert de Goldman – 24 mai 2024 ;
- Miss Nord Pas-de-Calais 19 octobre 2024 ;
- Concert de Renaud – 16 novembre 2024 ;
- Marcel et son orchestre – 30 novembre 2024.



III. DANS LE DOMAINE DES SALONS/CONGRES/SEMINAIRES/AUTRES :

- Séminaire des pompiers - 09-11 janvier 2024 ;
- Voeux de la Région - 19 janvier 2024 ;
- Groupe Lempereur : 25 janvier 2024 ;
- Voeux de la ville – 12 janvier 2024 ;
- Concours lieutenant - 12 mars 2024 ;
- ACOM France - 05 avril 2024 ;
- UIMM - 16 mai 2024 ;
- CESER – 21 juin 2024 ;
- Département 62 – 26 juin 2024 ;
- CFDT – 11 avril ;
- Challenge Event - 09 juin 2024 ;
- IREV - 25 juin 2024 ;
- DRAJES 24 juin 2024 ;
- Caisse d'épargne - 28 juin 2024 ;
- Séminaire des pompiers - 01-03 octobre ;
- Salon du voyages – 07 décembre 20242024 ;
- EPDEF - 18 décembre 2024 ;
- Advitam – 12 décembre 2024.



GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, états, organismes sociaux, dettes court terme). Il mesure les ressources financières que la structure mobilise pour couvrir le besoin financier résultant des décalages des flux de trésorerie.

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

ARENA STADE COUVERT DE LIEVIN

1060

FICHE D'IDENTITE

- ◆ **Forme juridique** : Syndicat mixte ; mode de gestion : régie dotée de la seule autonomie financière chargée de la gestion du stade
- ◆ **Siège social** : Chemin des Manufactures 62800 LIÉVIN
- ◆ **Dotations** : 433 628 €
- ◆ **Date de clôture** : 31/12
- ◆ **Siret** : 256 202 722
- ◆ **Effectif moyen** : 18 ETP
- ◆ **Président** : Antoine SILLANI
- ◆ **Directeur** : Jean-Marie PETITPRE
- ◆ **% Détenion** : Région (40%), CALL (35%) et CD62 (25%)

Mission / Cœur de métier :

Inaugurée en 1986 et plusieurs fois rénovée, l'Aréna Stade Couvert accueille de nombreux événements sportifs, culturels (concerts et spectacles) et d'entreprise (congrès, séminaires, formations, salons, etc.) d'envergure régionale, nationale et internationale.

Dotée de 34 000 m2 de complexe, la structure dispose :

- d'une salle de spectacle dont la capacité est de 14 000 spectateurs ou 6 000 places assises ;
- d'un amphithéâtre de près de 300 places ;
- des espaces de réception et des salles de réunion ;
- d'un self-restaurant de 350 places ;
- d'un hébergement doté d'une capacité de 181 lits.

La structure accueille à l'année la [Ligue Hauts-de-France d'athlétisme](#), ainsi que les [pôles espoirs masculin et féminin de la Ligue Hauts-de-France de football](#).

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

Niveau de représentation du Département

Représentation au conseil syndical : 25% de conseillers départementaux.

Représentants du Département dans la structure :

- 5 titulaires : Ludovic LOQUET, Maryse CAUWET, Emmanuelle LEVEUGLE, Sébastien HENQUENET, Stéphanie RIGAUX ;
- 5 suppléants : Evelyne NACHEL, Cécile YOSBERGUE, Michel DAGBERT, Emmanuelle LAPOUILLE, Maïté MULOT- FRISICOURT.

Contribution financière du Département :

BP 2024 : 966 028 € dont 796 028 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement

2023 : 966 028 € dont 796 028 € en fonctionnement et 170 000 € en investissement

Conventions :

Convention annuelle au titre de la participation financière ;

Convention de location pour la formation des assistants familiaux ; consentie jusqu'au 31/10/2028.

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

Patrimoine géré : Stadium Aréna, amphithéâtre, terrains de foot, salles de réception, chambres, salle de cours, espace de restauration, gestion des entretiens de nombreux parkings.

L'activité de l'Aréna est foncièrement orientée sur les grands événements sportifs : meeting international d'athlétisme, coupe du monde de lutte, la fed cup de tennis, championnat de France de judo, match de préparation aux JO de basketball, équipe de France de handball, championnats de France de gymnastique, championnat du monde d'agility, tournoi International de hockey, championnat d'Europe de hockey, volleyball, tennis de table, boxe, football, escrime, karaté, badminton.

Activités 2023 :

17 323 nuitées réalisées / 67 751 repas servis (petits déjeuners, diners, prestations de repas de direction) ;

20 événements sportifs (stages, compétitions, trail, meeting) représentant 68 jours ;

3 spectacles (11jours): élection Miss Nord-Pas-de-Calais, Tattoo Musical, Redouane Bougheraba;

38 foires, salons, congrès (86 jours) ;

PRINCIPAUX EVENEMENTS

En 2023, le nombre de manifestations est estimé à une soixantaine (stages, formations...), incluant une quarantaine de foires et de salons, une vingtaine d'événements sportifs de grande ampleur (meeting, triathlon, compétitions, trail) dont le super cross en salle avec les plus grands pilotes dans le cadre d'une manche de la coupe du monde.

La comptabilité du syndicat mixte est passée en M57 pour son budget principal au 01/01/2023.

L'Aréna Stade Couvert a reçu le 24 février 2023, la ministre des sports, Amélie Oudéa-Castéra où des athlètes ukrainiens ont été hébergés dès le début du conflit jusqu'au mois d'avril. En mars 2023, ils étaient encore sept Ukrainiens hébergés à l'Aréna Stade Couvert de Liévin pour fuir la guerre. Cela a permis à ces jeunes athlètes d'évoluer dans un cadre calme et serein, entre compétitions, reprises d'études et d'entraînements.

Le 10 juin, plus de 2 500 enfants des Hauts-de-France en situation de vulnérabilité ont découvert des disciplines olympiques en compagnie des sportifs de nos ligues régionales : ligue d'athlétisme, ligue de football, ligue de rugby...

L'accueil des enfants de primaire pour la restauration scolaire a pris fin en juillet 2023.

L'année 2023 s'est achevée avec un changement de gouvernance au sein du syndicat mixte : Florence Bariseau a passé le relais à Antoine Sillani, vice-président régional en charge des sports de la jeunesse et de la vie associative.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

L'année 2024 s'annonce comme une année riche en manifestations avec les activités récurrentes telles que l'accueil du pôle de préformation de football, les stages d'athlétisme, le meeting d'athlétisme classé « premier meeting au monde » et des événements exceptionnels comme le déroulement de la coupe du monde de triathlon, ou le concert de Patrick Bruel où près de 5000 personnes seront présentes.

En février 2024, les travaux de la cuve incendie permettront de maintenir l'équipement aux normes. La fin des travaux de la toiture est estimée à fin 2025.

Un contrôle de la CRC est prévu en 2024.

COMPTES COMBINES EN EUROS (INCLUANT LES COMPTES DU SYNDICAT MIXTE ET DE LA REGIE)

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 15 290 720 €	Capitaux propres : 12 741 989 €	Produits d'exploitation : 5 397 571 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 758 735 €	Total des dettes : 5 673 187 €	dont subventions et participations : 3 694 111 €
Trésorerie : 2 368 161 €	Total du bilan : 18 417 616 €	Charges d'exploitation : 5 278 087 €
RATIOS 2023		Résultat d'exploitation : 119 483 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 28 %		Résultat financier : -211 000 €
Durée apparente de la dette : 7 ans		Résultat exceptionnel : 4 510 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 178 jours		Résultat de l'exercice : -87 006 €
Fonds de roulement : 2 345 594 €		Epargne brute : 687 808 €
Besoin en fonds de roulement : - 22 567 €		Epargne nette : -219 695 €
		Total des produits : 5 537 284 €
		Financement du Département (€ et %) : 796 028 € soit 15%

de mise à jour des données : 11/06/2024



pasdecalais.fr •    



Pas-de-Calais
Mon Département

**RAPPORT D'ACTIVITE
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
ET ORGANISMES ASSOCIES
(EPOA)
- EPDAHAA -
ETABLISSEMENT PUBLIC DEPARTEMENTAL
POUR L'ACCUEIL DU HANDICAP
ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE**



**ANNEE
2023**





Éditorial du Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais

Au service des territoires et de ses habitants, le Département et les Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) se mobilisent quotidiennement afin de mettre en œuvre un service public de qualité auprès des usagers, dans un souci de proximité et de développement des territoires.

Cela se traduit par une présence des services publics sur l'ensemble du territoire, en maintenant intégralement les politiques publiques départementales, obligatoires et volontaristes.

Cela se concrétise également par le renforcement du dialogue avec l'ensemble des partenaires, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM).

C'est enfin la mise en place d'un dialogue permanent dans les territoires, par l'animation de commissions territoriales et la contractualisation avec les intercommunalités, les communes et de nombreux partenaires, que ce service public de qualité peut s'exercer au plus près des populations de notre département.

La présentation du rapport d'activité des EPOA est l'occasion de valoriser et de saluer les actions que ces Etablissements Publics et Organismes Associés mènent tout au long de l'année,

Dans tous les domaines, sanitaire, médico-social, culturel, sportif, touristique, 2022 a été synonyme de renouveau, avec des projets mis en œuvre, au service des publics et de la promotion de notre département, et ce, malgré une augmentation des charges indéniable, en énergie, en carburant et en fournitures, notamment.

Pour autant, par leur professionnalisme et grâce au soutien actif du Département, ces EPOA ont su s'adapter, pour accompagner nos concitoyens, dans une relation de proximité et de solidarité maintenue.

Les liens de collaboration étroits et constants entre les EPOA et le Département sont une condition essentielle à une action publique locale efficace et agile.

Jean-Claude LEROY

Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais



Editorial de la Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

L'année 2023 a été caractérisée par une activité intense des établissements au service des publics que nous accompagnons dans le domaine du handicap et de l'exclusion sociale. Les professionnels de l'EPDAHAA ont accompagné plus de 4 800 personnes cette année.

Je souhaite exprimer ma gratitude et saluer l'engagement des agents de l'établissement qui ont fait preuve, tout au long de l'année, d'un grand sens du service public en dépit d'un contexte difficile qui met les équipes à l'épreuve.

En 2023, nous avons poursuivi la réécriture de notre projet d'établissement en impliquant l'ensemble des agents, des cadres et des dirigeants. Le travail en réseau s'est par ailleurs à nouveau renforcé, via notamment notre implication accrue à la Communauté 360, dont l'EPDAHAA est devenu administrateur.

Cette année aura aussi donné lieu à une mobilisation particulièrement importante des équipes au sujet de nos projets immobiliers (IME d'Arques, FH d'Outreau et d'Isbergues, ESAT d'Aix Noulette).

En collaboration avec le Département et l'ARS, nous avons entamé la création d'une direction commune avec l'Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille, visant à mutualiser les directions fonctionnelles des deux établissements publics. Ce projet apportera une amélioration significative en termes de sécurité juridique, de continuité de service et d'augmentation de notre capacité d'action.

En conclusion, l'année 2023 a été ponctuée par des accomplissements notables et un engagement soutenu de l'EPDAHAA. Nous avons poursuivi notre contribution à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et en difficulté sociale, ce que nous allons continuer en 2024.



Audrey DESMARAI
Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA

MISSIONS

L'Établissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie (EPDAHAA) est un établissement public départemental placé sous statut de la Fonction Publique Hospitalière. Il a été créé le 1^{er} janvier 2015, de la fusion de l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil de l'Enfance et de l'Adolescence Handicapées (EPDAEAH) et de l'Établissement Public Départemental pour l'Accueil des Handicapés Adultes (EPDAHA). Il existe sous une forme ou une autre (succession de scission/fusion) depuis 1978.

Sa création date de 1961, lorsque le Conseil général du Pas-de-Calais, se préoccupant de l'accueil des enfants en situation de handicap, a engagé une politique de création d'instituts médico-pédagogiques administrés par un service départemental. Mais il faudra attendre 1978, et la parution du décret n°78-612 du 23 mai 1978 pour que l'EPDAHAA soit officiellement connu sous l'appellation d'Établissement Public Départemental chargé de l'Accueil des Handicapés.

La Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA est Mme Audrey DESMARAI, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Sallaumines. Son directeur est M. François NOËL.

L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social ou social chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficultés sociales. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.

En pratique, l'EPDAHAA gère trois grandes catégories d'établissements :

LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'EPDAHAA gère 12 Instituts Médico-Éducatifs (IME), recevant des enfants de 6 à 14 ans ou de 6 à 20 ans, dont un avec un internat.

- IME « Les longs champs », à Arras.
- IME « Les Marmousets », à Brebières.
- IME « Bois de Malannoy », à Bouvigny-Boyeffles (avec internat).
- IME « Jean Mermoz », à Bully-les-Mines.
- IME « Eolia », à Calais.
- IME « La Petite Montagne », à Isbergues.
- IME « La Passerelle », à Lens.
- IME « Marc-Henri Darras », à Liévin.
- IME « Mont Soleil », à Outreau.
- IME « Les Saules », à Rang-du-Fliers.
- IME « Les Verts Tilleuls », à Riencourt-lès-Bapaume.
- IME « Raymond Dufay », à Saint-Omer.

Il gère également 4 Services d'Éducation Spécialisée et de Soins À Domicile (SESSAD) sur 4 sites :

- SESSAD « Com l'Atrébate », à Arras.
- SESSAD d'Isbergues.
- SESSAD « L'Élan » de Liévin avec une antenne à Hénin-Beaumont et Avion, SESSAD de Lens et de Bully-les-Mines.
- SESSAD du Littoral, à Rang-du-Fliers avec deux antennes à Outreau et à Étaples.



LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

- 3 établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau.
- 3 Services d'Accueil de Jour : Hersin-Coupigny, Isbergues, Outreau.
- 3 foyers d'hébergement :
 - o Foyer « Jean Moulin », à Isbergues
 - o Foyer « Grand Large », à Outreau.
 - o Foyer « La Résidence », à Sains-en-Gohelle.
- Le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Foyer de vie « Les Iris », à Sains-en-Gohelle.
- 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS), à Sains-en-Gohelle.
- 2 Services d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMSAH/SAVS) :
 - o SAMO « Côte d'Opale », à Outreau
 - o SAMO « Pays de la Lys », à Isbergues.

LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES EN DIFFICULTE SOCIALE

Ces établissements sont concentrés entre Calais et Boulogne-sur-Mer :

- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) :
 - o CHRS « Le Moulin Blanc », à Calais,
 - o CHRS « Les 2 Caps », à Marquise,
 - o CHRS « du Denacre », à Wimille.
- 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL), à Boulogne-sur-Mer (mesures FSL, gestion du 115, diagnostic expulsion, maison relais...).
- Le Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF), qui est un centre de formation et une structure d'insertion par l'économie à Marquise. Son activité est centrée sur les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

ORGANISATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'EPDAHAA est dirigé par un Conseil d'Administration de 13 membres, qui s'est réuni 4 fois en 2023.

Au cours de ces réunions, il a pris 35 délibérations.

En décembre 2023, il était composé de :

3 représentants du Département	Audrey DESMARAI	Présidente du Conseil d'Administration de l'EPDAHAA Conseillère départementale
	Karine GAUTHIER	Conseillère départementale
	Véronique THIEBAUT	Conseillère départementale
3 représentants des Départements qui supportent les frais de prise en charge des résidents	Evelyne NACHEL	Conseillère départementale
	Sylvie MEYFROIDT	Conseillère départementale
	Aline GUILLUY	Conseillère départementale
1 représentant de la ville d'Arras	Sylvie NOCLERCQ	Conseillère municipale
2 élus des Conseils de la Vie Sociale des ESMS représentant les usagers ou les familles	(1 poste à pourvoir)	Représentant du Conseil de Vie Sociale
	(1 poste à pourvoir)	Représentant du Conseil de Vie Sociale
2 personnes qualifiées désignées par le Président du Conseil départemental pour leurs compétences dans le champ social/médico-social	Marie-Andrée PAU	
	Émilie DAUTRICHE	
2 représentants des personnels des ESMS :	Pierre DUVIVIER	Représentant du personnel
	Agathe LOYEZ	Représentante du personnel soignant et paramédical

LE COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT ET LA FORMATION SPECIALISEE DU COMITE

Le Comité Social d'établissement est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et les projets de textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services. Y sont examinées, notamment, les questions relatives aux effectifs, aux emplois et aux compétences, aux règles statutaires, aux méthodes de travail, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire, à la formation, à l'insertion professionnelle, à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations.

Il est présidé par le Directeur Général de l'EPDAHAA ou son représentant. Il est composé de 10

représentants du personnel titulaires et 10 suppléants.

En 2023, il s'est réuni 3 fois.

LES FORMATIONS SPECIALISEES DE PÔLE

À l'EPDAHAA, il existe 6 Formations Spécialisées de Pôle.

Les personnes qui siègent sont :

- Le Président, le Directeur de Pôle ou son suppléant (Vice-Président),
- Les représentants du personnel : 3 membres titulaires et 3 membres suppléants qui siègent en remplacement des membres titulaires,

Membres consultatifs :

- Les médecins du travail,
- Les représentants de l'administration en charge des dossiers concernés si besoin,

- Le représentant du service compétent en matière d'hygiène si besoin,
- Toute personne qualifiée en matière de prévention des accidents du travail (voix consultative).

Les Commissions Administratives Paritaires Locales

Une commission administrative paritaire locale (CAPL) est une instance de représentation et de dialogue de la fonction publique hospitalière. Ce sont les organes de représentation des agents titulaires de la fonction publique. Les CAPL sont constituées par corps. Toutefois, il peut être institué une CAPL unique pour plusieurs corps quand les fonctions exercées sont similaires ou que les effectifs le permettent.

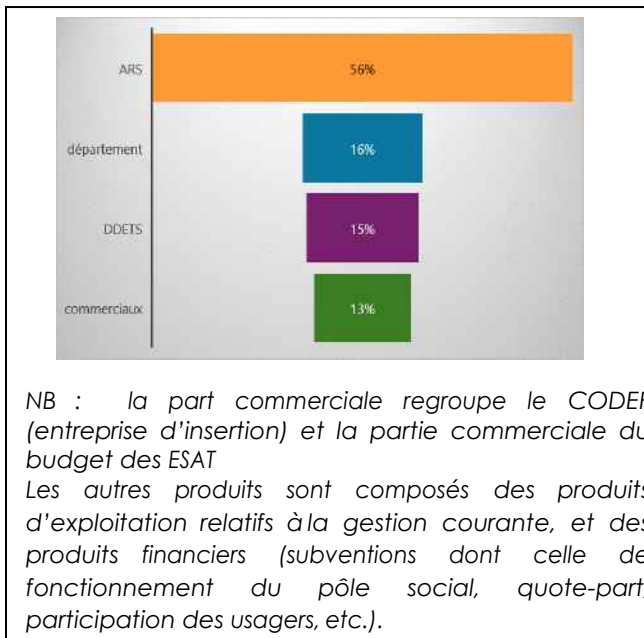
Les Commissions Administratives Paritaires Locales se sont réunies 2 fois en 2023.

MOYENS HUMAINS & FINANCIERS

Au 31/12/2023, l'EPDAHAA compte 855 agents soit 788,15 ETP. À ce chiffre, il convient d'ajouter 60 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Éducation Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF. La gestion des ressources humaines est centralisée au siège de l'EPDAHAA.

Pour remplir ses missions, l'EPDAHAA dispose d'un budget de 64 099 625,37 € (hors report d'excédents) réparti comme suit :

- ARS : 56%
- Département : 16%
- DDETS : 15%
- Commerciaux : 13%



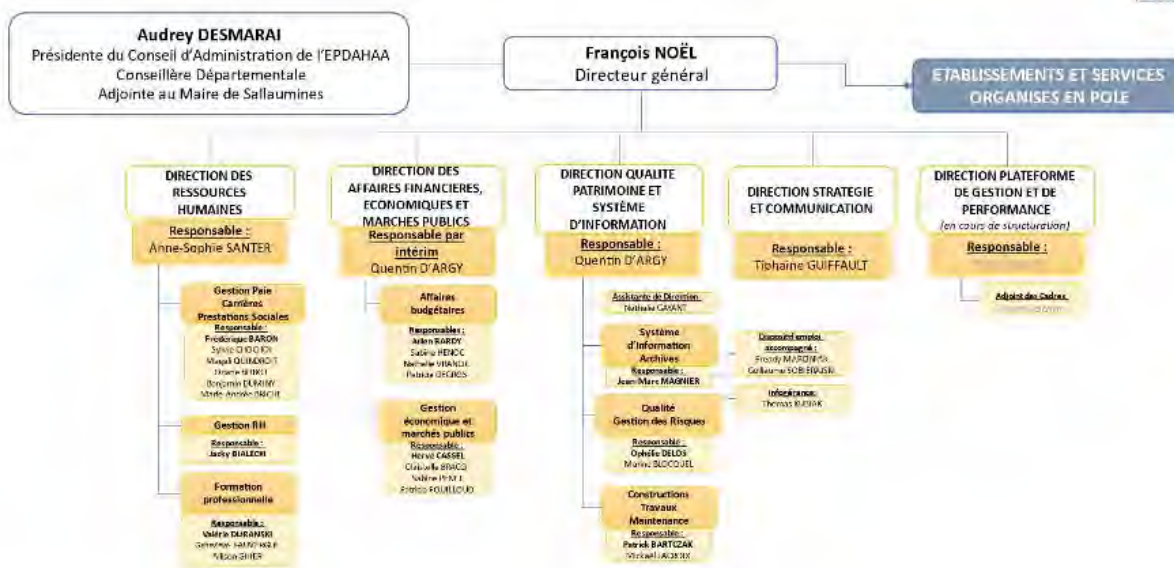
Les 6 pôles sont regroupés par secteur géographique et englobent l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux. L'évolution de la gouvernance en 2023 a fait évoluer le périmètre et le nombre de pôles.

L'Administration Générale de l'EPDAHAA, outre le Directeur Général, comprend :

- ♦ Une **direction des ressources humaines** qui gère de façon centralisée les recrutements (dont les concours), les carrières, les formations et la paye des agents...

- ♦ Une **direction des finances, économiques et des marchés publics** qui gère la gestion des budgets et des marchés publics.
- ♦ Une **direction de la stratégie et de la communication** en charge du projet stratégique, des appels à projets, des outils de communication interne et externe.
- ♦ Une **direction du Patrimoine, du Système d'Information et de la Qualité** en charge du suivi des chantiers, de la maintenance des bâtiments, du PPI (Programme Prévisionnel d'Investissement), de l'achat de matériel informatique, du dossier usager informatisé, du schéma directeur des systèmes d'information, des archives, de l'évaluation HAS, de la gestion des risques, du plan d'amélioration de la qualité.

Organigramme



Mise à jour : 15 novembre 2023

BILAN DES ACTIONS 2023 :

ACTIVITES 2023

Durant l'année, l'EPDAHAA a hébergé, ou accompagné, 4839 personnes en situation de handicap et en difficulté sociale.

Ces prestations peuvent être détaillées comme suit :

- Enfants en situation de handicap : 1 272 enfants (contre 1 225 en 2022) ont été suivis par l'EPDAHAA, qu'il s'agisse de scolarisation en IME (999 enfants contre 698 en 2022) ou de suivi par un des SESSAD (273 enfants contre 257 en 2022).

Cette activité représente 167 946 jours d'accompagnement (136 550 en 2022).

À noter que cette scolarisation s'est accompagnée d'hébergement en internat pour 65 enfants (53 en 2022), soit 15 196 journées (13 100 en 2022).

- Adultes en situation de handicap : 909 adultes en situation de handicap ont été accompagnés dans les différents établissements, représentant 57079 journées réalisées.

- Personnes en difficulté sociale :

Le Pôle des 2 Caps (qui centralise toute l'activité sociale de l'EPDAHAA) a réalisé 120 719 journées (109 226 en 2022).

- o 627 personnes hébergées en CHRS.
- o 92 827 journées (contre 80 969 en 2022) ont été réalisées au titre de l'hébergement d'urgence.
- o 18 hébergées en maison relais.
- o 273 ménages hébergés pour un total de 806 nuitées au SAL.
- o 2 519 personnes prises en charge au titre de l'urgence hivernale.
- o 310 victimes de violences conjugales / intrafamiliales ont été accueillies.
- o 1 651 personnes naufragées ont été prises en charge.

Le pôle a accompli 41 mesures d'accompagnement vers et dans le logement, 46 mesures FSL, plus de 1 627 entretiens par les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation, 7 710 appels reçus au 115.

AU NIVEAU OPERATIONNEL

Le virage inclusif impulsé par les politiques publiques conduit les ESSMS à réinterroger leurs organisations et les pratiques professionnelles, afin de répondre au plus près des besoins des publics accompagnés et pour s'inscrire dans une démarche continue d'amélioration de la qualité.

Les constats sur les besoins des personnes accompagnées et les attentes de leurs proches soulignent des évolutions conséquentes. En effet, on note une augmentation du nombre d'enfants et adolescents présentant des troubles psychiques, des troubles du spectre autistique et des troubles du comportement, ce qui nécessite d'ajuster les moyens aux besoins des personnes accompagnées.

La politique de recrutement, le plan de formation, la mise en place de groupes d'analyse de pratiques, les aménagements dans l'organisation des plannings individualisés, le travail partenarial sont autant de réponses et d'outils pour répondre aux nouveaux besoins.

Afin de faire évoluer les pratiques et les compétences, des formations, auprès des professionnels, ont été mises en place (formation et mise en oeuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) avec l'outil MEDITEAM, formation sur la bientraitance, formation sur l'accompagnement des usagers, etc.).

L'année 2023 était une année qui a vu la réglementation relative au Conseil de la Vie Sociale (CVS) évoluer pour renforcer la place des usagers et de leurs représentants. Année de transition pour l'EPDAHAA, qui l'a mis en oeuvre, dans le respect du décret n°2022-688 du 25 avril 2022.

DEMARCHE AMELIORATION

DE LA QUALITE 2023

L'EPDAHAA a satisfait au mieux les personnes accompagnées et a contribué à améliorer la qualité des prestations, en s'adaptant aux besoins des usagers, en proposant des activités adaptées à leurs attentes et à leurs capacités. La satisfaction des usagers a pu être mesurée grâce à la réalisation d'enquêtes de satisfaction.

Dans le cadre des évaluations de la Qualité, selon le référentiel de la Haute Autorité de la Santé (HAS), la direction de la qualité, en lien avec les directions des pôles, met en place, depuis janvier 2024, des auto-évaluations dans chaque établissement. Cette démarche permet d'identifier les points forts et les axes à améliorer, au sein de chaque établissement et service. De ce fait, un plan d'actions est réalisé par la direction de la Qualité après l'auto-évaluation, afin de renforcer la qualité des services, garantissant ainsi une amélioration continue des pratiques professionnelles, au profit des usagers.

Focus sur les actions des établissements 2023

Activités :

Pôle d'Isbergues et Saint-Omer IME d'Isbergues :

- Réflexion sur les jeunes porteurs de polyhandicap atteignant l'âge de 20 ans (amendement CRETON), Continuité de l'accompagnement jusqu'à 25 ans (faute de places en MAS sur le territoire).

SESSAD L'Escale des Vents à Isbergues :

- Évolution des pratiques : sortie de la logique agrément/diagnostic, « décloisonnement » et intensification d'interventions plus systématiques auprès des familles.

Pôle des 2 Caps Dispositif d'Hébergement d'Urgence Violences Conjugales à Marquise :

- Ateliers socio-esthétiques afin de permettre un travail autour de l'estime de soi de l'utilisateur.

IME Eolia à Calais SEES SIPFP :

- 41 mises en situation par le biais de stages sur les 4 ESAT du secteur du Calais (ESAT des Terres d'Opale/APF, ESAT du Détroit et de Balinghem/AFAPEI, ESAT Les Ateliers du Channel).
- Passation de PEP-3 réalisé par une éducatrice formée dans le cadre de l'EDAP et une psychomotricienne. Le PEP (Profil Psycho-Éducatif) est l'un des premiers outils d'évaluation développé pour les enfants présentant un Trouble du spectre de l'autisme.

Partenariat :

Pôle d'Isbergues et Saint-Omer IME de Saint-Omer / ESAT d'Isbergues :

- Développement d'un projet en collaboration avec l'EPDEF, sur le sujet de la double vulnérabilité (Aide Sociale à l'Enfance et Handicap)
- Synergies avec les MEA audomaroises de l'EPDEF (Blendecques et Longuenesse). Exemple d'activité : mise en place de « Vis ma vie ».

Qualité :

Pôle de la Gohelle IME La Passerelle à Lens :

- Manifestations autour du développement durable

- Mise en place d'échanges intergénérationnels avec un EHPAD
- Inscription de l'IME, dans le projet de réalisation d'un jardin potager.

Pôle Arrageois IME Les Longs Champs à Arras :

- Poursuite des actions de développement durable (journée éco-citoyenneté, actions ponctuelles...), plan de maîtrise de consommations énergétiques.

Communication : Pour l'ensemble des Pôles :

- Développer différents supports à destination des cibles de communication (professionnels, usagers, partenaires) en tenant compte de leurs attentes différentielles.

Pôle des 2 Caps Dispositif Insertion Jeunes à Marquise :

- Promotion du dispositif auprès des différents acteurs présents sur le territoire (MDS, MECS, Centre de formation, Lycée, Service social de la Mairie de Marquise...).

Patrimoine : Pôle des 2 Caps

CHRS du Denacre à Wimille :

- Remise en état de la structure à la suite des 2 épisodes d'inondation.
- Rénovation de 3 chambres.

Perspectives 2024

Projets 2024

Pour l'ensemble des Pôles

- Poursuite de l'élaboration du projet stratégique de l'EPDAHAA.
- Poursuite du déploiement des groupes d'analyse des pratiques professionnelles (GAPP).
- Mise en place d'auto-évaluations par la direction de la Qualité, durant l'année 2024.

Pôle Arrageois

- Ajustements prévus dans le recrutement, la formation, et les politiques environnementales pour tous les établissements du Pôle, avec une attention particulière portée à la prévention des risques psychosociaux.

Pôle d'Isbergues et Saint-Omer ESAT d'Isbergues :

- Accompagnement des usagers dans la compréhension de leurs nouveaux droits (plan de transformation des ESAT) et

développement de la formation des usagers de l'ESAT.

Poursuite du partenariat externe et rapprochement avec le milieu ordinaire de travail : CVS communs avec d'autres ESAT du secteur, pour favoriser le partage d'expériences, poursuite des stages, des Mises en Situation Professionnelle en ESAT (MISPE, etc.).

IME d'Isbergues :

- Mise en place progressive des axes d'amélioration du plan d'action de la qualité pour donner suite à l'évaluation HAS de l'IME.

Foyer d'hébergement Jean Moulin d'Isbergues :

- Poursuite de la réflexion du projet de reconstruction, avec le SAJ et le SAMO.

IME de Saint-Omer :

Reconstruction de l'IME d'Arques : suivi et réévaluation à la suite des inondations, collaborations entre direction du patrimoine et direction de pôle pour l'optimisation du mobilier

Pôle des 2 Caps

CHRS 2 Caps à Marquise :

- Suivi de l'avancée de travaux de réhabilitation des logements.

IME Eolia à Calais (SEES/SIPFP) :

- Poursuite de la réflexion sur le réaménagement de la cour de récréation, avec pour objectif de créer de nouveaux espaces plus en adéquation avec les réalités des besoins des usagers.

CHRS du Denacre à Wimille :

- Plan d'humanisation des locaux à l'étude en vue de réaliser des chambres individuelles.

CHRS Les Agates à Boulogne-sur-Mer :

- Déménagement du bureau des Agates au printemps 2024 : meilleure visibilité auprès des familles et des partenaires.

Pôle de la Gohelle

IME La Passerelle à Lens :

- o Réflexion à tenir au regard du bâtiment qui ne permet plus de répondre, de manière efficiente, aux profils atypiques des usagers accueillis.

Pôle Bouvigny Sains-Hersin IME Bois de Malannoy à Bouvigny-Boyeffles :

- Création d'une unité d'accueil temporaire de 6 places.

GLOSSAIRE

Afin d'éclairer la lecture des éléments financiers de la structure présentée, le glossaire suivant est mis à votre disposition.

Besoin en fonds de roulement (BFR) : Ce ratio représente le montant que la structure doit financer afin de couvrir le besoin résultant des décalages des flux de trésorerie correspondant aux décaissements (dépenses) et aux encaissements (recettes) liés à son activité. Il est obtenu par la différence entre les actifs circulants (stocks, créances clients et autres tiers) et les dettes exigibles (fournisseurs, Etat, organismes sociaux, dettes court terme).

Durée apparente de la dette : Cet indicateur de solvabilité mesure la capacité de désendettement de la structure. Ce ratio indique le nombre d'années nécessaire au remboursement de l'intégralité des emprunts et des dettes financières, en supposant que la structure y consacre toutes ses ressources disponibles. Ce ratio doit être comparé à la durée moyenne de vie des emprunts. Il est généralement admis qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est convenable, et qu'au-delà de 15 ans la situation économique et financière de la structure doit faire l'objet d'un suivi adapté au regard de ses activités.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture des dépenses de la section d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement (FDR) : Ce ratio correspond à l'excédent de capitaux permanents (capitaux propres augmentés des dettes long terme), par rapport aux emplois durables (immobilisations essentiellement), utilisé pour financer une partie des actifs circulants. Cet indicateur représente la valeur de la ressource durable disponible.

Indépendance financière (autonomie financière / poids de la dette) : Indicateur utilisé par l'analyse financière pour déterminer le niveau de dépendance de la structure vis-à-vis des financements extérieurs, notamment les emprunts bancaires. Plus ce ratio est élevé, plus la structure est dépendante des banques.

Résultat d'exploitation : Il représente les gains de la structure à travers l'exploitation habituelle de ses facteurs de production (incluant la totalité des moyens humains et matériels concourant à la réalisation des activités de la structure) avant déduction des éléments financiers et exceptionnels. Un résultat d'exploitation structurellement déficitaire présente un risque de défaillance à court ou moyen terme.

Résultat de l'exercice : Il est égal à la différence, entre d'une part le total des produits et, d'autre part le total des charges de l'année. Lorsque le résultat de l'exercice est positif, on parle d'excédent ou de bénéfice. Lorsqu'il est négatif, on parle de déficit ou de perte.

Trésorerie en jours d'exploitation : Cet indicateur financier mesure la capacité de couverture des charges annuelles décaissables (dépenses payées au cours de l'exercice). Il indique le nombre de jours de trésorerie disponible servant à couvrir les charges décaissables. La couverture de 30 à 45 jours de charges décaissables est un standard. En deçà, la structure présente un risque de règlement des dettes, dans un délai convenable. Un ratio trop élevé témoigne d'un confort de trésorerie.

FICHE D'IDENTITE

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Forme juridique : Etablissement Public ◆ Siège social : 1, rue l'Abbé Halluin, CS 20737, 62031 Arras Cedex ◆ Dotations : 3 923 421 € ◆ Date de clôture : 31/12 ◆ Siret : 200 047 165 00010 ◆ Effectif moyen : 855 agents soit 788,15 ETP + 60 enseignants mis à disposition de l'EPDAHAA par l'Éducation Nationale, les travailleurs des ESAT et ceux du CODEF ◆ Président : Audrey DESMARAI (conseillère départementale) ◆ Directeur : François NOËL 	<p>Mission / Cœur de métier :</p> <p>L'EPDAHAA a pour mission de gérer tout établissement ou service médico-social énuméré à l'article L312-1 du CASF, c'est-à-dire chargé de l'accompagnement et de l'inclusion sociale des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté sociale. Il peut également être chargé de la promotion et de la mise en œuvre d'actions à destination de ces publics.</p>
--	--

LIENS AVEC LE DEPARTEMENT

<p>Niveau de représentation du Département : 6 membres du Conseil départemental sur 13 membres soit 46%</p> <p>Représentants du Département dans la structure : Audrey DESMARAI, Karine GAUTHIER, Véronique THIEBAUT, Evelyne NACHEL, Sylvie MEYFROIDT, Aline GUILLUY</p>	<p>Contribution financière du Département : BP 2024 : arrêtés de tarification en cours de rédaction 2023 : 7 920 856 € (dont 76 905 € pour le CHRS de Marquise) Garantie d'emprunts : capital restant dû au 31/12/2023 : 1 282 377 € Conventions : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2019-2023 entre l'ARS des Hauts-de-France, le Cd62 et l'EPDAHAA.</p>
---	---

ACTIVITES

CHIFFRES CLES

<p>Etablissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ 12 Instituts Médico-Éducatifs (IME) ; ◆ 4 Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) ; ◆ 3 Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ; ◆ 3 Sections d'Accueil de Jour (SAJ) ; ◆ 3 Foyers d'Hébergement (FH) ; ◆ 1 Foyer de Vie (FV) et 1 Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) ; ◆ 1 Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) ; ◆ 2 Services d'Accompagnement en Milieu Ouvert (SAMO) ; ◆ 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ; ◆ 1 Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) et des Services d'Aides au Logement (SAL) ; ◆ 1 Centre d'Observation de Découverte d'Emploi et de Formation (CODEF). 	<p>Hébergements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Hébergement ou accompagnement de 4 839 personnes au total ; ◆ Accompagnement ou scolarisation de 1 272 enfants en situation de handicap ; ◆ Accompagnement ou suivi de 909 adultes en situation de handicap ; ◆ Accompagnement social de 627 personnes dans les CHRS.
--	---

PRINCIPAUX EVENEMENTS

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuite du pilotage du projet stratégique ; ◆ Création d'une unité d'accueil temporaire au sein de l'IME « Bois de MALANNOY » de Bouvigny-Boyeffles ; ◆ Adaptation des fonctionnements au regard de l'évolution du public accueilli sur les sections des enfants porteurs de déficiences intellectuelles ; ◆ Suivi de construction de l'IME d'Arques ; ◆ Poursuite de l'étude de la reconstruction du foyer d'hébergement d'Outreau et du foyer d'hébergement d'Isbergues, SAJ, SAMO ; ◆ Reprise des études liées à la reconstruction de l'ESAT d'Hersin-Coupigny à Aix-Noulette ; ◆ Mise en place d'un groupement de commande entre l'EPDAHAA et l'EPDEF ; ◆ Mise en œuvre de l'évaluation et audit des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ; ◆ Mise en place des Conseils de la Vie Sociale (CVS) ; ◆ Inondations de l'IME d'Arques et du CHRS de Wimille ; ◆ Poursuite des actions relative au développement durable.
--

ENJEUX ET PERSPECTIVES

<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuite de l'écriture du projet stratégique ; ◆ Faire évoluer les pratiques et les compétences ; ◆ Poursuite de la mise en œuvre du plan de transformation des ESAT ; ◆ Poursuite de la réflexion du projet de reconstruction du foyer d'hébergement d'Isbergues, avec le SAJ et le SAMO, le foyer d'Outreau et l'ESAT d'Hersin-Coupigny ; ◆ Poursuite de la construction de l'IME d'Arques ; ◆ Création et ouverture d'une unité d'accueil temporaire de 6 places au sein de l'IME de Bouvigny-Boyeffles ; ◆ Démarrage des auto-évaluations de la Qualité des prestations des établissements, selon le référentiel de la Haute Autorité de la Santé (HAS) ; ◆ Mise en œuvre du CVS dans ses nouvelles modalités de participation et d'organisation ; ◆ Réflexion sur la mise en place d'une fusion budgétaire : passage de 39 budgets à 28 budgets ; ◆ Réflexion commune EPDAHAA/EPDEF sur un projet à destination d'enfants à double vulnérabilité (handicap/ASE) ; ◆ Participation de l'EPDAHAA à la Communauté 360 ; ◆ Proposition de développement de l'offre de services de l'EPDAHAA, dans le cadre du Plan National 50 000 solutions.
--

COMPTES EN EUROS

BILAN 2023		COMPTE DE RESULTAT 2023
Actif immobilisé : 40 230 534 €	Capitaux propres : 64 261 850 €	Produits d'exploitation : 63 112 038 €
Actif circulant (hors trésorerie) : 3 640 235 €	Total des dettes : 6 454 292 €	dont dotations et produits de tarification : 44 615 806 €
Trésorerie : 27 792 326 €	Total bilan : 71 663 333 €	dont subventions et participations : 5 469 618 €
RATIOS 2023		Charges d'exploitation : 64 650 345 €
Indépendance financière (poids de la dette) : 3,3 %		Résultat d'exploitation : -1 538 308 €
Durée apparente de la dette : 4 ans		Résultat financier : -75 954 €
Trésorerie en jours d'exploitation : 160 jours		Résultat exceptionnel : 453 759 €
Fonds de roulement : 27 111 291 €		Résultat de l'exercice : - 1 160 502 €
Besoin en fonds de roulement : - 681 035 €		Épargne brute : 541 619 €
		Épargne nette : 275 076 €
		Total des produits : 63 585 250 €
		Financement du Département (€ et %) : 7 920 856 € soit 12%

Date de mise à jour des données : 26/06/2024



62 Pas·de·Calais
Mon Département

pasdecalais.fr •



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Direction Générale des Services
Mission audit et contrôle internes

RAPPORT N°13**CONSEIL DEPARTEMENTAL****REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024****RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ORGANISMES
ASSOCIÉS (EPOA) - ANNÉE 2023**

Les rapports d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés dépendant du Département (EPOA), présentés annuellement par le Président du Conseil départemental à l'assemblée délibérante, sont prescrits par l'article L.3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce dernier dispose que chaque année, le Président rend compte au Conseil départemental, par un rapport spécial, de la situation des EPOA, de leur activité et de leur financement.

Les rapports d'activité annexés présentent ainsi les missions et les actions principales mises en œuvre par les établissements et organismes dépendant du Département durant l'année 2023.

Il convient de me donner acte de la présentation des rapports d'activité des Etablissements Publics et Organismes Associés (EPOA) au Département pour l'exercice 2023 et de l'organisation, du débat prévu par l'article L.3121-21 du Code Général des collectivités Territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2024

Sommaire des délibérations

N°	INTITULÉ DES DÉLIBÉRATIONS	PAGES
2024-387	Rapport d'information – Mission d'étude sur l'acquisition de moyens de pompage et la gestion opérationnelle lors d'inondations de grande ampleur dans le Pas-de-Calais	65
2024-388	Défi climat 62 : plan de transition pour la décarbonation 2024-2028	147
2024-389	Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026	239
2024-390	Levée de prescription quadriennale	479
2024-391	Propositions de modifications et de suppression d'emplois	483
2024-392	Communication du rapport social unique 2022	511
2024-393	Rapport du délégataire sur l'exécution de la délégation de service public de téléassistance	640
2024-394	Compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de Fonds Solidarité Logement – Bilan 2023 des aides financières	706
2024-395	Information à l'Assemblée départementale de l'utilisation de la délégation au Président en matière de renouvellement des adhésions aux associations dont le Département est membre	711
2024-396	Représentation du Département dans les organismes extérieurs	730
2024-397	Compte-rendu de l'exercice de la compétence déléguée au Président du Conseil départemental en matière de mandats spéciaux pour l'année 2023	743
2024-398	Rapport d'activité des services départementaux – Année 2023	747
2024-399	Rapports d'activité des Établissements Publics et Organismes Associés (EPOA) – Année 2023	897